

UNIVERSITÉ PARIS IV - SORBONNE  
ÉCOLE DOCTORALE 1 : Mondes anciens et médiévaux

UNIVERSITÉ CHARLES DE PRAGUE – FACULTÉ DES LETTRES  
INSTITUT D'HISTOIRE TCHEQUE

□□□□□□□□□□  
(N° d'enregistrement attribué par la bibliothèque)

**THÈSE EN COTUTELLE**

pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS IV  
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ CHARLES**

**Discipline :**

Etudes médiévales  
L'histoire médiévale tchèque

présentée et soutenue publiquement par

Jana FANTYSOVÁ-MATĚJKOVÁ

le 24 novembre 2007

**Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant,  
entre le Saint Empire romain et la France  
1337-1383**

**Directeurs de thèse :**

Monsieur Jacques VERGER  
Madame Lenka BOBKOVÁ, Madame Marie BLÁHOVÁ

---

**Jury :**

Monsieur Bertrand SCHNERB  
Monsieur Petr CHARVÁT  
Madame Françoise AUTRAND

Prohlašuji, že jsem disertační práci zpracovala samostatně s využitím uvedených pramenů a literatury.

Je déclare avoir effectué le présent travail d'une manière indépendante en utilisant les sources et la littérature indiquées dans la bibliographie.

Prague, 2 septembre 2007

**Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant,  
entre le Saint Empire romain et la France  
1337-1383**



**Václav Český, lucemburský a brabantský vévoda,  
mezi Francií a Římskou říší  
1337-1383**

## Remerciements

Ecrire une thèse sur un sujet aussi peu connu en République tchèque que ne l'est la personne de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant, aurait été impossible sans séjours de longue durée hors du pays et sans un travail régulier dans les archives et bibliothèques étrangères. J'aimerais donc d'abord exprimer mes remerciements au Gouvernement français et à la Faculté des Lettres de l'Université Charles pour la bourse doctorale qu'ils m'ont octroyée et grâce à laquelle j'ai pu effectuer mes séjours d'études à Paris et à Bruxelles.

Je tiens ensuite à dire ma particulière gratitude à mes deux directeurs de recherche, Mme Lenka Bobková et M. Jacques Verger, pour avoir bien voulu se charger de la direction de ce travail au champ si étendu et si international, et pour l'obligeance avec laquelle ils ont à tant d'égards contribué à sa réalisation.

Je voudrais également remercier tout ceux qui m'ont aidé d'une manière ou d'une autre dans mes efforts, par leurs précieux conseils, comme Martin Nejedlý, par les discussions sur certains sujets, comme Zdeněk Žalud, ou par la correction linguistique du texte, comme Benoît Meunier, Agnès Boureau et Martin Churaň.

Cette thèse n'aurait pu voir le jour sans la patience et le soutien de ma famille et sans l'aide de Pavla Rozkovcová et d'Emmanuel Blanc. Eux aussi ont donc droit à mes remerciements.

## Poděkování

Napsat disertační práci o v Čechách tak málo známém tématu jako je osobnost Václava Českého, lucemburského a brabantského vévody, by nebylo možné bez dlouhodobých pobytů v zahraničí a bez pravidelné práce v zahraničních knihovnách a archivech. Proto chci především poděkovat francouzské vládě a Filozofické fakultě UK za doktorandské stipendium, které mi poskytly, a umožnily mi tak uskutečnit studijní pobyty v Paříži a Bruselu.

Zvláštní poděkování pak patří oběma vedoucím mé disertační práce, paní profesorce Lence Bobkové a panu profesoru Jacquesu Vergerovi, že se ujali vedení práce na toto široké mezinárodní téma a s ochotou mnohostranně přispěli k její realizaci.

Dále chci poděkovat všem těm, kteří podpořili mé snažení ať již cennými radami jako Martin Nejedlý, diskusemi na jednotlivá témata jako Zdeněk Žalud, nebo jazykovou korekturou jako Benoît Meunier, Agnès Boureau a Martin Churaň.

Tato disertační práce by nevznikla nebýt trpělivosti a podpory ze strany mé rodiny a pomoci Pavly Rozkovcové a Emmanuela Blanca, a proto patří dík i jim.

## Table des matières

	Page
<b>Introduction</b>	<b>11</b>
<b>Les sources et les ouvrages consultés</b>	<b>21</b>
<b>Sources et bibliographie</b>	<b>24</b>
<b>Abréviations</b>	<b>47</b>
<b>I – Les relations familiales à la naissance de Wenceslas</b>	<b>48</b>
A – Le mariage : affaire politique ... ou amour courtois?	49
B – Béatrix de Bourbon en Bohême : la naissance de Wenceslas	59
C – Les prédécesseurs de Wenceslas : un guerrier exemplaire et un fin stratège politique	71
D – Wenceslas dans la politique impériale de Jean l’Aveugle : le testament du roi, les plans matrimoniaux concernant Wenceslas, la lutte pour la couronne impériale	82
<b>II – La minorité de Wenceslas entre Charles de Luxembourg et les Valois</b>	<b>99</b>
A – Crécy : deux portraits princiers	100
B – Les préliminaires au mariage entre Wenceslas et Jeanne de Brabant dans le contexte des relations entre Charles de Bohême et les Valois (1346-1348)	110
C – Béatrix et Wenceslas sous le règne de Charles au Luxembourg	131
<b>III – Wenceslas, comte puis duc de Luxembourg</b>	<b>145</b>
A – La conclusion du contrat de mariage : personnages-clefs	149
B – Les noces de Wenceslas de Luxembourg et de Jeanne de Brabant et leur avènement au Luxembourg	157
C – L’érection du comté de Luxembourg en duché : le roi et le duc	163
D – Wenceslas reprend son duché. L’acquittement des dettes du Luxembourg envers Trèves (1354-1358)	170
<b>IV – L’empereur et la France</b>	<b>177</b>
A – Les <i>landfriedes</i> à l’ouest du Rhin (1354-1362)	178
B – L’empereur et la France. Le projet d’alliance franco-impériale de 1355	187
C – Le dauphin et son oncle maternel	192
D – Les familiers des Luxembourg à l’écart du roi Jean	198
<b>V – 1355-1357 : l’héritage brabançon et la diète de Metz</b>	<b>202</b>
A – La <i>Joyeuse Entrée</i> brabançonne	203
B – L’héritage brabançon : Malines en question	208
C – La guerre de succession du Brabant	215
D – La diète impériale : les Français à Metz	226
E – Porter le glaive impérial	233
<b>VI – L’héritage du Brabant</b>	<b>238</b>
A – Le traité de Maastricht et son importance pour le duc Wenceslas	238
B – La paix d’Ath et les conséquences de la guerre	243
C – Les Luxembourg entre la France et l’Angleterre : les tentatives de révision du traité d’Ath	249
D – Le transfert du chartrier brabançon de Louvain. Une tentative de plus de s’assurer la succession dans le Brabant ?	259
<b>VII – Le rapprochement entre les Luxembourg, Aubert de Bavière et Charles V dans le contexte des grands objectifs politiques des années 1360</b>	<b>265</b>
A – Edmond de Cambridge et Marguerite de Flandre, héritiers potentiels en Hainaut-	267

Hollande et au Brabant-Limbourg ?	
B – Les bases des bons rapports entre Aubert de Bavière et Wenceslas de Bohême	269
C – Les Valois, Charles IV et le voyage au royaume d'Arles	277
D – Le projet de croisade et les grandes compagnies de brigands	284
<b>VIII – La politique territoriale de Wenceslas</b>	<b>295</b>
A – Le gentil duc des Luxembourgeois : le Luxembourg en Lotharingie – la guerre de Verdun	295
B – Le développement territorial du Luxembourg, du Brabant et du Limbourg sous le règne de Wenceslas	302
C – Les rapports avec les voisins immédiats : les revers de l'expansion du Luxembourg-Brabant-Limbourg	312
D – Faiblesse et puissance : Charles IV, Wenceslas et l'évêché de Liège dans la guerre de Looz	318
<b>IX – 1366-1371 : la plus étroite collaboration entre Wenceslas et Charles IV</b>	<b>326</b>
A – <i>Sacri imperii in citramontibus vicarius generalis</i>	328
B – Le contrat d'héritage entre Wenceslas et Charles	331
C – Wenceslas sur le Rhin et en Alsace	332
D – L'objectif de l' <i>ordonnance</i>	335
<b>X – Les noces de Marguerite de Flandre, l'un des plus grands événements de l'époque</b>	<b>342</b>
A – Qui va épouser Marguerite de Flandre ?	342
B – Qui va épouser Hermondine d'Ecosse ?	349
C – L'histoire et la fiction	355
D – L'empereur Arthur. Temps réel et temps romanesque	363
<b>XI – <i>Méliador</i>, miroir du monde de Wenceslas de Bohême</b>	<b>371</b>
A – Les ducs de Cornouaille. La « confusion » des données historiques comme méthode de la création littéraire	372
B – L'histoire d'Agamanor et de Phénonée	380
C – Wenceslas IV, Jeanne de Bavière et Wenceslas de Bohême	383
D – La datation, le mécénat et la réception de <i>Méliador</i> – quelques mots de conclusion	389
<b>XII – Reprise des combats entre la France et l'Angleterre</b>	<b>395</b>
A – Rappel des alliances	396
B – La bataille de Baesweiler selon la rédaction d'Amiens des <i>Chroniques</i> de Froissart : un épisode du conflit franco-anglais	402
C – « <i>Istoire de la guerre d'Allemagne</i> » de la <i>Chronique des quatre premiers Valois</i>	405
D – La bataille comme coïncidence de plusieurs facteurs. Quelques mots de conclusion	411
<b>XIII – Wenceslas et Froissart : naissance d'une amitié littéraire</b>	<b>416</b>
A – Le récit de la bataille de Baesweiler dans le troisième livre des <i>Chroniques</i> de Froissart. Hommage du chroniqueur à son ancien mécène : un souvenir mélancolique	418
B – Le poète et son mécène : une collaboration littéraire à la <i>Prison Amoureuse</i> ?	426
C – La prison : <i>Songe</i> et réalité	437
D – La bataille allégorique du <i>Songe</i>	443
<b>XIV – La remise en liberté de Wenceslas et les conséquences de sa captivité</b>	<b>452</b>
A – Les démarches de Jeanne de Brabant : entre l'empereur et le roi de France	455
B – Charles IV, libérateur de son frère	464
C – Les conséquences de la bataille de Baesweiler dans le contexte de la politique régionale et impériale (1372-1376)	471
D – Les tournois et les jeux	480

<b>XV – Les ducs et leurs Etats</b>	<b>496</b>
A – Le subside financier contre les droits constitutionnels	499
B – Heurts entre le duc et d’église au sujet de la taxation des établissements religieux. Les « grandes compagnies » de 1375.	504
C – La piété de Wenceslas et de Jeanne	508
<b>XVI – La famille et les résidences de Wenceslas</b>	<b>516</b>
A – Le palais de Coudenberg dans la ville de Bruxelles	518
B – Luxembourg et Ivoix	529
C – Les bâtards de Luxembourg et de Brabant. Les résidences hainuyères d’Aymeries et de Binche	533
D – Les relations entre Wenceslas et ses neveux Valois 1372-1377. Les résidences françaises : Paris ( ? ) et Coulommiers en Brie	542
E – Béatrix de Bourbon et Eudes de Grancey	550
<b>XVII – Le voyage des Luxembourg en France au tournant des années 1377 et 1378</b>	<b>556</b>
A – Avant le voyage en France : les préparatifs de la visite et le rôle du duc de Brabant	560
B – Les motifs de la visite des Luxembourg en France	570
C – Les princes	577
D – Les documents testamentaires de 1377-1378. Le retour des Luxembourg en Bohême.	592
<b>XVIII – Les ombres à l’horizon. L’Empire et la France face au grand schisme d’Occident</b>	<b>598</b>
A – Le duc Wenceslas entre l’Empire et la France sous Charles V. Confrontation des opinions et premiers essais de conciliation	603
B – Les préliminaires au mariage d’Anne de Bohême 1380-1381. Le sacre de Charles VI. Un nouvel essai de rapprochement entre la France et l’Empire	615
C – Anne de Bohême à la cour de Brabant	622
D – Wenceslas assiste ses neveux : les préparatifs au voyage de couronnement à Romme ; le soulèvement de la Flandre. Un projet de résolution du schisme ?	629
<b>XIX – Le legs de Wenceslas de Bohême</b>	<b>643</b>
A – Le trépas du duc. <i>Ars moriendi</i>	643
B – L’histoire de Sagremor et de Sébille	648
C – Les portraits du duc Wenceslas et l’art à la cour de Brabant	657
<b>Conclusion</b>	<b>676</b>
<b>Annexes</b>	<b>683</b>
<b>I. Dossier généalogique</b>	<b>684</b>
I.1 – Wenceslas et Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont. Les garants du mariage de Wenceslas. Les protecteurs de Froissart	684
I.2. – Les Evreux et Jeanne de Brabant	685
I.3 – Liens de parenté entre Jeanne de Brabant et Wenceslas de Luxembourg du côté paternel	686
I.3 <sup>bis</sup> – Liens de parenté entre Jeanne de Brabant et Wenceslas de Luxembourg du côté maternel	687
I.4 – Wenceslas et les Bourbon	688
I.5 – Les Luxembourg, les Valois et les Wittelsbach	689
I.6 – Les Luxembourg-Ligny	690
I.7 - Les comtes de Boulogne et d’Auvergne	691
I.8 - Les Grancey	692
I.9 - Les Namur	693
<b>II – Listes des évêques et des archevêques (Cambrai, Cologne, Liège, Mayence,</b>	<b>694</b>



Metz, Strasbourg, Trèves, Verdun)

<b>III – Choix de documents justificatifs</b>	<b>697</b>
<b>IV – Les séjours de Wenceslas</b>	<b>723</b>
IV.1 – Les résidences et séjours de Wenceslas	723
IV.2 – Itinéraire de Wenceslas	724
IV.3 – Entrevues et rencontres entre Wenceslas de Bohême, les souverains de l'Empire (Charles IV et Wenceslas), les rois de France (Charles V et Charles VI) et les autres Valois (Philippe de Bourgogne, Jean de Berry, Philippe d'Orléans <i>etc.</i> )	738
<b>V – Les manuscrits</b>	<b>742</b>
V.1 – Une bibliothèque de Jeanne et Wenceslas (?)	742
V.2 – Le style brabançon dans la peinture	744
<b>VI – Cartes</b>	<b>746</b>
VI.1 - Le Saint Empire romain sous le règne de Charles IV	746
VI.2 - Les domaines des maisons de Luxembourg, de Habsbourg et de Wittelsbach	747
VI.3 - Le comté de Luxembourg vers 1340	748
VI.4 - Le duché de Brabant sous Jeanne et Wenceslas	749
Liste des images insérées dans le texte	750



## Introduction

Wenceslas de Bohême (1337-1383), duc de Luxembourg, de Brabant, de Limbourg, et de Lothier et marquis du Saint Empire<sup>1</sup>, n'est certes pas un personnage inconnu, même s'il n'existe aujourd'hui aucune monographie qui lui soit consacrée<sup>2</sup>. Il apparaît dans un grand nombre d'ouvrages rédigés en français, en allemand, en néerlandais, en anglais ou en tchèque, mais n'y joue toujours qu'un rôle secondaire : sa présence et ses activités accompagnent les événements importants de l'époque, ainsi que la naissance de grandes œuvres littéraires et d'œuvres d'art qui ne sont elles non plus pas sans intérêt. Le fait que le personnage de Wenceslas soit intervenu dans l'histoire de diverses nations, que son rôle se soit étendu sur un si vaste espace – de Prague à Paris et à Londres – n'est-il pas justement une bonne raison pour lui accorder toute notre attention ?

La place subalterne de la vie de Wenceslas de Bohême dans l'historiographie tient à plusieurs raisons, parmi lesquelles figure en premier lieu la perspective nationale souvent propre aux biographies princières – alors que Wenceslas gouvernait des territoires appartenant aujourd'hui à cinq États différents. Malgré les incontestables mérites que lui attribue l'historiographie luxembourgeoise quant au gouvernement du duché et ceux que lui reconnaît l'historiographie belge sur le plan de la culture, une identification de ce prince avec une nation ou un État territorial concrets serait une simplification peu utile,

---

<sup>1</sup> Michel MARGUE, Michel PAULY, « Luxembourg », in : *Höfe und Residenzen im Spätmittelalterlichen Reich. Ein dynastisch-topographisches Handbuch*. Teilband I: Dynastien und Höfe, éd. Werner PARAVICINI, Jan HIRSCHBIEGEL, Jörg WETTLAUFER, Sigmaringen : J. Thorbecke, 2003, p. 154-160 ; Robert STEIN, « Herzöge von Brabant », *ibidem*, p. 45-49. Le duché de Lothier (= le duché de la Basse Lotharingie, *Niederlothringen*) s'étendait à l'origine au nord de la rivière franco-belgo-luxembourgeoise Chiers, mais était démembré au XII<sup>e</sup> siècle à tel point que le titre de duc de Lothier était devenu pratiquement honorifique. Le titre de marquis de Saint Empire se rapporte au marquisat d'Anvers, puis à celui de Herentals.

<sup>2</sup> On ne dispose par conséquent que des articles encyclopédiques de Hermann VANDER LINDEN, « Wenceslas I<sup>er</sup> », in : *Biographie nationale*, t. XXVII, Bruxelles : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1938, col. 169-180 ; et de R. VAN UYTVEN, « Wenceslas I van Bohemen, hertog van Luxemburg, van Brabant en Limburg », in : *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. II, Brussel : Paleis der Academiën (Koninklijke Vlaamse Academiën van België), 1966, col. 935-940.

voire contraire à l'objectif de cette thèse qui est de décrire le rôle de ce prince dans les relations entre le Saint Empire romain et la France.

Wenceslas était en outre fils cadet, et non l'aîné, sur lequel se concentrent habituellement les regards des contemporains ainsi que des historiens. Cependant, l'amour que lui portaient son père et sa mère ainsi que son demi-frère Charles IV lui assura l'héritage du Luxembourg, qui devint véritablement son domaine en 1354. Wenceslas mourut dans la fleur de l'âge, après avoir gouverné le Luxembourg pendant près d'une trentaine d'années, et le Brabant – du chef de sa femme, c'est à dire par alliance – pendant vingt-huit ans. Mais son règne dans ces principautés ne devait pas lui garantir une place parmi les grands personnages de l'histoire. Son règne au Luxembourg fut trop tranquille et prospère, trop pauvre en événements marquants, tandis que les intérêts du pays de Brabant différaient parfois de ceux de son prince occasionnant des controverses entre le prince et les Etats. Ce n'est que depuis les années 1970 que les historiens du Brabant commencent à revoir les jugements négatifs portés sur le règne de Wenceslas, considéré jusqu'alors avec une excessive sévérité : « Avons-nous vraiment affaire à une tête brûlée dont le règne fut absolument catastrophique, ou bien nous trouvons-nous en présence d'un génie politique méconnu ? »<sup>3</sup> Nous n'entendons pas suivre ici pas à pas le « règne catastrophique » de Wenceslas dans le Brabant, pour renverser les jugements négatifs des historiens du Brabant et réhabiliter le prince. Nous nous proposons plutôt de déceler en lui le « génie politique méconnu », tout en retraçant son activité entre les deux plus grands Etats de l'Occident latin, le Saint Empire romain et la France, qui connurent, dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, un rapprochement sans précédent et jamais égalé par la suite.

Quoique né à Prague, Wenceslas, troisième fils du roi de Bohême Jean (1396-1346), qui pendant toute sa vie porta le nom du saint patron de la Bohême, reste peu connu dans l'historiographie tchèque. Seuls les historiens

---

<sup>3</sup> André UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché de Brabant au bas moyen âge (1355-1430)*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, 1975, t. I et II, ici t. I, p. 34.

traitant de la vie et de la politique de l'empereur Charles IV, tels Jiří Spěváček, František Kavka et Lenka Bobková, mentionnent de temps à autre l'existence de son frère. Le contexte de ces remarques est principalement celui des pays de la Couronne du royaume de Bohême (*Corona regni Bohemiae*), gouvernés par la famille des Luxembourg, et de la politique dynastique de ceux-ci. Il s'agit notamment du comté puis duché de Luxembourg et de ses rapports avec la Couronne, des tentatives d'acquisition héréditaire des duchés de Brabant et de Limbourg, ainsi que de la politique occidentale de l'empereur Charles IV<sup>4</sup>. Cette optique de l'historiographie tchèque est l'un des points de vue que nous adoptons dans la présente thèse et entendons compléter et développer.

Quant à la transmission de son héritage matériel et culturel, Wenceslas se trouvait dans une situation tout à fait particulière : à partir d'un certain moment, il put être certain qu'il n'aurait pas d'enfant avec Jeanne de Brabant. Ainsi, la période de son règne au Brabant-Limbourg fut marquée par les efforts de la maison de Luxembourg et de celle de Flandre pour s'assurer la succession dans les duchés en question. Les deux maisons fondaient leurs prérogatives sur des bases juridiques différentes. Les comtes de Flandre invoquaient le droit de succession dans la lignée féminine, alors que la maison impériale, qui ne reconnaissait pas la dévolution féminine dans ces duchés, s'efforçait de s'en emparer comme d'un fief impérial tombé en déshérence. Omniprésente tout au long du règne de Wenceslas, cette tension semble se relâcher un peu à partir de 1369, l'année du mariage de Marguerite de Flandre, nièce et héritière présomptive de Jeanne de Brabant, avec Philippe le Hardi, neveu de Wenceslas. Le duché de Luxembourg devait par contre revenir aux rois de Bohême et passa à la mort de Wenceslas à un autre neveu du duc, Wenceslas IV de Luxembourg-Bohême.

Les premières recherches sur Charles IV et sa politique impériale remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce n'est cependant que depuis les dernières

---

<sup>4</sup> L'expression de « politique occidentale » de Charles IV touche à l'Ouest du Saint Empire Romain (l'Allemagne), et ne concerne pas les pays du sud-ouest de l'Empire, le royaume d'Arles et de Vienne.

décennies que sa politique occidentale, traditionnellement jugée faible, incohérente, voire irrationnelle – surtout à partir de la fameuse diète de Metz (décembre 1356 – janvier 1357) – est décrite de façon plus claire et plus compréhensible. Sans pour autant oublier l'apport d'autres historiens, nous souhaiterions mentionner ici le grand mérite des ouvrages de Heinz Thomas, auxquels nous aurons recours. Même si ses ouvrages ne concernent pas directement le personnage de Wenceslas, les questions qu'il soulève et les réponses qu'il y apporte nous permettent de nous appuyer sur ses recherches pour tenter d'expliquer, par l'intermédiaire du thème de Wenceslas de Bohême, de manière plutôt indirecte donc, l'énigme de la politique française de l'empereur Charles IV après la diète de Metz. Les activités du duc Wenceslas et le point de vue exprimé dans les oeuvres issues de son mécénat littéraire jettent elles aussi une certaine lumière sur ce sujet.

La position de Wenceslas entre la France et l'Empire, qui nous intéresse plus particulièrement, fut déjà partiellement esquissée en 1947 par Fritz Quicke dans *Les Pays Bas à la veille de l'unification bourguignonne (1356-1384)*. Néanmoins, ce livre, quoique parmi les plus riches et les plus intéressants du point de vue des faits, tend trop à expliquer ce qu'il interprète comme les échecs politiques de Wenceslas au Brabant par la faiblesse de la politique occidentale de son demi-frère Charles IV. Nous nous intéresserons pour notre part à la coopération et aux relations politiques entre les deux frères, impliqués l'un plutôt dans l'Est, l'autre plutôt dans l'Ouest de l'Empire, à leur relation mutuelle et à leurs contacts personnels.

Wenceslas comptait parmi les princes les plus puissants de la région, qui se regroupaient avec leurs feudataires et certaines villes dans des *landfriedes*, ligues visant à maintenir la paix et la sécurité du commerce sur les routes. En 1366, Wenceslas fut nommé vicaire impérial en deçà des monts, ce que Heinz Thomas considère comme la création d'un poste de vice-roi pour la partie du Saint Empire située à l'Ouest du Rhin. C'est entre autres dans le contexte de ce modèle d'administration de l'Empire par la dynastie des Luxembourg qu'il faut

considérer la défaite de Wenceslas à la bataille de Baesweiler (1371), lors de la guerre contre le duc de Juliers, et la captivité qui suivit. Le manuscrit d'Amiens des *Chroniques* de Jean Froissart et le récit de la *Chronique* normande des *Quatre premiers Valois* suggèrent cependant que cet événement eut également une signification dans le contexte de la guerre de Cent Ans.

Les rapports entre Wenceslas et la France ne sont pas moins intéressants que ses liens avec l'empereur et son rôle dans l'Empire. Fils d'une princesse de sang royal français, Béatrix de Bourbon, et demi-frère de Bonne de Bohême, l'épouse de Jean le Bon, Wenceslas fut fréquemment en contact amical avec ses parents de Bourbon, hommes de confiance des Valois – et ce malgré un certain froid dans les relations entre son frère Charles et les rois de France Philippe VI et Jean le Bon pendant la décennie entre les batailles de Crécy et de Poitiers. Les Bourbon, mais aussi la branche française des Luxembourg, les Luxembourg-Ligny, et quelques autres feudataires du duc, renforcèrent les attaches françaises de Wenceslas durant toute la vie de ce prince, dont l'activité diplomatique entre la France et le Saint Empire fut intense et présentait une grande importance tant pour Charles IV et Wenceslas IV, que pour les rois de France Charles V et Charles VI. L'avènement de Wenceslas au trône luxembourgeois était couplé avec un retour à la politique de feu son père Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême : le lien de Wenceslas à la cour de France fut affirmé par l'octroi d'une rente en contrepartie de son aide militaire en cas de besoin. Charles V le Sage en particulier montra une plus grande volonté encore que ses prédécesseurs d'attacher son oncle à sa cour, en lui cédant plusieurs fiefs et en lui faisant don d'une maison à Paris. Dans l'historiographie française, Wenceslas apparaît le plus souvent comme un hôte occupant une place d'honneur aux couronnements et aux festins des rois de France (1364, 1378, 1380). Nous serons à ce propos amenés à porter aussi notre attention sur la participation militaire du duc de Luxembourg et de Brabant au conflit franco-anglais : la bataille de Baesweiler, où Wenceslas fut battu et fait prisonnier, est-elle également à considérer comme un épisode de la guerre de Cent Ans ? Nous

tenterons de répondre avec l'aide de Jean Froissart, qui consacra à cet événement crucial de la vie de Wenceslas un bon nombre de pages, aussi bien en prose qu'en vers. Une place tout aussi importante sera accordée au rôle diplomatique du duc Wenceslas.

1383, date de la mort de Wenceslas, est une année charnière dans l'histoire de ses Etats. Le Brabant et le Limbourg allaient passer à la branche cadette de la maison de Valois-Bourgogne, alors que le Luxembourg, privé de gouvernement direct, allait vivre une période troublée, marquée par de nombreux conflits et frictions et par de fréquents changements d'administrateurs et de seigneurs « engagistes ». Mais l'année 1383 est également considérée comme un tournant dans le règne de Wenceslas IV, lequel renonça à partir de cette date à tenter de s'acquitter d'une partie des tâches qu'exigeait sa position à la tête de la Bohême et de l'Empire. Il est hors de doute que la mort de son oncle Wenceslas, son meilleur soutien dans l'Ouest de l'Empire, en fut l'une des causes. Le roi de Bohême et des Romains, âgé alors de vingt-deux ans, avait en plus à lutter pour l'héritage de son oncle et faire face aux différentes contestations et aux conflits avec les vassaux français de celui-ci, des circonstances qui, ensemble, allaient progressivement décourager ce jeune souverain, auquel l'historiographie allait attribuer des épithètes peu flatteuses, telles que *der Foule* (le Paresseux) ou l'Ivrogne.

Mais l'importance du duc Wenceslas de Bohême ne se résume pas uniquement à son rôle politique. Sa personnalité laissa elle aussi de nombreuses traces dans la littérature médiévale française, ou plus exactement francophone, ne fût ce que sous forme de mentions dans les chroniques, qui dépeignent Wenceslas comme un prince français élégant, aimable et généreux, amateur de joutes et de tournois. Son activité de mécène littéraire, qui tenait la cour au faite de son éclat y attirant ainsi de nombreux personnages célèbres, est inséparablement liée à l'ambitieuse politique dans l'Ouest de l'Empire de ce prince de Luxembourg qui n'oubliait pas, lui non plus, les ambitions impériales de ses ancêtres. Parmi les chroniqueurs qui nous permettent d'appréhender les

actions, les motifs, et même les idées de Wenceslas dans le contexte des valeurs de son époque, nous relevons surtout Jean le Bel et Jean Froissart, aux observations desquels nous prêterons une large attention. Notre choix de Jean le Bel est dû non seulement à l'incontestable qualité de ses récits, à sa proximité géographique et personnelle vis à vis du prince, mais aussi au fait que le chanoine de Liège trouva un disciple et un continuateur en Jean Froissart, chroniqueur et poète patronné par Wenceslas de Bohême. On admettra non sans un certain regret, que l'attention prioritaire que nous accordons dans ce travail aux chroniqueurs du XIV<sup>e</sup> siècle, Jean Froissart et Jean le Bel, va au détriment des grands chroniqueurs brabançons du XV<sup>e</sup>, d'Edmond de Dynter (environ 1370 – 17. 2. 1448) et du deuxième auteur des *Brabantsche Yeesten* (probablement Weinken van Cotthem, environ 1390 – 1457), qui décrivent tous deux le gouvernement de Wenceslas. Etant donné que leurs oeuvres ont été rédigées plusieurs décennies après la mort du duc, nous ne nous livrons, bien qu'elles nous fournissent également des données complémentaires, ni à leur analyse ni à la comparaison de leurs récits. Nous pensons que c'est avant tout Jean Froissart qui nous permet d'approcher au plus près Wenceslas, et que c'est à l'inverse le personnage de Wenceslas et son mécénat qui nous permettent de répondre à certaines questions relatives aux oeuvres de Froissart.

La relation entre le poète Froissart et son prince Wenceslas influença plusieurs chapitres des célèbres *Chroniques*<sup>5</sup>, et fut à l'origine de certains ouvrages poétiques de Froissart, ainsi que de quelques dizaines de poèmes du duc lui-même. Nous tâcherons d'étudier les oeuvres nées de cette relation, qui ont fait l'objet de nombreuses études littéraires, dans la perspective plutôt

---

<sup>5</sup> Nous citerons au fil du texte les éditions suivantes : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. KERVYN DE LETTENHOVE, t. I-XXV, Bruxelles : Victor Devaux et C<sup>ie</sup>, 1867-79 ; *Chroniques de Froissart*, t. I-XIII, éd. Siméon LUCE, Gaston RAYNAUD, Léon MIROT, Albert MIROT, SHF, Paris : Renouard, 1869-1931 (t. I-XII), Paris : Klincksieck, 1975 (t. XIII) ; JEAN FROISSART, *Chroniques. Début du premier livre, éd. du ms. de Rome Reg. lat. 869*, éd. George T. DILLER (TLF), t. 194, Genève : Droz – Paris : Minard, 1972 ; JEAN FROISSART, *Chroniques. Livre I (première partie, 1325-1350) et Livre II. Rédaction du manuscrit de New York Pierpont Morgana Library M. 804*, éd. Peter F. AINSWORTH et George T. DILLER (Lettres gothiques), Paris : Librairie générale française, 2001 ; JEAN FROISSART, *Chroniques. Livre I. Le manuscrit d'Amiens*, éd. George T. DILLER, t. I-V (TLF), Genève : Droz, 1991, 1992, 1992, 1993, 1998.



historique d'une biographie de Wenceslas de Bohême. Outre les *Chroniques*, nous nous intéresserons particulièrement au « dit » de la *Prison Amoureuse* et à *Méliador*, le dernier roman arthurien en vers, c'est-à-dire aux œuvres nées à coup sûr du mécénat littéraire de Wenceslas de Bohême. Nous nous proposerons de comparer les récits ou versions que donne Froissart sur certains événements liés à l'histoire personnelle de Wenceslas dans les différentes rédactions des *Chroniques* et dans la *Prison Amoureuse*. Ensuite, nous prêterons l'oreille à Robert Deschaux, qui remarquait – il y a déjà quelques décennies – au sujet du monde arthurien dans le roman *Méliador*<sup>6</sup> :

« C'est un monde arthurien affadi sinon dénaturé, un monde peint au goût du jour que nous découvrons dans le *Méliador* de Froissart. Oeuvre fictive d'un écrivain qui s'obstine à rêver d'un ordre aristocratique fondé sur les antiques valeurs féodales et courtoises, ce roman présente, à notre sens, un intérêt documentaire plus que littéraire, mis à part certains épisodes. Vouloir s'inspirer du monde dans lequel il vivait, et célébrer en même temps l'idéal démodé d'un monde disparu, a constitué pour le romancier une difficulté qu'il a eu peine à surmonter. Tel est au moins jugement que peut porter la critique littéraire. Sans doute appartient-il aux historiens de nous aider à mieux apprécier l'incursion de Froissart chroniqueur dans le genre romanesque, en nous précisant l'intention de l'auteur s'employant à écrire au XIV<sup>e</sup> siècle un roman arthurien. »

A l'aide des œuvres poétiques de Froissart (combinée à celle d'autres sources), nous espérons décrire le milieu et la cour du duc Wenceslas de Bohême, la tradition à la base de ses opinions politiques et de son style de vie, mais aussi tout ce qui le différencie de ses parents et de son frère Charles IV ; en effet, non seulement les œuvres poétiques de Froissart portent la marque des goûts et des prédilections de Wenceslas, mais sont elles aussi une expression de son rôle politique et diplomatique, de ses idéaux et de son point de vue sur certains événements de son époque. Dans notre recherche d'une relation entre les œuvres poétiques de Froissart et la vie de Wenceslas de Bohême, nous posons comme hypothèse que le principe clef des œuvres de Froissart consiste en la véracité de son récit, autrement dit, que la fiction doit être en rapport assez direct avec les événements historiques, et que c'est aussi cette « réalité » de la fiction ou, dans

---

<sup>6</sup> Robert DESCHAUX, « Le monde arthurien dans le *Méliador* de Froissart », in : *Mélanges de langue et littérature française du Moyen Âge et de la Renaissance offerts à Charles Foulon*, t. II, p. 60-67, ici p. 67.

le cas de *Méliador*, la « modernité » d'un roman traitant d'un sujet contemporain, qui assura son succès.

Quelques chapitres seront consacrés aux résidences de Wenceslas et aux divertissements à la cour de Brabant. Nous n'en faisons cependant pas un récit à part, mais tâchons toujours de les relier et de les subordonner au sujet politique et « international » de la présente thèse. L'architecture des palais et des châteaux du XIV<sup>e</sup> siècle, pour la plupart entièrement démolis, ne nous est connue que grâce aux peintures, dessins et œuvres graphiques provenant en plus d'une époque postérieure et ne le représentant pas dans leur état d'alors. Les fastes de la cour de Wenceslas de Bohême et de Jeanne de Brabant, documentés par les comptes ducaux, suscitent une série d'hypothèses sur l'art et les influences artistiques et qui peuvent être résumées ainsi : concernant la question déjà presque traditionnelle que se posent les historiens de l'art tchèques, qui se demandent comment Charles IV a pu, dans la foulée de ses trois séjours seulement en France, importer les influences artistiques françaises ou franco-flamandes au royaume de Bohême, la possibilité d'une participation de la cour de Wenceslas à cette médiation artistique se propose. Il en est de même pour les influences dans le sens inverse dont parle Patrick M. de Winter, notamment d'une réception de l'art de Bohême dans la région rhénane et dans le Brabant à partir des années 1360. On trouve enfin, en étudiant les contacts étroits entre Wenceslas, Charles V et Philippe le Hardi, certains artistes au service des trois princes. Il faut donc se poser la question du rapport entre l'art de la cour de Luxembourg-Brabant, l'art franco-flamand et l'apparition soudaine des primitifs flamands vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Ces questions très naturelles dans le contexte de notre sujet n'apparaîtront dans le texte que sous forme de remarques, car il est malheureusement impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, d'avancer des conclusions dans ce domaine<sup>7</sup>. L'art à la cour de

---

<sup>7</sup> Signalons qu'une thèse intitulée « La Cour de Brabant au bas Moyen Age, du règne de Jeanne à celui de Charles le Téméraire », est préparée en ce moment à l'Université libre de Bruxelles, par Anne Chevalier-de Gottal. La première partie prévoit de retracer les « Divertissements, fêtes et solennités, la vie culturelle et la production artistique » de cette période, jusqu'à « l'exportation » des cérémonies

Wenceslas est somme toute un sujet peu connu et quelque peu négligé, car la plupart des œuvres réalisées à la cour de Brabant, dont l'existence ne nous est révélée que par les comptes ducaux, sont aujourd'hui perdues. Il est cependant intéressant de noter que parmi les œuvres d'art préservées, nous trouvons plusieurs portraits de Wenceslas, qui semblent être des copies des originaux du XIV<sup>e</sup> siècle. Les questions reflétant le rôle culturel de la cour de Wenceslas de Bohême s'inscrivent elles aussi dans la lignée du thème central de notre recherche et complètent notre image de la place du duc dans la politique du XIV<sup>e</sup> siècle.

Ecrire une monographie sur le rôle de Wenceslas de Bohême entre l'Empire et la France signifie surtout faire un effort pour franchir les frontières et les barrières qui empêchaient jusqu'à présent d'accorder au personnage de Wenceslas une place adéquate dans l'histoire de l'Occident latin au XIV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'abord des frontières séparant les Etats et leurs historiographies, ainsi que des barrières linguistiques, lesquelles ont parfois été à l'origine du fait que certains sujets sont restés à la marge de l'attention des historiens. Mais nous nous permettrons d'aborder également les barrières entre les disciplines et les divers domaines de recherche, tels l'histoire, l'histoire littéraire et l'histoire de l'art, non pas pour tenter une description parallèle des résultats de leurs recherches, mais pour mettre en évidence les liens directs entre la politique, le style de vie, l'art et la littérature à la cour de Wenceslas de Bohême, ce qui n'est bien entendu possible qu'à l'aide des monographies et des articles résultant du travail d'innombrables archivistes, chercheurs et spécialistes auxquels notre thèse doit beaucoup et auxquels nous exprimons ici toute notre reconnaissance.

---

brabançonnes à la cour d'Espagne par les Bourguignons, et utilise pour cela comme sources les chroniques d'Edmond de Dwynter, les *Brabantsche Yeesten* et les sources comptables. La deuxième partie devrait consister en un « Inventaire des artistes de l'hôtel et reconstitution du corpus des oeuvres ». Il est probable que ce travail apportera de nouvelles connaissances et permettra peut-être aussi de découvrir et d'identifier certains objets provenant de la cour de Jeanne et de Wenceslas.

## Les sources (I) et les ouvrages consultés (II)

La biographie de Wenceslas de Bohême esquissée dans la présente thèse diffère à certains égards des biographies princières habituelles. Le choix des sources que nous nous proposons d'employer relève de deux facteurs principaux. Du fait de notre sujet, nous nous concentrons sur la politique familiale et « internationale » plus que sur l'administration des pays et des biens, d'ailleurs bien connu quant aux domaines brabançons, notamment depuis les travaux de Mina Martens, André Uyttebrouck, Christiane Piérard, Henri Laurent et Fritz Quicke (II.2.d, II.3.e). Le gouvernement du Luxembourg sous Wenceslas n'a pas fait l'objet pour l'instant d'un aussi grand nombre de travaux que le Brabant, mais le sera sans doute dans l'avenir (II.3.d).

Eu égard à l'amitié qui liait le duc Wenceslas avec le plus grand chroniqueur de son temps, Jean Froissart, nous utilisons dans une large mesure les sources narratives. Nous consacrons aux oeuvres de Froissart (I.4.b, I.4.d) une attention comparable à celle que nous attachons aux sources diplomatiques et administratives.

Le rôle « international » du duc Wenceslas entre le Saint Empire romain et la France nous a imposé la consultation d'un grand nombre de documents diplomatiques issus principalement de la chancellerie du duc de Luxembourg et de Brabant, de la chancellerie impériale et de celle du roi de France, ainsi que de sources comptables (I.1, I.2). Bien que nous nous soyons souvent servis des tables analytiques, des répertoires, des inventaires et des *regesta* – un grand nombre de documents ayant déjà été édités plus d'une fois – nous avons également été contraints de consulter les archives afin de transcrire quelques pièces inédites et de vérifier la teneur de certains documents déjà publiés. Pour cette raison, et étant donné que les documents essentiels se trouvent dispersés à travers un grand nombre d'éditions particulières résultant elles-mêmes sur une recherche dans diverses archives, éditions innombrables rien que pour les sources impériales, nous avons jugé utile d'accompagner notre texte d'une

annexe rassemblant les pièces justificatives les plus importantes (Annexe : Choix de documents justificatifs).

Il nous a ainsi fallu recourir aux documents inédits des Archives Nationales de Paris (voir I.1.b), principalement sur les questions touchant à la mère de Wenceslas, Béatrix de Bourbon, et pour les chartes de Brabant. Les autres documents mentionnés ont plutôt valeur de complément. Nous nous référons ensuite aux documents des Archives générales du royaume (Bruxelles), notamment pour une grande quantité de sources comptables toujours inédites (I.1.a). Les comptes de la recette générale du Brabant contiennent les informations très diverses qui peuvent servir de sources complémentaires à l'histoire politique, mais qui fournissent aussi des renseignements très précieux sur la vie à la cour de Jeanne et Wenceslas (les bâtards, les rémunérations de Froissart, les tournois, l'art etc.). Ils ont déjà été employés par plusieurs auteurs, notamment Alexandre Pinchart auquel nous nous référons plus d'une fois (I.5, II.4.b).

Notre sujet traitant souvent des relations personnelles et des rencontres qui les jalonnaient, nous avons dû recourir à différents itinéraires publiés (I.3.). Il nous a fallu établir nous-mêmes un itinéraire du duc Wenceslas, car aucun n'existe de nos jours, à l'exception de celui, incomplet, établi par Christiane Piérard à partir des comptes de Binche. Il est également possible de consulter, avec toutefois une grande prudence, la liste des séjours de Wenceslas au duché de Luxembourg, élaborée par Jean-L. Hollenfeltz et basée uniquement sur les chartes. Celle-ci contient beaucoup d'erreurs et rend indispensable une vérification systématique. Nous n'en reprenons par conséquent dans notre « Itinéraire » que quelques remarques faites par son auteur. Notre itinéraire s'appuie principalement sur les documents de la chancellerie (ducale et impériale), et est complété par les données des documents comptables (I.1, I.2) ou éventuellement par les témoignages des chroniqueurs.

Nous avons souhaité mettre en valeur le rapport exclusif du duc avec le chroniqueur et romancier Jean Froissart, qui composa pour lui deux oeuvres

littéraires, le « dit » de la *Prison Amoureuse* et le roman *Méliador*. Wenceslas fut pendant quinze ans son mécène et protecteur, et leur relation amicale ne fut interrompue que par la mort du duc. C'est pourquoi plusieurs chapitres de notre travail sont basés sur l'analyse de la narration de Froissart. Nous y confrontons les textes de Froissart aux informations obtenues par les méthodes traditionnelles de l'histoire et procédons par ailleurs, grâce au caractère particulier de l'oeuvre de Froissart, qui consacre à un même évènement plusieurs récits différents, à une comparaison des différentes versions provenant de sa plume. La *Prison Amoureuse* et le roman de *Méliador* tournent dans une certaine mesure autour de l'histoire vécue de Wenceslas de Bohême, comme il était déjà plus ou moins connu concernant la *Prison Amoureuse*, analysée par Anthime Fourier, Claude Thiry et Marie-Thérèse de Medeiros – pour ne citer que les auteurs des études que nous jugeons les plus importantes (II.4.a).

Quant à *Méliador*, nous proposons, partant des analyses faites par les historiens de la littérature (II.4.a) et de certains évènements de l'histoire européenne des années 1360, une nouvelle interprétation et datation du roman. Nous tentons d'abord de découvrir les correspondances entre le roman et la vie du duc Wenceslas à l'aide des sources traditionnelles de l'histoire politique, et de compléter en retour cette histoire à l'aide de l'interprétation du roman. Ensuite, une fois l'interprétation faite, nous inversons notre propos. La signification du *Méliador* et le message politique et idéologique véhiculé par ce roman du mécénat de Wenceslas s'imposeront à nous comme un miroir grâce au quel nous comprendrons les évènements postérieurs.

Les sources relevant à l'histoire de l'art n'ont ici qu'une valeur de complément (I.5). Nous n'y consacrons pas de chapitres spéciaux, à l'exception de celui portant sur les portraits de Wenceslas (ch. XIX.C), mais établissons une Annexe pour résumer l'état actuel des connaissances, qui permet de donner, malgré de nombreuses lacunes et questions sans réponse, une image de la richesse artistique de la cour de Brabant.

## I – Sources citées

### I.1 – SOURCES DIPLOMATIQUES ET ADMINISTRATIVES MANUSCRITES. INVENTAIRES DES ARCHIVES

#### I.1.a – BRUXELLES

##### *Archives générales du royaume*

CUVELIER, Joseph, *Inventaire des inventaires de la 2e section des Archives générales du royaume* (Chambre des comptes, chartes de Brabant, Flandre, Namur et Luxembourg, corps de métiers, papiers d'État et de l'audience, cartulaires et manuscrits etc.), Bruxelles : Weissenbruch, 1904.

#### **Chambres des Comptes. Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse<sup>8</sup>**

VERKOOREN, Alphonse, *Inventaire des Chartes et Cartulaire des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse*, 1<sup>ère</sup> partie. Chartes originales et vidimées, t. II-VIII, Bruxelles : Hayez, Imprimeur de l'Académie royale de Belgique, 1911 (t. II, n<sup>os</sup> 501-1250), 1912 (t. III, n<sup>os</sup> 1251-2000), 1912 (t. IV, n<sup>os</sup> 2001-2900), 1913 (t. V, n<sup>os</sup> 2901-3800), 1916 (t. VI n<sup>os</sup> 3801-4770), 1917 (t. VII n<sup>os</sup> 4771-5425), 1925 (t. VIII, n<sup>os</sup> 5426-6052) ; 2<sup>e</sup> partie. Cartulaires, t. II (1312-1383), Bruxelles, 1962.

#### **Chambres des Comptes. Chartes et cartulaires du comté, puis duché de Luxembourg et du comté de Chiny<sup>9</sup>**

BOURGUIGNON, Marcel, *Les chartes du Luxembourg, Introduction à l'inventaire des Chartes et Cartulaires du Luxembourg*, Bruxelles : E. Guyot, 1931.

VERKOOREN, Alphonse, *Inventaire des Chartes et Cartulaires du Luxembourg (comté puis duché)*, Bruxelles : E. Guyot, 1915, t. II (n<sup>os</sup> 501-965), t. III (n<sup>os</sup> 957-1356).

#### **Chambres des Comptes. Registres et Comptes en rouleaux**

GACHARD, L.-P., *Inventaire des archives des Chambres des comptes précédé d'une notice historique sur ces anciennes institutions*, t. I (n<sup>os</sup> 1-1774), 1837, t. II (n<sup>os</sup> 1777-15715), 1845, t. III (n<sup>os</sup> 15715-22236) 1851.

NELIS, Hubert (révisé par DIERKENS A., LAURENT R.), *Inventaire des archives des Chambres des comptes*, t. VI (n<sup>os</sup> 45668-50963), Bruxelles : A. Gilles, 1995.

NELIS, Hubert, *Chambre des comptes de Flandre et de Brabant. Inventaire des comptes en rouleaux*, Bruxelles : Goemaere, 1914.

PINCHART, Alexandre, *Inventaire des archives des Chambres des comptes précédé d'une notice historique sur ces anciennes institutions*, t. IV (n<sup>os</sup> 22237-28593), 1856 ; t. V (n<sup>os</sup> 28594-45667), 1879.

UYTTEBROUCK, André, « Inventaire des comptes généraux du duché de Brabant antérieurs à l'avènement de Philippe le Bon 1342-1430 », in : *Acta Historica Bruxellensia*, 1974, t. III. Recherche sur l'histoire des finances publiques en Belgique, p. 101-130.

#### Comptes de la recette générale du Brabant

n<sup>o</sup> 2350 – 1363, 24 juin – 1364, 24 juin ; 1 vol., 372 p., en latin par le receveur de Brabant Godefroid de la Tour

n<sup>o</sup> 2351 – 1364, 24 juin – 1365, 24 juin ; 1 vol., 192 fol., en latin par le receveur de Brabant Godefroid de la Tour

n<sup>o</sup> 2352 – 1365, 24 juin – 1366, 24 juin ; 1 vol., 336 p., en latin par le receveur de Brabant

<sup>8</sup> Certaines de ces chartes de Brabant sont éditées *in extenso* dans les *Brabantsche Yeeften. Les Gestes des ducs de Brabant*, t. II, Codex diplomaticus, éd. Jan Frans WILLEMS, Bruxelles : Hayez, 1843.

<sup>9</sup> En 1839 déplacés des Archives gouvernementales du Luxembourg en Belgique.

- Godefroid de la Tour  
n° 2353 – 1366, 24 juin – 1367, 24 juin ; 1 vol., 300 p., en latin par le receveur de Brabant  
Godefroid de la Tour
- n° 2354 – 1367, 24 juin – 1368, 24 juin ; 1 vol., 324 p., en latin par le receveur de Brabant  
Godefroid de la Tour
- n° 2355 – 1368, 24 juin – 1369, 24 juin ; 1 vol., 296 p., fort endommagé ; en latin  
par le receveur de Brabant Godefroid de la Tour
- n° 2356 – 1369, 24 juin – 1370, 24 juin ; 1 vol., 135 fol., en latin par le receveur de Brabant  
Godefroid de la Tour ; double de ce compte : CC, 2356 bis
- n° 2357 – 1370, 24 juin – 1371, 24 juin ; 1 vol., 294 p., en latin par le receveur de Brabant  
Godefroid de la Tour
- n° 2358 – 1371, 24 juin – 1372, 19 décembre ; 1 vol., 282 p., en latin  
par le receveur de Brabant: Godefroid de la Tour
- n° 2360 – 24 juin 1373 – 25 décembre 1374 ; 1 vol., 304 p., en latin par le receveur de  
Brabant Godefroid de la Tour ; double de ce compte n° 2360<sup>bis</sup> ; les pages 267-300  
renferment le compte rendu de Thierry de Gorinchem, clerc du receveur de Brabant,  
des seules recettes et dépenses faites à son intervention ; en latin ; après le 25  
décembre 1374
- n° 2361 – 1374, 25 décembre – 1375, 25 décembre ; Compte rendu par Thierry de  
Gorinchem, clerc du receveur de Brabant, des seules recettes et dépenses faites à son  
intervention ; 1 vol., 176 pp., papier, en latin
- n° 2362 – 1376, 10 août – 1377, 10 août (en réalité le nouveau receveur a enregistré des  
recettes et des dépenses depuis le 24 juin précédent) p. 108 ; 1 vol., 164 p., papier, en  
néerlandais par le receveur de Brabant Renier Hollant
- n° 2363 – 1377, 10 août – 1378, 24 juin ; 1 vol., 162 p. numérotées, en néerlandais par le  
receveur de Brabant Renier Hollant
- n° 2364 – 1378, 24 juin – 1379, 24 juin ; 1 vol., 158 p. numérotées, en néerlandais par le  
receveur de Brabant Renier Hollant
- n° 2365 – 1379, 24 juin – 1380, 24 juin ; 1 vol., 162 p. numérotées, en néerlandais par le  
receveur de Brabant Renier Hollant
- n° 2366 – 1380, 24 juin – 1381, 24 juin ; 1 vol., 182 p. numérotées, en néerlandais par le  
receveur de Brabant Renier Hollant
- n° 2367 – 1381, 24 juin – 1382, 24 juin ; vol., 170 pp. numérotées, en néerlandais par le  
receveur de Brabant Renier Hollant
- n° 2368 – 1382, 24 juin – 1384, 24 juin ; 1 vol., 181 p. numérotées, en néerlandais par le  
receveur de Brabant Renier Hollant
- n° 2369 – 1383, 24 juin – 1384, 24 juin ; 1 vol., 183 pp. numérotées, en néerlandais par le  
receveur de Brabant Renier Hollant ; double de ce compte : CC, 2369 bis
- n° 2370 – 1384, 24 juin – 1385, 24 juin ; 1 vol., 158 pp. numérotées, en néerlandais par le  
receveur de Brabant Renier Hollant ; double de ce compte : CC, 2370 bis
- n° 2378 – 1392, 24 juin – 1393, 24 juin ; 1 vol., 88 pp. numérotées, en néerlandais par le  
receveur de la duchesse de Luxembourg, de Lothier et de Brabant Renier Goedeheere
- n° 2379 – 1393, 24 juin – 1394, 24 juin ; 1 vol., 82 pp. numérotées en néerlandais par le  
receveur de la duchesse de Luxembourg, de Lothier et de Brabant Renier Goedeheere
- n° 2380 – 1394, 24 juin – 1395, 24 juin ; 1 vol., 93 pp. numérotées, en néerlandais, par le  
receveur de la duchesse de Luxembourg, de Lothier et de Brabant Renier Goedeheere
- n° 2381 – 1395, 24 juin – 1395, 25 décembre ; 1 vol., 53 pp. numérotées, en néerlandais, par  
le receveur de la duchesse de Luxembourg, de Lothier et de Brabant Renier  
Goedeheere
- n° 2393 – 1405, 24 juin – 1406, 24 juin ; 1 vol., 156 fol. numérotés, en néerlandais, par le  
receveur général de Brabant au nom du gouverneur Antoine de Bourgogne, Guillaume  
Tonsus (relié avec le compte de la période suivante)



- n° 2394 – 1408, 1<sup>er</sup> mai – 1409, 30 avril ; 1 vol., 231 fol. numérotés (fol. 226-454), en néerlandais, par le receveur général de Brabant Etienne van der Nederalphen (relié avec le compte de la période précédente)
- n° 2395 – 1410, 1<sup>er</sup> mai – 1411, 30 avril ; 1 vol., 270 fol. numérotés (fol. 250-519), en néerlandais, par le receveur générale de Brabant Etienne van der Nederalphen (relié avec le compte de la période précédente)
- n° 2422 – Comptes des gîtes de la duchesse Jeanne à Genappe 1365, 7-10 mai; Comptes des gîtes des ducs Wenceslas et Jeanne pour un séjour à Nivelles et à Genappe ; Comptes en rouleaux ; 1 pièce, en latin.
- n° 2424 – 1377, octobre – décembre ; comptes des gîtes de l'Hôtel à Bruxelles ; Comptes en rouleaux ; 1 pièce, en latin
- n° 2462 – *Gista ducis* de septembre 1364 (Nivelles) ; *Gista ducis* d'octobre 1364 (Genappe) ; Comptes en rouleaux ; 1 pièce, en latin et en français

#### Comptes du domaine de Binche

- n° 8765 - Comptes du domaine de Binche, 1372-1373
- n° 8766 - Comptes du domaine de Binche, 1373-1374
- n° 8767 - Comptes du domaine de Binche, 1374-1375, et « parties » en cahiers séparés
- n° 8768 - Comptes du domaine de Binche, 1375-1376
- n° 8770 - Comptes du domaine de Binche, 1377-1378
- n° 8776 - Comptes du domaine de Binche, 1382-1383

#### Comptes de la prévôté de Binche

- n° 15 030 – Comptes de la prévôté de Binche, 1372-1375
- n° 15 031 – Comptes de la prévôté de Binche, 1375-1380

#### Autres comptes

- n° 17 144 – Comptes des reliefs de fiefs de Brabant de Pâques 1366 à 1389<sup>10</sup> en latin par Nicolas Specht (1366-1376) et Pierre Braeu (à partir de Pâques 1376)
- n° 17 145 – Comptes des reliefs de fiefs de Brabant de 1389 à 22 février 1408 par Pierre Braeu (succédé par Pierre de Halle).
- n° 46 925 - Vingt-deux (vingt-trois) comptes de l'hôtel des ducs de Brabant (voyages et frais d'hôtel de Jeanne et de Wenceslas 1371-1381), 1 volume en latin et en français<sup>11</sup>.
- n° 46 926 – Compte de la rente de 6000 francs par an que le duc Wenceslas percevait à titre de fief sur les revenus du roi de France du 1<sup>er</sup> octobre 1373 au 22 juillet 1380 ; en français, par le receveur d'Aymeries et de Raismes Jean de Raing.

#### Collection des « Manuscrits divers »

999a - *Inventaire des chartes de Luxembourg* de 1412

<sup>10</sup> Une partie de ce compte a été publiée par Pierre François Xavier DE RAM, , « Particularités concernant le règne des ducs de Brabant Jeanne et Wenceslas », in : *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'Histoire* 2de série, t. 1, 1850, p. 231-281

<sup>11</sup> Pour le détail des comptes contenus dans ce volume voir l'« Invenaire » d'André Uyttebrouck, cité ci-dessus.

**I.1.b – PARIS**  
*Archives nationales*

**Trésor des Chartes**

Rois de Bohême et traités avec eux [1299] 1338-1501 – J 432 – n<sup>os</sup> 3 et 3 bis, 11<sup>12</sup>, 12, 13, 13bis, 14

Dispenses de mariage accordées par bulles aux rois et aux princes royaux – J 437, n<sup>o</sup> 32

Brabant : 1257-1364 - J 523-524<sup>13</sup> ; J 524<sup>B</sup>, n<sup>o</sup> 36<sup>14</sup>

Empereurs d'Allemagne : traités et autres actes diplomatiques 1228-1552 - J 612, n<sup>o</sup> 45

**Trésor des chartes – Registres**

VIARD, Jules – VALLEE, Aline

*Registres du Trésor des Chartes, t. III, Règne de Philippe de Valois*, Paris : Archives Nationales 1978, 1979, 1984.

- JJ 66, f<sup>o</sup> 628, n<sup>o</sup> 1435

- JJ 72, f<sup>o</sup> 392 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 489

- JJ 76, f<sup>o</sup> 91, 91<sup>v</sup>, n<sup>o</sup> 125

VALLÉE, Aline

*Registre de Jean II le Bon (1353-1355)*, Inventaire analytique dactylographié, 1970.

- JJ 82, f<sup>o</sup> 206, n<sup>o</sup> 306<sup>bis</sup>

CLEMENCET, Suzanne

*Registre de Jean II le Bon et de Charles, dauphin et duc de Normandie, lieutenant du roi ou régent (1354-1357)*, Inventaire analytique manuscrit, 1968.

- JJ 84, n<sup>o</sup> 30, f<sup>o</sup> 232<sup>v</sup>

- JJ 84, n<sup>o</sup> 455, f<sup>o</sup> 235<sup>v</sup>

*Registre de Charles, dauphin et duc de Normandie, lieutenant du roi ou régent, et de Jean II le Bon (1356-1361)*, Inventaire analytique manuscrit, 1959, t. I et II.

- JJ 89, f<sup>o</sup> 205 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 236, n<sup>o</sup> 166

*Registre de Charles, dauphin et duc de Normandie, lieutenant du roi ou régent (1358-1360). Inventaire analytique manuscrit*, 1960

- JJ 90, f<sup>o</sup> 267 v<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 541

*Registres de Charles, dauphin et duc de Normandie, lieutenant du roi ou régent (1361-1363) et de Jean II le Bon (1362-1363)*, Inventaire analytique manuscrit, 1963.

- JJ 93, n<sup>o</sup> 245

**Cartons des rois**

Jules TARDIF, *Monuments historiques. Carton des rois*, Paris : J. Claye, [Nendeln/Liechtenstein : Kraus reprint, 1977].

- K. 53, n<sup>o</sup> 21.

**Chambre des comptes. II. Terriers. Titres du Bourbonnais 1167-1524 (P 1355-1387)**

HUILLARD-BREHOLLES, Alphonse, *Titres de l'ancienne maison ducale de Bourbon*, t. I et II, Paris : Henri Plon, 1867.

- P 1364<sup>2</sup>, cotes 1345, 1347, 1351, 1352, 1354, 1355, 1357, 1358, 1381, 1383

---

<sup>12</sup> Les lettres sous ces numéros ont été transcrites par Philippe CONTAMINE, « Politique, culture et sentiment dans l'Occident de la fin du Moyen Age : Jean l'Aveugle et la royauté française », in : *Johann der Blinde, Graf von Luxemburg, König von Böhmen 1296-1346*, Tagungsband des 9es Journées Lotharingiennes 22.-26. Oktober 1996, éd. Michel PAULY, PSH, CXV, Luxembourg : CLUDEM, 1997, p. 343-361, ici p. 355. Cf. notre Annexe III. Choix de documents justificatifs, n<sup>os</sup> I.1 et I.3.

<sup>13</sup> Edités selon les originaux brabançons par Henri LAURENT, « Les conventions de Saint Quentin (juin 1347) », in : *BCRH*, 91/1927, p. 89-180.

<sup>14</sup> Transcrit *in extenso* dans notre Annexe : « Choix de documents justificatifs ».

- P 1370<sup>2</sup>, cote 1921

- P 1377<sup>1</sup>, cote 2868

**Parlement civil. Registres. Conseil I. Conseil et plaidoiries réunis** 12 septembre 1364 – 28 août 1372, X<sup>1A</sup> 1469, fol. 443.

## I.2 – SOURCES DIPLOMATIQUES ET ADMINISTRATIVES IMPRIMES

- Acta imperii inedita saeculi XIII et XIV*. Urkunden und Briefe zur Geschichte des Kaiserreichs und des Königreichs Sizilien, t. II, éd. Eduard August WINKELMANN, Innsbruck : Wagner, 1885.
- ALBRECHT, Karl (éd.), *Rappoltsteinisches Urkundenbuch (759-1500)*, t. I, Colmar im Elsass : Barth'sche Buchhandlung, 1981.
- Archivum coronae regni Bohemiae*, t. II, éd. Václav HRUBÝ, Pragae: Institutum historicum rei publicae Bohemoslovenicae, 1928.
- Brabantsche Yeesten. Les Gestes des ducs de Brabant*, t. II, Codex diplomaticus, éd. Jan Frank WILLEMS, Bruxelles : Hayez, 1843.
- Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège*, t. I-VI, éd. Stanislas BORMANS, Emile SCHOOLMEESTERS, Edouard PONCELET (Publications de la Commission Royale d'Histoire), Bruxelles : Hayez, 1893-1933.
- CHEVALIER, C. Ulysse J., Abbé (éd.), *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné*, publ. d'après les originaux conservés à la bibliothèque de Grenoble et aux archives de l'Isère, Collection de cartulaires dauphinois, Lyon : A. Brun, 1874.
- Clément VI (1342-1352), Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France publiées ou analysées d'après les registres du Vatican*, éd. Eugène DEPREZ, J. GLENISSON et G. MOLLAT, t. II, Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, 3<sup>ème</sup> série, Paris: E. de Boccard, 1958.
- Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae. Urkundensammlung zur Geschichte Mährens im Auftrage des mährischen Landes-Ausschusses*, t. VI (1307-1333), t. VII (1334-1349), éd. Peter Ritter VON CHLUMECKÝ, t. VIII-XII, éd. Vincenz BRANDL, t. XIV (Nachträge), éd. Berthold BRETHERL, Brün : Nitsch & Grosse, 1854, 1858-60, 1874, 1875, 1878, 1885, 1890, 1903.
- Codex epistolaris Johannis regis Bohemiae. Briefe des Königs Johann von Böhmen, seiner Verwandten und anderer Zeitgenossen, nebst Auszügen aus Urkunden desselben Königs, als einer Ergänzung zu Fr. Böhmer's Regesten*, éd. Theodor JACOBI, Berlin: T. Trautwein, 1841.
- Deutsche Reichstagsakten*, t. I, Deutsche Reichstagsakten unter König Wenzel. Erste Abtheilung 1376 bis 1387, éd. Julius WEIZSÄCKER, München : Cotta'she Buchhandlung, 1868.
- DELISLE, Léopold, *Mandements et actes divers de Charles V (1364-1380) recueillis dans les Collections de la Bibliothèque nationale*, Paris : Imprimerie nationale, 1874.
- DE RAM, Pierre François Xavier, « Particularités concernant le règne des ducs de Brabant Jeanne et Wenceslas », in : *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'Histoire*, 2<sup>de</sup> série, t. 1, 1850, p. 231-281.
- DEVILLERS, Léopold, *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, Collection de Chroniques Belges inédites, t. I (jusqu'en 1361), t. II (1361-1394), t. III (1394-1414), t. V, Bruxelles : Hayez 1881, 1883, 1886.
- DOUËT-D'ARCQ, Louis, « Acte d'accusation contre Robert le Coq. Factum politique du XIV<sup>e</sup> siècle », in: *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. II, 1840-1841, p. 350-378.
- FINOT, Jules, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*. Archives civiles, série B. Chambre des Comptes, t. VIII, Lille : L. Danel, 1895.
- GROB, Jacques, VANNERUS, Jules, *Dénombrement des feux des duchés de Luxembourg et*

- comté de Chiny, t. I. Documents fiscaux de 1306 à 1537 réunis par Jacques Grob, publiés avec des additions et corrections par Jules Vannérus, Académie royale de Belgique, Commission royale d'histoire, t. XLV, Bruxelles : Kiessling et Cie, 1921.
- HARDY, Thomas Duffus, *Syllabus of the documents relating to England and other kingdoms contained in the collection known as « Rymers foedera »*, t. I (1066-1377), London : Longmans, Green 1869 ; t. II (1377-1634), London : Longman, Trübner, 1873.
- LAURENT, Henri, « Les conventions de Saint Quentin (juin 1347) », in : *Bulletin de la Communauté Royale d'histoire*, 91/1927, p.89-180.
- MENDL, Bedřich, « Etude critique des documents », in : « Les relations politiques entre l'empereur et le roi de France de 1355 à 1356 », in : *Revue Belge de philologie et d'histoire* (Bruxelles), VIII/1929, p. 469-475 ; en tchèque sous le titre de « Vyjednávání o českofrancouzský spolek r. 1355 (ze studií k Regestům) », in: *Českou minulostí. Práce věnované k šedesátým narozeninám Václava Novotného*, Praha, 1929, p. 111-125.
- PINCHART Alexandre, *Extrait de comptes relatifs au Hainaut antérieurs à l'avènement de Philippe le Bon*, Mons : Dequesne-Masquillier, 1884.
- QUICKE, Fritz, « Documents concernant la politique des ducs de Brabant dans le duché de Limbourg et les terres d'Outre-Meuse pendant le seconde moitié du XIVe siècle (1364-1396) », in : *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, Bruxelles, 1929, t. XCIII, p. 67-195.
- QUICKE, Fritz, « Un testament inédit de l'Empereur Charles IV (18 octobre 1377) », in : *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, t. VI, Bruxelles 1927, p. 256-277.
- Monumenta Vaticana res gestas Bohemicas illustrantia. Sumptibus comitorum regni Bohemiae ediderunt ad recensendos historiae Bohemicae fontes delegati*, I, Acta Clementis VI., pontificis romani, 1342-1352, éd. Ladislav KLICMAN, Pragae: Typis gregorianis, 1903.
- MORANVILLE, Henri, « Extraits des journaux du Trésor 1345-1419 », in : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 49, 1888, p. 149-214 et p. 368-452.
- NÄFF, Werner (éd.), « Die Joyeuse Entrée von Brabant. 3. Januar 1356 », in : *Herrschaftsverträge des Spätmittelalters. Quellen zur neueren Geschichte*, hrsg. vom Historischen Seminar der Universität Bern, Heft 17, Bern : Herbert Lang, 1951<sup>1</sup>, p. 45-66 et 1975<sup>2</sup>, p. 45-67.
- Nova Alamanniae Urkunden, Briefe und andere Quellen besonders zur deutschen Geschichte des 14. Jahrhunderts vornehmlich aus den Sammlungen des Trierer Notars und Offizials, Domdekans von Mainz Rudolf Losse aus Eisenach in der Ständischen Landesbibliothek zu Kassel und im Staatsarchiv zu Darmstadt*, éd. Edmund E. STENGEL, t. 2/I, Berlin: Weidmannsche Buchhandlung, 1930.
- PROST, Bernard Pierre Henri (éd.), *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois (1363-1777)*, t. I. Philippe le Hardi 1363-1377, Paris : Ernest Leroux, 1902 ; t. II. Philippe le Hardi 1378-1390, Paris : E. Leroux, 1913.
- Regesta diplomatica nec non epistolaria Bohemiae et Moraviae, Institutum historicum rei publicae Bohemoslovenocae opera B*, t. III (1311-1333), éd. Josef EMLER, Pragae 1890 ; t. IV (1333-1346), éd. Josef EMLER, Pragae 1892 ; t. V (1346-1355), éd. Jiří SPĚVÁČEK, 1954-1963 ; t. VI (1355-1358 + Indices), fasciculus I, éd. Bedřich MENDL, Pragae: Wiesner 1928 ; t. VII (1358-63), éd. Bedřich MENDL et Milena LINHARTOVÁ, 1955-1956, 1928-1954.
- Regesta Imperii*, t. VIII, éd. Alfons HUBER de la dépouille de Johann Friedrich BÖHMER, Innsbruck : Wagner, 1877 avec l'additif de 1889 [reprint Hildesheim, 1968]; « Additamenta quaedam ad Regesta imperii », éd. Xavier MOSSMANN, in : *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, IIe série, t. VIII, 1871, Paris : Berger-Levrault et Cie, 1872, p. 96-112.

- Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter*, t. VI (1349-1362. Wilhelm von Gennepe), ed. Wilhelm JANSEN, Publikationen der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde t. XXI, Köln-Bonn : Peter Hanstein Verlag GMBH, 1977.
- Regesten der Pfalzgrafen am Rhein 1214-1508*, t. I (1214-1400), éd. Eduard WINKELMANN, Adlof KOCH, Jakob WILLE, Innsbruck : Wagner'sche Universitäts-Buchhandlung, 1894.
- Regesten der Stadt Aachen (einschliesslich des aachener Reiches und der Reichsabtei Burtscheid)*, t. III et t. IV, éd. Thomas R. KRAUS, Publikationen der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde XLVII, Düsseldorf : Droste Verlag GMBH, 1999 et 2002.
- SAUERLAND, Heinrich Volbert, *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem Vatikanischen Archiv*. Publika. der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde XXIII, t. I-VII, 1902-11, t. IV, Bonn : P. Hanstein, 1907.
- SAUERLAND, Heinrich Volbert, *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens*, t. II. Vom Anfang des Pontifikats Clemens VI bis zum Ende des Pontifikats Urbans V (20. Mai 1342-24. December 1370), Metz : G. Scriba, 1905
- SCHLESINGER, Ludwig, « Eine Erbtheilungs- und Erbfolgeordnungsurkunde Karls IV. », in : *Mitteilungen des Vereins für die Geschichte der Deutschen in Böhmen*, 31, 1893-1893, p. 1-13.
- SCHOONBROODT, Jean Guillaulme, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Lambert à Liège*, Liège : J. Desoer, 1863.
- SOYER, Jacques, « Actes inédits au nom de Jean de Luxembourg et de Béatrice, roi et reine de Bohême (1340 et 1342), *Extrait du Bulletin historique et philologique*, Paris : Imprimerie Nationale, 1902, p. 531-535.
- VANNERUS, Jules, *Les chartes luxembourgeoises conservées dans le Trésorerie des Comtes de Hainaut aux Archives de l'Etat à Mons*, Extrait de : *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg LVI<sup>me</sup> année*, t. XXXVII, Arlon 1902, reprint Bruxelles : Archives générales du royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces, 2002.
- VIARD, Jules (éd.), *Les Journaux du trésor de Philippe VI de Valois suivis de l'ordinarium Thesauri de 1338-1339*, Paris: Imprimerie nationale, 1899.
- WITTE, Hans, WOLFRAM, Georg, (éd.) *Urkunden und Akten der Stadt Strassburg. Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, t. 5 (II) - Politische Urkunden von 1332 bis 1380, éd., Strassburg : Karl J. Trübner, 1896.
- WURTH-PAQUET, François-Xavier, *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien comté de Luxembourg* :
- Règne de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, 1310-1346, in : *PSH*, t. XVIII, 1862, Luxembourg : Imprimerie-Librairie V. Buck, 1863, p. 1-96 (2 juillet 1310 – 31 décembre 1322); in : *PSH*, t. XIX, 1863, Luxembourg : Imprimerie-Librairie V. Buck, 1864, p. 1-125 (1323 – 22 décembre 1333) ; in : *PSH*, t. XX, 1864, Luxembourg : Imprimerie-Librairie V. Buck, 1865, p. 1-104 (1334 – 31 décembre 1341) ; in : *PSH*, t. XXI, 1865, Luxembourg : Imprimerie-Librairie V. Buck, 1866, p. 1-100 (1342 – 25 août 1346).
  - Règne de Charles IV, roi des Romains et comte de Luxembourg, 26 août 1346 – mars 1352, in : *PSH*, t. XXIII, 1868, Luxembourg : Imprimerie-Librairie V. Buck, 1869 p.1-72.
  - Règne de Wenceslas de Bohême, comte puis duc de Luxembourg 1352-1383, in : *PSH*, t. XXIV, 1869, Luxembourg : Imprimerie-Librairie V. Buck, 1869, p. 1-202.
  - Règne de Wenceslas II, roi des Romains et de Bohême, duc de Luxembourg et comte de Chiny, 8 décembre 1383 – 16 août 1419, in : *PSH*, t. XXV, 1869/70, Luxembourg : Imprimerie-Librairie V. Buck, 1870.
- WURTH-PAQUET, François-Xavier, VAN WERVEKE, Nicolas, *Cartulaire ou recueil des*

*documents politiques et administratifs de la Ville de Luxembourg (1344-1795)*, Luxembourg : V. Buck, 1881.

ZEUMER, Karl, *Die Goldene Bulle Kaiser Karls IV.*, I - Entstehung und Bedeutung der Goldenen Bulle, II - Text der Goldenen Bulle und Urkunden zu ihrer Geschichte und Erläuterung, Quellen und Studien zur Verfassungsgeschichte des Deutschen Reiches, t. II/1, 2, Weimar : H. Böhlau Nachfolger, 1908.

### I.3 – ITINÉRAIRES

HLAVÁČEK, Ivan, *Das Urkunden- und Kanzleiwesen des böhmischen und römischen Königs Wenzel (IV.) 1376-1419*. Ein Beitrag zur spätmittelalterlichen Diplomatie, Schriften der MHG, t. 23, Stuttgart : Anton Hiersemann, 1970, ici « I. Beilage. Das Itinerar des Königs », p. 392-444.

HOLLENFELTZ, Jean-L., « Le tombeau de Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant, à l'abbaye d'Orval », Arlon : Willems-Gascu, 1932, extrait du *Bulletin trimestriel de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 1932, 8<sup>e</sup> année, n° 1, p. 1-26. Cet article contient une liste des séjours de Wenceslas au duché de Luxembourg.

PETIT, Ernest, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419) d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Paris : Imprimerie nationale, 1888 ; version électronique, BNF. Bibliothèque Nationale de France, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/>.

PETIT, Ernest, *Les séjours de Charles V (1364-1380)*, Paris : E. Leroux, 1888.

PIERARD, Christiane, « Itinéraire partiel de Jeanne de Brabant et de Wenceslas de Luxembourg (1344-1389) » in : *Les douaires de Jeanne de Brabant en Hainaut, Anciens pays et assemblés d'Etats*, XII, Louvain : E. Nauwelaerts, 1956, p. 217-228.

QUICKE, Fritz, « Itinéraire de Jeanne, duchesse de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg (1383-1404) », in : *BCRH*, XCVIII, Bruxelles: Hayez, 1934, p. 155-218.

SPĚVÁČEK, Jiří, « Das Itinerar Karls IV. als Markgrafen von Mähren », in : *Historická geografie*, V, 1970, p. 105-140.

### I.4 – SOURCES NARRATIVES

#### I.4.a – Chroniques latines

BENEŠ DE WEITMILE : « Kronika Beneše z Weitmile », in : *Fontes rerum Bohemicarum*, t. IV, éd. Josef EMLER, Praha, 1884, p. 457-548.

CHARLES IV, *Vita Caroli Quarti*, in: *Fontes rerum Bohemicarum*, t. III, éd. Josef EMLER, Praha, 1882, p. 323-417 ; version électronique : CMS. Centre for medieval studies Prague [www.cms.flu.cas.cz](http://www.cms.flu.cas.cz), page <http://147.231.53.91/src/index.php?s=v&cat=11>.

*Vita Karoli Quarti imperatoris ab ipso Karolo conscripta*, in : *Fontes rerum Germanicarum*, t. I, éd. Johann Fridrich BÖHMER, Stuttgart, J. G. Cotta'scher Verlag, 1843, p. 228-270.

*Chronographia regum francorum*, éd. Henri MORANVILLE, Société de l'histoire de la France, t. I-III, Paris : Librairie Renouard, 1891, 1893, 1897.

EDMOND DE DYNTER, *Chronica nobilissimorum ducum Lotharingiae et Brabantiae ac regum Francorum*, t. II, éd. Petrus Franciscus Xaverius DE RAM, Bruxelles : Hayez, 1857.

ETIENNE BALUZE : *Vitae paparum avenionensium, hoc est historia pontificum romanorum qui in Galia sederunt ab anno Christi 1305 usque ad annu 1394*, éd. Guillaume MOLLAT, t. I, Paris : Letouzey et Ané, 1914.

FRANCISCUS PRAGENSIS : « Kronika Františka Pražského », in: *Fontes rerum Bohemicarum*, t. IV, éd. Josef JIREČEK, Josef EMLER, Ferdinand TADRA, Praha 1884, p.347-456.

GUILLAUME DE NANGIS : *Chronique latine de Guillaume de Nangis, de 1113 à 1300, avec les continuations de cette chronique, de 1300 à 1368*. Nouvelle édition, revue sur les manuscrits, annotée et publiée pour la Société de l'histoire de France, éd. Hercule-Joseph-Pierre-François GERAUD, t. II, Paris : J. Renouard, 1843.

JEAN DE VICTRING : *Iohannis abbatis Victoriensis liber certarum historiarum*: in: *Fontes*

- rerum Germanicarum*, t. I, éd. Johann Fridrich BÖHMER, Stuttgart, J. G. Cotta'scher Verlag, 1843, p.271-450.
- JEAN MOLANUS, *Les quatorze livres sur l'histoire de la ville de Louvain* du docteur et professeur en théologie Jean Molanus, publiés d'après le manuscrit autographe, accompagnée d'une notice sur la vie et les écrits de Molanus, de notes et d'appendices par Pierre François Xavier DE RAM, t. I- II, Bruxelles : M. Hayez, 1861.
- JEAN NEPLACH : « *Johannis Neplachonis, abbatiss Opatovicensis, Chronicon* », in : *Fontes rerum Bohemicarum*, t. III, éd. Josef JIREČEK, Josef EMLER, Ferdinand TADRA, Prague 1882.
- JOHANN SCHOENFELDER, *Continuatio chronici Leobensis* [1343-1347], éd. Hieronymus PEZ, *Scriptores rerum Austriacarum veteres ac genuini*, t. I, Lipsiae, 1721, p.966-972.
- MATHIAS VON NEUENBURG : *Die Chronik des Mathias von Neuenburg*, t. I-II, éd. Adolf HOFMEISTER (*Monumenta Germaniae Historica*, t. I. *Scriptores rerum Germanicarum*, t. IV), Berlin 1924, 1940. Version électronique, BSB. Bayerische Staatsbibliothek, [www.dmggh.de](http://www.dmggh.de).
- PIERRE DE ZITTAU : « *Petra Žitavského Kronika zbraslavská* », in : *Fontes rerum Bohemicarum*, t. IV, éd. Josef EMLER, Praha, 1884, p. 2-337.

#### I.4.b – Sources narratives: chroniques françaises

- CHRISTINE DE PIZAN, *Le livre des Fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, éd. Suzanne SOLENTE, (SHF), t. II, Paris : H. Champion, 1940.
- Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, éd. Siméon LUCE, Société de l'histoire de France, Paris : J. Renouard, 1862.
- Chroniques de Brabant et de Flandre*, éd. Charles PIOT, Bruxelles : F. Hayez, 1879
- Croniques de Franche, d'Engleterre, de Flandres, de Lille et spécialement de Tournay*, éd. Adolphe HOCQUET, Mons : Imprimerie Desquesne, 1938.
- Les Grandes Chroniques de France. Chronique des règnes de Jean II et Charles IV*, t. I-III, éd. Roland DELACHENAL, Paris : Librairie Renouard, 1910, 1916, 1920.
- JACQUES D'ESCH: *Die Metzzer Chronik des Jaique Dex (Jacques d'Esch) über die Kaiser und Könige aus dem Luxemburger Hause*, éd. Georg WOLFRAM (*Quellen zur Lothringischen Geschichte*, t. IV), Metz : O. Scriba, 1906.
- JEAN FROISSART : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. Joseph Bruno Marie Constantin KERVYN DE LETTENHOVE, t. I-XXV, Bruxelles : V. Devaux, 1867-79 ; reprint Osnabrück : Biblio, 1967 ; version électronique, BNF. Bibliothèque Nationale de France, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/>.
- JEAN FROISSART : *Chroniques de Froissart*, t. I-XIII, éd. Siméon LUCE (t. I-VIII), Gaston RAYNAUD (t. IX-XI), Léon MIROT (t. XII-XIII), Albert MIROT (t. XIII) (Société de l'histoire de France), Paris : Renouard, 1869 (t. I), 1888 (t. VIII), 1894 (t. IX), 1897 (t. X), 1899 (t. XI), 1931 (t. XII), Paris : Klincksieck, 1975 (t. XIII).
- JEAN FROISSART, *Chroniques. Début du premier livre*, éd. du ms. de Rome Reg. lat. 869, éd. George T. DILLER, *Textes littéraires français*, t. 194, Genève : Droz – Paris : Minard, 1972.
- JEAN FROISSART, *Chroniques. Livre I. Le manuscrit d'Amiens*, éd. George T. DILLER, t. I-V *Textes littéraires français*, Genève : Droz, 1991, 1992, 1992, 1993, 1998.
- JEAN FROISSART, *Chroniques. Livre I (première partie, 1325-1350) et Livre II*. Rédaction du manuscrit de New York Pierpont Morgana Library M. 804, éd. Peter F. AINSWORTH et George T. DILLER, coll. *Lettres gothiques*, Paris : Librairie générale française, 2001.
- JEAN D'ORRONVILLE, *Chronique du Bon duc Loys de Bourbon*, éd. Martial-Alphonse CHAZAUD (SHF), Paris: Renouard, 1876.
- JEAN D'OUTREMEUSE : *Chronique abrégée de Jean d'Outremeuse*, in : *Chroniques*

*Liégeois*, éd. le chanoine Sylvain BALAU (+) – Emile FAIRON, Académie royale de Belgique. Commission royale d'Histoire, Bruxelles : Maurice Lamertin, 1931, p. 139-236.

JEAN LE BEL: *Chronique de Jean le Bel*, éd. Jules VIARD et Eugène DEPRES (SHF), t. I et II Paris: Renouard, H. Laurens, 1904, 1905.

*Memoire comment l'empereur entra a Paris* (Archives Départementales du Nord, Lille, B 654, n° 10 688): LECHOVÁ, Martina, « Zpráva o návštěvě Paříže Karlem IV. roku 1378 (edice starofrancouzského pramene) », in : *Sborník prací Filozofické fakulty brněnské univerzity. Studia minora Facultatis philosophicae Universitatis Brunensis*, C 43, 1996, p. 49-59 ; THOMAS, Heinz, « Ein Zeitgenössisches Memorandum zum Staatsbesuch Kaiser Karls IV. in Paris », in : *Zwischen Saar und Mosel : Festschrift für Hans-Walter Herrmann zum 65. Geburtstag*, éd. Wolfgang HAUBRICH, Wolfgang LAUFER, Reinhard SCHNEIDER, Veröffentlichungen der Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, t. 24, Saarbrücken : Saarbrücker Druck und Verlag, 1995, p. 99-119, Anhang p. 115-119.

*Récits d'un bourgeois de Valenciennes (XIV<sup>ème</sup> siècle) publié pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris*, éd. M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, Louvain : Imprimerie de P. et J. Lefever, 1877.

TILLE, Václav, « Francouzský rukopis o cestě císaře Karla IV. do Francie c létech 1377-1378 », in : *Věstník Královské české společnosti nauk. Třída filosoficko-historicko-jazykozpytná*, Praha 1899, XIV, p. 1-16. Il s'agit de l'édition de la relation abrégée de la visite de l'empereur Charles IV en France selon le manuscrit n° 5128 de la Bibliothèque de l'Arsenal.

#### I.4.c – Chroniques flamandes

*Brabantsche Yeesten. Les Gestes des ducs de Brabant*, t. II, éd. Jan Frank WILLEMS, Bruxelles : Hayez, 1843 ; version électronique, DBNL. Digitale bibliotheek voor de Nederlandse letteren, <http://www.dbnl.org/tekst/boen001brab01/>, 2001.

#### I.4.d – Sources littéraires

CHARLES IV, « *Moralitates Caroli quarti imperatoris* », éd. Karl WOTKE, in : *Zeitschrift des Vereins für Geschichte Mährens und Schlesiens*, 1, 1897, p. 41-76, (voir aussi études littéraires sous Wotke).

EUSTACHE DESCHAMPS: *Œuvres complètes de Eustache Deschamps*, publiés d'après le ms. de la BN, éd. A. H. E. Marquis de QUEUX DE SAINT-HILAIRE et Gaston RAYNAUD, t. I-XI Société des Anciens Textes Français, Paris : Firmin Didot, 1878-1903 ; version électronique, BNF. Bibliothèque Nationale de France, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/>.

JEAN FROISSART, *Dit du Florin*, in : Jean FROISSART, « Dits » et « débats ». Avec en appendice quelques poèmes de Guillaume de Machaut, éd. Anthime FOURRIER, Genève : Droz, 1979, p. 175-190.

JEAN FROISSART, « Dits » et « débats ». Avec en appendice quelques poèmes de Guillaume de Machaut, éd. Anthime FOURRIER, Genève : Droz, 1979.

JEAN FROISSART, *La Prison Amoureuse*, éd. Anthime FOURRIER, Bibliothèque française et romane, série B – Editions critiques de textes, 13, Paris : Klincksieck, 1974.

JEAN FROISSART, *Le Joli Buisson de Jonece*, éd. Anthime FOURRIER, Genève : Droz, 1975.

JEAN FROISSART, *L'Espinette Amoureuse*, , Bibliothèque française et Romane, série B – Editions critiques de textes, 2, Paris : Klincksieck 1962<sup>1</sup>, 1972<sup>2</sup>, 2002<sup>3</sup>.

JEAN FROISSART, *Méliador*, éd. Auguste LONGNON, t. I-III, Société des Anciens Textes Français, Paris : Firmin Didot, 1895-1899 ; version électronique, BNF. Bibliothèque Nationale de France, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/>.

GUILLAUME DE MACHAUT, *Le jugement du roy de Behaigne and Remede de Fortune*, éd.



- James I. WIMSATT, William W. KIBLER, *The Chaucer Library*, Athens-London : The University of Georgia Press, 1988.
- GUILLAUME DE MACHAUT : *La Prise d'Alexandrie ou Chronique du roi Pierre Ier de Lusignan par Guillaume de Machaut*, éd. M. Louis de MAS LATRIE (Société d'Orient latin. Série historique, I), Genève 1877, réimpression de cette première édition, Osnabrück : Otto Zeller, 1968.

## I.5 – INVENTAIRES MOBILIERS. CATALOGUES. SOURCES DE L'HISTOIRE DE L'ART

- BOUCHOT, Henri, *et al.*, *Exposition des Primitifs français au Palais du Louvre (Pavillon de Marsan) et à la Bibliothèque nationale*, Paris : Palais du Louvre et Bibliothèque Nationale, 1904.
- CONSTANS, Claire, *Musée national du château de Versailles et des Trianons. Catalogue des Peintures*, Editions de la Réunion des musées nationaux, 1980.
- EISLER, Colin, *The Thyssen-Bornemisza Collection. Early Netherlandish Painting*, London : Sotheby's Publication, 1989.
- GABORIT-CHOPIN, Danièle, *L'inventaire du trésor du dauphin futur Charles V 1363. Les débuts d'un grand collectionneur*, Archives de l'art français, t. 32, Nogent-le-Roi : J. Laget, 1996.
- FAJT, Jiří, *Karel IV. Cisař z boží milosti. Kultura a umění za vlády Lucemburků 1310-1437*, Praha : Academia 2006.
- LABARTE, Jules, *Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France*, Paris : Imprimerie nationale, 1879.
- Les Pourtraicts de tous les souverains et ducs de Brabant, recueillis de divers cabinetz originaux antiques, desseignez par Jean Meyssens*, Anvers, s.d.
- PINCHART, Alexandre, *Archives des Arts, Sciences et Lettres. Documents inédits*, t. I, Gand : L. Hebellynck, 1860 ; t. II, Gand : L. Hebellynck, 1863 ; t. III, Gand : E. Vanderhaeghen, 1881.
- PROOST, Bernard, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois (1363-1377)*, voir plus haut II. a) Sources diplomatiques et administratives.

## II – Ouvrages consultés

### II.1 – GENERALITES

- DIEHL, Charles, OECONOMOS, Lysimaque, GUILLAND, Rodolphe, GROUSSET, René, *Histoire du Moyen Age*, t. IX, 1<sup>re</sup> partie. L'Europe Orientale de 1081 à 1453, Paris : Presses Universitaires de France, 1945.
- GUENEE, Bernard, *L'Occident aux XIVe et XVe siècles. Les Etats*, Nouvelle Clio, n° 22, Paris : Presses Universitaires de France, 1987<sup>3</sup>, (1971<sup>1</sup>).
- HLEDÍKOVÁ, Zdeňka, JANÁK, Jan, *Dějiny správy v českých zemích do roku 1945*, Praha : Státní pedagogické nakladatelství, 1989.
- HUIZINGA, Johan, *Homo ludens. O původu kultury ve hře*, Praha : Dauphin 2000<sup>2</sup>.
- HUIZINGA, Johan, *Podzim středověku* (traduction tchèque du *Déclin du Moyen Age*), Jinočany : H&H, 1999.
- KLAPISCH-ZUBER Christiane, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, L'esprit de la cité, Paris : Fayard, 2000.
- LAVEDAN, Pierre, *Nouvelle histoire de Paris. L'histoire de l'Urbanisme à Paris*, Réimpression de l'édition originale avec un complément bibliographique et un supplément (1974-1993) par Jean BASTE, Paris : Hachette 1993.
- SEIBT, Ferdinand, *Glanz und Elend des Mittelalters. Eine endliche Geschichte*, Berlin : Wolf Jobst Siedel Verlag GmbH, 1987, traduit en tchèque comme *Lesk a bída středověku*, Praha : Mladá Fronta, 2000.

- STÁTNÍKOVÁ, Pavla, VLK, Jan, ČORNEJ, Petr, *et al.*, *Dějiny Prahy, t. I. Od nejstarších dob do sloučení pražských měst (1784)*, Praha-Litomyšl : Paseka, 1997.
- VERDON, Jean, *Les loisirs au Moyen Age* (nouvelle édition mise à jour), Paris : Tallandier 1996<sup>2</sup> (1980<sup>1</sup>).

## II.2 - LA FAMILLE DE LUXEMBOURG

- BOBKOVÁ, Lenka, *Velké dějiny zemí Koruny české*, t. IV a, 1310-1402, Praha – Litomyšl : Paseka, 2003.
- BOBKOVÁ, Lenka, BARTLOVÁ, Milena, *Velké dějiny zemí Koruny české*, t. IV b (1310-1402), Praha – Litomyšl : Paseka, 2003.
- HÖNSCH, Jörg K., *Die Luxemburger, eine spätmittelalterliche Dynastie gesamteuropäischer Bedeutung*, 1308-1437, Stuttgart, 2000.
- THOMAS, Heinz, « Die Luxemburger und der Westen des Reiches zur Zeit Kaiser Karls IV. », *in : Jahrbuch für westdeutsche Landesgeschichte, I*, 1975, p. 59-94.
- SCHOOS, Jean, „Die Familie der Luxemburger, Geschichte einer Dynastie“, *in: Balduin von Luxemburg, Erzbischof von Trier – Kurfürst des Reiches*, éd. Franz-Josef HEYEN et Johannes MÖTSCH, Quellen und Abhandlungen zur mittelhochrheinische Kirchengeschichte, t. 53, Mainz : Verlag der Gesellschaft für Mittelrheinische Kirchengeschichte, 1985, p. 119-149.

### II.2.a – Jean dit l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg

- ATTEN, Alain, « Die Luxemburger in der Schlacht von Crécy », *in : Johann der Blinde, Graf von Luxemburg und König von Böhmen. 1296-1346*, éd. Michel PAULY, p. 567-596
- BENEŠOVSKÁ, Klára, « Les résidences du roi Jean de Bohême: Leur fonction de représentation », *in : King John of Luxembourg 1296-1346 and the art of his Area, Proceedings of the international Conference, Prague, September 16-20, 1996*, éd. Klára BENEŠOVSKÁ, Prague: Institute of Art History of the Academy of Sciences of the Czech Republic et Koniash Latin Press, 1998, p.117-131.
- CAZELLES, Raymond, *Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, roi de Bohême*, Bourges : A. Tardy, 1947.
- CONTAMINE, Philippe, « Politique, culture et sentiment dans l'Occident de la fin du Moyen Age : Jean l'Aveugle et la royauté française », *in : Johann der Blinde, Graf von Luxemburg und König von Böhmen. 1296-1346*, éd. Michel PAULY, p. 343-361.
- FICKEN, Emil, *Johann von Böhmen. Eine Studie zum romantischen Rittertum des 14. Jahrhunderts*, Diss. Göttingen, 1932.
- HILSCH, Peter, « Johann der Blinde in der deutschen und böhmischen Chronistik seiner Zeit », *in : Johann der Blinde, Graf von Luxemburg und König von Böhmen. 1296-1346*, éd. Michel PAULY, Luxembourg : CLUDEM, 1997, p. 21-35.
- MARGUE, Michel, SCHROEDER, Jean *et al.*, *Un itinéraire européen, Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême 1296-1346*, Bruxelles : Crédit communal – CLUDEM – Banque internationale à Luxembourg, 1996.
- PAULY, Michel, éd., *Johann der Blinde, Graf von Luxemburg, König von Böhmen 1296-1346*, Tagungsband des 9es Journées Lotharingiennes 22.-26. Oktober 1996 (PSH, t. CXV), Luxembourg : CLUDEM, 1997.
- PRIOULT, Albert-Pierre, « Un poète voyageur – Guillaume de Machaut et la Reise de Jean l'Aveugle, roi de Bohême et 1328-1329 », *in : Les Lettres Romanes*, 4, 1950, p. 3-29.
- SPÉVÁČEK, Jiří, *Jan Lucemburský a jeho doba*, Praha : Svoboda, 1994.
- THOMAS, Heinz, « Vater und Sohn. König Johann und Karl IV. », *in : Johann der Blinde, Graf von Luxemburg und König von Böhmen. 1296-1346*, éd. Michel PAULY, PSH CXV, Luxembourg : CLUDEM, 1997, p. 445-482.
- VELDTRUP, Dieter, « Ehen aus Staatsräson. Die Familien- und Heiratspolitik Johanns von

Böhmen », in : *Johann der Blinde, Graf von Luxemburg und König von Böhmen. 1296-1346*, éd. Michel PAULY, p. 483-543.

VIARD, Jules, « Henri le Moine de Bâle à la bataille de Crécy », in : *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXVII, Paris 1839, p. 489-496.

## II.2.b – Béatrix de Bourbon, reine de Bohême et comtesse de Luxembourg

KINSCH, Jean-Pierre, « Béatrix de Bourbon. Comtesse de Luxembourg et reine de Bohême », in : *Hémecht*, 1981, p. 65-93.

TROUBAT, Olivier, « Béatrix de Bourbon, reine de Bohême », in : *Annales de l'Est*, XL, 1988, n° 4, p. 258-279.

VAN KERREBROUCK, Patrick, *La maison de Bourbon 1256-1987, Nouvelle histoire Généalogique de l'auguste maison de France*, sous la dir. de Patrick VAN KERREBROUCK, t. IV, Villeneuve d'Ascq, 1987.

## II.2.c – Charles IV, roi puis empereur des Romains, roi de Bohême

BERNS, Wolf-Rüdiger, « Hilfsverträge des Erzbischofs Balduin v. Trier (1307-1354) für Karl IV. », in : « Studien zu den Beziehungen zwischen Erzbischof Balduin von Trier und König Karl IV », in : *Kaiser Karl IV. (1316-1378). Forschungen über Kaiser und Reich*, éd. Hans PATZE (Blätter für deutsche Landesgeschichte, t. 114), Neustadt an der Aisch, 1978, p. 505-525.

BLÁHOVÁ, Marie, « Příjezd Karla IV. do Avignonu v květnu 1365 v podání soudobé historiografie », in : *Ve znamení zemí Koruny české. Sborník k šedesátým narozeninám profesorky Lenky Bobkové*, éd. Jana KONVIČNÁ, Jan ZDICHYNEC, Praha : Václav Žák – Casablanca, 2006, p. 559-577.

HAVERKAMP, Alfred, « Studien zu den Beziehungen zwischen Erzbischof Balduin von Trier und König Karl IV », in : *Kaiser Karl IV (1316-1378). Forschungen über Kaiser und Reich*, éd. Hans PATZE, Blätter für deutsche Landesgeschichte, t. 114, Neustadt an der Aisch, 1978, p. 463-503.

HERGEMÖLLER, Bernd-Ulrich, « Der Abschluss der Goldenen Bulle zu Metz 1356/ 1357 », in : *Studia Luxemburgensia, Studien zu den Luxemburgern und ihrer Zeit*, III/1989, p. 123-232.

HLEDÍKOVÁ, Zdeňka, « Několik opomenutých listin k politickému postupu a k životu Karla IV. », in : *Medievalia historica Bohemica*, 5, 1998, p. 35-48

IWANCZAK, Wojciech, « L'empereur Charles IV et son attitude face à l'histoire », in : *Les princes et l'histoire du XIVe au XVIIIe siècle*, éd. Chantal GRELL, Werner PARAVICINI, Jürgen VOSS, Bonn : Bouvier Verlag, 1998, p.141-149

IWAŃCZAK, Wojciech, *Po stopách rytířských příběhů. Rytířský ideál v českém písemnictví 14. století*, Praha: Argo 2001.

JANSSEN, Wilhelm, « Karl IV. und die Lande an Niederrhein und Untermaas », in : *Kaiser Karl IV. (1316-1378), Forschungen über Kaiser und Reich*, éd. Hans PATZE (Blätter für deutsche Landesgeschichte, t. 114), Neustadt an der Aisch, 1978, p. 203-241.

KAVKA, František, *Čtyři ženy Karla IV. Královské sňatky*, Praha-Litomyšl : Paseka, 2002.

KAVKA, František, « Karel IV. a anjouovsko-piastovské dědictví » (Charles IV et l'héritage des Anjou et des Piastes), in : *Sborník historický*, 36, 1989, p. 5-63.

KAVKA, František, *Karel IV. Historie života velkého vladaře*, Praha : Mladá fronta, 1998.

KAVKA, František, *Vláda Karla IV. za jeho císařství (1355-1378). Země české koruny, rodová, říšská a evropská politika*, t. I et II, Praha: Univerzita Karlova, 1993.

MEZNÍK, Jaroslav, « Berichte der französischen Königlichen Rechnungen über den Aufenthalt des jungen Karl IV in Frankreich », in : *Mediaevalia Bohemica*, 1/2, 1969, p. 291-295.

NEUREITHER, Heinrich, *Das Bild Kaiser Karls IV. in der Zeitgenössischen Französischen*

- Geschichtsschreibung*, Inaugural-Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde der Philosophischen Fakultät der Ruprecht-Karl-Universität Heidelberg, Heidelberg, Univ., Diss., 1965.
- NOVÁČEK, Vojtěch Jaromír, « Císaře Karla IV pobyt při dvoře papežském v Avinione », in : *Časopis českého muzea*, 64, 1890, p. 151-179.
- PATZE, HANS (éd.), *Kaiser Karl IV. (1316-1378). Forschungen über Kaiser und Reich*, Blätter für deutsche Landesgeschichte, t. 114, Neustadt an der Aisch, 1978.
- PELZEL, Franz Martin, *Kaiser Karl der Vierte. König in Böhmen*, t. II (1355-1378), Prag : Johann Adam Hagen, 1781.
- PETZOLD, Michael, *Das Pontifikat Erzbischof Boemunds II von Trier 1354- 1362. Studien zur Reichs-Territorial- und Verwaltungsgeschichte* (Europäische Hochschulschriften. Reihe III – Geschichte und ihre Hilfswissenschaften, t. 806), Frankfurt am Main : Peter Lang, 1999.
- RÖHRENBECK, Hubert, « Karl IV. und die Pfalzgrafen bei Rhein », in : *Kaiser Karl IV. (1316-1378). Forschungen über Kaiser und Reich*, éd. Hans PATZE, Blätter für deutsche Landesgeschichte, t. 114, Neustadt an der Aisch, 1978, p. 613-643.
- SCHNEIDER, Reinhard, « Karolus, qui et Wenceslaus », in : *Festschrift für Helmut BEUMANN*, éd. Kurt-Ulrich JÄSCHKE et Reinhard WENSKUS, Sigmaringen: J. Thorbecke, 1977, p. 365-387.
- SEIBT, Ferdinand, *Karl IV. Ein Kaiser in Europa, 1346-1378*, München : Süddeutscher Verlag, 1978 traduit en tchèque comme *Karel IV, Císař v Evropě*, Praha : Nakladatelství Lidové noviny, 1999.
- ŠMAHEL, František, *Cesta Karla IV. do Francie 1377-1378*, Praha : Argo, 2006.
- SPĚVÁČEK, Jiří, « Die letzte Phase des Kampfes Markgraf (Karls IV.) um die römische Krone », in : *Historisches Jahrbuch*, 91, 1971, p.94-108.
- SPĚVÁČEK, Jiří, « Fenomén dualismu ve státoprávním profilu Svaté říše římské doby Karla IV. », in : *Český časopis historický*, 93/1995, n° 1, p. 37-64.
- SPĚVÁČEK, Jiří, *Karel IV.*, Praha : Svoboda, 1978.
- ŠUSTA, Josef, *Král cizinec*, Praha : Jan Laichter, 1939.
- VANECEK, Václav, éd., *Karolus Quartus. Piae memoriae fundatoris sui universitatis Carolina D.D.D.*, Praha : Karolinum, 1984.
- VELDTRUP, Dieter, *Zwischen Eherecht und Familienpolitik. Studien zu den dynastischen Heiratsprojekten Karls IV.*, Warendorf : Falhlbusch-Hölschner-Rieger, 1988.
- WERUNSKY, Emil, *Geschichte Kaiser Karls IV. und seiner Zeit III. ( 1355- 1368)*, Innsbruck : Wagners'chen Universitaets-Buchhandlung, 1892.

## II.2.d – Wenceslas I<sup>er</sup>, duc de Luxembourg et de Brabant, et son épouse Jeanne de Brabant

- DE RAM, Pierre François Xavier, « Particularités concernant le règne des ducs de Brabant Jeanne et Wenceslas », in : *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, I, 1850-1851.
- GREGOIRE, Christian, « La restauration du musée de Wenceslas à l'abbaye d'Orval », in : *Hémecht. Revue d'histoire luxembourgeoise*, 21, 1969, n° 1, p. 63-73.
- HOLLENFELTZ, Jean-L., « Le tombeau de Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant à l'abbaye d'Orval », Arlon : Willems-Gascu 1932, extrait du *Bulletin trimestriel de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 1932, 8<sup>e</sup> année, n° 1, p. 1-26.
- PIERARD, Christiane, *Les douaires de Jeanne de Brabant en Hainaut*, Anciens pays et assemblés d'Etats, XII, Louvain : E. Nauwelaerts, 1956.
- THOMAS, Heinz, « Die Ernennung Herzog Wenzels von Luxemburg-Brabant zum Reichsvikar », in : *Westmitteleuropa - Ostmitteleuropa, Vergliche und Beziehungen*, Festschrift für Ferdinand Seibt, éd. Winfrid EBERHARD, Hans LEMBERG, Hans Dietrich HEIMANN, Robert LUFER, München : Oldenburg Verlag, 1992, p. 143-152.

- VAN UYTVEN, R., « Wenceslas I van Bohemen, hertog van Luxemburg, van Brabant en Limburg », in : *Nationnal Biografisch Woordenboek*, t. II, Brussel : Paleis der Academiën (Koninklijke Vlaamse Academiën van België), 1966, col. 935-940.
- VANDER LINDEN, Hermann, « Wenceslas I », in : *Biographie nationale*, t. XXVII, Bruxelles : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1938, col. 169-180.

## II.2.e – Wenceslas IV, roi de Bohême et roi des Romains

- DIENEMANN, Ernst, *Die Romfahrtfrage in Wenzels Politik*, Teil I. Bis zum Tode Urbans VI., Inaugural-Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde der hohen Philosophischen Fakultät der vereinigten Friedrichs-Universität Halle-Wittenberg, Halle : C. A. Kaemmerer & Co, 1909.
- KLUCKHUHN, Paulus, *Wenzels Jugendjahre bis zum Antritt seiner Regierung 1378 im Rahmen der Politik seines Vaters Kaiser Karls IV.*, Halle : Buchdruckerei Hohmann, 1914.
- PELZEL, Franz Martin, *Lebensgeschichte des Römischen und Böhmisches Königs Wenzeslaw*, t. I (1361-1395) et t. II (1395-1419), Prag 1788-1790.
- SPĚVÁČEK, Jiří, *Václav IV. 1361-1419. K předpokladům husitské revoluce*, Praha : Svoboda, 1986.

## II.3 - L'HISTOIRE DES ETATS ET DES RELATIONS « INTERNATIONALES »

### II.3.a – La France et l'Empire

- DIETMAR, Carl D., *Die Beziehungen des Hauses Luxemburg zu Frankreich in den Jahren 1247-1346*, Kölner Schriften zu Geschichte und Kultur, t. 5, Köln : Dme-Verlag, 1983.
- KELLETER, Fritz Joseph, *Die Landfriedensbünde zwischen Maas und Rhein im 14. Jahrhundert*, Paderborn : Ferdinand Schönongh, 1888.
- LEROUX, Alfred, *Nouvelles recherches critique sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461*, Paris : Emile Bouillon, 1892.
- LEROUX, Alfred, *Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1292 à 1378*, Paris : F. Wieweg, 1882.
- MENDL Bedřich, QUICKE, Fritz, « Les relations politiques entre l'empereur et le roi de France de 1355 à 1356 » « Histoire des relations diplomatiques », in : *Revue belge de philologie et d'histoire*, VIII, 1929, p. 469-512.
- THOMAS, Heinz, « Die Beziehungen Karls IV. zu Frankreich von der Rhenser Wahl im Jahre 1346 bis zum Grossen Metzzer Hoftag », in : *Kaiser Karl IV. (1316-1378) Forschungen über Kaiser und Reich*, éd. Hans PATZE, Blätter für deutsche Landesgeschichte, t. 114, Neustadt an der Aisch, 1978, p. 165-201.
- THOMAS, Heinz, « Ein Zeitgenössisches Memorandum zum Staatsbesuch Kaiser Karls IV. in Paris », voir plus haut, Sources imprimées.
- THOMAS, Heinz, « Frankreich, Karl IV und das Grosse Schisma », in : « *Bündnissysteme* » und « *Aussenpolitik* » im späteren Mittelalter, éd. Peter MORAW, Zeitschrift für historische Forschung. Vierteljahresschrift zur Erforschung des Spätmittelalters u. der früheren Neuzeit, Beiheft 5, Berlin : Duncker und Humblot, 1988, p. 69-104.
- SEIBT, Ferdinand, « Zum Reichvikariat für den Dauphin 1378 », in : *Zeitschrift für historische Forschung*, 8, 1981, p. 129-158.

### II.3.b – La France sous les Valois

- ABRAHAM-THISSE, Simonne, « Achat et consommation de draps de laine par l'hôtel de Bourgogne, 1370-1380 », in : *Commerce, Finances et Société (XIe-XVIIe siècles)*. Recueil des travaux d'Histoire médiévale offert à M. le Professeur Henri Dubois, éd. Philippe CONTAMINE, Thierry DUTOUR, Bertrand SCHNERB, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1993, p. 28-70
- AUTRAND, Françoise, *Charles V le Sage*, Paris : Fayard, 1994.

- AUTRAND, Françoise, *Jean de Berry*, Paris : Fayard, 2000.
- AUTRAND, Françoise « Mémoire et cérémonial : la visite de l'empereur Charles IV à Paris en 1378 d'après les *Grandes Chroniques de France* et Christine de Pizan », in : *Une femme de Lettres au Moyen Age. Etudes autour de Christine de Pizan*, éd. Liliane DULAC et Bernard RIBEMONT, Orléans : Paradigme, 1995, p. 91-103.
- BERIAL-LAINE, François, GIVEN-WILSON, Chris, *Les prisonniers de la bataille de Poitiers*, Paris : Champion, 2002.
- CAZELLES, Raymond, « Le parti navarrais jusqu'à la mort d'Etienne Marcel », in : *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques (jusqu'à 1610)*, 1960, t. II (Paris : Imprimerie nationale 1961), p. 839-869.
- CAZELLES, Raymond, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève : Librairie Droz, 1982.
- DELACHENAL, Roland, *Histoire de Charles V*, t. I (1338-1358), II (1358-1364), III (1364-1368), IV (1368-1377), V (1377-1380), Paris : Auguste Picard, 1909, 1928, 1931.
- DE LOREY, T. « Les grandes compagnies et l'Archiprêtre en Bourgogne, 1360-1366 », in : *Revue des questions historiques*, 29, 1881, p. 264-285.
- PLANCHER, Dom Urbain, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. II, [Paris : Editions du Palais royal, 1974].
- PETIT, Ernest, *Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits. Philippe le Hardi. I<sup>ère</sup> partie. 1363-1380*, t. I, Paris : A. Picard et fils, 1909.
- PETIT, Ernest, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne avec des documents inédits et des pièces justificatives*, t. IX. Règne de Philippe de Rouvre, 1349-1361. La Bourgogne sous le roi Jean II, 1361-1363, Dijon : Imprimerie de Darantière, 1905.
- VALOIS, Noël, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. I et II, Paris : A. Picard, 1896.
- VALOIS, Noël, « Le projet de mariage entre Louis de France et Catherine de Hongrie et le voyage de l'empereur Charles IV à Paris (janvier 1378) », in : *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 30, t. II, 1893, p. 209-223.

### II.3.c – L'Angleterre

- PERROY, Edouard, *L'Angleterre et le grand schisme d'Occident. Etude sur la politique religieuse de l'Angleterre sous Richard II (1378-1399)*, Paris : J. Monnier, 1933.
- TRAUTZ, Fritz, *Die Könige von England und das Reich, 1272-1377. Mit einem Rückblick auf ihr Verhältnis zu den Staufern*, Heidelberg : Carl Winter Universitätsverlag, 1961.

### II.3.d – Le Luxembourg

- BERTHOLET, Jean, *Histoire ecclésiastique et civile du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny*, t. VI-VII, Luxembourg : A. Chevalier, 1741-43 ; reproduction en fac-similé Bruxelles : Ed. Culture et civilisation 1973.
- DELAHAUT, Charles-Joseph (+), *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et Mouzon*, publiés par M. l'Ecuy, ancien Abbé-Général de Prémontré, Paris 1822.
- GROBEN, Joseph, *L'ancien duché de Luxembourg (Das ehemalige Herzogtum Luxemburg)*, Luxembourg : Imprimerie Saint-Paul, 2000.
- JEANTIN, Jean-François-Louis, *Chroniques de l'abbaye d'Orval*, Nancy : Grimblot et Veuve Raybois, 1850.
- JEANTIN, Jean-François-Louis, *Les ruines et chroniques de l'abbaye d'Orval, esquisse morale, religieuse et chevaleresque de l'histoire de l'ancien comté de Chiny*, Paris : J. Tardieu, 1857.
- MARGUE, Paul, « Luxembourg », in : *Kaiser Karl IV. Staatsmann und Mäzen. Katalog der Ausstellung in Nürnberg und Köln 1978-1979*, éd. Ferdinand SEIBT, München: Prestel-Verlag, 1978, p. 195-202.
- MARGUE, Paul, *Luxemburg im Mittelalter und Neuzeit*, (Handbuch der Luxemburger Geschichte, t. 2), Luxembourg : Bourg-Bourger, 1974, [1993].

- MEYERS, Joseph, *Geschichte Luxemburgs*, Luxemburg : Paul Bruck, 1967
- PATZE, Hans, (éd.), *Kaiser Karl IV. Forschungen über Kaiser und Reich*, (Blätter für deutsche Landesgeschichte, t. 114), Neustadt an der Aisch, 1978.
- MARGUE, Michel, PAULY, Michel, « B. 7. Luxemburger », in: *Höfe und Residenzen im spätmittelalterlichen Reich. Ein dynastisch-topographisches Handbuch*, éd. Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Residenz-Kommission Arbeitsstelle Kiel, <http://resikom.adw-goettingen.gwdg.de/artikel.php?ArtikelID=103>, 7 pages, le 16 septembre 2006.
- MARGUE, Michel, PAULY, Michel, « Luxemburg », in: *Höfe und Residenzen im Spät-mittelalterlichen Reich. Ein dynastisch-topographisches Handbuch. Teilband I: Dynastien und Höfe*, réd. Werner PARAVICINI, Jan HIRSCHBIEGEL, Jörg WETTLAUFER, Sigmaringen : J. Thorbecke, 2003, p. 154-160.
- REICHERT, Winfrid, « Hochfinanz und Territorialfinanz im 14. Jahrhundert : Arnold von Arlon – Rat und Finanzier der Luxemburger », in : *Hochfinanz und Territorialfinanz am Westen des Reiches 1150-1500*, éd. Friedhelm BURGARD (Trierer historische Forschungen, 31), Trier 1996, p. 219-280.
- REICHERT, Winfrid, *Landesherrschaft zwischen Reich und Frankreich. Verfassung, Wirtschaft und Territorialpolitik in der Grafschaft Luxemburg von der Mitte des 13. bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, t. I-II (Trierer historische Forschungen 23-24), Trier, 1993.
- TRAUTSCH, Gilbert (éd.), *La ville de Luxembourg. Du château des comtes à la métropole européenne*, Anvers : Fonds Mercator, 1994.
- VAN WERVEKE, Nikolas, *Kulturgeschichte des Luxemburger Landes*, t. I-III, Luxemburg, 1923-26 [reprint Esch sur Alzette: Carlo Hury, 1984].
- VAN WERVEKE, Nicolas, « Notice sur le conseil provincial de Luxembourg avant sa réorganisation par Charles-Quint (c. 1200-1531) », Extrait des PSH, vol. XL, Luxembourg : V. Bück, 1888.
- VANNERUS, Jules, « Trois villes d'origine romaine dans l'ancien Pays de Luxembourg-Chiny : Arlon, Bitbourg et Yvois », in : *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques*, 5<sup>e</sup> série (Académie royale de Belgique), année XXI, Bruxelles : Hayez, 1935, n° 8-9, p. 226-256.

### II.3.e – Les régions frontalières entre la France et l'Allemagne

- AIMOND, Charles, *Les relations de la France et du Verdunois de 1270-1552*, Paris : Champion, 1910.
- CALMET, Augustin, Dom, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine ... avec les pièces justificatives*, t. I - IV, Nancy: Jean-Baptiste Cusson, 1728, 1745, 1748.
- DUBRULLE, Henri, Abbé, *Cambrai à la fin du moyen âge (XIII-XVI siècle)*, Lille : Lefebvre-Ducrocq, 1904
- FOURNIER, Paul, *Le royaume d'Arles et de Vienne (1138-1378)*, Paris: Alphonse Picard, 1891.
- LEMONDE, Anne, *Le temps des libertés en Dauphiné. L'intégration d'une principauté à la couronne de France (1349-1408)*, Presses universitaire de Grenoble, 2002.
- THOMAS, Heinz, « Die lehnrechtlichen Beziehungen hes Herzogtums Lothringen zum Reich von der Mitte des 13. bis zum Ende des 14. Jahrhunderts », in: *Rheinische Vierteljahrsblätter*, 38, 1974, p.166-202.
- THOMAS, Heinz, *Zwischen Regnum und Imperium. Die Fürstentümer Bar und Lothringen zur Zeit Kaiser Karls IV.*, Bonn : Ludwig Rührscheid, 1973.

### II.3.f – Les Pays-Bas au XIV<sup>e</sup> siècle

- BOFFA, Sergio, *Warfare in medieval Brabant 1356-1406*, Woodbridge : The Boydekk Press, 2004.
- BUTKENS, Christophre, *Trophées tant sacrés que profanes du Duché de Brabant ...*, t. I, La Haye, : C. Van Lom, 1724.

- DE RAADT, Jean-Théodore, « La bataille de Bäsweiler (22 août 1371). Liste des combattants du duc Wenceslas suivie de quelques documents inédits pour servir à l'histoire de cette journée », in : *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles*, t. XI, 1897, p. 279-301, t. XII, 1898, p. 341-359, t. XVII, 1903, p. 267-350.
- DEVREUX, Emile, *Les châteaux de Binche*, 1930, in : *Annales du cercle archéologique de Mons*, 54, 1935-1936, Mons et Frameries : Union des imprimeries, 1936.
- DICKSTEIN-BERNARD, Claire, « Une ville en expansion (1291-1374) », in : *Histoire de Bruxelles*, éd. Mina MARTENS, Toulouse : Privat Editeur, 1976.
- DUMONT, Georges-Henri, *Histoire de la Belgique*, Nouvelle édition revue et augmentée, Bruxelles : Le Cri, 1997.
- DUMONT, Georges-Henri, *Histoire de Bruxelles. Biographie d'une capitale*, Bruxelles : Le Cri, 2005.
- HENNE, Alexandre, WOUTERS, Alphonse, *Histoire de la Ville de Bruxelles*, nouvelle édition du texte original de 1845 augmentée de nombreuses reproductions de documents choisis par Mina MARTENS, t. I, Bruxelles : Editions Culture et Civilisations, 1968.
- LAURENT, Henri, QUICKE, Fritz, *Les origines de l'Etat bourguignon : Accession de la maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg (1383-1407)*. I<sup>ère</sup> partie : Jusqu'à l'acquisition du duché de Limbourg et des terres d'Outre-Meuse (1383-1396), Académie royale de Belgique, Classe des lettres, Mémoire, t. XLI, fas. 1, Bruxelles : G. Thone, 1939.
- LOUSSE, Emile, « La Joyeuse Entrée brabançonne du 3 janvier 1356 » in : *Schweizer Beiträge Zur Allgemeinen Geschichte*, 10/1952, Berne, p. 139-162.
- MARTENS, Mina, *L'administration du domaine ducal en Brabant au Moyen Age (1250-1406)*, Mémoires de l'Académie royale de Belgique, classe des Lettres, série in 8°, 48, 3, Bruxelles: Palais des Académies, 1954.
- MUNRO, John, « Monnaie, monnaies de compte et mutations monétaires au Brabant à la fin du Moyen Age », in : *Etudes d'histoire monétaire, XIIe-XIXe siècles*, éd. John DAY, Lille : Presses universitaires de Lille, 1984, p. 263-294.
- PIRENNE, Henri, *Histoire de Belgique*, t. II, Du commencement du XIV<sup>ème</sup> siècle à la mort de Charles le Téméraire, Bruxelles : Henri Lamertin, 1903
- POULLET Edmond, *Mémoire sur l'ancienne constitution Brabançonne en réponse à la question suivante : Faire un exposé historique de l'ancienne constitution brabançonne connue sous le nom de Joyeuse-Entrée, en indiquer les origines et en apprécier les principes*, Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés, t. XXXI, Bruxelles : M. Hayez, 1863.
- STEIN, Robert « Herzöge von Brabant », in : *Höfe und Residenzen im spätmittelalterlichen Reich. Ein dynastisch-topografisches Handbuch*. Teilband I : Dynastien und Höfe, éd. Werner PARAVICINI, Jan HIRSCHBIEGEL, Jörg WETTLAUFER, Sigmaringen : J. Thorbecke, 2003, p. 45-49.
- QUICKE, Fritz, « Jean de Saint-Amand, chanoine de Cambrai, chapelain du pape : faussaire, traître et espion (133.-1368) », in : *Etudes d'histoire dédiées à la mémoire de H. Pirenne*, Bruxelles : Nouvelle société d'édition, 1937, p. 265-288
- QUICKE, Fritz, LAURENT, Henri, « La guerre de la succession du Brabant (1356-1357) », *Revue du Nord*, n° 13, 1927, p. 81-121.
- QUICKE, Fritz, « Les circonstances de la réclusion et de la mort de Marguerite de Brabant, comtesse de Flandre », in : *Miscellanea historica in honorem Leonis van der Essen. Universitatis catholicae in oppido Lovaniensi iam annos XXXV professoris*, Bruxelles – Paris : Editions universitaires, 1947, t. I, p. 391-407.
- QUICKE, Fritz, *Les Pays Bas à la veille de l'unification bourguignonne (1356-1384)*, Bruxelles : Editions universitaires. Les Presses de Belgique, 1947.
- UYTTEBROUCK, André, *Le gouvernement du duché de Brabant au bas moyen âge (1355-1430)*, t. I et II, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, 1975.



VAN EVEN, Edward, *Louvain dans le passé & dans le présent. Formation de la ville, événements mémorables – territoire – topographie – institutions – monuments – oeuvres d'art*, Louvain : Auguste Fonteyn, 1895.

## II.4 – L'HISTOIRE CULTURELLE

### II.4.a – La littérature et le mécénat littéraire

- BOUCHET, Florence, « Froissart et la matière de Bretagne : une écriture 'déceptive' », in : *Arthurus Rex*, t. II. Acta conventus Lovaniensis 1987, Mediaevalia Lovaniensia Series I/Studia XVII, éd. Willy VAN HOECKE, Gilbert TOURNOY, Werner VERBEKE, Leuven : Leuven University Press, 1991, p. 367-375.
- BOUCHET, Florence, « Rhétorique de l'héraldique dans le roman arthurien tardif. Le *Meliador* de Froissart et le *Livre du Cœur d'Amours esprits* de René d'Anjou », in : *Romania*, 1998, t. 116, p. 239-255.
- CHAREYRON, Nicole, *Jean le Bel. Le Maître de Froissart, grand imagier de la guerre de Cent Ans*, Bruxelles : De Boeck & Larcier, 1996.
- DELOGU, Daisy, « Armes, amours, écriture. Figures de l'écrivain dans le *Méliador* de Jean Froissart », in : *Médiévales*, 41, automne 2001, p. 133-148
- DEMBOWSKI, Peter Florian, « Considérations sur *Meliador* », in : *Etudes de Philologie Romane et d'Histoire Littéraire offertes à Jules Horrent à l'occasion de son soixantième anniversaire*, éd. Jean Marie D'HEUR, Nicolette CHERUBINI, Liège, 1980, p. 123-131.
- DEMBOWSKI, Peter Florian, « *Meliador* de Jean Froissart, son importance littéraire : le vrai dans la fiction », in : *Etudes françaises*. Les presses de l'université de Montréal, 32-1. Le roman chevaleresque tardif, Printemps 1996, p. 7-19.
- DEMBOWSKI, Peter Florian, *Jean Froissart and his Meliador. Context, Craft and Sense*, The Edward C. Armstrong monographs on medieval literature, 2, Lexington (Kentucky) : French Forum, 1983.
- DE MEDEIROS, Marie-Thérèse, « Du dit comme divertissement : le cas de *la Prison Amoureuse* de Froissart », in : *Imaginaire courtois et son double*, éd. Giovanna ANGELI et Luciano FORMISANO, Pubblicazioni dell'Università degli studi di Salerno. Sezione Ati, Convegni, Miscellanea, t. 35, Napoli-Roma-Milano : Edizioni Scientifiche Italiane, 1991, p. 165-172.
- DE MEDEIROS, Marie-Thérèse, « Le pacte encomiastique : Froissart, ses Chroniques et ses mécènes », in : *Le Moyen Age*, t. 94/1988, p. 237-255
- DESCHAUX, Robert, « Le Monde Arthurien dans le *Meliador* de Froissart », in : *Medievalia* 80, livraison spéciale de *Marche romane*, 30, 1980. *Mélanges de langue et littérature françaises du moyen âge et de la renaissance offerts à monsieur Charles Foulon*, t. II, éd. Jacques DE CALUWE, Jeanne WATHELET-WILLEM, Juliette DE CALUWE-DOR, Liège, 1980, p. 63-67.
- Dictionnaire des Lettres françaises*, publ. sous la dir. du Cardinal Georges GRENTE. *Le Moyen Age*, éd. sous la dir. de Geneviève HASENOHR et Michel ZINK, préparé par Robert BOSSUAT, Louis PICHARD et Guy Raynaud de LAGE, Paris : Fayard, 1992 (1964<sup>1</sup>).
- DILLER, George T., *Attitudes chevaleresques et réalités politiques chez Froissart*, Genève : Droz, 1983.
- FOULET, L., « Etude sur le vocabulaire abstrait de Froissart : « ordonnance », in : *Romania. Revue trimestrielle consacrée à l'étude des langues et des littératures romanes*, 67, 1942-1943, p. 145-216.
- GAUVARD, Claude, « Portrait du prince d'après l'œuvre de Guillaume de Machaut : étude sur les idées politiques du poète », in : *Guillaume de Machaut, poète et compositeur*, Actes et colloques, n° 23, Paris : Klincksieck, 1982, p. 23-39.

- HARF-LANCNER, Laurance, « La Chasse au Blanc Cerf dans le Méliador : Froissart et le Mythe d'Actéon », in : *Mélanges de langue et littérature française du Moyen Age et de la Renaissance offerts à Charles Foulon*, t. II, Liège, 1980, p. 143-152
- HEDEMAN, Anne Dawson, « Valois Legitimacy : Editorial Changes in Charles V's Grandes Chroniques de France », in : *Art Bulletin* (New York), 66, 1984, p. 97-117.
- KIBLER, William W., « Poet and patron Froissart's Prison amoureuse », in : *L'esprit créateur*, 18, 1978, p. 32-46.
- KIBLER, William W., « Sagremor dans le Méliador de Froissart », in : « Si a parlé par moult ruiste vertu ». *Mélanges de littérature médiévale offerts à Jean Subrenat*, éd. Jean DUFOURNET, Paris : Honoré Champion, 2000, p. 307-311.
- KIRSCH, Frank, « Mécénat littéraire à la maison de Luxembourg, l'exemple de Guillaume de Machaut et Jean Froissart », in : *Le Luxembourg en Lotharingie*. Mélanges Paul Margue, éd. Paul DOSTERT, Michel PAULY, Pol SMOETTER, Jean SCHROEDER, Luxembourg : Saint Paul, 1993, p. 321-337.
- LOISE, Ferdinand, « Jean de Malines », in : *Biographie nationale de Belgique*, t. X (I-K), Bruxelles : Emile Bruylant, 1888-1889, col. 412-414.
- NEJEDLÝ, Martin, « Deux poètes français du quatorzième siècle en Bohême. Rencontres et confrontations », in : *Prague papers on history of international relations*, 1997, p. 30-53.
- NEJEDLÝ, Martin, « La Bohême et ses habitants vus par quatre auteurs français du Moyen Age (Guillaume de Machaut, Eustache Deschamps, Jean Froissart, Jean d'Arras) », in : *Listy filologické*, CXXVIII, 2005, n° 1-2, p. 21-34.
- NEJEDLÝ, Martin, « Meluzínský mýtus a rodová pověst Lucemburků » (avec un résumé en français), in : *Český časopis historický*, 98, 2000, n° 4, p. 693-736.
- NOUVET, Claire, « Pour une économie de la dé-limitation : la *Prison Amoureuse* de Jean Froissart », in : *Neophilologus. An international journal of modern and medieval language and literature*, 70, 1986, p. 341-356
- POIRION, Daniel, *Le poète et le prince. L'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, (Paris : Presses Universitaires de France, 1965) Genève : Slatkine Reprints, 1978.
- THIRY, Claude, « Allégorie et histoire dans la 'Prison Amoureuse' de Froissart », in : *Studi Francesi*, 61-62/1977, p. 15-29.
- TYL-LABORY, Gilette, « Chroniques de France (Grandes) », in : *Dictionnaire des Lettres françaises* publ. sous la dir. de Cardinal Georges GRENTE. *Le Moyen Age*, éd. sous la dir. de Geneviève HASENOHR et Michel ZINK, préparé par Robert BOSSUAT, Louis PICHARD et Guy Raynaud DE LAGE, Paris : Fayard 1961<sup>1</sup>, p. 296-298.
- VIDMANOVÁ, Anežka, *Karel IV. Literární dílo*, Praha : Vyšehrad, 2000 (préface à la traduction).
- WILKINS, Nigel, « A Pattern of Patronage : Machaut, Froissart and the Houses of Luxembourg and Bohemia in the fourteenth Century », in : *French Studies*, XXXVII, 1983, n° 3, p. 257-284.
- WOLFZETTEL, Friedrich, « La ,modernité' du *Meliador* de Froissart : Plaidoyer pour une revalorisation historique du dernier roman arthurien en vers », in : *Mediaevalia Lovaniensia Series I / Studia XVII. Arthurus rex*, t. II, Acta conventus Lovaniensis 1987, éd. Willy VAN HOECKE, Gilbert TOURNOY, Werner VERBEKE, Louvain: Leuven University Press, 1991, p. 376-387.
- WOLFZETTEL, Friedrich, « La poésie lyrique en France comme mode d'appréhension de la réalité : remarques sur l'invention du sens visuel chez Machaut, Froissart, Deschamps et Charles d'Orléans », in : *Mélanges de langue et littérature françaises du moyen âge et de la renaissance offerts à monsieur Charles Foulon, professeur de langue et littérature françaises du moyen âge et de la renaissance*, t. I, Rennes : Institut de Français, Université de Haute-Bretagne, 1980, p. 409-419.

- WOTKE, Karl, « Moralitates Caroli quarti imperatoris », in : *Zeitschrift des Vereins für Geschichte Mährens und Schlesiens*, 1, 1897, p. 41-76 (avec le texte intégral des *Moralitates*) ; 2, 1898, p. 161 ; 3, 1899, p. 100-110.
- ZINK, Michel, « Froissart et le nuit du chasseur », in : *Poétique*, XI, 1980, p. 60-77.
- ZINK, Michel, *Froissart et le temps*, Paris : Presses Universitaires de France, 1998.
- ZINK, Michel, « Les toiles d'Agamanor et les fresques de Lancelot », in : *Littérature*, 38, 1980, p. 43-61.
- ZINK, Michel « Meliador and the Inception of a New Poetic Sensibility », in : *Froissart Across the Genres*, éd. Donald MADDOX and Sara STURM-MADDOX, Gainesville – Tallahassee – Tampa – Boca Raton – Pensacola – Orlando – Miami – Jacksonville : University Press of Florida, 1998, p. 155-175

#### II.4.b – La cour, les résidences, la musique, les jeux

- DE JONGE, Krista, « Hofordnungen als Quellen der Residenzforschung ? Adlige und herzogliche Residenzen in den südlichen Niederlanden in der Burgunderzeit », in : *Höfe und Hofordnungen 1200-1600*. 5. Syposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen veranstaltet gemeinsam mit dem Staatsarchiv Sigmaringen, Sigmaringen, 5. bis 8. Oktober 1996, éd. Holger KRUSE, Werner PARAVICINI, Sigmaringen : Jan Thorbecke, 1999, p. 175-220.
- DINAUX, Arthur, *Les trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois*, Paris : J. Techner & Bruxelles : F. Heussner, 1863.
- PINCHART, Alexandre, « Etude sur l'histoire des arts au moyen âge. La Cour de Jeanne et Wenceslas et les arts en Brabant, pendant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », in : *Revue trimestrielle*, Bruxelles : Henri Samuel, VI, 1855, II<sup>e</sup> année, t. II, p. 5-31 et XIII, 1857, IV<sup>e</sup> année, t. I, p. 25-67.
- PINCHART, Alexandre, « Jean de Malines, poète français du quatorzième siècle », Extrait du t. XII du *Bulletin du Bibliophile belge*, s.l. s.d.
- PINCHART, Alexandre, *Recherches sur les cartes à jouer et sur leur fabrication en Belgique depuis l'année 1379 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Bruxelles : Toint-Scohier, 1871.
- SAINTENOY, Paul, *Les arts et les artistes à la cour de Bruxelles. Leur rôle dans la construction du château ducal de Brabant sur le Coudeberg de 1120 à 1400 et dans la formation du parc de Bruxelles*, Académie royale de Belgique. Classe des Beaux-Arts. Mémoires. IIe série, Bruxelles : Maurice Lamertin, 1932.
- SLEIDERINK, Remco, « Dichters aan het Brabantse hof (1356-1406) », document électronique, DBNL. Digitale bibliotheek voor de Nederlandse letteren, <http://www.dbnl.org/tekst/slei001dich01/index.htm>, 2003, p. 1-16.
- SMOLAR-MEYNART, Arlette, et al., *Le Palais de Bruxelles. Huit siècles d'art et d'histoire*, Bruxelles : Crédit communal, 1991.
- SMOLAR-MEYNART, Arlette, *Le quartier royal*, Bruxelles : Crédit communal, 1998.
- TRAUSCH, Gilbert, et al., *La ville de Luxembourg*, Anvers : Fonds Mercator, 1994.
- UYTTEBROUCK, André, « Les résidences des ducs de Brabant, 1355-1430 », in : *Fürstliche Residenzen im spätmittelalterlichen Europa*, éd. Hans PATZE, Werner PARAVICINI, Sigmaringen: J. Thorbecke, 1991, p. 189-205.
- VALE, Malcolm (Graham Allan), *The princely court. Medieval courts and culture in North-West Europe 1270-1380*, Oxford – New York : Oxford University Press, 2001.
- WEISS, Stephan, *Die Versorgung des päpstlichen Hofes in Avignon mit Lebensmitteln (1316-1378). Studien zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte eines mittelalterlichen Hofes*, Berlin : Akademie Verlag, 2002.
- WILLAERT, Frank, « Het zingende hof *Ontstaan, vertolking en onthaal van hoofse minnelijerik omstreeks 1400* », DBNL. Digitale bibliotheek voor de Nederlandse letteren, <http://www.dbnl.org/tekst/will001zing01/>, 2003, p. 109-122, 356-359.
- WILLAERT, Frank, « Minnelieder en hofdansen in de veertiende eeuw. 'Wel an, wel an, met

#### II.4.c – L'art plastique. L'histoire du livre

- BILLOT, Claudine, *Les Saintes Chapelles royales et princières*, Paris : Editions du patrimoine, 1998.
- BODSON Bernadette, « Antonio de Succa », in : *Dictionnaire des Peintres belges*, BALaT. Belgian Art Links and Tools, [www.balat.kikirpa.be](http://www.balat.kikirpa.be), 2007.
- CHEVALIER-DE GOTTAL, Anne, *Les Fêtes et les Arts à la Cour de Brabant à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle* (Kieler Werkstücke, Reihe D: Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters, ed. Werner Paravicini, t. 7), Frankfurt-am-Main – Berlin – Bern – New York – Paris – Wien : Peter Lang, 1996.
- DE WINTER, Patrick M., *La bibliothèque de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1364-1404). Etude sur les manuscrits à peintures d'une collection princière à l'époque du « style gothique international »*, Paris: Editions du CNRS, 1985.
- DHANENS, Elisabeth, *Hubert und Jan Van Eyck* (Aus dem Niederländischen von Hugo Beyer und Anette De Wachter), Königstein im Taunus : Karl Robert Langewiesche Nachfolger, 1980.
- Ducum Brabantiae Chronica* HADRIANI BARLANDI item *brabantiados Poema* MELCHIORIS BARLAEI. *Iconibus nunc primum illustrata aere ac studio* JOAN. BAPT. VRIENTI, *opero quoque Nob. viri Antoni de Succa*, Antverpiae, 1600.
- DUVERGER, Jozef, *Brussel als kunstcentrum in de XIV<sup>e</sup> en de XV<sup>e</sup> eeuw, Bouwstoffen tot de nederlandsche kunstgeschiedenis*, t. III, Antwerpen : „De Sikkel“ – Gent : Vyncke, 1935.
- DUVERGER, Jozef, *De Brusselsche Steenbickeleren, beeldhouwers, bouwmeesters, metselaars enz. der XIV en XV eeuw met een aanhangsel over Klaas Sluter en zijn brusselsche medewerkers te Dijon*, Gent : Vyncke, 1933.
- DUVERGER, Jozef, « Jan van Woluwe » in : *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. III, Brusel : Paleis der Academiën, 1968, col. 971-972.
- DUVERGER, Jozef, « Jan van Woluwe van Brussel en de portretten van Wenceslas van Bohemen », in : *Jaarboek van het Koninklijk museum voor schone Kunsten*, Antwerpen 1972, p. 7-18.
- DVOŘÁKOVÁ, Vlasta, « Karlštejn a dvorské malířství doby Karla IV. », in : *Dějiny českého výtvarného umění I/1. Od počátku do konce středověku*, éd. Rudolf CHADRABA, Praha : Academia, 1984.
- JANSEN, Dieter, *Similitudo. Untersuchungen zu den Bildnissen Jan van Eycks*, Köln-Wien : Böhlau, 1988.
- LYNA, Frederik, *Uit en over handschriften II. Portretten van Wenceslaus van Brabant (Brussel, hs. 1862; Atrecht, hs. 1136, enz.)*, Amsterdam : Kosmos – Brussel : Standaard, 1931, réimpression in : *De Kunst der Nederlanden*, I, 1931, p. 321-326
- MERCIER, Fernand, « La valeur symbolique de l'œillet dans la peinture du Moyen Âge », in : *Revue de l'art ancien et moderne*, t. LXXI, Paris 1937, p. 223-236.
- NEUBERT, Karel, STEJSKAL, Karel, *Dějiny umění. Umění na dvoře Karla IV.*, Praha : Euromedia Group, 2003.
- PINCHART, Alexandre, *Archives des Arts, Sciences et Lettres. Documents inédits, avec gravures et table alphabétique*, t. I-III, Gand : L. Hebbelynck, 1860.
- SMEYERS, Maurits « Hubert van Eyck », in : *Dictionnaire des Peintres belges*, BALaT. Belgian Art Links and Tools, [www.balat.kikirpa.be](http://www.balat.kikirpa.be), 2007.
- STEJSKAL, Karel, « Die Wandzyklen des Kaiser Karls IV. Bemerkungen zu Neudatierungen und Rekonstruktionen der im Auftrag Karls IV. gemalten Wandzyklen », [www.clavmon.cz/clavis/stati\\_studie/quadriga/ks.html](http://www.clavmon.cz/clavis/stati_studie/quadriga/ks.html), 2006.
- STERLING, Charles, « La peinture de portrait à la cour de Bourgogne au début du XV<sup>e</sup> siècle »,

*in : Critica d'Arte*, 1959, n° 35, p. 289-312.

STERLING, Charles, *La peinture médiévale à Paris 1300-1500*, t. I, Paris: Bibliothèque des Arts, 1987.

STERLING, Charles « Un tableau inédit et la peinture de portrait à la cour de Bourgogne au début du XV<sup>e</sup> siècle », *in : Archives de l'art français*, 1959, p. 39-57.

VACKOVÁ, Jarmila, *Van Eyck*, Praha : Academia, 2005.

## Abréviations

- ACRB - Archivum Coronae regni Bohemiae  
AGR - Archives générales du Royaume, à Bruxelles  
AN - Archives Nationales, à Paris  
AVL - Archives de la ville de Louvain  
BDLG - Blätter für deutsche Landesgeschichte  
BHF - Bonner historische Forschungen  
BCRH - Bulletin de la Commission royale d'histoire  
BN - Bibliothèque Nationale de France, à Paris  
BY - Brabantsche Yeesten (Les gestes des ducs de Brabant)  
CB - (AGR, Chambres des comptes) Chartes de Brabant  
CC - (AGR) Chambres des comptes  
CD - Codex diplomaticus  
CDM - Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae  
ch. - chapitre  
CL - (AGR, Chambres des comptes), Chartes de Luxembourg  
CRH - Commission royale d'histoire  
DBNL - Digitale bibliotheek voor de Nederlandse letteren  
DRA - Deutsche Reichstagsakten  
FRB - Fontes rerum bohemicarum  
FRG - Fontes rerum germanicarum  
KBR - Bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles  
MGH - Monumeta Germaniae Historica  
MVB - Monumenta vaticana res gestas bohemicas illustrantia. Sumptibus comitorum regni Bohemiae ediderunt ad recensendos historiae Bohemicae fontes delegati  
PCRH - Publications de la Commission Royale d'histoire  
P. J. - pièce justificative, preuves  
PSH - Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, puis dès 1868 Publications de la Section historique de l'Institut de sa Majesté le Roi Grand-Duc, aujourd'hui Publications de la Section historique de Luxembourg  
RBM - Regesta diplomatica nec non epistolaria Bohemiae et Moraviae  
RBPH - Revue belge de philologie et d'histoire  
reg. - registre(s)  
RI - Regesta imperii  
SATF - Société des Anciens Textes Français  
SHF - Société de l'Histoire de France  
THF - Trierer historische Forschungen  
TLF - Textes Littéraires Français  
UB - Urkundenbuch

## I

### Les relations familiales des Luxembourg<sup>15</sup> à la naissance de Wenceslas

Le roman *Méliador* écrit par Jean Froissart pour son mécène Wenceslas de Bohême, s'achève par des noces. Toute la structure complexe de ce roman arthurien tardif s'organise autour d'un seul axe : la fille unique de Hermon, roi d'Ecosse, doit épouser le meilleur et le plus courtois des chevalier au monde, qui ne sera autre que Méliador, chevalier à l'emblème du soleil d'or et fils de Patris, duc de Cornouailles – son nom donne aussi son titre au roman. Le fils du prince épousera l'héritière du roi et montera sur le trône : l'histoire de la quête nuptiale connaît ainsi une fin heureuse.

Une telle alliance, rêve de tout chevalier médiéval, ne fut pas toujours cantonnée au domaine de l'imagination. Elle rappelle beaucoup le mariage de Wenceslas, et, dans les années 1330, avait déjà marqué la vie de Jean, son père, comte de Luxembourg et roi de Bohême. Jean, fils du comte de Luxembourg et empereur Henri VII, s'était révélé le candidat le plus acceptable pour épouser Elisabeth, héritière du royaume de Bohême, que les Tchèques appelaient affectueusement Elishka. Aux yeux des nobles et du clergé de Bohême, le jeune comte de Luxembourg pouvait assurer la paix dont le royaume avait tant besoin.

Après la mort du dernier roi Přemyslide, Wenceslas III, frère d'Elishka, la couronne était successivement échue à deux princes : d'abord à Rodolphe de Habsbourg, fils d'Albrecht, roi des Romains, dont le règne avait été interrompu par une mort précoce, puis à l'époux de la sœur aînée de Wenceslas III, Henri de Carinthie, roi de Bohême élu et couronné dans la cathédrale saint Guy, qui devait cependant se montrer incapable garantir la paix et le justice dans le pays, et ainsi déplaire sensiblement aux représentants du royaume.

---

<sup>15</sup> Sur la famille de Luxembourg, voir le plus récent ouvrage de Jörg K. HÖNSCH, *Die Luxemburger, eine spätmittelalterliche Dynastie gesamteuropäischer Bedeutung, 1308-1437*, Stuttgart : Kohlhammer Verlag, 2000, ainsi que Jean SCHOOS, « Die Familie der Luxemburger, Geschichte einer Dynastie », in : *Balduin von Luxemburg, Erzbischof von Trier – Kurfürst des Reiches*, éd. Franz-Josef HEYEN et Johannes MÖTSCH (Quellen und Abhandlungen zur mittelhochdeutschen Kirchengeschichte, t. 53), Mainz : Verlag der Gesellschaft für Mittelrheinische Kirchengeschichte, 1985, p. 119-149.

Les abbés des couvents cisterciens de Sedlec et de Zbraslav (*Königsaal, Aula regia*), forts du soutien des nobles, demandèrent au roi des Romains, Henri VII, de régler la succession du pays, qui entendait élire un nouveau roi. Les négociations menèrent à l'élection de Jean de Luxembourg, marié dans la foulée à la puînée des trois sœurs de feu le roi Wenceslas III. Leur célèbre mariage, qui eut lieu à Spire en 1310 et suscita de grands espoirs chez les Bohémiens<sup>16</sup>, n'eut cependant pas une suite très heureuse. En raison d'un conflit politique intérieur, Elishka, qui avait une autre conception du gouvernement que son époux, séjournait souvent à l'étranger. Elle mourut en 1330, et, quatre ans après la mort de la reine, le roi Jean décida de se remarier.

## I.A

### Le mariage : affaire politique ou amour courtois ?

Les mariages de la haute noblesse au Moyen Age étaient souvent motivés par les aspirations politiques de leurs lignages, et par les calculs stratégiques visant à leur réalisation. Cependant, plusieurs historiens ont tenté en vain d'expliquer les motivations dynastiques et les buts politiques du mariage de Jean de Bohême avec la princesse de Bourbon<sup>17</sup>. Contrairement au premier mariage de Jean de Luxembourg, ses secondes noces ne furent pas motivées par la politique impériale vis à vis de la Bohême. Le nouveau lien matrimonial ne lui apportait pas non plus de nouveaux appuis dans l'Empire ; du point de vue politique, il ne semble avoir rien apporté de nouveau à Jean l'Aveugle : ses liens avec la maison royale de France étaient déjà étroits – il suffit de rappeler que Jean jouissait d'une rente accordée par le roi de France Charles IV le Bel et qu'il possédait depuis le 28 février 1328 un hôtel à Paris, nommé la maison de Nesle, puis l'Hôtel de Bohême. Le roi de Bohême séjournait en France presque toute

---

<sup>16</sup> Il nous paraît utile d'employer l'expression « bohémien » au lieu de « tchèque », même si son sens en français moderne est différent. Le second est en effet lié à la langue et à la nationalité tchèques, tandis que le mot « bohémien » est attaché à l'espace géographique du royaume de Bohême, incluant les Tchèques ainsi que les Allemands et la culture latine (et juive) du pays.

<sup>17</sup> Sur Béatrix de Bourbon, voir Jean-Pierre KINSCH, « Béatrix de Bourbon. Comtesse de Luxembourg et reine de Bohême », in : *Hémecht*, 1981, p. 65-93, ainsi qu'Olivier TROUBAT, « Béatrix, de Bourbon, reine de Bohême », in : *Annales de l'Est*, XL, 1988, n° 4, p. 258-279.



l'année 1332<sup>18</sup> et sa présence à Paris lors du procès de Robert d'Artois (1331) ne devait pas être oubliée, immortalisée par une miniature contenue dans les *Actes du procès de Robert d'Artois* et représentant la cour du roi de France<sup>19</sup>.

Au début de la décennie 1330, dans l'expectative d'une abdication de l'empereur des Romains Louis IV de Bavière de la famille Wittelsbach, Jean de Bohême recherchait un soutien français, afin que la nouvelle tête de l'Empire soit choisie au sein de la famille des Luxembourg. Ceci l'amena, en janvier 1332, à expédier à Fontainebleau un document fort intéressant pour la nouvelle maison de France. Jean s'y engageait pour lui-même, pour son fils Charles<sup>20</sup> – qui avait reçu son éducation à la cour de France – et pour leurs hoirs respectifs, à la maison de France. Il promet à Philippe VI et à son fils Jean une aide militaire dans les contrées de la Champagne, du Vermandois et d'Amiens « *a quatre cens hommes d'armes d'estat toutefois et quantefois qu'ils nous en requerront et cela tant si longuement comme le roi de France ou son fils ou un homme de leur lignage se trouvera en ost* ». Dans les régions plus éloignées sa contribution devait être de trois cents hommes seulement, mais toujours à ses propres frais. Suivaient d'autres promesses relatives à un soutien militaire, prévoyant même, dans certains cas, la possibilité pour lui de combattre contre le roi ou l'empereur des Romains. Jean se déclarait par ailleurs lié par ses promesses même dans l'éventualité de sa propre accession sur le trône de roi des Romains ou de l'Empire, auquel cas il

---

<sup>18</sup> AN, J 432, n° 1 ; JJ. 65<sup>A</sup>, n° 3 ; publié plusieurs fois, voir *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois 1328-1350 extraits des registres de la chancellerie de France*, éd. Jules VIARD, t. I, 1328-1338, Paris : Champion, 1900, p. 2, n° II, n. 4 et 5 ; Philippe CONTAMINE, « Politique, culture et sentiment dans l'Occident de la fin du Moyen Age : Jean l'Aveugle et la royauté française », in : *Johann der Blinde, op. cit.*, éd. Michel PAULY, p. 343-361, ici p. 348 : Cet hôtel appartenant anciennement à la famille de Valois fut démoli au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il se trouvait à l'emplacement de l'actuelle Bourse du commerce, et devait s'appeler successivement Hôtel d'Orléans, Hôtel de la reine et Hôtel de Soissons.

<sup>19</sup> Charles STERLING, *La peinture médiévale à Paris 1300-1500*, t. I, Paris : Bibliothèque des Arts, 1987, p. 134 *sqq.*

<sup>20</sup> Charles (IV) ne ratifia probablement jamais cet engagement fait aussi en son nom. Même s'il reçut en décembre 1339 à Vincennes une somme de 1468 livres parisis à prélever sur le Trésor de Philippe VI ; cf. Jules VIARD, Aline VALLEE (éd.), *Registres du Trésor des Chartes*, t. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 177, n° 4387 (AN, Registre JJ 72, f° 392 v°, n° 489), et combattit à Crécy en 1346, la mort de Jean l'Aveugle dans cette même bataille lui permit de se délier de la promesse.

s'engageait à respecter le *statu quo* quant aux acquisitions françaises dans les territoires de l'Empire et à ne rien revendiquer<sup>21</sup>.

Alors que les familles de Luxembourg et de Valois étaient déjà liées par le mariage de Charles et Blanche de Valois, demi-sœur du roi de France, qui vivait à la cour de Prague en tant que marquise de Moravie<sup>22</sup>, Jean promit également dans le document bellifontain ci-mentionné d'accorder la main de l'une de ses filles au fils aîné du roi Philippe VI et de lui verser une belle dot de 120 000 florins de Florence. Par la suite, la fille de Jean l'Aveugle, Bonne (Guta, Jitka), devint épouse de Jean, héritier du trône français et duc de Normandie.

Dans les années 1330, les projets politiques communs en Italie avaient rapproché les souverains de Bohême et de France à tel point<sup>23</sup> qu'ils se rencontrèrent le 18 décembre 1334 au Bois de Vincennes avec Louis de Bourbon, père de Béatrix, pour consolider encore leur bonne entente, comme l'expliquaient Jean l'Aveugle et Louis de Bourbon eux-mêmes : «... pour la conservation de l'amour quy entre nous dessus nommez a été ou temps passé avons traité & accordé par le Conseil de nostre dit Seigneur & de grant foison des pourchains amys & Conseillers de chacun de nous Roys de Boeme dessusdit, devons prendre à fame & à compaigne tres noble persone Damoiselle Beatrix Fille de nous Duc dessusdit ». Le contrat fut confirmé avant la fin du mois par Philippe de Valois<sup>24</sup>.

Le lien conjugal entre Jean et Béatrix semble donc continuer et approfondir des relations déjà existantes, sans effet politique immédiat visible. Louis I<sup>er</sup>, duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche et chambrier de France (1279-1341), donna à sa fille une dot de 4000 livres tournois de terres

---

<sup>21</sup> CONTAMINE, art. cit., p. 349-353 qui donne ce document (AN, J 432, n<sup>os</sup> 3 et 3 bis) *in extenso*. Voir notre Annexe III. Choix de documents justificatifs, n<sup>o</sup> I.1 ; Michel MARGUE, Jean SCHROEDER *et al.*, *Un itinéraire européen, Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg et roi de Bohême 1296-1346*, Bruxelles : CLUDEM, 1996, ch. « Jean et Philippe de Valois : l'entente parfaite ? », p. 67-73.

<sup>22</sup> Dieter VELDTRUP, « Ehen aus Staatsräson. Die Familien- und Heiratspolitik Johanns von Böhmen », *in* : *Johann der Blinde, op. cit.*, éd. PAULY, p. 483-543, ici p. 497-505.

<sup>23</sup> En octobre 1334, Jean de Bohême et Charles, marquis de Moravie, cédèrent leurs droits sur la seigneurie de Lucques à Philippe VI, roi de France. AN, J 990, n<sup>o</sup> 9.

<sup>24</sup> Le contrat de mariage *in extenso* se trouve dans notre Annexe III. Choix de documents justificatifs, n<sup>o</sup> II.1. La confirmation de décembre 1334, AN, JJ 66, f<sup>o</sup> 628, n<sup>o</sup> 1435 analyse Jules VIARD (éd.), *Registre du Trésor des chartes*, t. III, 1<sup>ère</sup> partie, Paris : AN, 1978, p. 268, n<sup>o</sup> 2076 ; TROUBAT, art. cit., p. 275.

assises sur le château, la ville, la baronnie et la châteltenie de Creil<sup>25</sup>, relevant de son comté de Clermont en Beauvaisis, et lui légua en outre 1000 livres tournois de terres en Bourbonnais qu'elle devait recevoir après sa mort. Jean l'Aveugle accorda à sa future épouse 6000 livres tournois de terre sur les châteaux, villes, châteltenies et prévôtés d'Arlon (Belgique, province du Luxembourg), de Boulogne, de Marville (France, dép. de la Meuse)<sup>26</sup>, de Saint Mard (Belgique, province du Luxembourg) et de Damvillers (France, dép. de la Meuse) avec leurs appartenances. Le château de Damvillers avait été récemment construit. En 1330, Philippe VI autorisa Jean l'Aveugle à continuer la construction des édifices ou forteresses qu'il avait commencé à y élever<sup>27</sup>.

Le roi de France accompagna les accords pré-nuptiaux d'une transformation de la rente de 4000 livres tournois, que Jean de Bohême percevait sur le Trésor depuis le temps de Charles IV le Bel, en une rente perpétuelle du même montant assise sur le château, la châteltenie de Mehun-sur-Yèvre, les terres et lieux de Faillouël et de Condren (France, dép. de l'Aisne), avec toutes leurs appartenances respectives, *etc.* Ces domaines, confisqués à Robert d'Artois, banni du royaume, furent donnés à son « *tres chier & feal cousin Jehan Roi de Boeme* » avec « *consideration, & regart à la bonne amour, affinité & affection que nous avons audit Roy nostre cousin & que il avons & esperons qu'il doie tous ans avoir, & à plusieurs bons profitables & agreables services qu'il nous a faiz par plusieurs fois, & esperons qu'il nous doie faire toutes fois que besoins en aurons* ». Toutes ces faveurs

---

<sup>25</sup> Creil : France, dép. de l'Oise ; lettre donnée le 13 janvier 1335, le lundi après la Saint Vincent, à Saint Pierre le Moutier dans laquelle Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont et de la Marche, ordonne à tous les habitants de la châteltenie de Creil de rendre foi et hommage à Béatrix de Bourbon, sa fille, à laquelle il a donné cette châteltenie à l'occasion de son mariage avec Jean, roi de Bohême ; analyse Alphonse HUILLARD-BREHOLLES (éd.), *Titres de l'ancienne maison ducale de Bourbon*, t. I, Paris : Henri Plon, 1867, p. 359, n° 2070 (original AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1358).

<sup>26</sup> Marville ne dépendait que partiellement du Luxembourg, l'autre partie relevant des comtes de Bar.

<sup>27</sup> BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg, op. cit.*, t. VI, p. 18 *sqq* ; TROUBAT, art. cit., p. 262. Sur l'administration de ces terres voir Winfrid REICHERT, *Landesherrschaft zwischen Reich und Frankreich. Verfassung, Wirtschaft und Territorialpolitik in der Grafschaft Luxemburg von der Mitte des 13. bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, t. I-II (THF, 23-24) Trier 1993, ici t. II, ch. « Die Lokalverwaltung : Pröpste und Burggrafen », p. 547-620. Le jugement arbitral de Philippe VI réconciliant Jean de Bohême et Edouard I<sup>er</sup>, comte de Bar, permet la construction de la fortification de Damvillers le 12 juin 1330 à Poissy : Alphonse VERKOOREN, *Inventaire des Chartes et Cartulaires du Luxembourg (comté puis duché)*, t. II, Bruxelles : Typographie et lithographie E. Guyot, 1915, p. 145, n° 679.

étaient destinées « *de pure liberalité, de grace especial, de nostre auctorité Roial* », non seulement au roi Jean, mais aussi « *pour ses hoirs successeurs descendans de son propre corps quy seront Contes de Luccembourg.* » Jean devait prêter foi et hommage pour son nouveau fief<sup>28</sup>.

L'intérêt de Philippe de Valois pour Jean de Bohême était motivé entre autres par ses projets expansionnistes à l'est, où il s'efforçait d'annexer les territoires du royaume d'Arles, appartenant au Saint Empire romain. Jean de Bohême s'était montré prêt à reconnaître à la France cette sphère d'intérêt en récompense de son appui éventuel à l'élection d'un candidat des Luxembourg au titre de roi des Romains<sup>29</sup>. Il est d'ailleurs probable que c'est ce rapport entre Jean de Bohême et Philippe de Valois qui offrit au comte de Luxembourg la possibilité de poursuivre quant à lui sa propre politique lotharingienne. Après l'échec des précédents projets des deux souverains, l'union du roi de Bohême et de la princesse française semblait promettre un meilleur succès à leur politique impériale, qui n'avait pas encore d'existence concrète. En même temps, ce ne fut certainement pas par hasard que le nouveau beau-père de Jean de Bohême, Louis de Bourbon, fut chargé des négociations avec le pape Benoît XII concernant la cession du Dauphiné à Jean, fils aîné du roi de France et mari de Bonne de Bohême<sup>30</sup>.

Les relations entre le comte de Luxembourg et le roi de France suivaient le chemin tracé par la génération précédente, l'empereur Henri VII et l'archevêque de Trèves Baudouin, basées qu'elles étaient sur l'appartenance simultanée des Luxembourg aux vassaux de la France et à l'Empire. Cette position d'ami et de vassal du roi de France, à condition d'être renforcée dans l'Empire par la dignité impériale d'Henri VII et par celle de roi de Bohême de son fils, donnait aux Luxembourg une marge de manœuvre précieuse<sup>31</sup>. La

---

<sup>28</sup> BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg, op. cit.*, t. VI, P. J. p. XXIV-XXV ; CONTAMINE, art. cit., p. 353 *sqq* ; Voir notre Annexe III. Choix de documents justificatifs, n° I.2.

<sup>29</sup> Paul FOURNIER, *Le royaume d'Arles et de Vienne*, Paris : A. Picard, 1891, p. 393 *sqq*, 398-400.

<sup>30</sup> FOURNIER, *op. cit.*, p. 406.

<sup>31</sup> MARGUE *et al.*, *op. cit.*, p. 51 *sqq*.

conception « dualiste »<sup>32</sup> du règne de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, paraît parfois contradictoire et peu naturelle, surtout dans l'optique des historiographies nationales. Pour bien mener ses affaires, ainsi que pour d'autres raisons, le roi était contraint d'osciller dans son action entre les deux centres de ses domaines, Prague et Luxembourg, distants l'un de l'autre d'environ 800 km. Cela impliquait nécessairement des absences qui lui ont été souvent reprochées. Une telle distance, ainsi que son accord avec la noblesse bohémienne (*Diplômes d'inauguration*), ne permettaient pas au roi d'amener au Luxembourg des troupes de Bohême ; aussi restait-il dans l'Ouest de l'Empire un petit comte dont la position était sans commune mesure par rapport à son riche et puissant voisin, le duc de Brabant<sup>33</sup>. Ce paradoxe donnait une motivation très rationnelle à l'affection du roi de Bohême pour la France. La protection de son puissant voisin lui donna une grande latitude d'action : elle lui permit même de contenir l'expansionnisme français dans certaines régions impériales, comme par exemple dans le Verdunois, où Jean jouissait des droits de garde dans la ville de Verdun.

Cette dualité étant un des principaux traits de sa politique, Jean de Luxembourg est un roi peu ordinaire. Non seulement les historiens (par exemple Henri Pirenne qui le prend pour un « condottiere couronné »<sup>34</sup>), mais aussi certains des contemporains du roi de Bohême avaient du mal à associer, dans leur esprit, à la figure de Jean de Luxembourg l'idée de la majesté royale. Le chroniqueur messin Jaique Dex relate un épisode significatif, quoique anecdotique et peut-être enjolivé : la comtesse Yolande de Bar devait se rendre à Paris pour rencontrer Jean de Bohême, mais ne vint pas. Quand on lui reprocha d'avoir fait attendre le roi, elle répondit : « *Que doit on faire d'un telt roitel, m'en cuidies vous esbahis ?* ». Selon Jaique, « *il sembloit à la dite contesse que le reame de Behaigne fut ung petit reame, de quoy on ne deuvoit tenir compte, et pourtant l'avoit elle appalley roitel* ».

---

<sup>32</sup> Jiří SPĚVÁČEK, « Fenomén dualismu ve státoprávním profilu Svaté říše římské doby Karla IV. », in : *Český časopis historický*, 93, 1995, n° 1, p. 37-64.

<sup>33</sup> Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. II. Du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle à la mort de Charles le Téméraire, Bruxelles : Henri Lamertin, 1903, p. 13, 14.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 12.

Bien entendu, le roi de Bohême, très impulsif, se fâcha considérablement d'avoir été appelé roitelet, « *c'un roitel estoit ung petit oisillon et avoit nom de roy* », et montra à la comtesse que la force de ses armes était tout à fait suffisante pour ravager, piller et brûler le comté de Bar. « *Et gouvernoit le dit roy la dite conteit de Bair par telt maniere qu'il fist venir la dite contesse a raison et qu'il ne fut plux clamey roitelt.* »<sup>35</sup> Vraie ou non, cette histoire montre bien que la Bohême était trop loin pour que les Messins ou les Barrois puissent en avoir une notion précise.

A d'autres occasions, Jean montrait pourtant peu de préoccupations quant à l'image de sa majesté royale dans l'Ouest de l'Europe. Il était loin d'observer la règle de l'Empire qui disait : « *der König ist niemandes Mann* » - un roi n'est l'homme de personne. C'était entre autres un besoin permanent de moyens financiers qui attachait Jean à Philippe VI. Le roi de Bohême était non seulement devenu vassal des rois de France, mais exerça aussi, en 1338-1339, la charge de lieutenant du roi de France en Languedoc<sup>36</sup>. A cet égard, il ne tenait lui non plus pas compte de son titre royal. Peut-être le poète Guillaume de Machaut n'exagère-t-il pas lorsqu'il décrit la modestie de la vie nomade de ce roi, son mécène.

Le roi de Bohême impressionnait néanmoins les chroniqueurs occidentaux. Tous étaient prêts à affirmer que personne n'avait jamais vu un tel chevalier. Jean le Bel était persuadé que « *mesmement le plus gentil roy qui oncques fut, ce fut le noble, courtois et large roy de Boheme* », et selon Jaique Dex : « *le dit roy estoit ung signeur legiez et joyeus et embatens et ... veoit volentier festes, jostes et tournoix et embatemens de dammez...* »<sup>37</sup>. Jean le Bel et Guillaume de Machaut connaissaient le roi de Bohême personnellement, mais leurs ouvrages à sa gloire ne furent achevés que longtemps après sa mort. L'aura littéraire entourant Jean l'Aveugle

---

<sup>35</sup> *Die Metzger Chronik des JAIQUE DEX (Jacques d'Esch) über die Kaiser und Könige aus dem Luxemburger Hause*, éd. Georg WOLFRAM (Quellen zur lothringischen Geschichte, t. IV), Metz : O. Scriba, 1906, p. 67.

<sup>36</sup> Voir les confirmations de Philippe VI vidimant les lettres que Jean de Bohême avait faites en tant que lieutenant en Languedoc in : Jules VIARD, Aline VALLEE (éd.), *Registres du Trésor des Chartes, t. III, Règne de Philippe de Valois, I<sup>ère</sup>-III<sup>e</sup> partie*, Paris : Archives Nationales, 1978, 1979, 1984.

<sup>37</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. Jules VIARD, Eugène DEPREZ, t. I et II (SHF), Paris : Renouard, 1904, 1905, ici t. I, p. 33 sqq ; JAIQUE DEX, *op. cit.*, p. 64.

consiste surtout en une nostalgie du monde chevaleresque des temps passés, incarné par ce « bon roi de Bohême ». Et cette nostalgie comme le milieu qui la cultivait étaient entre autres ceux de son fils cadet Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant.

Malgré son style critiqué par les histoires nationales, il ne fait pas de doute que le roi Jean était un homme politique doué d'une grande faculté d'organisation. Il parvint à assurer de pair le gouvernement de deux Etats complètement différents, le royaume de Bohême et le comté de Luxembourg, et à poursuivre sa politique familiale dans l'Empire avec un succès incontestable. Jean le Bel ne se trompait pas en attribuant au roi de Bohême, un « *gentil et vaillant cuer de homme* », presque tout le mérite de l'élection du nouveau roi des Romains : Charles fut « *esleu par le pourchas de son gentil pere* »<sup>38</sup>. Le dualisme du règne de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, lui imposa aussi, nous le verrons, de laisser à ses fils un double héritage, ainsi bien matériel que culturel : celui de la Bohême, électorat le plus puissant de l'Empire, et le Luxembourg, traditionnellement étroitement lié à la France.

Si les secondes noces de Jean l'Aveugle n'eurent d'autre but que de confirmer son amitié avec le roi de France et d'assurer une certaine suite à leur politique commune, le choix qu'il fit de sa femme fut plutôt personnel. Le roi de Bohême, qui n'avait pas encore atteint l'âge de quarante ans, était un hôte apprécié et remarqué à la cour royale de Paris. Célèbre par ses croisades de Prusse et de Lituanie<sup>39</sup>, il ramenait par sa présence quelque chose d'exotique, un parfum de pays étrangers et d'aventures chevaleresques. Certes, le poète Guillaume de Machaut, son secrétaire dès 1323, n'avait pas encore mis la dernière main à ses célèbres œuvres portant sur le « bon roi de Bohême ». Toutefois, il avait déjà dû être très impressionné par lui, et les récits de leurs voyages communs et des combats courageux que Jean avait menés n'étaient sans doute pas ignorés de la cour française. Il n'est pas nécessaire de reprendre

---

<sup>38</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. II, p. 71.

<sup>39</sup> Albert-Pierre PRIOULT, « Un poète voyageur – Guillaume de Machaut et la Reise de Jean l'Aveugle, roi de Bohême et 1328- 1329 », *Les Lettres Romanes*, 4, 1950, p. 3-29.

les superlatifs de Guillaume sur l'excellence de Jean de Bohême à la guerre et dans es tournois pour imaginer le grand renom de ce chevalier européen, qui lui ouvrait les bras des nobles dames de la cour parisienne.

La future reine de Bohême est née entre 1312 et 1317. En 1321, elle fut fiancée à Philippe, fils de Philippe II, prince de Tarente, et de Catherine Comnène. Ces fiançailles s'inscrivaient alors dans le contexte des intérêts particuliers des Bourbon. Louis de Bourbon, le père de Béatrix, qui tentait d'acquérir la couronne d'un des royaumes de Méditerranée orientale, caressait l'idée d'une nouvelle croisade. A la poursuite de ces projets plutôt chimériques, Louis acheta en 1320 à Eudes, duc de Bourgogne, le comté de Morée et les droits sur le royaume de Thessalonique. Les fiançailles de sa fille avec le prince de Tarente devaient garantir cette acquisition douteuse et compliquée<sup>40</sup>.

Les rêves de croisade étaient communs aux Bourbons aussi bien qu'à Jean de Bohême. En mars 1335, Louis de Bourbon se rendit à Avignon, appelé là-bas par les préparatifs dans ce sens<sup>41</sup>. Parmi ses descendants, Pierre I<sup>er</sup>, le frère de Béatrix, participa notamment à l'expédition de Jean en Prusse et en Lituanie pendant l'hiver 1344-45, et les féaux du fils de Pierre, Louis II, allaient emprunter la même direction en 1374-1375. L'éthos chevaleresque était encore loin de disparaître, et marquait aussi les relations entre les sexes. Le chroniqueur carinthien Jean de Victring dit de Jean et de Béatrix, qu'« il l'aima particulièrement, parce qu'elle lui offrait des bijoux coûteux, des accessoires nécessaires aux ouvrages militaires et aux tournois, et il fut tant pressé par son amitié, qu'il en fut finalement attiré et séduit »<sup>42</sup>. Il semble qu'au début, leur relation était proche de celles qu'entretenaient les chevaliers qui gagnaient aux tournois les cœurs des belles<sup>43</sup> ; c'est à dire marquée par l'amour courtois. Ce « coup de foudre » fut peut-être

---

<sup>40</sup> TROUBAT, art. cit., p. 259 *sqq.*

<sup>41</sup> HUILLARD-BREHOLLES, *Titres*, éd. cit., n° 2083.

<sup>42</sup> Jean de Victring in : WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XIX, p. 30, n° 1100 : « ...*Fertur hanc in dilectione habuisse speciali, quia ei jocalia pretiosa, ad opera militaria necessaria et ad tornetas direxerit, ejusque amicitiam fuerit sic venata quod illectus extitit et abstractus...* » Le texte latin n'étant pas suffisamment clair, nous empruntons l'interprétation d'Emil FICKEN, *Johann von Böhmen. Eine Studie zum romantischen Rittersum des 14. Jahrhunderts*, Diss., Göttingen, 1932, p. 146.

<sup>43</sup> *Ibidem*.



aussi la cause principale de la précipitation<sup>44</sup> qui accompagna la célébration de leur mariage. Non seulement ils n'eurent pas le temps d'informer quiconque en Bohême, mais ils ne purent pas non plus demander à temps la dispense nécessaire<sup>45</sup>. Le pape Benoît XII, qui ne la délivra que le 9 janvier 1335, fut obligé de l'antidater au 5 janvier<sup>46</sup>. Cette date est par conséquent la plus probable pour les secondes noces du roi Jean<sup>47</sup>.

Béatrix fut certainement une partenaire très différente de la première femme de Jean. Elle n'avait pas de conceptions politiques personnelles, et se bornait à soutenir celles de son mari. Les deux époux provenaient du même milieu culturel et ils semblent avoir vécu en une exceptionnelle harmonie, dans une relation faite de confiance et d'affection. Ce rapport devint encore plus fort et plus évident après que le roi eut commencé à perdre la vue. Dans cette pénible situation; Béatrix lui procurait par son assistance un appui indispensable. En retour, Jean lui donnait des moyens de soutenir son statut de reine, lui assignant un revenu de quinze marcs d'argent par semaine sur les mines de Kutná Hora (*Kuttenberg*). A cette occasion, il choisit des termes tels que « excellente et généreuse » pour exprimer son affection envers sa « très chère épouse », à laquelle il fit savoir sa « grande bienveillance et beaucoup d'affection, laquelle n'est pas imméritée ... »<sup>48</sup>.

Les rapports entre les deux époux contrastaient donc avec le premier mariage du roi. Le 28 novembre 1339, Jean accorda à sa femme le pouvoir de disposer de tous les meubles, bijoux, pierreries et mobilier qu'elle avait ou

<sup>44</sup> Voir TROUBAT, art. cit., p. 261.

<sup>45</sup> Ils avaient pour ancêtre commun Henri le Blondel, comte de Luxembourg (+1281).

<sup>46</sup> *RBM*, t. IV (Institutum historicum rei publicae Bohemoslovenicae opera B), éd. Josef EMLER, Pragae : 1892, p. 849, n° 2179.

<sup>47</sup> *Ibid.* ; VELDTRUP, « Ehen », art. cit., p. 504.

<sup>48</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit. in : *PSH*, XIX, p. 46, n° 1161. Le 21 mai 1337 à Prague ; in *extenso* Alphonse HUIILLARD-BREHOLLES (éd.), *Titres de l'ancienne maison ducale de Bourbon*, t. I, Paris : Henri Plon, 1867, p. 373, n° 2159, 21 mai 1337 à Prague : « ... horum quos nobis carnalis seu conjugalis unit affectio commoditalibus procurandis ferventius et vigilantius intendere debeamus. Ad hoc itaque consideracione habita et respectu excellentem et generosem dominam, dominam Beatricem reginam Boemie et comitisam Lucemburgensem, consortem nostram karissimam, ut regie dignitatis statum tenere et conservare eo quietius valeat, ampliori benivolencia et grossiori affectu prout decet non immerito pre ceteris prosequi disponentes, sibi de proventibus urbore et monete nostrarum in Chrutin in quindecim marcas regalis ponderis et pagamenti, videlicet quinquaginta sex grossos denarios Pragenses pro marca qualibet computando, singulis septimanis per ipsam habendas, tollendas et recipiendas ad vite sue tempora ... » ; TROUBAT, art. cit., p. 264.

pourrait avoir<sup>49</sup>, ce qui fut ratifié par Charles, marquis de Moravie. Un an plus tard, étant obligé de s'éloigner pour gouverner le royaume de Bohême, Jean déclarait que, « *pour la tresgrant affection que nous avons à notre treschere et âmee compaignie, l'avons establi et establissons gouvernerresse pour nous en tout et par tout, et en touz cas, de notre terre de Meun suz Yeure, de Marsy et de Paudy, aucques nostre terre de Creill ...* »<sup>50</sup>. Béatrix jouissait d'une grande confiance de la part de son mari, vraisemblablement grâce à ses capacités d'organisation. En 1344, Jean lui accorda de surcroît le droit d'usufruit pour les terres en question, ainsi que pour celles de Nannay, Bailly, Condren et Faillouël. En échange, Béatrix lui faisait don, dans le même document, de l'usufruit de sa terre de Creil et d'une rente de 2000 livres de terre que son frère, le duc de Bourbon, lui devait en vertu de leur contrat de mariage<sup>51</sup>.

Le roi s'efforçait de faire en sorte que la quiétude familiale règne aussi à la cour de Prague et que les habitants du royaume de Bohême apprécient les qualités de leur nouvelle reine. Cependant, il n'y parvint pas.

## I.B

### Béatrix de Bourbon en Bohême : la naissance de Wenceslas

« En 1335, au lendemain de l'Épiphanie, une rumeur inattendue mais néanmoins vraie se répandit dans le royaume de Bohême : le roi de Bohême avait conclu un mariage avec la demoiselle Béatrix, fille du duc de Bourbon, comte de Clermont, au pays de France. »<sup>52</sup>

Pierre de Zittau, abbé du couvent cistercien de Zbraslav et auteur de ces lignes, devait être étonné et quelque peu froissé. Jean l'Aveugle, roi de Bohême, n'avait pas pensé à informer qui que ce soit dans le royaume de son mariage

---

<sup>49</sup> HUIILLARD-BRÉHOLLES, éd. cit., t. I, p. 385, n° 2234 ; AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1358.

<sup>50</sup> HUIILLARD-BRÉHOLLES, éd. cit., t. I, p. 391, n° 2274 ; AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1344. L'autre exemplaire de cet acte pour Mehun-sur-Yèvre est édité par Jacques SOYER, *Actes inédits au nom de Jean de Luxembourg et de Béatrice, roi et reine de Bohême (1340 et 1342) conservés dans les archives départementales du Cher*, Paris : Imprimerie Nationale, 1902, p. 532-534. Voir notre Annexe III. Choix de documents justificatifs, n° II.2.

<sup>51</sup> Le 1<sup>er</sup> mai 1344 à La Bruyère de L'Aubespain. HUIILLARD-BRÉHOLLES, éd. cit., t. I, p. 408, n° 2370 ; AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1358. Voir notre Annexe III. Choix de documents justificatifs, n° II.3.

<sup>52</sup> PIERRE DE ZITTAU, *op. cit.*, in : FRB, t. IV, éd. cit., p. 2-337, ici p. 329 : « *Hoc anno [1335] in festo Epiphanie rumor inopinatus, veredicus tamen, in regno Boemie insonuit, qui Johannem regem Bohemie contraxisse legitimum matrimonium cum Beatrice virgine, filia ducis Borbonie, comitis Clare montis in partibus Gallie nunciavit* ».

avec la princesse de Bourbon. Pire, il n'avait pas sollicité l'avis de qui que ce soit sur cette nouvelle alliance pour le moins surprenante. Quelle surprise en effet pour les Bohémiens ! Cela faisait déjà plus d'une année que le roi avait quitté la Bohême, gouvernée pendant ce temps par Charles, son fils aîné et marquis de Moravie. Certaines informations sur le roi parvenaient néanmoins jusqu'en Bohême sous forme de « *rumor inopinatus* »<sup>53</sup>.

La chronique de Zbraslav source de premier ordre sur les événements de l'époque porte sur le gouvernement de Jean de Luxembourg un regard négatif. Pierre de Zittau a ainsi convaincu bon nombre d'historiens, qui réduisaient essentiellement le rôle de ce roi à celui de père et médiocre prédécesseur de Charles IV : Jean voyait surtout dans son royaume une source de revenus indispensables à sa politique européenne, et sa stratégie financière déplaisait aux représentants de l'Etat<sup>54</sup>. Pour Pierre de Zittau, l'idéal d'un bon souverain, qu'il opposait au roi Jean, était incarné par sa première femme Elishka Přemyslide. L'abbé de Zbraslav, couvent cistercien fondé par Wenceslas II, père d'Elishka, ainsi que bien des nobles, ne pouvaient oublier les douloureux conflits entre les deux époux<sup>55</sup>. Ils plaçaient de grands espoirs dans le fils issu de leur couple, véritable héritier des Přemyslides. Amplifiés par les factions nobiliaires, les antagonismes naturels entre un fils déjà adulte et un père dans la force de l'âge se muaient parfois en graves discordes politiques. Et, du point de vue

---

<sup>53</sup> Sur le règne de Jean et Charles de Luxembourg en Bohême, voir Lenka BOBKOVÁ, *Velké dějiny země Koruny české*, t. IV. a, b, 1310-1402, Praha-Litomyšl : Paseka, 2003, ainsi que Ferdinand SEIBT, *Karl IV, ein Kaiser in Europa 1346 bis 1378*, München : Süddeutscher Verlag, 1978 ; Jiří SPĚVÁČEK, *Jan Lucemburský a jeho doba*, Praha : Svoboda 1994, et du même auteur, *Karel IV.*, Praha : Svoboda 1978, paru aussi en allemand sous le titre *Karl IV. Sein Leben un seine staatsmännische Leistung*, Wien-Köln-Gratz, 1978 ; František KAVKA, *Vláda Karla IV. za jeho císařství (1355-1378)*, t. I et II, Praha : Karolinum 1993 et *Karel IV. Historie života velkého vladaře*, Praha : Mladá fronta, 1998.

<sup>54</sup> Voir par ex. MARGUE *et al.*, *op. cit.*, p. 124.

<sup>55</sup> Sur l'image du roi Jean dans la chronique de Pierre de Zittau, voir Peter HILSCH, « Johann der Blinde in der deutschen und böhmischen Chronistik seiner Zeit », in : *Johann der Blinde, Graf von Luxemburg und König von Böhmen. 1296-1346*, éd. Michel PAULY, (coll. PSH, t. CXV), Luxembourg : CLUDEM, 1997, p. 21-27. Voir aussi MARGUE *et al.*, *op. cit.*, p. 160, les extraits choisis des chroniques et des poésies.

patriotique, Jean, contrairement à son fils de sang royal bohémien, était un roi étranger<sup>56</sup>.

N'ayant pas assisté aux secondes noces de leur père, les propres fils de Jean l'Aveugle, Charles et Jean-Henri, n'apprirent eux aussi le mariage qu'après coup. Ils n'avaient pas eu l'occasion d'exprimer leurs avis, n'ayant même pas été consultés. Ils étaient cependant censés confirmer ultérieurement le contrat de mariage du 18 décembre 1334, bien que Charles, héritier présomptif de roi de Bohême, fût adulte et pût théoriquement jurer avant ou pendant la célébration de respecter les conditions du mariage, comme l'avait fait le frère aîné de Béatrix, Pierre de Bourbon<sup>57</sup>. Les secondes noces du roi Jean n'avaient certes aucune incidence sur son règne en Bohême, ni sur la position de ses fils aînés. Les seuls changements susceptibles de les toucher concernaient l'héritage des pays de Luxembourg et des fiefs en France, destinés par le contrat de mariage, « *au cas où il plaira à Dieu* », à l'héritier mâle de ce mariage. Au cas où le couple aurait un fils, les territoires dynastiques devaient en effet être à nouveau divisés selon qu'ils avaient été hérités des Přemyslides ou des Luxembourg. Quelques petites modifications supplémentaires pouvaient éventuellement s'y ajouter concernant le douaire de Blanche de Valois, marquise de Moravie<sup>58</sup>.

En juin 1335, Jean l'Aveugle revint en Bohême après presque trois années d'absence. Le père et le fils devaient avoir beaucoup à se dire et beaucoup d'affaires à régler. Le contrat de mariage entre Jean et Béatrix avait prévu que Charles prête serment à ses clauses « *dedans le mi-Quaresme prochainement venant* ». Or, il ne le fit pas. Etant donné que le contrat de mariage de Jean de Bohême et de Béatrix de Bourbon assurait un héritage et une position aux enfants de leur

---

<sup>56</sup> L'historiographie tchèque sur Jean de Luxembourg, longtemps dominée par la monographie de Josef ŠUSTA, *Král cizinec* [Le roi étranger], Prague : Jan Laichter, 1939, a repris ce point de vue des auteurs médiévaux.

<sup>57</sup> Le contrat de mariage *in extenso* se trouve dans notre Annexe III. Choix de documents justificatifs, n° II.1.

<sup>58</sup> *Ibid.* : « ... *ayens enffans masles, hériterons & héritons dés maintenant de toute la Conté de Lucembourg, de la Marche & terre d'Arlon, de la Conté de la Roche, des terres de Derbui & de Poilevache, & de toutes les appartenances d'icelles, sans rien retenir ne excepter, & de tout ce que nous avons & pourons avoir & acquerir ou Royaume de France.* » Aux filles étaient promises les possessions dans le comté de Hainaut. Voir aussi par. ex. SPĚVÁČEK, *Karel, op. cit.*, p. 111, ou *Jan, op. cit.*, p. 518 ; TROUBAT, art. cit., p. 262.

union, Charles envisageait, semble-t-il, d'accompagner sa ratification d'une définition de son propre statut dans le royaume de Bohême. Il tenta de négocier avec son père des compensations touchant au gouvernement du pays<sup>59</sup>. Le 9 juin, après des discussions « dans la chambre de la marquise de Moravie », Jean se vit obligé de fournir aux cosignataires de son contrat de mariage un gage de sa sincérité. En effet, puisqu'il n'avait pas réussi à obtenir de son fils la prestation du serment, il se décida à jurer lui-même d'observer toutes les clauses du contrat. Il délégua alors six procureurs pour se rendre à la cour du pape et y prêter serment en son nom<sup>60</sup>.

Le retour du roi en Bohême ne pouvait se passer sans confrontations : Jean voulait naturellement reprendre en main toute l'administration et tous les pouvoirs dans les pays confiés jusque-là à Charles. Le marquis s'était laissé prendre à son rôle d'héritier Přemyslide, et l'opinion publique voyait bien sa grande affection pour la Bohême<sup>61</sup>. En gouvernant avec une conception de la royauté ordonnée, efficace et sensible aux traditions du pays, Charles s'était fait aimer et respecter. A l'inverse, en ce qui concernait le roi Jean, il ne faisait guère de mystère que « le sol de la patrie natale lui était plus doux »<sup>62</sup>. Et la noblesse de l'époque lisait une littérature qui mettait explicitement en cause l'autorité des rois montrant de la sympathie pour les étrangers<sup>63</sup> ! La rivalité croissante entre le père et le fils aîné acquit la dimension d'une opposition radicale. Au mois d'août, Charles était supposé confirmer le contrat de mariage et renoncer à

---

<sup>59</sup> Les historiens ont souvent avancé que Charles était opposé aux clauses du contrat de mariage. Il est plus probable qu'il ait demandé à son père une contrepartie concernant le gouvernement en Bohême, car dans l'approbation du contrat de mariage par les gentilshommes et les villes de Luxembourg, il est dit explicitement qu'elle est faite « au Mandement de nostre tres chier Seigneur le Roy de Boeme ... & à la prière de luy & de haut & Poissant Prince Messire Charles Marquis de Morave son aîné fils » BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg, op. cit.*, t. VI, P. J. p. XXXIII. Charles s'engageait donc au respect du contract.

<sup>60</sup> HUIILLARD-BRÉHOLLES, *Titres, op. cit.*, t. I, p. 369, n° 2 135 ; AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1354 : « *in domo domini Regis, in camera marchionissae Moraviae* ».

<sup>61</sup> Pour l'assimilation de la tradition du pays par Charles IV, voir Wojciech IWANCZAK, « L'empereur Charles IV et son attitude face à l'histoire », in : *Les princes et l'histoire du XIVe au XVIIIe siècle*, éd. Chantal GRELL, Werner PARAVICINI, Jürgen VOSS, Bonn : Bouvier Verlag, 1998, p. 141-149, ici p. 141-144.

<sup>62</sup> Chronique de Zbraslav de Pierre de Zittau, in : *FRB*, t. IV, éd. cit., p. 156.

<sup>63</sup> Martin NEJEDLÝ, « Deux poètes français du quatorzième siècle en Bohême. Rencontres et confrontations », in : *Prague papers on history of international relations*, 1997, p. 30-53, ici p. 35-38.

l'héritage des pays du Luxembourg<sup>64</sup>. Ses efforts pour obtenir la conservation d'un certain pouvoir en contrepartie de cette renonciation au Luxembourg, provoquèrent un fort mécontentement chez son père. Charles se plaint de sa situation après le retour de Jean dans sa *Vita Karoli*, apologie de ses actes et de son comportement durant cette période :

« En ce temps là, les conseillers mauvais et faux, Bohémiens comme Luxembourgeois, eurent raison de nous devant notre père, visant leur propre avantage, et disaient : 'Soyez prudent, votre fils possède dans le royaume beaucoup de châteaux et un grand soutien ; s'il reste longtemps dans cette position forte, il vous expulsera quand bon lui semblera : il est héritier du royaume et descend des rois de Bohême, et les Bohémiens l'aiment beaucoup, tandis que vous êtes étranger'. [...] Il écouta leurs conseils tant et si bien qu'il se méfia de nous et nous ôta tous les châteaux et l'administration de la Bohême et du marquisat de Moravie. Ainsi, il ne nous resta que le titre de marquis de Moravie, vidé de sa substance »<sup>65</sup>.

Dépourvu de revenus propres, Charles demeura dépendant de son père. Il prenait cependant part aux décisions importantes, soit en donnant son avis, soit

<sup>64</sup> François-Xavier WURTH-PAQUET, *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien comté de Luxembourg*, in : PSH, t. XIX, p. 25, n° 1075 ; BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, t. VI, P. J. p. XXX-XXXII ; RBM, t. IV, éd. cit., p. 198. Jean-Henri avait renoncé aux comtés de Luxembourg et de la Roche en mars 1338, au château de Tyrol. PSH, XIX, p. 52, n° 1199 ; BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, t. VI, P. J., p. XXXVI-XXXVIII. La noblesse et les cités de Luxembourg confirmèrent le traité en mai 1336 *ibid.*, p. XXXII *sqq.*, Jean ayant promis dans le contrat de mariage que « ... en semblable manière ferons nous que les gentis hommes et les bonnes villes de nostre comté de Luxembourg et des autres lieux desousdiz prometteront et se obligeront tenir et avoir chacun en droict soy fermes et estables toutes les choses dessus dictes, en tant comme eulx touche et puet appartenir en aucune maniere ». Les représentants qui confirmèrent le traité au nom de la noblesse étaient les chevaliers suivants : Walerans de Lucembourg, Sires de Ligny, Jehans de Lucembourg Sires de Rouci ; Henris Contes de Vienne [Vianden], Gerars de Grampré, Sires de Rouci & d'Audenarde, Henri Contes de Salmes (Lorraine), Thieris de Hufalize, Jehans Sires de Rodemacre, Arnouls Sires de la Roche [Fels], Jean Sires de Duseldendes [Useldingen], Jean Sires de Mirabel, Arnouls Sires de Pittenges, Simon Philippes Sires de Lompret, Jehans Sire de Holuels [Hollenfels], Jehans Sire de Brieward, Thomas Sires de Sept fontaines [Simmern], Philippes Sires de Florenges [Floreanges = Flörchingen], Simon de Sire de Soleuvre [Zolvern] et Herman Sire de Bredenbach [Brandenburg]. Les villes représentées étaient : Luxembourg, Arlon, Diedenhofen, Echternach, Bitburg, Marville, Damvillers et Saint-Mard, Laroche, Bastnach et Marche, Durbuy, Poilvache, Orchimont et Mirwart. Nicolas VAN WERVEKE, *Kulturgeschichte des Luxemburger Landes*, t. I-III, Luxemburg, 1923-26 [reprint Esch sur Alzette : Carlo Hury, 1984, p. 104 *sqq.*] en a tiré la conclusion que cette confirmation est la première preuve documentaire quant aux origines des Etats luxembourgeois.

<sup>65</sup> *Vita Karoli Quarti imperatoris ab ipso Karoli conscripta*. 1316- 1346, in : FRG, t. I, éd. BÖHMER, p. 228-270, p. 248 *sqq.* ; le même in : WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XIX, p. 23-24, n° 1072 : « Tunc mali et falsi consiliarii invaluerunt contra nos apud patrem nostrum, lucrum proprium pretendentes, tam Boemi quam de comitatu Luczemburgensi, et accedentes patrem nostrum sibi suggererunt dicens : 'Providebatis vobis ; filius vester habet in regno multa castra et magnum sequelam ex parte vestri ; unde si diu ita prevalebit, expellet vos quando voluerit, nam et ipse heres regni et de stirpe regum Boemie est, et multum diligitur a Boemis, vos autem estis advena.' [...] Ipse autem in tantum assenit consiliis eorum, quod de nobis diffidebar, et propter hoc abstulit nobis omnia castra et administracionem in Boemia et in marchionatu Moravie. Et sic nobis remansit solus titulus marchio Moravie sine re.» Charles ne précisant pas la date de cet événement, on le situe entre juillet 1335 et mai 1337. Voir aussi Heinz THOMAS, « Vater und Sohn. König Johann und Karl IV. », in : *Johann, op. cit.*, éd. PAULY, p. 445-482, ici p. 455-458.

dans les affaires que Jean lui confiait<sup>66</sup>. Pendant cette époque de double règne du père et du fils, on voit apparaître un décalage entre leurs conceptions du pouvoir royal et leurs stratégies diplomatiques. L'avènement de la reine Béatrix ne devait guère aplanir le conflit. Au contraire, une crise familiale pointait à l'horizon.

Le 2 janvier 1336, un an environ après son mariage avec le roi Jean, Béatrix vint s'installer à Prague : « Tout le clergé et le peuple de Prague vinrent à sa rencontre avec ostentation, faisant révérence comme il se devait ». D'après Pierre de Zittau, Béatrix fut correctement accueillie. Le chroniqueur remarqua encore à propos du roi Jean, auquel il reproche souvent de ne pas rester en Bohême : « Le roi Jean resta presque deux mois avec elle à Prague et lui donna pour compagnie la marquise Blanche, qui était venue au-devant de lui jusqu'à Egra [Cheb] et habitait avec elle. Elles sont d'autant plus chères l'une à l'autre, qu'elles sont réciproquement apparentées »<sup>67</sup>. Blanche, épouse du marquis Charles, était demi-sœur du roi de France Philippe VI de Valois et avait à peu près le même âge que Béatrix. Les deux princesses parlaient français entre elles, ce qui avait pour résultat de fâcher tous ceux qui ne les comprenaient pas. Pierre de Zittau se plaint : « Celui qui ne parle pas français ne peut pas les fréquenter facilement »<sup>68</sup>.

Jean fit de son mieux pour que le séjour de son épouse à la cour de Prague soit agréable et pour qu'elle s'adapte à ce nouveau milieu. Mais cette atmosphère conviviale était menacée par le risque de disputes entre le roi et son fils aîné. Jean tentait d'éviter les confrontations et, deux jours seulement après l'avènement de Béatrix, Charles quitta Prague sur son ordre pour aller aider son jeune frère Jean-Henri en Carinthie<sup>69</sup>.

---

<sup>66</sup> *Ibid.* p. 456 sqq.

<sup>67</sup> Elles étaient toutes deux arrières-petites-filles de saint Louis.

<sup>68</sup> Chronique de Zbraslav de Pierre de Zittau in : WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XIX, 1865, p. 30, n° 1100 : « cui universus Pragensis clerus, et populus decenter occurit, eamque reverentia, qua decebat, suscepit ; post ejus adventum Johannes rex duobus fere mensibus stabiliter cum ea Prage mansit, et Blancam marchionissam, que sibi usque in Egram obviam inerat, eidem pro solatio deputavit, que secum indivisibiliter habitavit. Sunt autem mutuo sibi plus grate, eo quod ad invicem sunt cognate. Qui nescit Gallice fari, cum ipsis non poterit commode conversari ».

<sup>69</sup> Chronique de Zbraslav de Pierre de Zittau, in : WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XIX, p. 30, n° 1101 : « Eodem tempore die tertia post circumcisionem Domini Karolus marchio Moravie in auxilium fratris

Blanche vivait depuis quelque temps à Prague sans sa suite, dont le départ avait été sollicité par les Bohémiens<sup>70</sup>, et elle était parvenue à franchir la barrière de la langue. En revanche, Béatrix profitait de la présence de sa compatriote. Restant par conséquent toujours une étrangère difficile à comprendre, elle fut peu à peu considérée par une opinion publique mal informée comme la source de toutes les difficultés et misères de l'époque, et comme la responsable de certaines actions critiquables du roi. Le chanoine de l'église de Prague François écrit : « Maintes personnes n'aimaient pas ladite reine. » Lui-même aimait la jeune femme encore moins que d'autres<sup>71</sup>.

Le 25 février 1337, alors que Jean et Charles étaient en Prusse et en Lituanie<sup>72</sup>, Béatrix accoucha à Prague de son unique enfant. Plusieurs affaires de moindre importance devaient être réglées à cette heureuse occasion. Quatre lettres relatives aux événements liés à la naissance de Wenceslas sont conservées dans un formulaire<sup>73</sup>. L'une d'elles est adressée à Marguerite de Bohême, fille de Jean et épouse de Henri de Basse-Bavière, qui avait rallié l'expédition prussienne et lithuanienne de son beau-père ; Béatrix y renseigne Marguerite sur la date approximative de son accouchement et lui demande de lui rendre visite à Prague, pour lui offrir le plaisir de son agréable compagnie. Un séjour de Marguerite à Prague fut prévu avec le consentement de son époux<sup>74</sup>. Ce document suggère deux questions. Tout d'abord, la marquise Blanche accompagnait-elle toujours la reine Béatrix ? Peut être les deux femmes ne cherchaient-elles plus la proximité, et la présence de Marguerite devait-elle compenser celle de Blanche. Ensuite, quelle langue Béatrix pouvait-elle employer avec Marguerite ? Il semble peu probable que la duchesse de Bavière

---

*sui Johannis, secundo nati, ducis Karinthie, ex jussione regis patris eorum in Karinthiam venit, ut sibi contra homines ducum Austrie opem ferret ; unt etenim hii continue in confflitu Karinthie pro ducatu ».*

<sup>70</sup> Blanche vivait à Prague depuis le 12 juin 1334. WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XIX, p. 9, n° 1015.

<sup>71</sup> Chronique de François de Prague, in : FRB, t. IV, éd : Josef EMLER, p. 347-456, ici p. 425.

<sup>72</sup> Jiří SPĚVÁČEK, « Das Itinerar Karls IV. als Margrafen von Mähren », *Historická geografie*, V, 1970 ; SPĚVÁČEK, *Jan, op. cit.*, p. 531 ainsi que *Karel, op. cit.*, p. 130.

<sup>73</sup> Theodor JACOBI (éd.), *Codex epistolaris Johannis regis Bohemiae, Briefe des Königs Johann von Böhmen, seiner Verwandten und anderer Zeitgenossen, nebst Auszügen aus Urkunden desselben Königs, als einer Ergänzung zu Fr. Böhmer's Regesten [CEJRB]*, Berlin : T. Trautwein, 1841.

<sup>74</sup> CEJRB, éd. cit., p. 4, n° 7.



ait au l'occasion d'apprendre le français, mais bien plutôt que Béatrix parlait l'allemand.

Dans une autre lettre partiellement avec la précédente, adressée le 13 janvier à Rodolphe I<sup>er</sup> de Saxe, allié aux Luxembourg depuis plusieurs années, Béatrix prie ce dernier d'être le parrain de l'enfant qui va naître<sup>75</sup>. A supposer que ce fut bien le duc qui porta l'enfant sur les fonts baptismaux, le petit garçon ne prit pas le nom de son parrain ; son père lui donna en effet le nom de Wenceslas (*Václav, Wenzel*). Ce fut au contraire le fils puîné de Rodolphe lui-même qui reçut également le nom du saint patron de la Bohême.

La reine annonça la naissance de son fils en ces termes : « Ne doutant pas que vous avez partagé de toute votre âme notre bonheur, nous vous annonçons, afin que votre joie soit encore plus grande, que le 25<sup>e</sup> jour du mois de février, un fils nous est né, sans que notre corps fût endommagé ; la grâce de Dieu a été bienveillante envers notre descendance »<sup>76</sup>. Elle communiqua également la nouvelle dans une lettre spécialement adressée aux bourgeois de Kolín<sup>77</sup>.

Le roi Jean et le marquis Charles virent l'enfant pour la première fois le 4 avril au retour de la croisade. Comme le note Pierre de Zittau, Jean, déjà frappé par la maladie, aveugle d'un œil, fut très heureux : « ... peu de monde se réjouissait de la naissance de ce garçon, parce qu'il n'était pas de sang bohémien. Néanmoins, le roi s'en réjouissait vraiment beaucoup ». L'enfant fut baptisé le 10 mars 1337 dans la cathédrale Saint Guy. En lui donnant le nom du plus révérend saint patron du pays, le même qu'à son premier fils vingt ans auparavant, Jean tentait de réduire le manifeste désintéret des Bohémiens pour son héritier, dû au fait que le petit garçon n'était pas de sang přemyslide<sup>78</sup>. L'attribution du nom de Wenceslas est

---

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 7, n° 12. Le rapport étroit entre Jean de Bohême et Rodolphe de Saxe est témoigné entre autres par le fait que Jean nomma Rodolphe parmi les exécuteurs de son testament.

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 84, n° 217 : « *Non dubitantes vos nostris letis auspiciis ex animo congaudere, vobis pro incremento gaudii nunciamus, nos XXV<sup>mo</sup> die mensis february filium salva incolumitate nostri corporis atque prolis divina aspirante clementia parturisse. De quo, quantum leticie assumatis, vestre fervor fidei in exhibitore presentium liberaliter representet. Datum etc.* ».

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 120, n° 45.

<sup>78</sup> *Chronique de Zbraslav de Pierre de Zittau* in : WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XIX, p. 44, n° 1153, ainsi que in : FRB IV, éd. cit., p. 334 : « *Hoc anno V, kalendas martii Beatrix regina, secunda Johannis regis conjunx, peperit Prage filium suum primogenitum, qui puer tertio decimo die nativitatis sue in castro Pragensi per Pragensem episcopum baptisatur. Nomen obtinuit in baptisate Wenceslaus. In nativitate hujus pueri non multi gaudebant, quia ipsum processisse, non de stirpe Bohemica asserebant. Rex vero pro hoc*

étonnante si l'on songe au double nom du fils aîné de Jean, Wenceslas-Charles. Si certains historiens suggèrent que ce choix visait à offenser le dernier, il restait sans conséquence politique directe<sup>79</sup>. Le roi envisageait, semble-t-il, de demeurer en Bohême avec sa femme pendant les années suivantes. Pensait-il également aux chances de son troisième fils de devenir roi de Bohême en cas de mort précoce des fils d'Elishka Přemyslida ?

Nous pouvons également envisager une autre hypothèse. Le choix du nom du nouveau-né pouvait aussi être un acte de pénitence de son père : l'année précédente, Jean avait engagé les statues d'argent de saints ornant le tombeau de saint Wenceslas pour payer ses dettes<sup>80</sup>. Ses problèmes de vue devaient par la suite mener à la perte d'un œil. Les circonstances pouvaient donc amener le roi de Bohême à se remémorer saint Wenceslas. Quoiqu'il en soit, le prénom choisi pour le troisième fils du roi Jean, héritier présomptif du Luxembourg, pays partiellement francophone, témoigne du fait que le mot Wenceslas était moins difficile à prononcer que ne le pensent certains chercheurs francophones<sup>81</sup>. Le changement du nom de Wenceslas-Charles était quant à lui plutôt de nature politique, affichant les ambitions impériales de la maison de Luxembourg et l'alliance étroite avec la famille royale française.

S'il était indifférent aux Bohémiens, d'autres s'intéressaient au petit descendant de saint Louis : Louis de Bourbon, ainsi que le roi de France. Sa venue au monde donna lieu à une actualisation du contrat de mariage de Jean et de Béatrix. Moins de deux semaines après la naissance de Wenceslas, le 11 mars, Louis, duc de Bourbon, donna procuration à l'archevêque de Rouen, à l'évêque de Beauvais, à Etienne Albert, chanoine de Paris, à Guillaume Flote, sire de Revel, et à Pierre de Cugnières pour aller recevoir en son nom les

---

*filio plurimum est gavisus.* » ; Dieter VELDTRUP, *Zwischen Eherecht und Familienpolitik*, Warendorf : Fahlbusch & Co., 1988, p. 216 *sqq.*

<sup>79</sup> Pour cette opinion voir par exemple THOMAS, « Vater und Sohn », art. cit., p. 455 ; Reinhard SCHNEIDER, « Karolus, qui et Wenceslaus », in : *Festschrift für Helmut BEUMANN*, éd. Kurt-Ulrich JÄSCHKE et Reinhard WENSKUS, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1977, p. 365-387, ici p. 378 *sqq.*

<sup>80</sup> HILSCH, art. cit., p. 25 ; *Chronique de François de Prague*, in : *FRB*, t. IV, éd. Josef EMLER, p. 333 *sqq.*

<sup>81</sup> Raymund CAZELLES, *Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, roi de Bohême*, Bourges : A. Tardy, 1947, p. 118 ; AUTRAND, *Jean de Berry*, Paris : Fayard, 2000, p. 49.

engagements du roi de Bohême et contrôler la stricte observance des clauses du contrat de mariage des parents du petit prince<sup>82</sup>. A la requête des procureurs du duc de Bourbon, le 28 avril, Etienne du Pin, abbé du Dorat et auditeur général de la cour apostolique, reçut les procureurs du roi de Bohême qui lui prêtèrent serment pour toutes les clauses du contrat de mariage, sous peine d'excommunication du roi Jean en cas de non-respect<sup>83</sup>. En août, Philippe de Valois confirma à nouveau le contrat de mariage<sup>84</sup>. La portée de ce document devait se ressentir très longtemps encore. En fait, en ce qui concerne les droits de Wenceslas, il était plus important que le testament de Jean. Sa solidité émanait surtout du fait qu'il avait été confirmé, et par conséquent devait être respecté, par toutes les parties intéressées : les Bourbon, le roi de France, les frères aînés de Wenceslas et les « États » du Luxembourg<sup>85</sup>. En revanche, l'acte authentique du testament du roi de Bohême fut rédigé à la hâte dans un camp militaire, et sa ratification par les représentants de ses pays ne fut pas exigée.

Il peut sembler surprenant que Béatrix n'ait été couronnée reine de Bohême que le 18 mai 1337, alors qu'elle vivait à Prague depuis déjà plus d'une année, et qu'elle était mariée avec le roi depuis deux ans. Ce retard fut probablement causé par Henri, archevêque de Mayence, occupé par un conflit avec les ducs d'Autriche<sup>86</sup>. Toutefois, il est évident qu'il y avait peu de raisons dynastiques ou étatiques pour couronner une nouvelle reine de Bohême. La cérémonie ne fut qu'une pure formalité<sup>87</sup>, un sacre légitimant l'utilisation du titre de reine par une princesse qui se disait déjà « *Beatrix, dei gratia Boemie Regina* » avant son couronnement. Les chroniqueurs eux-mêmes la considéraient comme reine, malgré le fait que son sacre n'avait pas encore eu lieu.

---

<sup>82</sup> HULLARD-BRÉHOLLES, éd. cit., t. I, p. 373, n° 2154 (AN, P 1370<sup>2</sup>, cote 1921).

<sup>83</sup> HULLARD-BRÉHOLLES, éd. cit., t. I, p. 373, n° 2155 (AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1354).

<sup>84</sup> A Montpellier ; HULLARD-BRÉHOLLES, éd. cit., t. I, p. 375, n° 2168 (AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1345).

<sup>85</sup> VAN WERVEKE, *Kulturgeschichte*, op. cit., p. 104 sqq.

<sup>86</sup> *RBM*, t. IV, éd. cit., p. 131, n° 332. La demande de Jean de Luxembourg fut faite le 27 septembre 1336 à Prague et la date du couronnement fixée « *...super feriam tertiam proximam post instans festum Omnium sanctorum Prage regali dyademate facere sollempniter coronari zet quia propter longam locorum distantiam credimus vos non posse sollempnitati seu coronationi ejusdem domine regine, prout libenter videremus, personaliter interesse, idcirco sinceritatis vestre amicitiam affectuose petimus et rogamus ...* » Il n'avait pas encore été effectué à cette date.

<sup>87</sup> TROUBAT, art. cit., p. 263.

Pierre de Zittau critique à juste titre le déroulement de la cérémonie : la reine Béatrix fut couronnée « de la couronne du royaume de Bohême », c'est-à-dire de la couronne de saint Wenceslas, mais « pas avec la même solennité que nous le voyons habituellement ». Les reines devaient porter en de telles occasions leur propre couronne<sup>88</sup>. L'utilisation de la couronne de saint Wenceslas, symbole du royaume, nous permet aussi de comprendre pourquoi « Jean [était] sans couronne et sans insignes royaux »<sup>89</sup> : les couronnes – outre celle de saint Wenceslas – avaient probablement été mises en gage. La fête qui suivit la cérémonie fut elle aussi assez modeste.

Malgré cette cérémonie de pure forme et plutôt pitoyable, le titre de « reine de Bohême » tenait à cœur à Béatrix, qui continua à le porter même après son remariage. Épouse d'Eudes (IV) de Grancey, elle n'accepta jamais le titre de « dame de Grancey »<sup>90</sup>. De son côté, Charles IV montra clairement sa position en ne réservant pas de place pour le buste de la reine Béatrix sur le triforium de la cathédrale Saint Guy érigée à l'endroit de l'ancienne basilique. Dans son esprit, elle n'avait pas de place parmi les représentants de la dynastie de Luxembourg-Bohême et parmi les symboles de la puissance de la Couronne du royaume.

Quinze jours après ce couronnement médiocre, Béatrix, « haïe par la noblesse de Bohême »<sup>91</sup>, quitta le royaume pour le Luxembourg avec une petite suite, laissant son fils aux soins des nourrices. « Tout le peuple se réjouit du départ de cette reine plus que de son avènement : en effet, tous les habitants du royaume de Bohême témoignaient plus de bienveillance envers Blanche qu'envers la reine » écrit Pierre de

---

<sup>88</sup> KAVKA, *Karel IV. Historie, op. cit.*, p. 95.

<sup>89</sup> Chronique de Zbraslav de Pierre de Zittau in : WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XIX, p. 45, n° 1160 : « *Eodem anno XV kalendas juniii Beatrix regina in castro Pragensi ab Johanne ejusdem ecclesie episcopo, die dominica non cum tanta solempnitate celebri, quantam nos alias priori tempore vidimus, in hujusmodi coronationibus fieri, corona regni Bohemie coronatur, Johanne rege sine corona, et absque regalibus induviis assistente. Subsequitur post hoc officium apud fratres minores Prage convivium sumptibus moderatum* ».

<sup>90</sup> Voir KINSCH, art. cit., p. 68 *sqq.*

<sup>91</sup> Chronique de Jean de Victring, in : *FRG*, t. I, éd. cit., p. 414 ; le même passage in : WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XIX, p. 30, n° 1100 : « *Cum autem eam Prage coronasset, ipsa odibilis Bohemorum nobilibus est effecta, et ideo mox ad comitatum Luzelburgensem rediit* ».

Zittau<sup>92</sup>. Et François de Prague<sup>93</sup> ajoute : « La ville de Prague ayant plusieurs fois complètement brûlé en différents lieux et d'autres exactions ayant été commises en sa présence, on a soutenu qu'elles ont eu lieu à cause de ladite reine. C'est pourquoi plusieurs gens l'ont suivie à son départ, l'interpellant et la maudissant »<sup>94</sup>. Béatrix séjournait par la suite à Luxembourg, à Mehun-sur-Yèvre en Berry et à Damvillers, son douaire près de Verdun. D'après les chroniqueurs bohémiens, elle ne revint jamais en Bohême<sup>95</sup>.

Le départ précipité de la jeune femme fut apparemment causé par une crise familiale. La méfiance qui régnait entre Jean et Charles s'était probablement répercutée dans les rapports entre leurs compagnes. Peu de temps après que la reine fut partie, la marquise Blanche quitta Prague avec sa petite fille sur ordre du roi pour s'installer à Brno (Brünn). Charles n'intervint pas, mais lorsqu'il vit le visage de son père renfrogné, il partit de Prague le 3 juin rendre visite à son frère Jean-Henri, duc de Carinthie, ainsi qu'à d'autres parents, pour chercher ailleurs un soutien et des revenus en attendant des jours meilleurs<sup>96</sup>.

---

<sup>92</sup> Chronique de Zbraslav de Pierre de Zittau in : WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XIX, p. 46, n° 60 : « *Hec itaque regina Beatrix XIII coronationis die sue adepta titulum coronate regine Boemie, cum parvo comitativo exiit Pragam et in Lucelburgensem directe prgreditur comitiam, primogenituo tamen suo Wenzeslao in Prage sub nocturnis custodia derelicto. In hujus regine recessu plus omnis letetur populus, quam adventu : omnes enim regni Bohemie incole plus optant Blance marchionisse prospera, quam regine* ».

<sup>93</sup> Sur l'image de Jean de Luxembourg dans la chronique de François de Prague, voir HILSCH, « Johann der Blinde ... », art. cit., p. 29 sqq.

<sup>94</sup> Chronique de François de Prague, in : FRB, t. IV, p. 429. Ce type d'écrits historiques prenant Béatrix à parti fait dire à quelques historiens que la reine fut chassée du royaume : voir par exemple MARGUE *et al.*, *op. cit.*, p. 71 ; VELDTRUP, *op. cit.*, p. 217 sqq.

<sup>95</sup> D'après la *Chronique du Bon duc Loys de Bourbon* de Jean d'Orronville, éd. Martial-Alphonse CHAZAUD (SHF), Paris : Renouard, 1876, p. 63, elle était cependant présente à Prague pendant l'hiver 1374- 1375 : « ... les compagnons passèrent par Lorraine et Allemagne et tirèrent et Boesme à Prague, où ils trouvèrent la roine, tante au duc de Bourbon, qui les vit volentiers et de bon cueur en leur donnant de ses dons ... » cf. TROUBAT, art. cit., p. 258, 277 sqq. Etant donné que la rédaction de cette chronique ne débuta qu'en 1429 et que Jean d'Orronville n'avait aucune connaissance des rapports entre la maison de Bohême d'une part et celles de Valois et de Bourbon de l'autre, il faut considérer cette note plutôt comme une réminiscence du mariage de Jean de Bohême et de Béatrix de Bourbon que comme un fait avéré.

<sup>96</sup> Chronique de Zbraslav de Pierre de Zittau in : WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XIX, p. 46, n° 60 : « *Blanca quidem marchionissa, cum Beatrix regina in Lucelburk procederet, procedit in Moraviam, in castro Brunne habitans jusu regis. Predictis omnibus Karolus marchio non interfuerit, sed videns faciem patris erga se non esse claram ut heri, et nudius tertius, de Praga mense junio recesserat, fratremque suum Johanem ducem Karinthie, aliosque principes suos consanguineos, ut tempus redimeret, visitabat, et quia nichil penitus de pecunia, prohibente patre, de regno percepit Boemie, solo sine re tytulo fretus marchionaus Moravie, cogitur a Venetis et aliis civitatibus Lombardie stipendia militaria recipere, et sibi sueque familie ex hoc de necessitatibus providere. Licet paterna promotione caruerit, tamen ab alienis munera tam temporalis, quam spiritualis* ».

## I.C

### Les prédécesseurs de Wenceslas : un guerrier exemplaire et un fin stratège politique

« La Belgique mêle intimement son histoire à l'histoire des deux grands Etats continentaux qui se la partagent. L'influence allemande et l'influence française se manifestent soit ensemble, soit tour à tour dans sa civilisation nationale. Mais de même qu'elle est politiquement indépendante de l'Angleterre, elle ne lui a rien emprunté non plus à aucune époque du moyen-âge. Ses rapports avec cette puissance, si fréquents qu'ils aient pu être, s'expliquent uniquement par des combinaisons diplomatiques, des nécessités militaires ou des conjonctures économiques »<sup>97</sup>.

Les rapports entre les Luxembourg et la maison de Louvain-Brabant étaient empreints de sang. Le conflit lié à la succession du Limbourg avait été résolu en faveur des Brabançons sur le champ de bataille de Worringen en 1288. Dans la lutte avaient péri tous les Luxembourg adultes, le comte Henri VI et ses frères Baudouin et Waleran de Luxembourg-Ligny. La comtesse douairière Béatrix d'Avesnes et de Beaumont éleva seule ses trois fils : le futur empereur Henri VII, le futur archevêque de Trèves Baudouin et le cadet Waleran. Le jeune comte Henri VII était trop faible pour laisser se développer une rancune persistante entre le Luxembourg et le Brabant et continuer la guerre. Il se réconcilia avec le duc Jean I<sup>er</sup> et épousa sa fille Marguerite. Leur mariage, à la célébration duquel prirent part le roi de France Philippe le Bel et Marie de Brabant, reine douairière de France, eut lieu au château de Tervuren en 1292 ou 1293<sup>98</sup>. Les hostilités entre le Luxembourg et le Brabant ne furent reprises qu'en 1323, quand le roi de Bohême éleva contre le duc de Brabant des revendications pour la succession de sa mère, Marguerite de Brabant. Le duc Jean III de Brabant rejeta les exigences de son cousin, leur opposant le principe de l'exclusion des filles au profit des descendants mâles et de l'indivisibilité des grands fiefs territoriaux : Wenceslas ne devait jamais être considéré par les

---

*benedictionis copiose obtinuit in tantum, quod omnis, qui eum noscit, natio benedicit, et adhuc, quot degit in partibus alienis, expectans fortune temporis melioris.* »

<sup>97</sup> PIRENNE, *op. cit.*, p. 101.

<sup>98</sup> Le 9 juin 1292 ou le 28 mai 1293. Voir Annexe I. Dossier généalogique, n° I.2.

Brabançons comme un héritier de sa grand-mère Marguerite, mais bien au contraire comme un prince étranger<sup>99</sup>.

Le conflit anglo-français naquit la même année que Wenceslas de Bohême, lequel, même s'il avait vécu deux fois plus longtemps, n'aurait pu voir sa fin. C'est aussi un jour de cette fameuse année 1337, dans la « *bonne, belle et friche ville de Valenchiennes* » que Jean Froissart, son futur poète et familier, vit le jour.<sup>100</sup> Non loin de là, dans la résidence de Guillaume I<sup>er</sup> (III) d'Avesnes, comte de Hainaut et de Hollande<sup>101</sup>, les émissaires de son gendre Edouard, roi d'Angleterre, négociaient la possibilité de créer une grande coalition des princes des Pays-Bas contre la France. Il ne fut pas difficile de convaincre le comte de Gueldre, qui avait épousé une sœur d'Edouard en 1332. Aussi, un bon nombre de seigneurs des bords de la Meuse et du Rhin, tels que les comtes de Looz, de Juliers et de la Marck ou Thierry, sire de Fauquemont<sup>102</sup>, s'engagèrent à offrir au roi d'Angleterre quelques centaines « d'armures de fer ». Mais ces seigneurs n'importaient guère, car ils ne pouvaient servir que de petit appoint à la grande ligue dont Edouard rêvait. Pour renforcer la ligue, il fallait attirer et faire entrer

---

<sup>99</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XIX, 1863, p. 1, n° 449 ; PIRENNE, *op. cit.*, p. 12 ; l'argumentation de Jean III est reproduite par EDMOND DE DYNTER, *Chronica nobilissimorum ducum Lotharingiae et Brabantiae ac regum Francorum*, t. II-III, éd. Pierre François Xavier DE RAM, Bruxelles : Hayez, 1854-1860, t. II, p. 453 : « *Super quo idem dux, brevi prius super hoc consilio cohabitato, dicto regi per organum Rogerii de Levendale militis responderi fecit inter cetera, videlicet : quod de ipsius regis petitione dux multum admirabatur, attento quod dominus imperator Heinricus pater suus, et etiam domina imperatrix mater sua, per plures annos, scilicet per XVI vel XVIII, supervixerunt, et nullam a suo patre, fratre dicte imperatricis, participationem postularunt. Sicut ultra, quod non esset juris vel consuetudinis in terra Brabancie, quod filie participare deberent cum fratribus in bonis feodalibus nobilibus, que tantum ad filium seniore spectarent, salvis salvandis ; nichilominus si rex desuper vellet audire vel habere sententiam, dux congregaret barones et alios nobiles terre sue Brabancie atque pares curie sue, juxta quorum iudicium et sententiam se facerem obtulit, quidquid jus dictaret* ».

<sup>100</sup> Froissart parle de son origine dans ses *Chroniques*. *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. I, p. 7 : « *On m'appelle, qui tant me voet honorer, sire Jehan Froissart, net de le conté de Haynau et de la bonne, belle et friche ville de Valenchiennes* » ; Peter Florian DEMBOWSKI, *Jean Froissart and his Meliador. Context, Craft and Sense*, Lexington (Kentucky) : French Forum, 1983, p. 28 et 159.

<sup>101</sup> Mort le 7 juin 1337 ; son fils Guillaume IV lui succéda. Edouard III et l'empereur Louis IV ainsi que le duc de Juliers avaient épousé des filles de Guillaume III de Hollande. Philippa de Hainaut, reine d'Angleterre, fut protectrice de Jean Froissart jusqu'à sa mort en 1369. Voir Annexe I. Dossier généalogique, n° I.1.

<sup>102</sup> Fauquemont = Valkenburg aan de Geul près de Maastricht (sud-est des Pays-Bas, province de Limbourg).

dans la coalition les princes les plus puissants : le duc de Brabant, le comte de Hainaut-Hollande, le comte de Flandre et l'évêque de Liège<sup>103</sup>.

Edouard réussit dans ces démarches auprès de son cousin germain Jean III, duc de Brabant, en l'assurant de son aide pour l'annexion de la ville de Malines<sup>104</sup>. La possession de la ville était l'objet d'un litige de longue date, qui avait provoqué une guerre entre le duc de Brabant d'une part, l'évêque de Liège et le comte de Flandre, vassal et partisan de la France, de l'autre. C'est le 28 mai 1333 que fut établi le contrat de vente de la ville et seigneurie de Malines par l'évêque et le chapitre de Liège à Louis, comte de Flandre, moyennant 100 000 livres tournois. Le comte devait désormais les tenir en hommage lige de l'évêché de Liège. Par suite de l'opposition de Jean III, duc de Brabant, elles furent cependant placées sous la garde du roi de France qui, dans ses lettres du 18 août 1334, promit de ne jamais les remettre au duc de Brabant, mais de les restituer aux vendeurs, l'évêque et le chapitre de Liège, si elles ne revenaient pas au comte de Flandre<sup>105</sup>. D'autres facteurs déterminants pour la prise de position du duc de Brabant étaient liés à la prospérité économique de ses sujets, dont ceux qui vivaient de la draperie étaient les plus vulnérables, étant tributaires de l'Angleterre pour leur approvisionnement en laine : lorsque en 1336, Edouard arrêta les expéditions à destination du continent, les drapiers brabançons passèrent l'hiver 1337-1338 au chômage et dans une grande misère. Au moment où le duc de Brabant choisit l'alliance anglaise, en 1338, les Brabançons obtinrent d'Edouard le sauf-conduit<sup>106</sup>.

Pour ce qui est des autres princes des Pays-Bas, Adolphe II, évêque de Liège, que le duc de Brabant s'était aliéné à cause du conflit de Malines, promit ses services au roi de France. Bien entendu, le comte de Flandre, Louis de

---

<sup>103</sup> PIRENNE, *op. cit.*, p. 103 *sqq.*

<sup>104</sup> Marguerite d'Angleterre, soeur du roi Edouard II, était mère de Jean II. Voir Annexe I. Dossier généalogique, n° I.3.

<sup>105</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 229, n. 1 ; PIRENNE, *op. cit.*, t. II, p. 20-22 ; *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège*, t. III, éd. Stanislas BORMANS, Emile SCHOOLMEESTERS, coll. PCRH, Bruxelles : Hayez, 1898, p. 417.

<sup>106</sup> Claire DICKSTEIN-BERNARD, « Une ville en expansion (1291-1374) », in : *Histoire de Bruxelles*, éd. Mina MARTENS, Toulouse : Privat Editeur, 1976, p. 112.



Nevers,<sup>107</sup> entièrement dévoué à la cause française, rallia Philippe de Valois. En juillet, Edouard acquit de son côté un autre allié à Francfort sur le Main. L'empereur Louis IV de Bavière, son beau-frère, frappé par l'interdit du pape français, céda au roi d'Angleterre, en gage de son alliance, le vicariat de l'Empire<sup>108</sup>.

Le roi de France Philippe de Valois, dont la légitimité était contestée par le roi d'Angleterre, invita son « aimé roi de Bohême » à lui venir en aide dans le conflit avec Edouard. On disait que faire la guerre sans le roi de Bohême n'aurait pas eu de sens<sup>109</sup>. Selon Jean le Bel, repris par Jean Froissart dans les premières versions de ses *Chroniques*, Edouard ne fit aucun effort pour s'en faire un allié : « *Le noble roy de Boheme n'y fut point pryé ne mandé car on sçavoit bien qu'il estoit si conjoins au roy de France par le mariage de leurs deux enfans, auxquels le royaume devoit parvenir, qu'il n'yroit point contre luy* »<sup>110</sup>. Il était tout à fait clair que le roi Jean allait se ranger du côté des Valois, car il souhaitait que sa fille Bonne devînt, un jour, reine de France. Les liens matrimoniaux avaient une importance capitale.

Le roi de Bohême partit pour la France en juillet 1337 ; de passage à Francfort, il tenta sans succès de détourner l'empereur de l'entente avec Edouard,<sup>111</sup>. Le 6 août, Jean scella un acte d'alliance entre les Luxembourg et la France contre Edouard d'Angleterre, Louis de Bavière et leurs alliés. Jean

---

<sup>107</sup> La fidélité féodale du comte de Flandre causa une grave crise dans son pays, accompagnée de révoltes des villes économiquement dépendantes de l'Angleterre. En 1336, Louis de Nevers (1322-1346) fit arrêter les marchands anglais en Flandre. Edouard III répondit par l'interdiction de l'exportation des laines et la prohibition des draps étrangers dans son royaume. Cette mesure provoqua la révolte de la Flandre et notamment de Bruges, Gand et Ypres, qui mit en avant Jacques van Artevelde, homme politique de la bourgeoisie. Par la suite, le 3 décembre 1339, la Flandre et le Brabant, rejoints ultérieurement par le Hainaut-Hollande conclurent une alliance, considérant qu'ils étaient « *plein de communauté de peuple ki soustenir ne se peuvent sans marcandise* ». Le 20 janvier 1340, à Gand, Edouard reçut le serment des échevins des trois villes et fut reconnu comme héritier légitime de saint Louis. PIRENNE, *op. cit.*, ch. « Guerre de cent ans et Artevelde », p. 101-135.

<sup>108</sup> Le 5 septembre 1337 à Coblenz ; PIRENNE, *op. cit.*, p. 104-107.

<sup>109</sup> PRIOULT, art. cit., p. 13 : « *Sine rege Bohemiae nemo valet expedire* ».

<sup>110</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 127 sqq ; JEAN FROISSART, *Chroniques. Livres I et II*, éd. Peter F. ANSWORTH, Georg. T. DILLER, Paris : Librairie générale française, p. 185 sqq : « *Li rois de Behagne ne fu point priés et mandés, car on savoit bien qu'il estoit conjoins au roi de France, par le mariage de leurs enfans, dou duc Jehan de Normandie, qui avoit à femme madame Bonne, fille au dessus dit roy de France.* »

<sup>111</sup> CONTAMINE, art. cit., p. 353.

promit de fournir personnellement pour « *ladite présente guerre* » 500 hommes d'armes en échange de 30 000 livres parisis. Pour le moment, les conditions de son service fixées dans son alliance avec les Valois de 1332 étaient donc adoucies. Le contrat précédent de 1332 restait cependant en vigueur, et Jean et ses héritiers étaient tenus de servir aussi le roi de France dans d'autres conflits éventuels, demeurant « *perpetuellement obligiez a nostre dit seigneur le roy et ses hoirs a servir eulz en leurs guerres en la maniere que noz autres lettres dessusdictes est contenu tant en ceste presente guerre comme en autres, toutes fois que il leur plairra et que il ou aucun de euls nous en requeroient ou feroient requerre* »<sup>112</sup>.

A ce moment, le seul des héritiers de Jean susceptible de remplir cette promesse était le marquis de Moravie Charles, car le puîné et le cadet étaient mineurs. Philippe VI pensait sûrement aussi à son jeune beau-frère Charles : en décembre 1339, à Vincennes, il lui donna 1468 livres parisis à prendre sur son Trésor. Cette somme avait à l'origine été accordée au duc de Brabant, mais revint au roi Philippe suite à la forfaiture de Jean III, qui avait fait alliance avec le roi d'Angleterre<sup>113</sup>. Au moment, où elle lui fut allouée, Charles se trouvait probablement auprès de Philippe VI, car il avait quitté la Bohême dès septembre 1339<sup>114</sup> et rendu visite aux Bourbon au château de Belleperche en novembre<sup>115</sup>. C'est d'ailleurs vers cette même période que son père Jean de Bohême fut chargé de la fonction de lieutenant du roi de France en Languedoc (1338-1339).

Charles, élu en 1346 roi des Romains, se sentait obligé de participer à la guerre, espérant en même temps qu'une bataille victorieuse assurerait sa position dans l'Empire. En revanche, Jean-Henri, duc de Carinthie, ne participa jamais à la guerre de Cent Ans, et la position de leur frère cadet, Wenceslas, successeur au Luxembourg, devait également différer de celle de leur père : la

---

<sup>112</sup> Contamine reproduit ce document inédit des AN, J 432, n° 11 ; *ibidem*, p. 355. Voir aussi notre Annexe III. Choix de documents justificatifs, n° I.3.

<sup>113</sup> AN, Registre JJ 72, f° 392 v°, n° 489 ; Jules VIARD, Aline VALLEE (éd.), *Registres du Trésor des Chartes*, t. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 177, n° 4387.

<sup>114</sup> L'itinéraire de Charles, marquis de Moravie, (1336-1346) est publié par Jiří SPĚVÁČEK, « Das Itinerar Karls IV. als Markgrafen von Mähren », in : *Historická geografie*, V, 1970, p. 105-140, ici p. 116 et 134, n. 51 selon *Vita Karoli IV*, in : *FRB*, éd. cit., t. III, p. 361.

<sup>115</sup> Le 20 novembre 1339 ; HUIILLARD-BREHOLLES, éd. cit., t. I, p. 385, n° 2233.

loyauté au seigneur suzerain et au lignage n'allait plus jamais dominer la politique des Luxembourg de manière aussi marquée ; plus aucun membre de cette noble famille ne devait s'engager dans le conflit avec la fougue de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, allié presque sans réserve des Valois. Mort héroïquement sur le champ de bataille, Jean devint l'image du prince idéal, exemple même de la largesse, et du preux chevalier dont « *le nom est si haus et si nobles et la vertu si clère et si belle que elle resplendist en ces salles et en ces places où il a assemblé et fuison de grands signeurs* ». Et on dira de lui :

*« Velà cesti qui mist ceste cevaucie ou ceste armée sus, et qui ordonna ceste bataille si faiticement et le gouverna si sagement, et qui josta de fier de glave si radement, et qui tresperça les conrois de ses ennemis par deus ou par trois fois, et qui se combati si vassaument ou qui entreprist ceste besongne si hardiement, et qui fu trouvés entre les mors et les bleciés navrés moult durement, et ne daigna onques fuir en place où il se trovast »*<sup>116</sup>.

Les historiens estiment improbable que Jean se soit trouvé avec Philippe de Valois au moment où ce dernier reçut officiellement le défi délivré par le messager anglais Henry Burghesh, évêque de Lincoln. Mais pour Froissart, à l'origine pour une large part de la légende du vaillant roi de Bohême, il paraissait tout à fait logique que Jean de Bohême, héros de la première phase des combats (1338-1346), ne pût manquer cet événement crucial<sup>117</sup>. Nous reviendrons plus bas sur ce point.

La guerre anglo-française, qui ne se limita jamais au royaume de France et à ses fiefs, ouvrit également voie à un autre genre de modèle princier : celui du seigneur souverain, prudent et indépendant, qui n'entreprend rien sans en tirer profit. Certes, cet idéal « machiavélique » ne naquit que lentement, en laissant de côté les troubles et les gênes qui accompagnent les préoccupations utilitaires. Entre la France et l'Angleterre, Jean III de Brabant, cousin de Jean de Bohême, est un exemple magistral du prince intéressé, nageant « *entre deux yaunes* »<sup>118</sup>. Ce personnage fascinait les chroniqueurs. Analysant le comportement du duc, Jean

<sup>116</sup> JEAN FROISSART, « Prologue », in : *Livres I et II*, p. 73 sqq et aussi *Chroniques de Froissart*, SHF, t. I, éd. Siméon LUCE, Paris : Renouard, 1869, p. 3 sqq ; George T. DILLER, *Attitudes chevaleresques et réalités politiques chez Froissart*, Genève : Droz, 1983, p. 4 sqq.

<sup>117</sup> Au début du mois d'octobre 1338 ; voir CONTAMINE, art. cit., p. 354.

<sup>118</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 136.

le Bel met en relief sa duplicité<sup>119</sup>. Le point de vue de ce chroniqueur n'est toutefois pas neutre. Le chapitre et l'évêque de ce chanoine de Liège étaient en conflit avec le duc de Brabant au sujet de la ville de Malines. Jean le Bel avait donc de bonnes raisons de dépeindre le duc de Brabant en homme faux et impénétrable<sup>120</sup>.

Selon le Liégeois, Jean III craignait que son alliance avec Edouard d'Angleterre ne parvînt à la connaissance du roi de France, « *et souvent envoya grands deniers et tresors au roy de France pour l'excuser et pour prier qu'il ne creust nulle male information encontre luy* »<sup>121</sup>. Le duc de Brabant n'était d'ailleurs pas seulement cousin du roi d'Angleterre. Il était étroitement lié à la France par son mariage avec Marie d'Evreux, petite-fille du roi Philippe III.

*« Il vouloit faire croire au roy de France que jà ne luy seroit contraire, et luy fist entendre moult longuement combien que tout le pays vaist bien contraire evidanment. Et au derrain, pour miex couvrir sa volenté envers le roy de France, il renvoya souvent vers luy le dit messire Louys de Crainehen pour l'excuser [...] et d'aultre part, il faisoit tousjours entendant aux Anglès et aux aliez avecques luy que, pour riens au monde il na faudroit de convenance et verroient qu'il en feroit. »*<sup>122</sup>

Jean le Bel qualifie le comportement de Jean III de déroutant, et présente le duc comme une figure négative. Mais son disciple et grand admirateur Froissart « a scruté les replis de son âme et fini par inverser le point de vue, rendant positive l'image défavorable qu'avait donné Jean le Bel »<sup>123</sup>. Redevable à ses protecteurs, Wenceslas et Jeanne, successeurs du duc de Brabant, Froissart jugeait Jean III avec plus de bienveillance, et non pas en fonction de sa loyauté envers les souverains : le duc était un seigneur agissant toujours pour la défense légitime d'une terre, d'un duché héréditaire. C'est la raison pour laquelle le duc de Brabant, perfide et

<sup>119</sup> Jean le Bel (1290-15 février 1370), chanoine de Saint Lambert de Liège dès 1312/1313, chroniqueur au service de Jean de Beaumont, d'Isabelle, reine d'Angleterre, et de son fils Edouard III.

<sup>120</sup> Il s'ensuit que la critique du duc de Brabant de la part de Jean le Bel, « fasciné par ce personnage trouble », ne repose pas forcément sur l'indignation morale suscitée par la duplicité politique du duc de Brabant (comme le suppose Nicole CHAREYRON, *Jean le Bel, Le Maître de Froissart, Grand Imagier de la guerre de Cent Ans*, chapitre « Machiavélique Duc de Brabant : duplicité et politique », Bruxelles : De Boeck & Larcier s.a., 1996, p. 249-253), et qu'il est bien possible que le Liégeois se soit servi des arguments moraux aussi en raison de son opposition politique au duc.

<sup>121</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 139. Cf. JEAN FROISSART, *Livres I et II*, p. 199 : « *Li dus de Braibant s'en ala a le Leuvre, et se tint la un grant temps. Et renvoioit souvent par devers le roi de France, pour lui escuser, et pour prier qu'il ne cruie nulle information senestre encontre luy.* »

<sup>122</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 136.

<sup>123</sup> CHAREYRON, *op. cit.*, ch. « Machiavélique Duc de Brabant : duplicité et politique », p. 249-253 ; *Chroniques de Jean le Bel*, éd. cit., t. II, p. 199 sqq.

recourant sans le moindre scrupule à la ruse en cas de besoin, méritait la sympathie des lecteurs, et des protecteurs de Froissart en particulier. Il défendait en effet les duchés dont Jeanne et Wenceslas étaient les héritiers.

Le comportement du duc envers les rois de France et d'Angleterre est donc relaté par Froissart d'un point de vue plus modéré et compréhensif :

« Si envoya de son conseil au roy de France monsigneur Loeis de Cranahen ... pour lui excuser, et pour prier au roy qu'il ne volsist croire nulle mauvaise information contre lui ; car moult à envis il feroit nulle alliance ne convenance contre lui, mais li rois d'Angleterre estoit ses cousins germains : se ne li pooit bonnement escondire sa revenue dedans son pays, de lui ne de ses gens, leurs frais paians ; mais plus avant il n'en feroit riens qui deuist estre au desplaisir dou roy. Li rois le crey à celle fois, si s'en apaisa a tant. Et toutesvoies li dux ne laissa mies pour ce, qu'il ne retenist des gens d'armes en Braibant et ailleurs, là où il les pooit ne pensoit à avoir, jusques à la somme que convenenciet avoit au roi d'Angleterre. »<sup>124</sup>

Le chroniqueur du Hainaut donna naissance à un nouvel idéal princier, aux antipodes du vassal loyal et du chevalier exemplaire. Cet idéal ne se concrétisa qu'au fil du remaniement des *Chroniques*, et n'acquies sa forme la plus parfaite que dans la rédaction tardive de Rome, dans laquelle Froissart fit du duc de Brabant un dissimulateur et manipulateur de premier ordre<sup>125</sup>. Commentant les deux premières années de la guerre franco-anglaise (1339-1340), Froissart dit que les combats n'apportèrent pas de résultats correspondant aux efforts matériels et financiers déployés par le roi d'Angleterre. Ce fait était dû à l'attitude des princes de l'Empire qui recherchaient principalement leur propre intérêt :

« Li dus de Braibant ses cousins germains, li dus de Gerlles son serourge et les Alemans l'avoient [Edouard] mené et pourmené ja par deus saisons et fait despendre son argent si grandement que encores il s'en trouvoit derriere et veroit un lonch temps ; et si n'avoit riens fait fors que travailliet son corps et ses gens, et courut une petit escroe dou roiaume de France, et tenu sieges devant Cambrai et Tournai ... »<sup>126</sup>

Et c'est en effet précisément ce que faisait Jean III : il faisait traîner la campagne anglaise, car il ne voulait pas détrôner Philippe VI, ce qui aurait pu menacer

<sup>124</sup> JEAN FROISSART, *Livres I et II*, éd. cit., p. 192.

<sup>125</sup> DILLER, *Attitudes chevaleresques*, op. cit., ch. « Jean III, duc de Brabant et l'exercice de la dissimulation dans les *Chroniques* », p. 33-54.

<sup>126</sup> DILLER, *Attitudes chevaleresques*, op. cit., p. 47 sqq ; JEAN FROISSART, *Chroniques. Début du premier livre*, éd. du ms. de Rome Reg. lat. 869, éd. George T. DILLER (TLF, t. 194), Genève : Droz - Paris : Minard, 1972, p. 480 sqq ; *Chroniques de Froissart*, SHF, éd. cit., t. II, p. 101.

l'équilibre sur le continent : « *Il ne le soustint [Edouard] pour aultre cose que pour le pourfit* »<sup>127</sup>.

Mais dans les rédactions précédentes du premier livre des *Chroniques*, Froissart n'esquissait pas l'ambiguïté politique du seul personnage de Jean III, le beau-père de Wenceslas. Cette ambiguïté était commune aux grands princes des Pays-Bas, et leur était indispensable. Guillaume II (IV) de Hainaut, premier époux de Jeanne de Brabant (dès 1340), futur gendre de Jean III, devait avoir les mêmes égards que ce dernier pour la France, car il avait pour mère Jeanne de Valois, sœur de Philippe VI.

« *Et devés savoir que tout chil seigneur del Empire avoient fait souffissamment deffier le roy de Franche, hors mis li dus de Braibant qui encorrez estoit deriere et li comtez de Haynnau qui disoit que il serviroit le roy englez à .Vc. armurez de fier tent qu'il seroit en l'Empire mais si tost qu'il passeroit sus le royaume, il yroit deviers le roy de Franche son oncle pour lui servir.* »<sup>128</sup>

Le jeune comte Robert de Namur, qui servait alors dans l'armée de Guillaume de Hainaut, connut le même problème, affirmant « *que ja sus le royaume de Franche il ne fourferoit riens* ». Comme Jean III, Guillaume prenait soin d'expliquer son comportement au roi de France : « *Ossi ce n'estoit mies li intention dou comte de Haynnau et coummandoit estroitement à ses gens que nule n'entrast ne allast sus le royaume et s'envoya excuzer par le seigneur d'Antoing et la seigneur de Faignuellez au roy de France son oncle qui estoit à Peronne en Vermendois liquel roys prist bien en gré l'escuzanche et oy vollentiers les messaigez* »<sup>129</sup>.

Devant la résistance de Cambrai, ville de l'Empire à la frontière franco-impériale, Edouard décida de pénétrer en France, et Guillaume, comte de Hainaut, fit ce qu'il avait annoncé.

« *Quand li comtez de Haynnau eut aconduit le roy d'Engleterre jusques au departement de l'Empire et qu'il dubt passer l'Escault, il prist congiet à lui et loui dist que tant qu'à celle foix il na cevaceroit plus avoecq lui et qu'il estoit priiés et mandés du roy de Franche son oncle, contre qui, se à Dieu plaisoit, il ne volloit faire nul contraire més l'iroit servir où royaume en tel mannierre qu'il l'avoit servit en l'Empire. Et li roys li dist :*

- *Dieu y ait part !*

<sup>127</sup> JEAN FROISSART, *Chroniques ... de Rome*, éd. cit., p. 337.

<sup>128</sup> JEAN FROISSART, *Livre I.. d'Amiens*, éd. cit., t. I, p. 269, l. 30-35.

<sup>129</sup> JEAN FROISSART, *Livre I.. d'Amiens*, éd. cit., t. I, p. 272, l. 5-11.

*Dont se partit li comtes de Haynnau dou roy d'Engleterre et toutes ses routtes et li comtez de Namur s'en revinrent arriere au Kesnoy ... »*<sup>130</sup>

Puis, « *li comtez Guillaumes de Haynnau qui estoit jones, armerez, hardis et entreprendans* »<sup>131</sup>, rejoignit l'armée française. Ses terres ayant malgré cela été pillées par les Français, il revint du côté des Anglais pendant le siège de Tournai. Racontant au passage le premier mariage de Guillaume de Hainaut et de Jeanne de Brabant, Froissart savait aussi flatter la princesse qui devait par la suite devenir son mécène : la protectrice de Froissart était « *la plus belle, la plus gente, la plus frice et mieuls aians toutes nobles manieres que nulle jone dame dont on eust la cognoissance* »<sup>132</sup>

De même que Cambrai, la ville de Tournai résista aux troupes qui l'assiégeaient, même si Edouard « *bien le pensoit a conquerre, pour tant qu'il savoit bien qu'il y avoit dedans grant fuison de gens d'armes et assés escarcement de vivres* ». Mais la ville ne fut pas prise, et ce par la faute des Brabançons. Le duc, mais aussi les bourgeois de Bruxelles et de Louvain étaient incalculables et prompts à changer d'opinion.

« *Mais li aucun dient et maintiènent qu'il [les Tournaisiens] trouvèrent moult courtoisies en chiaus de Braibant et qu'il souffrirent par plusieurs fois à laissier passer parmi meur host vivre assés largement pour mener dedans Tournay, dont il furent bien conforté.* »<sup>133</sup>

En fait, les Bruxellois et les Louvanistes<sup>134</sup> voulaient rentrer chez eux, sans égards pour le code d'honneur.

« *Avoech tout ce, cil de Brousselles et cil de Louvaing, qui estoient tout tanet de là tant seoir et demorer, fisent une requeste au mareschal de l'ost que il se peussent partir et retraire en Brabant, car trop avoient là demoret à peu de fait. Li mareschaus qui vey bien que la requeste n'estoit point honnourable ne raisonnable, leur respondi que c'estoit bien ses grés, mais il leur convenoit mettre jus leurs armeures. Li dessus dit furent tout honteus ; si se souffrirent atant et n'en parlèrent depuis.* »<sup>135</sup>

<sup>130</sup> JEAN FROISSART, *Livre I.. d'Amiens*, éd. cit., t. I, p. 274, l.1-12.

<sup>131</sup> JEAN FROISSART, *Livre I.. d'Amiens*, éd. cit., t. II, p. 47, l. 6-7 et aussi *Livre I et II*, p. 301, § 121.

<sup>132</sup> DILLER, *Attitudes chevaleresques*, op. cit., p. 53 ; JEAN FROISSART, *Chroniques ... de Rome*, éd. cit., p. 267.

<sup>133</sup> FROISSART, *Livre I et II*, éd. cit., p. 325.

<sup>134</sup> « Louvaniste » est le gentilé du mot Louvain, assez fréquemment employé dans les ouvrages d'histoire belge. Voir par exemple Fritz QUICKE *Les Pays Bas à la veille de l'unification bourguignonne* (1356-1384), Bruxelles : Editions universitaires. Les Presses de Belgique, 1947.

<sup>135</sup> FROISSART, *Livre I et II*, éd. cit., p. 325.

La défaillance, voire la trahison des Brabançons dans l'armée anglaise semble cependant trouver une justification. Les bourgeois participaient à la campagne anglaise en raison de leur dépendance de la fabrication du drap, qui exigeait de bonnes relations avec les Anglais. Mais quand ils virent que le roi d'Angleterre déplaçait l'étape de la laine d'Anvers au profit des Flamands de Bruges, ils perdirent leur motivation<sup>136</sup>.

N'ayant pas réussi à prendre la ville après deux mois de siège, les Anglais tentèrent de négocier. Une trêve fut conclue à l'église d'Espelchin au Luxembourg, en présence de quatre porte-parole de la France (Jean l'Aveugle, Adolphe de la Marck, évêque de Liège, Raoul de Lorraine, et Amédée de Savoie), et de quatre partisans de l'Angleterre, (Jean d'Armagnac, le duc de Brabant, Guillaume I<sup>er</sup> de Juliers et Jean de Hainaut et de Beaumont<sup>137</sup>)<sup>138</sup>. Notons que parmi eux, seul le comte d'Armagnac n'était pas prince de l'Empire, ce qui montre bien, que le conflit franco-anglais dépassait largement l'échelle de ces deux pays<sup>139</sup>. Avant la reprise des combats en 1345-1346, le comte de Hainaut, son oncle Jean de Hainaut et de Beaumont aussi bien que le duc de Brabant avaient quitté le parti d'Edouard III.

La trêve d'Espelchin signée, «... *li rois Phelippes aussi* [comme Edouard, roi d'Angleterre] *avoit donné congiet à toutes gens d'armes et remercyet les lointains,* » et, pour se divertir après les combats, « *estoit venus jouer et esbatre en la ville de Lille, et là vinrent veoir les bonnes gens de Tournai ...* ». Puis, il rentra en France. Au mois de

---

<sup>136</sup> Claire DICKSTEIN-BERNARD, « Une ville en expansion (1291-1374) », in : *Histoire de Bruxelles, op. cit.*, t. I, p. 112.

<sup>137</sup> Jean de Beaumont : frère cadet de Guillaume I (III) comte de Hainaut et de Hollande ; frère de Marie de Hainaut, duchesse de Bourbon ; oncle du comte Guillaume II (IV) ; oncle de la reine d'Angleterre Philippa. Etant l'un des plus importants personnages des comtés de Hainaut et de Hollande, il remplissait également, dès 1340, la fonction du garant du douaire de Jeanne de Brabant, future épouse de Wenceslas, mariée alors à Guillaume II (IV). Il était également garant du douaire de sa belle sœur Jeanne de Valois. Christiane PIERARD, *Les douaires de Jeanne de Brabant en Hainaut, Anciens pays et assemblés d'Etats*, XII, Louvain : E. Nauwelaerts, 1956, p. 75 *sqq* ; Annexe I. Dossier généalogique n° I.1. Il combattait du côté français à Crécy.

<sup>138</sup> Le 25 septembre 1340 ; *RBM*, t. IV, éd. cit., p. 323, n° 821 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XX, p. 84, n° 1363.

<sup>139</sup> Heinz THOMAS, « Frankreich, Karl IV und das Grosse Schisma », in : « *Bündnissysteme* » und « *Aussenpolitik* » im späteren Mittelalter, éd. Peter MORAW, *Zeitschrift für historische Forschung. Vierteljahresschrift zur Erforschung des Spätmittelalters u. der früheren Neuzeit*, Beiheft 5, Berlin : Duncker und Humblot, 1988, p. 69-104, ici p. 79.



décembre, en guise de point final à cette année très chargée, il y eut encore « ... une très grande feste à Compiègne et fu uns tournois, liquels fu cryés et publyés en moult de pais et en fu chiés li bon rois de Boesme, et ot à ce tournoi plus de sept cens hiaumes »<sup>140</sup>. La présence du guerrier exemplaire qu'était Jean de Bohême assurait la qualité des joutes.

La volonté, louée par Froissart, de préserver leur indépendance était partagée par plusieurs principautés qui ne voulaient pas être directement mêlées au conflit franco-anglais. Elle était une réaction à une nécessité politique. Certes, pour Froissart, l'exemple le plus fin et le plus parfait de cette qualité princière était le célèbre comte de Foix, Gaston Phoebus, à la fois brillant et mystérieux. Mais le duc de Brabant n'était pas en reste : « Le cas de Jean de Brabant illustre assurément comment une intelligence supérieure et une certaine finesse diplomatique peuvent aider un prince à conserver et même à consolider son indépendance face aux forces supérieures et aux desseins expansionnistes des rois »<sup>141</sup>.

Jean de Luxembourg et Jean III de Brabant, père et beau-père de Wenceslas mis en lumière par Froissart, incarnaient deux types opposés de princes. Tôt ou tard, Wenceslas et Jeanne allaient devoir se mesurer avec l'héritage de leurs illustres ascendants, ainsi qu'avec le caractère plutôt imprévisible de leurs sujets. Ils allaient se montrer capable d'en tirer les leçons.

## I.D

### **Wenceslas dans la politique impériale de Jean l'Aveugle : le testament du roi, les plans matrimoniaux concernant Wenceslas, la lutte pour la couronne impériale**

Dès la fin de l'année 1339, Jean de Bohême avait entièrement perdu la vue. Même les illustres médecins de Montpellier ne lui avaient été d'aucun secours<sup>142</sup>. Le roi, à qui il arrivait de plaisanter à propos de son handicap, était loin de renoncer à ses desseins concernant la politique familiale. Son infirmité

---

<sup>140</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XX, p. 86, n° 1375 ; *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. III, p. 320 ; CONTAMINE, art. cit., p. 359.

<sup>141</sup> DILLER, *Attitudes, op. cit.*, p. 51.

<sup>142</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XX, p. 76, n° 1327.

ne l'empêcha pas non plus d'organiser une nouvelle expédition en Pologne et en Lituanie, à laquelle se joignit aussi – d'après Beneš de Weitmile – son beau-frère Pierre, duc de Bourbon<sup>143</sup>. Mais le caractère du roi dut changer. Dépendant de son entourage intime, il sentait certainement que les périls guettant tout chevalier le menaçaient bien plus encore depuis qu'il était plongé dans les ténèbres. Il devenait plus soucieux, méditant davantage sur sa vie, sur la réalisation de ses buts et sur l'avenir. Comme ses illustres aïeux, les ducs de Brabant Henri II et Henri III et son oncle Jean II, au moment de pressentir leur fin, le roi Jean, menacé d'être emporté par la mort avant que l'héritier du Luxembourg ait atteint l'âge de la maturité, prit des mesures testamentaires.

« *Considerant les perils & les aventures, qui viennent de jour, en jour,* » il s'efforçait de réserver et sauvegarder pour son fils cadet la part de l'héritage qui lui avait été promise. Ayant divisé le comté de Luxembourg en deux parties, il confia l'administration des territoires romans à son chevalier le plus dévoué, Werri (Wiry) de Harzée, châtelain de Durbuy<sup>144</sup>. En vertu de la décision du comte du 16 juillet 1340, le nouveau sénéchal devait défendre les droits du prince Wenceslas, et transmettre le comté à celui-ci, à sa mère Béatrix et à leur « *mambour* » (gouverneur, lieutenant)<sup>145</sup>. Cet acte, ainsi que le testament du roi aveugle, est traditionnellement interprété comme un signe de méfiance envers son fils aîné Charles et d'une crainte que celui-ci ne contestât le droit de Wenceslas à l'héritage. Mais Charles fut toujours loyal envers son frère cadet, comme on le verra. La solidarité familiale prévalait sur les intérêts particuliers des individus – du moins pour la présente génération des Luxembourg. Les deux actes de Jean l'Aveugle de 1340 révèlent la volonté du roi de garantir l'avenir du comté de Luxembourg.

Ayant passé l'été 1340 en compagnie du roi de France, Jean l'Aveugle se trouvait le 9 septembre, lors de la défense de Tournai, dans le camp militaire de

<sup>143</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXI, p. 46 *sqq.*, n° 1725; cf. KAVKA, *Karel IV. Historie, op. cit.*, p. 107.

<sup>144</sup> Sur ce personnage voir REICHERT, *Landesherrschaft, op. cit.*, t. II, p. 875-878.

<sup>145</sup> BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, t. VI, p. 124 et P. J. p. XXXVIII-XXXIX ; *RBM*, éd. cit., t. IV, p. 316, n° 806.

Philippe VI, non loin du pont de Bouvines. Prenant part à la guerre malgré sa cécité, il devait envisager la possibilité d'une mort précoce : « *ayant considéré que rien n'est plus certain que la mort, & rien de plus incertain que son heure ; touchés, comme nous devons l'être, de cette grande vérité, & ne voulant pas mourir ab intestat* », Jean fit donc rédiger son testament<sup>146</sup>. Il divisa ses pays entre ses fils :

*« Pour ce qui regarde nos biens meubles & immeubles, nous en déclarons, instituons & créons pour nos héritiers & successeurs l'illustre Charles notre fils aîné, Jean nôtre puîné, & Wenceslas nôtre cadet ; en telle manière que Charles régnera en Bohême & dans nos autres Etats de Pologne, de Bautzen & de Gorlitz, que Jean occupera le Marquisat de Moravie, & que Wenceslas aura tout le Comté de Luxembourg, avec les terres & mes autres biens, situés dans le Royaume de France. »*

Les relations réciproques entre les trois territoires n'étaient pas précisées. Bien entendu, le marquisat de Moravie devait dépendre du royaume de Bohême, comme presque toujours, mais le statut du Luxembourg par rapport au royaume de Bohême n'était pas spécifié. Quoique Jean tentât de soustraire le Luxembourg aux éventuelles ambitions de son fils aîné, sa situation indéfinie laissait beaucoup d'espace aux projets de Charles, héritier du trône de Bohême, surtout à partir du moment où il fut sacré roi des Romains.

Jean plaça les terres occidentales de Wenceslas hors de l'autorité de Charles : au cas où le premier serait mineur lors du partage, le Luxembourg devait être gouverné par un pouvoir exécutif choisi par la noblesse et la bourgeoisie luxembourgeoises.

*« Que s'il arrivoit que Dieu nous appellât à lui avant que nôtre fils Wenceslas fût parvenu à l'âge de maturité, nous voulons & commandons que les Nobles & les Communautés du Comté de Luxembourg choisissent un, deux, ou plusieurs Chevaliers de probité, nos Fidèles & Vassaux, qui régissent en sa place le Comté de Luxembourg, & nos terres situées en France, jusqu'à ce qu'il soit majeur »<sup>147</sup>.*

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 320-323, n° 819 ; voir notre Annexe III. Choix de documents justificatifs, n° II.4. Une autre édition est faite par BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg, op. cit.*, t. VI, p. XXXIX-XLII ; la traduction en français que nous citons est de Bertholet : *Ibid.*, p. 127-131, ici p. 127.

<sup>147</sup> Les États luxembourgeois avaient acquis sous Jean l'Aveugle le rôle de garant de la stabilité et de la continuité de règne dans l'administration des pays de Luxembourg, cf. VAN WERVEKE, *op. cit.*, p. 105. Le changement des intentions testamentaires « *donné[es] & fait[es] en présence de nobles hommes Jean de Rodemacheren, Ferri de Houffalize, Loüis, Jacques & Arnoux d'Agimont frères, Thomas de Septfontaines, Thomas de Nuvile, Herman de Brandenbourg, Wauthier de Clairvaux, Theodon de Hockerange, Frédéric de Daun, Chevaliers, & de plusieurs autres tant Ecclésiastiques que Séculiers* » entraîna après la mort de Jean l'Aveugle une tension entre Charles (qui succéda à son père au Luxembourg pour le temps de la minorité de Wenceslas) et certains nobles qui se sentaient obligés en tant que témoins du testament.

Si les historiens s'étonnent surtout de l'exclusion de Charles du gouvernement au Luxembourg, il est beaucoup plus curieux que la reine Béatrix n'ait pas été mentionnée comme régente éventuelle, car au Luxembourg, comme dans la région lotharingienne, la régence féminine relevait d'une certaine tradition. Béatrix, qui administra les fiefs français de Jean à partir du 30 novembre 1340, avait eu au Luxembourg un prédécesseur aussi brillant que la comtesse Ermesinde, laquelle avait régné sur le Luxembourg durant la minorité de son fils et même après que celui-ci fut devenu adulte en 1237. Béatrix d'Avesnes et de Beaumont, mère de l'empereur Henri VII, avait également régenté le comté. Signalons cependant que ces régentes avaient été soutenues et aidées, l'une par Waleran de Montjoie (+ 1242), l'autre par le comte de Flandre Gui de Dampierre (+ 1305). Voilà qui nous ramène à Werri de Harzée. Le testament de Jean de Bohême ne dit mot sur la régence de Béatrix, mais une telle éventualité – naturelle par tradition – était attendue au pays roman du Luxembourg. Le sénéchal de ce « quartier » roman était obligé par serment de le remettre à Béatrix et à son fils et de se ranger à leur côté. Werri garantissait sur son honneur la réalisation du processus traditionnel de la succession. Selon le testament du roi, en cas de minorité de Wenceslas lors du partage, Werri devait être assisté par un, deux ou plusieurs chevaliers, élus par les nobles et par les représentants des « bonnes villes ». De même qu'au Brabant, la conscience d'un intérêt commun des États du pays était le moyen le plus efficace et le plus éprouvé de garantir l'avenir du Luxembourg et de son héritier encore mineur.

Les nombreuses dettes du roi de Bohême devaient être réglées, « *sans que Charles notre fils puisse y mettre obstacle* ». Comme si ces questions avaient pour Jean plus de poids encore que la succession de ses fils. Il lui fallait faire un geste ostensible pour calmer les créanciers, et non pour exprimer une méfiance envers son fils aîné, comme certains historiens l'ont interprété. Pour assurer la réalisation de ses dernières volontés, Jean désigna six exécuteurs en Bohême et le même nombre au Luxembourg. Il s'agissait dans le second cas de son oncle

Baudouin, archevêque de Trèves, des abbés d'Orval et de Luxembourg, d'Arnould d'Arlon, et du chapelain de Jean, Mathias de Fera.

Le testament prévoyait aussi de manière très concrète la mise à contribution des ressources du royaume de Bohême pour payer les dettes des pays occidentaux (à l'ouest du Rhin)<sup>148</sup> :

*« soixante mille gros de Prague durant dix années ; savoir six mille chaque année, & chaque semaine le revenu ordinaire, pour être employés à satisfaire pleinement nos créanciers de France, de Luxembourg, ou des autres Contrées au-deçà du Rhin ... »*<sup>149</sup>

Les historiens tchèques traditionnels estimaient, mus par une certaine méfiance envers le « roi-étranger », que le testament de Jean l'Aveugle favorisait le Luxembourg et le fils cadet par rapport au royaume de Bohême et aux fils d'Elishka Přemyslide<sup>150</sup>. Il nous paraît utile d'apporter quelques précisions : la minorité de son fils cadet et l'incertitude quant à l'avenir du Luxembourg étaient la raison principale pour laquelle Jean expédia les deux documents testamentaires de 1340, appréhendant une mort prématurée. La position des héritiers adultes du royaume de Bohême était pratiquement incontestable et n'exigeait pas d'être réglée par un testament. Les Bohémiens prétendaient élire leurs rois, et, dix mois après l'expédition du testament, le 11 juin 1341, Charles fut confirmé par l'assemblée du pays comme successeur de son père<sup>151</sup>. En revanche, le dernier fils du roi de Bohême, Wenceslas, était dans sa quatrième année, et Jean ne se trompait pas lorsqu'il pressentait qu'il ne verrait pas la majorité de son fils.

Les chroniqueurs passent sous silence la minorité de Wenceslas. Beneš Krabice de Weitmile ne revit le fils de Jean, laissé à Prague aux mains des nourrices, que par hasard, cinq ans après. Il est probable que son père l'avait

---

<sup>148</sup> Sur le rôle des finances de Bohême au Luxembourg, voir Winfrid REICHERT, *Landesherrschaft zwischen Reich und Frankreich. Verfassung, Wirtschaft und Territorialpolitik in der Grafschaft Luxemburg von der Mitte des 13. bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, t. I, coll. THF, 23, Trier, 1993, p. 299.

<sup>149</sup> BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, op. cit., t. VI, P. J. p. XXXIX-XLII : « ...ut omnes redditus et proventus, quos habemus super teloneo et castris in Bacherach supra Reno, comitatui nostro Lucemburgensi annectantur et ipsos auctoritate praesentium annectimus ».

<sup>150</sup> Cette opinion est courante dans l'historiographie tchèque depuis Jiří SPĚVÁČEK, *Jan*, op. cit., p. 545.

<sup>151</sup> SPĚVÁČEK, *Karel*, op. cit., p. 150 sqq.

emmené au cours de l'un de ses nombreux voyages, pour que tous deux puissent rejoindre la mère de Wenceslas à Mehun-sur-Yèvre ou au Luxembourg. « *Ce cher enfant ... devint le principal objet des délices de ses parents* », dit au XVIII<sup>e</sup> siècle le savant jésuite Jean Bertholet.<sup>152</sup> Wenceslas passait alors son enfance avec Jean et Béatrix, qui le préparaient pour ses devoirs comtaux. Comme nous l'apprend la supplique « *Venceslao, natus Johannis, regis Bohemiae* », il avait pour prêtre privé Joffrid, fils de Godefroi de Rodenmachern<sup>153</sup>.

Héritier des pays du Luxembourg, Wenceslas fut préparé à son futur rôle dès les premiers mois de sa vie. Comme la plupart des enfants nobles, il n'échappa pas lui non plus au réseau des liens matrimoniaux européen. Le 4 octobre 1337, son père le promet en mariage à Marguerite de Lorraine (+ 1374), fille du duc Ferri IV et d'Elisabeth d'Autriche<sup>154</sup>. Ce projet soulignait son orientation française et renforçait le comté de Luxembourg en l'alliant avec le duché de Lorraine. Naturellement, le contrat n'était pas définitif, mais il mérite notre attention, car il dévoile un élément important de la politique pro-française commune à Raoul de Lorraine (1329-1346), frère de Marguerite, et à Jean l'Aveugle. En 1336, le duc de Lorraine reçut de Philippe VI, comme le comte de Luxembourg huit ans plus tôt, un hôtel à Paris – dit « hôtel de Lorraine ». Raoul servit ensuite, en 1338 – alors que la guerre commençait –, d'intermédiaire entre Philippe VI et l'empereur Louis IV, de même que Jean de Bohême. En septembre 1340, Raoul et Jean négociaient la trêve dans l'église d'Esplechin<sup>155</sup>.

La relation étroite des deux princes de l'Empire avec le roi de France ne les empêchait pas de mener leur propre politique en Lorraine, partiellement opposée à celle de la France. L'année de la naissance de Wenceslas, Jean

---

<sup>152</sup> BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg, op. cit.*, t. VI, p. 124.

<sup>153</sup> Le 21 novembre 1344 ; *MVB*, t. I, *Acta Clementis VI., pontificis romani, 1342- 1352*, éd. Ladislav KLICMAN, Praga : Typis gregorianis 1903, p. 261, n° 440. En 1344, Wenceslas avait sept ans.

<sup>154</sup> Elisabeth (Isabelle) d'Autriche, fille du roi des Romains Albert I<sup>er</sup> Habsbourg. Augustin Dom CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine ... avec les pièces justificatives*, t. I-IV, Nancy : Jean-Baptiste Cusson, 1728, 1745, 1748, ici t. I, f° CCXXXIX et t. III, p. 336 sqq.

<sup>155</sup> Heinz THOMAS, «Die lehnrechtlichen Beziehungen des Herzogtums Lothringen zum Reich von der Mitte des 13. bis zum Ende des 14. Jahrhunderts», in : *Rheinische Vierteljahrsblätter*, 38, 1974, p. 166-202, ici p. 183 sqq, 189 ; sur le Barrois et la Lorraine, LE MÊME, *Zwischen Regnum und Imperium. Die Fürstentümer Bar und Lothringen zur Zeit Kaiser Karls IV.*, Bonn : Ludwig Rührscheid, 1973.

l'Aveugle et Henri IV de Bar<sup>156</sup> gagnèrent sur Philippe VI les droits de garde de la ville de Verdun, et placèrent une garnison dans la ville<sup>157</sup>. Qui plus est, le 23 octobre 1343, les deux comtes conclurent avec Raoul une *landfriede* de Lorraine qui avait pour but la défense de cette région contre les influences françaises<sup>158</sup>. Jean l'Aveugle agissait dans ce domaine comme un rival politique de la France, car cette première « commune trêve » dans l'histoire de la Haute Lorraine cherchait à limiter la médiation exercée par le roi de France dans les conflits régionaux. Selon Heinz Thomas, cette *landfriede*, oeuvre de Jean l'Aveugle, visait à une politique commune des princes de Haute Lorraine, excluant l'influence française. Toutefois, Henri de Bar étant mort en décembre 1344 et Jean et Raoul deux ans plus tard à Crécy, le royaume de France continua à se mêler des affaires locales<sup>159</sup>. En novembre 1348, la *landfriede* de Lorraine fut renouvelée sous la forme d'une trêve à plus petite échelle conclue entre la duchesse de Lorraine, la ville de Metz et l'évêque de Metz Adémar de Monteuil<sup>160</sup>.

<sup>156</sup> Avant la mort de Charles IV le Bel, un mariage de Bonne de Bohême avait été prévu pour allier les Luxembourg aux comtes de Bar : le 13 août 1329, Jean de Bohême et Edouard I<sup>er</sup> de Bar conclurent par un accord que la fille de Jean épouserait le fils du comte, ainsi que l'avait ordonné feu le roi Charles IV de France. Les arbitres étaient Guillaume I<sup>er</sup> de Hainaut et Jean de Châtillon, délégué du roi de France Philippe. VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. II, p. 143 sqq, n° 677.

<sup>157</sup> Jean l'Aveugle sollicita également l'octroi de ces droits de l'empereur Louis de Bavière. L'histoire du gardiennat français à Verdun est la suivante : Le 9 juillet 1315, le roi de France Louis le Hutin signa avec les habitants de Verdun un traité de sauvegarde par lequel il s'engageait, moyennant une rente annuelle, à les protéger corps et biens contre tous ennemi, l'empereur excepté. Ce document considérait expressément Verdun comme territoire français. Le centre de Verdun avec sa cathédrale s'étend sur la rive gauche de la Meuse, qui était considérée par la Couronne française comme la frontière naturelle entre la France et l'Allemagne. Voir Charles AIMOND, *Les relations de la France et du Verdunois de 1270 à 1552*, Paris : Champion, 1910, p. 96 sqq, P. J. p. 439-441, n° 9 ; cf aussi Bedřich MENDL, Fritz QUICKE, « *Les relations politiques entre l'Empereur et le roi de France de 1355 à 1356* », in : *RBPhH*, VIII, 1929, p. 487. Dès 1318, un gardien permanent nommé par le roi de France était chargé de régler les conflits intérieurs et extérieurs, sans aucune réserve en faveur de l'empereur. Puis, Philippe VI étendit sa protection à l'évêque. Après l'acquisition des droits de sauvegarde de Verdun par Jean l'Aveugle, la faction luxembourgeoise constitua un puissant parti allemand qui rejetait de plus en plus l'évêque (lequel était souvent en conflit avec ses sujets) du côté français. Voir AIMOND, *op. cit.*, p. 103, 108, 119-134, P. J., p. 441 sqq, n° 10. En août 1337, Jean l'Aveugle signa avec les Verdunois le traité de sauvegarde (*in extenso* par Dom CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, *op. cit.*, t. II, p. 593 sqq) ; le traité entre Jean de Luxembourg et Henri de Bar sur la garde de Verdun est reproduit *in extenso* par BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, *op. cit.*, t. VI, P. J., p. XXXIV-XXXVI.

<sup>158</sup> Baudouin de Trèves joignit la *landfriede* en 1344.

<sup>159</sup> Cf. THOMAS, « Die Luxemburger », art. cit., p. 65-67.

<sup>160</sup> THOMAS, « Die Luxemburger », art. cit., p. 72.

Mais revenons à Wenceslas. En 1342, le jeu des liens matrimoniaux tournant autour de sa personne dépassa les limites régionales et s'invita dans la politique de l'Empire. L'avenir du garçon alors âgé de cinq ans fut débattu dans le cadre du projet de réconciliation de Jean l'Aveugle et de Louis de Bavière. L'empereur, qui avait fâché les Luxembourg en expulsant le puîné Jean-Henri du Tyrol, était alors confronté au pape Clément VI, ami personnel de Charles de Bohême. Quoique sa position fût assez forte dans l'Empire, il risquait de se voir isolé sur l'échiquier politique européen. Louis entreprit donc de chercher une réconciliation avec le roi Jean et le nouveau pape.

Jean de Bohême y était plutôt favorable. Il ouvrit des négociations diplomatiques à la cour d'Avignon pour arranger le différend déjà ancien entre l'empereur et le pape. Les concessions proposées à Jean par Louis IV en contrepartie de ses tentatives diplomatiques et en compensation de la perte de l'héritage carinthien semblaient à première vue fort convenables et favorables aux Luxembourg : Wenceslas devait épouser une fille de Louis de Bavière et obtenir 24 000 marcs de dot. Jean-Henri devait être quant à lui dédommagé en recevant la Basse Lusace. Cependant, un hasard réunit deux émissaires à Avignon en novembre 1343. Les envoyés de Jean rencontrèrent ceux de Charles ce dernier apprit ainsi les tractations menées par son père sans que lui-même en eût été informé. Charles et Jean-Henri ne furent pas seulement surpris. Charles entra dans une grande colère, écrivit une lettre à son père et entra en pourparlers avec Louis IV au nom de Jean-Henri, car le projet de traité entre Jean et l'empereur favorisait sans aucune raison Wenceslas, « auquel aucune injure n'était faite »<sup>161</sup>. Et, pire encore du point de vue des jeunes fils de Jean, le dédommagement de Jean-Henri n'était pas suffisant par rapport à la honte qu'il avait subi et subissait encore : le territoire offert ne les satisfaisait pas, car Jean-Henri n'avait pas seulement perdu l'héritage de son épouse, mais aussi son épouse elle-même.

---

<sup>161</sup> Chronique de Beness de Weitmühl : « ... quare Wenceslaum preferret illi in satisfaccione fienda, cui nulla facta fuit iniuria », in : *FRB*, éd. cit., t. IV, p. 510.



Pour faire justice à Jean-Henri, il fallait le remarier avec une fille de l'empereur, puisqu'il était de surcroît discrédité par des calomnies affirmant qu'il était impuissant, et sa femme (ils n'avaient pas encore divorcé officiellement) avait épousé le fils de l'empereur<sup>162</sup>. En outre, Charles demandait que l'empereur nommât Jean-Henri, son futur gendre éventuel, colégataire de ses propres fils, ce qui lui donnerait titre à une égale part d'héritage ; que sa vie durant, soit donnée à Jean-Henri la Basse Lusace en dédommagement de la perte du Tyrol. Quoique l'empereur fût prêt à tout promettre, les envoyés de Jean apportèrent à Charles la nouvelle suivante : le roi de Bohême avait juré au pape que lui et ses fils ne se réconcilieraient pas avec l'empereur. Suite à leur entente avec Clément VI, les Luxembourg allaient modifier leur politique dans l'Empire.

Vers le Carême 1344, le roi Jean et son fils aîné se rencontrèrent au Luxembourg, où ils rendirent probablement visite au petit Wenceslas et d'où ils partirent par la suite pour Avignon. Au siège pontifical, ils entamèrent des négociations visant au remplacement de Louis de Bavière par le marquis Charles sur le trône impérial. Aussi, Jean-Henri ne fut jamais dédommagé, ce que l'on peut considérer comme une sorte de sacrifice dans l'intérêt de l'élection impériale de son frère. Il ne se remaria qu'après l'annulation de son mariage par le pape, pendant l'été 1349<sup>163</sup>, après avoir été investi du marquisat de Moravie par son frère aîné en 1348.

L'objectif de Jean l'Aveugle étant dès lors d'abattre l'empereur, ce fut Raoul de Lorraine qui se chargea de la médiation entre Louis IV et le pape Clément VI<sup>164</sup>. Jean l'Aveugle et Raoul de Lorraine partagèrent le même sort lors de la bataille de Crécy. Mais avant de se jeter dans la bataille, ils tentèrent

---

<sup>162</sup> VELDTRUP, *Zwischen Eherecht un Familienpolitik*, *op. cit.*, ch. « Ausgleichensversuche mit den Wittelsbachern : Karls Brüder und die Kaisertochter », p. 257-298 ; SPĚVÁČEK, *Karel*, *op. cit.*, p. 165 ; MARGUE *et al.*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>163</sup> BOBKOVÁ, *Velké dějiny*, *op. cit.*, t. IV a, p. 248.

<sup>164</sup> THOMAS, « Die lehnrechtlichen Beziehungen ... », art. cit., p. 184, 189.

encore de régler la promesse du mariage de leurs enfants, Marguerite et Wenceslas, qui ne se réalisa finalement pas<sup>165</sup>.

Le chroniqueur Jaique Dex avait peu de sympathie pour Louis de Bavière. Elu grâce à Jean et Baudouin de Luxembourg en 1314, il avait bénéficié du soutien du roi de Bohême à la bataille de Mühldorf (1322), où le « jugement de Dieu » décida en faveur du Wittelsbach contre le prétendant Friedrich de Habsbourg<sup>166</sup>. Mais Louis « *recognut mal la courtoisie ; car il gitait<sup>167</sup> le fil du roy Jehan de Karinthie et prinst sa femme et la donnait a son fil avec la terre de Carinthie sens jugement d'esglise ; dont à l'instance du roy Jehan il fut excomuniez et desposez de l'empire ...* »<sup>168</sup>. En expulsant du Tyrol Jean-Henri, duc de Carinthie, en 1340-41, les Wittelsbach s'attirèrent la profonde inimitié des Luxembourg. En conséquence, l'acquisition de la Carinthie, grand succès de la politique familiale des Wittelsbach, signa le déclin de leur politique impériale.

La rupture entre les deux familles fut définitive ; néanmoins Louis, menacé de se voir isolé politiquement dans l'Empire s'efforça de se réconcilier avec les Luxembourg, la curie d'Avignon et le roi de France. Ses tentatives furent surtout appréciées par ce dernier, car l'empereur rompit son pacte avec Edouard III pour s'allier à Philippe de Valois en janvier 1341<sup>169</sup>. L'entente entre l'ami et l'ennemi des Luxembourg créa une tension insolite entre eux et Philippe de Valois, puisque, sur la base des conventions de 1332 et de 1337, Jean

---

<sup>165</sup> Le 3 juillet 1346 ; VELDTRUP, *op. cit.*, p. 412 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, XXI, p. 68 *sqq.*, n° 1816 citant CALMET, *op. cit.*, t. III, f° 337 : « En 1346, le 3 juillet, Simon, comte de Salm (en Lorraine), vint trouver de la part du duc Raoul Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, dans son hôtel de Nancy, et lui signifia qu'il eût à conclure le mariage arrêté entre Marguerite de Lorraine, sœur du duc Raoul, et Wenceslas, fils dudit roi. Celui-ci s'excusa, parce que le duc avait traité du mariage de Marguerite avec le fils de Jean de Châlons. Le comte de Salm le nia. Le roi en déféra le jugement et la preuve pardevant quatre chevaliers choisis par les parties et en cas d'égalité des voix, à l'évêque de Metz. Le duc voulut s'en rapporter au jugement de Philippe de Valois, roi de France, qui avait approuvé ce mariage ; mais il ne se fit pas ».

<sup>166</sup> Ferdinand SEIBT, *Glanz und Elend des Mittelalters. Eine endliche Geschichte*, Berlin : Wolf Jobst Siedel Verlag GmbH, 1987, traduit en tchèque comme *Lesk a bida středověku*, Praha : Mladá Fronta, 2000, p. 264.

<sup>167</sup> *Gitait* = 3<sup>e</sup> ps. sg. de « jeter », dans le sens de « détronner ».

<sup>168</sup> JAIQUE DEX, *op. cit.*, éd. cit., p. 62.

<sup>169</sup> A Vilshofen, le 28 janvier 1341 ; Eduard WINKELMANN (éd.), *Acta imperii inedita saeculi XIII et XIV*, t. II, Innsbruck : Wagner'sche Universitäts-Buchhandlung, 1885, p. 380, n° 626 ; Fritz TRAUTZ, *Die Könige von England und das Reich, 1272- 1377. Mit einem Rückblick auf ihr Verhältnis zu den Staufern*, Heidelberg : Carl Winter Universitätsverlag, 1961, p. 305 *sqq.* ;

l'Aveugle était tenu de lui fournir une aide militaire. En outre, il était vassal du roi de France de par la possession du fief de Mehun-sur-Yèvre<sup>170</sup>.

Cherchant une solution radicale à ce conflit d'intérêts, Jean l'Aveugle entama avec énergie des négociations avec le pape Benoît XII sur la possibilité d'assurer la couronne impériale à son fils Charles<sup>171</sup>. A partir de ce moment, les relations entre Jean et son fils Charles devinrent plus limpides et moins tendues qu'auparavant. Charles dit dans sa *Vita* que Jean lui céda l'administration de la Bohême, à charge pour lui de lui verser une somme d'argent. Le roi dut par la suite s'engager à ne pas venir dans son royaume deux années durant<sup>172</sup>.

Elu le 7 mai 1342, Pierre Roger de Beaufort, ami de Charles dès sa jeunesse, succéda au pape Benoît XII sous le nom de Clément VI. A partir de l'automne 1345, Jean et Charles commencèrent à mettre en œuvre l'objectif de leur politique familiale et impériale : regagner la couronne de roi des Romains. Un tel but impliquait de grands sacrifices familiaux. Quoique le conflit entre l'empereur Louis IV et la curie dévoilât une impuissance politique gênante des deux chefs de la chrétienté, la tenue d'une élection impériale contre un empereur respecté et allié au roi de France n'était pas une mince affaire. Elle exigeait une assistance militaire efficace et des montants financiers démesurés pour « acheter » les voix des électeurs et mener une guerre éventuelle, en cas de succès de Charles de Moravie, avec le parti de Louis de Bavière. Toutefois, face à ces obstacles ardues, les Luxembourg – malgré tous les antagonismes déjà esquissés à certains niveaux de leurs relations mutuelles – firent preuve d'une cohésion familiale extraordinaire.

---

<sup>170</sup> Heinz THOMAS, « Die Beziehungen Karls IV. zu Frankreich von der Rhenser Wahl im Jahre 1346 bis zum Grossen Metzger Hoftag », in : *Kaiser Karl IV. (1316-1378), Forschungen über Kaiser und Reich*, éd. Hans PATZE, BDLG, t. 114, Neustadt an der Aisch : Schmidt in Komm et Göttingen : Gesamtverein der Deutschen Geschichts- und Altertumsvereine, 1978, p. 165-201, ici p. 166. « Andererseits herrschte spätestens seit dem Tiroler Eheskandal zwischen den mit Philipp verbündeten Wittelsbachern eine erbitterte Feindschaft, die man zwar mehrfach beizulegen versuchte, die sich aber letztlich doch als unüberwindlich erwies ». Par conséquent, cet événement compliquait aussi les relations entre les Valois et les Luxembourg.

<sup>171</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XX, p. 97, n° 1448

<sup>172</sup> *Vita Caroli* in : WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, XX, p. 77, n° 1399.

Le créancier – et en même temps électeur – le plus substantiel fut trouvé dans le giron familial. Il s'agissait de Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves, l'un des plus riches seigneurs de l'Empire<sup>173</sup>. Le chef de la famille, frère de l'empereur Henri VII, était prêt à fournir les moyens exigés, naturellement non sans obtenir en échange des services réciproques, promesses et garanties. Les contrats d'aide à Charles IV conclus entre 1346 et 1349 montrent les vastes et extraordinaires efforts déployés par l'archevêque pour imposer son petit-neveu comme roi des Romains et assurer sa victoire sur le parti de Louis de Bavière<sup>174</sup>. En outre, la lutte et la déconfiture finale de celui-ci fit parvenir Baudouin à l'apogée de sa grandeur, car les déclarations et les revendications des papes n'eurent pas l'effet recherché, et ce ne fut que grâce aux investissements immenses et décisifs de l'archevêque que l'empereur excommunié fut remplacé<sup>175</sup>.

Tout d'abord, il fallut régler les conditions de l'aide de Baudouin, en lui garantissant le remboursement des prêts et de son engagement jusqu'au moment où le nouveau roi des Romains serait capable de payer en engageant des propriétés impériales. Charles offrit comme garantie ses châteaux et ses pays ou bien ceux de son père, les pays de Luxembourg qui, avoisinant l'archevêché de Trèves, étaient plus intéressants pour Baudouin. Le premier traité conclu entre Charles et l'archevêque de Trèves, le 16 mars 1346, aurait assuré le règlement des dépenses jusqu'à la concurrence de six mille marcs d'argent. Certains châteaux de Jean l'Aveugle devaient être cédés à l'archevêque comme gage<sup>176</sup>. La relation ambiguë de Baudouin de Luxembourg à son comté natal – en tant qu'archevêque de Trèves et membre de la famille des Luxembourg –, déjà plus

---

<sup>173</sup> Pour donner une illustration des créances de Baudouin, on peut rappeler qu'au début de 1339, Edouard III lui engagea ses joyaux de couronnement. Ferdinand SEIBT, *Lesk a bida středověku*, op. cit., p. 268.

<sup>174</sup> Wolf-Rüdiger BERNIS, « Hilfsverträge des Erzbischofs Balduin v. Trier (1307-1354) für Karl IV. », in : *Kaiser Karl IV. (1316-1378) Forschungen über Kaiser und Reich*, op. cit., p. 505-525, ici p. 505.

<sup>175</sup> Jiří SPĚVÁČEK, « Die letzte Phase des Kampfes Markgraf (Karls IV.) um die römische Krone », in : *Historisches Jahrbuch*, 91, 1971, p. 94-108, ici p. 107.

<sup>176</sup> Le contrat du 16 mars 1346 in : *RBM*, t. IV, éd. cit., p. 666, n° 1674 et 1675 ; analyse détaillée par SPĚVÁČEK, « Die letzte », art. cit., p. 98 sqq.

ou moins contradictoire, le devint encore plus. Jusqu'alors, Jean de Bohême avait poursuivi à l'égard de Trèves la politique luxembourgeoise traditionnelle. Au fil des siècles, travers leur histoire, les comtes de Luxembourg avaient pesé sur les archevêques et le chapitre du fait de leur fonction d'avoués de Saint-Maximin de Trèves et par leur entente avec l'église de la ville. De plus, Jean l'Aveugle avait spécialement construit sur la frontière avec l'archevêché un système de châteaux forts<sup>177</sup> qui défendaient ses comtés contre l'ambitieux archevêque<sup>178</sup>. Somme toute, les membres de la famille se livraient à une compétition, qui pouvait se muer dans certains domaines en hostilité, mais ces conflits s'effaçaient devant les grands objectifs communs à toute la maison.

Signer le contrat du 16 mars 1346 signifierait pour Jean non seulement la renonciation à la politique du Luxembourg envers Trèves, mais aussi un risque non négligeable de perdre les châteaux mentionnés ainsi que d'autres terres. Jean de Bohême n'était pas prêt à ratifier une convention aussi désavantageuse pour lui. Il ajouta aux accords entre Charles et Baudouin une clause qui exprimait son opinion : « Nous ne voulons confirmer aucun privilège, qui nuirait à notre souveraineté, liberté et notre dit comté »<sup>179</sup>. Deux mois plus tard, le 22 mai, une autre charte semblable à la précédente fut établie par l'archevêque et le futur roi des Romains pour définir leurs relations présentes et futures. Le remboursement des dépenses éventuelles de Baudouin n'était plus limité. En fin de compte, il devait s'agir d'une somme plus de dix fois supérieure à ce qui avait été prévu en mars.

---

<sup>177</sup> Il s'agissait de Freudenberg (Saarburg), Freudenstein, Koppe (Freudenkopp – Maroth, Kreis Daun) et de Bubingen. WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, XXIII, p. 6 sqq, 15 sqq, n° 4, 47, 52. En outre, le 2 octobre 1346, Charles défendit d'élever des châteaux dans tout le diocèse de Trèves à une lieue de la frontière sans la permission de l'archevêque.

<sup>178</sup> Voir par ex. l'histoire du Luxembourg par Paul MARGUE, *Luxemburg im Mittelalter und Neuzeit*, (Handbuch der Luxemburger Geschichte, t. 2), Luxembourg : Bourg-Bourger, 1974, [1993] ; Joseph MEYERS, *Geschichte Luxemburgs*, Luxembourg : Paul Bruck, 1967. Michael PETZOLD, *Das Pontifikat Erzbischof Boemunds II von Trier 1354-1362. Studien zur Reichs-Territorial- und Verwaltungsgeschichte* (Europäische Hochschulschriften. Reihe III – Geschichte und ihre Hilfswissenschaften, t. 806), Frankfurt am Main : Peter Lang, 1999, p. 25 : « ... weil die Grafen von Luxemburg immer wieder versuchten, ihre Position gegenüber dem Erzstift auszubauen. Die Vogteirechte über das ehemalige Reichskloster St. Maximin, ein gegen die Stellung des erzbischöflichen Stadtherrn gerichteter 'Edelbürgervertrag' mit der Stadtgemeinde Trier und eine aktive, gegen das Erzbistum Trier zielende Burgenpolitik von Johann von Böhmen, Balduins Neffen, sind hierfür ein beredtes Beispiel ».

<sup>179</sup> « ... das wir keine privilegia bestetigen wilen, die unser herschaft, fryheit oder unserer vorgeanter grafsschaft enterfnizze antrefen. » ; MARGUE et al., op. cit., p. 38 sqq.

Charles promettait d'obéir aux conseils de son grand-oncle et de faire en sorte que son père vécût également en paix et harmonie avec l'archevêché, prenant toujours position contre quelque conflit que ce soit<sup>180</sup>. Curieusement, cette clause prenait de fait la place du sceau du roi de Bohême. En somme, le traité exprimait d'une manière palpable la position dominante de l'archevêque. On pouvait s'attendre à ce que sa réalisation fit de Jean et de Charles les instruments de ses volontés.

Ces conventions entre Charles et Baudouin étaient potentiellement très dangereuses pour Jean l'Aveugle. Bien qu'il se soit d'abord agi de simples garanties jusqu'au moment où son fils deviendrait roi des Romains, il courait le risque de la perte du Luxembourg, car les frais pour l'élection et l'installation du nouveau roi pouvaient facilement dépasser la valeur des possessions impériales, qui ne seraient en tout cas à sa disposition qu'après la défaite absolue de Louis de Bavière. Jean l'Aveugle avait plus ou moins renoncé au gouvernement de la Bohême, cédant en cela à Charles ; pouvait-il hasarder ses ressources financières au Luxembourg ? De plus, il était prévisible que l'engagement du Luxembourg mènerait au changement des intentions testamentaires du roi Jean concernant ses pays occidentaux. Le roi de Bohême et comte de Luxembourg pouvait craindre, vu la modestie éventuelle de ses finances, de perdre son indépendance politique<sup>181</sup>.

Jean ne souscrivit pas à la chartre du 22 mai. Cependant, il en accepta les arrangements.<sup>182</sup> Certes, c'était là sa seule possibilité de se prémunir contre les

---

<sup>180</sup> Le contrat du 22 mai 1346 : *RBM*, t. IV, éd. cit., p. 64-66, n° 1713 ; WURTH-PAQUET, in : *PSH*, t. XXI, p. 61, n° 1783 ; *Regesta Imperii*, t. VIII, éd. Alfons HUBER de la dépouille de Johann Friedrich BÖHMER, Innsbruck : Wagner, 1877 avec l'additif de 1889 [reprint Hildesheim : Georg Olms Verlagsbuchhandlung, 1968], p. 21, n° 227, analyse détaillée par Jiří SPĚVÁČEK dans « Die letzte Phase », art. cit., p. 99 *sqq* ; voir aussi Alfred HAVERKAMP, « Studien zu den Beziehungen zwischen Erzbischof Balduin von Trier und König Karl IV », in : *Kaiser Karl IV.*, éd. PATZE, *op. cit.*, p. 463-503 ; MARGUE *et al.*, *op. cit.*, p. 39 *sqq*. Le traité fut rédigé en présence des princes électeurs de Mayence, de Cologne et de Saxe.

<sup>181</sup> SPĚVÁČEK, « Die letzte Phase », art. cit., p. 101.

<sup>182</sup> Son accord n'était qu'oral à défaut d'accepter l'hypothèse d'un deuxième testament perdue proposée par Spěvák. SPĚVÁČEK conclut, in : « Die letzte Phase », art. cit., p. 107, que : « *Ebenso schwer könnte man sich vorstellen, dass Erzbischof Balduin auf die in der Urkunde Karls [du 22 mai 1346] formulierten und den ureigensten Interessen des böhmischen Königs Johann zuwiderlaufenden Verhältnis zwischen dem König und seinem Sohn nicht gut gekannt hätte* ».

conditions posées par l'archevêque. Mais n'oublions pas que Jean et Charles, dont les confrontations menèrent parfois à des conflits profonds, n'étaient jamais allés jusqu'à mettre en danger leurs domaines et la politique de leur maison. Qui plus est, ils savaient tirer profit de leurs opinions contradictoires, déroutant leurs ennemis, mais trouvant toujours un compromis convenable. N'ayant ni signé ni dénoncé le contrat du 22 mai, Jean se réservait, ainsi qu'à Charles, une marge de liberté lui permettant d'accéder aux exigences de Baudouin au cas par cas.

Le document élaboré par Charles et Baudouin envisageant aussi l'éventuelle succession du premier au comté de Luxembourg, il écartait les droits de Wenceslas garantis par les chartes de 1340. A ce moment là, Wenceslas n'avait encore que neuf ans, et il devait encore s'écouler six années de minorité avant qu'il n'entre en possession des pays de Luxembourg, mais la règle de succession étant imprécise, l'avènement de Wenceslas devint tributaire d'intérêts qui n'étaient pas directement les siens. En effet, les contrats préélectoraux renvoyaient la réalisation du testament de Jean de Luxembourg à un moment indéfini. Tel était l'enjeu que représentait pour Wenceslas le projet de l'élection de son frère Charles, le jeune prince étant censé subir, tout comme d'autres membres de la famille, certains inconvénients pour le prix de la couronne impériale. Les personnes responsables de ses affaires s'en occupaient toutefois bien et il bénéficia des soins de toute sa parenté.

Deux jours après la conclusion du traité entre Baudouin et Charles, l'archevêque de Trèves déserta la cause de Louis de Bavière. Le 2 juin, il commença à recruter les forces armées destinées à soutenir l'élection de son petit-neveu. Son dernier arrangement dans ce but ne fut fait que trois ans plus tard, le 31 mars 1349<sup>183</sup>. Après quoi, le 3 juin, Jean reconnut envers Baudouin une dette de 30 000 petits florins d'or reçus pour les besoins de son fils, pour

---

<sup>183</sup> BERNS, art. cit., Annexe, p. 517-525 ; MARGUE *et al.*, *op. cit.*, p. 40 : en 1349, la dette de Charles vis-à-vis l'archevêque se montait à 250 mille florins (885 kg d'or).

laquelle il engageait les prévôtés d'Echternach, de Bitbourg, de Remich et de Grevenmacher sous réserve d'un droit de rachat<sup>184</sup>.

Charles fut élu roi des Romains le 11 juillet au verger de Rhens par les voix de cinq princes électeurs, à savoir du roi de Bohême, de Rodolphe de Saxe-Wittenberg, parrain probable de Wenceslas, et des trois archevêques, Baudouin de Trèves, Waleran de Cologne et Gerlach de Mayence. Seuls manquaient les Wittelsbach, le palatin du Rhin et le marquis de Brandebourg, ce dernier titre étant détenu par l'empereur Louis IV lui-même. Le couronnement de Charles dut être ajourné, car la ville du couronnement, Aix-la-Chapelle, refusa d'ouvrir ses portes et les combats de la guerre franco-anglaise venaient de reprendre. D'après le chroniqueur Mathias de Neuenburg, Jean avait reçu de Philippe de Valois une somme considérable pour payer la solde de ses chevaliers, mais ne les rémunéra pas, versant cet argent à l'archevêque de Cologne en échange de son vote pour Charles<sup>185</sup>.

Les hommes étant en campagne militaire, la nouvelle de l'élection de Charles ne parvint probablement à la cour de Paris qu'en septembre, apportée par deux valets de l'hôtel du roi de Bohême, *Michael de Pistoria* et Colinet le Petit. Ceux-ci reçurent leur rémunération le 12 septembre de Bonne de Bohême, duchesse de Normandie, et de la reine de France<sup>186</sup>.

En août, Jean et Charles de Luxembourg rejoignirent le camp militaire français pour s'acquitter des leurs obligations envers le roi de France. Jean l'Aveugle ne put voir son fils couronné roi des Romains ni empereur, car il perdit la vie dans la bataille de Crécy, livrée le 26 août 1346 : « En ce jour tomba la

---

<sup>184</sup> 3 juin 1346 ; *Ibidem*. Le 6 juin 1346, Jean renonce à tous ses revendications et créances envers Baudouin, in : *RBM*, t. IV, éd. cit., p. 453, n° 1 135 ; SPÉVÁČEK, « Die letzte », art. cit., p. 97.

<sup>185</sup> MATHIAS VON NEUENBURG, *Die Chronik des Mathias von Neuenburg*, t. I-II, éd. Adolf HOFMEISTER (MGH, I. *Scriptores rerum Germanicarum*, t. IV), Berlin, 1924, 1940, p. 399 : « Dicebatur autem quod Francus magnam pecuniam dederit Iohanni Bohemo regi pro stipendio Alamannorum, quos adduxerat quam ipse eis non assignavit, sed eam sibi retinuit et archiepiscopo Coloniensi pro coronacione Karoli filii sui destinavit. » ; THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit. p. 169 *sqq* ; MARGUE *et al.*, *op. cit.*, p. 40 : Renaud de Schönau, financier de l'archevêque Waleran de Cologne, exigeait 95 000 florins (335 kg d'or) ; ATTEN, art. cit., p. 569 ; Wilhelm JANSSEN, « Karl IV. und die Lande an Niederrhein und Untermaas », in : *Kaiser Karl IV. (1316-1378)*, *op. cit.*, p. 203-241, ici p. 207 *sqq*.

<sup>186</sup> Henri MORANVILLE, « Extraits des journaux du Trésor 1345-1419 », in : *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 49, 1888, p. 149-214 et p. 368-452, ici p. 175.



fleur de la chevalerie ; jamais personne ne fut semblable à ce roi de Bohême », écrit Benes de Weitmile<sup>187</sup>. La mort héroïque du roi de Bohême renversa le jugement négatif qu'avaient prononcé à son sujet les chroniqueurs bohémiens. Immédiatement, le « roi-étranger » devint un héros pour son pays.

---

<sup>187</sup>*« Hodie cecidit corona militiae, nunquam fuit similis huic regi Boemiae » ; MARGUE et al., op. cit., p.*

## II

### La minorité de Wenceslas entre Charles de Luxembourg et les Valois

Le Moyen Age tardif est caractérisé distingue entre autres par certains changements dans la perception visuelle. Les yeux cessent d'être le miroir passif du monde et deviennent l'instrument de la perspective. Ils sont à l'origine d'une subjectivité nouvelle et consciente, nouvelle manière d'appréhender la réalité. Chez Froissart, ils sont aussi un équivalent du désir, symbolisant l'expérience poignante de « *la soif en couste la fontaine* »<sup>188</sup>. Fêré de poésie, Wenceslas de Bohême, qui ne connut son père qu'aveugle, composa et chanta le rondeau suivant, dans lequel il exprime son contentement que lui apportent ses yeux, même lorsqu'ils sont hostiles à son cœur :

*Je me loe de mes ieuls.  
Il ont mon coer bien assené  
Dou tout en tout a son talent.*

*Je ne désire certes mieus,  
Car il est dou tout a mon gré.  
Je me loe de mes ieuls.*

*Ensi me puist aidier Diex  
Que de changier n'ai volenté  
Ne n'avrai jour a mon vivant  
Je me loe de mes ieuls.<sup>189</sup>*

En s'attachant un grand chroniqueur et romancier de son siècle, Wenceslas pouvait être certain que le souvenir de son père ne serait jamais oublié.

---

<sup>188</sup> Friedrich WOLFZETTEL, « La poésie lyrique en France comme mode de l'appréhension à la réalité : remarques sur l'invention du sens visuel chez Machaut, Froissart, Deschamps et Charles d'Orléans », in : *Mélanges de la langue et littérature française offerts à Charles Foulon*, Rennes, 1980, p. 409-419.

<sup>189</sup> JEAN FROISSART, *Méliador*, éd. Auguste LONGNON (SATF), t. I-III, Paris : Firmin Didot, 1895-99, ici t. I, p. 17 sqq, v. 569-578.

## II.A

### Crécy : deux portraits princiers

« Entrues ... descendi une plueve dou ciel, si grosse et si espesse que merveilles, et uns tonnoires et uns esclistres moult grans et moult horribles. En devant cette plueve, par dessus les batailles, otant d'un lés comme de l'autre, avoient volé si grant fuison de corbaus que sans nombre, et demené le plus grant tempès dou monde. Là disoient li aucun sage chevalier que c'estoit uns signes de grant bataille et de grant effusion de sanch. »<sup>190</sup>

L'attention prêtée par Froissart au roi de Bohême dans la seconde rédaction du Livre I de ses *Chroniques* tenait sans doute à la protection de Wenceslas de Bohême, sous laquelle se trouvait le chroniqueur et poète hainuyer dans les années 1370<sup>191</sup>. Dans le tableau presque apocalyptique de la bataille, Froissart esquisse deux portraits antithétiques des proches de son mécène : Jean, roi de Bohême, et Charles, élu roi des Romains. Notons que Froissart, de même que son protecteur, n'avait que neuf ans lors de la bataille de Crécy et qu'il suit dans sa première version de cet épisode de la guerre de Cent Ans (dans le Livre I d'Amiens) la narration de Jean le Bel<sup>192</sup>, auquel il reprend également l'indication de la source des informations sur la bataille. Jean le Bel était un chroniqueur protégé par Jean de Hainaut et de Beaumont, lequel avait également rejoint le parti français. Son entourage avait fourni au chanoine les premières informations, complétées par la suite par d'autres témoignages.

Contrairement à Jean le Bel, la version d'Amiens des *Chroniques* de Froissart raconte aussi la conduite de Charles de Bohême durant la bataille<sup>193</sup>.

---

<sup>190</sup> JEAN FROISSART, *Livres I et II*, p. 576 sqq.

<sup>191</sup> Le texte qui suit est une comparaison entre plusieurs versions de la mort de Jean de Bohême à Crécy : la relation de Jean le Bel, la version d'Amiens de Froissart, la version ordinaire du même auteur et ses vers de la *Prison Amoureuse* (1372). Pour les *Chroniques* de Froissart, nous empruntons la datation à G. T. DILLER, qui considère le manuscrit d'Amiens comme la première rédaction (conservée) du Livre I. La première rédaction du premier livre dut être entamée vers 1369-1370, dates liées à la mort de Jean le Bel et de Philippa de Hainaut, premier mécène de Froissart, et achevée vers 1373. Michel Zink suppose que pendant le mécénat de Wenceslas, Froissart interrompit son travail sur les *Chroniques*. Nous supposons que la partie du récit de la bataille de Crécy qui nous intéresse ici, le récit la mort de Jean de Bohême dans le manuscrit d'Amiens, fut écrite avant ou vers le même temps que la *Prison Amoureuse* de Froissart (1372), avant l'évolution et l'intensification du rapport entre Wenceslas et Froissart.

<sup>192</sup> L'analyse du récit de la bataille de Crécy de Jean le Bel est exposée par CHAREYRON, *op. cit.*, p. 108-119.

<sup>193</sup> Jean le Bel assure ses lecteurs de la véracité de tous les faits qu'il rapporte en affirmant les avoir obtenus en se renseignant directement auprès des chevaliers des deux partis : « J'ai escript au plus prez de la vérité, ainsy que je l'ay ouy recorder à mon seigneur et amy messire Jehan de Haynau, que Dieu absouille,

Cela ne signifie pas pour autant dire que Froissart était mieux renseigné au sujet des Luxembourg de Bohême que Jean le Bel, auquel Jean de Bohême avait engagé certains biens dans la prévôté de Durbuy. En parlant du bon roi de Bohême, Froissart répète toujours la même erreur : il ignore le nom du glorieux père de son mécène, affirmant souvent qu'il se nommait Charles ; il se trompe dans plusieurs chapitres des *Chroniques* et dans ses différentes rédactions de la bataille de Crécy, ainsi que dans son ouvrage poétique *la Prison Amoureuse*. Dans la quatrième version de la bataille, Froissart dit bien que le roi de Bohême « se nomma Jehans » mais ajoute, que « li auqun dient que il fu rebaptisés à avoir nom Carles », confondant non seulement les noms du père et du frère de Wenceslas, mais aussi les faits qu'il n'avait pu connaître personnellement<sup>194</sup>. Le chroniqueur se trompe également sur le prénom du fils de Charles IV, Wenceslas IV, roi de Bohême et des Romains. Bref, pour Froissart, les trois rois de Bohême s'appelaient Charles.

Il est évident que dans ses *Chroniques*, Froissart s'intéressait bien moins à Charles IV que son prédécesseur Jean le Bel. Non sans une certaine sympathie pour le jeune prince qui détrôna l'empereur excommunié, le chroniqueur liégeois précisait que Charles avait été élu « par la plus grande partie des esliseurs du roy d'Alemaigne, et par le consentement du pape Clement VI et par toute la court de Romme ; mais il eust depuis assez à faire et de contraire fortune ». Le chanoine compatissait aux difficultés que devait affronter le nouveau roi des Romains en luttant contre Louis de Bavière<sup>195</sup>. Quant à Crécy, Jean le Bel ne fait pas la moindre allusion à une fuite du roi des Romains au cours de la bataille. Il explique la défaite par l'« orgueil et envie » des chevaliers français. Les seigneurs n'auraient pas suivi les conseils du sage chevalier le Moine de Bâle<sup>196</sup>, lequel avait recommandé de livrer la bataille le lendemain, après la messe, et « en nom de Dieu et de Saint

---

de sa propre bouche, et à dix ou à douze chevaliers et compaignons de son hostel qui furent en la presse avecques le proeu et gentil roy de Bohême, auxquelz les chevaulx furent tuez dessoub eulx... » ; *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. II, p. 105.

<sup>194</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. V, p. 53 et p. 55

<sup>195</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 220.

<sup>196</sup> Sur le nom correct de ce chevalier, voir Jules VIARD, « Henri le Moine de Bale à la bataille de Crécy », in : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXVII, Paris 1839, p. 489-496.

George », puis auraient désobéi aux ordres du roi Philippe, qui avait ordonné le retrait des bannières.

*« Nul des seigneurs ne voulu retourner, se ceulx de devant ne retournoient premièrement, et ceulx qui estoient devant ne vouloient retourner, car ce leur sembloit estre honte ; mais ilz se tenoyent coys sans mouvoir, et les aultres qui estoient derrière chevauchoyent toudis avant, et tout ce estoit par orgueil et envie qui les destruit, cer pour ce ne fut pas le conseil du vaillant chevalier tenu.*

Mais le sentiment de honte que les seigneurs tentaient d'écarter les menaçait d'autant plus qu'ils approchaient de leurs ennemis. La situation se tendait :

*Ainsy chevauchant par orgueil et envie, sans ordonnance, l'ung devant l'aultre, ilz chevauchèrent tant qu'ilz virent les Angles rengiez en trois batailles bien fayticement, qui les attendoient. Adoncques fut le honte plus grand de retourner quant ilz véoient leurs anemis sy prez ».*<sup>197</sup>

La bataille commencée, Froissart fait entrer en scène le bon roi de Bohême, dont il commence à esquisser les premiers traits de prince exemplaire : Jean est un prince aimé de ses chevaliers.

*« Li bons roys de Behaingne qui tant fu larges et courtois, preux et vaillans, quant il entendit que on se combatoit, apella le Monne de Basele qui estoit dallez lui et de ses chevaliers et les bons chevaliers de son pays de Behayngne et de Luxembourch qui durement l'amoient et leur pria et enjoindi especialment que il volsissent mener si avant qu'il peuuist ferir .I. cop d'espee. »*<sup>198</sup>

Ayant trouvé la mort sur le champ de bataille, le roi de Bohême fut identifié le lendemain, lors du dénombrement des morts. Ses chevaliers étaient tombés autour de leur seigneur ; et Froissart cite à ce sujet Jean le Bel :

*« Si commenceray au jentil et noble roy monseigneur Carle roy de Behaingne qui tous aveugles vot estre premiers à le bataille et coummanda et ennjoindi très especialment à ses chevaliers qu'il le menaissent, coumment que ce fust, si avant qu'il peuuist ferir .I. cop d'espee sour aucuns dez ennemis. Et chil li acomplirent son desir et demorerent dallez lui tuit si chevalier et furent trouvet mort environ le bon roy. »*<sup>199</sup>

Cependant, le prédécesseur de Froissart était bien plus prosaïque, faisant ressortir l'appréhension et la crainte de la mort. Se demandant pourquoi les chevaliers s'étaient laissé tuer avec leur seigneur, Jean le Bel suggère que ce ne fut pas de leur franc vouloir : le roi aurait commandé, sous peine de « la teste à coper, à ses chevaliers, qu'ilz le menassent si avant, comment que ce fust, qu'il poeut ferir

<sup>197</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. II, p. 87 sqq.

<sup>198</sup> JEAN FROISSART, *Livre I .. d'Amiens*, éd. cit. t. III, p. 19, l. 10-19 (*Œuvres de Froissart Chroniques*, éd. cit., t. V, p. 53).

<sup>199</sup> JEAN FROISSART, *Livre I ... d'Amiens*, éd. cit., t. III, p. 26, l. 43-49.

ung cop d'espée sur aucun des anemis »<sup>200</sup>. Pour Froissart, qui voulait certainement embellir la mémoire du père de son protecteur, les chevaliers ne menèrent le roi à la bataille que pour accomplir le désir de leur « très aimé » seigneur. La figure du bon roi de Bohême est encore magnifiée par la morale parfaite de ses vassaux, qui préfèrent mourir plutôt que de sauver leur vie en contrevenant aux instructions de leur suzerain.

La peur et l'amour ne sont cependant pas si contradictoires qu'il peut sembler à première vue. En 1372, Froissart écrit la *Prison Amoureuse*, un « réconfort littéraire » offert à Wenceslas, lequel avait été fait prisonnier à la bataille de Baesweiler et fut captif du duc de Juliers durant plus de dix mois, en 1371 et en 1372<sup>201</sup>. Le chroniqueur-poète y retrace le portrait du père de son protecteur, déjà esquissé dans le Livre I, en s'attardant sur le sujet du service dévoué au bon seigneur, qui est la maxime de son « traitiers »<sup>202</sup>. « Car par bien servir son signeur / Acqert on pourfit et honour » (v. 7-8), dit le philosophe (Aristote). Pour convaincre ses lecteurs, Froissart appuie en outre cette idée sur une paraphrase des paroles divines du décalogue, qu'il interprète ainsi :

« De tout ton cœr, de t'ame toute  
Ton signeur aime et se le doute  
Ensi l'entens selonc la glosse :  
L'amour pour le service glosse,  
Car qui bien aime, il sert et crient  
Et toute obeïssance tient. » (v. 11-16)

Ainsi, le serviteur jouira d'une double grâce : « Li mondes sa gloire li fet/ Et Diex la sienne li parfet » (v. 19-20). Mais Froissart ne se résigne pas encore à l'analogie un peu précaire entre Dieu et le seigneur. Il évoque le grand roi païen Alexandre, pour affirmer que ses serviteurs « Tant l'amoient et tant l'onneroient,/ Que pour leur

<sup>200</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. II, p. 94 sqq.

<sup>201</sup> JEAN FROISSART, *La Prison Amoureuse*, éd. Anthime FOURRIER, coll. Bibliothèque française et Romane, série B, t. 13, Paris : Klincksieck, 1974.

<sup>202</sup> William W. KIBLER, dans son article « Poet and Patron: Froissart's *Prison amoureuse* », in : *Esprit créateur*, t. XVIII, n° 1, printemps 1978, p. 32-46, ici p. 37, émet l'hypothèse que cet *exemplum* portant sur la mort de Jean de Bohême avait été composé séparément et avant *La Prison Amoureuse*, et avait servi à Froissart pour attirer l'attention de son futur mécène Wenceslas de Bohême. Même s'il est clair que Froissart laissait briller la mémoire de Jean de Bohême pour cette raison et avait dû y songer dès ses premiers contacts avec le duc, il ne fait pas de doute que le fameux débauche de Crécy et la mort de Jean est surtout rappelée à cause de la défaite de Baesweiler, offrant à Wenceslas un réconfort assez concrèt, bien que caché : durant la bataille de Baesweiler, aussi tragique fût-elle, Wenceslas ne tomba pas, mais fut seulement fait prisonnier.

*droit dieu le tenoient* » (v. 45-46). Les grands succès guerriers de ce conquérant s'expliquent surtout par l'« amour » et par l'estime dont il jouissait auprès de ses gens d'armes. L'évocation d'Alexandre dans le Prologue de la *Prison Amoureuse* n'est en rien superflue, car dans la première lettre contenue dans ce *dit*, Rose, *alter ego* littéraire de Wenceslas, explique par ces mots son amour pour sa dame : « *et me samble proprement que je soie uns secons Alixandres, dignes et taillés de conquerre tout le monde par men emprise* »<sup>203</sup>. Les deux princes exemplaires du Prologue, le « bon roi de Bohême » et Alexandre le Grand, sont directement liés avec Wenceslas : l'un par une parenté réelle, l'autre par une parenté littéraire.

Certaines qualités d'Alexandre permettent à Froissart d'aborder le sujet de la générosité, vertu très importante pour un seigneur, « *Car par dons acquert on amis / Et conquert on ennemis* » (v. 57-58). L'auteur passe enfin à un exemple plus proche, un exemple de largesse exceptionnelle et en même temps très raisonnée, car le roi de Bohême « *faire à tous largece ensagne / selonc leur pooir et leur mise* » (v. 63-64). Le poète consacre ensuite au roi Jean une bonne cinquantaine de vers dans lesquels le motif de la loyauté joue un rôle clef. Suite aux vers flatteurs qui présentent le père de son mécène comme

« *Li bon rois que nomme ci  
C'est chils qui remest a Crechi  
Qui tant fu larges et courtois  
Que, de Prusce jusqu'en Artois,  
Non, jusques en Constantinople,  
N'i ot plus large, ne plus noble* » (v. 65-70)

Froissart revient à sa largesse, grâce à laquelle le roi de Bohême était toujours, en cas de besoin, entouré et secouru de ses féaux, auquel il offrait souvent de beaux cadeaux : « *... il se trouva acostés / Au besoing de ses bons amis, / A cui donné, non pas proumis / Il avoit et fet les biaux dons* » (v. 74-78). En retout, il furent à ses côtés - « *à haute honnour / Contre ses ennemis le jour* » (v. 79-80) – le jour de la bataille de Crécy. Et ce jour là, avant de se jeter dans la mêlée, Jean tient propos à ses chevaliers, « *en plein concitore*.

<sup>203</sup> *Ibid.*, Lettre I, p. 58, l. 40-42.

*A son conseil : 'Aïés memore  
 Quant mes largeces me blamiés  
 Et pour trop large me clamiés !  
 Tous li avoïrs qui est en Bruges  
 Repus en coffres et en huges  
 Ne m'euïst valu une pomme,  
 Se n'euïssent esté chil homme  
 Qui m'ont a mon besoign servi.  
 Jamais ne l'arai desservi' »*

Ce discours du roi remplace ou plutôt cache son injonction aux chevaliers, décrite dans les *Chroniques*, de le mener à la bataille. Au lieu de commander, le roi fait appel aux siens, estimant que toute la richesse de la ville de Bruges ne vaut pas le service d'un homme loyal. Et Froissart met bien en évidence que c'était uniquement pour sa générosité que ses chevaliers l'aimaient et qu'ils l'accompagnèrent, comme il se devait, dans la bataille.

*« Pour sa largece fu le rois  
 Amés, et certes c'estoit drois,  
 Car onques ne fu soëlés  
 De donner le sien a tous les.  
 Diex li face vraie merci!  
 Vaillamment remest à Creci, » (v. 91-96)*

S'il ne pouvait qu'espérer que Dieu récompenserait le vaillant roi, le poète s'employait personnellement à lui assurer la part terrestre de la double grâce qu'il méritait : l'honneur dans le monde. Il détaille alors la manière dont le roi et ses chevaliers combattirent leurs adversaires :

*« Car ens ou plus fort de l'estour,  
 L'espee au poing, les siens autour,  
 Ala ses annemis combatre  
 Et li ens es plus drus embatre.  
 Là li monstrèrent grant service  
 Les siens dont ne furent pas nice,  
 Car afin qu'il ne le perdissent  
 Et qu'avoec lui il se tenissent,  
 Il s'aliierent tout a li  
 Et l'un à l'autre. En cel ali  
 Furent trouvé, en bon arroi,  
 Mort et navré dalés le roi. » (v. 97-108)*

Le poète dissimule que le roi de Bohême était aveugle, information intéressante pour le chroniqueur, mais embarrassante pour le sujet dont il est ici question, celui de la loyauté. Pourtant, il se sert du motif lié à la cécité du roi, qui dut être conduit dans la bataille par un chevalier qui tenait la bride de son



cheval. En l'appliquant à tous les chevaliers du roi Jean, Froissart transforme ce lien purement fonctionnel en un symbole de loyauté et d'amitié entre le prince et ses serviteurs, qui ne peut finir à Crécy autrement que par la mort, pour en tirer finalement la moralité qui suit :

*« Et ensi doivent li bon faire,  
Qui voelent leur grace parfaire.  
On est tenu par droite honneur  
D'amer et servir son seigneur,  
Ne on ne se puet excuser  
Qu'on li doie riens refuser,  
Corps et biens, avoir et chavance. »* (v. 109-115)

Louant le service dévoué au seigneur, le chroniqueur d'Amiens ne peut approuver le fait que la bataille de Crécy fut menée en dépit des conseils des guerriers expérimentés et malgré les ordres du roi Philippe. Comme Jean le Bel, Froissart considère qu'elle fut engagée et perdue à cause de l'orgueil et de l'envie (la rivalité) des seigneurs. Pour le chanoine, le vice fut à l'origine de la désobéissance et du désordre dans l'armée française, ainsi que des implications psychologiques de la défaite. Froissart le rejoint sur ce point, mais poursuit le raisonnement sur un plan plus abstrait : *« Et toute ce estoit par l'orgoeil et par envie si comme on puet bien supposer et dont toutes bonnez gens d'armes n'ont que faire car Dieux et Fortune het ces .II. visces »*. La bataille dépasse le cadre du combat ordinaire et devient un théâtre des vanités, régi par Dieu et la Fortune. Il n'y a plus de place pour les « bonnes gens d'armes ».

Froissart enrichit aussi le répertoire des vices, quoique à un niveau plus simple, en critiquant le comportement des seigneurs français : *« che fu follie car oncquez bien ne vint de desobeir à son souverain »*. Eustache Deschamps allait développer ce point, faisant intervenir une entité allégorique dans son poème *Comment Franc Vouloir fut subjugué aux batailles de Crecy et de Poitiers par Folie* :

*« Tu gastas bien tout a Crecy  
Au temps du vaillant roy Phelippe  
De Valoys as fait faire la lippe  
Aux François qui trop t'ont creu :  
Souvent on esté deceu  
Par toy croire et per toy oir*

Contrairement à Jean, Charles abandonna la bataille, ce qui, dans le contexte de l'indiscipline et de la désobéissance générales, apparaît comme un comportement raisonné, opposé à l'orgueil des chevaliers et surtout à leur folie. L'héroïsme de Jean son père semble au contraire moins admirable. Le Froissart d'Amiens évoque la fuite de Charles avec compréhension et lui donne même raison :

« Si s'em parti messires Carles de Behaingne filx au bon roy de Behaingne qui s'appelloit et escripsoit roys d'Allemaingne. Ossi fissent pluisseurs seigneurs car ce euuist esté pité se tout y fuissent demouret. Si en demoura li assés dont ce fu dammaiges més telz bataillez et si grans desconfitures ne se font mies sans grant occision de peuple. »<sup>205</sup>

On peut déjà observer dans cette version d'Amiens une opposition latente entre les caractères des deux rois, de Bohême et d'Allemagne, du père et du fils. Dans la deuxième rédaction des *Chroniques*, destinée par l'auteur à la « publication », et « forgée » après la mort de Wenceslas, Froissart fait pleinement éclater ce contraste<sup>206</sup>. Mais en même temps, il en modifie le sens pour embellir le comportement de Jean en intégrant dans le texte les ordres plutôt malheureux du roi de France. Philippe perdit son sang-froid, tant il haïssait les Anglais : pour rien au monde, il n'aurait renoncé à les combattre. Il enjoignit à ses maréchaux de commencer la bataille « au nom de Monseigneur saint Denis ». Froissart absout ainsi le roi Jean de toute « folie » et en fait un héros qui s'est vaillamment battu pour le roi de France. Il détaille ensuite la dernière bataille du roi de Bohême, animant son récit par des discours directs.

Cette fois, Froissart n'oublie pas d'accentuer la noblesse du « vaillans et gentilz rois de Behagne » et rappelle aussi le souvenir de l'empereur Henri, père de Jean et grand-père de Wenceslas. Jean, donc, « *entendi par ses gens que li bataille*

<sup>204</sup> CHAREYRON, *op. cit.*, p. 115 ; EUSTACHE DESCHAMPS, *Le miroir du mariage*, in : *Œuvres complètes*, t. IX, publiés par A. H. E. Marquis de QUEUX DE SAINT-HILAIRE et Gaston RAYNAUD, Paris : Firmin Didot, 1894, XCIV, p. 365-370, ici v. 11 372-11 378.

<sup>205</sup> JEAN FROISSART, *Livre I.. d'Amiens*, éd. cit., t. III, p. 22, l. 51-56

<sup>206</sup> La deuxième rédaction du premier livre est peut-être même postérieure au voyage de Froissart en Béarn en 1388-1389. Voir Michel ZINK, *Froissart et le temps*, Paris : Presses Universitaires de France, 1998, p. 17.

estoit commencie ; car quoique il fust là armés et en grant arroy, il ne veoit gouttes et estoit aveules : si demanda as chevaliers qui dalés lui estoient, comment li ordenance de leurs gens se portoit. Chil l'en recordèrent le verité ... » Les Génois sont vaincus et le roi ordonne de les tuer. « *Ha respondi li rois de Behagne, c'est uns povres commencemens pour nous* ». Jean veut alors se renseigner sur son fils : « *Lors demanda-il apriès le roy d'Alemagne son fils, et dist : « où est messire Charles mes fils ? »*. Les chevaliers répondent alors qu'ils supposent que Charles est en train de combattre : « *Monsigneur, nous ne savons ; nous creons bien qu'il soit d'autre part et qu'il se combate* ». Pour eux, il est tout naturel de participer à l'affrontement. Ils n'admettent pas d'exception.

Avant de se laisser conduire dans la bataille, Jean fait appel à ses chevaliers : « *Adonc dist li vaillans rois a ses gens une grant vaillandise* ». Son discours inclut l'ordre de le mener à la bataille, mais invoque surtout avec insistance leurs affinités : « *Signeur, vous estes mi homme et mi ami et mi compaignon. A le journee d'ui, je vous pri et requier tres especialment que vous me menés si avant que je puisse ferir un coup d'espee* ». Et Froissart revient au thème de l'honneur : « *Et cil qui dalés lui estoient, e qui se honneur et leur avancement amoient, li acorderent* ». Certes, les chevaliers de Jean étaient des loyaux serviteurs, surtout le Moine de Bâle, dont Froissart loue plus haut la sagesse, la vaillance et la gentillesse. « *La estoit li Monnes de Basele a son frain, qui envis l'eust laissiet ; et ossi eussent plusieurs bon chevalier de le contree de Lussembourch, qui estoient tout dalés lui* ». Et Froissart reprend à nouveau le motif des brides liées entre elles, qu'il présente comme un arrangement pratique : « *siques, pour yaus acquitter, et que il ne le perdesissent en le presse, il s'alloierent par les frains de leurs chevaus tous ensamble ; et misent le roy leur signeur tout devant, pour mieulx accomplir son desirier. Et ensi s'en alerent il sus leurs ennemis* ».

Tout le monde savait, et Froissart le premier, que la bataille ne fut guère brillante : « *Bien est verités que de si grant gent d'armes et de si noble chevalerie et de si grant fusion que li rois de France acoit la, il issirent trop pou de grans fais d'armes, car li bataille commença tart, et si estoient li François fort lassé et travillié, ensi qu'il venoient*. Pourtant, malgré cette situation défavorable, il fallait sauver l'honneur. « *Toute fois, li vaillant homme et li bon chevalier, pour leur honneur, chevauçoient toutdis avant, e*

*avoient plus chier a morir, que fuite villaine leur fust reprocie. »* Telle fut la décision que prirent la plupart des seigneurs : « *La estoient li contes d'Alençon, li contes de Blois, li contes de Flandres, li dus de Lorraine, li contes de Harcourt, li contes de Saint Pol, li contes de Namur, li contes d'Auçoire, li contes d'Aubmale, li contes de Sanssoire, li contes de Salebruce, et tant de contes, de barons et de chevaliers que sans nombre. »*

Cependant, un autre roi, le deuxième de cet épisode, se permet de choisir une autre solution :

*« La estoit messires Charles de Behagne, qui s'appeloit et escrisoit jà rois d'Alemagne et en portoit les armes, qui vint moult ordonneement jusques a le bataille. Mais quant il vei que la cause aloit mal pour yaus, il s'en parti : je ne sçai pas quel chemin il prist ».*

Et Froissart insiste sur le contraste entre les deux comportements :

*« Ce ne fist mies li bons rois ses pères, car il ala si avant sus ses ennemis que il feri un cop d'espee, voire trois, voire quatre, et se combati moult vaillamment. Et ossi fisent tout cil qui avoecques lui accompagniet estoient ; et si bien le servirent, et si avant se bouterent sur les Englès, que tout y demorerent. Ne oncques nulz ne s'en parti, et furent trouvé a l'endemain, sus le place, autour dou roy leur signeur et leurs chevaux tous alloiiés ensamble. »<sup>207</sup>*

L'idéal du chevalier fidèle et du serviteur le plus dévoué, pouvaient-ils trouver une expression plus claire et plus forte ?

Une question demeure. Le portrait de Charles, roi des Romains, a-t-il une couleur foncièrement négative ? Froissart voulait-il laisser entendre, au moment où il écrivait, donc après la mort de Charles IV, que l'illustre empereur était lâche ? Certainement pas. De même que dans le portrait du duc de Brabant, le chroniqueur présente un prince différent, qui poursuit ses propres buts. Lorsqu'il vit que toute victoire était impossible, Charles quitta la bataille. Froissart ne compare pas explicitement son départ raisonné avec la « fuite vilaine » condamnée par la morale chevaleresque. Sa relation reflète une certaine pluralité des points de vue : la morale chevaleresque n'est plus le seul code régissant la conduite des seigneurs et fait place à un comportement raisonné et opportuniste, mais non moins légitime. Toutefois, le pragmatisme de Charles IV tel qu'il est dépeint dans les œuvres de Froissart n'a rien à voir avec la ruse et les machinations de Jean III de Brabant. Charles sauva sa propre vie, et les héros chevaleresques

---

<sup>207</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. V, p. 53-55 ; JEAN FROISSART, *Livre I et II*, éd. cit., p. 578-580, § 279 ; *Chroniques de Froissart*, SHF, éd. cit., t. III, éd. Siméon LUCE, p. 177-179.

défunts seraient pour leur part récompensés par une double grâce. Ils jouiraient d'une gloire éternelle dans le monde et dans les cieux.

## II.B

### Les préliminaires au mariage entre Wenceslas et Jeanne de Brabant dans le contexte des relations entre Charles de Bohême et les Valois

Jean de Bohême et son fils Charles avaient dissimulé qu'ils concentraient leurs activités sur l'élection du nouveau roi des Romains. Leurs plans devaient en effet attirer au roi de France Philippe VI de grandes difficultés, car Edouard III reprit le combat en 1346 et guerroyait avec succès en Guyenne. Philippe ne souhaitait sans doute pas se brouiller avec l'empereur Louis de Bavière, son allié de puis peu de temps, pour ne pas se retrouver embarrassé aussi du côté de l'Empire. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que les Luxembourg n'aient pas préalablement consulté le roi de France au sujet de leurs négociations avec la curie d'Avignon en avril 1346<sup>208</sup>. Il était fort probable que Philippe tenterait de leur poser des obstacles. Pour cette raison, Jean l'Aveugle évita de séjourner à Paris dans les années 1344-1346.

Le pape Clément VI partageait cette opinion et n'avait pas lui non plus informé Philippe VI des négociations préalables à l'élection du nouveau roi des Romains. Il ne lui écrivit que le 3 juin, s'excusant dans sa lettre de ne pas l'avoir avisé et expliquant ses raisons<sup>209</sup>. Philippe entra dans une violente colère, car il était assez clair que Charles n'avait pas envisagé, contrairement à son père dans le traité de 1332 ou à Henri de Basse-Bavière en 1333<sup>210</sup> de larges concessions

---

<sup>208</sup> Il n'est peut-être pas sans intérêt de noter que les terres de Faillouël et de Condren, détenues par Jean de Bohême dans le diocèse de Noyon, furent donnés en fief au frère de Clément VI, Guillaume (II) Roger de Beaufort. Le 2 mai, Jean autorisa Guillaume de les échanger à son gré. AN, J 786, n° 16<sup>18</sup> (le deuxième numéro 18 de la série).

<sup>209</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 167 *sqq.*

<sup>210</sup> CONTAMINE, art. cit., p. 349 *sqq.* ; MARGUE *et al.*, *op. cit.*, p. 83 ; FOURNIER, *op. cit.*, p. 393 *sqq.*, 398-400. Dans les deux cas, le prix pour le soutien au nouveau roi des Romains devait être aussi l'abandon du royaume d'Arles à la France. Le 7 décembre 1333, Henri promit d'engager au roi de France l'évêché de Cambrai et les terres entre le Rhône, la Saône, les Alpes, la Lombardie et la mer, c'est à dire tout le royaume d'Arles, les domaines de la maison de Savoie compris.

qui auraient permis à la France d'élargir son territoire vers l'est. Toutefois, il était déjà trop tard pour entreprendre une intervention efficace.

Charles élu roi des Romains, Philippe fut confronté à un problème ardu : soit il s'opposait aux Luxembourg, ses alliés, soit il s'exposait au danger que Louis de Bavière et Edouard renouvellent leur entente et que la France soit de nouveau menacée au nord. Cet écueil était d'autant plus périlleux que les Wittelsbach avaient hérité de vastes territoires aux Pays-Bas : le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise. Guillaume de Hainaut, époux de Jeanne de Brabant, était mort dans la bataille de Stavoren le 27 septembre 1345, et sa soeur aînée Marguerite, épouse de Louis de Bavière, lui avait succédé en mars 1346 comme régente pour son fils Guillaume, encore mineur<sup>211</sup>. L'autre soeur de Marguerite, Philippa, était mariée au roi d'Angleterre, et la dévolution en faveur des Wittelsbach provoqua un différend temporaire entre l'empereur Louis et Edouard III, qui revendiquait une part de ces territoires en vertu des droits de sa femme. Le roi de France préférait la succession de la maison de Bavière et comptait fermement éviter que l'Angleterre n'acquière de nouvelles possessions sur le continent. Il soutenait donc l'empereur Louis.

Les répercussions de la désastreuse défaite de Crécy mirent ainsi plus en cause le prestige du nouveau roi des Romains que celui du roi de France. Charles avait surtout rallié l'expédition de son père dans l'espoir qu'après une bataille victorieuse, sa position dans l'Empire serait renforcée par l'approbation du roi de France. Or, après la défaite, Philippe de Valois était loin de provoquer l'hostilité de l'empereur Louis. Par ailleurs, le rapport personnel qu'entretenait Charles avec Philippe était nettement plus froid que celui de son père. Charles ne cache pas dans son autobiographie l'opinion que son beau-frère Philippe n'avait pas les qualités de son oncle et parrain Charles IV<sup>212</sup>. Enfin, son dessein

---

<sup>211</sup> PIRENNE, *op. cit.*, p. 179 *sqq* ; Marguerite d'Avesnes (1345- 23. 6. 1356). Après la mort de l'empereur Louis de Bavière, une guerre civile éclata en Hollande entre le parti des nobles, qui avaient prêté hommage à Marguerite (*Hoecks*), et celui des bourgeois marchands (*Kabiljauws*), lesquels avaient prêté hommage à Guillaume. Le conflit entre les deux factions persista jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>212</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 169 ; MARGUE *et al.*, *op. cit.*, p. 71.

politique affiché de récupérer la souveraineté sur les régions de l'Empire visées par l'expansionnisme français n'était lui non plus de nature à recevoir l'assentiment du roi de France.

Après la mort de son père, Charles concentrait entre ses mains les titres de roi des Romains et de comte de Luxembourg, ce qui occasionna une rupture dans les relations franco-luxembourgeoises. Il lui fallait résoudre avant son couronnement comme roi des Romains le 26 novembre les problèmes de vassalité relatifs à la succession de Jean l'Aveugle, pour ne pas compromettre la majesté de son titre royal dans l'Empire. Quelques jours avant son sacre, lors de son séjour à Luxembourg et à Trèves, il s'efforça aussi de régler les droits d'héritage et une partie de la dot paternelle de sa soeur Bonne, épouse de Jean de Normandie. Pour payer ce qui devait encore l'être, Charles, « *esleuz en roy des Romains* », céda à sa soeur une rente de 4500 livres<sup>213</sup>.

Le roi des Romains n'entendait pas prêter foi et hommage pour le fief français de Mehun-sur-Yèvre, même si celui-ci avait été réservé au successeur de Jean de Bohême dans le comté de Luxembourg. Cela mena à une situation confuse, car les fiefs de Mehun, de Faillouël et de Condren devaient appartenir à Wenceslas, successeur légitime de Jean de Bohême au Luxembourg. En dépit de ce fait, Mehun fut cédé à Bonne et à Jean de Normandie (en 1348 au plus tard), pour passer ensuite au vicomte d'Aunay, qui le reçut du régent Charles et l'échangea par la suite, en octobre 1360, avec le duc de Berry. Ce dernier allait s'occuper de la demeure attachée au souvenir de sa mère et de son fameux grand-père avec beaucoup d'affection<sup>214</sup>.

---

<sup>213</sup> La dette sur la dot s'élevait à 120 000 florins d'or – Jean de Bohême n'en avait rien payé. Une partie en fut réglée le 15 novembre 1346 selon *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 25, n° 262 (AN, J 432, n° 12). Charles avait alors cédé à Bonne une créance de 12 000 livres que lui devait le duc de Bourbon en vertu du contrat de mariage entre Béatrix et Jean de Bohême, en déduction de ce que lui-même devait à Bonne en raison de son mariage avec Jean de France. Le reste devait être payé au moyen de la rente accordée à Bonne le 22 novembre 1346, *RI*, éd. cit., t. VIII, p. 25, n° 263 (AN, J 432, n° 13, et un *vidimus* du 4 août 1347, n° 14) ; THOMAS, « *Die Beziehungen* », art. cit., p. 176. Cf. la note un peu confuse de WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 11 *sqq.*, n° 31.

<sup>214</sup> Nous résumons dans la Conclusion l'importance de l'héritage de Bonne pour les relations entre les Luxembourg et les Valois.

Nous supposons que Bonne reçut le château avec le consentement de son frère Charles, cette transaction étant probablement liée au paiement la dot de la princesse, car leur fils Charles en disposait librement<sup>215</sup>. Le même sort semble avoir été dévolu aussi à l'ancienne résidence parisienne de Jean l'Aveugle, l'hôtel de Bohême<sup>216</sup>. Ces transactions s'effectuèrent en dépit de Wenceslas, alors mineur, dont le status par rapport à la France sous Philippe VI et Jean II ne fut pas réglé, peut-être en raison des relations tendues entre son frère et les deux rois. Les liens du duc de Luxembourg avec la France ne furent officiellement renouvelés qu'à l'avènement de Charles V. Celui-ci expédia à son jeune oncle une lettre confirmant que Mehun-sur-Yèvre lui appartenait, malgré le fait évident qu'il ne le détenait pas en sa possession et qu'il ne jouissait probablement pas non plus des revenus liés à ce fief. En 1364, ces derniers furent augmentés et transformés en une rente percevable sur le Trésor<sup>217</sup>.

Non seulement les fiefs de Jean l'Aveugle revinrent à la France, mais ses proches, notamment Guillaume de Machaut, entrèrent au service de Bonne, la fille de Jean, quoique le poète gardât les meilleurs sentiments pour toute la famille de Luxembourg. Dans les années 1360, Machaut se souvenait encore de la lutte de Charles contre Louis de Bavière pour la couronne impériale et chantait sa gloire ainsi que celle Bonne, sa protectrice. Dans ses vers, il fait ressortir une opinion courante à l'époque et que nous avons déjà eu l'occasion d'observer chez Jean le Bel, voyant une marque des vertus de Jean l'Aveugle dans les efforts qu'il avait déployés pour l'élection impériale de son fils.

*Li roys Jehans, dont Dieus ait l'ame  
Ot espousé la milleur dame  
Qu'on peüst trouver en ce monde.  
Car d'orgeuil estoit pure et monde,*

---

<sup>215</sup> Le montant de la rente était à peu près le même que celui de la rente de Jean l'Aveugle sur Mehun, Faillouël et Condren.

<sup>216</sup> MARGUE *et al.*, *op. cit.*, p. 68 selon AN, J 432, n° 13<sup>bis</sup> et JJ 93, n° 245. Klára BENEŠOVSKÁ, « Les résidences du roi Jean de Bohême : Leur fonction de représentation », in : *King John of Luxembourg 1296- 1346 and the art of his Area*, Proceedings of the international Conference, Prague, September 16-20, 1996, éd. Klára BENEŠOVSKÁ, Prague : Institute of Art History of the Academy of Sciences of the Czech Republic et Koniash Latin Press, 1998, p. 117- 131, ici p. 120 *sqq.*

<sup>217</sup> Nous ne disposons à ce sujet que du revers de Wenceslas, voir AN, B 524, n° 36 transcrit dans notre Annexe III. Choix de documents justificatifs, n° I.4.



*Et sot quan que nature donne  
 De bien : ce fu ma dame Bonne.  
 Bien le say car moult la servi ;  
 Mais onques si bonne ne vi.  
 Fille yert dou bon roy de Behaigne,  
 qui fist son fil roy d'Alemaigne,  
 Et empereur par sa vaillance,  
 Et par son scens et sa prudence,  
 Tout maugré Loys de Baviere,  
 Qui adont emperers yere ;  
 Car de l'empire l'a desmis,  
 Par force d'armes et d'amis.<sup>218</sup>*

Gêné par l'accession de Charles de Bohême au trône de l'Empire, Philippe de Valois ne pouvait ou ne voulait pas se lier ouvertement à sa cause, ni reconnaître son nouveau titre. Le seul document dans lequel Philippe accepta Charles comme roi des Romains fut, semble-t-il, le « vidimus » d'une lettre de Charles, marquis de Moravie, adressée à Guillaume Pinchon. Ayant quitté le service des Luxembourg après la mort de Jean, Guillaume, archidiacre de l'église d'Avranches et jadis chancelier et exécuteur testamentaire du roi de Bohême<sup>219</sup>, était devenu « maître de l'hôtel du roi » de France. Dans sa lettre à Guillaume, Philippe appelle Charles son « très cher frere » et « roy des Rommainz et de Poeme [Bohême] », mais ce document ne fut probablement jamais connu du roi des Romains<sup>220</sup>.

La nécessité de définir les relations entre la France et l'Empire était surtout ressentie par le pape. Clément VI manda Jean de Pistoria (Pistoia) pour négocier à la cour de Paris un traité avec le roi des Romains. Il faut probablement identifier ce Jean avec « *Johannes Rufini, clericus Pistoriensis* », le

<sup>218</sup> *La Prise d'Alexandrie ou Chronique du roi Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan par Guillaume de Machaut*, éd. Louis de MAS LATRIE (Société d'Orient latin. Série historique, I), Genève 1877, réimpression Osnabrück : Otto Zeller, 1968, p. 24, v. 763-778.

<sup>219</sup> Guillaume Pinchon se trouvait avec Charles au Luxembourg le 19 septembre 1346. Sa présence était probablement due à l'exécution du testament du roi Jean. *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 24, n<sup>os</sup> 242-244.

<sup>220</sup> Guillaume Pinchon (de Pinoze), était entre 1325 et 1334 (et peut-être aussi après cette date) chancelier et délégué de Jean l'Aveugle auprès du pape. Une rente annuelle de 100 livres à prélever sur les revenus du Luxembourg lui fut accordée par le marquis de Moravie le 14 avril 1346. Après la mort de Jean l'Aveugle, Guillaume passa au service de Philippe VI, qui le nomma – outre la fonction mentionnée ci-dessus – « maître des requêtes », conseiller de Jean de Normandie et « receveur de la taille et des biens confisqués pour les guerres de Gascogne ». En janvier 1347, il laissa confirmer sa rente par le roi de France, craignant probablement d'en être privé pour être passé à son service. THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 177 (selon AN, JJ 76, n<sup>o</sup> 125, f<sup>o</sup> 91).

notaire qui avait fait le testament de Jean de Bohême<sup>221</sup>. Suite à cette démarche auprès de la cour française, Philippe VI, ne voulant pas s'engager en tant que roi de France, délégua le chanoine de Laon Nicolas Sortes pour obtenir un accord préalable de Charles au sujet de son alliance éventuelle avec le duc de Normandie seulement. Ce fut également Nicolas Sortes qui rédigea – en tant que représentant français – le texte du traité amical entre le duc de Normandie et Charles IV, que le roi des Romains signa le 7 mai 1347. Nicolas revint ensuite une nouvelle fois à Prague avec la réponse de Jean de Normandie. Il quitta alors le service du roi de France pour passer à celui du roi de Bohême et des Romains, auquel il devait rester jusqu'à l'année suivante, rédigeant pendant cette période plusieurs lettres, dont une charte fameuse qui transfère le droit de couronner les rois de Bohême des archevêques de Mayence à ceux de Prague<sup>222</sup>.

Avant la signature de l'accord franco-impérial, le roi des Romains avait obtenu une nouvelle approbation du pape. Il renouvela ses promesses à la curie, dont certaines concernaient la résolution des désaccords potentiels entre les rois de France et les rois des Romains ou les empereurs<sup>223</sup>. Les conflits éventuels devaient être arbitrés – comme Charles l'avait déjà promis le 22 avril et le 19 octobre 1346 – par le pape. La charte d'alliance que Charles fit rédiger en mai témoigne de la bonne volonté du roi en ce sens, qui contraste avec l'attitude de Jean, duc de Normandie. Celui-ci attendit jusqu'au 4 août 1347, jour de la prise de Calais par les Anglais, pour n'expédier alors qu'une réponse très laconique. Les deux parties affirmaient reconnaître mutuellement leur statuts respectifs, mais alors que Charles précisait explicitement qu'il entendait par là les droits du duc de Normandie à la succession au trône de France (et la succession des Valois en générale), la charte de celui-ci ne disait pas le statut de Charles que

---

<sup>221</sup> Sa souscription à la fin du testament : « *ego Johannes Rufini, clericus Pistoriensis publicus apostolica et imperiali auctoritate, ac dicti domini regis Boemiae notarius* ».

<sup>222</sup> Lettre du 1<sup>er</sup> septembre 1347 ; *ACRB*, éd. cit., t. II, n° 9 ; voir Václav HRUBÝ, « Studie k dílu „Archivum coronae regni Bohemiae“ », in : *ČAS*, II, 1924, p. 112-124.

<sup>223</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 31, n° 319.

Jean s'engageait à respecter<sup>224</sup>. Le traité, très important pour le duc de Normandie, dont le statut d'héritier du trône français était en cause, n'apporta donc aucun avantage au roi des Romains<sup>225</sup>.

La désastreuse bataille de Crécy fit disparaître toute une génération de princes. Dans les pays situés entre l'Empire, la France et l'Angleterre, les héritiers succédèrent à leurs pères morts au combat. L'orientation politique de ces principautés devint l'un des objets de compétition diplomatique entre la France et l'Angleterre. Or, le jeune comte de Flandre, Louis de Male, successeur de son père Louis de Nevers, venait de prêter foi et hommage à son souverain le roi de France. Il était cependant célibataire et Edouard d'Angleterre envisageait de le marier avec sa fille aînée Isabelle. Les négociations commencèrent au début de l'année 1347, et, le 13 mars suivant, les émissaires anglais reçurent l'accord préalable du jeune comte. Edouard prépara avec l'aide de sa sœur Elisabeth un autre projet de mariage, qui devait unir son neveu Renaud II, duc de Gueldre, et une fille du duc de Juliers. Le duc, alors âgé de quatorze ans seulement, l'épousa le 6 mai à Calais, mais sans dispense papale<sup>226</sup>.

Philippe VI devait agir avant qu'il ne soit trop tard et déployer son art diplomatique pour déjouer les calculs anglais. Dès 1345, il avait traité avec le duc de Brabant, qu'il souhaitait fermement attirer dans le camp français. Leurs pourparlers aboutirent à une alliance, le 17 septembre 1345. Néanmoins, le passage du duc de Brabant dans le camp français ne devint définitif qu'en juin 1347, après de nombreuses conventions conclues à Saint Quentin.<sup>227</sup> Sans aucun doute, la prudence du duc face aux propositions de Philippe VI était feinte : « Si Jean III avait paru hésiter si longtemps à changer résolument de camp, c'était parce qu'il voulait faire sentir à Philippe VI de Valois toute l'importance de son appui et monnayer au

---

<sup>224</sup> Charte de Charles du 7 mai 1346, *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 31, n° 322 ; charte du duc de Normandie du 4 août 1347, *ibid.* p. 526, n° 15 (AN, J 612, n° 45), pour les détails, voir THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 170-172.

<sup>225</sup> Cf. Françoise AUTRAND, *Charles V*, Paris : Fayard, 1994, p. 35 *sqq.* : l'un des projets de la réconciliation franco-anglaise envisageait qu'Edouard succéderait à Philippe VI. Sainte Brigitte l'avait d'ailleurs prédit dans sa *Révélation*, qui circulait à cette époque parmi les cours européennes.

<sup>226</sup> TRAUTZ, *op. cit.*, p. 337.

<sup>227</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 174 ; Henri LAURENT, « Les conventions de Saint Quentin (juin 1347) », in : *BCRH*, 91/1927, p. 89-180 ; AN, J 523-524.

plus haut prix son éclatante adhésion à la politique française. »<sup>228</sup> De plus, l'appui du duc de Brabant avait pour le « roi trouvé » une grande valeur symbolique. Le puissant Brabançon, descendant des Carolingiens, était la personne la plus qualifiée pour juger qui était l'héritier légitime du trône français.

S'alliant alors au roi de France, le duc de Brabant déclara qu'il n'était en aucune façon l'allié d'Edouard d'Angleterre<sup>229</sup>. La nouvelle entente franco-brabançonne du 6 juin respectait les prérogatives de l'Empire et excluait toute action commune contre le « *vray roy d'Alamaingne et le vray empereur des Romains* », que Jean III entendait servir comme un vassal son seigneur, même dans le cas où son nouvel allié le roi de France agresserait l'Empire<sup>230</sup>. Naturellement, le duc de Brabant, qui, comme Froissart le souligne, « *poissamment et sagement avoit regnet contre tout ses voisins* », se réservait la liberté de choisir le « vrai » roi ou empereur selon sa propre opinion et à son gré<sup>231</sup>.

Pour garantir toutes leurs conventions mutuelles, Jean III promit ses cinq enfants en mariage à des conjoints choisis par Philippe VI. Le fils aîné de Jean III et héritier présomptif du Brabant Henri devait épouser une princesse de la famille royale française, Jeanne, fille de Jean de Normandie et Bonne de Luxembourg<sup>232</sup>. Godefroy, le cadet, fut fiancé avec Bonne de Bourbon, fille de Pierre de Bourbon et nièce du roi de France<sup>233</sup>. Les filles du duc de Brabant furent mariées aux princes voisins : le jeune comte de Flandre, Louis de Male,

---

<sup>228</sup> Fritz QUICKE, Henri LAURENT, « La guerre de succession de Brabant (1356-1357) », in : *Revue du Nord* (Université de Lille), t. XIII, n° 49, 1927, p. 81-121, ici p. 82. L'entente franco-brabançonne avait un fond économique, car la bourgeoisie brabançonne poursuivait ses intérêts d'exportatrice de draps vers les foires de Champagne, de Brie et d'Ile-de-France.

<sup>229</sup> LAURENT, éd. cit., p. 137, n° 8.

<sup>230</sup> LAURENT, éd. cit., p. 121-125, n° 4 ; THOMAS, « Die Beziehungen ... », art. cit., p. 174.

<sup>231</sup> *Ibidem*, p. 176 *sqq.* La première preuve de contacts entre Charles et Jean III ne date que du 19 avril 1348. Louis de Bavière mourut le 11 octobre 1347, et Edouard refusa la couronne impériale dans la lettre du 23 avril 1348.

<sup>232</sup> La nièce de Wenceslas et de Charles de Luxembourg-Bohême, Jeanne de France, épousa en 1351 Charles d'Evreux, roi de Navarre. Le 8 février, Jean lui céda ses terres de Normandie, ainsi que Mantes, Meulan, Nogent, Anet, Bréval, Montchuvet et 8000 livres de rente sur son trésor, bien que Charles fût encore considéré comme mineur et âgé de dix-neuf ans. Raymond CAZELLES, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève : Librairie Droz, 1982, p. 10.

<sup>233</sup> Pierre de Bourbon (mort à Poitiers en 1356) avait été marié à Isabelle de Valois (+ 1383), sœur de Blanche de Valois et de Philippe VI. Patrick VAN KERREBROUCK, *La maison de Bourbon 1256-1987*, Nouvelle histoire généalogique de l'auguste maison de France, t. IV, Villeneuve d'Ascq : P. Van Kerrebrouck, 1987, p. 60.

épousa Marguerite, fille puînée de Jean III, et Marie, la cadette, devint femme du duc de Gueldre<sup>234</sup>. La fille aînée, Jeanne de Brabant, veuve de Guillaume IV de Hollande<sup>235</sup>, fut promise à Wenceslas de Bohême. Edouard III, vainqueur sur le terrain militaire, essayait une défaite diplomatique. En fait, tous ces mariages avaient déjà été envisagés en 1345, hormis celui de Jeanne et Wenceslas<sup>236</sup>.

Dans le cadre des traités entre Louis de Male et son futur beau-père, la question de Malines fut résolue en faveur du duc de Brabant et des intérêts économiques de la ville. Le roi de France dédommagea le comte de Flandre en lui accordant une rente de 5000 livres sur les comtés de Nevers et de Rethel. Le duc de Brabant fit à son nouveau gendre Louis de Male une vague promesse de l'aider « *einsi que bons et loiaus pères* » à obtenir « *bonne obéissance* » de la Flandre comme « *seigneur sans moyen* »<sup>237</sup>. C'était donc le jeune comte de Flandre qui faisait les frais du rapprochement franco-brabançon de Saint-Quentin, ce qui devait avoir des conséquences néfastes après la mort de Jean III<sup>238</sup>.

Il faut néanmoins noter qu'on ne trouve aucun document concernant le mariage entre Jeanne et Wenceslas dans les séries des documents de Saint-Quentin<sup>239</sup>. Seules des sources narratives assez tardives datent les préliminaires du mariage de cette période. Le cas de Wenceslas, encore mineur, fut certainement différent des autres, car son mariage ne pouvait pas être promis sans le consentement de son frère, roi des Romains et de Bohême, qui détenait de surcroît le comté de Luxembourg. Il se peut que Jeanne lui ait été promise en 1347, mais que faute d'un engagement réciproque de la part de Charles IV,

---

<sup>234</sup> PIRENNE, *op. cit.*, p. 178 ; *Archives de l'Empire de Paris et Chronique anonyme de Valenciennes in : Œuvres de Froissart, Chroniques*, éd. cit., t. V, p. 510 *sqq.*

<sup>235</sup> Jeanne de Brabant renonça à la succession de son époux, le comte de Hollande, le 21 octobre 1345, et demanda son douaire. Voir *BY*, t. I, éd. cit., CD, p. 834, n° CXCIV.

<sup>236</sup> *Clément VI (1342-1352). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France publiées ou analysées d'après les registres du Vatican*, par Eugène DEPREZ, J. GLENISSON et Guy MOLLAT, t. II, Paris : E. de Boccard, 1958. Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome 3<sup>ème</sup> série, le 20 septembre 1345 p. 66 *sqq.*, n° 2052 ; le 28 décembre 1345, p. 96 *sqq.*, n°s 2226, 2227, 2228 et 2229 ; le 30 novembre 1346, p. 274 *sqq.*, n°s 2968, 2969, 2970.

<sup>237</sup> PIRENNE, *op. cit.*, p. 178, n.1.

<sup>238</sup> QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 84.

<sup>239</sup> EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. II, p. 490 mentionne encore un fils puîné du duc de Brabant, Jean, qui devait être fiancé avec une fille de Philippe VI ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 23, n° 88.

aucun contrat n'ait été établi. Dans ses *Annales ducum Brabantiae*, Haereus parle seulement d'une promesse de la part de Jeanne<sup>240</sup> :

« Ineunte anno 1347 dux noster [Joannes III] in Franciam profectus est, ut de filiae sue cum comite Flandriae Ludovico matrimonio cum rege colloqueretur. Habitus tum conventus in sancto Quintino, Veromanduorum oppido, ubi sponsalia confecta Henrici filii majoris ducis Brabantiae cum filia Joannis ducis Nortmanniae ; Gothfredi, secundi filii, cum filia ducis Borbonie ; Joannae, filiae, cum Wenceslao duce [comite] Luceburgensi, filio Joannis regis Bohemiae ; Margaretae cum Ludovico comite Flandriae, et Mariae cum Reinoldo duce Gueldriae nuptiae comprobatae ... Acta haec mense junio. »

La *Relation du monastère du Saint-Esprit à Luxembourg*, rédigée au XVII<sup>e</sup> siècle, tente de récapituler l'avènement de Wenceslas, mais se trompe en datant les noces de Wenceslas de 1347.

« Jean de Bohême avait fait son testament l'an 1340 et en iceluy doné à Wenceslas son troisième fils al conté de Lucemburg en partage. Wenceslas épousa en 1347 Jeanne, fille aînée et héritière de Jean, duc de Brabant, de Lorraine et de Limburg. Mais comme pour lors il n'était âgé que de douze ans, les cérémonies du mariage furent différées pour quelques années. Cependant l'empereur Charles IV, son frère, lui donna selon la dernière volonté de son père défunt, en advancement la comté de Lucemburg, le marquisat d'Arlon et les comtés de Laroche et de Durbuy. »<sup>241</sup>

Jean Bertholet signale que Philippe de Valois fut le tuteur de Wenceslas, et qu'il défendit très bien ses intérêts contre les autres prétendants. Car « ...Jeanne, demeuré veuve, eut de puissant partis, qui la recherchèrent pour épouse ». Cette affirmation provient probablement de Christophre Butkens, qui écrivit au XVII<sup>e</sup> siècle : « La princesse estant demeurée veuve, fut sollicitée par divers princes ; mais Philippe, roy de France, mena l'affaire en sorte qu'elle fut accordée en l'an 1347, au mois de juin, à Wencelyn ... »<sup>242</sup>. Ces deux textes, ainsi que la relation du monastère Saint-Esprit, indiquent de façon erronée que Wenceslas avait douze ans au moment des préliminaires de son mariage. En 1347, Wenceslas n'était âgé que de dix ans, alors que Jeanne en avait vingt-cinq<sup>243</sup>. Son jeune âge pouvait désavantager le prétendant par rapport à ses concurrents, mais le remariage de Jeanne n'était

<sup>240</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIII, p. 22-24, n° 88 citant *Francisci Haraei* (Franciscus VAN HAER) *Annales ducum seu principum Brabantiae totiusque Belgii*, t. I, Antverpiae : ex Officina Plantina, 1623, p. 324.

<sup>241</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIII, p. 24, n° 88. L'auteur de la *Relation* écrivait en 1675 environ, *ibid.*, p. 91.

<sup>242</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIII, p. 23 *sqq.*, n° 88 cite Christophre BUTKENS, *Trophées tant sacrés que profanes du Duché de Brabant ...*, t. I, La Haye : C. Van Lom, 1724, p. 466.

<sup>243</sup> BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, *op. cit.*, t. VI, p. 204 ; Jeanne de Brabant est née le 24 juin 1322, jour de la Saint-Jean-Baptiste, à Bruxelles. Alexandre HENNE, Alphonse WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I, Bruxelles : Librairie encyclopédique de Perichon, 1845, p. 115.

pas urgent et les noces s'effectuèrent finalement en 1352. Tout cela témoigne de l'importance de cette alliance matrimoniale.

Le mariage de la fille aînée du duc avait une valeur stratégique sur l'échiquier européen, même si pour l'heure, Jean III avait deux fils. Une disparition des héritiers masculins pouvait toutefois intervenir de manière soudaine et inattendue, ce que Jean III allait avoir le malheur de réaliser personnellement. Le mariage entre sa fille aînée et le frère du roi des Romains, qui se liait dans son esprit avec quelques concessions amicales de l'Empire au Brabant, devint de plus grande actualité en 1348, après la mort de Louis de Bavière et la renonciation d'Edouard III à son élection, même s'il ne fut finalement fixé qu'en 1351. L'absence d'un traité de fiançailles en 1347 est donc due au fait qu'à ce moment, le projet était encore précoce et que les relations entre les Luxembourg et les Valois étaient trop tendues.

Le roi de France ne pouvait certainement pas négocier lui-même le mariage du frère du roi des Romains, mais pouvait le proposer. S'il le fit, et si le duc de Brabant ne s'y opposa pas, c'était un signe que la position du nouveau roi des Romains s'affermissait et qu'il se faisait progressivement accepter, malgré la persistance d'une attitude réservée et expectative de Jean III et des Valois à son égard, jusqu'en avril 1348 pour le premier, encore plus longtemps pour les seconds. En été 1347, Louis de Bavière était encore menaçant et un lien matrimonial entre Wenceslas et Jeanne ne pouvait en être qu'au stade de projet à discuter par les parties intéressées. Rappelons que Charles se trouvait encore dans une position désavantageuse par rapport à la France : il avait déjà expédié la lettre contenant sa promesse d'amitié à Jean, duc de Normandie, mais le fils du roi de France tardait à répondre, et ce jusqu'à la prise de Calais (août 1347).

Le roi de France intervenait probablement dans les affaires relatives à Wenceslas à l'instigation ou par l'intermédiaire des Bourbon, qui s'efforçaient, de par leur orientation familiale, d'entretenir des liens matrimoniaux avec les

princes des contrées limitrophes de l'Empire<sup>244</sup>. Le duc Pierre de Bourbon avait promis sa fille en mariage à Godefroi de Brabant, et les conventions de Saint Quentin ne firent que confirmer le mariage<sup>245</sup>.

*« En la sepmaine de la Saint-Jehan-Baptiste l'an mil CCC.XLVII espousèrent les II fils du duc de Brabant en la cité de Paris : sy prinst monseigneur Henry de Louvaing la fille du duc de Normendie qui avoit environ V ans, et Godeffroy de Brabant, son frère, prinst la fille au duc de Bourbon qui estoit belle damoiselle, et n'y furent pas le roy, ne le duc de Normendie jusques au jour qu'on fist la feste, laquelle fut grande et moult somptueuse. »*<sup>246</sup>

Les Bourbons occupaient la deuxième place dans l'ordre de succession du Brabant. Après le décès d'Henri de Limbourg, Bonne et Godefroi devinrent héritiers du duché<sup>247</sup>.

Philippe VI pouvait se féliciter de son succès. Un an après Crécy, il avait réussi à se rapprocher étroitement de ses anciens adversaires, mettant ainsi fin à la première phase de la guerre de Cent Ans. Il pouvait aussi surveiller directement les fils de Jean III, Henri et Godefroy, lesquels devaient être éduqués à la cour de Paris, et enfin lier le frère du roi des Romains avec ses partisans aux Pays Bas, sans avoir donné à Charles aucune garantie de son statut. Par ailleurs, les traités de Saint Quentin résolvaient les problèmes politiques majeurs de la de la région pour une dizaine d'années.

Charles IV ne pouvait qu'adopter une attitude de prudente réserve. Aucune source ne confirme sa participation à la conclusion du mariage de son frère. Il ne faut cependant pas imaginer que le mariage de Wenceslas aurait pu se passer sans son accord. L'attitude de Charles IV, qui prenait en compte l'embarrassant endettement du Luxembourg, fut l'une des raisons du report des noces de

---

<sup>244</sup> Louis I<sup>er</sup>, duc de Bourbonnais (+ 1342), avait épousé en 1310 Marie de Hainaut (+ 1354), fille de Jean II comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise. Sa sœur Marguerite (+ 1309) s'était mariée en 1307 avec Jean I<sup>er</sup>, comte de Namur (+ 1330), fils de Guy de Dampierre. Béatrix avait épousé Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg. VAN KERREBROUCK, *op. cit.*, p. 49, 50, 53.

<sup>245</sup> LAURENT, éd. cit., p. 119 *sqq.*, n<sup>os</sup> 1 et 2 ; TROUBAT, art. cit., p. 265.

<sup>246</sup> Chronique anonyme de Valenciennes in : (Euvres de Froissart, *Chroniques*, éd. cit., t. V, p. 499.

<sup>247</sup> Le fils aîné Henri mourut le 29 novembre 1349, PIRENNE, *op. cit.*, p. 494 *sqq.* Godefroy décéda peu après, le 3 février 1352 ; Voir André UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché de Brabant au bas moyen âge* ( 1355-1430), Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, 1975, t. I et II, ici t. I, p. 27.

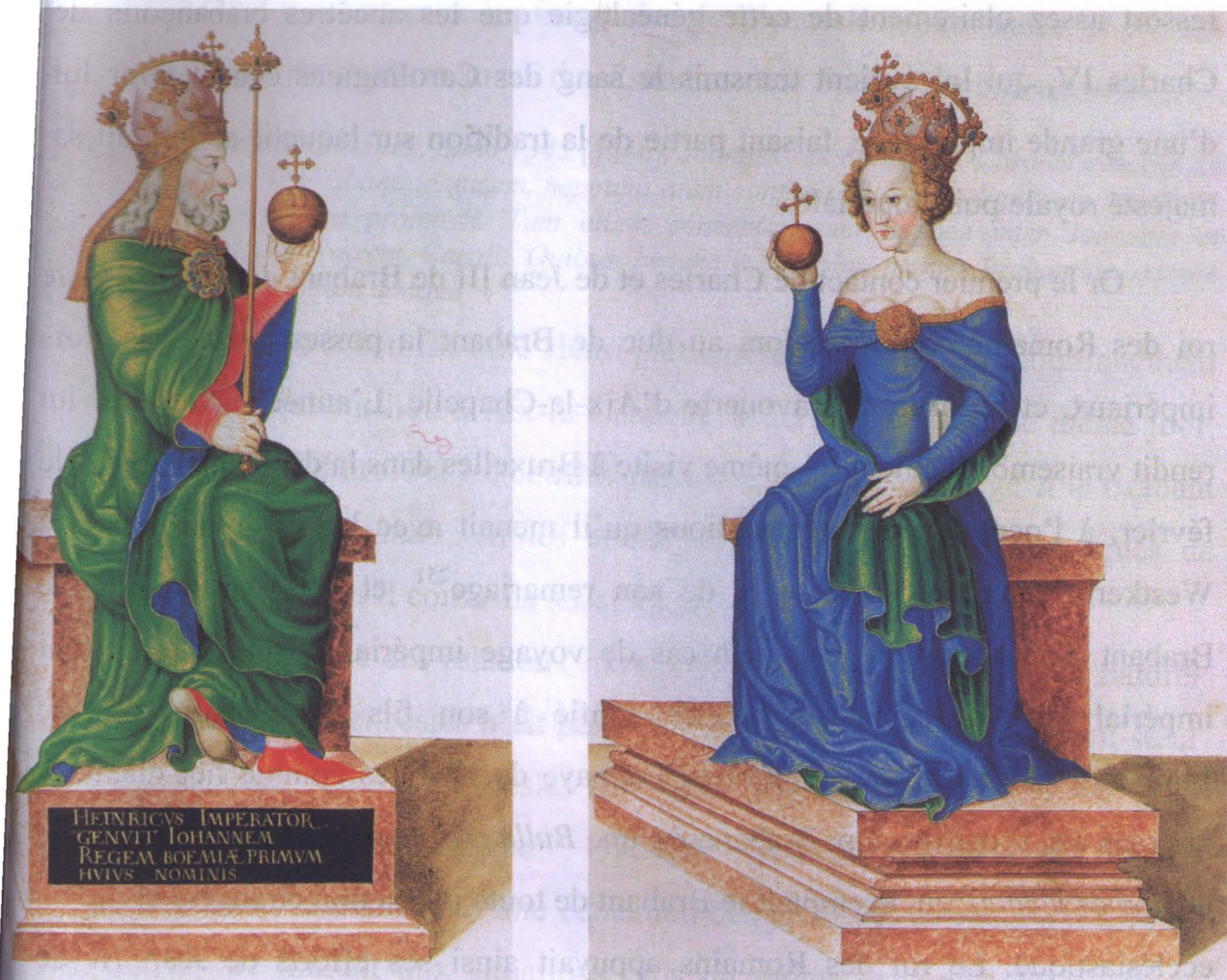


Wenceslas et de Jeanne de Brabant au moment où le prince atteindrait l'âge adulte (15 ans) et accéderait au gouvernement du comté de Luxembourg.

En tout état de cause, Charles s'efforça de régler ses relations avec le duc de Brabant dès que sa position dans l'Empire fut établie de manière indiscutable. Il lui importait (de même qu'au roi de France) d'être accepté par le duc de Brabant en tant que roi des Romains et successeur de Charlemagne. Vers la même époque, entre 1348 et 1350/51, Charles fit élaborer une généalogie de sa famille par Jan van Boendale (1279-1350/51), anciennement appelé aussi Jan de Clerc. Ce personnage, clerc du magistrat d'Anvers, est par ailleurs connu comme le premier auteur des *Brabantsche Yeeften*, chronique flamande en vers. Il était donc un vrai spécialiste dans le domaine<sup>248</sup>. La généalogie établie par lui servit de base à la galerie d'ancêtres que Charles fit peindre au château de Karlštejn dans la grande salle du second étage. Elle commençait par Noé et les personnages de l'*Ancien testament* et continuait avec les héros et les dieux grecs, les rois de Troie, les Romains, les Carolingiens, et les ducs de Brabant : le duc de Brabant Jean I<sup>er</sup> avait marié sa fille Marguerite à Henri VII, empereur des Romains, les deux époux apparaissant comme parents de Jean l'Aveugle et grands-parents de Charles IV. Charles fut représenté dans cette généalogie avec sa première épouse Blanche de Valois<sup>249</sup>.

<sup>248</sup> Les chapitres rédigés par Jan van Boendale vont jusqu'en 1350. La première version de sa chronique, qui compte 12 000 vers divisés en cinq chapitres, fut achevée dès 1316, ses sources étant le *Spiegel historiael* de Jacob van Maerlant et la *Chronica de origine ducum brabantiae*.

<sup>249</sup> Anežka VIDMANOVÁ, *Karel IV. Literární dílo*, Praha : Vyšehrad, 2000, p. 14. Le cycle des peintures murales n'a pas été conservé : la Bibliothèque nationale d'Autriche à Vienne possède une copie des années 1571/72 faite par Mathias Ormys ; une autre copie du XVI<sup>e</sup> siècle se trouve dans le *Codex Heidelbergensis* de la Galerie nationale de Prague. La date de la réalisation du cycle généalogique de Karlštejn est incertaine. Joseph NEUWIRTH (*Mittelalterliche Wandgemälde und Tafelbilder der Burg Karlstein in Böhmen*, Prag : J. Koch, 1896, p. 81 sqq) estimait que Charles le fit peindre peu de temps après son couronnement en 1355 (entre 1355 et 1357), cf. Christiane KLAPISCH ZUBER, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, L'esprit de la cité, Paris : Fayard, 2000, p. 252 sqq ; Jiří FAJT, *Karel IV. Císař z boží milosti*. Kultura a umění za vlády Lucemburků 1310-1437, Praha : Academia 2006, p. 556 ; Karel STEJSKAL (voir par exemple « Die Wandzyklen des Kaiser Karls IV. Bemerkungen zu Neudatierungen und Rekonstruktionen der im Auftrag Karls IV. gemalten Wandzyklen », [www.clavmon.cz/clavis/stati\\_studie/quadriga/ks.html](http://www.clavmon.cz/clavis/stati_studie/quadriga/ks.html)), ne partage cependant pas cette opinion. Il date les fresques des années 1370. Quant à la représentation des personnages, Stejskal trouve de fortes analogies dans le Registre des Fiefs du Comté de Clermont-en-Beauvaisis (voir article cité).



Les portraits de l'empereur Henri VII et de son épouse Marguerite de Brabant, fresque du château de Karlštejn, dans le *Codex Heidelbergensis* (Prague, Galerie Nationale)

Les historiens de l'art supposent le cycle généalogique peint à Karlštejn l'oeuvre d'un maître brabançon. Charles Sterling décèle dans le cycle plusieurs similarités et analogies frappantes qui le rapprochent des enluminures du maître de la *Bible de Jean de Sy* (actif vers 1355-1380), enlumineur de la traduction française de la Bible que Jean le Bon avait commandé au Maître Jean de Sy vers 1355. Le maître de Karlštejn et celui de la *Bible de Jean de Sy* provenaient vraisemblablement d'un même centre, le duché de Brabant<sup>250</sup>. Il

est généralement admis que la généalogie de Karlštejn est marquée par l'influence de l'oeuvre de Giovanni Boccaccio *De genealogia deorum gentilium* (cf. Vlasta DVOŘÁKOVÁ, « Karlštejn a dvorské malířství doby Karla IV. », in : *Dějiny českého výtvarného umění I/1. Od počátku do konce středověku*, éd. Rudolf CHADRABA, Praha : Academia, 1984, p. 313).

<sup>250</sup> Milena BARTLOVÁ, *Velké dějiny země Koruny české*, t. IV b (1310-1402), Praha – Litomyšl : Paseka, 2003, p. 248 ; STERLING, *La peinture médiévale à Paris, op. cit.*, p. 175-180. En générale, ce chercheur soutient que « les influences françaises notées si souvent par les historiens tchèques dans la peinture bohémienne de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s. sont en réalité des influences franco-flamandes et souvent même

ressort assez clairement de cette généalogie que les ancêtres brabançons de Charles IV, qui lui avaient transmis le sang des Carolingiens étaient pour lui d'une grande importance, faisant partie de la tradition sur laquelle se fondait sa majesté royale puis impériale.

Or le premier contact de Charles et de Jean III de Brabant date de 1348 : le roi des Romains confirma alors au duc de Brabant la possession de ses fiefs impériaux, et lui accorda l'avouerie d'Aix-la-Chapelle. L'année suivante, il lui rendit vraisemblablement lui-même visite à Bruxelles dans la deuxième moitié de février, à l'occasion des négociations qu'il menait avec les envoyés anglais à Westkerk, en Zélande, au sujet de son remariage<sup>251</sup>, et confirma au duc de Brabant d'autres privilèges<sup>252</sup>. En cas de voyage impérial à Rome, le vicariat impérial en Allemagne devait être confié à son fils aîné Henri, duc de Limbourg<sup>253</sup>. Charles reconnut aussi l'abbaye de Nivelles comme fief ducal, et qui plus est, il octroya aux Brabançons une *Bulle d'or* leur accordant le privilège de *non evocando*, qui exemptait le Brabant de toute juridiction étrangère civile ou ecclésiastique. Le roi des Romains appuyait ainsi ses efforts de Jean III de soustraire ses possessions aux prérogatives de l'évêque de Liège, qui exerçait la justice sur les Brabançons de son diocèse<sup>254</sup>, et malgré certaines contestations nées plus tard, d'autres empereurs allaient confirmer ce fameux privilège brabançon<sup>255</sup>. Jean Molanus, historien (et théologien) louvaniste du XVI<sup>e</sup> siècle,

---

purement flamandes », voir « La peinture de portrait à la cour de Bourgogne au début du XV<sup>e</sup> siècle », in : *Critica d'Arte*, 1959, n° 35, p. 289-312, ici p. 309, n. 2.

<sup>251</sup> KAVKA, *Karel IV.*, op. cit., p. 144 sqq.

<sup>252</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 176 n.

<sup>253</sup> *Nova Alamanniae. Urkunden, Briefe und andere Quellen besonders zur deutschen Geschichte des 14. Jhderts vornehmlich aus den Sammlungen des Trierer Notars und Offizials, Domdekans von Mainz Rudolf Losse aus Eisenach in der Ständischen Landesbibliothek zu Kassel und im Staatsarchiv zu Darmstadt*, éd. Edmund E. STENGEL, t. 2/I, Berlin : Weidmannsche Buchhandlung, 1930, p. 554-556, n° 842.

<sup>254</sup> Le duché de Brabant était partagé entre les diocèses de Cambrai et de Liège. L'autorité de l'évêque de Liège s'étendait sur Louvain, Nivelles, Tirlemont, ainsi que sur d'autres localités. Jean III avait demandé au pape la création d'un évêché à Bruxelles, mais sa demande resta sans suite, car les deux évêques s'y opposèrent. Alexandre HENNE, Alphonse WOUTERS, *Histoire de la Ville de Bruxelles*, éd. Mina MARTENS, t. I, Bruxelles : Editions Culture et Civilisations, 1968, p. 94.

<sup>255</sup> 1<sup>er</sup> mars 1349, *Trajecte sub Meram*, in : *CDM*, t. VII, éd. cit., p. 645, n° 912 ; PIRENNE, op. cit., p. 139 et 178, selon lequel Charles IV renonça ainsi « aux derniers droits que l'Empire conservait encore sur

voyait un rapport direct entre les fiançailles de Wenceslas et de Jeanne, le soutien offert par le duc de Brabant au roi des Romains et la *Bulle d'Or* brabançonne :

« *Occurebat Cressiaci, anno 1343 [1346], Joannes rex Bohemiae. Carolus evadens ad Joannem III Brabantiae ducem, nepotum suum confugit. Qui eum aliquamdiu tractavit, et ad imperium promovit. Tum etiam conceptae sunt nuptiae inter Joannam et Wenceslaum fratrem Caroli. Quibus beneficiis Carolus motus, Brabantiae aureae bullae privilegium donavit.* »<sup>256</sup>

Le duc de Brabant et son fils aîné Henri participèrent au deuxième couronnement de Charles IV, qui eut lieu à Aix-la-Chapelle le 25 juillet 1349. Le même jour, Charles lui promit d'arbitrer les conflits nés entre l'évêque de Liège et le Brabant au sujet du *non evocando*, en les conférant à Baudouin et aux évêques de Cambrai et de Verdun. Il confirma aussi les privilèges de Bois-le-Duc<sup>257</sup>.

Dans le contexte des relations entre Charles et les Valois, il paraît naturel que l'éducation de Wenceslas n'ait pas pris place à Paris, quoique sa demi-sœur Bonne y ait vécu. Mettre Wenceslas entre les mains des Valois aurait été pour Charles assez désavantageux. Quoique souvent mentionnée dans l'historiographie, la tradition d'une éducation des jeunes Luxembourg à la cour de France<sup>258</sup> se limitait aux situations plus ou moins extrêmes : le royaume assurait un appui politique à Henri et Baudouin après la mort du comte et de tous les membres adultes de la famille de Luxembourg adultes dans la bataille

---

le duché » ; voir aussi EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. II, p. 667, 673 ; HENNE, WOUTERS, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., t. I, p. 114.

<sup>256</sup> *Les quatorze livres sur l'histoire de la ville de Louvain* du docteur et professeur en théologie JEAN MOLANUS, publiés d'après le manuscrit autographe, accompagnée d'une notice sur la vie et les écrits de Molanus, de notes et d'appendices par Pierre François Xavier DE RAM, Bruxelles : M. Hayez, 1861, t. I et II, ici t. II, p. 844.

<sup>257</sup> A Aix-la-Chapelle, le 25 juillet 1349 ; WINKELMANN, éd. cit., p. 464-468, n<sup>os</sup> 743-749 ; *CDM*, t. VII, éd. cit., p. 667, n<sup>os</sup> 953 et 954 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 51, n<sup>os</sup> 216 et 217 ; *BY*, t. II, CD, p. 832, n<sup>o</sup> CC. Le même jour, Charles expédia également une lettre portant sur l'administration de la justice en Brabant, voir *BY*, t. II, CD, éd. cit., p. 469-471, n<sup>o</sup> VIII (en flamand) ; cf. EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., p. 667-680 et 840 sqq ; VERKOOREN, *Inventaire ... de Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 74 sqq.

<sup>258</sup> En fait, l'éducation de Charles IV à la cour de France fut une exception, car elle est la seule à être attestée par les sources – Jaroslav MEZNIK, « Berichte der französischen Königlichen Rechnungen über den Aufenthalt des jungen Karl IV in Frankreich », in : *Mediaevalia Bohemica*, 1-2, 1969, p. 291-295, alors qu'aucun document ne permet d'étayer cette assertion dans le cas d'Henri VII. Baudouin fit ses études à la Sorbonne à partir de 1299, cf. MARGUE et al., op. cit., p. 55 sqq.

perdue de Worringen<sup>259</sup>, et le déplacement de Wenceslas-Charles était dû au conflit interne dans le royaume de Bohême<sup>260</sup>. Jean éloignait de cette façon son héritier Wenceslas-Charles de la noblesse bohémienne, afin qu'il ne puisse plus être utilisé comme prétexte à une révolte contre son père. Au contraire, Wenceslas fut laissé au soin des divers membres de sa famille, les Luxembourg et les Bourbons, en particulier Charles et Béatrix. La reine douairière s'occupait plutôt des aspects pratiques, tandis que son frère préparait son avenir politique.

Depuis la mort de Jean à Crécy, les relations jadis chaleureuses entre les Luxembourg et les Valois se refroidissaient. Quoique l'empereur Louis de Bavière fût décédé le 11 octobre, le roi de France omettait toujours de reconnaître le titre de roi des Romains de Charles. Cependant, envisageant d'offrir la couronne à Edouard III d'Angleterre, vraisemblablement à l'instigation du marquis Guillaume de Juliers, le parti des Wittelsbach décida vite de ne pas avoir d'égards pour Philippe VI. Le 10 janvier 1348, Edouard III fut élu roi des Romains<sup>261</sup>, et Philippe pouvait s'attendre à ce que tôt ou tard Edouard utilise le Hainaut, où il pouvait faire valoir les droits d'héritage de sa femme Philippa, comme base d'opérations militaires<sup>262</sup>. Dans une telle situation, il aurait été très naturel que Charles et Philippe concluent une alliance contre leur ennemi commun ; mais le roi des Romains avait déjà une autre solution pour renverser la situation à son avantage et éviter une guerre en amenant le roi d'Angleterre, lequel hésitait d'ailleurs à accepter le rôle de contre-roi des Romains, à refuser la couronne impériale<sup>263</sup>.

Une semaine après l'élection d'Edouard comme contre-roi des Romains, Charles IV donna en fief au roi d'Angleterre et au marquis de Juliers, dernier partisan du roi d'Angleterre après la mort de Louis IV, un quart du Hainaut et de la Hollande, la Zélande et la Frise, comme héritage de leurs femmes. De cette

---

<sup>259</sup> Le comte de Luxembourg Henri III (VI) avait trouvé la mort, ainsi que ses frères Waleran de Ligny et Baudouin sur le champ de bataille, où était achevé le 5 mai 1288 la guerre de succession du Limbourg.

<sup>260</sup> AUTRAND, *Jean de Berry, op. cit.*, p. 49.

<sup>261</sup> TRAUTZ, *op. cit.*, p. 345 ; JANSSEN, art. cit., p. 209 *sqq.*

<sup>262</sup> TRAUTZ, *op. cit.*, p. 346 *sqq.*

<sup>263</sup> THOMAS, « Die Beziehungen ... », art. cit., p. 178.

manière, il empêchait une alliance entre ceux-ci et les Wittelsbach qui niaient les droits d'héritage des sœurs de l'impératrice Marguerite. Par la suite, Charles céda à Guillaume d'autres droits et privilèges et le délégua pour négocier une alliance entre le roi des Romains et le roi d'Angleterre<sup>264</sup>. Edouard répondit par une lettre du 23 avril 1348 dans laquelle il promettait de ne s'allier avec aucun ennemi de Charles. Il suggérait aussi l'idée d'une guerre du roi des Romains contre la France. Après qu'Edouard eut définitivement refusé son élection, Charles ratifia le contrat amical de sa part : il ne s'engageait pas à attaquer directement la France, mais une guerre pour la récupération des droits impériaux n'était pas à exclure<sup>265</sup>. En même temps que le don des fiefs au roi d'Angleterre et au duc de Juliers, Baudouin expédia au nom de Charles une charte qui devait servir de démonstration de force liée à l'alliance qui se préparait. Il s'agissait du premier document concernant l'évêque et le chapitre de Cambrai, qui devait rappeler leur dépendance féodale du Saint Empire<sup>266</sup>. Sans grande signification pour le roi d'Angleterre, le contrat anglo-impérial apporta une aide décisive à Charles. Il parvint à rompre son isolement politique et à s'imposer comme roi des Romains dans la politique européenne. A la place de son allié secondaire, le roi de France avait maintenant devant soi un rival potentiel.

En réaction au traité anglo-impérial conclu en avril 1348, Philippe VI commença à prendre pied dans le Viennois, principauté de l'Empire, dont les seigneurs, qui portaient le titre de dauphin, étaient les comtes de Grenoble, et où la ville de Vienne, située sur le Rhône, entre le Dauphiné et la France, était gouvernée par l'évêque, qui dépendait directement de l'Empire. En 1349, après l'abdication définitive de Hubert II, comte de Grenoble, que le pape aussi bien

---

<sup>264</sup> TRAUTZ, *op. cit.*, p. 352 ; *RI*, t. VIII, p. 49, n<sup>os</sup> 555, 563 *sqq* ; JANSSEN, art. cit., p. 210 *sqq* ; TRAUTZ, *op. cit.*, p. 248, n. 23.

<sup>265</sup> *RI*, t. VIII, p. 59, n<sup>o</sup> 701 ; THOMAS, « Die Beziehungen ... », art. cit., p. 179.

<sup>266</sup> Le 16 janvier 1348 ; THOMAS, « Die Beziehungen ... », art. cit., p. 181 ; Abbé Henri DUBRULLE, *Cambrai à la fin du moyen âge (XIII-XVI siècle)*, Lille : Lefebvre-Ducrocq, 1904, p. 290 : La situation géographique du Cambrésis, à cheval sur l'Escaut, le plaçait dans la dépendance politique, mais aussi économique, de la France, ainsi que le prouvent ses importations de vivres françaises. La tolérance de celles-ci par le roi de France, même à temps de pénurie, ces marchandises, était naturellement dictée par des motifs politiques, et soumise à conditions : les vivres étaient exclusivement destinées au Cambrésis et ne pouvaient y transiter.

que le roi des Romains souhaitaient et croyaient retarder, Philippe VI, qui avait acheté le Dauphiné, destina celui-ci aux fils aînés de la famille royale française. Le petit-fils de Philippe, Charles, devint le premier dauphin de la famille de Valois. Ainsi ce territoire impérial fut-il rattaché par union personnelle au royaume de France. Toute la transaction se passa officieusement, sans l'accord du roi des Romains<sup>267</sup>.

Un coup supplémentaire vint frapper les relations franco-impériales : Blanche de Valois décéda en août 1348, et Bonne de Bohême, probablement victime d'une épidémie de peste, la suivit dans la tombe un an plus tard, le 11 septembre 1349<sup>268</sup>.

Le remariage du roi des Romains eut lieu en mars 1349 à Bacharach sur le Rhin et attestait sa grande victoire diplomatique sur le parti Wittelsbach. Ses relations avec la France allaient néanmoins toujours de mal en pis : quoique Charles ait refusé la main de la princesse Isabelle d'Angleterre (qu'Edouard avait voulu marier à Louis de Male en 1347), il ne souhaitait pas non plus choisir une princesse française, se réservant une position d'impartialité dans le conflit franco-anglais. Le choix de son épouse mit cependant en colère le pape Clément VI qui, dans l'espoir que le roi opterait pour une Française, lui avait accordé d'avance une dispense pour tout lien de parenté, et s'était ainsi privé du seul moyen d'empêcher un mariage du roi Charles contraire à son souhait. Le roi des Romains choisit sa femme dans l'Empire, au beau milieu du camp des Wittelsbach, pour neutraliser son adversaire Günther de Schwarzburg, élu roi des Romains à l'initiative de ceux-ci<sup>269</sup>. La jeune Anne, nièce de Rodolphe II

---

<sup>267</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 192. Sur le passage du Dauphiné aux Valois et le gouvernement du comté entre 1349 et 1408 voir le travail le plus récent d'Anne LEMONDE, *Le temps des libertés en Dauphiné. L'intégration d'une principauté à la couronne de France (1349-1408)*, Presses universitaires de Grenoble, 2002. Ce travail ne traite cependant pas des aspects de la dépendance féodale de l'Empire.

<sup>268</sup> Supposition que les historiens tiennent pour la plus probable, en raison de la coïncidence de l'épidémie et de la mort de la duchesse. Selon l'épithaphe que l'on voyait sur son tombeau dans l'abbaye de Maubuisson, Bonne mourut le 12 septembre 1349. FROISSART, *Livre I et II*, éd. cit., p. 665, n. 2 AUTRAND, *Charles V*, p. 14 ; Roland DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, t. I, Paris Auguste Picard, 1909, p. 37 et n.

<sup>269</sup> BOBKOVÁ, *Velké dějiny*, op. cit., t. IV. a, p. 239.

comte palatin rhénois, était frappée, comme toute la famille Wittelsbach, par l'interdit du pape, qui n'hésita pas à manifester son déplaisir<sup>270</sup>.

Le mariage de Charles avec la princesse Anne amena finalement la paix dans l'Empire, et un nouveau couronnement put avoir lieu, cette fois-ci à Aix-la-Chapelle, comme l'exigeait la tradition :

« ... ledit messire Charles ne poeut, si tost comme il voulsist, estre couronné à Aiz par paix, ains luy convint longuement guerrier, car ces II esliseurs, c'est assavoir le duc de Baviere et le marquis de Brandebourch luy estoient moult durement contraires. A la parfin, lui convint faire paix avecques eulx, et prist à femme le seur du joeune duc de Baviere, et fut, par commun accord, recouronné à Aiz, et sa femme, la joeune royne, et tous les hauls barons d'Alamaigne y furent en grand estat. Ce fut l'an de grace mil CCC XLIX, ou moys d'aoust »<sup>271</sup>.

Charles prit soin d'en informer le roi de France. En juin 1349, Philippe VI rémunéra *Johannes Convin, menestrellus Regis Romanorum*, qui avait délivré à Philippe de Valois la lettre annonçant le remariage du roi des Romains<sup>272</sup>.

Si la mort de Blanche de Valois avait affligée le roi Charles, le décès de Bonne de Bohême fut en plus lourd de conséquences. Les circonstances de la mort de Bonne étaient si obscures pour les contemporains que la rumeur d'un assassinat vint à se répandre. Les chroniqueurs, en particulier ceux qui avaient peu de sympathie pour les rois de France, accompagnaient la notice de sa mort des mots « *avancée* » et « *hastive* »<sup>273</sup>. Les doutes sur la nature de la mort de la duchesse furent renforcés l'année suivante par l'exécution du connétable Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, sans procès juridique en bonne et due forme. Elle intervint juste après la Joyeuse Entrée Royale de Jean II, le 18 novembre 1350, en présence du duc de Bourbon, du comte d'Armagnac, de Jean de Boulogne et de Charles d'Espagne<sup>274</sup>. Le crime prétendument perpétré par le

<sup>270</sup> Voir Annexe. Dossier généalogique, n° I.5, « Les Luxembourg, les Valois et les Wittelsbach ».

<sup>271</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 220-221.

<sup>272</sup> Jules VIARD (éd.), *Les Journaux du trésor de Philippe VI de Valois suivis de l'ordinarium Thesauri de 1338-1339*, Paris : Imprimerie nationale, 1899, p. 274, n° 1482 : « *Johannes Convin menestrellus Regis Romanorum, pro simili, per ejus litteram datum XVI<sup>to</sup> Marcii predicti, nomine doni, pro novis maritaggi dicti Regis Romanorum que apportavit ad Regem, 40 scutos auri sine precio* ».

<sup>273</sup> CHAREYRON, *op. cit.*, p. 95-99 ; *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. II, p. 199 *sqq* et 183 ; Jean de NOYAL, abbé de Saint-Vincent-de-Laon, écrit : « *De laquelle damme dessus dite [Bonne] la fin hastive, si comme on dit, fut occasion de deffinement inopinable du conte de Guines, duc d'Attaines et connestable de France, de laquelle chose nous nous rapportons à Celui qui de riens n'a ignorance* ».

<sup>274</sup> *Chronique de Jean II et Charles V*, t. I, éd. Roland DELACHENAL (SHF), Paris : Renouard, 1910, p. 29 *sqq* ; CHAREYRON, *op. cit.*, p. 93 *sqq*.



comte d'Eu était une « trahison » invoquée sans plus de précisions, fait qui souleva les interrogations des chroniqueurs. Jean le Bel mit la mystérieuse exécution du connétable en corrélation avec la mort de Bonne :

*« Et ne sut-on pourquoi ce fut fait, fors des plus privés du roi ; mais aucunes gens devinaient que le roi avait été informé d'aucunes amours lesquels avaient été ou devaient être entre madame Bonne et le gentil connétable. Je ne sais si oncques en fut rien à la vérité, mais la manière du fait en fit plusieurs gens soupçonner »*<sup>275</sup>.

Ces quelques phrases du chroniqueur liégeois reflètent les bruits et les soupçons qui enflammaient alors les imaginations. Ils parvinrent très probablement aux oreilles des frères de Bonne et alimentèrent l'aversion de Charles pour ses anciens beaux-frères<sup>276</sup>. Froissart ne fait que mentionner sans plus le décès de Bonne<sup>277</sup>. Il relate cependant la mort d'une autre princesse luxembourgeoise, Marie, tante de Bonne et de Wenceslas et épouse de roi de France Charles IV le Bel, d'une manière qui n'est pas sans rappeler le mystérieux décès de Bonne : *« De celle seconde damme de Luxembourch qui estoit moult humle et moult preude femme eut li rois .I. fil qui mourut moult jovenes et assés tost la mere apriés à Ysodon en Bery et morurent tout doi assés souppchonousement. De quoy aucunnes gens furent encouppés en derriere couvertement »*<sup>278</sup>. Il n'est pas tout à fait exclu que Froissart ait confondu les deux princesses.

Le remariage de Jean II eut lieu avant la mort de son père, en août 1350<sup>279</sup>. Par son mariage avec Jeanne de Boulogne et d'Auvergne, duchesse de Bourgogne<sup>280</sup>, l'héritier de Philippe VI devenait tuteur du jeune Philippe de Rouvre, héritier du duché de Bourgogne et de la Franche-Comté, fief impérial. Les rois de France poursuivaient ainsi leur politique d'empiètement sur les affaires de l'Empire.

<sup>275</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., p. 199 sqq.

<sup>276</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 179 sqq et « Frankreich, Karl IV. und das Grosse Schisma », art. cit., p. 83.

<sup>277</sup> JEAN FROISSART, *Livre I et II*, éd. cit., p. 665

<sup>278</sup> JEAN FROISSART, *Livre I.. d'Amiens*, éd. cit., t. I, p. 98, l. 16-20.

<sup>279</sup> Roland DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, t. I, Paris : Auguste Picard, 1909, p. 67-69.

<sup>280</sup> Jeanne de Boulogne, reine de France, était fille de Marguerite d'Evreux et cousine de Jeanne de Brabant, dont la mère était Marie d'Evreux, sœur de Marguerite. Voir Annexe. Dossier généalogique n° I.2 « Les Evreux et Jeanne de Brabant ».

## II.C

### Béatrix et Wenceslas sous le règne de Charles au Luxembourg

Pendant que la légende sur les prouesses du roi de Bohême se répandait en Europe, Béatrix de Bourbon reprit en mains l'éducation de son fils. Comme le dit Jean Bertholet, elle « *s'était seule chargée de son éducation, & seule vouloit travailler à son établissement. En effet, Wenceslas Comte de Luxembourg, élevé sous les yeux de sa mère, en recevoit de salutaires leçons ...* »<sup>281</sup>. Cet état des choses résultait indirectement des dispositions de Jean l'Aveugle de 1340, dont il n'était en revanche pas tenu compte quant au gouvernement du Luxembourg lors de la minorité de Wenceslas : en vertu du testament de Jean, l'administration du comté aurait dû être confiée aux représentants du pays ; et selon la disposition du 16 juillet 1340, le pays roman gouverné par le sénéchal Werri de Harzée aurait dû passer à Béatrix, Wenceslas ou à leur « mambour ». Comme il était prévu dans le contrat conclu en mai 1346 entre Charles et Baudouin, le comté revint au nouveau roi des Romains, ainsi qu'en témoigne une simple expression employée par Charles dans plusieurs lettres, et pour la première fois dans un document du 18 septembre 1346, où il dit, chose curieuse, que le comté lui est échu à titre héréditaire<sup>282</sup>.

Cette formulation est reproduite dans plusieurs lettres du roi des Romains, en particulier dans la confirmation de la cession d'Echternach, Bideburg, Grevenmacher et Remich à l'archevêque de Trèves par Jean l'Aveugle. Dans les documents expédiés au début de son règne, Charles soulignait qu'il ne faisait qu'agir selon la volonté de son père, « *mit willen und von geheisze unsers vorvenanten herren und vader seligen* », quoique ce ne fût pas toujours vrai<sup>283</sup>. Dans la charte cédant les prévôtés mentionnées, Charles, très reconnaissant envers son grand-

<sup>281</sup> BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg, op. cit.*, t. VI, p. 203.

<sup>282</sup> A Luxembourg, le 18 septembre 1346 ; WINKELMANN, éd. cit., p. 408-412, n° 677 (analyse WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 1 et p. 6, n° 3). Charles confirme dans ce document les engagements de Jean l'Aveugle du 3 juin 1346, tout en employant de l'expression « *und nû die vorgeante Graffschaft zû Lutzillimbürg an uns verfallen ist* ». La confirmation de l'abandon des forteresses de Freudenburg, Kopp, Freudenstein et Bubingen date du même jour. *Ibidem*, n° 4.

<sup>283</sup> WINKELMANN, éd. cit., p. 408, n° 677 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 6, n° 2 et 3, p. 7, n° 6.

oncle Baudouin, « oublie » de se réserver le droit de rachat prévu par Jean l'Aveugle le 3 juin. Cet acte constitua donc en fait une donation à l'archevêque et par conséquent une violation des droits de Wenceslas. Les nobles du « quartier » allemand ainsi que Gérard de Houffalize, du pays roman – le Luxembourg était alors divisé en deux « quartiers » sur la base de la frontière linguistique – devaient apposer leurs sceaux à la lettre. Toutefois, les conditions de cet engagement s'avérèrent pour eux inacceptables, de sorte que le 7 décembre, Charles demandait encore aux quatorze vassaux de sceller le document<sup>284</sup>. Ce fut probablement en raison de cette résistance des nobles luxembourgeois que l'archevêque de Trèves, en ratifiant la lettre de Charles, lui redonna la possibilité d'un rachat des territoires engagés<sup>285</sup>. Charles engagea par ailleurs la marche de Thalfang et le fief de Drohnecken<sup>286</sup>.

Il semble que la mort de Jean à Crécy ait été inattendue, car aucun document officiel réglant la nouvelle situation du Luxembourg suite aux engagements faits par Charles de Bohême à Baudouin de Trèves en mai 1346 n'avait été expédié. Le contrat entre Baudouin et Charles, qui envisageait l

<sup>284</sup> Selon Alain ATTEN, « Die Luxemburger in der Schlacht von Crécy », in : *Johann der Blinde, Graf von Luxemburg und König von Böhmen. 1296-1346*, éd. Michel PAULY, p. 567-596, ici p. 582, les Luxembourgeois refusèrent de consentir à ces concessions, et la charte du 18 septembre 1346 portait seulement 4 sceaux, ceux de Charles, de Gérard d'Houffalize, de Johann de Rodenmachern et de Henrich de Daun. Cf. WINKELMANN, éd. cit., p. 412 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 15, n° 47.

<sup>285</sup> Baudouin confirma la vente d'Echternach, etc. le 4 novembre 1346, en réservant le droit de rachat aux comtes de Luxembourg, voir BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, op. cit., t. VI, P. J. p. LXXI sqq, ici p. LXX : « Nous aurions cependant fait l'amitié audit Seigneur Charles nostre Neveu & à ses hoirs Comtes de Luxembourg, comme nous faisons par les présentes lettres, de leur accorder le pouvoir & liberté de faire le rachat desdites Villes, forteresses, & Villages avec leurs appartenances, en quelque tems il leur plaira de nôtre grand Chapitre, moyennant le paiement de ladite somme de trente mille florins de Florence de bon or ou de bon poids, leur accordant aussi le pouvoir de degager séparément de nous & nos successeurs ou de nôtre grand Chapitre lesdites forteresses, Villes & Villages, & leurs appartenances, & d'en payer les deniers, & lorsque nous, nos successeurs & grand Chapitre seront entierement satisfaits, & aurons en nostre pouvoir lesdits deniers de degagement, nous serons tenus de décharger lesdites Villes, forteresses & Villages, & ce qui appartient des sermens & obeissance qu'ils nous auront preté, & lesd. Villes, forteresses & Villages, & leurs appartenances remises au pouvoir de nostredit Neveu & à ses hoirs ; sauf neanmoins à nous & à notre grand Chapitre droit qui nous compete en vertu de ladite vente esdits Biens : le tout ainsi fait fidellement & sans fraude. » ; analyse WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 10 sqq, n° 27. Quelque temps plus tard, dans la charte du 17 février 1348 in : *ACRB*, éd. cit., t. II, p. 37 sqq, n° 47, Baudouin promit de restituer les terres engagées au comte de Luxembourg et de ne pas les revendre à une tierce personne. La dot de Béatrix y était aussi mentionnée. Malgré les grandes concessions à l'archevêché, il n'était pas question d'aliéner ces territoires.

<sup>286</sup> A Luxembourg, le 20 septembre 1346 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, t. II, éd. cit., p. 314, n° 922.

gouvernement de Charles au Luxembourg, n'était qu'un accord privé, auquel Jean de Bohême avait refusé de donner son consentement écrit. Ainsi, ni le comte, ni les représentants du Luxembourg n'avaient consenti à aucun changement des décisions de 1340, qui, en cas de minorité de Wenceslas confiaient l'administration du Luxembourg aux représentants élus du pays.

A la lumière de ce qui précède, l'hypothèse selon laquelle il y aurait eu un deuxième testament perdu de Jean l'Aveugle s'avère éronnée ; les documents de 1340 ne perdirent pas leur validité, et le règne de Charles au Luxembourg entre 1346 et 1352, ne peut être juridiquement justifié. Les mois d'été précédant et suivant l'élection étaient très chargés, et l'incertitude quant à l'avenir (Charles devait lutter contre les partisans de l'empereur Louis IV de Bavière) ne favorisait pas la rédaction d'un nouveau testament qui aurait ouvertement et officiellement impliqué Charles de Bohême dans l'administration du comté pour la durée de la minorité de Wenceslas<sup>287</sup>. Si les historiens restent divisés quant à savoir si Charles a usurpé des droits de Wenceslas au Luxembourg<sup>288</sup>, la réponse doit prendre en compte qu'au départ, Charles n'usurpa pas le droit de succession de Wenceslas, car la minorité de celui-ci ne prit fin qu'en février 1352 ; au cours de cette période, Charles usurpa surtout l'administration et les revenus qui auraient dû échoir aux représentants du comté et éventuellement à Béatrix de Bourbon ; il se servait pour sûr à tort du titre de comte de Luxembourg, notamment autres pour contracter de nouvelles dettes : toutefois, Wenceslas ne subit en rien les conséquences de cette attitude de son frère aîné, car, après son accession au trône comtal, il ne fut pas obligé de payer les dettes de Charles.

Les réactions du pays de Luxembourg à l'accession de Charles au pouvoir furent plus nettes dans pays roman, dont la situation était différente de celle du

---

<sup>287</sup> Si on a pu postuler que la mort de Jean l'Aveugle sur le champs de bataille fut un suicide (cf. MARGUE *et al.*, *op. cit.*, p. 162), cette décision, certainement pas préméditée, mais prise au cours de la tuerie, devait résulter de l'intense frustration causée par sa cécité et par les concessions qu'il avait faites à son fils Charles en Bohême et à l'archevêque de Trèves au Luxembourg, et qui menaçaient sa propre souveraineté. Il devait peut-être aussi avoir l'impression qu'ayant fait élire son fils roi des Romains, il avait atteint l'apogée de sa carrière, et pouvait avoir des difficultés à imaginer le reste de sa vie.

<sup>288</sup> MARGUE *et al.*, *op. cit.*, p. 142.

*quartier* allemand ; certains des vassaux francophones du comte de Luxembourg étaient en effet tenus par le serment donné à feu le roi de transmettre le pays roman à Wenceslas et Béatrix : il s'agissait notamment du sénéchal Werri de Harzée, lequel tomba, semble-t-il, en disgrâce auprès de Charles, et les frères d'Agimont, témoins du testament du roi Jean<sup>289</sup>. Les seigneurs francophones mettaient un point d'honneur à assurer le respect des droits du jeune prince.

Charles annonça d'avoir promis à l'archevêque de Trèves de ne rien faire dans l'administration du comté de Luxembourg sans le consulter. Il prit l'engagement de toujours suivre les conseils de Baudouin, et ordonna à tous ses officiers, châtelains et sujets de lui obéir en tout<sup>290</sup>. Le 9 décembre, il confia à l'archevêque l'administration du Luxembourg et le droit d'y attribuer les fiefs, à condition que ceux qui les auraient reçu de son grand-oncle lui prêtent aussi hommage. Baudouin obtint le droit de nommer les officiers, d'engager les nobles à son service ainsi que d'exercer tous les autres pouvoirs<sup>291</sup>, ce qui entraîna une forte interconnexion de l'administration et des systèmes vassaliques de l'archevêché de Trèves et du comté de Luxembourg. Le même jour, le roi des Romains chargea l'archevêque de le remplacer pendant ses absences à la gestion des affaires de l'Allemagne, de la France et du Luxembourg<sup>292</sup>. Il lui abandonna également tous les revenus du comté pour lui permettre de subvenir aux dépenses liées à cette administration, lui donnant toute la liberté d'employer le surplus d'une manière utile au pays<sup>293</sup>.

En ce qui concerne Wenceslas et Béatrix, Charles confirma que la reine se chargerait de l'éducation de son fils et lui en fournit des moyens financiers en lui concédant les terres prévues à cet effet dans son contrat de mariage pour le cas

---

<sup>289</sup> REICHERT, *Landesherrschaft*, op. cit., t. II, p. 876 ; ATTEN, art. cit., p. 582 sqq. Atten ne prend pas en considération la charte du 22 mai 1346 entre Charles et Baudouin. (cf. notre ch. I.D). Il conclut que « Karl befindet sich als Usurpator und Erbräuber des wehrlosen jüngeren Bruders so offenkundig in Unrecht ».

<sup>290</sup> A Thionville le 9 décembre 1346 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIII, p. 15, n° 50.

<sup>291</sup> *Ibidem*, p. 16, n° 54.

<sup>292</sup> A Thionville, le 10 décembre 1346 ; *ibidem*, n° 55 ; in extenso WINKELMANN, éd. cit., p. 418-422, n° 683 : « per totam Germaniam et Galliam et terras adjacentes eisdem, auctoritate nostra regia, ac per totum nostrum comitatum Lutzellinburgensem tamquam comes ejusdem tibi vices nostras generaliter et specialiter comittendas duximus ». Les archevêques de Trèves portaient le titre d' « Archichancelier dans les Gaules ».

<sup>293</sup> Le 9 décembre 1346 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIII, p. 16, n° 56.

où Jean viendrait à mourir : il céda ainsi à Béatrix de Bourbon, reine douairière de Bohême, toutes ses terres qui lui appartenait dans le comté de Hainaut, c'est-à-dire Aymeries, Doullers, Raismes, Cousolre<sup>294</sup> et Avesnes (France, dép. du Nord), pour lui permettre, selon ses termes, d'entretenir et d'élever son fils. Après la mort de Béatrix, les terres du Hainaut devaient revenir à Wenceslas ou, à défaut, à tout autre qui détiendrait alors le comté de Luxembourg<sup>295</sup>.

Charles régla très soigneusement tout ce qui concernait les droits de Béatrix. Elle gardait toutes les ressources dont elle avait joui durant la vie de son mari. Le 11 décembre 1346, il lui confirma son douaire de six mille livres tournois, constitué par Jean sur les revenus de la châtellenie de Damvillers et des prévôtés de Marville et d'Arlon, employant à cette occasion, envers « *notre tres chiere dame* » un ton très respectueux, « *... desiranz de tout notre cœur favoriser et honorer, et a li et a tous autres faire raison et équité et aussi grâce si avant, comme nous pourriens honnetement endurer* ». Charles ne lui accorda pas par contre les pouvoirs et l'administration directe qu'elle avait exercés du vivant de son époux, mais les conféra à son conseiller, qui était surtout le principal et le plus puissant créancier de Jean l'Aveugle, Arnould d'Arlon, en le nommant capitaine en chef et souverain gouverneur des prévôtés d'Arlon, de Marville, de Saint Mard, de Damvillers et de leurs dépendances<sup>296</sup>. Béatrix ne pouvait donc disposer des édifices, des châteaux et des forteresses dans les prévôtés de Marville, de Saint Mard, d'Arlon et de Boulogne. Les habitants, les hommages, les amendes et les rentes d'Arlon – à l'exception de ses rentes douairières – restaient également hors de son pouvoir<sup>297</sup>. Le 3 décembre, le marquisat d'Arlon et ses dépendances

---

<sup>294</sup> Dans les documents du XIV<sup>e</sup> siècle, la variante de ce nom est « Consorre ».

<sup>295</sup> Le 12 décembre 1346 à Thionville ; HUIILLARD-BREHOLLES, éd. cit., t. I, p. 426, n° 2450 ; AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1383.

<sup>296</sup> 10 décembre 1346, WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 17, n° 59 ; sur le financier Arnold d'Arlon voir Winfrid REICHERT, « Hochfinanz und Territorialfinanz im 14. Jahrhundert : Arnold von Arlon – Rat und Finanzier der Luxemburger », in : *Hochfinanz und Territorialfinanz am Westen des Reiches 1150-1500*, éd. Friedhelm BURGARD (THF, 31), Trier 1996, p. 219-280, ici p. 245.

<sup>297</sup> HUIILLARD-BREHOLLES, éd. cit., t. I, p. 426, n° 2450, AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1347.

furent relevés en fief de l'archevêché de Trèves, même si le marquisat n'avait pas été fief de l'archevêché tout entier<sup>298</sup>.

Béatrix renonça aux créances comprises dans la succession de son mari, ainsi qu'aux biens mobiliers qu'elle avait possédés conjointement avec lui, mais le 13 décembre, Charles refusa la seconde partie de sa renonciation et autorisa la reine à disposer des meubles, des bijoux, du mobilier, de la vaisselle, *etc.*<sup>299</sup>. Béatrix garda sans modification la châellenie, la prévôté et le château de Damvillers, où elle avait sa résidence. Outre ses revenus luxembourgeois et les revenus hainuyers destinés à son fils, elle possédait encore la châellenie de Creil en France, reçue en dot de son père, et disposait probablement aussi de Lissey, dans la prévôté de Virton, fief pour lequel elle rendit hommage à l'évêque de Verdun en 1349<sup>300</sup>. L'énergique veuve était assez riche pour bien gérer les affaires de son fils unique, mais aussi pour se mêler des conflits régionaux entre la Lorraine et le Bar. Se faisant arbitre, Béatrix tentait de maintenir, à une échelle certes plus modeste, l'orientation politique luxembourgeoise esquissée par Jean l'Aveugle. Le 2 novembre 1351, le pape lui recommanda le maître Guillaume Pinchon, prévôt de l'église de Mayence et chapelain du pape, comme intermédiaire dans le conflit entre Marie, duchesse de Lorraine, et Yolande, comtesse de Bar<sup>301</sup>.

L'éloignement de Charles du comté, dont il avait cédé l'administration à son grand-oncle, contribua aux problèmes entre Baudouin, Arnould d'Arlon et Béatrix. A l'automne 1347, un conflit éclata au sujet de la rente douairière de Béatrix, et il n'était, semble-t-il, pas le premier. Le 8 octobre, Charles rappelait à

---

<sup>298</sup> Le 3 décembre 1346, WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XIII, p. 13, n° 39 ; *RI*, t. VIII, p. 28, n° 288.

<sup>299</sup> Le 13 décembre 1346 ; HUIILLARD-BREHOLLES, éd. cit., t. I, p. 426, n° 2452, AN, P 1364<sup>2</sup>, coté 1358.

<sup>300</sup> REICHERT, *Landesherrschaft*, *op. cit.*, p. 517 ; les prévôtés d'Ivoix (Carignan) et de Virton avaient été gagnées par Jean l'Aveugle en 1337 ; elle furent engagées à Arnould d'Arlon le 14 décembre 1346 voir LE MEME, « art. cit. », p. 245.

<sup>301</sup> *MVB*, t. I, éd. cit., p. 729, n° 1408 ; le pape adressa également des lettres à Marie de Lorraine, Yolande de Bar et à Guillaume Pinchon (2 novembre 1351) ; Heinrich Volbert SAUERLAND *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lotharingens, t. II, Vom Anfänge des Pontifikats Clemens VI. bis zum Ende des Pontifikats Urbans V.* (20. Mai 1342-24. December 1370), Metz : G. Scriba, 1905, n°s 1106-1109.

l'archevêque de Trèves et aux officiers du comté de Luxembourg qu'il leur avait autrefois demandé de laisser Béatrix, « *notre treschiere et amée dame et mère la Roynie de Boeme* », percevoir sans entraves les revenus de l'assignation qui lui avait été faite « *pour la cause de son douaire, a Damvillers et ailleurs sicomme plus aplain est contenu es lettres que elle a de nous sur ce faites* »<sup>302</sup>. Béatrix s'était plainte à plusieurs reprises – comme Charles le signalait aux administrateurs du Luxembourg – qu'ils ne la laissaient « *en riens jouir de la dicte assignation ne li par ses officiers par li ordenez du gouvernement de la terre de soy dit douaire* ». Charles soulignait l'existence d'un accord à propos du douaire de Béatrix que les trois destinataires mentionnés avaient arbitrairement enfreint. Il leur ordonna également de laisser Béatrix en possession des lettres lui confirmant sa rente, sous peine d'avoir à subir son courroux : « *Et notre dicte dame et mere honorez et portez venerance, come a notre propre personne* ». Malgré l'intervention de Charles, le problème surgit à nouveau trois ans plus tard.

Les problèmes liés versement des pensions douairières étaient alors assez fréquents et pouvaient facilement provoquer des hostilités. Le cas du douaire de Jeanne de Brabant, future épouse de Wenceslas, alors comtesse douairière du Hainaut-Hollande, semble avoir été encore plus ardu que celui de Béatrix. Jean Bertholet écrit :

« *Il s'éleva en même temps [1351] une difficulté, au sujet du douaire que la Princesse [Jeanne de Brabant] devoit lever sur Dordrecht, mais qui se payoit si mal, qu'après diverses plaintes à la charge des Receveurs, elle fut contrainte d'en venir à des voyes de fait. Ayant donc fait arrêter quelques marchands de cette ville, leurs compatriotes en furent si irrités, qu'ils menacerent de prendre les armes, si on ne les relâchoit pas au plutôt. On craignit les suites de ces menaces, & par l'entremise d'amis puissants, on en vint à un accors qui fut conclu à Berg-op-Zoom l'an 1351 entre notre Princesse, Guillaume de Baviere Comte de Haynaut son neveu, & les Députés de Dordrecht.* »<sup>303</sup>

La nature du conflit entre Béatrix et les administrateurs du Luxembourg était similaire aux difficultés de Jeanne de Brabant, tous deux étant dus non pas aux princes qui les avaient dotées de ces revenus, mais aux receveurs et à la pratique de l'administration. Un contrat écrit intitulé *Pax heredum Arnoldi Arlunensis* avait été passé entre les héritiers d'Arnould d'Arlon, conseiller et créancier de Charles

<sup>302</sup> A Prague ; analyse HUIILLARD-BRÉHOLLES, éd. cit., t. I, p. 431, n° 2483 ; AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1357.

<sup>303</sup> BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, op. cit., t. VI, p. 204



mort pendant l'hiver 1347/48, et Baudouin de Trèves, qui avait réussi à les faire renoncer à tous leurs biens qu'Arnould avait possédés au comté de Luxembourg ainsi qu'à toutes leurs créances et revendications à la charge du roi. Ils lui avaient de plus promis de récupérer les comtés de La Roche et de Durbuy mis en gage à Renaud de Schönau<sup>304</sup>. L'une des concessions faites en contrepartie par Baudouin consistait en la promesse de ne conclure aucun accord avec Béatrix, reine de Bohême, sans y inclure les héritiers du financier défunt<sup>305</sup>. Il est donc évident que l'essentiel du conflit s'était déroulé entre Béatrix et les receveurs d'Arnould d'Arlon, administrateur principal des prévôtés dans lesquelles Béatrix percevait sa rente, alors que l'archevêque de Trèves y était surtout impliqué en raison de ses fonctions dans l'administration du Luxembourg et de ses égards pour Arnould et ses héritiers. Le roi Charles n'était concerné par cette affaire que de par son titre de comte de Luxembourg et souhaitait fortement que l'archevêque y trouve une solution.

A partir de 1349, le Luxembourg était d'autant plus fermement aux mains de l'archevêque que l'endettement s'était accru. Puisque l'empereur Louis IV était mort et que le contre-candidat Edouard d'Angleterre avait refusé la couronne impériale, le parti des Wittelsbach élut roi des Romains Günther de Schwarzburg<sup>306</sup>. Quoique peu importante du point de vue politique, cette nouvelle complication nécessita de nouveaux frais et Baudouin lui-même allait être contraint de mettre en gage les joyaux de son archevêché. Charles fut forcé d'engager pour un temps à Baudouin tous ses revenus d'Allemagne, de Bohême de Moravie et de Pologne<sup>307</sup>. Reconnaisant à l'archevêque une dette de 50 000 marcs d'argent, il lui céda aussi, jusqu'à son remboursement, les comtés de Luxembourg et de La Roche, l'avouerie de Stavelot et de Malmédy, les villes de Marche et de Bastogne, le marquisat d'Arlon, les seigneuries de Durbuy et de

---

<sup>304</sup> Sur ce personnage actif aussi à la cour de Brabant sous Wenceslas et Jeanne voir UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. II, p. 732 sqq, n° 229.

<sup>305</sup> Le 17 avril 1348 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 34, n° 129.

<sup>306</sup> Le 30 janvier 1349 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 40 sqq, n° 166.

<sup>307</sup> Le 7 et le 8 février 1349 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 41 sqq, n°s 168, 70 ; *RI*, VIII, p. 69 sqq, n°s 847, 855. Il fallut même lever un impôt extraordinaire en Bohême, cf. KAVKA, *Karel*, op. cit., p. 143 et *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 69

Reuland, les prévôtés de Luxembourg et d'Arlon ainsi que toutes les possessions sur les bords du Rhin jusqu'à Boppard – les droits du douaire de Béatrix étant explicitement exclus<sup>308</sup>. Les prévôtés de Thionville, de Virton et d'Ivoix passèrent aussitôt aux mains de l'archevêque<sup>309</sup>.

Ces transactions étant sur le point de ruiner toute la famille, il était préférable d'avoir son accord pour leur réalisation. Charles prévoyait de demander le consentement de Jean-Henri et de Wenceslas<sup>310</sup>. Le premier ratifia l'engagement du Luxembourg le 14 mars 1349<sup>311</sup>. Pour le second, nous ne disposons pas d'un document similaire, et celui-ci n'aurait probablement pas eu la validité requise, le prince n'étant pas encore majeur. Son consentement ou son désaccord éventuel pouvait donc être exprimé oralement. La mention de l'accord de Wenceslas dans le document de Charles laisse néanmoins entendre que l'héritier du Luxembourg fut tenu au courant et consulté sur les questions importantes.

Au vu de la situation financière de la famille, il n'est pas si surprenant que Baudouin ait laissé traîner en longueur le conflit avec Béatrix au sujet de sa pension. La reine décida par conséquent de faire recours au pape. Le 8 mars 1350, Clément VI demanda au roi des Romains et à l'archevêque de Trèves de ne pas permettre une réduction la dot de la reine douairière. On peut imaginer, quelle honte ce fut pour le roi des Romains, qui tenait tant à son renom de souverain sage et très chrétien. Et Clément devait répéter son appel deux mois après et encore un an plus tard, en remarquant que Charles et Baudouin avaient ignoré ses lettres précédentes<sup>312</sup>. Il ne le fit probablement pas sans un certain plaisir, car son attitude envers le roi des Romains, qui l'avait déçu et fâché par

---

<sup>308</sup> Le 7 février 1349 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 42, n° 169 ; à Cologne, le 10 février 1349 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 42 *sqq*, n° 172 ; in *extenso* WINKELMANN, éd. cit., p. 447-449, n° 719 ; REICHERT, *op. cit.*, t. I, p. 477 *sqq* ; PETZOLD, *op. cit.*, p. 25 ; MEYERS, *op. cit.*, p. 72.

<sup>309</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 69, n° 846 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 43, 46, n°s 176, 186, 187.

<sup>310</sup> Le 7 février 1349 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 42, n° 169.

<sup>311</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 45, n° 183.

<sup>312</sup> *MVB*, t. I, éd. cit., p. 662, n°s 1232 et 1233 ; lettre du 7 mai 1350, p. 665, n° 1242 ; cf. REICHERT, *op. cit.*, t. I, p. 531 ; lettre du 29 mai 1351 ; *MVB*, t. I, éd. cit., p. 708, n° 1350.

ses secondes nocces, était alors teintée de multiples rancunes. Il lui envoyait les observations les plus sévères qu'il pouvait trouver, telles des informations sur un certain mécontentement des princes allemands causé par la conduite du roi – conduite qui n'incitait pas à une considération respectueuse envers la tête de l'Empire, Charles portant des vêtements étroits et prenant part aux diverses joutes de chevaliers et aux tournois – et la copie d'un pamphlet d'origine italienne peu élogieux pour le roi des Romains<sup>313</sup>.

Cependant, Charles s'efforçait d'avoir avec Béatrix des rapports corrects. Il lui avait laissé sa rente viagère sur les revenus de la monnaie de Kutná Hora (*Kuttenberg*) qui lui avait été offerte par Jean l'Aveugle lors du couronnement en 1337, et qu'il avait lui-même ratifié le 20 novembre 1339<sup>314</sup>. Après la période de grave embarras financier causé par les frais de l'élection, il fallut néanmoins expédier à Béatrix une nouvelle confirmation de cette pension : le document du 18 décembre 1356 mentionne que, par négligence ou pour toute autre raison, la rente ne lui avait jusqu'alors pas été régulièrement payée<sup>315</sup>. Charles répondit aux reproches du pape en transmettant toute la responsabilité à Baudouin : le 11 juillet 1350, il investit l'archevêque des pleins pouvoirs pour régler les affaires de Béatrix, ainsi que celles de Wenceslas en ce qui concernait les droits de succession. Il avait en fait peu de confiance en l'archevêque, mais comme il e dit dans sa lettre, il « devait se fier de lui entièrement »<sup>316</sup>.

Il ne faut pas non plus exclure la possibilité que les discordes entre Béatrix et Baudouin aient aussi eu d'autres motifs. A partir des années 1330, un grave problème monétaire inquiétait les princes rhénans. La monnaie sur

<sup>313</sup> *MVB*, t. I, le 25 février 1348, p. 555 *sqq.*, n° 975 ; 5 juillet 1349, p. 627, n° 1143 ; voir aussi Wojciech IWANCZAK, *Po stopách rytířských příběhů. Rytířský ideál v českém písemnictví 14. století*, Praha : Argo 2001, p. 58 ; SPĚVÁČEK, *Karel*, *op. cit.*, p. 225 *sqq.*

<sup>314</sup> Ratification faite au château de Belleperche (en Bourbonnais). Vidimus original sur parchemin collationné et signé, délivré sous le sceau de la prévôté de Paris, le 15 juin 1398 ; AN, P 1377<sup>1</sup>, cote 2868. Annalyse HUILLARD-BREHOLLES, éd. cit., t. I, p. 385, n° 2233.

<sup>315</sup> A Metz ; *in extenso* HUILLARD-BREHOLLES, éd. cit., t. I, p. 473, n° 2727, qui a mis Chrudim à la place de Kuttenberg (orig. AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1351 ; P 1364<sup>2</sup>, cote 1381).

<sup>316</sup> Le 11 juillet 1350 à Prague ; « ...daz wir dem erwerdigen Baldewin ertzbischof ze Triere unserm lieben fursten und vettern, dem gentlich glauben sullen gantz macht gegeben han an diesem brieffe, daz er alsolich vorderungen, als die durchluchtige Beatrix unser liebe muter und der edele Wentzeslaus ir son und unser bruder als von wydemes, erbeschafft und ander sache wegen zu haben mogen » ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 60, n° 266 ; *RJ*, t. VIII, éd. cit., p. 105, n° 1317.

laquelle se basaient communément les transactions financières et les tarifs douaniers dans les pays rhénans, le gros tournois du roi de France saint Louis, commençait souffrir vers cette époque d'une affluence de tournois de même apparence, mais plus légers et d'une qualité moindre, ce qui diminuait sensiblement les revenus des taxes imposées sur les marchandises. Et la duchesse de Bar, Yolande de Cassel, n'était pas la seule princesse à fabriquer de la fausse monnaie dans la région. Dans le *Mandement aux commissaires et aux baillis de Chaumont et Vitry*, donné à Paris par le roi le 6 août 1354, on trouve une « rémission » en faveur d'un certain écuyer, Guillaume d'Aigny. Guillaume aurait été poursuivi par les commissaires députés aux monnaies dans les bailliages mentionnés, Nicolas La Clef, bailli de Sens, et Jean de Blois, prévôt de Rosnay. Le motif de l'accusation de Guillaume était le suivant : au cours de ses nombreux voyages, il avait introduit dans ces régions de la fausse monnaie et exporté de France des monnaies royales et du billon. La grâce lui fut accordée, car il assura qu'il ne savait pas que cet argent était faux et qu'il lui avait été donné en paiement par la reine de Bohême, au service de laquelle il avait été. Cette dernière faisait alors frapper des imitations très réussies des monnaies royales, et quelques ennuis avec les baillis français ne pouvaient la décourager<sup>317</sup>. En septembre 1357, le dauphin adressa aux membres du Parlement et au prévôt de Paris les lettres de rémission données à Robert Halle, autrefois au service du roi Jean de Bohême, poursuivi pour avoir introduit dans le royaume de la fausse monnaie fabriquée à Damvillers et exporté de la bonne monnaie<sup>318</sup>.

Si probable cela fût-il, nous ne disposons d'aucune preuve directe indiquant que la dévaluation des tournois et la baisse des revenus douaniers sur le Rhin sous le pontificat de Baudouin étaient aussi causées par la monnaie frappée à Damvillers. Un tel état des choses aurait pu être une cause valable du conflit entre la reine douairière de Bohême et l'archevêque de Trèves, lequel

<sup>317</sup> AN, JJ 82, f° 206, n° 306<sup>bis</sup>.

<sup>318</sup> AN, registre JJ 89, f° 205 v°, n° 236 ; voir aussi n° 166 (novembre 1357, Paris).

cherchait une solution efficace au problème. Baudouin proposa la création d'une nouvelle monnaie, et reçut pour ce faire l'autorisation du roi des Romains, qui agissait, comme il l'avait promis, d'après les conseils de son grand-oncle. Les gros rhénans d'argent de Baudouin ne connurent que peu de succès, mais la monnaie rhénane s'imposa définitivement – sous la forme du gulden rhéan – trente ans après la mort du grand archevêque.

Concernant la préparation de la succession de Wenceslas au Luxembourg, Charles estima raisonnable de ne pas compter exclusivement sur Baudouin. Entre la fin 1350 et le début de l'année suivante, Nicolas de Luxembourg, patriarche d'Aquilée, vint au Luxembourg. Ce fils bâtard de Jean l'Aveugle, demi-frère naturel de Charles et de Wenceslas, octroya des indulgences au monastère du Saint Esprit du Luxembourg. L'auteur de la *Relation du monastère du Saint-Esprit*, rédigée au XVII<sup>e</sup> siècle, donne cet acte *in extenso*, et ajoute que Nicolas fut invité au Luxembourg « pour traiter d'affaires de Wenceslas »<sup>319</sup>. Le patriarche d'Aquilée fut vraisemblablement mandé par Charles, qui restait alité suite à une dangereuse maladie. Vers ce même moment, le pape Clément VI se faisait plus insistant concernant les revenus de Béatrix, comme en témoignent ses lettres déjà mentionnées à Charles et à Baudouin datant de la fin de mai 1351<sup>320</sup>. Nicolas de Luxembourg servit peut-être aussi d'intermédiaire entre Baudouin et Béatrix de Bourbon, dont les frictions pouvaient provenir de plusieurs sources.

La relation de Charles avec Baudouin, telle qu'on peut la déceler à travers leurs contrats, est une pure expression de l'obéissance du roi des Romains au puissant archevêque, quoique les deux princes n'aient pas toujours partagé les mêmes opinions. Les services financiers de Baudouin étaient pour la plupart terminés en 1349, et le roi des Romains, malgré ses dettes envers son grand-

---

<sup>319</sup> Le 12 janvier 1351 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH, op. cit.*, t. XXIII, p. 62 *sqq.*, n° 283 et la note ; REICHERT, *op. cit.*, t. II, p. 532 *sqq.* ; il n'est pas peut être sans intérêt de noter que Jean Bertholet, qui édita le testament de Jean l'Aveugle au XVIII<sup>e</sup> siècle, lisait „Nyoot, notum nostrum“ comme „Nicolas, notre bâtard“. tandis que l'édition critique dans *RBM*, t. IV, éd. cit., contient „Nyort, notarium nostrum“. Il s'agit dans le second cas d'un autre Nicolas, appelé Efficax.

<sup>320</sup> *MVB*, t. I, éd. cit., p. 708, n° 1350.

oncle, se sentait plus sûr qu'auparavant dans sa politique impériale. La position dominante de l'archevêché dans l'Ouest de l'Empire présentait des avantages, mais aussi certains inconvénients. Baudouin ne se rallia pas vraiment aux tentatives de Charles, qui voulait contenir l'influence française et regagner ses droits dans les régions frontalières. Ils conçurent chacun leur propre politique des *landfriedes*. Charles souhaitait poursuivre la politique luxembourgeoise de son père et rejoindre avec le Luxembourg la *landfriede* de la Haute Lorraine, tandis que l'archevêque Baudouin, administrateur du Luxembourg, était plus attiré par les pays rhénans, qui semblaient offrir plus de profits à ses sujets commerçants.

Baudouin conclut le 22 février 1352 une « *landfride entre la Meuse et le Rhin* » avec le comte palatin Robert (Ruprecht) le Vieux, le marquis Guillaume de Juliers et les comtes de Berg et de Looz. Il entendait tenir le rôle principal parmi ses alliés. Kuno de Falkenstein, administrateur de l'archevêché de Mayence, rejoignit l'alliance le même jour. Malgré ses visées divergeantes, le roi Charles appuya la *landfriede* de son grand-oncle, ordonnant aux villes impériales du Wetterau d'y adhérer et d'accepter la monnaie portant le symbole de l'Empire comme moyen de paiement<sup>321</sup>, ce qu'elles firent le 22 août<sup>322</sup>. Le 28 septembre, Charles annonça avoir autorisé Baudouin à faire frapper de la monnaie d'or et d'argent. Des clauses sur la monnaie nouvelle ayant été convenues dans la *landfriede*, dans laquelle le Luxembourg était lui aussi inclus, Charles ordonna qu'elle fût utilisée partout<sup>323</sup>.

Occupé en Europe centrale, Charles sut bien mettre à profit les capacités de l'archevêque Baudouin sa politique occidentale. Néanmoins, le pouvoir et les dignités du grand-oncle lui imposaient des limites politiques. L'ostensible désintérêt de l'archevêque vis-à-vis des évêchés lorrains qui lui étaient subordonnés, Metz, Toul et Verdun, contrastait avec la volonté de Charles de

<sup>321</sup> THOMAS, « Die Luxemburger », art. cit., p. 77 *sqq.*, qui cite *Hessisches Urkundenbuch*, II, tome 3, 1894, éd. H. REIMER, p. 68, n° 61.

<sup>322</sup> *Ibid.*, p. 68 *sqq.*, n° 62.

<sup>323</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 10, n° 16.

recouvrer ses droits impériaux<sup>324</sup>. Sur ce point, la politique de Charles évoluait dans la même direction que les intentions de son défunt père, bien visibles dans la *landfriede* de Lorraine de 1343. Parmi les buts de cette convention figurait aussi le repli de l'influence française hors des frontières de la région. Wenceslas devait reprendre le rôle de Baudouin, un rôle d'appui politique des Luxembourg à l'Ouest de l'Empire, plus sensible cependant aux intentions de son frère, le roi des Romains, et plus empressé de les soutenir.

---

<sup>324</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 181 *sqq.*

### III

#### Wenceslas, comte puis duc de Luxembourg

Le roi des Romains et de Bohême Charles ne manqua pas d'intérêt pour son demi-frère Wenceslas, bien qu'aucune source ne vienne le confirmer explicitement. La consanguinité marquait leur relation. Charles était l'aîné de vingt ans de son frère, et jouait pour cette raison un rôle plutôt paternel, lui-même n'ayant pas encore de fils<sup>325</sup>. Le statut du Luxembourg et celui de Wenceslas encore mineur furent harmonisés avec la politique impériale, indissociable de la politique dynastique des Luxembourg. Les deux aspects du rapport entre Wenceslas et Charles, l'aspect dynastique et l'aspect impérial, sont clairement distinguables dans les sources.

Wenceslas apparaît dans plusieurs accords passés dans les années 1348-1350, bien qu'il n'ait eu qu'entre onze et treize ans, en particulier dans le pacte d'alliance offensive et défensive conclue entre les frères de la famille Luxembourg et Frédéric, landgrave de Thuringe et marquis de Misnie, le 21 décembre 1348 à Dresde, trêve qui marquait la fin de la lutte entre les partisans de feu l'empereur Louis IV et ceux de Charles de Bohême. Cette alliance engageait non seulement Charles, mais aussi, selon ses propres mots : « ... nos très nobles frères Jean, duc de Carinthie, comte de Tyrol et de Görtz et Wenceslas, ainsi que tous nos héritiers et successeurs sur le trône de Bohême et la Couronne de Bohême elle-même, tout comme les marquis de Moravie et les comtes de Luxembourg »<sup>326</sup>. Les titres de Jean-Henri n'étaient guère d'actualité, mais il n'était pas encore en possession du marquisat de Moravie. Wenceslas lui-même n'employait pas encore le titre de comte de Luxembourg. Toutefois, Charles n'attacha pas ces titres à sa personne, quoiqu'il fût en fait alors marquis de Moravie et s'intitulât comte de

<sup>325</sup> Un fils naquit à Charles en 1350, mais mourut l'année suivante.

<sup>326</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 39, n<sup>os</sup> 154-155 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 66, n<sup>os</sup> 796-797 ; in *extenso ACRB*, t. II, éd. Vácav HRUBÝ, Pragae : Institutum historicum rei publicae Bohemoslovenicae, 1928, p. 101 *sqq*, n<sup>o</sup> 91, p. 104 *sqq*, n<sup>os</sup> 91-92 : «... und der hochgeborenen Johansen herczogen ze Kernthen, graven ze Tyrol und ze Goerchez, und Wenczlaben, unsirer bruder, unserer aller erben und nachkommen, kunge ze Behem, und der chronen do selbst, marggrafen ze Merhern (unde) graven ze Lueczemburch, ... ».



Luxembourg. Il est très probable que Charles envisageait de déléguer le comté de Luxembourg et le marquisat de Moravie à ses frères le plus tôt possible.

La manière dont les Luxembourg définissent leur territoire dans ce contrat d'alliance mérite quelque attention. Ils ne se servent pas de termes géopolitiques (royaume de Bohême, marquisat de Moravie, comté de Luxembourg), mais mentionnent trois personnes physiques (Charles, Jean-Henri et Wenceslas) et trois personnes morales (roi de Bohême, marquis de Moravie, comte de Luxembourg). Nous en trouvons ensuite une quatrième, la Couronne du royaume de Bohême, « *chrone do selbst* », Etat abstrait représentant l'intégrité de l'ensemble composé du royaume de Bohême et de ses fiefs, sans aucun rapport avec la personne concrète du roi ni avec la dynastie actuellement à sa tête – le prince éternel de cet Etat abstrait étant saint Wenceslas : selon les dispositions de Charles IV confirmés par le pape Clément VI en 1346, la couronne dont étaient couronnés les rois de Bohême devait toujours reposer sur le crâne de ce saint patron<sup>327</sup>.

Une partie considérable du document en question est consacrée au problème de l'accord de Wenceslas, qui n'avait que onze ans, et n'était pas présent aux négociations. L'alliance, conclue à perpétuité, le prévoyait.

*« Et nous ... Charles, rois des Romains et de Bohême, ainsi que nous Jean, duc de Carinthie, ... dessus dits, apposons nos sceaux sur cette lettre pour la mémoire perpétuelle. Et jurons d'un commun accord et sur notre parole, en toute confiance dans l'avenir vouloir apposer le sceau du prince Wenceslas dessus-dit sur la présente lettre. Mais si ce sceau n'est pas apposé en raison d'un retard ou de quoi que ce soit d'autre, cette lettre conservera néanmoins sa validité et tout ce qui a été promis, juré, conclu et établi s'appliquera comme si le sceau de notre frère y était »*<sup>328</sup>.

Ainsi, en dépit de sa minorité et de son absence pendant sa conclusion, Wenceslas fut inclus dans cette alliance. La possibilité d'ajouter son sceau sur le contrat lui fut réservée, sans que le défaut de son accord pût servir de prétexte à

<sup>327</sup> BOBKOVÁ, *Velké dějiny*, t. 4a, p. 198 sqq.

<sup>328</sup> « Und des ze urkund und ewigen gedechtnuzz haben wir Karl Romischer kung und kung ze Behem und wir Johans herczog ze Kernthen, grave ze Tyrol und ze Gorcz, di vorenanten, unser beyder insigel gelegt an disen brief. Und uber daz geloben wir mit gesampter hant mit geswornen eyden in guten trewen an alle geverd daz wir dez vorenanten herczogen Wenczlaben, unsirs bruders, insigil schaffén wellen an disen gegenwortigen brief, wir schirist mugen. Wer aber, daz es von hindernuzz oder von dheinen sachen, welherley di wer, an disem brief nicht queme, dennoch sal diser gegenwertige brief alla chraft haben und in allen den gelubden, eyden, verbundnuzz und macht bleyben, als ob des selben unsirs bruder ingesigil doran kommen were. »

l'annulation de l'alliance. Frédéric et ses fils promirent à Charles IV, roi des Romains, à Jean, duc de Carinthie, et à leur frère Wenceslas de leur offrir leur assistance contre tout ennemi, les ducs de Bavière exceptés<sup>329</sup>. L'entente fut renouvelée le 6 février 1350 à Bautzen, en l'absence de Wenceslas et de Jean-Henri. Là encore, Charles s'engageait à ajouter leurs sceaux ultérieurement<sup>330</sup>. En 1348, le frère cadet du roi des Romains fut inclus de manière similaire dans le traité avec les margraves de Brandebourg<sup>331</sup>, qui acceptèrent définitivement Charles comme roi des Romains le 26 mai 1349<sup>332</sup>. Son nom figure aussi dans un acte du margrave Louis de Brandebourg du 7 février 1350 dans lequel ce dernier promettait d'arbitrer les conflits entre les Luxembourg et le comte palatin Robert et ses frères<sup>333</sup>.

Un autre aspect du statut du Luxembourg par rapport à la Couronne de Bohême est exposé dans la charte du 26 décembre 1349, qui règle le statut de la Moravie. Jean-Henri reçut la Moravie de Charles en tant que fief du roi et de la Couronne du royaume de Bohême. Un des articles de cet acte obligeait les Luxembourg à maintenir l'intégrité de leurs territoires et à ne pas le diviser. Le comté de Luxembourg était compris dans cet ensemble de manière explicite. La charte rappelait le droit héréditaire du lignage de Luxembourg-Bohême sur le comté du Luxembourg, qui ne faisait pas partie de la Couronne, mais était considéré comme une principauté liée au royaume de Bohême, « *principatus ... qui ad idem regnum Boemie pertinent* »<sup>334</sup>. Le rapport du comté au royaume de Bohême n'était donc pas celui de vassal à souverain, comme certains historiens ont pu le penser<sup>335</sup>, et ce encore moins avant 1354 ; mais se fonde précisément sur le droit

<sup>329</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 39, n° 156 ; *ACRB*, éd. cit., t. II, p. 104-109, n° 92 et 93.

<sup>330</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 57, n° 249 ; *CDM*, t. VIII, éd. Vincenc BRANDL, Brün : Nitsch & Grosse, 1860, p. 6-9, n° 10 et 11.

<sup>331</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 49, n° 204.

<sup>332</sup> *ACRB*, éd. cit., t. II, p. 126-130, n° 107-109.

<sup>333</sup> *CDM*, t. VIII, éd. cit., p. 10, n° 12.

<sup>334</sup> *ACRB*, éd. cit., t. II, p. 142-154, n° 124, ici p. 146 et 152 : « ...*prefati regni Bohemiae corona et principatus ac dominia, qui ad idem regnum Boemie pertinent, specialiter comitatus Lucemburgensis ...* »

<sup>335</sup> Zdeňka HLEDÍKOVÁ, Jan JANÁK, *Dějiny správy v českých zemích do roku 1945*, Praha : Státní pedagogické nakladatelství, 1989, p. 22

héréditaire détenu par les rois de Bohême. Le 4 janvier 1350, un autre document de Charles spécifia le statut du Luxembourg envers la Bohême<sup>336</sup>.

On a bien vu que Charles prenait en considération son frère cadet dans ses transactions au Luxembourg, et évitait donc toute décision sur laquelle ce dernier ne pourrait revenir si plus tard il le désirait. La ratification de Charles et de Wenceslas était nécessaire pour la vente du château de Durbuy à l'évêque Engelbert et au chapitre de Liège<sup>337</sup>. Charles prévoyait la possibilité d'un non-consentement de son frère à la vente, et laissa donc ouverte pour lui l'alternative d'un refus ou d'une ratification<sup>338</sup>. Les concessions faites à Baudouin avaient le caractère d'un accord purement personnel entre l'archevêque et le roi des Romains, et ne devaient pas avoir de graves conséquences pour Wenceslas. Mais du moment qu'il s'agissait d'une vente à un tiers, la transaction ne pouvait s'effectuer sans le consentement du prince-héritier. Quoique Charles et Baudouin aient alors eu de grands besoins d'argent et mis en gage le château de Durbuy (contre 20 000 florins), ils prévoyaient de régler cette affaire avant l'avènement de Wenceslas au Luxembourg, comme en témoigne le document expédié par Engelbert le 29 mai 1354. L'évêque y confirmait que Baudouin s'était réservé le droit de rachat, pour lequel il avait déjà payé 14 000 florins tant en argent qu'en bijoux<sup>339</sup>. Il faut voir là un effort en vue d'éviter toute répercussion de cet engagement, qui occasionna une mésentente entre les Liégeois et les Luxembourg, sur le jeune prince<sup>340</sup>.

---

<sup>336</sup> *ACRB*, éd. cit., t. II, p. 134-148, n° 124.

<sup>337</sup> Le 22 novembre 1349 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 55, n° 237 ; Jean Guillaume SCHOONBROODT, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Lambert de Liège*, Liège : J. Desoer, 1863, p. 198, n° 676.

<sup>338</sup> Probablement en 1350 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 55 *sqq.*, n° 240. Wenceslas est appelé ici « comte de Luxembourg ».

<sup>339</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 23, n° 82.

<sup>340</sup> SCHOONBROODT, *Inventaire ... Liège*, éd. cit., p. 204 *sqq.*, n° 694. Après la mort de l'archevêque Baudouin, suivie de l'avènement de Wenceslas, le château fut récupéré (le 16 juin 1354 SCHOONBROODT, *Inventaire ... Liège*, éd. cit., p. 210, n° 717 ; cf. WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, XXIV, p. 23, n° 84) par le duc contre le paiement du reste de la somme, et la terre fut donnée avec celle de La Roche à Jeanne de Brabant (le 11 novembre 1354, *ibid.*, p. 25 *sqq.*, n° 100). L'usufruit de Durbuy et de La Roche fut cédé au garant du douaire de Jeanne, Waleran de Ligny ; cf. VERKOOREN *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 10-12, n° 967 *sqq.*

Quant aux terres de Durbuy, il n'est pas sans intérêt de mentionner qu'en 1343, Jean l'Aveugle avait mis en gage les villes et seigneuries de Werri, de Heyd, d'Ayne, de Tour et de Lohereit au fameux chroniqueur Jean le Bel, lequel y percevait une rente annuelle de 200 écus de France. Il fut stipulé que les comtes de Luxembourg pourraient racheter cette rente après sa mort<sup>341</sup>. Cela étant, le chanoine de l'église de Saint Lambert de Liège, également prévôt de l'église de Saint Jean, jouit vraisemblablement de cette rente jusqu'à sa mort le 15 février 1370 : il la perçut donc sous les règnes des trois princes de Luxembourg, qu'il glorifie et dont il excuse les échecs.

Le roi des Romains profitait de la minorité de son frère Wenceslas, mais n'en abusait pas. Dans ce sens, nous pouvons approuver la conclusion de François Xavier Wurth-Paquet quand il dit « *que Charles IV n'a gouverné le Luxembourg que pour son frère Wenceslas encore mineur* »<sup>342</sup>.

### III.A

#### La conclusion du contrat de mariage : personnages-clefs

Nous n'avons que très peu de renseignements sur les activités du patriarche d'Aquilée Nicolas au Luxembourg vers le début de l'année 1351 ; mais on peut émettre quelques hypothèses à partir des faits suivants : les négociations de Nicolas de Luxembourg précédèrent la conclusion du contrat de mariage entre Wenceslas et Jeanne de Brabant, le 17 mai 1351<sup>343</sup> ; et aucune participation de Charles IV à l'arrangement du mariage de son frère n'est confirmée par les documents de l'époque<sup>344</sup>. Pourtant, il n'est pas possible d'imaginer que Charles n'ait pas à tout le moins donné son avis à ce sujet. Il est probable que le long voyage entrepris au Luxembourg par son frère naturel, le

<sup>341</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 45 et 62 sqq, 101 sqq.

<sup>342</sup> WURTH-PAQUET, introduction à l'éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 2.

<sup>343</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 65-68, n° 300 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, t. II, éd. cit., p. 324-326, n° 938.

<sup>344</sup> En même mois de mai 1351, le duc de Brabant, l'évêque de Cologne et les villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle instituèrent le « *nidern lantfriden beidersyt Rins* », confédération de la trêve commune, à l'établissement de laquelle Charles ne réagit pas non plus, ce qui n'est pas moins surprenant. Cette *landfriede* ne fut confirmée par Charles IV qu'en 1354, après la mort de Baudouin de Trèves ; voir JANSSEN, art. cit., p. 215 et *infra*, ch. IV.A « Les *landfriedes* à l'ouest du Rhin (1354-1362) ».

patriarche d'Aquilée, ait précisément eu pour but de transmettre le point de vue ou les instructions du roi des Romains concernant le mariage de son cadet. Wenceslas avait alors quatorze ans, et il semble qu'on pouvait progressivement lui confier plus de responsabilités, car l'âge de quinze ans était considéré par les membres de la famille de Luxembourg comme la fin de la minorité.

Le contrat pré-nuptial de Wenceslas fut le premier document dans lequel le jeune prince prit le titre de « comte de Luxembourg », comte qui n'avait pas encore pris possession de son comté. On peut donc imaginer que Nicolas avait en quelque sorte opéré l'émancipation de Wenceslas, afin de renforcer sa faible position par rapport à sa future femme. Il est aussi probable que Wenceslas commença à prendre part à l'administration de son héritage, en collaboration avec son grand-oncle, qui tenait toujours le pays de Luxembourg en gage. Le fait que le second avait placé le Luxembourg et l'archevêché de Trèves sous une administration largement commune favorisait la relation directe des deux princes. Tout comme pendant le séjour du jeune Charles au Luxembourg en 1330<sup>345</sup>, il est à supposer que Wenceslas fut préparé au gouvernement du Luxembourg par son grand-oncle. Tout cela pouvait très bien pu être arrangé et convenu par Nicolas de Luxembourg entre Baudouin, Béatrix et Wenceslas.

Dans le contrat de mariage, Wenceslas promit « *en bonne foy* » à sa future épouse un revenu annuel viager de 8000 livres tournois sur la terre du comté de La Roche (hormis les terres du douaire de Béatrix), qu'elle recevrait « *jusques tant que nous serons en saisine et possession de nostre comté de Luxembourg et de nostre comté de la Roche* ». Il est intéressant de noter que de tous les biens engagés par Baudouin, les comtés de La Roche et de Luxembourg furent les premiers à être désengagés après la mort de l'archevêque en 1354<sup>346</sup>. Comme Wenceslas n'était encore pas en possession de son héritage, plusieurs garants se portèrent caution pour leur fils, neveu, cousin ou seigneur. En cas de problème, ils devaient s

---

<sup>345</sup> Paul MARGUE, « Luxembourg », in : *Kaiser Karl IV. Staatsmann und Mäzen*, éd. Ferdinand SEIBT, München : Prestel-Verlag, 1978, p. 195-202, ici p. 196.

<sup>346</sup> Il semble que malgré les difficultés liées avec l'endettement du Luxembourg, Wenceslas pouvait compter sur le fait que La Roche, engagée à Baudouin en 1349, reviendrait facilement entre ses mains. En fait, ceci allait avoir bel et bien lieu court après la mort de Baudouin le 21 janvier 1354.

rendre à Nivelles<sup>347</sup> et y laisser leurs chevaliers, écuyers et chevaux, chacun en proportion de son rang et sa fortune, afin que ceux-ci y demeurent, nourris aux frais des garants, « *jusques à tant que entièrement sera assé fait des devant dictes convenances à la dessus dicte dame Jehanne* ». Si les hommes ou les animaux ainsi fournis venaient à mourir, ils devaient être remplacés dans les huit jours.

Le rôle principal dans la conclusion du contrat de mariage revint aux Bourbon. Outre Béatrix, dont la garantie s'élevait à trois chevaliers et quinze chevaux, la caution la plus importante était celle de Pierre, duc de Bourbon et chambrier de France, qui s'engagea à fournir trois chevaliers et douze chevaux, ainsi qu'à faire renoncer sa sœur Béatrix aux terres du Hainaut en faveur de Jeanne de Brabant, à l'exception de « *quatre cens livres de rente environ de la terre de Consorre* » que la reine souhaitait de garder. Au cas où Wenceslas de Bohême mourrait avant de prendre possession du comté de Luxembourg, Jeanne devait recevoir son douaire dans le Hainaut<sup>348</sup>. Concernant Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu, qui garantit de deux chevaliers et huit chevaux, Froissart nous apprend ultérieurement que Jacques jouait auprès de son neveu Wenceslas le rôle de conseiller et de tuteur<sup>349</sup>.

---

<sup>347</sup> Selon un vidimus de 9 août 1352 cela dut avoir lieu à Aix-la-Chapelle voir VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, t. II, p. 324 sqq, n° 938. La mention de Nivelles permet de supposer que le mariage de Jeanne et de Wenceslas eut lieu à l'abbaye de Nivelles.

<sup>348</sup> Donné à Fontainebleau, le 26 juillet 1351 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIII, p. 70, n° 309 ; BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, op. cit., t. VI, P. J. p. LXXXIV : « ... *la ou de nostredict Nepveu defaudroit (ce que Dieu ne veuille) ans chois qu'il fut parvenus à son Pays de la Conté de Luxembourg, nôtre amée Cousine par l'obligation fut ce faicte, n'auroit point de Douayre ne n'avoit aussy a poursuivre lesdits pleisges desdictes convenances, Nous Pierre dessusdict, avons en convent de faire nostre tres chiere & amée Seur dessusditte renuncher à toute sa terre, que elle a en la Conté de Haynnau, excepté quatre cens livres de rente environ de la terre de Consorre, dont elle a ordonné, & faict, ou pourra faire & ordonner toutes les fois qu'il plaira sa plaine volonté, & la ditte terre de Haynnau, hors l'exception dessusditte, faire à heriter sonsdict filz nostre autre Nepveu par la meilleure maniere qu'elle pourra, à ce que nostredict Cousine la Contesse de Haynau teigne & ait toute icelle pour Douayre entièrement tout le cours de sa vie, au cas que nostredit Nepveu deffaudroit sans avoir esté en paisible possession de ladite Conté de Luxembourg, ou de tant de terre audit Pays, que parfaict li ait, le Douaire des Convenances dessusdites* » ; Voir aussi WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIII, p. 68, n° 301 et l'analyse de VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. II, p. 362, n° 939.

<sup>349</sup> *Chroniques de Froissart*, éd. cit. (SHF), t. IV, éd. Siméon LUCE, p. LII et 132 ; TROUBAT, art. cit., p. 265 sqq et p. 276 note ; Jacques de Bourbon fut blessé pendant la bataille de Crécy. Le 13 juillet 1354, après la mort de Charles d'Espagne, il devint connétable de France, voir CAZELLES, *Société politique*, op. cit., p. 174.

Les motivations politiques des frères et sœurs de Bourbon qu'accompagnait aussi leur oncle maternel Jean de Hainaut et de Beaumont<sup>350</sup> (celui-ci se portait caution avec deux chevaliers et huit chevaux) correspondaient aux intentions de leur suzerain, le roi de France, telles qu'elles étaient exprimées en 1347 à Saint Quentin : le successeur de Philippe VI, Jean le Bon, demanda lui-même au pape la dispense nécessaire<sup>351</sup>. Les Valois et les Bourbon étaient d'ailleurs étroitement apparentés, de même que les Luxembourg et les Valois avant la mort de Blanche de Valois et de Bonne de Bohême. La fille d'Isabelle de Valois et de Pierre de Bourbon, Jeanne, était dès 1350 épouse de Charles, fils de Jean II.

La présence de Jean de Boulogne, oncle de Jeanne, reine de France et duchesse de Bourgogne (qui avait épousé en 1328 Jeanne de Clermont, dame de Saint-Just, cousine des Bourbon), témoigne elle aussi de l'intérêt du roi de France. Jean de Boulogne, qui était familier du roi Jean au début de son règne, promit de fournir deux chevaliers et six chevaux<sup>352</sup>. Un chevalier bourguignon nommé Eudes, sire de Grancey, s'ajouta aux garants, s'engageant à livrer deux écuyers et quatre chevaux. Il se joignait ainsi surtout à sa dame, la reine de Bohême. Eudes était devenu vassal de Jean l'Aveugle en décembre 1338, lors de la vente à Jean du « franc-alleu » de sa maison, Saintenonge, pour 1200 livres

---

<sup>350</sup> Jean de Beaumont ainsi que feu son neveu Guillaume de Hainaut avaient participé à l'expédition de Jean l'Aveugle en Prusse en 1336-1337. Voir Anthime FOURRIER, « Notes », in : JEAN FROISSART, *La Prison amoureuse*, éd. Anthime FOURRIER, Bibliothèque française et Romane, série B, t. 13, Paris : Klincksieck, 1974, p. 190 *sqq.*

<sup>351</sup> Clément VI (1342- 1352), *Lettres se rapportant à la France*, éd. cit., t. V, p. 203, n° 5023 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, XXIII, p. 70, n° 310 ; *MVB*, t. I, éd. cit., p. 720, n° 1382. Voir Annexe. Dossier généalogique n° I.3 et I.3 bis : « Liens de parenté entre Jeanne de Brabant et Wenceslas de Luxembourg du côté paternel et du côté maternel ».

<sup>352</sup> CAZELLES, *Société politique*, *op. cit.*, p. 86. Ce chercheur suggère par ailleurs que les Boulogne étaient déçus par le fait que le mariage de leur nièce Jeanne avec Jean le Bon leur avait enlevé la tutelle du jeune Philippe de Rouvre. Il n'est donc pas à exclure que ce soit ce ressentiment qui les a poussés à rechercher le contact de Charles. Voir aussi, de même auteur « Le parti navarrais jusqu'à la mort d'Etienne Marcel », in : *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques (jusqu'à 1610)*, 1960, t. II (Paris : Imprimerie nationale 1961), p. 839-869, ici p. 84. Voir Annexe I. Dossier généalogique n° I.7 : « Les comtes de Boulogne et d'Auvergne ».

petits tournois. Il le reprit en fief et hommage que « le féal doit faire à leur seigneur en la dime de Bourgogne »<sup>353</sup>.

Les membres de la branche cadette de la famille de Luxembourg<sup>354</sup>, les Luxembourg-Ligny, se portèrent également caution du mariage de Wenceslas avec un chevalier, un écuyer et à quatre chevaux pour Waleran et un chevalier et quatre chevaux pour Jean. En fait, à partir de mai 1347 au plus tard (date du premier projet de mariage entre Jeanne et Wenceslas), Waleran faisait partie des hommes de fief du duc de Brabant Jean III contre une rente de 12 livres et demie de vieux gros, qu'il confirma avoir reçue (peut-être pour la première fois) à la Saint-Rémy précédente le 11 novembre 1347<sup>355</sup>. Waleran II, chef de la famille, était seigneur de Ligny, de Roussy, de Beaurevoir et châtelain de Lille, cousin de l'archevêque de Trèves et de feu l'empereur Henri VII. Il avait au moins 64 ans à la conclusion du contrat de mariage de Wenceslas, son fils Jean étant âgé d'à peu près 40 ans. A partir de 1354, il était garant du douaire que Wenceslas avait assigné à son épouse Jeanne de Brabant au comté de La Roche<sup>356</sup>.

Les membres français de la famille de Luxembourg, plus pauvres en terres et en titres que leurs parents impériaux, mais d'autant plus ambitieux, connurent de beaux succès durant le XIV<sup>e</sup> siècle. Waleran de Ligny, dont l'écu était timbré d'un casque, garni d'un volet, et cimé d'un dragon issant d'une cuve (considéré

<sup>353</sup> KINSCH, art. cit., p. 68 *sqq* et note n° 3 : Eudes épousa en 1331 Mahaut, fille de Miles de Noyers, bouteillier de France. Mahaut vivait encore au 1<sup>er</sup> mars 1365, cf. notre Annexe I. Dossier généalogique, n° I.8. Le château de Grancey se trouve dans le dép. de la Côte-d'Or (Bourgogne) ; cf. TROUBAT, art. cit., p. 266.

<sup>354</sup> Son origine remonte à 1262, quand le comte de Luxembourg Henri le Blondel concéda à son fils Waleran, qu'il avait eu de sa femme Marie de Bar, la seigneurie de Ligny-en-Barrois, qui se trouvait sur la rive gauche de la Meuse (dép. de la Meuse), dans la sphère d'influence française. Les descendants de Waleran I<sup>er</sup>, tué dans la bataille de Worringen, se francisaient progressivement. HOENSCH, *op. cit.*, p. 316. Charles V érigea le Ligny en comté en 1367 et créa Gui de Luxembourg comte de Ligny, voir WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 107, n° 516. Annexe I. Dossier généalogique, n° I.6.

<sup>355</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, t. II, p. 197 *sqq*, n<sup>os</sup> 778 *sqq* ; à Cambrai, le 15 février 1354, il accuse réception du paiement pour l'échéance de la mi-mai et pour celle du 1<sup>er</sup> octobre 1353, *ibid.*, p. 256, n<sup>os</sup> 864 *sqq*, puis le 31 octobre 1354, pour la mi-mai, *ibid.*, p. 265, n° 879.

<sup>356</sup> C'est ainsi qu'il faut comprendre les trois actes des 22 octobre, 11 novembre et 5 décembre 1354 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 25 *sqq*, n<sup>os</sup> 98, 100 et 102. Le rôle de Waleran de Ligny quant au douaire de Jeanne au Luxembourg peut être considéré comme une fonction similaire celle de garant du douaire, que Jean de Hainaut et de Beaumont remplissait pour ce qui concerne le douaire hainnuyer de la duchesse.



comme un symbole renvoyant à la légende généalogique des Luxembourg, thématifiée plus tard par Jean d'Arras, en 1393, sous le titre de *Mélusine*<sup>357</sup>). gardait de bonnes relations avec Charles IV, lequel lui faisait confiance pour les intérêts impériaux dans le Cambrésis. En 1349, comme l'évêque de Cambrai, Pierre de Clermont, entré en fonction le 17 février 1349, n'avait pas encore prêté hommage au roi des Romains, ce dernier concéda l'administration du comté à Waleran de Ligny (les revenus du comté étant cédés à Baudouin de Trèves). En même temps, Charles délégua Waleran pour mener une enquête sur la validité d'une assise levée par les bourgeois, et interdit à l'évêque de battre monnaie<sup>358</sup>. De cette façon, le roi des Romains tentait d'éliminer l'influence du roi de France dans cette principauté ecclésiastique. Cela nous permet de supposer que les Ligny assistèrent à la conclusion du mariage non seulement en vue de leurs propres intérêts, mais aussi en tant que représentants du roi des Romains. Même après la mort de l'empereur Charles IV, ils gardèrent leur position dans cette région à l'intersection des intérêts français et impériaux, les arrière-petits-fils de Waleran II, Pierre (le Bienheureux) et André, devinrent évêques de Metz (1384) et de Cambrai (1389).

A ces garants venait s'ajouter le puissant seigneur luxembourgeois Thierry de Houfalize, dont la famille ne manqua jamais une occasion de participer aux événements cruciaux de son pays et qui, en engageant ses deux écuyers et quatre chevaux, semblait avoir représenté les Luxembourgeois. Godefroy de Looz, comte de Chiny, et Thibaut de Bar, seigneur de Pierrepont, promirent chacun deux écuyers. Des engagements de même montant furent également fournis par Geoffroy d'Aspremont et par Jacques d'Agimont.

---

<sup>357</sup> Sur le sceau et le dragon, voir les descriptions d'Alphonse VERKOOREN, *Inventaire des Chartes et Cartulaire des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse*, 1ère partie. Chartes originales et vidimées, t. IV, Bruxelles : Hayez, 1912, p. 92 et 186, n<sup>os</sup> 2174 et 2344. Sur les rapports possibles entre ce dragon et *Mélusine* de Jean d'Arras voir Martin NEJEDLÝ, « Meluzínský mýtus a rodová pověst Lucemburků » (avec un résumé en français), in : *Český časopis historický*, 98, 2000, n<sup>o</sup> 4, p. 693-736, ici p. 721.

<sup>358</sup> DUBRULLE, *Cambrai*, op. cit., p. 290 ; MENDEL, QUICKE, art. cit., p. 491.

Geoffroy, sire d'Aspremont et de Dun<sup>359</sup>, appartenait aux vassaux impériaux lorrains, mais à cette époque, il était étroitement lié au roi de France Jean II. Ce fut le 24 mars 1354, à Metz, que Charles IV le lia à l'Empire avec tout son territoire en lui confirmant ses privilèges. Considérant que la terre d'Aspremont et de Dun était l'une des premières baronnies de Lorraine, le roi des Romains sanctionna en faveur de Geoffroi IV, baron d'Aspremont, et de ses descendants, la coutume déjà observée dans cette maison de préférer les descendants mâles pour la succession dans ce fief. Il érigea la baronnie en fief salique, ordonnant qu'elle ne puisse être divisée ni partagée, et qu'elle reste l'entière propriété du fils aîné, de telle manière que les filles ne puissent y succéder, sinon par défaut d'héritier mâle direct. Le roi de Romains souligne que la baronnie de Geoffroy était un fief immédiat de l'Empire<sup>360</sup>. Six ans plus tard, le 16 janvier 1357, cette disposition fut renouvelée par Charles en présence de plusieurs princes, ainsi que de Wenceslas : l'empereur Charles IV érigea alors la baronnie d'Aspremont en principauté souveraine relevant directement de l'Empire et investit les seigneurs d'Aspremont des droits régaliens (notamment celui de battre monnaie en divers métaux, de créer des chevaliers et des nobles de l'Empire jouissant de tous les droits, franchises et privilèges du statut)<sup>361</sup>. Ainsi, Charles parvint à ralentir l'aliénation progressive de ce territoire en faveur de la France.

Jacques d'Agimont, seigneur de Château-Thierry sur Marne<sup>362</sup>, prêta à Wenceslas, le 6 novembre 1351, « deux cent quarante florins de bon or et juste poids du coin de feu le roi de France Philippe », somme que ce dernier promit de lui rembourser à la Chandeleur suivante (12 février 1352), ou plus tard, si cela convenait à son cousin. A la demande de Wenceslas, sa mère Béatrix, reine de Bohême et comtesse de Luxembourg, et son « cousin » Eudes (IV) de Grancey

<sup>359</sup> France, dép. de la Meuse.

<sup>360</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 185.

<sup>361</sup> A Maastricht ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIV, p. 21, n° 71 et p. 47, n° 185 ; RI, t. VIII, éd. cit., p. 211, n° 2596.

<sup>362</sup> Pour l'hommage de Jacques d'Agimont, seigneur de Château-Thierry, à Jean de Bohême, voir BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, op. cit., t. VII, P. J. p. V.

se portèrent garants envers Jacques d'Agimont, et scellèrent avec lui la charte. Le sceau de Wenceslas apposé sur cette lettre est assez intéressant. Alphonse Verkooren qui l'a vu indique que l'écu écartelé portait les armes du Luxembourg (lion grimant sur les bourrelles) et celles de la Bohême (lion couronné à queue fourchée). Deux anges tenaient l'écu sur un champ semé de fleurs de lis avec une cotice brochante. Si Verkooren ne se trompe pas, le jeune prince, qui était en 1351 sous une forte influence des Bourbon, mettait en avant son appartenance à cette puissante famille, de même que son sang royal français, celui de saint Louis<sup>363</sup>. Jacques d'Agimont allait plus tard devenir membre du conseil ducal du Luxembourg-Brabant<sup>364</sup>.

Concernant la dot de Jeanne offerte par son père, citons les paroles de Jean Bertholet : « ... le duc Jean déclara, par rapport aux promesses faites à son premier mari, que de quatre-vingts mille réaux, il en avoit quarante autres restants sur les rentes & assises de Louvain, de Thirlemont, de Bois-le-Duc & d'Herentals ; déclaration qu'il fit confirmer par Henri son fils, Sire de Limbourg & de Malines, ... »<sup>365</sup>.

Le 17 octobre 1351, à Damvillers, Wenceslas jura de ne jamais aliéner, engager ni grever pour quelque cause ou nécessité que ce soit aucune des terres de sa future femme Jeanne, comtesse de Hainaut et de Hollande : ni son patrimoine, ni le douaire qu'elle avait de son premier mari, le comte de Hainaut (Guillaume IV), ni le douaire que lui-même s'était engagé à lui constituer dans les comtés de Luxembourg et de Hainaut. En vue de l'accomplissement du mariage, Wenceslas promit à sa future épouse et au père de celle-ci de se rendre au Hainaut avant la fête de la Saint-Martin suivante (le 11 novembre 1351) pour opérer au profit de la comtesse Jeanne le transfert des terres qu'il possédait dans ce comté, avec la caution des garants<sup>366</sup>. Wenceslas se rendit alors à Genappe : là, au château, il ne fit que réitérer le 16 novembre ses promesses en présence de

<sup>363</sup> A Ivoix (Carignan) ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. II, p. 328 sqq, n° 941.

<sup>364</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. II, p. 655, n° 6.

<sup>365</sup> BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, op. cit., t. VI, p. 204

<sup>366</sup> Donné à Damvillers le 17 octobre 1351 ; VERKOOREN, *Inventaire ... du Luxembourg*, t. II, éd. cit. p. 327, n° 940 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 70, n° 312. Garanti par Béatrix, reine de Bohême, Pierre, duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, chambrier de France, Eudes, sire de Grancey et Jacques d'Agimont, seigneur de Château-Thierry sur la Marne.

plusieurs autres témoins nobles. Le texte est le même que celui donné le mois précédent à Damvillers : l'entrée en possession de Jeanne dans son douaire ainsi que – très vraisemblablement – les noces furent remises à la fête de la Saint-Martin suivante, donc à l'automne 1352<sup>367</sup>. On ignore les raisons immédiates de l'ajournement du mariage, qui peut néanmoins s'expliquer par les difficultés relatives à la succession de Wenceslas au Luxembourg. Il semble que l'assignation du douaire à Jeanne de Brabant dans le Hainaut pouvait présenter pour Wenceslas un grave problème financier et qu'il lui fallait un certain temps pour négocier avec Charles et Baudouin une augmentation de ses revenus. La famille du duc de Brabant n'allait cependant pas avoir le temps à perdre.

### III.B

#### Les noces de Wenceslas de Luxembourg et de Jeanne de Brabant et leur avènement au Luxembourg

Ce fut probablement l'abbaye impériale de Nivelles qui accueillit au mois de mars 1352 le mariage de Wenceslas de Bohême et de Jeanne de Brabant, laquelle, alors âgée de trente ans, célébrait ses secondes noces. Sur ce deuxième mariage de Jeanne, les chroniqueurs sont tout à fait discrets, peut-être à cause des circonstances qui accompagnèrent cet événement. Vers cette date, la cour brabançonne venait de finir son deuil de Godefroy, le dernier des trois fils de Jean III de Brabant, que celui-ci avait tous vus mettre en terre. Le décès brutal (après le 3 février) du seul héritier mâle de la famille ducale de Brabant, issue de Régnier au Long Col, accéléra probablement les noces de Wenceslas et de Jeanne, car il ne restait que trois filles pour hériter du duché<sup>368</sup>. Faisant valoir le principe de l'indivisibilité des terres de Brabant, Jean III désigna comme ses héritiers sa fille aînée Jeanne, et son mari Wenceslas de Bohême.

---

<sup>367</sup> Mercredi 16 novembre 1351 au château de Genappe ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, t. II, éd. cit., p. 329 *sqq.*, n° 942 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIII, p. 70, n° 314 ; mêmes garants que dans la note précédente, plus : Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, oncle de Wenceslas, Hugue, seigneur de Fagneulles, Robert, seigneur de Morialmé (homme de fief du comté de Hainaut) et Jean de Los, seigneur d'Agimont.

<sup>368</sup> La veuve de Godefroi, Bonne de Bourbon, fut remariée en 1355 à Amédée comte de Savoie, voir VAN KERREBROUCK, *op. cit.*, p. 61.

Les noces ayant probablement été modestes, et peut-être même privées, pour raison du degré de parenté trop étroit qui liait les époux<sup>369</sup>, elles ne retinrent pas l'attention des chroniqueurs. Seul le continuateur de Mathias de Neuenburg fait mention de cet événement, mais par une phrase assez obscure : « Ensuite, en mai de l'an 1352, la fille du duc de Brabant fut mariée malgré le roi avec Wenceslas, le frère de Charles, le dernier né de la Française ». Les époux prirent possession du comté de Luxembourg<sup>370</sup>. Pourquoi le mariage aurait-il eu lieu « malgré le roi » ? Pourquoi donner la nationalité de Béatrix au lieu de son nom ? Certes, Charles avait pu envisager un autre lien matrimonial pour employer son frère dans sa politique impériale, mais son influence était suffisante pour lui imposer son opinion, ce qu'il ne fit pas. Au contraire, la situation de son frère – héritier de vastes larges territoires des duchés de Brabant et de Limbourg et du marquisat d'Anvers devait lui convenir. Il n'y avait rien à objecter contre un tel accroissement des domaines familiaux. Charles pouvait néanmoins manifester un mécontentement momentané, relatif au problème financier que représentait le douaire de sa belle-soeur et que lui-même était censé résoudre sans délai. Charles aurait certainement préféré la remise du mariage proposée en novembre 1352. Genappe peut-être même à son instigation. Les remarques d'Albert d'Argentine ainsi que celles de Mathias de Neuenburg, ne sont jamais flatteuses pour le roi des Romains et il est probable que la mention du mariage « *invito rege* » reflète une réaction directe de Charles, et non son opposition à cette union.

Après les noces de Wenceslas et Jeanne, le contrat de mariage entre Béatrix et Jean de Bohême redevint d'actualité. A la demande du duc de Brabant, Béatrix remit et « *bailla en garde* » à ses chers enfants les originaux des quatre lettres liées au contrat de mariage entre elle et Jean de Bohême : un

<sup>369</sup> Cf. DELACHNAL, *Histoire de Charles V*, t. I, *op. cit.*, p. 43 et n. 4 qui explique également le caractère privé des noces du dauphin Charles et de Jeanne de Bourbon et de celles de Philippe de Valois et de Blanche de Navarre par le fait d'une parenté trop proche. Le lien de parenté entre Wenceslas et Jeanne était plus étroit qu'entre Charles (V) et Jeanne de Bourbon, mais moins qu'entre Philippe VI et Blanche d'Evreux.

<sup>370</sup> Albertus Argentinensis, continuateur de la chronique de Mathias de Neuenburg, *Die Chronik des Mathias von Neuenburg*, éd. cit., p. 445 : « *Postea anno quinquagesimo secundo, mense martii, Wenceslas fratri regis ex Francigena, invito rege, filia ducis Brabantie copulatur, et terra Lutzelburg in comitem assumptum eundem.* » ; cf. WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, XXIII, p. 72, n° 325 ; KINSCH, art. cit., p. 67.

titre de Jean portant les sceaux de ce dernier et de Louis de Bourbon, et trois confirmations, l'une par Charles, une autre par Jean-Henri et la troisième par les nobles et « bonnes villes » du comté de Luxembourg<sup>371</sup>. Wenceslas et Jeanne s'engagèrent à les lui restituer en cas de besoin<sup>372</sup>. Ces chartes assuraient les droits de succession de Wenceslas dans les comtés gardés par l'archevêque de Trèves : dans la dernière semaine d'avril, Jean, duc de Brabant, vidima et ratifia le contrat de mariage<sup>373</sup>. Puis, Wenceslas et Jeanne firent faire une copie authentique du traité entre leurs parents et leurs beaux-parents, et s'engagèrent à conserver et à reproduire sur demande l'acte original, dont ils confirmèrent les dispositions en ce qui les concernait<sup>374</sup>. La nécessité impérieuse de garantir les droits de Wenceslas sur le Luxembourg révèle à quel point la situation du jeune héritier était tendue.

Wenceslas commença à employer le titre de comte de Luxembourg dès 1351, l'année de la conclusion du contrat de mariage. Toutefois, la manière dont se passa sa succession au Luxembourg n'est pas très claire, et il est impossible d'établir la date précise de sa pleine accession au comté. L'héritage de Wenceslas était toujours engagé, et Baudouin conservait tous les pouvoirs que Charles lui avait cédés. Le roi des Romains se prévalut encore du titre de comte de Luxembourg le 2 septembre 1352<sup>375</sup>, probablement pour la dernière fois, mais jusqu'à la mort de Baudouin de Trèves, le 21 janvier 1354, la situation ne changea pas de manière décisive. Charles ne laissa pas son frère et sa belle-soeur

---

<sup>371</sup> A Ivoix (Carignan) le 20 avril 1352 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 7, n° 1 ; *CDM*, t. VIII, éd. cit., p. 193, n° 258 ; Alphonse VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, t. II, éd. cit., p. 332 sqq, n° 397 : « Béatrix ..... délivré et doné en garde à ses enfants prénommés, par l'entremise d'Eudes, seigneur de Grancey, son cousin, et de Jean de Beauvoir, secrétaire du dit Eudes, quatre paires des lettres originales ... Godefroid de Looz, comte de Chiny, Jean comte de Grandpré, Eudes de Grancey, Gilles de Rodemack, seigneur de Chassepierre, Henri de Grandpré, seigneur de Buzancy, Gérard de Looz, seigneur de Chauvency, appendirent à cette charte leur sceau avec celui de Béatrix ... »

<sup>372</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 8, n° 2.

<sup>373</sup> HUIILLARD-BRÉHOLLES, éd. cit., t. I, p. 453, n° 2621.

<sup>374</sup> Dernière semaine d'avril ; HUIILLARD-BRÉHOLLES, éd. cit., t. I, p. 453, n° 2620 (AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1352) ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. II, p. 333 sqq, n° 948 ; Henri, comte de Saumes (Salm) en Ardennes, Robert, seigneur de Morielmes (Morialmé), Jean de Looz, seigneur d'Agimont, Jacques de Looz, seigneur de Château-Thierry, Arnould de Looz, seigneur de Thiènes (Thynes), Florent d'Estale (de Stalle), seigneur de Ruysbrouck (Ruijsbroeck-lez-Bruxelles), ainsi que d'autres chevaliers prirent part à la confection de cette charte en qualité de témoins, et y apposèrent leurs sceaux avec Wenceslas et Jeanne.

<sup>375</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 9 sqq, n° 13, 14.

tout à fait privés des ressources qui leur appartenaient : avant la mort de son grand-oncle, le jeune prince touchait au moins une partie des revenus du « tonlieu » et du « *haut conduit* » sur le Rhin, qui lui avaient été légués par le testament de son père – en témoigne un document du 9 janvier 1354 dans lequel Charles ordonne la fin de la perception de ces revenus à Wasserbillig et enjoint son frère Wenceslas et à tous les fidèles de l'Empire de cesser de les prélever<sup>376</sup>, ce qui indique que le prince le faisait jusque là.

Jusqu'au trépas du grand archevêque, le gouvernement du Luxembourg fut exercé en quelque sorte par les trois princes. Dans les années 1353-1354 (et même peut-être avant cette date), Wenceslas séjournait auprès de son frère Charles, très probablement aux frais de ce dernier. Il faut y voir d'une part une solution temporaire à son status problématique, c'est-à-dire celui d'un comte qui ne disposait pas encore de son comté, et, de l'autre, comme une sorte d'éducation, et d'initiation à la politique impériale auprès du roi son frère. Wenceslas se familiarisait en effet ainsi avec la cour impériale et l'accompagnait dans ses déplacements : il était personnellement présent à Prague lors d'un certain échange de biens appartenant aux mansionnaires (clercs préposés à la garde et à l'entretien) de la cathédrale de Prague le 7 mai 1353 ; quelques mois plus tard, selon Heinrich de Diessenhofen, il était avec le roi des Romains à Constance (vers le 15 septembre 1353)<sup>377</sup> ; en décembre 1353 les deux frères passèrent Noël ensemble, la messe du 25 décembre étant célébrée par leur grand-oncle Baudouin de Trèves, et séjournèrent à Mayence avec la cour impériale, en compagnie de plusieurs princes et électeurs, jusqu'au 12 janvier. Wenceslas assista aussi à la souscription de paix générale organisée par Charles, co-signa la lettre par laquelle son frère adressait à l'archevêque de Prague, Ernest de Pardubice, de diverses reliques à déposer dans la cathédrale Saint Guy

<sup>376</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 16, n° 54. Wasserbillig est situé au confluent de la Moselle et de la Sûre, aujourd'hui à la frontière du Luxembourg avec l'Allemagne

<sup>377</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 124, n° 1556 et p. 126, n° 1595a.

de Prague, et participa à une décision du roi des Romains concernant l'archevêché de Trèves<sup>378</sup>.

Concernant Baudouin de Trèves et le comté de Luxembourg, une lettre de Charles faite à Mayence et datant d'avant la mort de l'archevêque laisse entendre que rien ne changea dans la relation entre Baudouin et Charles. Ce dernier y défend à nouveau de bâtir des forteresses, des châteaux et des villes dans le diocèse de Trèves et à distance d'une lieue de ce territoire<sup>379</sup>. Ce ne fut donc que la mort de Baudouin de Trèves le 21 janvier qui fit entrer Wenceslas en pleine possession du comté de Luxembourg. Néanmoins, on se serait attendu à ce qu'après la mort de Baudouin, la charge financière du Luxembourg envers Trèves persiste. Par malchance pour l'archevêché, le nouvel archevêque, Boemund de Sarrebruck (1354-1362), élu le 3 février, avait plusieurs grands handicaps par rapport à son puissant prédécesseur : il ne provenait pas de la famille des Luxembourg ; et Charles ne lui était pas redevable pour la couronne impériale. Le prévôt, le doyen et le chapitre de l'Eglise de Trèves avaient d'ailleurs promis à Charles IV qu'en cas de vacance de l'archevêché suite à la mort de Baudouin, ils ne délivreraient pas au nouvel archevêque les villes, châteaux et forteresses avant sa reconnaissance solennelle du roi des Romains<sup>380</sup>. Dès l'avènement de Boegner, Charles commença à faire valoir les droits de Wenceslas, qu'il avait mis de côté pour satisfaire Baudouin de Trèves, son principal créancier. Il fallait céder tout le pouvoir princier sur le Luxembourg à Wenceslas le plus tôt possible.

C'est précisément à cause de cet objectif que Charles ne participa pas au couronnement de sa troisième épouse, Anne de Schweidnitz, reine des Romains, à Aix-la-Chapelle. Ce jour là, le 9 février 1354, Charles rendit visite à son frère au Luxembourg pour coordonner leur politique à l'égard de l'archevêché<sup>381</sup>. La

<sup>378</sup> Le 18 décembre 1353 ; il s'agissait d'un acte législatif impérial concernant les vassaux. *RI*, t. VIII, l. cit., p. 135, n° 1691 ; les lettres des 1<sup>er</sup>-3 janvier 1354 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 136 *sqq.*, n° 1710 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 15, n° 50, 51. Cf. Annexe IV.2. Itinéraire.

<sup>379</sup> Le 8 janvier 1354 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 15, n° 52.

<sup>380</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. II, p. 320, n° 931.

<sup>381</sup> František KAVKA, *Čtyři ženy Karla IV. Královské sňatky*, Praha-Litomyšl : Paseka, 2002, p. 88.



courte vacance du siège archiépiscopal fut décisive pour le renforcement de la position de Wenceslas. Les Luxembourg « aliénèrent » certaines des terres engagées, ce qui mena à des plaintes de l'archevêque auprès du pape<sup>382</sup>. La Roche, promise en douaire à Jeanne de Brabant, revint vite entre les mains de Wenceslas<sup>383</sup>. Ensuite, moins de trois semaines après l'élection de Boemund le 22 février, Charles plaça l'abbaye de St.-Maximin de Trèves sous la protection de l'Empire et celle de Wenceslas, son avoué. Trois jours plus tard, il confirma les privilèges de cette ancienne abbaye impériale. Inutile de préciser qu'il ne souffla mot à Boemund de Sarrebruck<sup>384</sup>. Le 13 mars 1354, Charles érigea le comté de Luxembourg en duché, et Wenceslas en duc de Luxembourg. Le diplôme d'érection passa sous silence la mise en gage du Luxembourg avec le consentement des princes électeurs.

Enfin, le 13 mai, Wenceslas signifia qu'il reprenait l'ancienne politique luxembourgeoise à l'égard de Trèves, en déclarant rester « bourgeois (*Edelbürger*) de la ville comme ses prédécesseurs<sup>385</sup>. Quelques mois après, il mit cette décision en pratique. Le lundi avant la mi-carême, il demanda à la ville de Trèves le paiement de la rente de 300 livres qu'elle lui en vertu du contrat de protection (*Schirmvertrag*) entre la cité et Henri IV (VII), comte de Luxembourg, datant de 1302<sup>386</sup>.

<sup>382</sup> Détails dans : PETZOLD, *op. cit.*, p. 6 *sqq.*

<sup>383</sup> A Trèves, le 8 février 1354 ; Charles [IV], roi des Romains et de Bohême, ordonne à tous les habitants du comté de Laroche de reconnaître pour leur vrai et légitime seigneur son frère Wenceslas, comte de Luxembourg ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. II, p. 338, n° 955 ; publié par BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, *op. cit.*, t. VII, P. J. p. XII.

<sup>384</sup> L'avouerie de l'abbaye Saint Maximin : *in extenso* BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, *op. cit.*, t. VII, p. X-XII ; PETZOLD, *Das Pontifikat*, *op. cit.*, p. 2, 4-8 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., *in* : *PSH*, t. XXIV, p. 18, n° 63-65. Le 13 mai 1354.

<sup>385</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., *in* : *PSH*, t. XXIV, p. 22, n° 79 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 6, n° 960.

<sup>386</sup> Le 8 octobre 1354 à Ivoix ; WURTH-PAQUET, éd. cit., *in* : *PSH*, t. XXIV, p. 25, n° 97 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 9, n° 965.

### III.C

#### L'érection du comté de Luxembourg en duché : le roi et le duc

«Item en la dite année ... vint le dit Charles empereur, et sa femme, ses elisous [électeurs] et moulte autres grands seigneurs, et fut reçu pour empereur par ceux de Metz, et li vint audevant li evesque Ademart avec tous les ordres et clergé de Metz, revêtu en habit, et belle procession, jusqu'à la croix devant Pontefroi. »<sup>387</sup>

Cet extrait de la *Chronique de St Thiebaut* brosse une image parfaite de l'accueil fait au roi des Romains à Metz, qui ne pouvait se passer sans cérémonies somptueuses. Il nous faut toutefois également relever les faits moins favorables au roi des Romains. Comme en témoigne le continuateur de Mathias de Neuenburg, Albert d'Argentin, les bourgeois de Metz reçurent Charles comme un roi, mais refusèrent de lui jurer foi et hommage, déclarant qu'ils ne le rendaient qu'à l'empereur<sup>388</sup>. Pour cette même raison, les Messins négligèrent de se laisser confirmer leurs privilèges. Ils allaient aussi tenter de poser des obstacles à la diète impériale pendant l'hiver 1356/57.

Le choix par Charles de la ville de Metz pour la solennité impériale n'était pas un hasard. Cette option correspondait à sa politique de restauration des droits impériaux dans les régions en bordure de la France. Dans la région de l'ancien empire de Lothaire, l'influence du roi des Romains (ou de l'empereur) s'était affaiblie pendant l'Interrègne au XIII<sup>e</sup> siècle, surtout sous Adolphe de Nassau, et également pendant le conflit de Louis IV de Bavière avec la curie pontificale. Pour Charles, la résorption de ce déclin était l'une des prérogatives

<sup>387</sup> Vers le 12 mars 1354 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 19, n° 68 extrait de la *Chronique de St. Thiebault* éditée par CALMET, *op. cit.*, t. V, p. XII ; Charles n'était que roi des Romains. Dans sa suite, reconstituée par Franz Martin Pelzel, se trouvaient les trois archevêques-électeurs, les évêques Dagobert de Liège, Adémar de Metz, Jean d'Olomouc, Jean de Litomyšl, Protiwa de Segnien, Bohuš de Litoměřice, les comtes palatins Robert l'Aîné et Robert le Jeune, Wenceslas de Bohême, Vladislav de Teschen, les marquis Guillaume de Juliers et Ruprecht de Zweibrücken, les comtes Waleran de Sponheim, Jean de Sarrebruck, Henri de Hohenstein, Burghard de Hardeck, Albert d'Anthal, Albert Burggraf de Magdeburg, et d'autres encore.

<sup>388</sup> MATHIAS DE NEUENBURG, éd. cit., p. 475 ; Albert d'Argentin est aussi cité par WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 20 *sqq.*, n° 69. Pour explication, voir Heinz THOMAS, « Die Luxemburger und der Westen des Reiches zur Zeit Kaiser Karls IV. », in : *Jahrbuch für westdeutsche Landesgeschichte*, I, 1975, p. 59-94, ici p. 59 *sqq.* : « Venit rex ad civitatem Metensem, ubi honorifice receptus multis ibi diebus permansit, faciens ibi ex comitatu Luczemburgensi ducatum, et ex comitatu Barrensi marchionatum : non tamen eum receperunt tamquam regem, dicentes se soli imperatori ad plura jura teneri. Deinde in hebdomada sancta Reisersberg Alsatiae reversus, ibi pascha peregit, et venit in monasterium Hohenberg ... ».

de sa fonction impériale, et il était décidé à s'y atteler systématiquement et avec ténacité. L'hommage rendu au roi de France par l'évêque de Metz, Adémar de Monteuil, et leur traité d'alliance, conclu le 2 février 1338 contre tout ennemi sauf le pape, avait été l'un des exemples les plus extrêmes d'empiètement sur les prérogatives impériales. L'alliance entre l'évêque et le roi de France, née dans le contexte du conflit entre Benoît XII et Louis IV, obligeait l'évêque à soutenir le roi de France dans une guerre menée non seulement contre un roi (ou empereur) des Romains non reconnu par le pape, mais aussi contre un roi ou un empereur légitime, s'il attaquait le roi de France : si celui-ci agressait l'Empire et si l'empereur était capable de contrer l'attaque, Adémar de Metz était tenu de fournir une aide militaire à l'agresseur<sup>389</sup>. Les villes de Toul et Verdun<sup>390</sup>, leurs évêques et leurs chapitres agissaient dans un sens analogue. Toul avait déjà accepté une fois la sauvegarde de Philippe le Bel, mais Charles réussit à donner en fief les *temporalia* démembrés de l'église de Toul à l'évêque et à recevoir son hommage le 23 mars<sup>391</sup>. Les privilèges accordés à la baronnie d'Aspremont et l'érection de la partie impériale du comté de Bar (surtout la châtelainie et la ville de Bar-le-Duc) en marquisat de Pont-à-Mousson<sup>392</sup> jetaient également une base solide pour la politique lorraine des Luxembourg.

A Metz, le 13 mars 1354, Charles érigea le comté de Luxembourg en duché, et accorda à « l'illustre Wenceslas Duc de Luxembourg son frere & Prince très-aimé » plusieurs privilèges. L'acte d'érection donna l'occasion de renforcer le prestige de l'Empire, dont le diplôme faisait le plus grand éloge.

*« La dignité Impériale, à cause de sa sublimité & de la prééminence de son pouvoir, étant au-dessus de toutes puissances inférieures, il est juste que son Trône jette de profondes racines & s'affermisse davantage, à proportion qu'il répand plus abondamment dans le sein de ses fidèles les bienfaits de sa munificence. Et comme les rayons que le Soleil darde éclairent par leur clarté lumineuse les endroits les plus ténébreux, ainsi les Noblesses, qui tirent tout leur éclat de la majesté Royale, illustrent les diverses conditions de la vie humaine. Cependant la première splendeur, en se communiquant aux autres, ne souffre pas pour cels de diminution ; au contraire, plus*

<sup>389</sup> THOMAS, « Die Luxemburger », art. cit., p. 61 sqq.

<sup>390</sup> Cf. les ch. I.D et IV.A.

<sup>391</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 186 sqq.

<sup>392</sup> Voir les ch. III.A et IV.A.

*le nombre des Princes illustres qui environnent la Majesté est grand, plus l'Empire en reçoit de gloire, & plus le Trône en est brillant »*<sup>393</sup>.

L'érection du comté de Luxembourg, justifiée par les louables actes des membres de la maison de Luxembourg, récompensait plus particulièrement Wenceslas : « *après avoir mûrement pesé l'attachement inviolable, que vous & vos Pères issus de la Maison de Luxembourg, ont toujours eu pour le Saint Empire Romain ; & ayant plus en particulier considéré le grand zèle, dont vous êtes personnellement animé à en procurer les avantages ...* »<sup>394</sup>. Charles parle d'efforts que Wenceslas aurait fournis au profit du Saint Empire. Mais quels auraient pu être ses services ? En fait, il ne pouvait s'agir de rien d'autre que de son renoncement au gouvernement dans ses domaines entre sa majorité (février 1352) et sa réelle accession au pouvoir (janvier 1354), qu'il avait fait au profit de Charles, donc de l'Empire. Les archevêques de Cologne et de Mayence approuvèrent le fait que le passage sous silence dans le diplôme de la vraie situation du Luxembourg, c'est à dire de son engagement à l'archevêque de Trèves<sup>395</sup>.

En outre, le roi des Romains ne voulait pas donner l'impression de privilégier sa propre famille, et souligne qu'

*« ayant égard non aux liens de la chair & du sang qui nous unissent ensemble, mais aux seuls mérites de votre extraction, & à la grande étendue de votre Domaine, de même qu'à votre fidélité envers le Saint Empire, nous vous avons illustré, & nous vous illustrons, au Nom de Nôtre Seigneur et Sauveur, de qui toute puissance vient, & nous vous avons élevé, par la plénitude de l'autorité Royale, comme nous vous élevons, à la dignité de vrai Prince & Duc de Luxembourg ; discernant très-expressément que vous, vos héritiers & successeurs Ducs de Luxembourg jouissent à perpétuité des privilèges, droits & prérogatives, dont les autres Princes & Ducs sont honorés ».*

Suivit la formule de l'érection :

*« Par la même plénitude de la puissance souveraine, dont nous sommes revêtus, nous érigeons en Principauté & Duché vos Terres, Bourgs, Châteaux, Forteresses, Villes, ... Barons, ... Fiefs, Feudataires, Vassaux ... Chevaliers, ... toutes les appartenances que renferme l'étendue de votre Domaine : Lequel Duché ou Principauté nous vous conférons par nôtre bienveillance Royale à vous, Illustre Wenceslas Duc de*

<sup>393</sup> La traduction du diplôme latin donné à Metz le 13 mars 1354 et cité dans ce chapitre est de Jean BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg, op. cit.*, t. VII, p. 5. Le même auteur publia aussi l'original *ibid.*, P. J. p. VII-IX que nous reprennons dans notre Annexe. Choix de documents justificatifs, n° IV.1. L'érection fut faite « *par l'avis & le conseil des vénérables Archevêques Guillaume de Cologne & Gerlac de Mayence, de l'illustre Rupert Comte Palatin, Electeurs ; des vénérables Evêques Engelbert de Liège, Ademare de Metz, Jean d'Olmütz ; des illustres Guillaume Marquis de Juliers, du Duc Uladislav [de Teschen/Tessin], & de plusieurs autres Princes, Barons & Potentats de l'Empire* ».

<sup>394</sup> *Ibidem*, p. 5 sqq.

<sup>395</sup> PETZOLD, *op. cit.*, p. 27.

*Luxembourg, pour que vous le possédiez avec tous les honneurs, droits, privilèges, immunités, & de la même manière que les autres Duchés & Principautés sont possédés par les autres Princes du Saint Empire Romain. »*<sup>396</sup>

C'est entre ces lignes que se cachent les principales raisons qui valurent aux domaines de la famille de Luxembourg d'être érigés en duché. Il s'agit en premier lieu de l'unification des territoires, car le nouveau duché réunissait toutes les possessions de Wenceslas. L'ancien comté de Luxembourg ne représentait qu'une partie des domaines du comte, qui comptaient encore le marquisat d'Arlon, les comtés de Durbuy et de La Roche, et plusieurs autres localités dont l'appartenance à l'Empire n'avait pas été mentionnée depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il n'était cependant pas précisé quels fiefs particuliers allaient être englobés dans le nouveau duché, car plusieurs en relevaient de suzerains, par exemple de l'archevêque de Trèves ou du comte de Hainaut, dont les droits ne pouvaient être annulés : ainsi, le comté de La Roche et la terre de Durbuy, pour citer un exemple, devaient continuer à relever de la comtesse de Hainaut<sup>397</sup>. Il faut néanmoins admettre que les droits de l'archevêque de Trèves pouvaient être sujets à des empiètements.

A l'occasion de sa promotion, Wenceslas, « à l'exemple des autres Princes & Ducs », rendit foi et hommage à Charles. Ainsi, l'érection du duché de Luxembourg devenait un acte de féodalisation en faveur du Saint Empire romain<sup>398</sup>. La nouvelle en fut apportée à la cour de Paris au mois de mai suivant par Hennequin, bouteiller du duc de Luxembourg, ainsi que des renseignements relatifs à la création d'un corps des chevaliers par le nouveau duc – *nova militia dicti ducis*<sup>399</sup>. Wenceslas entreprit, probablement en accord avec son frère, de renouer avec la politique profrançaise de feu son père, le « bon » roi de Bohême. Cependant, aucun nouveau traité entre le duc de Luxembourg et le roi de France

<sup>396</sup> BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg, op. cit.*, t. VI, p. 6 *sqq.*

<sup>397</sup> Cf. WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 25, n° 98.

<sup>398</sup> THOMAS, *op. cit.*, p. 77.

<sup>399</sup> MORANVILLE, « Extraits des journaux du Trésor 1345-1419 », éd. cit., p. 209, n° 218. Il semble que cet homma resta également attaché à la cour de Wenceslas par la suite dans le Brabant. Le 19 juin 1368, il est toujours question d'un Hanekot (Hanecot), bouteiller du duc. VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, éd. cit., t. IV, p. 311, n° 2580.

ne nous est parvenu, et il faut supposer un simple retour à ceux contractés par Jean l'Aveugle en 1332, 1334 et 1337. Le premier obligeait entre autres son héritier à servir le roi de France avec cinq cents hommes d'armes dans les contrées de la Champagne, du Vermandois et d'Amiens, à ses propres frais. La charte de 1334, qui avait trait aux 4000 livres de rente assises sur les domaines de Mehun-sur-Yèvre, de Faillouël et de Condren, ne fut modifiée qu'à l'avènement de Charles VI, en 1364, même si Wenceslas ne les touchait probablement pas du tout<sup>400</sup>. Dans la quittance expédiée à cette occasion par Wenceslas, il est également question de cinq cents livres de rente « au temple a Paris », allouée jadis à Henri de Luxembourg et dont son petit-fils Wenceslas avait hérité<sup>401</sup>. Les conditions d'un engagement militaire éventuel de Wenceslas dans l'armée française n'y sont cependant pas spécifiées. Nous supposons par conséquent que le duc était lié par les obligations qui résultaient des contrats conclus par feu son père, mais aux conditions adoucies ou adaptées à une situation différente.

Quant à la prestation de la foi et hommage de Wenceslas à Charles IV, qui était tout à la fois roi de Bohême et roi des Romains, ils liaient naturellement la Bohême et le Luxembourg, quoique le diplôme d'érection n'en parlât pas. La politique impériale de Charles IV, dirigée de Prague, était identique à la politique dynastique des Luxembourg, et embrassait également le duché. Plusieurs monuments de l'époque manifestent le rapport politique entre le duché de Luxembourg et le royaume de Bohême. Les armes du duché de Luxembourg figurent dans les galeries d'emblèmes qui représentant les pays de la Couronne de Bohême. L'une d'elles se trouve sur la tour de la Vieille Ville, porte d'accès au Pont Charles à Prague, et le roi Wenceslas IV en fit faire une autre au château de Točník. Enfin, le buste du duc Wenceslas n'est pas absent de la galerie des

---

<sup>400</sup> Cela nous semble probable, étant donné que Mehun était détenu par d'autres propriétaires. Cf. notre chapitre II.B.

<sup>401</sup> AN, Trésor des Chartes, Chartes de Brabant J 524 B, n° 36 que nous donnons in extenso dans notre annexe Choix de documents justificatifs, n° I.5.

Luxembourg et des personnages illustres de la cour impériale sur le triforium de la cathédrale saint Guy<sup>402</sup>.

Avec le diplôme d'érection, Wenceslas reçut en plus des privilèges qui définissaient sa place à la cour impériale.

*« ...afin que le Duché de Luxembourg se voie affermi par un solide fondement, & qu'il reconnaisse d'avoir à l'Empire Romain des obligations d'autant plus grandes, qu'il en a reçu de plus signalés bienfaits, nous déclarons qu'aussi souvent qu'il arrivera qu'eux nous & nos successeurs Rois ou Empereurs, seront obligés de prendre les armes, pour réprimer les rebelles, ou bien pour soutenir la gloire de l'Empire, vous & vos Successeurs Ducs de Luxembourg, qui pour lors seront, devrez **tenir à droite, & à gauche toute fidélité, le frein de nôtre Cheval Impérial ou Royal** »<sup>403</sup>.*

Cet office d'honneur ne s'appliquait selon toute probabilité pas sur le champ de bataille, mais plutôt pendant les cérémonies, où l'empereur paraissait en guerrier, armé et cuirassé. Nous pouvons considérer ce privilège comme une métaphore de l'association des deux frères, l'aîné et le cadet, du roi qui avait fait le duc et de Wenceslas qui avait discrètement soutenu Charles dans les années pénibles, de l'Est et de l'Ouest de l'Empire ; comme un jumelage enfin de leurs intérêts familiaux et de leur collaboration dans la politique impériale. Un autre privilège concernait l'exécution des offices impériaux : *« Et lorsque dans les Fêtes solennelles nous mangerons en public, vous y ferez les fonctions d'Ecuyer Tranchant. »* L'élévation du comté de Luxembourg au rang de duché avait sans aucun doute une valeur de remerciement à Wenceslas et d'acquiescement symbolique entre les deux frères, aussi bien que de base pour la politique impériale de la maison.

Ensuite, le 1<sup>er</sup> avril 1354, le roi des Romains confirma les conventions testamentaires de Jean III de Brabant, qui avait légué ses duchés à sa fille aînée Jeanne et à son gendre Wenceslas. Leur succession au Brabant et au Limbourg supposait le versement d'un dédommagement financier aux sœurs de Jeanne Marguerite et Marie<sup>404</sup>. Trois jours plus tard, Charles annula au profit du duc de Brabant tous les jugements qui avaient été rendus au nom de l'évêque de Liège contre les officiers, serviteurs et sujets de Jean III en dépit du fait qu'il leur avait

<sup>402</sup> Cf. notre chapitre XIX.C.

<sup>403</sup> Privilège à nouveau confirmé séparément le 20 mars 1354 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 21, n° 70.

<sup>404</sup> A Toul ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 21, n° 74 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 144, 1815.

déjà octroyé le privilège de ne pouvoir être convoqués devant aucune juridiction étrangère<sup>405</sup>.

Le rôle politique que Charles envisageait de confier à Wenceslas devait prendre place à l'Ouest de l'Empire, dans la zone lotharingienne. Le 27 mai 1354, le roi des Romains accorda en outre à son frère l'exercice des prérogatives impériales dans l'avouerie d'Alsace<sup>406</sup>, région alors peu étendue située autour de Haguenau<sup>407</sup>. Wenceslas n'employa cependant jamais le titre d'avoué, *advocatus*, appelé en Alsace « grand bailli » ou « *landvogt* », car ce titre était réservé à l'officier exerçant l'administration de l'avouerie. L'année précédente, Charles IV avait invité dix villes d'Alsace (Mulhouse, Colmar, Munster, Turckheim, Kaysersberg, Sélestat, Obernai, Rosheim, Haguenau, Wissembourg) à former une ligue offensive et défensive sous son protectorat ou sous celui de son délégué (le grand bailli, *landvogt*). Ainsi fut constituée la Décapole d'Alsace, d'abord pour une période limitée (et rompue pour un moment au XIV<sup>e</sup> siècle), puis prolongée à plusieurs reprises. Cette institution devait perdurer jusqu'à la Révolution, même si certaines cités en sortirent et d'autres y entrèrent. Les villes adhérentes payaient un léger impôt annuel au grand bailli pour prix de la protection impériale. Elles fournissaient aussi quelques dons volontaires dans des circonstances spéciales, et un contingent de troupes, fort modeste, en cas de guerre à l'échelle de l'Empire. Les villes de la Décapole étaient libres de toute autre obligation politique ou financière, s'administraient avec une entière indépendance et sûrent préserver ces libertés contre les empiètements des

---

<sup>405</sup> A Toul ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, éd. cit., t. II, p. 256, n° 866 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 144, n° 1819.

<sup>406</sup> WURTH-PAQUET, in : *PSH*, t. XXIV, p. 25, n° 82 ; PELZEL, *Geschichte Karl IV*, op. cit., t. I, p. 400. L'avouerie d'Alsace fut confiée à Wenceslas plusieurs fois : le 27 mai 1354, le 20 février 1367, le 1<sup>er</sup> et le 3 mai 1376 et le 14 septembre 1377.

<sup>407</sup> Haguenau, France, dép. du Bas-Rhin. Dès la période d'Interrègne dans l'Empire, la Basse-Alsace fut morcelée en plusieurs seigneuries et principautés tant ecclésiastiques que laïques : 1) le domaine des évêques de Strasbourg, 2) une dizaine de princes (dont le comte de Hanau-Lichtenberg, le bailli à Bouxwiller, le comte de Deux-Ponts, également bailli à Bischwiller), 3) six villes libres et 4) quelques dizaines de chevaliers. La Haute-Alsace (Alsace du sud) relevant sur le plan ecclésiastique de l'évêque de Bâle, comprenait trois grands fiefs : la principauté abbatiale de Murbach ; Sundgau (au sud), appartenant aux Habsbourg (dont le bailli résidait à Ensisheim) ; le baillage wurtembergeois de Horbourg-Riquewihr.



évêques et d'autres princes (tels que les ducs d'Autriche, les margraves de Bade) grâce à leur statut de villes impériales<sup>408</sup>.

L'érection du duché de Luxembourg ainsi que les fonctions confiées à Wenceslas marquèrent le début d'une nouvelle relation entre les deux frères, qui devait profondément influencer la politique occidentale de l'empereur Charles IV. Celle-ci parut plutôt incohérente aux historiens, qui y virent une suite d'échecs causés par une situation d'impuissance réelle<sup>409</sup>. Mais ces échecs ont trop souvent été mis en avant sans que les intentions et les objectifs de l'empereur soient bien connus, et cela tient entre autres au fait que la question du rôle de Wenceslas dans cette politique n'a pas été correctement posée.

### III.D

#### Wenceslas reprend son duché.

#### L'acquittement des dettes du Luxembourg envers Trèves (1354-1358)

Que signifiait l'avènement de Wenceslas pour ses contemporains, pour ses sujets ? Le chroniqueur Jaique Dex, qui ne fait sur le duc de Luxembourg que quelques remarques, indique que Wenceslas fit régner l'ordre dans son pays. La sécurité publique était assurée par un fonctionnement efficace de la justice : le crime ne restait jamais impuni. Jaique raconte :

*« Item quant le dit duc Wainchelat vint on seigneurage du duchief de Lucembourg il trouva la devision qui estoit on payx et coment qu'il convenoit waitier les bonnes villes et fourteresses par doute c'on ne lez desrobeit par nuit, il ordonna que comandait c'on ne mettist nulles gaittes sus nus murs en ce pays et qu'il vairoit le herdit qui ouzeroit entreprendre de gaingnier place neutement, et fist crier en son payx sus la hart que nus ne dampmageit l'autre sens jugement. Et tint son pays si en paix, tant comme ol visquit que nus n'ousoit dampmagier d'une geline on dit payx et disoit on que la duchie de Lucembourg estoit fermee d'un fil de soie »<sup>410</sup>.*

Non seulement les chroniqueurs, mais aussi les historiens postérieurs du Luxembourg jugèrent très favorablement le règne de Wenceslas I<sup>er</sup> : « Wenceslas

<sup>408</sup> Rodolphe REUSS, *Histoire d'Alsace*, Edition revue, corrigée et augmentée, Paris : Ancienne librairie Furne. Boivin & Cie, 1925, p. 37 sqq.

<sup>409</sup> Fritz QUICKE, *Les Pays-Bas à la veille de la période bourguignonne (1356-1384). Contribution à l'histoire politique et diplomatique de l'Europe Occidentale dans la seconde moitié du XIVe siècle*. Bruxelles : Editions universitaires. Les Presses de Belgique, 1947, p. 105 sqq, p. 123, partage cette impression éprouvée par nombre d'historiens.

<sup>410</sup> JAIQUE DEX, éd. cit., p. 303.

réussit pas seulement à reconstituer tout l'héritage paternel, il donna aux terres luxembourgeoises une étendue jamais encore atteinte »<sup>411</sup>.

Le duc racheta à Trèves les territoires engagés et récupéra les terres aliénées. En 1358, il parvint à stabiliser les rapports entre le Luxembourg et l'archevêché. Les documents relatifs au gouvernement du Luxembourg pour la période précédant le règlement des dettes et des relations entre Wenceslas et l'archevêque de Trèves en janvier 1358 sont trop peu nombreux pour que nous soyons certains qu'aucun des territoires luxembourgeois ne fut dégagé avant le mois de janvier 1358<sup>412</sup>. Selon Michael Petzold, cette période – tout comme celle du gouvernement de Baudouin au Luxembourg entre 1346 et 1354 – fut marquée par une connexion étroite entre les structures vassaliques et administratives des deux principautés. Certains nobles remplissaient simultanément des offices à Trèves et au Luxembourg : Thierry de Hochenringen était à la fois palatin de Boemund et sénéchal de Wenceslas ; le frère de l'archevêque, Reibold de Sarrebruck, devint vassal de Wenceslas contre une rente de 200 gulden, probablement grâce à ses liens de parenté avec les seigneurs de Larochette (*Fels*)<sup>413</sup>. Ces hommes assuraient ainsi la communication entre les deux principautés.

---

<sup>411</sup> Joseph GROBEN, *L'ancien duché de Luxembourg (Das ehemalige Herzogtum Luxemburg)*, Luxembourg : Imprimerie Saint-Paul, 2000, p. 20 : cf. MEYERS, *op. cit.*, p. 73 *sqq.* Pour la description de l'étendue du Luxembourg sous le règne de Wenceslas, voir BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, *op. cit.*, t. VII, p. 3 cité aussi par WURTH-PAQUET, « Avant-propos », éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 3. Voir notre chapitre VIII.B.

<sup>412</sup> Les remboursements des dettes et les dégagements des terres engagées sont résumés par WURTH-PAQUET, « Avant-propos », éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 2. François-Xavier WURTH-PAQUET et GOEDERT pensent que les prévôtés d'Echternach, de Bitbourg, de Remich et de Grevenmacher, engagées à Baudouin par Jean l'Aveugle le 4 juin 1346, furent dégagées dès 1355. Selon Michael PETZOLD, *op. cit.*, p. 28 *sqq.*, aucun document ne le prouve de manière certaine. Parmi les faits parlant pour un dégagement plus rapide, on trouve par exemple la confirmation des privilèges accordés en 1344 par Jean l'Aveugle à la ville de Dudeldorf, près de Bitbourg, faite par Wenceslas et Béatrix le 20 avril 1354. Il s'agissait notamment du « *plein pouvoir au justicier de Dudeldorf d'amasser une somme d'argent nécessaire pour entourer la ville de murailles* », ce qui ne pouvait être entrepris sans le consentement de l'archevêque s'il tenait vraiment la prévôté de Bitbourg en gage ; voir WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 22, n° 75 ; BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, *op. cit.*, P. J. p. X ; KINSCH, art cit., p. 76.

<sup>413</sup> Le 4 mars 1355, Rymbot de Sarrebruck devint vassal du duché de Luxembourg moyennant un revenu annuel de 200 florins sur le tonlieu de Luxembourg, voir WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 27, n° 112 ; sur la famille de Larochette, voir REICHERT, *Landesherrschaft*, *op. cit.*, t. II, p. 845-861.

Concernant les engagements du roi des Romains envers l'archevêque de Trèves, Wenceslas ne laissa aucun doute sur le fait qu'ils étaient illégaux et lui, héritier direct de son père Jean, n'était pas tenu de les régler. Cette attitude se retrouve dans les lettres que le duc adressa à l'évêque de Liège et à Boemond de Sarrebruck en 1358. Engelbert de Liège demandait au duc la compensation des dégâts produits « *au temps que li archevecques de Trieves tenoit la duceit Lucemborch* », à quoi Wenceslas répondit « *que messire li dux [Wenceslas] n'astoit pas tenu de rendre et paier lesdis frais si que chis qui au temps dedont n'avoient riens de la duceit, et que ad present point ne tenoit ladicte duceit par le succession ou donation de l'archevesque [Baudouin] mais depart mons[eigneur] l'empereur son frere qui li avoit donné le depart lequel lidis mesire li archevesque l'avoit tenue endevant* »<sup>414</sup>. De même, les documents que Wenceslas expédia au sujet de l'engagement du Luxembourg et l'archevêque de Trèves laissent comprendre que le duc ne comptait pas reprendre à son compte les engagements de Baudouin, car il ne tenait pas le duché en tant qu'héritier et successeur de Baudouin de Trèves : c'était l'empereur, son frère, qui le lui avait cédé. Par ailleurs, les engagements contractés par Charles au titre de comte de Luxembourg étaient sans valeur, car Charles n'avait pu les faire qu'en commettant une injustice envers Wenceslas<sup>415</sup> : Charles ne pouvait pas disposer du comté de Luxembourg d'une manière illimitée, mais aurait dû exercer une gestion tutélaire qui ne l'autorisait pas à grever les biens du comté. Wenceslas désengagea donc tout ce que son père Jean avait engagé, mais ne reconnut pas la validité des engagements de son frère.

Les rapports juridiques entre le Luxembourg et l'archevêché ne furent probablement clarifiés que par l'accord du 21 janvier 1358. Par cet acte, les dettes de Jean l'Aveugle étaient acquittées, tandis que les biens que Charles

<sup>414</sup> REICHERT, *op. cit.*, t. I, p. 530, qui cite le *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège*, t. I-VI, de Stanislas BORMANS, Emile SCHOOLMEESTERS, Edouard PONCELET (CRH), Bruxelles : Hayez, 1897-1933, ici t. IV, p. 281-283, n° 1501.

<sup>415</sup> REICHERT, *op. cit.*, t. I, p. 530 : « *dass alle Schulderschreibungen und Pfandschaften Karls IV. ungueltig seien, die der Kaiser uff daz lant von Lutz[illenburg] machtete, beweihte und verbrieuete, die wile er dasselbe lant als eyn grave von Lutz[illenburg] inne hatte, da von der egen[ant] hirtzoge gesprochen hat, spricht ungesprochen sol, daz er des nit dun enmochte ane yme unrecht zu dune* ».

avait engagés à Baudouin revenaient entre les mains de Wenceslas sans aucune compensation en faveur de Trèves :

*« Nôtre Seigneur de Treves a pareillement au nom de son grand Chapitre de Treves transigé sur toutes les prétentions & engageres, de même que sur les dettes qu'il avoit à prétendre à nostre charge & à cele de nostre Duché de Luxembourg, sauf néanmoins en tout à l'égard des Fiefs que nous avons tenir, & avoir de luy, suivant des titres, lettres & anciens documens, renonçant aussi à toutes les lettres & prétentions à la charge de très Serenissime Prince nostre Seigneur & Frere ... Charles Roi des Romains ... au regard des dettes & engageres, & autres choses qu'il peut avoir sur le pays de Luxembourg, écrit ou non écrit, attendu qu'il possedoit le pays de Luxembourg, en qualité de Comte de Luxembourg, ayant repondu ou dû repondre qu'il ne le feroit pas, à moins que ce soit mal à propos, sans nous, à raison de quoi nous lui avons remis ledit engageres en mains ».*

Les désaccords éventuels devaient être résolus à l'aide d'arbitres nommés dans le traité<sup>416</sup>.

Les dettes de Charles n'étaient pas annulées, mais Boemund n'en fit plus mention, et elles ne furent en fait jamais payées. Théoriquement, elles étaient sans lien avec les concessions et privilèges accordés à Boemund lors de la diète de Nuremberg ; d'un point de vue pratique, l'archevêque allait se sentir compensé par les privilèges acquis et flatté par son rapport étroit avec l'empereur, dont l'élection et la position dans l'Empire avaient été si généreusement financées par l'archevêché. Ainsi, la principauté ecclésiastique de Trèves dut supporter les conséquences financières néfastes de la politique de Baudouin<sup>417</sup>.

Dans une lettre du 27 mars 1358, Wenceslas confirme avoir reçu de l'abbé Nicolas de Luxembourg des lettres de Jean l'Aveugle, dont deux concernaient l'archevêché de Trèves. L'une se rapportait à la vente des prévôtés de Bitburg, d'Echternach, de Remich et de Grevenmacher, l'autre avait trait à la vente de Freudenburg et à la cession en fief de la marche de Thalfang et du château fort de Drohnecken. En demandant la possibilité de conserver certains biens luxembourgeois, l'archevêque Boemund réussit à

<sup>416</sup> BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, op. cit., t. VI, P. J. p. LXXXV, « traduit » de l'allemand par Pierret, notaire « juré » ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 26 sqq, n° 986.

<sup>417</sup> REICHERT, op. cit., t. I, p. 538 ; PETZOLD, op. cit., p. 30, 32.

garder son influence sur les châteaux-forts de Freudenburg et Freudenkopp<sup>418</sup>. Les dépendances des deux châteaux lui appartenaient partiellement, alors que les droits judiciaires relevaient entièrement de sa compétence, Baudouin en ayant été le seigneur suzerain. Chacun des deux châteaux était gouverné par deux officiers qui étaient vassaux à la fois du duc et de l'archevêque. Les garnisons devaient jurer foi et hommage à Luxembourg et à Sarrebourg et les gens de service étaient également payés par les deux princes. Ainsi, ces châteaux ne pouvaient plus remplir leur fonction originale : une guerre éventuelle entre le Luxembourg et l'archevêché de Trèves devenait très difficile, voire impossible.

Le 21 janvier 1358, Wenceslas recouvra également sa suzeraineté sur la marche de Thalfang et les châteaux de Drohnecken et de Bübingen. Un accord entre le Luxembourg et Trèves datant du même jour obligeait les princes à maintenir leur vie durant la paix entre leurs pays, à s'abstenir de toute agression mutuelle et à ne pas protéger les ennemis de l'autre partie. Les coupables des crimes pouvaient être poursuivis par les officiers des deux principautés<sup>419</sup>. Les frictions entre le Luxembourg et la principauté de Trèves ne réapparurent d'ailleurs qu'après la mort de Boemund<sup>420</sup>.

Le 31 octobre 1359, le duc de Luxembourg et l'archevêque de Trèves conclurent un contrat bilatéral qui présentait certains traits communs avec les *landfriedes*. Les princes devaient veiller à la sécurité des routes, et en particulier assurer un passage tranquille aux marchands, pèlerins, clercs et laïcs, chrétiens et juifs et autres « personnes honnêtes » sur les communications terrestres aussi bien que fluviales dans tout le pays. Ils étaient tenus de se porter mutuellement secours dans leurs territoires au cas où l'un des deux lancerait un appel à l'aide. Celui qui demanderait protection devait en payer les frais et procurer à l'autre l'hébergement et la nourriture

---

<sup>418</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 2<sup>e</sup> partie, t. II, éd. cit., p. 130.

<sup>419</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 25 *sqq.*, n° 985

<sup>420</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 81 *sqq.*, n° 1064 et p. 86 *sqq.*, n° 1071.

ain, vin, viande, harengs et alimentation des chevaux). En cas de guerre, les  
aux princes se devaient d'envoyer à l'autre en renfort soldats aussi bien à  
ed qu'à cheval, frondes, engins de siège et canons. En cas d'absence du duc  
e Luxembourg, le sénéchal du Luxembourg était chargé de veiller au respect  
es clauses du contrat<sup>421</sup>.

L'érection du Luxembourg ainsi que l'obtention de plusieurs offices et  
fonctions renforçaient la position de Wenceslas. Les engagements et les dettes  
envers l'archevêché de Trèves étant acquittés, Wenceslas mit en ordre les  
finances du duché et entreprit de favoriser la prospérité matérielle du pays,  
concluant plus d'une quarantaine de contrats avec les princes voisins afin  
d'établir et de définir les rapports économiques entre eux et le duché de  
Luxembourg, avec une attention spéciale accordée à la protection de ses sujets  
commerçants. Le nombre de *landfriedes* (non inclus dans le chiffre précédent)  
pour le Luxembourg s'élève à dix-huit<sup>422</sup>. Plusieurs localités reçurent de  
nouveaux privilèges (Marche, Herbeumont, Harnoncourt) ou une confirmation  
de leurs libertés (Montmédy)<sup>423</sup>. Certaines villes et communes entreprirent la  
construction de nouvelles fortifications, notamment Luxembourg, dont la  
troisième enceinte, déjà envisagée sous Jean l'Aveugle, fut commencée sous  
Wenceslas I<sup>er</sup> et achevée vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, alors que la ville pouvait  
compter à peu près cinq mille habitants. Les bourgeois de Luxembourg  
jouissaient aussi du droit que leur avait accordé Charles IV de s'établir comme  
bourgeois à Prague<sup>424</sup>. L'empereur expédia également en leur faveur une *Bulle  
d'or* leur accordant le privilège de ne pouvoir être arrêtés pour les dettes  
contractées par leur prince<sup>425</sup>. L'essor des villes est également documenté par  
les emprunts faits en 1358 par les villes de Luxembourg et de Thionville, « pour

<sup>421</sup> PETZOLD, *op. cit.*, p. 31 *sqq.*

<sup>422</sup> WURTH-PAQUET, « Avant-propos », éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 5.

<sup>423</sup> Voir la liste de WURTH-PAQUET, « Avant-propos », dans l'éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 4.

<sup>424</sup> PELZEL, *Geschichte Karl IV*, *op. cit.*, t. I, p. 244. La source de cette information était déjà perdue au  
XIX<sup>e</sup> siècle, cf. *Cartulaire ou recueil des documents politiques et administratifs de la Ville de  
Luxembourg (1344-1795)*, éd. François-Xavier WURTH-PAQUET et Nicolas VAN WERVEKE,  
Luxembourg : V. Buck, 1881, p. 29, n<sup>o</sup> X.

<sup>425</sup> A Metz, le 5 janvier 1357 ; *Cartulaire ou recueil ... de la Ville de Luxembourg*, éd. cit., p. 31-35, n<sup>o</sup>  
XII.

leur plus grand profit et leur évidente nécessité »<sup>426</sup> avec la permission du duc, qui se porta garant pour le payement des intérêts<sup>427</sup>.

Suite au dépeuplement causé par la peste entre 1348 et 1360 dans les Ardennes et dans les régions de Laroche, Marche et Bastnach, Wenceslas non seulement invita de nouveaux paysans à s'installer dans ces contrées, mais renonça en faveur de ses vassaux (de même que son feudataire le seigneur de Mirwart) à son droit de mainmorte dans ces provinces<sup>428</sup>. Certains historiens du Luxembourg caractérisent le règne de Wenceslas comme une période d'épanouissement, l'une des périodes les plus heureuses de l'histoire de leur pays<sup>429</sup>.

---

<sup>426</sup> WURTH-PAQUET, « Avant-propos », éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 3.

<sup>427</sup> *Cartulaire ou recueil ... de la Ville de Luxembourg*, éd. cit., p. 46-48, n° XIVb et c.

<sup>428</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 80, n° 354. Mainmorte ou mortemain : droit pour le seigneur de disposer des biens laissés par son vassal à sa mort. Rémission du droit de mortemain pour les habitants de Mirwart le 11 septembre 1364, BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, op. cit., t. VII, p. xxxij sqq.

<sup>429</sup> MEYERS, op. cit., p. 73, 69 ; WURTH-PAQUET, « Avant-propos », dans l'éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 4.

## IV L'Empereur et la France

« L'un des principaux traits des tentatives politiques de Charles IV était le fait qu'il efforçait toujours, de différentes manières, de concilier l'inconciliable, de réunir l'incompatible, de synthétiser le contradictoire... L'universalisme de Charles était, semble-t-il, illimité ».

Nous empruntons ces quelques mots que nous considérons comme une bonne introduction à l'attitude et à la politique de Charles IV envers la France, à Václav Vaněček. Rédigeant un recueil d'articles sous un régime politique défavorable à ce grand empereur, l'auteur devait exprimer un semblant de critique : ces lignes étaient censées représenter Charles IV comme un Don Quixote couronné, universaliste sans limites et « sans avenir », s'efforçant de concilier l'Empire et le sacerdoce, d'avancer vers un rapprochement de l'Ouest et de l'Est et d'unir la royauté de la Bohême et celle de l'Empire. Nous estimons juste de placer également dans cette lignée de grands objectifs dignes de l'empereur la volonté d'établir des relations harmonieuses entre la France et l'Empire, qui domina la politique de Charles IV envers son voisin occidental<sup>430</sup>.

La culture de Charles IV avait des racines françaises. L'empereur associait les liens déjà traditionnels de parenté et d'affection entre les Luxembourg et les Valois à la majesté de la tête de l'Empire, qui devait regagner son autorité et sa réputation, entamées pendant la période précédente, d'arbitre impartial dans les conflits européens. Pour s'assurer une position d'équilibre, il renouait des alliances formelles avec la France aussi bien qu'avec l'Angleterre. Sa politique remise à l'ordre du jour des anciens droits impériaux dans les régions frontalières, opposée aux tentatives annexionnistes du royaume de France, avait pour but de faire respecter par la France la suzeraineté de l'Empire dans les pays situés à la frontière franco-impériale. Malgré une certaine démonstration de force en 1355, lorsqu'il s'allia aux Visconti, qui se montraient

---

<sup>430</sup> Václav VANĚČEK, « Carolus – imperator, rex, Bohemus », in : *Karolus Quartus. Piae memoriae fundatoris sui universitatis Carolina D.D.D.*, éd. Václav VANĚČEK, Praha : Karolinum, 1984, p. 495-502, ici p. 500.



prêts à lui fournir un secours militaire<sup>431</sup>, Charles était toujours très loin de projeter une guerre contre la France.

Le royaume de Bohême, base de la puissance de sa dynastie et objet de sa principale attention, s'étendait en Europe centrale. Comme il avait déjà été prévu par Jean l'Aveugle, l'autre centre du pouvoir des Luxembourg était le duché de Luxembourg. L'empereur envisageait de confier les affaires de l'Ouest de l'Empire et de la frontière française à son frère, lequel pouvait s'appuyer non seulement sur les diplômes solennels qu'il avait reçu de lui, mais aussi et surtout sur la solide base féodale du réseau des feudataires des ducs de Luxembourg.

#### IV.A

#### Les *landfriedes* à l'Ouest du Rhin (1354-1362)

La mort de l'archevêque de Trèves ouvrit à Charles la possibilité d'aménager un système de *landfriedes* à l'ouest du Rhin conforme à ses conceptions. Le roi des Romains abandonna donc la politique qu'exerçait en son nom Baudouin de Trèves pour revenir à celle de son père Jean l'Aveugle. Ses projets de *landfriedes* étaient pénétrés d'idées universalistes : en établissant des *landfriedes* régionales, Charles songeait à une trêve commune générale qui aurait embrassé tout l'Empire. Il s'efforça de lui faire voir le jour, mais cette tentative ne fut pas couronnée de succès palpable.

Un mois après le décès de Baudouin, Charles légittima la *landfriede* de Basse Lotharingie (le 20 février 1354), et accorda aux membres de celle-ci le droit de guerroyer sous la bannière de l'Empire. Cette trêve commune avait été initiée en 1351 par le duc de Brabant Jean III, ses membres fondateurs étant l'archevêque de Cologne et les villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle. Le traité liait les signataires pour 10 ans, les engageant à contribuer de toutes leurs forces au maintien de l'ordre public et à la sécurité des routes<sup>432</sup>. Parallèlement,

<sup>431</sup> MENDEL, QUICKE, art. cit., p. 484 *sqq.*

<sup>432</sup> Sur l'histoire de la *landfriede* de Basse Lorraine ou « Confédération de la paix commune », voir Fritz Joseph KELLETER, *Die Landfriedensbünde zwischen Maas und Rhein im 14. Jahrhundert*, Paderborn : Ferdinand Schönongh, 1888. Plus tard, le comte de Looz, le marquis de Juliers et d'autres

s'employa à renouveler la *landfriede* de Haute Lorraine, fondée jadis par son père, s'efforçant de susciter l'intérêt et la motivation des anciens membres. Le 12 février 1354, à la demande de la comtesse Yolande de Bar, laquelle venait d'être privée de la régence sur le comté de Bar par le Parlement de Paris à cause de son remariage avec Philippe de Navarre (comte de Longueville dans le pays de Caux et frère du roi de Navarre Charles le Mauvais), Charles IV émancipa Robert, comte de Bar, qui n'avait alors que neuf ou dix ans<sup>433</sup>. Peu après, le 22 février, il donna en fief à la duchesse de Lorraine et à son deuxième mari Friedrich, comte de Leiningen, le droit de conduit (*Geleit*, sorte de tonlieu) à Sarreguemines et à Sierck sur la Moselle. Cette mesure visait à nuire à leur adversaire commun, Eberhard de Wurtemberg, régent du duché de Bar entre 1354 et 1363 suivant les dispositions testamentaires de feu le duc Raoul<sup>434</sup>. Enfin, quelques jours plus tard, Charles ordonna à Boemund de Sarrebruck de rejoindre la *landfriede* de Haute Lorraine avec tout le territoire de l'archevêché.

Le renouvellement et l'élargissement de cette trêve commune comptaient aussi parmi les objectifs poursuivis par l'érection du duché de Luxembourg et celle du marquisat de Pont-à-Mousson du mois de mars à Metz<sup>435</sup>. En faisant Wenceslas duc de Luxembourg, Charles renforçait le pouvoir et le prestige de son demi-frère, dont il voulait faire en Lotharingie le représentant de l'Empire. Robert de Bar prêta hommage au roi Charles au moment où la partie impériale du comté de Bar fut érigée en marquisat de Pont-à-Mousson et le jeune comte de Bar, émancipé peu de temps auparavant, reçut le titre de marquis. L'autre partie, la plus grande, du comté, qui s'étendait sur la rive gauche de la Meuse, restait

---

seigneurs adhèrent également à l'alliance (voir plus bas). L'importance de cette *landfriede* pour le Brabant était telle que l'article 8 de la *Joyeuse Entrée* de Brabant (1356 ; cf. notre ch. V.A) obligeait Jeanne et Wenceslas à jurer et garder la *lantvrede* telle qu'elle avait été instituée. La *landfriede* fut renouvelée en 1362 pour dix ans. Edmond POULLET, *Mémoire sur l'ancienne constitution brabançonne en réponse à la question suivante : Faire un exposé historique de l'ancienne constitution brabançonne connue sous le nom de Joyeuse-Entrée, en indiquer les origines et en apprécier les principes*, coll. Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés, t. XXXI, Bruxelles : Hayez, 1863, p. 74 *sqq.*

<sup>433</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 183 *sqq.* Le 3 avril 1354, Charles IV confia à Yolande la régence du marquisat de Pont-à-Mousson.

<sup>434</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 183.

<sup>435</sup> THOMAS, « Die Luxemburger », art. cit., p. 78 *sqq.*

cependant dépendante de la France, à l'exception des territoires relevant de l'église de Verdun, dont l'appartenance à l'Empire devint l'un des sujets de tensions régionales<sup>436</sup>. La création du marquisat dut être considérée par les contemporains comme une affaire particulièrement piquante, car la ville était un fief de la comté de Bourgogne, qui était régentée par le roi de France Jean le Bon<sup>437</sup>.

Peu de temps après ces deux actes, le 24 mars 1354, Charles, Wenceslas, l'évêque de Metz Adémar de Monteuil, Robert, comte de Bar, l'évêque de Toul et les villes de Toul et de Metz signèrent un traité d'alliance<sup>438</sup>. Mais comme en témoigne l'*Histoire générale de Metz par des religieux Bénédictins*, la trêve fut brisée après un bref laps de temps.

« Dans le courant de la même année [1354] les Messins, secondés par les troupes des ducs de Luxembourg et de Bar, prirent le château de Conflans en Jarissy [au marquisat de Pont-à-Mousson], et se disposaient à faire le siège de Boulay, lorsque le roi Charles enjoignit aux évêques de Metz, de Toul et de Verdun, à Wenceslas son frère duc de Luxembourg, aux comtes de Saarbruck, de Deux-Ponts et de Bitch, à Henri de Bar, Geoffroi d'Aspremont, à Jean son frère, et aux magistrats des villes de Metz, de Toul et de Verdun, de maintenir la paix générale qu'ils avaient faite et qu'ils avaient jurée entre ses mains. »<sup>439</sup>

Le 14 août 1354, Robert de Bar et sa mère Yolande conclurent une alliance avec Wenceslas, duc de Luxembourg. Yolande voulait se réconcilier avec le duc à la suite de certains désaccords récemment apparus entre eux, leur réconciliation visant entre autres à développer une politique commune envers la ville de Verdun, dont les pères de Wenceslas et de Robert avaient partagé le gardiennat. Après leur mort à tous deux à Crécy, Charles de Bohême, se prévalant du titre de comte de Luxembourg, avait nommé à Verdun un nouveau gardien luxembourgeois<sup>440</sup>. Il tentait d'intervenir dans les affaires de la ville en qualité à la fois de représentant de l'Empire et de protecteur nommé par le pape.

<sup>436</sup> THOMAS, *op. cit.*, p. 77.

<sup>437</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 184.

<sup>438</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIV, p. 21, n° 72.

<sup>439</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIV, p. 24, n° 93.

<sup>440</sup> THOMAS, *op. cit.*, p. 81 ; RI, t. VIII, éd. cit., p. 72, n° 884 ; THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 186.

et par le chapitre de Verdun<sup>441</sup>. Au début du règne de Jean II, ses efforts avaient porté leurs fruits : le 9 août 1351, Jean II était allé jusqu'à exempter les Verdunois de leur rente de 800 livres, et le 17 septembre, il avait ordonné à ses fonctionnaires de leur rendre les lettres accordant le droit de sauvegarde à la France<sup>442</sup>. Toutefois, l'ordre du roi ne fut pas entièrement exécuté, car les lettres ne furent jamais rendues et quelques mois plus tard, le 4 décembre 1351, Jean II essaya de regagner le terrain perdu en nommant son propre gardien. La ville refusa ce représentant français, mais les années 1351-1354 furent marquées par l'effort du roi de France de regagner les droits de garde de Verdun que son père Philippe avait cédés à Jean de Bohême. Quoique nous n'ayons aucune connaissance de la réaction directe de Charles IV, le regain d'activité de la politique française, contraire aux promesses antérieures, dut occasionner son mécontentement. Lors de son séjour à Metz en mars 1354, Charles n'oublia pas de signaler que le roi des Romains était le vrai *superior* de Verdun. Le 7 mars, il nomma une commission arbitrale chargée de résoudre certains conflits entre les bourgeois de Verdun et Béatrix de Bourbon<sup>443</sup>.

Avec le traité d'alliance avec le duc de Luxembourg, Yolande espérait réaffirmer les droits barrois sur Verdun, même si le traité en question ne les concernait pas directement. L'attitude des deux alliés à l'égard de la France, leur voisine, est intéressante. Au moment de la conclusion de l'accord, Wenceslas invita Colard de Saux, bailli de Vitry (détail qui ne figure pas dans le texte du contrat), et donc officier chargé de la garde de Verdun au temps où la Lorraine était dominée par le roi de France, à assister à la signature<sup>444</sup>. Si on s'en remet à Heinz Thomas, la présence du bailli de Vitry signifiait que Jean II avait renoncé aux droits de sauvegarde de Verdun, qu'il ne pouvait continuer à détenir officiellement, se contentait de faire surveiller la situation par ses officiers, tout en recevant parallèlement d'autres rapports détaillés d'Adémar de Metz, qui le

<sup>441</sup> Le 8 février 1348 ; Heinrich Volbert SAUERLAND, *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens*, t. II, Metz, 1905, n° 1011.

<sup>442</sup> Les détails ne sont pas connus. AIMOND, *op. cit.*, p. 449 *sqq.*, P. J. 20.

<sup>443</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 186.

<sup>444</sup> AIMOND, *op. cit.*, p. 536, liste des baillis.

tenait au courant des agissements de Charles IV<sup>445</sup>. Wenceslas et Robert admettaient en revanche une collaboration avec la France voisine, mais pas au détriment de leurs droits ou des prérogatives impériales. Définissant les relations bilatérales entre le Luxembourg et le Barrois, les princes promettaient de régler leurs différends par une commission qui comprendrait deux délégués luxembourgeois et deux barrois. Au cas où cette commission ne parviendrait pas à prendre une décision, le désaccord devait être soumis à un arbitrage. Wenceslas choisit pour arbitre Colard de Saux, tandis que Robert de Bar fit le choix de Jean d'Arentières, qui devint bailli de Vermandois et de Chaumont dans les années 1360 ; tous deux étaient des hommes de confiance du roi de France, Jean II<sup>446</sup>.

La politique de Charles IV à l'égard de la France n'était pas agressive ni hostile. Si la communication directe entre les deux rois était plutôt difficile, l'attitude de Wenceslas fait preuve d'une volonté de discuter et de s'accorder sur certains principes. Le roi des Romains souhaitait que le roi de France reconnaisse publiquement et officiellement l'appartenance à l'Empire de territoires impériaux limitrophes de la France. Dans cette perspective, Charles envisageait de fonder une base juridique et institutionnelle qui lierait ces principautés frontalières à l'Empire. Il ne semble pas que la politique du roi des Romains contre l'empiètement sur les droits impériaux ait eu d'autre but.

Dès le mariage de Wenceslas et de Jeanne de Brabant, on prévoyait la succession de ce couple sur le trône de Jean III. En ce qui concernait les *landfriedes*, il était assez probable que Wenceslas deviendrait un trait d'union entre les deux institutions – celle de Haute Lorraine et celle de Basse Lotharingie. Cependant, les plans de Charles relativement à la Haute Lorraine étaient loin de marcher d'une manière idéale. D'une part, l'archevêque Boemund refusait de suivre ses instructions, préférant la voie des intérêts d'

---

<sup>445</sup> THOMAS, *op. cit.*, p. 80 *sqq.* Adémar de Monteuil, dévoué au roi de France, renouvela son lien vassalique envers le roi de France, qui datait du 2 février 1338, à Jean II le 19 avril 1354, c'est-à-dire juste après le départ du roi des Romains de Metz.

<sup>446</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 190.

Trèves telle que l'avait tracée Baudouin et s'allia aux archevêques de Mayence et de Cologne le 24 septembre 1354<sup>447</sup>. D'autre part, les intentions du roi des Romains trouvèrent également un adversaire au duché de Lorraine en la personne du lieutenant du régent Eberhard de Württemberg, Burchard de Fénétrange<sup>448</sup>, lequel rendit foi et hommage au roi de France contre tout tiers hormis le roi d'Allemagne (le 10 décembre 1354)<sup>449</sup>.

Selon Heinz Thomas, la trêve commune resta une œuvre inachevée, et l'empereur ne réussit pas à la mener à bien, si ce n'est pendant une brève période lors de la diète de Metz (pendant l'hiver 1356-57) ; dès l'automne 1357, la *landfriede* de Haute Lorraine n'apparaît plus dans les sources<sup>450</sup>. Il faut cependant noter qu'une nouvelle *landfriede* fut établie en Haute Lorraine le 25 mars 1361 comme résultat non pas certes des souhaits de l'empereur, mais plutôt du problème de la sécurité lié aux événements du conflit franco-anglais et à la paix de Brétigny (1360), qui mit sur les routes des foules de soldats sans emploi. Elle dut se former sans l'archevêque de Trèves, mais Burchard de Fénétrange y figurait, la famille de Fénétrange comptant parmi les vassaux de Wenceslas<sup>451</sup>.

On peut imaginer que cette *landfriede* fut conçue à l'instigation du duc de Luxembourg, précédée qu'elle avait été en 1360 d'une débâcle relatée par Jean le Bel. Allié depuis le 4 mai 1360 avec l'évêque de Metz Adémar de Monteuil, Robert, duc de Bar, Burchard de Fénétrange, lieutenant du gouvernement du duché de Lorraine, et la ville de Metz pour défendre le pays contre les étrangers,

---

<sup>447</sup> Jean SCHNEIDER, « Entre le Royaume et l'Empire. A propos d'un livre récent », in : AE 29, 1977, n° 1, p. 3-28, ici p. 10.

<sup>448</sup> Fénétrange = Finstingen ; les membres de cette famille, notamment Ulric, seigneur de Fénétrange (chevalier), apparaissent au service des ducs de Brabant, Jeanne et Wenceslas, notamment dans la guerre contre le comte de Flandre en 1356-1357, voir UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. II, p. 687, n° 91 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. II, p. 398, n° 1097 (fait le 24 avril 1357 à Bruxelles), n° 1185 sqq (faits le 1<sup>er</sup> mai 1357 à Bruxelles), le premier document nous apprend que les ducs prirent Ulric à leur service avec cinquante hommes montés et armés de glaives ; dans le second, les ducs se reconnaissent redevables envers le seigneur de Fénétrange d'une somme de 1300 vieux écus ; Ulric semble avoir passé à Bruxelles tout le mois de mai 1357 ; il y était encore présent le 27 mai, voir *ibid.*, p. 496 sqq, n° 1243-1245.

<sup>449</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 188 et op. cit., p. 113 sqq.

<sup>450</sup> THOMAS, « Die Luxemburger », art. cit., p. 80.

<sup>451</sup> Ulric, seigneur de Fénétrange, faisait partie de l'entourage de Wenceslas dès 1357 au plus tard..

anglais ou autres, qui voudraient l'attaquer<sup>452</sup>, Wenceslas fut appelé à la préparation de la défense du duché contre l'invasion de la Champagne par les Anglais, qui approchaient de Metz et de Pont-à-Mousson. Jean le Bel raconte :

*« Assez tost aprez, le conte de Sames en Samoys, le duc de Lorraine, le duc de Bar et ceulx de Mès, veans que ces gens multiplioient de jour en jour et les pourroient destruire, se on n'y mettoit remede, ilz manderrent au duc de Luxembourg et de Brabant, qui estoit en sa plus grand flour de jeunesse, que ces gens gasteroient Luxembourg, s'il ne le venoit deffendre ; mais s'il vouloit venir à poissance de gens, ilz se mettroient avecques luy le plus poissaument que pourroient, et mesmement tous ceulx de la grande cité de Mès istroient hors et seroient avecques luy. Ledit duc de Luxembourg, ouyes ces nouvelles, tantost assembla gens de Brebant, du Liege et d'aultres marches, et requist ses amis, comme monseigneur du Liege, qui lui envoya C lances, et messire Loys, son frere, qui luy mena C compaignons. »*

Toutefois, selon Jean le Bel, les alliés de Wenceslas, qui l'avaient invité à rassembler ses troupes, ne tinrent pas leur parole :

*« Quant il [Wenceslas] fut venu à Luxembourg, il trouva que ces seigneurs estoient mal aprestez de faire ce que mandé avoient, et que les bourgoys de Mès estoient comme refroidiez ou de mauvais acord. Si fut grandement confus et esbahy comme cil qui ne sceut que faire, si contremanda et renvoya ses gens. Or valu pis la chose que devant, car ces gens d'armes en eurent plus grand cuer. Et certainement ce fut grande honte auxdits seigneurs et aux bourgoys de Mès. »<sup>453</sup>*

Ces remarques de Jean le Bel donnent une certaine idée de l'importance de la position de Wenceslas dans les *landfriedes* vis-à-vis des autres princes et des villes, mais révèlent également le besoin d'organiser une défense commune dans la région et de stipuler les obligations de chacun des membres pour éviter ce genre de confusion.

La *landfriede* fixée pour la période du 25 mars 1361 au 3 avril 1363 fut instituée « pour bien de paix, la seurtei, deffense et garde de nos pays, terres et subgets et aussy pour gardeir toutes manieres de marcheans et aultres gens partenant parmey nos pays et terres, les droits d'un chascun de nous et d'autres gardeir et maintenir ». La convention fut scellée par une quarantaine de signataires. Les grands seigneurs de la région, c'est-à-dire Adémar de Monteuil, évêque de Metz, les ducs Jean de Lorraine et Robert de Bar et l'abbé de Gorze, Hugues de Fénétrange, ne pouvaient y manquer, tout comme Wenceslas de Bohême, qui adhérerait uniquement pour son

<sup>452</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. II, p. 309 et WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 70 n° 303.

<sup>453</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. II, p. 309 sqq ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 51.

duché de Luxembourg. Les autres trente-cinq signataires de la *landfriede*, pour la plupart feudataires de Wenceslas, sont tout aussi intéressants.

Henri, cte de Vaudémont <sup>vi</sup>	Simon, cte de Vienne <sup>xv</sup>	Jean, sire d'Aspremont, son frère <sup>xxiv</sup>	Jeoffrois de Lignenges, sire de Richeicourt <sup>xxxiii</sup>
Waleran, cte de Sponheim <sup>vii</sup>	Thiebaut, sire de Blamont <sup>xvi</sup>	Jean de Sarrebruck <sup>xxv</sup>	Raoul, seigneur de Louppy <sup>xxxiv</sup>
Waleran, cte de Deux-ponts (Zweibrücken) <sup>viii</sup>	Ferris, cte de Salverne <sup>xvii</sup>	Henri de Sarrebruck, son frère <sup>xxvi</sup>	Bruno, sire de Ribalpiere (Rappoltstein) <sup>xxxv *</sup>
Ferri, cte de Linenges l'ainé <sup>ix</sup>	Jean, jeune comte de Salverne, son fils <sup>xviii</sup>	Jean de Fénétrange <sup>xxvii</sup>	Gérard de Blankenheim, sire de Castelberg <sup>xxxvi *</sup>
Jean, cte de Sarrebrouck <sup>x</sup>	Henri, cte de Salm en Ardennes <sup>xix</sup>	Bouchard de Fénétrange, son frère <sup>xxviii</sup>	Louis, sire de Quierkels <sup>xxxvii</sup>
Henri, cte de Waldence <sup>xi</sup>	Folmers, cte de Petitepierre <sup>xx</sup>	Oly de Fénétrange, frère des précédents <sup>xxix</sup>	Jean de Dagescal <sup>xxxviii</sup>
Jean, cte de Sponheim <sup>xii</sup>	Jean, seigneur de Ligny <sup>xxi *</sup>	Jean de Salm, sire de Viviers et de Putelanges <sup>xxx</sup>	Nicolas de Dagescal <sup>xxxix</sup>
Elmes, cte de Linenges (Lignenges) <sup>xiii</sup>	Henri de Bar, seigneur de Pierrefort <sup>xxii</sup>	Huglemans, sire de Fenestranges <sup>xxxi</sup>	Jean, sire de Boulay <sup>xl</sup>
Jean, cte de Salm <sup>xiv *</sup>	Geoffroy d'Aspremont <sup>xxiii</sup>	Simon, sire de Lietemberg <sup>xxxii</sup>	

Les grands seigneurs nommèrent cinq commissaires qui devaient veiller au respect des engagements pris par les signataires les uns envers les autres<sup>454</sup>.

Heinz Thomas a constaté que l'alliance de Wenceslas avec les ducs de Bar et de Lorraine peut être retracée à la lumière des documents officiels jusqu'en 1362 – il s'agissait alors d'une alliance conclue entre les ducs et le nouvel évêque de Metz, Jean de Vienne, d'une part, et l'évêque de Strasbourg, la ville de Strasbourg et les citées alsaciennes de l'Empire de l'autre<sup>455</sup> ; après cette date, selon lui, il se tint plutôt à l'écart. Il semble néanmoins, que ce manque de justificatifs diplomatiques prouvant une collaboration entre Wenceslas et les princes de Haute Lorraine peut être comblé jusqu'en 1365 par les témoignages des chroniqueurs, rapportant la présence de Wenceslas en Lorraine (et ensuite en Alsace) dans le cadre de sa lutte contre les brigands<sup>456</sup>. Si la politique lorraine du duc semble avoir manqué d'efficacité dans les années suivantes, l'explication pourrait tenir à son engagement dans les affaires du

<sup>454</sup> *Rappoltsteinisches Urkundenbuch (759-1500)*, éd. Karl ALBRECHT, t. I, Colmar im Elsass : Barth'sche Buchhandlung, 1981, p. 565 sqq, n° 737; cf. WURTH-PAQUET, éd. cit., in: *PSH*, t. XXIV, p. 76 sqq, n° 336.

<sup>455</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in: *PSH*, t. XXIV, p. 79, n° 350.

<sup>456</sup> Cf. *infra*, notre ch. VIII.A.



Brabant et de principautés voisines ou au le fait qu'il ne considérait pas l'importance comme primordiale. C'est précisément vers cette époque que la France surmonta la crise de son pouvoir royal et recommença à exercer son influence en Lorraine. C'est peut-être aussi en liaison avec le mariage de la nièce Marie de France avec Robert de Bar (en 1364) que le duc Wenceslas cessa ses activités dans la région<sup>457</sup>.

En 1365, les ducs de Bar et de Lorraine et l'évêque de Metz conclurent une alliance visant à protéger leurs territoires. Ils offrirent au duc de Luxembourg, à la ville de Metz et au bailli de Chaumont la possibilité de se rejoindre, mais aucun des trois n'y répondit positivement<sup>458</sup>. A partir de 1367, plus tard, le roi de France Charles V devint le protecteur incontestable de la région comprise entre la Haute Meuse et la Haute Moselle, sans toutefoisempiéter sur les droits impériaux comme l'avaient fait les rois de France et leurs fonctionnaires entre 1284 et 1350<sup>459</sup>. Charles IV prit alors en Lorraine des mesures de conservation. Ses diplômes solennels établirent un cadre juridique, et réussirent prévenir malgré tout une poursuite de la dégradation de la position de l'empereur effective depuis un siècle. La chancellerie de l'Empire ne devait pas l'oublier, et les successeurs de Charles devaient se référer fréquemment à ses dispositions. Seul le cas de la Lorraine permet de parler d'un succès durable de la politique impériale contre l'influence française<sup>460</sup>.

#### IV.B

##### L'empereur et la France.

##### Le projet d'alliance franco-impériale de 1355.

Charles IV ne cherchait à s'opposer à l'expansion française que dans la Lorraine, mais aussi dans d'autres territoires de l'Empire, dans le royaume

---

<sup>457</sup> Wenceslas intervint lors d'un conflit entre le duc de Bar et le sénéchal du Hainaut en mars 1364. WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 84 *sqq.*, n° 387 ; il prit part à la conclusion d'une paix entre la ville de Metz et le duc de Bar le 9 août 1370 *ibid.* p. 120, n° 599.

<sup>458</sup> THOMAS, « Die Luxemburger », art. cit., p. 80.

<sup>459</sup> THOMAS, « Frankreich, Karl IV. und das Grosse Schisma », art. cit., p. 84.

<sup>460</sup> SCHNEIDER, « Entre le Royaume et l'Empire », art. cit., p. 6 *sqq.* et n. 2, 14.

d'Arles et de Vienne et en la comté de Bourgogne. Dans ces régions, la tâche était plus difficile encore, car les Valois avaient acheté le Dauphiné de Vienne<sup>461</sup> et Jean le Bon gardait également un oeil sur la comté de Bourgogne en tant que régent pour Philippe de Rouvre, fils de sa seconde femme Jeanne de Boulogne, qu'il avait épousée en août 1350<sup>462</sup>. Jean le Bon n'avait aucune raison de respecter Charles, pas plus que les droits impériaux, et il ne voulait pas se résigner à se laisser réduire son influence sur les régions limitrophes de son royaume. Le roi des Romains devait donc trouver un moyen de se faire respecter par le roi de France, et son couronnement à Rome devait l'aider à y parvenir. Il pouvait également profiter des difficultés de la France dans son conflit avec Edouard d'Angleterre.

L'armistice franco-anglais négocié après la prise de Calais se prolongeait, et, vers la fin de l'année 1354, le pape, s'efforçant de conclure une paix définitive, invita les délégués des deux partis adverses à Avignon. Mais les négociations n'aboutirent pas : les Français refusèrent de renoncer à leur suzeraineté sur le territoire disputé et les Anglais accusèrent Innocent VI de partialité en faveur des Valois. La trêve fut à nouveau prolongée jusqu'au 24 juin 1355<sup>463</sup>. Après la rupture des négociations, le délégué anglais Henri de Lancaster approcha Dietrich de Porticz, évêque de Minden et meilleur diplomate de Charles IV, qui séjournait à ce moment-là auprès de la curie, et proposa que l'empereur joue le rôle de médiateur dans le conflit franco-anglais. Le futur empereur Charles n'entendait pas laisser échapper cette opportunité de renforcer

<sup>461</sup> L'achat du Dauphiné par les Valois provoqua l'inquiétude des comtes de Savoie, vassaux de l'Empire, qui se sentirent menacée par ce puissant voisin. Le conflit entre Amédée VI de Savoie et la France, c'est à dire le premier dauphin Charles, futur roi Charles V le Sage, ne fut résolu qu'en 1355, le comte ayant été intégré dans le réseau des liens matrimoniaux. Le traité de Paris sanctionna un échange de territoires : le comte de Savoie cédait au Dauphin des possessions dans le Viennois et recevait en échange la province de Faucigny et la suzeraineté sur le pays de Gex, qui comprenait une série de fiefs et de villes. En outre, Amédée renonça à sa décision d'épouser Jeanne de Bourgogne, sœur de Philippe de Rouvre, et prit pour femme Bonne, fille de Pierre, duc de Bourbon.

<sup>462</sup> Philippe de Rouvre était fils de Philippe de Bourgogne, dit « Monsieur », et de Jeanne, comtesse de Boulogne et d'Auvergne. En juin 1353, Jean II notifia aux fonctionnaires bourguignons sa prise de possession du comté en tant que « bail » du prince encore mineur.

<sup>463</sup> MENDEL, QUICKE, art. cit., p. 481 ; détails fournis par Emil WERUNSKY, *Geschichte Kaiser Karls IV. und seiner Zeit III. (1355-1368)*, Innsbruck : Wagners'chen Universitaets-Buchhandlung, 1892, p. 106 sqq ; DELACHENAL, *op. cit.*, t. I, p. 89 sqq.

son prestige et exprima son consentement. Une délégation anglaise partit de Londres pour le rejoindre en Italie, que Charles parcourait depuis la fin de l'année 1354. Il allait successivement ceindre les couronnes de roi des Lombards à Milan et d'empereur à Rome. A Milan, les ambassadeurs savoyards transmirent l'hommage de leur maître, le comte Amédée VI. Charles confirma ses privilèges, et quelques mois plus tard, il l'investit personnellement dans les domaines que le comte tenait de l'Empire<sup>464</sup>. Mais si Amédée espérait que l'empereur pourrait arrêter la progression de l'influence française dans le royaume d'Arles et de Vienne et y rétablir l'équilibre des forces, Charles IV fut déçu. Car la possibilité d'une médiation entre l'Angleterre et la France ouvrit une possibilité de régler les affaires en suspens entre l'Empire et la France par les moyens de la diplomatie.

La médiation n'eut cependant pas lieu tout de suite. Charles IV attendit avant tout son couronnement à Rome, avec à la clé une augmentation considérable de autorité. Ensuite, de bonnes relations avec la curie étant l'un des constantes de sa politique, l'empereur devait avoir des égards pour le pape et il ne pouvait pas compromettre le rôle médiateur de ce dernier au profit de la médiation impériale. Charles ne commença donc à mener les pourparlers qu'après son retour à Prague. Souhaitant lier son rôle d'intermédiaire à la politique de restauration des prérogatives impériales, l'empereur tenta d'exploiter la situation générée par l'expiration de la trêve franco-anglaise (2 juin), et donna une série d'actes qui avaient pour but de limiter les positions françaises dans le Dauphiné et la Franche-Comté<sup>465</sup>. Puis il proposa au roi Jean qui était sur le point d'entrer en guerre, un renouvellement de l'alliance franco-impériale conclue entre eux en 1347.

---

<sup>464</sup> 13 janvier 1355 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 159, n° 1973 ; le 18 juillet 1355, *ibid.*, p. 175, n° 216 ; MENDL, QUICKE, art. cit., p. 480 *sqq.*

<sup>465</sup> MENDL, QUICKE, art. cit., p. 493 *sqq.* : Le 21 août, il confia à Henri de Montbeliard, vicaire impérial dans la comté de Bourgogne, la tâche de protéger le comté de Genevois et la terre de Faucigny. Le lendemain, il prit ce comté sous sa protection officielle et annula les principales clauses du traité de Paris. Le 26 août, il demanda au comte Vert Amédée de Savoie de laisser en suspens les affaires de Faucigny et celles liées à l'hommage du comte de Genève Amédée III, car ces deux causes étaient du ressort de la cour impériale.

L'amitié de l'empereur devait coûter à Jean le Bon quelques concessions. Afin de ne pas se brouiller avec Edouard d'Angleterre, son allié depuis 1348, Charles IV prépara le projet d'entente en tant que roi de Bohême. Toutefois, cette formalité ne l'empêcha pas de réclamer la reconnaissance d'anciens droits impériaux. Le projet fut entièrement scellé le 26 août 1355 et accompagné de lettres françaises rédigées dans la chancellerie impériale, qui n'avaient qu'à être recopiées et scellées par le roi de France. Deux ambassadeurs, le général des dominicains Simon de Longpré, et son secrétaire particulier Rodolphe de Friedberg, apportèrent le traité à Paris à leur retour d'Angleterre. Avant de venir en France, ils auraient dû selon leurs instructions négocier un nouvel armistice franco-anglais, que Charles IV voulait échanger ensuite contre les concessions contenues dans le projet d'alliance franco-impériale. Mais comme on le sait, son projet échoua. Il était alors déjà trop tard pour négocier un nouvel armistice. Edouard III était fermement décidé à faire la guerre à tout prix et refusa les propositions de l'empereur. Ce fut probablement la cause principale de l'échec de cette alliance franco-impériale<sup>466</sup>.

Dans son projet d'alliance, Charles insistait sur les hommages que devaient lui rendre les princes de Bourgogne et d'Arles: le dauphin de Viennois devait recevoir solennellement l'investiture dans le Dauphiné, fief impérial de longue date, prêter serment et restituer la ville de Vienne; le comte de Bourgogne devait lui aussi rendre hommage pour la comté, autre fief de l'Empire. En fait, l'empereur ne s'attendait pas à ce que le roi de France Jean II, tuteur du jeune comte de Bourgogne Philippe de Rouvre, lui rende hommage, et peu de temps avant la rédaction du projet d'alliance, le 21 août, il avait déjà émancipé le comte Philippe, alors âgé de dix ans<sup>467</sup>. Il enlevait ainsi à Jean le Bon la tutelle de Philippe, ainsi que la régence de la Franche-Comté. Le roi de France avait alors mécontenté l'empereur par sa tentative d'inviter les seigneurs

<sup>466</sup> MENDEL, QUICKE, art. cit., p. 495, 497 et n. 1; P. J. n° II, p. 503 *sqq*; TRAUTZ, *op. cit.*, p. 353.

<sup>467</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 179, n° 2224; MENDEL, QUICKE, art. cit., p. 493 *sqq*; THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 192. Depuis la visite de Marie de France, comtesse douairière de Flandre, à Vincennes en mai et juin 1354, Jean II envisageait de marier Philippe de Rouvre à Marguerite de Flandre, fille de Louis de Male et Marguerite de Brabant.

francs-comtois, vassaux de l'Empire, à lui porter assistance dans la guerre contre l'Angleterre. Quoiqu'il eût essuyé un refus de la part de ces puissants seigneurs fidèles à l'Empire, son mépris ostentatoire pour la souveraineté de Charles IV, et ce genre d'affaires en général – tout comme, entre autres, la minorité du dauphin, âgé de 17 ans – poussaient l'empereur à redoubler d'insistances envers de la France<sup>468</sup>. L'émancipation du dauphin était implicitement comprise dans la demande de l'empereur à recevoir son hommage.

Charles IV demandait encore d'autres concessions de la part du roi de France : que la France renonce ouvertement aux villes de Verdun, de Cambrai, de Cateau-Cambrésis et à leurs dépendances impériales, lui-même étant de son côté susceptible de garantir les possessions françaises de manière générale. Ces exigences ne relevaient pas seulement d'une politique réelle, que Charles pouvait exercer sans aucun égard pour la France. L'empereur couronné à Rome cherchait à se faire reconnaître par le roi de France comme tête de l'Empire et comme souverain des territoires impériaux soumis à l'influence française ; ses prétentions portaient sur la représentation de sa majesté impériale, supérieure à celle du roi de France, qui, bien que « *imperator in regno suo* », ne l'était pas dans les fiefs impériaux. Il faut encore signaler que certains de ces territoires se réservaient le droit de rendre foi et hommage uniquement à l'empereur et non au roi des Romains : Charles avait donc des motifs d'attendre son couronnement à Rome<sup>469</sup>.

L'intention initiale de l'empereur de négocier un armistice et d'en titrer un marché – la paix franco-anglaise contre une alliance franco-impériale – avait échoué, et le roi de France entra en guerre : dès septembre 1355, les Anglais attaquèrent la France sur deux fronts et dévastèrent le Languedoc et l'Artois. Aucune bataille ne fut livrée, et à la fin novembre, les Anglais rentrèrent chez eux. Jean II passa tout ce temps, ainsi que le mois qui suivit, à délibérer sur la réponse qu'il lui fallait donner à l'empereur. Il voulait refuser son offre

<sup>468</sup> MENDL, QUICKE, art. cit., p. 484.

<sup>469</sup> Ce droit fut réclamé par les Messins en 1354 (cf. notre ch. III.C) et aussi par la Franche-Comté, THOMAS, « *Die Beziehungen* », art. cit., p. 192 sqq.

d'alliance, mais ne le fit que le 6 janvier 1356. Pourquoi lui fallut-il quatre mois pour le faire ? Voulait-il se décider seulement après la fin de la campagne militaire ?

Il est possible de proposer une autre explication, basée sur un document daté par son éditeur (avec un point d'interrogation) de 1355<sup>470</sup>. Il s'agit d'une liste des prétentions que le dauphin devait porter devant l'empereur : il ne devait demander rien moins que la cession du titre royal du « *regnum Viennense et Arelatense* » au dauphin et à ses héritiers ; au cas où cela s'avérerait impossible, le jeune Charles devait demander la fonction de vicaire impérial, la cession de certains territoires et prétendre à la suzeraineté féodale. Selon ces instructions, le dauphin devait s'efforcer de reporter son hommage à l'empereur, sous prétexte de vouloir plus de renseignements, et n'admettre un hommage immédiat qu'avec protestations<sup>471</sup>.

Or, si les Français avaient l'intention de porter ces prétentions devant Charles IV, ils ne pouvaient s'attendre à un succès qu'en échange d'un service rendu ou de certaines concessions qu'ils devaient être prêts à lui faire en contrepartie. Et que pouvait offrir Jean II à Charles IV, si ce n'est son accord avec certaines des clauses contenues dans le projet du traité franco-impérial proposé par l'empereur en août ? Il est possible que le document en question ait formulé le prix auquel Jean II pourrait consentir à certaines des exigences de l'empereur. Cette hypothèse peut également être étayée par le fait que le projet du roi de France d'annexer le royaume d'Arles n'était pas une invention de Jean II, mais s'appuyait au contraire sur les « bonnes » relations cultivées jadis entre les rois Philippe VI et Jean de Bohême. Philippe VI avait conclu avec Jean de Bohême (en 1332) ainsi qu'avec son gendre Henri de Basse Bavière (7. 12. 1333) des accords stipulant que les deux princes impériaux seraient tenus de

<sup>470</sup> Au sens strict, ce document dut être rédigé entre le couronnement de Charles IV à Rome le 5. 4. 1355 et l'hommage que lui rendit le dauphin à Metz le 25 décembre 1356.

<sup>471</sup> Abbé C. Ulysse J. CHEVALIER (éd.), *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné*, publ. d'après les originaux conservés à la bibliothèque de Grenoble et aux archives de l'Isère (Collection de cartulaires dauphinois), Lyon : A. Brun, 1874, p. 140-146 ; ce document est mentionné par Ferdinand SEIBT, *Karel IV. Císař v Evropě* (traduit de l'allemand *Karl IV. Ein Kaiser in Europa*) 1346-1378, Praha: Nakladatelství lidové noviny, 1999, s. 349.

faire de vastes cessions territoriales au roi de France – respectant le statu quo et ne rien demandant au roi de France – au cas où l'un ou l'autre deviendrait roi des Romains avec son aide. C'est probablement aussi dans ces circonstances que Philippe VI avait laissé à Jean de Luxembourg les mains libres dans la ville de Verdun. Par contre, la froideur des relations entre Charles IV et les rois de France dans la première décennie de son règne reflétait entre autres le fait que le nouveau roi des Romains n'envisageait aucune concession en faveur de la France. De fait, les promesses de Jean et d'Henri étaient très larges et ouvraient en pratique la voie à un « partage du Saint Empire romain » : il s'agissait dans ce deuxième cas de la cession complète du royaume d'Arles, c'est-à-dire des territoires entre le Rhône et la Saône, des Alpes et de la Savoie à la France, et en plus, l'évêché de Cambrai devait être engagé au roi de France<sup>472</sup>. Il est donc probable que les exigences de l'empereur tels qu'exprimées dans son projet de traité franco-impérial d'août 1355 fournirent à Jean II une occasion de formuler les prétentions françaises, et qu'il envisageait d'entamer les négociations avec l'empereur dans ce sens par l'intermédiaire du dauphin.

Non seulement le projet de Charles IV échoua, mais celui de Jean II semblait compromis par les événements à venir.

#### IV.C

##### **Le dauphin et son oncle maternel**

Pendant les six ou sept semaines qui précédèrent le refus par Jean II de l'alliance franco-impériale, une grave discorde éclata entre Jean le Bon et son fils Charles. Dans les familles royales, les mésententes entre père et fils ne se bornent jamais à une simple crise familiale. Ils menacent la stabilité du pouvoir royal. Le fils adulte réclame le pouvoir, qu'il veut partager avec son père, et le roi, tôt ou tard, finit par le lui accorder. Le dauphin Charles ne fit pas exception. Etant réduit au rôle d'enfant à l'âge de 17 ans, privé de conseillers personnels et ne siégeant pas au conseil du roi, il ébauchait des plans. Son entreprise, quoiqu'

---

<sup>472</sup> Cf. nos chapitres I.A, I.C. et II. B ainsi que notre Annexe. Choix de documents justificatifs, n° II.

qu'elle dût échouer, fut qualifiée par Raymond Cazelles de « complot dangereux »

473

Ce sont les lettres de rémission qui nous renseignent sur le « crime » du dauphin. « *Notre trescher fils ainsné Charles, duc de Normandie, se vouloit partir de nostre royaume sans nostre sceu et licence et aller devers nostre trescher frere l'Empereur* », explique le roi Jean II dans les lettres de rémission du 6 janvier<sup>474</sup>. Le jeune Charles résolut de se réfugier auprès de son oncle, l'empereur, sans la permission du roi son père. La fugue fut qualifiée de crime de lèse-majesté, et ses complices exposés à la disgrâce du roi. Parmi les membres de la suite du dauphin qui devaient être du voyage, et auxquels les lettres de rémission furent accordées, figuraient les barons normands<sup>475</sup>, son beau-frère Charles d'Evreux, roi de Navarre, les parents et serviteurs de ce dernier, le comte de Foix Gaston Phébus, Jean, comte de Montfort, et son frère Guillaume. Ajoutons encore l'ancien garant de Wenceslas Jean de Boulogne, son frère Godefroi, tous deux oncles de Jeanne, reine de France, Guillaume, comte de Namur, et Guillaume et Girard de Bourbon, bâtards du duc de Bourbon Louis I<sup>er</sup><sup>476</sup>.

Tout cela montre bien la place qu'occupait Charles de Bohême, avec sa personnalité rayonnante et son prestige impérial, dans l'esprit de son neveu le dauphin. L'empereur, de même que Wenceslas de Luxembourg, était son oncle maternel, celui qui, dans les romans de chevalerie bien souvent aussi dans la réalité, guide l'adolescent dans le passage difficile qui conduit de l'enfance à l'âge adulte<sup>477</sup>. De plus, Charles, jadis marquis de Moravie, devait à ses nombreux conflits avec son père une solide expérience des relations entre un père et son fils aîné. Ce n'est certainement pas par hasard que Charles IV évitait soigneusement les situations analogues, cédant le pouvoir à ses frères cadets

---

<sup>473</sup> Sur la fuite ou la fugue du dauphin Charles vers l'empereur, voir DELACHENAL, *op. cit.*, t. I, p. 119 ; CAZELLES, *Société politique, op. cit.*, p. 211-213 ; AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 150-173.

<sup>474</sup> CAZELLES, *Société politique, op. cit.*, p. 211 *sqq* ; AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 171.

<sup>475</sup> Le comte Jean V de Harcourt, Jean de Mortagne, sire de Landas, sire d'Aubigny, Georges de Clères, Jean Malet, sire de Gravelle, Guillaume d'Aunéel, Guillaume dit le Maubué de Mainmeras, Friquet de Fricamps.

<sup>476</sup> CAZELLES, *Société politique, op. cit.*, p. 212.

<sup>477</sup> AUTRAND, *Charles V*, p. 167.



sans obstruction. Il poussa son soin d'assurer une position solide pour à fil Wenceslas jusqu'à le faire couronner roi de Bohême alors qu'il n'avait que deux ans et à le faire élire et couronner roi des Romains à l'âge de seize<sup>478</sup>. Les voix critiques des contemporains, de même que les notices admiratives des chroniqueurs, montrent bien combien ce procédé était inhabituel.

Le projet de fugue du dauphin Charles – qui incluait à coup sûr la prestation de foi et d'hommage, conformément aux exigences de l'empereur pour le Dauphiné – fut découvert par son père. Selon les *Articles contre Robert le Coq*, ce dernier, évêque de Laon, très doué dans le domaine des trahisons, intrigues et conspirations en tous genres, avait fait savoir au dauphin que son père le haïssait à mort et que jamais il ne serait plus que ce qu'il était tant que son père vivrait. Il lui recommandait vivement quitter la France pour rejoindre son oncle l'empereur<sup>479</sup>. Le jeune Charles, désespéré, avoua qu'il avait voulu réaliser ce dessein pour obtenir de son oncle quelque pouvoir. Quand son père entendit cette explication, il le fit duc de Normandie, afin de lui prouver son amour pour lui. Et le dauphin, fort de ce témoignage, abandonna son intention de partir demander à son oncle l'investiture impériale dans le Dauphiné. Le résultat était donc la conclusion d'un marché. Ainsi, comme Charles IV avec Jean l'Aveugle autrefois, Charles connut le face-à-face avec son père dans un moment de crise, mais il en sortit plus fort.

La réconciliation de Jean II avec son fils fut liée à la réponse donnée par Charles IV concernant l'alliance proposée par l'empereur. Le 6 janvier 1356, le jour de l'expédition des lettres de rémission, Jean le Bon refusa l'offre de Charles. Les raisons qu'il invoqua étaient plutôt vagues : le projet comportait

<sup>478</sup> Wenceslas IV naquit le 26 février 1361 ; il fut couronné roi de Bohême le 15 juin 1363 et roi des Romains le 6 juillet 1376. Voir Jiří SPĚVÁČEK, *Václav IV. 1361-1419. K předpokladům husitské revoluce*, Praha : Svoboda, 1986, p. 756.

<sup>479</sup> M. DOUËT-D'ARCQ, « Acte d'accusation contre Robert le Coq. Factum politique du XIV<sup>e</sup> siècle », in: *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. II, 1840-1841, p. 350-378, en particulier p. 360, art. 23. La confession de Friquet de Fricamps, soumis à la torture en avril 1356 au Châtelet, contient presque les mêmes mots. Il avoua que c'était le roi de Navarre qui avait fait comprendre au dauphin Charles que « son père le haïssait à mort » et « qu'il ne voulait rien lui donner en son royaume ». La formulation contenue dans les *Articles contre Robert le Coq* est visiblement inspirée par la confession de Friquet de Fricamps. AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 166.

des clauses qui concernaient des tiers. Si notre hypothèse brossée dans le chapitre précédant est exacte, le dauphin compromis par son plan de fuite vers l'empereur, les calculs de son père le roi Jean, lequel comptait probablement négocier la cession du royaume d'Arles contre la signature de certaines clauses du traité franco-impérial proposé par l'empereur. Le rôle des Luxembourg dans le projet de fugue du dauphin, à laquelle Charles d'Evreux devait prendre part, fut certainement passif, mais ils se tenaient sans aucun doute au courant des évènements.

L'inimitié entre le roi Jean le Bon et les Navarre avait été engendrée par l'assassinat politique du connétable Charles d'Espagne, perpétré par le parti navarrais le 8 janvier 1354. Charles d'Evreux, qui avoua ce crime scandaleux, prit tout sur lui. Mais la disgrâce des Evreux auprès du roi était très lourde de conséquences. Le roi, un peu trop courroucé par la mort de son cher connétable, ne sut pas donner son pardon assez vite. Et le traité de Mantes, conclu le 22 février 1354 entre Jean II et Charles d'Evreux, et réglant les rapports entre le beau-père et le gendre, n'établit qu'une fausse paix, n'accordant pas au roi de Navarre d'absolution explicite<sup>480</sup>.

Les différends entre Jean le Bon et les Navarre portèrent également des fruits amers dans le comté puis duché de Bar. La régente du Barrois Yolande de Cassel, dont l'époux était Philippe d'Evreux-Navarre, frère du roi de Navarre Charles, fut privée par le Parlement de Paris de la régence du duché, et Henri de Pierrefort, fidèle du roi de France, devint gouverneur du Barrois français le 15 mars 1354. Peu de temps après, l'empereur Charles IV émancipa Robert et confia à Yolande la régence du marquisat de Pont-à-Mousson ainsi que la tutelle de son fils, le 3 avril 1354<sup>481</sup>. La rancune d'Henri envers Yolande et son époux Philippe d'Evreux, comte de Longueville, mena à l'emprisonnement de Philippe par le lieutenant le 10 avril 1355. Le comte de Longueville ne sortit de prison que le 16 janvier 1356, sur l'ordre de Jean le Bon, et fut remis entre les mains du

<sup>480</sup> DELACHENAL, *op. cit.*, t. I, p. 83 *sqq* ; THOMAS, *Zwischen Regnum und Imperium*, *op. cit.*, p. 90.

<sup>481</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 183 *sqq*.

bailli de Vitry, Colard de Saulx. A la demande de Charles, duc de Normandie du duc d'Orléans (beau-frère de Philippe) et de Charles de Navarre, frère de Philippe, le comte fut libéré sous caution. Parmi les garants qui apposèrent leurs sceaux sur le traité de sûreté du 8 février 1356, vidimé par le roi de France trois semaines plus tard, figure aussi le duc Wenceslas<sup>482</sup>. Là encore, les Luxembourgs suivaient de près les événements.

Toutefois, le vrai drame du parti navarrais n'avait pas encore commencé<sup>483</sup>. Le 5 avril 1356 à Rouen, en plein festin du dauphin, le roi Jean de Navarre fut arrêté avec fracas par Arnould d'Audrehem, en présence du roi Jean et emprisonné au Châtelet. Yolande fut elle aussi emprisonnée, le 13 avril plus tard<sup>484</sup>. Son époux Philippe parvint à s'évader, et commença à organiser une fronde normande contre le roi. En lançant ce défi à Jean le Bon, le comte de Longueville exclua cependant Charles, dauphin et duc de Normandie, peut-être parce que ce dernier n'avait aucun pouvoir réel<sup>485</sup>. Les Normands furent vaincus et la situation catastrophique des Navarrais fut finalement sauvée par un autre désastre : la défaite de l'armée française à Poitiers et la captivité du roi Jean. Yolande fut libérée, vraisemblablement peu de temps après la bataille, et Charles de Navarre fut remis en liberté un an plus tard (3. 11. 1357) par l'assemblée des États, qui réclamait sa libération depuis déjà une année. Enfin, le 21 décembre 1356, un jour avant l'arrivée de la délégation française à Metz, l'empereur rétablit Yolande dans ses droits de régente sur les territoires de son fils et lui confia la *tutela, custodia* et *cura* sur Robert<sup>486</sup>. Face à l'empereur Henri de Pierrefort renonça assez vite à ses prétentions dans le Barrois et qu'il

<sup>482</sup> AN, JJ 84, n° 455, f° 235v° ; 29 février 1356, Vincennes : traité garanti par le dauphin Charles, le roi Charles de Navarre, le duc Philippe d'Orléans, le duc de Luxembourg Wenceslas de Bohême et le comte Louis de Flandre, qui y apposèrent leurs sceaux ; THOMAS, *Zwischen Regnum und Imperium*, *op. cit.*, p. 91 sqq.

<sup>483</sup> DELACHENAL, *op. cit.*, t. I, p. 140.

<sup>484</sup> THOMAS, *Zwischen Regnum und Imperium*, *op. cit.*, p. 92.

<sup>485</sup> AUTRAND, *Charles V*, *op. cit.*, p. 189.

<sup>486</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 195 ;

Metz, où il était venu avec son frère, l'évêque de Verdun. Le 4 décembre, il était de retour à son château de Nonsard<sup>487</sup>.

S'il avait refusé le traité d'alliance franco-impériale de 1355, Jean II voulait pourtant garder de bonnes relations avec Charles IV et lui proposa un autre accord, qu'il scella en mai 1356<sup>488</sup>. Son contenu ressemblait à celui de 1347 : le roi de France ne s'engageait à rien de précis, et le traité ne contenait aucune allusion aux exigences de l'empereur. Malgré tout, ce nouveau traité, très formel et sans aucun engagement ne manquait pas de finesse : pour satisfaire aux autres intérêts de l'empereur, Jean le Bon lui annonçait l'envoi d'une relique très précieuse, deux épines de la couronne du Christ, que lui remettrait personnellement le dauphin<sup>489</sup>. Un don si généreux signifiait d'une part que Jean II ne cessait probablement pas de penser à la possibilité d'acquérir le royaume d'Arles pour son fils (ou bien pour la France par l'intermédiaire de son fils) ; et, d'autre part, qu'il réalisait que personne n'était mieux placé pour plaider en cas de besoin la cause française devant Charles IV que le dauphin, qui avait voulu s'enfuir pour le rejoindre. La bataille de Poitiers, qui fit ressortir ce deuxième aspect de la position du dauphin auprès de Charles IV, mit en évidence la perspicacité du roi de France. Il semble que dans la relation de l'empereur et de son neveu devait renaître la profonde affection qu'avait eu Charles de Bohême pour son oncle et parrain Charles le Bel<sup>490</sup>.

Comme le met en lumière Françoise Autrand, après l'emprisonnement du roi de France, le dauphin pouvait attendre de son oncle, renommé pour sa grande sagesse politique, une attitude et des conseils plus réalistes que ceux du pape. Charles IV était un modèle pour son neveu du même nom, un prince de bon conseil. Il allait le consulter à deux moments difficiles de son existence politique, en 1356 et en 1362/1363, et devait encore solliciter son avis en 1378. De plus, dans les années 1350, Charles IV, réputé pour sa sagesse et son

<sup>487</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 194 *sqq* et *Zwischen Regnum und Imperium, op. cit.*, p. 93.

<sup>488</sup> 4 mai 1356 ; MENDEL, QUICKE, art. cit., P. J., n° III.

<sup>489</sup> DELACHENAL, *op. cit.*, t. I, p. 164.

<sup>490</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 196.

autorité, était le seul parmi les grands de ce monde, à pouvoir prendre fait et cause pour le dauphin dans les affaires françaises, et pas seulement dans celles-ci. Les premières décisions politiques du jeune prince Charles témoignent d'une grande cohérence. Dans son projet de fuite se dessinait déjà une constante de sa politique internationale : l'alliance allemande, et l'ouverture vers le continent européen<sup>491</sup>.

#### IV.D

#### Les familiers des Luxembourg à l'écart du roi Jean

Durant les événements pénibles des années 1350, le roi Jean le Bon s'était montré comme un souverain critiquable. Les relations entre les Luxembourg et la maison royale de France se refroidirent sensiblement ; en outre, certains personnages connus et réputés quittèrent la cour de Paris pour entrer au service d'autres princes. Il ne s'agissait bien sûr pas des Bourbon, toujours loyaux aux Valois, liés à cette famille royale aussi intimement que l'étaient jadis, avant la mort de Blanche et de Bonne, Jean et Charles de Luxembourg. Mais d'autres garants du mariage de Wenceslas faisaient preuve de plus d'hésitation : Jean de Boulogne faisait partie des parents et des proches de Charles d'Evreux, dont les liens avec le roi de Navarre s'affermirent après l'assassinat du connétable Charles d'Espagne. Jean de Boulogne ainsi que son frère Godefroi devaient assister à la fugue du dauphin et l'accompagner vers l'empereur.

Raymond Cazelles a également décelé des changements dans l'attitude des anciens familiers des Luxembourg : l'ancien chancelier de Jean de Bohême Guillaume Pinchon et sa famille d'Avranchin (notamment son frère Thomas Pinchon, bailli du Cotentin), puis l'ancien secrétaire et poète du roi de Bohême Guillaume de Machaut (1300-1377), ainsi que Waleran de Luxembourg-Ligny grand-oncle de Charles IV et de Wenceslas, se détournèrent du roi<sup>492</sup>.

<sup>491</sup> AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 168.

<sup>492</sup> CAZELLES, *Société politique, op. cit.*, p. 86 sqq.

Guillaume Pinchon fit son retour chez les Luxembourg avant le 26 août 1355. Ce jour là, il prit part en tant que témoin à la conception de la lettre proposant à Jean le Bon le renouvellement de l'alliance franco-impériale. La fonction de Guillaume Pinchon auprès de Charles était celle de conseiller ou de secrétaire<sup>493</sup>. Ses contacts avec l'Empire s'étaient vraisemblablement intensifiés dès 1350, date à laquelle il était devenu prévôt du chapitre de Mayence. Malgré le fait qu'il avait été archidiacre de l'église d'Avranches, domaine appartenant à Charles de Navarre et situé dans le diocèse de Reims, où l'archevêque, Robert de Craon, était partisan navarrais<sup>494</sup>, Guillaume ne semble pas avoir témoigné de conviction politique constante<sup>495</sup>. Très habile et apprécié par les plus puissants souverains de l'Occident latin, il relevait plutôt du type de l'officier opportuniste, qui se concentrait sur le cumul de fonctions et sur ses propres intérêts. Il ne fait pas de doute que grâce aux fonctions qu'il remplissait aussi bien dans l'Empire qu'en France, Guillaume contribuait largement à un échange d'information entre les deux pays. Son retour dans le camp des Luxembourg en 1355 d'accompagna par sa renonciation à la rente qui lui avait été accordée par le marquis de Moravie en 1346, et qu'il percevait au duché de Luxembourg<sup>496</sup>. Sa renonciation est probablement due au fait que le Luxembourg appartenait maintenant à Wenceslas, et Charles dut désormais rémunérer son conseiller d'une autre manière.

Concernant Guillaume de Machaut, lui aussi détenteur de bénéfices dans le diocèse de Reims, un fait parle pour son adhésion à la politique de Charles de Navarre : à la mort de Bonne de Luxembourg (1349), il s'attacha au roi de Navarre, « alors qu'on se serait plutôt attendu à le voir s'attacher à Jean le Bon, protecteur

---

<sup>493</sup> MENDEL, QUICKE, art. cit., p. 509.

<sup>494</sup> CAZELLES, *Société politique*, op. cit., p. 88 ; Avranches, Basse Normandie, département de la Manche.

<sup>495</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 168, 177. Un parent de Guillaume, Thomas Pinchon, était bailli du Cotentin, où s'étendait également l'influence de Charles de Navarre. Suspect par son attachement au parti navarrais, il fut chassé en juillet 1358 de Saint-James de Beuvron par les partisans du régent. CAZELLES, *Société politique*, op. cit., p. 88.

<sup>496</sup> AN, JJ 84, n° 30, f° 232<sup>v</sup>.

des poètes. »<sup>497</sup> De même qu'il avait composé pour Jean de Luxembourg le *Jugement dou roy de Behaigne*, il écrivit pour Charles de Navarre le *Jugement dou roy de Navarre* (1349). L'affection que gardait Machaut pour le jeune roi datait donc d'avant l'assassinat de Charles d'Espagne et la crise navarraise. Le poète, d'ailleurs, étant depuis 1337 en possession du canonicat de Notre Dame de Reims, n'avait pas vraiment besoin d'entrer au service de ce prince<sup>498</sup>. Dans le contexte des idées politiques de Machaut, mises en lumière par Claude Gauvard, l'estime du poète pour Charles de Navarre s'explique par le fait que pendant une certaine période, le roi de Navarre semblait incarner l'idéal princier de Machaut, et laissait espérer au poète une réforme du royaume de France<sup>499</sup>. Brutalement arrêté par le roi Jean II le 4 avril 1356, au beau milieu d'un festin du dauphin auquel assistaient les nobles de Normandie, et languissant en prison, le roi de Navarre avait les sympathies d'un vaste public. Machaut lui adressa son *Confort d'ami*, où les paroles et les mœurs du bon roi de Bohême, Jean l'Aveugle, sont données en exemple à tous les princes qui apparaissent dans le plan général du poème ; Jean y devient le représentant idéal des vertus des rois et de la noblesse<sup>500</sup>.

La branche cadette des Luxembourg, dont Waleran était l'aîné, détenait la châtellenie héréditaire de Lille et la seigneurie de Houdan, non loin de Mantes, ville qui appartenait à Charles de Navarre. Cependant, en mars 1355, nous le retrouvons dans la suite du roi Jean le Bon lors de sa tournée de propagande

<sup>497</sup> CAZELLES, *Société politique, op. cit.*, p. 88.

<sup>498</sup> Le *Jugement du roy de Navarre* a été probablement commencé pour Bonne de Luxembourg-Bohême, mais à la mort de celle-ci, il fut achevé pour être offert à Charles d'Evreux. Geneviève BRUNEL-LOBRICHON, Sylvie LEFEVRE, « Guillaume de Machaut », in : *Dictionnaire des Lettres françaises*, publ. sous la dir. du Cardinal Georges GRENTE. Le Moyen Age, éd. sous la dir. de Geneviève HASENOHR et Michel ZINK, préparé par Robert BOSSUAT, Louis PICHARD et Guy Raynaud de LAGE, Paris : Fayard, 1992 (1964<sup>1</sup>), p. 630-636 ; Daniel POIRION, *Le poète et le prince. L'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, (Paris : Presses Universitaires de France, 1965) Genève : Slatkine Reprints, 1978, p. 194

<sup>499</sup> Claude GAUWARD, « Portrait du prince d'après l'œuvre de Guillaume de Machaut : étude sur les idées politiques du poète », in : *Guillaume de Machaut, poète et compositeur, op. cit.*, p. 23-39.

<sup>500</sup> AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, ch. X, Le drame du château de Rouen, p. 174-191 ; Martin NEJEDLÝ, « La Bohême et ses habitants vus par quatre auteurs français du Moyen Age (Guillaume de Machaut, Eustache Deschamps, Jean Froissart, Jean d'Arras) », in : *Listy filologické*, n° CXXVIII, 2005, 1-2, p. 21-34, ici p. 22.

royale destinée à attacher les populations de la Picardie, de l'Artois et de la Flandre française à la monarchie des Valois. Le roi était encore accompagné d'autres anciens garants du mariage de Wenceslas : le duc de Bourbon, le connétable Jacques de Bourbon et Jean de Hainaut ; il donna une fête solennelle à Tournai<sup>501</sup>. Le vieux Waleran devint membre « navarrais » de la commission nommée par les États en octobre 1356<sup>502</sup>. L'empereur Charles IV ne perdait pas le contact avec ses parents français, qu'on retrouve souvent à proximité de Wenceslas : dans les années 1370, Charles fit en sorte que Jean de Luxembourg-Ligny, petit-fils de Waleran, fût élu et approuvé archevêque de Mayence. Son investiture solennelle eut lieu à Prague en juin 1371 et fit éclater la majesté de la cour impériale de Charles IV et de l'archevêché de Prague<sup>503</sup>.

Pour compléter ce tableau des relations entre Jean le Bon et les Luxembourg lors de la crise navarraise, ajoutons que les enfants de Navarre étaient cousins germains de Jeanne de Brabant, épouse de Wenceslas<sup>504</sup>. L'épouse de Charles de Navarre était Jeanne de France, fille de Jean II et de Bonne de Luxembourg, jadis promise à Henri de Brabant. La famille de Charles de Navarre était donc assez étroitement apparentée avec le couple ducal brabançon. Pour la période précédant la captivité de Jean II, on ne peut que se demander si les sympathies des Luxembourg allaient plutôt au roi Jean ou à Charles de Navarre, lequel était très estimé par le pape. Néanmoins, dès la fin de l'année 1357, alors que Charles de Navarre, relâché de prison, menaçait les positions du dauphin, il ne faisait plus de doute que ni Charles IV, ni Innocent VI ne souhaitaient qu'il continue à amoindrir l'autorité du roi de France, voire celle de son régent. Ils poussaient donc les deux jeunes Charles à conclure un traité de paix.

<sup>501</sup> CAZELLES, *Société politique*, op. cit., p. 186 ; *Récits d'un bourgeois de Valenciennes (XIV<sup>e</sup> siècle) publiés pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris*, éd. M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, Louvain : Imprimerie de P. et J. Lefever, 1877, p. 51 sqq.

<sup>502</sup> Liste des membres de la commissions navarraise dans Louis DOUËT-D'ARCQ, « Acte d'accusation contre Robert le Coq. Factum politique du XIV<sup>e</sup> siècle », in: *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. II, 1840-1841, p. 350-378, ici p. 382 sqq.

<sup>503</sup> BOBKOVÁ, *Velké dějiny*, t. IV a, op. cit., p. 536 sqq.

<sup>504</sup> Cf. Annexe. Dossier généalogique n° I.2.



## 1355-1357 : l'héritage brabançon et la diète de Metz

« En celle mesme année, qui fu la CCCLV, aprez la feste Saint Nicolas, trespassa le Jehan de Brabant, qui avoit trois filles mariées. L'aisné fut mariée première au comte Willaume de Haynau, qui moru en Frise, et puis fu remariée à monseigneur Wincelin, duc de Luxembourg, frere à l'empereur Charles. La seconde fut mariée au conte de Flandres. tierce fut mariée au duc Regnault de Guerles. Quant le duc Jehan fut mort, le duc Winselin de Luxembourg et madame Jehanne, sa femme, se trairent aux bonnes villes et au pays de Brabant, et requirent avoir la seignourie et toute la duché de Brabant, comme l'aisné hoir avoit la fille ainsée. Le duc de Guerlesquist aussy partie pour madamme sa femme. »<sup>505</sup>

N'ayant plus d'héritier mâle, « tombé de lance en quenouille », le duc de Brabant devait passer à la fille aînée du duc, désignée comme héritière par son testament, qui avait été confirmé par Charles IV en avril 1354<sup>506</sup>. La succession de Jeanne et de Wenceslas fut cependant soumise à des conditions importantes, imposées par les Etats de Brabant et résumées par le chroniqueur Jean le Bel :

« Le pays de Brabant eut conseil, et ne voudrent pas acorder à ce que le pays fut departy, ains firent convenances au duc Winselin maintes, entre lesquelles estoit contenu que ilz le tendroient pour duc de Brabant, tant que madame sa femme vivroit comme regent du pays ... ».

L'une des conditions était donc que Wenceslas serait considéré par les Brabançons non pas comme duc au sans propre, mais seulement comme régent. Ce problème allait poser d'autant plus de difficultés que le nouveau couple ducal de Brabant restait toujours sans enfant. La stérilité de la duchesse ouvrit le problème de la succession du Brabant après sa mort. Jean le Bel dit lapidairement que « puis, aprez trespas d'elle, alas le pays où aller debvroit »<sup>507</sup>. Mais à qui devait aller le duché de Brabant ? Les Luxembourg et le couple comtal de Flandre allaient chercher chacun de leur côté une réponse, dans l'intérêt de leurs maisons respectives. Une seconde condition, qui allait occasionner un conflit militaire entre le Brabant et la Flandre, était l'indivisibilité territoriale de l'héritage brabançon.

<sup>505</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, ch. XLII, p. 227 sqq. En fait, le duc de Brabant mourut la veille de la Saint Nicolas, le 5 décembre 1355.

<sup>506</sup> Cf. notre ch. III.C.

<sup>507</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 228.

Lors de leur *Joyeuse Entrée* dans le Brabant, Jeanne et Wenceslas durent jurer le respect de toutes les conditions formulées par les Etats.

## V.A La *Joyeuse Entrée*<sup>508</sup>

Quelques mois avant la mort de Jean III, le 8 mars 1355, les villes du Brabant, dont la première était Louvain, conclurent l'acte d'union des villes de Brabant et de Limbourg. Elles s'engagèrent mutuellement à ne pas laisser diviser le pays et à pousser les États du pays, le *gemeen land*<sup>509</sup>, à respecter le seigneur qu'ils avaient accepté, pourvu que le duc consente aux clauses qu'ils étaient en train de préparer. Les villes jurèrent également de se soutenir réciproquement dans les affaires de privilèges<sup>510</sup>. Cet accord de la bourgeoisie brabançonne, approuvé deux mois plus tard par les membres du conseil ducal et par les principaux feudataires, précéda la *Joyeuse Entrée* (*blijde inkomst*) et anticipait ce célèbre acte « constitutionnel » que les Brabançons obtinrent comme prix de leur soutien à Jeanne et Wenceslas lors de leur accession au pouvoir<sup>511</sup>. Les ducs signèrent les clauses de ce privilège général le 3 janvier 1356 lors de leur *Joyeuse Entrée* à Louvain, ville principale du Brabant, laquelle leur offrit à cette occasion « plusieurs coupes en argent, vingt aimes de vin du Rhin, sept

<sup>508</sup> Analyse VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, éd. cit., t. II, p. 285-287, n° 900 ; in *extenso* Werner NÄFF (éd.), « Die Joyeuse Entrée von Brabant. 3. Januar 1356 », in : *Herrschaftsverträge des Spätmittelalters*. Quellen zur neueren Geschichte, hrsg. vom Historischen Seminar der Universität Bern, Heft 17, Bern : Herbert Lang, 1951<sup>1</sup>, p. 45-66 et 1975<sup>2</sup>, p. 45-67 ; POULLET, *Mémoire sur l'ancienne constitution Brabançonne*, op. cit. ; Emile LOUSSE, « La Joyeuse Entrée brabançonne du 3 janvier 1356 » in : *Schweizer Beiträge zur Allgemeinen Geschichte*, 10/1952, Berne, p. 139-162 ; UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 471.

<sup>509</sup> Ce terme fut remplacée au début du XV<sup>e</sup> siècle par celui de *Staeten*. Il désigne les trois Etats du pays, les prélats, les barons et les chevaliers, et les villes (*pralaete, baenrotsen ende smalheeren ende die steden van Brabant*). Le rôle des prélats resta aussi restreint après qu'avant la *Joyeuse Entrée*. Il se bornait au consentement des impôts, tandis que le pouvoir des États séculiers grandit jusqu'à l'avènement de Philippe le Bon. Pendant le règne de Jean IV (1415-1427), souverain faible, les Etats dominaient le gouvernement du pays et les droits du duc étaient limités à ceux d'un régent.

<sup>510</sup> Analyse VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, éd. cit., t. II, p. 272 sqq, n° 892 ; in *extenso* BY, t. II, éd. cit., CD, p. 473-474, n° X ; PIRENNE, op. cit., p. 160 sqq ; POULLET, op. cit., p. 39 sqq.

<sup>511</sup> Le 17 mai 1355 ; BY, t. II, CD, p. 475, n° XI ; une assemblée des États eut également lieu en juin 1355 dans l'hôtel de ville de Louvain, cf. LOUSSE, « La Joyeuse Entrée brabançonne », art. cit., p. 148 et n. 40.

pièces de drap écarlate de fabrication locale et six superbes bœufs »<sup>512</sup>. Puis suivirent les Joyeuses Entrées dans d'autres villes du Brabant.

La *Joyeuse Entrée* brabançonne, qui montre quelques traits communs avec les capitulations préélectorales issues de certains pays d'Europe centrale vint se placer dans la lignée des grands privilèges brabançons concédés à la charnière de deux règnes, et constitua un contrat entre le couple ducal et ses sujets. Ce privilège général éleva les droits du pays au même niveau que les droits ducaux et les sanctionna par un acte constitutionnel accepté par les deux parties. Comme la charte de Kortenberg de 1312, qui contenait une clause de refus de service, la *Joyeuse Entrée* préconisait le *ius resistendi*, le droit pour les sujets de refuser tout service à leurs princes en cas de violation par ceux-ci de leurs obligations qu'ils avaient contractées. Elle rendit ainsi le pouvoir souverain contrôlable<sup>513</sup>.

Les trente-deux articles de la *Joyeuse Entrée* comportent<sup>514</sup> :

- 1) des confirmations de droits et de privilèges pour l'ensemble du pays ou pour certaines communautés uniquement, y compris une clause de refus de service.
- 2) le postulat de l'indivisibilité de l'Etat et de l'inaliénabilité du territoire (concernant le Brabant proprement dit, ses annexes mosanes et cis-mosanes, le Limbourg et les terres d'Outre-Meuse<sup>515</sup>), qui avait pour but d'instituer une règle de dévolution successorale commune à l'ensemble du pays, qui devait revenir à l'héritier légitime direct et ne pouvait jamais être démembré au profit d'un cadet (Art. 4 et 7)<sup>516</sup>.
- 3) des précisions concernant la politique extérieure, qui empêchaient le duc de conclure d'alliances et de guerroyer sans le consentement du *gemeen land*, et le

<sup>512</sup> Edward VAN EVEN, *Louvain dans le passé & dans le présent. Formation de la ville, événements mémorables – territoire – topographie – institutions – monuments – oeuvres d'art*, Louvain : Auguste Fonteyn, 1895, p. 43.

<sup>513</sup> PIRENNE, *op. cit.*, p. 161 et POULLET, *op. cit.*, p. 33 *sqq* ; UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. I, p. 470 *sqq*. Parmi les documents « constitutionnels » précédant la *Joyeuse Entrée* de 1356 figurent le testament d'Henri II, celui d'Henri III, la charte de Cortenberg et la charte wallonne et flamande (12 juillet 1314). La charte de Cortenberg valait seulement pour le Brabant, étant étrangère au Limbourg. Le principe de l'« obéissance conditionnelle » ou du « droit de résistance » (Article 34 de la *Joyeuse Entrée* de 1356) trouvait son origine dans le droit féodal qui permettait à un vassal de « désavouer » son suzerain si celui-ci ne se montrait pas « fidèle et loyal seigneur » à son égard.

<sup>514</sup> LOUSSE, « La Joyeuse Entrée brabançonne », art. cit., p. 149, 151.

<sup>515</sup> Les pays d'Outre-Meuse étaient : Daelhem, Wasseberg, Rode, Sprimont, Kerpen et leurs dépendances. En pratique, ces terres servaient couramment de gage.

<sup>516</sup> POULLET, *op. cit.*, § 1, p. 54-59.

contraignaient à sceller du grand sceau toutes lettres qui consacraient une altération quelconque des frontières actuelles du duché et de ses dépendances à leur détriment (Art. 3 et 10)<sup>517</sup> ; les conquêtes faites en commun par les ducs et le pays de Brabant devaient être jointes au duché et y demeurer inséparablement unies (Art. 24)<sup>518</sup> ; Jeanne et Wenceslas durent aussi jurer de garder la *lantvrede* de Basse Lorraine telle qu'elle avait été instituée (Art. 8)<sup>519</sup> ; en même temps, les ducs conservaient leur droit de mener à leurs frais une guerre privée, pour laquelle le consentement du Brabant n'était pas nécessaire.

- 4) des règles relatives à la collation des offices et à l'administration de la justice, stipulant notamment l'accès exclusif des Brabançons à tous les offices du pays.
- 5) des mesures d'ordre économique, entre autres l'engagement de ne pas frapper monnaie sans le consentement du *geemen land*.

Confrontés à l'avènement d'une nouvelle dynastie, les Brabançons adoptaient envers le nouveau couple ducal une attitude différente de celle qu'ils avaient toujours eu envers leur dynastie indigène, enveloppée d'une tradition prestigieuse. Quoiqu'il fût arrière-petit-fils de Jean I<sup>er</sup>, duc de Brabant, Wenceslas de Luxembourg ne devait être qu'un régent du Brabant du chef de sa femme, dont le rôle prendrait fin à la mort de son épouse. Son rôle subalterne fut également reflété par ses titres dans la *Joyeuse Entrée* : « *Jeanne, par la grâce de Dieu duchesse de Luxembourg, de Lotharingie, de Brabant, de Limbourg et marquise du Saint Empire, et Wenceslas de Bohême, par la même grâce duc des mêmes pays et marquis du Saint Empire, en tant que le droit mari et mambour ...* »<sup>520</sup>. La duchesse étant citée en premier, le rôle de Wenceslas était explicitement celui d'un prince consort.

L'indivisibilité du Brabant étant l'un des grands impératifs de la chartre, les ducs furent obligés de doter les sœurs Marguerite et Marie sans démembrer le pays, ce qui était – comme nous le verrons plus bas – une tâche ardue, voire

<sup>517</sup> POULLET, *op. cit.*, p. 64 ; il était par ailleurs stipulé que le sceau devait, comme les privilèges, être gardé sous trois clefs détenues par le duc, la ville de Louvain et la ville de Bruxelles.

<sup>518</sup> POULLET, *op. cit.*, § 3, p. 64-71.

<sup>519</sup> POULLET, *op. cit.*, § 8, p. 74 *sqq*

<sup>520</sup> NÄF, éd. cit., p. 45 : « *Johanna, bi der graciën Goeds hertoghinne van Lucembourg, van Lothryck, van Brabant, van Lymborch ende marcgravinne des Heilechs Rijcs, ende Wenceslau van Beheym, bi der zelver graciën hertoghe van den zelven landen ende marcgrave des Heylechs Rijcs, also hare wettech man ende mombore, ...* »

irréalisable<sup>521</sup>. En même temps, dans l'article 7, les ducs promettaient de garder le Brabant un et indivis, sans le vendre, l'engager, l'obliger ou le charger de aucune manière. A supposer que Jeanne mourût la première, Wenceslas devait promettre de laisser le pays revenir à l'héritier direct et légitime du Brabant que Jean III l'avait possédé, sans l'avoir divisé ni amoindri et sans poser aucun obstacle à la dévolution légitime. Au cas où Jeanne mourrait sans descendant Wenceslas aurait l'usufruit de tous les pays dans les mesures fixées par la duchesse et résultant des droits de Wenceslas en tant que prince-consort, à condition que toutes les terres retournent dans leur intégralité au Brabant<sup>522</sup>. Les Brabançons souhaitaient visiblement sauvegarder les droits éventuels des comtes de Flandre et de Gueldre, sans prendre cependant en compte les ambitions de la maison de Luxembourg. En ce moment, il était déjà probablement clair que Jeanne et Wenceslas n'allaient pas donner au Brabant d'héritier<sup>523</sup>.

L'article 9 comporte encore d'autres conditions : les ducs promettaient de conserver l'alliance conclue entre le Brabant et la Flandre le 3 décembre 1336, aussi bien que celle signée entre le Brabant et le pays de Liège le 21 septembre 1347. L'espoir des États de Brabant de pouvoir garder de bonnes relations avec l'évêque de Liège et le comte de Flandre, qui sous-tendait cet article, allait se révéler vain. Dans les deux premières années du règne de Jeanne et de Wenceslas, la plupart des clauses de la *Joyeuse Entrée* concernant la succession et la politique étrangère devaient s'avérer trop ambitieuses : elles ne prenaient pas assez en considération les princes étrangers époux des princesses brabançonnes, leurs ambitions et leurs motivations politiques.

La disproportion entre les idées exprimées par la *Joyeuse Entrée* et la politique extérieure pratique devait avoir pour contrecoup une guerre destructrice<sup>524</sup>. Ce fut aussi l'une des raisons pour lesquelles la *Joyeuse Entrée*

---

<sup>521</sup> Art. 1, NÄF, éd. cit., p. 45 et 56. Le soin de fixer la somme fut laissé au pays.

<sup>522</sup> NÄF, éd. cit., p. 47 sqq et 58.

<sup>523</sup> POULLET, *op. cit.*, p. 55 sqq.

<sup>524</sup> Fritz QUICKE, Henri LAURENT, « La guerre de la succession du Brabant (1356-1357) », *Revue de la Région Nord*, n° 13, 1927, p. 81-121 ; Sergio BOFFA, *Warfare in medieval Brabant 1356-1406*, Woodbridge The Boydell Press, 2004, p. 3-10.

en tant que principe de gouvernement imposé à Jeanne et Wenceslas allait échouer et le prince-consort allait parvenir à améliorer son statut. Mais à son avènement, le prince était un jeune étranger de dix-huit ans, ce qui permet de supposer que son expérience – surtout pour ce qui a trait aux États, qui n'étaient pas très développés au Luxembourg – était plutôt insuffisante. On peut contempler son jeune visage, de profil, sur un portrait conservé dans l'album de Leboucq (1560) que Frederik Lyna considère comme une copie assez fidèle d'un portrait de Wenceslas. L'inscription au bas du portrait – « *Wenchelijn, premier duc de Luxembourg, frère de Charles III<sup>e</sup>. Empereur Roy de Boheme* » - permet de dater l'original de 1355<sup>525</sup>. Selon toute probabilité, l'original de ce portrait de Wenceslas fut exécuté entre avril 1355 et décembre de la même année.

Le fait que la *Joyeuse Entrée* ait été scellée par le grand sceau avec contre-sceau de Jeanne et de Wenceslas n'est peut-être pas sans intérêt. Chaque ville franche obtint un exemplaire de la charte ainsi scellée, mais seul le sceau de l'exemplaire appartenant à la ville de Léau nous est parvenu. Ce sceau et son contre-sceau ont été reproduits dans les *Archives des Arts* d'Alexandre Pinchart : sur le sceau figurent à droite les armes de la Bohême et du Luxembourg et à gauche celles du Brabant et du Limbourg ; sur le contre-sceau, qui avait déjà attiré l'attention de Jean Bertholet, on peut voir une femme, abritée



Grand sceau avec contre-sceau de Jeanne et de Wenceslas

<sup>525</sup> L'absence du titre de duc de Brabant lie la date *ante quem* à la mort de Jean III (5. 12. 1355) et au joyeux avènement de Wenceslas au Brabant (3. 1. 1356), les dates *post quem* étant celles de l'érection du comté de Luxembourg en duché (13. 3. 1354) et du couronnement de Charles IV comme empereur (5 avril 1355) ; sur ce portrait, voir Frederik LYNA, *Uit en over handschriften II. Portretten van Wenceslaus van Brabant* (Brussel, hs. 1862; *Atrecht*, hs. 1136, enz.), Amsterdam : Kosmos – Brussel : Standaard, 1931, réimpression in : *De Kunst der Nederlanden* I, 1931, p. 321-326, ici p. 321 sqq. Voir notre chapitre XIX.C, portrait n° 1.

sous un dais, tenant deux écussons aux armes du duc (Bohême-Luxembourg) et de la duchesse (Brabant-Limbourg), avec la légende + S'.WENCESLAY ET IOHANNE : SACRI IMPERII MARCHION.<sup>526</sup>

## V.B

### L'héritage brabançon : Malines en question

Ayant signé la *Joyeuse Entrée*, Jeanne et Wenceslas étaient tenus d'indemniser les soeurs de la duchesse, tandis que pour Louis, comte de Flandre, le décès du duc de Brabant et l'héritage de sa femme étaient une excellente occasion de revenir sur la question de Malines, que son père avait acheté à l'évêque de Liège en 1334, mais qui fut annexé par le duc de Brabant, Jean III, annexion consacrée par le roi de France en 1347.

Les Brabançons « *offrirent grandes sommes de tresors au conte de Flandres, ains dit qu'il estoit riche assez et qu'il ne vendroit point les heritages de sa femme mais il avroit son droit quant ilz pourroit ; et requist le duc et le pays qu'ilz voulsissent oster leurs mains de Malignes, qui estoit son droit heritage et que monseigneurs son pere avoit bien acquis à l'Eglise de Liege, combien que le duc, qui mort estoit, l'avoit longuement maintenu et manié sans raison.* »<sup>527</sup>

Ayant refusé l'indemnité de 120 000 écus d'or fixée par les États de Brabant, les comtes de Flandre prétendirent remettre en cause la manière dont avait été réglée la succession<sup>528</sup>. Théoriquement, leurs exigences supposaient la violation des conventions des États brabançons du 8 mars 1355 et de la *Joyeuse Entrée*.

Dans les faits, l'argumentation de Louis de Male ne manquait pas de force. Tout d'abord, le comte n'avait jamais reçu la dot promise à son épouse lors de leur mariage. Ensuite, le roi de France Philippe VI avait résolu la question de Malines en faveur du duc de Brabant en 1347, alors que celui-ci n'avait jamais payé à Louis le prix d'achat, ce que le jeune comte, traité sans

<sup>526</sup> Alexandre PINCHART, *Archives des Arts, Sciences et Lettres. Documents inédits, avec gravures et table alphabétique*, t. I, Gand : L. Hebbelynck, 1860, § 23 Sphragistique, p. 152.

<sup>527</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 228 sqq ; le conflit de Malines et la guerre de succession du Brabant sont également relatés dans la *Chronique abrégée de Jean d'Outremeuse*, in : *Chroniques Liégeoises*, éd. le chanoine Sylvain BALAU (+) et Emile FAIRON (Académie royale de Belgique. CRH), Bruxelles : Lamertin, 1931, p. 139-236, ici p. 184-186. Ce chroniqueur est cependant moins bien renseigné que Jean le Bel, et son récit est plus lapidaire.

<sup>528</sup> BUTKENS, *op. cit.*, t. I, p. 440 ; PIRENNE, *op. cit.*, p. 184. Marie de Brabant, duchesse de Gueldre devait obtenir 80 000 écus.

trop d'égards à Saint-Quentin, ressentait comme une grande injustice<sup>529</sup>. Et l'évêque de Liège, seigneur suzerain de la ville, était de la même opinion. En même temps, le roi de France était susceptible de réviser le traité de Saint-Quentin et de soutenir son vassal flamand contre le duc de Luxembourg, car il comptait marier Marguerite, fille unique du comte, au fils de la reine Jeanne Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, tous deux étant déjà fiancés. Un succès éventuel de Louis de Male, vassal français, aurait aussi été une victoire pour la France. Peu après son refus du projet d'alliance avec l'empereur, Jean le Bon adressa une lettre aux Brabançons. Il leur conseillait de recevoir Louis « à tel droit comme il a dit en peut avoir »<sup>530</sup>.

L'acquisition de Malines aurait permis au comte de Flandre de contrôler la région du Bas-Escaut et d'encourager une concurrence entre Malines et la ville brabançonne d'Anvers, dont la prospérité était inquiétante et menaçante pour les villes flamandes<sup>531</sup>. Le rattachement de Malines au Brabant (1347) s'était toutefois fait avec le consentement des bourgeois de la ville, conscients de l'identité de leurs intérêts économiques et de ceux du Brabant. Il fallait donc au comte convaincre les Malinois des profits éventuels qu'ils pourraient tirer de leur appartenance à la Flandre. Sans attendre l'avis de Jeanne de Brabant, Louis de Male se mit à négocier dès janvier 1356 avec les Malinois, à peine avaient-ils prêté leur serment à Jeanne et à Wenceslas. En leur promettant l'étape de sel, de l'avoine et de poisson – qui était alors placée à Anvers, ville brabançonne –, il gagna une popularité auprès d'une partie d'entre eux.

Le 20 mars, le comte de Flandre s'adressa à l'évêque Engelbert de La Marck et au chapitre de Liège pour faire valoir ses droits sur la ville, et pour obtenir d'eux ses titres à l'exercice de l'avouerie et de la seigneurie. L'alliance

---

<sup>529</sup> HENNE, WOUTERS, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., t. I, p. 115 sqq.

<sup>530</sup> Jean II autorisa ce mariage le 5 août 1354 ; le projet est daté du jour suivant. Dom Urbain PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne par un religieux bénédictin de l'abbaye de S. Bénigne de Dijon*, t. II-III, reprint Paris : Editions du Palais royal, 1974, ici t. II, P. J. p. 291 ; CAZELLES, *Société politique*, op. cit., p. 296 ; MENDEL, QUICKE, art. cit., p. 484 ; le contrat de mariage fut conclu le 21 mars 1357, Philippe de Rouvre mourut le 21 novembre 1361 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 75.

<sup>531</sup> PIRENNE, op. cit., p. 184.



de la Flandre et de Liège contre le Brabant qui était en train de se former, et que d'autres seigneurs allaient rejoindre, était peut-être aussi motivée par une jalousie envers la puissance brabançonne, comme l'a suggéré Fritz Quicke<sup>532</sup>. L'accord entre le comte et l'évêque avait cependant aussi des fondements plus solides : avant les traités de Saint-Quentin, Louis de Male avait juré à l'évêque de Liège de ne jamais aliéner la ville de Malines. Pour qu'il pût souscrire au traité de Saint-Quentin concernant le passage de Malines au Brabant en 1347, le pape lui avait accordé la dispense de son serment<sup>533</sup>. La violation de la prestation de foi et hommage par le contrat de Saint-Quentin était une injustice qui demandait réparation. Engelbert de la Marck était enchanté de pouvoir annuler le fâcheux contrat auquel son prédécesseur et lui-même s'étaient toujours opposés.

En 1356, Louis de Male et l'évêque de Liège renouèrent donc leurs relations chaleureuses d'avant Saint-Quentin. Le comte prêta hommage à Engelbert pour Malines, ville et seigneurie, à charge pour lui de les tenir toutes deux en fief indivis relevant de l'église de Liège. Conformément aux conditions du contrat de vente de 1333, le comte de Flandre promit en présence du comte de Namur et de nombreux seigneurs flamands et liégeois de ne pas aliéner le fief<sup>534</sup>.

Ayant appris la nouvelle, les ducs de Brabant protestèrent et les Malinois divisés en plusieurs factions, refusèrent de rendre hommage à leur nouveau seigneur. Le 30 avril, Engelbert ordonna à nouveau aux habitants de reconnaître Louis de Male comme leur seigneur. Au mois de mai, on tentait encore de résoudre la situation par la voie diplomatique. En juin, tout espoir avait disparu et les Brabançons ne voyaient qu'une seule solution : rassembler une armée et défendre leur territoire. Le 6 juin, les États de Brabant octroyèrent à leur duc une

---

<sup>532</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 41.

<sup>533</sup> Dispense accordée le 25 février, 1<sup>er</sup> mai et 29 juin 1346 ; *BY*, t. II, CD, p. 461-467, n° VI.

<sup>534</sup> 13 avril 1356 ; QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 85 *sqq* ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in: *PSH*, t. XXIV, p. 54, n° 141 ; Alphonse VERKOOREN, *Inventaire des Chartes et Cartulaire des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse*, II<sup>e</sup> partie. Cartulaires, t. II (1312-1383), Bruxelles : AGR, 1962, p. 87 *sqq*.

aide extraordinaire de 450 000 vieux écus pour la défense du pays<sup>535</sup>. Le magistrat de la ville de Malines crut pouvoir rester neutre dans le conflit et interdit aux habitants de combattre dans les rangs des deux armées.

Wenceslas commença à engager ses écuyers vers la fin du mois de mai<sup>536</sup>. Selon Raymond Cazelles, Jacques de Bourbon, oncle de Wenceslas, démissionna le 9 mai 1356 de l'office de connétable de France pour pouvoir seconder son neveu. Cazelles suggère par ailleurs que Jacques aurait démissionné en faveur de Gautier de Brienne, duc d'Athènes, pour marquer sa fidélité à la mémoire du connétable Raoul de Brienne<sup>537</sup>. N'ayant que dix-neuf ans et peu d'expérience militaire, Wenceslas avait besoin de son aide. « *Si estoit cilz sires pour ce temps moult jones ; mais il estoit consilliés de son bel oncle monsieur Jakemon de Bourbon qui entendoit à ses besongnes ...* » dit Froissart<sup>538</sup>. La présence du comte de Ponthieu auprès de Wenceslas est attestée par une lettre du jeune duc datant du 1<sup>er</sup> juillet 1356, dans laquelle Jacques figure comme témoin de l'arbitrage prononcé par le duc de Brabant au sujet du différend entre les comtes de Looz et de Salm<sup>539</sup>. Etant donné que les Brabançons cherchaient à limiter l'influence des étrangers, Jacques n'exerçait vraisemblablement aucun office, charge ni fonction. L'aide de cet oncle de Wenceslas ne fut d'ailleurs pas de

<sup>535</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. I, p. 470 : cette aide fut ramenée à 419 000 vieux écus par l'acte du 26 mai 1358, qui permettait aux abbayes brabançonnnes de ne payer que 44 000 vieux écus au lieu des 77 000 constituant leur quote-part initiale. Le 6 juin 1356, Wenceslas et Jeanne accordèrent à leurs sujets brabançons des lettres de non-préjudice pour le fait de leur avoir octroyé sans obligation cette aide de 450 000 vieux écus pour la défense des frontières (Uyttebrouck corrige VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, p. 90 *sqq.*, qui donne par erreur le chiffre de « cinq cent cinquante mille vieux écus »).

<sup>536</sup> Le 28 mai 1356, Wenceslas s'engagea à payer avant Noël cent écus Philippus à Henri Martinet pour les services escomptés dans la guerre contre les comtes de Flandre et de Namur. VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. II, p. 206, n° 914.

<sup>537</sup> CAZELLES, *Société politique, op. cit.*, p. 174 : Jacques de Bourbon avait commandé en Poitou en 1347, puis dans le pays d'Oc en 1349 et 1350 ; il avait conduit les chevaliers de sa bannière en Picardie en 1351-52. Jacques de Bourbon, encore mineur en 1335, devait avoir une trentaine d'années à la disparition de Charles d'Espagne. Pierre de Bourbon avait négocié le traité de Mantes entre le roi de France et Charles d'Evreux, roi de Navarre, et cette parenté fut probablement l'une des raisons de sa nomination, car son expérience militaire ne semble pas avoir été supérieure à celle de beaucoup d'autres capitaines de son temps.

<sup>538</sup> *Chroniques de Froissart*, éd. cit. (SHF), t. IV, éd. Siméon LUCE, Paris : Renouard, 1873, § 344, p. 132.

<sup>539</sup> *BY*, t. II, éd. cit., CD, p. 481, n° XVII. Jacques de Bourbon avait reçu le comté de Ponthieu, confisqué aux Anglais, de Philippe VI.

longue durée, car, vassal du roi de France, Jacques dut aller combattre contre les Anglais à la fin de l'été et fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers-Maupertuis.

Le pape Innocent VI essaya d'empêcher la guerre. Il envoya dans ce but aux Pays-Bas l'évêque de Cambrai, Pierre de Clermont. Innocent écrivit à Wenceslas le 6 juin 1356, puis à Charles IV le 9 juin, pour les prier d'appuyer les démarches de l'évêque<sup>540</sup>. Mais à l'arrivée des lettres, les préparatifs de guerre culminaient déjà. Louis de Male, qui avait rassemblé son armée vers le début du mois de juin, était secondé par les milices et les feudataires flamands soutenu moralement par d'autres princes des Pays-Bas, notamment le comte de Namur et l'évêque de Liège<sup>541</sup>.

Le comte de Flandre communiqua sa déclaration de guerre à Wenceslas (auquel il ne s'adressait que par le titre de duc de Luxembourg) et aux Brabançons le 15 juin<sup>542</sup>. Louis comptait en même temps sur la rupture de l'armistice franco-anglais, et la guerre contre le Brabant lui servit de prétexte pour ne pas rejoindre l'armée française<sup>543</sup>. Une fois mis sur pieds le blocus de l'Escaut par la flotte hanséatique de Bruges<sup>544</sup>, il ordonna la cassation de tout commerce avec le Brabant, et fit procéder à la saisie de tous les biens en Flandre appartenant à des Brabançons<sup>545</sup>. Le 18 juin, son armée franchit la frontière de Brabant et se heurta à l'abbaye d'Afflighem, monastère bénédictin dans le diocèse de Cambrai, le premier et le plus riche du duché. C'est là qu'était conservée en temps de paix la bannière du Brabant. Transformée en un

<sup>540</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 55, n<sup>os</sup> 142, 143 ; Heinrich Volbert SAUERLAN, *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem Vatikanischen Archiv. Publikat. der Gesellschaft für rheinische Geschichtskunde XXIII*, t. I-VII, 1902-11, t. IV, Bonn : P. Hanstein, 1906, p. 127, n<sup>o</sup> 325. Pour Pierre de Clermont, évêque de Cambrai, voir notre Annexe II.1.

<sup>541</sup> Sur l'initiative de Louis de Male du 13 août 1356 (*BY*, t. II, CD, éd. cit., p. 487, n<sup>o</sup> XXI), tous les seigneurs formèrent une ligue le 17 août ; voir *ibid.*, p. 488-490, n<sup>os</sup> XXII-XXIII ; cf. aussi WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 35 *sqq.*, n<sup>o</sup> 149. C'est ce jour là qu'eut lieu la bataille de Scheut. Wenceslas fut vaincu, voir *ibid.*, p. 36, n<sup>o</sup> 150.

<sup>542</sup> QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 89 *sqq.* ; donné à Bruges, *BY*, t. II, CD, éd. cit., p. 476, n<sup>o</sup> XII. « Hertoghe van Lucemborch. Wi, Lodewijc, grave van Vlaendern, van Nevers ende van Rethel doen u te weten dat wi claerlike anesien ende ghevoelen dat ghi ons onghereetscepe doet in onse ervachtichede ende retdwelke ons leet es, ende emt herten vernoyet, van u ende van den ghenen van den lande van Brabant, die u in gheholpen hebben, jof helpen willen, ende dat wi dat beteren zullen zo wi alre eerst zullen moghen ».

<sup>543</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 44.

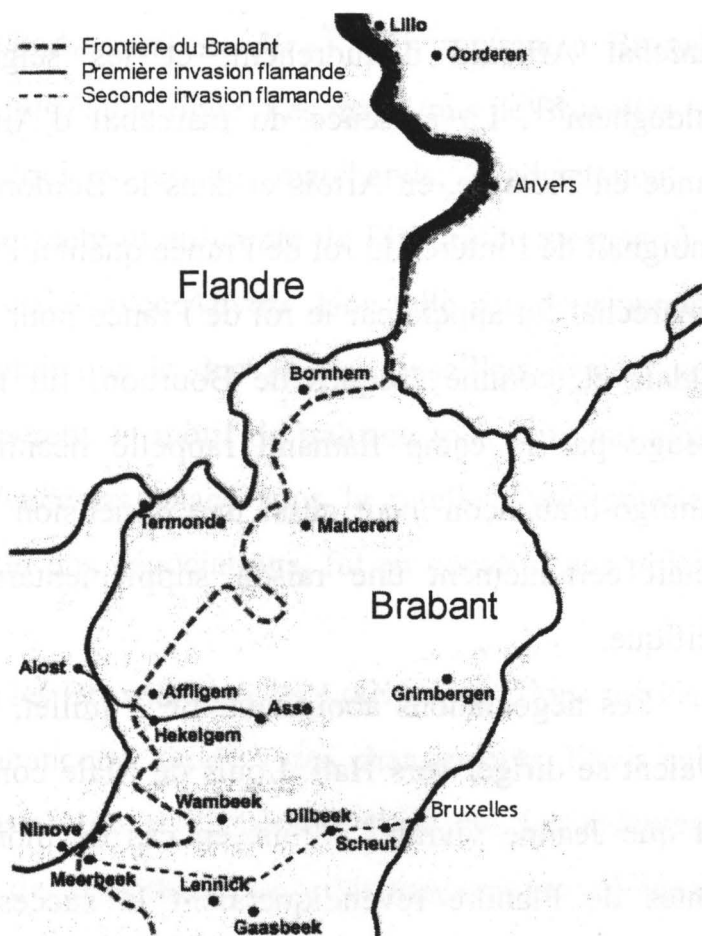
<sup>544</sup> A Bruges se trouvait l'un des comptoirs principaux de la Hanse.

<sup>545</sup> QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 90, n. 2.

redoutable forteresse, l'abbaye était défendue par une garnison d'élite de cinq cents hommes, miliciens bruxellois et chevaliers. Ayant mis le siège au monastère, les Flamands s'avancèrent dans le territoire brabançon, et les deux armées s'affrontèrent devant le gros bourg d'Asse (Assche)<sup>546</sup>.

Après quelques escarmouches, les Brabançons, probablement à

l'instigation de Wenceslas, décidèrent d'entrer en pourparlers. Jean le Bel exprima son approbation : « Là [à Asse] fut une paix traittie par bons et sages moyens, assez honorable pour une partie et pour aultre ... »<sup>547</sup>. Les Brabançons se montraient prêts à satisfaire les comtes de Flandre en cédant Malines ou quelque ensemble de biens du duché à Marguerite en guise de dot. Pour mener à bien les négociations, chacun des princes nomma quatre commissaires qui devaient se réunir avant le 6 juillet à Hal en Hainaut pour y arbitrer de la question de Malines. Wenceslas délégua Renier (Renaud), sire de Fauquemont<sup>548</sup>, Jean de Looz, sire d'Agimont, Francon van Haelen et Gérard van der Heyden, sire de Boutersem. La lettre de Wenceslas du 28 juin qui nous renseigne sur ces noms énumère aussi les commissaires représentant la Flandre : Henri de Flandre, le



<sup>546</sup> Lettre de Wenceslas daté du 19 juin 1356, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. II, p. 299, n° 918 et p. 335, n° 983. L'original de la carte ci-dessus provient de BOFFA, *op. cit.*, p. 5. Nous y avons apportés certains changements.

<sup>547</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 229 sqq.

<sup>548</sup> Il s'agissait de Renaud de Schönau (Schoonvorst ; + avant le 7 août 1376) qui détenait Fauquemont en 1354-1356 ; il était beau-père du comte de Salm Henri VII ; voir UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, *op. cit.*, t. II, p. 732 sqq.

maréchal Arnould d'Audrehem, et les seigneurs de Ghistelle<sup>549</sup> et de Maldeghem<sup>550</sup>. La présence du maréchal d'Audrehem, lieutenant du roi de France en Picardie, en Artois et dans le Boulonnais, aux préliminaires d'Assen témoignait de l'intérêt du roi de France quant à l'issue de cette affaire. Peu après le maréchal fut appelé par le roi de France pour reprendre le combat contre les Anglais et, comme Jacques de Bourbon, fut fait prisonnier à Poitiers. Son passage par le camp flamand rappelle néanmoins que le conflit régional flamingo-brabançon avait aussi une dimension d'opposition franco-impériale. C'était certainement une raison supplémentaire pour y trouver une issue pacifique.

Les négociations aboutirent. Le 6 juillet, en mandatant les envoyés qui devaient se diriger vers Hall, Louis de Male consentit à la cession de Malines tant que Jeanne vivrait<sup>551</sup>. Puis, en cas de mort sans enfants de Jeanne, les comtes de Flandre revendiqueraient la succession. Ces préliminaires, tout comme la *Joyeuse Entrée*, n'admettaient donc pas de droits d'héritage de Wenceslas. Celui-ci acceptait cet état de choses et, escomptant un entérinement définitif de ces conventions, il garantit que sa femme et six barons des villes du pays de Brabant apposeraient leurs sceaux aux lettres de préliminaires<sup>552</sup>. Confiant lui aussi en la suite, Louis de Male évacua immédiatement le Brabant et retourna au château de Male.

Jean le Bel dessine presque une caricature des Bruxellois quand il dit que ce furent les mêmes personnes qui d'abord participèrent aux négociations et qui la suite refusèrent les conditions de la paix : « ... mais quant ceulx de Bruxelles furent revenus en leur ville, il leur sembla, par leur orgueil, que les conseillers les eussent traitées par trahison ; sy firent mettre en prison tous ceulx qu'ilz poeurent trouver, par quoy cell

<sup>549</sup> Jean de Ghistelle, cousin du comte de Flandre, plus tard, vers 1379 chambellan du roi de France. Sur Jean de Ghistelle à la cour de Wenceslas, *Chroniques de Froissart*, éd. cit. (SHF), t. IX, p. 111 sqq.

<sup>550</sup> *BY*, t. II, éd. cit., p. 477, n° XIV. Le 6 juillet, les quatre porte-parole étaient « le seigneur de Praet, le seigneur de Ghistelle, le seigneur de Dudzele et messires Jehan de Delft, chevaliers » ; voir *BY*, t. II, CD, p. 482, n° XVIII.

<sup>551</sup> *BY*, t. II, CD, éd. cit., p. 481, n° XVIII.

<sup>552</sup> QUICKE, LAURENT, « La guerre de la succession », art. cit., p. 91 sqq, les lettres issues de préliminaires dans : *BY*, t. II, CD, éd. cit., p. 479, n° XVI et p. 478, n° XV.

ays n'ala pas avant ainsi qu'elle avoit esté acordée »<sup>553</sup>. En rentrant à Bruxelles, Wenceslas fut surpris par ce refus catégorique. Les magistrats de Bruxelles et de Louvain, oligarchies de patriciens et de marchands, n'admettaient pas l'éventualité d'une paix qui permettrait au comte de Flandre de menacer à son gré leurs communications fluviales avec Anvers. Une telle paix leur paraissait déshonorante, et il leur semblait que le duc et ses conseillers avaient voulu aliéner Malines. Ils emprisonnèrent au motif de trahison tous ceux qui avaient négocié les préliminaires. Wenceslas, placé sous la tutelle d'une coterie de bourgeois et de barons et exclu des négociations, fut en conséquence précipité dans la guerre<sup>554</sup>.

Jean le Bel n'aimait pas les Bruxellois ni les Louvanistes. Dans ses *Vrayes chroniques*, les bourgeois brabançons, sujets à des changements d'avis subits, sont toujours un facteur d'instabilité et d'imprévisibilité qui fait échouer les expéditions (comme le siège de Tournai) et sape les négociations. Wenceslas devait se rendre compte que le soutien militaire de ses sujets brabançons n'avait pas grande valeur. Qui pis est, les préliminaires enrayés par les bourgeois, Wenceslas allait devoir faire face à de nouvelles prétentions de Louis de Male, qui allait dès lors se montrer plus exigeant.

## V.C

### La guerre de succession du Brabant

La rupture de l'armistice d'Asse, vers le 15 juillet, déclencha « une très grosse guerre » qui devait s'avérer si peu glorieuse pour le Brabant que Froissart, plus tard poète du duc Wenceslas, préférera la passer presque sous silence. Il ne chercha pas à reproduire le texte de Jean le Bel ni à se renseigner plus en détail sur le déroulement du conflit, qui, à l'en croire, n'était pas un sujet intéressant

<sup>553</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 230.

<sup>554</sup> HENNE, WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 116 et n. 4 ; BOFFA, *op. cit.*, p. 5 ; QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 92 sqq.

pour son œuvre : « *Je me sui de ceste matère passés assés briefment, pour tant que elle ne touche de riens au fait de ma principal matère, des guerres de France et d'Engleterre* »<sup>555</sup>.

Néanmoins, notre chroniqueur n'omet pas d'évoquer le rôle typique du défunt duc de Brabant, dont la perfidie est habilement sous-entendue comme étant la source du conflit flamingo-brabançon. Le comte de Flandre demandait en effet « *par especial ... à avoir Malignes et Anwers et les appendances. Et disoit et proposoit et remoustroit li dis contes, par seelés, que li dus Jehans de Braibant, quant il prist sa fille en mariages, li avoit donnet et acordet à tenir apriès son deciès* ». Le cœur du problème était donc selon Froissart que le duc de Brabant avait dissimulé à ses enfants Jeanne et Wenceslas ses engagements au comte de Flandre. Le couple ducal de Brabant n'en avait donc aucune connaissance : « *Et l'avoit li dus Jehan fait secretement ; car, si com ci dessus en celle hystore est dit, quant li dus de Braibant maria sa fille au conte de Flandres, il acata le mariage. Pour lesquèles demandes grans guerres e ce temps s'esmurent entre les pays de Braibant et de Flandres, et y eut plusieurs batailles e rencontres, et durèrent trois ans ou environ* »<sup>556</sup>. Jean III de Brabant n'est plus ici un prince sage, défenseur de ses duchés héréditaires : son hypocrisie devait nuire à ses propres enfants. L'impartialité de Froissart dans cette relation est surprenante. Il affirme, lui aussi, que le comte de Flandre – qui ne jouissait pas des sympathies du chroniqueur – défendait son bon droit.

Bien que Froissart exagère la durée de la guerre, il faut admettre que la position des Brabançons après la rupture des préliminaires d'Aasche n'était pas du tout enviable. Bruxelles et Louvain se virent isolées : les petites villes de Brabant, qui se sentaient peu concernées par l'éventuelle cession de Malines, ne montraient aucun empressement à envoyer leurs contingents. Il ne restait plus qu'à aller demander du secours auprès des royaumes voisins, en France et en Angleterre. Le 19 juillet, deux ambassades partirent de Bruxelles : l'une pour Poitou, où l'on espérait trouver le roi de France ; l'autre, composée de Gérard van der Heyden, sire de Boutersem, délégué du duc, et de Gautier Herenmae

<sup>555</sup> *Chroniques de Froissart*, éd. cit. (SHF), t. IV, éd. cit., § 344, p. 133.

<sup>556</sup> *Chroniques de Froissart*, SHF, t. IV, éd. cit., § 344, p. 132 sqq ; *Œuvres de Froissart. Chronique* éd. cit., t. V, p. 312-314.

bourgeois de Louvain, devait se rendre à la cour d'Angleterre. Cette dernière n'arriva pas à la cour d'Edouard III, car ses membres furent fait prisonniers et rançonnés par le célèbre pirate Morant<sup>557</sup>. Quant au roi de France, les Brabançons ne pouvaient pas en espérer grand secours. Pour l'instant, il ne leur vint pas à l'idée d'aller chercher l'aide de l'empereur, peut-être à cause de leur profonde mésentente avec le duc son frère au sujet du compromis de Hal.

Pour éviter de voir surgir un ennemi de plus, les États du Brabant décidèrent d'indemniser les ducs de Gueldre par une cession territoriale. Ce n'est qu'à ce moment critique que Marie obtint la ville et la franchise de Turnhout, avec huit autres villages et une rente annuelle de 7000 petits florins de Florence<sup>558</sup>. Le jour suivant, le 26 juillet, les ducs de Gueldre se déclarèrent satisfaits et renoncèrent à toute prétention sur les États de leur sœur aînée<sup>559</sup>. Cette cession, héréditaire, dévoile la véritable nature de toute cette affaire de l'indivisibilité du Brabant. De même que l'éventuelle cession de Malines, le passage de Turnhout aux mains des ducs de Gueldre constituait une violation de la convention du 8 mars 1355 ainsi que de la *Joyeuse Entrée*. Turnhout, assigné à Marie, duchesse de Gueldre, faisait partie des villes inséparables du duché. En réalité, l'efficacité de ces deux actes législatifs dépendait des intérêts économiques des patriciens. La seigneurie de Malines, que réclamaient les comtes de Flandre, comptait parmi les territoires dont les bourgeois voulaient éviter à tout prix la séparation. Elle assurait la communication entre Anvers et les autres villes du Brabant.

L'armée de Flandre lança une nouvelle invasion du Brabant le 9 août, en évitant cette fois la forteresse d'Afflighem. Simultanément, Louis fit bloquer l'Escaut et donna le siège à Anvers. Wenceslas « *estoit adoncques en Brabant, à*

---

<sup>557</sup> QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 93 *sqq.*

<sup>558</sup> La franchise de Turnhout avait été engagée aux ducs de Gueldre pour compenser le non paiement d'une moitié de la dot de 70 000 qui avait été constituée pour Marie de Brabant. Par l'acte du 25 juillet 1356, la duchesse de Gueldre, dame-engagiste de Turnhout, reçut la franchise à titre héréditaire. Jeanne de Brabant ne s'était réservée que la suzeraineté avec le ban et le son de cloche. Turnhout revint à Jeanne à la mort sans descendance de Marie de Brabant le 1<sup>er</sup> mars 1399, et fut réintégré au duché. Voir UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. I, p. 49-51.

<sup>559</sup> QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 88 ; *BY*, t. II, CD, éd. cit., p. 482-485, n° XIX et p. 485 *sqq.*, n° XX.



grant foison de gens d'armes à Bruxelles, et estoient avecques luy le conte Therry de Los, le conte de Mons, filz au marquis de Juley, à tout grand quantité de chevaliers bannerès et aultres. Ilz se mirent hors de Bruxelles, et alerrent loger aux champs encontre les Flamens qui n'avoient nulles gens d'armes, fors ceulx de Gand et aucuns aultres de leur pays, avecques leur seigneur dessusdit »<sup>560</sup>. Selon Jean le Bel, les Flamands n'avaient pas « tant de gens de pié d'assez comme les gens de pié des Brabançons, ne la quarte partie des gens d'armes ». Les Brabançons pensaient pouvoir les « desconfire » facilement. Mais les bourgeois étaient trop peu combatifs :

*« Quand ce vint à l'assembler aux Flamens, les communes de Louvaing et de Bruxelles tournerrent en fuite, sans cop ferir, et quant les seigneurs veirent la maniere ilz furent tous esbaubis et tournerrent aussy tous en fuite et ne cesserrent de fuir tant qu'ilz furent à la ville de Bruxelles ».*

Bref, les Bruxellois et les Louvanistes furent battus à plate couture à Scheut le 17 août 1356, et la conquête du Brabant qui suivit fut brutale, le pays étant en outre également envahi par les troupes liégeoises et namuroises. La défaite près de Bruxelles mit en évidence la vulnérabilité de la ville et de sa franchise, qui s'étendait loin des anciens remparts que les Brabançons croyaient ne pas pouvoir défendre, préférant livrer la bataille devant la ville, à Scheut<sup>561</sup>. Cette constatation mena, immédiatement après la fin de l'occupation flamande, à la construction d'une nouvelle, deuxième enceinte de la ville de Bruxelles, qui fut achevée en 1379<sup>562</sup>. Jean le Bel dit à propos de la faible protection de Bruxelles quand « les Flamens veirent la maniere [la fuite de l'armée brabançonne], ilz les suivirent pas à pas, tous arrengeiez jusque à la porte de Bruxelles, et fussent ens entré legierement, s'ils eussent voulu car nul ne les en gardoit ».

Jean le Bel, le plus neutre et le mieux renseigné des chroniqueurs, exagère quelque peu et dépeint le caractère des Bruxellois de manière excessivement négative, tout en voulant en tirer une leçon de morale. Il existe même d'autres

<sup>560</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 230. Le comte de Loos était Thierry de Heinsberg Gérard, comte de Berg et de Ravensberg, fils aîné de Guillaume V, duc de Juliers, et époux Marguerite de Berg, par laquelle il avait hérité du comté, mourut en 1360. Descendant de Henri comte de Luxembourg. Cf. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. II, Annexe II, p. 660, n° 20.

<sup>561</sup> Le village de Scheut d'après une gravure du XVI<sup>e</sup> siècle publiée dans HENNE, WAUTERS, MARTENS, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., t. I, p. 111.

<sup>562</sup> Arlette SMOLAR-MEYNART et al., *Le Palais de Bruxelles. Huit siècles d'art et d'histoire* Bruxelles : Crédit communal, 1991, p. 20 ; HENNE, WAUTERS, *Histoire de la Ville de Bruxelles*, op. cit., t. I, p. 122 sqq, sec. éd. de MARTENS, p. 114.

versions de la bataille de Scheut, dont celles reproduites dans l'*Histoire de la Ville de Bruxelles*, qui diffèrent à bien d'égards du récit de Jean le Bel et ne manquent pas de contradictions :

- 1) L'invasion flamande et namuroise du Brabant eut lieu au moment où Wenceslas se trouvait à Maastricht (Limbourg) et non à Bruxelles<sup>563</sup>, les relations ne s'accordent donc même pas sur le fait que Wenceslas ait été présent ou non à la bataille, ce qui reflète peut-être la dissension qui éclata immédiatement après les pourparlers de Hal entre Wenceslas et ses conseillers d'une part, et les patriciens de Bruxelles et de Louvain de l'autre.
- 2) Louis de Male conduisait 100 000 Flandriens et Lillois, tandis qu'à Bruxelles, où Jeanne était restée, il n'y avait que les milices de la commune, rejointes par celles de Louvain, (conduites par Bernard de Bornival), ainsi que les hommes du comte de Berg.
- 3) Les chroniques de Flandre attribuent la victoire à une ruse des Flamands, qui firent croire à un espion bruxellois que leur intention était de repartir pour la Flandre avec leur butin, alors qu'ils préparaient l'attaque. Trompés par cette tactique, les Brabançons s'élancèrent à leur poursuite, mais se heurtèrent à l'ennemi rangé en ordre de bataille. La bataille engagée, un corps d'élite flamand caché dans un bois voisin se jeta inopinément sur Bruxelles et s'empara de la ville avant que la victoire fût décidée.
- 4) L'*Histoire de la Ville Bruxelles* de Henne et de Wauters rapporte par ailleurs que les Brabançons attaquèrent l'armée flamande avec tant d'impétuosité que la victoire parut d'abord pencher en leur faveur. Le comte de Berg enfonça l'aile droite, mais au centre, la supériorité numérique des Flandriens l'emporta. La faute en revint cette fois au sire d'Assche (Asse), porte-étendard héréditaire du duché, qui jeta le drapeau du Brabant et prit honteusement la fuite. Par conséquent, les milices, se croyant trahies, se retirèrent en désordre ...<sup>564</sup>

Le chroniqueur normand de la *Chronique des quatre premiers Valois* dresse un tableau assez particulier de la guerre de succession au Brabant, car il relate non pas la bataille de Scheut, mais un « siège de Malines ». Sa version se distingue par une énumération des partisans du duc Wenceslas, laquelle, même

<sup>563</sup> Cf. WURTH-PAQUET, éd. cit., in: *PSH*, t. XXIV, p. 36, n° 150. Le travail le plus récent de BOFFA, *op. cit.*, p. 6, ne précise pas non plus l'absence ou la présence du duc à la bataille.

<sup>564</sup> HENNE, WOUTERS, *Histoire de Bruxelles*, *op. cit.*, t. I, p. 117 et la seconde édition de MARTENS, p. 109 sqq. Selon KERVYN DE LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in: *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, t. I, éd. cit., p. 237, la scène du sire d'Assche perdant la bannière du Brabant eut lieu en fait pendant la bataille de Baesweiler livrée et perdue par Wenceslas en août 1371 contre le duc de Juliers.

si elle n'est pas exempte d'erreurs, donne un aperçu intéressant du milieu féodal de ses alliés : « *Monseigneur Vintelaux, frere de l'empereur, qui tant estoit gentilz hom out avec lui grant foison de gens d'armes et de gentilz hommes, le duc Albert duc de Baviere le conte de Henault, Guillaume filz Louis de Baviere, monseigneur Jacques de Bourbon, prince de Julliers, le conte de Mons, le conte de Guelles, le conte de Vendemons, le conte de Sallebrusse et bien vingt mille [sic !] hommes armés* ». Toutefois, il ne combattirent pas car « *donné fut en conseil au frere de l'empereur qu'il se retraist, car les Flamens estoient quinze contre ung et que c'estoit trop fort de combattre contre tant de peuple. Et donc se par Vitelaux de devant Malines ...* »<sup>565</sup>.

Quoiqu'il en soit, le jour de la bataille de Scheut, comme le relate Jean le Bel, les Flamands firent un beau butin. Ils logèrent dans le camps des seigneurs brabançons<sup>566</sup>, dont aucun « *n'emporta aultre chose que ce qu'il avoit su son corps, ainsi lesserent tentes, harnas, pourveances et tout leur bagage* »<sup>567</sup>. Les Flamands étant aux portes de Bruxelles, la duchesse Jeanne s'enfuit à cheval du palais de Coudenberg et « *ne fina de chevaucher, à tout une seule chemberiere et ung seul varlet jusques à Binch* », son douaire. Elle y resta à peu près un mois, et vers la fin septembre, elle était à Bois-le-Duc, prétendant y tenir sa cour régulière contre celle des usurpateurs et des instigateurs de la guerre<sup>568</sup>. Le 6 octobre, elle adressa une lettre à la ville de Louvain et peut-être également à d'autres villes pour les tenir au courant des évènements<sup>569</sup>. Vers le 20 octobre, Jeanne fut rejointe à Bois-le-Duc par son époux<sup>570</sup>.

Le lendemain de la bataille de Scheut, le 18 août, les Bruxellois livrèrent leur ville à Louis de Male « *et luy promeirent qu'ilz le tendroient à seigneur contre tout* ».

<sup>565</sup> *Chronique des quatre premiers Valois (1327- 1393)*, éd. Siméon LUCE (SHF), Paris : Renouard, 1862, p. 43. Le comte de Vaudémont était l'époux de Marie de Luxembourg-Ligny.

<sup>566</sup> Il se trouvait entre les villages d'Anderlecht et de Molenbeek.

<sup>567</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, 230 sqq ; CHAREYRON, *op. cit.*, p. 40.

<sup>568</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 231 ; QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 104 sqq.

<sup>569</sup> Donnée à Bois-le-Duc ; la duchesse Jeanne de Brabant fait part aux habitants de Louvain du bon accueil qu'elle a reçu au pays de Limbourg, dont les « bonnes gens » l'ont reconnu pour leur dame légitime, de son arrivée à Bois-le-Duc et des nouvelles de l'aide que comptent pouvoir lui envoyer prochainement l'empereur Charles IV et le duc Wenceslas. Au cas où ils auraient une demande quelconque à lui adresser, bien qu'ils aient été contraints et forcés de l'abandonner, elle prie les habitants de l'en informer à Bois-le-Duc. Des lettres semblables furent adressées le même jour par la duchesse aux habitants de Bruxelles.

<sup>570</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, t. II, éd. cit., p. 308, n° 935.

et luy donneroient bonnes lettres et bons hosteges, et vouloient qu'il s'apellast duc de Brabant »<sup>571</sup>. A ce moment, Wenceslas, réfugié à Louvain, dut boire la coupe de la versatilité de ses sujets jusqu'à la lie : « *Quand ceux de Louvaing entendirent ce, ilz eurent conseil et dirent au duc et au conte de Mons [Berg] qu'ilz vuydassent et s'en alassent, car ilz ne pouoient là estre soustenus, car ilz vouloient rendre la ville au conte de Flandres et le vouloient tenir pour seigneur, ainsi que ceulx de Bruxelles avoient fait* ». Les « bonnes villes » de Brabant, à l'exception de Bois-le-Duc, rendirent hommage au comte de Flandre. Même certains chevaliers et écuyers, « *l'ung à dolent cuer, l'autre à joyeux* », lui prêtèrent foi. Louis prit alors, à la prière des bourgeois, le titre de duc de Brabant<sup>572</sup>.

Trahi par ses sujets, Wenceslas gagna Diest, puis Aix-la-Chapelle<sup>573</sup> et Luxembourg, et vint « *par devers ses amis et l'empereur son frere, ... pour luy remonstrer sa besongne et pour requerre conseil, confort et aide contre les Flamens* »<sup>574</sup>. Dès la fin septembre, Wenceslas discutait de la précarité de sa situation avec Charles, qu'il alla quérir jusqu'à Sulzbach en Bavière<sup>575</sup>. S'étonnant de l'inactivité de Charles IV, les historiens aiment à se demander si l'empereur était en mesure de fournir une aide militaire efficace. Il nous semble plus judicieux de se demander si une guerre contre le comte de Flandre était dans son intérêt, car les Luxembourg n'y pouvaient rien gagner. Charles IV considérait le Brabant comme fief dévolu à l'Empire à défaut d'héritier mâle, attitude tout à fait opposée à celle des Brabançons, qui reléguaient Wenceslas dans la position médiocre de prince-consort. Il manquait donc, pour ainsi dire, un consensus de base entre le pays de Brabant et l'Empire. Du point de vue théorique, les deux frères consanguins prenaient en compte la possibilité de déjouer les clauses de la *Joyeuse Entrée* qui empêchaient une dévolution du Brabant à Wenceslas. Toutefois, à cet état

<sup>571</sup> Cf. VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 2<sup>e</sup> partie, t. II, éd. cit., p. 93.

<sup>572</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 232 sqq ; cf. HENNE, WOUTERS, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., t. I, p. 118 sqq ; BOFFA, op. cit., p. 7.

<sup>573</sup> Il était à Aix-la-Chapelle le 27 août, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, t. II, éd. cit., p. 306, n° 929.

<sup>574</sup> Il était au Luxembourg le 4 septembre 1356, WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 37, n° 152.

<sup>575</sup> QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 104 ; le 30 septembre 1356, entre Stauf et Sulzbach, Wenceslas signa, en tant que témoin, la charte de protection des juifs pragois et bohémiens : *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 202, n° 2508.

des choses, les dépenses militaires en faveur du Brabant n'auraient eu aucun sens.

Il n'est donc pas étonnant que si plusieurs sources font mention de l'espoir des Brabançons de recevoir une aide de l'empereur, aucune n'atteste l'éventualité d'un tel soutien. Après le départ de Wenceslas à la cour de l'empereur, le 6 octobre, la duchesse Jeanne elle-même écrivit une lettre aux villes du Brabant pour les informer de l'aide qui allait probablement leur être fournie par son époux et par l'empereur<sup>576</sup>. On ignore cependant, si elle en était vraiment convaincue ou si elle s'efforçait simplement d'encourager les villes et les feudataires brabançons. Elle connaissait l'amour que Charles IV avait pour son frère, mais devait également avoir connaissance de ses intérêts et de son pouvoir effectif. A l'occasion de la rencontre des deux frères, le 5 octobre 1356, l'empereur céda à Wenceslas ses droits sur le pays de Cuyk, fief impérial direc- tement situé sur la frontière nord-est du Brabant, entre le duché et la Gueldre. Cuyk devint dès lors fief du duc de Brabant<sup>577</sup>. On peut donc supposer que Wenceslas bénéficiait d'un soutien total de Charles. Son frère lui fournit vraisemblablement un appui symbolique et lança probablement aussi un appel aux feudataires brabançons, car dès la mi-octobre, les chevaliers inféodés à Wenceslas qui avaient rendu hommage à Louis de Male commencèrent à se délier de leurs serments et à se ranger du côté de Wenceslas : et cela avant même la libération de Bruxelles par Éverard T'Serclaes le 24 octobre 1356<sup>578</sup>.

A cette époque, le prince-consort de Brabant n'était pas le seul grand seigneur à vivre des heures pénibles. Le 19 septembre, les Français perdirent la bataille de Maupertuis et leur roi fut capturé par les Anglais. Louis, comte de Flandre et pair de France, fut invité à Paris pour y prendre les mesures

---

<sup>576</sup> BOFFA, *op. cit.*, p. 8.

<sup>577</sup> Le 5 octobre 1356, Wenceslas était probablement à Sulzbach (accompagné du comte Waleran Sponheim ?), où l'empereur lui céda le domaine de Cuyk, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, partie, t. II, éd. cit., p. 307, n° 933 ; *in extenso* Henri LAURENT, *Actes et documents anciens intéressants la Belgique conservés aux Archives de l'Etat à Vienne (Haus-, Hof- und Staatsarchiv Niederländische Urkunden)*, CRH, t. I, 1196-1356, Bruxelles, 1933, p. 193-195, n° 12 ; UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, *op. cit.*, t. I, s. 56. Cuyk se trouve actuellement dans le Brabant septentrional.

<sup>578</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, p. 112 *sqq.*

qu'exigeait la situation suite à la captivité du roi. Il partit immédiatement, non seulement pour « *complaindre et doulouser du meschief qui estoit venu* » au dauphin et à ses frères, mais aussi pour s'assurer la faveur du jeune Charles. Bien entendu, ayant précédemment rendu les otages aux villes de Brabant, Louis risquait de perdre tout ce qu'il avait gagné. Les « bonnes villes » allaient lui tourner le dos : « *elles se recommencerent à raviser et repentir de ce que si legierement avoient renvoyé le duc Wincelin qu'ilz avoient priz à seigneur. Par quoy il fut tel jour que le conte de Flandres ne fut pas bien asseur en la ville de Louvaing pour aucunes des communes, lesquelles n'estoient pas contentes de ce que leur conseilz avoient fait et ordonné* »<sup>579</sup>. Toutefois, d'après les sources diplomatiques, Louvain et Bruxelles ne se départirent pas de leur loyauté envers les comtes de Flandre, leur fournissant les copies des lettres qu'ils avaient reçues de la duchesse Jeanne<sup>580</sup>.

Louis de Male étant à Paris, les Brabançons expulsèrent la garnison flamande de Bruxelles. Le 24 octobre 1356, la ville fut libérée par les gens du lignage T'Serclaes<sup>581</sup>. Éverard T'Serclaes s'introduisit dans la ville et hissa le pavillon du Brabant sur une maison de la Grand-Place, ayant retiré celui de la Flandre. Ce fut le signal de l'émeute, qui allait encourager les autres villes : les bourgeois s'efforcèrent de remplacer les drapeaux flamands sur les mairies par ceux des Brabançons. Ceux-ci rappelèrent la duchesse et messire Wenceslas, qui « *en furent moult joyeux* ». Wenceslas dirigea d'abord son *ost* vers la ville de Louvain, qui lui promit de lui ouvrir ses portes. Finalement, en cinq jours, Louis de Male perdit tout ce qu'il avait conquis, à l'exception de Malines. Les ducs de Brabant avaient repris le dessus, et pendant l'octave de la Toussaint, ils furent solennellement accueillis dans leurs deux communes principales<sup>582</sup>.

<sup>579</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 233 sqq.

<sup>580</sup> Les lettres du 18 et 19 octobre 1356 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 111 sqq.

<sup>581</sup> Après la libération du Brabant, Everard T'Serclaes fut créé chevalier et jouit d'une grande influence jusqu'à son assassinat en 1388. Les ducs récompensèrent par quelques privilèges les Bruxellois de leur valeureuse conduite pendant le reconquête du Brabant : Bruxelles reçut le droit de nommer les maîtres-des-bourgeois ou bourgmestres (*magistri civium*), ainsi que dix conseillers, et d'intervenir dans l'administration locale par l'intermédiaire de leurs jurés ou doyens (*jurati, gesworene*). HENNE, WOUTERS, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., t. I, p. 121.

<sup>582</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 235 sqq ; cf. HENNE, WOUTERS, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., t. I, p. 119 sqq.

Quant à Malines, cause du conflit, les représentants de Louvain conclurent à son sujet une trêve avec l'évêque de Liège, qui dès lors resta neutre. Cite Jean le Bel :

*« En celluy temps, ceulx de Louvaing avoient pourchassé, par grande soubtille acort avecques Engelbert de Liege, qui estoit allié au conte de Flandres avecques conte de Namur, pour l'aydier à jouir de la ville de Malignes que l'evesque Aoust et chappitre de Liege avoient jadis vendu a son pere, et pour pluseurs tors et injures que le duc de Brabant et le pays avoient fait et faisoient encores à son pays de l'evesche de Liege, par quoy ledit evesque avoit fait ardre en Brabant grand tas de villes. »*<sup>583</sup>

Les bourgeois ne voulaient accepter cet arrangement que temporairement, tout en comptant sur la reconquête de Malines avec l'aide de l'empereur : « Adonc avoient grande esperance les Brabanchons sur le confort et aide de l'empereur, qui estoit frere à messire Wincelin, lequel avoient pour seigneur repris, et disoient qu'il ameneroit grande poissance qu'ilz se vengeroient legierement au Flamens »<sup>584</sup>. Charles IV, qui fut informé de la reconquête du Brabant dans les plus brefs délais, fit part de sa joie à la ville de Strasbourg dans une lettre donnée à Coblenche le 4 novembre. Volontairement ou pas, ses paroles étaient très optimistes : il mentionne le grand nombre d'adhérents à la cause de son cher frère, et exprime l'espoir que la reconquête de Malines soit bientôt possible<sup>585</sup>. Vers le 12 novembre, il rejoignit au Luxembourg<sup>586</sup> son frère, qui venait d'être, avec son épouse Jeanne, solennellement accueilli dans les « bonnes villes » du Brabant. Charles IV réussit aussi à détourner le roi d'Angleterre d'une alliance avec le comte de Flandre : Etienne Rummelow lui remit à Metz une lettre d'Edouard III du 11

<sup>583</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 235.

<sup>584</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 238.

<sup>585</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 203, n° 2518 ; *Urkunden und Akten der Stadt Strassburg. Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, t. 5 (II) - Politische Urkunden von 1332 bis 1380, éd. Hans WITTE, Georg WOLFRAM, Strassburg : Karl J. Trübner, 1896, p. 339, n° 392 : « Lieben getruwen. Wanne wir wol wisten daz ir unsers glückes und waz uns zû fro<sup>u</sup>den kumet allewegen fro sint, so künden wir uwern truwen, wie ietzt als diser brief gegeben ist, wir sicher und ware botschaft dez durchlühtigesten Wentzelaes hertzege von Lützelburg, zû Brabant und zû Lymburg, unsers fürsten und aller liebesten brüders, emphanen han, daz alle stede dez herzhentümes zû Brabant, die von ime gekert hatden, wider zû siner gehorsamkeit eindrehtelicheit kumen sint, uzgenomen alleyn die stat zû Mechiln, von der widerkerunge man allen dag hoffet. Und von gotes gnaden so hat der selbe unser brüder also gancze herschaft und so groze gehorsamekeit der edeln und ouch des volkes, daz ouch die da bo<sup>u</sup>se reter warent der egenanten abekerunge ietztent sint von gemeinen willen aller sines getruwen in sinem gevengnissek, und get ime wol von gotes gnaden und glücklichen in allen sinen sachen. So varen wir diz weges gen Frankriche, und waz uns glückes von gotes gnaden widervert, dez wellen wir underwisen uwer truwe, die unser ere mit steder truwe liep hat ».

<sup>586</sup> Sa suite comptait l'archevêque de Trèves Boemund de Sarrebruck et le comte palatin Robert (Ruprecht) I<sup>er</sup> (1353-1390). Le 14. 11. il était encore au Luxembourg, il arriva à Metz le 17. 11. *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 203, n° 2519, 2519a.

novembre dans laquelle le roi déclarait ne pas soutenir Louis de Male<sup>587</sup>. Le 25 novembre, Guillaume de Namur, allié de Louis de Male, fut définitivement contenu dans ses frontières par les comtes de Looz et de Berg<sup>588</sup>, et le lendemain, une trêve entre la Flandre et les Brabançons fut conclue pour environ un mois<sup>589</sup>.

Louis tira la leçon des événements et réagit d'une manière purement défensive. Depuis le début, il s'intéressait surtout à Malines et à l'Escaut, et il sut s'adapter à la tournure que la guerre avait prise. Son amiral Jacques de Bruuc reçut l'ordre le 5 décembre 1356 de renforcer le blocus d'Anvers, de détruire les digues et de briser les écluses du Waterland. Plus au sud, Malines accueillit les garnisons flamandes qui contrôlaient le passage du Rupel. Enfin, l'abbaye d'Afflighem fut transformée en bastion à la frontière du comté. Peu coûteuse, cette tactique réussit. Le temps travaillait pour Louis de Male, le blocus désagréant progressivement le système économique du Brabant. Quelques escarmouches aux frontières n'eurent aucun effet décisif, et il n'y eut pas de franche victoire militaire de l'un des deux adversaires. Mais les destructions et le blocus causèrent après plusieurs mois une perturbation totale de la vie économique de la région, et un arrêt complet des relations commerciales d'Anvers. C'est ainsi que les Brabançons durent se résoudre à accepter les conditions très désavantageuses de la paix d'Ath, le 6 juin 1356<sup>590</sup>.

<sup>587</sup> Au motif que « *nec idem comes penes nos sic meruit ut sibi super hiis facere vel credere debeamus* » ; QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 94, n. 2 ; KAVKA, *Vláda Karla IV.*, op. cit., t. I, p. 80, 89 sqq ; TRAUTZ, op. cit., p. 374, 377 ; PIRENNE, op. cit., p. 189, n. 2.

<sup>588</sup> EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 29 ; *Annales Fossenses*, in : WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIV, p. 42, n° 163 : « *Wescelinus, dux Brabantie combussit et arsit in nocte beate Katherine virginis Thenas in Hesbania, Wasegium, Brouchem, Ays, Arefayt, Liernunt, Meeis et plures alias bonnas villas comitatus Namurcensis* ».

<sup>589</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., p. 42, n° 164, 165 ; le 9 décembre 1356, Wenceslas restitua le droit d'étape à Anvers ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. II, p. 327, n° 669. Il rejoignit ensuite son frère Charles à Metz.

<sup>590</sup> QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 108.



## La diète impériale : les Français à Metz

*« En ce temps vint l'empereur Charles en la cité de Mès, à grande compaignie, e avoit là fait mander tous les barons et seigneurs et prelates d'Alemaigne. Sy en vint un grand nombre que à paine poeurent estre herbergiez en la ditte cité ne es fausbours. Et sy y tint si haulte court au jour du Noël qui fut l'an de grace mil CCC et LVIII qu'on n'avoit oncques veu tenir si grande à roy d'Alemaigne. »*

Jean le Bel, tout comme la plupart de ses contemporains, considérait la grande diète impériale de Metz avec admiration. L'assemblée des princes de l'Empire cherchait à résoudre plusieurs problèmes de l'époque, mais la guerre entre la Flandre et le Brabant n'était pas l'objet principal de son attention. Toutefois, la diète fit peur aux adversaires du duc Wenceslas, qui n'étaient pas au courant de ses intentions de l'empereur. Jean le Bel prêta l'oreille aux dires de ses compatriotes :

*« Adoncques disoient les gens et pensoient que l'empereur avoit fait icelle grande feste pour avoir meilleur pouoir et conseil de son frere aidier, messire Wincelin, et qu'il avroit bien tant de gens avecques ceulx qui là estoient venu qu'il reconqueroit toute Brabant et destruiroit le país de Liege et toute la conté de Flandres où tout vendroit à mercy. »*

Mais comme bien souvent, « les gens » se trompaient<sup>591</sup>. Leurs espoirs comme leurs craintes s'avérèrent vains, la diète n'ayant pas pour but une guerre contre la Flandre.

Charles prit soin d'inviter sa belle-sœur Jeanne de Brabant à Metz par une lettre particulière. Plusieurs cérémonies impliquant Wenceslas et le duché de Brabant étaient au programme de la diète. Le duc de Brabant devait entre autres rendre hommage à l'empereur pour le duché.

La diète accueillit également la délégation du dauphin. La manière dont l'empereur Charles IV traita celle-ci n'est pas facile à interpréter, surtout à l'aune de la question traditionnellement posée : s'agissait-il d'une victoire de l'Empire, ou de la France ? Les événements messins de décembre 1356 sont de nature à se prêter volontiers à une interprétation favorable aux deux grands complexes nationaux. Il n'est pas impossible de parler d'une « incontestable

<sup>591</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 238 sqq.

victoire pour le dauphin », aussi bien que d'un « *Sieg des Kaisers* »<sup>592</sup>. Il s'ensuit que l'utilisation des termes de victoire et de défaite pour qualifier les relations entre Charles IV et les Valois ne permet pas une explication très perspicace.

Les circonstances dans lesquelles la grande suite de Charles, dauphin de Viennois, duc de Normandie et chef de la France, se rendit à Metz, n'étaient en aucune façon favorables au royaume. Le Sud-Ouest de la France avait été envahi par les troupes anglaises, et le roi Jean II se trouvait prisonnier, d'abord à Bordeaux, puis en Angleterre. Le dauphin était à la recherche de soutien, pensant aussi à l'aide du pape, auquel il avait envoyé le comte de Ventadour, particulièrement bien introduit à Avignon. Clément VI avait fait en sorte que Charles IV soit disposé à recevoir le dauphin et le priait de s'engager en faveur de la libération du roi Jean II. Peu après, l'empereur envoya ses messagers à la cour d'Angleterre<sup>593</sup>. Si cette voie de communication entre le dauphin et l'empereur était plutôt formelle, certains renseignements furent directement apportés par un messenger de Charles IV vers la fin octobre. A l'arrivée de ces nouvelles de l'empereur, le dauphin Charles, qui avait réuni les États généraux, faisait face aux exigences des représentants, parmi lesquelles figuraient la libération du roi de Navarre, l'expulsion d'un certain nombre d'officiers du roi qui siégeait au conseil, et l'établissement d'un autre conseil entièrement pris dans les États eux-mêmes. Ceux-ci l'obligèrent à leur donner une réponse le 31 octobre<sup>594</sup>,

*« Et là leur dist et exposa le dit monseigneur le duc aucunes nouvelles qu'il avoit ouyes, tant du dit Roy, son pere, comme de son oncle l'Empereur, et leur demanda conseil se il leur sembloit que il feust bon que les dictes requestes et response, qui li devoient estre faites de par les diz III estaz, et pour les quelles faire et ouyr le peuple estoit assemblé en la dicte chambre de Parlement, feussent delaiées jusques à une autre journée, pour les causes et raisons que il leur dist lors ».*

Les nouvelles de l'empereur aussi bien que celles du roi de France emprisonné furent présentées aux États et au public, et menèrent finalement à la dissolution des États généraux.

<sup>592</sup> AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 163 ; THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 196.

<sup>593</sup> TRAUTZ, *op. cit.*, p. 374 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 509, n° 55.

<sup>594</sup> DOUËT-D'ARCO, « Acte d'accusation contre Robert le Coq », art. cit., p. 351.

« Et parla le dit duc d'Orliens au peuple qui estoit assemblé en la dicte chambre, et leur dist que monseigneur le duc de Normandie ne pouvoit lors ouyr les requestes et response que l'en li vouloit faire, pour certaines nouveles que il avoit ouyes, tant de son dit Roy, son pere, comme de son dit oncle, des quelles il leur fist aucunes dire en publicque. Et par ce se departi toute la dicte assemblée de la dicte chambre du Parlement, et s'en alerent aucuns en leur pays »<sup>595</sup>.

Il est curieux que ces « certaines nouveles » de Charles IV n'aient pas été suffisamment intéressantes pour que Pierre d'Orgemont, auteur probable de ce récit, en prenne note dans les *Grandes Chronique de Frances* ; l'empereur semble avoir joui d'une autorité telle que son message ou peut-être son opinion avait en soi valeur d'argument.

Mais revenons au voyage du dauphin à Metz. Par son déplacement en terre d'Empire et par les cadeaux qu'il apportait à son oncle, Charles se plaça sous la protection de l'empereur. Pour le chroniqueur messin Jaique Dex, qui écrivait à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle, il ne faisait guère de mystère que le dauphin venait à Metz « pour penre le consoil audit emperour Charle son oncle ». Il dit d'ailleurs que Charles « regent du reaume pour le temps ... olt et avoit petite obeysance, et li fuit plus grant partie du reaulme de France rebelle pour le roy de Navaire que vouloit estre roy de France »<sup>596</sup>. Jaique donne une très longue liste de participants, parmi lesquels figurent de nombreux seigneurs français : Jean, comte de Poitiers (duc de Berry après 1360)<sup>597</sup>, qui marchait en tête du cortège français avec son frère le dauphin, tous deux étant suivis du comte Louis II d'Etampes et du duc de Bretagne Charles de Blois, puis de l'archevêque de Rouen, Pierre de La Forêt, de l'archevêque de Sens Jean II de Melun-Tancarville, ainsi que de toute une foule de comtes accompagnant le cortège. Certains d'entre eux étaient des prisonniers de Poitiers libérés sur parole : Guillaume de Melun, les comtes de Nassau, Jean de Sarrebruck, Henri de Joinville, comte de Vaudémont, marié avec Marie de Luxembourg-Ligny, Jean de Salm, Eudes de Grancey

<sup>595</sup> *Les Grandes chroniques de France. Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. pour SHF par Roland DELACHENAL, t. I, 1350-1364, Paris : Renouard 1910, p. 85.

<sup>596</sup> JAIQUE DEX, éd. cit., p. 304 sqq.

<sup>597</sup> AUTRAND, *Jean de Berry*, op. cit., p. 98 sqq.

également le fils de Waleran de Luxembourg-Ligny, Jean, seigneur de Ligny et de Roussy.

Cette remise en liberté provisoire était probablement justement liée à la tenue de la diète de Metz, puisque beaucoup de ces princes possédaient des domaines dans l'Empire ou dans les régions frontalières<sup>598</sup>. Du point de vue de symbolique, la suite franco-allemande du dauphin avait valeur de réponse, de message adressé à l'empereur : si Charles IV choisit de réunir la diète à Metz, dans une région soumise à l'influence française, le dauphin veilla à être accompagné d'un grand nombre de barons de ces confins, dont une partie avaient manifesté leurs sentiments français par leur participation à la bataille de Poitiers, où ils avaient été fait prisonniers<sup>599</sup>.

Toute une série d'hommes proches de Charles IV et souvent tenus de lui rendre hommage représentèrent la cause française devant l'empereur, celle de leur roi Jean II, prisonnier des Anglais. Les vassaux et familiers de Wenceslas de Luxembourg ne manquaient pas parmi eux, quoique nous n'ayons parlé que de ceux qui avaient survécu à la bataille : Pierre de Bourbon, oncle du duc, y avait laissé la vie<sup>600</sup>, et l'autre frère de la reine de Bohême, Jacques de Bourbon,

---

<sup>598</sup> DELACHENAL, *op. cit.*, t. I, p. 277, n. 1 et 2 ; CAZELLES, *Société politique, op. cit.*, p. 236 *sqq* ; voir aussi François BÉRIAL-LAINE, Chris GIVEN-WILSON, *Les prisonniers de la bataille de Poitiers*, Paris : Champion, 2002, p. 101 *sqq*.

<sup>599</sup> CAZELLES, *op. cit.*, p. 237.

<sup>600</sup> Le nom du duc Pierre apparaît curieusement parmi ceux des témoins des actes impériaux postérieurs à sa mort. « Pierre » était ainsi présent dans la suite de l'empereur en juillet et août 1357 : le 21. 7. à Vienne, *RI*, éd. cit., t. VIII, p. 218 *sqq*, n° 2681 ; le 16. 8. à Prague (*ibid.* n° 2685) ; puis l'année suivante, de janvier à mars 1358, à Prague, peut-être à Vyšehrad (les 17. 1., 21. 2., 1.3., *ibid.*, p. 223-225, n°s 2737, 2751 *sqq*, 2756), ainsi que le 4 mai à Prague, en même temps que l'évêque de Strasbourg (*RI*, éd. cit., t. VIII, p. 227, n° 2778), et le 28 et le 30 juin à Nuremberg (*RI*, éd. cit., t. VIII, p. 228 *sqq*, n°s 2794 et 2804). En mars et avril 1359, on le retrouve à nouveau mentionné dans la suite de l'empereur le 26. 3. à Aix-la-Chapelle, *RI*, éd. cit., t. VIII, p. 238, n° 2921 *sqq* ; *idem* le 2. 4. 1359, cette fois en même temps que Wenceslas, alors que Charles IV confirmait (à la requête des doyen et du chapitre de Saint-Servais à Maastricht) la charte d'Otton, prévôt d'Aix-la-Chapelle et de Maastricht, datée de 1232, et celle des duc et duchesse Wenceslas et Jeanne, donnée à Bruxelles le 20 janvier 1359, cf. VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 142 *sqq* cf. *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 239, n° 2925 ; et à Mayence le 11. 4. 1359, *RI*, t. VIII, p. 240, n° 2937.

Ces occurrences s'expliquent peut-être par l'apparition erronée du nom de Pierre à la place de celui de Louis II, mentionné en qualité de duc de Bourbon à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1357 (cf. HUIILLARD-BREHOLLES, éd. cit., t. I, p. 481, n° 2755), et par l'éventuelle présence de Louis à la cour de l'empereur comme jeune prince éduqué à une cour réputée. La cour de France ne pouvait probablement pas remplir ce rôle dans ces années de troubles, lors de la captivité du roi Jean II.

blesse et emprisonné, ne fut libéré qu'en 1360. Plus tard, le cousin Wenceslas, Louis (II) de Bourbon, devait être lui-même retenu comme otage en Angleterre après le traité de Brétigny (1360), et ce pendant six ans, tandis que Jean de Luxembourg-Ligny ne devait, lui, plus jamais en revenir, décédant en captivité en 1364. L'empereur ne restait certainement pas indifférent au sort tragique d'un grand nombre de nobles, dont certains allaient peut-être demander son intervention dans le règlement d'une paix avec l'Angleterre, et sa propre implication pour la libération de leur père et roi<sup>601</sup>.

La diète de Metz n'avait certainement pas pour but l'humiliation de ces malheureux. Le fils aîné du roi de France ne fut pas forcé par Charles IV à faire des concessions à l'Empire. Malgré cela, l'empereur était toujours décidé à poursuivre sa politique en Lotharingie, qui n'était en aucune façon un sujet de discussion possible avec le dauphin. Les problèmes entre Yolande de Bar et Henri de Pierrefort avait été résolus avant l'arrivée de la délégation française. Les droits de sauvegarde de Verdun et de Toul furent traités après son départ<sup>602</sup>.

L'accueil du dauphin à Metz était placé sous le signe des dons que le duc de Normandie apportait de France. Ces dons à l'empereur étaient d'une valeur extraordinaire : il s'agissait de deux épines de la Sainte Couronne du Christ promises à Charles dans le projet d'alliance de mai, relique très précieuse qui avait reposé dans la Sainte Chapelle, ainsi que d'une épée dorée et richement décorée estimée à 18 000 florins d'or. La symbolique du don établissait un lien

---

Quoiqu'il en soit, la présence fréquente d'un duc de Bourbon à la cour impériale mérite d'être mentionnée.

<sup>601</sup> MENDEL, QUICKE, art. cit., p. 500, n. 1., DELACHENAL, *op. cit.*, t. I, p. 218, n. 1 ; Charles arriva à Metz accompagné de 2000 chevaux, parmi lesquels 200 archers.

<sup>602</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 195 *sqq* et aussi *op. cit.*, p. 135, 265. Charles IV annula tous les contrats passés par quiconque avec la principauté de Verdun, ce qui touchait particulièrement le roi de France, puisque peu de temps après, l'empereur confirma le traité entre Jean de Luxembourg et Henri de Bar concernant les droits de garde de la ville. Finalement, seuls les contrats passés entre France et Verdun restèrent annulés. Bernd-Ulrich HERGEMÖLLER, « Der Abschluss der Goldenen Bulle zu Metz 1356/1357 », in : *Studia Luxemburgensia, Studien zu den Luxemburgern und ihrer Zeit*, III, 1989, p. 123-232, ici p. 168. Il est probable que l'annulation des droits avait aussi pour but de régler une nouvelle fois les relations entre le Barrois et le Luxembourg, car les deux princes avaient été en guerre – cf. WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 37 *sqq*, n° 160 : le dernier traité d'octobre 1356, Jean, sire de Villémont, chevalier et lieutenant du duc de Brabant et de Limbourg, et Verdun et la cité de Verdun firent savoir qu'ils avaient assuré les villages de Dugny, Landrecourt et pour la durée de la guerre avec le duc de Bar.

entre le règne éternel et universel du Christ et celui de l'empereur, et Charles IV comptait l'acquisition de ces deux épines parmi ses triomphes<sup>603</sup>. Il fit peindre dans la chapelle de Notre Dame de son château royal de Karlštejn la scène de Charles le Sage lui offrant la précieuse relique. Des objets de la plus grande valeur furent entreposés dans ce château : de nombreuses reliques de saints aussi bien que les joyaux impériaux<sup>604</sup>.

Ayant reçu du dauphin et du comte de Bourgogne<sup>605</sup> les hommages demandés et fait rayonner l'éclat impérial lors de la promulgation de la *Bulle d'Or*, l'empereur était satisfait. Ne suivirent que des concessions de sa part : Charles IV nomma le dauphin Charles vicaire de l'Empire dans le Dauphiné, et cette charge augmenta le prestige du jeune prince, le liant au passage à la personne de l'empereur et l'obligeant personnellement à respecter l'Empire. Même si les ambitions françaises au royaume d'Arles dépassaient largement les faveurs accordées à Charles de Valois, ces concessions étaient certainement une marque de la bienveillance, de la considération et de l'affection qu'avait l'empereur pour son neveu. Charles de Valois devint partenaire et protégé de l'empereur<sup>606</sup>. Charles IV prêta au dauphin la somme de 50 000 florins, dont 20 000 en tant que roi de Bohême, que le jeune Charles confirma avoir reçu pour les nécessités du royaume de France et pour les guerres de son père<sup>607</sup>. L'empereur accepta finalement le traité de mai proposé par Jean le Bon et le scella, alors qu'on se serait plutôt attendu à une nouvelle rédaction du traité comportant les rétrocessions territoriales exigées le 26 août 1355<sup>608</sup>. Bien

<sup>603</sup> WERUNSKY, *op. cit.*, p. 169.

<sup>604</sup> BOBKOVÁ, *Velké dějiny*, t. IV a, *op. cit.*, p. 335.

<sup>605</sup> Le 25. 12. 1356, l'hommage fut fait par Henri de Montbelliard, vicaire de l'Empire. MENDEL, QUICKE, art. cit., p. 501.

<sup>606</sup> FOURNIER, *op. cit.*, p. 446; WINKELMANN, éd. cit., p. 42.

<sup>607</sup> Le 28 décembre 1356 ; reconnaissance de cette dette in : RBM, t. 6/II, éd. Bedřich MENDEL, p. 279, n° 504 : « ... pro necessitatibus regni Francie et guerrarum dicti domini genitori nostri ... » ; BOBKOVÁ, *Velké dějiny*, t. IV a, *op. cit.*, p. 335 ; WERUNSKY, *op. cit.*, p. 169 ; WINKELMANN, éd. cit., p. 432, FOURNIER, *op. cit.*, p. 468, DELACHENAL, *op. cit.*, t. I, p. 280 ; TRAUTZ, *op. cit.*, p. 375.

<sup>608</sup> WINKELMANN, éd. cit., p. 525-527, n° 832 ; RI, t. VIII, éd. cit., p. 728, n° 6912. Ce traité du 28 décembre 1356 ne fut cependant scellé qu'avec le sceau de la majesté, alors qu'au traité du 26 août 1355 avait été appendue la bulle d'or. Les témoins du traité de 28. 12. 1356 étaient les six princes-électeurs, les évêques Jean de Strasbourg, Adémar de Metz, Bertrand de Toul et Hugues de Verdun, et les ducs Wenceslas de Luxembourg et de Brabant et Guillaume de Juliers. Wenceslas figure également

entendu, cette alliance franco-impériale n'empêchait en aucune façon le renouvellement de celle de 1348 entre l'Empire et l'Angleterre, qui eut lieu le 20 février 1357<sup>609</sup>.

Concernant la France, Charles IV n'avait pas d'autre objectif, ni à ce moment-là ni plus tard. Peut-être le signala-t-il d'une façon détournée, dans le dernier chapitre de la *Bulle d'Or*, dans lequel il décrivait l'éducation à donner aux princes de l'Empire : les fils et héritiers des quatre électeurs séculiers devraient être éduqués dès la septième année de leur vie *in linguis Italica et Slavica*. L'empereur ne considérait pas comme indispensable la connaissance de la langue française, courante en Lotharingie et au royaume d'Arles et parlée par les Luxembourg (Jean, Charles et Wenceslas) depuis leur enfance : le français, langue de la famille de Luxembourg, ne devait pas être celle des princes de l'Empire<sup>610</sup>.

La politique de lutte résolue contre l'empiètement sur les droits impériaux par la France, développée par Charles entre 1346 et 1356, visait à obtenir sa reconnaissance comme roi des Romains et empereur et est à replacer dans le contexte de ses ressentiments personnels envers Philippe VI et Jean II. Charles, ayant été élu roi des Romains, était certainement blessé par le comportement froid et distant de ses alliés français, et la mort inopinée de sa sœur Bonne lui fit éprouver de la rancœur. Cependant, la diète de Metz fut le dernier épisode de cette politique de refoulement de l'influence française : l'attitude de Luxembourg envers la France allait changer dès le remplacement de Jean le Bon par leur neveu Charles.

---

comme témoin dans la charte du 26 . 12. 1356 confirmant les droits du dauphin de Viennois, *ibid.*, 722, n° 6909.

<sup>609</sup> BOBKOVÁ, *Velké dějiny*, t. IV a, *op. cit.*, p. 335.

<sup>610</sup> THOMAS, « Die Beziehungen », art. cit., p. 201 ; Karl ZEUMER, *Die Goldene Bulle Kaiser Karls I - Entstehung und Bedeutung der Goldenen Bulle, II - Text der Goldenen Bulle und Urkunden ihrer Geschichte und Erläuterung*, (Quellen und Studien zur Verfassungsgeschichte des Deutschen Reiches, t. II/1, 2), Weimar : H. Böhlau Nachfolger, 1908, ici t. II, p. 48.

## V.E Porter le glaive impérial

« Et fist adoncq chascun des prelatz et des seigneurs d'Alemaigne solemnelement son service et son office, tel que faire debvoit à haulte court d'empereur, selonc la guise et ordonnance de l'ancien registre. Et fist l'empereur servir adoncq en escuelles et en hanaps de fin or. »<sup>611</sup>

Tenue conformément à la *Bulle d'Or*, la diète de Metz, continuation de celle de Nuremberg, avait pour but, entre autres, la mise en scène des offices liés aux dignités électorales. Le scénario de ces cérémonies solennelles était inscrit dans les chapitres III à VI et XII de la *Bulle d'Or*, le fameux code de l'Empire promulgué par Charles IV le 10 janvier 1356. Les précisions concernant l'exercice des offices mirent en valeur le statut extraordinaire du roi de Bohême, seul souverain sacré parmi les électeurs. Il pouvait marcher immédiatement derrière l'empereur, occupant ainsi une place plus prestigieuse encore que le duc de Saxe, maréchal de l'Empire, qui, épée à la main, marchait devant le successeur de Charlemagne. Il était laissé au choix de l'électeur de Bohême de porter ou non sa couronne lors de l'exercice de sa fonction d'archi-bouteiller<sup>612</sup>. Cependant, la question ne se posait pas à la diète de Metz de 1356/57, car la personne du roi de Bohême couronné était identique à celle de l'empereur lui-même.

Le 25 décembre, après la messe de Noël célébrée par l'archevêque de Cologne, une grande séance impériale eut lieu, accompagnée d'un festin cérémoniel. La douceur de l'hiver de cette année permit de s'asseoir dehors, dans les tribunes, installées sur le Champ-à-Seille de Metz, où les électeurs devaient exercer leurs *officia*<sup>613</sup>. L'archi-bouteiller ne pouvait cependant pas manquer, et Charles céda cet office inhérent au titre d'électeur de Bohême à son frère Wenceslas. Laissons donc la parole à Beneš de Weitmile, qui prit soigneusement note de cet événement dans sa *Chronique de l'Eglise pragoise*.

« Messire l'empereur étant assis à table sur un lieu rehaussé, les officiers impériaux venaient et exerçaient leurs services de la manière accoutumée. Et en premier lieu, les archevêques dessus dits, avec les sceaux de l'empereur, puisqu'ils étaient chanceliers,

<sup>611</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 239.

<sup>612</sup> BOBKOVÁ, *Velké dějiny*, op. cit., t. IV a, p. 323.

<sup>613</sup> Champs-à-Seille (champ de Seille) était le vieux marché de Metz, lieu de foire traditionnel.



chacun à sa place. Puis, le duc de Saxe, archi-maréchal, vint sur un grand cheval devant la table, portant dans un pot d'argent de l'avoine pour les chevaux de l'empereur, et installa les princes à table, l'un après l'autre ... Après lui vint l'archi-chambrier marquis de Brandebourg, qui portait un bassin d'or et de belles serviettes et passa de l'eau à l'empereur assis sur le trône. Après lui vint le palatin, portant des repas sur des écuelles d'or. Il les goûta d'abord et les posa devant l'empereur. Puis vint aussi Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant, frère de messire l'empereur qui représentait la personne du roi de Bohême, celui-ci étant archi-bouteiller, portant du vin dans des hanaps d'or ; il le goûta et le donna à boire à l'empereur. Enfin venaient les princes : le marquis de Misnie, archi-veneur, et le comte de Schwarzbourg, veneur, accompagnés d'un grand nombre de chiens de chasse et de trompettes, apportaient avec grand bruit et avec une extrême habileté un cerf et un sanglier à la table de l'empereur »<sup>614</sup>.

La fête impériale à Metz donna lieu aux cérémonies prévues dans la *Bulle d'Or* (ch. XXVI-XXIX), dont l'effectivité juridique fut assurée par cette mise en pratique publique<sup>615</sup>. La réalisation des cérémonies offrit la possibilité aux princes et aux électeurs de mettre en évidence leur noblesse et leur pouvoir accentués encore par l'éclat de la majesté impériale. Bien entendu, la manifestation des dignités ne put se passer sans quelques disputes entre les électeurs. A la fête de Noël, le 25 décembre 1356, les questions de préséance furent source de plusieurs conflits : le cardinal de Périgord ayant célébré le matin et l'empereur ayant chanté l'évangile, revêtu de l'habit impérial et tenant une épée nue dans la main droite, les trois électeurs ecclésiastiques invoquèrent chacun le droit de célébrer la messe principale de ce jour de Noël. Une autre discorde éclata entre Wenceslas, duc de Brabant et de Lothier, et Rodolphe II de Saxe-Wittenberg, fils aîné du parrain de Wenceslas et archi-maréchal héréditaire de l'Empire. Le sujet de la dispute était le suivant : le droit de porter le glaive de l'Empire devant l'empereur<sup>616</sup>.

Le conflit éclata à l'occasion de la première procession à l'entrée dans la cathédrale de Metz. Toutefois, ce n'était pas la première fois qu'un duc de Brabant voulait faire valoir ses droits de maréchal. Le beau-père de Wenceslas

<sup>614</sup> BENEŠ DE WEITMILE, in : *FRB*, t. IV, éd. cit., p. 526 et in : WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, XXIV, p. 38 sqq, n° 161 : « *Item post hoc venit Wenceslaus, dux Luczemburgensis et Brabantiae, frater domini imperatoris, repraesentans personam regis Boemiae, qui est archipincerna, portans in cassis aurum vinum, et facta credentia, dedit imperatori ad bibendum* ».

<sup>615</sup> ZEUMER, *op. cit.* et éd. cit., t. II, p. 124 sqq, n° 32 et t. I, p. 239-244.

<sup>616</sup> HERGEMÖLLER, « Der Abschluss », art. cit., p. 176-184 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, XXIV, p. 43, n° 171.

avait déjà provoqué des querelles à ce sujet avec le duc de Saxe en 1338 et 1340. L'exercice des offices impériaux était une question de prestige, surtout en raison de leur caractère public, sous les regards de tous les participants. Ceux qui exerçaient ces fonctions avaient valeur de vrais représentants de l'Empire. Le motif de la dispute résidait en fait dans une estimation correcte de la puissance politique et de la noblesse des deux rivaux, qui devaient être symboliquement représentées dans cette manifestation publique.

Dans la *narratio* de la lettre du 27 décembre 1356, qui visait à calmer le conflit, Charles IV nous apprend que l'altercation entre les ducs de Brabant et de Saxe éclata à la fête de Noël, en présence de toutes les personnes rassemblées. Wenceslas revendiquait le droit de porter le glaive impérial devant l'empereur dans les processions (*ante faciem maiestatis cesaree procedendo gestare*) et de le tenir pendant les solennités impériales (*imperatore vel rege Romanorum in mensa vel tribunali sedente coram eo tenere*)<sup>617</sup>. Le chapitre XXII de la Bulle d'Or conférait expressément le droit de porter le glaive impérial à l'électeur de Saxe. Cependant, ce chapitre est explicitement lié aux seules processions solennelles, et ne mentionne pas les situations plus générales, où le glaive était porté « ordinairement » (*gestare*) ou tenu pendant les séances (*tenere*).

Pour appuyer ses prétentions, Wenceslas pouvait invoquer le chapitre XXVII, qui ne conférait pas le droit de porter le glaive (*gestare*) aux ducs de Saxe. Par ailleurs, le chapitre XXVIII/2 excluait pratiquement l'électeur de Saxe de l'acte de tenir le glaive (*tenere*) pendant les séances solennelles. Ce chapitre stipulait que, ayant effectué les actes attenants à son office, chaque électeur devait attendre à côté de la table qui lui avait été destinée, jusqu'à ce que ses collègues aient fini leurs propres tâches. Puis, tous les électeurs devaient

---

<sup>617</sup> ZEUMER, *op. cit.*, t. II, p. 124 *sqq.*, n° 32 ; cf. t. I, p. 239-244; p. 116 ; le même jour, le 27 décembre 1356, les archevêques de Trèves et de Cologne exprimèrent leurs opinions conformes à celle de Charles IV quant au conflit entre Rodolphe et Wenceslas. Voir aussi VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 116.

s'asseoir à une table commune. Il était donc impossible au le duc de Saxe de tenir le glaive pendant le repas et la séance, et encore moins de le manier<sup>618</sup>.

L'empereur Charles souhaitait fermement éviter de prendre une décision univoque. Les deux rivaux lui importaient, et il ne voulait se brouiller avec aucun d'eux. Durant les fêtes de Noël, Charles confia l'exercice du droit à Rodolphe le Jeune de Saxe, mais n'en fit pas mention dans la variante de la *Bulle d'Or* expédiée pour la Saxe le 27 décembre 1356<sup>619</sup>. En revanche, il confirma le même jour à son demi-frère l'autorisation – en vertu de son titre de duc de Brabant – de manier le glaive de la manière prescrite (*quorum virtute ense ipsum ad gestandum ut premittitur, et tenendum sibi dari petebat*). Il précisa en outre que le fait que Rodolphe de Saxe ait porté et tenu le glaive impérial devant la table de l'empereur n'avait en rien empiété sur les droits de Wenceslas. Ceci s'explique par le fait qu'au moment de la controverse, le duché de Brabant ne lui avait pas encore été donné en fief (*a nostra celsitudine nondum suscepit in feudum nec de feudis ducatus et marchionatus eorundem per nos adhuc extitit investitus*)<sup>620</sup>. Wenceslas ne prêta foi et hommage à l'empereur pour le Brabant que dans l'après-midi, après la messe et le festin pendant lequel il avait réclamé ses droits de duc. La lettre de Charles, confirmée par les *Willenbriefe* des électeurs de Mayence, de Cologne, de Trèves, de Brandebourg et du Palatinat, parlait d'un dédommagement du duc de Brabant. Les modalités de l'exercice de son droit au port du glaive impérial furent cependant laissées ouvertes. En outre, Wenceslas reçut encore le 5 janvier 1357 une nouvelle autorisation de porter le glaive impérial, qui réitérait les clauses précédentes<sup>621</sup>.

L'électeur Rodolphe le Jeune dut être très mécontent, car il demanda avec insistance une résolution du problème en faveur de la Saxe. Le 7 janvier,

<sup>618</sup> HERGEMÖLLER, « Der Abschluss », art. cit., p. 177 *sqq* ; ZEUMER, *op. cit.*, t. I, p. 243.

<sup>619</sup> HERGEMÖLLER, « Der Abschluss », art. cit., p. 182 ; ZEUMER, *op. cit.*, t. II, p. 118-124, n° 31.

<sup>620</sup> HERGEMÖLLER, « Der Abschluss », art. cit., p. 178 ; ZEUMER, *op. cit.*, t. II, p. 124 *sqq*, n° 32.

<sup>621</sup> *In extenso* Jean BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, IV<sup>e</sup> partie. Depuis Wenceslas, premier Duc de Luxembourg, t. VII, Luxembourg : Chevalier, 1743 [reprint Bruxelles: Editions culture et civilisation, 1973], P. J. p. xxij ; voir notre Annexe B, Choix de documents justificatifs, n° IV.2 ; analyse *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 210, n° 2587 ; VERKOOER, *Inventaire ... Brabant*, 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 120 ; HERGEMÖLLER, « Der Abschluss », art. cit., p. 179.

Charles lui adressa une lettre semblable à celle qu'il avait adressé, expliquant que les lettres données au duc de Brabant n'empiétaient pas sur les droits de Rodolphe<sup>622</sup>. Encore une fois, Charles ne définit pas les droits respectifs des deux rivaux. Dès lors, il n'est guère surprenant que le conflit entre le duc de Brabant et celui de Saxe ait ressurgi en juillet 1376, lors du couronnement du nouveau roi des Romains Wenceslas, fils de Charles IV. L'attitude de l'empereur Charles IV dans la querelle du port du glaive se voulait celle d'un personnage neutre, qui ne favorisait pas son frère à tout prix et sans aucun égard pour les conséquences éventuelles. Et ce d'autant moins que ce petit conflit ne devait pas avoir de suites très importantes.

Revenons toutefois sur un point de l'argumentation de l'empereur. Afin de calmer le conflit entre Rodolphe de Saxe et Wenceslas de Bohême, il refusait de prendre en considération le titre ducal de Brabant de son demi-frère avant l'hommage que ce dernier lui rendit dans l'après-midi du 25 décembre. Charles IV mit ainsi en exergue le fait que Wenceslas avait reçu le duché de Brabant des mains de l'empereur comme fief impérial, fondant ainsi une autre interprétation du droit de succession du couple ducal brabançon. Cela lui permit d'éluder la succession féminine au Brabant et d'affaiblir son principe. L'hommage prêté à l'empereur visait résolument à soutenir Wenceslas contre Louis de Male, pendant le titre ducal du comte encore plus douteux du moins du point de vue impérial. En même temps, la position de force des États de Brabant, qui avaient débauché à leurs souverains la *Joyeuse Entrée*, avait été renversée par leur trahison des ducs Jeanne et Wenceslas après la bataille de Scheut, et les Luxembourg n'allaient pas hésiter à en tirer avantage. Wenceslas quitta Metz avec Charles le 7 janvier, et, en passant par Thionville, Trèves et Aix-la-Chapelle, ils tous deux gagnèrent Maastricht.

---

<sup>622</sup> HERGEMÖLLER, « Der Abschluss », art. cit., p 179 ; ZEUMER, *op. cit.*, t. II, p.128, n° 34.

## VI L'héritage du Brabant

### VI.A

#### Le traité de Maastricht et son importance pour le duc Wenceslas

*« L'empereur se vint tenir à Tret par ung grand temps, toudis traitant de la paix entre le duc de Brabant, son frere, l'evesque de Liege et le conte de Namur, siques a derrain il en fit l'acord, excepté entre le duc, son frere, et l'evesque, se le duc n'alloit laisser jouir paisiblement le conte de Flandres de la ville de Malignes et quittemens ainsy qu'il le tenoit de luy en fief. »*

Le chanoine de Liège présente l'attitude de son évêque Engelbert dans le conflit entre la Flandre et le Brabant comme une politique très cohérente. Le comportement de l'évêque de Liège dans l'affaire de Malines est le plus intelligible dans cette description, tandis que les Brabançons obstinés apparaissent comme son opposé : *« Les ducs ne les bonnes villes de Brabant ne s'ouloient pas acorder, si demoura ainsy la besongne, et l'empereur s'en ala sa voye sans rien faire des besongnes son frere, de quoy les Brabaenchons furent grandement esbahys et perdirent toute l'esperance du confort de l'empereur »*<sup>623</sup>. L'empereur déçut alors les Brabançons, fait souvent répété dans l'historiographie locale, mais il n'est pas tout à fait vrai qu'il n'ait rien fait pour aider son frère.

En février 1357, les Brabançons n'étaient toujours pas prêts à admettre en aucune manière la perte de la seigneurie de Malines, et leur refus catégorique qui semble avoir été plus faiblement justifié que les droits de Louis de Malines empêchait tout effort pour la paix. Charles IV lui même ne souhaitait certainement entrer en conflit avec aucun prince de la région pour la cause de Malines, prétendant agir comme un arbitre neutre et favorable à toute solution raisonnable du conflit. Dans cet état des choses, il ne réussit qu'à négocier quelques petites concessions de la part de l'évêque de Liège et à régler les relations entre Wenceslas et le comte de Namur. Il ne pouvait certainement pas espérer de grandes sympathies de leur part, ayant contrarié les droits de l'évêque par sa *Bulle d'or* pour le Brabant, notamment en abolissant son droit de justice

---

<sup>623</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 240.

sur les Brabançons de son diocèse. Engelbert et Guillaume permirent néanmoins à leurs chevaliers d'aller combattre au Brabant<sup>624</sup>.

Wenceslas et Guillaume de Namur signèrent sur les conseils de Charles un contrat particulier : Wenceslas renonça à tous les droits que lui et ses héritiers pouvaient avoir sur le château de Poilvache et ses dépendances, ainsi qu'aux hommages relevant du château de Poilvache (par exemple celui de Château-Thierry, sur la Marne), et sur le ban de Sies. Le comte de Namur tenait le château de sa mère Marie d'Artois, à qui Jean l'Aveugle l'avait vendu<sup>625</sup>. En échange, Guillaume renonça, pour lui et pour ses héritiers, aux châteaux de Lomprez, Mirowart, Villanche, et Orchimont avec leurs prévôtés et leurs dépendances en faveur de Wenceslas et de Jeanne, qui pouvaient ainsi les racheter à Robert I<sup>er</sup> l'Aîné, comte palatin du Rhin et duc de Bavière<sup>626</sup>, et à Elisabeth, sa femme, sœur du comte de Namur, auxquels ils avaient été donnés en dot. Les deux parties convinrent que les ruisseaux de Loncée et de Hartont formeraient comme auparavant les limites entre le Brabant et le Namurois. En ce qui concernait leur différend au sujet de la terre d'Ayseau, elles s'en remirent au jugement de l'empereur. Les signataires s'engagèrent aussi à libérer les prisonniers et à rendre tous les fiefs saisis. Le contrat permit au comte de Namur de continuer à rendre au comte de Flandre le service dû pour les fiefs qu'il tenait de lui en hommage, mais avec cent hommes d'armes au plus, dont quarante seulement pourraient être recrutés dans le comté de Namur<sup>627</sup>.

<sup>624</sup> A Bruxelles, le 20 février 1357, BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, op. cit., t. VII, p. 27 ; P. J. p. xvi ; analyse RBM, t. VI, n° 528 et WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIV, p. 48 sqq, n° 190 ; cf. *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 238 ; QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 108.

<sup>625</sup> En 1344 ; BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, op. cit., t. VII, P. J. p. lix-lx.

<sup>626</sup> Ruprecht en allemand, parfois dit aussi « le Roux ».

<sup>627</sup> A Maastricht, le 6 février 1358 [correctement 1357] ; VERKOOREN, *Inventaire ... de Brabant*, 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 339 sqq, n° 990 avec date éronnée. Marie d'Artois, comtesse de Namur et dame de l'Ecluse, avait transmis ces terres à son fils Guillaume I<sup>er</sup> de Namur en 1353. Le 11 septembre 1353, elle exigea des échevins de la prévôté et de la terre de Poilvache et du ban de Sies qu'ils rendent hommage à son fils. Analyse WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIV, p. 13, n° 38. Détails également dans BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, op. cit., t. VI, p. 153 sqq ; VANDER LINDEN, « Wenceslas I<sup>er</sup> », art. cit., p. 173.

Si l'empereur ne réussit pas à aider les Brabançons à récupérer Malines, il s'occupa de la rédaction d'un important document en faveur de son frère<sup>628</sup>. Avant le 20 février 1357, Charles IV, Jeanne de Brabant et Wenceslas de Bohême conclurent un traité connu sous le nom de traité de Maastricht. Cet acte améliorait le statut de Wenceslas d'une manière décisive et fondait le droit d'héritage des Luxembourg dans le Brabant : il stipulait qu'en cas de décès sans enfant de Jeanne, la succession serait dévolue à Wenceslas, puis – si celui-ci n'avait pas lui non plus de descendance – aux rois de Bohême. Si Wenceslas mourait le premier, le Brabant resterait aux enfants du troisième mariage éventuel de la duchesse<sup>629</sup>. Cette dernière probabilité était illusoire, car, bien que mariée pour la deuxième fois en dix ans, Jeanne n'avait pas encore été mère<sup>630</sup>. Les historiens belges jugent cet acte de Charles IV avec un certain mépris : l'empereur, au lieu de fournir une aide militaire à son frère, profita sans le moindre gêne du vain espoir des Brabançons pour réserver le droit d'héritage du Brabant aux rois de Bohême<sup>631</sup>. Mais si cet aspect du traité attire plus que les autres clauses l'attention des historiens, il n'est pas le plus important.

En fait, avant la conclusion du traité de Maastricht, la position de Wenceslas dans le Brabant était celle d'un prince-consort et sa situation dans la guerre contre la Flandre ne manquait pas de frappants paradoxes : le duc défendait un Brabant indivis, héritage de son épouse – laquelle ne devait pas lui donner d'héritiers – contre des adversaires ayant des titres plus fondés

<sup>628</sup> KAVKA, *Vláda Karla IV.*, *op. cit.*, t. I, p. 100 ; JANSSEN, *art. cit.*, p. 217-219 ; BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, *op. cit.*, t. VII, p. 27-28.

<sup>629</sup> L'original du traité n'a pas été conservé. Le contenu nous est connu par l'acte de Jeanne du 20 février 1357 donné à Bruxelles et publié en latin et en flamand dans les *BY*, t. II, CD, éd. cit., p. 52-53, n° LIV ; résumé d'EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 192 ; ainsi que chez BUTKENS, *op. cit.*, t. I, P. J. p. 190 ; BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, *op. cit.*, t. VII, P. J., p. xviii, cf. Annexe : Choix de documents justificatifs, n° IV.3 ; analyse VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 122.

<sup>630</sup> PIRENNE, *op. cit.*, t. II, p. 186 ; WERUNSKY, *op. cit.*, p. 177 ; VELDTRUP, *Zwischen*, *op. cit.*, p. 41 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>631</sup> PIRENNE, *op. cit.*, p. 185 *sqq* : « Si Charles IV n'avait pas tiré l'épée pour son frère, il sut du moins habilement exploiter la situation, et la défaite du Brabant lui servit à obtenir une précieuse victoire politique ... » ; QUICKE, LAURENT, *art. cit.*, p. 111 : « Charles ... s'était borné à apporter à son frère l'appoint de sa présence et de ses discours auxquels celui-ci eût sans doute préféré quelques bonnes 'routes' de renfort. Pourtant, sans s'être donné beaucoup de peine, il avait recueilli à Maestricht un bénéfice énorme. C'est qu'il habilement exploiter le ressentiment de la duchesse contre sa sœur et des villes brabançonnes contre l'ennemi flamand ».

l'héritage que le duc lui-même. Or, il lui fallait être accepté par les Brabançons comme seigneur légitime pour donner à son combat contre le comte de Flandre un fondement plus évident.

Le traité de Maastricht réussit à renverser sa situation. Il déléguait tous les pouvoirs de la duchesse à Wenceslas, de telle manière cependant que Jeanne ne renonçait pas entièrement à l'exercice de ses prérogatives et devait être tenue au courant de toutes les mesures prises par le duc son mari. Toutefois, elle ne pouvait s'y opposer qu'au cas où il s'agirait d'une aliénation du territoire. Dans la pratique, Jeanne et Wenceslas agissaient de concert et signèrent toujours ensemble les actes les plus importants. André Uyttebrouck, historien du gouvernement de Brabant, en vient ainsi à dire que la fonction ducale était alors bicéphale<sup>632</sup>. Ce n'est que grâce au traité de Maastricht que Wenceslas devint « *verus & legitimus & naturalis Princeps & Dominus* », c'est à dire vrai, naturel et légitime seigneur du duché de Brabant : les 20 et 21 février 1357, Wenceslas fut accepté par les Brabançons comme duc héréditaire<sup>633</sup>.

Naturellement, les clauses du traité de Maastricht relatives à la dévolution successorale étaient contraires aux droits de Marguerite, comtesse de Flandre, de sa fille Marguerite et de Marie, duchesse de Gueldre, ainsi qu'aux clauses de la *Joyeuse Entrée*, qui, semble-t-il, resta lettre morte dès la trahison des « bonnes villes ». Une délégation bruxelloise appelée à Maastricht par Jeanne de Brabant ratifia la convention<sup>634</sup>. Néanmoins, il faut se demander si les Luxembourg avaient de réelles chances de réussir à contester la succession féminine dans le Brabant et quel était leur intérêt véritable. La défaite diplomatique du Brabant dans la guerre contre la Flandre, consacrée en juin par le traité d'Ath, diminua radicalement toute espérance de voir naître une telle

<sup>632</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. I, p. 141 et aussi p. 12.

<sup>633</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 122.

<sup>634</sup> Notamment le bourgmestre Godefroid Ruffus (ou le Roux), les échevins Jean Vederman et René (Renier) Clutinc, les conseillers Jean de Zenne et Everard Boet ; HENNE, WAUTERS, *Histoire de Bruxelles, op. cit.*, t. I, p. 121 ; ratifié par eux le lendemain, le 21 février 1357, à Bruxelles, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 122 ; pour les Clutinc, voir UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, p. 674 sqq, n° 54.



situation<sup>635</sup>. A la lumière des évènements postérieurs, l'existence même de ce droit, fût-il illusoire, était en quelque sorte plus importante que les chances de l'appliquer. La possibilité que Wenceslas survive à son épouse, à ses belles soeurs (toutes trois d'ailleurs beaucoup plus âgées que lui<sup>636</sup>) et à sa nièce Marguerite, devenant ainsi le seul héritier légitime du pays lui réservait malgré tout, une certaine chance de succession. Quant aux rois de Bohême, auxquels le pays devait échoir ensuite, ils allaient faire preuve d'une volonté de garder ce droit d'héritage, mais non d'hériter du Brabant. Or, le premier et probablement aussi le seul but du traité de Maastricht, qui rendait Wenceslas et le roi de Bohême successibles au Brabant, était de renforcer la position limitée du duc en lui donnant les prérogatives que les Brabançons lui avaient refusées.

Toutefois, le traité de Maastricht n'avait pas de conséquences quant à l'issue du conflit flamingo-brabaçon. Jeanne et Wenceslas n'avaient de cesse de recruter de nouvelles troupes et d'attaquer les Flamands, mais la situation demeurait toujours indécise : tantôt ils progressaient, tantôt leurs adversaires regagnaient le terrain perdu. Une attaque menée contre Santvliet le 11 mars en vue de débloquer l'Escaut demeura sans résultat<sup>637</sup>, de même que les interventions du pape par l'intermédiaire de l'évêque de Cambrai. Le comte de Flandre faisait de son mieux pour donner l'impression d'être un fidèle vassal français. En mars, pendant la lutte contre Wenceslas, il se rendit à Paris, où fut conclu le contrat de mariage de sa fille. Dans l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras

---

<sup>635</sup> Certains auteurs (Pirenne, Quicke) parlent d'une annulation ou d'un anéantissement du traité d'héritage de Maastricht par celui d'Ath. Nous sommes plutôt d'une opinion contraire (de même que par ex. Pouillet) – à savoir qu'il ne s'agissait pas d'une annulation de droit – considérant les faits suivants : 1) l'empereur Charles n'approuva jamais officiellement les clauses du traité d'Ath ; 2) le traité de Maastricht créa une prérogative des rois de Bohême qu'il fallait respecter. L'héritage du duc Wenceslas fut réclamé par Wenceslas IV de Bohême et par l'empereur Sigismond, quoique de manière contradictoire et inefficace. Le règlement de la dot d'Elisabeth de Görlitz, nièce de Wenceslas II de Luxembourg (IV de Bohême), mariée avec Antoine de Bourgogne, le 25 août 1411, peut être considéré comme une sorte de résolution de la question liée aux prétentions des Luxembourg fondées par le traité de Maastricht. Il n'empêcha cependant pas les tentatives de l'empereur Sigismond de Luxembourg de faire valoir les clauses de Maastricht contre Antoine de Bourgogne.

<sup>636</sup> Jeanne est née en 1322, Marguerite en 1323 et Marie en 1325.

<sup>637</sup> Le blocus assuré par les vaisseaux hanséatiques réquisitionnés dura 35 semaines, c'est-à-dire jusqu'à la fin de guerre. QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 114.

Marguerite de Flandre épousa Philippe de Rouvre, duc et comte de Bourgogne et d'Artois et fils de la reine de France Jeanne de Boulogne<sup>638</sup>.

## VI.B

### La paix d'Ath et les conséquences de la guerre

Fatigués des combats infructueux, les Brabançons se mirent à la recherche d'un arbitre apte à mettre fin à la guerre et à résoudre le conflit en leur faveur. Le seul prince puissant des Pays Bas à ne pas s'être encore immiscé dans les affaires entre la Flandre et le Brabant était le comte Guillaume de Bavière, qui gouvernait le troisième grand conglomérat des Pays-Bas : le Hainaut, la Hollande et la Zélande. Jean le Bel, dans son chapitre *Comment le conte Willaume de Haynau entre en frenesye et perdy sens et memoire*, décrit la personnalité du comte :

« Sachiez qu'il estoit grand et joeune, fort, noir, et legier et plus apert de son corps que nul de son pays ... et estoit de si desguisée maniere qu'il ne daignoit ains saluer ne incliner aucunement comme grand prince, et ne prenoit solas à damme ne à damoiselle, en feste n'aultrement, et ne creoit nul especial conseiller, fors que ung tout seul que on appelloit maistre Therry »<sup>639</sup>.

L'étrange comte Guillaume gardait de très bonnes relations avec Louis de Flandre, mais les ducs réussirent à le faire passer dans leur camp, moyennant la cession en fief de la seigneurie d'Heusden-lez-Gand, située sur la basse Meuse, sur la frontière septentrionale du Brabant avec la Hollande. Comme déjà bon nombre de dispositions de 1356-1357, l'abandon de ce territoire était contraire à la *Joyeuse Entrée*, notamment à son quatrième article<sup>640</sup>. Ayant considérablement étendu les possessions limitrophes de son comté, Guillaume promit aux Brabançons d'arbitrer le conflit à leur entière satisfaction, et s'engagea de les soutenir à leurs frais contre Louis de Male. Puis le comte de Hainaut conclut avec Wenceslas et Jeanne une nouvelle alliance offensive dans

<sup>638</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 45.

<sup>639</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 243.

<sup>640</sup> A Berg-op-Zoom, 29 mars 1357 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. II, p. 383 sqq, n° 1071. Heusden-lez-Gand, Belgique, Flandre orientale. La seigneurie de Heusden avait été sujet de dissensions entre le Brabant et la Hollande pour sa mouvance féodale. En 1334, le problème fut résolu en faveur du duc de Brabant. Dans l'article 4 de la *Joyeuse Entrée*, les ducs s'engagèrent à ne pas séparer Heusden du Brabant. POULLET, op. cit., p. 58 sqq ; NÄF, éd. cit., p. 46 sqq.

laquelle ils se promettaient mutuellement un secours de 1000 chevaliers et 8000 hommes à pieds, en envisageant l'éventualité d'un partage équitable des territoires conquis en commun. Le 12 avril, des clauses commerciales furent ajoutées à cet acte<sup>641</sup>.

Peu après toutefois, le 5 mai, Guillaume s'allia à Louis de Male en vue de bénéfices supplémentaires, ses promesses étant presque identiques aux clauses du traité de paix issu de son arbitrage un mois plus tard, le 4 juin 1357 à Ath<sup>642</sup>. Selon Heinz Thomas, cette paix fut la pire défaite jamais infligée par la maison de Wittelsbach à celle de Luxembourg, à l'exception de l'expulsion de Jean Henri du Tyrol<sup>643</sup>. A première vue, la politique de Guillaume était incohérente et son effet sur la situation de Brabant fut désastreux. Voici ce qu'observent Fritz Quicke et Henri Laurent :

« Ainsi, Jeanne et Wenceslas, dans le moment même où ils croyaient, par une alliance avec le Bavarois, donner une impulsion nouvelle aux opérations et imposer leurs conditions, se trouvaient en présence d'une nouvelle alliance dirigée contre eux au nord et au sud de leurs Etats ; alliance d'autant plus menaçante qu'elle pouvait compter sur l'appui des chevaleries et des bourgeoisies urbaines. Cette intervention des villes hennuyères et hollandaises, de Dordrecht surtout, vieille ennemie d'Anvers et des villes brabançonnaises qui ont, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, détourné à son détriment le trafic rhénan vers elles, démontre combien de jalousies, de haines et de résistances l'expansion brabançonne parvenue à son apogée a suscitées autour d'elle. »<sup>644</sup>

A l'origine de ce brusque revirement du comte de Hainaut, il y avait donc comme cela s'était déjà vu plusieurs fois au Brabant, le refus des États, et notamment des villes. Jean le Bel relate qu'en vue de la cession de Heusden, le comte de Hainaut-Hollande

*« s'alía avecques eulx [les Brabançons] contre le conte de Flandres, et jura sur le saint sacrement de leur aydier de tout son pouoir jusques à la fin de la guerre, de quoi tout son pays fut durement courouchié, car il sembloit bien aux Haynuiers qu'ils compareroient toute l'aliance, car ilz ne pourroient mettre remede que les Flamens les ardisent et exillassent tout le pays, tout les fois qu'ilz voudroient. Si eurent reprindrent grandement leur seigneur de ce qu'il avoit si avant promis et juré au Brabanchons sans leur conseil, et leur conseillerrent qu'il se vouldist entremettre de... »*

<sup>641</sup> QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 114 *sqq.*

<sup>642</sup> *BY*, t. II, CD, éd. cit., p. 543, n° LXIII ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, II, p. 480 *sqq.*, n° 1249 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 50, n° 197.

<sup>643</sup> THOMAS, « Die Luxemburger », art. cit., p. 82.

<sup>644</sup> QUICKE, LAURENT, art. cit., p. 116 *sqq.*

*traitier et faire la paix entre les Flamens et les Brabanchons, ainchoys qu'il commen chast à guerrier ne à faire deffiance. »*

La politique du comte de Hainaut n'en conserve pas moins un aspect quelque peu frauduleux, car si le traité d'Ath, issu de son arbitrage, remplissait entièrement les promesses faites aux Flamands, Guillaume ne tint pas ses engagements envers les Brabançons. Jean le Bel ajoute à sa description du comte qu'il n'était pas très facile à comprendre : « *et si ne pouoit on sçavoir parfaitement quant on estoit bien en sa grace ou non.* »<sup>645</sup>

Jean le Bel expose également les clauses de la paix d'Ath, qu'il interprète comme suit :

*« que le conte de Flandres seroit sire de Malignes et de toutes les appartenances, quittement et ligement, comme de son bon heritage, et le tendroit de l'esglise de Liege en fief avecq Granmont et Bornehem ... »*

Jean le Bel était persuadé que Malines était le « bon héritage » paternel de Louis de Male, acheté par son père à Adolphe de Liège. En même temps, Malines était considérée comme la part d'héritage de Jean III cédée à sa fille puînée Marguerite, que le duc avait probablement promis à son gendre lors du mariage. Le duc et la duchesse durent rendre les lettres de Louis de Male données à Jean de Brabant à Saint-Quentin en 1347. Les comtes de Flandre reconnaissaient de leur côté tacitement la succession de Jeanne au Brabant.

En compensation de la dot qui ne lui avait pas été payée, Marguerite obtenait une rente de 10 000 florins de Florence payable sur Anvers et ses dépendances (la seigneurie d'Anvers), à titre de fief relevant de sa sœur Jeanne. Jeanne restait formellement dame souveraine de la seigneurie d'Anvers, mais en pratique, la ville la plus riche du Brabant fut séparée du reste du pays et ne revint plus jamais au duché<sup>646</sup>. A la mort de Marguerite de Brabant, elle allait passer à sa fille Marguerite de Male.

*« Aprez, il dit que le conte de Flandres et ses hoirs seroient ducs de Brabant aprez le trespas de madame Jehanne, duchesse de Brabant adoncques, se elle aloit de vie à trespas sans hoir, et se pouoit le conte de Flandres, parmi ce, appeler et faire escrire duc de Brabant et conte de Flandres, se il luy plaisoit. »*

<sup>645</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 243.

<sup>646</sup> Anvers était. Sa progression économique date du règne de Jean III de Brabant.

Le comte de Flandre obtenait le droit d'user toute sa vie durant, en tant qu'« mambour » de sa femme, du titre de duc de Brabant, qu'il avait accepté après la conquête du pays à la prière des « bonnes villes » de Brabant, ce qui impliquait pour elles l'obligation de le servir, de lui fournir des indemnités de guerre *etc.* Les villes de Bruxelles, Louvain, Nivelles, Tirlemont et un certain nombre de bannerets, ayant rendu hommage à Louis de Male, restaient ses vassaux : chaque année, chacune de ces quatre villes devait envoyer au service du comte 25 hommes sous une bannière à ses armes<sup>647</sup>. Le titre de duc assurait également à Louis de Male le contrôle des éventuelles aliénations opérées par les ducs de Brabant, ce qui s'appliquait également au passage du Brabant aux rois de Bohême prévu dans le traité de Maastricht<sup>648</sup>.

Il n'est pas étonnant que l'empereur n'ait jamais approuvé le traité d'Ath. En fait, Jeanne et Wenceslas avaient rompu leur engagement de Maastricht contenu dans la dernière clause du traité, de ne pas conclure de paix avec le comte de Flandre sans son consentement. Cependant, le droit de succession après la mort de Jeanne, mentionné par Jean le Bel, ne fut pas explicitement inclus dans le traité d'Ath. Il avait valeur de revendication que les comtes de Flandre étaient prêts à faire valoir. Au bout du compte, la duchesse Jeanne surprit tout le monde en survivant à son mari, à l'empereur, à Louis de Male et à sa sœur Marguerite.

Les conséquences de la paix d'Ath furent néfastes pour le Brabant, mettant fin à la période de son expansion, même si elles ne furent pas aussi graves que Henri Pirenne, Fritz Quicke et Henri Laurent ont bien voulu le considérer. Si Louvain connut des troubles sociaux ainsi que de graves difficultés financières (surtout après 1360), Bruxelles resta en croissance sous le règne de Wenceslas jusqu'au dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle et devenait peu à peu la capitale du Brabant. Elle termina la construction de son enceinte (1357-1379) sans compromettre l'équilibre de ses finances, fit construire sa halle aux draps

---

<sup>647</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 42.

<sup>648</sup> QUICKE, LAURENT, *art. cit.*, p. 116 *sqq.*

à partir de 1353), acheta une coûteuse artillerie et participa à la demande du duc à l'élaboration d'un plan de redressement des finances de Louvain<sup>649</sup>.

Bien que le traité d'Ath ait rétabli le commerce entre Louvain, Bruxelles, Malines et Anvers sur les mêmes bases qu'avant la guerre, les rapports quotidiens entre les Brabançons et leurs voisins de Flandre étaient pleins d'animosité et de frictions. L'annexion de Malines et d'Anvers par Louis de Male fit naître différents litiges entre les sujets du couple ducal et ceux du comte, que l'on tentait de résoudre par l'intermédiaire de délégués<sup>650</sup>. Pour compenser les pertes de marchés, Wenceslas s'efforçait de favoriser les marchands brabançons dans les pays rhénans en dirigeant ses acquisitions territoriales dans ce sens. Il fut le dernier duc de Brabant à annexer de nouveaux territoires au profit du pays.

La paix d'Ath est l'occasion pour Jean le Bel de condamner l'orgueil des bourgeois brabançons : « *Ainsy furent les Brabanchons à grands despens durement lechiez, gastez et departis et deboutez de leur honnour, pour l'orgueil des bonnes villes, lesquelles en devant ne honnouroient ne leur seigneur ne l'aultre* ». Il en tire une moralité quant à l'ébauche de la paix d'Hal préparée par Wenceslas :

« *Et pour ce que la premiere paix ne leur [aux Brabançons] souffist mie, la quelle estoit grandement plus honnourable, et pour eulx et pour leur seigneur plus proffitable, ce poeut on veoir apertement, quant ainsy furent departis, qu'ilz eurent perdu la ville d'Aentwers, par tant qu'ilz vouloient detenir la ville de Malignes à tort, et desheriter le conte de Flandres et l'esglise de Liege par leur orgueil et oultrage* »<sup>651</sup>.

Après quoi le chroniqueur liégeois fait suivre toute l'affaire par un court chapitre sur la folie du comte de Hainaut et met ainsi un point final à son récit de la guerre entre la Flandre et le Brabant :

« *Dont il avint au derrain, et assez tost aprez qu'il eust fait l'acord entre le conte de Flandres et le duc de Brabant, qu'il perdit sens entierement, et luy convint lier piez et mains le plus du temps, et furent depuis les deux pays, Haynau et Holande, gouverné*

<sup>649</sup> DICKSTEIN-BERNARD, « Une ville en expansion (1291-1374) », in : *Histoire de Bruxelles, op. cit.*, p. 118 ; HENNE, WOUTERS, *Histoire de Bruxelles, op. cit.*, t. I, p. 112 sqq ; Georges-Henri DUMONT, *Histoire de Bruxelles. Biographie d'une capitale*, Bruxelles : Le Cri, 2005, p. 41.

<sup>650</sup> QUICKE, *Les Pays-Bas, op. cit.*, p. 110.

<sup>651</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 242 sqq.

*par madame sa femme, qui n'en eut oncques enfant, et au derrain par son frere maisné le duc Aubert »*<sup>652</sup>.

Albert de Bavière, après avoir vaincu l'autre prétendant à la succession, son frère Louis le Romain, fut assez vite reconnu par Louis de Male en tant que régent (*ruwart*) de Hainaut, de Hollande et de Zélande<sup>653</sup>. En contrepartie, Albert scella le 20 juin 1358 une alliance avec le comte de Flandre par laquelle il s'engageait à respecter la paix d'Ath promulguée par son frère Guillaume<sup>654</sup>. Théoriquement, l'armée de Wenceslas aurait eu en cas de tentative de récupérer Malines et Anvers à se mesurer avec les forces hennuyères<sup>655</sup>. Il est néanmoins permis de douter qu'Albert eût aidé Louis dans une éventuelle guerre contre les Luxembourg. Le régent du Hainaut et de Hollande cherchait à s'assurer une assise solide dans ses nouvelles terres et à se faire accepter de tous ses voisins en évitant les conflits auxquels une tentative de révision de la paix d'Ath aurait pu mener. D'autre part, il s'efforçait d'éviter les confrontations avec le couple ducal de Brabant, réglant le douaire hollandais de Jeanne<sup>656</sup>.

L'attitude de l'empereur quant à la succession du Hainaut-Hollande était favorable à Albert, comme il l'avait mis en évidence en décembre 1357, en lui promettant son aide contre ses ennemis<sup>657</sup>. En contrepartie, le 2 janvier 1358, Albert renonça solennellement à tous les droits sur la Couronne de Bohême susceptibles d'être revendiqués par sa femme Marguerite de Brieg-Liegnitz (Brzeg-Legnica en Silésie), fille d'un cousin maternel de l'empereur Charles IV et arrière-petite-fille du roi de Bohême Wenceslas II Přemyslida<sup>658</sup>. Malgré l'alliance d'Albert avec Louis de Male, l'empereur restait toujours ferme dans sa conduite envers le duc de Bavière ainsi qu'envers ses frères, tâchant de les

<sup>652</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. I, p. 243 sqq ; CHAREYRON, *op. cit.*, p. 42.

<sup>653</sup> *BY*, t. II, CD, éd. cit., p. 562, n° LXXV.

<sup>654</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 50, n. 21, en donne une partie *in extenso* ; voir aussi Léopold DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, t. I-V, Bruxelles : Hayez, 1883-1896, ici t. I, p. 544, n° CCCXLVIII ; *BY*, t. II, éd. cit., CD, p. 562, n° LXXV.

<sup>655</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>656</sup> Le 30 août 1358 à Dordrecht, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. III, p. 307 n° 1812.

<sup>657</sup> Donné à Prague le 27 décembre 1357, *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 560, n° 288.

<sup>658</sup> Le 2 janvier 1358, *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 560, n° 289 ; voir Annexe I. Dossier généalogique, n° I.5.

pacifier par sa politique matrimoniale. Après la mort de Louis le Romain, il intervint pour empêcher le conflit entre Albert et son frère Othon de Brandebourg, qui voulait faire valoir ses droits sur l'héritage du Hainaut-Hollande. Ce dernier, qui allait épouser en 1366 Catherine, fille de Charles, et fréquentait la cour de Prague, renonça au Hainaut, à la Hollande, à la Zélande et à la Frise moyennant 19 000 florins de Brabant, renonciation confirmée par l'empereur<sup>659</sup>.

## VI.C

### Les Luxembourg entre la France et l'Angleterre : les tentatives de révision du traité d'Ath

Quoique peu satisfaits, les Brabançons s'acquittèrent ponctuellement des obligations du traité d'Ath. Fritz Quicke a pu avoir le sentiment que Wenceslas s'inclina d'un cœur assez léger devant la défaite. Dans l'optique de Jean le Bel qui considérait l'ébauche de la paix de Hal comme un compromis convenable, Wenceslas n'était pas responsable de cet échec.

Ce fut la ville d'Anvers qui accepta les conditions du traité d'Ath avec le plus de rancœur, car elle s'était rendue à Louis de Male le 23 août 1356 en signant une paix très désavantageuse, dont une clause lui enlevait ses privilèges économiques. Wenceslas réussit à les lui faire rendre, mais la paix d'Ath, obligeant Anvers à passer dans la communauté des villes flamandes, changea à nouveau la donne. Anvers, qui avait subi de graves dégâts durant la guerre et qui avait fait les frais de la guerre de succession et de son attachement à la cause de Wenceslas, perdit à nouveau son droit d'étape au profit des Malinois. De surcroît, elle craignait que le commerce de transit, qui avait crû en ampleur sous Jean III (parallèlement au développement croissant du trafic d'outre-mer), ne fût drainé vers Bruges, qui lui avait déjà enlevé l'étape des laines d'Angleterre. Les bourgeois d'Anvers attendaient l'opportunité pour fomenter une émeute.

---

<sup>659</sup> Renonciation d'Othon donnée à Berlin le 8 septembre 1367 éd. DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. II, p. 127, n° CCCCLXXXV ; confirmation par Charles IV à Prague le 21 septembre 1367, *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 371, n° 4556 ; le 21 novembre 1361 à Prague ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 137.



Etant donné qu'Anvers, tout comme le droit d'étape, était un fief impérial, les Anversois rappelèrent à Charles IV que le marquisat ne pouvait être aliéné sans son consentement. Mais comme Jeanne et Wenceslas n'essayèrent pas de soutenir la résistance de leurs sujets anversois contre la cession en fief d'Anvers à Marguerite, l'empereur ne fit rien non plus<sup>660</sup>. La révolte d'Anvers fut par suite brisée de manière brutale par le comte de Flandre, qui fit occuper la ville par mille gens d'armes, condamna deux habitants à la décapitation, prononça vingt-cinq bannissements à perpétuité et amena une centaine d'otages à son château de Ruppelmonde<sup>661</sup>. Le 13 septembre 1358, il prononça son arbitrage dans le conflit entre Anvers et Malines, enlevant définitivement à la première le droit d'*opslag*<sup>662</sup>. Son argumentation était basée sur le fait que les habitants d'Anvers lui avaient prêté serment d'allégeance alors qu'il avait refusé, en sa qualité de duc de Brabant, de reconnaître leur droit d'étape, qu'il avait transféré à Malines. Les Anversois avaient alors consenti à ces conditions pénibles<sup>663</sup>.

Les Brabançons n'étaient pas prêts pour autant à renoncer entièrement à leurs tentatives de renverser leur situation désavantageuse. Ils ne comptaient toutefois plus y parvenir par des démarches directes auprès de Louis de Male. Dans ces circonstances, le seul recours possible était du côté de l'Angleterre. Un nouveau rapprochement de l'Angleterre et du Brabant trouvait aussi des adeptes parmi les barons et conseillers de Wenceslas, dont certains, comme Henri de Bauterssem, Gérard van der Heyden et Franck de Halle (Francon van Haelen), allaient accompagner le duc de Lancastre pendant sa campagne dans le pays de Somme en octobre 1359. Bauterssem, Gérard Rolibuc et un certain Jean de Vorre recevaient des rentes sur l'Echiquier<sup>664</sup>. Edouard III, toujours prêt à accepter un allié continental contre la France, avait déjà déclaré (en novembre 1356) qu'il ne soutiendrait pas le comte de Flandre, dont les contacts avec l'Angleterre

<sup>660</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 42.

<sup>661</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 64 sqq.

<sup>662</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II p. 138 sqq avec l'analyse de la lettre donnée le 13 septembre 1358 à Bergues-Saint-Winnoc.

<sup>663</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 137.

<sup>664</sup> *Chronique de Jean le Bel*, éd. cit., t. II, p. 293 ; TRAUTZ, op. cit., p. 378, 380 ; DELACHENAL, op. cit., t. II, p. 146 sqq ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 51.

devenaient plus tendus en raison du mariage de Marguerite avec Philippe de Rouvre et des marques de dévouement que Louis de Male donnait alors aux Valois.

Dans la deuxième moitié d'août 1357, Charles IV envoya Renaud de Schönau, seigneur de Schoonvorst, également conseiller de Wenceslas, à Londres, avec la mission de sonder les conditions d'une alliance avec Edouard. Le 22 septembre 1357 à Tachov, il expédia un document autorisant Jeanne et Wenceslas de Brabant à conclure une alliance avec le roi d'Angleterre, dont le but serait d'obtenir une assistance militaire contre le comte de Flandre. Charles rappela la nécessité d'une autorisation impériale que pour toute aliénation ou démantèlement des terres de l'Empire. Il donna à Renaud de Schönau, maréchal de l'Empire, les pleins pouvoirs pour garantir au nom de l'empereur tous les accords éventuels, « *franternitys, juncçon, promesses, sermens, obligacions, et aliénacions général et spécial et tout chose entièrement* », conclus contre Louis de Male entre Edouard III, Wenceslas de Bohême et Jeanne de Brabant<sup>665</sup>. L'engagement de Charles IV dans ces négociations est assez curieux et ne s'explique probablement pas seulement par son souhait de réviser la paix d'Ath en faveur du Brabant.

Quelque temps après, Walter de Roka, diplomate anglais et occasionnellement aussi impérial, fut envoyé au Brabant, pour y négocier avec les ducs. Le résultat fut que Wenceslas se rendit personnellement à Londres dans la deuxième moitié du mois d'avril 1358, accompagné de ses conseillers anglophiles. Il fut reçu avec grand honneur aux festivités de la Saint-Georges (le 23 avril) à Windsor. Des seigneurs brabançons, notamment Francon van Haelen (Frank de Hale) et Henri Olm, prirent part aux brillants tournois qui y furent donnés<sup>666</sup>. Le duc rendit hommage au roi d'Angleterre en son nom et en celui de

<sup>665</sup> La lettre du 22 septembre 1357 est partiellement reproduite par QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 47 *sqq* ; les lettres accordant le plein pouvoir à Renaud de Schönau sont résumées dans les *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 220, n° 2696 ; *RBM*, éd. cit., t. VI, n° 653 ; sur les négociations anglo-brabançonnnes, voir TRAUTZ, *op. cit.*, p. 378.

<sup>666</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XXI, p. 490 pour Frank de Halle ; pour Henri d'Olm, t. XXII, p. 303 *sqq*. Les deux seigneurs étaient chevaliers de l'Ordre de la Jarretière.

sa femme et de ses États. En échange, Edouard promit d'aider le Brabant contre la Flandre. L'acte de vassalité brabançon devait encore être sanctionné par le duc, la duchesse, les nobles et les villes<sup>667</sup>.

Peu de temps après le 22 mai, les plénipotentiaires anglais vinrent à Bruxelles pour convertir cet accord en une alliance perpétuelle et recevoir au nom du roi « *donacion, translacion, investiture et possession de tous les duchées de Brabant, de Lotheringe et Marchizes* »<sup>668</sup>. Mais le projet ébauché à Londres ne fut pas ratifié. A ce moment là, les Brabançons changèrent en effet de politique : ils estimèrent probablement que cette alliance – qui aurait impliqué une vassalité très poussée et des obligations perpétuelles – ne leur assurait pas le retour immédiat de Malines ni d'Anvers, et qu'ils devaient craindre d'avoir à combattre non seulement contre la Flandre et le Hainaut, mais surtout contre la France. Epuisés par les dommages subis dans la guerre contre Louis de Male, ils montrèrent peu d'empressement à s'engager dans un autre grand conflit militaire<sup>669</sup>. L'hommage de Wenceslas demeura donc sans suite. Le duc ne se rendit pas à Londres en août comme il avait été prévu dans les lettres de créance du 22 mai. Il avait probablement consulté son frère à la fin de juillet, à Nuremberg, au sujet de son refus. Le roi d'Angleterre ne perdit pourtant pas contact avec les Brabançons, et surtout avec les villes, où il envoya ses émissaires Jean de Beauchamps et Jean Hound, sergent d'armes, entre le 7 juillet et le 2 août 1358<sup>670</sup>.

On peut se demander quelle fut l'attitude de Charles IV envers ces tentatives brabançonnes, car les territoires pour lesquels Wenceslas prêta foi et hommage au roi d'Angleterre relevaient du Saint Empire. Était-il vraiment

---

<sup>667</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 48 ; TRAUTZ, *op. cit.*, p. 379.

<sup>668</sup> L'allégeance ne concernait pas le Limbourg. QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 48 sqq, reproduit le traité *in extenso*. Cf. *Calendar of the Patent Rolls preserved in the Public Record Office*, t. XI. Edward III. (1358-1361), Nendeln/Liechtenstein : Kraus Reprint, 1972 [1895], p. 47.

<sup>669</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 49 ; TRAUTZ, *op. cit.*, p. 380.

<sup>670</sup> TRAUTZ, *op. cit.*, p. 378 sqq ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 49, n. 27. L'année suivante, les villes du Brabant furent consultées et tenues au courant des tractations entre leur prince et le roi d'Angleterre : Louvain reçut fin mars 1359 des lettres du second ; un messenger se trouvait dans cette ville fin juin 1359 ; Louvain en envoya un autre à Bruxelles en juillet « *omne ene antwoorde van sconi bode van Ynghelant te gheven* ».

intéressé par la question de Malines et d'Anvers ou poursuivait-il d'autres buts ? Les historiens pensent que Wenceslas n'avait pas été autorisé par Charles IV à faire des concessions aussi larges et que celui-ci n'aurait pas consenti à ce que le Brabant fût séparé du Saint Empire. Toutefois, les contacts entre la cour de Londres et celle de l'empereur étaient à ce moment très étroits et Charles IV avait après tout autorisé Wenceslas et Jeanne à mener ce genre de négociations. On peut donc difficilement imaginer que Wenceslas ait agi contre la volonté de l'empereur.

Or, on peut proposer l'hypothèse selon laquelle Edouard III était censé prêter hommage à l'empereur pour le Brabant, le Lothier et le marquisat d'Anvers et devenir ainsi prince de l'Empire ou vicaire impérial dans les Pays Bas, placé dans la hiérarchie entre l'empereur et le duc de Brabant. Le souvenir de l'hommage que le dauphin Charles avait prêté à l'empereur à Metz était encore assez présent en 1358 et pouvait inspirer à Charles IV l'idée de devenir également seigneur suzerain du roi d'Angleterre. Rappelons qu'Edouard n'avait d'ailleurs pas renoncé aux droits de sa femme Philippa sur l'héritage du Hainaut et de la Hollande et allait encore s'efforcer d'en revendiquer une partie. L'idée du roi d'Angleterre devenant prince de l'Empire n'était pas tout à fait inenvisageable, car Edouard avait failli devenir roi des Romains en 1348 et Richard de Cornouailles, fils de Jean sans Terre, l'avait été en 1257-1272. Un tel plan n'aurait en tout état de cause pas manqué de l'audace et de l'ambition propres au grand empereur.

Si l'empereur était à la recherche de moyens d'influencer Edouard III (qui pouvait aussi éventuellement revoir la paix d'Ath en faveur des Brabançons), il ne pensait probablement pas tant au Brabant qu'à la situation internationale, à la captivité du roi Jean et aux difficultés du dauphin avec Charles d'Evreux, roi de Navarre, relâché de prison en novembre 1357. En effet, un an après l'hommage de Wenceslas à Londres, le conflit flamingo-brabançon n'était plus d'actualité : l'empereur adressa à l'archevêque de Cologne une lettre proposant l'investiture du comte de Flandre dans les terres de la Flandre impériale ainsi que dans

d'autres territoires dépendant de l'Empire<sup>671</sup>. Il proposa à ce dernier une réconciliation. Le comte de Flandre aurait néanmoins dû prêter foi et hommage à l'empereur et exprimer son respect pour l'autorité de ce dernier, ce qui aurait probablement impliqué quelques concessions de sa part. Louis de Male refusa finalement les propositions de l'empereur<sup>672</sup>. On voit donc que Charles V s'appliquait toujours à se faire reconnaître et respecter en tant qu'empereur médiateur entre la France et l'Angleterre<sup>673</sup>.

Peu de temps après son hommage au roi d'Angleterre, Wenceslas alla s'engager en France en faveur de son neveu Charles. En juillet 1358 – comme relate la *Chronique des quatre premiers Valois* – le duc de Brabant se trouva près de Paris, où il rejoignit l'armée du dauphin, qui se rassemblait pour mettre en oeuvre le blocus de la capitale. Le 14 juin 1358, Charles de Navarre était solennellement entré dans Paris, ayant été élu capitaine général du royaume. La régence exercée par le dauphin depuis le 14 mars 1358 restait ainsi un titre vide de contenu. Charles se trouvait alors dans une situation fort critique. Une grande partie du royaume sympathisant avec le roi de Navarre et Etienne Marcel lui refusant l'obéissance, il risquait de se faire chasser du royaume<sup>674</sup>.

<sup>671</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 51 sqq ; Le 5 mai 1359 à Juliers : «... *Planam de fide et legalitate tua fiduciam obtinentes, tibi liberam et omnimodam auctoritate imperiali concedimus et damus tenore presentium ... potestatem, ut in eventum, quo ... Ludowicus, comes Flandrie ... a majestate nostra de comitatu Flandrensi et aliis terris, si quas a sacro imperio in feudum dependentes obtinet se peccerit investiri et de his jura et consuetudines ipsius imperii cum effectu se obtulerit impleturum, Tuque [sic] pro nobilibus Reynhardo de Schonforst, imperialis nostre curie marescallum et discretum Henuzonem zum Jungen, civem Maguntinensem et scultetum in Oppenheim ... , super hoc de nostra et dicti comitis Flandrensis intentione acceperis plenam fidem, in loco quem ad hoc malueris eligendum, cum comite ipso convenias, ibique recepto ab eo nomine, vice auctoritate nostris et sacro imperii solito et consueto fidelitatis debite et omagii sacramento, cum omni solemnitate que in susceptione principalium sacri imperii feudorum coram delegatis imperialibus adhiberi consuevit, ipsum comitem solemniter et publice de comitatu Flandrensi et terris, coniunctim vel divisim investias antedictis. Ita tamen, quod quodcumque dictus comes commode poterit absque dolo nostre majestatis visitare presentiam, jamdictum eidem nostre majestatis praestare promittat et prestet corporaliter juramentum et investituram prefatam in persona sua per nostram obtineat celsitudinem solemniter innovatum habituri et gratum quidquid in praemissis ordinatum actum et factum per te fuerit nostre nomine gestum ... » Analyse dans *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 211, n° 2601, p. 239, n° 2932.*

<sup>672</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 65.

<sup>673</sup> Les rapports entre l'Angleterre et la Flandre – qu'Edouard souhaitait rendre moins tendus au moins en ce qui concernait les villes – s'améliorèrent progressivement. Le 3 juillet 1359, Louis de Male enjoignit à ses baillis et officiers des ports de mer de laisser aller et venir librement les marchands anglais ; voir QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 46 ; le 22 novembre 1359, Edouard III accorda sa protection aux commerçants flamands. QUICKE, *loc. cit.*

<sup>674</sup> AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 332-336.

une  
lage  
rait  
fusa  
IV  
ir et  
llait  
ne le  
vait  
entre  
était  
e. La  
vide  
ande  
el lui  
alitate  
tenore  
mitatu  
de hiis  
ardum  
ensem  
olenam  
vice et  
omni  
hiberi  
ivisim,  
nostre  
raliter  
ovari ;  
ne sive

« Charles, aîné filz de Jehan le roi de France, duc de Normandie et dalphin de Vienne, pour porter guerre aux bourgeois de Paris, assembla tant de gens d'armes comme il poult finer tant par prieres que par soldées ». Son armée était constituée de ses féaux de Bourgogne (Champagne, Lorraine et Barrois inclus) et des pays de l'est et du centre, qui n'étaient pas inféodés à Charles de Navarre. Le chroniqueur normand nomme le duc de Brabant, les comtes de Foix, de Sarrebruck, de Roucy<sup>675</sup>, de Vaudémont, « de Rony, le conte des Mons et le conte d'Auxerre, monseigneur Louis de Harecourt, monseigneur d'Estou[te]ville, monseigneur [Mouton] de Blainville, monseigneur de Berreville<sup>676</sup>, monseigneur d'Aubegny, monseigneur Guillaume Martel, Le Besgue de Villaines, l'Archevrestre [Arnaud de Cervole], monseigneur Jehan et Bureau de la Riviere, et moult tres grant foison de autres nobles hommes ... ». Le dauphin Charles les autorisa à piller Paris, « pour quoy les nobles hommes et les gens d'armes furent plus enclins de servir et aider à monseigneur le duc »<sup>677</sup>. Mais, le sac de Paris, qui aurait été un scandale aux conséquences désastreuses, n'eut pas lieu, et les 19 et le 20 juillet, le dauphin donna congé à son armée.

Quoique infructueuse, cette expédition montre bien l'ambiguïté de la position du duc de Brabant entre la France et l'Angleterre. Deux mois seulement après l'hommage à Edouard III, l'assistance militaire offerte au régent de la France lui permit de retrouver un équilibre entre les deux puissances, copiant en quelque sorte l'attitude de l'empereur, qui s'alliait tantôt à la France, tantôt à l'Angleterre. L'expédition militaire de Wenceslas, qui n'était d'ailleurs pas la seule aide militaire que l'empereur proposa de fournir aux Valois de la part de l'Empire, témoigne aussi des sentiments que gardaient Wenceslas et Charles IV pour leurs neveux. Le dauphin Charles tenait de son côté son oncle au courant de ses affaires. En pleine crise navarraise, en 1358 ou 1359, il lui envoya le texte des aveux du roi de Navarre, confirmés par écrit après l'interrogatoire qu'il subit

<sup>675</sup> Robert II de Pierrepont, comte de Roucy (1346-1364 ; Roucy : France, Picardie, dép. de l'Aisne), marié à Marie d'Enguien.

<sup>676</sup> Ces quatre derniers, tous Normands, étaient hostiles à Charles le Mauvais. Louis d'Harcourt, vicomte de Châtellerauld (+ 1388), était fils de Jean III d'Harcourt et d'Alix de Brabant.

<sup>677</sup> *Chronique des quatre premiers Valois (1327- 1393)*, éd. Siméon LUCE (SHF), Paris : Renouard, 1862, p. 80.

au Châtelet en mai 1356, et y joint comme preuve à charge supplémentaire la confession de Friquet de Fricamps<sup>678</sup>.

Deux mois après l'équipée guerrière de Wenceslas près de Paris, le 12 septembre 1358, l'empereur lança un appel aux villes de Strasbourg et Metz, auxquelles il demanda de fournir une aide militaire au dauphin Charles IV, hauteur d'une quarantaine de « heaumes » pour la première et d'une centaine pour la seconde. Leurs unités devaient s'assembler vers le 21 octobre à Toul sous la bannière de l'Empire, munies d'un approvisionnement et de ressources pour une expédition de deux mois. Charles IV basait sa requête sur le fait que le dauphin était prince de l'Empire, « *signanter cum delphinus predictus sit princeps imperii* »<sup>679</sup>. Il n'est pas certain que l'appel de l'empereur ait été entendu, mais il semble que la ville de Strasbourg se montra diligente, car dans une lettre du 13 septembre 1358, Charles IV l'intitula « *frihe statt* » (ville franche), ce qu'il n'avait jamais fait auparavant<sup>680</sup>.

A peu près au même moment, Wenceslas, allié avec Robert de Bar, menait une guerre, appelée par les historiens « guerre de Verdun », contre le prince-évêque de cette ville<sup>681</sup>. On ignore les circonstances précises de ce conflit militaire et son rapport éventuel avec le secours offert au dauphin par l'empereur, mais la proximité géographique des deux théâtres d'opération ne laisse pas trop de doutes : le duc se trouvait le 2 octobre « *en l'ost entre Verdun et Charny* » avec Robert de Bar et préparait avec lui le siège des forteresses de Mangiennes et de Sampigny, cette dernière se trouvant seulement à douze kilomètres de Toul, où les effectifs impériaux devaient se réunir afin de secourir le dauphin<sup>682</sup>.

<sup>678</sup> AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 168.

<sup>679</sup> A Karlštejn, le 12 et le 13 septembre 1358 ; *RI*, t. VIII, p. 232, n<sup>os</sup> 2839 *sqq.* Lettre pour Strasbourg *in extenso in* : *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, éd. cit., p. 394 *sqq.*, n<sup>o</sup> 460.

<sup>680</sup> Rodolphe REUSS, *Histoire de Strasbourg depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Paris : Librairie Fischbacher, 1922, p. 67.

<sup>681</sup> Pour l'explication de cette guerre par les historiens, voir le chapitre VIII.A - Le gentil duc de Luxembourg : le Luxembourg en Lotharingie - la guerre de Verdun.

<sup>682</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., *in* : *PSH*, t. XXIV, p. 63, n<sup>o</sup> 153; le 15 octobre, il était à Rouvrois-sur-Othain, voir Annexe. IV.2. Itinéraire.

Le roi Jean II négociait la paix entre la France et l'Angleterre, ainsi que les conditions de sa libération, depuis son transfert à Londres en mai 1357. Un traité fut préparé en janvier 1358, mais tenu dans le plus grand secret, et définitivement convenu le 8 mai à Windsor, peu après le départ de Wenceslas. Les conditions de la paix étaient la cession de la Guyenne et des provinces environnantes, c'est-à-dire d'un tiers du territoire du royaume, et une rançon de 4 000 000 écus d'or, dont 600 000 devaient être payés avant la Toussaint préalablement au retour du roi. Ce projet de paix, qui allait renaître plus tard sous la forme du traité de Brétigny (1360), fut alors abandonné par Edouard III, et un autre traité de Londres allait voir le jour l'année suivante, en 1359. Les conditions du second traité, acceptées par Jean II et connues officiellement à Paris en mai 1359, étaient cependant draconiennes, les cessions territoriales devant être si vastes que le royaume de France aurait perdu l'accès à l'Océan ainsi qu'à la Manche et à la mer du Nord<sup>683</sup>.

Il semble que les négociations sur ce traité « ni passable ni faisable » parvinrent aux oreilles des fils du roi, qui s'adressèrent, par l'intermédiaire du pape, à l'empereur. Innocent VI signala le 18 février 1359 à Charles IV que le dauphin Charles et son frère Jean, comte de Poitiers, envoyaient des messagers à la cour impériale dans une affaire dont il valait mieux d'après lui traiter oralement que par écrit, et le pria d'arranger cette affaire rapidement et de leur renvoyer les messagers<sup>684</sup>. Ceux-ci trouvèrent probablement l'empereur à Aix-la-Chapelle, où il séjourna avec les princes de l'Empire et son frère Wenceslas du 20 mars au 5 avril. Il y menait entre autres des pourparlers avec les envoyés anglais, dont nous ignorons le sujet<sup>685</sup>. Il semble néanmoins qu'on ne parlait plus des affaires du Brabant et de la Flandre. L'entrevue de l'empereur avec les

<sup>683</sup> AUTRAND, *Charles V*, *op. cit.*, p. 364-366.

<sup>684</sup> RI, éd. cit., t. VIII, p. 791, n° 357 : « *Innocenz VI. meldet dem kaiser Karl, dass der Delphin, Karl herzog der Normandie, und Johann, graf von Poitou, söhne des Königs Johann von Frankreich, wegen gewisser angelegenheiten, die besser mündlich als schriftlich auseinandergesetzt werden können, gesandte zu ihm geschickt haben, un bittet, sie nach rascher und günstiger erledigung ihrer geschäfte wieder zurückzusenden* ».

<sup>685</sup> La communication se poursuivait encore en été 1359, sans que l'on connaisse son contenu. Le 25 mai, un courrier nommé Hankin apporta une lettre à Edouard, et une semaine après, Renaud de Schönau repartit pour l'Angleterre. Puis, le 7 juin, l'émissaire d'Edouard partit de Londres pour la cour de l'empereur.



messagers français et anglais était plutôt en rapport avec l'inacceptable traité de paix que Jean II venait de signer à Londres et que Guillaume de Melun alla présenter à Paris, à la Chambre des Comptes, le 27 avril. Son fils, le régent Charles, décida de passer outre aux ordres de son père, de rendre public le texte du traité secret et de réunir les Etats généraux. Mais il s'était d'abord assuré du soutien de son oncle l'empereur, qu'il lui promit son aide<sup>686</sup>.

Les deux Charles restèrent d'ailleurs en contact même après le traité de Brétigny et le retour du roi Jean. Le 29 novembre 1362, le dauphin sollicita par l'intermédiaire de Jean, comte de Sarrebruck, une entrevue avec son oncle<sup>687</sup>. La rencontre eut lieu au début de janvier 1363 aux frontières du Luxembourg, probablement à Mouzon, bien impérial détenu par l'archevêque de Reims et situé à huit kilomètres d'Ivoix, résidence préférée du duc Wenceslas<sup>688</sup>. Elle avait peut-être été prévue pour le premier jour de l'année, car la « *la sonnette que bailla l'Empereur à Monseigneur* », qui figure dans l'inventaire du trésor du dauphin (1363), pourrait lui avoir été offerte pour étrenne à cette occasion<sup>689</sup>. Il est fort probable que Wenceslas accompagnait alors son frère, ayant d'abord passé Noël avec lui à Aix-la-Chapelle<sup>690</sup>. Le dauphin vint à Mouzon avec une suite

<sup>686</sup> AUTRAND, *Charles V*, op. cit., p. 367 sqq ; KAVKA, *Karel IV.*, op. cit., p. 224 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 50 n. ; DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, t. II, Paris : Auguste Picard, 1909, p. 120.

<sup>687</sup> CAZELLES, *Société politique*, op. cit., p. 429 sqq ; DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, op. cit., t. II, p. 344 sqq.

<sup>688</sup> Ivoix fut rebaptisé Carignan en 1662. Sur cette petite ville, voir Jules VANNERUS, « Trois villes d'origine romaine dans l'ancien Pays de Luxembourg-Chiny : Arlon, Bitbourg et Yvoix », in : *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques*, 5<sup>e</sup> série (Académie royale de Belgique), année XXI, Bruxelles : Hayez, 1935, n° 8-9, p. 226-256.

<sup>689</sup> Danielle GABORIT-CHOPIN (éd.), *L'inventaire du trésor du dauphin futur Charles V 1363. Les débuts d'un grand collectionneur*, Nogent-le-Roi : J. Laget, 1996, p. 68 : « *Item la sonnette que bailla l'Empereur à Monseigneur* ». L'éditeur n'exclut pas non plus la possibilité que l'empereur lui ait offert la sonnette lors de la diète de Metz. Nous tenons pour plus probable le Nouvel An de 1363, car l'empereur passa vraisemblablement ce jour avec son neveu, alors que le dauphin ne se trouvait plus auprès de l'empereur le jour de Nouvel An de 1357, ayant quitté Metz le 28 décembre 1356. KAVKA, *Vláda Karla IV.*, op. cit., t. I, p. 97.

<sup>690</sup> DELACHENAL, op. cit., t. II, p. 344 ; Alfred LEROUX, *Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1292 à 1378*, Paris : F. Wieweg, 1882, p. 268 ; AUTRAND, *Charles V*, op. cit., p. 783. Pour la présence de l'empereur à Aix-la-Chapelle le 3 décembre 1362 (*RI*, t. VIII, éd. cit., p. 739, n° 7089 et du 17 décembre à la fin du mois, *ibid.*, p. 315, n° 3889-3896 et p. 624, n° 2636 sqq : le 10 janvier 1363, il était à Luxembourg. La présence de Wenceslas est confirmée par un compte de la ville de Louvain – paiement de frais à Pierre de Coutereel, quand le 10

comptant l'archevêque de Reims, Jean de Craon, le comte Louis d'Etampes, le comte Jean de Sarrebruck<sup>691</sup> et Artaud de Beausemant. Les discussions portaient à coup sûr sur la question des otages princiers fournis à l'Angleterre en échange de Jean le Bon, notamment le duc Philippe d'Orléans, Jean de Berry, Louis d'Anjou et Louis de Bourbon, qui avaient négocié de nouvelles conditions de leur libération par le traité dit « des fleurs de lys » ; toutefois, Louis d'Anjou allait enfreindre les conditions de sa captivité sur parole et s'enfuir, vraisemblablement avec l'aide de son frère Charles<sup>692</sup>. Les deux Charles parlèrent probablement aussi des grandes compagnies de brigands, contre lesquelles l'armée française avait essuyé une défaite dans la bataille de Brignais, le 6 avril 1362, et qui ravageaient dès lors le pays avec d'autant plus d'insolence. Jacques de Bourbon, comte de la Marche et oncle maternel de Wenceslas, était mort par suite de graves blessures reçues dans la bataille.

Comme le remarque Raymund Cazelles, le jeune Charles cherchait à nouveau auprès de l'empereur un appui contre son père, lequel, probablement au courant des intentions de son fils aîné, résolut la situation de façon similaire qu'en 1355<sup>693</sup>, en nommant Charles, avec précipitation et sans délai, lieutenant dans les pays de la langue d'oïl<sup>694</sup>. La fuite de Louis d'Anjou eut pour conséquence le retour du roi Jean II à Londres, où il mourut le 8 avril 1364.

## VI.D

### Le transfert du charrier brabançon de Louvain.

#### Une tentative de plus de s'assurer la succession dans le Brabant ?

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le duché de Brabant ne connut pas de révoltes des villes comparables à celles qui troublaient la Flandre et la principauté de Liège. Le duc

---

décembre 1362, « *hi te Aken voer ten keyser doen de hertoge doen was in der stad orber ...* » voir QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 132.

<sup>691</sup> Membre de la *landfriede* de la Haute Lorraine, voir chap. IV.A ; plus tard, conseiller de Charles, duc de Normandie, CAZELLES, *Société politique*, *op. cit.*, p. 432.

<sup>692</sup> AUTRAND, *Charles V*, *op. cit.*, p. 445.

<sup>693</sup> Voir notre chapitre IV.C – « Le dauphin et son oncle maternel ».

<sup>694</sup> Le 17 décembre 1362 ; CAZELLES, *Société politique*, *op. cit.*, p. 430 *sqq* ; AUTRAND, *Charles V*, *op. cit.*, p. 446.

Wenceslas provenait d'un pays qui ne comptait aucune ville aussi puissante que les grandes cités brabançonnnes. Hostile aux bourgeois de Bruxelles et de Louvain<sup>695</sup>, qui lui avaient imposé la *Joyeuse Entrée* et ne lui avaient pas été fidèles pendant la guerre, Wenceslas rompit avec la politique de ses prédécesseurs favorisant les patriciens. Il ne les attaqua pas directement, mais resta un spectateur neutre des interminables tensions entre eux et les métiers qui affaiblissaient leur pouvoir, soutenant tantôt les gens de métier, qui avaient réservé un mauvais accueil à Louis de Male<sup>696</sup>, tantôt les patriciens, parfois trahis et chicanés par les magistrats « démocratiques »<sup>697</sup>. Dès son retour à Bruxelles et Louvain en automne 1356, les plébéiens s'étaient assurés la domination de l'administration communale, mais en 1359, les lignages reprirent le terrain perdu. Georges Dumont résume ainsi les événements à Bruxelles :

« Les familles patriciennes étaient âprement divisées depuis les événements [l'occupation flamande]. Elles n'étaient pas parvenues à s'opposer à une petite révolution plébéienne qui obtint, en janvier 1357, une représentation des non-lignagers dans le gouvernement urbain. Cela ne dura guère au delà de 1359 mais laissa des traces, même si une nouvelle révolte plébéienne échoua en 1360. En effet, l'ammann et les échevins reconnurent et dotèrent de statut un certain nombre de corporations de métiers successivement, les gantiers et fabricants de bourses, puis les fabricants de ceintures suivis des tailleurs, ébénistes et tonneliers, des graissiers, charpentiers, couteliers, grainiers et cordiers et, enfin, des barbiers. Progressivement, les métiers furent davantage associés à la gestion des finances de la ville et, dans un tribunal institué en 1368, leurs délégués siégeaient avec ceux des patriciens. Cette nouvelle juridiction devait enquêter sur les plaintes déposées par les membres des métiers contre qui ce soit. L'année suivante, les jurés obtinrent le droit de débattre avec les échevins sur le sujet de l'affermage des accises et de l'émission de rentes viagères »<sup>698</sup>.

<sup>695</sup> L'un des Louvanistes, Jean Cousmakers, dit Caligator (\* 1320), clerc ou secrétaire de sa ville natale, dédia au duc Wenceslas vers 1358 son poème latin intitulé *Speculum principis*. Dans cet ouvrage aujourd'hui perdu, mais dont certains écrivains du XVI<sup>ème</sup> siècle ont conservé d'assez longs extraits. Caligator brosse pour le duc le tableau des vertus que doit posséder un prince et des vices qu'il doit s'efforcer de fuir. Par exemple : « *Justitiam foveat ut justus arbiter aequi / Dux, ne subiecti iura perire querantur* ». Voir PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 35 ; KERVYN DE LETTENHOVE, « La cour de Brabant », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, t. I, p. 181, n. 1.

<sup>696</sup> Cf. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et dans le présent*, op. cit., p. 43 sqq ; BOFFA, op. cit., p. 11.

<sup>697</sup> L'historiographie belge désigne parfois la tendance à la participation des métiers à l'administration des villes comme « démocratique ». Cf. par ex. Félicien FAVRESSE, *L'avènement du régime démocratique à Bruxelles pendant le Moyen âge (1306-1424)*, Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Mémoires, 2<sup>e</sup> série, t. XXX, Bruxelles : Hayez, 1921, ch. II. « Les luttes et les conquêtes de la démocratie pendant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », p. 107-160.

<sup>698</sup> DUMONT, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., p. 39.

Au contraire, les événements à Louvain (1360-1364, 1378-1383) allaient appeler à différentes reprises l'intervention du duc, qui vint camper devant les murs de la ville à plusieurs reprises (en octobre 1360, en février 1363, en janvier 1380 et de décembre 1381 à janvier 1382). Le tribun louvaniste et maieur des ducs, Pierre de Coutereel, excitant le peuple, organisa une émeute, qui devait avoir pour conséquence la défaite des lignages, s'emparant de l'hôtel de ville dans la nuit du 21 au 22 juillet 1360. Les Bruxellois de métier tentèrent de suivre l'exemple de Louvain le lendemain, mais sans succès, car le magistrat fut averti de la révolte par Gérard de Rotselaar, seigneur de Vorselaar<sup>699</sup>. Le 1<sup>er</sup> octobre 1360, Coutereel modifia à son gré les institutions communales. Ayant consenti à ces changements, Wenceslas obtint de lui de fortes sommes d'argent provenant des rançons arrachées par Coutereel aux patriciens faits prisonniers au cours des troubles.

Un an plus tard, en 1361, une réaction en faveur des lignages se produisit. Les patriciens, humiliés par le nouveau gouvernement de la ville, se rendirent auprès de Wenceslas et le décidèrent à venir à Louvain pour les aider à rentrer en possession de leurs biens. Le duc vint mettre le siège à la ville en octobre, à Terbank, mais les communes n'offrirent aucune résistance. Le 19 octobre 1361, Wenceslas publia une ordonnance maintenant la Constitution de 1360, mais renforçant l'autorité du prince. Il retira à Coutereel les fonctions de maieur, tout en le nommant échevin patricien. Par la suite, en 1362, un grand nombre de patriciens quittèrent une seconde fois la ville. Sur leurs insistances, Wenceslas confirma, le 8 février 1363, la charte de 1361, mais exigea l'abolition des ordonnances militaires prises par le magistrat à l'initiative des corporations de métiers<sup>700</sup>. Il est inutile d'entrer en détails de ces événements. Notons seulement que la stratégie que le duc adopta par rapport à la ville lui permit d'en tirer par des voies indirectes des sommes d'argent énormes qui servirent à rembourser les

<sup>699</sup> Voir VANDER LINDEN, « Wenceslas I<sup>er</sup> », art. cit., p. 173 ; BOFFA, *op. cit.*, p. 11 *sqq.*

<sup>700</sup> VANDER LINDEN, « Wenceslas I<sup>er</sup> », art. cit., p. 173 *sqq.*

frais de la guerre contre la Flandre. En moins d'une année, Wenceslas reçut plus d'argent qu'il n'aurait levé par un impôt officiel.

A l'occasion de leur intervention dans les affaires de Louvain, après le 10 octobre 1361, Wenceslas et Jeanne enlevèrent à l'insu des États le chartrier de Brabant, conservé à Louvain dans une des tours de l'église Saint-Pierre, et le transportèrent au château de Genappe<sup>701</sup>. Notons que l'article 2 de la *Joyeuse Entrée* stipulait « que les chartes existant du temps de Jean III, ou celles que l'on obtient plus tard, resteront à Louvain, où elles seront déposées sous la garde et la surveillance des villes du Brabant ; qu'elles seront renfermées sous trois clefs, dont l'une sera confiée au duc, les autres aux villes de Louvain et de Bruxelles ; de sorte que ni le duc ni les villes n'y auront accès que de commun accord. Cependant le duc et le pays auront des copies pour s'en servir à l'occasion ». La manière d'agir du couple ducal de Brabant pourrait s'expliquer par le fait que la ville de Louvain ne vivait pas des jours suffisamment calmes pour que la sécurité du chartrier puisse être assurée. Mais notons que le chartrier contenait un privilège essentiel, qui venait à l'appui des prétentions de Louis de Male sur le duché – le diplôme accordé par Philippe de Souabe (1204) autorisant les femmes à succéder au Brabant.

Comme l'a bien vu Fritz Quicke, Louis de Male pouvait craindre la disparition de ce document, qui aurait compromis la politique qu'il avait menée avec succès dès la conclusion du traité de Maastricht entre les ducs de Brabant et l'empereur<sup>702</sup>. Un tel pas de Wenceslas aurait cependant non seulement été assez critiquable au niveau moral, mais de plus, on peut difficilement imaginer la disparition d'un privilège dont des copies avaient certainement été faites et conservées. Certes, une copie n'avait de valeur que pour autant qu'on en pouvait prouver la concordance avec l'acte original, mais même si les ducs avaient pu parvenir à faire disparaître les originaux, leur succès aurait été plutôt aléatoire. Le geste du dévoile malgré tout l'intérêt des Luxembourg pour le document, ne s'échappe pas non plus au chroniqueur messin Jaique Dex. Ce dernier

<sup>701</sup> POULLET, *op. cit.*, p. 59.

<sup>702</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 69 ; son avis se fonde sur les lettres échangées entre Louis de Male et Wenceslas de Bohême, dont l'analyse est donnée par VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, partie, éd. cit., t. II, p. 147 sqq.

explicitement que « vouloit dire l'empereur Charle que la baronnie et seigneurie lui estoit escheute par deffault de hoir maisle ... »<sup>703</sup>. Une éventuelle disparition du privilège de Philippe de Souabe aurait certainement favorisé l'opinion de l'empereur et les droits de Wenceslas. On ignore cependant si Wenceslas visait ce but ou s'il voulait simplement déplacer le chartrier hors des murs de la ville bouleversée.

Louis de Namur avertit promptement Louis de Male du déménagement du trésor. Ce dernier, duc en titre lui aussi, rassembla les États de Brabant, et Wenceslas dut rendre les chartes, dont l'inventaire fut dressé immédiatement<sup>704</sup>. Il fut précisé que les chartes devraient être placées dans une des tours de Sainte-Gertrude à Nivelles, et enfermées dans une armoire à six serrures. Le duc en aurait une clef, le comte la seconde, deux autres seraient confiées au pays de Brabant et les deux dernières à celui de Flandre ; les seigneurs brabançons chargés d'assurer la garde des chartes avec les deux délégués de Louis de Flandre étaient Bernard I<sup>er</sup> de Bornival et Jean, seigneur de Bouchout<sup>705</sup>. Si Jeanne venait à mourir avant Marguerite et sans descendance, les comtes de Flandre disposeraient seuls des chartes. Si la situation inverse devait se produire, les clefs resteraient la propriété de Jeanne et de Wenceslas<sup>706</sup>. De toute façon, Marguerite avait une fille, tandis que Jeanne n'avait pas d'enfant. Même si ultérieurement les Brabançons parlèrent à plusieurs reprises du retour de certaines lettres au chartrier, les Luxembourg n'avaient tiré aucun avantage de leur tentative.

Grâce au traité de Maastricht de 1357, Wenceslas avait reçu les pleins pouvoirs pour gouverner le Brabant et le droit d'en hériter. Charles IV, selon

<sup>703</sup> JAIQUE DEX, éd. cit., p. 303

<sup>704</sup> A Genappe le 25 novembre 1361, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 2<sup>e</sup> partie, t. II, éd. cit., p. 149.

<sup>705</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, t. III, p. 369-373, n<sup>os</sup> 1924 et 1927 ; UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. II, Annexe, p. 666-668, n<sup>os</sup> 33, 37 : Bernard I<sup>er</sup> de Bornival (+ avant août 1368) et Jean de Bouchout (+ 1391) comptaient parmi les conseillers les plus actifs de Wenceslas, ayant co-scélé ou étant présent à l'exécution de plus de 70 actes ducaux de janvier 1356 à janvier 1365 pour le premier 125 pour le second entre 1356 et 1390. Bernard fut drossard de Brabant en 1356 (il scella à ce titre la *Joyeuse Entrée*), puis à nouveau de 1358 à 1363.

<sup>706</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 70 ; POULLET, op. cit., p. 62 sqq.

toutes les règles de sa politique dynastique impériale, ne pouvait pas lui échapper la possibilité de créer une prérogative de sa maison sur les duchés de Brabant et de Limbourg et devait souhaiter conserver aux rois de Bohême les domaines occidentaux, notamment le Luxembourg, dont l'importance ressortait lors de son élection au titre de roi des Romains. Toutefois, Charles IV n'avait pas lui non plus l'héritier mâle qu'il attendait depuis longtemps, et ce ne fut que le 26 février 1361 que naquit le futur roi Wenceslas IV<sup>707</sup>. En conséquence, l'héritage brabançon était pour lui de peu d'actualité par rapport à la transmission de la couronne de Bohême. L'avenir pourrait après tout toujours jouer en faveur la succession des rois de Bohême au Brabant. Enfin, l'attitude de l'empereur Sigismond envers la dynastie bourguignonne plus d'un demi-siècle plus tard montre que les Luxembourg de Bohême étaient parfaitement conscients de leurs prérogatives. Wenceslas, au contraire, n'espérait probablement plus avoir d'enfants avec Jeanne, mais tant que la duchesse vivait il pouvait être sûr de son titre de duc. Cette situation particulière influença aussi la relation mutuelle des deux époux, marquée par ailleurs par une profonde affection.

<sup>707</sup> Seul Jean-Henri avait à ce moment deux fils de sa femme Marguerite d'Opava (Troppau) : Josselin vers le mois d'octobre 1354 ; et Prokop, né l'année suivante.

## VII

### Le rapprochement entre les Luxembourg, Albert de Bavière et Charles V

« Che fu le jour de le Trinité l'an mil .CCC.LXIII. que li rois Carles, ainnés filx dou Jehan de Franche, fu couronnés et consacrez à roy en le grant eglise Nostre Damme de Rains et ossi madamme le roynne sa femme, de l'arcevesque reverend pere en Dieu monsieur Jehan de Craam, arcevesque de Rains. »<sup>708</sup>

Peu de chroniqueurs oublie de mentionner la présence du duc de Brabant, Wenceslas de Bohême, au sacre de son neveu Charles V et de sa cousine Jeanne de Bourbon<sup>709</sup>. Wenceslas « s'ordonna et appareilla pour estre y en grant arroy et bien acompaigniés de chevaliers de Braibant et de Luxembourch dont il estoit sirez »<sup>710</sup> et vint à Reims avec sa femme Jeanne et une suite comptant quarante-deux barons et chevaliers<sup>711</sup>.

Là furent li roys de Cypre, li dus d'Ango, li dus de Bourgoingne frere germain au dessus dit roy de Franche et messeres Wincelans de Boesme dus de Luxembourcq et de Braibant leur oncles et grant fuissou de comtes, de barons et de tous autres chevaliers et de prelas, d'arcevesques et d'evesquez. Si furent les festez et les solempnitez grandes. Et donna li roys de Franche grans dons et biaux jeuuiiaux as signeurz estragniers et là où il le tenoit à bien emploiet. »<sup>712</sup>

Cette venue ne renvoyait pas seulement aux liens étroits qui unissaient le duc et le nouveau couple royal, mais symbolisait sans doute aussi les rapports amicaux avec Charles IV<sup>713</sup>. Le frère de l'empereur fut accueilli avec éclat et marques d'honneur et de considération : le futur roi envoya au devant de son

<sup>708</sup> JEAN FROISSART, *Livre I ... d'Amiens*, éd. cit., t. III, p. 318.

<sup>709</sup> La présence de Wenceslas est mentionnée par exemple dans : *BY*, éd. cit., t. II, p. 177-180 ; EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 54 ; *Les Grandes chroniques de France. Chronique des Règnes de Jean II et de Charles V*, éd. Roland DELACHENAL, t. II (1364-1380), Paris : Renouard, 1916, p. 3.

<sup>710</sup> JEAN FROISSART, *Livre I ... d'Amiens*, éd. cit., t. III, p. 296.

<sup>711</sup> MARTENS, *L'administration du domaine ducal*, op. cit., p. 180 sqq, n. 8. La grande suite ducal reçut de nouveaux draps. Elle apportait avec elle des poissons (saumons, cabillauds, harengs). AGR, CC, reg. 2350, f° 97<sup>vo</sup> ; « *Reddita diversorum pro custibus ducis et ducisse in reysa (le voyage) de Reims circa Pentecosten LXIII<sup>e</sup> ad coronamentum regis Francie* ». Le 4 août 1364, le duc se reconnut redevable à son maître de Tirlemont Robert van Bethem d'une somme de 550 francs, dont 300 avaient été dépensés à l'occasion du voyage à Reims (« *mede in gerekent die drie hondert mottoenen, die hi onsen rentmeester van Brabant leende, tot onsen behoef, doe wi reden toten coronement des conynx van Vrancrike te Riemen ...* »). Il promit de maintenir Robert dans l'exercice de ses fonctions de maître de Tirlemont jusqu'au remboursement de la somme. Analyse VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, Bruxelles : Hayez, 1912, p. 97, n° 2184 ;

<sup>712</sup> JEAN FROISSART, *Livre I ... d'Amiens*, éd. cit., t. III, p. 318.

<sup>713</sup> Cf. EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 54, qui souligne cet aspect.



oncle le sire de Vinay et le comte de Sarrebruck<sup>714</sup> ; durant le sacre à l'église Notre Dame de Reims, accompagné de la *Messe de Notre Dame* de Guillaume de Machaut, Wenceslas occupait une place d'honneur à côté du roi ; enfin, il eut le même privilège à la table du banquet. Il est clair que ces détails d'une grande importance ne pouvaient échapper à Froissart. Dans les passages concernés, il n'omet jamais de mettre en exergue le fait que c'était Charles en personne qui sollicitait tout particulièrement le duc de Brabant « *Se le segnefia li dus [de Normandie] et en escripsi as pluisseurs grans seigneurs : les ungs prioit et les autres mandoit et par especial il em pria son bel oncle le ducq de Brabant ...* »<sup>715</sup>.

Wenceslas, prince impérial de sang français, était un personnage tout désigné pour jouer le rôle d'intermédiaire entre son frère et son neveu l'empereur et le roi. Charles V estimait ses qualités et souhaitait attacher son oncle, son aîné d'un an seulement, à sa personne et à sa cour. L'année du sacre de Charles V, dans la seconde semaine de juillet, Wenceslas céda au roi 4000 livres de rente foncière qu'il avait en France, et reçut en contrepartie une pension de 6000 francs d'or sur le trésor, payable le jour de l'Ascension<sup>716</sup>, rente pour laquelle il prêta foi et hommage<sup>717</sup>. Notons au passage que Wenceslas assigna les revenus de cette rente du roi de France aux différents seigneurs qui lui avaient eux-mêmes prêté hommage. L'un d'eux était Jean comte de Sarrebruck et bouteiller de France, que le roi de France envoyait, lors des voyages de Wenceslas en France, à la rencontre du duc<sup>718</sup>. Le 8 juillet 1364

<sup>714</sup> Léopold DELISLE (éd.), *Mandements de Charles V*, Coll. des documents inédits, Paris : Imprimerie nationale, 1874, p. 225 sqq, n° 448.

<sup>715</sup> JEAN FROISSART, *Livre I ... d'Amiens*, éd. cit., t. III, p. 296.

<sup>716</sup> AN, J 524 B, n° 36 (registre JJ. <sup>H</sup>, f° 146, n° 75) transcrit dans notre Annexe: Choix de documents justificatifs, n° I.4. Le compte de cette rente fait par Jean de Raing est conservé pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 1373 au 22 juillet 1380 aux AGR, CC, reg. n° 46 926. Deux mentions relatives au paiement de cette rente à Wenceslas sont enregistrées dans les journaux du Trésor, voir MORANVILLE, « Extraits des journaux du Trésor 1345-1419 », éd. cit., p. 376, 380.

<sup>717</sup> Dans la rubrique de la recette de Brabant (CC, 2351, f° 25 v°) au moment du premier versement de cette rente vers l'Assomption 1364, on trouve écrit : « *item que provenerunt ex Francia de homagio seu feodo quod dux teneret de rege Francie* ». Mina MARTENS, *L'administration du domaine ducal de Brabant au Moyen Age (1250-1406)*, Bruxelles : Palais des Académies, 1954, p. 141, n. 1.

<sup>718</sup> Le 6 octobre 1368, le comte de Sarrebruck confirma réception d'un paiement de 1000 florins de Florence en vertu de son hommage et de sa rente sise sur celle que Wenceslas tenait du roi de France. VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 339, n° 2620.

Charles V promet à Wenceslas de lui offrir « la première maison qui lui avenra en la ville de Paris, et que le duc vouldra accepter »<sup>719</sup>.

Pour finir, les liens familiaux entre les Luxembourg et les Valois trouvèrent également leur expression et représentation dans les oeuvres d'art. Charles Sterling mentionne dans son chapitre traitant des portraits de Jean le Bon un quadriptyque « cloant » (fermant) de Charles V représentant Jean le Bon « en compagnie de Charles IV empereur, de Charles V de France et de Wenceslas de Bohême »<sup>720</sup>.

## VII.A

### Edmond de Cambridge et Marguerite de Flandre, héritiers potentiels en Hainaut-Hollande et au Brabant-Limbourg ?

Les années soixante virent naître dans les Pays Bas de nouveaux projets et perspectives, qui allaient engendrer de nouvelles coalitions de princes, et rapprocher davantage Wenceslas de Bohême, Albert de Bavière et le roi de France Charles V. Le 21 novembre 1361, le jeune duc de Bourgogne, Philippe de Rouvres, mourut. Sa veuve de douze ans, Marguerite, unique héritière des comtes de Flandre Louis de Male et Marguerite de Brabant, devenait également par là héritière de la comté de Bourgogne et de l'Artois, car ces principautés échurent par succession à sa grand-mère Marguerite de France, fille du roi de France Philippe V, veuve de Louis de Nevers et mère de Louis de Male<sup>721</sup>.

La duchesse Marguerite, veuve jeune et riche, suscita aussitôt l'intérêt du roi d'Angleterre, auquel l'hommage du Brabant et du Lothier avait échappé en 1358. Edouard III conçut à nouveau l'espoir d'établir le pouvoir anglais sur le

<sup>719</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 56 n. 37 (selon l'*Inventaire des chartes de Luxembourg* de 1412, AGR, Mss. divers, 999a, f° xxxv v°) : « Item unes lettres en françois, de Charles, roy de France, par lesquelles et pour les causes contenues en icelles, il donne à Wenceslaus, duc de Luxembourg et de Brabant, son oncle, pour lui et pour ses hoirs masles, ducs de Luxembourg, descendans de droite ligne, la somme de VI<sup>m</sup> francs d'or de rente à héritage, et icelle lui assignés sur certains lieux déclairés ès dictes lettres, qui sont séellés de son séel, et données l'an mil ccc lxxiiij, le iiij<sup>e</sup> jour de juillet. » ; « Item, unes lettres en françois, de Charles, roy de France, par lesquelles et pour les causes déclairées en icelles, il donne à Wenceslaus, duc de Luxembourg et de Brabant, son oncle, la première maison qui lui avenra en la ville de Paris, et que ledit duc vouldra accepter ; et sont séellées de son séel, et données l'an mil ccc lxxiiij, le viij<sup>e</sup> jour de juillet ».

<sup>720</sup> STERLING, *La peinture médiévale à Paris*, op. cit., p. 149.

<sup>721</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 75.

continent, et en 1362, envoyant ses émissaires (l'évêque de Winchester, le comte de Suffolk et Jean de Stretele), il entama des négociations en vue de gagner la main de la princesse Marguerite pour son cinquième fils, Edmond de Langue comte de Cambridge à partir de la même année. Négociateur inné, Louis Male ne donna pas au roi d'Angleterre une réponse positive immédiate. Peut-être avait-il des égards pour le roi de France Jean II, car ce ne fut qu'après la mort de ce dernier que le comte de Flandre conclut un avant-projet de contrat de mariage entre Edmond et sa fille<sup>722</sup>. Si Wenceslas put jouir en mai et juillet 1364 d'un si bon accueil en France, l'une des raisons en est que le roi de France était à la recherche d'alliés pour déjouer les préliminaires anglo-flamands qui allaient aboutir en août à un contrat ; signalons que tel fut aussi le motif de la présence au sacre de Charles V de Marguerite de France, comtesse d'Artois, qui avait considérablement contribué à l'échec du projet de mariage de sa petite-fille d'Edmond de Cambridge<sup>723</sup>.

En octobre 1364, les deux parties contractantes se rendirent à Bruges afin d'apposer leurs signatures au contrat de mariage définitif, dont les clauses financières dévoilent l'intérêt énorme que Louis de Male pouvait en tirer : celui-ci devait toucher 10 000 francs le jour des noces, 37 000 francs à la Saint-Mathieu suivante, et une somme identique le même jour de l'année suivante. Quant aux mariés, leur contrat pouvait leur laisser espérer un véritable empire : Edmond recevrait en fief les comtés de Ponthieu, de Guines et la ville de Calais, ainsi que les droits de la reine d'Angleterre Philippa sur le Hainaut, la Hollande, et la Zélande, qu'il faudrait faire valoir contre les Wittelsbach, enfants de Marguerite de Hainaut, sœur de Philippa ; Marguerite de Flandre était héritière des comtes de Flandre, de Bourgogne et d'Artois et pouvait également faire valoir ses droits sur l'héritage de sa tante Jeanne au Brabant-Limbourg. Un jour, le territoire de

<sup>722</sup> Les préliminaires eurent lieu le 5 août 1364, le contrat pré-nuptial définitif fut signé le 19 août. QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 76 sqq, 82, 131.

<sup>723</sup> DELACHENAL, *Histoire de Charles V, op. cit.*, t. III, p. 89.

deux époux s'étendrait de la Somme aux îles de Frise et de la mer du Nord à la Meuse moyenne, en la comté de Bourgogne et en Guine<sup>724</sup>.

Edouard et ses fils promirent d'aider le comte de Flandre et ses héritiers à s'emparer du Brabant et du Limbourg à la mort de Jeanne au cas où elle mourrait sans descendance, en dépit du duc Wenceslas. Si le duc était encore lié à ce moment-là au roi d'Angleterre par l'hommage qu'il lui avait rendu en échange des promesses d'Edouard de l'aider contre Louis de Male, il eut alors une excellente occasion de s'en dégager. Les engagements du contrat de mariage anglo-flamand, qui ignoraient le traité de Maastricht ainsi que la succession des Wittelsbach au Hainaut et en Hollande, portaient directement atteinte à Wenceslas, qu'ils considéraient comme un « mambour », et à Albert, qui n'était pour l'instant que « régent » de son frère Guillaume inapte à gouverner<sup>725</sup>. Même si pour Wenceslas, les menaces flamandes n'étaient pas immédiates et pressantes, contrairement aux ambitions anglaises dirigées contre le régent du Hainaut-Hollande, les deux princes étaient tout aussi désireux de faire échouer cette alliance matrimoniale. Envisageant de créer une grande puissance territoriale soutenue par l'Angleterre, le projet trouva de surcroît d'autres opposants en la personne du roi de France et, qui plus est, en celle de pape.

Dès le début de l'année 1361, Albert dut faire face à la réclamation officielle des droits de Philippa de Hainaut par son époux Edouard III. Hôte souvent reçu à la cour de Brabant, Albert tenait les ducs au courant de ses difficultés. Chaque année, il effectuait un séjour à Bruxelles, où les discussions politiques se mêlaient à l'amusement et aux agréments de la cour : le 9 février 1360 et à nouveau entre le 8 et le 11 février 1361, Albert y assista aux joutes, où il apparut dans un tabar en tissu bleu et argent, c'est à dire aux couleurs des

---

<sup>724</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>725</sup> Albert était en conflit avec Mathilde de Lancaster, épouse de son frère aliéné, qui poussait la Hollande et la Zélande à refuser l'obéissance au régent ; elle demanda aussi une intervention anglaise. La révolte de la ville de Middelbourg fut apaisée grâce à l'arbitrage du conflit par Jean de Blois (mi-janvier 1362) ; Mathilde mourut quelques mois après. Cf. QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 87.

armes de la maison de Bavière, et gagna le premier prix<sup>726</sup>. Nous ne savons cependant pas si sa victoire était due à son adresse ou plutôt à la bienveillance de l'accueil brabançon. Il participa aussi aux fêtes tenues un an plus tard, de la fin février à la mi-mars<sup>727</sup>, et fut solennellement accueilli à la cour de Brabant en 1365<sup>728</sup>. Les visites fréquentes des comtes de Hainaut-Hollande étaient parfois dues au fait que, se déplaçant du Hainaut vers la Hollande ou la Zélande, les comtes devaient traverser le Brabant, où ils s'arrêtaient pour passer un peu de temps – comme le fit par exemple le 4 février 1362 Mathilde de Lancaster, veuve de Guillaume l'Insensé, lors de son voyage de Breda<sup>729</sup>.

La pression anglaise inquiétait de plus en plus les États de Hainaut et de Hollande, et allait jusqu'à les irriter : vers la fin de 1362, les villes de Hainaut et de Hollande décidèrent de demander conseil au duc de Brabant, au comte de Flandre et aux villes flamandes et brabançonnes<sup>730</sup> ; et en avril 1364, les pourparlers entre le Hainaut-Hollande et Edouard se muèrent en une protestation très énergique des États contre tout projet de démembrement des trois principautés et en un acte de fidélité envers Albert. La situation était similaire à celle du Brabant, où l'aîné(e) était le seul héritier du territoire indivisible, et c'est en s'appuyant sur cette argumentation que les États du Hainaut nièrent les droits de succession de la reine d'Angleterre Philippa. Néanmoins, Edouard pouvait encore s'y résigner.

---

<sup>726</sup> Extraits du compte de Henri Hamer, receveur du Hainaut in : DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, V, éd. cit., p. 554-556. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 111.

<sup>726</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 26 ; Malcom VALE, *The Princely Courts of Medieval Europe 1270-1380*, Oxford – New York : Oxford University Press, 2001, p. 197.

<sup>727</sup> Extraits du compte de Henri Hamer, receveur du Hainaut in : DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. V, p. 563.

<sup>728</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 26. Pour les tournois ultérieurs et la participation des princes aux joutes voir notre chapitre XIV.D.

<sup>729</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 111.

<sup>730</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 80.

## VII.B

### Les bases des bons rapports entre Albert de Bavière et Wenceslas de Bohême

Les prétentions anglaises ne constituaient qu'une des difficultés dans lesquelles se débattait Albert de Bavière au milieu des années 1360, mais certaines des crises intérieures n'étaient peut-être sans rapport avec le différend entre le Hainaut-Hollande et le couple royal d'Angleterre, car elles avaient pour but la déstabilisation du pouvoir du régent. Ce dernier se retrouva en guerre contre les trois frères de Siger II d'Enghien, qu'il avait fait enlever, condamner et exécuter sans le consentement des États de Hainaut-Hollande, car le seigneur d'Enghien s'était montré peu loyal envers lui à sa succession, et tentait, peu avant son exécution, de soulever la ville de Valenciennes contre le régent. Soutenus au départ par le comte de Flandre, qui cacha aussi le jeune fils de Siger, Gauthier (futur duc d'Athènes), les Enghien poursuivirent le conflit militaire avec Albert jusqu'au 29 mars 1367, date à laquelle Jeanne et Wenceslas rétablirent la paix entre les deux parties adverses, donnant satisfaction aux frères et au fils de Siger<sup>731</sup>. Louis de Male profita de son appui aux Enghien pour attaquer le Hainaut et annexer la « Terre de débat » (Lessines, Flobecq et douze villages de dépendance) revendiquée par les deux pays. A partir de novembre 1364, le conflit militaire connut une trêve prolongée, mais qui confirmait en réalité qu'Albert était vaincu. Le duc, qui tentait d'obtenir un traité de paix définitif avec la Flandre et les Enghiens, était probablement poussé à avouer sa culpabilité dans l'exécution injuste de Siger, chose qu'il se refusait cependant à admettre<sup>732</sup>.

Quoique protecteur des Enghien au même titre que Louis de Male, Wenceslas n'attaqua pas le Hainaut, contrairement aux craintes des Hainuyers qui renforcèrent en 1363 les forteresses frontalières entre Hall et Braine-le-

<sup>731</sup> Ses trois frères étaient Engelbert, seigneur de Ramerie et de la Folie, Jean, comte de Liche (en Italie) et Louis, comte de Conversan. Pour les notes sur les Enghien à la cour de Brabant, voir UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. II, p. 865 sqq.

<sup>732</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 88-102 ; pour la « terre de débat » voir V.-J. GUIGNIES, *Histoire de la ville de Lessines*, Mémoires et Publications de la Société des Sciences des Arts et des Lettres du Hainaut, V<sup>e</sup> série, t. V, Mons : Dequesne-Masquillier, 1892, p. 72-74.

Comte<sup>733</sup>. Mais l'année suivante, le duc de Brabant profita des difficultés du duc de Bavière pour revenir sur la question de ses droits sur Heusden, que les Brabançons avaient cédé en fief, dans l'espoir d'un arbitrage favorable, à Guillaume l'Insensé en 1357. Au même moment, Wenceslas exigea au nom de sa femme le règlement du douaire qu'elle détenait en tant que veuve de Guillaume IV de Hainaut. Le ton insistant de Wenceslas dut être assez comminatoire, car les villes hainuyères s'adressèrent directement, probablement sans passer par leur prince, au duc et aux villes brabançonnes pour rappeler les anciennes alliances, tout en s'efforçant d'éviter la guerre et de prolonger les trêves. A la recherche d'une solution paisible aux exigences de leur puissant voisin oriental, les Hainuyers négocièrent avec l'aide de Jean de Blois, qui était « bien en cour » au Brabant, un avant-projet de traité entre les deux princes, rédigé en présence d'Albert, de Wenceslas et de Jeanne<sup>734</sup>.

La rédaction définitive de ce traité date du 27 janvier 1365 et précise les droits respectifs sur Heusden ; on en revenait ainsi à la même situation que du temps de Jean III. Laissant le « *banckloke* » aux Brabançons, Albert autorisa ses sujets qui devaient leur service militaire au duc de Brabant à marcher contre Edouard de Gueldre<sup>735</sup>. Un tribunal d'arbitrage, composé du seigneur brabançon Jean de Bouchout et du Hollandais Floris van Borselen, devait régler durant l'armistice toutes les contestations nées à la suite d'une guerre éventuelle. Wenceslas promit de défendre les frontières du pays d'Albert (sans spécifier si cette promesse était dirigée contre le comte de Flandre) et le duc de Bavière lui engagea à titre viager la prévôté de Binche et les terres de Morlanwelz et de Bousoit, que Jeanne détenait en tant que comtesse douairière de Hainaut<sup>736</sup>.

---

<sup>733</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 114.

<sup>734</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 136-138, n° 2253 ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 114-117 ; PIERARD, *Les douaires de Jeanne, op. cit.*, p. 84 sqq.

<sup>735</sup> Cela malgré l'alliance qu'Albert avait conclue avec Edouard de Gueldre le 20 avril 1359, laquelle stipulait aussi le mariage de la fille d'Albert, Catherine, avec Edouard de Gueldre. Cf. QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 56. Sur les conflits entre Wenceslas et Edouard de Gueldre, voir plus bas.

<sup>736</sup> Un nouveau traité nécessité par le non-paiement de douaire confirma cette mise en gage le 10 mai 1366. PIERARD, *Les douaires de Jeanne, op. cit.*, p. 84 sqq ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 116 sqq.

Afin de mener le dangereux conflit avec Louis de Male et les Enghien à une résolution efficace et définitive, deux émissaires hainuyers partirent pour la France à la fin de l'année 1365. L'ambassade, qui devait demander le secours à Charles V, fut accueillie avec bienveillance, et le duc prié de se rendre à la cour de Paris. En acceptant cette invitation, Albert inaugura une politique qui allait changer les destinées du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande. Pendant son séjour d'un mois à Paris au début de l'année 1366, il devint homme-lige du roi de France contre 4000 livres de rente assise dans le bailliage de Vermandois, qui lui furent octroyées avec la formule habituelle, « *en considération des bons et agréables services que nous espérons...* »<sup>737</sup>. En même temps, il prêta hommage pour la partie du comté d'Ostrevant qui était fief du roi de France. Comme on ne savait pas très bien de quelle partie il s'agissait au juste, une enquête devait être menée et une décision rendue par les délégués ou par Waleran de Luxembourg<sup>738</sup>. De même que Wenceslas, Albert reçut une maison à Paris, l'hôtel d'Autriche, qu'il fit aménager, et touchait annuellement 12000 francs sur les aides du diocèse de Reims<sup>739</sup>. Le rapprochement entre Albert de Bavière et la France constituait un premier pas sur le chemin menant aux mariages bavaro-bourguignons et bavaro-Valois de 1385<sup>740</sup>.

Le 8 avril 1366, Wenceslas gratifia de quatre moutons un messenger du roi de France<sup>741</sup> : Charles V le tenait très probablement au courant de ce rapprochement entre lui et Albert – peut-être pour qu'il travaille dans le même sens à la réconciliation entre les Enghien et Albert. Ce dernier retourna à Paris vers la mi-juin, et sa démarche, appuyée par le conseil ducal et les représentants des villes du Hainaut qui l'accompagnaient, mena à bien les négociations avec les Enghien, qui traînaient déjà depuis bien longtemps. Le roi Charles V

<sup>737</sup> Le 6 février 1366 à Paris ; DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. II, p. 86 *sqq*, n° CCCCLXIII.

<sup>738</sup> Le 7 février 1366, à Paris ; DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. II, p. 88 *sqq*, n° CCCCLXV.

<sup>739</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 83 *sqq*, 95. Il reçut entre autres la permission d'importer en Hainaut 200 queues de vin « *franchement et quitement* », sans payer impôt ni péage. Voir DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. II, p. 88, n° CCCCLXIV.

<sup>740</sup> Voir Annexe. Dossier généalogique, n° I.5, « Les Luxembourg, les Valois et les Wittelsbach ».

<sup>741</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 205 *sqq*, n° 2381.



prononça le 28 juin 1366 une trêve, à laquelle les Enghien consentirent pour mois environ, jusqu'au 1<sup>er</sup> août. Après son expiration, le duc de Brabant reprit médiation entre les parties adverses. « *Pour le prière de nostre chier (et amé) coumonsieur le duc de Luccembourg et de Braibant* », les Enghien promirent maintenir la trêve jusqu'à Noël 1366<sup>742</sup>.

Vers la date de l'échéance de la trêve, les Hainuyers et les Hollandais débutèrent les préparatifs militaires : entre le 6 et le 9 janvier 1367, essuyèrent une défaite à Hoves, près d'Enghien, battus par les lances picardes du comte de Liches. Les préliminaires à la paix eurent lieu à Bruxelles en février puis de nouveau en mars, et la paix fut finalement conclue le 11 avril 1367 sous la médiation du duc de Brabant, qui avait obtenu le maximum de concessions pour Albert de la part des Enghien vainqueurs<sup>743</sup>. Pendant ces négociations, Louis de Flandre fut tenu à l'écart et Albert n'insista pas pour un retour aux villes disputées de Lessines et de Flobecq<sup>744</sup>.

Il ne fait pas de doute que le comte de Flandre était un diplomate bien plus habile et doué que ses adversaires munis de titres ducaux. Politicien sans scrupules, il rompit sans trop d'égards son alliance avec Albert de Bavière dès qu'elle cessa de lui être utile. Son habileté rapproche en quelque sorte Louis de Male du profil « machiavélique » du duc Jean III de Brabant, tandis que Wenceslas, tel que Froissart l'a connu et apprécié, était plutôt d'un caractère complaisant. Affirmant avoir pu connaître durant ses voyages plus de deux cents princes, le chroniqueur ajoute : « *mais je n'en vis oncques un plus humble, plus débonnaire ni plus traitable* » que le duc Wenceslas<sup>745</sup>.

---

<sup>742</sup> 24 septembre 1366 à Binche ; DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, t. II, p. 109-111, CCCCLXXVI ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 99.

<sup>743</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 99 sqq et 118 ; Jules VANNERUS (éd.), *Les chartes luxembourgeoises conservées dans le Trésorerie des Comtes de Hainaut aux Archives de l'Etat à Mons*, Extrait des *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 56<sup>e</sup> année, t. XXXVII, Archives de l'Etat, 1902, reprint Bruxelles : Archives générales du royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces, 2002, p. 189, n<sup>o</sup> 88.

<sup>744</sup> Albert de Bavière et Louis de Male conclurent la paix et une alliance le 10 septembre 1366 à Malines, DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. II, p. 161-168, n<sup>o</sup> DV.

<sup>745</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts, op. cit.*, p. 27.

Fritz Quicke estime que Wenceslas joua l'intermédiaire entre Albert de Bavière et les Enghien « au détriment » de Charles V, lequel avait « lentement été évincé de ce rôle », ce qui rappelle un peu l'attitude « passive » de l'empereur. Il conclut que du point de vue des besoins d'Albert, son alliance avec le roi de France (ainsi d'ailleurs que l'attachement de Wenceslas à Charles IV pendant la guerre flamingo-brabançonne) s'était avérée peu efficace<sup>746</sup>. Les Pays-Bas, et la Flandre en particulier, étaient des régions névralgiques, où s'entrelaçait un grand nombre d'influences et où la situation était souvent trop complexe pour que l'un ou l'autre monarque puisse s'attendre à une véritable « efficacité » de ses efforts politiques et s'immiscer dans ces affaires avec succès. On soulignera cependant l'importance de leur rôle, basée sur les simples confirmations de droits ou sur les conseils pour lesquels ils étaient sollicités et éventuellement sur le soutien moral qu'ils pouvaient apporter à l'un des adversaires en présence. Nombreux étaient les problèmes pour lesquels on cherchait une solution, laquelle n'allait pas sans beaucoup de pourparlers, de diètes et de consultations, voire d'arbitrages, et ni l'empereur ni le roi de France ne pouvaient se permettre d'imposer leur avis de l'extérieur. Les deux souverains préféraient jouer un rôle d'arbitre plutôt que celui d'un protagoniste directement intéressé et plongé dans les conflits locaux<sup>747</sup>.

En ce qui concerne les rapports bilatéraux entre Wenceslas et Albert, l'exécution du traité du 27 janvier 1365 avait rencontré des problèmes : les sommes promises n'avaient pas été versées. Il fallut alors fixer la somme pour laquelle les terres que Jeanne détenait en douaire de son premier mari seraient cédées à Wenceslas sa vie durant. A la fin de 1365, le mécontentement des ducs, souvent priés de remettre le paiement, s'aggrava : les frontières hollando-brabançonne furent fermées. De nouveaux pourparlers furent ouverts à Binche

<sup>746</sup> QUICKE, *Les Pas Bas*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>747</sup> Froissart suggère d'ailleurs que les rapports entre Louis de Male et le roi Charles V ne témoignent pas d'une grande sympathie, bien au contraire : le comte de Flandre se réjouit de la défaite franco-bretonne d'Aury, parce que le « vainqueur, le comte de Montfort, était son cousin » et que le vaincu était le roi de France Charles. *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 65. DELACHENAL, *op. cit.*, t. III, p. 159.

et à Nivelles. Finalement, le 10 mai 1366, un nouvel arrangement fut signé, qui fixa le montant de gage de la prévôté de Binche et des terres de Morlanwelz de Boussoit à 50 000 vieux écus. Albert ne pouvait les racheter qu'avec le consentement de Wenceslas. En revanche, à la mort de celui-ci, elles retourneraient au Hainaut sans remboursement<sup>748</sup>. Cet accord mérite notre attention, car il témoigne du fait que l'espoir de Jeanne et de Wenceslas d'avoir des successeurs directs au Brabant n'était pas suffisamment fort pour les motiver à poursuivre une politique plus agressive envers leurs voisins. L'esprit conciliateur de certaines de leurs actions peut même donner l'impression que les intérêts de la dynastie brabançonne laissaient le couple ducal plus ou moins indifférent<sup>749</sup>. Peut-être la situation devait-elle changer lorsque le neveu de Wenceslas, Philippe le Hardi, allait épouser la nièce de Jeanne, Marguerite de Flandre, héritière présomptive des ducs de Brabant.

L'accord hollando-brabançon du 10 mai fut suivi d'un autre, bien plus important. Le 20 mai 1366, Wenceslas et Albert conclurent une alliance offensive et défensive. Ce traité à vie liait seulement les deux ducs en personne, la duchesse Jeanne n'était pas mentionnée et le traité ne concernait pas seulement le Brabant-Limbourg, mais également le duché de Luxembourg. Wenceslas et Albert devaient chacun secourir les Etats de l'autre avec un effectif de 300 « glaives ». Le traité envisageait cependant plus l'avenir que le présent, car les signataires restaient neutres dans les conflits en cours entre le comte de Flandre et Albert et entre Wenceslas et le prince-évêque de Liège, et l'alliance offensive et défensive ne devait concerner que les conflits à venir. Toute contestation qui pourrait naître entre eux ou entre leurs sujets respectifs devait être soumise à l'arbitrage d'une commission de quatre personnes choisies par moitié par Albert, pour moitié par Wenceslas : cette clause confirmait celle du traité de janvier 1365. Un rôle spécial revint à Jean de Blois, seigneur

<sup>748</sup> DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. II, p. 95-98, n° CCCCLXVIII.

<sup>749</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 118 sqq.

Schoonhoven, qui devait juger en qualité de souverain arbitre<sup>750</sup>. L'alliance des deux ducs était si avantageuse et nécessaire qu'elle survécut aux désaccords et aux conflits qui allaient survenir entre leurs pays dans les années suivantes<sup>751</sup>. Albert offrit à Wenceslas ses services d'intermédiaire le 19 octobre 1368 en arrangeant le conflit entre les ducs de Brabant et Edouard de Gueldre. Les contacts des deux princes restèrent personnels, étroits et réguliers<sup>752</sup>.

## VII.C

### Les Valois, Charles IV et le voyage au royaume d'Arles

Il serait très intéressant de savoir quelle était l'attitude des Luxembourg à l'égard du projet de mariage d'Edmond, comte de Cambridge, avec Marguerite de Flandre, signé le 19 août 1364. Wenceslas n'était pas menacé directement comme Albert de Bavière et ses États, et le caractère du duc n'était pas celui d'un homme très soucieux ; il semble qu'il n'ait jamais été entièrement absorbé par les problèmes politiques brabançons, car ses ambitions et ses activités s'étendaient sur une espace bien plus large. Le comportement plaisant du duc Wenceslas ne témoignait d'aucune panique : il semble qu'il ait su travailler, vivre et se divertir en profitant du moment présent, et sans trop appréhender ce qui pourrait advenir. Il devait savoir de manière certaine que le roi de France et le pape n'admettraient jamais une telle alliance matrimoniale, et Wenceslas ainsi que Charles IV semblaient prêts à soutenir leur opposition.

Moins de deux mois après la mort de Philippe de Rouvre (21. 11. 1361), avant même les premières négociations anglo-flamandes, Charles IV refusa la succession féminine de Marguerite de France, comtesse d'Artois, à la comté de Bourgogne (Franche Comté) et y investit son neveu Philippe, duc de Touraine, frère de Charles V. Pour quelle raison le fit-il ? D'une part, il renouait avec sa

<sup>750</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 215-217, n° 2399. Ce traité est conçu « *om rechte, grondelijke vrientschap te zamen te houden end strecken* » ; les contractants ne se feront la guerre « *alsoe lange als wi leven* » ; l'engagement d'Albert : « *wi ... zullen onzen lieven neve den hertoge van Luccemburch, ende van Brabant vorschreven helpen behouden ende beschermen sine palen, ende lande van Luccemburch, Brabant ende Limburch ...* ».

<sup>751</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 119.

<sup>752</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 119 sqq, n. 66, 68 qui contiennent entre autres l'énumération de leurs rencontres en 1366-1368. Voir aussi *infra* notre ch. XIV.D – Les tournois et les jeux.

politique de Metz, où il avait reçu l'hommage du dauphin Charles, et s'efforça maintenant de gagner un autre de ses neveux à ses idées et à ses conceptions de gouvernement impérial et universel, en invitant Philippe à une collaboration franco-impériale : Philippe détenait à présent la comté de Bourgogne en tant que fief impérial, et devenait par là même prince de l'Empire<sup>753</sup>. Charles IV avait probablement aussi pensé à la jeune veuve Marguerite, héritière de la comté dans le cas où il aurait admis la succession féminine. Voulait-il soutenir les Valois face au problème du remariage de la jeune princesse ou avait-il, quant à elle et à son héritage, ses propres projets ? Il n'est pas exclu que Charles IV ait parlé de ce sujet avec le dauphin lors de leur rencontre à Mouzon en 1363.

En tout état de cause, un mois avant la signature du contrat pré-nuptial d'Edmond et de Marguerite, en juillet 1364, Charles V se servit de la comté de Bourgogne – que l'empereur avait confié à Philippe le Hardi – pour satisfaire Marguerite de France, comtesse d'Artois et aïeule de Marguerite de Male, au détriment de laquelle Philippe était devenu comte de Bourgogne et dont le soutien allait lui être utile<sup>754</sup>. En fait, il est peu probable qu'il l'ait fait à l'insu de l'empereur, auquel Philippe dut rendre les lettres d'investiture (le 2 juin 1364) qui seul pouvait disposer de la comté. Il est possible que cet arrangement ait été conclu avec Charles IV par l'intermédiaire de Wenceslas, qui se trouvait alors au sacre de Charles V. Ayant acquis la comté de Bourgogne, la comtesse d'Artois, toujours fidèle à la France, s'opposa au projet de mariage anglo-flamand avec d'autant plus de vigueur. Pour dédommager Philippe, Charles V lui céda en apanage (dès le 2 juin) le duché de Bourgogne, et étendit son titre de lieutenant du roi en Bourgogne aux diocèses de Lyon, de Mâcon, d'Autun, de Chalon et de Langres<sup>755</sup>.

---

<sup>753</sup> Le 15 janvier 1362 ; PLANCHER, *Histoire ... de Bourgogne, op. cit.*, t. II, P.J., p. 276, n° 31. QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 131.

<sup>754</sup> Marguerite reçut la comté de Bourgogne en vertu du jugement du 25 juillet 1364 ; PLANCHER, *Histoire ... de Bourgogne*, t. III, P.J., p. 8, n° 18.

<sup>755</sup> Le 2 juin 1364 ; PLANCHER, *Histoire ... de Bourgogne, op. cit.*, t. II, P.J. p. 278-280, n° 340. Le roi de France se réserva le droit de lever au duché de Bourgogne les mêmes impôts que dans le reste du royaume.

En 1365, l'empereur entreprit un voyage au royaume d'Arles et à Avignon, par lequel il poursuivait plusieurs objectifs. Wenceslas n'y participa pas<sup>756</sup>. L'envoi d'une délégation française menée par Louis d'Anjou et Jean de Berry qui vint à sa rencontre jusqu'à la frontière française et l'accompagna ensuite sur une partie du chemin témoigne des rapports amicaux entre l'empereur et ses neveux<sup>757</sup>. Outre les pourparlers avec le pape Urbain V, Charles IV voulait commémorer la dépendance féodale du royaume d'Arles vis-à-vis de l'Empire et faire valoir ses droits symboliques : le 4 juin 1365, dans la cathédrale Saint Trophime, il se fit couronner roi d'Arles, presque deux siècles après le dernier couronnement, le dernier roi ayant été Frédéric Barberousse<sup>758</sup>.

La cérémonie eut lieu un an après le sacre à Reims du dauphin de Viennois et vicaire impérial en Dauphiné, à présent donc roi de France. Cette réunion des deux titres dut, *a priori*, ne pas plaire à l'empereur, mais il n'était pas possible de céder alors le Dauphiné à l'héritier du trône français, car aucun n'avait encore vu le jour. Tout en étant prêt à céder certaines principautés impériales en fief aux princes français, Charles IV voulait éviter l'union personnelle de ces territoires avec le royaume de France. Il exigeait que les titulaires de ces fiefs soient majeurs et se réservait la suzeraineté : au moment où le dauphin Charles

<sup>756</sup> Wenceslas ne visita jamais le royaume d'Arles, quoiqu'il fût titulaire du privilège de porter devant l'empereur le glaive de l'Empire à chaque fois que la cour impériale se tiendrait dans le royaume. Il l'avait obtenu à Metz, le 1<sup>er</sup> janvier 1357, voir WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 45, n° 179.

<sup>757</sup> Chronique de JEAN NEPLACH, *Johannis Neplachonis, abbatiss Opatovicensis, Chronicon*, in : *FRB*, t. III, éd. Josef JIREČEK, Josef EMLER, Ferdinand TADRA, Praga 1882, p. 482 sqq : « *Post hoc per nuncios regis Francie descentissime et lautissime in expensis fuit procuratus* ». Les deux neveux de Charles IV signèrent en tant que témoins la confirmation des privilèges accordés à l'église d'Avignon par Louis de Bourgogne en 907 et 911, que Charles IV expédia le 5 juin 1365, voir LEROUX, *Recherches critiques*, op. cit., p. 280. Voir aussi Vojtěch Jaromír NOVÁČEK, « Císaře Karla IV. pobyt při dvoře papežském v Avinioně », in : *Časopis českého musea*, 64, 1890, p. 151-179, ici p. 156 sqq, publié avec les pièces justificatives comptables de la chambre des comptes papale aux archives de Vatican dépouillées du *Liber introitus et exitus camere apostolice*, n° 310, p. 171-179 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 339 sqq, n° 4171, 4174, et p. 745, n° 7156 sqq ; *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300 avec les continuations de cette Chronique de 1300 à 1368*, éd. Hercule-Joseph-Pierre-François GERAUD, t. II, Paris : Renouard, 1843, p. 360 ; FOURNIER, op. cit., p. 473.

<sup>758</sup> Frédéric Barberousse avait été couronné roi d'Arles en 1178. KAVKA, *Vláda Karla IV.*, op. cit., t. II, p. 23 ; BOBKOVÁ, op. cit., t. IV a, p. 389 avec la date fautive du 4 juillet. Pour la date du 4 juin, voir *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 339, n° 4171a et NOVÁČEK, art. cit., p. 163, n. 56, qui consacre cette note à la date correcte du couronnement, objet d'erreur dans plusieurs ouvrages et même dans ceux précédemment cités.

devint roi de France, l'empereur préparait quant à lui son propre couronnement au royaume d'Arles avec une solennité similaire à celle de la diète de Metz.

Le voyage de l'empereur au royaume d'Arles fut entre autres une excellente occasion pour réunir à nouveau les princes impériaux et français dans le cadre d'une fête. Même s'il est difficile de dire avec exactitude quels princes français participèrent au couronnement du roi à Arles, on peut tabler sur la présence du cousin du duc Wenceslas Louis II, duc de Bourbon, du beau-frère de ce dernier Amédée de Savoie (époux de Bonne de Bourbon) de Louis d'Anjou et Jean de Berry, ainsi que d'une multitude d'autres comtes et nobles<sup>759</sup>. Le Comte Vert, dont le comté avait été séparé du royaume d'Arles et relevait directement de l'Empire, accompagna l'empereur tout au long de son voyage jusqu'à Berne, où le cortège arriva le 23 juin 1365. Lors de son passage à Chambéry, Charles IV confia à Amédée le vicariat impérial en Savoie<sup>760</sup>. Au cours de son séjour au royaume d'Arles, l'empereur rencontra également Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné, Guillaume de Dormans, l'archevêque de Sens Guillaume de Melun et le cardinal Gui de Boulogne.

Pendant son voyage, l'empereur eut aussi occasion de parler avec Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Cette entrevue avait été prévue et autorisée par Charles V, lequel avait écrit à son jeune frère : « *Tres cher et tres amé frère. Nous avons receu vos lettres contenant comment vostre oncle l'empereur vous a escript que vous pouvez laisser vostre pays en seureté, il nous plais bien que vous y alliez tant par vostre mariage comme pour les autres besoignes que nous y avons à faire* »<sup>761</sup>. Le mariage en question était une alliance à conclure entre Philippe et Elisabeth de Hongrie, unique héritière de Louis d'Anjou, roi de Hongrie<sup>762</sup>. Il est difficile de savoir

---

<sup>759</sup> NOVÁČEK, art. cit., p. 163, n. 55 ; LEROUX, *op. cit.*, p. 280.

<sup>760</sup> KAVKA, *Vláda Karla IV.*, *op. cit.*, t. II, p. 25. HUIILLARD-BREHOLLES, éd. cit., t. I, p. 517, n° 2918 A : A Berne, le 24 juin 1365, Charles IV, empereur et roi de Bohême, fait savoir aux nobles et non nobles de la Dombes qu'il a institué Amédée, comte de Savoie, vicaire de l'Empire dans le comté de Savoie et dans les lieux circonvoisins, notamment dans la partie du diocèse de Lyon qui relevait alors de l'Empire.

<sup>761</sup> Donné le 2 mai 1365. Ernest PETIT, *Ducs de Bourgogne de la maison de Valois, d'après des documents inédits*. Philippe le Hardi. I<sup>ère</sup> partie. 1363-1380, t. I, Paris : A. Picard et fils, 1909, p. 160.

<sup>762</sup> Elle était nièce du roi Louis, qui n'avait pas alors d'enfants. Sa fille unique Marie était morte dans la première année de sa vie (1365-1366).

avec précision qui des Luxembourg ou des Valois était les plus intéressés à ce lien conjugal. Il est vrai que Charles IV tentait de déjouer le projet de mariage entre Albrecht (III) de Habsbourg, duc d'Autriche, et cette riche héritière, car cette alliance aurait pu premièrement être à l'origine d'un grand bloc territorial austro-hongrois au sud des pays de la Couronne de Bohême, que Charles ne souhaitait pas voir naître, et deuxièmement, il aurait augmenté le prestige des Habsbourg, qui s'appliquaient avec force et obstination à se hisser au rang d'électeurs. Mais le pape avait annulé ce projet dès le 30 décembre de l'année précédente, et l'interdit à nouveau au début de la visite de Charles IV à Avignon<sup>763</sup>.

Urbain V souhaitait lui aussi le mariage entre Elisabeth de Hongrie et Philippe de Bourgogne. Charles IV y consentait, devant par conséquent avoir ses propres raisons de proposer cette princesse, descendante de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, à Philippe de Bourgogne. D'après la lettre citée datant du 2 mai 1365, Charles V, lui non plus, n'était pas contre ce mariage. Le jeune Philippe passa au moins deux journées, le 14 et le 15 juin, avec son oncle maternel après le départ de ce dernier d'Avignon<sup>764</sup>. Ils visitèrent ensemble l'abbaye de Saint-Antoine dans le Viennois, et le 14 juin, Philippe donna une procuration pour démarrer les négociations<sup>765</sup>.

---

<sup>763</sup> František KAVKA, « Karel IV. a anjouovsko-piastovské dědictví » (Charles IV et l'héritage des Anjou et des Piastes), in : *Sborník historický*, 36, 1989, p. 5-63. Elisabeth de Hongrie avait été fiancée en février 1356 avec Josse de Luxembourg (\* vers octobre 1354), fils aîné de Jean-Henri, marquis de Moravie. Josse était à cette époque héritier présomptif de la couronne de Bohême, car Wenceslas (IV) ne naquit qu'en février 1361. En raison de certains changements politiques en Europe Centrale et en Italie, et dans les circonstances mal connues, la promesse du mariage bohémo-hongrois fut annulée et Elisabeth fut promise en mariage à Albrecht (III) de Habsbourg. Il faut noter néanmoins que c'est en 1356 que s'ouvrit pour la première fois la perspective pour les Luxembourg de Bohême d'hériter du royaume de Hongrie, et que les efforts pour s'assurer ce grand héritage allaient marquer la politique de la dynastie jusqu'à la mort de Charles IV et même après. Dans la première moitié de la décennie 1360, une certaine crise de succession se manifesta en Pologne et en Hongrie, car les deux monarques portant l'épithète le Grand, Kasimir de Pologne et Louis d'Anjou, roi de Hongrie, étaient tous deux sans descendance.

<sup>764</sup> DELACHENAL, *op. cit.*, t. III, p. 220, 227 ; PETIT, *Ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Philippe le Hardi*. I<sup>ère</sup> partie, t. I, p. 160 ; cf. Ernest PETIT, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419) d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Paris : Imprimerie nationale, 1888, p. 21.

<sup>765</sup> DELACHENAL, *op. cit.*, t. III, p. 220.



Finalement, le projet n'aboutit pas, et il n'est pas possible de dire avec exactitude qui fut à l'origine de son échec. Il semble que ce fut Charles IV lui-même : avant le 20 novembre 1365, il partit pour Buda, où il mena les négociations au sujet d'un contrat pré-nuptial entre Elisabeth et son fils Wenceslas<sup>766</sup>. Dans la suite de l'empereur se trouvait l'évêque d'Auxerre, Pierre Aymon, vraisemblablement chargé d'annuler le projet burgundo-hongrois, car le 27 février 1366, le roi de Hongrie, et sa mère Elisabeth de Pologne promirent le mariage entre la jeune princesse Elisabeth et le petit roi de Bohême Wenceslas IV. Les fiançailles des deux enfants eurent lieu dans la deuxième moitié de juin à Bratislava<sup>767</sup>. Charles IV délayait cependant la réalisation du mariage, si bien que la cour hongroise trouva pour Elisabeth une alliance plus avantageuse en la personne de Philippe III d'Anjou et de Tarente, empereur titulaire de Constantinople, et le contrat pré-nuptial entre la princesse et Wenceslas IV fut annulé<sup>768</sup>.

Un point demeure néanmoins obscur : qui Charles IV envisageait-il comme futur époux de Marguerite de Male en 1365, s'il proposait à Philippe le Hardi la princesse hongroise ? Il ne pouvait certes pas laisser de côté une question d'une telle importance, car la main de Marguerite aurait permis aux Luxembourg de gagner tous les droits de succession sur le Brabant et le Limbourg avec le reste de l'héritage de la princesse en prime. Il est probable que plusieurs « combinaisons » d'alliances matrimoniales furent envisagées, prenant également en considération les enfants des Luxembourg, et surtout Wenceslas IV, fils aîné de Charles. A son retour du royaume Arles, après l'ébauche du projet de mariage burgundo-hongrois, l'empereur rencontra son frère en Alsace à la fin de juillet et en août. Revenu dans le Brabant en septembre, Wenceslas envoya en Angleterre une délégation composée de Gérard van der Heyden, sire

<sup>766</sup>RI, t. VIII, éd. cit., p. 344, n° 4227 ; Jiří SPĚVÁČEK, *Václav IV. 1361-1419. K předpokladům husitské revoluce*, Praha : Svoboda, 1986, p. 53-55.

<sup>767</sup>RI, t. VIII, éd. cit., p. 576, n° 433 ; KAVKA, « Karel IV. a anjouovsko-piastovské dědictví », art. cit. p. 14 sqq. La dispense papale pour ce mariage date du 23 février 1366.

<sup>768</sup>Le pape Urbain V l'annula le 9 décembre 1369. Wenceslas IV épousa le 29 septembre 1370 Jeanne de Bavière, fille d'Albert de Bavière, régent de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. Elisabeth épousa quelques semaines plus tard, le 20 octobre 1370, Philippe III d'Anjou.

de Boutersem, Godefroi de la Tour et Henri de Remagne. On ignore le sujet de cette mission, mais elle n'avait probablement pas trait au Brabant, vu que tous trois étaient conseillers ducaux et que seul le sire de Boutersem était Brabançon. Godefroi de la Tour et Henri de Remagne provenaient l'un du Hainaut et l'autre du Luxembourg<sup>769</sup>. Un rapport avec la politique matrimoniale européenne ne peut donc pas à exclure. Les deux grands héritages en déshérence masculine (la Hongrie d'une part et la Flandre, l'Artois et la comté de Bourgogne de l'autre) étaient probablement promis à un partage entre les maisons de France et de Bohême, plus précisément entre Philippe le Hardi et Wenceslas IV, et il est vraisemblable que Charles IV se réservait un certain temps pour sa décision finale<sup>770</sup>. C'est entre autres ce dont témoigne *Méliador*, roman tournant autour du thème de la quête nuptiale, écrit par Froissart à la demande de Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant<sup>771</sup>.

L'empereur se décida pour l'alliance hongroise en raison de ses priorités politiques en Europe Centrale. Vu l'étendue de la Hongrie et sa place en Europe, il ne dut pas hésiter longtemps<sup>772</sup>. František Kavka dit à propos de l'héritage polonais et hongrois : « L'expansion dynastique de Charles IV, concentrée dès la deuxième moitié des années 1350 sur le nord-est et le sud-est, montrait que l'Etat de Bohême - quoique toujours en expansion - de même que l'Empire romain, était devenu trop étroit pour l'essor futur de la maison de Luxembourg-Bohême »<sup>773</sup>. Un royaume voisin en Europe Centrale valait plus pour Charles IV que l'héritage de Marguerite de Male, quoique la main de Marguerite ait apporté aux Luxembourg une victoire définitive dans leur différend avec Louis de Male au sujet de la succession de

---

<sup>769</sup> Le 17 septembre 1365 ; Thomas Duffus HARDY, *Syllabus of the documents relating to England and other kingdoms contained in the collection known as "Rymers foedera"*, t. I (1066-1377), London : Longmans, Green 1869, p. 438.

<sup>770</sup> Aucune source ne témoigne d'une intention de Charles IV de conclure l'alliance matrimoniale entre Wenceslas IV et Marguerite de Male. La réponse que nous proposons à cette question que nous proposons est donc une hypothèse (qui sera développée et confirmée dans notre chapitre XIII.C) basée sur les résultats de l'analyse du roman *Méliador* esquissée dans les chapitres XII et XIII.

<sup>771</sup> Ce sujet est détaillé dans nos chapitres XII et XIII.

<sup>772</sup> Le royaume de Hongrie ne se limitait alors pas à son étendue d'aujourd'hui, mais incluait également la Slovaquie, la Serbie, la Croatie, le Monte Negro, la Slovénie, la Moldavie, et une partie de la Roumanie.

<sup>773</sup> KAVKA, « Karel IV. a anjouovsko-piastovské dědictví », art. cit., p. 5.

Jeanne de Brabant. Charles IV ne modifia pas sa politique occidentale après la défaite militaire de son frère à Baesweiler lors de la chevauchée contre le duc de Juliers en août 1371 ; les priorités dynastiques des Luxembourg-Bohême avaient été établies depuis longtemps, en automne 1365 au plus tard. Elles étaient toujours tournées vers l'Europe Centrale. Après s'être désintéressé du remariage de Marguerite de Male, sans nul doute après mûre réflexion, l'empereur ne pouvait que tabler sur un deuxième mariage éventuel de Wenceslas, son frère, après la mort de Jeanne, qui permettrait au duc d'avoir des enfants et de fonder ainsi une nouvelle branche des Luxembourg dans l'Ouest de l'Empire. Leurs prétentions au Brabant ne s'en heurteraient pas moins à celles des comtes de Flandre.

Vers le 25 juillet 1365, à son retour du royaume d'Arles, Charles rencontra, comme il a déjà été dit, son frère Wenceslas en Alsace, vraisemblablement à Strasbourg, lui fit part des résultats de son voyage et de ses négociations<sup>774</sup>. Wenceslas porta à ces nouvelles une grande attention : les questions matrimoniales étaient d'une importance certaine pour le duc sans enfants, capital le plus important de la politique médiévale<sup>775</sup>. Les deux frères mirent alors aussi un terme à leur projet de croisade, dans lequel l'empereur avait voulu employer les grandes compagnies de brigands.

## VII.D

### Le projet de croisade et les grandes compagnies de brigands

*« Après che ... ou tamps de Charle par la grasce de Dieu roy des Franchoix ... ou réalme de Franche s'assablèrent de plusieurs nations certaines gens ou dit royalme, et firent ung roy sur eulz qui se nommoit Jaque bonomme. Lesquelz gens firent moult de maulx, et meismement contre tous princes, contes et barons et les nobles dames et princesses, lesquelz et lesquelles sans miséricorde li mettoient à mort et à fin, inhumainement tant que il les peussent tenir à leur volenté et avoir »<sup>776</sup>.*

<sup>774</sup> Pour la présence de Charles IV près de Strasbourg dès le 30 juin 1365, voir *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 747, n<sup>os</sup> 7171-7173 ; p. 342, n<sup>o</sup> 4197 ; pour celle de Wenceslas, voir les comptes de la ville de Louvain : le 26 juillet 1365, Louvain dépêche un messenger au duc à Strasbourg. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 134, n. 47 (selon AVL, 4989, f<sup>o</sup> 50 v<sup>o</sup>).

<sup>775</sup> Voir nos chapitres XII et XIII sur le roman *Méliador*.

<sup>776</sup> EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., traduction de JEHAN WAUQUELIN, éd. cit., t. III, p. 57 sqq.

Dès la fin de l'année 1362, Pierre de Lusignan, roi de Chypre, accompagné de son fils et de son chancelier Philippe de Mézières, avait quitté l'île pour venir en Europe. Il avait rencontré le roi Jean II à Avignon, et tous deux avaient reçu, le jour de Vendredi saint 1363, la croix des mains du pape Clément V<sup>777</sup>. « Et estoit le intention du roi de Franche d'estre près que de mouvoir du royaume en ung an pour aquiter l'âme du roy Phelippe son père qui jadis l'avoit juré et voet et largiet le crois vermeille », dit Froissart<sup>778</sup>. Après son départ d'Avignon, Pierre de Lusignan s'était mis en route pour l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Angleterre, afin de disposer les princes en faveur d'une nouvelle croisade. Il revint en France au début de 1364, mais le 3 avril, Jean le Bon, chef de l'expédition prévue, vint à mourir, et son fils Charles lui succéda : Pierre assista aux funérailles ainsi qu'au sacre, où il dut rencontrer le duc de Brabant.

C'est à l'empereur et non au nouveau roi de France que Pierre décida de transmettre la direction de la croisade, vacante depuis la mort de Jean II. Il partit de France pour l'Allemagne, séjourna tour à tour en Bavière, en Saxe, en Bohême, en Pologne et en Autriche, et le 11 novembre, il arriva à Venise. Au mois d'août 1364, il rendit visite à l'empereur à Prague et y reçut un accueil solennel. Le séjour du roi de Chypre auprès de l'empereur, accompagné de toute la somptuosité imaginable, fut relaté par Guillaume de Machaut dans *La Prise d'Alexandrie*, et laissa également d'importantes traces dans les pensées de l'empereur, qui se fit peindre avec Pierre de Lusignan dans la chapelle de Notre-Dame, au château royal de Karlštejn, juste à côté de la scène où il reçoit de Charles V les épines de la couronne du Christ. Froissart dit à propos de ce fameux séjour du roi de Chypre auprès de Charles V que Pierre

« vint ... en une cité que on appelle Prage, et là trouva-il l'empereur monsigneur Charles de Behagne, qui le reçut liement et grandement, et paya li dis emperères tous les frès et despens dou roy de Cypre enssi que ses empires estendoit, et li donna encorres grans dons et grans jouiaux pour lui plus honnourer et festyer. Et quant il se parti de lui, il le fist conduire et acompaignier par les plus grans de se cour »<sup>779</sup>.

<sup>777</sup> CAZELLES, *Société politique*, op. cit., p. 436.

<sup>778</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XVII, p. 401.

<sup>779</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VI, p. 374.



Les « scènes de reliques » dans la chapelle Notre Dame du château de Karlštejn

Selon Froissart, c'est en rentrant de chez Charles IV en 1364 que le roi de Chypre aurait rendu visite à Wenceslas et à Jeanne à Bruxelles, après s'être arrêté à la cour de Juliers. « Il trouva à Brouxelles monseigneur Winchelin de Behaingne, duc de Luxembourg et de Braibant et frère à l'empereour dessus nommet, et madame la duoise, sa femme ... »<sup>780</sup> L'édition de *La Prise d'Alexandrie ou Chronique de Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan* donne un itinéraire différent du roi de Chypre, lequel, après s'être rendu à Prague et à Cracovie, aurait pris le chemin de Venise via l'Autriche (Vienne), la Carinthie et le patriarcat d'Aquilée<sup>781</sup>. Il semble donc plus probable que la visite du roi de Chypre à Bruxelles ait eu lieu avant sa venue à Prague et donc quelques semaines après le couronnement de Charles V, où Pierre de Chypre rencontra Wenceslas, qui lui fournit peut-être aussi les informations nécessaires pour le tour d'Allemagne qu'il allait effectuer.

<sup>780</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VI, p. 374. Certaines sources indiquent que la visite du roi de Chypre à la cour de Brabant eut lieu en 1366 (voir par ex. *Korte chronijcke van Nederland van den Jaere 1285 tot 1436*, in : *Chroniques de Brabant et de Flandre*, éd. Charles PIOT, Bruxelles : F. Hayez, 1879, p. 63-70, ici p. 65, « Anno MCCCLXVJ doen was die coninck van Cijpirs tot Brusele. » ; et « *Vetus chronicon Belgiae* », in : MATTHAEUS, *Veteris Aevi Analecta*, t. I, p. 50), mais cette assertion est selon toute vraisemblance éronnée (elle ne s'accorde d'ailleurs pas non plus avec celle de Froissart), car le roi de Chypre ne semble pas avoir visité le continent européen en 1366. Par ailleurs, si Pierre de Chypre rendit visite aux otages de Calais après son séjour à la cour de Bruxelles, comme Froissart l'affirme, la visite dut avoir lieu en 1364, car vers la fin de cette année, les otages avaient été mis en liberté. Cf. CAZELLES, *Société politique*, op. cit., p. 447 sqq ; Françoise AUTRAND, *Jean de Berry*, Paris : Fayard, 2000, p. 126-129.

<sup>781</sup> *La Prise d'Alexandrie*, éd. cit. p. 294.

Froissart ne se trompe certainement pas quant à l'accueil somptueux que les ducs réservèrent au roi : ils « *le rechuprent et festyèrent grandement et honnerablement en disners et en souppers, en joustes, en festes et en reviaux, car bien le savoient faire ; et li donnèrent au département grans dons et biaux jeuiaux* »<sup>782</sup>. Selon Froissart, le roi de Chypre aurait passé à la cour de Brabant quinze jours « *en grant revel et que chevaliers et escuiers à se venue eulrent jousté et behourdé à Brousselles, il s'en party et s'en alla en Flandres* ». Il aurait été reçu à Gand et à Bruges, où il aurait rencontré le roi de Danemark, puis rendu visite aux otages français à Calais : le duc d'Orléans, Jean de Berry et Louis de Bourbon<sup>783</sup>. L'itinéraire du roi tel qu'exposé par Froissart indique les étapes un peu en désordre ; il faut plutôt faire confiance à Guillaume de Machaut, qui devait être renseigné en détail sur le tour d'Europe du roi de Chypre. Selon lui, Pierre de Lusignan assista au sacre de Charles V et resta encore dix-sept jours à Reims (jusqu'au 5 juin environ) : « *Dix & sept jours tous accomplis, / Ot cils roys des joustes le pris* »<sup>784</sup>. Il partit ensuite pour la Flandre (Bruges), où il passa un certain temps, et de là, s'en alla pour l'Angleterre. Puis, il retourna sur le continent et prit le chemin de Cologne. Il semble que ce fut à cette occasion qu'il passa à Bruxelles les quinze jours, dont parle Froissart. Par la suite,

*« Au departir de ceste feste  
Il tourna son frein & sa teste,  
Si comme homs que rien ne ressongne,  
Tout droit au chemin de Coulongne,  
Et là fist ij. mois de sejour,  
En besongnant de jour en jour. »*<sup>785</sup>

Passant par la Franconie, la Thuringe, le marquisat de Misnie et la Saxe, il arriva à Prague, où il fut solennellement reçu par l'empereur<sup>786</sup>.

Charles IV, qui accepta de l'aider à organiser une croisade, ne trouva pas inutile d'impliquer Charles V dans le projet, et lui fit probablement part de la visite du roi de Chypre, car un mandement de Charles V daté du 25 octobre 1364 ordonne d'allouer aux comptes de Jehan l'Uissier une somme de 300

<sup>782</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VI, p. 374.

<sup>783</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VI, p.

<sup>784</sup> *La Prise d'Alexandrie*, éd. cit. p. 26, v. 841-842.

<sup>785</sup> *La Prise d'Alexandrie*, éd. cit. p. 27, v. 875-879.

<sup>786</sup> *La Prise d'Alexandrie*, éd. cit. p. 30-39.

francs d'or que le roi avait fait remettre à deux chevaliers venus à lui, l'un d'Allemagne et l'autre de Chypre<sup>787</sup>. Selon un autre mandement en date du 13 décembre, un messenger de l'empereur fut reçu et rétribué à cette date<sup>788</sup>. Alfred Leroux interprète ces deux paiements de la manière suivante : Charles IV avait envoyé en France les deux messagers, puis, après réception de la réponse, dépêcha un troisième<sup>789</sup>.

Le projet de croisade fut également l'un des sujets de discussion avec le pape lors du voyage de Charles IV à Avignon et au royaume d'Arles en 1363. L'empereur passa à Avignon quelques semaines, du 23 mai au 9 juin. Les délégués des têtes de la chrétienté s'accordèrent sur la question de la croisade en principe, tout en la reliant à la résolution d'un autre problème qui concernait la France : certains pays du Saint Empire romain, celui des grandes compagnies de brigands qui opéraient en Europe occidentale depuis le traité de Brétigny (en Bourgogne, en Lorraine, dans les Trois-Evêchés) et avaient même pénétré jusque dans les Etats du pape, à Avignon<sup>790</sup>.

Edmond de Dynter relate que les compagnies consistaient alors en trois troupes, dont l'une était combattue près de Maux par Charles de Navarre, lequel fit pendre le chef des brigands ; l'autre était probablement celle menagée finalement par Bertrand du Guesclin vers l'Espagne (ce que le chroniqueur oublie de préciser) ; et la troisième se déplaçait de la Savoie vers le nord dans les régions frontalières entre la France et l'Empire<sup>791</sup>. C'est à partir de juin 1361 que les princes et villes d'Alsace (l'évêque de Strasbourg, le prince-abbé de Murbach, le seigneur de Lichtenberg, la ville de Strasbourg et la Décapole d'Alsace) conclurent une ligue défensive, afin de s'opposer « à la société qui se trouve présentement en France et qui

<sup>787</sup> DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 55, n° 108.

<sup>788</sup> DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 71 sqq, n° 146.

<sup>789</sup> LEROUX, *op. cit.*, p. 172-174.

<sup>790</sup> A propos des grandes compagnies voir par ex. T. DE LOREY, « Les grandes compagnies de l'Archiprêtre en Bourgogne, 1360-1366 », in : *Revue des questions historiques*, 29, 1881, p. 264-281.

<sup>791</sup> EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 56.

appelle d'ordinaire les Anglais ». Le traité fut renouvelé en mai 1362 et en février 1363<sup>792</sup>.

A son retour en juillet 1365, Charles passa un certain temps à Seltz en Basse-Alsace<sup>793</sup>, dans l'intention de mettre en œuvre le projet qu'il avait conçu avec le pape et le roi de France Charles V. Le plan consistait à embaucher les compagnies dans l'expédition des croisés et mener ainsi ces brigands hors d'Europe. Selon le carme Jean de Venette, continuateur de Guillaume de Nangis, les troupes devaient être conduites jusqu'en Terre Sainte et l'empereur était prêt à consacrer à la réussite de cette entreprise la moitié des revenus annuels du royaume de Bohême percevables pendant trois années<sup>794</sup>. Il devait en outre s'engager à négocier un passage de la croisade par le royaume de Hongrie ou, en cas du refus du roi, se charger des frais de transport par les navires vénitiens. Ce fut néanmoins Arnould d'Audrehem, maréchal de France, qui fut chargé des négociations en Hongrie<sup>795</sup>.

Le roi de France devait pour sa part négocier avec les chefs des grandes compagnies. Il choisit Arnaud de Cervole (qui se proposa peut-être de lui-même) pour faire sortir d'Europe au moins une partie des compagnies, celles qui étaient cantonnées dans la Bourgogne française ainsi qu'impériale et dans le Lyonnais. Philippe le Hardi et Jean de Berry dînèrent aux frais de l'Archiprêtre à Châteaouvillain le 1<sup>er</sup> mars 1365<sup>796</sup>. La mission d'Arnaud devait être analogue à celle que du Guesclin accepta à la même époque – c'est-à-dire de mener d'autres compagnies au secours du roi de Castille. Les bandes commandées par Arnaud devaient être acheminées à travers l'Allemagne et la Hongrie jusqu'aux frontières de l'empire grec, pour y être employées contre les Turcs<sup>797</sup>. Il est fort

<sup>792</sup> REUSS, *Histoire de Strasbourg*, *op. cit.*, p. 68.

<sup>793</sup> Du 30 juin au 25 juillet 1365, *RI*, t. VIII, p. 341 *sqq.*, n<sup>os</sup> 4188-4197 et p. 747, n<sup>o</sup> 7171-7173.

<sup>794</sup> *Chronique latine de Guillaume de Nangis*, éd. cit., t. II, p. 360 ; NOVÁČEK, art. cit., p. 161 ; KAVKA, *Vláda Karla IV.*, *op. cit.*, t. II, p. 24 et 31 n. 59-61 ; BOBKOVÁ, *Velké dějiny*, *op. cit.*, t. IV a, p. 388.

<sup>795</sup> Document donné à Avignon, le 9 juin 1365 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 746, n<sup>o</sup> 7164 ; LEROUX, *op. cit.*, p. 273 ; WERUNSKY, *op. cit.*, p. 324 *sqq.*

<sup>796</sup> PETIT, *Itinéraires*, éd. cit., p. 18.

<sup>797</sup> *Chronique des règnes de Jean II et Charles V*, éd. cit., t. II, p. 19 *sqq.*, n. 2 ; KAVKA, *Vláda Karla IV.*, *op. cit.*, t. II, p. 26.



probable que le projet de croisade devait être coordonné avec l'expédition de Pierre de Lusignan qui allait, le 10 octobre 1365, prendre Alexandrie. Mais le projet d'emmener les compagnies en Terre Sainte ne fut pas suivi de succès.

Ayant mis la Savoie à feu et à sang, la grande compagnie tenta d'abord de pénétrer en Lorraine, mais son attaque fut infructueuse, grâce à l'attitude énergique de certains grands feudataires de l'Empire<sup>798</sup>. Puis, entrées en Alsace par le col de la Saverne le 4 juillet, avant de franchir le Rhin, les troupes de brigands commandées par Arnaud de Cervole commirent dans le pays de terribles excès qu'on ne les laissa pas aller plus loin. Après avoir pillé l'Alsace pendant un mois, elles durent refluer vers le duché de Bourgogne, d'où elles étaient venues<sup>799</sup>. Selon de Loray, une partie d'entre elles se jeta sur le Luxembourg alors qu'Archiprêtre se retira en Lorraine et en Barrois, où il campa pendant trois mois. L'historien de Strasbourg Rodolphe Reuss soupçonne Charles IV d'avoir alors au plus mal avec la ville de Strasbourg, d'avoir eu l'arrière-pensée d'utiliser les mercenaires pour châtier les citoyens récalcitrants, mais dans les conditions qui régnaient dans la région après l'invasion de la compagnie, il semble peu probable que l'empereur ait pu avoir l'idée de se servir des brigands à des fins si délicates et relevant surtout de la justice et de l'autorité impériale. Songeant peut-être toujours à la possibilité d'effectuer le trajet de l'expédition par l'Empire et la Hongrie et donc à une fin heureuse pour son projet, Charles IV ne voulut pas au départ organiser la défense contre les envahisseurs, croyant pouvoir les contenir dans certaines limites<sup>800</sup>. Mais le plat pays étant envahi par les bandes qui déferlaient dans toute la région et brûlaient les faubourgs de Strasbourg, l'empereur renonça à ses visées devant l'indignation générale des Etats méridionaux de l'Empire, qui craignaient de subir un sort semblable.

---

<sup>798</sup> Cf. DE LORAY, « Les grandes compagnies », art. cit., p. 280, qui situe la compagnie de l'Archiprêtre près de Metz vers le 20 juin 1365.

<sup>799</sup> *Chronique des règnes de Jean II et Charles V*, éd. cit., t. II, p. 19 sqq, n. 2. Sur le passage par le col de la Saverne.

<sup>800</sup> Charles IV annonce la venue de la grande compagnie à la ville d'Augsburg. *RI*, t. VIII, éd. cit., 1747, n° 7172 : « Karl IV. meldet der stadt Augsburg, dass die gesellschaft (der Englischen) gegen Elz marschire und morgen in dieses land ziehen wolle, und mahnt und bittet sie, ohne verzug mit aller ihrer macht zu ross und zu fuss wohl gewappnet zu ihm gegen Sels zu kommen, um das reich zu schützen ».

Il est possible que ce fut entre autres son frère Wenceslas, présent dans la deuxième moitié de juillet<sup>801</sup> dans son entourage et fort de ses propres expériences dans la répression des brigands, qui lui recommanda de mettre fin à cette idée de croisade qui s'avérait de plus en plus folle. Les troupes de Wenceslas, qui, selon les chroniqueurs, avait été chargé par l'empereur de la protection de l'Alsace contre les mercenaires<sup>802</sup>, faisaient probablement partie de l'armée que l'empereur réunit le 22 ou le 23 juillet et qui dressa (le 25 juillet) son camp au village d'Eckbolsheim près de Strasbourg<sup>803</sup>. Une partie des troupes du duc, soixante hommes à cheval, étaient commandées par Jean de Jauche, seigneur de Gommegnies, et le compte de cette expédition de Jean se monta à 980 moutons de Brabant<sup>804</sup>. Sans engager aucun combat, cette armée refoula les brigands au-delà des frontières dans les dix premiers jours du mois d'août.

Un chroniqueur cité par Reuss prétend que pendant ces opérations « advint plus grands dégâts en ce pays, grâce aux troupes de l'empereur et de ses alliés qu'il n'en était advenu par les ennemis ». Cette première « invasion des Anglais » en Alsace laissa un profond souvenir dans l'esprit des Alsaciens, indignés par l'attitude de l'empereur, qui avait invité les compagnies de brigands dans l'Empire. C'est devant la pression de l'opinion publique que l'empereur se résigna à abandonner son projet. Pourtant, quelques contradictions émergent : si c'est l'armée de l'empereur qui commit les plus graves dégâts, les pillages de la compagnie ne doivent pas avoir été si graves. Cette entreprise, aussi vaste que malheureuse (mais peut-être au moins partiellement réalisable, comme le montre l'exemple des compagnies menées par Bertrand du Guesclin), approfondit

---

<sup>801</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 134, n. 47 cite les comptes de la ville de Louvain : le 26 juillet 1365, la ville envoya un messenger au duc à Strasbourg ; Charles IV expédia le 18. 7. une confirmation touchant à l'arbitrage du conflit entre Wenceslas de Bohême et Waleran de Born (au sujet de Fauquemont, *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 342, n° 4196). Il est donc assez probable que Wenceslas se trouvait déjà en Alsace une semaine plus tôt.

<sup>802</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 98, n° 465.

<sup>803</sup> Cette armée comptait aussi les troupes de l'évêque de Strasbourg Jean de Lichtenberg, celles de la ville de Strasbourg ; au cours des jours suivants vinrent s'y ajouter le margrave de Bade, le comte de Württemberg, et le burgrave Frédéric de Nuremberg, *landvogt* d'Alsace.

<sup>804</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 169, n° 2312.

considérablement la discorde régnant entre l'empereur et la ville de Strasbourg<sup>805</sup>.

En partant de Strasbourg, une partie des compagnies se jeta sur le Luxembourg, alors que l'autre, sous le commandement d'Arnould de Cervole, se retira en Lorraine et dans le Barrois où elle resta cantonnée pendant trois mois<sup>806</sup>. Edmond de Dynter relate certains combats menés en Lorraine contre une compagnie par Wenceslas de Bohême. Selon le chroniqueur brabançon, elle voulut s'installer entre Metz et Thionville pour y passer l'hiver. Elle envahit toute la région, la pillant et allumant partout des incendies, jusqu'à dépeupler la campagne. Et ce fut contre cette bande que

« Wenceslas, duc de Luxembourg, de Brabant et de Limbourg, assembla l'armée, et puisque les hommes de ses domaines, à savoir du Luxembourg, Brabant et Limbourg, ne suffisaient pas contre la multitude innombrable des ennemis, il requit l'aide des ducs de Lorraine et de Bar et d'autres princes d'Allemagne<sup>807</sup>, pour qu'il soit renforcé, afin d'exterminer ces hommes infâmes et de mater leur témérité, avec l'aide de Dieu et la vertu de ses fidèles barons et nobles de Luxembourg, Brabant et Limbourg dessus dits. Sans tarder, ils rassemblèrent en grande diligence les troupes de tous côtés, combien il en pouvait venir au secours du duc Wenceslas, et combattirent ces dessus dits gens au lieu appelé *Chaufour* ou *Kalckoven* en allemand ».

Lors de cette campagne, le seigneur de Bouchout et ses écuyers se distinguèrent, surtout grâce à leur connaissance des mœurs et des habitudes des brigands. Eu égard aux circonstances géographiques et temporelles du projet de croisade, il semble que Wenceslas extermina à *Chaufour* une partie de l'expédition de l'Archiprêtre<sup>808</sup>.

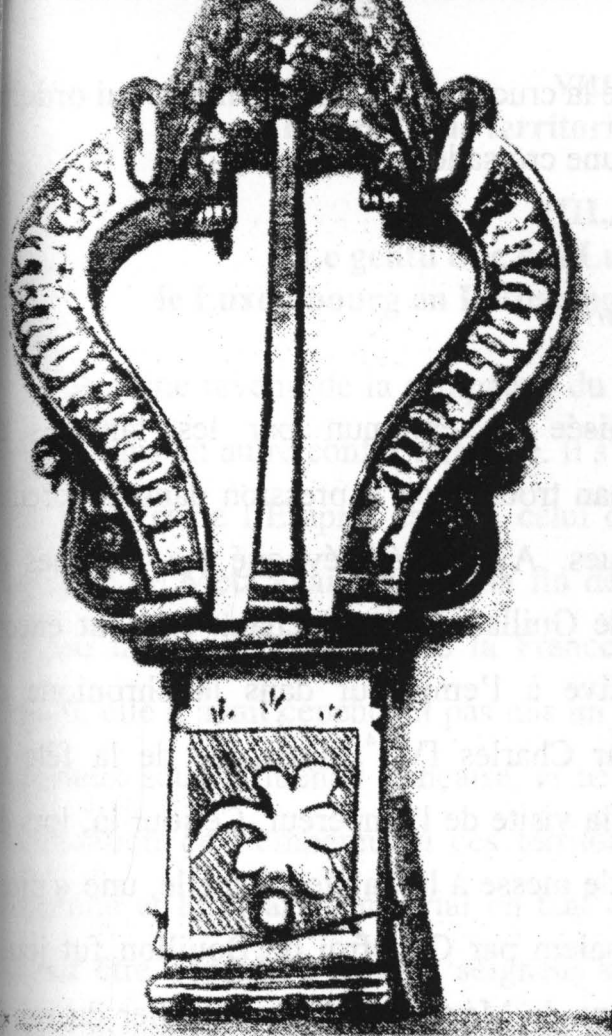
---

<sup>805</sup> REUSS, *Histoire d'Alsace, op. cit.*, p. 48 sqq ; REUSS, *Histoire de Strasbourg, op. cit.*, p. 71 sqq. Le conflit entre l'empereur et la ville de Strasbourg concernait les *pfalburger* (faux-bourgeois), sujets paysans réfugiés dans la ville, qui les acceptait volontiers dans ses murs, alors que la *Bulle d'Or* l'interdisait.

<sup>806</sup> DE LORAY, « Les grandes compagnies », art. cit., p. 281.

<sup>807</sup> La participation des ducs de Lorraine et de Bar fait penser à la *landfriede* de Haute-Lorraine, conclue en 1361 pour deux ans (voir notre chapitre IV.A). Il serait intéressant de savoir si cette expédition contre les brigands était en rapport avec les engagements mutuels pris dans le cadre de cette organisation.

<sup>808</sup> Dynter compare cette grande compagnie à celle appelée, « écorcheurs » (*excoriatores*), qui opéra en France, et qui perpétra de graves dommages non seulement dans ce royaume, mais aussi en Allemagne, et dont le capitaine était le dauphin. Cette comparaison avec les événements de 1444 (les écorcheurs menés par le dauphin Louis) n'est pas sans intérêt, car elle laisse apparaître que Dynter (1370-17. 2. 1448) rédigeait ces lignes avec une distance de quatre-vingts ans par rapport aux événements. EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 56 sqq.



Boucle d'argent à la devise de l'ordre de l'épée. Bruxelles, Musée du Cinquantenaire

L'échec du projet de croisade eut aussi pour conséquence l'échec final de l'expédition de Pierre de Lusignan, car malgré le surprenant succès de la prise d'Alexandrie, laquelle avait résisté à toutes les croisades antérieures, la conquête ne tint que trois jours, car les conquérants étaient trop peu nombreux par rapport aux Turcs, qui les chassèrent finalement de la ville<sup>809</sup>.

Guillaume de Machaut mentionne la participation d'un chevalier brabançon nommé Endruet ou Druet de Brabant à

l'expédition de Pierre de Chypre<sup>810</sup>. C'est pourquoi il n'est pas superflu de noter que le roi Pierre I<sup>er</sup> – qui allait à nouveau revenir sur le continent entre octobre 1367 et septembre 1368<sup>811</sup> – est évoqué au Brabant par un objet d'art (peut-être du XV<sup>e</sup> siècle) portant des symboles dont la description se trouve dans la *Prise d'Alexandrie* : il s'agit d'une jolie boucle d'argent dorée et émaillée à la devise de l'Ordre de l'Épée fondé par Pierre I<sup>er</sup>. Cet ordre avait pour insigne une épée nue sur champ d'azur accompagnée d'un phylactère portant en lettres d'or la devise : C'EST POUR LOIAUTE MAINTENIR<sup>812</sup>. Le bijou de Bruxelles semble être la boucle d'un baudrier. L'ange qui y figure fait peut-être allusion à la vision du roi

<sup>809</sup> Charles DIEHL, Lysimaque OECONOMOS, Rodolphe GUILLAND, René GROUSSET, *Histoire du Moyen Age*, t. IX, I<sup>ère</sup> partie. *L'Europe Orientale de 1081 à 1453*, Paris : PUF, 1945, p. 497.

<sup>810</sup> « Et si ne vueil pas oublier / Le bon Jehan de Bouviller / Que j'aim, n'Endruet de Braibant, / Sans orgueil nul & sans bobant. », *La Prise d'Alexandrie*, éd. cit., p. 142, v. 4678-4681.

<sup>811</sup> DIEHL, OECONOMOS, GUILLAND, GROUSSET, *op. cit.*, p. 497.

<sup>812</sup> *La Prise d'Alexandrie*, éd. cit., p. 12 sqq, v. ; C. ENLART, « Boucle d'argent à la devise de l'ordre de l'épée au musée du Cinquantenaire », in : *Annales de la société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXIV, 1910, p. 209-212. La boucle doit se trouver dans le Musée de Cinquantenaire sous le n° 9191.

de Chypre, quand un vendredi, jour de la crucifixion, Dieu lui-même lui ordonna de fonder cet ordre et d'entreprendre une croisade :

« Fils, entrepren le saint passage,  
Et conquête ton heritage,  
Que Dieus aus sains peres promist,  
Et où pour toy son corps tout mist. »<sup>813</sup>

L'idée d'une croisade organisée en commun par les familles de Luxembourg, de Valois et de Lusignan trouva son expression dans différentes représentations littéraires et artistiques. Ayant déjà évoqué les fresques de Karlštejn et *La Prise d'Alexandrie* de Guillaume de Machaut, on peut encore faire mention de la prophétie relative à l'empereur dans la chronique de Giovanni Marignola, commandée par Charles IV<sup>814</sup>, ainsi que de la fête de l'Épiphanie de 1378, à l'occasion de la visite de l'empereur. Ce jour là, lors du grand dîner officiel qui suivit la grande messe à la Sainte-Chapelle, une « pièce de théâtre » sur la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon fut jouée comme entremets, inspirée par Philippe de Mézières, alors conseiller du roi de France<sup>815</sup>. Enfin, les décès successifs de Charles IV, de Charles V et de Wenceslas de Bohême ne firent pas oublier cet objectif commun de leurs maisons, car Jean de Berry et Marie de Valois, duchesse de Bar, commandèrent à Jean d'Arras le roman de *Mélusine*, où apparaissent d'évidentes allusions à la croisade<sup>816</sup>.

---

<sup>813</sup> *La Prise d'Alexandrie*, éd. cit., p. 10, v. 307-310.

<sup>814</sup> « Kronika Marignolova », in : *FRB*, t. III, éd. cit., p. 575 sqq.

<sup>815</sup> *Chronique de Jean II et Charles V*, éd. cit., t. II, p. 238-242 ; AUTRAND, *Charles V le Sage*, op. cit., p. 797 sqq.

<sup>816</sup> Martin NEJEDLÝ, « Meluzinský mýtus a rodová pověst Lucemburků » (avec un résumé en français) in : *Český časopis historický*, 98, 2000, n° 4, p. 693-736, ici p. 728 sqq.

## VIII La politique territoriale de Wenceslas

### VIII.A Le gentil duc des Luxembourgeois : le Luxembourg en Lotharingie – la guerre de Verdun

A peine revenu de la campagne du dauphin près de Paris, Wenceslas dut se jeter dans un autre conflit militaire. Il s'agissait cette fois d'une guerre menée dans l'intérêt de l'Empire et dans celui du duché de Luxembourg. Si la diète impériale de Metz avait marqué la fin des confrontations et de la compétition plus ou moins agressive entre la France de Jean le Bon et le Saint Empire romain, elle n'avait cependant pas mis un point final à la question des territoires impériaux sous influence française, et ne peut pas être interprétée comme une renonciation de l'empereur à ces territoires. Charles de Valois avait reçu le Dauphiné et le vicariat impérial en tant que fief de son oncle l'empereur, qui voulait être considéré comme seigneur souverain des fiefs impériaux dans la zone d'influence française. Les affaires qui concernaient l'Ouest de l'Empire se trouvaient placées sous la tutelle de Wenceslas et celle de ses proches : dans le Cambrésis, les Luxembourg-Ligny exerçaient leur influence ; à Verdun, qui était soumis aux droits de garde de Wenceslas de Bohême et à ceux du duc de Bar, Béatrix de Bourbon exerçait une influence sur le chapitre, de sorte qu'en 1355, ces deux régions n'avaient pas été réclamées par l'empereur sans raison.

Malgré son absence presque permanente de ces contrées, une certaine idée du rôle de l'empereur y persistait, et les habitants de Cambrai n'hésitaient pas à se plaindre auprès de Charles IV lorsqu'ils le jugeaient nécessaire. En 1360, certains bourgeois de Cambrai (*Locard Mackel*, Guillaume des Moyers, Jacques le Fuselier et Henri *Lespessier*) lui adressèrent une plainte, étant injustement frappés par une sentence de l'évêque Pierre IV de Clermont. Cette sentence avait été prononcée dans le palais épiscopal en présence d'une multitude d'ecclésiastiques et de laïcs par le bailli de l'évêque, Adam le Flamand de Caudry, et par un délégué du seigneur de Ligny, Conrad de Flawinne (*Flauynnes*).

Pour statuer sur ce cas, Charles délégua son frère Wenceslas<sup>817</sup>. Trois jours plus tard, Charles prit la ville de Cambrai sous sa protection particulière et sous celle du Saint Empire et chargea les ducs Wenceslas, Albert de Bavière, Guillaume de Juliers et Renaud de Gueldre de défendre ses intérêts<sup>818</sup>. L'empereur veillait au respect de l'obligation des évêques de lui prêter hommage, et l'élection à ce poste d'un ecclésiastique originaire de Bruxelles, Jean T'Serclaes, frère d'Everard T'Serclaes (5 novembre 1378-12 janvier 1389)<sup>819</sup>, peut être considérée comme une marque de l'influence croissante des Luxembourg sur l'évêché de Cambrai, et à travers lui sur le diocèse, qui englobait une partie du duché de Brabant, et notamment Bruxelles. A sa mort, André de Luxembourg-Ligny lui succéda (du 22 décembre 1389 à 1396).

Les droits de garde sur la ville de Verdun ayant été confirmés à Wenceslas et à Robert de Bar à la diète de Metz, le duc de Luxembourg et de Brabant était également impliqué dans les affaires de l'évêché de Verdun, qui connut une guerre assez dévastatrice en 1358-59. Lors de la diète, le 26 décembre 1356, Charles avait défendu à tous les princes de recevoir les sujets de l'église de Verdun en qualité de bourgeois de la ville, d'usurper les terres de l'église *etc.*, et surtout, il annula tous les accords précédents conclus par la ville de Verdun avec qui que ce soit, qu'il s'agît du comte de Bar<sup>820</sup>, de celui de Luxembourg ou du roi de France. Cet arrangement était destiné à calmer les conflits entre les partis français et allemand dans la ville et exclure le roi de France des droits de garde.

Ce n'est qu'après le départ de la délégation française de Metz, le 4 janvier 1357, que Charles IV confirma l'ancien accord entre Jean l'Aveugle et Henri de

---

<sup>817</sup> A Mayence, le 4 octobre 1360, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. III, p. 339 *sqq.*, n° 1868 ; cf. WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 72, n° 313 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 274, n° 3337, voir aussi n° 3342 du lendemain.

<sup>818</sup> A Mayence, le 7 octobre 1360, *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 274, n° 3346.

<sup>819</sup> Ajoutons qu'en passant par Cambrai lors de son voyage en France, le 23 décembre 1377, Charles IV reçut l'hommage de l'évêque Jean IV et enjoignit aux prélats et seigneurs voisins (évêque de Liège, duc de Brabant, comtes de Hainaut, de Flandre et de Ligny, seigneur de Beaumont et sénéchal de Hainaut) de respecter et, au besoin, de protéger les droits, libertés et coutumes de l'église de Cambrai. *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 490, n° 5857.

<sup>820</sup> Charles IV ignorait à dessin l'usurpation du titre de duc par Robert et sa mère Yolande. Le titre ducal était lié à la partie française du Barrois, et son usurpation est à placer entre le 24 septembre et le 17 octobre 1354. Voir THOMAS, *op. cit.*, p. 82-85.

Bar (+ 1344) qui partageait les droits de garde de Verdun entre le Luxembourg et le Barrois et devait également s'appliquer sous le règne de leurs fils<sup>821</sup>. Toutefois, Verdun repoussa le nouveau « gardiennat ». Probablement pas à cause de l'empereur et du duc de Luxembourg, car l'évêque de Verdun, qui avait connu une longue et paisible coexistence avec eux, n'avait rien à redouter de ce côté-là. C'est plutôt la rancune entre Yolande de Cassel et l'évêque Hugues de Verdun dont le frère Henri de Pierrefort avait jadis été nommé gouverneur du Bar par le roi de France Jean II, qui joua un rôle primordial dans le déclenchement du conflit. Le conflit de juridiction et la démonstration de puissance qui s'ensuivit furent courts, mais très onéreux. Le 13 avril 1358, Wenceslas, Yolande et Robert scellèrent un traité d'alliance « *contre l'évêque de Verdun, le doyen et son chapitre, la ville et tous leurs aidants [le frère de l'évêque Henri de Pierrefort inclus], pour les grever, nuire et dommager en corps, en villes, forteresses, terres et autres biens, en toute manière qu'ils pourront, à grande force et à petite, à pied et à cheval* ». En juillet 1358, le pape essaya d'empêcher la guerre par l'intermédiaire des archevêques de Trèves, de Reims et de Besançon, mais son initiative resta sans suite. Béatrix se rangea aux côtés de son fils Wenceslas et déclara la neutralité du chapitre de Verdun, auprès duquel elle jouissait d'une grande autorité<sup>822</sup>.

Les alliés établirent leur camp entre Verdun et Charny, assiégèrent d'abord la ville puis prirent les forteresses de Mangiennes et de Sampigny. Nous avons déjà mentionné le rapport possible de cette expédition avec l'aide militaire impériale au dauphin, car les effectifs de Metz et de Strasbourg devaient se rassembler vers ce même temps à Toul, c'est à dire à douze kilomètres de Sampigny. Il n'est cependant pas clair en quoi la défaite de l'évêque de Verdun pouvait être dans l'intérêt du dauphin. L'évêque Hugues de Bar, ne voulant ni pouvant résister à une si puissante coalition, chercha bientôt à négocier la paix à tout prix. Pour cela, il eut recours à Béatrix. Comme l'a bien vu Bertholet, « *cette princesse s'entremet avec plaisir pour une si bonne œuvre* », ce qui

<sup>821</sup> *RI*, t. VIII, p. 209, n° 2585, avec la date du 2 janvier.

<sup>822</sup> Sur l'implication de Béatrix dans la guerre de Verdun, voir TROUBAT, art. cit., p. 269-270, ici p. 269, et KINSCH, art. cit., p. 74-76 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 57 *sqq.*, n° 233.



n'est pas forcément en contradiction avec ce qu'écrivit Richard de Wassebourg :  
« Elle faisait diligence mettre paix entre eulx espérant estre récompensée de ses peines »<sup>823</sup>.

Les adversaires conclurent la paix le 8 janvier 1359<sup>824</sup> : la forteresse de Mangiennes fut engagée à Wenceslas pour la somme de 5000 florins de Florence, celle de Sampigny au duc de Bar pour la même somme. Il est intéressant de noter que dès le 23 décembre 1358, avant même que la paix ne fût conclue, Wenceslas assigna Mangiennes (les maisons, la ville et la prévôté) à sa mère à titre viager, en déduction de ce qu'il lui devait dans le cadre de son douaire. Au cas où elle survivrait à son fils, l'évêque de Verdun pourrait lui racheter la prévôté en question pour le prix de 4000 petits florins d'or<sup>825</sup>. A cette époque, Creil-sur-Oise, la dot paternelle de Béatrix, était tombée aux mains des Navarrais, qui devaient céder le château au capitaine anglais Jean de Foderynghay<sup>826</sup>.

Yolande de Cassel s'empara également de la forteresse de Hattonchâtel, et le capitaine de l'armée Huyard d'Autel, sénéchal du Luxembourg (1356-1361), fut, lui aussi, bien rémunéré. La seule à ne retirer aucun profit de ces arrangements fut la reine de Bohême. Elle s'en plaignit, et ses exigences furent satisfaites en février par un post-scriptum au traité de janvier. « *Item, que madame Béatrix de Bourbon, royne de Bohesme et mère dudict duc de Luxembourg aura et recevra pour ses peines, frais et mises d'avoir poursuyvi et traicté ladicte paix, la somme de 2500 florins de Florence d'or et de bon poix, dont obligeons ladicte terre de Mangienne ...* »<sup>827</sup>.

La médiation de la reine de Bohême dans la guerre de Verdun comportait également des arrangements de moindre importance. Par exemple, le 22 mai 1360, le dauphin accorda une lettre de rémission à un certain Adam de Cuert, forestier à Brieuilles-sur-Meuse, qui avait pris parti pour l'évêque de Verdun dans la guerre contre le duc de Luxembourg. Adam craignait d'être cité en justice

<sup>823</sup> BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, op. cit., t. VII, p. 37 sqq ; KINSCH, art. cit., p. 75.

<sup>824</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, éd. cit., p. 141.

<sup>825</sup> Mangiennes, département de la Meuse (Lorraine). Donnée à Damvillers, HUILLEARD-BREHOLLÉ, *Titres*, éd. cit., t. I, p. 483, n° 2775, AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1358.

<sup>826</sup> AUTRAND, *Charles V*, op. cit., p. 363.

<sup>827</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIV, n° 233 ; cf. TROUBAT, art. cit., p. 269 et 277 sqq, t. n° 56.

pour avoir, avec quelques compagnons, enlevé des chevaux à certains bourgeois, sujets du duc au-delà des frontières du royaume de France, bien que depuis, suite aux réclamations de la reine de Bohême, les chevaux eussent été rendus à leurs propriétaires<sup>828</sup>.

Béatrix participa ensuite activement à la recherche du nouvel évêque de Verdun, car Hugues de Bar, ayant ainsi ruiné sa propre principauté, s'en alla en pèlerinage en Terre Sainte, où il mourut en 1361, « *estant au désert qui est entre Babylone & ledict mont de Sinay* ». Par le soin de Béatrix de Bourbon, le chapitre de Verdun parvint à lui trouver un successeur en la personne du doyen du chapitre d'Autun, Jean de Bourbon (1362-1371). Si l'homonymie est frappante, Jean et Béatrix ne semblent pas avoir été apparentés : le nouvel évêque venait de Montperroux et portait le blason des anciens Bourbon, utilisé par les Bourbon-Lancy en Bourgogne<sup>829</sup>.

Quant aux droits de Wenceslas sur Verdun, en 1363, le duc accorda à la ville des lettres de protection pour une durée de cinq ans. L'année 1364 vit l'ébauche du projet de mariage entre Marie de France, fille de Bonne de Luxembourg-Bohême et nièce de Wenceslas, et le duc Robert de Bar<sup>830</sup>. On peut se demander si ce mariage avait quelque chose à voir avec le fait que dès 1365, Wenceslas semble avoir cessé toute activité dans cette région. Comme nous l'avons déjà signalé, il ne rejoignit pas, bien qu'il eût été invité, l'alliance signée par les ducs de Bar, de Lorraine et l'évêque de Metz, dans le but de protéger leurs territoires<sup>831</sup>. Peut-être était-il trop occupé par ses activités au Brabant et au Limbourg, et, à partir d'octobre 1366, par sa fonction de vicaire impérial.

<sup>828</sup> AN, Registre JJ 48 ; JJ 90, fol 267 v°, n° 541. Exéc. : Le bailli de Vermandois.

<sup>829</sup> KINSCH, art. cit., p. 75 *sqq* ; TROUBAT, art. cit., p. 269 *sqq*.

<sup>830</sup> Le 2 octobre 1364, le pape accorda la dispense pour le mariage de Marie, fille de Jean II, avec Robert de Bar (AN, J 437, n° 32). LUCE, in : *Chroniques de Froissart*, éd. cit. (SHF), t. VII, p. LX, note 2 ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 141.

<sup>831</sup> AYMOND, *op. cit.*, p. 158 et 164 ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 136, n. 58 ; cf. notre chapitre IV.A – « Les *landfriedes* à l'ouest du Rhin (1354-1362) ».

Les frais de la guerre récente, les dettes que le duc avait contractées ainsi que l'appréhension de ses sujets face aux impôts réguliers furent à l'origine d'une mesure inédite au duché de Luxembourg. Le 15 janvier 1360, pour la première fois dans l'histoire du pays, les sujets du duc, les justiciers, échevins et communautés de Luxembourg, d'Arlon, de Thionville, d'Echternach et de Bitburg, avec le consentement des chevaliers et des écuyers du pays, offrirent à leurs prince « une aide et subside » pour permettre à leur « *tres chier et tres redouteis signeur* » de payer les frais de la guerre contre l'évêque de Verdun. Cet impôt sous forme de taxes sur les transactions dans les boutiques et sur les marchés devait être prélevé pendant trois ans à partir de la Chandeleur suivante. Il s'élevait à 8 deniers sur 20 sols (un trentième du prix) rapportés par la vente de tout produit dans les villes mentionnées, et frappait les bourgeois, les prêtres, les clercs, les sujets des chevaliers et leurs écuyers, tandis que les seigneurs en étaient exceptés<sup>832</sup>. Le 2 février 1360, une autre aide fut accordée au duc pour le règlement des vieilles dettes de son père Jean<sup>833</sup>.

En échange, le duc Wenceslas s'engagea à délivrer des lettres de non-préjudice scellées par lui et son conseil, par lesquelles il promettait de ne pas lever à nouveau cet impôt. Une autre lettre de Wenceslas précisait que les villes avaient consenti à ces impôts « de leur franc vouloir et de leur propre initiative » et qu'elles n'y avaient en aucune manière été contraintes<sup>834</sup>. Le contenu de ce document laisse entre autres choses entendre que les villes du duché de Luxembourg avaient leurs intérêts dans le Verdunois. Ainsi, suivant peut-être l'exemple du Brabant, où les États étaient plus développés, Wenceslas devint le premier souverain luxembourgeois à s'adresser formellement aux délégués de la noblesse, du clergé et des villes pour faire voter des aides et pour leur octroyer des privilèges. Par ce geste, l'assemblée des « trois États » fut instituée et devint

<sup>832</sup> Le 13 janvier 1360 à Luxembourg ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 38 sqq, n° 1002 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 68, n° 294.

<sup>833</sup> WURTH-PAQUET, « Avant-propos », éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 4.

<sup>834</sup> VAN WERVEKE, *Kulturgeschichte des Luxemburger Landes*, op. cit., p. 105 sqq.

par la suite l'une des institutions essentielles du duché jusqu'à la fin de l'Ancien Régime<sup>835</sup>.

Les Luxembourgeois avaient apprécié la remise en ordre du pays par Wenceslas après la période de la domination de l'archevêque de Trèves. Sous son règne, le Luxembourg connut l'une des périodes les plus paisibles de son histoire, quoique le maintien de la paix pendant les différentes étapes de la guerre entre la France et l'Angleterre ne fût ni chose naturelle ni chose aisée. Nous avons déjà mentionné le fait que Wenceslas dut se rendre au duché en 1360 et préparer sa défense contre l'invasion de la Champagne par les Anglais, qui pénétrèrent près de Metz et Pont-à-Mousson, comme le relate Jean le Bel<sup>836</sup>. Les remarques de ce dernier donnent une certaine idée de la position de Wenceslas dans les *landfriedes*, vis-à-vis des autres princes et les villes. Une politique commune de *landfriedes* était fort coûteuse, et les participants tentaient, du moins de temps en temps, de se soustraire à leurs obligations et d'éviter le paiement des frais. Le rôle de garant revenait ainsi au duc de Luxembourg et de Brabant, membre le plus puissant des deux *landfriedes* lotharingiennes, dont les autres attendaient l'application la plus scrupuleuse des clauses de leurs traités communs.

En 1363, Wenceslas dut empêcher le passage des grandes compagnies itinérantes, qu'il combattit près de Metz avec succès<sup>837</sup>. Selon les *Chroniques* de Froissart, en 1366, « *rua jus le duc Vincelant les compaignes en son pays de Luxembourg, qui luy gastoient sa terre, et en mist grant foison à essil, et là mourut en la tour du chastel du Luxembourg le souverain capitaine qui les menoit, qui s'appelloit le Petit-Meschin* »<sup>838</sup>. Diverses sources attestent que Wenceslas lutta contre les grandes compagnies dans la région de Metz, de Thionville et de Luxembourg dans les mois estivaux

<sup>835</sup> GROBEN, *op. cit.*, p. 20 *sqq.*

<sup>836</sup> Cf. ch. IV.A.

<sup>837</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 112 ; le 22 juin 1363, la ville de Louvain envoya un message au duc « *daer hi lach jegen de compengien boven Mechs [Metz]* » (AVL, n° 4985bis. F° 355 v°).

<sup>838</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, « Démêlés du duc de Juliers et du duc de Brabant », p. 17 ; cf. *Récit d'un bourgeois de Valenciennes*, éd. cit., p. 333.

des années 1362, 1363, 1364, 1365<sup>839</sup> et 1366 : la lutte contre les compagnies de mercenaires constituait l'un des objets de soucis récurrents de Wenceslas. Par une bulle datée du 21 octobre 1366, le pape Urbain V promit d'octroyer des indulgences à tous ceux qui, sous la direction de Charles IV, contribueraient à l'extermination des bandes de brigands<sup>840</sup>.

### VIII.B

#### **Le développement territorial du Luxembourg, du Brabant et du Limbourg sous le règne de Wenceslas**

Depuis la défaite dans la guerre de succession de Brabant, Wenceslas nourrissait des visées expansionnistes dans la région de l'Entre-Meuse-et-Rhin principalement dans l'intention d'agrandir son patrimoine personnel luxembourgeois. Les acquisitions du duc favorisaient l'expansion du commerce brabançon dans la région rhénane. Après avoir perdu l'Escaut, le duc poursuivait le but de conquérir la Meuse et l'Outre Meuse, de dominer la voie fluviale et de renforcer la sécurité sur la route des marchands vers l'Allemagne<sup>841</sup>. Selon l'historiographie belge, ses efforts furent peu concluants. Outre l'échec dans la guerre contre la Flandre et la défaite catastrophique de Baesweiler en 1371, qui fut à l'origine d'un énorme endettement du Brabant, on reproche à Wenceslas de n'avoir pas réussi à annexer le comté de Looz, fief de l'église de Liège situé entre le duché de Brabant et celui de Limbourg. Les trois duchés, le Luxembourg, le Limbourg et le Brabant, étant géographiquement séparés, l'acquisition de Looz aurait permis une meilleure consolidation de l'union Brabant-Limbourg.

Les territoires achetés par Wenceslas étaient en général annexés au duché de Luxembourg. Sous son règne (en tant que Wenceslas I<sup>er</sup>), le duché connut un

<sup>839</sup> Voir WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 79, n° 351 ; *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, éd. cit., p. 522, n° 647.

<sup>840</sup> Texte intégral de la bulle, qui donne des détails sur le pillage, in : *MVB*, t. III. *Acta Urbani V. 1366-1370*, éd. Friderik JENSOVSKÝ, Praga, 1944, n° 758.

<sup>841</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, « Démêlés du duc de Juliers et du duc de Brabant », p. 16 ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 136.

riode de grand épanouissement et une extension géographique exceptionnelle, plus importante de son histoire. La surface actuelle du Luxembourg n'en constitue qu'un septième. Le duché s'étendait alors des Hautes Fagnes au nord<sup>842</sup> presque jusqu'à la ville de Metz, et de la Sûre (*Sauer*) à l'est jusqu'à l'extrémité occidentale des Ardennes<sup>843</sup>. Wenceslas acquit Herbeumont (4 juin 1353), le comtés de Chiny (16 juin 1364) et de Fauquemont (11 mars 1365), Musson (1370), Koenigsmachern (1370-1376) et Schoenecken (1378-1383)<sup>844</sup>. Les efforts du duc en vue d'élargir son duché héréditaire ne purent échapper à Jean Froissart, lequel fait cette remarque judicieuse : Wenceslas accroissait volontiers son patrimoine, comme s'il pensait qu'il survivrait à son épouse<sup>845</sup>.

Notre chroniqueur voyait juste. Wenceslas, qui avait en vue ses intérêts dynastiques, n'envisageait pas vraiment l'éventualité que Jeanne puisse lui survivre. Sa mort inopinée à l'âge de 46 ans fit que le pays de Brabant recueillit au détriment du Luxembourg et de la dynastie du même nom les fruits des efforts personnels de Wenceslas<sup>846</sup>. En fin de compte, malgré tous les jugements brabançons si peu flatteurs pour le duc, il n'est pas impossible de parvenir à une conclusion similaire à celle valable pour le pays de Luxembourg, car le duché de Brabant doit à Wenceslas ses derniers accroissements territoriaux d'Outre-Meuse. Les fruits immédiats de ces conquêtes territoriales devaient être récoltés par les marchands, dont le passage tranquille était assuré par l'administration de ces territoires dispersés. La sécurité des voies est à considérer comme l'une des priorités de son gouvernement.

Quant au mode d'acquisition des nouveaux territoires, notons que le pays de Brabant en tant que tel ne prit jamais d'initiatives dans ce domaine et dut seulement plusieurs fois assainir les finances ducales lors des débâcles

<sup>842</sup> Les Hautes Fagnes (Hohes Venn) se trouvent aujourd'hui en Belgique (province de Liège) et en Allemagne (Rhénanie-Palatinat et Rhénanie-du-Nord-Westphalie).

<sup>843</sup> MARGUE, *Luxemburg im Mittelalter und Neuzeit*, op. cit., p. 92 ; MEYERS, op. cit., p. 74

<sup>844</sup> WURTH-PAQUET, « Avant-propos », éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 3.

<sup>845</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, « Démêlés du duc de Juliers et du duc de Brabant », p. 16.

<sup>846</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 35.

financières de ses princes<sup>847</sup>. Les nouveaux territoires furent généralement achetés en communauté d'acquêts, et à la mort de Wenceslas, sa veuve resta en possession de la plupart de ces biens. D'autre part, certains d'entre eux inclinaient plutôt, par leur position géographique, à être ajoutés au Limbourg-Brabant qu'au Luxembourg.

L'acquisition la plus célèbre de Wenceslas est celle du comté de Chiny, dont la seconde partie (y compris les forteresses de Montmédy, Etalle et Beaumont avec leurs dépendances) fut achetée par Wenceslas le 16 juin 1364 à Arnould d'Oreye, comte de Looz et seigneur de Rummen, et jointe au duché de Luxembourg<sup>848</sup>. Le 25 février 1365, Arnould fit part à tous les seigneurs bannerets, chevaliers, hommes de fief et autres habitants du comté de Chiny, qu'il avait vendu le comté au duc Wenceslas, et les pria de lui prêter serment d'allégeance<sup>849</sup>. Cet achat fit date, car il changea la titulature des ducs de Luxembourg pour les quatre siècles suivants, quoique Wenceslas et Jeanne n'aient pas employé eux-mêmes le titre de « comtes de Chiny »<sup>850</sup>.

Wenceslas témoigna plus tard d'un grand attachement personnel à cette nouvelle possession en léguant une rente annuelle à l'abbaye d'Orval, centre spirituel du comté, où il choisit d'être inhumé<sup>851</sup>. Orval était une vieille abbaye impériale fondée selon une légende par Mathilde de Toscane, tante de Godefroid de Bouillon et suzeraine du comté de Chiny<sup>852</sup>. L'abbaye, placée

---

<sup>847</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 66.

<sup>848</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 91 sqq, n<sup>os</sup> 419, 420, 427 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 152, 157. L'achat se fit par l'intermédiaire de Jean, seigneur de Hamal, de son fils Guillaume et de Gérard Rolibuc.

<sup>849</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 158.

<sup>850</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 111.

<sup>851</sup> Vers la fin de son règne, Wenceslas acheta encore la seigneurie de Schoenecken (« Bellacosta ») et les terres de Koenigsmachern, de Fauquemont, d'Herbeumont et de Musson. La formation du territoire était définitivement achevée, et la situation n'allait guère changer au cours des trois siècles suivants. GROBEN, op. cit., p. 20 sqq.

<sup>852</sup> L'abbaye d'Orval avait été consacrée en 1124 et détruite en majeure partie en 1526, à l'époque des guerres de l'empereur Charles Quint avec François I<sup>er</sup>, roi de France. Elle fut réédifiée en 1533, incendiée en 1637 et rebâtie peu d'années après. Par la suite, une église beaucoup plus vaste que la première fut élevée à grands frais dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon la légende qui explique le nom et le blason d'Orval (*Aureavalis*), Mathilde de Toscane perdit son anneau nuptial dans une fontaine. Lorsqu'elle pria Notre-Dame, une truite émergea de la fontaine, tenant l'anneau dans sa gueule. La comtesse émerveillée s'écria alors : « Vraiment, c'est ici un Val d'Or. » En signe de

sous la protection du duc au plus tard à partir du 6 décembre 1356, date à laquelle l'empereur confirma ses privilèges et chargea son frère de la prendre sous sa protection, renvoyait au rôle impérial de la maison de Luxembourg<sup>853</sup>.



Les vestiges de l'abbaye d'Orval avec le tombeau de Wenceslas au milieu

Le comté de Chiny, en tant qu'acquêt du « ménage » des ducs, fut cédé à Jeanne de Brabant à titre viager le 4 août 1366. En contrepartie, la duchesse renonça à sa part de propriété au duché de Luxembourg en faveur de Wenceslas et de ses successeurs. A cette occasion, Jacques de Bourbon, seigneur de Condé et de Leuze, est mentionné comme « *mainbour* » de Jeanne, sans doute dans un rôle similaire à celui qu'avaient eu Waleran de Ligny par rapport au douaire de Jeanne dans les comtés de La Roche et de Durbuy et Jean de Beaumont par

remerciement, elle donna ces terres aux moines pour y créer une abbaye. Jean-François-Louis JEANTIN, *Les ruines et Chroniques de l'abbaye d'Orval*, Paris : J. Tardieu, 1857, p. 30-35 ; GROBEN, *op. cit.*, p. 207.

<sup>853</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 42, n<sup>os</sup> 167 *sqq.* Les abbés d'Orval sous Wenceslas furent « *Theodericus d'Ansart ... doctus et ad familiae dominicae regimen idoneus pastor* » (+ 1376) et « *Joannes Mettensis, vir ob vitae sinceritatem et singulares quibus ornabatur virtutes plurimum commendatus* » (+ 1387), cf. JEANTIN, *Les ruines et Chroniques*, *op. cit.*, p. 256.



rapport à son douaire hainnuyer<sup>854</sup>. Outre le château de Luxembourg, les ducs avaient une seconde résidence luxembourgeoise à Ivoix (aujourd'hui Carignan en France), franc-alleu situé près du comté de Chiny, à vingt kilomètres de l'abbaye d'Orval<sup>855</sup>. Ivoix, de même que Virton et La Ferté, était détenu par Jeanne de Brabant à partir du 13 janvier 1362<sup>856</sup>.

Wenceslas ajouta également à ses domaines certains territoires d'Outre-Meuse. Les circonstances de certains de ces achats, analysés par André Uyttebrouck, montrent bien combien l'achat d'un territoire pouvait être compliqué, long et coûteux. Ces exemples, qui n'avaient rien d'exceptionnel, mettent en évidence la complexité des rapports en vigueur dans la région, qui pouvaient facilement mener à des situations où « l'on ne savait plus très bien qui avait des droits sur quoi ». Uyttebrouck estime d'ailleurs que la situation de certains biens engagés était si confuse et embrouillée que celui qui cherchait « à s'assurer vraiment la possession d'un bien » était souvent mis « à la merci d'un 'ayant-droit' quelconque, voire fictif, prêt à faire payer cher son 'désintéressement' »<sup>857</sup>.

Pour l'achat du comté de Fauquemont (notamment des châteaux, pays et seigneuries de Montjoie, Fauquemont, Bütgenbach, Saint-Vith, Euskirchen, Amby et Eisdien), les ducs durent d'abord payer à Philippa de Fauquemont, principale héritière de la seigneurie, une somme de 1500 moutons assortie d'une rente annuelle de 1200 vieux écus<sup>858</sup>. Cet achat de Fauquemont eut lieu le 11 mars 1364<sup>859</sup>. Etant donné qu'il s'agissait d'un fief de l'Empire, Charles IV fut

<sup>854</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. I, p. 108 sqq ; à Montmédy, le 4 août 1366; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 113-118, n° 1116 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 102 sqq, n° 485, 486.

<sup>855</sup> Voir Annexe « Les résidences de Wenceslas de Bohême ». Pour Ivoix, voir le chapitre XVI.B.

<sup>856</sup> Le 13 janvier 1362 à Ivoix ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 57, n° 1033.

<sup>857</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. I, p. 70 sqq.

<sup>858</sup> Fauquemont = Valkenburg aan de Geul près de Maastricht (sud-est des Pays-Bas, province du Limbourg).

<sup>859</sup> Wenceslas s'était engagé dans les conflits qui regardaient le Fauquemont bien avant cette date et avant la mort de Thierry de Looz, jouant le rôle d'arbitre, cf. VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. III, p. 302, n° 1802 avec la date du 18 juillet 1358; voir aussi les *RI*, éd. cit., p. 730, n° 6987 ; 2 avril 1359 à Aix-la-Chapelle : « Karl IV. gibt seinem bruder herzog Wenzel und dem grafen Dietrich de Looz auf deren anfrage, wie sie sich in dem streite zwischen dem herzoge Wilhelm von Jülich einer- und dem grafen Walav von Spanheim und dem edeln Walrav von Born anderseits um die schlösser und herrschaften Valkenburg und Montjoie verhalten sollten, nach rath der kurfürsten Wilhelm v. Cöln und Rudolf v.

invité à donner son accord, qu'il exprima par un acte du 23 avril 1364. Le texte de ce document précisait que le comté devait être détenu par Wenceslas et ses héritiers, ducs de Luxembourg, en tant que fief impérial<sup>860</sup>. De même que Fauquemont, la seigneurie de Heerlen, que Wenceslas acheta le 7 décembre 1378 à Jean de Wickrath pour 3000 florins, devait passer aux héritiers du Luxembourg à la mort du duc. Heerlen fut par la suite incorporée à la terre de Fauquemont, dont elle devint l'un des chefs-bans<sup>861</sup>. Le but principal de l'achat du comté de Fauquemont, une des seigneuries les plus importantes d'Outre-Meuse, consistait en le contrôle d'un long tronçon de la route Maastricht-Cologne<sup>862</sup> - le duc de Brabant Jean III s'était déjà le premier efforcé de s'assurer une prééminence dans la région à travers ses nombreux conflits avec le sire de Fauquemont<sup>863</sup>. L'annexion du comté par le duc de Brabant assurait la sécurité du trajet des marchands transportant notamment du vin rhénan vendu ensuite à Bruxelles, ville qui détenait le droit d'étape et où le comte de Hainaut, entre autres, achetait son vin. Enfin, l'une des nouvelles portes de Bruxelles construites sous Wenceslas fut appelée porte de Cologne, avant de prendre le nom de porte de Schaerbeek<sup>864</sup>.

Revenons aux droits de Fauquemont. Les autres héritiers de Jean de Fauquemont, notamment Thierry de Bréderode et les enfants qu'il avait avec Béatrix, sœur de Jean et de Philippa, vendirent leurs droits en échange d'un fief constitué d'une rente annuelle de 900 vieux écus par an perçus sur les recettes

---

*Sachsen, des Rheinpfalzgrafen Ruprecht d. i., des bischofs Johann v. Leitomischln seines kanzlers, des burggrafen Burchard v. Magdeburg, seines hofmeisters, der grafen Johann von Nassau, Ulrich landgraf v. Lichtenburg und Friedrich v. Montfort die weisung, für recht zu erkennen, dass beide parteien bis zur ordnungsmässigen entscheidung durch das reich und die andern lehensherrn mit krieg nicht angreifen, sondern bei ihren rechten bleiben sollen. »*

<sup>860</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 68 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 136 ; sur la guerre entre Wenceslas et Waleran de Born EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 54 sqq ; RI, t. VIII, éd. cit., p. 328, n° 4031 ; un deuxième accord fut donné également à Budissin (Bautzen), le 10 mai 1364, *ibid.* p. 329, n° 4040.

<sup>861</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 68.

<sup>862</sup> Pour le passage des marchandises Cologne - Rolduc - Fauquemont - Maastricht - en destination des pays d'Outre-Meuse voir aussi le document du 15 mars 1363, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 28, n° 2049.

<sup>863</sup> HENNE, WOUTERS, MARTENS, *Histoire de la Ville de Bruxelles*, op. cit., t. I, p. 92, 94.

<sup>864</sup> Cf. DICKSTEIN-BERNARD, « Une ville en expansion (1291-1374) », in : *Histoire de Bruxelles*, op. cit., p. 115 ; DUMONT, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., p. 41.

de Louvain, de Bruxelles, de Nivelles et de la forêt de Soigne. Une autre sœur de Philippa, abbesse de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, se réserva une rente viagère de 400 marcs d'argent de Cologne qu'un autre de ses frères, feu Thierry, jadis lui aussi seigneur de Fauquemont, lui avait assignée sur les vignobles de la seigneurie. De plus, les ducs cédèrent à Thierry, seigneur de Bréderode, ainsi qu'à ses enfants, le village de Waalwijk avec les prérogatives de haute et de basse justice et l'ensemble de ses revenus, sans se réserver de droit de rachat<sup>865</sup>. Le comté de Fauquemont était cependant aussi revendiqué par les ducs de Juliers et par Waleran, seigneur de Born et parent mâle le plus proche du défunt comte Jean. Le duc de Juliers, qui était devenu par faveur impériale comte de Fauquemont, mais ne parvint jamais à entrer en possession directe du comté, réussit, le 8 novembre 1364, à vendre à Wenceslas ses droits, tous théoriques, pour un montant total de 51 778 vieux écus<sup>866</sup>. Waleran de Born qui, se basant sur les principes de la loi salique, prétendait être le seul et unique héritier du comté de Fauquemont, déclara la guerre à Wenceslas, qui réussit à prendre le château de Herpen appartenant à Waleran. Ce dernier fut par la suite invité à se soumettre au jugement de la *landfriede*, confirmé par l'empereur (les 18 et 19 juillet 1365), qui joignit Fauquemont au Luxembourg<sup>867</sup>.

La question de la succession de Fauquemont, causée par le refus de Waleran de Born, ne fut définitivement résolue qu'en 1378, après quatorze ans de disputes et de négociations. Cependant, dès le 24 août 1365, Fauquemont se trouvait engagé au châtelain, receveur et drossard<sup>868</sup> du pays, Renaud Thoreel de Breneau, auquel Wenceslas promit de le maintenir à son poste jusqu'au remboursement de la somme qui lui était due, qui n'advint cependant pas du

<sup>865</sup> Le 12 mai 1364. VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 155 sqq.163; UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 69.

<sup>866</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 69-71; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 112; *Regesten der Stadt Aachen*, éd. cit., t. III, p. 330, n<sup>o</sup> 518 et p. 342 sqq, n<sup>o</sup> 533.

<sup>867</sup> *Regesten der Stadt Aachen*, éd. cit., t. III, p. 368-379, n<sup>os</sup> 575 sqq ; *RI*; t. VIII, éd. cit., p. 747, n<sup>o</sup> 7173. Pour la guerre de Waleran de Born et Wenceslas, voir BOFFA, op. cit., p. 13-15.

<sup>868</sup> Le terme « drossard » correspond aux Pays-Bas et dans certaines parties de l'Allemagne à celui de bailli, officier de justice ; il désigne parfois fonctionnaire ducal aux compétences prévôtales.

vivant du duc<sup>869</sup>. Cette même lettre révèle que Wenceslas passa quelques jours (22-24 août) à Fauquemont à son retour d'Alsace et que des travaux d'entretien étaient en cours dans la maison de Buvingen (*Buwengen*) et dans le château de Fauquemont, probablement menés par un certain Guillaume le Bâisseur et un peintre nommé Gilbert<sup>870</sup>.

Une partie de l'achat du Fauquemont, Bütgenbach, fut relevée en fief de Jeanne en tant que mouvant du duché de Limbourg<sup>871</sup>. Jeanne céda Bütgenbach à son mari à la requête de ce dernier en février 1380<sup>872</sup>. Après la mort de Wenceslas, ce fief échappa à la dynastie brabançonne pour basculer dans l'orbite luxembourgeoise, tandis que Fauquemont, destiné en principe aux héritiers du Luxembourg, resta au Brabant<sup>873</sup>. La cause du non-passage du Fauquemont aux mains de Wenceslas II de Luxembourg résidait entre autres dans le gage qu'y détenait Renaud Thoreel de Breneau, lequel ne fut remplacé qu'à l'été 1386 par son frère<sup>874</sup>. Wenceslas réussit à ajouter également au Luxembourg le ban de Musson en 1370 et la seigneurie de Schönecken le 4 février 1378<sup>875</sup>.

L'achat des terres de Millen, Gangelt et Waldfeucht, qui comptaient « trois beaulx et moult fors chasteaulx ... par delà la rivière de Meuse »<sup>876</sup> faisant partie de la seigneurie de Heinsberg dans le duché de Juliers et situés aux frontières de la Gueldre, eut lieu en 1378. Ces châteaux avaient une importance stratégique pour la sécurité des voies terrestres vers le Rhin et Wenceslas déboursa pour le rachat des droits de Frédéric de Mörs 17 mille vieux écus. Il avait déjà dû payer

<sup>869</sup> Renaud tenait cet office en gage. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 77-79

<sup>870</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 168 sqq, n° 2311.

<sup>871</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 67 et n. 131; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, n°s 1299 et 1300.

<sup>872</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 188, n°s 916-917.

<sup>873</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 67 et n. 133.

<sup>874</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 78 sqq.

<sup>875</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 194 sqq, n°s 1236-1237; WURTH-PAQUET, « Introduction » à l'éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 3.

<sup>876</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, chap. « Demêlés du duc de Juliers et du duc de Brabant », p. 2.

pour s'assurer la possession du château de Waldfeucht<sup>877</sup>, que Jean de Mors  
avait enlevé à son oncle Frédéric<sup>878</sup>.

L'engagement successif des trois localités créa l'imbroglia juridique  
suivant : Godefroid III de Looz, seigneur de Heinsberg, et sa femme Philippine  
de Juliers avaient engagé Millen, Gangelt et Waldfeucht (pour la somme de 24  
000 vieux écus) au duc de Gueldre en 1363 ; Edouard de Gueldre les céda  
Jean de Mörs pour 30 000 vieux écus, lequel les remit lui-même dans les mains  
d'un sous-engagiste, Adam de Berg. Le 26 mars 1378, Wenceslas devint  
seigneur engagiste, et le 24 mai 1378, Adam de Berg lui promit de garder  
fidèlement les trois forteresses en son nom<sup>879</sup>. Cependant, Wenceslas racheta  
ces localités en dehors de toute intervention de Godefroid de Looz, qui n'en  
gardait que les droits de nu-propriétaire. Or, le 8 novembre 1383, Wenceslas et  
Jeanne durent payer à son successeur, Thierry de Heinsberg, 6000 peters d'or en  
vertu d'un accord stipulant la renonciation du seigneur de Heinsberg au rachat  
de ces trois terres du vivant de Wenceslas et Jeanne aussi bien que de leurs  
héritiers<sup>880</sup>. Contrairement à Chiny, Fauquemont et Heerlen, Millen, Gangelt et  
Waldfeucht devaient rester au Brabant, car Thierry vendit ces trois localités au  
couple ducal de Brabant, dont il devint le vassal. Par ailleurs, Wenceslas  
remboursa aussi (le 21<sup>er</sup> février 1380) la créance d'Adam de Berg en  
empruntant la somme requise de 4000 moutons à Jean de Gronsveld, qu'il  
nomma – en récompense du service rendu – châtelain de Limbourg, Rolduc,  
Millen, Gangelt et Waldfeucht, avec la promesse de maintien en charge jusqu'à

<sup>877</sup> Allemagne, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, cercle Geilenkirchen-Heinsberg, à la frontière  
hollandaise près de Sittard.

<sup>878</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 108 ; Henri LAURENT, Fritz QUICKE, *Les origines de l'Etat  
bourguignon : Accession de la maison de Bourgogne aux duchés de Brabant et de Limbourg (1383-  
1407)*. I<sup>ère</sup> partie : Jusqu'à l'acquisition du duché de Limbourg et des terres d'Outre-Meuse (1383-  
1396), (Académie royale de Belgique, Classe des lettres, Mémoire, t. XLI, fas. 1), Bruxelles : G  
Thone, 1939, p. 172-174. Millen, Gangelt et Waldfeucht furent engagés en 1380 à Jean de Gronsveld.  
Wassenberg fut engagé dès 1371 à Jean de Mirlaer.

<sup>879</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 236 sqq, n° 5243 ; sur Adam de  
Berg, voir UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. II, p. 695, n° 18.

<sup>880</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 70

l'acquiescement de la somme prêtée<sup>881</sup>. En définitive, il est douteux que Wenceslas, mort en décembre 1383, ait jamais eu effectivement les trois terres en sa possession.

La version de Froissart, qui retraçait l'histoire de cet achat après la mort de Wenceslas, est tout différente. D'abord, il la considère comme antérieure au rachat de Renaud de Gueldre par son frère Edouard (1361), prétendant que c'était Renaud qui avait engagé ces trois châteaux. D'autre part, il profite de cet épisode pour dépeindre le duc de Gueldre, rival de Wenceslas, comme un prince insolvable, alors que Wenceslas (et Gui de Blois) apparaît en conformité avec l'exigence fondamentale de l'opinion de l'époque selon laquelle tout prince devait vivre « du sien », c'est-à-dire de ses propres ressources<sup>882</sup>.

Or, le duc de Gueldre se vit obligé d'engager les terres en question

*... à ung grant baron d'Allemaigne, lequel estoit nommé le conte de Mours. Ce conte tint deux chasteaulx ung temps, et quant il perceu que l'on ne luy rendoit point son argent que il avoit presté, il en fut tout mérancolieux. Si envoya souffissamment sommer le dit duc Regnault de Guerles. Ce duc Regnault n'en tint compte, car aussi il n'avoit mie les deniers comptans pour les rachatter, et les seigneurs par coustume n'ont mie tousjours argent à volonté, ne quant il leur besoingne. Et lorsque le conte de Mours vey ce, il sen vint au duc de Brabant et traitta devers luy pour en avoir les deniers. Le duc moult volentiers y entendy pour tant que ces trois chasteauls marchisoient à la terre Fauquemont, de laquelle terre il estoit seigneur, car trop volentiers le duc augmentoit son héritaige comme celluy qui cuidoit en survivre madame Jehanne de Brabant sa femme, et se mist en possession des trois chasteauls et y estably de premier le seigneur de Vucq à estre souverain regard »<sup>883</sup>.*

Dans la période précédant la bataille de Baeswailer, livrée en août 1371, il y eut d'incontestables tensions entre le Brabant et la Gueldre, mais qui n'étaient pas dues à l'achat de Millen, Gangelt et Waldfeucht réalisé par Wenceslas en 1378.

UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 84.

*Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, ch. « Démêlés du duc de Juliers et du duc de Brabant », p. 18. Voir plus bas, ch. IX.D ; Bernard GUENEE, *L'Occident aux XIVe et XVe siècles. Les origines*, Nouvelle Clio, n° 22, Paris : Presses Universitaires de France, 1987<sup>3</sup>, [1971<sup>1</sup>], p. 163.

*Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, « Démêlés du duc de Juliers et du duc de Brabant », p. 16.

### VIII.C

#### Les rapports avec les voisins immédiats : les revers de l'expansion du Luxembourg-Brabant-Limbourg

Si la situation des biens particuliers était complexe et difficile à appréhender, les relations entre les princes ne l'étaient pas moins. Entre deux princes voisins, il y avait régulièrement des territoires contestés qu'ils revendiquaient tous deux, et au moment où l'un d'eux devait affronter des difficultés politiques à l'intérieur de son pays, il courait un risque sérieux d'être attaqué par son rival. Les confrontations de ce genre étaient fréquentes et avaient souvent pour conséquence l'épuisement des trésors princiers. Le jugement de Fritz Quicke sur cette période de l'histoire du Brabant est très, peut-être même trop sévère : « L'histoire du Brabant pendant les années 1361-1366 est celle des difficultés dans lesquelles le prince et ses sujets se débattent ; elle est le prolongement normal de la précédente qui porte aussi les marques indubitables d'une décadence. Conflits intérieurs, conflits de frontières ont dû l'un après l'autre être apaisés. Crise de pouvoir surtout. Aucun signe de redressement n'est manifeste »<sup>884</sup>.

Les relations politiques et diplomatiques du duc Wenceslas étaient d'autant plus complexes qu'il gouvernait trois duchés sans frontières communes, côtoyant un nombre considérable de principautés : les voisins du Brabant étaient le comte de Flandre à l'ouest, la Zélande et la Hollande au nord-ouest et au nord, tandis que le Hainaut longeait sa frontière méridionale. Au sud, il y avait aussi le comté de Namur, tandis qu'à l'est, entre le Brabant et le Limbourg, s'étendait l'évêché de Liège avec le comté de Looz. Au nord et au nord-est de la frontière du Brabant se trouvait la Gueldre ; au nord et à l'est du Limbourg, le duché de Juliers ; certains biens du duc de Brabant attenaient à l'archevêché de Cologne<sup>885</sup>, tandis que le Luxembourg était voisin de celui de Trèves, et au sud du Luxembourg s'étendait le marquisat (impérial) de Pont-à-Mousson, puis le duché de Bar (mouvant de la France). Les duchés de Wenceslas et de Jeanne

<sup>884</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 120.

<sup>885</sup> Les ducs de Brabant possédaient aussi deux maisons à Cologne, qui étaient engagées sous Jeanne et Wenceslas. Wenceslas possédait probablement aussi une maison à Trèves.

comptaient donc une bonne dizaine de voisins, dont le poids et la puissance étaient certes moindre que la leur, mais cela n'importait pas forcément, si l'on considère la disjonction du Brabant-Limbourg-Luxembourg, les possibles blocs d'alliances de plusieurs princes (par ex. Gueldre-Juliers ; Flandre-Liège) et les pouvoirs étendus des princes-évêques (ou archevêques) dans leurs diocèses, en particulier ceux de l'évêque de Liège. Il est inutile de recenser dans la présente thèse tous les petits conflits et frictions entre princes voisins. Nous nous limiterons à une esquisse des traits principaux et constants de la politique de Wenceslas.

L'institution principale servant à la conservation de la paix dans la région était la *landfriede* de Basse Lotharingie, « Confédération de la paix commune » à caractère offensif et défensif, qui réunissait certains princes et cités de l'Ouest de l'Empire qu'elle engageait à contribuer au maintien de l'ordre public et à la sûreté des routes entre la Meuse et le Rhin, à laquelle leurs sujets commerçants étaient particulièrement intéressés. Comme dit Froissart : « *et pour ce fut-elle premièrement instituée pour aller et chevauchier paisiblement les marchands de Brabant, de Haynau, de Flandres, de France et du Liège à Coulongne, Trèves, Strasbourg et dedans les autres cités, villes et foirres du pays d'Allemagne et outre les monts à Lucques, à Florence, à Venise, à Milan ou à Jennes* »<sup>886</sup>. Le duc de Luxembourg et de Brabant en était le membre le plus important et son activité quant à la protection des marchands portait ses fruits. Les historiens du Luxembourg soutiennent que la croissance économique de leur capitale « était due à sa situation sur la grande route qui reliait à cette époque les deux régions dominantes de l'économie européenne : La Lombardie et la Flandre ». Le début des crises économiques, qui devaient durer jusqu'en 1462, est situé vers 1383, année de la mort du duc<sup>887</sup>.

La *landfriede* de la Basse Lotharingie est née en mai 1351 et ses membres étaient alors le duc de Brabant Jean III, l'archevêque de Cologne et les villes de

---

<sup>886</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, « Démêlés du duc de Juliers et du duc de Brabant », p. 19.

<sup>887</sup> Michel PAULY, « Le Bas Moyen Age. Chances et handicaps d'une ville et de ses habitants », in : *La ville de Luxembourg. Du château des comtes à la métropole européenne*, éd. Gilbert TRAUTSCH, Anvers : Fonds Mercator, 1994, p. 74 sqq.



Cologne et d'Aix-la-Chapelle ; plus tard, elle fut rejointe par le comte de Looz, le marquis de Juliers et d'autres seigneurs.

Wenceslas joignit cette landfriede en tant que successeur de Jean III le 5 février 1356<sup>888</sup>. Le traité originel liait les signataires pour 10 ans, il fut renouvelé en 1362 pour une autre décennie. Charles IV, qui avait autorisé les troupes de la *landfriede* à porter la bannière de l'Empire (en 1354), appuya à nouveau la *landfriede* de Basse Lotharingie en 1364. Le 11 avril de la même année, Wenceslas et la ville d'Aix-la-Chapelle s'engagèrent à maintenir la *landfriede* en prenant des mesures de police pour assurer la sécurité des routes<sup>889</sup>. Le 11 novembre 1364, Guillaume de Juliers et d'autres seigneurs y adhérèrent<sup>890</sup> ; et le 4 avril 1365, le traité du 11 novembre précédent fut rejoint par la ville et l'archevêque de Cologne<sup>891</sup>. Le 21 décembre 1365, la durée de la *landfriede* fut fixée pour dix ans<sup>892</sup>. Un autre renouvellement de la *landfriede* fut signé le 1<sup>er</sup> septembre 1369 à Cologne par Wenceslas et Jeanne de Brabant, Guillaume, duc de Juliers, et les représentants des villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle<sup>893</sup>.

Les seigneuries entre la Meuse et le Rhin que Wenceslas ajouta à son patrimoine faisaient théoriquement partie ou bien se trouvaient dans la zone d'influence du duché de Juliers. Il s'agissait notamment de Fauquemont, de

---

<sup>888</sup> Le 5 février 1356 à Malines et le 21 février 1356 à Bruxelles, voir *Regesten der Stadt Aachen*, éd. cit., t. III, p. 106 *sqq.*, n° 155-156. La *landfriede* entre le duc de Brabant Wenceslas, l'archevêque de Cologne Guillaume et les villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle fut renouvelée le 7 janvier 1358, voir WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 54, n° 218. Voir aussi un autre document du 14 janvier 1358 relatif à la *landfriede* et au maintien de la sécurité sur les routes par celle-ci, *Regesten der Stadt Aachen*, éd. cit., t. III, p. 155, n° 227.

<sup>889</sup> Outre la *landfriede*, il y avait encore des conventions bilatérales entre les ducs de Brabant d'une part et la ville d'Aix-la-Chapelle de l'autre, le duc de Brabant étant avoué de cette dernière. Elles concernaient les affaires commerciales, la protection des marchands d'Aix-la-Chapelle par les ducs de Brabant et le soutien en cas de guerre dans les territoires entre la Meuse et le Rhin. Voir le document donné à Bruxelles, le 3 février 1361, *Regesten der Stadt Aachen*, éd. cit., t. III, p. 240-242, n° 374, celui du 11 avril 1364, *ibid.*, p. 314 *sqq.*, n° 497 et sa confirmation par la ville le 14 août 1364, *ibid.*, p. 324-326, n° 512. Les ducs de Brabant exonérèrent les marchands d'Aix-la-Chapelle des péages et impositions dans leurs Etats. *Ibid.*, p. 251, n° 387 et p. 266, n° 409.

<sup>890</sup> *Regesten der Stadt Aachen*, éd. cit., t. III, p. 329-339, n°s 521-524.

<sup>891</sup> *Regesten der Stadt Aachen*, éd. cit., t. III, p. 349-352, n°s 547 *sqq.* et p. 353-357, n°s 552 *sqq.* Voir aussi notre chapitre IV.A « Les *landfriedes* à l'ouest du Rhin (1354-1362) » ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 136 ; POULLET, op. cit., p. 74 *sqq.* ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 93 *sqq.*, n° 436.

<sup>892</sup> *Regesten der Stadt Aachen*, éd. cit., t. III, p. 386 *sqq.*, n° 590.

<sup>893</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 114 *sqq.*, n° 563 ; sous la date du 16 octobre 1369, *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 805 *sqq.*, n° 740.

Kerpen et de Lommersum, ainsi que de Wassenberg, terre engagée à Godefroy de Heinsberg, située en Gueldre, mais qui revint au Brabant en 1368<sup>894</sup>. Les achats de Wenceslas et sa puissance mécontentaient ses voisins, notamment les ducs de Gueldre et de Juliers, qui s'opposaient à son expansion, et leur agressivité fut certainement l'une des principales causes du conflit presque permanent entre les trois duchés, qui pesa sur le trésor ducal brabançon pendant toute la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>895</sup>.

Froissart expose les conflits territoriaux entre le Brabant, la Gueldre et le Juliers au début du troisième livre de ses *Chroniques*, affirmant à tort que Millen, Gangeld et Waldfeucht avaient été acquis avant la bataille de Baesweiler (1371), sous le règne de Renaud de Gueldre, et que c'est cette acquisition – ainsi que l'enclave de Grave dans le territoire brabançon, qui allait basculer dans l'orbite gueldroise peu avant la mort de Wenceslas – qui fut à l'origine des troubles entre la Gueldre et le Brabant :

*« Longtemps a esté et se sont tenus en grant hayne ceulx de Guerles et ceulx de Brabant. Si sont iceux pays marchissans sur aucunes bandes l'un à l'autre, et la greigneur hayne que les Brabançons aient au duc de Guerles et à ses hoirs, c'est pour la ville de Grave que les ducs de Guerles ont tenu de force ung long temps contre les Brabançons ; car ils disent ainsi, pour tant que celle ville de Grave siet decà Meuse ou pays de Brabant, que le duc de Guerles la tient à grant blasme sur eulx. Et du temps passé plusieurs parlemens on esté, mais tousjours sont demourés les Guerlois en leur teneure.*

*D'autre part, les Guerlois ont maltalent eux Brabançons pour la cause de trois beaulx et moult fors chasteaulx qui sont par delà la rivière de Meuse, tels que Gangeth, Vuch et Mille, que le duc de Brabant tient aussi de force et par raison, ainsi que tout en lisant je vous l'exposerai. »*<sup>896</sup>

<sup>894</sup> Wassenberg, Allemagne, Rhénanie-du-Nord-Westphalie ; UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 66 sqq. Le retour du bien engagé au Brabant occasiona un conflit militaire avec Godefroy de Heinsberg en 1368, qui devait être résolu à l'aide d'une commission d'arbitrage présidée par Robert de Namur. Cette tentative échoua et d'autres opérations militaires suivirent en 1370-1371. Le conflit avec le seigneur de Heinsberg ne fut guère calmé au moment où Wenceslas allait attaquer le duc de Juliers en août 1371. Pour les détails, voir BOFFA, op. cit., p. 18-20. Il semble que Jeanne de Brabant céda Wassenberg à Godefroy le 30 décembre 1371 (lors de la captivité de Wenceslas), en concluant avec lui une trêve. Cf. KRAUS, *Regesten ... Aachen*, éd. cit., t. IV., p. 180, n° 355. Après son retour de captivité, Wenceslas engagea la terre recouverte au châtelain de Wassenberg, Jean, seigneur de Gronsveld. Voir VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 48, n° 4866.

<sup>895</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 71.

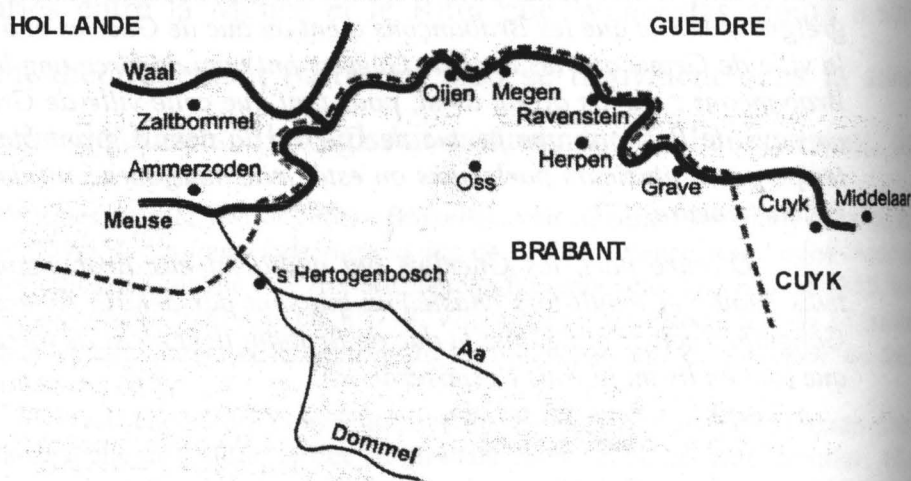
<sup>896</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, « Démêlés du duc de Juliers et du duc de Brabant », p. 2.

Le conflit entre Wenceslas et Edouard de Gueldre avait également d'autres racines. Outre les frictions frontalières et les disputes liées au tonlieu sur la basse Meuse, qui formait la frontière entre les deux Etats<sup>897</sup>, les ducs de Brabant tentèrent de s'immiscer dans les conflits intérieurs au duché de Gueldre, afin de soutenir le duc Renaud, époux de Marie de Brabant, contre Edouard, frère cadet de Renaud. La Gueldre connaissait à cette époque une sorte de guerre civile entre deux familles féodales, les Hekeren et les Bronckorsten, qui se disputaient la supériorité. Les Hekeren s'appuyaient sur le jeune duc Renaud III, tandis que les Bronckorsten soutenaient Edouard, qui prétendait avoir été lésé en ne succédant pas au trône ducal<sup>898</sup>.

Le 25 mai 1361, Edouard supplanta son frère Renaud et devint duc de fait. Puis, dès que ce dernier lui eut cédé ses droits sur le duché de Gueldre et le comté de Zulphen (28 mai 1364), il le fit emprisonner et refusa de payer le douaire de sa belle-sœur Marie, qui s'installa à Turnhout au Brabant, sa dot, et se plaignit de ces méfaits à la cour de sa sœur. Les ducs de Brabant prirent alors

fait et cause pour leur sœur et leur beau-frère.

Wenceslas, se portant défenseur de la cause de Marie et Renaud, envahit en 1366



La frontière de la *mairie* brabançonne de Bois-le-Duc ('s Hertogenbosch) avec la Gueldre

Bommelerwaard et s'empara de la ville de Zaltbommel. Toutefois, ses troupes la perdirent quelques semaines plus tard. Les combats frontaliers près de Cuyk

<sup>897</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 108 ; pour les raisons du mécontentement du duc de Gueldre voir le document du 10 octobre 1368, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 340, n° 2207.

<sup>898</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 60.

et Grave continuaient en août, septembre et octobre 1366 par une attaque gueldroise, qui ne réussit cependant pas à briser la résistance brabançonne<sup>899</sup>.

En 1368, Wenceslas franchit la Meuse avec 1200 lances pour délivrer Renaud, mais son armée dut se retirer devant la résistance d'Edouard<sup>900</sup>. Entre temps, ce dernier s'allia avec l'évêque de Liège Jean d'Arkel. L'arbitrage du 19 octobre 1368, prononcé par Albert de Bavière, fut plutôt un compromis : les prisonniers brabançons furent relâchés sans aucune condition et le duc de Brabant reprit possession de la forteresse de Megen. Mais pour ce qui était des revenus que Marie possédait à Gueldre, rien ne changea et son époux Renaud resta prisonnier. Les efforts de Wenceslas de les aider s'avérèrent inefficaces<sup>901</sup>. Renaud resta au total dix années en captivité, tandis que Marie dut quitter la Gueldre pour se réfugier auprès de Jeanne à Bruxelles. Elle s'installa au château de Turnhout et administra elle-même la seigneurie<sup>902</sup>. Renaud retrouva son duché à la mort d'Edouard, mais pour quelques mois seulement, entre le 24 août et le 4 décembre 1371, date à laquelle il mourut à son tour<sup>903</sup>.

Enfin, Froissart, qui considère l'acquisition, en réalité postérieure, de Millen, Gangeld et Waldfeucht comme la source essentielle du conflit entre la Gueldre et le Brabant, relate le problème du douaire de Marie du point de vue d'un litige territorial au sujet de Millen, Gangeld, Waldfeucht et Grave<sup>904</sup>.

*« Quant le duc Regnault de Guelres fut mort, messire Edouard ... se traist à héritage et envoia devers le duc de Brabant ambassadeurs en luy priant que il peust ravoir les chasteauls et pour l'argent que il en avoit payé. Le duc n'eust jamais fait ce marchié : si respondi que non feroit.*

*De cette reponse fut messire Edouard ... grandement indigné et si fut à la vesve sa suer moult dur madame Ysabel [Marie] de Brabant qui estoit suer maisné à la ducesse, laquelle dame avoit eu pour mary le conte Regnault ... et luy empescha son douaire. La dame s'en vint en Brabant et fist plaintes des tors et injures que messire Edouard luy faisoit, au duc*

<sup>899</sup> Pour les détails des combats, voir BOFFA, *op. cit.*, p. 15-17. L'original de la carte provient de cet ouvrage, p. 16.

<sup>900</sup> Selon FROISSART, *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 17.

<sup>901</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 108 sqq.

<sup>902</sup> A Nuremberg, le 15 septembre 1366, Charles IV avait autorisé Marie à lever un nouveau tonlieu près de son château d'Oijen sur la Meuse, à condition que les Brabançons en soient exemptés. Le problème du douaire de Marie et les difficultés relatives aux tonlieux sur la Meuse ne furent résolus qu'en 1380. QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 393 sqq.

<sup>903</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. I, p. 51.

<sup>904</sup> Pour Grave et Cuyk voir UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. I, p. 54 sqq.

*de Brabant son frère et à la duchesse ; et pour ce que le maualent a esté toujours entre les Brabançons et les Guerlois pour la terre et la ville de Grave qui siet en Brabant decà la Meuse, furent en ce temps le duc et les Brabançons plus enclins à aider la dame, et advint une fois que une grande assablée de gens d'armes se fist de Brabant et d'ailleurs, et d'en vindrent à Bois-le-Duc, et furent là bien XII<sup>e</sup> lances ; et messire Edouard ... fist aussi son assemblé d'autre part, et fut telle fois que l'on cuida bien que il y deust avoir bataille. Mais le duc Albert et le duc de Mons [Mörs] et le duc de Juilliers se misrent sur manière et estat de accord, et se départy ceste assablée sans riens faire »<sup>905</sup>.*

Froissart confond ici le conflit gueldrois-brabançon, postérieur à la mort de Wenceslas et relatif à ces trois châteaux, avec la période d'avant la bataille de Baesweiler (août 1371). En outre, il ne se souvient plus que Renaud avait été emprisonné par son frère Edouard et ne mourut qu'après ce dernier, en décembre 1371.

Il ne fait pas de doute que les conflits territoriaux de Wenceslas avec ses voisins forment une partie du contexte de la guerre de Juliers et de la défaite du duc à Baesweiler, mais si certains historiens voient en eux la cause directe de la défaite du duc, ils n'en furent sans doute ni la seule, ni même la plus importante<sup>906</sup>. Aux origines de la bataille de Baesweiler se mêlent des tensions régionales quasi quotidiennes, les événements du conflit franco-anglais, les questions de politique intérieure de l'Empire relatives à l'hégémonie des Luxembourg, ainsi que le problème des limites du pouvoir exercé par la *landfriede* de Basse Lotharingie.

#### VIII.D

##### **Puissance et faiblesse :**

##### **Charles IV, Wenceslas et l'évêché de Liège dans la guerre de Looz**

La discontinuité territoriale du Brabant-Limbourg obligeait Wenceslas à s'assurer le passage de l'un à l'autre de ses duchés par l'évêché de Liège, dont les rapports avec le Brabant étaient plus ou moins hostiles depuis la guerre de 1356-1357. Outre les crises liées au droit du *non evocando* pour les Brabançons du diocèse de Liège, de perpétuels petits conflits faisaient rage entre les sujets

<sup>905</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, « Démêlés du duc de Juliers et du duc de Brabant », p. 16.

<sup>906</sup> C'est Wilhelm JANSSEN qui considère que la cause de la défaite de Wenceslas réside dans sa expansion territoriale.

respectifs des princes. Entre le Brabant et la principauté de Liège s'étendait le comté de Looz, fief de l'église de Liège que celle-ci tenait de l'Empire, et que le chapitre Saint Lambert de Liège prétendait devoir revenir au suzerain si le comte décédait sans enfant mâle légitime. En 1361, le comte de Looz Thierry de Heinsberg mourut, et son neveu Godefroid de Dalenbroeck lui succéda aux comtés de Chiny et de Looz, alors que les Liégeois (l'évêque avait consulté les États) revendiquaient le second. Wenceslas, inquiet d'une telle expansion des possessions immédiates de l'évêché aux frontières du Brabant, demanda l'avis de Charles IV à ce sujet. L'empereur cita les deux parties, l'évêque et le comte, devant son tribunal<sup>907</sup>.

Cependant, l'évêque de Liège n'attendit pas le jugement et joignit directement le geste à la parole en expédiant le 5 avril 1361 l'acte d'annexion. Ses troupes envahirent le pays en mai et s'emparèrent des trois villes principales du comté, Looz, Hasselt et Bilsen, puis de la forteresse de Stockheim, où s'était réfugié le nouveau comte. Vaincu et lassé, Godefroy de Dalenbroeck vendit ses droits à un conseiller de Wenceslas, Arnould d'Oreye, seigneur de Rummen et de Quabeck, non sans avoir auparavant fait part de cette transaction à l'empereur<sup>908</sup>. Arnould, seigneur assez puissant, était également gendre du comte de Flandre par son mariage avec une fille naturelle de Louis de Male.

Le rôle de Charles IV dans le conflit de Looz fait nettement apparaître la nature de son pouvoir à l'Ouest de l'Empire : la grandeur et les limites de l'autorité de Charles IV ne sont nulle part ailleurs aussi frappantes que dans sa politique au Pays-Bas ; en pratique, tous les projets de sa politique « réelle » y échouèrent, y compris ses tentatives d'empêcher l'incorporation du comté de Looz à la principauté de Liège. Néanmoins, d'une part, les Luxembourg avaient toujours tiré un certain profit de leurs échecs : s'ils ne réussirent pas à Looz, cette affaire permit à Wenceslas d'acheter le comté de Chiny. D'autre

<sup>907</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 105 sqq, 126.

<sup>908</sup> Lettres données à Heinsberg, le 25 janvier 1362 ; il explique les raisons pour lesquelles il vendit ses droits pour 80 000 moutons dans ses lettres à Charles IV. BORMANS, SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège*, éd. cit., t. IV, p. 358-360, n<sup>os</sup> MDLXVI, MDLXVII et MDLXVIII.

part, malgré l'absence d'un pouvoir impérial effectif à l'Ouest, les insuccès de Charles IV n'entamèrent paradoxalement jamais son autorité impériale, qu'il réussit à conserver tout au long de son règne, et qui restait intacte entre la Meuse et le Bas-Rhin, même si on n'y obtempérait pas toujours à sa volonté: Charles IV y était sollicité pour rendre des jugements, prendre des décisions, accorder des privilèges et expédier les confirmations de différents droits. Il jouait le rôle d'arbitre et de patron des *landfriedes*, des corporations, des abbayes, des monastères *etc.* Il était, depuis plusieurs décennies, le premier roi des Romains et empereur reconnu par les princes et les villes des Pays-Bas<sup>909</sup>.

Son autorité impériale dans l'Ouest ne s'appuyait cependant pas sur la force militaire, sur la violence et la répression directes et autoritaires, même si ses ressources financières dépassaient considérablement celles de ses prédécesseurs : quoique situé à l'Est, le territoire à la base de son pouvoir était étendu et son potentiel économique important. De par son titre impérial, Charles exerçait son influence diplomatique sur les électeurs et les princes de l'Empire grâce à l'argent, aux avantages, aux bénéfices et aux privilèges qu'il pouvait leur octroyer. Il avait également recours pour les mettre au pas aux fonctions et aux offices de prestige, aux biens et aux engagements impériaux, ainsi qu'à une politique matrimoniale assez efficace. En général, son pouvoir impérial prétendument universel était plus symbolique que réel à l'Ouest de l'Empire, car une partie considérable de son autorité reposait sur la représentation publique de sa majesté. Le nombre de ses voyages en Lotharingie est relativement élevé. Les Lotharingiens le voyaient assez souvent, ce qui leur permit d'associer l'idée de l'Empire à la personne de Charles IV. Sa majesté et la grandeur qu'il mettait en scène en imposaient même à ceux qui savaient bien distinguer entre réalité et apparence<sup>910</sup>.

Il n'est cependant pas facile de discerner dans quelle mesure il s'agissait d'une attitude feinte, et dans quelle mesure cette souveraineté revendiquée de

---

<sup>909</sup> JANSSEN, art. cit., p. 205.

<sup>910</sup> JANSSEN, art. cit., p. 206.

Charles IV pouvait s'appuyer sur les moyens d'un pouvoir réel. Le cas particulier de la guerre de Looz montre bien que l'empereur pouvait rendre un jugement d'arbitrage s'il en était prié, mais que la réalisation et l'application de ses sentences ne dépendaient plus de ses efforts personnels : c'était aux princes eux-mêmes de s'en occuper. En cas de manque de volonté de leur part, la cause de la victime pouvait être perdue. Cette attitude de l'empereur, qui n'était pas prêt à mener une guerre dans des intérêts qui n'étaient pas directement liés à ceux de sa maison et de la Couronne du Royaume de Bohême – attitude d'ailleurs très critiquée par l'historiographie belge traditionnelle –, semble au moins partiellement résulter d'un besoin de consensus commun des intéressés.

Ni l'empereur, ni Wenceslas, ni son beau-frère Louis de Male n'apportèrent à Arnould d'Oreye un soutien militaire dans son conflit avec l'évêque Jean d'Arkel, qui éclata en 1364. Charles IV tenta d'user de l'influence de sa fonction dans l'intérêt d'Arnould, mais les électeurs faisaient preuve de mauvaise volonté. Le 13 avril 1361 (huit jours après que l'acte d'annexion de Looz eut été expédié par l'évêque de Liège), il proposa à l'archevêque de Cologne, dont l'évêque de Liège était suffragant, la conclusion d'une alliance défensive entre lui et le duc de Brabant d'une part, l'évêque de Liège de l'autre, tentant ainsi d'établir une base de négociation concernant le problème de Looz. Ce projet ne devait pas se réaliser<sup>911</sup>. En décembre 1362, Charles entreprit un voyage à Aix-la-Chapelle, où il rencontra son frère. Il fut informé, entre autres, sur les événements insurrectionnels de Louvain<sup>912</sup>.

---

<sup>911</sup> A Nuremberg ; édité par PELZEL, *Karl IV.*, op. cit., t. II, p. 689 : « ... ut ... inter Wentzeslaum ... et Engilbertum ... confederationis federa, ligam seu unionem facere, ordinare et plene nostro et dicti nostri fratris nominibus sub ea forma et conditione tractare libere possis ac valeas, quod quicumque, cuiusque status conditionis preeminentie aut dignitatis extiterit nos aut dictum nostrum fratrem in prefatis principatibus, ducatibus ... Lutzilnburgensis ac Brabantie et Lymburgye, et eorum attinentiis quibuslibet impedire, molestare et aggravare vellet quovismodo, quod prefatus noster consanguineus Leodiensis episcopus, nos cum tota eius potentia iuvare et nobis contra huiusmodi molestantes. ... assistere fideliter teneatur ; et quod viceversa nos et ... frater ... episcopum, contra quoslibet qui ipsum in terris et dominiis suis impedirent, molestarent et aggravarent cum principatibus et dominiis prefatis, videlicet Lutzilnburgensi, Brabantie et Limb<sup>is</sup> adiuvere et sibi etiam fideliter assistere teneamur ... ». La duchesse Jeanne n'est pas mentionnée. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 127 ; voir aussi WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 77, n° 338 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 295, n° 3625.

<sup>912</sup> Pour la présence de l'empereur à Aix-la-Chapelle le 3 décembre 1362, *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 739, n° 7089 et du 17 à la fin du mois, *ibid.*, p. 315, n°s 3889-3896 et p. 624, n°s 2636 *sqq* ; le 10 janvier 1363,



Godefroid de Dalenbroeck et Arnould de Rummen vinrent se plaindre auprès de lui, et l'empereur pria l'évêque de Liège, dans une lettre datée du 23 décembre, de venir se justifier de la prise de possession du comté de Looz<sup>913</sup>. Le même jour, il mit Arnould de Rummen en possession de plusieurs fiefs de ce comté<sup>914</sup>. La citation de l'évêque fut réitérée le 19 février 1363, mais cette fois elle fut refusée, les messagers Henri de Cuyk et Mathias de Kessel ne recevant même pas le sauf-conduit nécessaire pour pouvoir la délivrer aux Liégeois<sup>915</sup>. L'attitude de l'évêque empêcha Arnould de se faire reconnaître par ses sujets. Wenceslas se trouvait quant à lui confronté avec l'émeute à Louvain.

Vers le milieu de l'année 1363, Engelbert de La Marck tenta de faire reconnaître sa possession de Looz par l'empereur, mais ne s'excusa que vaguement et brièvement de ne pas comparaître personnellement, et chargea le chanoine de Fosses Georges de Cathena de le représenter<sup>916</sup>. Le 7 septembre, il releva – cette fois en personne – de la duchesse Jeanne, assistée de son mari, les fiefs du comté de Looz mouvant du duché de Brabant, tandis que l'empereur

---

il est à Luxembourg. La présence de Wenceslas est confirmée par un compte de la ville de Louvain : paiement des frais à Pierre de Coutereel, lorsque le 15 décembre 1362 « *hi te Aken voer ten keyser doen de hertoge doen was in der stad orber ...* », selon QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 134, n. 48, qui analyse une série de courriers de Louvain envoyés à Aix-la-Chapelle auprès de l'empereur : le 2 janvier 1363 « *Joes Van Watermale gesint ane den keyser men enen knechte* » ; vers le 5 janvier, frais « *van den maeitide dat 'skeysers raet van Aken quam, ende her Peter [Coutereel] met hem doen si deden in de* » ; le 30 janvier, Pierre de Coutereel fit donner à chacun des conseillers de l'empereur, « *den heer van Caldijs, den scouthet van Appenen, den heer Mychiel Corf* », 100 moutons.

<sup>913</sup> Le 23 décembre à Aix-la-Chapelle ; BORMANS, SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire ... de Liège*, éd. cit., t. IV, p. 371, n° MDLXXXII : « ... *Nos igitur hujusmodi justis et racionabilibus supplicationibus dicti Arnoldi favorabiliter annuentes, sibi (prout ex officii nostri a Deo nobis concessi tenemur debito) de expeditione justicia providere cupientes, devocioni vestre precipimus et seriose mandamus, vos citantes, quatenus a die qua vobis presentes publice et notorie notificante seu insinuate fuerint ad sec septimanas, cum tribus diebus continuis, pro primo termino, sine dilacione seu excusacione quibuslibet in nostre serenitatis presencia comparere debeatis, dicto Arnoldo de premissis et aliis que adversum vos proponenda seu obicienda ducent finaliter responsuri. Alioquin, nonobstante vestra contumacia, de consilio et decreto nostrorum et imperii sacri principum, contra vos procedemus prout juris fuerit et ordo dictaverit racionis, presencium sub nostre majestatis sigille testimonio litterarum.* » Cf. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 127 ; analyse SCHOONBROODT, *Inventaire ... Liège*, éd. cit. p. 231, n° 791.

<sup>914</sup> Nommés dans l'acte du 23 décembre 1362 BORMANS, SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire ... de Liège*, éd. cit., t. IV, p. 272, n° MDLXXXIII (voir aussi t. VI, p. 109).

<sup>915</sup> BORMANS, SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire ... de Liège*, éd. cit., t. IV, p. 374, n° MDLXXXIV : « ... *qui dominus episcopus et gubernatores ac magistri prenominati spacio duorum dierum super hoc consilio prehabito, nullatenus nobis conductum remittere ac dare voluerunt, nostris nunciis respondendo quod non accedere vellemus, quod veniremus sub casu nostre fortune, in spretum mandatorum vestrorum et contemptum* » ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 128

<sup>916</sup> Liège, le 28 août 1363 ; BORMANS, SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège*, éd. cit., t. IV, p. 386, n° MDLXXXII.

était ferme dans son attitude, confirmée en outre par le tribunal de l'Empire<sup>917</sup>. Les archevêques de Mayence, de Cologne, et de Trèves, les évêques des Pays-Bas, les ducs de Brabant, de Gueldre et de Juliers, les comtes de Flandre et de Hainaut furent spécialement chargés d'aider Arnould de Rummen à entrer en possession du comté, mais personne n'intervint.

En décembre 1363, Charles reçut à Prague les parties opposées, Arnould et l'évêque Engelbert. Il reconnut que la cause devait être portée devant un tribunal de sept juges, ce qui n'avait pas été fait lors de la précédente séance du tribunal de l'Empire<sup>918</sup>. Il ne parvint évidemment pas à inciter l'évêque à mettre Arnould en possession de Looz : le 18 décembre, il se vit contraint de renouveler son appel aux princes de l'Empire<sup>919</sup>, mais sans aucun effet.

Arnould, renvoyé à ses propres moyens, vendit à Wenceslas le comté de Chiny (16 juin 1364), afin de gagner l'argent nécessaire au conflit, et peut-être aussi pour recevoir l'appui du duc. Avec ces ressources, il arma de nouvelles troupes. Le conflit militaire eut pour résultat la défaite d'Arnould, et les Liégeois, ayant conquis tout le territoire, furent confirmés *de facto* dans la possession du comté de Looz. Lorsque le nouvel évêque Jean d'Arkel accéda au trône épiscopal, il ne restait plus à Arnould que le château de Rummen. Jean ne voulait pas commencer son épiscopat par un conflit avec l'empereur<sup>920</sup> : durant l'interrègne, le chapitre avait demandé l'annulation de la sentence précédente, et déclarait vouloir attendre la nouvelle décision impériale avant d'assiéger le château de Rummen qu'Arnould était en train de fortifier<sup>921</sup>.

<sup>917</sup> A Genappe, BORMANS, SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège*, éd. cit., t. IV, p. 387 *sqq.*, n° MDLXXXIII ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 129.

<sup>918</sup> 16 décembre 1361 ; BORMANS, SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire... de Liège*, éd. cit., t. IV, p. 393, n° MDXLIX, qui donnent les noms des trois juges qui rendirent la première sentence.

<sup>919</sup> Donné le 12 octobre 1363 en Bohême ; BORMANS, SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire ... de Liège*, éd. cit., t. IV, p. 388, n° MDLXXXIV, voir aussi t. VI, p. 120 et t. IV, p. 390, n° MDLXXXV ; *ibid.*, t. IV, p. 395, n° MDC.

<sup>920</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 105 *sqq.* ; 129 *sqq.*

<sup>921</sup> Liège, le 13 février 1364 ; BORMANS, SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège*, éd. cit., t. IV, p. 397, n° MDC ; Guillaume Boileau, docteur en droit, fut chargé de cette mission.

Par la suite, le 15 janvier 1365, Charles IV ordonna au seigneur de Rummen de ne rien entreprendre contre les Liégeois et d'attendre la sentence du tribunal, saisi de ce problème depuis déjà plus d'un an<sup>922</sup>. Il semble que faire traîner en longueur une affaire indécise constituait une stratégie politique qui permettait à Charles IV de renforcer son autorité d'empereur<sup>923</sup>. Puis, tout fut à nouveau remis en cause, sous prétexte de la nécessité d'une intervention du pape. Les hostilités continuaient cependant, malgré les injonctions. Wenceslas travaillait lui aussi au rétablissement de la paix : il proposa à l'évêque de racheter les droits d'Arnould moyennant le versement d'une somme de 40 000 moutons d'or et une pension annuelle de 2000 moutons ; puis, il réunit les délégués des deux parties à Herck-la-Ville.

A peu près au même moment, les rapports entre Wenceslas et Jean d'Arckel s'aggravèrent en conséquence des événements de Louvain. Malgré les efforts de Charles IV et des ducs de Brabant, l'évêque jouissait du pouvoir spirituel dans le Brabant et même du droit de convoquer les sujets brabançons devant l'Anneau du Palais, privilège dont les ducs de Brabant cherchaient avec ténacité à débarrasser leur pays. Jean d'Arckel n'hésitait pas en user à des fins politiques : la ville de Louvain se retrouva finalement sous l'interdit de l'évêque à partir du 9 janvier 1365 dans les circonstances suivantes. En 1364, après la révolte de Louvain et le bannissement de Pierre de Coutereel, qui s'était réfugié à Saint-Trond en territoire liégeois, Wenceslas fit trancher la tête à l'un des chefs du mouvement insurrectionnel – le prêtre Heningoes. L'évêque de Liège réclamait vainement l'examen de cette cause devant son tribunal. Pour la levée de l'interdit, la ville dut déboursier en 1366 26 pièces d'or<sup>924</sup>.

En 1366, les rapports entre princes et seigneurs étaient si tendus que la moindre impulsion suffisait pour rompre une paix fragile. Un habitant de la ville de Saint-Trond fut assassiné par un chevalier nommé Henry de Bergery, qui se

---

<sup>922</sup> A Prague ; BORMANS, SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège*, éd. cit., t. IV, p. 405 sqq, n° MDCVIII.

<sup>923</sup> Cf. JANSSEN, art. cit., p. 206.

<sup>924</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 106 sqq.

efugia par la suite à Rummen. Les milices de Liège, de Huy, de Dinant, de Saint-Trond, de Tongres et de Fosse, rassemblées sous l'étendard de Saint-Lambert, assiégèrent le château et le prirent. Le 8 octobre 1366, le comte de Looz, déchu, dut signer la réconciliation et renoncer à tous ses droits sur le comté. L'église de Liège devait lui verser une pension annuelle de 1.000 petits florins<sup>925</sup>. Le traité de réconciliation entre Arnould et les Liégeois ne mentionnait ni Charles IV ni Wenceslas. Quant à l'empereur, aucun jugement ne fut prononcé par lui pour confirmer ni pour annuler cet état de choses. Wenceslas semble avoir été en guerre avec l'évêque vers le mois de mai 1366, car Albert de Bavière déclara dans son traité d'alliance avec Wenceslas (20 mai 1366) qu'il ne pouvait, à son grand regret, aider Wenceslas contre Jean d'Arckel.

Les tensions entre les Brabançons et les Liégeois persistèrent dans les années suivantes au niveau des sujets des princes, car ayant conquis le comté de Looz, l'évêque de Liège était devenu maître d'un grand tronçon de la route Bruxelles-Maastricht<sup>926</sup>.

<sup>925</sup> BORMANS, SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège*, éd. cit., t. IV, p. 434, n° MDCXXVIII et p. 441, n° MDCXXXI ; voir aussi p. 435-439, n° MDCXXIX.

<sup>926</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 107.

## IX

### 1366-1371 : la plus étroite collaboration entre Wenceslas et Charles IV

On a bien vu les difficultés rencontrées par le duc Wenceslas dans son expansion territoriale, difficultés occasionnées par la densité des rapports juridiques dans la région et par les intérêts des princes, qui surveillaient chacun leurs biens dans leurs zones d'influence. Les achats du duc suscitaient nervosité des voisins du Brabant, notamment des ducs de Juliers et de Gueldre, et d'épuisantes frictions frontalières entre les sujets des ducs. Même si ce genre de conflits était très courant, voire banal, les tensions entre les princes pouvaient à un certain moment critique devenir très dangereuses.

A ces conflits, que le duc de Luxembourg et de Brabant rencontrait quasi quotidiennement, allait s'ajouter l'opposition des princes-électeurs, indignés par ce que les historiens appellent l'« offensive dynastique » ou « l'hégémonie » des Luxembourg dans l'Empire. En 1366, les activités politiques de l'empereur en vue d'annexer le marquisat de Brandebourg portèrent leurs fruits. Brandebourg était détenu depuis décembre 1351 par les fils cadets de l'empereur Louis IV, Louis le Romain et Otton de Brandebourg. Etant donné que le marquisat souffrait des conflits entre la noblesse et les villes que les jeunes marquis n'étaient pas en mesure de calmer, l'empereur parvint, en 1363, à persuader Louis et Otton (fiancé cette même année avec Elishka, fille de Charles IV) de confier le gouvernement du pays à un conseil de trois personnes présidé par l'archevêque de Magdebourg, Dietrich de Porticz, conseiller intime de Charles IV<sup>927</sup>. En 1365, Louis le Romain mourut, et l'année suivante (le 19 mars 1366), l'empereur fit épouser sa fille Catherine, veuve de Rudolf IV de Habsbourg, à Otton, qui vivait à la cour de Prague depuis la mort de son frère. Le contrat pré-nuptial précédent entre Otton et la petite Elishka, nettement plus avantageux pour le marquis, fut annulé. Simultanément, un contrat d'héritage fut établi entre les Luxembourg et les Wittelsbach de Brandebourg, fixant les conditions dans

<sup>927</sup> Dietrich de Portitz, Brandebourgeois originaire de Stendal, archevêque de Magdebourg depuis 1361.

esquelles les Luxembourg de Bohême pourraient hériter du marquisat<sup>928</sup>. Ce succès diplomatique de Charles IV mit en colère les membres d'autres branches de la famille de Wittelsbach, notamment le duc de Bavière Etienne, frère d'Otton, et inquiéta également le palatin rhénan Robert I<sup>er</sup> le Vieux, leur cousin germain.

En cette même année 1366, les Luxembourg réussirent à placer Jean de Luxembourg-Ligny au poste d'évêque de Strasbourg, et, le 15 mai 1366, Wenceslas écrivit une lettre adressée à la ville, la remerciant de l'accueil amical qu'elle avait réservé au nouvel évêque<sup>929</sup>. Les rapports entre Strasbourg et Charles IV étaient cependant plutôt tendus en raison des « faux bourgeois » et de la débâcle lors du passage de la grande compagnie, pendant l'été 1365. En juillet 1366, le palatin Robert proposa à la ville de Strasbourg une alliance, comme l'atteste la lettre des envoyés strasbourgeois résumant leur rencontre avec les ambassadeurs du palatin à Spire. Une curieuse formulation contenue dans cette lettre, qui, selon les envoyés, avait été prononcée par Robert l'Aîné, témoigne de sa profonde indignation. Le palatin était obsédé par le souci que « *der keiser welle das rich ziehen an die crûne gen Behen* » - que l'empereur ne veuille annexer l'Empire à la Couronne de Bohême. Les ambassades firent par ailleurs comprendre à la ville de Strasbourg que c'était l'archevêque de Mayence qui devait aider l'empereur à poursuivre ses buts<sup>930</sup>.

Charles IV devait être renseigné sur les tentatives du palatin, ainsi que sur son alliance avec Worms, Spire et l'archevêque de Trèves<sup>931</sup>, car en septembre 1366, il tenta de rompre la solidarité des électeurs ecclésiastiques en offrant

<sup>928</sup> RI, t. VIII, éd. cit., p. 349, n° 4274 a ; THOMAS, « Die Luxemburger », art. cit., p. 83 sqq ; BOBKOVÁ, *Velké dějiny*, op. cit., t. IV a, p. 390 sqq.

<sup>929</sup> *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, t. V, p. 560, n° 721 : « *Amici carissimi. A dilectis consanguinei nostri episcopi Argentinensis consulibus et nostris, quos una secum ad vos pro receptione dicti sui episcopatus destinaveramus, intelleximus, ipsos amore nostri gratanter fuisse exceptatos. De quo vobis ex toti nostri cordis affectu, ut dignum est, regraciamur vos rogantes, quatenus dicto nostro consanguineo, sicut hucusque fuistis, ob nostri amorem favorabiles existatis. In quo nobis conplacenciam utique et favorem exhibebitis recolendos, si illo tempore nostro servicio indigeretis affuturo. Altissimus vos conservet ...* »

<sup>930</sup> Avant le 17 juillet 1366 ; *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, t. V, p. 560 sqq, n° 723. En 1365, une alliance avait été projetée entre le palatin Ruprecht et les villes de Mayence, Strasbourg, Worms et Speyer. *Ibid.*, p. 551 sqq, n° 706.

<sup>931</sup> KAVKA, *Vláda*, op. cit., t. II, p. 47.

l'avouerie de Basse Souabe à Gerlach de Nassau, archevêque de Mayence. Ce faveur, accordée à Gerlach au détriment du palatin, qui avait auparavant détenu cette avouerie (depuis 1357), fit de Robert le rival de l'archevêque, lequel était par conséquent, plus susceptible de s'allier au duc de Luxembourg et de Brabant (le 4 novembre 1366), que Charles avait nommé à la fin d'octobre 1366 vicaire impérial<sup>932</sup>. Charles permit par ailleurs à Gerlach de dégager certains domaines pour le prix de 71 000 florins d'or, et, par la suite, monta ce prix à 82 000 florins d'or, en récompense des aides que l'archevêque avait fourni pour son deuxième voyage de couronnement à Rome prévu pour l'année suivante<sup>933</sup>.

### IX.A

#### *Sacri imperii in citramontibus vicarius generalis*

Plus d'un demi-siècle s'était déjà écoulé depuis l'évènement auquel Charles IV faisait allusion dans la charte cédant le vicariat de l'Empire à Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant : au départ de son voyage à Rome, leur grand-père paternel et roi des Romains Henri VII avait cédé le vicariat à son fils Jean de Luxembourg, récemment élu roi de Bohême<sup>934</sup>. Dès le 26 octobre 1366, l'empereur fit revenir le vicariat « en deçà des monts » entre les mains d'un Luxembourg. A Nuremberg, en présence de nombreux princes de l'Empire, il confia cette fonction à Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant<sup>935</sup>. Le texte de la nomination de Wenceslas, quoique celle-ci ait été faite

<sup>932</sup> Le 4 novembre 1366 ; *Regesten der Pfalzgrafen am Rhein 1214-1508*, t. II/6. Nachträge zum ersten Band, ed. Manfred KREBS, Innsbruck : Wagner'sche Universitäts-Buchhandlung, 1939, p. 494, n° 6503 ; *Regesten der Stadt Aachen*, éd. cit., t. IV, p. 30, n° 61.

<sup>933</sup> Le 30 mars 1367 ; Oppengheim (au sud de Mayence) et Odernheim (sud-ouest de Bad Kreuznach), Schwarzberg (au nord d'Aalen), Ober- et Nieder-Ingelheim (à l'ouest de Mayence), Winterheim, Nierstein (au nord d'Oppenheim) ; KAVKA, *Vláda, op. cit.*, t. II, p. 50.

<sup>934</sup> Avant le 13 septembre 1310 à Colmar. La charte originale n'est pas conservée. Jean est mentionné en tant que vicaire « *per Germaniam et regnum Arelatense* » ; *RBM*, éd. cit., t. II, p. 1215 *sqq.*, n° 2780.

<sup>935</sup> En présence des électeurs séculiers, de l'archevêque de Prague Jan Očko de Vlašim, des ducs de Silésie et d'Autriche. Le document donné à Nuremberg le 26 octobre 1366 est présenté par Heilmann et THOMAS, « Die Ernennung Herzog Wenzels von Luxemburg-Brabant zum Reichsvikar », in *Westmitteleuropa – Ostmitteleuropa. Vergleiche und Beziehungen, Festschrift für Ferdinand Schmale zum 65. Geburtstag*, edd. Winfried EBERHARD, Hans LEMBERG, Heinz-Dietrich HEIMANN, Robert LUFT, München : Oldenburg Verlag, 1992, p. 143-152, annexe p. 149-152. Cf. notre Annexe

Cette publiquement, ne mentionne pas le consentement des électeurs, princes, comtes  
étaient etc. Seul le conseil de quelques uns d'entre eux est évoqué. Evidemment,  
l'empereur n'espérait pas recevoir leur accord sous une telle forme, et c'est aussi  
la raison pour laquelle il lui fallut renvoyer à l'exemple du voyage à Rome de  
son grand-père Henri VII et de la nomination de Jean de Bohême en tant que  
vicaire impérial en deçà des monts<sup>936</sup>.

La délégation du pouvoir en faveur de Wenceslas était, elle aussi, en  
rapport direct avec le voyage de l'empereur à Rome, que Charles comptait  
effectuer quelques mois plus tard, et auquel la diète impériale tenue à Francfort-  
sur-le-Main le 7 août 1366 avait consenti. Les troupes de l'empereur devaient  
secourir le pape Urbain V qui, sans aucun égard pour l'avis du roi de France,  
préparait le retour du Saint-Siège dans sa ville traditionnelle.

Le diplôme chargeant Wenceslas des fonctions de vicaire est à étudier  
dans la lignée des autres chartes de nomination à cette fonction, qui mettent  
en lumière le développement de ce formulaire de 1311 à 1401<sup>937</sup>. Cette méthode  
comparative permet de découvrir que le pouvoir de Wenceslas était très large,  
s'étendant sur tous les territoires en deçà des monts (toute l'Allemagne et la  
Lotharingie). Wenceslas devait disposer presque du même pouvoir que  
l'empereur, étant en quelque sorte vice-roi. Notons néanmoins que Wenceslas ne  
peut pas, dans le cadre de son vicariat, le droit de poursuivre les rebelles au  
nom de l'Empire<sup>938</sup>. Ces tâches devaient donc être remplies uniquement par la  
*Landfriede*, ce qui impliquait la nécessité d'un consensus des seigneurs de la  
région.

doix de documents justificatifs, n° IV.4. Pour la lettre du même jour annonçant la nomination de  
Wenceslas à la ville d'Aix-la-Chapelle, voir *Regesten der Stadt Aachen*, éd. cit., t. IV, p. 29, n° 59.

Fritz Quicke se demande pourquoi Charles ne fit pas Wenceslas électeur à la diète de Metz (1356),  
il va jusqu'à considérer ceci comme une erreur. Il nous semble que d'une part, l'empereur n'avait pas  
hésité à l'érection du duché de Brabant en électorat, à plus forte raison durant la guerre flamingo-  
bourgonne ; et d'autre part, l'érection du Luxembourg, lui-même récemment érigé en duché (1354),  
avait été un acte trop frappant en faveur de son frère et aurait certainement fâché les ducs d'Autriche,  
les Habsbourg, qui s'attendaient alors à leur propre érection en princes-électeurs, et furent très déçus  
qu'elle n'eut pas lieu.

Ferdinand SEIBT, « Zum Reichsvikariat für den Dauphin 1378 », in : *Zeitschrift für historische  
Forschung*, 8, 1981, p. 129-158 ; THOMAS, « Die Ernennung », art. cit.

Une liste des droits des vicaires, au nombre de 22, est analysée par THOMAS, « Die Ernennung »,  
art. cit., p. 146.



La nomination de Wenceslas n'était pas due seulement à sa consanguinité avec l'empereur, quoiqu'elle témoigne du fait que Charles IV faisait plus confiance à son frère qu'à n'importe qui d'autre. Il est curieux que leur troisième frère Jean-Henri n'ait pas participé à la politique impériale de Charles IV, bien qu'il eût été plus approprié, par exemple, de lui confier les tâches cérémonielles incombant à l'électeur de Bohême (représenté par Wenceslas) pendant la diète de Metz en 1356, car le marquis de Moravie, contrairement au duc de Luxembourg, avait le droit de succession en Bohême. Jean-Henri était chargé du gouvernement en Bohême pendant les absences du roi Charles. Wenceslas, de son côté, secondait Charles dans la politique impériale, étant mieux placé qu'aucun électeur dans l'Ouest de l'Empire, et, qui plus est, bien en cour à Paris. Tout en veillant à l'équilibre nécessaire entre la France et l'Empire, il était en mesure d'assurer l'ordre et le calme en Lotharingie : il était l'un des chefs des grandes *landfriedes* lotharingiennes ; il s'appuyait sur la base solide de ses nombreux feudataires ; enfin et surtout, il avait fait preuve de ses capacités dans les opérations militaires menées contre les grandes compagnies. Wenceslas était puissant dans cette période, et sa position, si médiocre au début de son règne au Luxembourg et au Brabant, s'était véritablement inversée à son profit.

En envisageant de lui confier le vicariat général de l'Empire, Charles devait s'attendre au mécontentement de Robert I<sup>er</sup> l'Aîné, déjà irrité par l'influence des Luxembourg sur son cousin brandebourgeois Otton, et qui se voyait à nouveau mis à l'écart, car, ayant détenu le vicariat impérial pendant le premier voyage impérial à Rome en 1355-56, il ressentait la nomination de Wenceslas comme une offense. Cependant, ce « tort » n'était pas de nature juridique, car la *Bulle d'Or*, qui réservait aux palatins rhénans le vicariat impérial dans les pays de droit franc ou souabe (le duc de Saxe le détenant dans les régions de droit saxon), ne le faisait explicitement qu'en cas d'interrègne, « *vacante imperio* ». Or, à ce moment-là, l'empereur n'était qu'absent, et il s'agissait donc d'un cas d'« *absente rege* ». Le fait qu'en cas de vacance du trône impérial, deux électeurs dussent se partager le vicariat général, mais que

Wenceslas seul fut chargé de cet office dans tout l'Empire au nord des Alpes, faisait ressortir la préséance du duc, si déplaisante aux yeux des électeurs<sup>939</sup>.

Wenceslas perdit sa fonction de vicaire le 30 mai 1372 en faveur de l'archevêque de Cologne Frédéric (III) de Sarrewerden, ayant été fait prisonnier par le duc de Juliers. D'une part, il ne pouvait alors exercer sa fonction, et de l'autre, Charles IV se servit de cet office pour se concilier l'archevêque. Néanmoins, le territoire du nouveau vicaire fut restreint : Frédéric de Cologne ne devint « *vicarius generalis* » que dans les pays rhénans<sup>940</sup>.

## IX.B

### Le contrat d'héritage entre Wenceslas et Charles

Ayant été nommé vicaire général de l'Empire, Wenceslas expédia le 27 octobre 1366 une lettre dans laquelle il déclarait qu'à partir du jour de sa nomination, il était autorisé à s'emparer de la succession de toutes les principautés, comtés, seigneuries et biens en Allemagne au-delà du Rhin (à l'exception des biens des ducs d'Autriche) qui deviendraient vacants. En même temps, il promit à Charles qu'au cas où il mourrait sans laisser d'enfants, le duché de Luxembourg ainsi que d'autres principautés qui lui seraient éventuellement échues en vertu de son titre de vicaire passeraient à la Couronne de Bohême.

Cet acte confirma le partage, jadis envisagé par le contrat de mariage de Jean de Bohême avec Béatrix de Bourbon ainsi que par le testament du roi et systématisé ensuite par ses fils, des territoires des Luxembourg en deux parties séparées par le Rhin. Il était néanmoins clair que la Couronne de Bohême devait

<sup>939</sup> THOMAS, « Die Ernennung », art. cit., p. 144 et « Die Luxemburger », art. cit., p. 84 *sqq* ; Marie-Luise HECKMANN, *Stellvertreter, Mit- und Ersatzherrschaft : Regenten, Generalstatthalter, Kurfürsten und Reichsvikare in Regnum und Imperium vom 13. bis zum frühen 15. Jahrhundert* (Studien zu den Luxemburgern und ihrer Zeit, t. IX), Warendorf : Fahlbusch, t. I et II, 2002, t. II, p. 515, 562 *sqq*.

<sup>940</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 419 *sqq*, n° 5051 : « ... reichsvikar in den gebieten am Rhein vom berge Hauenstein südlich von Basel bis zu den vier ämtern Flanderns einschliesslich namentlich in ganz Elsass und was auf dieser seite des Rheins diesseits der Alpen bis Frankreich unter der herrschaft des reiches ist, und in den fürstenthümern Hessen, Westfalen, Engern, Geldern und weiter bis zur stadt Alkmar und bis zum Waterland ... »

jouer le rôle de centre – les rois de Bohême étaient héritiers présomptifs du Luxembourg, alors que Wenceslas et ses héritiers n'étaient pas successibles à la Couronne de Bohême. Le roi de Bohême étant le plus puissant des princes électeurs, Charles IV souhaitait conserver le trône impérial aux mains de sa famille, d'abord pour son fils Wenceslas, roi de Bohême dès 1363, puis pour les rois de Bohême qui lui succéderaient. Le duc de Luxembourg et de Brabant était dans l'Empire un auxiliaire nécessaire, capable d'assurer une stabilité durable dans les contrées éloignées des centres de l'Empire (Prague, Nuremberg) et à la frontière française.

Le droit de s'emparer des principautés vacantes, que Wenceslas obtint de l'empereur, peut être également considéré comme la confirmation ou le renforcement des prérogatives impériales sur le Brabant-Limbourg, basées sur la possibilité de contester la succession féminine. A la mort de Jeanne, Wenceslas pourrait s'emparer de son héritage non seulement en s'appuyant sur le traité de Maastricht, mais aussi sur son titre de vicaire général de l'Empire. Puis, tout son patrimoine, ainsi que les domaines acquis de par son titre de vicaire, passeraient au roi de Bohême, si le duc mourrait sans héritiers<sup>941</sup>. Aucun consentement explicite de la duchesse Jeanne avec ce document expédié par Wenceslas n'était nécessaire.

### IX.C Wenceslas sur le Rhin et en Alsace

Wenceslas avait été nommé avoué d'Alsace dès 1354, mais il est impossible d'établir la date jusqu'à laquelle il conserva cette fonction. L'avouerie ou le vicariat d'Alsace lui fut à nouveau confié par une lettre donnée à Prague le 20 février 1367<sup>942</sup>. Considérant la politique des Luxembourg en Alsace vers cette époque, il faut souligner deux faits importants : premièrement,

<sup>941</sup> Le 27 octobre 1366 à Nuremberg ; *in extenso* dans notre « Annexe. Choix de documents justificatifs », n° IV.5 ; KAVKA, *Vláda, op. cit.*, t. II, p. 46 ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 135.

<sup>942</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 125, n° 1128 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIV, p. 105, n° 502 ; RI, t. VIII, éd. cit., p. 367, n° 4499.

les Luxembourg savaient s'assurer dans la région une influence assez étendue, car la fonction d'évêque de Strasbourg, qui incluait aussi (depuis 1365) le landgraviat de Nordgau (Basse-Alsace), était occupée dès 1353 par Jean de Lichtenberg, jadis secrétaire de Charles IV, puis, à partir de 1366, par Jean de Luxembourg-Ligny, protégé de Charles IV et frère de Guy, feudataire de Wenceslas<sup>943</sup> et du roi de France. Jean de Ligny parvint, en 1368, à établir une alliance avec la ville de Strasbourg pour dix ans, contre quiconque sauf l'empereur, le roi de France, le duc de Luxembourg et de Brabant et le frère de l'évêque Gui de Luxembourg-Ligny, comte de Saint-Pol. Cette ligue allait rendre un grand service au Luxembourg dans la période qui suivit la bataille de Baesweiler (1372), lors du voyage de l'empereur à l'Ouest de l'Empire pour combattre le duc de Juliers et délivrer son frère Wenceslas de prison<sup>944</sup>.

Deuxièmement, à sa seconde nomination, Wenceslas fut chargé des affaires alsaciennes non seulement au titre de chef de l'avouerie, mais également en tant que vicaire impérial. Seuls les territoriaux alsaciens et rhénans des Habsbourg furent exclus de ses compétences. Le duc devint aussi seigneur engagiste du château Kaisersberg en Haute Alsace (la ville de Kaisersberg faisant partie de la Décapole). Outre Kaisersberg, Charles lui avait cédé en gage (le 22 octobre 1366) deux villes, pour le prix de 11 000 florins d'or : la ville impériale de Kaiserslautern (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), un point de contrôle important sur la route des marchands du Moyen-Rhin vers la Haute-Moselle, et celle de Wolfsberg (Wolfstein, Rhénanie-Palatinat)<sup>945</sup>. Les pays gouvernés par Wenceslas s'étendaient alors du Brabant-Limbourg via

<sup>93</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 93, n° 434.

<sup>94</sup> Le 20 mai 1368 ; *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, éd. cit., t. V, p. 613 sqq, n° 758.

<sup>95</sup> Le 26 octobre 1366 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 360, n° 4410 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 119-120, n° 1118. La somme pour laquelle elles furent engagées se monte à 11000 marks d'argent pur (et ce en extinction d'une somme de 15 000 écus due à feu Jean III de Brabant.). Voir aussi l'analyse de WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 103, n° 492 qui stipule que la somme d'engagement de ces trois localités se monte à 11 000 florins. Deux jours plus tard, toujours à Nuremberg, Charles ordonna aux magistrats de Kaisersberg, Wolfsberg et Kaiserslautern d'obéir à Wenceslas. VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 120 sqq, n° 1119-1121. L'histoire de ces domaines est intéressante. Ils avaient été engagés par Louis de Bavière à Jean l'Aveugle en 1322 comme prix du soutien offert par ce dernier dans la bataille de Mühldorf. Puis Charles IV les avaient dégagés en 1357 et cédé leur avouerie au palatin rhénan.

Luxembourg et Kaiserslautern jusqu'au Haut-Rhin, tandis qu'une série de fiefs de la Couronne de Bohême parsemaient la route menant du Rhin vers le royaume de Bohême. Les Luxembourg possédaient, au titre de pays héréditaires ou de fiefs impériaux, plusieurs pays, territoires et lieux leur assurant un passage tranquille des confins orientaux jusqu'aux limites méridionales et occidentales du Saint Empire. Certains auteurs rappellent que l'étendue des domaines de Wenceslas à l'Ouest de l'Empire peut être comparée à celle de l'Etat bourguignon, lequel seul peut constituer un parallèle<sup>946</sup>.

Kaiserslautern, Kaisersberg ainsi que Wolfsberg se trouvaient à ce moment là engagées aux palatins rhénans, et le duc de Luxembourg dut en opérer le rachat à leur détriment : le 24 février 1367, Charles autorisa son frère à reprendre de Robert I<sup>er</sup> l'Aîné le gouvernement de Kaisersberg et de Wolfsberg et enjoignit au comte palatin de le lui céder<sup>947</sup>. Il ordonna aussi au bourgmestre, au conseil et aux bourgeois de Kaiserslautern de prêter hommage à Wenceslas<sup>948</sup>. L'affaire traîna néanmoins en longueur. Robert l'Aîné ne rendit Kaiserslautern à l'empereur que le 7 septembre 1368. Cinq jours après, les bourgeois prêtèrent hommage à Wenceslas, qui leur confirma par la suite leurs privilèges<sup>949</sup>.

Cette nouvelle ingérence dans la zone d'intérêt des comtes palatins mena Robert à la création d'un système d'alliances contre les Luxembourg, qui s'étendait de Heidelberg, du Hainaut et de la Hollande jusqu'en Pologne, en Hongrie et à Constantinople<sup>950</sup>. L'isolement de l'archevêque de Mayence des autres électeurs ecclésiastiques et son alliance avec Wenceslas, que Charles

<sup>946</sup> KAVKA, *Vláda*, op. cit., t. II, p. 50.

<sup>947</sup> A Prague, le 24 février 1367 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 125, n° 1129 ; *Regesten der Pfalzgrafen am Rhein 1214-1508*, t. I (1214-1400), éd. Eduard WINKELMANN, Adolf KOCH, Jakob WILLE, Innsbruck : Wagner'sche Universitäts-Buchhandlung, 1894, p. 220, n° 3695.

<sup>948</sup> A Prague, le 24. 2. 1367 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 752, n° 7242 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 125, n° 1129 ; WINKELMANN, éd. cit., p. 585, n° 908 ; voir aussi *ibid.*, p. 869, n° 1214 ; UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., p. 104 sqq ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 135.

<sup>949</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 805, n°s 736, 737.

<sup>950</sup> THOMAS, « Die Ernennung », art. cit., p. 144 ; Hubert RÖHRENBECK, « Karl IV. und die Pfalzgrafen bei Rhein », in : *Kaiser Karl IV.*, op. cit., éd. Hans PATZE, p. 613-643 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 584, n° 500.

ait tenté de mettre en place avant son voyage à Rome, n'eut pas de suite. ayant profité des avantages offerts par l'empereur, Gerlach se rallia au palatin Robert peu de temps après le départ de Charles pour l'Italie, le 23 avril 1367. Les électeurs rhénans conclurent une ligue qui exceptait l'empereur de ses adversaires potentiels, mais entendait protéger les droits des électeurs contre le duc Wenceslas. Apparemment, l'autorité et le prestige du duc de Luxembourg et de Brabant, qui n'était pas – chose importante – électeur lui-même, menaçait la supériorité des princes-électeurs, qui se sentaient représentants de l'Empire par excellence.

Les Luxembourg ne parvinrent pas à dissiper les craintes des Wittelsbach palatins, qui continuaient à nouer des alliances pour se protéger contre l'influence de la famille de l'empereur : le 13 septembre 1369, ils signèrent à Bratislava une alliance contre les Luxembourg et les Habsbourg qui remplaça la coalition de 1367, affaiblie par le départ de l'évêque de Naumburg, Gerhard de Schwarzburg, et de l'archevêque de Trèves, Kuno II de Falkenstein, au cours de l'année 1368. Cette ligue contre les Luxembourg (et aussi au départ contre les Habsbourg) liait tous les membres de la famille Wittelsbach, le roi de Hongrie Louis d'Anjou (qui signa ce traité également au nom de son gendre Philippe, duc de Tarente, empereur titulaire de Constantinople), ainsi que le duc Charles de Durrës (Durazzo)<sup>951</sup>.

## IX.D

### L'objectif de l'ordonnance

Jean Froissart, qui exprimait, d'une certaine manière, le projet idéologique du gouvernement de Charles IV et de Wenceslas, jugeait les fonctions accordées au duc, son mécène, très importantes<sup>952</sup> : « *En celle mesme année [1366], messirer Charles de Boesme ... institua son nepveu [sic] Vincelant de Boesme et fist souverain regard de une institution et ordonnance que l'on dist en Allemaigne la Langue-Fride, c'est à dire venir les chemins ouvers et seurs et que toutes manières de bonnes gens peussent aller venir et*

<sup>951</sup> KAVKA, *Vláda*, op. cit., t. II, p. 100.

<sup>952</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, chap. « Démêlés du duc de Juliers et du duc de Brabant », p. 17.

*chevauchier de ville à autre seurement* ». Dans les années qui suivirent la mort de Charles IV et celle de Wenceslas, le chroniqueur oublia peut-être que Charles IV était demi-frère de Wenceslas – leur rapport réel étant plutôt celui d'un oncle et de son neveu. Il n'oublie toutefois pas d'embellir le portrait de son mécène, dont il fait aussi, en quelque sorte, un prince exemplaire.

Le mot-clé de cette phrase concernant la *landfriede* est certainement celui de l'*ordonnance*, désignant la mise en bon ordre, la disposition selon un ordre, mais aussi une organisation ou un arrangement<sup>953</sup>, notion autour de laquelle se bâtit également la conception du roman *Méliador*<sup>954</sup>, « fait à la requeste et contemplacion de monseigneur Vincelain de Besme, duc de Luxembourg »<sup>955</sup>. La conception idéologique de ce roman témoigne elle aussi d'une recherche d'ordre, de transparence et de prévisibilité. Le *Méliador* n'exprime pas un désir d'aventures périlleuses, comme les anciens romans arthuriens, mais plutôt une volonté de « déproblématiser » le monde. Ce roman peut-être interprété comme « une vaste mise en ordre et comme une tentative vraiment stupéfiante d'unification et de déproblématisation »<sup>956</sup>. L'analyse exposée par Friedrich Wolfzettel permet de parvenir à l'interprétation suivante du monde arthurien de *Méliador* : la cour du roi Arthur, en tant que centre non seulement de son royaume, mais également de tout le monde civilisé, revêt bien plus des aspects symboliques que ceux d'un pouvoir politique réel et concret, et à cet égard, elle n'est pas sans rapport avec le modèle du pouvoir impérial sous Charles IV, où la splendeur de sa majesté dépassait les limites de son pouvoir réel. Le frère de l'empereur, Wenceslas,

---

<sup>953</sup> Les mots *ordonner*, *ordonnance*, *ordonnement* sont peut-être les plus fréquents du vocabulaire abstrait des *Chroniques* de Froissart. Le mot *ordonnance* est employé dès qu'il se présente la moindre suggestion d'un « arrangement » quelconque. Voir L. FOULET, « Etude sur le vocabulaire abstrait de Froissart : 'ordonnance' », in : *Romania*, t. 67, 1942-1943, p. 145-216. Selon ce chercheur, l'emploi de ce mot montre la pauvreté du vocabulaire abstrait de l'époque.

<sup>954</sup> Peter F. DEMBOWSKI, « Considérations sur *Meliador* », in : *Etudes de Philologie Romane et d'Histoire Littéraire offertes à Jules Horrent à l'occasion de son soixantième anniversaire*, éd. Jean Marie D'HEUR, Nicolette CHERUBINI, Liège, 1980, p. 123-131, p. 130, n. 7.

<sup>955</sup> *Chroniques de Froissart*, éd. cit. (SHF), t. XII, p. 75 sqq ; *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XI, p. 85.

<sup>956</sup> Friedrich WOLFZETTEL, « La 'modernité' du *Meliador* de Froissart : Plaidoyer pour une revalorisation historique du dernier roman arthurien en vers », in : *Mediaevalia Lovaniensia Series II Studia XVII. Arthurus rex*, t. II, Acta conventus Lovaniensis 1987, éd. Willy VAN HOECKE, Gilbert TOURNOY, Werner VERBEKE, Louvain : Leuven University Press, 1991, p. 376-387, p. 380.

tenant une cour aussi brillante que celles décrites dans le roman, prenait part à la représentation impériale ainsi qu'à la politique de l'empereur.

Remettre en ordre les choses désordonnées – voilà la tâche principale de Wenceslas, le rôle de chevalier et de prince qu'il devait remplir dans la société. Ce dernier garde, protège, ordonne : « *Et luy bailla encoires le dit empereur une grant parti de la terre et pays d'Ausay delà et decà le Rin pour le garder et deffendre dedens et contre les Linfars : ce son une manière de gens lesquels sont mallement périlleus robeurs, car ils n'ont de nulle riens pitié. Et luy donna encoires la souveraineté de la belle et riche bonne cité de Strasebourg et le fis marquis du Saint-Empire pour augmenter son estat* ». Nous avons ici affaire au portrait d'un bon souverain et administrateur, et qui plus est à un nouvel idéal princier – différent de celui que représentait Jean de Bohême, père de Wenceslas, chevalier exemplaire, comme de celui qu'incarnait Jean III de Brabant, son beau-père, dissimulateur habile, – que Froissart dépeint dans ses œuvres poétiques offertes à Wenceslas et dans les *Chroniques*. C'est le portrait de Wenceslas qu'il allait peindre après la mort du duc, dont il se chargea d'assurer le divertissement en tant que poète de son vivant, puis la gloire éternelle en tant que chroniqueur au service de Gui de Blois. Car Wenceslas et le comte de Blois « ... furent les deux princes de humilité, de bonté et de largesse sans nul malvais malice, qui sont plus à recommander ; car ils vivoient largement et honnestement du leur sans grever, ne travaillier leur peuple, ne mettre **nulles malvaises ordonances**, ne costumes en leurs terres »<sup>957</sup>, conformes en cela, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, à l'idéal princier de leur époque<sup>958</sup>. Notons que le chroniqueur hainuyer ne fut pas le seul à lier le mot *ordonnance* avec Wenceslas, car Jaique Dex lui aussi, à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle, fit mention d'un bon exercice de la justice au Luxembourg sous le règne de Wenceslas I<sup>er</sup><sup>959</sup>. Il faut remarquer également que cette image de Wenceslas fut reprise par les premiers historiens critiques, dont Jean Bertholet, qui relate les événements relatifs à l'an 1366 ainsi :

<sup>957</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, chap. « Démêlés du duc de Juliers et du duc de Brabant », p. 18.

<sup>958</sup> Cf. notre ch. VIII.B.

<sup>959</sup> Voir notre chapitre III.D.



« Dans l'intervalle d'une paix de quelques années tant sur le Rhin que dans les Pays-Bas, il s'y assembla une troupe de brigands qu'on nommait Linfars, du nom de leur chef. Comme il n'y eut d'abord ni princes, ni seigneurs qui voulurent s'opposer à leurs brigandages, cette impunité les rendit si audacieux, qu'ils se portèrent aux plus grands excès. Ils désolaient les campagnes, dépouillaient les voyageurs, volaient les pauvres paysans jusque dans leurs maisons, massacraient ceux qui leur résistaient, violaient les femmes ; le sacré non plus que profane n'étaient point à l'abri de leurs poursuites ni de leurs insultes. L'empereur Charles IV, sensible à ces maux, tâcha d'y porter remède et il publia un édit, par lequel il était ordonné à tous les seigneurs de nos contrées de se prêter mutuellement du secours, pour en purger les provinces. Le duc Wenceslas fut constitué le chef de cette société, qu'on appela *Landfried* ; on lui donna en même temps la qualité de vicaire de l'empereur, de protecteur et de défenseur des deux Lorraines. Chargé de cette commission, il s'en acquitta à la satisfaction de tout le monde. Il commença par donner la chasse à ces brigands, alla assiéger les forteresses où ils se tenaient et ayant pris celle de Hemersbach près de Kerpen, il en fit mourir quatorze des principaux. Non content de cette juste sévérité il envoya du côté de la Moselle des soldats qui se mirent à leurs trousses et qui les poursuivirent avec tant de diligence, qu'ils en massacrèrent une partie et dissipèrent l'autre. Ceux qui tombaient vifs entre leurs mains, étaient livrés aux bourreaux, qui les suppliciaient sur le champ. C'est ainsi que le pays se trouva insensiblement nettoyé de tous les voleurs et que le commerce en devint plus libre »<sup>960</sup>.

Les efforts pour mettre les choses en ordre étaient d'autant plus importants que le problème des brigands fut d'actualité tout au long des années 1360. Soutenus par le duc de Juliers et par le comte de Gueldre entre la Meuse et le Rhin, ils empoisonnaient les rapports entre ces deux seigneurs turbulents d'une part et le duc de Brabant de l'autre, pillant les marchands brabançons. Il est probable que le gros du conflit entre ces seigneurs ne reposait pas uniquement sur la politique expansionniste du duc de Brabant ni sur son prestige, mais aussi sur la nature des deux Etats, de la Gueldre et du Juliers, dont la structure restait, surtout en ce qui concerne le premier, foncièrement féodale et agricole, et dont les petits seigneurs et feudataires avaient leur raison « d'être dans la rapine qui avait été à l'origine de leur fortune »<sup>961</sup>. Wenceslas était par contre chargé d'assurer la sécurité des voies de par sa fonction de vicaire, ainsi qu'en tant que membre le plus puissant de la *landfriede*. Enfin, et fait

<sup>960</sup> BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg, op. cit.*, t. VII, p. 65 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIV, p. 104, n° 493.

<sup>961</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 178 sqq.

importance, la même obligation était également liée à son titre ducal au Brabant<sup>962</sup>.

En décembre 1366, deux mois après sa nomination à la fonction de vicarier impérial, Wenceslas assiégea le château de Heymersbach, occupé par des pillards qui rançonnaient les voyageurs sur la route de Cologne, et réussit à en débarrasser la région<sup>963</sup>. Mais bien entendu, l'efficacité du rôle pacificateur de la *landfriede*, qui disposait d'une cour de justice pour pouvoir condamner les coupables et les défaillants, n'était pas sans limites : il était plus facile de pacifier les petits nobles que les grands seigneurs, comme les ducs de Juliers et de Gueldre. Une friction entre Wenceslas et le duc de Juliers en novembre 1367 fut résolue à l'amiable ; l'année du conflit entre Wenceslas et Edouard de Gueldre (1368), le pillage répété de marchands brabançons sur la terre de Juliers occasionna une réunion des jurés de la *landfriede* à Cologne le 1<sup>er</sup> septembre 1369. L'accord issu de cette rencontre fut signé par Wenceslas et Jeanne, Guillaume de Juliers, les échevins et bourgeois de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, et un nombre considérable de seigneurs limbourgeois (65 environ)<sup>964</sup>. Edmond de Dynter et son traducteur Jehan Wauquelin indiquent qu'« *en le parfin, pour obvier à ces laronniers et robiers, une paix provinciale fut faite et jurée entre l'arcevesque de Coulongne, l'ésveque de Liège, les dus de Brabant et de Gelre, de Jullers et des Mons, et les signeurs de Heynsberghe, de Mors et plusieurs autres ... En laquelle paix faisant fu constitués le duc Wencelaux vicair du saint-empire ès parties d'Alemaigne ...* ». Une autre assemblée, qui visait à calmer un conflit entre le Brabant et la Gueldre, eut lieu à Heusden en 1370/71, où Wenceslas envoya pour le représenter son conseiller le seigneur de Boutersem, Henri de Bastogne<sup>965</sup>, et le

<sup>962</sup> En vertu de la *Joyeuse Entrée* (Art. 6), le duc était obligé de tenir les routes franches, ouvertes et sûres, de manière à ce que chacun puisse commercer librement, sauf amendes encourues, méfaits commis ou promesses faites. POULLET, *op. cit.*, § IV, p. 71.

<sup>963</sup> Le château de Heymersbach fut pris et rasé le 22 décembre. Voir à ce sujet DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 58 ; BY, éd. cit., t. II, p. 186 ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 112 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIV, p. 103 *sqq.*, n° 493 ; BOFFA, *op. cit.*, p. 17 *sqq.*, qui suggère le rapport direct entre le vicariat et la prise du château.

<sup>964</sup> BUTKENS, *op. cit.*, t. I, Preuves, p. 198. QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 179.

<sup>965</sup> Henri de Bastogne, chanoine de la cathédrale de Metz, était secrétaire du duc de Luxembourg et de Brabant. Cf. VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 178 *sqq.*, n° 1213.

receveur Nicolas Specht<sup>966</sup>. En 1371, les difficultés avec les brigands de Juliers continuaient, comme le rapportent Edmond de Dynter et Jehan Wauquelin, sans que Guillaume VI eût l'intention d'y mettre fin :

*« Ouquel tamps avint plusieurs fois que les marchans et subgiés du duc de Brabant furent souvent pilliés et robés en la terre de Jullers, dont le marchis de Jullers fu par plusieurs fois requis et ammonestés des dus et princes de Brabant, et meismement du duc Wencelaux, que désister se vosist de faire telles extorsions sur les bons marchans, et yceux marchans restituer de leurs dommages, si feroit justice et raison et che que faire devoit ; mais onques ycelui marchis de Jullers ne s'en veut désister ne déporter, pour coy le duc de Brabant par plusieurs fois fist arrester et mettre en arrest tous les biens que ycelui marchis de Jullers avoit en Brabant, jusques à la plainière satisfaction des dommages que les marchans avoient en sa terre »<sup>967</sup>.*

L'empereur était au courant des événements et s'efforça de punir le Juliers en interdisant la vente des vivres en provenance du duché à la ville de Cologne, en juin 1371. Cet arrangement devait empêcher l'approvisionnement des troupes de Juliers<sup>968</sup>. Wenceslas envoya après le 24 juin le seigneur de Bautersem, Henri de Bastogne et Nicolas Specht à Heusden, auprès d'Albert de Bavière et d'Edouard de Gueldre, « *pro amicitia tractanda* », afin de s'assurer leur amitié<sup>969</sup>. Leur mission n'eut cependant pas l'effet requis : avant d'entreprendre l'expédition punitive contre le duc de Juliers en vue d'offrir satisfaction aux Brabançons lésés, Wenceslas se rendit lui-même à Breda pour les mêmes raisons. Il n'y trouva cependant ni un allié ni une solution diplomatique du conflit : Albert resta neutre, alors qu'Edouard rallia Guillaume de Juliers. Wenceslas rassembla son armée près de Maastricht et entra au pays de Juliers<sup>970</sup>.

---

<sup>966</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 181 ; Comptes de Nicolas Specht, éd. Pierre François Xavier DE RAM, « Particularités concernant le règne des ducs de Brabant Jeanne et Wenceslas », in : *Comptendu des séances de la CRH*, 2<sup>de</sup> série, t. I, 1850, p. 231-281, ici p. 242 « *Item circa post festum Beati Johannis Baptistae pro expensis Domini de Bautershem, domini Henrici de Bastinoa et Nicolai Specht eundo et redeundo ad diaetam in Huesden contra ducem Gelriae et ducem Albertum pro amicitia tractanda, expensis in Huesden factis solutis per receptorum de Buschko ...* ».

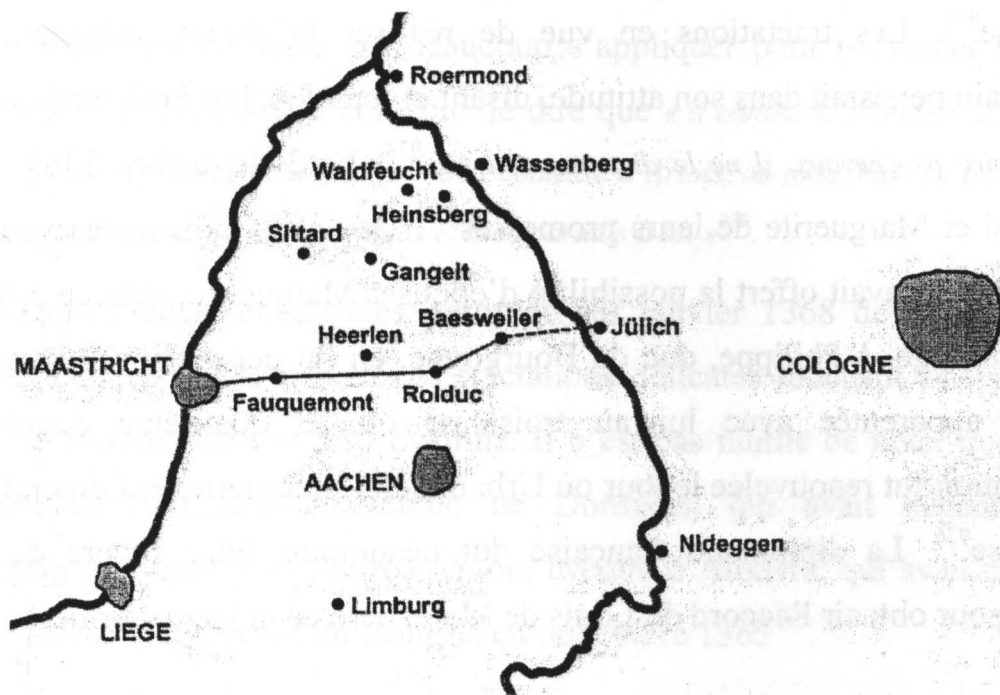
<sup>967</sup> EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 577, texte latin, p. 59.

<sup>968</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 587, n° 532 ; JANSSEN, art. cit., p. 226 ; WURTH-PAQUET, « Table », éd. cit., in : *PSH*, t. XXIX, p. 127, n° 625. « *Causa erat, quod dux Juliacensis, liberos praedones et grassatores in dictione sua patiebatur, emungentes et spoliantes viatores et mercatores passim transeuntes, inter quos et nobiles cum famulis reperiri fama erat. Carolus scribens ad fratrem suum ...* ».

<sup>969</sup> DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 242.

<sup>970</sup> BOFFA, *op. cit.*, p. 21.

elon les *Annales Novesienses*, son expédition contre les brigands de ce pays obéissait à la demande expresse de Charles IV : « *Carolus scribens ad fratrem suum, pluit ista aboleri et vindicari. Dux Brabantiae fratri obediens, exercitum conscribit maximum ...* »<sup>971</sup>. Dans la bataille de Baesweiler, le 22 août 1371, son importante armée subit une défaite mémorable. Wenceslas devint prisonnier du duc Juliers au château de Nideggen sur la Roer<sup>972</sup>.



Chevauchée de Wenceslas contre le duc de Juliers en août 1371

<sup>971</sup> Cf. notre note n° 968.

<sup>972</sup> Nideggen sur la Roer, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Kreis Düren. La carte provient de BOFFA, *op. cit.*, p. 21.

## X

### Les noces de Marguerite de Flandre. Considérations sur le sujet du roman *Méliador*

La célébration du mariage entre Marguerite de Male et le fils d'Edouard III d'Angleterre, Edmond de Cambridge, qui avait été prévue pour le 4 février 1365, dut être remise plusieurs fois, car le pape, voyant que cette alliance mènerait à une reprise de la guerre, se refusait à accorder aux fiancés la dispense<sup>973</sup>. Les tractations en vue de réaliser le projet traînaient, tandis qu'Urbain persistait dans son attitude, disant et jurant (selon Froissart) que « pour lui détraire as chevaux, il ne le dispensseroit jà »<sup>974</sup>. Le 3 novembre 1367, il délia Edmond et Marguerite de leurs promesses<sup>975</sup>. Quelques mois auparavant, le 17 avril 1367, il avait offert la possibilité d'épouser Marguerite, refusée à Edmond de Cambridge, à Philippe, duc de Bourgogne, en lui permettant d'épouser une femme apparentée avec lui au troisième ou au quatrième degré. Cette autorisation fut renouvelée le jour où Urbain délia Marguerite et Edmond de leur promesse<sup>976</sup>. La diplomatie française dut néanmoins faire encore de grands efforts pour obtenir l'accord de Louis de Male, père de la jeune héritière.

## X.A

### Qui va épouser Marguerite de Flandre ?

Il est impossible d'établir de manière exacte quand le projet de mariage entre Philippe le Hardi et Marguerite de Male prit corps : il devait être postérieur à juin 1365, même s'il pouvait être envisagé, comme alternative, avant même l'abandon du projet de mariage entre Philippe le Hardi et Elisabeth

<sup>973</sup> AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 531-534. Les deux fiancés descendaient de Philippe le Bel. Edmond était petit-fils d'Isabelle de France (arrière-petit-fils de Philippe le Bel) et Marguerite arrière-petite-fille du roi Philippe V.

<sup>974</sup> JEAN FROISSART, *Livre I .. d'Amiens*, éd. cit., t. III, p. 479 sqq, § 747 ; *Oeuvres de Froissart Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 319. Il ne convient pas ici d'entrer dans les détails des négociations entre la cour d'Angleterre et la curie papale. Pour plus de détails, voir par exemple : QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 140-146.

<sup>975</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 145.

<sup>976</sup> La première autorisation date du 17 avril 1367, l'autre du 3 novembre de la même année. QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 145, 148 ; Bertrand SCHNERB, *L'Etat bouguignon 1363-1471*, Paris : Perrin, 2005<sup>2</sup>, p. 59-60.

Hongrie. La finalisation du mariage burgundo-flamand exigea de nombreuses négociations et tractations, qui n'étaient pas suffisamment intéressantes pour que Froissart les retrace en détail : « *Les devises et les fiançances en seroient trop longues à démener : si m'en passerai brièvement* »<sup>977</sup>. L'artisan plus impliqué du mariage de Philippe et de Marguerite fut Marguerite de France, comtesse d'Artois et grand-mère de cette dernière, qui conclut le 11 octobre 1366 une alliance avec Philippe<sup>978</sup>, et qui défendait le projet dans sa famille avec ténacité : elle dut beaucoup s'appliquer pour persuader son fils Louis de Male. Froissart se contente de dire que « *li contes de Flandres ... entendi, par le promovement de madame sa mère la contesse d'Artois, au jone duch de Bourgogne, que c'estoit uns grans mariages et hauls et bien parauls à lui* »<sup>979</sup>.

De nouvelles ambassades partirent dès janvier 1368 de Paris pour la Flandre, afin de mener à bien ces tractations délicates touchant l'honneur de l'État, de Monseigneur et du Royaume. Il n'est pas inutile de noter que parmi les envoyés figuraient Guillaume de Dormans, qui avait négocié avec l'empereur à Avignon, et Pierre Aymon, évêque d'Auxerre, qui avait entrepris avec Charles IV le voyage en Hongrie en novembre 1365<sup>980</sup>.

En même temps, les contacts entre la cour de Brabant et celle de Flandre étaient fréquents : en 1367, du 12 février à la fin de l'année, le receveur de Brabant consigna quatorze messages envoyés de Jeanne de Brabant à la comtesse ou au comte de Flandre<sup>981</sup> ; le 3 janvier 1368, Jeanne retourna de Male en Flandre, où elle avait rendu visite à sa sœur. Il est probable que certains

---

*Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 310 (sec. réd.).

Il firent connaissance personnellement au plus tard lors de leur rencontre en février 1364 à Dijon. En 1366, ils promirent de s'aider mutuellement contre les grandes compagnies ; Marguerite promit à Philippe de l'aider avec 50 glaives si l'une de ses forteresses était assiégée. Le 13 octobre 1366, Philippe promit la même chose à Marguerite. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 147.

*Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 310, sec. réd.

Vers le 31 janvier 1368, une délégation composée de Louis d'Evreux, comte d'Etampes, Pierre de Liégeois, seigneur de l'Isle-Adam, du procureur au parlement Guillaume Dormans et de Jean Denville prit partie pour la Flandre ; début 1368, Pierre Aymon, évêque d'Auxerre, se rendit en Flandre auprès du comte avec d'autres envoyés « ... pour certaines secrètes et grosses besoignes touchant le honneur de l'Etat de nous et de nostre realme ... » ; PETIT, *Ducs de Bourgogne ... Philippe le Hardi*, p. 7-8 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 149 ; DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 251, n° 496.

QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 228, n. 32 selon AGR, CC, reg. n° 2354, fol. 161-167 ; ARKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 356, n° 2653.

pourparlers au sujet du mariage entre Marguerite de Male et Philippe de France étaient alors en cours<sup>982</sup>. Au mois d'avril 1369, Wenceslas vint personnellement à Paris : il ne fait aucun doute qu'il était tenu au courant des événements, notamment des préparatifs de l'alliance matrimoniale en question et de la guerre franco-anglaise à venir. Le duc fut accueilli avec révérence, et de même que lors de sa venue à Reims, Charles V envoya à sa rencontre le comte de Sarrebruck, bouteiller de France<sup>983</sup>.

S'il dut y avoir une pause dans les négociations au sujet du mariage entre Philippe de Bourgogne, et Marguerite de Flandre, c'était à cause des concessions exigées par Louis de Male en échange de son consentement au mariage de sa fille. Il demandait notamment le retour de la Flandre française – les villes de Lille, Douai et Orchies, enlevées par la Couronne de France en 1312. Pour faire avancer plus vite les tractations, Charles V décida de se rendre personnellement en Flandre : « *En l'entrée du mois de septembre ensuyvant, le Roy part de Paris pour aller à Tournay, là où il avoit mandé le conte de Flandres, le duc de Braibant, le conte de Henaut, en esperance de parfaire le mariage de messire Phelippe, duc de Bourgoigne, frere du dit Roy, et de Marguerite, fille du dit conte de Flandres ...* »<sup>985</sup>. Jeanne de Brabant y fut elle aussi invitée<sup>986</sup>. Charles V était accompagné de son jeune frère Philippe qui, pour le cas où il faudrait céder la Flandre française à Louis de Male, dut signer un acte de rétrocession et jurer de rester fidèle vassal du roi de France<sup>987</sup>.

<sup>982</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 228, n. 32 selon AGR, CC, reg. n° 2354, fol. 102.

<sup>983</sup> DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 225 sqq, n° 448 sous la date du 4 mai 1368. Nous avons signalé plus haut que le comte de Sarrebruck recevait une rente de Wenceslas assise sur celle que le duc percevait du roi de France. Wenceslas rencontra à Paris Lionel, duc de Clarence, qui se rendait en Italie afin d'épouser une fille de Galéas Visconti. Jean Froissart était du voyage en Italie avec lui.

<sup>984</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 148 ; SCHNERB, *L'Etat bourguignon*, op. cit., p. 61 sqq ; *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XVII (1322-1378 chroniques abrégées), p. 474.

<sup>985</sup> *Chronique des Règnes de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. II, p. 58.

<sup>986</sup> Jeanne fut invitée séparément d'après les comptes de Nicolas Specht 1368-1369, voir DE RAUZY, « Particularités », éd. cit., p. 233 : « *Item XVI die Septembris nuntio regis Franciae qui nuntiavit dominam veniret penes eum apud Tornacum, viii mut. val. viii s.gr.* ».

<sup>987</sup> Acte de rétrocession du 12 septembre 1368, à Péronne ; PLANCHER, *Histoire ... Bourgogne*, op. cit., t. III, P.J., p. XXIII, n° 37 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 149. Philippe le Hardi promit de rendre, au cas où il serait héritier de Flandre, les trois villes (Lille, Douai, Orchies) sans sommation le jour où Louis de Male mourrait.

Le cortège se dirigea vers Tournai, qu'il atteignit le 10 septembre. Charles fit sa Joyeuse Entrée dans la ville. Sa brillante escorte comptait Louis, comte de Flandre, Guy de Luxembourg-Ligny, comte de Saint-Pol, Jean de Bourbon, comte de La Marche<sup>988</sup>, le comte de Boulogne et les évêques de Coutances, Arras et de Chartres. Selon la chronique officielle française, Wenceslas vint à Tournai à la rencontre du roi de France pour prendre part à la conclusion du mariage<sup>989</sup>. Se fit-il peser à Tournai sur la grande balance de la halle des laines, comme le roi Charles V et les gens de sa suite<sup>990</sup> ? Le comte de Flandre que tout le monde attendait ne vint cependant pas, ce qui fut généralement considéré par ses contemporains comme un affront au roi de France. S'étant fait porter en charrette, il s'en alla à Malines pour rencontrer Albert de Bavière, qui ne participa pas, lui non plus, à l'entrevue de Tournai. Il se contenta, selon la *Chronique de Tournai*, d'envoyer à Charles V un cadeau : « Lui fist 1 chevaliers de par le duc Aubiers d'un cierf et de 4 louppes qu'il orent pris ». Louis et Albert furent par la suite rejoints par certains seigneurs français, dont le duc Louis d'Anjou et le cardinal d'Amiens, l'un des hommes chargés des négociations avec Louis de Male<sup>991</sup>.

Lors de leur entrevue à Malines, le 10 septembre 1368, le comte de Flandre et le régent de Hainaut-Hollande conclurent un traité d'alliance<sup>992</sup> : Albert, opportuniste oscillant entre Louis et Wenceslas, renoua avec sa politique traditionnelle. En 1358, notamment avec son traité conclu avec Louis de Male, dont certaines clauses prévoyaient d'enlever à Wenceslas et à la famille de Luxembourg

---

Jean de Bourbon, comte de La Marche, avait épousé le 25 septembre 1364 Catherine de Vendôme. MILLARD-BREHOLLES, *Titres*, éd. cit., t. I, p. 515, n° 2899A ; à cette pièce est annexé un acte par lequel Eudes de Grancey se porte caution de la somme de 2500 livres, montant du douaire que Jean avait assigné à sa future femme.

*Chronique des règnes de Jean II et Charles IV*, éd. cit., t. II, p. 58 sqq. Jeanne prit également part à la conclusion des fiançailles de Guillaume, comte d'Ostrevant, et de Marie de France, fille de Charles V, convenues en mars 1374 : c'est elle – comtesse douairière de Hainaut-Hollande – qui fit l'évaluation du douaire hainnuyer de Marie de France, que cette dernière devait aussi percevoir à son mariage. Voir à ce sujet PIERARD, *Les douaires*, op. cit., p. 50-52. Marie (1370-1378) mourut avant le mariage.

AUTRAND, *Charles V*, op. cit., p. 534.

QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 150.

DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. II, p. 161-168, n° DV et p. 168-171, n° DVI.



l'héritage brabançon au cas où le duc devrait succéder à la duchesse Jeanne. Pour ce cas, le traité de 1368 prévoyait un arbitrage feint, décidé à l'avance, auquel Wenceslas devait se soumettre et en remplir les clauses dans les deux mois qui suivraient le trépas de Jeanne. L'astuce du comte de Flandre fut d'exiger d'Albert la signature immédiate et donc à l'avance des clauses principales de cet arbitrage, incluses dans leur traité. Ces clauses stipulaient que Louis de Male deviendrait duc de Lotharingie, de Brabant, de Limbourg et comte de Dalem, et que Wenceslas, « *par coustume du païs, de franz aloëz ou autrement a cause dou mariage ou trespas* » de Jeanne, recevrait une somme qui ne pourrait excéder 300 000 florins de Florence. Si Wenceslas refusait ces conditions, Albert ferait tout son possible pour « *conquerre l'obeissance* » et la succession de Louis de Male dans ces pays. Leur alliance offensive était dirigée à la fois contre le roi de France si celui-ci se refusait à céder Lille, Douai et Orchies à Louis de Male, et contre les Luxembourg si ceux-ci lui disputaient la succession au Brabant.

Le déséquilibre du traité malinois résidait dans le fait qu'il était nettement désavantageux pour Albert : Louis de Male ne lui assurait aucune aide contre le roi d'Angleterre, prétendant à la succession dans les pays d'Albert, alors que ce dernier promettait d'aider Louis de Male avec 300 glaives au minimum en cas de contestations mentionnées et précisément définies<sup>993</sup>. Cette alliance (probablement tenue secrète, du moins pour ce qui est des clauses concernant l'arbitrage) ne devait pas durer longtemps, car elle fut déjouée en 1370, quand fut conclu le mariage de Wenceslas IV, roi de Bohême, et de Jeanne de Bavière, fille d'Albert. A partir de ce moment, Albert devait favoriser la succession des Luxembourg au Brabant-Limbourg.

Les sources ne nous permettent pas de préciser dans quelle mesure Wenceslas et Jeanne prirent part à la conclusion du mariage entre Marguerite de Flandre et Philippe le Hardi. Toutefois, eu égard aux contacts fréquents des ducs

<sup>993</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 167 *sqq* ; DEVILLERS, *Hainaut*, éd. cit., t. II, p. 161-167, n° DV, avec une date éronnée de 1366 p. 103-109, n° CCCCLXXV ; analyse de WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIV, p. 111, n° 541.

de Brabant avec les familles négociant le mariage au cours de l'année 1368, leur participation dut être importante. Au début de janvier, Jeanne rendit visite à sa sœur Marguerite au château de Male<sup>994</sup> ; Wenceslas envoya auprès de Charles V à Compiègne Jean de Blois, qui s'y rendit le 2 avril 1368 et s'arrêta à son retour au Quesnoy, chez le duc Albert<sup>995</sup> ; le résultat de sa mission fut que Wenceslas partit à la cour de Charles V le même mois<sup>996</sup> ; au cours de cette année 1368, la comtesse d'Artois rendit visite à Wenceslas et à Jeanne<sup>997</sup> ; et en novembre ou en décembre, elle envoya un messenger à la cour de Brabant<sup>998</sup> ; en septembre 1368, les ducs rencontrèrent le roi de France à Tournai ; Jeanne de Brabant était également en contact avec la reine de France, car elle rémunéra un messenger de Jeanne de Bourbon en octobre 1368<sup>999</sup>. Ce dernier échange de nouvelles pouvait avoir également un caractère personnel, car Jeanne de Bourbon devait mettre au monde, le 3 décembre suivant, l'héritier de la Couronne de France. Selon une quittance du 8 avril 1369, la duchesse reçut du roi de France un cadeau magnifique et très précieux : il s'agissait « d'un reliquiaire ... [passage arraché] de perles, saphire, balais, dyamens et esmeraudes » d'une valeur de 800 francs d'or<sup>1000</sup>. C'était probablement une façon de remercier la duchesse, qui avait contribué à la conclusion du mariage de sa nièce et défendu ainsi les intérêts de la Couronne française.

Les noces de Marguerite et de Philippe furent célébrées à l'abbaye de saint Pierre de Gand le 19 juin 1369, « et là eut grans festes et grans solennités au jour

<sup>994</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 228, n. 32 selon AGR, CC, reg. n° 2354, fol. 102.

<sup>995</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 162, n. 103.

<sup>996</sup> DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 225 sqq, n° 448, sous la date du 4 mai 1368.

<sup>997</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts, op. cit.*, p. 26 et 52, n. 3 (d'après AGR, CC, registre n° 2354).

<sup>998</sup> Le 28 décembre 1368, elle indemnisa Charles de Poitiers pour un coursier mort à son service au mois de novembre en se rendant de Brabant en France « par devers Mons. Le Roy pour le fait du mariage de notre fille de Bourgogne » ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 151.

<sup>999</sup> DE RAM, « Particulatités », éd. cit., p. 233 : « Item nuntio dominae reginae Johannaе Franciae, misso apud dominam xxvii die Octobris, iiii s. gr. ».

<sup>1000</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 169, n. 120 : Ce reliquiaire fut acheté à Jehan Barraut, changeur et bourgeois de Paris, qui se déclare payé « [passage arraché] cens cinquante francs d'or sur la somme de VIII francs d'or qui deuz m'estoit pour la vente d'un reliquiaire ... que le Roy nostre sire achata pieca de moy pour donner à madame la duchesse de Brabant. De laquelle somme de IIIc L. fr. d'or je me tieng à bien content et paie » etc.

des noces, devant et apriés, et grant fuison de signeurs, barons et chevaliers ... Si furent ces noces bien et grandement festées et joustées, et en apriés cascuns s'en retourna en son pays ». Dans la première rédaction, plus brève à ce sujet, Froissart précise qu'« y jousta-on par trois jours »<sup>1001</sup>. Le duc et la duchesse de Brabant comptaient naturellement parmi les invités. Le 20 juin, ils participèrent au dîner, dont les dépenses s'élevèrent à 2 075 livres et 17 sols<sup>1002</sup>. *La chronique des règnes de Jean II et de Charles V* parle aussi des fêtes qui suivirent le mariage et de la présence des ducs de Brabant : « Et jousta l'en et fist moult belle feste le mardi, merquedy et jeudy, et y furent le duc de Breban, oncle du dit duc de Bourgoingne, et la duchesse de Breban, qui estoit tante de la dite Marguerite, duchesse de Bourgoingne... »<sup>1003</sup>.

Il ne fait pas de doute que le couple ducal brabançon voyait ce mariage avec une grande joie. Le 29 janvier 1371, Louis de Male et Marguerite de Brabant adressèrent à Jeanne et Wenceslas des lettres annonçant que leur fille Marguerite, duchesse de Bourgogne, était enceinte<sup>1004</sup>. Une réconciliation s'opéra entre le couple ducal de Brabant et le couple comtal de Flandre et ses traces sont percevables tout au long de la décade suivante. C'est également de la période d'entre 1365 et 1368 que date le *Bréviaire de Louis de Male*, qui est, selon Patrick M. de Winter, d'origine brabançonne et pouvait avoir été offert au comte de Flandre par les ducs de Brabant<sup>1005</sup>.

Jeanne et Wenceslas voyaient clairement que Marguerite de Male et Philippe le Hardi auraient le droit de leur succéder au Brabant et au Limbourg. Jeanne n'y était probablement pas du tout hostile, favorisant sa nièce Marguerite. Quant à Wenceslas, malgré les promesses qu'il ne cessait de faire à ce sujet à Charles IV et à ses héritiers, il lui était peut-être indifférent de savoir lequel de ses neveux lui succéderait. Wenceslas IV ou Philippe le Hardi ? Peut-être envisageaient-ils déjà un partage de l'héritage brabançon – le Brabant pour

<sup>1001</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 319, 321.

<sup>1002</sup> PETIT, *Itinéraires*, éd. cit., p. 56 et *ibid.*, « Documents et notes », p. 478 sqq.

<sup>1003</sup> *Chronique des règnes de Jean II et Charles IV*, éd. cit., t. II, p. 117.

<sup>1004</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 228, n. 32 selon AGR, CC, reg. n° 2357, p. 96.

<sup>1005</sup> Patrick M. DE WINTER, *La bibliothèque de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1364-1404). Etude sur les manuscrits à peintures d'une collection princière à l'époque du « style gothique international »*, Paris : Editions du CNRS, 1985, p. 227-230. Cf. notre Annexe V.2.

Flandre et le Limbourg pour le Luxembourg, solution qu'ils allaient proposer Albert de Bavière en 1372 ? Quoiqu'il en soit, le moment d'hésitation de Charles IV, lors qu'il envisageait en 1365 un mariage entre Elisabeth de Hongrie et Philippe le Hardi, semble trahir un projet ou un secret mal documenté dans les sources. Les Luxembourg voulaient-ils gagner la main de Marguerite pour l'un d'entre eux – pour Wenceslas IV, qui allait épouser en 1370 une autre princesse de la région, Jeanne de Bavière, fille du duc Albert ?

L'empereur prit alors une décision définitive en faveur de l'héritage hongrois, qui aurait, faute de descendance du duc Wenceslas, de graves conséquences pour la politique occidentale de la maison de Luxembourg-Bohême. L'alliance matrimoniale entre Wenceslas IV et Elisabeth de Hongrie, projetée en 1366, montre suffisamment que l'intérêt dynastique des Luxembourg pour l'Europe centrale était plus important que leur politique occidentale. Et c'est ce dont témoigne également la trame du roman *Méliador* de la plume de Jean Froissart.

## X.B

### Qui va épouser Hermondine d'Ecosse ?

« Vous avés chi en devant bien oy parler et recorder dou grant pourcach que li rois d'Engleterre fist et mist par l'espace de V ans et plus, pour avoir la fille de conte de Flandres en mariage pour son fil monsieur Aymon, conte de Canteburge »<sup>1006</sup>.

Depuis plus d'un siècle, le roman *Méliador*, dernier roman arthurien<sup>1007</sup> en vers, ne cesse de surprendre les chercheurs. Cela est partiellement dû à l'extrême complexité de cette oeuvre qui ne comporte pas un héros unique, comme on s'y attendrait, mais plusieurs. L'histoire du chevalier Méliador est en effet précédée

<sup>1006</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 320 (sec. réd).

<sup>1007</sup> *Méliador* est généralement considéré comme un roman arthurien, même s'il existe de bonnes raisons pour nier cette assertion. Voir Michel ZINK, « Meliador and the Inception of a New Poetic Sensibility », in : *Froissart Across the Genres*, éd. Donald MADDOX and Sara STURM-MADDOX, Gainesville-Tallahassee-Tampa etc. : University Press of Florida, 1998, p. 155-175, ici p. 156: « I would like to suggest here that it is not an Arthurian romance ... The nature of this work is such that we cannot perceive it as an anachronistic resurrection of the Arthurian verse romance ». L'optique que nous avons choisie pour considérer le roman nous permettra d'abonder dans le même sens. Le sujet arthurien cache une autre histoire, toute contemporaine au XIV<sup>e</sup> siècle.

par celle de Camel de Camois, et on suit également l'histoire d'Agamanor et de Phénonée, sœur de Méliador, et, pour finir, les aventures vécues par Sagremor, fils du roi d'Irlande : « L'harmonie architecturale n'apparaît pas comme la qualité première de l'ouvrage » dit Robert Deschaux<sup>1008</sup> ; « Méliador ne compte aucun protagoniste, pas plus qu'il n'y en a dans les Chroniques ou, plus exactement, dans les deux œuvres, c'est la chevalerie européenne, collective, hiérarchisée », dit à ce propos Peter F. Dembowski<sup>1009</sup>. Dans *Méliador*, qui prétend relater « l'enfance » du monde arthurien antérieure aux prophéties de Merlin et à l'apparition des personnages célèbres tels que Lancelot, Galahad, Yvain, Perceval *etc.*, on rencontre un certain nombre de héros connus d'autres romans de la Table Ronde. Ceux-ci néanmoins, ne jouent pas pour la plupart un rôle correspondant à leur renom littéraire, mais restent complètement passifs. Les vrais héros du roman, sur les aventures desquels l'attention est portée, sont les personnages inventés par Froissart<sup>1010</sup>. En conséquence, nous allons nous intéresser aux trois couples principaux : à Méliador, qui épousera Hermondine d'Ecosse, à Agamanor, qui se mariera avec Phénonée de Cornouaille, et à Sagremor d'Irlande, qui devrait épouser Sebille, mais dont les noces ne sont pas relatées, car la fin du manuscrit est perdue.

Malgré la complexité et l'étendue immense du roman (plus de 30 000 octosyllabes), l'intrigue romanesque paraît simple, voire banale<sup>1011</sup>. La jeune princesse Hermondine, fille et héritière du roi d'Ecosse, est l'objet du désir de Camel de Camois, chevalier dont l'outrecuidance est le principal défaut. Camel,

<sup>1008</sup> Robert DESCHAUX, « Le monde Arthurien dans le *Méliador* de Froissart », in : *Mélanges de langue et littérature françaises du moyen âge et de la renaissance offerts à monsieur Charles Foulon*, t. II, éd. Jacques DE CALUWE, Jeanne WATHELET-WILLEM, Juliette DE CALUWE-DOR, (*Medievalia*, 80, livraison spéciale de *Marche romane*, 30, 1980), Liège, 1980, p. 63-67.

<sup>1009</sup> Peter Florian DEMBOWSKI, « Meliador de Jean Froissart, son importance littéraire : le vrai dans la fiction », in : *Etudes françaises*. Les presses de l'université de Montréal, 32-1. Le roman chevaleresque tardif, Printemps 1996, p. 7-19, ici p. 10 ; cf. ZINK, « *Meliador* and a New Poetic Sensibility », art. cit., p. 160 : « *At the outset, then, we find a sort of mystification concerning the true subject and the real heroes of the romance, a drift, an uncertainty about what should be the center of attention, a blurring of the focal point* ».

<sup>1010</sup> Les héros ne sont fictifs que dans une certaine mesure, que nous allons préciser plus bas.

<sup>1011</sup> Nous ne parlerons dans ce chapitre que de l'histoire de Méliador, sans prendre en compte l'histoire de Sagremor, appelée parfois aussi « roman de Sagremor », avec laquelle elle s'entrelace. Pour l'histoire de Sagremor, voir notre chap. XIX.B.

luisi par le feu de l'Amour juste après la chasse au Blanc Cerf, sollicite Hermondine pour épouse de manière assez insistante et pressante. Il ne diffère cependant pas beaucoup des autres chevaliers. Il est presque parfait, mais en même temps irrémédiablement condamné à cause de sa curieuse maladie : il est somnambule. L'amour de Camel, né lors de la chasse au Blanc Cerf, est un amour impossible, *foles amours*, passion fatale qui connaîtra une fin tragique<sup>1012</sup>. Malgré ses défauts, ce malheureux personnage suscite la pitié chez le lecteur.

Hermondine a fait connaissance avec Camel chez sa cousine Florée, au château de Montgriès, où elle a grandi, car leurs pères, le roi d'Ecosse Hermon et son beau-frère Loth, étaient partis guerroyer pendant cinq ans et demi contre le roi de Suède. Leurs pères une fois rentrés, Hermondine quitte Mongriès et se rend à la cour d'Ecosse, alors que Camel, rendu furieux par l'absence de la princesse, déclare la guerre à Loth et l'emprisonne. Il force ainsi Florée à œuvrer pour lui et à arranger son mariage avec Hermondine. Florée fait part de sa situation à sa jeune cousine, laquelle déjà avait reçu plusieurs propositions de mariage. Pour permettre à Hermondine d'échapper aux insistances de Camel, Florée, belle à l'esprit clairvoyant, invente la quête quinquennale, une compétition pour la main d'Hermondine : suivant le conseil de Florée, Hermondine fait vœu d'épouser le guerrier qui aurait, après une quête comprenant cinq années d'épreuves, accumulé les exploits les plus remarquables et serait déclaré le plus vaillant chevalier du monde. Le rôle de Florée n'échappe pas à Peter F. Dembowski, qui constate qu'elle est le *spiritus movens* de l'action du roman. « Tout dans cette quête est conçu par les femmes, mais ce sont le roi d'Ecosse et le roi Arthur qui proclament cette compétition »<sup>1013</sup>. Florée annonce la quête à Camel en lui expliquant qu'elle est organisée pour le favoriser, car il est un très valeureux chevalier. Camel, prêt à se soumettre aux règles de la quête, se réjouit et relâche Loth, le père de Florée. Il

---

<sup>1012</sup> Ce motif fut inspiré à Froissart lors de son voyage en Béarn, voir Michel ZINK, « Froissart et la nuit du chasseur », in : *Poétique*, n° 41, 1980, p. 60-77 ; Laurence HARF-LANCNER, « La Chasse au Blanc Cerf dans le *Meliador* : Froissart et le mythe d'Actéon », in : *Mélanges Charles Foulon*, t. II, *op. cit.*, p. 143-152. Nous détaillerons encore le sujet de la chasse dans le chapitre XIX.B.

<sup>1013</sup> Peter Florian DEMBOWSKI, *Jean Froissart and his Meliador. Context, Craft and Sense*, Lexington (Kentucky) : French Forum Publishers, 1983, p. 63 et « *Meliador* de Jean Froissart », art. cit., p. 16.

est vrai qu'il élimine une vingtaine de chevaliers, dont il tue la moitié et envoie l'autre à Montgriès.

Cependant, ce n'est pas Camel, mais Méliador qui va gagner la main d'Hermondine. Il est le fils de Patris, duc de Cornouaille, et le roi Arthur l'adopte pendant les fêtes de Pentecôte à Carlion, où a lieu un tournoi dont il remporte le prix, et où la quête pour la main d'Hermondine est proclamée par la suite. Cette victoire n'est pas connue à la fin du roman, mais dès qu'il commence à enchaîner les succès lors des tournois, et surtout quand il tue Camel de Camois. Camel devient le seul héros mort du roman (l'histoire des chevaliers qu'il a tués est la même et de ceux morts au combat dans les grands tournois n'est pas racontée), il est absent du roman dès le vers 9 105, c'est-à-dire dès le premier tiers du livre. Hermondine regrette sa mort, qu'elle a involontairement causée.

Toutefois, la quête doit continuer – elle ne peut s'achever qu'au bout de cinq ans. Proclamée dans toute l'Angleterre par le roi d'Ecosse et le roi Arthur, elle lance sur les routes une multitude de chevaliers amoureux et avides de gloire dont les aventures constituent l'essentiel du roman. Les chevaliers doivent jouer incognito et les vaincus sont envoyés par les vainqueurs à la cour d'Arthur à Carlion, afin de lui rendre compte du combat. Les itinéraires personnels sont de loin en loin relayés par quatre tournois (tenus successivement à La Garde, Tarbonne, Signaudon et Roxborough) qui constituent l'axe du récit et rassemblent presque tous les protagonistes. L'histoire s'achève dans une grande « joie de cour », lorsque non seulement Méliador épouse Hermondine, mais d'autres mariages unissent les principaux personnages.

Dans la composition de son œuvre, Froissart emploie avec virtuosité presque tout ce qu'il trouve intéressant : on retrouve des traces de son séjour en Angleterre, de ses voyages en Ecosse (1365) et au Béarn (1388-1389), ainsi que de ses possibles expériences à la cour de Jeanne et de Wenceslas, dont il insère les poésies lyriques dans le récit romanesque. On se demande donc comment Froissart a pu inventer un ouvrage à la fois si banal et si long et compliqué, qui

met en scène une foule de personnages, si bien qu'à la place du héros unique habituel on a affaire à plusieurs histoires chevaleresques ; et aussi, chose importante, comment tout cela a pu provoquer chez les lecteurs le si vif intérêt dont témoigna le comte de Foix Gaston Phoebus et probablement aussi Charles d'Orléans, qui possédait *Méliador* dans sa bibliothèque<sup>1014</sup>.

Froissart relate son histoire romanesque en vers, ce qui est, au XIV<sup>e</sup> siècle, une technique parfaitement anachronique et vieille de deux siècles<sup>1015</sup>. Toujours présent dans le récit pour justifier sa propre démarche, Froissart place son histoire sur les Iles britanniques, dont la géographie et même la géopolitique (le processus d'unification de la Grande Bretagne) telles que présentées dans le roman sont souvent conformes à la réalité<sup>1016</sup>. Cette précision, liée aux voyages de Froissart en Angleterre, en Ecosse et au pays de Galle, ne séduit cependant pas tous les chercheurs, car certains d'eux soutiennent que c'est plutôt le milieu contemporain du continent européen, plus précisément celui de la cour de Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant, et de ses voisins, que le roman reflète<sup>1017</sup>. Friedrich Wolfzettel a d'ailleurs mentionné (entre parenthèses) que le monde du roman, centré sur la cour du roi Arthur, n'est peut-être pas sans rapport avec le fonctionnement du Saint Empire romain de l'époque<sup>1018</sup>. L'étude des peintures d'Agamanor mène de son côté Michel Zink en Bohême, car la

---

<sup>1014</sup> Auguste LONGNON, « Introduction » in : *Méliador*, éd. cit., t. I, p. XLVII *sqq* qui suppose d'ailleurs que c'est le manuscrit B conservé qui faisait partie de la bibliothèque de Charles d'Orléans ; Michel ZINK, « Les toiles d'Agamanor et les fresques de Lancelot », in : *Littérature*, n° 38, 1980, p. 43-61, p. 43.

<sup>1015</sup> Les romans chevaleresques de l'époque sont composés et recomposés en prose. Le dernier roman arthurien en vers, *Escanor* de Girard d'Amiens, a été écrit vers 1280. ZINK, « Les toiles d'Agamanor », art. cit., p. 43 *sqq*.

<sup>1016</sup> Arnel H. DIVERRES, « The Geography of Froissart's *Meliador* », in : *Medieval Miscellany Presented to Eugène Vinaver by Pupils, Colleagues and Friends*, Manchester : University of Manchester Press – New York : Barnes & Noble, 1965, p. 97-112 et « Les Aventures Galloises dans *Méliador* de Froissart I », in : *Mélanges de la langue et littérature françaises du moyen âge et de la renaissance offerts à Charles Foulon*, t. I, Rennes : Institut de français Université de Haute-Bretagne, 1980, p. 73-79 ; cf. DEMBOWSKI, « *Meliador* de Jean Froissart », art. cit., p. 13 et Beate SCHMOLKE-HASSELMANN, *Der Arthurische Versroman von Chrestien bis Froissart*, Tübingen : Max Niemeyer, 1980, p. 228 *sqq* (traduction anglaise *The Evolution of Arthurian Romance*, Cambridge University Press, 1998, p. 272 *sqq*).

<sup>1017</sup> Jeanne LODS, « Les poésies de Wenceslas et le *Méliador* de Froissart », in : *Mélanges de langue et littérature française offerts à Charles Foulon*, Rennes : Université de Haute-Bretagne, 1980, p. 205-216, ici p. 209 ; WILKINS, « A Pattern of patronage », art. cit., p. 270.

<sup>1018</sup> WOLFZETTEL, « La ,modernité' du *Meliador* de Froissart », art. cit., p. 380.



peinture sur toile représente en quelque sorte le dernier cri de la mode, peut-être originaire de la Bohême<sup>1019</sup>.

Or, c'est aussi l'intrigue elle-même qui est à considérer comme récente, c'est à dire contemporaine à la période de la naissance du roman<sup>1020</sup>. Une telle hypothèse s'avère d'autant plus probante que dans les années 1360, « *uns grant mariages et hauls et bien parauls* »<sup>1021</sup> avec une très riche héritière était en jeu. Le remariage de Marguerite de Male, héritière de la Flandre, de l'Artois et de la comté de Bourgogne, dont la « quête » réelle fut tout à fait impressionnante, occupa les pensées des personnes intéressés pendant presque exactement cinq années : le contrat de mariage entre Marguerite de Flandre et Edmond de Cambridge fut conclu en août 1364, et les noces de la princesse avec Philippe le Hardi furent célébrées en juin 1369. Froissart donne même une date très précise : si les préliminaires au contrat anglo-flamand eurent lieu le 5 août et un contrat entre Louis de Male et Edouard III fut signé le 19 août 1364, la quête romanesque pour la main de la princesse Hermondine débute le même mois, le quatorze août :

*« En la queste de toute honneur  
Entera qui en ara goust  
Le .XIII<sup>e</sup>. jour d'aoust,  
Et de ce jour jusqu'à .v. ans,  
Sera les armes poursieuanes ... »*<sup>1022</sup>

Au bout de cinq années d'effort, les noces gantoises de Marguerite de Flandre, accompagnées de joutes qui durèrent trois jours, purent servir de source d'inspiration aux trois jours de noces multiples qui constituent l'aboutissement de la trame de *Méliador* : le premier jour est dédié au mariage entre Méliador et Hermondine, le lendemain, celui d'Agamanor et de Phénonée est célébré et le surlendemain, trois autres chevaliers épousent trois dames (Gratien épouse

<sup>1019</sup> ZINK, « Les toiles d'Agamanor », art cit., p. 48 et 51.

<sup>1020</sup> On considère que le roman a été écrit entre 1365 et 1388, voir « Méliador. Récit en vers, traduit et présenté par Florence Bouchet », in : *La légende arthurienne. Le Graal et la Table ronde*, sous la dir. de Danielle REGNIER-BOHLER, Paris : Robert Laffont, 1989, p. 1039-1078, ici p. 1041.

<sup>1021</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 310 (sec. réd.).

<sup>1022</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 83, v. 2839-43. Pour être exact, l'aboutissement de la quête est constitué par les triples noces concluant au moins deux mariages réels, dont l'un eut lieu en 1369 et l'autre en 1370. Froissart évoque côte à côte la période quinquennale 1364-1369 et celle de 1365-1370, comme nous allons le détailler plus bas.

lorence, demoiselle de Montrose, Dagoriset demoiselle de Carmelin, et Tangis le Norois l'héritière de La Garde<sup>1023</sup>). Signalons cependant que si « l'identification » des protagonistes romanesques avec les personnages historiques est assez juste pour certains détails, elle reste très approximative en ce qui concerne les traits généraux, car les héros du roman sont peu individualisés.

Le roman *Méliador* est une œuvre de fiction qui renferme néanmoins une partie considérable de la réalité de l'époque, et sa trame, constituée par trois mariages principaux, se base sur les *realia*, dont Froissart prit sans aucun doute connaissance grâce à Wenceslas. Nous allons relever dans le roman les reflets de l'histoire politique et culturelle de la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, afin d'établir le lien direct entre la vie de Wenceslas et la fiction romanesque de Froissart, où abondent les pièces lyriques de la plume du duc.

## X.C

### L'histoire et la fiction

« Il y a du réel et du fictif dans toute création littéraire »<sup>1024</sup>.

Il serait trop simple et tout à fait erroné de dire que *Méliador* représente un remaniement littéraire de l'histoire des noces burgundo-flamandes. La réalité historique apparaît assez changée dans le miroir romanesque, de sorte que le grand connaisseur du roman *Méliador*, Peter F. Dembowski, peut conclure qu'« aucun personnage historique ne se laisse identifier derrière les chevaliers du roman ». Les personnages réels, dont nous pouvons lire les faits et gestes dans les *Chroniques*, ou du moins fort semblables à eux, sont introduits dans le cadre traditionnel arthurien d'une part, et dans la situation géographique et géopolitique des Îles britanniques de l'autre. L'histoire originale subit donc une double déformation : les épisodes et les motifs de la vie réelle sont mêlés avec les motifs de la tradition bretonne, et de surcroît implantés dans la Grande Bretagne du XIV<sup>e</sup> siècle. Une telle « synthèse » de ces trois sources de la fiction romanesque

<sup>1023</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 240-260, v. 30046-30690.

<sup>1024</sup> DEMBOWSKI, « *Méliador* de Jean Froissart », art. cit., p. 9.

ne va pas sans quelques compromis, telle l'élimination du merveilleux traditionnel arthurien<sup>1025</sup> et la confusion de certains faits historiques et politiques. De plus, une autre déformation est causée par l'idéalisation des protagonistes du monde chevaleresque, auxquels le roman offre un miroir idyllique, tout en voulant éviter les véritables problèmes et conflits de l'époque : « le *Méliador*, des Chroniques épurées, délestées de leur part de réalité gênante »<sup>1026</sup>. Le roman comprend un bon nombre d'histoires différentes, sujets et motifs pour lesquels Froissart, chroniqueur et poète, éprouvait une certaine fascination, et qui, probablement ajoutés dans les versions ultérieures du roman, ne figuraient pas dans la première version. Ces ajouts étaient motivés par l'objectif d'attirer l'attention du lecteur.

Selon les indications de temps données par le roman, c'est le remariage de Marguerite de Male qui est à l'origine de l'intrigue romanesque. L'obstination et la ténacité avec lesquelles le parti anglais cherchait, malgré l'avis du pape et celui du roi de France, à réaliser son projet extrêmement ambitieux, forment le thème principal du seul héros négatif du roman. Le fait que le provocant projet de mariage anglo-flamand soit devenu source d'inspiration pour l'intrigue romanesque permet d'expliquer certains mystères du roman et d'approfondir nos connaissances sur Wenceslas de Bohême.

L'une des curiosités du roman réside dans le fait que le seul protagoniste négatif de *Méliador*, Camel de Camois, n'a pas de défaut véritable : au départ poli et courtois, il devient, frappé par le dard d'Amour, outrecuidant, prétentieux et même impétueux, cruel et agressif. Cette légère imperfection (il ne s'agit, en fait, de rien d'extraordinaire dans la réalité du XIV<sup>e</sup> siècle) ne l'empêche cependant pas d'écrire de tendres lettres et de la poésie. Quant à l'amour que Camel éprouve pour Hermondine, Froissart veut le comparer à celui de Péregrin

---

<sup>1025</sup> La place du merveilleux dans le roman se réduit à un seul épisode parfois appelé « roman de Sagremor » qui représente environ six cents vers (v. 28277-28830) sur le total de plus de trente mille vers de *Méliador*. Florence BOUCHET, « Froissart et la matière de Bretagne : une écriture 'déceptive' », in : *Arthurus Rex*, vol. II. Acta conventus Lovaniensis 1987, Mediaevalia Lovaniensia Series I/Studia XVII, éd. Willy VAN HOECKE, Gilbert TOURNOY, Werner VERBEKE, Leuven : Leuven University Press, 1991, p. 367-375.

<sup>1026</sup> WOLFZETTEL, « La 'modernité' du *Méliador* de Froissart », art. cit., p. 380.

envers Hélène. Il n'évoque pas sans raison ce couple mythique à plusieurs reprises, et nous l'entendons pour la première fois de la bouche de Camel de Camois lui-même, quand il dit à Hermondine lors de leur première rencontre à Montgriès :

« *Voires, belle Hermondine,  
Estiés vous si priès ma voisine,  
Et riens je n'en savoie encore.  
A bonne heure sonnai le cor  
Qui vous fist ça jus avaler,  
Pour moy et le cerf regarder.  
Et vous jure jou, foy et ame,  
Que de vous je ferai ma dame  
Ou je demorrai en le painne,  
Si com Paris fist pour Helainne,  
Et se mors sui pour vostre amour,  
Il me venra a haute honnour* »<sup>1027</sup>.

Le parallèle entre Pâris – Hélène et Camel – Hermondine suggère que l'alliance entre Edmond de Langley et Marguerite de Male mènerait à une guerre aussi dévastatrice que celle de Troie. En ce sens, la métaphore renvoie aux faits historiques d'une manière très exacte, car la reprise de la guerre franco-anglaise, préparée en 1369, fut partiellement motivée par ce projet de mariage. Les Anglais menacent la paix fragile de Brétigny, alors que le Camel du roman est « perturbateur de la paix courtoise » de l'univers de *Méliador*<sup>1028</sup> : le point de vue de notre romancier n'est certainement pas neutre. Le comportement de Camel, opposé aux manières courtoises et chevaleresques, donne tort aux Anglais, accusés ainsi d'avoir causé la guerre franco-anglaise<sup>1029</sup>.

Camel de Camois est somnambule, élément peu utile pour le but que nous poursuivons, c'est-à-dire reconnaître les *realia* liés à Wenceslas dans l'histoire romanesque, mais si nous en faisons mention, c'est que ce sujet contribue à la différenciation des nombreuses couches du roman, lequel fut remanié à plusieurs reprises et dont seule la dernière version nous est parvenue presque complète. Le motif du somnambulisme ne fut inspiré à Froissart qu'en 1388-1389, lors de son

<sup>1027</sup> *Méliador*, t. I, p. p. 8, v. 243-244, autres allusions sur Pâris et Hélène *ibid.* t. I, p. 63, v. 2138., p. 176, v. 6165.

<sup>1028</sup> DEMBOWSKI, « *Méliador* de Jean Froissart », art. cit., p. 11.

<sup>1029</sup> Ceci s'éclaircira encore dans notre chapitre XIX.B.

séjour en Béarn, où il avait entendu l'histoire de Pierre de Béarn, frère naturel de Gaston Phoebus, notamment celle de sa chasse à l'ours et de son somnambulisme, décrites dans le chapitre XIV du « Voyage en Béarn »<sup>1030</sup>. Le romancier dit au sujet de cette maladie malheureuse de Camel que tous les très nobles de France (comme s'il oubliait que c'est de l'Ecosse et non de la France qu'il s'agit dans son roman) n'auraient pu permettre à Camel de dormir seul dans sa chambre, car en dormant, il faisait de nombreuses choses insolites, demandant par exemple son armure, son épée, sa lance et ses parures ; c'est la raison pour laquelle il n'est pas digne de la main d'Hermondine. La similitude des deux somnambules, Pierre de Béarn chassant l'ours et Camel de Camois chassant le Blanc Cerf, est si frappante qu'il est fort douteux que Froissart ait « osé lire en présence du frère du comte de Foix, qui participait certainement aux soirées d'Orthez, l'histoire de Camel de Camois ... ». Etant donné que le « Voyage en Béarn » contient le récit de l'histoire de Pierre de Béarn par un écuyer, puis encore par Froissart, Michel Zink voit en *Méliador* « une seconde réaction à ce récit ... »<sup>1031</sup> : le motif du somnambulisme ne fut ajouté au roman que tardivement.

Le motif du somnambulisme de Camel ne faisait donc pas partie de la première version de *Méliador*, composée pour Wenceslas et dont Froissart fit la lecture à Gaston Phoebus. Par conséquent, le Camel de Camois de la première version du *Méliador* était probablement un chevalier aussi normal que le fiancé anglais de Marguerite de Male, et son seul défaut était l'outrecuidance, conforme à l'ambition du roi d'Angleterre et de son fils. L'outrecuidance est également la raison pour laquelle Camel est tué par Méliador. Mais grâce à son amour malheureux pour Hermondine « *La quelle amour, c'est vraie cose, / Si com ceste hystorie nous glose / Le fist mourir ; aultre riens non.* », Camel peut dès lors grossir le nombre

<sup>1030</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XI, p. 100-106 ; *Chroniques de Froissart*, SHF, éd. cit., t. XII, p. 89-94.

<sup>1031</sup> ZINK, « Froissart et la nuit du chasseur », art. cit., p. 62 ; pour la chasse, voir aussi Laurance HARF-LANCNER, « La Chasse au Blanc Cerf dans le *Méliador* : Froissart et le Mythe d'Actéon », in : *Mélanges de langue et littérature française du Moyen Age et de la Renaissance offerts à Charles Foulon*, t. II, Liège, 1980, p. 143-152 ; cf ; notre ch. XIX.B.

es amants morts à cause de leur amour, tels Leander, Narcisse, Tristan, Priam, le  
si Menon, Achille et encore 3000 autres<sup>1032</sup>.

Puisque la compétition continue et puisque Méliador ne peut épouser  
héritière d'Ecosse qu'après la fin de la quête, au bout de cinq ans, nous nous  
permettons de proposer un rapprochement de la mort de Camel (quoique ce  
parallèle ne soit qu'approximatif) avec la fin du projet de mariage anglo-flamand,  
annoncée par le pape le 17 avril 1367, quand le pontife délia les fiancés Edmond et  
Marguerite de leurs promesses et accorda les dispenses nécessaires à Philippe de  
Bourgogne. Il était de plus en plus clair que c'était ce prince à l'épithète de  
« Hardi », gagnée à la bataille de Poitiers, qui allait épouser Marguerite, mais il  
fallut attendre encore deux ans, pour les raisons touchant la Flandre française que  
nous avons exposées plus haut. Ce n'est certainement pas par hasard que  
Méliador, qui va devenir le meilleur chevalier du monde, est « *preus, hardis et*  
*entrepredans* »<sup>1033</sup>.

Pour permettre de reconnaître Marguerite de Male en Hermondine, la  
belle héritière d'Ecosse, Froissart indique très exactement son âge : au moment  
où, au château de Montgriès, Camel tombe amoureux d'elle, elle a environ treize  
ans. Plus tard, quand elle est demandée en mariage par Camel ainsi que par  
d'autres princes, Hermondine n'a pas encore quatorze ans, de même que  
Marguerite (née en 1350) en août 1364. En revanche, l'âge de Méliador est  
indiqué de façon plutôt imprécise, car leur différence d'âge de huit ans semblait  
un peu grande à Froissart, qui souhaitait parler d'un couple bien assorti du point  
de vue de l'âge des époux<sup>1034</sup>.

Florée, *spiritus movens* de l'action romanesque<sup>1035</sup>, trouve son modèle en  
l'artisane principale de la conclusion du mariage entre Marguerite et Philippe,  
Marguerite de France, comtesse d'Artois. En choisissant pour Marguerite le nom

---

<sup>1032</sup> Méliador, éd. cit., t. I, p. 262 *sqq.*, v. 9115-9134.

<sup>1033</sup> Méliador, éd. cit., t. I, p. 235, v. 8190.

<sup>1034</sup> Froissart dit qu'il a 18 ans environ. Philippe le Hardi est né le 17 janvier 1342. Il avait 22 ans en 1364.

<sup>1035</sup> DEMBOWSKI, « Considérations sur *Meliador* », art. cit., p. 124.

de Florée, Froissart joue avec le nom de la fleur Marguerite – Flos – Florée, demoiselle sagace et très habile, sait se débrouiller dans toutes les situations. Elle connaît tout le monde, même les chevaliers qui joutent *incognito* et il n'y a pas de secret pour elle (elle sait bien, par exemple, ce que fait Camelot dormant). La jeune Hermondine se conforme toujours à ses conseils. Froissart fait d'elle la cousine d'Hermondine, ce qui ne désigne pas forcément un degré de parenté concret et renvoie au rapport entre Marguerite d'Artois et sa petite-nièce Marguerite de Male.

Les détails de Froissart au sujet du jeune âge de Florée (elle avait à peine près vingt-et-un ans au départ de la quête) ne sont pas conformes à l'âge réel de l'aïeule Marguerite de France<sup>1036</sup>. Elles n'importent cependant pas trop, car « jeunesse » est l'attribut de tous, ne serait-ce qu'en raison du sujet : le roman n'est ni un remaniement, ni une continuation des romans de la Table Ronde, mais raconte « l'enfance » du monde arthurien. Dans le *Méliador*, il n'y a pas de personnes âgées et les différences d'âge sont effacées. L'âge réel de Marguerite d'Artois, aïeule de Marguerite de Male, n'influença le roman que dans la mesure où « Florée ... ne semble pas avoir d'autre fonction que celle de conseiller Hermondine surtout, de servir d'intermédiaire et d'élément amortisseur entre le désir de Camelot l'héritière »<sup>1037</sup>. Froissart déclare que Florée est de huit ans plus âgée qu'Hermondine<sup>1038</sup>. Toutefois, elle épouse Agravin, « neveu d'Arthur », personnage célèbre des romans de la Table Ronde participant à la quête, mais dont les aventures ne sont pas narrées. Cette alliance de l'arthurien (ancien) et du personnage contemporain à l'histoire des noces burgundo-flamandes est certainement due à un rajeunissement de Marguerite d'Artois, veuve de Louis de Nevers, mort jadis à Crécy en 1346. Elle suggère d'ailleurs une question intéressante : le groupe de héros arthuriens traditionnels de *Méliador* ne renverrait-il, finalement, non pas au cycle de la Table Ronde, mais plutôt à la

<sup>1036</sup> Ce portrait de Marguerite de France provient du *Recueil d'Arras*. Pour quelques remarques sur cette collection de dessins voir notre ch. XIX.C.

<sup>1037</sup> WOLFZETTEL, « La 'modernité' du *Méliador* de Froissart », art. cit., p. 385.

<sup>1038</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 4, v. 104.

génération antérieure à celle de Marguerite de Male et de Philippe le Hardi ? Les participants à la quête symboliseraient-ils la chevalerie française et ses partisans dans le conflit franco-anglais ? Cette question ne peut être résolue sur-le-champ, mais à travers d'autres épisodes romanesques.

Afin de gagner la main de la princesse d'Ecosse, Camel de Camois déclare la guerre au père de Florée, Loth, seigneur de Montgriès en Northumberland et oncle maternel d'Hermondine. Loth est vaincu et emprisonné. S'agit-il d'une allusion à la captivité de Jean II<sup>1039</sup> ? Plus tard, pendant la quête, il est encore question des chevaliers vaincus par Camel, tenus captifs à Montgriès. Les deux familles sans mères (Loth-Florée, Hermon-Hermondine) constituent dans le roman un groupe lié par leur parenté d'une part, et par une guerre commune au début du roman (contre le roi de Suède, détail peut-être censé évoquer la guerre des Français contre le roi d'Angleterre) de l'autre. Même si cela ne ressort pas de manière très distincte, Loth et Hermon font penser aux rois de France Jean le Bon et Charles V<sup>1040</sup>. Et dans les veines de la comtesse d'Artois (Florée) ainsi que de Marguerite de Male (Hermondine), coulait le sang de saint Louis, l'une étant fille du roi capétien Philippe V, et l'autre non seulement sa petite-fille, mais également petite-fille de Marie d'Evreux, duchesse de Brabant.

Quand Méliador devient vainqueur du premier tournoi de La Garde, Florée prend directement contact avec lui. Nous savons déjà que Philippe le Hardi fréquentait Marguerite d'Artois – ils passèrent ensemble plusieurs jours du mois de septembre 1366<sup>1041</sup> et conclurent une alliance défensive le 11 octobre suivant. Florée explique à Méliador tout le nécessaire : celui-ci aime déjà Hermondine de loin et est d'accord pour un duel avec Camel de Camois. Florée soigne aussi les blessures de Méliador après le duel, et renseigne le roi Arthur sur la victoire du « Bleu Chevalier » au « Soleil d'or ». Méliador porte la couleur bleue « Pour

<sup>1039</sup> Jean II n'était bien sûr pas le père, mais un cousin éloigné de Marguerite d'Artois, la comtesse étant fille de Philippe V.

<sup>1040</sup> Les parents de Marguerite de Male, Louis de Male et Marguerite de Brabant, ne figurent pas dans le roman.

<sup>1041</sup> PETIT, *Itinéraires*, éd. cit., p. 31.



*l'amour de la blewe dame* » Hermondine, le bleu symbolisant sans nulle doute la loyauté, la constance et la fidélité. De même que Méliador, qui porte sur son blason un soleil d'or, Sagremor, dont les aventures sont elles aussi liées à la quête, choisit « *dedans une targe blanc / ... une blesser dame* » en symbole de Sibille. En même temps, il n'est pas unimaginable que le champ bleu de Méliacée soit celui du prince de fleur de lys qu'était Philippe le Hardi. Nous allons voir plus bas que les blasons au champ rouge ou vermeil du roi Arthur et d'Agamemnon sont eux aussi conformes au champ rouge des armoiries appartenant à des personnages réels qui servirent de modèles pour ces héros littéraires.

Après son duel avec Camel, Méliacée reçoit de Florée un anneau qui doit lui permettre de prouver son identité à Hermione. A l'intérieur de cette bague se cache ce que Méliacée ne sait pas – se cache une inscription rappelant sa victoire sur Camel : « *CIA sui qui le soleil d'or porte, / Par qui Outrecuidance est morte* »<sup>1043</sup>. Philippe le Hardi est connu comme un grand amateur de joaillerie<sup>1044</sup>, et il est intéressant dans ce contexte de noter que Méliacée, pour pouvoir rencontrer Hermione et faire reconnaître d'elle, se déguise en marchand de bijoux.

Le choix des personnages et la manière dont ils sont dépeints trahissent l'opinion politique du milieu pour lequel Froissart écrivait, c'est-à-dire l'orientation politique de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant. Le roman met également en évidence une idéologie du pouvoir et du gouvernement, dont le garant suprême est le roi Arthur : « C'est le roi Artus qui doit donner un sens à une réalité factice apparemment privée de toute signification transcendante.

---

<sup>1042</sup> *Méliador*, éd. cit., pour Méliador, voir t. I, p. 96, v. 3289-3895, et pour Sagremor, voir t. III, p. 133, v. 26301 *sqq* ; pour la couleur bleue, voir Anthime FOURRIER, « Introduction », in : Jean FROISSART, « Dits » et « débats », avec en appendice quelques poèmes de Guillaume de Machaut, éd. Anthime FOURRIER, Genève : Droz, 1979, p. 57-59.

<sup>1043</sup> *Méliador*, éd. cit., t. II, p. 8, v. 9613-9614 ; LONGNON, « Armorial de la Table Ronde et les blasons décrits dans le *Méliador* », in : *Méliador*, éd. cit. t. III, p. 354 *sqq*.

<sup>1044</sup> Alexandre PINCHART, *Archives des Arts, Sciences et Lettres. Documents inédits, avec gravures et table alphabétique*, t. III, Gand : E. Vanderhaeghen, 1881, p. 282, a publié une longue liste des bijoux que Jean du Vivier, qualifié dès 1376 comme orfèvre de Philippe le Hardi, fit pour ce prince entre 1384 et 1395. Pour Jean du Vivier voir aussi notre ch. XIX.C.

Plus que centre politique, la cour arthurienne a donc la fonction de légitimer non seulement des aventures privées, mais aussi le roman tout entier ... »<sup>1045</sup>.

## X.D

### L'empereur Arthur. Temps réel et temps romanesque

« ... la cour d'Arthur assure par le fait même au romancier la clef de voûte de sa construction romanesque »<sup>1046</sup>.

Non seulement les traits généraux, mais aussi quelques détails curieux permettent d'étayer l'hypothèse évoquée ci-dessus et d'avancer que Froissart esquisse un roi Arthur au visage de l'empereur. Mais le rapprochement empereur - Arthur existait aussi traditionnellement dans le sens inverse : les textes arthuriens médiévaux en gallois ne donnent jamais au roi Arthur le titre de roi, mais l'appellent justement *amender*, empereur. Enveloppé par une tradition prestigieuse, le roi Arthur de Froissart « règne au sein d'une cour modernisée et bureaucratique »<sup>1047</sup>. Robert Decaux décrit le couple royal, Arthur et Guenièvre, présent tout au long de la narration, par ces mots :

« La reine Guenièvre vit entourée de nobles jeunes filles, offre nombre de dîners officiels, décide du mariage de ses protégées, veille aux cérémonies et festivités que le mariage entraîne. Le roi Arthur préside à l'arbitrage des tournois et des quêtes, tient des cours solennelles où sont adoubés les chevaliers, accueille avec bienveillance les jeunes gens qui désirent faire leurs armes, se montre plein de compréhension pour les vaincus qui viennent déclarer leur défaite. Bref, Arthur et Guenièvre constituent un couple de hautes personnalités fort occupées »<sup>1048</sup>.

Quelques indices ambigus concernant la cour du roi Arthur font penser à Charles If. La cité où le roi Arthur réside fréquemment avec sa suite et où la quête est proclamée s'appelle *Carl ion* ou *Charon*, ce qui renvoie à la Carleton de la tradition arthurienne<sup>1049</sup>, mais peut également se rapporter au nom de Charles. Pour Auguste Longnon, qui s'est employé à établir la géographie britannique de *Méliador*, Carlion peut être rapprochée de la Chepstow contemporaine, ou d'une

<sup>1045</sup> WOLFZETTEL, « La 'modernité' du Méliador de Froissart », art. cit., p. 378.

<sup>1046</sup> Robert DESCHAUX, « Le Monde Arthurien dans le Méliador de Froissart », in : *Mélanges de langue et littérature française du Moyen Age et de la Renaissance offerts à Charles Foulon*, t. II, Liège, 1980, p. 63-67, ici p. 65.

<sup>1047</sup> DESCHAUX, « Le Monde Arthurien », art. cit., p. 67.

<sup>1048</sup> DESCHAUX, « Le Monde Arthurien », art. cit., p. 64.

<sup>1049</sup> Voir le glossaire de Longnon, *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 333.

autre ville du comté de Monmouth. Toutefois, dans notre optique d'historien, il est difficile de distinguer une certaine « réalité » dans l'action romanesque, Carlion n'est pas un lieu fixe, mais désigne la ville ou le château où se rassemble la cour plénière d'Arthur-Charles, c'est-à-dire où a lieu une cérémonie mettant en scène les offices honoraires des électeurs impériaux.

De même que Carlion, les armoiries d'Arthur, vermeil à trois couronnes d'or, ne présentent rien de vraiment insolite dans un roman arthurien : les trois couronnes figurent dans les armes d'Arthur depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. La présence de la couleur vermeille est, elle, certainement plus curieuse, car le champ du blason d'Arthur devrait être de gueules ou d'azur<sup>1050</sup>. Le champ de couleur rouge est celui du lion d'argent de Bohême, et c'est aussi le seul signe qui rapproche le roi Arthur et Agamanor, Chevalier Rouge, les deux n'étant en réalité rien moins que père et fils. Les trois couronnes d'or, emblème plus ou moins habituel du roi Arthur, peuvent se lire également comme les trois couronnes d'or par lesquelles Charles IV avait été couronné roi de Bohême, empereur et roi d'Arles<sup>1051</sup>.

La suite du roi Arthur est constituée de personnages qui sont en même temps arbitres de la quête, et que Froissart appelle « *diseurs* » ou « *esliseurs* »<sup>1052</sup>. Six arbitres de la quête sont nommés par Arthur et six par le père d'Hermondine, ce qui donne le nombre idéal de douze. Non seulement le mot *esliseurs* désignait habituellement les princes-électeurs de l'Empire, mais également le nombre des arbitres nommés par le roi Arthur correspondent exactement aux électeurs, qui étaient normalement sept, mais en réalité six, car le septième était le roi de Bohême, alors l'empereur<sup>1053</sup>. En outre, l'idée du règne universel d'Arthur, omniprésente dans le roman, est presque identique à la conception du

---

<sup>1050</sup> Florence BOUCHET, « Rhétorique de l'héraldique dans le roman arthurien tardif. Le *Méliador* de Froissart et le *Livre du Cuer d'Amours esprits* de René d'Anjou, in : *Romania* 1998, t. 116, p. 239-255, ici p. 243 ; cf. LONGNON, « Armorial de la Table Ronde et les blasons décrits dans le *Méliador* », in : *Méliador*, éd. cit. t. III, p. 354.

<sup>1051</sup> La couronne lombarde était en fer.

<sup>1052</sup> « ... des *diseurs* / C'on doit appeller *esliseurs* » ; *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 219, v. 29342-43. Pour les « juges *diseurs* », voir Jean VERDON, *Les loisirs au Moyen Age*, Paris : Tallandier 1996<sup>2</sup>, p. 176.

<sup>1053</sup> Wenceslas IV couronné roi de Bohême à l'âge de deux ans, n'est pas pris en compte. Froissart en fait un autre personnage romanesque, le deuxième meilleur chevalier du monde, Agamanor.

gouvernement impérial par Charles IV<sup>1054</sup>. Elle est seulement vidée de tout aspect religieux et divin, l'autorité transcendante « réelle » étant remplacée par le prestige littéraire de la tradition arthurienne.

Le Prologue, dont au moins une partie date du remaniement du roman après à 1389, contient dans ses premiers vers la description du monde d'alors, celui de l'époque où régnait Arthur alors tout jeune, doté de grandes qualités : sagesse, honneur, générosité...

*« En ce temps que li rois Artus  
Qui tant fu plains de grans vertus,  
De sens, d'onneur et de larghece,  
Regnoit au point de sa jonece,  
Et qu'il commençoit a tenir  
Grans festes et a retenir  
Chevaliers pour emplir ses sales ... »*<sup>1055</sup>

Il n'est pas impossible que Froissart évoque ici le début du règne de Charles IV en qualité d'empereur (dès 1355), dont le romancier et le commanditaire de l'ouvrage, tous deux nés en 1337, pouvaient conserver certains souvenirs. Selon cette introduction, Arthur présidait depuis peu aux grandes fêtes et commençait à attirer les chevaliers pour remplir les salles de son château. Parmi les diètes et les cérémonies les plus importantes (les couronnements, la diète de Nuremberg), Charles IV organisa notamment en 1356/57 la diète de Metz, où il tâcha d'attirer par l'éclat de sa cour et de sa majesté impériale non seulement les vassaux de l'Empire, mais aussi les nobles au-delà des frontières impériales, désireux qu'il était de prêter des dimensions universelles à son règne impérial. « La cour d'Arthur revêt donc l'éclat d'une cour brillante par le luxe, d'une société puissante par son organisation, mais pesante aussi par une sorte de conformisme ... »<sup>1056</sup>. Nous avons déjà pris en considération le fait que certaines circonstances de l'action romanesque pourraient renvoyer aux événements des années 1350 ou même antérieurs : la captivité de Loth, père de Florée et oncle d'Hermondine, peut faire allusion à celle de Jean le Bon, les chevaliers faits prisonniers par Camel évoquent peut-être

<sup>1054</sup> Voir à ce sujet les analyses de Robert DESCHAUX, « Le Monde arthurien », art. cit. et de Friedrich WOLFZETTEL, « La 'modernité' du Méliador de Froissart », art. cit.

<sup>1055</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 1, v. 1-7.

<sup>1056</sup> DESCHAUX, « Le Monde arthurien », art. cit., p. 66.

les otages français, et le personnage passif d'Agravin, futur époux de Florée, semble pas être sans rapport avec Louis de Nevers, tombé à Crécy.

En nous basant sur ces quelques éléments, signalons que le début de l'histoire de *Méliador*, le Prologue en particulier, est ancré dans les événements de l'année 1356, bien que certains détails moins importants résument de manière très imprécise des événements plus anciens. En relatant l'amour de Camelot et Hermondine, le récit se déplace vers les années 1364-1365, qui marquent le début de la quête. La véritable structure temporelle du roman *Méliador* est identique à celle de la mémoire de Froissart et de son mécène Wenceslas : elle est concentrée sur les événements actuels (la quête et les mariages), alors que les contours des souvenirs de jeunesse (diète de Metz, la captivité de Jean II) sont approximatifs et peu précis. Dans l'action du roman, qui se déroule en quelques six ou sept années (la quête quinquennale précédée du Prologue et complétée par l'histoire de Sagremor), Froissart condense les événements historiques d'une période comptant au moins trente ans.

Pour pouvoir relater « l'enfance » du monde arthurien de façon crédible, Froissart doit effacer l'âge des plus vieux protagonistes. C'est également le cas pour l'empereur Charles, déjà âgé de quarante-huit ou quarante neuf ans au début de la quête (1364-1365). Cet effort de Froissart est à l'origine de quelques contradictions qui n'échappent pas à Robert Deschaux. Ce dernier note que le couple royal n'est pas celui que le narrateur annonce au début du roman :

« Au lieu d'un Arthur jeune, actif et belliqueux, chef de guerre et défenseur de son peuple, nous découvrons un roi paternel, bienveillant, plus curieux de nouvelles qu'avidé d'exploits, doté déjà d'une solide réputation et même vénéré pour la douceur de ses manières, la grâce de sa conversation, la sagesse de ses jugements. Son épouse Guenièvre, mène à ses côtés une vie irréprochable ... l'adjectif bénigne<sup>1057</sup> résume ce que l'on pense d'elle. Au total, ces deux personnalités ... se limitent à peu près à leur fonction et donnent l'image d'un couple idéalisé mais rassis sinon vieilli, qui observe et qui conseille plus qu'il n'agit, et que menace le rabâchage »<sup>1058</sup>.

<sup>1057</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 210, v. 29053 sq : « *Genoivre qui tant fut benigne, / La femme au noble roy Artu.* »

<sup>1058</sup> DESCHAUX, « Le Monde arthurien », art. cit., p. 67.

Ayant déjà pénétré les *realia* sous-jacents à la trame du roman, on comprend mieux les sources de ce caractère du « *bon roy Arthu* »<sup>1059</sup>, basé sur la personnalité de Charles IV. Mais les traits de ce souverain ne sont pas non plus étrangers à la tradition arthurienne. Robert Deschaux constate que la « majesté passive » du roi Arthur apparaît déjà dans des œuvres antérieures, et que Froissart arrive en même temps à conserver les traits essentiels que la tradition arthurienne attribue à sa personne. Il s'agit notamment de la puissance souveraine fondée sur le respect de la coutume et sur la confiance en la parole donnée, ainsi que de l'harmonie féodale imposée autour de lui, de la largesse symbolisée par les fêtes dont profitent les vassaux, et de la bonté à l'égard de ceux qui font appel à lui. C'est aussi le souci de justice qui règle la conduite d'Arthur et assoit sa réputation<sup>1060</sup>. En fin de compte, Arthur « fait fonction de représentant d'un code » plus que de personnage réel<sup>1061</sup>. Et c'est exactement ainsi que Charles IV, pourvu des qualités d'un souverain idéal et souvent éloigné de la région, pouvait être considéré à l'Ouest de l'Empire : il représentait la justice et l'ordonnance, et sa personne donnait un sens aux activités de son frère Wenceslas, vicaire de l'Empire. Les vertus mentionnées s'inscrivent parmi celles qui permirent à l'empereur de maintenir sa souveraineté féodale et son autorité suprême face au monde entier. Somme toute, la « majesté passive », la résidence de Carlion et le blason à trois couronnes d'or sont des attributs applicables aussi bien à Arthur qu'à Charles IV. La possibilité d'une identification de ces deux souverains, naturelle et évidente, permet en même temps de conserver ces motifs arthuriens, alors que pour le reste, Froissart vide la tradition arthurienne de son contenu pour y verser la substance de son époque.

Apparemment, c'est l'étendue temporelle de la période concernée elle-même qui est à l'origine de l'idée de Froissart de relater « l'enfance » du monde arthurien. Au départ, nous lisons l'histoire du monde chevaleresque du début de la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, perçue par les jeunes hommes de vingt ans

<sup>1059</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 94, v. 24979.

<sup>1060</sup> DESCHAUX, « Le Monde arthurien », art. cit., p. 67.

<sup>1061</sup> WOLFZETTEL, « La 'modernité' du Méliador de Froissart », art. cit., p. 383.

qu'étaient Jean Froissart et Wenceslas de Bohême, alors que le romancier acheva la rédaction de la seule version conservée de *Méliador* vers 1389, ou encore plus tard, dans une période considérablement troublée : depuis 1378, le monde chrétien était déchiré par le grand schisme et par la suite fatalement désuni face à la puissance turque (en 1389, les Serbes furent vaincus par les Turcs à Kosovo Polje) ; les signes de la décomposition du pouvoir royal commençaient à se faire sentir non seulement en France pendant la minorité puis la folie de Charles VI mais aussi dans l'Empire sous Wenceslas IV : le « dénouement tragique de la matière de Bretagne » que le Prologue évoque de manière implicite en situant l'histoire de *Méliador* avant le cycle arthurien<sup>1062</sup>, sert-il à Froissart, romancier et chroniqueur expérimenté, de métaphore pour exprimer les malheurs et les désastres qui eurent lieu après la mort de Charles IV, de Charles V et de Wenceslas de Bohême, garants de l'ordonnance ?

La version conservée de *Méliador* est très tardive et fut sans aucun doute influencée par la mort de l'empereur Charles, en novembre 1378, qui dota le personnage du roi Arthur de traits plus idéalisés et moins vivants. Dans l'optique des troubles de la fin des années 1380 ou du début de la décennie suivante, la période du règne de Charles IV et de son frère Wenceslas pouvait sembler, par nostalgie<sup>1063</sup>, comme une époque glorieuse et presque idyllique, sans que Froissart doive, *a priori*, avoir eu l'intention de présenter « la réalité du monde contemporain privée à dessin de ses côtés sombres et sordides »<sup>1064</sup>.

Si « la chevalerie placée sous la tutelle du roi Artus devient ici le symbole d'une innocence recouvrée », on a sans doute affaire là à l'idée que la société chevaleresque, dont le duc Wenceslas est un membre *par excellence*, veut conserver d'elle-même. C'est un miroir reflétant les bons chevaliers, qui constitue dans un contexte plus général une antithèse des perfidies des princes

<sup>1062</sup> WOLFZETTEL, « La 'modernité' du *Méliador* de Froissart », art. cit., p. 379.

<sup>1063</sup> Michel Zink dit de Froissart : « *He was conservative minded, given to nostalgia, a rather bedazzled admirer of the splendor, glory, and values of chivalry ...* » ; « *Méliador is a product of nostalgic conservatism* ». Voir ZINK, « *Méliador and a New Poetic Sensibility* », art. cit., p. 155 *sqq.*

<sup>1064</sup> WOLFZETTEL, « La 'modernité' du *Méliador* de Froissart », art. cit., p. 278 *sqq.*

réels, comme le duc de Brabant Jean III, ainsi que des tendances absolutistes de Louis de Male. Les vertus chevaleresques s'opposent en même temps aux valeurs d'autres couches sociales, dont l'absence dans tout le roman est frappante : tous les protagonistes de *Méliador* sont nobles. Connaissant par exemple le rapport entre Wenceslas et les villes brabançonnes, on comprend pourquoi : les sujets du duc, qui participaient au gouvernement de ses Etats, montraient souvent trop peu de compréhension pour les principes chevaleresques et les qualités princières incarnés par leur duc, ainsi que pour ses objectifs d'ordonnance ; ils représentaient en quelque sorte les intérêts « nationaux », alors que les intérêts et la culture des princes, bien percevables aussi dans *Méliador*, avaient des dimensions « supranationales », « internationales » et européennes.

Dembowski qualifie *Méliador* d'encouragement adressé à la chevalerie contemporaine reculant devant les progrès de l'art militaire, mais sa signification est en fait beaucoup plus vaste. C'est une louange du pouvoir séculier de la hiérarchie féodale, partant de l'empereur et du roi de France pour descendre jusqu'aux simples chevaliers et à leurs écuyers, parce que ce système est en mesure d'assurer l'ordre et la paix dans le monde. *Méliador* exprime une foi en la validité de ce système et une vraie croyance en les principes moraux de la chevalerie, avec d'autant plus de force que le monde romanesque de *Méliador* est privé de tout aspect sacré ou métaphysique. Les vertus chevaleresques triomphent des défauts du comportement courtois, ou même contre un comportement consciemment anti-courtois, presque uniquement grâce à l'adresse et aux capacités physiques de leurs défenseurs. Le seul garant de tout ce système est le roi Arthur, dont l'autorité est suprême et indubitable. Le caractère de Charles IV dépeint dans le *Méliador* témoigne de la loyauté et de l'obéissance qui liaient Wenceslas, commanditaire de l'ouvrage, à son grand frère et seigneur souverain.

Le duc Wenceslas avait une profonde « foi dans la nature foncièrement noble et bienfaisante de la chevalerie »<sup>1065</sup>, et s'efforçait de promouvoir l'ordonnance dans

---

<sup>1065</sup> DEMBOWSKI, « *Méliador* de Jean Froissart », art. cit., p. 19.



tous les sens du terme. Malheureusement, les choses étaient loin de fonctionner aussi bien dans la réalité. Le duc ne réussit pas à secourir le duc légitime de Gueldre, Renaud, détrôné et emprisonné par son frère cadet Edouard, ni à assurer le payement de son douaire à l'épouse de Renaud, Marie de Brabant. Et bien qu'il ait eu la Justice, la Pitié et la Raison<sup>1066</sup> de son côté, Wenceslas fut vaincu et fait prisonnier à la bataille de Baesweiler. Mais n'avançons pas si vite. Il nous faut d'abord découvrir son rôle dans le roman et évoquer un second mariage à la fois romanesque et réel, celui de son neveu Wenceslas IV, roi de Bohême.

---

<sup>1066</sup> Il s'agit des personnages allégoriques, qui apparaissent dans la *Prison Amoureuse* de Froissart, cf. notre chap. XV.D.

*Méliador, miroir du monde de Wenceslas de Bohême*

Si Froissart écrit un long roman en vers pour son mécène le duc Wenceslas, s'il y insère ses poèmes, et s'il y fait allusion aux événements et aux personnages historiques de la manière que nous supposons, il est inévitable qu'il lui réserve aussi un rôle prépondérant dans son oeuvre. Le couple romanesque, qui représente le couple ducal de Luxembourg-Brabant est celui de Patris et Aljenor, ducs de Cornouaille, parents de Méliador et de Phénonée, protagonistes les plus importants des deux mariages principaux du roman. Comme le mariage bourguignon, à propos duquel les sources et les travaux sont abondants, *Méliador* reflète aussi le mariage de l'autre neveu du duc, héritier présomptif du duché de Luxembourg, Wenceslas IV, roi de Bohême. Le couple Agamanor – Phénonée représente Wenceslas et son épouse Jeanne de Bavière, fille du duc Albert, régent du Hainaut, de la Hollande, de la Zélande et de la Frise. Le rapport étroit entre Méliador (Philippe) et Phénonée (Jeanne) d'une part, et leurs parents romanesques, les ducs de Cornouaille (Brabant), de l'autre, signale que Wenceslas et Jeanne étaient en contact étroit avec Philippe de France et Jeanne de Bavière, et qu'ils jouèrent le rôle d'intermédiaire entre eux et Charles IV. Selon toute probabilité, ils devaient également participer très activement à la conclusion de ces mariages, bien que cela ne ressorte pas très distinctement dans les sources.

Quant aux rapports possibles entre les ducs et Jeanne de Bavière, il faut prendre en considération le fait que Jeanne de Brabant était comtesse douairière de Hainaut et détenait à ce titre la prévôté de Binche. L'*Hôtel de la Salle* de Binche, résidence favorite du couple ducal de Brabant, se trouvait à quinze kilomètres seulement de Mons, où les comtes de Hainaut de la famille de Bavière possédaient l'une de leurs résidences et où Jeanne et Wenceslas leur rendaient visite presque tous les ans<sup>1067</sup>. En outre, la duchesse semble avoir eu

<sup>1067</sup> Par exemple en juin 1366, avril 1367, juillet 1368 etc. ; voir QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 119 sqq ; DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., p. 602, il en était de même pour les visites des comtes

pour les enfants de Hainaut une grande affection. Comme en témoigne le compte de Nicolas Specht, elle n'hésitait pas à entreprendre un voyage dans le Hainaut « *ad levandum pueros ducis Alberti et domini de Bloys ...* », c'est-à-dire pour les voir, câliner et jouer avec eux<sup>1068</sup>.

## XI.A

### Les ducs de Cornouaille.

#### La « confusion » des données historiques comme méthode de création littéraire

En établissant le parallèle entre les ducs de Brabant et ceux de Cornouaille, notons les faits suivants : le duc Patris de Cornouaille est le « *compere* »<sup>1069</sup> du roi Arthur, qui l'appelle « *biaus cousins* »<sup>1070</sup> ; lui-même appelle Arthur « *monsieur mon chier compere* »<sup>1071</sup> ; Froissart, narrateur se présentant souvent comme témoin oculaire de ce qu'il relate, qualifie la duchesse de Cornouaille (Brabant) des termes « *debonnaire* »<sup>1072</sup> et « *courtoise et fine* »<sup>1073</sup>. Le duc Wenceslas ne pouvait donc être autre chose que « *bons dus Patris* »<sup>1074</sup>, « *vaillans dus de Cornuaille* », qui « *amoit honnour* »<sup>1075</sup>.

Ni les ducs de Cornouaille, ni le roi d'Ecosse, ni le roi Arthur ne sont les personnages principaux du roman. Ils ne font que gouverner, détenir le pouvoir et garantir la « belle » et « bonne » ordonnance des choses. L'action romanesque appartient à leurs héritiers, à la génération suivante, représentée par les couples qui seront unis par le mariage : Philippe le Hardi et Marguerite de Male, Wenceslas IV de Bohême et Jeanne de Bavière, et enfin Anne de Bohême et Richard II d'Angleterre. Les ducs de Brabant, sans descendance propre,

---

de Hainaut-Hollande à Bruxelles, voir notre chapitre XIV.D. Sur la résidence de Binche, voir plus bas au chapitre XVI.C. Estinnes-au-Mont, dont Froissart allait être le curé (1373), sont situés non loin de Binche, voir le ch. XIV.

<sup>1068</sup> DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 260, avec la date de septembre 1378.

<sup>1069</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 73, v. 2468 ;

<sup>1070</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 232, v. 29786, 29800.

<sup>1071</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 74, et 2525.

<sup>1072</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 238, v. 29987.

<sup>1073</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 233, v. 29836.

<sup>1074</sup> *Méliador*, éd. cit., t. II, p. 112, v. 13165 et t. III, p. 239, v. 2996.

<sup>1075</sup> *Méliador*, éd. cit., t. II, p. 103, v. 12843 *sqq.*

apparaissent comme les parents des époux de leurs héritiers présomptifs, tout en éprouvant pour Philippe le Hardi et Jeanne de Bavière une affection apparemment très réelle. Dans le cas de Richard II et Anne de Bohême, Sagremor et Sébille, dont l'histoire reste inachevée, le rôle éventuel des ducs de Cornouaille ne saurait être précisé. En revanche, les *Chroniques* de Froissart consacrent plusieurs chapitres à la participation de Jeanne et de Wenceslas à la réalisation du mariage entre la princesse de Bohême et le roi d'Angleterre, sur lequel nous reviendrons plus bas, suivant l'ordre chronologique de notre narration.

Pour examiner le rapport entre l'action de *Méliador* et les *realia* historiques, il nous faut prêter attention au premier grand événement romanesque, qui rassemble les protagonistes de *Méliador* à la cour de roi Arthur, à Carlion, à l'occasion d'une fête que « *li bons rois, qui estoit moult ables / A toutes emprises d'onour* »<sup>1076</sup> avait annoncé pour la Pentecôte. C'est à la cour du roi que Florée veut faire proclamer la quête pour la main de sa belle cousine, à laquelle elle explique ce qu'elle doit dire et faire pour arranger le concours :

« *Que ja n'arés a mari homme,  
...  
Se trouvé n'est, dedans .v. ans,  
Li plus preus, et li plus vaillans,  
Et plus plains de chevalerie  
Qui soit en ycelle partie,  
Voires, et par condition  
Que de ce fait election  
En la court dou bon roy Artu,  
Ou tant a noblece et vertu,  
Sens, honneur et **bonne ordenance** ;  
Et cils, qui ara tel vaillance  
Qu'il sera li plus preus trouvés,  
En fin de queste, et esprouvés, ... »<sup>1077</sup>.*

Par la suite, Hermondine expose son souhait à son père, qui y consent et décide d'envoyer six messagers à la cour du roi Arthur, afin de réaliser le vœu de sa fille.

« *Et s'en iront en grant arroi  
Remoustrer, sans nescun ensongne,  
L'estat, l'affaire et la besongne*

<sup>1076</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 72, v. 2461 sqq.

<sup>1077</sup> *Méliador*, t. I, p. 52, v. 1648-1763.

*De leur fille et son bon pourpos.  
 On mist ceste cose en repos  
 Bien .vi. semaines puissedi,  
 Car en Escoce on entendi  
 Que li rois Artus court tenroit  
 A Carlion, et la venroit  
 En devant de le Pentecouste.  
 Ceste nouvelle bien agouste  
 Au roy Hermont et a ses gens  
 Li rois Artus, et de grant nom,  
 C'au jour nommé, à Carlion,  
 Sera fleur de chevalerie,  
 Siques pour .I. tant on detrie  
 A envoier de celle part »<sup>1078</sup>.*

A peu près au même moment, le roi Arthur, « *qui fu toutdis / En fais, en oeve  
 et en dis / Larges, courtois, et tres vaillans, / Et en festes tenir poissans* », est en train  
 d'organiser la fête de la Pentecôte, « *Pour faire devers lui venir / Chevaliers, dames  
 pucelles* »<sup>1079</sup>. Il reçoit de très agréables nouvelles concernant le fils du duc de  
 Cornouaille, « *.I. enfant qui est moult propices, / Plains de bon meurs et vuis de visces* », et  
 on lui propose de l'inviter à la fête, « *Par devant ceste Ascention / Dont fait nous av  
 mention* »<sup>1080</sup>. Les messagers d'Arthur partent pour la cour de Cornouaille :

*« Cil ont trouvé en bon arroy  
 Le duch en une cité bonne,  
 Que lors on appelloit Tarbonne.  
 Cilz dus avoit nom Patris.  
 De renommé et de grant pris  
 Estoit en ycelle contrée,  
 Et mesnie moult renommée,  
 De sens, d'onneur et d'ordennance  
 Avoit o lui de pourveance.  
 Li dus rechut moult liement  
 Les messagiers certainement,  
 Car il estoient a signeur  
 A qui on devoit toute honneur »<sup>1081</sup>*

Patris promet d'envoyer Méliador à Carlion, où ce dernier doit être adoubé, et  
 offre aux messagers des joyaux et des chevaux palefrois. Les envoyés repartent  
 pour Carlion, où il rapportent à Arthur et à Guenièvre que le duc « *est de telle vaill*

<sup>1078</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 59, v. 2009-2026.

<sup>1079</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 72, v. 2452-2458.

<sup>1080</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 73, v. 2466-2475.

<sup>1081</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 73 sqq, v. 2495-2507.

« C'on ne le poet trop honnourer »<sup>1082</sup>. Nous savons à partir d'une lettre de Charles V que l'empereur invita Philippe le Hardi à le joindre au royaume d'Arles<sup>1083</sup>. *Méliador* est néanmoins la seule source indiquant que l'empereur le contacta par l'intermédiaire de Wenceslas de Bohême.

La période qui commence le jour de l'Ascension et pendant laquelle doit avoir lieu le tournoi de la Pentecôte ne laisse pas de doute quant au sujet relaté. Il s'agit du voyage de Charles IV au royaume d'Arles et à la cour papale d'Avignon en 1365. Le fait que *Méliador* ne fasse aucune mention des moments considérés par les historiens comme les plus importants, tels l'entrée solennelle de l'empereur à Avignon le lendemain de l'Ascension, le 23 mai, ou le couronnement d'Arles du 4 juin, est frappant. Le roman ignore tout à fait les grands objectifs, tels que le problème des brigands, la croisade, le retour de la papauté à Rome, et se concentre uniquement sur la question du remariage de Marguerite de Flandre et sur les agréments et divertissements offerts à la chevalerie de l'époque lors des fêtes par la cour impériale.

Le roman comporte deux dates – jeudi le 22 mai et le dimanche 1<sup>er</sup> juin – qui correspondent probablement à celles indiquées par l'empereur pour que ceux qui voulaient participer aux solennités se rendent à temps sur place<sup>1084</sup> : la première tombait la veille de l'entrée solennelle de l'empereur à Avignon, la seconde précédait de trois jours son couronnement à Arles. Le jour de l'Ascension, la suite de l'empereur se trouvait à Orange, comme en témoigne la chronique de Jean Neplach, abbé du monastère d'Opatovice en Bohême. Anglic Grimoard, évêque d'Avignon et frère du pape Urbain V, célébra ce jour-là la messe pontificale dans la cathédrale d'Orange. Après les vêpres, l'empereur partit avec sa suite pour Pont-de-Sorgues, où se trouvait le château d'été construit par le

<sup>1082</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 75, v. 2540-2550.

<sup>1083</sup> Donnée le 2 mai 1365 ; PETIT, *Ducs de Bourgogne*, op. cit., t. I, p. 160.

<sup>1084</sup> Le jour de l'Ascension est la date vers laquelle les chevaliers du monde arthurien de *Méliador* devaient se rendre à la cour d'Arthur. *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 73, v. 2474, p. 74, v. 2510 sqq, où les messagers d'Arthur disent au duc de Cornouaille : « Sire, après ceste Ascention, / C'est la certaine entention / Dou roy Artu, a qui nous sommes, / Qu'il a mandé par tout ses hommes, / Les nobles, qu'il pora avoir ».

pape Urbain V. Entre Pont-de-Sorgues et Villeneuve, l'empereur fut salué par le cardinal Gui de Boulogne, Guillaume de la Jugie, neveu du pape Clément V et par d'autres hommes envoyés par Urbain V, ainsi que par Louis d'Anjou, frère de Charles V, accompagné d'une multitude de comtes, de seigneurs et de nobles. Au château de Pont-de-Sorgues, Charles tint une conférence avec le collège des cardinaux. Après les débats, les cardinaux s'en allèrent passer la nuit à Avignon tandis que la suite de Charles IV et les seigneurs français logèrent au château dans les environs<sup>1086</sup>. Huit documents comptables relatifs aux différentes dépenses faites *pro aduentu domini imperatoris* nous apprennent que l'entrée de l'empereur à Pont-de-Sorgues fut placée sous le signe d'une grande somptuosité<sup>1087</sup>.

Selon le roman *Méliador*, une grande fête accompagnée d'un tournoi a lieu une semaine plus tard, le jour de la Pentecôte<sup>1088</sup>, précédée la veille par un grand souper solennel. Invité à participer aux joutes de Carlion, Méliador y est chaleureusement accueilli par Arthur un jour à peu près avant la Pentecôte.

« Quant Melyador vint vers li  
Il s'enclina priés que tout bas,  
Mais li rois le prist par les bras  
Et le fist lever contremont,  
En li baisant en mi le front »<sup>1089</sup>

« Le grant souper » est donné, et les musiciens n'y manquent pas : il y a « trompes, muses et canemeles, / Et toutes aultres choses belles ... »<sup>1090</sup>. Le lendemain, Arthur crée deux cents nouveaux chevaliers ; le tournoi a lieu, et Méliador en remporte le premier prix. En réalité, la présence de Philippe le Hardi auprès de Charles IV vers la Pentecôte est impossible. Il ne partit de Dijon que le 11 juin ; le lendemain, il se retrouve à Chalon achetant des poissons « pour ccxvi livres x sols tournois », afin de

<sup>1085</sup> Dans les sources historiques, on trouve mentionnée la présence de Raoul de Louppy, Jean de Berry, Guillaume de Dormans, l'archevêque de Sens Guillaume de Melun et Louis II, duc de Bourbon. La suite de l'empereur avait été rejointe à Strasbourg par Jean de Luxembourg-Ligny, évêque de Strasbourg. Voir le chap. VII.C « Les Valois, Charles IV et le voyage au royaume d'Arles ». SPĚVÁČEK, *Karel IV., op. cit.*, p. 255.

<sup>1086</sup> Chronique de JEAN NEPLACH, éd. cit., p. 482 sqq. KAVKA, *Vláda Karla IV., op. cit.*, t. II, p. 19.

<sup>1087</sup> NOVÁČEK, art. cit., p. 173-176, n<sup>os</sup> 8-16.

<sup>1088</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 74, v. 2518, p. 77, v. 6235.

<sup>1089</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 76, v. 2593-2597.

<sup>1090</sup> *Méliador*, éd. cit., t. I, p. 78, v. 2645, 2643 sqq.

es « présenter à l'empereur qu'il alloit trouver » ; ce n'est que le 13 juin qu'il arriva à Romans, où il rejoignit l'empereur. Les deux jours suivants, il visita avec son oncle l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois et expédia une procuration pour entamer les pourparlers à la cour hongroise en vue de son mariage avec Elisabeth de Hongrie<sup>1091</sup>. Etant donné que les fêtes de Carlion durent encore quinze jours après la Pentecôte et que le quinzième jour, les six messagers du roi d'Ecosse viennent annoncer le concours pour la main de la princesse Hermondine, la proclamation de la quête romanesque à la cour d'Arthur coïncide avec la procuration expédiée par Philippe le Hardi.

Le jour de la Pentecôte eut lieu une messe solennelle célébrée par Urbain V en présence de l'empereur, couronné et revêtu de l'ornement, tenant les insignes impériaux et assis sur le trône près de l'autel principal, en face du trône du pape<sup>1092</sup>. Il est probable qu'une autre fête eut lieu avec un tournoi à cette occasion, mais quant à savoir pourquoi Froissart choisit les jours de l'Ascension et de la Pentecôte, aucune source ne signale d'évènement extraordinaire pendant ces journées. Elles restent dans l'ombre de l'entrée solennelle de l'empereur à Avignon, qu'il fit avec tous les symboles de sa souveraineté – à cheval, couronne en tête, sous un dais de drap d'or porté par quatre barons et l'épée, le globe et le sceptre impérial portés devant lui, puis de son couronnement. Comme souvent dans *Méliador*, Froissart rassemble plusieurs évènements ou faits historiques différents pour en faire un seul grand évènement romanesque<sup>1093</sup>. Enfin, dans un texte littéraire en vers, il est certainement plus élégant et plus agréable à la lecture de mentionner deux grandes fêtes religieuses (l'Ascension et la Pentecôte) que de donner des dates exactes.

---

<sup>91</sup> PETIT, *Itinéraires*, éd. cit., p. 21

<sup>92</sup> NOVÁČEK, art. cit., p. 162 *sqq.*

<sup>93</sup> Pour donner d'autres exemples, le début de la quête évoque la fête impériale de mai-juin 1365, tout en étant située au mois d'août, datation que nous croyons renvoyer à l'année précédente, 1364, lorsque le contrat pré-nuptial entre Marguerite et Edmond avait été conclu. Toutefois, Froissart refond les deux évènements pour faire proclamer la quête le jour de la Pentecôte, laquelle débutera au mois d'août suivant. De même que le début de la quête, les multiples noces qui marquent sa fin comprennent le mariage burgundo-flamand de 1369 et celui de Wenceslas et de Jeanne de Bavière, qui eut lieu un an plus tard, en 1370.



Malgré les « confusions » sciemment introduites par Froissart et dont on peut affirmer que, somme toute, elles ne modifient pas trop le sens des événements, le poète interprète ou, disons mieux, réagit à deux aspects de l'évènement de mai-juin 1365 : aux fêtes chevaleresques et aux projets matrimoniaux. Il est hors de doute que le chroniqueur-romancier était renseigné sur les solennités de la « *court pleniere / Et feste souffissans et chiere* » tenues et données par l'empereur au royaume d'Arles. Il recueillit probablement directement les informations nécessaires auprès de Wenceslas, qui les avait reçues de l'empereur et des participants au voyage en juillet 1365 en Alsace. Il faut donc également prendre en compte le facteur de la mémoire, qui pourrait être à l'origine de certaines « confusions » dans le roman, comme cela arrive parfois aussi dans les *Chroniques*. L'écart temporel entre le voyage de Charles et le début de l'écriture du roman est d'au moins quatre ans (plutôt sept), et l'intervalle entre l'évènement lui-même et la rédaction conservée se monte à vingt-cinq. La « fidélité » de la narration devait relever aussi de la mémoire de Wenceslas, lequel s'avère ainsi non seulement l'instigateur principal de l'œuvre, mais probablement aussi la première source de sa matière.

Toutes les joutes dans le *Méliador* – et non pas seulement le tournoi de Pentecôte de Carlion – semblent être basées sur les tournois réels qui soit accompagnèrent un grand évènement de l'époque, soit furent organisés sans que les historiens puissent indiquer une raison politique quelconque<sup>1094</sup>. Eu égard à la structure quinquennale du roman, jalonnée par les grands tournois, nous proposons un rapprochement entre les joutes romanesques et certains évènements « internationaux » accompagnés de joutes, qui se déroulèrent entre 1365 et 1369/1370 :

---

<sup>1094</sup> Pour les tournois dans les Pays Bas sous le règne de Wenceslas, voir le chapitre XIV.D.

	Source d'inspiration du tournoi romanesque	Tournoi correspondant de <i>Méliador</i>
1365	Fêtes données à l'occasion du voyage de Charles IV au royaume d'Arles.	Tournoi de Pentecôte à Carlion, où la quête est proclamée.
1366	Tournoi avec la participation de Philippe le Hardi auquel Wenceslas ne participe pas (?).	Tournoi de La Garde, dont Méliador remporte le prix (l'épervier). Le duc de Cornouailles n'y participe pas, mais voit, à la cour d'Arthur, l'épervier décerné au vainqueur.
1367	L'un des deux tournois de Bruxelles, probablement celui de septembre, auquel Froissart était personnellement présent – il n'est pas exclu que Jeanne de Bavière, née en 1356 ou en 1358, y vint, elle aussi. Cependant, il ne faut pas insister sur la présence des personnages réels : il s'agit vraisemblablement d'une expression métaphorique du fait que l'idée du mariage entre Wenceslas IV et Jeanne de Bavière vit le jour.	Le tournoi de Tarbonne, résidence des ducs de Cornouaille, auquel Méliador ne peut pas arriver à temps.
1368	Entrevue à Tournai, accompagnée d'un tournoi, occasion de la rencontre de Charles V, Philippe le Hardi, Wenceslas et Jeanne de Brabant, Marguerite d'Artois et de nombreux vassaux français.	Tournoi de Signaon (Signandon), château en Ecosse (correspondant dans le roman à la France).
1369-1370	Noces de Marguerite de Male et de Philippe le Hardi célébrées à Gand, et de Wenceslas IV et Jeanne de Bavière à Nuremberg. Le duc Wenceslas se rendit aux deux mariages.	Tournoi de Monchus (Roxborough), royaume de Bretagne, à la limite de celui-ci et de celui d'Ecosse, séparés par la rivière Tweed. Le tournoi est suivi des nombreuses noces des protagonistes principaux.
1382	Noces de Richard II et d'Anne de Bohême.	Tournoi annoncé par le roi Arthur à Camelot et narré probablement sur les pages perdues du manuscrit.

C'est le duc de Cornouaille qui envoie Méliador à Carlion, pour que son fils prenne part aux joutes et y soit adoubé. Le rôle que s'attribue le duc Wenceslas témoigne de son amour pour ce fils de sa sœur Bonne, et même de la part qu'il prit aux négociations entre les Valois et l'empereur. Etant donné que l'itinéraire de Philippe le Hardi ne contient aucun voyage dans les pays de Wenceslas, le duc de Brabant fréquentait probablement son neveu lors de ses voyages en France<sup>1095</sup>.

<sup>1095</sup> Il est possible que *Méliador* reflète la relation entre Wenceslas et de Philippe le Hardi telle qu'elle allait être ultérieurement, dans les années 1370. Voir Annexe « Entrevues et rencontres ».

## L'histoire d'Agamanor et de Phénonée

Les ducs de Cornouaille résident à Tarbonne<sup>1096</sup>, où se déroule le deuxième tournoi de la quête, auquel Méliador ne participe pas, mais où apparaît Agamanor, le deuxième héros du roman, qui en remporte le prix. Agamanor et Phénonée (ainsi que Sagremor et Sebille) représentent, par rapport à Méliador et Hermondine, un autre aspect de la vie et de l'amour courtois : Méliador est amoureux d'Hermondine « par renommée » de la princesse, sans l'avoir vue, alors qu'Agamanor, Chevalier Rouge, participe à la quête pour la main de la princesse Hermondine, mais tombe amoureux de Phénonée en la voyant dans l'un des lors des fêtes organisées après le tournoi de Tarbonne. Saisi par « l'amour de regard » pour la belle Phénonée, il ne tarde pas à abandonner l'idée de gagner la quête et d'épouser Hermondine, qu'il n'a jamais vue<sup>1097</sup>. En complément de l'amour de Méliador, suscité par l'ouïe, et de celui d'Agamanor, éveillé par la vue, Sagremor garde, lors de son errance, le fort souvenir d'un baiser avec Sebille<sup>1098</sup>.

Les couples romanesques ne sont pas très individualisés, et ne reflètent pas les caractères des personnages réels de manière très profonde, ce qui est néanmoins, assez naturel, car Froissart était un écrivain discret. S'il pénètre profondément la psychologie d'un personnage concret, comme il le fait dans *Dit dou bleu chevalier*, il ne dit pas son nom. Dans *Méliador*, Froissart s'est borné à dépeindre les caractéristiques flatteuses et très conventionnelles couramment attribuées aux princes et aux princesses, sans trop de différenciation. Pourtant, certains traits de caractère des princes donnèrent lieu à des épisodes

<sup>1096</sup> La géographie politique secondaire (la primaire étant la géographie des Iles britanniques) ne correspond pas seulement au Saint Empire romain, mais plutôt à une grande partie de l'Occident latin, comprenant à peu près l'espace entre Londres, Paris, Bruxelles, Luxembourg et Prague, qui se trouvait plutôt dans le périmètre de Wenceslas que dans celui de Charles IV, ce dernier voyageant également dans l'Est.

<sup>1097</sup> Voir à ce sujet Jeanne LODS, « Amour de regard et amour de renommée dans le Méliador de Froissart », in : *Bulletin bibliographique de la Société Internationale Arthurienne*, Paris, t. XXXII, 1980, p. 231-249, ici p. 231.

<sup>1098</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 134, v. 26324-26331.

intéressants du roman : si Philippe le Hardi aimait la joaillerie, Méliador se déguise en marchand de bijoux ; le déguisement d'Agamanor en peintre est étroitement lié à la place bien connue de la peinture à la cour natale de Wenceslas IV. Et si quelqu'un pourrait s'étonner du roi de Bohême Wenceslas IV travesti en peintre, Froissart se hâte d'expliquer que la peinture est un art tenu en grand estime et que le fils de l'empereur de Constantinople lui-même pourrait s'y consacrer sans déchoir en rien :

*« Car c'est une science noble  
Et en poet de Constantinoble  
Le filz de l'empereur ouvrier,  
Sans li ja noient reprover »*<sup>1099</sup>.

Certes, il ne faut pas aller si loin pour trouver un fils d'empereur.

Mais revenons à Agamanor, chevalier « *armé vermeil* »<sup>1100</sup>. Sa victoire au tournoi de Tarbonne a attiré sur lui l'attention de Phénonée, qui est néanmoins persuadée que ce chevalier qui lui plaît tant est son frère Méliador. Son sentiment pour le chevalier dans lequel elle croit reconnaître son frère la fait tomber dans une profonde mélancolie. Le duc et la duchesse de Cornouaille cherchent la cause de l'état maladif de leur fille et appellent chez elle sa cousine Lucienne, qui lui offre un certain réconfort en lui apprenant à composer des chansons, et devient sa précieuse conseillère dans les affaires de cœur, de même que Florée pour Hermondine. Cette scène semble trahir une intention du comte de Hainaut de marier Jeanne de Bavière avec Philippe le Hardi, qui ne laissa cependant pas de trace dans les sources.

Agamanor avait eu en sa jeunesse un goût très vif pour la peinture de portraits et d'effigies d'une beauté, pureté et élégance telles que l'on n'aurait su y faire la moindre retouche<sup>1101</sup>. Pour pouvoir rencontrer Phénonée, il se déguise en peintre et se présente deux fois auprès de la belle, lui apportant deux tableaux à enrouler, dont le premier offre aux yeux de la princesse le tournoi et les fêtes de Tarbonne (plusieurs scènes sur la même toile), et le second représente le

<sup>1099</sup> *Méliador*, éd. cit., t. II, p. 317, v. 20028-20131.

<sup>1100</sup> *Méliador*, éd. cit., t. II, p. 112, v. 13163 ; cf. LONGNON, « Armorial », art. cit., p. 354.

<sup>1101</sup> *Méliador*, éd. cit., t. II, p. 316, v. 20097-20100.

portrait du Chevalier Rouge, un faucon au poing (le faucon étant le prix du tournoi de Tarbonne), en face de Phénonée. En lui offrant ce deuxième tableau Agamanor avoue à Phénonée son identité et lui déclare son amour. Il lui explique au passage que son talent de peintre s'est développé dès son jeune âge grâce au voisinage des artistes qui ont décoré le manoir paternel, ce qui correspond bien aux nombreux travaux en cours dans les résidences principales de Charles IV, le château de Prague et Karlštejn. Comme il est question du genre du portrait coloré et à enrouler de surcroît, les peintures d'Agamanor peuvent être interprétées comme l'arrivée du dernier cri de la mode dans l'art pictural à la cour de Bruxelles<sup>1102</sup>. Les historiens de l'art soutiennent que l'art de la cour de Charles IV eut une influence dans le Brabant. La « phase bohémisante » appelée également « *weichstil* bohémien » commença à se manifester dans l'art brabançon en la seconde moitié des années 1360<sup>1103</sup>.

Lucienne et Phénonée ne se contentent cependant pas de la déclaration d'identité du peintre et du chevalier. Lucienne conseille à sa cousine de préparer une épreuve dans laquelle Agamanor devrait prouver sa vaillance en luttant contre deux chevaliers. Le lecteur se doute bien que ceci ne présente pour Agamanor aucun problème. Après le combat, tous rentrent dans le manoir et prennent place au dîner et à l'occasion de ce repas, Froissart fait une nouvelle allusion à la France ainsi qu'une autre au Brabant, la seule dans son long récit. Son but est de souligner la différence entre l'époque de Méliador et le temps présent, donnant cependant plutôt l'impression inverse, comme si le narrateur soupçonnait le lecteur d'avoir pensé à l'usage des cours de Brabant et de France alors que les manières de la cour de Cornouaille de l'époque arthurienne ne leur ressemblaient en aucune façon. Il dit ceci :

---

<sup>1102</sup> Cf. ZINK, « Les toiles d'Agamanor », art cit., p. 48 et 51, le premier à lier les toiles d'Agamanor avec l'art de Bohême.

<sup>1103</sup> DE WINTER, *La bibliothèque de Philippe le Hardi*, op. cit., p. 230. En générale, les études sur l'influence de l'art de Bohême de l'époque de Charles IV sur l'art de l'Occident européen sont peu nombreuses et se bornent parfois à des remarques timides. L'art de la cour de Charles IV est généralement considéré comme un fruit de l'importation des modèles occidentaux, français, italiens, rhénans etc. Toutefois, il existe un certain nombre de travaux qui soutenant l'hypothèse d'une influence de l'art de Bohême sur celui des Pays Bas. Nous les résumons dans notre ch. XIX.C.

« Cilz disners fu bien ordenés  
Selonch l'usage qu'il avoient  
Et qu'a ce temps faire il savoient.  
Je croi bien que ce n'estoit pas  
Selonch l'usage et les estats  
De quoi on use maintenant,  
En France ossi et en Braibant. »<sup>1104</sup>

Après le repas, Phénonée a une conversation avec Agamanor, qui lui déclare une seconde fois son amour. Elle lui répond qu'elle ne peut accorder son amour à un chevalier dont elle ignore l'origine et le nom : « *Mais moult avant vous ne parlés, / Quant vous volés que m'amour donne / A vous qui portés rouge gonne / Et je ne çai pas qui vous estes ...* »<sup>1105</sup>. Agamanor objecte que l'incognito est l'une des règles de la quête, mais en vain, car Phénonée le soupçonne toujours de vouloir gagner la main d'Hermondine. Alors, Agamanor explique la nature de son amour : si, en courant les aventures, il a d'abord songé à Hermondine, qu'il connaît seulement de réputation, Phénonée a changé le cours de ses idées, car l'amour qu'inspire la vue d'une belle personne est bien plus fort que celui résultant d'une grande renommée : « *Que trop plus fort sont amours / De regars, ce scevent pluisours, / Que elles ne sont de renommée* »<sup>1106</sup>. Il ajoute avec modestie que la princesse d'Ecosse épousera le plus preux chevalier du monde, vainqueur de la quête, alors que lui ne saurait prétendre au premier rang. Après avoir mûrement réfléchi, Phénonée se prononce comme suit : elle épousera le second meilleur chevalier du monde. Il ne reste à Agamanor qu'à viser l'acquisition d'une « médaille d'argent ».

## XI.C

### Le mariage de Wenceslas IV et de Jeanne de Bavière. Le réel et le romanesque

Pour retrouver la source de l'histoire d'Agamanor et de Phénonée, il faut à nouveau remonter à l'année 1365, aux circonstances du projet de mariage entre Philippe le Hardi et Elisabeth de Hongrie, dont nous avons parlé plus haut. Lors de son voyage au royaume d'Arles, Charles IV rencontra son neveu Philippe et

<sup>1104</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 18, v. 22419-22425.

<sup>1105</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 19, v. 22463-22466.

<sup>1106</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 23, v. 22594-22596.

lui proposa en mariage Elisabeth, héritière de Louis d'Anjou, roi de Hongrie. Philippe expédia une procuration afin d'ouvrir les négociations en vue de cette alliance matrimoniale. Toutefois, Charles IV changea d'avis, et fit en sorte qu'Elisabeth soit promise à son fils Wenceslas en février 1366. Nous avons proposé l'hypothèse que l'empereur, en proposant le mariage avec Elisabeth à Hongrie à Philippe le Hardi, envisageait unir son fils Wenceslas IV à Marguerite de Male, ce que le duc Wenceslas aurait probablement préféré, car ce projet impliquait, outre l'héritage territorial, la résolution du problème de la succession de sa femme Jeanne de Brabant. Mais les deux jeunes princes modifièrent ensuite le projet original : Philippe reçut en 1367 l'autorisation papale pour épouser Marguerite. Quant à Wenceslas IV, son contrat pré-nuptial avec Elisabeth fut bien conclu, mais leurs noces furent remises à un temps ultérieur. Ensuite, les deux maisons se désintéressèrent de cette alliance et annulèrent le contrat pré-nuptial en décembre 1369 au plus tard. Froissart ignore cependant cette péripétie hongroise et *Méliador* relate les événements de la manière suivante : Wenceslas IV - Agamanor apparaît parmi les prétendants pendant la première année de la « quête », mais renonce par la suite à la conquête de la main de Marguerite Hermondine, ayant trouvé son amour ailleurs.

Dans le contexte de la compétition politique entre les Luxembourg, les fils de l'empereur Louis IV de Bavière et les Habsbourg, il s'avéra utile de trouver à Wenceslas IV une femme liée avec la maison Wittelsbach de manière plus étroite<sup>1107</sup>. Dans ce but, et pour renforcer par la même occasion la position du duc Wenceslas à l'Ouest de l'Empire, Charles choisit, vraisemblablement avec l'aide de Wenceslas et de Jeanne, Jeanne de Bavière, fille du duc Albert. Cette alliance permit aussi de déjouer les clauses du traité conclu entre Albert et Louis de Male à Malines le 10 septembre 1368, obligeant Albert à aller combattre contre Wenceslas si Jeanne de Brabant mourait en premier et sans descendance<sup>1108</sup>. À partir de ce moment, Albert devait favoriser la succession brabançonne de

<sup>1107</sup> La mère d'Elisabeth de Hongrie était fille de l'empereur Louis IV.

<sup>1108</sup> Pour le contenu de ce traité voir le ch. X.A.

Wenceslas IV et sa fille Jeanne de Bavière. En même temps, le mariage bavaro-luxembourgeois fit également sortir Albert d'une autre alliance, conclue contre les Luxembourg par Louis, roi de Hongrie, et Kasimir, roi de Pologne, le 14 février 1369, et élargie au comte palatin Robert et à Albert de Bavière le 13 septembre de la même année<sup>1109</sup>.

Les premiers pourparlers avec Albert au sujet du mariage entre sa fille Jeanne et Wenceslas IV eurent lieu en avril 1370 à Nuremberg<sup>1110</sup> ; le 23 mai, une alliance contre les ducs d'Autriche fut conclue entre Albert, Charles IV et Wenceslas, roi de Bohême<sup>1111</sup>. Les pères fixèrent les clauses du contrat pré-nuptial de leurs enfants en juin 1370 : le 13 juin, Albert expédia du Quesnoy un document établissant la dot de sa fille Jeanne<sup>1112</sup> et le même jour, Albert, Charles IV et Wenceslas IV conclurent une alliance perpétuelle<sup>1113</sup> ; le 6 juillet, Charles IV confirma leur accord quant au mariage de leurs enfants, tout en attestant qu'Albert verserait à Jeanne 10 000 grosses de Prague<sup>1114</sup>. La dispense papale accordée aux fiancés date du 21 septembre<sup>1115</sup>.

La date exacte du mariage de Wenceslas IV et de Jeanne n'est pas connue. Il fut célébré à Nuremberg, probablement le 29 septembre ou encore plus tard<sup>1116</sup>, à l'église saint Sebaldus. Les jeunes mariés restèrent à Nuremberg jusqu'au 4 octobre, Wenceslas y ayant fait une entrée solennelle le 11 août. Le duc Albert assista à la cérémonie, tout en profitant de ce voyage pour visiter son duché de Straubing<sup>1117</sup>. Il reçut de Charles IV la confirmation des privilèges de ses

<sup>1109</sup> THOMAS, « Die Luxemburger », art. cit., p. 89.

<sup>1110</sup> SPĚVÁČEK, *Václav IV.*, op. cit., p. 67 sqq.

<sup>1111</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 118, n° 589.

<sup>1112</sup> *RI*, t. VIII, p. 585, n° 514.

<sup>1113</sup> *RI*, t. VIII, p. 585, n° 515.

<sup>1114</sup> Selon QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 194, Charles IV avait déjà donné son accord au mariage le 6 juin, avant le consentement d'Albert. C'est probablement une erreur, cf. *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 403, n° 4858 ; il ne le fit que le 6 juillet.

<sup>1115</sup> KAVKA, *Karel IV.*, op. cit., p. 279-281.

<sup>1116</sup> La date exacte n'est pas connue ; celle-ci tient pour la plus probable, en raison de la dispense papale datant du 21 septembre. Voir aussi la note suivante. Par ailleurs, il faut être prudent quant au récit de QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., qui se trompe d'année (il pense que le mariage eut lieu en 1371, lors de la captivité de Wenceslas), et en tire des conclusions erronées.

<sup>1117</sup> La présence d'Albert de Bavière à Nuremberg est attestée le 25 septembre 1370 (*RI*, t. VIII, éd. cit., p. 405, n° 4884).



principautés et la reconnaissance de ses droits d'héritier aux comtés de Hainaut de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, dont il devait prendre succession après la mort de son frère Guillaume V l'Insensé<sup>1118</sup>. L'empereur lui confia également le pouvoir d'accorder en son nom les droits régaliens à l'évêque de Cambrai (Robert de Genève, depuis le 11 octobre 1368) dans son domaine temporel du Cambrésis et les fiefs et régales aux abbés de Saint-Ghislain (Belgique, Hainaut)<sup>1119</sup>.

Le rôle éventuel de Wenceslas de Bohême et de Jeanne de Brabant à la conclusion du mariage entre Wenceslas IV et Jeanne de Bavière ne ressort pas de manière manifeste. Les documents de la chancellerie restent silencieux. Elle doit être importante, car le duc assista au mariage de Nuremberg : le 4 octobre 1370 il expédia une lettre donnée à Nuremberg<sup>1120</sup>, et le 2 octobre précédent, Charles IV élargit ses pouvoirs sur les villes de Haguenau, Colmar et Sélestat en Alsace<sup>1121</sup>.

Jeanne de Bavière fut couronnée reine de Bohême le 17 novembre 1370 à Prague et son sacre fut suivi d'un festin qui dura une semaine<sup>1122</sup>. Quant à la présence éventuelle de Froissart à ces événements, il faut remarquer que c'est vers cette même période, qu'il fit connaissance avec Albert de Bavière (avant 1373), car dans son *Joli Buisson de Jonece*, il le mentionne comme son mécène

*« Mes en Haynnau m'en revenrai  
Et des signeurs compte y tenrai*

<sup>1118</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 194 ; DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. II, p. 195, n° DXXIII ; voir aussi *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 407, n° 4910.

<sup>1119</sup> Les deux autorisations données à Prague, le 19 novembre 1370 ; DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. II, p. 190-192, n°s DXIX *sqq* ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 407, n°s 4911 *sqq* ; VANNERUS, *Les chartes luxembourgeoises*, éd. cit., p. 190, n° 89. En 1370, après l'investiture du nouvel évêque Robert de Genève (futur cardinal et pape Clément VII, voir Annexe, Liste des évêques et archevêques), l'empereur chargea Albert de Bavière des affaires de Cambrai : il lui donna les pleins pouvoirs pour accorder à l'évêque de Cambrai, le cas échéant, les droits régaliens dans le Cambrésis et pour recevoir son serment de fidélité. LEROUX, *op. cit.*, p. 281. Wenceslas avait été chargé en octobre 1366 de recevoir, au nom de l'empereur, l'hommage de l'abbé de Saint Ghislain Stéphan (Etienne) *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 360, n° 4406.

<sup>1120</sup> WINKELMANN, éd. cit., p. 872 *sqq*, n° 1217 ; cf. notre Annexe IV.2. Itinéraire.

<sup>1121</sup> « Additamenta quaedam ad Regesta imperii », éd. Xavier MOSSMANN, in : *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, II<sup>e</sup> série, t. VIII, 1871, Paris : Berger-Levrault et Cie, 1872, p. 109, n° 52.

<sup>1122</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 407, n° 4907a (selon Beneš de Weitmil).

*Que g'i ai veüs et servis,  
Qui ne m'i voient pas envis.  
Li dux Aubers premierement  
M'a a toute heure liement  
Recoelliet que vers li aloie,  
Et grandement mieuls en valioie »<sup>1123</sup>.*

La clôture de la quête quinquennale de *Méliador* a lieu à Monchus (Roxborough), à la frontière entre le royaume de Bretagne et celui d'Ecosse, que sépare la rivière Tweed, et appartenant au roi Arthur, alors que le roi d'Ecosse s'établit sur la même rivière, à cinq lieues plus haut, dans une maison apellée Blanche Lande. Ce lieu frontalier, dont Froissart expose l'histoire, fut vraisemblablement choisi en symbole de la localisation géographique des deux noces (Gand dans le fief français de Flandre et Nuremberg dans le Saint Empire Romain), dont le romancier fait un seul et même évènement<sup>1124</sup>.

Méliador est proclamé meilleur chevalier au monde et épouse Hermondine, alors qu'Agamanor obtient le titre de second meilleur chevalier, auquel Phénonée s'était promise. Le troisième prix est partagé par trois chevaliers, dont les mariages suivent les noces d'Agamanor et de Phénonée. Il est assez frappant que le roi Wenceslas, représenté par Agamanor, soit considéré comme légèrement inférieur à Philippe le Hardi. Froissart sait que cette affaire est très délicate et fait en sorte qu'Agamanor ne soit pas vraiment vaincu. Dans la logique de la narration, ce dernier doit être le second meilleur chevalier au monde, ne serait-ce qu'en raison de son amour pour Phénonée. Le romancier doit donc mettre en scène un dernier tournoi décisif, qui finisse par un duel entre Agamanor et Méliador. Toutefois, leur combat doit être prolongé, et Agamanor serait désarçonné par Méliador, si leur joute n'était pas interrompue par l'irruption d'un grand nombre d'autres chevaliers. Aucune véritable défaite n'intervient. C'est le roi Arthur, secondé par le jury des *esliseurs*, ainsi que l'opinion publique qui se prononcent pour la victoire de Méliador, connue en réalité dès la mort de Camel. Agamanor, amoureux de Phénonée, n'a d'ailleurs aucun intérêt à épouser

<sup>1123</sup> JEAN FROISSART, *Le Joli Buisson de Jonece*, éd. Anthime FOURRIER, Genève : Droz, 1975, p. 57, v. 303-310.

<sup>1124</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 208 sqq, v. 28970-29025.

Hermondine. De fait, la seconde place d'Agamanor exprime bien le point de vue du duc Wenceslas. Pour le duc de Luxembourg et de Brabant, le mariage de Marguerite de Male était une question primordiale, alors que celui entre le roi Wenceslas IV et Jeanne de Bavière, qui assurait aux Luxembourg l'alliance avec le duc Albert, était de moindre importance. Notons également que Wenceslas, né en 1361, était beaucoup plus jeune que son cousin Philippe, né en 1342, et qu'une joute réelle entre un enfant de dix ans et un homme trentenaire n'aurait laissé aucun doute quant à son issue.

Fritz Quicke expose une analyse des relations politiques entre les ducs de Brabant, les comtes de Flandre et le couple ducal de Hainaut-Hollande, qui témoigne d'une « entente cordiale » entre eux, sinon d'une amitié qui débuta en 1370 et dura jusqu'à la fin de leurs vies<sup>1125</sup>. Cet important rapprochement entre les artisans des deux mariages de 1369-1370 est certainement dû aux nouvelles alliances familiales que le roman de Froissart veut célébrer.

Du point de vue de la politique des Luxembourg, il est difficile de porter un jugement sur ces deux mariages sans risquer un anachronisme, car il est trop évident qu'après la mort du duc Wenceslas, le mariage bourguignon devait limiter la politique occidentale des Luxembourg à une défense pure et simple de leurs positions, et que la faiblesse de Wenceslas IV au-delà du Rhin et dans les pays rhénans devait lui coûter, en fin de compte, sa couronne impériale. Mais au moment de ces mariages, tout cela était encore impossible à prévoir. On comptait toujours avec la mort de Jeanne de Brabant (elle avait cinquante ans en 1372) et avec les enfants d'un deuxième mariage éventuel de Wenceslas. Une nouvelle branche des Luxembourg aurait ainsi été établie, avec sa propre politique matrimoniale et territoriale. L'importance d'Albert de Bavière tenait à sa double position à l'Ouest et en Bavière (le duché de Straubing), et au fait qu'il était prêt à s'allier avec Charles IV contre ses frères, notamment contre Othon de Brandebourg et Etienne de Bavière. Dans le contexte de la politique dynastique des Luxembourg de Bohême, qui visaient entre autres l'élection impériale de

---

<sup>1125</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 226 sqq, 237, 258.

Wenceslas IV et l'acquisition d'un deuxième électorat laïc de l'Empire (le marquisat de Brandebourg), l'alliance avec Albert pouvait paraître plus intéressante et plus stratégique que l'héritage de Marguerite de Male. Albert pouvait jouer un rôle de double appui, ce que l'empereur tâchait d'exploiter de son mieux, prévoyant encore une autre alliance matrimoniale : l'un des trois fils d'Albert, qui aurait reçu pour sa part les possessions bavaroises, devrait épouser une des filles de l'empereur. Un traité pré-nuptial entre Albert, fils d'Albert, et Anne de Bohême fut conclu à Prague le 10 avril 1371<sup>1126</sup>. Anne ne devait toutefois pas épouser Albert, mais le roi d'Angleterre Richard II, fait relaté dans le *Méliador* de même que les deux mariages précédents<sup>1127</sup>.

## XI.D

### La datation, le mécénat et la réception de *Méliador* - - quelques mots de conclusion

L'acceptation des noces de Marguerite de Flandre et de Philippe de Bourgogne comme première source d'inspiration de la trame nous amène à une nouvelle datation de la première rédaction du roman. Froissart ne peut avoir commencé à écrire *Méliador* qu'après la mort de la reine d'Angleterre, Philippa de Hainaut, son mécène et mère d'Edmond de Langley, c'est-à-dire après 1369, année où eut également lieu le mariage de Marguerite de Male et de Philippe le Hardi. Cette même année, Froissart retourna à Bruxelles pour entrer au service de Wenceslas et de Jeanne, et c'est aussi à la cour de Luxembourg-Brabant qu'il trouva l'encouragement (s'il fut bien à l'origine du projet) ou plutôt l'instigation directe à la rédaction de cette œuvre en vers. Il faut admettre que ce fut le duc Wenceslas qui lui fournit au moins partiellement la matière du roman et que cette commande avait été probablement précédée par la rédaction de la *Prison moureuse* (1372).

<sup>26</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 586, n<sup>os</sup> 524 sqq; SPĚVÁČEK, *Václav IV.*, op. cit., p. 70.

<sup>27</sup> Voir notre ch. XIX.B.

La première version de *Méliador* reliée dans l'atelier bruxellois de Godefroi Bloc en 1376-1377<sup>1128</sup> ne contenait que l'histoire de Camel, de Méliador et Hermondine et d'Agamanor et Phénonée, mais pas le roman de Sagremor inspiré par les noces d'Anne de Bohême, nièce de Wenceslas (1382). Par conséquent, elle ne peut être identifiée avec le manuscrit A, qui présente une rédaction du roman assez différente de celle du manuscrit B, mais dont le quatrième fragment relate un épisode des aventures de Sagremor. La première version ne contenait d'ailleurs pas non plus les pièces lyriques de Wenceslas.

Le manuscrit A, qui comprenait l'histoire de Sagremor et où manquait, selon Auguste Longnon, l'épisode d'Agamanor travesti en peintre<sup>1129</sup>, vit le jour en 1382 au plus tôt. Aucun des quatre fragments du manuscrit ne contenant de « chansons » de Wenceslas, il n'est pas possible de déterminer si elles y étaient déjà insérées à cette date. Malgré leur absence dans les fragments, nous serions tentés de répondre que oui, d'une part parce que Froissart les a insérées sur la requête personnelle du duc de Brabant, mort en 1383 et d'autre part parce que vers la même période (depuis 1381), il travaillait sur l'histoire de Sagremor. Il serait donc plus logique qu'il ait effectué le remaniement exigé par l'insertion des pièces lyriques en même temps que l'addition des nouveaux épisodes de Sagremor. Les vers du *Dit du Florin* (1389) qui rapportent la lecture de *Méliador* par Froissart à Gaston Phoebus, comte de Foix, témoignent du fait que les « chansons » de Wenceslas avaient été insérées dans le roman avant le voyage de Froissart en Béarn (1388) :

*Car toutes les nuis je lisoie  
Devant lui et le solacoie  
D'un livre de Melyador  
Le chevalier au soleil d'or  
Le quel il ooit volontiers, et me dist:  
« C'est un beaus mestiers, »  
« Beaus maistres, de faire tels choses. »  
Dedans ce romanc sont encloses  
Toutes les chansons que jadis,  
Dont l'ame soit en paradys,  
Que fist le bon duc de Braibant,*

<sup>1128</sup> PINCHART, *Archives des Arts*, t. I, *op. cit.*, p. 56 sqq selon AGR, CC, reg. n° 17 144, f° v.

<sup>1129</sup> LONGNON, « Introduction », in : *Méliador*, éd. cit., t. I, p. LII.

Wincelaus dont on parla tant ...  
 Car uns princes fu amoureux,  
 Gracious et chevalrous,  
 Et le livre me fist ja faire  
 Par tres grant amoureux afaire,  
 Comment qu'il ne le veïst onques<sup>1130</sup>.

Voici donc un petit résumé de la datation :

69	Noces de Marguerite de Male et de Philippe de Bourgogne ; mort de Philippa de Hainaut, reine d'Angleterre ; début du mécénat permanent de Wenceslas ; premières mentions des héros romanesques de <i>Méliador</i> dans le <i>Paradis d'Amour</i> (?).	Date <i>post quem</i> pour le début de la rédaction du roman.
73	<i>Joli Buisson de Jonece</i>	Dans ce dit, Froissart énumère toutes ses œuvres précédentes composées par lui, mais <i>Méliador</i> n'est pas mentionné, il n'est donc pas encore fini.
76/77	Reliure d'une première version du roman qui n'a pas été conservée.	Date <i>ante quem</i> pour le premier roman de <i>Méliador</i> .
82	Noces d'Anne de Bohême et de Richard II, roi d'Angleterre	Date <i>post quem</i> pour le roman de Sagremor et pour les fragments du manuscrit A
83 septembre	Mort de Wenceslas, qui n'a pas vu la nouvelle rédaction de <i>Méliador</i> .	La nouvelle version de <i>Méliador</i> n'est pas encore finie.
88(- 89)	Voyage de Froissart en Béarn, à la cour du comte de Foix, où il lit en trois mois la version intégrale de <i>Méliador</i> , dans laquelle les poésies de Wenceslas étaient déjà insérées.	Date <i>ante quem</i> pour l'insertion des pièces lyriques ainsi que pour tout le roman (probablement ms. A).
88(- 89)	Voyage de Froissart en Béarn, à la cour du comte de Foix, où il entend l'histoire de Pierre de Béarn, qui devait lui inspirer le motif de la chasse et du somnambulisme de Camel <sup>1131</sup> .	Date <i>post quem</i> pour le manuscrit B, version du roman presque entièrement conservée.

*Méliador* confirme certains faits que nous avons déjà pu relever à partir de sources historiques, mais nous fournit aussi de précieuses connaissances sur le contexte historique et psychologique de la vie du duc Wenceslas. *Méliador* témoigne de beaucoup de foi. C'est d'abord la foi en la personne de Charles IV, à laquelle le roman reconnaît une autorité sans limites : le personnage du roi Arthur est conçu comme le représentant et le garant d'un code de valeurs concrètes, de l'efficacité et de la validité du système hiérarchique qui repose sur

Dit du Florin, in : Jean FROISSART, « Dits » et « débats », éd. cit., p. 184, v. 293-309.  
 Michel ZINK, « Froissart et la nuit du chasseur », in : *Poétique*, XI/1980, p. 60-77.

elles<sup>1132</sup>. La majesté d'Arthur donne un sens à toutes les activités qui se déroulent dans l'espace romanesque, de même que Charles IV le faisait du moins du point de vue de Wenceslas. C'est aussi la politique matrimoniale exercée sous la tutelle de Charles IV (et de son successeur Wenceslas) qui est louée dans cette oeuvre. Le caractère du pouvoir et de l'autorité du roi Arthur constitue une analogie avec le rôle chrétien et universel de l'empereur, auquel le Christ a confié son règne terrestre, chose que Charles IV n'oubliait jamais de mettre en évidence. Toutefois, le curé des Estinnes-au-Mont supprime complètement l'auréole sacrée et divine du grand empereur pour la remplacer par l'arthurianisme.

Les trois mariages du roman, à l'image de ceux des neveux et des nièces de Jeanne et Wenceslas (nous parlerons plus bas des aventures de Sagremor, qui épousera Sébille), mettent ensuite en lumière tout le soin que le duc de Luxembourg et de Brabant consacrait à sa famille. N'ayant pas d'enfants et d'héritiers propres, le couple ducal brabançon devait ressentir une peine qu'il ne montrait probablement pas publiquement, mais participait aux négociations prénuptiales concernant leurs neveux et nièces avec d'autant plus de joie et d'enthousiasme dont les documents diplomatiques ne peuvent rendre compte. Car comment comprendre autrement le fait que les ducs de Brabant voulurent tenir dans le roman le rôle des parents de deux protagonistes amoureux ? *Méliador* exprime par ailleurs une grande confiance en la génération suivante. C'est probablement Froissart lui-même qui, ayant survécu à son bienfaiteur, compara implicitement dans le Prologue les temps pénibles des dernières décades du XIV<sup>e</sup> siècle au dénouement tragique de la matière de Bretagne.

Le roman exprime des idées inacceptables pour les Anglais – partisans de la guerre contre la France, ce qui limitait d'avance le milieu dans lequel *Méliador* pouvait être lu et où le romancier pouvait attendre une récompense. C'est donc surtout la partialité politique et le ton anti-anglais du roman qui

---

<sup>1132</sup> Voir le chapitre X. D. « L'empereur Arthur. Le temps réel et romanesque ».

nécessitèrent l'implantation de l'action sur les Iles britanniques. Ainsi, tout en satisfaisant ses mécènes, Froissart pouvait garder un certain espoir que ceux qui, éventuellement, pourraient se sentir visés par sa critique du comportement anti-écourtois et anti-français, ne découvriraient pas le sens de son œuvre. Ajoutons que les modifications définitives subies par le roman après le retour de Froissart au Béarn furent probablement faites dans l'intention de rendre l'ouvrage moins politique et plus littéraire.

Enfin, fait d'importance, *Méliador* rend compte de l'intensité de la relation entre Froissart et Wenceslas, qui ne consistait pas seulement en un simple contact régulier entre le poète et son mécène, quoiqu'elle puisse bien paraître comme telle, car le nombre des bienfaiteurs de Froissart était considérable et Wenceslas n'était que l'un d'entre eux. Le duc ne participa pas seulement à la rédaction du roman par ses propres vers que Froissart y inséra ; il faut voir en lui le principal fournisseur de la matière relative aux sujets historiques concernés. Si *Méliador* est en vers et non en prose, c'est peut-être aussi parce que Wenceslas s'intéressait à la poésie et souhaitait apprendre à composer des vers<sup>1133</sup>. Quant au choix du sujet arthurien, il n'est pas impossible de soutenir qu'il était discrètement présent dans la pensée des Luxembourgs, notamment chez Jean de Bohême, dont le chroniqueur Pierre de Zittau note qu'il avait envisagé d'organiser à sa cour une table ronde et tenté de réunir autour de lui des chevaliers (les princes des pays voisins y compris) qu'il aurait présidés à un banquet sur le modèle du roi Arthur. Sa tentative ne rencontra cependant pas de succès. La matière arthurienne pourrait peut-être aussi jeter un peu de lumière sur la symbolique mystérieuse des emblèmes de Wenceslas IV ?

Il n'est pas facile d'évaluer la popularité du roman *Méliador*, surtout si l'on ignore dans quelle mesure l'intérêt qu'il suscita dépendait de la connaissance de l'histoire originale, qui devait tomber, tôt ou tard, dans l'oubli. Si la lecture de *Méliador* plut beaucoup à Gaston de Foix, et si Charles d'Orléans en possédait un

---

<sup>1133</sup> Le duc souhaitait apprendre à rimer. Nous reviendrons sur le rôle de Froissart auprès du duc dans le chapitre XIII.B.



exemplaire dans sa bibliothèque, cela était peut-être dû au fait que le comte de Foix était un contemporain de cette histoire, qui plus est très bien renseigné sur les événements de son temps, tandis que Charles d'Orléans, petit-fils de Bonne, sœur de Wenceslas, était lui-même poète, et on ne s'étonne donc pas de le voir s'intéresser à une œuvre issue du mécénat de son parent. Par ailleurs, nous n'avons connaissance que de deux « exemplaires » de *Méliador*, et les quelques fragments du manuscrit A diffèrent beaucoup de la version B, qui se trouve probablement le volume de la bibliothèque de Charles d'Orléans et où manquent seulement la fin. Somme toute, nous ne disposons que d'un seul exemplaire de la version définitive, malgré l'autopropagation de Froissart, qui en fit la publication dans quelques-unes de ses œuvres.

Friedrich Wolfzettel a trouvé dans *The Boke of the Ordre of Chyvalry* (1484) l'énumération des œuvres du cycle de la Table Ronde culminant par la recommandation « *Read Froissart* »<sup>1134</sup>. Trouver une mention du roman arthurien de Froissart dans cet ouvrage destiné à la noblesse anglaise témoigne du fait que l'intégration de *Méliador* dans la tradition arthurienne rencontra un certain succès et que l'histoire originale critiquant la politique anti-française d'Edouard III, n'était donc tombée dans l'oubli et ne revenait plus à l'esprit de personne. *Méliador* cessa pourtant pas d'attirer l'attention et peut-être même d'être utile, en enseignant aux lecteurs le comportement modèle des chevaliers courtois, si l'on peut toutefois déduire tout cela d'une seule notice dans *The Boke of the Ordre of Chyvalry*. Voilà en quoi réside, entre autres, la virtuosité de Froissart<sup>1135</sup>.

---

<sup>1134</sup> WOLFZETTEL, « La 'modernité' du *Méliador* de Froissart », art. cit., p. 376.

<sup>1135</sup> *Méliador* est enrichi par les nombreuses aventures des héros secondaires, par des rencontres amoureuses, des échanges de lettres et des poèmes lyriques chantés, rêvés, dits, lus, écrits et même peints sur un tableau. Nous nous intéresserons encore à quelques-uns de ces aspects du roman dans le chapitre consacré aux tournois, et reviendrons sur l'histoire de Sagremor et de Sébille, qui évoquent le mariage de Richard II et Anne de Bohême, suivant l'ordre chronologique de notre narration.

## XII

### Reprise des combats entre la France et l'Angleterre. La bataille de Baesweiler

La reprise imminente de la guerre entre la France et l'Angleterre dut certainement constituer l'un des sujets de discussion lors de l'entrevue du roi de France avec le duc de Brabant et plusieurs autres alliés et feudataires français à Tournai en septembre 1368. Les préparatifs étaient en cours depuis longtemps. Froissart énumère les nombreux alliés du roi de France dans l'Empire :

*« si s'estoit pourveus de loing temps, tout bellement et tout sagement, d'avoir atraist et aquis à lui tous ses voisins, le duc Aubert, bail de Haynnau, et les seigneurs de celui pays, ossi le duc de Braibant et les seigneurs de celle terre, le conte des Mons, le conte de Clèves, l'évesque de Liège, l'évesque de Miès, l'évesque de Verdun, le duc de Loerainne, le duc de Bar, le conte de Montbliar, le conte de Genève, le conte de Savoie et toutes ses gens ... » etc.*<sup>1136</sup>

Le chroniqueur dit d'ailleurs que Charles V avait bien préparé depuis trois ans ses alliances dans le Hainaut et le Brabant : *« Li rois Charles de France, qui estoit sages et soutieus, avoit carpenté et ouvré tous ces trettiés III ans en devant, et bien savoit que il avoit des bons amis en Haynnau et en Braibant, et par espécial le plus grant partie des consauls des signeurs »*<sup>1137</sup>. Parmi les feudataires et les officiers brabançons attachés à la cause française, on comptait le receveur général de Brabant Godefroid de la Tour, le seigneur Jean de Bouchout et Bernard de Bornival,<sup>1138</sup> conseillers du duc Wenceslas, ainsi que Waleran de Fauquemont, seigneur de Born. Tous percevaient des rentes annuelles de la part du roi de France<sup>1139</sup>. En 1371, Charles V prit à son service deux chevaliers des Pays-Bas, Pierre de Cederich et Mauque de Louvain, qui restèrent pendant trois mois sous les ordres du connétable ; en 1372, il aida à payer la rançon de Clignet de Brabant, qui avait combattu avec Philippe le Hardi contre les grandes

<sup>1136</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 302.

<sup>1137</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 318 (sec. réd.).

<sup>1138</sup> Bernard II de Bornival fut conseiller de Wenceslas, jusqu'à sa mort en 1376, ayant succédé dans cette fonction à son père Bernard I<sup>er</sup>. Selon Kervyn de Lettenhove *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XX, p. 360, Bernard de Bornival fit hommage au roi de France en 1370.

<sup>1139</sup> DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 560, n° 1079 : donné à Melun, le 17 novembre 1374, mandement pour le paiement de ce qui pouvait être dû à Wenceslas, duc de Brabant, au sire de Bouchout (conseiller et créancier des ducs de Brabant) et à Godefroy de la Tour sur les rentes annuelles en contrepartie desquelles ils lui avaient prêté foi et hommage et étaient devenus hommes-lige du roi.

compagnies en 1368 et avec Wenceslas contre le duc de Juliers à la bataille de Baesweiler en 1371<sup>1140</sup>. Cependant, tout cela ne signifie pas que le duché de Brabant était impliqué dans la guerre franco-anglaise.

Charles V défia Edouard III, et fit circuler un manifeste faisant connaître le manque de loyauté du roi d'Angleterre et ses violations du traité de Brétigny. Les ducs de Brabant le publièrent dans leurs pays<sup>1141</sup>.

## XII.A Rappel des alliances

De même qu'au début de la guerre, le roi d'Angleterre chercha des soutiens auprès des princes allemands et de ceux des Pays Bas, notamment du duc de Juliers et d'Edouard de Gueldre, ses « *serourges* », dont Froissart dit « *qu'ils avaient les cœurs trop anglois (car ils estoient de long temps alyés avecques le roy d'Angleterre ou les roys, et conjoints par amour et faveur et agers à leurs guerres)* »<sup>1142</sup>. À défaut d'avoir pu trouver aucune trace diplomatique témoignant d'une participation de Guillaume de Juliers et d'Edouard de Gueldre aux manœuvres de l'armée anglaise, il ne reste qu'à se fier à Froissart<sup>1143</sup>.

*« Messires Eduwars de Guerlles et li dus de Jullers ses serourges eurent en convent au roy engléz que il le serviroient et aideroient à mil lanches contre le roy de Franche et les Franchois et deffierent cil doy seigneur tost et appertement le roy de Franche. »*<sup>1144</sup>

---

<sup>1140</sup> LEROUX, *op. cit.*, p. 277 *sqq*; PETIT, *Histoire ... Philippe le Hardi, op. cit.*, p. 245 *sqq*. Il s'appellait Pierre Clignet de Brabant, seigneur de Landreville, chevalier. Voir le document donné à Ivoix, le 12 août 1373 ainsi que ceux du 23 juin 1374 et du 14 mai 1378 analysées par VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. V, p. 59, n° 2994 ; p. 117, n° 3105 ; t. VII, p. 246, n° 5262, où Clignet reconnaît avoir reçu du duc de Luxembourg et de Brabant un acompte de 161 francs de France, puis encore 80 francs de France, à faire valoir sur l'indemnité qui lui était due pour sa rançon et ses pertes et dommages à Baesweiler. Un autre Pierre Clignet de Brabant, sire de Roucy et époux de Marie de Namur (veuve de Gui de Blois), était conseiller et chambellan du roi de France Charles VI et amiral de France. Cf. lettre donnée au Quesnoy le 17. 10. 1406, DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. III, p. 293 *sqq*.

<sup>1141</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 170 ; *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 318 et 421.

<sup>1142</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 18.

<sup>1143</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 182.

<sup>1144</sup> JEAN FROISSART, *Livre I .. d'Amiens*, éd. cit., t. III, p. 478 ; *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 315, cf. *ibid.*, p. 420 ; et *ibid.*, t. XVII (1322-1378, chroniques abrégées), p. 510, où il dit que les ducs de Gueldre et de Juliers promirent au roi d'Angleterre de le secourir avec 3000 lances.

Edouard réussit aussi à engager Robert de Namur, sire de Beaufort et de Renaix et maréchal de Brabant, qui allait se distinguer par un rôle particulier dans la bataille de Baesweiler.

*« Encorres escripsi fiablement li roys englès et manda à ce gentil chevalier monseigneur Robert de Namur, que il fuist tous appareillés de venir deviers lui, quant il seroit mandés, et qu'il retenist chevaliers et escuiers de tous lés, car il les paieroit et délivreroit tous. Ces nouvelles pleurent moult bien à monseigneur Robert de Namur, et festia et requelli liement les messagers dou roy englès, et leur dist que il estoit tous près, quant li rois englès le vorroit mander, et CC ou CCC armures de fer en se compaignie. »*<sup>1145</sup>

Plus loin, Froissart dit encore de lui : *« Messire Robers respondi qu'il estoit tous près, quant il plairoit au roy ou à son fil le duc de Lancastre, qu'il traist avant »*<sup>1146</sup>.

Charles V ne tarda pas lui non plus à prendre contact avec ses alliés potentiels dans l'Empire. *« Quant li roi de Franche s'en vit deffiés et trouva voies et pourcach pour yaux guerrier et ensonnier dou duc de Braibant son oncle et dou conte de Cleves et de aucuns seigneurs d'Alemaigne qu'il atraist à son acord. »*<sup>1147</sup> Selon Froissart, le roi d'Angleterre chercha à déjouer l'alliance étroite entre Wenceslas et Charles V en rappelant à Jeanne de Brabant les ententes conclues autrefois entre lui-même et son père, le duc de Brabant Jean III<sup>1148</sup>.

*« Encorres envoiea grans messaiges li roys englez deviers sa cousine madamme Jeanne duçoise de Braibant, en lui complaindant des tors et des injures que li roys de Franche li faisoit. Et prioit li roys à sa cousinne, à tout le mains se elle ne ses pays ne volloient estre de son accord ne tenir lez allianches de jadis que li dus de Braibant ses cousins et peres à la ditte damme et li pays de Braibant avoient juret et saiellet, elle ne fust mies ennemie ne contraire à lui. »*<sup>1149</sup>

Il ne fut cependant pas question d'une participation brabançonne dans l'armée anglaise, même si certains documents anglais donnent l'impression qu'Edouard

---

<sup>1145</sup> Robert de Namur, sire de Beaufort et de Renaix. Voir Annexe. Dossier généalogique, n° I.9 : « Les Namur ». *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 316.

<sup>1146</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 420, cf. p. 427 sqq ; cf. *ibid.* t. XVII, p. 510.

<sup>1147</sup> JEAN FROISSART, *Livre I.. d'Amiens*, éd. cit., t. III, p. 478 (*Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 315).

<sup>1148</sup> JEAN FROISSART, *Livre I.. d'Amiens*, éd. cit., t. III, p. 478 (*Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 315).

<sup>1149</sup> JEAN FROISSART, *Livre I.. d'Amiens*, éd. cit., t. III, p. 478 (*Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 315).

pourrait avoir eu quelque espoir dans ce sens<sup>1150</sup>. Les démarches anglaises eurent pour seul effet la déclaration de la neutralité du Brabant par la duchesse Jeanne :

« *Li chevalier qui envoiïet y estoient, messires Richars Seuri et messires Thummas Kok, de par le roy englés exploitièrent si bien que la duçoise de Braibant eut en convent que elle ne ses pays ne se mouveroit de ceste guerre. Et enssi eut li dus Aubers car grans messaiges li furent envoiïet.* »<sup>1151</sup>

Contrairement à ce que l'on avait vu au début du conflit franco-anglais, les principautés situées entre les deux Etats en guerre restèrent neutres. Albert de Bavière se refusa à aider les Anglais, sur le conseil de « *Jehan de Wercin, sénéscal de Haynau, par qui tous li pays estoit gouvernés, et liquel estoit sages homs et vaillans chevaliers durement et bon François* »<sup>1152</sup>.

Mais le fait que les principautés ne se laissèrent pas entraîner dans le conflit militaire n'excluait pas une participation des princes à titre personnel. Froissart dit que le Brabant resta neutre, mais l'attitude de Wenceslas pouvait en même temps être celle d'un partisan français, comme le chroniqueur le suggère plus haut. Les Anglais eux-mêmes le considéraient tel et voyaient en lui un obstacle menaçant leur invasion en France. Thomas de Beauchamps, capitaine de Calais, envoya au Brabant un espion qui se nommait Jean de Saint-Amand, chanoine de Cambrai, afin de recueillir des renseignements sur la puissance de l'armée de Wenceslas, sur la route qu'elle suivrait, et éventuellement de donner des indications sur les possibilités d'empêcher ce renfort aux troupes françaises. Dans son aveu, Jean reproduit les paroles du maréchal anglais Thomas de Beauchamp, comte de Warwick : « *messire Simon de Gournai, chevalier anglois, qui est chevetaigne des compaignes qui venront en France, et nous de son amisé avons bien oy que le duc de Brebant venrra aidier le roy de France si voulons que vous le nous faites savoir* »<sup>1153</sup>.

<sup>1150</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 164 sqq.

<sup>1151</sup> JEAN FROISSART, *Livre I.. d'Amiens*, éd. cit., t. III, p. 478 ; *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 315 sqq. Une paix entre le Brabant et la France fut convenue en 1368. Le message nommé Bunclin partit pour la France vers le 24 juin 1368, DE RAM, « Particularités », p. 232 : « *Item Bunclino misso cum nuntiis episcopi Leodiensis ad notificandum pacem regis Franciae per totam Brabantiam etiam apud Limburg, circa festum Johannis Baptistae, vi mut. val. vi s. gr.* ».

<sup>1152</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 317.

<sup>1153</sup> Fritz QUICKE, « Jean de Saint-Amand, chanoine de Cambrai, chapelain du pape : faussaire, traître et espion (133.-1368) », in : *Etudes d'histoire dédiées à la mémoire de H. Pirenne*, Bruxelles : Nouvelle société d'édition, 1937, p. 265-288, ici p. 273. L'édition de la confession écrite de Jean de Saint-Amand du 16 janvier 1368 est donnée en annexe, p. 281-288.

Les Anglais voulaient alors connaître « *l'empryse du duc de Breban qui doit venir servir le roy de France et secourir à quelque puissance et comment il y venra* », et tenter d'abord de signer une trêve avec le duc : « *se le duc de Breban vient trop fort, nous ferons traittier unes trêves pour parlementer avec luy et ce pendant, par embuches ou autrement, ...* ». Jean de Saint-Amand fut chargé moyennant 20 000 francs d'indiquer les moyens d'empoisonner Wenceslas en cas d'échec de cette tentative. Toutefois, sur dénonciation de Maugis, naguère religieux de Saint-Antoine à Naples et probablement émissaire de la cousine de Wenceslas Marie de Bourbon, Saint-Amand fut arrêté au Brabant en décembre, et, semble-t-il, décapité et écartele un mois plus tard<sup>1154</sup>. Cet épisode montre que les Anglais ne reculaient pas devant l'idée d'une tentative d'assassinat ; vers la fin de 1368, ils essayèrent également de tuer Louis de Male<sup>1155</sup>.

Les hostilités commencèrent au début de 1369, et l'offensive française fut suivie de succès. Comme le rapporte Froissart, Edouard fut « *durement courouchiés des nouvelles qu'il avois oyés et de celles encorres que il ooit tous les jours, de che que on li tolloit et prenoit enssi le pays qui se tenoit pour sien* ». Sur le front nord, les Français reconquirent le comté de Ponthieu et entrèrent à Abbeville le 29 avril. Parmi les nouvelles qui parvenaient à l'oreille du roi d'Angleterre, l'une annonçait que « *li contes de Saint-Pol, qui li estoit moult grans ennemis, se tenoit à Saint-Omer à plus de mil combatans, et couroient li Franchois tous les jours jusqu'es à Ardre* »<sup>1156</sup>.

On ignore ce que faisait Wenceslas entre le 13 février 1369<sup>1157</sup> et les noces de Philippe le Hardi, auxquelles il assista le 19 juin<sup>1158</sup>. Bien que nous ne

<sup>1154</sup> Conclusion tirée par QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 165 et « Jean de Saint-Amand », art. cit., p. 282 à partir de la chronique de Jean de Noyal (*Fragments inédits de la chronique de Jean de Noyal*, éd. A. MOLINIER, in : *Annuaire-bulletin de la SHF*, t. XX, 1883, p. 246-275, ici p. 265). Auparavant, Saint-Amand, qui savait contrefaire les sceaux et les cachets ainsi que l'écriture, avait trompé Marie de Bourbon et son époux Charles de Montmorency. Voici un extrait de son aveu : « *Item du scel du dit sire de Montmorency du temps ou je le portois, scelay mout de lettres closes et autres sans le sceue et commandement du dit sire de Montmorency et aussi de sa chevance que je gouvernoie, mis et emploiai en moult de lieux à mon prouffit et à mon fait partie et au prouffit d'autres sans le sceu de mon dit maistre qui se confioyt de moy* ». Plus tard, il contrefit le sceau de Montmorency pour s'en servir à différentes occasions.

<sup>1155</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 165.

<sup>1156</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 315.

<sup>1157</sup> Le 13 février 1369, il jouait aux tables et au tric-trac (*potrain* en flamand), DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 234. Sa dernière lettre fut expédiée, selon un cartulaire, le 6 février 1369 à Bruxelles, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 170.

dispositions d'aucune preuve témoignant de sa participation directe, soit à titre personnel, soit au titre de duc de Luxembourg, aux actions de l'armée française, nous ne pouvons exclure que cette lacune soit due à son éventuelle campagne militaire sur le front nord de la France. Les messagers nommés Hanssen et Henderlyn, qui se rendirent en mai 1369 auprès du roi de France avaient été envoyés par Jeanne seule – *iussu dominae ducissae*<sup>1159</sup>. Charles V passait alors deux mois de l'été en Normandie, où il préparait avec Philippe de Bourgogne « le projet un peu fou d'un débarquement en Angleterre »<sup>1160</sup>, tandis que Wenceslas se trouvait en juillet (vers le 18 juillet) et au début d'août à Ivoix et à Luxembourg. Le second messenger, parti de Bruxelles le 5 août pour le rejoindre à Luxembourg, lui apporta-t-il la nouvelle du débarquement de Jean de Gand, duc de Lancastre, à Calais ?<sup>1161</sup> Probablement oui. Entre ce moment et la fin de septembre, une deuxième lacune dans son itinéraire donne à penser que le duc était en voyage. Charles V se décidait alors, sur le conseil des trois États réunis à Rouen, à abandonner son projet d'invasion de l'Angleterre, et Philippe le Hardi était en campagne contre les Anglais, faisant une chevauchée ravageuse le long de la côte jusqu'à Harfleur, pour repousser les Anglais à Calais<sup>1162</sup> : un messenger nommé Bunclin, envoyé par Jeanne vers le 17 septembre, devait rejoindre l'armée française près de Calais<sup>1163</sup>. On ignore cependant si Wenceslas y était lui aussi.

Ces indices indirects, de même que le fait que les Anglais aient craint la force de Wenceslas au point d'envisager de l'empoisonner, et l'optique adoptée par Froissart lors de sa première relation de la bataille de Baesweiler, qui eut

<sup>1158</sup> Voir Annexe IV.2. Itinéraire.

<sup>1159</sup> DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 236 : « *Item Hanssen et Henderlyn, euntibus in Francia ad regem iussu dominae ducissae in mense Maii, vi mut.* ».

<sup>1160</sup> AUTRAND, *Charles V*, op. cit., p. 571.

<sup>1161</sup> Un messenger fut envoyé à Ivoix vers le 18 juillet et un autre devait le rejoindre après le 5 août ; DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 236 sqq. « *Item Henkino de Habays nuntio misso quinta die Augusti ad dominum ducem de Bruxellis in Lucemburg, duos francos val. iii mut.* » ; WURTH-PAQUET (citant l'éd. de DE RAM), éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 114, n° 559

<sup>1162</sup> AUTRAND, *Charles V*, op. cit., p. 572.

<sup>1163</sup> DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 236 sqq : « *Item dedi Bunclino nuntio, iussu dominae ducissae misso per litteras in exercitu Francorum jacente ante Calecium circa Lambertii, iii mut.* ».

lieu en août 1371<sup>1164</sup>, permettent de penser que cette grande bataille, tout en ayant l'air d'une confrontation à l'intérieur du Saint Empire, doit être considérée comme un épisode à part entière de la guerre de Cent Ans. Vraisemblablement, les ducs de Juliers et de Gueldre devaient à l'origine empêcher l'armée de Wenceslas de rejoindre les troupes françaises<sup>1165</sup>.

La composition de l'armée de Wenceslas fut reconstituée par J.-Th. De Raadt à partir des quittances relatives aux indemnités payées en raison de la guerre de Juliers. Elle était formée des chevaliers de ses pays, de Luxembourgeois sous les ordres de Gilles, seigneur de Rodenmachern, lieutenant du duché de Luxembourg, de Brabançons, de Limbourgeois, d'Anversois, *etc.* Des troupes auxiliaires vinrent également d'autres parties des Pays-Bas, de France et d'Allemagne : il y avait des Flamands commandés par Louis de Namur, sire de Petegem et de Bailleul, des Namurois, ainsi que des Liégeois commandés par Lambert, sire d'Oupeye et de Chaumont et maréchal de l'évêché de Liège, des Barrois venus avec Pierre de Bar, des Alsaciens menés par Ulric de Fénétrange et beaucoup d'autres. Le grand nombre de feudataires français venu participer à la bataille témoigne lui aussi du fait que la rivalité franco-anglaise qui trouvait là un champ de bataille à l'Ouest de l'Empire. Parmi eux, le comte de Saint-Pol Gui de Luxembourg-Ligny, que Froissart avait vu près de Saint-Omer<sup>1166</sup>, le sénéchal du Hainaut Jean de Werchin, et de nombreux autres<sup>1167</sup>.

---

<sup>1164</sup> Dans la rédaction d'Amiens de ses *Chroniques*, ainsi que dans la rédaction abrégée « depuis l'origine des guerres de France et d'Angleterre jusqu'au voyage de l'empereur Charles de Luxembourg en France », *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XVII (1322-1378, chroniques abrégées), p. 510 *sqq.* Baesweiler se trouve près d'Aix-la-Chapelle, aujourd'hui en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

<sup>1165</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 182.

<sup>1166</sup> Où il était venu « à plus de mil combatans ». *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 315.

<sup>1167</sup> Jean-Théodore DE RAADT, « La bataille de Bäsweiler (22 août 1371). Liste des combattants du duc Wenceslas suivie de quelques documents inédits pour servir à l'histoire de cette journée », in : *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles*, t. XI, 1897, p. 279-301, t. XII, 1898, p. 341-359, t. XVII, 1903, p. 267-350. Pour les combattants luxembourgeois, il est utile de consulter les comptes des aides accordées par le pays de Luxembourg au duc Wenceslas en 1374 et en 1378, rédigés par Thierry Jehel, prévôt d'Ivoix, et publiés par Jacques GROB et Jules VANNERUS dans : *Dénombrements des feux des duché de Luxembourg et comté de Chiny*, t. I, Documents fiscaux de 1306-1537, Bruxelles : Kiessling et Cie, 1921, p. 575-600.



La bataille qui eut lieu près d'Aix-la-Chapelle fut pour le roi d'Angleterre et ses alliés, à en croire Froissart, un évènement assez inattendu : « *estoit leur intention que d'entrer temprement en France et de i faire un si grant damage, que il parroît XX ans en apriés ; mais de ce ne fisent-il riens, car leurs proupos fu brisiés par aultre voie qu'il ne cuidoiënt adont, sicom vous orés avant en l'istore* »<sup>1168</sup>.

Il est vrai que bien qu'il ait préparé une nouvelle invasion en France depuis 1369, Edouard III ne fut en mesure de mettre à exécution ce projet, pour lequel il avait armé de nombreux navires, qu'en 1372<sup>1169</sup>.

## XII.B

### La bataille de Baesweiler selon la rédaction d'Amiens des *Chroniques* de Froissart : un épisode du conflit franco-anglais

Les *Chroniques* de Froissart contiennent trois versions de la bataille de Baesweiler, ou encore de la « guerre de Juliers », comme Froissart l'appelle. La première est celle de la rédaction d'Amiens<sup>1170</sup> ; on trouve également un remaniement, dont le sens ne diffère pas beaucoup du texte d'Amiens, dans une rédaction abrégée des *Chroniques*<sup>1171</sup>. Une seconde version de la « guerre de Juliers », datant d'après la mort de Wenceslas, apparaît dans le troisième livre des *Chroniques*. Contrairement à cette dernière, la première version de l'évènement de la plume de Froissart n'avait pas pour but de chanter les louanges du duc Wenceslas, et pourrait avoir été écrite immédiatement après le conflit. La bataille y est présentée comme l'un des épisodes de la guerre franco-anglaise. L'attention du lecteur est complètement détournée de la défaite catastrophique de Wenceslas, alors mécène de Froissart, et se concentre sur le roi d'Angleterre, dont le point de vue est exposé :

« *En ce temps faisoit ung très grant appareil pour passer le mer li dus de Lancastre et avoit son passage segnefié à ses .II. cousins germains, le duc de Guerle et le ducq de Jullers qui le devoient servir à mil lanches et entrer où royaume au lés deviers*

<sup>1168</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 319 (sec. réd.).

<sup>1169</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 182.

<sup>1170</sup> Cf. DILLER, « Introduction », in : JEAN FROISSART, *Chroniques. Livre I. Le manuscrit d'Amiens*, p. ix-xxiii ; *Chroniques de Froissart*, éd. cit. (SHF), t. VIII (1370-1377), p. 274 sqq.

<sup>1171</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XVII (1322-1378 chroniques abrégées), p. 510 sqq.

*Tieraisse [la Thiérache<sup>1172</sup>] à si grant effort que pour combattre tout chiaux qui contre aux se metteroient. Et y devoient ossi y estre – il en estoient priiet et mandé – messires Robers de Namur, li comtez de Saumes en Ardane et tout chil de l'empire qui avoecquez yaux estoient aliiet. »*

Les ducs de Gueldre et de Juliers, de même qu'Henri, comte de Salm, feudataire de Wenceslas, s'étaient donc alliés aux Anglais, qui préparaient ces troupes afin d'attaquer les Français<sup>1173</sup>. Leur armée devait attendre les ordres du roi d'Angleterre et de son fils, le duc de Lancastre.

*« Et quoyque ceste armee et emprise se mesist avant, li roys d'Engleterre l'ordonnoit où nom de son fil, le ducq de Lancastre qui point n'estoit ens où pays, ainschois estoit en Gascoingne, où il guerioit là fortement et avoit guerriet tous le tamps depuis le departement dou prinche son frere. Més on l'atendoit de jour en jour car li roys l'avoit remandé et estoient ses pourveanches sus le Geronde où havene devant Bourdiaux. »*

Selon Froissart, cette armée ne respecta cependant pas les dispositions d'Edouard III et n'attendit pas le duc de Lancastre, s'engageant dans un autre combat qui n'était, pour le roi d'Angleterre, d'aucune utilité :

*« Or avint que ceste armee ne se fist point si comme li roys et ses conssaux l'avoient empenssé à faire, pour le cause de ceque en celle saison où mois d'aoust, une grosse assambee de gens d'armes se mist sus en l'empire entre le ducq Wincelin de Braibant et de Luxembourgq qui en fu chiés de son costé et le duc de Jullers et messire Edouwart de Guerles de l'autre costé ».*

Le conflit entre les deux ennemis, Wenceslas d'une part et les ducs de Juliers et de Gueldre de l'autre, divisa également les combattants anglophiles d'Edouard III et redistribua les alliances. Certains alliés des Anglais ne combattirent pas comme prévu contre les « Français » avec les ducs de Juliers et de Gueldre. Ils rejoignirent le parti « français » du duc Wenceslas et se battirent au contraire contre ces deux ducs allemands, en raison du fait que ces derniers (ou leurs mercenaires) avaient perturbé la trêve commune dans l'Ouest de l'Empire. Ce furent notamment Robert de Namur, maréchal de Brabant, et le comte de Salm, feudataire de Wenceslas, qui se virent obligés de changer d'alliance.

<sup>1172</sup> Située sur la frontière franco-belge, au nord du département de l'Aisne, débordant dans le dép. du Nord et dans celui des Ardennes, puis dans le Hainaut et dans le Namur.

<sup>1173</sup> Henri VI, comte de Salm, marié à Adelaïde de Schoonvorst. Renier, sire de Schoonvorst, et son fils du même nom étaient chacun à la tête d'un contingent.

« Et là eut, le nuit Saint Bietremieu, l'an dessus dit, entre ces seigneurs et leurs gens une très grosse bataille et maint gentil homme mort et pris. Et par especial li dus de Guerle qui avoit empris la guerre si forte et à porter si grant contraire le royaume de Franche y fu ochis, quoyque li dus de Jullers obtenis le plache, ... »

Le roi d'Angleterre subit de graves dommages : d'une part, le duc de Gueldre fut tué (il mourut sans laisser d'enfant et la Gueldre connut par la suite un conflit de succession) ; d'autre part, les trois Namurois « li enfant et seigneur de Namur qui li estoient », de même que le comte de Salm, furent fait prisonniers :

« Siques, pour celle avenue et pour le perte que li rois d'Engleterre eut là de son nepveult messire Edouwart de Guerles où il avoit très grant fiance et le prise de monsigneur Robert de Namur et de pluisseurs bons chevalliers, dont li dus de Lancastre, ses fils, euuist estet servis et aidiés en son voiaige, il rafrenna son pourpos et contremanda ceste armee et chevauchie. Se ne prist nient si priés li dus de Lancastre de revenir. »

Froissart note que Wenceslas fut relâché par la suite « par le puissanche le roy Carle d'Alemaingne et empereur de Rome », sans toutefois détailler comment. Dans la rédaction d'Amiens, il évite toute remarque au sujet de la captivité du duc Wenceslas au château de Nideggen sur la Roer, qui dura dix mois, mentionnant Wenceslas en tête des captifs, mais sans plus. La personne qui subit les conséquences les plus graves fut selon lui le roi d'Angleterre :

« Toutefois par le mort de monsigneur Édouwart de Guerles, qui estoit ung très-grant capitaine de gens d'armes, et pour le doute ossy que le duc de Jullers eult, que on ne ly ardesist son païs, se il s'en partoit, le voiage du roy d'Engleterre et ses pourpos fu brisiés et rompus et ne se fist point en celle saison ; car chil qui confort ly avoient promis, furent sy ensonnyet tant d'une part que d'aulture, qu'il n'y avoient loisir d'entendre »<sup>1174</sup>.

Le duc de Juliers avait donc lui aussi peur que les mercenaires « anglais » ne viennent ravager son pays.

On trouve une note curieuse au sujet de la captivité de Wenceslas chez Jaique Dex, qui affirme que « se le dit duc [de Juliers] n'eust heu acord au dit empereur, il estoit tout prouveu de mener le dit duc de Braibain en Yngleterre »<sup>1175</sup>. Cette remarque vient à l'appui du point de vue du Froissart d'Amiens, selon lequel la bataille de Baesweiler faisait partie du long conflit franco-anglais.

<sup>1174</sup> Œuvres de Froissart. Chroniques, éd. cit., t. XVII, p. 511.

<sup>1175</sup> JAIQUE DEX, éd. cit., p. 309.

## XII.C

### « *Istoire de la guerre d'Alemaingne* » dans la *Chronique des quatre premiers Valois* : aperçu des phases du combat

Le chroniqueur normand des *Quatre premiers Valois* a rédigé l'un des plus longs et curieux récits de la bataille<sup>1176</sup>. Mélangeant à peu près tout, il identifie dans son récit d'anciennes animosités entre le Brabant et le Juliers aux causes directes de la bataille, dont il fait en fait le récit deux fois : un premier qu'il rapporte explicitement à la bataille de Baesweiler, et un second, pratiquement le même en plus détaillé, qu'il présente comme la description d'une seconde bataille censée s'être déroulée sous le successeur des ducs Edouard et Renaud de Gueldre, neveu de ces derniers et fils du duc de Juliers<sup>1177</sup>. Malgré toutes ces confusions, la chronique offre un récit riche en détails intéressants et plongé dans une atmosphère de combat cruel, sanglant, héroïque et malheureux qui diffère sensiblement des versions de Froissart. Selon le Normand, la lutte fut déclenchée quand « *en cel an mil trois cens soixante onze, le duc de Guerles et le marquis de Julliers avoient meu guerre au duc de Braban, frere de l'empereur, oncle du roy de France, du duc d'Angou, du duc de Berry et du duc de Bourgoingne, freres du dit roy de France* ». Il prétend que les ducs de Juliers et de Gueldre défièrent Wenceslas, alors que le défi fut plutôt lancé par le duc de Brabant juste après le retour de ses ambassadeurs, qui lui rapportèrent le refus du duc de Juliers d'accéder au dédommagement des marchands dévalisés par les pillards sur son territoire.

---

<sup>1176</sup> Tout comme la guerre entre la Flandre et le Brabant, la bataille de Baesweiler est devenue l'objet d'un grand nombre de relations par les chroniqueurs, qui ne s'accordent aucunement sur les faits fondamentaux. Quicke avait déjà fait remarquer cette diversité et dressé une liste des chroniques traitant cet événement (QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 185, n. 27, avec son jugement sur les qualités respectives des différents récits ; voir aussi *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 588, n° 536a). Nous continuerons de tirer nos sources chez les mêmes chroniqueurs, notamment chez Froissart. La *Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, éd. cit., p. 215-220, que nous avons choisie comme « guide » des combats, présente un récit original.

<sup>1177</sup> Il est curieux que Froissart, *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XVII (1322-1378 chroniques abrégées), p. 511, fasse la même erreur, prenant Edouard de Gueldre pour le fils du duc de Juliers, alors que le fils du duc de Juliers ne devint duc de Gueldre qu'en 1372 (après la mort d'Edouard III à Baesweiler et après celle de son frère Renaud en décembre 1371). Ayant conclu que les deux batailles renvoient à une seule, celle de Baesweiler, nous allons restructurer son texte d'après les phases du combat pour faciliter la lecture. Nous exposerons donc pour chaque phase deux extraits, afin de bien saisir l'enchaînement des événements.

La phrase d'introduction citée ci-dessus indique le point de vue du chroniqueur : deux princes de faible importance attaquèrent un duc très noble, dont l'énumération de la noble parenté témoigne du haut rang. Il ajoute : « Vincelaux, duc de Luxembourg, filz du bon roy Jehan de Behaingne qui aveugla le quel mourut à Crecy, et fut frere de l'empereur Charles et oncle par mere du roy de France et des ducs ses freres devant diz ». Il connaît même les détails plus subtils de la parenté de Wenceslas : « Lequel duc de Braban out en son aide le conte de Saint Pol et son filz qui lui appartenoient de lignage. » Cela étant, le chroniqueur normand prend généralement Wenceslas pour un « Français », tandis que le parti opposé est « allemand ». Dans son récit très animé figurent aussi les « Anglais », alliés aux Allemands, et les « Navarrais » combattant avec les Français.

Les adversaires de Wenceslas, le duc de Gueldre et le marquis de Juliers, sont présentés comme les instigateurs du conflit : « Et estoit le dit duc de Guerles entré en la terre du dit duc de Braban ». Selon le chroniqueur, la défaite de Wenceslas à Baesweiler eut une sorte de prélude : « Le duc de Julliers gueroya le duc de Braban, en son aide le duc de Guerles duquel il out à moullier sa sœur, et vindrent à host bannie. Le duc de Julliers et cil de Guerles entrèrent en Braban et coururent le pais, ardirent, bruirent et prindrent prisonniers et moult domaigerent le pais ». Puis, Wenceslas prépara sa revanche, rassemblant une armée plus grande que celle du duc de Juliers : « le duc de braban manda ses amis, le comte de Saint Pol, monseigneur Jacques et monseigneur Robert de Bourbon<sup>1178</sup>, Guillaume de Guyon de Namur<sup>1179</sup>, monseigneur de Rochefort, le conte de Cleves, Robert Darque frere de l'esveque de Liege, le senechal de Henault [Jean de Werchin], le prevost de Buillon et les Brabançons tant de cheval que de pié ». C'étaient « les Français ». Cette désignation ne témoigne cependant pas de leur « nationalité », mais plutôt de leur parti dans le conflit franco-anglais. Ils parlaient certainement la langue d'oïl, mais aussi le thiois, courant à la cour de

<sup>1178</sup> Jacques de Bourbon (troisième fils de Jacques de Bourbon, comte de La Marche), qui devint en 1397 seigneur de Préaux (en Normandie) par son mariage avec Marguerite de Préaux, dame de Préaux, Dangu et Thury, veuve de Jean de La Rivière. Jacques vécut longtemps à la cour de Brabant, où il recevait chaque année une certaine quantité de draps. MARTENS, *L'administration, op. cit.*, p. 163. Quant à Robert de Bourbon, il est introuvable dans les tables généalogiques. A moins que le chroniqueur ne se soit trompé sur son prénom, il faut supposer que Robert était un bâtard.

<sup>1179</sup> Robert et Louis de Namur et leur neveu Guillaume d'Écluse, voir Annexe. Dossier généalogique, I.9.

Brabant<sup>1180</sup>. En voici l'exemple le plus frappant : Jacques de Bourbon, troisième fils de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, dans les veines duquel coulait le sang de saint Louis, semble avoir été un Français par excellence. Fait prisonnier à Baesweiler puis libéré, Jacques adressa toutefois au duc Wenceslas (lui aussi parfaitement francophone) une longue quittance entièrement rédigée en flamand<sup>1181</sup>.

Wenceslas avait à peu près 2600 heaumes lors de son incursion dans le Juliers sous la bannière de Charles IV et de l'Empire<sup>1182</sup>. « *Et vint le duc de Brabant son host en la terre du dit duc de Julliers. Et premierement y entrerent monseigneur Robert, o lui les François qui avoient l'avantgarde* », c'est-à-dire Robert de Namur et Guy de Luxembourg-Ligny, comte de Saint-Pol. Ses adversaires étaient « Allemands » : « *Le duc de Julliers et le duc de Guerles, le comte de Nazo [Nassau], le sire de Vitefaille [Westphalie], le sire de Rusces, le senechal de Couloingne, frere de l'archevesque<sup>1183</sup>, o moult grant gent* ». L'ost de Guillaume VI comptait 1000 lances ; le duc de Gueldre en avait 600. A Baesweiler, non loin d'Aix-la-Chapelle, les armées s'affrontèrent et le chroniqueur normand rapporte que trois combats y furent livrés.

La première bataille consista en l'affrontement du maréchal de Juliers d'une part et de Robert et Louis de Namur, Gui de Saint-Pol, et une partie des Français de l'autre. Les « Français » furent victorieux et le maréchal de Juliers fut fait prisonnier. Ceux qui purent s'échapper se réfugièrent chez le duc de Juliers<sup>1184</sup>. La deuxième bataille fut livrée entre Gui de Luxembourg-Ligny,

<sup>1180</sup> Le flamand était d'ailleurs également maîtrisé par Jean Froissart, voir PIRENNE, *Histoire de Belgique*, op. cit., p. 458.

<sup>1181</sup> RAADT, « La bataille de Bäsweiler (22 août 1371) », art. cit., in : *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles*, t. XVII, p. 310 sqq. Cependant, la dette de Baesweiler ne lui fut pas payée entièrement. Ce ne fut qu'Antoine de Bourgogne, successeur de Jeanne de Brabant, qui conclut avec lui un accord pour le remboursement de toutes ses créances. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. II, p. 668, n° 38.

<sup>1182</sup> Les comptes exposés par RAADT, « La bataille de Bäsweiler », art. cit., mentionnent 2000 combattants de Wenceslas ; BOFFA, op. cit., p. 22 ; JANSSEN, art. cit., p. 226.

<sup>1183</sup> L'archevêque de Cologne, Frédéric de Saarwerden, et Guillaume, comte de Berg, envoyèrent deux contingents. L'archevêque avait conclu, le 4 août 1371, une alliance avec Guillaume de Juliers, afin de protéger leurs territoires respectifs qui s'étendaient entre la Meuse et le Rhin. Cf. THOMAS, « Die Luxemburger », art. cit., p. 87.

<sup>1184</sup> « ... le mareschal de Julliers o sa bataille ala devant. Monseigneur Robert de Namur o son frere et une partie de François alerent contre. Et là oult dure et fiere bataille. Et à force d'armes furent les Allemands

comte de Saint-Pol, et le duc de Gueldre. Le chroniqueur souligne surtout la haine d'Edouard de Gueldre pour Gui et lui fait dire : « *Où est la bataille au comte de Saint Pol? Là yray ferir. S'il peult estre desconfit, je ne prise rien le demourant.* ». Ce combat fut le plus impressionnant, car il devait s'achever par un duel et finit par la mort des deux princes. « *Et là commença bataille dure et pesante qui dura longuement. Et jouxterent corps à corps le dit duc de Guerles et le dit comte de Saint Pol et s'entre navrerent mortellement* ».

Plus bas, le chroniqueur revient sur ces événements de manière plus détaillée : « *Et out le dit comte de Saint Pol et Robert de Namur o les barons de France la premiere bataille* ». Il affirme que les troupes françaises de Gui de Luxembourg-Ligny et des Brabançons, qui devaient marcher ensemble, furent séparées par l'irruption d'un corps de bataille désigné comme « anglais » : « *Et chevauceront contre le duc de Guerles, maiz ilz ne furent pas suys de Brabançons. Car les Angloiz se mistrent entre eulx et les Brabançonnois. Adonc commença la bataille dure et pesant* ». Les Brabançons en question qui ne suivirent pas les Français de Gui étaient commandés par le maréchal de Brabant, Robert de Namur, dont le chroniqueur ne parle plus par la suite. « *Et vint courre sus le duc de Guerles aux François. Car bien lui estoit adviz que, s'ilz estoient vaincus, legierement seroient les autres desconfiz.* »

Le contingent de Gui de Saint-Pol se battit avec acharnement et très vaillamment : « *Et là out trop merveilleux estour et fort et s'entre coururent sus de glaives. Et dura moult longuement la bataille dure et mortel, dont il convint mourir maint noble homme. Puis mistrent main aux espées. Là se portent vaillamment le comte de Saint Pol et ceulx de sa partie.* » Mais les troupes de Robert de Namur ne les ayant pas suivis, leur nombre était inférieur à celui des combattants du duc de Gueldre, si bien qu'ils ne purent leur tenir tête : « *Maiz la chose estoit mal pertie. Car le dit comte de Saint Pol n'avoit pas sept cens combatants, et le duc de Guerles en avoit plus de huit mille [sic]. Si ne les peurent souffrir cil de la partie au dit comte de Saint Pol, et leur convint perdre place.* » Puis, le comte Gui devait affronter le duc Edouard au corps à corps. « *Et lors de duc de Guerles vint sur le comte de Saint Pol. Le comte de Saint Pol luy*

---

*desconfiz et le mareschal prins. Ceulx qui eschapperent fuirent au duc de Julliers qui venoit à deux grosses batailles ...» .*

*couru sus, le glaive au poing, plain d'ire de ce qu'il veoit sa gent mourir entour lui. »* Leur combat enragé fut marqué par leur haine mutuelle :

*« Et aussi le duc de Guerles et lui s'entre haioient mortellement. Et [le comte de Saint Pol] scavoit bien que, se le duc de Guerles le prenoit vif, qu'il le feroit mourir en prison. Et dit que de bonne heure fut né, se par se mains son ennemy estoit occiz. Lors couru seure au duc de Guerles. Et le duc de Guerles, comme il le cognust, lui couru seure. Et s'entreferirent ambedeux parties par tel vertu de leurs glaives que tous deux en moururent, tant s'entre frapperent de grant yre et cheirent à terre tous deux envres et mors. »*

Gui de Saint-Pol et Edouard de Gueldre se blessèrent mortellement l'un l'autre. La fin du comte fut insidieuse et peu héroïque. *« Monseigneur le comte de Saint Pol s'estoit mis hors de l'estour. Ung villain Rusce le fery par la teste d'une grant machue l'occist. »* Le vilain néanmoins paya cette perfidie de sa vie, parce qu'il avait ainsi nuit aux intérêts pécuniaires du duc de Juliers : *« Le dit villain Rusce s'en vanta devant le duc de Julliers qui fit traîner et pendre au gibet le dit Rusce qui avoit occiz ung si noble prince. »* Le duc de Gueldre mit un certain temps à recouvrer ses forces, puis il reprit les affrontements. *« Apres certain temps apres ceste devant dicte bataille fit sa semonce pour aller sur le duc de Braban »*. Mais lui aussi trouva une mort inattendue. *« Le duc de Guerles leva sa visiere et ung arbalestrier le fery qui l'occist. »* Son corps et ses armes ne tombèrent cependant pas dans la poussière du champ de bataille. *« Ung syen escuier monta derriere lui et le soustint mort ainsi qu'il apperoit vif. »* En réalité, le duc de Gueldre mourut trois jours après la bataille, des suites de ses graves blessures.

Au troisième et plus grand affrontement, qui s'avéra décisif, participèrent *« Monsieur Jacques de Bourbon, le senechal de Henault [Jean de Werchin], monseigneur Raoul de Reneval et moult de nobles hommes »* qui *« alerent avecquez le dit duc de Braban pour combatre le dit duc de Guerles »*. Leurs adversaires, *« le duc de Julliers, le comte de Nazo et les Rusces et les Vitefailliens, vindrent de grant courage et à force ferir sur les Brabançons »* et réussirent à s'emparer de *« l'estandart au duc de Braban »*. Dès qu'ils leurent, ils *« tournerent Brabançons à desconfiture »*. Le résultat de cette bataille, où *« fut prins le duc de Braban et maint bon chevalier prins prisonnier »*, inversa celui de la première bataille victorieuse :



*« La bataille de ceulx de l'Aucefrite combatirent la bataille de monseigneur de Namur et des François, lesquelz faisoient Tyais reculer. Le comte de Nazo vint par derriere ferir. Et quant Francoiz et Navarrois se vinrent enclos, ilz se rendirent. Et furent prins prisonniers tous les nobles chevaliers ou occiz. Monseigneur de Rochefort, monseigneur de Tyns, monseigneur de Fauquemont, monseigneur Robert Darque y furent occiz. »*

Plus bas, le chroniqueur s'arrête plus longtemps sur le comportement de Wenceslas : *« Lors fut grant la criée d'une partie et d'autre. Et comme le duc de Braban vit la bataille, il dit à ses hommes : « Qui me aymera, si me suyve ! J'auroie plus chier estre mort que je ne feisse secours à ceste bonne chevalerie de France »*. Ce cri poussé par le duc correspond bien à la version d'Amiens de Froissart, qui dit elle aussi que le duc se battait aux côtés de la chevalerie française contre les Anglais et leurs alliés allemands. Le Normand ne nous laisse pas douter de la vaillance du duc de Brabant : *« Adonc fut la bataille forte et dure. Et se porta vaillamment le duc de Braban. Et fit si grant effors d'armes lui et les syens qu'il se mit en la bataille des François qui soustenoient pesant faiz et grant charge d'armes. »*

*« Maiz pou leur valu »*. Enfonçant le contingent de Gui de Luxembourg-Ligny, les Gueldrois tombèrent sur les troupes de Wenceslas par derrière : *« ung des filz au duc de Julliers, lequel fut duc de Guerles<sup>1185</sup>, les avironna si fort de toutes pars qu'ilz ne peurent souffrir l'estour. »* L'ost de Wenceslas, cerné par les ennemis, dut se rendre : *« Et là furent prins iceulx haulz hommes, le duc de Braban, le filz au comte de Saint Pol, monseigneur Jacques de Bourbon, monseigneur Guillaume<sup>1186</sup> et Guy [Louis ?] de Namur, le senechal de Braban, monseigneur Raoul de Reneval, le senechal de Henault et moult autres nobles hommes. Et les emmenerent prisonniers ceux de Guerles et de Juliers ... »* Si tel fut le destin des nobles, celui des soldats piétons fut nettement pire : *« moult occistrent de ceulx de pié et moult en perirent et noierent en la riviere de Meuse »*. Il ne fait pas de doute que Wenceslas, censé payer les rançons pour ses féaux captifs, reçut tous les égards possibles. Il fut placé au château de Nideggen sur la Roer, prison courtoise où il devait passer presque onze mois.

<sup>1185</sup> Le chroniqueur se trompe à ce sujet, car Edouard de Gueldre était le beau-frère de Guillaume VI de Juliers. Le fils du duc de Juliers et de Marie de Gueldre, Guillaume, ne devint duc de Gueldre qu'en 1372, après la bataille de Baesweiler, où Edouard mourut, et après les quelques mois de règne de Renaud de Gueldre, sorti de prison après la mort de son frère. Il était néanmoins mineur et le duc de Juliers régenta le duché. Guillaume épousa Catherine de Bavière, fille du duc Albert et veuve de son prédécesseur sur le trône ducal Edouard.

<sup>1186</sup> Fils du comte Guillaume de Namur.

## XII.D

### La bataille comme coïncidence de plusieurs facteurs.

#### Quelques mots de conclusion

Bien que nous soyons encore loin d'avoir épuisé le sujet de la bataille de Baesweiler (nous en traiterons encore plus bas dans le contexte de la relation entre Jean Froissart et Wenceslas de Bohême), nous pouvons déjà tirer quelques conclusions à partir des données exposées dans les chapitres précédents. Parmi les motifs à l'origine des mécontentements, inimitiés et passions violentes à l'œuvre lors de la bataille, on trouve les faits suivants : en premier lieu, le conflit franco-anglais regagnait en intensité. La bataille de Baesweiler eut lieu à un moment où les souverains de France et d'Angleterre battaient le rappel de leurs alliés et où ceux-ci rassemblaient leurs troupes en réponse. Wenceslas était censé aller défendre la France, que les ducs de Juliers et de Gueldre se préparaient à attaquer.

En second lieu figurent les raisons liées à la sécurité des routes, si importante pour les sujets commerçant, surtout pour les marchands brabançons. Ce problème était récurrent depuis la paix de Brétigny, qui avait eu pour effet la multiplication des soldats-brigands, mais gagna en intensité dans la région en 1371, en raison du projet d'incursion en France préparé par le roi d'Angleterre. Les brigands formèrent des compagnies qui envahissaient et pillaient le pays, ou se faisaient embaucher par les seigneurs féodaux et se tenaient sous leur protection tout en vivant de la rapine. C'était le cas des mercenaires protégés par le duc de Juliers. Les marchands se plaignirent à plusieurs reprises auprès du duc Wenceslas, déjà assez expérimenté dans le domaine de la suppression de ces routiers, mais surtout responsable de la *landfriede*, système créé dans l'intention de résoudre ce genre de problèmes soit à l'amiable, soit par la force, et d'assurer la sécurité des transports. La *landfriede* de Basse Lotharingie était autorisée à porter la bannière de l'Empire, et Wenceslas s'en servit. Il entreprit

quelques tentatives pour régler le conflit paisiblement et assurer un dédommagement aux marchands de la part du duc de Juliers, qui refusa, comme nous allons le voir plus bas.

Viennent ensuite les animosités déjà exposées entre le Brabant et la Gueldre, qui prenaient source dans le soutien que Wenceslas s'efforçait d'offrir à sa belle-sœur Marie et à son époux Renaud, duc de Gueldre, détrôné et emprisonné par son frère puîné Edouard. Les tentatives de Wenceslas restèrent néanmoins sans suite et ne firent qu'embarrasser les rapports entre les sujets gueldrois et les Brabançons sur la Meuse, rapports déjà tendus à cause des nombreux tonlieux qui formaient, selon Fritz Quicke, un obstacle de taille aux relations économiques par voie fluviale. Le même auteur esquisse le point de vue possible des autres princes des Pays-Bas, qui craignaient la puissance brabançonne : « En voyant parmi eux [les combattants de Wenceslas] ... la plupart des fidèles conseillers ou fonctionnaires du comte de Flandre, de l'évêque de Liège, des comtes de Namur et du Hainaut, on peut se demander si devant cette menace dans les marches orientales nos princes, qui ne pouvaient empêcher leurs sujets de remplir leurs devoirs féodaux et n'avaient aucunement entravé l'accomplissement de ceux-ci, n'avaient pas souhaité, à part peut-être Aubert de Bavière, la victoire brabançonne »<sup>1187</sup>.

Finalement, il faut mentionner les jalousies et les animosités suscitées dans l'Empire par l'acquisition de la marche de Brandebourg par Charles IV à l'Est et par l'obtention de la fonction de vicaire, constituée de droits assez étendus, de même que de plusieurs biens impériaux importants, par Wenceslas à l'Ouest. Les électeurs, notamment l'archevêque de Cologne et le comte palatin de Rhin, au détriment duquel Wenceslas reçut certaines de ces faveurs, étaient indignés et ne souhaitaient aucunement une victoire militaire de Wenceslas près de leurs frontières<sup>1188</sup>. Le duc de Juliers, ancien protégé de Charles IV, n'était

---

<sup>1187</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 185 *sqq.*

<sup>1188</sup> Quant à Robert l'Ainé, notons que plusieurs fiefs détenus par le duc de Juliers relevaient du Palatinat. Vers le 6 novembre 1370, il y eut certaines mésententes au sujet des forteresses Bütgenbach et Saint-Vith entre ses gens et ceux de Wenceslas, notamment Waleran de Sponheim, VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 143-146, n° 1159 *sqq.*, 1163 et p. 152, n° 1175. Sur la bataille de Baesweiler dans le contexte de la politique impériale de Charles IV, voir RÖHRENBECK, « Karl IV. und die Pfalzgrafen bei Rhein », art. cit., p. 628-637 ; THOMAS, « Die Luxemburger », art.

pas plus heureux d'avoir un voisin si puissant. Cet aspect est souligné par les titres que les chroniqueurs donnèrent au conflit, tels que la « guerre d'Allemagne » du chroniqueur des *Quatre premiers Valois* et « la guerre de Juliers » de la seconde version des *Chroniques* de Froissart, sur laquelle nous reviendrons plus bas.

Les causes de ce grand affrontement, rapporté par un grand nombre de chroniqueurs, n'étaient pas très claires aux yeux de la plupart des contemporains. Le chroniqueur normand lui-même, pourtant renseigné en détail sur les différentes phases du combat, n'était pas en connaissance des vraies raisons du conflit. Il les cherche dans des animosités assez anciennes, remontant au temps de Jean III. Même Froissart, nous l'avons vu, se trompe quant aux châteaux de Millen, Gangeld et Waldfeucht, achetés par Wenceslas après la bataille, et dont l'acquisition ne pouvait être à l'origine du conflit entre ce dernier et Edouard de Gueldre<sup>1189</sup>. Dans les chroniques abrégées, il dit que « messire Winchelans de Behaigne ... enprist une guerre contre le duc Guillaume de Jullers pour aulcun inconvénient et dessplaisir que le duc de Jullers ly avoit fait en la terre de Fauquemont »<sup>1190</sup>. Ce motif imprécis lié à Fauquemont renvoie probablement au pillage des marchands sur la route Maastricht-Cologne, relaté dans le troisième livre de ses *Chroniques* et dans le Livre sixième de la *Chronique des ducs de Brabant* d'Edmond de DYNTER, qui attestent que c'était là la raison pour laquelle Wenceslas déclara la guerre au duc de Juliers, et ce du chef de la *landfriede* et de son vicariat impérial<sup>1191</sup>.

---

cit., p. 86-91 ; JANSSEN, art. cit., p. 225-227. Les historiens allemands considèrent surtout la politique des Luxembourg dans le contexte politique et territorial du Saint Empire romain et se concentrent sur l'expansion territoriale. En général, ils considèrent la bataille de Baesweiler comme un résultat de la politique expansionniste de Wenceslas et comme un événement qui marqua la fin de cette « expansion ». Leurs jugements portés sur la politique de Wenceslas sont plutôt défavorables, mais ne s'accordent pas vraiment avec les recherches des historiens belges, tels Fritz Quicke et André Uyttebrouck, qui offrent un regard plus détaillé sur les achats de territoires réalisés par Wenceslas. De plus, André Uyttebrouck démontre sur l'exemple de Millen, Gangeld et Waldfeucht que la bataille de Baesweiler ne mit pas un terme aux acquisitions territoriales de Wenceslas.

<sup>1189</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, « Demêlés du duc de Juliers et du duc de Brabant », p. 2.

<sup>1190</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XVII (1322-1378, chroniques abrégées), p. 510.

<sup>1191</sup> Pour cette rédaction de Froissart, voir le chapitre XIII.A. EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 59-61. La traduction de Jehan Wauquelin pousse l'interprétation de la bataille dans le sens de

Ce problème dans le Fauquemont ne peut pas être interprété comme une répercussion de la politique expansionniste de Wenceslas, et certainement pas comme une mésentente avec Guillaume de Juliers causée par l'annexion du comté de Fauquemont au Luxembourg, car le duc de Juliers avait cédé ses droits théoriques sur le Fauquemont à Wenceslas moyennant la somme de 51778 vieux écus<sup>1192</sup>. L'incertitude quant aux raisons du conflit avec le duc de Juliers est lisible également dans l'attitude des villes brabançonnaises, dont les marchands s'étaient d'abord plaints auprès de Wenceslas d'avoir été pillés par les protégés de Guillaume de Juliers, mais déclarèrent par la suite ne pas être concernés par cette guerre<sup>1193</sup>. Tout se passe comme si personne ne connaissait bien la vraie nature de ce conflit issu de la coïncidence de plusieurs facteurs.

Si le chroniqueur normand ne nous renseigne pas sur les motifs immédiats du conflit, il connaît néanmoins les raisons de la défaite. Sa sympathie va à Wenceslas et à ses partisans français, mais il ne se laisse pas emporter par la partialité. Sans chercher à trouver un coupable, il considère le fait que les troupes brabançonnaises commandées par le maréchal Robert de Namur ne suivirent pas ou ne furent pas en mesure de rejoindre la première partie de l'avant-garde commandée par Gui de Luxembourg-Ligny, comte de Saint-Pol, comme la cause principale de la débâcle. Ce dernier, obligé de se mesurer avec un adversaire nettement supérieur en nombre, ne put résister et fut vaincu par le duc de Gueldre, dont les troupes attaquèrent par la suite l'ost principal de Wenceslas, à ce moment en pleine bataille avec le duc de Juliers et ses alliés allemands.

---

la protection des intérêts des marchands brabançons, p. 576-578. Il dit par exemple : « *Dieux lui fache [à Henri de Cuyk] vray merchy et à tous ceux qui en ladicte bataille demourèrent, qui pour le bien de paix y estoient alés* ».

<sup>1192</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 69-71; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 112.

<sup>1193</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 185, n. 28, d'après Willem BOONEN, *Geschiedenis van Leuven geschreven in de jaren 1593 en 1594*, éd. VAN EVEN, Leuven : Vanbiessem, 1880, p. 229 : « *Die gemeynde van Loven en wilde hem [Wenceslas] in dezen oorloghe niet dienen, zeggende dat die den lande niet aan en ginck, maer die van de geslachten van Loven hebben hem gedient met 3 benden ruytern [suivent les noms]* ».

Il s'agissait donc d'une faute de stratégie, due à la mauvaise coopération entre Robert de Namur et le comte de Saint-Pol. Il est difficile d'imaginer une collaboration fructueuse entre ces deux nobles, partisans de camps adverses : Froissart dit encore ailleurs que « *Messire Robers ... toudis avoit esté bons Englès et loyaus* » et qu'il avait combattu près de Calais avec le duc de Lancastre contre les Français, dont notamment Gui de Luxembourg-Ligny et son fils Waleran<sup>1194</sup>. Puis il changea de parti pour rejoindre l'expédition de Wenceslas. A tort ou à raison, plusieurs récits de la bataille, dont en particulier celui des *Brabantsche Yeesten*, qui l'accuse de trahison, désignent Robert comme le responsable de la défaite<sup>1195</sup>. La défaite catastrophique avait ainsi pour cause l'aspect particulier de la cour et du milieu de Wenceslas, dont les feudataires ne formaient pas un groupe homogène, mais comprenaient des partisans de l'Angleterre opposés au parti français, ce qui, au moment où on voyait mal s'il s'agissait d'une aide aux Français ou plutôt d'une expédition punitive contre les brigands, ne pouvait qu'avoir des conséquences néfastes.

<sup>1194</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VII, p. 427 sqq (sec. réd.).

<sup>1195</sup> *BY*, éd. cit., v. 6264-6279, 6060 sqq, 6115 sqq. Corneille Zantfliet, chroniqueur du XV<sup>e</sup> siècle dit à ce sujet : « *Verum Robertus et Ludovicus de Namurco fratres, cum domino Lamberto marescalco patriae Leodiensis, nihil memoria dignum illic agentes, absque vulnere vel laesura confestim se captivos reddiderunt, in perpetuam eorum ignominiam et dedecus aeternum* ». CORNEILLE ZANTFLIET, chez WURTH-PAQUET, « Table », éd. cit., in : *PSH*, t. XXIX, p. 128, n° 625.

C'est en 1366 que Froissart fit son premier séjour à la cour de Jeanne et de Wenceslas, à Bruxelles<sup>1196</sup>. Il ne s'éloignait trop ni de son pays ni du milieu hainuyer de ses mécènes : d'une part, Jeanne avait épousé en premières noces Guillaume, frère de Philippa, reine d'Angleterre, dont l'oncle Jean de Hainaut était protecteur du « maître de Froissart » Jean le Bel ; d'autre part, la sœur de ce Jean de Hainaut et de Beaumont, Marie, était la grand-mère maternelle de Wenceslas de Bohême. A la date du 15 avril, les comptes de l'hôtel ducal de Coudenberg mentionnent une rémunération versée « à un certain Froissart, écrivain, qui est avec la reine d'Angleterre, ce même jour, six moutons d'or »<sup>1197</sup>. Froissart note au sujet de cette visite au palais de Coudenberg qu'il y vit un nombre incroyable de ménestrels de différents pays, de Navarre, d'Aragon, du Danemark, de Bavière et de Brunswick, aussi bien que ceux du duc de Lancaster<sup>1198</sup>.

L'année suivante, le 19 septembre, Froissart retourna à Bruxelles, où la duchesse lui accorda une gratification de 10 moutons d'or<sup>1199</sup>. Il est assez probable que le chroniqueur n'y fut pas seulement attiré par la fameuse hospitalité des ducs, car pour le mois de septembre justement, des joutes avaient été annoncées à Bruxelles, et beaucoup de monde se rassemblait dans la ville pour cette occasion. Froissart y vint en vue de recevoir des nouvelles et peut-être aussi pour suivre le tournoi, qui devait être très beau. Le duc Wenceslas, qui

<sup>1196</sup> Sur les rapports entre Wenceslas et Froissart voir Frank KIRSCH, « Mécénat littéraire à la maison de Luxembourg, l'exemple de Guillaume de Machaut et Jean Froissart », in : *Le Luxembourg en Lotharingie. Mélanges Paul Margue*, éd. Paul DOSTERT, Michel PAULY, Pol SMOETTER, Jean SCHROEDER, Luxembourg : Saint-Paul, 1993, p. 321-337, ici 332-337.

<sup>1197</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 59, n. 70 ; ZINK, *Jean Froissart*, op. cit., p. 8 ; *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. I, p. 153 ; cf. WILKINS, « A Pattern of Patronage », art. cit., p. 265. Selon AGR, CC, Reg. n° 2352 : « *Item quos domina ducissa jussit dare uni Fritsardo, dictori, qui est cum regina Anglie, dicto die [15 avril] : vj moct. ».*

<sup>1198</sup> WILKINS, « A Pattern of Patronage », art. cit., p. 264, KERVYN DE LETTENHOVE, « Introduction », in : *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. I, p. 74.

<sup>1199</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 59, n. 71 selon AGR, CC, Reg. n° 2354 : « *Item, eodem die [19 septembre], uni Fritsardo, dictori, qui est cum regina Anglie, jussu ducisse : x mot. ».*

ne pouvait d'atteindre l'âge de trente ans, joutait volontiers, et se fit faire une armure d'acier presque complète à l'occasion des tournois de cette année<sup>1200</sup>.

En 1368, Froissart passa deux jours à Beaumont, auprès de Jean II de Châtillon, seigneur de Beaumont, de Gouda et de Schoonhoven, qui lui fit remettre à son départ deux pièces d'or dites « cavaliers de Hainaut »<sup>1201</sup>. Avant d'apparaître de nouveau à la cour de Brabant, il prit part à la nombreuse et magnifique suite de Lionel, duc de Clarence, fils de Philippa de Hainaut et d'Edouard III, qui se rendait à Milan pour épouser Yolande Visconti (1368/1369). Nous ne savons pas où Froissart le rejoignit, mais à supposer qu'il arriva avec le duc de Clarence à Paris, il dut rencontrer à nouveau Wenceslas, qui s'y trouvait au même moment que Lionel<sup>1202</sup>. Pendant ce voyage, qui devait se finir tragiquement par la mort du jeune époux en octobre 1368, Froissart rencontra vraisemblablement Pétrarque et Geoffrey Chaucer, mais n'en souffle mot<sup>1203</sup>.

Le 15 août 1369, la reine Philippa mourut. Apprenant sa mort sur le chemin du retour, Froissart s'arrêta à Bruxelles et offrit, vers le 29 août, un livre à la duchesse Jeanne, ainsi que le mentionnent les comptes de l'hôtel : la duchesse fit remettre toujours « *uni Fritsardo* » seize francs valant vingt moutons d'or pour un livre en français<sup>1204</sup>. Les sommes offertes à l'écrivain augmentaient progressivement et l'attachement de Froissart au couple ducal de Brabant devenait de plus en plus ferme, de sorte que les versements à Froissart sont enregistrés dans les comptes ducaux avec une régularité presque annuelle<sup>1205</sup>.

---

<sup>1200</sup> Cela avait déjà été le cas pour le tournoi de la Quadragésime. PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 15 (selon AGR, CC, n° 2353).

<sup>1201</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 38 et 59, n. 72 selon le Compte des dépenses de Jean II de Châtillon de 1368-1369 : « *Item Frosset den spreker, die te Byaumont twee daghen bi Minenherewas : ij Heneg. riders* ».

<sup>1202</sup> Sous la date du 4 mai 1368 ; DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 225 sqq, n° 448 ; LEROUX, *Recherches critiques*, op. cit., p. 274 sqq.

<sup>1203</sup> ZINK, *Jean Froissart*, op. cit., p. 9 ; POIRION, op. cit., p. 207 sqq.

<sup>1204</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 59, n. 73.

<sup>1205</sup> LONGNON, « Introduction », in : *Méliador*, éd. cit., t. I, p. LXIX – LXXIII.



Il est impossible de préciser quel était ce livre que Froissart offrit à la duchesse de Brabant en 1369, car vers cette année, son oeuvre poétique en comptait déjà beaucoup<sup>1206</sup>. Selon Daniel Poirion, il s'agissait vraisemblablement de l'*Espinette Amoureuse* (1369)<sup>1207</sup>. Le succès de ce dit encouragea l'auteur, qui en rédigea en 1373 une sorte de suite intitulée le *Joli Buisson de Jonece*. Il est intéressant de noter que la personne rémunérant Froissart était au début la duchesse Jeanne et non le duc Wenceslas lui-même, principalement mentionné par Froissart comme son mécène. Si Jeanne apparaît dans les comptes ducaux comme un mécène plus fervent que son mari, cela est probablement dû à un partage des tâches entre Jeanne et Wenceslas, le duc étant sans doute plus occupé que son épouse et ses absences étant plus fréquentes. Jeanne et Wenceslas partageaient leur amour pour la littérature et l'art, et, sans son mari, la duchesse n'avait pas le coeur à se distraire, ce qui est évident pendant la période qui suivit le décès de Wenceslas, où la cour de Brabant cessa progressivement de jouer le rôle de grand centre culturel, avant de retrouver son éclat sous les Valois-Bourgogne.

### XIII.A

#### Le récit de la bataille de Baesweiler

#### dans le troisième livre des *Chroniques* de Froissart.

#### Hommage du chroniqueur à son ancien mécène : un souvenir mélancolique

Comme nous l'avons déjà signalé, dans le chapitre du troisième livre des *Chroniques*, qui porte sur les démêlés entre les ducs de Brabant et de Juliers et la bataille de Baesweiler, Froissart brosse aussi un portrait du duc Wenceslas<sup>1208</sup>. Cette deuxième relation de la bataille de Baesweiler dans les *Chroniques* date d'après la mort de Wenceslas, et, de même que le récit tardif de la bataille de

<sup>1206</sup> Le *Paradis d'Amour* (1361-1362 ou 1369 ?), le *Joli mois de Mai* (1363), le *Dit dou bleu chevalier* (1364), le *Dit de la Marguerite* (1364?), le *Débat dou cheval et dou levrier* (1364?), l'*Orloge amoureuse* (1368), l'*Espinette Amoureuse* (1369).

<sup>1207</sup> POIRION, *op. cit.*, p. 208 ; JEAN FROISSART, *L'Espinette Amoureuse*, Paris : Klincksieck, 1962<sup>1972</sup>, 2002<sup>3</sup>.

<sup>1208</sup> Marie-Thérèse de MEDEIROS soutient que le duc Wenceslas exerçait sur son protégé Froissart une grande fascination, voir « Le pacte encomiastique : Froissart, ses *Chroniques* et ses mécènes », in : *Le Moyen Age*, t. 94, 1988, p. 237-255, ici p. 243.

écry, elle fut précédée par la composition de la *Prison Amoureuse*. Ce dit que Froissart rédigea pour Wenceslas en 1372 contient, sous forme de songe, une vision allégorique de la bataille de Baesweiler qui peut être considérée, dans l'ordre chronologique, comme un deuxième récit de la bataille de la plume de Froissart. La relation des démêlés entre le duc de Brabant et le duc de Juliers dans le troisième livre des *Chroniques* porte l'influence de ce récit allégorique à l'envers. Claude Thiry a fait une comparaison des deux récits. Pour ce qui est de son style, il constate que celui « de la chronique reste simple, peu orné, en somme assez sobre, à défaut d'être toujours clair ; il ne fait guère intervenir de figures d'enjolivement ou d'amplification »<sup>1209</sup>.

Froissart considérait Wenceslas comme un prince s'efforçant de remettre dans l'ordre les choses troublées. Naturellement, il y avait des forces qui s'y opposaient, motivées par la jalousie, que Froissart place à l'origine de la bataille de Baesweiler : les ducs de Gueldre et de Juliers, ainsi que « les Allemands », enviaient à Wenceslas ses droits, ses pouvoirs et les faveurs reçues de l'empereur.

*« Quant le duc de Julliers et messire Edouard de Guerles qui s'escripsoient frères<sup>1210</sup> ... veirent que le duc de Brabant avoit celle haulte seignourie comme d'estre sires et souverain regard de par l'empereur de la Langue-Fride, et que il corrigoit et pugnissoit les pillars, Linfars et autres robeurs qui couroient sur les chemins en Allemagne, si en orent grant indignation et envie, non du bien faire, ne tenir justice, ne des mauvais corrigier, mais pour tant que il avoit souveraineté et seignourie en la Langue-Fride qui est une partie en leur terre ; et pour ce fut-elle premièrement instituée pour aller et chevauchier paisiblement les marchands ..., et les gens, marchans et autres, ne povoient aller, passer, ne entrer en Allemagne fors par les terres et dangiers du duc de Julliers et du duc de Guerles.*

Nous avons exposé plus haut tout ce qui pouvait toucher aux motivations de cette « guerre de Juliers ». Alors qu'il avait mis en avant le contexte de la guerre franco-anglaise dans sa première rédaction de la bataille, Froissart explique cette

---

<sup>1209</sup> Claude THIRY, « Allégorie et histoire dans la 'Prison Amoureuse' de Froissart », in : *Studi francesi*, 61-62, 1977, p. 15-29, ici p. 21. Ce chercheur montre également que les détails périphériques sont plus développés dans la relation des *Chroniques* et que Froissart n'y donne pas le même type de renseignement : dans les *Chroniques*, il s'attache aux précisions sur les particularités locales, chronologiques ou onomastiques, qu'il assortit de quelques anecdotes, bien plus qu'au phases successives du combat.

<sup>1210</sup> Marie de Gueldre, sœur du duc Edouard, était épouse de Guillaume VI de Juliers.

fois-ci, dans son troisième livre des *Chroniques*, le déclenchement du conflit comme une expédition punitive suite à un pillage de marchands par les routiers :

*Or advint que aucunes roberies furent faittes sur les chemins de Linfars, et estoient ceulx qui avoient fait ceste violence, passés parmy la terre de Julliers. Si me fut que le dit duc de Julliers leur avoit presté chevaux et chasteauls. Les plaintes grandes et grosses en vindrent au duc Winceillant de Brabant et de Luxembourg, qui pour le temps se tenoit en sa ville de Brouxelles, comment le Lange-Fride dont il estoit souverain regard et gardyen, estoit rompue et violée et par tels gens, et que ceulx qui ce mal, violence et roberie faisoient, retournoient en la duchié de Julliers. »<sup>1211</sup>*

Apparemment, le motif régional indiqué est en disproportion avec les dimensions de la bataille. Mais présenter la bataille de Baesweiler comme un affrontement franco-anglais ne serait pas non plus adéquat, car certains alliés anglais explicitement censés aller attaquer la France, comme Robert de Namur et le comte de Salm, allèrent guerroyer contre d'autres alliés anglais, les ducs de Gueldre et de Juliers. Il faut admettre que les passions, les haines et les jalousies importèrent beaucoup dans ce conflit : d'une part, elles empêchèrent le parti anglais d'attaquer la France de la manière prévue ; d'autre part, elle menèrent à une grande bataille dans une région où la solution paisible des conflits par l'intermédiaire d'un arbitrage ou des règles de la trêve commune jouissait d'une solide tradition.

Après le pillage des marchands et les plaintes qu'ils lui adressèrent, le duc Wenceslas, prince de la bonne ordonnance et responsable de la *landfriede*, ne pouvait qu'entamer des négociations avec le duc de Juliers, en vue de donner satisfaction aux victimes des brigands<sup>1212</sup>. Toutefois, le duc Guillaume de Juliers n'était pas d'une nature paisible :

*« Le duc de Julliers se excusa foiblement car, à ce qu'il monstroït, il amoït autant la guerre que la paix, en tant que le conseil du duc de Brabant qui de parfait sens estoit, ne s'en contempta pas bien, et prindrent congïé au duc de Julliers. Il leur donna, et s'en retournèrent en Brabant : si recordèrent ce qu'ils avoient trouvé. »*

<sup>1211</sup> Cf. EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 59.

<sup>1212</sup> En 1370, Wenceslas envoya au Juliers une ambassade de quatre conseillers, mais n'obtint qu'une réponse dilatoire. Il y eut, parmi les envoyés, Jean T'Serclaes, frère du Bruxellois Everard T'Serclaes, alors archidiacre de Hainaut et plus tard évêque de Cambrai (selon KERVYN DE LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, t. I, p. 236). Au printemps 1371, les marchands brabançons furent pillés à nouveau. FOURRIER dans son « Introduction. § 3. *La réalité* », in : *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 22 ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 183.

Quand le duc de Brabant entendit cette réponse vague, qui équivalait à un refus, il prit l'avis de son conseil. Celui-ci lui répondit :

*« - Sire, vous le savez bien. Dittes-le de vous-meismes.*

*- Je le veul, dist le duc, car mon intention est que pas ne me veul endormir en ce blasme, ne que l'on dye que par lasceté ou faulte de courage, je seuffre sus ma sauvegarde robeurs, ne à faire nulles pilleries, ne roberies. Et je monstreray et vueil monstrer et de fait à mon cousin de Julliers et à ses aidans que la besoigne me touche. »*

La décision d'aller combattre contre le duc de Juliers prit alors corps : *« Le duc ne se reffroidi point de sa parole, ainchois mist clers en euvre et envoya devers ceulx desquels il pensa à estre servy et aidé. Les ungs prioit, et les autres mandoit, et envoya signifier soufissamment le duc de Julliers et tous ceulx qui de son aliance estoient. »*

Mais les ducs de Juliers et de Gueldre, eux non plus, ne restaient pas inactifs et commencèrent à rassembler leurs troupes.

*« Chascun de ces deux seigneurs se pourvey grossement et bien. Le duc de Julliers eust en moult petit ayde, se n'eust esté son beau-frère messire Edouard de Guerles. Mais celluy le conforta et emforça moult grandement de gens d'armes et d'amis. »*

Ils étaient surtout aidés par les princes de l'Empire qui enviaient au duc de Brabant son éclat et sa puissance :

*« Et faisoient ces deux seigneurs leur mandement moult secrètement et bien avant en Allemaigne ; et pour tant que Allemans sont convoitteus et désirent fort à gaignier, et grant temps avoit que ils ne s'estoient trouvés en place où ils peussent avoir nulle bonne aventure, viendrent-ils plus habondamment, quant ils sceurent de vérité que ils avoient à faire contre le duc de Brabant. »*

Selon Froissart, les Allemands se ralliaient volontiers contre Wenceslas, dont les troupes étaient quant à elles recrutées dans ses pays et parmi ses vassaux de langue française, souvent de double appartenance féodale franco-impériale :

*« Le duc de Brabant en grant arroy se party de Brouxelles et s'en vint à Louvain et de là à Treth-sur-Meuse, et là trouva plus de mille lances de ses gens qui l'attendoient, et toujours luy croissoient gens et venoient de tous costés, de Flandres, de France, de Haynnau, de Namur, de Loheraine, de Barrois et d'autres pays et tant que il ot bien deux mille et cinq cens lances de très bonnes gens, et encoires luy en venoient de Bourgoigne, que le sire de Grantsy luy amenoit ... ; mais ceulx vindrent trop tard, car point ne sceurent le jour de la besoigne que je vous diray, dont moult leur ennoia, quant ils oyrent dire que la besoigne estoit passé sans euls. »*

L'armée de Wenceslas se rassembla donc et installa son camp près de Maastricht :

*« Le duc de Brabant estant à Tret-sur-Meuse, il estoit trop petites nouvelles de ses ennemis. Lors vout le duc chevauchier, et se party de Tret le mercredi. Si se vint logier sur la terre des ennemis, et là se tint tout ce soir et la nuit et le jeudi tant que il*

*en ouy autres nouvelles certaines, et luy fut dit par ses coureurs qui avoient couru sur le pays, que ses ennemis chevauchent. »*

Rien ne vaut une information pertinente et communiquée au bon moment. Or, selon Froissart, les ennemis de Wenceslas étaient mieux renseignés que les gens de son camp :

*« Adont se desloga-il et chevaucha plus avant, et commanda à outer les feus en la terre de Julliers, et se loga ce jeudi de haulte heurs, et faisoit l'avant-garde le conte Guy de Ligny, conte de Saint-Pol, et messire Walleran son fils, lequel pour ce temps estoit moult jeune, car il ne avoit que sèze ans, et fut là fait chevaliers. Ces gens d'armes s'entre-approchièrent et se logièrent ce jeudi assés près l'un de l'autre, et, à ce qu'il apparut, les Alemans sçavoient trop mieulx le convenant des Brabanchons que on ne savoit le leur ; car quant ce vint le vendredi au matin que le duc de Brabant ot oye sa messe et que tous estoient sur les champs et ne cuidoient mie si trèstost combatre veés-cy venir le duc de Julliers et messire Edouard tous bien montés en une grosse bataille. »*

Les troupes de Wenceslas se virent surprises par un début si précoce de la bataille. Elles ne purent terminer à temps les préparatifs et durent engager le combat tout de suite. Le duc fut entouré de quatre écuyers, l'un d'eux étant compère de Froissart, messire Gérard d'Obiez, prévôt de Binche<sup>1213</sup>.

*« On dist au duc de Brabant : 'Sire veés-cy vos ennemis. Mettés vos bacinets en teste ou nom de Dieu et de saint George.' De celle parole ot-il grant joye. Pour ce jour il avoit auprès de luy jusques à quatre escuiers de grant volenté et bien taillés de servir ung hault prince et à estre près de luy, car ils avoient veu de grans fais d'armes plusieurs et se estoient retrouvés en plusieurs besoingnes arrestées. Ce furent Jehan se Walton, Baudouin de Beaufort, Gérard du Biés et Roland de Coulongne. »*

Froissart fait tomber la responsabilité de la défaite sur les bourgeois brabançons, dont les troupes étaient selon lui peu belliqueuses et si bien approvisionnées qu'on aurait dit qu'elles prenaient la guerre pour un pique-nique. Ils contribuèrent également au désordre dans le camp de Wenceslas, car leurs chevaux empêchaient les chevaliers d'avancer. Gérard d'Obiez dit alors au duc :

*« - 'Sire, commandés que la place soit délivre des chevauls, car ils nous empeschent trop grandement. Nous ne povons veoir autour de nous, ne avoir la cognoissance de l'avant-garde que maine vostre mareschal messire Robert de Namur'.*

*- 'Je le vueil', dist le duc, et le commanda.*

*Adont prist Gérard son glaive entre ses mains. Pareillement firent ses compaignons, e lors commencièrent à frapper sur ces bacinets et sur ces chevauls [des bourgeois] de tous costés, et tantost la place en fut délivrée et se retraioient sus elle, car nuls n'avoit veoit volontiers son coursier ou son cheval navrer, ne méhaignier. »*

<sup>1213</sup> KERVYN DE LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, t. I, p. 236.

Enfin, Froissart, sans toutefois décrire le combat, mentionne lui aussi l'avant-garde de Gui et de Waleran de Luxembourg-Ligny, ainsi que celle de Robert de Namur, qui perdit – à cause du désordre semé par les bourgeois – le contact avec le bataillon de Wenceslas. Puis, il constate que les adversaires enfoncèrent les troupes de Gui et de Waleran et tuèrent le comte de Saint-Pol.

*« Pour venir à fin de icelle besoigne, le duc de Julliers et son beau-frère messire Edouard de Guerles et leurs routes s'en viendront sur euls, tout brocquant, et trouvèrent le conte de Saint-Pol et son fils qui faisoient l'avant-garde, et se boutèrent entre euls de grant volenté tant que ils les rompirent, et tantost les eurent desconfis. Et là en y ot en grant nombre de mors, de prins et de blechiés, et fut le bataille qui ot le plus à faire, et là fut mort le conte Guy de SaintèPol, et messire Walleran son fils prins. »*

Contrairement au récit de la bataille de Crécy dans le premier livre des *Chroniques* de Froissart, qui glorifie tant la mort de Jean l'Aveugle, le récit de la bataille de Baesweiler manque de hauts faits d'armes et de « belles chevaleries ». Et ce n'est pas parce qu'il n'y en avait pas eu, car la chronique des *quatre premiers Valois* en décrit certains et le chroniqueur normand met dans la bouche de Wenceslas une phrase qui aurait bien pu être prononcée par feu son père, le bon roi de Bohême : *« Qui me aymera, si me suyve ! J'auroie plus chier estre mort que je ne fuisse secours à ceste bonne chevalerie de France »*.

Froissart ne dépeint pas un prince-chevalier semblable à Jean de Bohême, même si son protecteur ne manquait pas d'esprit chevaleresque. Il décrit Wenceslas comme *« jeune et trèschevallereus »*, mais donne manifestement plus d'importance au fait qu'il était aussi *« puissant de lignage, de terres et de misses »*. Le duc détestait l'injustice et était révolté par les actes de violence dont ses sujets avaient été l'objet : il *« prist en grant despit ces offenses et en courrous et desplaisir les plaintes du peuple, et dist que il y pourverroit de remède »*. C'est au titre de responsable de la *landfriede* qu'il se sentait obligé de demander le redressement des torts et la réparation des dommages. Toutefois, prince sage, il réunit son conseil avant d'agir :

*« Ou cas que il estoit chargié de tenir, sauver et garder la Langue-Fride, il ne vouloit pas que par sa négligence il feust reprins, ne approchié de blasme, et pour coulourer son fait et mettre raison à sa demande, parmy le bon conseil et advis que il ot, il envoya devers le duc de Julliers notables hommes tels que sire de Vireton, le sire de*

*Borgneval, messire Jehan Scecqlar l'archediacre de Haynau<sup>1214</sup>, Gieuffroy de la Tour, grant rentier de Brabant, et autres, ... »*

Ces illustres personnages et fonctionnaires de ses Etats firent preuve de tact et de diplomatie, « *en luy [au duc de Juliers] remonstrant bellement, doucement et sagement que ceste offense feust amendée et qu'elle touchoit trop grandement au blasme et préjudice du duc de Brabant, qui estoit gardyen et souverain regard de la Langue-Fride* ». Aux yeux de Froissart, Wenceslas n'a rien en commun avec son père, grand guerrier. Il favorise la paix, l'ordonnance et un bon gouvernement, prend les décisions au sein de son conseil et n'engage le combat que du chef de ses fonctions et de ses responsabilités. Quelques siècles plus tard, sous la monarchie absolue de Marie-Thérèse, Jean Bertholet devait écrire que le duc se laissait trop influencer par l'avis de son entourage. Mais pour Froissart, rassembler son conseil et se diriger selon ses recommandations est une vertu princière et fait partie de l'image idéale du souverain.

Dans le Livre III de ses *Chroniques*, Froissart dresse un monument à la gloire de feu le duc Wenceslas, en remontant au désastre de 1371, qui marque profondément le rapport entre le duc et son poète de cour. Il dut s'agir des heures les plus pénibles de la vie de Wenceslas, et Froissart ne peut évoquer le jour de Baesweiler sans regret et tristesse.

*« Ceste journée, ainsi que les fortunes tournent, fut trop felle et trop dure pour le duc de Brabant et pour ceulx qui avec luy furent ; car petit s'en sauvèrent de gens d'honneur, qui ne fuissent ou mors ou prins. Le duc Wincelant de Brabant fut là prins, et messire Robert de Namur et messire Loys de Namur son frère et messire Guillaume de Namur fils au conte de Namur et tant d'autres que leurs ennemis estoient moult ensonniés de euls prendre à volenté. »*

La seule consolation des combattants de Wenceslas consistait dans les pertes de l'adversaire :

*« Aussi du costé du duc de Juliers en y ot des mors et des blechiés aucuns ... parmi le dommaige que le duc de Brabant et ses gens receurent là en celle journée, il y eut un grant point de remède pour euls : car messire Edouard de guerles y fit navré à mort, et le dy pour tant que c'est l'opinion de plusieurs que, s'il fust demouré en vye, il eust à grant puissance chevauchié si avant en pays d'ennemis que il feus venu devant Brouxelles et conquis tout le pays ne nul ne luy feust alé au devant, car il estoit aventureus et hardy chevalier, et si haoit les Brabenchons pour la cause des trois chasteauls dessus nommés que ils tenoient à l'encontre de luy. »*

<sup>1214</sup> Jean T'Serclaes, plus tard évêque de Cambrai.

Ce fut une triste bataille, une bataille exigée par le rétablissement de l'ordre, mais affligeante, car le combattant d'une cause juste et bonne perdit et subit de graves dommages. Quoiqu'il s'agisse d'un récit « historiographique », il n'est pas sans rappeler le cauchemar de Rose dans la *Prison Amoureuse*. Le seul réconfort était que le mal fut contenu, car le duc de Gueldre « lequel fut occis par une merveilleuse incidence ... d'un trait d'un saiette d'un archier »<sup>1215</sup> était mort et ne pouvait plus nuire aux Brabançons qu'il haïssait tant.

Froissart devait être profondément ému par le sort de son mécène et par sa mort précoce dans la fleur de l'âge (1383). Après la mort du duc, alors qu'il n'était plus obligé de le flatter ni de revenir sur ce souvenir affligeant, il inséra ce récit élogieux dans le troisième livre des *Chroniques*, dans lequel ces événements, de beaucoup antérieurs, ne devraient pas avoir leur place, d'autant moins qu'ils occupent, par rapport au sujet annoncé, une espace démesuré<sup>1216</sup>. On voit clairement dans la première rédaction de la bataille de Baesweiler, peut-être contemporaine à la *Prison Amoureuse* (1372), qu'il ne se permet pas d'entrer dans les détails ni de parler de ce qu'il advint de Wenceslas. La seconde rédaction de la bataille contenue dans le Livre III des *Chroniques* ne s'appuie pas sur celle du Livre I, mais reproduit l'histoire de la bataille telle que présentée dans la *Prison Amoureuse*, laquelle, selon ses propres paroles, est issue d'une collaboration avec « Rose », pseudonyme derrière lequel se cache tout simplement le duc Wenceslas.

Dans le même chapitre du troisième livre des *Chroniques*, le chroniqueur affirme avoir été « moult privé et accointé de luy [Wenceslas] » et l'avoir choisi (ainsi que Gui de Blois) parmi un grand nombre de seigneurs « pour ce que j'ay veu en mon temps que j'ay alé et traveillié par le monde, deux cens hauls princes, mais je ne vi oncques plus humble, plus débonaire, ne plus traittable ». Et, rappelant les actes de Wenceslas

<sup>1215</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 2 sqq.

<sup>1216</sup> DE MEDEIROS, « Le pacte encomiastique », art. cit., p. 243, 245 sqq.



dans un récit qui est bien un éloge funèbre, il ne le fait pas sans tristesse : « plains moult grandement que il n'eust longue vie »<sup>1217</sup>.

### XIII.B

#### Le poète et son mécène : une collaboration littéraire à la *Prison Amoureuse* ?

Outre le roman *Méliador*, l'œuvre de Froissart compte un second ouvrage résultant directement de la relation entre Froissart et le duc Wenceslas de Bohême, le *dit* de la *Prison amoureuse* (1372)<sup>1218</sup>. Dans cet ouvrage, Froissart met en scène comme protagoniste « assumant le rôle de l'amant – poète lyrique »<sup>1219</sup> comme narrateur d'à peu près les deux tiers du livre. Le *dit* consiste d'un dialogue littéraire entre deux personnages, Froissart lui-même – caché sous le pseudonyme de *Flos*<sup>1220</sup>, et un prince qui apparaît sous celui de Rose<sup>1221</sup> et qui est l'*alter ego* de Wenceslas. L'ouvrage se veut issu d'un échange de lettres

<sup>1217</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 18. Froissart ne s'adonne à ses sentiments qu'au début du troisième livre des *Chroniques*. Dans le deuxième livre de ses *Chroniques*, il rend hommage à Wenceslas de façon moins personnelle. Nous citons ce passage dans le ch. XVIII.D.

<sup>1218</sup> Nous avons démontré qu'au sens strict, la date de *post quem* pour le *Méliador* est 1369, mais il est plus probable que Froissart ne commence à l'écrire qu'après la *Prison Amoureuse*. Dans le contraire, la commande de l'histoire d'Agamanor et de Phénonée, qui s'ajoute à celle de Camille Méliador et Hermondine, aurait dû être passée entre octobre 1370 et août 1371, c'est-à-dire entre le mariage de Wenceslas IV et Jeanne de Bavière et la bataille de Baesweiler, où Wenceslas fut fait prisonnier et pour ne revenir à Bruxelles qu'en juin 1371.

<sup>1219</sup> Claire NOUVET, « Pour une économie de la dé-limitation : la *Prison Amoureuse* de Jean Froissart », in : *Neophilologus* 70, 1986, p. 341-356, ici p. 341.

<sup>1220</sup> Froissart, auteur du *Dit de la Margherite*, choisit *Flos*, sous-entendant la marguerite, pour devise : « *ossi j'ai pris une devise, si me poés nommer Flos et mon signet cognoistre a une petite margherite, que je y fait entaillier* ». On sait à partir de l'*Espinette Amoureuse*, que sa dame s'appelle Marguerite (*La Prison amoureuse*, éd. cit., p. 66 sqq, v. 890-899 et note p. 181); DE MEDEIROS, « Du dit comme divertissement », art. cit., p. 168. Dans le *Méliador*, le nom de Florée fut inspiré par celui de Marguerite de France, comtesse d'Artois.

<sup>1221</sup> A partir de la première *Lettre* de Rose (*La Prison amoureuse*, éd. cit., *Lettre I*, p. 57 sqq, l. 35-36) Wenceslas adopta la rose comme pseudonyme et comme devise, car « *tout ensi com la rose souverainne sur toutes flours, elle [la dame de Rose] est tant qu'a moi souverainne sur toutes* »; THIRY, art. cit., p. 15. Ce choix renvoie d'ailleurs au *Roman de la Rose* et peut être qualifié comme un jeu ludique d'intertextualité. Enfin, « Rose », devenant le nom de l'amant lui-même, n'est plus seulement un symbole, mais aussi un masque, cf. Marie-Thérèse DE MEDEIROS, « Du dit comme divertissement : le cas de la *Prison Amoureuse* de Froissart », in : *L'imaginaire courtois et son double*, éd. Giovanni ANGELI et Luciano FORMISANO, Pubblicazioni dell'Università degli studi di Salerno. Sezione A, Convegni, Miscellanea, t. 35, Napoli-Roma-Milano : Edizioni Scientifiche Italiane, 1991, p. 165-166, ici p. 166 sqq.

poésies<sup>1222</sup>, ce qui implique une participation très active du duc. La collaboration de ces deux auteurs au texte de la *Prison Amoureuse* telle que le re la représente est généralement contestée par les chercheurs, qui objectent pour la raison que Wenceslas ne peut avoir composé les passages attribués à Rose : d'une part, toutes les poésies lyriques de Rose se retrouvent dans les recueils particuliers des ballades et virelais de Froissart, contenus dans les manuscrits A et B<sup>1223</sup> ; et d'autre part, le duc lui-même n'était pas capable de composer des poésies d'une telle qualité, ses propres poésies insérées dans le *Méliador* étant toutes assez médiocres. Toutefois, il est difficile d'accuser Froissart d'un mensonge si flagrant, l'attribution pure et simple à son patron de la paternité de ses propres poésies lyriques. Certains chercheurs n'excluent donc pas une participation active du duc de Brabant à la composition de la *Prison Amoureuse*, tout en admettant que celle-ci est plutôt une « représentation métaphorique d'une collaboration réelle entre Wenceslas et ... Jean Froissart »<sup>1224</sup>.

La *Prison Amoureuse* est un ouvrage didactique portant généralement sur l'enseignement de la conduite amoureuse qui est en rapport étroit avec la création poétique. Elle reflète une amitié littéraire entre le maître et poète (Froissart, *Flos*) et son noble élève et mécène (Wenceslas, Rose). Daniel Poirion explique pour apprendre à composer de la poésie, un prince devait avoir recours « à l'enseignement direct et oral d'un maître attaché à sa cour ... les principes pédagogiques de l'aristocratie étant l'exemple et l'imitation ». La technique de composition pouvait être d'autant plus vite acquise « que ces chansons d'amour

---

La création d'un ouvrage littéraire à partir d'une correspondance s'inspire du *Voir Dit* de Guillaume de Machaut, qui jouissait encore en 1370-1372 du plein éclat de la nouveauté. POIRION, *op. cit.*, p. 202 ; Anthime FOURRIER (« Introduction. IV. Le modèle », in : *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 15 sqq) estime que Froissart entendait rivaliser avec son illustre devancier en faisant mieux et plus, émule et non point épigone. Son but était à la fois de condenser et de concentrer sa matière. Le *Voir Dit* contient 46 lettres et 9000 octosyllabes ; la *Prison Amoureuse* consiste en 12 épîtres et 120 vers). En même temps, *La Prison Amoureuse* fait allusion au plus long poème composé par Jean de Meung, *Li Prisons d'Amours*, qui compte 3 131 vers. (Cf. notre Annexe V.1).

FOURRIER, « Introduction. § 3. La réalité », in : *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 27, qui renvoie au même avis du premier éditeur de cet ouvrage, Auguste Scheler.

KIRSCH, « Mécénat littéraire à la maison de Luxembourg », art. cit., p. 336 ; POIRION, *op. cit.*, p. 203, 212 ; William W. KIBLER, « Poet and patron Froissart's *Prison amoureuse* », in : *L'esprit médiéval*, 18, 1978, p. 32-46.

peuvent répéter les mêmes formes et les mêmes idées. Ce n'est pas l'invention qui compte pour les amateurs, mais l'intention ». Comme en témoigne la *Prison Amoureuse*, l'enseignement de l'art de la rime comptait parmi les tâches que Froissart remplissait auprès de Wenceslas, tout comme l'écriture d'ouvrages à la commande des ducs. Wenceslas n'était pas un poète au sens propre, ni même un rimeur doué, et ses pièces lyriques n'auraient pas été préservées si Froissart ne les avait pas insérées dans *Méliador*. L'éducation courtoise, avec sa préparation méthodique à la chanson d'amour, permet de comprendre « la facilité banale [de ses propres poésies] de Wenceslas de Brabant », que les chercheurs en littérature estiment médiocres<sup>1225</sup>. Le duc voulait cependant donner à sa cour encore plus d'éclat, le goût et la pratique des chansons amoureuses étant un raffinement propre à la culture courtoise occidentale –, et il semble que son activité lyrique ait également enrichi sa relation avec Jeanne, faisant partie des divertissements préférés des deux époux. Le roman de *Méliador*, qui contient soixante-dix-neuf pièces lyriques de Wenceslas, reflète les multiples rôles que jouait la poésie dans la vie courtoise et démontre que l'activité lyrique était devenue un fait de civilisation<sup>1226</sup>.

Nous avons conclu que Wenceslas commanda le roman *Méliador*, en fournissant à Froissart la matière, et initia les remaniements de la première version, inspirés par les événements en cours. Le manuscrit de *Méliador* s'interrompt au moment précis où Froissart s'apprête à parler de son mécène. Voulait-il préciser l'importance de ce dernier pour la naissance de cette œuvre ? Eu égard à l'histoire de *Méliador*, qui relate les mariages européens mis sur pieds avec la contribution de Wenceslas et de Jeanne et sous le regard attentif de Charles IV, il faut faire confiance à *Flos* (Froissart) lorsqu'il atteste une collaboration active de Rose (Wenceslas) à la *Prison Amoureuse*. Mais quelle était la vraie nature de leur travail commun ? Le *dit* suggère que *Flos* conseilla Rose, amant intimidé, comment se comporter devant sa dame et éveiller sa

---

<sup>1225</sup> POIRION, *op. cit.*, p. 148 *sqq.*

<sup>1226</sup> LODS, « Les poésies de Wenceslas », art. cit., p. 209.

atiments, but atteint entre autres à l'aide de pièces lyriques. Une telle situation est difficile à imaginer si on réalise que la dame de Rose (Wenceslas) n'est autre que sa femme Jeanne, qui avait déjà quarante-sept ans en 1369, alors que son époux n'en avait que trente-deux. Il faut probablement considérer ceci comme un jeu poétique destiné à divertir le couple ducal et à entretenir leur relation. En réalité, Froissart contribuait à ce jeu non pas en tant que conseiller expérimenté en matière d'amour courtois, mais en enseignant tout simplement à Wenceslas l'art de rimer. La *Prison Amoureuse* fournit de multiples exemples très variés de pièces lyriques.

Quant à la forme de l'apprentissage du duc, Froissart en donne des exemples dans le *Méliador*, figurés par les couples chevalier – écuyer<sup>1227</sup> : Angis de Sormale et son valet, qui (comme le narrateur l'affirme) savait très bien chanter, composent ensemble un virelai. Le chevalier fournit la matière et la substance du texte, son écuyer le rédige et aide son seigneur à le chanter, si bien que les qualités de la pièce peuvent leur être attribuées à tous deux.

« ... il ot ordenance et argu  
De faire .i. jolit virelay  
Sus le matere que dit ay.  
Quant il l'aut fait, bien li plaisi  
Tant que ses vallès l'escri  
Et se li aida a chanter.  
Or se pouient vanter,  
Quant il estoient entre yaus .ii.  
Que leurs cans estoit gratieus »<sup>1228</sup>.

Composé par les deux compagnons (« l'écuyer remplit la fonction traditionnellement réservée au clerc, la consignation par écrit et le verbe 'aider' souligne son rôle de collaborateur dans le travail littéraire de son maître »), le virelai qui suit dans le texte de *Méliador* compte parmi les poèmes les plus curieux de la plume du duc Wenceslas, insolite et contrastant avec toutes ses autres chansons autant par son esprit que par le ton. Il s'agit d'un jeu verbal qui mêle taquinerie et galanterie

<sup>1227</sup> Le premier à s'apercevoir de l'exemple le plus remarquable de la composition poétique dans le *Méliador* est Nigel WILKINS, « A Pattern of patronage », art. cit., p. 272 *sqq* ; Daisy DELOGU poursuit ses analyses dans le même sens dans « Armes, amours, écriture. Figures de l'écrivain dans le *Méliador* de Jean Froissart », in : *Médiévales*, 41, automne 2001, p. 133-148.

<sup>1228</sup> *Méliador*, éd. cit., t. II, p. 257, v. 18069-18077.

légère, et dont chaque vers commence par « *Sans doute* ». Froissart explique que l'idée vient d'une habitude de la chambrière de Tangis au « Brun Manoir » qui commençait ainsi toutes ses phrases<sup>1229</sup>. Amoureux d'elle, Tangis compose ce virelai et le chante avec son écuyer :

*« Sans doute vostre serai,  
sans doute tant com vivrai,  
Sans doute dame entierement,  
Sans doute tous jours loyaument,  
Sans doute vous servirai.*

*Sans doute je le ferai,  
Sans doute tres liement,  
Sans doute de bon coer vrai,  
Sans doute joieusement.  
Sans doute je ne lairai,  
Sans doute je me tairai,  
Sans doute a vo commandement,  
Sans doute de tres bon talent,  
Sans doute l'acomplirai  
Sans doute, etc.*

*Sans doute je n'ay esmay,  
Sans doute ne nul tourment,  
Sans doute pour ce que je sçai.  
Sans doute que vraiment,  
Sans doute m'asservirai,  
Sans doute n'en partirai,  
Sans doute, de vous nullement.  
Sans doute créés fermement  
Sans doute, que c'est tout vrai,  
Sans doute, etc. »*<sup>1230</sup>

Ce virelai fait de la création lyrique un amusement pur. Enfin, même certaines pièces lyriques insérées dans le roman se veulent sincères et illustrent les sentiments et l'état psychologique des personnages, d'autres passages du roman démontrent qu'on chantait souvent pour le plaisir et qu'il n'importait aucunement que les chanteurs s'identifient ou non avec les sentiments exprimés. L'artificialité du sentiment était propre dans une certaine mesure à la tradition

---

<sup>1229</sup> Jeanne LODS, « Les poésies de Wenceslas et le Méliador de Froissart », in : *Mélanges de la langue et littérature française offerts à Charles Foulon*, Rennes : Université de Haute Bretagne, 1980, p. 216, ici p. 206 ; *Méliador*, éd. cit. t. II, v. 18053-18057 : « *La damoiselle avoit d'usage / De dire en parler, pour vrai : / 'Sans doute ensi je le ferai.' / Briefment, en sa parole toute, / Toudis mettoit devant : 'Sans doute.'* »

<sup>1230</sup> *Méliador*, éd. cit., t. II, p. 257-258, v. 18088-18112 ; WILKINS, art.cit., p. 272 ; DELOGU, art. cit. p. 138 sqq.

courtoise. Seville doit ainsi rétorquer à Sagermor : « On doit de tant, vous voel je  
aprandre, / Toutes cançons en bon gré prendre, / Car on les fait seul pour esbatre, / Non  
pour agüer ne debatre »<sup>1231</sup>.

Froissart se charge dans *Méliador* non seulement de la fonction de narrateur, qui est presque toujours témoin oculaire de l'action, mais revêt également les rôles de nombreux écuyers qui accompagnent les chevaliers, protagonistes principaux du roman. C'est justement le rôle joué par les écuyers dans la création poétique qui permet à Froissart (issu du milieu bourgeois) de s'identifier avec les écuyers nobles. L'écuyer est un interlocuteur, un « auditeur attentif à l'expression poétique du chevalier, et partage la joie qu'apporte la production littéraire à son maître ». Il peut aussi se poser en juge et porter des jugements critiques sur les poèmes du chevalier, ainsi qu'évaluer une pièce lyrique d'un point de vue technique, ce qui implique une connaissance en matière poétique<sup>1232</sup>. Les rapports entre Froissart et Wenceslas, le poète et son mécène, se reflètent bien évidemment dans les couples principaux de chevaliers et d'écuyers, tels que Méliador et Lansonnet, Agamanor et Berthoulet, ainsi que d'autres couples errants. Par conséquent, les chansons de Wenceslas insérées dans le roman, comme elles étaient suscitées par les expériences amoureuses des personnages, furent vraisemblablement composées d'une manière similaire à celle du virelai *Sans doute*. De plus, il n'est pas impossible d'envisager qu'elles jouèrent un rôle dans la vie personnelle et sentimentale du duc, et servirent de divertissement lors des nombreuses fêtes de la cour du Luxembourg et du Brabant, ainsi que le rapporte le *Méliador*<sup>1233</sup>.

Quoique la plupart des chercheurs supposent que *La Prison Amoureuse* « est due en entier à la plume de Froissart »<sup>1234</sup>, le *dit* doit se baser sur la relation

<sup>1231</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 198, v. 28657-60.

<sup>1232</sup> DELOGU, art. cit., p. 135.

<sup>1233</sup> Selon Nigel WILKINS, « A Pattern of patronage », art. cit., p. 272, certains textes du duc pouvaient être chantés sur une mélodie originale, car on trouve dans le *Méliador* quelques passages, par ex. *Méliador*, éd. cit., p. 243, v. 8463-8467, qui donnent la forte impression que le duc composa aussi la mélodie, que le narrateur-Froissart, comme il l'avoue lui-même, n'a pas pu retenir : « Le dit orés, non pas le chant. / Ce poise moy que ne le say, / Mais le dit mieus retenu ay / Que le chant ; pour tant vous l'orés / Et puis apriès en jugerés ».

<sup>1234</sup> FOURRIER dans son « Introduction », in : *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 27.

existant entre Froissart et le duc de Brabant, et la refléter de manière plus ou moins exacte et véridique, dans la mesure où la véracité est laissée au jugement du mécène, auquel l'œuvre doit plaire. Il faut prendre au sérieux Froissart-*Flos* lorsqu'il affirme dans la Lettre XII de la *Prison Amoureuse* qu'ils ont tous deux pris une part active aux « lettres, epîtres, escriptions, traités amoureux, balades, virelais, complaintes et toutes manières de devises » contenus dans cet ouvrage. Il adresse à Rose les paroles suivantes : « Vous ... estes cause et matere d'avoir che empris et le livre commenchié (car de moy meïsmes je n'eüisse eü le premier sentement du faire ne de l'empendere, se vous ne m'en eüssiés esmeü) ... »<sup>1235</sup>. Il n'est pas inenvisageable que Froissart ait appris à Wenceslas toutes les formes littéraires mentionnées et insérées dans le *dit*, de telle sorte qu'il puisse affirmer qu'ils y ont pris part tous les deux. Il instruisait probablement son protecteur en composant les poésies en sa présence, avec une participation très modeste du duc, ce qui pourrait expliquer pourquoi les pièces attribuées à Rose figurent dans les recueils de poésies de Froissart. *Flos* désigne Rose comme l'instigateur de ce *dit* et fournisseur de la matière, ce qu'il est possible de constater également pour le *Méliador*.

En indiquant quelques dates précises, l'histoire de la *Prison Amoureuse* s'offre pour une confrontation avec les *realia*. Dans la Préface, Froissart parle de son voyage en Italie dans la suite de Lionel, duc de Clarence, et de l'étape à Chambéry, où, lors des fêtes données par Amédée de Savoie, le comte Vert (époux de la cousine de Wenceslas, Bonne de Bourbon), il composa des poèmes pour les chansons du bal. Un virelai de Froissart fut chanté par une demoiselle et remporta un vif succès. Toutefois, la dame pour laquelle il l'avait composé ne le chanta pas, donnant sa préférence à un autre, ce qui plongea Froissart dans la mélancolie<sup>1236</sup>. L'histoire de la relation entre *Flos* et Rose débute au moment où *Flos*, plongé dans un chagrin amoureux, reçoit une lettre (Lettre I) qui le console et qui est signée « le tout vostre grant ami Rose »<sup>1237</sup>. Celui-ci lui demande conseil

<sup>1235</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 170 sqq

<sup>1236</sup> FOURRIER dans son « Introduction. § 3. La réalité », in : *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 9.

<sup>1237</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 56, v. 686, Lettre I, p. 57 sqq.

ur ses affaires de cœur, car, dit-il, « en tels affaires et en moult d'autres je sui rudes ignorans et tous a apprendre ... ». Rose propose une correspondance régulière au sujet de ses peines de cœur entre lui et le poète, et joint à sa lettre une ballade.

Il n'est pas difficile de deviner que Froissart peint ici le début de sa relation avec Wenceslas après la mort de la reine Philippa de Hainaut (15. 8. 1369), qu'il apprit pendant son voyage à Milan : en proie à la tristesse ou à la mélancolie causée par un échec amoureux (peut-être en réalité par la mort de sa sœur), il revient à Bruxelles, où Wenceslas l'invite à devenir son poète de cour. C'est toujours Rose qui, par ses lettres, donne l'impulsion à leur correspondance littéraire, demande à *Flos* un conseil ou un *dittié*, et, à la fin de l'ouvrage, le prie de réunir toutes les lettres échangées afin d'en faire un livre<sup>1238</sup>.

L'ossature de la *Prison Amoureuse* est constituée de douze lettres « qui sont à la fois un point de départ et un point d'aboutissement à chacune des étapes qui jalonnent le récit »<sup>1239</sup>, et suit la relation entre Wenceslas (ainsi que Jeanne) et Froissart, qui se développa entre 1369 et 1372. Manquant d'intrigue véritable, le *dit* comprend une série d'épisodes à demi dépendants les uns des autres, composés pièce après pièce, épisode après épisode, ce que William W. Kibler appelle « construction grégative ». Au fil de la lecture, le lecteur dévoile la structure de l'ouvrage et apprend – tout comme le duc Wenceslas – l'art de composer de la poésie courtoise, dont le *dit* offre des exemples très variés. Le but de cette initiation à l'art de rimer n'est autre que de plaire à la dame de Rose (Jeanne de Brabant), qui devra finalement comprendre les sentiments qui lient Rose à sa personne et apprécier les pièces « rédigées » par Rose, de même que, par la suite, tout le livre de la *Prison Amoureuse*. Grâce à sa structure, le *dit* satisfait aux désirs du duc en deux sens : d'une part il lui fait apprendre la composition des poèmes, et de l'autre, il permet d'inclure dans l'oeuvre tout ce que Wenceslas peut souhaiter. La *Prison Amoureuse* est un travail-en-cours (*work-in-progress*)<sup>1240</sup> ;

<sup>1238</sup> KIBLER, « Poet and Patron », art. cit., p. 38-41.

<sup>1239</sup> FOURRIER, « Introduction », in : *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 14.

<sup>1240</sup> KIBLER, « Poet and Patron », art. cit., p. 36 sqq.



ajoutons qu'en outre, ce travail-en-cours est issu d'une « relation en cours » entre le prince et son mécène, qu'il traduit. Cet aspect temporel est également propre à *Méliador*, auquel Froissart ajouta successivement de nouveaux épisodes inspirés par les événements de l'heure (dont en particulier l'histoire de Sagremor et Seville).

*Flos* répond à la Lettre I de Rose qu'il est tout à fait disposé à accéder à son désir et à lui conseiller la meilleure manière de se comporter et d'agir vis-à-vis de sa dame, ainsi qu'à lui enseigner l'art de rimer et d'exprimer ses sentiments. L'amour qui constitue le sujet de leur correspondance, et « dont l'excessive facilité ne suscite guère d'intérêt »<sup>1241</sup> (ce qui est dû à notre avis au fait qu'il est feint et qu'il s'agit en quelque sorte d'un jeu entre époux), est guidé par les conseils de Froissart, qui distingue deux moyens d'aborder la dame : l'un est lié à la conduite sociale et à la communication orale – *Flos* recommande à Rose « que vous soiiés secrés, discrés et gais, jolis et renvoisiés pour l'amour de li et acquerés de tous et de toutes loenge et bon renom, et especiaument de chiaus et de celles qui entour vostre dame reparent, et soiiés larges et courtois selonc vostre estavoir et alefois un petit hardis d'ematre et de parler » ; l'autre, l'écrit, est utilisable si par hasard Rose manquait du courage d'exprimer ses sentiments directement. Dans ce cas, Froissart lui conseille d'envoyer une lettre ou « aucun virelay, rondel ou balade »<sup>1242</sup>, c'est-à-dire l'une des formes lyriques dont nous savons avec certitude que Wenceslas savait les composer. *Flos* joint une ballade à sa réponse. Puis, il reçoit, accompagnée d'un virelai, une deuxième lettre de son ami Rose, dans laquelle celui-ci l'informe des progrès qu'il a faits auprès de sa dame. *Flos* répond à Rose en l'engageant à persévérer et conclut lui aussi par un virelai<sup>1243</sup>.

Dans sa troisième lettre (Lettre V), Rose informe *Flos* où en sont ses amours et lui demande de rédiger pour lui quelque « petit dittié amoureux » dans le genre de Pyrame et Thisbé, Enée et Didon, ou encore Tristan et Iseut, que Rose

<sup>1241</sup> MEDEIROS, « Du dit comme divertissement », art. cit., p. 170.

<sup>1242</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., Lettre II, p. 60-62, l. 39 sqq, 61 sqq. L'œuvre poétique de Wenceslas consiste uniquement en rondeaux, virelais et balades.

<sup>1243</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 73 sqq, Lettre IV et virelai « Heure de bonne heure nee ».

oudrait offrir à sa dame<sup>1244</sup>. *Flos* compose l'histoire de Pynoteüs et Neptisphele, et l'envoie à Rose avec une lettre (VI) dans laquelle il conseille à son ami de modeler en tout son attitude sur celle de sa dame *etc.*<sup>1245</sup>. Ensuite, pendant un long laps de temps, de la fin août jusqu'au juillet de l'année suivante<sup>1246</sup>, période correspondant à celle que Wenceslas passa à la prison de Nideggen, *Flos* reste sans nouvelles de son correspondant, avant de recevoir le texte du *Songe* que Rose a « rédigé »<sup>1247</sup>.

Dans la partie précédent le *Songe*, la *Prison Amoureuse* prétend refléter la relation entre Froissart, Wenceslas et Jeanne, relation nouée en 1369 lors du voyage de Froissart en Italie à l'initiative du duc, lequel connaissait déjà Froissart, comme le confirment les sources comptables du Brabant. La *Prison Amoureuse* suggère qu'avant la captivité de Wenceslas, le poète et le prince échangèrent six lettres, un *dittié* mythologique et quelques pièces lyriques<sup>1248</sup>. Dans une des lettres suivantes, Rose dit qu'il a montré le *dittié* de Pynotheüs et Neptisphele à sa souveraine « *a cui il plaist moult bien, ce dist elle, car en tels choses veoir et oïr elle prent grant esbatement* »<sup>1249</sup>. Si la raison pour laquelle Rose tient une correspondance avec *Flos* se trouve dans sa relation avec sa dame et souveraine, l'invitation de Froissart à la cour brabançonne dut en réalité venir aussi bien de

<sup>1244</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 82, Lettre V ; FOURRIER, « Introduction », *ibid.*, p. 10.

<sup>1245</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 103-105 ; FOURRIER, « Introduction », *ibid.*, p. 11 et p. 17 *sqq.* : « Mythologie et allégorie sont les deux moyens par lesquels l'auteur étoffe son récit, dont l'intrigue proprement dite demeure quasi inexistante » ; l'histoire de Pynoteüs et Neptisphele mêle les mythes de Pyrame et Thisbé, de Pygmalion et d'Orphée.

<sup>1246</sup> « *De la fin d'aoust jusqu'en julle / Qu'onque je ne vi lettre nulle / Quele que fust ouverte ou close / De par mon tres grant ami Rose* ». *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 109, v. 2126-2131.

<sup>1247</sup> Il s'excuse ainsi de ce long silence (Lettre VII) : « *Et ce qui m'a ensonnié ce terme, ch'a esté une ymagination que j'ai pris sus un songe qui m'avint assés tost après les lettres que darainement m'envoïastes : la quele ymagination je n'e sçai qui encouper fors vostre livret de Pynoteüs et de Neptisphele* » ; *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 113, l. 19-24.

<sup>1248</sup> Si l'on admet que la *Prison Amoureuse* est bien une transposition littéraire du rapport réel entre Froissart et les ducs de Brabant et de son établissement un peu timide, il faut remarquer que l'ouvrage ne dit mot sur la commande de *Méliador* et notamment de l'histoire d'Agamanor et de Phénonée, qui aurait éventuellement pu être faite entre le mariage de Wenceslas IV et la bataille de Baesweiler, c'est-à-dire entre novembre 1370 et août 1371. La rédaction du *Méliador* ne fut probablement entreprise qu'après celle de la *Prison Amoureuse*, entre 1372 et 1376/1377, date à laquelle la première version fut reliée. On saurait au moins dans ce cas que Froissart put consacrer la période du 15 février 1370 (mort de Jean le Bel) à l'été 1372 à son travail de chroniqueur, avec l'écriture du Livre I des *Chroniques*. Il est possible que la cure d'Estinnes-au-Mont ait assuré au romancier (dès 1373) les ressources et le calme nécessaires pour la rédaction de son œuvre romanesque.

<sup>1249</sup> Lettre VIII, in : *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 149, l. 12-14.

Jeanne que de Wenceslas. Le duc voulait se faire initier à l'art de rimer pour enrichir son éducation courtoise et faire plaisir à sa femme. Rappelons que les premiers versements à Froissart étaient de la part de Jeanne et non de Wenceslas.

Même si certains chercheurs se méfient des renseignements apportés par Froissart par l'intermédiaire de *Flos* dans la *Prison Amoureuse*, il est impossible de prouver que ces pièces insérées dans l'ouvrage furent composées dans un ordre différent : l'écriture du *dit* ne fut pas motivée par la défaite de Baesweiler et la captivité du duc de manière directe<sup>1250</sup>. Au contraire, Froissart suggère que durant la captivité de Wenceslas, il n'était pas en contact avec Rose, qui faisait à ce moment son « songe » de la bataille perdue, de sa captivité et de sa délivrance par Charles IV. La *Prison Amoureuse* n'est conçue par Froissart qu'à la demande de Rose-Wenceslas, motivée par le souhait de sa dame et exprimée après sa remise en liberté dans la Lettre X : pour répondre au désir de sa dame, Rose prie *Flos* de « rassembler et mettre en .I. volume par manière de livret ... toutes les lettres, trettiés, balades, virelais que nous avons envoiét l'un l'autre »<sup>1251</sup>. Froissart, pour sa part, envisageait plutôt de saluer le retour de son duc par une charmante pastourelle, « *Entre Binch et le Bos de Haine* ».

---

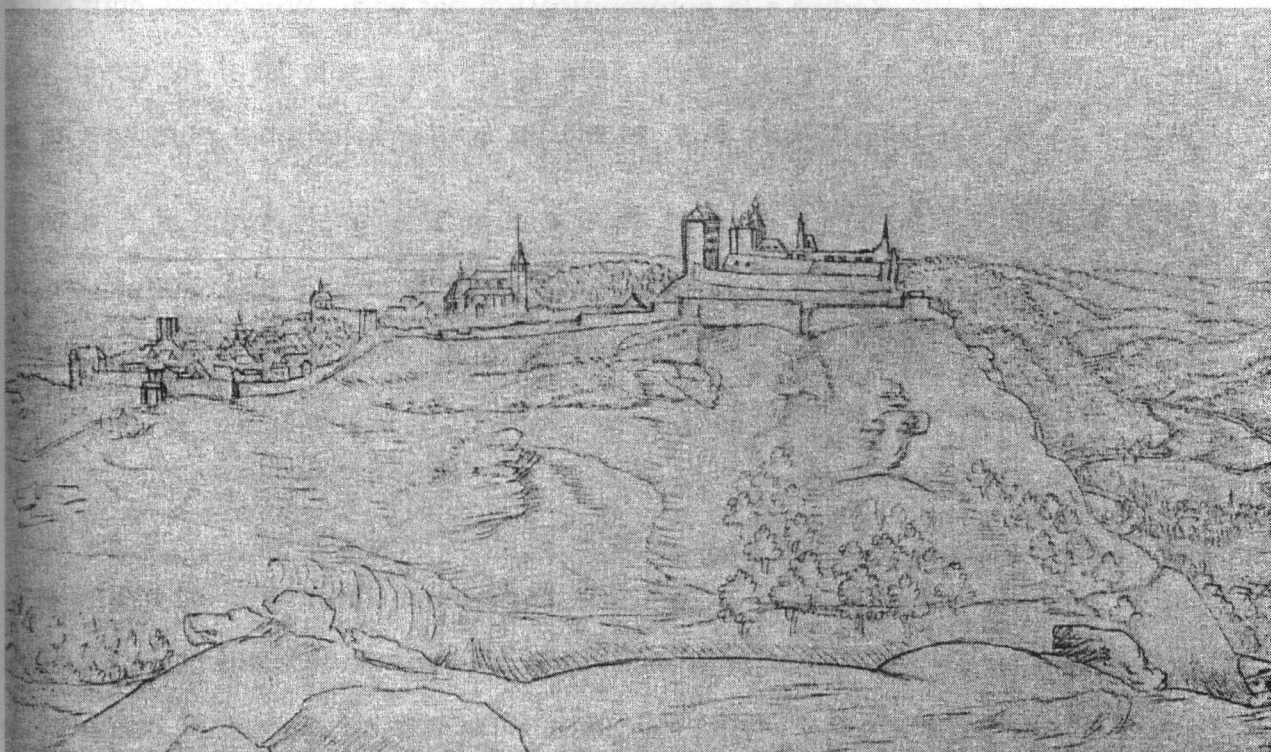
<sup>1250</sup> En tout état de cause, il faut prendre au sérieux les paroles de *Flos*, car l'intérêt de l'ouvrage pour son mécène consistait sans doute dans sa véracité, réelle ou métaphorique. Il faut donc supposer en accord avec *Flos* que les pièces particulières d'avant le *Songe* datent de la période d'entre l'été 1369 et août 1371. Notre avis est proche en cela de celui de William W. KIBLER, « Poet and Patron », art. cit., p. 41, qui soutient que seul un lyrisme de surface qui relie entre elles les pièces qui précèdent le *Songe* date de 1372. Toutefois, contrairement à lui, nous pensons que la Préface à la *Prison Amoureuse* relatant la mort de Jean de Bohême à Crécy (cf. notre chapitre II.A – « Crécy : deux portraits princiers ») doit être, elle aussi, postérieure à la bataille de Baesweiler, car l'éloge de Jean de Bohême suggère non seulement une comparaison entre Jean et Wenceslas (voir les allusions à Alexandre le Grand – *La Prison Amoureuse*, p.38, v. 44 et Lettre I, p. 58, l. 41), mais aussi celle de Crécy et de Baesweiler, ce qui n'est pas sans rapport avec le point de vue des contemporains de la région. L'auteur des *Croniques de Franche, d'Engleterre, de Flandres, de Lille et spécialement de Tournay* (éd. par Adolphe HOCQUET, Mons : Desquesne, 1938, p. 177) écrit : « Et dist-on que ce fu une des plus grandes bataille et perte qui fust puis le bataille de Cressy ».

<sup>1251</sup> Lettre X, p. 163 ; KIBLER, « Poet and Patron », art. cit., p. 41 : « ... the composition of the *Prison Amoureuse* is totally dependent upon the requests made in Rose's epistles. Each letter from Rose elicits some advice or instruction or composition from the poet, and each intervening verse section corresponds by its content to the preceding prose passage ».

### XIII.C

#### La prison : *Songe* et réalité

Au XIV<sup>e</sup> siècle, peu de princes ne connurent jamais la prison. Même ceux qui furent peu concernés par la guerre de Cent Ans, comme l'empereur Charles IV ou son fameux grand-oncle l'archevêque Baudouin de Trèves, avaient goûté, enfermés dans une pièce, à la solitude et à l'inactivité. La captivité de Wenceslas au château de Nideggen sur la Roer, dans la région d'Eifel<sup>1252</sup>, n'avait rien à voir avec des conditions de vie difficiles et susceptibles de nuire à la santé d'un prisonnier.



Renier Roidkin, Le château de Nideggen dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le choc psychique qu'il dut subir en raison de l'interruption de sa vie courtoise, pleine de divertissements et d'agréments était cependant assuré. Dans le *Songe* qu'il « rédige » immédiatement après son retour de la prison et qu'il lui envoie à *Flos* par la suite, Rose se lamente sur son sort<sup>1253</sup> :

<sup>1252</sup> Nydeggen sur la Roer, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Kreis L'image provient de la version allemande de la Wikipedia. L'encyclopédie libre, « Burg Nideggen », [http://de.wikipedia.org/w/index.php?title=Burg\\_Nideggen&oldid=35194910](http://de.wikipedia.org/w/index.php?title=Burg_Nideggen&oldid=35194910), 5. 8. 2007.

<sup>1253</sup> Le *Songe* fait partie de la *Prison Amoureuse* et occupe les vers 2252-3420 (c'est-à-dire 1168 sur un total de 3899 vers). Dans les chapitres qui suivent, nous « coupons » le *Songe* en deux parties et

« ... je n'avoie mie apris  
 D'estre ensi enfermés et pris.  
 J'avoie apris jeus et reviaus,  
 Garnemens rices et nouveiaus,  
 Behours, joustes, danses plenieres,  
 Chiens, oisaus, et bois, et rivieres,  
 Et deduis tels que puet un corps  
 Recevoir. Or n'ai que recors  
 De duel et de merancolie ! »<sup>1254</sup>

Toutes ses habitudes furent bouleversées, et Rose s'en plaint dans la *Complainte de moralité* qu'il envoie à sa dame, et dans laquelle il se représente en lion qui  
 « ne fet cure / De fresce char ne de pasture/ Qu'on li aport, ains crete et hure/ Et fort  
 maudist/ L'eure, le jour et l'aventure/ Qui li fu si aspre et si dure ; /Car il mua sa noureture/  
 Quant on le prist »<sup>1255</sup>. Réduit à la communication par écrit, Wenceslas était coupé  
 de son milieu social habituel, de sa cour et de ses amis. Et il ne devait plus  
 jamais revoir certains d'entre eux, morts au cours du combat comme Gui de  
 Luxembourg-Ligny (*Hardement*)<sup>1256</sup>.

« Ou est ma frice gent jolie,  
 Qui l'autre ier estoit assamblee ?  
 Vis m'est qu'elle me soit emblee.  
 Ou sont Loyauté et Honneur  
 Et Hardement, mi gouverneur,  
 Emprise, Desir et Proëce,  
 Jonece, Renom et Noblece,  
 Qui donnoient a toutes pars ?  
 On m'a bien mes hommes espars. »<sup>1257</sup>

Cette solitude dut être pour le duc une expérience douloureuse, même si sa  
 prison était tout à fait « courtoise ». Elle n'avait rien de carcéral et ne manquait  
 pas d'un certain confort : Wenceslas était servi par un personnel composé de  
 deux chevaliers, deux écuyers, leurs quatre valets, un valet de chambre attaché à

---

traitions d'abord de la captivité de Wenceslas-Rose après la bataille. Personne ne conteste en effet que  
 le *Songe* reflète la réalité de la prison « courtoise » de Wenceslas, et il est tacitement admis et presque  
 sûr que c'est Wenceslas lui-même qui fournit les détails à Froissart, d'une manière ou d'une autre. Il  
 est curieux que les vers 2948-2950 et 2964-2965 reprennent mot pour mot l'*Espinette amoureuse* (cf.  
*La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 189). Est-il possible que Wenceslas ait tenté d'écrire certains vers sur  
 le modèle de cet ouvrage, qui fut probablement offert au couple ducal de Brabant en 1369 ? Par  
 ailleurs, comme nous allons le voir dans ce chapitre, il est possible de trouver certains sujets communs  
 aux vers du *Songe* et aux pièces lyriques mélancoliques de Wenceslas insérées dans le *Méliador*.  
 Wenceslas ne se révèle-t-il pas ainsi comme un disciple industrieux de Froissart ?

<sup>1254</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 131, v. 2856-2864.

<sup>1255</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 135, v. 3018-2025.

<sup>1256</sup> Le personnage allégorique de *Hardement* (Audace) fut identifié par Claude Thiry comme Gui de  
 Luxembourg-Ligny ; celui de Désir comme Robert de Namur. (Voir également plus bas.)

<sup>1257</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 131, v. 2865-2873.

personne, un cuisinier et un messenger<sup>1258</sup>. Le prisonnier Rose a quant à lui  
sur compagnons quatre personnages allégoriques, *Avis* (Prudence), *Souvenir*,  
connaissance et *Espérance*, tous enfants d'*Attemprance* (Modération), laquelle  
rend elle aussi visite. Derrière ces allégories peuvent se cacher des personnes  
concrètes, l'exemple le plus frappant étant *Souvenir*, qui remplit la fonction de  
messenger. Avec eux, Rose peut se détendre :

« *La fet bel entroes qu'il yverne,  
Car, a fin que mains il m'anoie,  
Avoecques moi on s'esbanoie  
As des, as escés et as tables  
Et a tous biaux jeux delitables  
Qu'on poet aviser pour mon corps.* »<sup>1259</sup>

Grâce à cette compagnie, Rose peut aussi organiser sa libération. Mais ce qui  
afflige le plus, c'est d'être loin de sa dame, à laquelle il envoie des lettres que  
partagera *Souvenir* et auxquelles il joint une plainte, allégorie animale qui  
présente le lion (symbole héraldique de la Bohême, du Luxembourg et du  
Saxony) gémissant en prison et s'efforçant de convaincre les animaux d'alerter  
l'aigle, symbole héraldique de l'Empire et de saint Wenceslas, patron de la  
Bohême.

« *Faites tost ma prise asavoir  
Au roi des oisiaus. Chils, pour voir,  
A bien le force et le pooir  
De vous deffendre  
Et que de chiaus donner voloir  
De moi rendre sans remanoir,  
Ou de tout ce qu'il ont ardoir  
Et mettre en cendre.* »<sup>1260</sup>

Après avoir délivré la *Complainte de moralité* à la dame de Rose, *Souvenir* ramène  
à Rose un anneau et une lettre à laquelle la dame a ajouté deux virelais.  
Finalement, un jour, on annonce à Rose que l'aigle, avec « *de tous oisiaus a grant  
raison, / De quoi cascuns porte un tison / De feu, dont la terre manace* »<sup>1261</sup>, est arrivé dans

---

UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 474, n. 22 (selon AGR, CC, reg. n° 2358, p. 2).

*La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 134, v. 2961-2966 ; THIRY, art. cit., p. 20.

« *Complainte de moralité* » dans *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 135-140, v. 3010-3152, ici v. 2988-3105.

*La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 146, v. 3361-3363.

le voisinage. La libération du prisonnier approche et ses compagnons le prient de se souvenir de leurs bons soins :

« Mes apriés vostre delivrance,  
Voelliés avoir en remembrance  
Vos meschines et vos servans,  
Qui vous ont esté chi servans  
Et encores vous serviront  
Et la ou vous irés iront,  
Mes que leur service vous plaise ... »<sup>1262</sup>

En récompense de leurs services, les compagnons de Wenceslas reçurent en effet, le 25 juin 1371, une gratification dont le total se montait à 369 moutons d'or<sup>1263</sup>.

Au moment de sa libération, Rose tressaille et se réveille. Il se lève et rédige le *Songe* qu'il vient de faire de la bataille et de sa captivité qu'il envoie ensuite à *Flos*. Selon la *Prison Amoureuse*, Froissart n'eut pas de nouvelles de Wenceslas durant la période que celui-ci passa à Nideggen, mais reçut ensuite le texte du *Songe* accompagné de deux lettres, dont l'une prie *Flos* de corriger le *Songe* :

« Si vous pri, chiers amis, anchois qu'il soit noient veüs ne escandelisiés, que vous le voelliés lire de cieuf en cor, et parfaitement viseter et examiner, et ce qui necessaire n'est oster, et ce qui y besongne mettre et adjoüster, et ma rudece escuser, car je ne sui pas mestres pour ordonner si mestrieusement que pour estre nommés ne recommandés entre les ouvriers de cel art »<sup>1264</sup>.

La *Prison Amoureuse* suggère que Wenceslas rédigea le texte du *Songe* après son retour de Nideggen, et que Froissart le perfectionna et l'intégra à la *Prison Amoureuse*.

Malgré la modestie de son talent et la paternité commune contestée du poème, Wenceslas peut être compté parmi les prisonniers-poètes, livrés en prison au pouvoir de l'imagination (il songe), et auxquels un réconfort est offert avec la possibilité d'écrire<sup>1265</sup> ou, du moins, de concevoir une oeuvre littéraire que son poète de cour pourra par la suite réaliser. Comment donc Wenceslas

<sup>1262</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 146, v. 3367-3373.

<sup>1263</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 474, n. 22 (selon AGR, CC, reg. n° 2358, p. 102).

<sup>1264</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 149, l. 15-22.

<sup>1265</sup> Cf. POIRION, op. cit., p. 135.

ssa-t-il le temps entre sa trente-quatrième et trente-cinquième année ? Ses  
èces lyriques mélancoliques furent-elles rédigées en prison ? Dans son œuvre  
omme toute peu étendue, on trouve une lamentation qui diffère des autres  
èces, et qui correspond bien à sa condition de prisonnier : la manière dont elle  
t insérée dans *Méliador* témoigne de l'ingéniosité de Froissart, mais son ton  
élancolique est assez en contraste avec l'atmosphère globale du roman. Si  
ose s'écrie en prison « *Fortune, bien te doi hayr, / Quant tu m'as fet che envayr / Dont*  
*li ensi perdu mes hommes !* »<sup>1266</sup>, Wenceslas a composé balade suivante :

*Se fortune la tres fausse et perverse  
Est contre moy, je voel a ce penser  
A maint homme a esté dure et averse,  
Et puis apriès on l'a veu retourner,  
Et pour ce voir je me voel conforter  
Car quant li plaist, je scay bien qu'elle excerse  
Cui qu'elle voelt, et fait en hault monter*

*Et puis apriès en brief temps jus le verse.  
Si en haste fait sa roe tourner,  
Siques en li nulz ne se poet fier.  
Aussi, certes, point je ne m'i affi  
Que le temps n'est mies toutdis onni.*

*Et comment donc c'avoecques li converse,  
Je doi toutdis le meilleur esperer,  
Car s'elle estoit .M. fois plus diverse  
Si voel je bien son pooir endurer.  
Car bon espoir me voet confort donner,  
Et si me fait souvenir de checi  
Que le temps n'est mies toutdis onni*<sup>1267</sup>.

Quoique le duc fût un homme d'une certaine trempe, plus insouciant que  
pensif, il était très sociable et sa solitude dut affecter ses pensées : l'interruption  
de sa vie chevaleresque, l'impossibilité de se dépenser physiquement aux joutes  
ou d'entreprendre une expédition militaire, tout cela dut l'affliger. La copie d'un  
portrait de Wenceslas de la collection Thyssen-Bornemisza, dont l'original  
aujourd'hui perdu pourrait avoir été peint pendant sa captivité, nous montre le  
duc de profil, avec un visage calme et un regard suppliant tourné vers le haut,

<sup>1266</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 131, v. 2874-2879.

<sup>1267</sup> *Méliador*, éd. cit., t. II, p. 238 sqq, v. 17443-17463.



exprimant probablement ses réflexions dévotées<sup>1268</sup>. Il ne peut cependant être interprété comme une marque de désespoir, car Corneille Zantfliet, un chroniqueur du XV<sup>e</sup> siècle, montre bien que la fierté de Wenceslas était inébranlable même en prison : le duc captif apprit un jour que Guillaume de Juliers s'était amusé à essayer une superbe cotte d'armes, toute tissée d'or, que la duchesse de Brabant avait envoyée à son époux. « Croit-on, s'écria-t-il, que le fils d'un roi doive porter les vêtements qui ont déjà servi à Guillaume de Juliers ? », et l'offrit au héraut qui la lui avait apportée<sup>1269</sup>.

Sa statut social permettait à Wenceslas de garder le contact avec le monde, mais les longues heures solitaires et ennuyeuses, parfois douloureuses et angoissées qu'il dut passer orientèrent ses pensées vers la réflexion, la contemplation et le souvenir. Et à propos de Souvenir, le messenger du *Songe*, dont Rose dit que « *De Souvenir moult me contente* »<sup>1270</sup>, il n'est peut-être pas inutile de rappeler un rondeau que Wenceslas composa en l'honneur de ce personnage allégorique<sup>1271</sup> :

*« Souvenir me fait avoir joie,  
Plaisance me fait avoir bien ;  
Dont mon anui n'oublierai.*

*Par ma foy, en quel lieu que soie,  
Car bien sçai qu'il est tres tout mien,  
Souvenirs me fait avoir joie.*

*Il soit certain, point ne m'anoie,  
Que ferme loyauté li tien  
Et ferai tant com [je] vivrai.  
Souvenir me fait avoir joie. »*<sup>1272</sup>

<sup>1268</sup> Voir notre ch. XIX.C, portrait de Wenceslas n° 2 ; Jozef DUVERGER, « Jan van Woluwe van Brussel en de portretten van Wenceslas van Bohemen », in : *Jaarboek van het Koninklijk museum van schone Kunsten*, Antwerpen 1972, p. 7-18 ; Colin EISLER, *The Thyssen-Bornemisza Collection. Early Netherlandish Painting*, London : Sotheby's Publication, 1989, p. 34-39 ; Charles STERLING, « Un tableau inédit et la peinture de portrait à la cour de Bourgogne au début du XV<sup>e</sup> siècle », in : *Archives de l'art français*, 1959, p. 39-57 et « La peinture de portrait », art. cit.

<sup>1269</sup> KERVYN DE LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, t. I, éd. cit., p. 237 sqq selon CORNEILLE ZANTFLIET (chroniqueur du XV<sup>e</sup> siècle) chez WURTH-PAQUET, « Table », éd. cit., in : *PSH*, t. XXIX, p. 129, n° 625.

<sup>1270</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 143, v. 3259.

<sup>1271</sup> Cf. POIRION, *op. cit.*, ch. « La prison et l'expérience de la solitude », p. 133-139.

<sup>1272</sup> *Méliador*, éd. cit., t. II, p. 302, v. 19606-19615.

tant donné qu'au moins deux chansons de Wenceslas portent sur des sujets qui paraissent aussi dans la *Prison Amoureuse*, il est probable que l'ouvrage remplît effectivement le rôle auquel il était destiné, c'est-à-dire lui apprendre l'art de rimer.

Même pour ceux qui n'admettent pas que Wenceslas ait pu lui-même composer le *Songe*, la *Prison Amoureuse* en tant que réconfort littéraire fait en sorte que les dix mois de silence de Rose-Wenceslas ne soient pas « imputables à un temps creux, vide, liés à une réclusion imposée, mais soient un temps actif, temps de la gestation et de l'édification d'une œuvre »<sup>1273</sup>. Toutefois, le fait que la simple attribution de certaines parties de la *Prison Amoureuse* à Rose suffit pour dégager le prince des troubles liés à la défaite de Baesweiler et le montrer comme un prince sage, réfléchi et amateur de poésie ne prouve pas que tout l'ouvrage provienne uniquement de la plume de Froissart et que la correspondance littéraire soit une fiction pure, sans aucun rapport avec la réalité de la relation entre Froissart et son mécène.

### XIII.D La bataille allégorique du *Songe*

C'est en juillet (1372), que *Flos* reçoit de Rose le coffret contenant deux lettres accompagnées du *livret* du *Songe*. La première de ces lettres le remercie pour son « *trettié amoureux* » de Pynoteüs et Neptisphelé, qui lui a plû, « *car la matere en est bien nouvelle, ne devant ces heures je n'en avoie onques oÿ parler* »<sup>1274</sup>. Rose raconte ensuite que la lecture de cette fable mythique a provoqué chez lui un « *songe* ». Ayant noté son rêve sous forme d'un *dittié* qu'il joint aux deux lettres, Rose prie le poète de le lire et de le corriger. Cet opuscule raconte la bataille de Baesweiler et la captivité de Wenceslas en recourant à des allégories qui permettent de mieux décrire et assumer cet événement tragique, tout en donnant au conflit une dimension universelle<sup>1275</sup>. Le rejet de l'affirmation du

<sup>1273</sup> MEDEIROS, « Du dit comme divertissement », art. cit., p. 172.

<sup>1274</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 112.

<sup>1275</sup> THIRY, art. cit., p. 21.

poète selon laquelle c'est Rose-Wenceslas qui lui envoya sa rédaction du *Songe*, pour que lui, *Flos-Froissart*, la corrige<sup>1276</sup>, ne semble pas suffisamment justifié et fait surgir certaines difficultés qui pourraient facilement s'expliquer en admettant l'hypothèse que c'est le duc lui-même qui fournit à Froissart la matière et la première esquisse du *Songe*. C'était enfin Wenceslas qui, s'ennuyant en prison, devait ressentir un besoin impérieux d'assumer sa désastreuse défaite.

Les efforts de Froissart pour se concilier les faveurs de Wenceslas lui inspirèrent l'idée d'embellir le portrait du roi de Bohême, qu'il avait déjà ébauché dans la première rédaction de ses *Chroniques*, en enjolivant le récit de Jean le Bel, légèrement moins flatteur pour le roi. Mais la *Prison Amoureuse* ne fait pas allusion à Jean l'Aveugle que par évocation de sa mort à Crécy, mais emploie aussi d'autres moyens liés au fameux roi de Bohême : les allégories figurant dans la *Prison Amoureuse* (connues et appréciées depuis le *Roman de la Rose*) apparaissent dans le *Voir Dit* de Guillaume de Machaut, l'une des sources d'inspiration de la *Prison Amoureuse*<sup>1277</sup> et marquent également le portrait du roi Jean, père de Wenceslas, dans le *Jugement du Roi de Behaigne*<sup>1278</sup>. Nous en avons relevé un passage, pour le comparer à un autre semblable de la *Prison Amoureuse* : Machaut énumère les vertus qui « accompagnaient » Jean l'Aveugle, alors que Rose, *alter ego* de son fils Wenceslas, nomme les personnages allégoriques qui siègent dans son conseil.

*Jugement du roi de Bohême*, éd. cit., p. 135, v. 1476-1485

Mais **Hardiece**  
Le compaignoit, et sa fille **Proece**,  
Et doucement tint par la main **Larguece**,  
Une dame de moult grant gentillece.  
S'y fu **Richece**,  
**Amours**, **Beauté**, **Loyauté**, et **Leece**,  
**Desir**, **Penser**, **Volenté** et **Noblece**,

*Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 119, v. 2427-2435

Je mis de mon conseil ensamble,  
Et moult liement les assamble,  
Les plus sages et mieuls discrés  
Et chiauls que je tieng plus secrés :  
Tout premiers **Honneur** et **Proèce**,  
**Hardement**, **Desir** et **Jonece**,  
**Loyauté**, **Avis** et **Emprise**,

<sup>1276</sup> William W. KIBLER, « Poet and patron », art. cit., faisant exception.

<sup>1277</sup> FOURRIER, « Introduction », in : *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 20, n. 2 ; NOUVET, art. cit., p. 342 ; DE MEDEIROS, « Du dit comme divertissement », art. cit., 167.

<sup>1278</sup> GUILLAUME DE MACHAUT, *Le jugement du roy de Behaigne and Remede de Fortune*, éd. James L. WIMSATT, William W. KIBLER, The Chaucer Library, Athens-London : The University of Georgia Press, 1988, p. 134 sqq.

Jean Froissart et Wenceslas de Bohême étaient très conscients de ce que leur relation pourrait leur apporter. Tout comme Machaut avait été le poète de Jean de Bohême, Froissart, ambitieux de faire mieux que son maître, se place sous la protection de Wenceslas, fils de Jean, en se servant volontiers des ouvrages de Guillaume de Machaut comme source d'inspiration. Wenceslas, de son côté, devait être désireux d'avoir un poète de cour similaire à Guillaume de Machaut, qui pourrait mettre en valeur ses propres exploits et lui enseigner l'art de composer des vers. Nonobstant l'opinion de Kervyn de Lettenhove, nous n'avons pas trouvé de preuves qui témoigneraient d'une relation directe entre Wenceslas et Guillaume de Machaut<sup>1279</sup>.

Le *Songe* allégorique, en tant qu'œuvre de Froissart, devrait en principe concorder au niveau des faits relatés, en rapport avec le deuxième récit de la bataille de Baesweiler<sup>1280</sup> exposé plus haut. De frappantes différences émergent cependant quant aux « causes » de la défaite, celles qui menèrent la bataille étant les mêmes, car on reconnaît clairement derrière elles le pillage des marchands en Juliers : pendant une nuit du printemps de 1371 – « *l'an mil CCC.XI. et sissante, / Ou tamps que li rossegnols chante ...* »<sup>1281</sup> - Rose rêve que Justice, Pitié et Raison lui apparaissent, assises sur le lit où il s'était endormi au point du jour, et se plaignent des attaques dont elles sont victimes, notamment de la part d'Orgueil dans le cas de Justice :

*« Especialement je, Justice,  
Qui le mal punis et justice.  
On ne me crient mes ne ne prise ;  
S'en sui si de courous esprise*

<sup>1279</sup> En général, un contact entre Wenceslas et Guillaume de Machaut n'est pas improbable, tous deux ayant pu éventuellement se rencontrer. Kervyn de Lettenhove cite les vers de Guillaume de Machaut relatifs aux fêtes de la cour dont il suppose qu'ils purent être composés pour Wenceslas, mais n'expose les raisons qui l'amènent à une telle assertion. KERVYN DE LETTENHOVE, « La cour de Brabant », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. I, p. 183-185.

<sup>1280</sup> La guerre de Rose contre Orgueil et Outrage est la transposition de celle de Wencelas contre le duc de Juliers et Edouard de Gueldre. THIRY, art. cit., p. 18, qui compare lui aussi les deux récits.

<sup>1281</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 114, v. 2252.

Qu'a painnes puis je mot sonner.  
 On n'use que de rançonner,  
 De desrober et de pillier  
 Et li fors le foible essillier.  
 Maint sont fourmé sus celle entente,  
 De quoi je m'en tieng mal contente.  
 Encor je qui pleur et larmoie,  
 N'a pas long tamps que je dormoie  
 Dedans ma cambre tout a pes,  
 Car je cuidoie avoir le fes  
 Ecclesiaste et seculer  
 Mis en bonnes mains pour rieuler  
 Mes signouries et ma terre... »<sup>1282</sup>

Anthime Fourrier y voit aussi une allusion à la *landfriede*, dont Wenceslas exerçait la fonction de « justicier »<sup>1283</sup>.

Orgueil, identifié avec Guillaume VI de Juliers, ne cesse d'accroître sa puissance et attire dans son camp beaucoup de seigneurs. Les trois dames demandent à Rose de les secourir. Ce dernier réunit son conseil, où siègent Honneur, Prouesse, *Hardement* (Audace, identifiée à Gui de Luxembourg-Ligny), Désir (Robert de Namur), Jeunesse, Loyauté, *Avis* et *Emprise* (Initiative)<sup>1284</sup>. Honneur et Désir proposent de défier Orgueil, tandis qu'*Avis* conseille de consulter d'abord *Attemprance*, sa mère. Sa voix n'est cependant pas écoutée, car Désir et *Hardement* repoussent l'idée d'agir « par conseil d'une femme ». Initiative adopte la même attitude et Jeunesse, elle aussi, est belliqueuse. Alors *Avis* cède et Rose, très satisfait de l'attitude de ses vassaux, envoie porter le défi à ses ennemis qui, de leur côté, sont impatients d'entrer en guerre.

Les deux armées approchent l'une de l'autre. Désir, maréchal de Rose, établit son campement : les effectifs dénombrés, on les divise en trois corps de bataille, le premier commandé par *Hardement*, le second par *Emprise*, Prouesse

<sup>1282</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 117 sqq.

<sup>1283</sup> FOURRIER, « Introduction », in : *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 22. Charles IV lui-même la rappelle explicitement lorsqu'il déclare dans une lettre du 27 mai 1372, voir WINKELMANN, éd. cit., p. 603-604, n° 930 que Wenceslas avait marché au nom de la *landfriede* contre les troubleurs de la trêve commune, pour protéger les routes : « ... unsir lieber bruder un furste, mit unsir und des reichs banire durch gemeinen fride und aucze der lande schedliche leute suchen wolte und die strazze schirmen und friden ».

<sup>1284</sup> THIRY, art. cit., p. 19. Il se peut que toutes les allégories ne renvoient pas à des personnages réels, mais il semble que Jeunesse représente le fils de Gui, comte de Saint-Pol, Waleran de Luxembourg-Ligny, car Froissart dit dans son deuxième récit de la bataille de Baesweiler que Waleran avait seulement seize ans et fut fait chevalier lors de cette équipée guerrière.

Jeunesse, enfants de Noblesse, et le troisième, qu'on tient en réserve, par sir. Rose, commandant en chef, est accompagné par Honneur et Loyauté. Au moment d'engager l'action, la première difficulté surgit. *Avis*, qui, au départ, voulait d'abord consulter *Attemprance*, fait défection pour rejoindre sa mère, qui le trouve dans l'autre camp : celle-ci lui ordonne de la rejoindre et *Avis* obéit, sans avoir donné qu'aucun hommage ne le lie à Rose. Le passage d'*Avis* au camp adverse s'avérera déterminant pour le résultat de la bataille qui commence.

Le premier corps adverse est sur le point d'être enfoncé quand il reçoit des efforts frais. *Outrage* (Excès ; Edouard de Gueldre), combattant très apprécié par *Orgueil* (Guillaume de Juliers), est blessé à mort. Alors, *Avis*, qui combattait sous ses ordres, fond de tous côtés avec ses hommes sur les corps de bataille déjà épuisés de Rose et les contraint à reculer. Le deuxième incident qui mènera à la défaite de Rose survient lorsque *Désir* (Robert de Namur), qui commande le corps de réserve trop éloigné, ne perçoit pas le moment propice pour intervenir et renverser la mauvaise situation dans laquelle se débattent les hommes de son camp<sup>1285</sup>. Ceux-ci se regroupent et combattent vaillamment, mais sont vaincus.

Rose soupire pendant le combat :

*Ou est Desirs, di je, au besoign ?  
Pour quoi n'a il entente et soing  
De nous aidier qui lassé sommes,  
Quant il tient quois et fres ses hommes ?  
S'il venoit ores en apert  
A l'endroit ou no gent plus pert,  
Nos ennemis jus porteroit  
Et forment nous susporteroit ...*

...

*Se Desirs, qui se tient sus ele  
Et qui est nostre marescaus,  
A plus de .XIIc. chevaux  
Venoit, il osteroit le perte,  
Qui est pour nous grosse et aperte.  
Bien est voirs, il nous est ensus »<sup>1286</sup>.*

La défection d'*Avis* est difficile à interpréter : d'une part, les sources historiques ne mentionnent pas de contingent de 300 lances qui aurait quitté Wenceslas pour

<sup>1285</sup> THIRY, art. cit., p. 18.

<sup>1286</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 129, v. 2784-2791 et 2805-2810 ; THIRY, art. cit., p. 19.

rejoindre l'armée de Juliers et de Gueldre<sup>1287</sup> ; d'autre part, comme le dit Claude Thiry, « le choix des noms allégoriques est, en soi, un acte d'interprétation ; or, dans la logique du système, le changement de camp d'un capitaine réel aurait dû être sanctionné par une allégorisation défavorable », alors qu'*Avis et Attemprance* « restent constamment des concepts positifs ». Ce même auteur conclut que cette première cause invoquée de la défaite révèle le jugement du poète de la *Prison Amoureuse* sur l'événement : « Si tel est le cas, cette appréciation ne manque pas d'une certaine audace, puisque Froissart considère que son protecteur et ami a manqué de modération et de perspicacité »<sup>1288</sup>. Cette assertion ne va pas sans une interrogation : au lieu de fournir un réconfort littéraire au prince prisonnier, son poète de cour se permettrait-il de critiquer son puissant mécène ?

Quant à la passivité de Désir, donc de Robert de Namur, maréchal de Brabant, on a examiné d'autres récits qui témoignent également de son inaction : selon la *Chronique des quatre premiers Valois*, un corps de bataille anglais l'empêcha de suivre les troupes du comte de Saint-Pol, ce qui provoqua l'effondrement des Brabançons. Selon le *Songe*, Robert de Namur restait en réserve avec 2000 hommes et ne se manifesta pas au moment où le corps de bataille de Wenceslas fléchissait. Les *Brabantsche Yeesten*, dont le deuxième livre portant sur le gouvernement de Wenceslas et de Jeanne fut achevé vers 1432, parlent ouvertement à cet égard de trahison – « *dat die hertoge verraden ware!* *Bi her Robbrechte, in desen saken* » – et accusent à plusieurs reprises Robert de Namur d'avoir refusé de faire mouvement au moment crucial<sup>1289</sup>. On se souvient cependant que Froissart ne reprend aucune de ces deux causes possibles de la défaite dans sa seconde rédaction de la bataille dans le Livre III, faisant intervenir à leur place l'indiscipline des bourgeois, qui confondent – de manière tout à fait pittoresque – la guerre avec un pique-nique :

<sup>1287</sup> Il y eut effectivement 400 lances bourguignonnes d'Eudes de Grancey qui n'arrivèrent pas à temps. Toutefois, Eudes, contrairement à *Avis*, était lié à Wenceslas par hommage et ne rejoignit pas le camp adverse. L'hypothèse qu'il s'agissait de l'évêque de Cologne n'est pas assurée, voir THIRY, art. cit., 22.

<sup>1288</sup> THIRY, art. cit., p. 22 *sqq.*

<sup>1289</sup> *BY*, éd. cit., ch. LV « *Op die murmuration ende woirde, dien men op her Robrecht van Namen seide* », v. 6278-6279, mais aussi ch. LIV, v. 6060 *sqq.*, 6115 *sqq.*

« Autour du duc sur les champs estoient ces Brouellois, montés les aucuns aux chevaux et leurs varlets par derrière euls, qui portoient gros flacons et bouteilles de bon vin troussées à leurs selles, et aussi pain et frommage et pastés de saulmon, de truittes et d'anguille tout envelopés de belles petites touailles, et occupoient là de tous lés ces gens tant que de nul sens on ne s'i sçavoit comment aidier »<sup>1290</sup>.

On pourrait se demander si cette explication de Froissart n'est pas motivée par l'antipathie qu'il avait pour les bourgeois. Mais les remarques du chroniqueur des quatre premiers Valois, qui parle de la même faute stratégique sans toutefois parler de défaillance de la part de Robert, ne s'avèrent pas plus favorables à eux : « Lors se bouta en la bataille, lui et trois mille, que chevaliers que escuiers. Maiz il ne fut ne aidé ne secouru de sa gent commune, maiz s'en fuirent comme failx et mauvaiz »<sup>1291</sup>.

Certains historiens du Brabant, notamment André Uyttebrouck, soutiennent que les Etats de Brabant désapprouvaient la guerre et que le pays de Brabant, en tant que tel, n'y participa pas du tout, ce qui est assez curieux, surtout si l'on considère que la justification du conflit consistait en la protection des sujets commerçants, donc en la défense de leurs intérêts. Il y avaient pourtant des troupes bourgeoises de Louvain et de Bruxelles dans l'armée de Wenceslas – de « faibles corps expéditionnaires composés d'archers » et « prêtés » au duc « avec hésitation »<sup>1292</sup> ; il existe aussi une liste des Bruxellois (des chevaliers de la ville pour la plupart) qui participèrent à la bataille, et les *Brabantsche Yeesten* racontent les exploits de quelques vaillants bruxellois au combat<sup>1293</sup>. Selon Corneille Zantfliet, le duc de Gueldre fut tué par un « *sagittarius Bruxellensis* »<sup>1294</sup>.

L'assertion selon laquelle la bataille du *Songe* aurait été rédigée par Froissart sans rédaction primitive de Rose comme modèle, rédaction, dont la *Prison Amoureuse* suggère l'existence, et plus généralement, selon laquelle tout l'ouvrage serait entièrement dû à la plume de Froissart, se heurte à deux problèmes logiques : 1) pourquoi Froissart devrait-il adresser une critique à Wenceslas précisément au moment où le prince avait droit, dans la tradition

<sup>1290</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 22.

<sup>1291</sup> *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. cit., p. 220

<sup>1292</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 475, n. 23.

<sup>1293</sup> HENNE, WOUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, op. cit., p. 133 ; sec. éd. de MARTENS, p. 124.

<sup>1294</sup> CORNEILLE ZANTFLIET, chez WURTH-PAQUET, « Table », éd. cit., in : *PSH*, t. XXIX, p. 128 sqq, n° 625.



courtoise, à un certain réconfort littéraire, et pourquoi, en même temps, ne commente-t-il pas son manque de prudence et de modération après la mort du duc (de la même manière, par exemple, qu'il juge ultérieurement feu son mécène Gui de Blois) ; 2) et pourquoi ne répète-t-il pas dans le Livre III des *Chroniques* que Robert de Namur resta inactif face aux besoins de son seigneur suzerain, si la *Prison Amoureuse* en fait l'une des raisons de la défaite ?

Au contraire, si l'on se fie aux paroles de *Flos*, et si l'on admet que Froissart corrigea une version primitive conçue par Wenceslas (ou éventuellement qu'il rédigea le *Songe* d'après les instructions très détaillées du duc), les deux difficultés disparaissent<sup>1295</sup>. Ainsi, c'est Wenceslas lui-même qui avoue volontiers son imprudence lors de la guerre de Juliers, tout en se présentant comme un prince sage et conscient de sa faute, tandis que Froissart, à son tour, dans le Livre III des *Chroniques*, ne tient pas à faire une critique de son ancien bienfaiteur. Quant au comportement de Robert de Namur, qui s'avéra critiquable, la version du *Songe* correspond-elle aussi plutôt à celle de Wenceslas, même si la défaite resta, semble-t-il, sans conséquences réelles pour le fautif. La version de la bataille du Livre III passe sous silence la faute stratégique due au comportement du maréchal de Brabant. Il faut noter que Robert de Namur faisait partie des bienfaiteurs de Froissart, et son nom est cité dans la liste des mécènes que le chroniqueur place dans le prologue, au début des *Chroniques*. Toutefois, la date exacte vers laquelle Robert pouvait être mécène de Froissart n'est pas établie de manière convaincante, et dans les listes des bienfaiteurs insérées dans les œuvres poétiques postérieures à la bataille de Baesweiler (*Joli Buisson de Jonece, Dit dou Florin*), le nom de Robert ne figure pas<sup>1296</sup>. Il est néanmoins probable que Froissart fit la connaissance avec Robert à la cour de Wenceslas et que le mécénat du Namurois était plutôt tardif. Quoiqu'il en soit, l'attitude de Froissart envers Robert excluait probablement toute critique.

<sup>1295</sup> Nous sommes ici d'un avis semblable à celui de William W. KIBLER, « Poet and patron », art. cit.

<sup>1296</sup> MEDEIROS, « Le pacte encomiastique », art. cit., p. 238 *sqq.*

Le *Songe* exprime le point de vue de Wenceslas et sa rédaction est inimaginable sans une véritable collaboration du duc. Par contre, Wenceslas, qui avoue volontiers sa *rudece* quant à la composition poétique, n'aurait pas su rédiger seul un poème d'une telle qualité. Le prince dut donc fournir une « première rédaction » ou une esquisse détaillée, et Froissart mener à bien le travail, hypothèse en parfait accord avec la *Prison Amoureuse*, qui ne cherche pas à faire croire que Wenceslas-Rose aurait rédigé le *Songe* tout seul. Dans le contexte de l'ouvrage tout entier ainsi que dans celui du rapport entre Froissart et son protecteur, le *Songe* se présente comme un premier essai « littéraire » réalisé sous la tutelle de Froissart, lequel le remania et l'intégra à la *Prison Amoureuse*. Les capacités littéraires de Wenceslas devaient être somme toute supérieures à la moyenne, si l'on songe que son demi-frère Charles IV était lui-même auteur de nombreux ouvrages, et que leur arrière petit-neveu Charles d'Orléans, qui « n'accèdera ... à la gloire ni comme chevalier, ni comme grand politique, mais comme poète », devait lui aussi choisir l'écriture comme voie royale.

La *Prison Amoureuse* offre à Wenceslas un réconfort en l'initiant à l'art poétique : elle « efface le rôle peu glorieux du vaincu et du prisonnier en lui substituant celui d'un homme capable de dominer l'adversité au point d'en réaliser une œuvre empreinte de sagesse », capable de critiquer son propre comportement<sup>1297</sup>. De même que Méliador, qui se déguisa en marchand de bijoux pour voir sa belle, et Agamanor, qui maîtrisait la peinture et pouvait se déguiser en peintre, le goût du duc de Brabant pour les Belles Lettres et l'art de rimer ainsi que sa relation avec Froissart, nouée dès 1369, lui permirent de se présenter devant son épouse Jeanne comme poète, et dans une moindre mesure, de le devenir. La *Prison Amoureuse* en tant que consolation opère une transformation radicale : l'amère défaite devient objet de jeu, l'échec guerrier est tempéré par « l'accession à la maîtrise littéraire et à la sagesse »<sup>1298</sup>.

<sup>1297</sup> MEDEIROS, « Du dit comme divertissement », art. cit., p. 172.

<sup>1298</sup> MEDEIROS, « Du dit comme divertissement », art. cit., p. 172.

## La remise en liberté de Wenceslas. Les conséquences de sa captivité

Wenceslas recouvra la liberté le 21 juin 1372 et Froissart salua la fin de sa captivité par une charmante pastourelle, qui exprime la joie que le retour du duc, lequel devait lui-même être très amer, occasiona à ses proches et à ses sujets « entre Binche et Bois-d'Haine », dans les terres hainuyères appartenant à Jeanne de Brabant, comtesse douairière de Hainaut-Hollande. Non loin de là, à Estinnes-au-Mont – où une famille Froissart vivait depuis plus d'un siècle, et possédait « la maison Froissart » (1265) – le poète allait être curé à partir de 1373<sup>1299</sup>. Il devait néanmoins avoir séjourné à l'Hôtel de la Salle de Binche, une des résidences de Jeanne et de Wenceslas avant la composition de la pastourelle, vu qu'il choisit le charmant paysage de la prévôté de Binche pour célébrer le retour du duc. Selon Kervyn de Lettenhove, il s'était déjà retiré à Estinnes-au-Mont, située à une lieue de Binche, en 1372, lors de la captivité de Wenceslas. Dans les environs de Binche se trouvait une maison dite de St-Berger, qui était, semble-t-il, une grosse ferme appartenant au couple ducal<sup>1300</sup>.

*Entre Binch et le Bos de Haine,  
En l'ombre d'un vert arbissiel,  
Vi bregieretes en grant painne  
L'autre jour pour faire un capel ;  
Et la disoit la fille Ansel :  
« Ce capelet, quant fait l'arons,  
A cui or le presenterons ?  
Je le donrai endroit de mi  
A Sohelet, mon douls ami,  
Qui me dist hersoir en riant  
Que le duch ravons, Dieu merci,  
De Lussembourch et de Braibant ».*

*Adont li respondi Helainne :  
« Chil parler me sont moult nouvel,  
Car on disoit l'autre ier a Brainne  
Qu'on le tenoit en un castiel,*

<sup>1299</sup> Le bénéfice attaché à son titre de curé (mentionné pour la première fois sur une quittance du septembre 1373) était probablement assez important. Sa collation dépendait du chapitre de Cambrai, l'évêque de Cambrai étant alors Gérard de Dainville. Kervyn de Lettenhove (« Froissart à Lestines », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. I, p. 242 sqq), qui affirme que c'était Robert de Genève, se trompe à ce sujet. Voir notre annexe « Liste des évêques et des archevêques ».

<sup>1300</sup> PIERARD, *Les douaires de Jeanne*, op. cit., p. 195, 160 ; KERVYN DE LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. I, p. 238 sqq.

*Car il, de glave et de coutel,  
Comme nobles et vaillans homs,  
A cheuls de Jullers et des Mons  
Et de Gerles se combati,  
Et li dux avoit avoec li  
En arroi noble et souffisant  
Maint chevalier preu et Hardi  
De Lussembourg et de Braibant ».*

*« T'esbahiste se je me saine,  
Quant on tenoit un tel jeuiel ?  
Que de Bar et de Lo[ë]rainne  
Et de Haynnau li plus isnel,  
Et de Namur li damoisel,  
De Franche et d'autres nations,  
Escuiers chevaliers, barons,  
De combattre prest et garni,  
Ensi que recorder oï,  
Eut au jour dont on parla tant  
Li dux, que tu ramentois chi,  
De Lussembourch et de Braibant ».*

*« Or nous di qui le nous ramainne,  
Car, foi que doi a saint Marsel,  
N'oï parolles de samainne  
Qui me venissent si a bel. »  
Adont respondi Yzabel :  
« Par la poissance le ravons  
L'empereour, qui tant est bons,  
Son frere, qu'oncques je ne vi,  
Mes on dist, et il est ensi,  
Que chils que j'ai nommé devant  
A la ducoise le rendi  
De Lussembourch et de Braibant »<sup>1301</sup>.*

Jean Froissart resta attaché à la cour de Wenceslas jusqu'à la mort de son père. Il vivait dans la prévôté de Binche, percevant sa pension annuelle en argent et en muids de blé, ainsi que des dons et cadeaux<sup>1302</sup> : en vertu d'une ordonnance de Wenceslas du 19 septembre 1373, le receveur de Binche paya au chroniqueur 20 petits moutons<sup>1303</sup> ; le 4 juin 1376, le curé des Estinnes-au-Mont reçut du receveur de Binche 7 moutons d'or<sup>1304</sup> ; le 4 juin 1377, Wenceslas lui

<sup>01</sup> FOURRIER, « Introduction », in : *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 26 sqq.

<sup>02</sup> KERVYN DE LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., I, p. 243, 247, n. 1. Le 11 décembre 1376, Froissart reçut quatre muids de blé, VERKOOREN, *inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 101, n° 4979.

<sup>03</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 38 et 59, n. 74

<sup>04</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 59, n. 76.

accorda, par lettres munies de son sceau, 8 petits moutons payables par Gérard d'Obiez<sup>1305</sup> ; le 27 avril 1379, il reçut six francs<sup>1306</sup>.

Froissart s'acquittait aussi de certaines tâches : vers le 2 mars 1374, il séjournait à Bruxelles, où il reçut du duc une lettre enjoignant à Gérard d'Obiez, prévôt de Binche, de lui compter 12 francs pour « *certainez besoignes qu'il nous a bailliés et délivrées* »<sup>1307</sup>. Gérard d'Obiez mentionné plusieurs fois dans les *Chroniques* de Froissart, était un gai compagnon du curé, qui non seulement lui versait les sommes indiquées, mais l'aida aussi à dépenser près de six cents livres chez les taverniers de la paroisse<sup>1308</sup>. Sans nul doute, Gérard fut l'un de ceux, dont Froissart écouta volontiers le récit de la chevauchée de Wenceslas dans le Juliers. Les deux compères, le poète et le chevalier, étaient chargés de l'éducation des « bâtards de Luxembourg », Jean et Guillaume<sup>1309</sup>. Notons aussi que dès le mois de septembre 1372, la fonction de lieutenant du prévôt de Binche (Gérard d'Obiez) fut confiée à un certain Henri Froissart d'Estinnes<sup>1310</sup>. Le rapport éventuel entre Jean et Henri Froissart n'est cependant pas connu.

Wenceslas commanda également d'autres livres à Froissart : le 27 avril 1379, il ordonna encore à Jacques de la Tour de verser à Froissart six francs

<sup>1305</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts, op. cit.*, p. 59, n. 77 et *Archives des Arts*, t. I, *op. cit.*, p. 1 sqq (selon AGR, CC, reg. n° 15031) : « *Le duc de Lucembourg et de Brabant. Provost de Binche, nous vous mandons et volons que vous délivriez à nostre bien ameit messire Jehan Froissart, cureit de Lestines, wyt petit mottons, un double motton de nostre monnoye de Filvorde pour deus desdits mottons conteit, lesquels donneit li avons. Et ou cas que les li donneir ne pueis, vous mandons que vous le asseigneis en aulcun lieu sur une amende où il les puisse avoir, ce ne laissez aulcunement, et nous les vous ferons rabattre en vos premiers comptes par ces lettrez plakiés de nostre saël. Donneit à Bruxelles, iiij jours en juing, l'an mil trois cent sixante-[dix-]sept.* »

<sup>1306</sup> KERVYN DE LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. I, p. 248, n. 1.

<sup>1307</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts, op. cit.*, p. 60, n. 75 et *Archives des Arts, op. cit.*, t. I, 1860, p. 1 sqq (selon AGR, CC, reg. n° 15030) : « *De par le duc de Lucembourg et de Braibant, mandons et commandons à vous (Gérard d'Obies), nostre prévost de Binch, que vous donnés et payés ou nom de nous à messire Jehan Froissart, cureit de Lestinez-ou-Mont, porteur de cestes, la somme de xij frans franchois, que nous lui devons, pour certainez besoignes qu'il nous a bailliés et délivrées ; lequele some vous rabaterons en votre premier compte par ces présentes plakiés de notre saël. Donnet à Brouxelles, l'an de grasce mil ccc lxxiiij°, le second jour de march, selonc costume de le court de Cambray.* »

<sup>1308</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts, op. cit.*, p. 12 ; KERVYN DE LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. I, p. 244 sqq.

<sup>1309</sup> PIERARD, *Les douaires de Jeanne, op. cit.*, p. 195 (selon AGR, CC, reg. n° 8776, fol. 21 v° et n° 8767 parties) ; KERVYN DE LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, t. I, éd. cit., p. 253-255 (avec quelques imprécisions). Pour les bâtards de Wenceslas, voir notre chapitre XVI.C.

<sup>1310</sup> KERVYN DE LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, t. I, éd. cit., p. 240 sqq.

français « sur aucuns ouvrages que commandé li avons à faire »<sup>1311</sup>. D'autres mentions d'ouvrages datent de 1382-1383<sup>1312</sup>.

#### XIV.A

##### Les démarches de Jeanne de Brabant entre l'empereur et le roi de France

Dans aucune de ses oeuvres évoquant la captivité et la libération de Wenceslas, y compris la pastourelle, Froissart n'omet de remarquer que Wenceslas fut délivré grâce à l'autorité de l'empereur. Certains efforts entrepris par Jeanne de Brabant sont signalés dans la *Prison Amoureuse*, notamment par l'envoi de la *Complainte de moralité* de la part de Rose. La venue de l'empereur à l'Ouest de l'Empire en vue de la libération de Wenceslas fut des plus somptueuses et ostentatoires, mais la personne qui porta principalement le poids des soucis fut la duchesse, la plus engagée dans les tentatives qui devaient mener à la remise en liberté du duc. Lors de la captivité de son époux, Jeanne dut faire face à des difficultés en tous genres.

Les historiens soutiennent que Jeanne aimait passionnément son mari<sup>1313</sup>. Elle entreprit d'inlassables démarches en vue de lui faire recouvrer la liberté. On peut par conséquent conclure que les tentatives de Wenceslas pour plaire à sa dame et souveraine, illustrées par la *Prison Amoureuse*, portèrent leurs fruits. Après quelques mésententes au début de leur règne au Brabant, la relation entre les époux fut d'une harmonie parfaite. La vie de la duchesse fut sans aucun doute la plus heureuse de celles des trois sœurs de Brabant, car Marie, duchesse de Gueldre, avait été expulsée du pays et vivait à Turnhout, au Brabant, et Marguerite, comtesse de Flandre, fut punie de réclusion au château Regnault, dans comté de Rethel, à la suite d'un incident familial survenu en 1370 ou en

<sup>1311</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 45, n° 5502 ; PINCHART, *Archives des Arts*, op. cit., t. III, p. 41 sqq : « Le duc de Luccembourch et de Brabant. Jakemin de la Tour, lieutenant de nostre receveur de Binch, nous vous mandons que à messire Froissart, pourteur de cestes, vous payés et délivrés par de nous sys frans franchois. que donné ly avons sur aucuns ouvrages que commandé li avons à faire, et les mettez en vostre compte ; nous les vous y ferons rabattre parmi ceste cédulle infichié de nostre séal. Donné à Bruxelles, le xxvij<sup>e</sup> jour d'avril l'an m.ccc.soissante et dys-noef ».

<sup>1312</sup> PIERARD, *Les douaires de Jeanne*, op. cit., p. 195 (selon AGR, CC, reg. n° 8776, fol. 21v°).

<sup>1313</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 27, 53, n. 8.

1371, au sujet duquel les chroniqueurs contemporains restent silencieux et sur lequel les historiens sont très peu renseignés<sup>1314</sup>.

Wenceslas s'était efforcé de régler les questions financières du ménage à l'entière satisfaction de sa femme : outre le douaire considérable que la duchesse détenait au duché de Luxembourg, il lui assigna, le 13 janvier 1362, les châteaux, villes, terres et seigneuries d'Ivoix, de Virton et de La Ferté, qu'il avait tenu en franc-alleu et dont Jeanne devait jouir sa vie durant, de même que du comté de Chiny à partir de 1364<sup>1315</sup>. L'empereur Charles IV confirma le 4 février 1368 le douaire de Jeanne, qui comprenait alors les comtés de La Roche et de Chiny, Ivoix et Virton. Après le décès de Wenceslas, elle devait percevoir son douaire sur les terres hainuyères du duc de Luxembourg, notamment à Aymeries<sup>1316</sup>.

Durant la captivité de son époux, Jeanne fit dire tous les jours des prières publiques<sup>1317</sup> et entreprit d'inlassables démarches pour sa délivrance. Elle se décida immédiatement à reprendre la lutte contre le duc de Juliers, et ce malgré d'innombrables obstacles et son isolement politique. Son seul petit avantage dans sa piètre situation « internationale » était la mort d'Edouard de Gueldre, qui permit la sortie de prison de Renaud, époux de sa sœur Marie. Mais le faible règne de Renaud ne devait pas durer longtemps : il fut interrompu par la mort du duc trois mois seulement après son retour au pouvoir<sup>1318</sup>.

Tout d'abord, Jeanne s'adressa à ses sujets brabançons. Deux jours après la bataille, les délégués des villes furent convoqués à Bruxelles. La duchesse fut

---

<sup>1314</sup> Marguerite mourut en 1380 et sa dot, le marquisat d'Anvers, passa par la suite entre les mains de sa fille du même nom et de son époux Philippe le Hardi. Fritz QUICKE, « Les circonstances de la réclusion et de la mort de Marguerite de Brabant, comtesse de Flandre », in : *Miscellanea historica in honorem Leonis van der Essen. Universitatis catholicae in oppido Lovaniensi iam annos XXXV professoris*, Bruxelles – Paris : Editions universitaires, 1947, t. I, p. 391-407 et *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 229, 387 sqq.

<sup>1315</sup> Le 13 janvier 1362 à Ivoix ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 57, n° 1033. L'assignation fut faite sous la condition que ces châteaux, villes, terres et seigneuries fassent retour au duché de Luxembourg après son décès.

<sup>1316</sup> Le 4 février 1368 à Francfort ; in extenso BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg, op. cit.*, t. VII, p. xxxvj cf. notre Annexe : Choix de documents justificatifs, n° III.2 ; analyse VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 130 sqq, n° 1138.

<sup>1317</sup> HENNE, WAUTERS, *Histoire de Bruxelles, op. cit.*, t. I, p. 134, n. 4 (sec. éd. de MARTENS, p. 124).

<sup>1318</sup> Le 3 décembre 1371 ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 189.

néanmoins obligée de les reconvoquer plusieurs fois, n'ayant pas reçu de réponse satisfaisante : les Etats de Brabant se réunirent le 3 et le 20 septembre, le 4 octobre et le 4 novembre ; puis suivirent de nouvelles assemblées des Etats le 9 et le 14 novembre. Les villes de Brabant étaient peu empressées de secourir leur duchesse. Elles visaient surtout leur propre profit politique – en particulier la ratification de leurs anciens droits constitutionnels limitant le pouvoir ducal – qu'elles surent enfin tirer de la situation confuse de leurs princes<sup>1319</sup>.

Parallèlement, Jeanne se mit aussitôt à la recherche d'un soutien militaire chez les princes voisins. Elle offrit 16 000 écus à Jean d'Arckel, évêque de Liège, pour gagner un allié disposant du pouvoir spirituel<sup>1320</sup> ; le 8 octobre 1371, Engelbert, comte de la Marck, et Adolphe, comte de Clèves, promirent à la duchesse de la servir dans la guerre contre le duc de Juliers avec 500 lances. Jeanne leur promit une somme de 100 000 écus s'ils réussissaient à emprisonner à leur tour Guillaume de Juliers<sup>1321</sup>. Vers le 25 novembre, Jeanne partit pour la Flandre avec ses conseillers, sans doute pour consulter Louis de Male et pour examiner la situation<sup>1322</sup>. Puis les villes de Brabant s'adressèrent elles aussi, le 4 décembre, au comte et aux villes de Flandre, peut-être pour en recevoir des conseils. Il est peu probable qu'elles aient pu en espérer un quelconque secours militaire.

Le comte de Flandre, qui portait, lui aussi, le titre de duc de Brabant, convoqua les représentants des villes brabançonnes à Gand pour le 7 décembre. On ne voit pas clairement l'intérêt qu'il poursuivait. Les Brabançons étaient-ils tentés par l'idée de se passer de leur duc captif et de se contenter de la duchesse et de leur autre duc Louis de Flandre<sup>1323</sup> ? Une compétition latente existait entre ces deux ducs de Brabant depuis la guerre de succession (1356-1357). Toutefois, ni Wenceslas ni Louis n'avaient osé aller plus loin : Louis ne s'immisçait pas dans les affaires intérieures du duché sans être consulté par les Etats et

---

<sup>1319</sup> Voir le chapitre XV.

<sup>1320</sup> JEAN D'OUTREMEUSE, *Chronique abrégée*, éd. cit., p. 195 sqq.

<sup>1321</sup> *BY*, t. II, CD, éd. cit., p. 621 sqq, n° CXI ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 189.

<sup>1322</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 229, n. 33 (selon AGR, CC, reg. n° 2358, n° 71).

<sup>1323</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 187.



Wenceslas se contentait de manifester son déplaisir quand il trouvait que les villes de Brabant consultaient le comte trop souvent. Au cours de la captivité du duc, Louis envoya une nouvelle fois ses conseillers pour délibérer à Louvain, en avril 1372<sup>1324</sup>.

Ayant traité en janvier 1372 à Aix-la-Chapelle avec le duc de Juliers sans succès apparent, « *tractato non finito* »<sup>1325</sup>, Jeanne s'allia avec Mathilde de Gueldre, demi-sœur aînée des ducs défunts Edouard et Renaud et de Marie de Gueldre, duchesse de Juliers, contre Guillaume de Juliers, époux de Marie<sup>1326</sup>. Les deux sœurs, Mathilde et Marie, allaient se disputer la succession de la Gueldre.

Selon Froissart, avant d'avoir recours à l'empereur Charles IV, Jeanne essaya de faire intervenir le roi de France, car l'entreprise militaire de Wenceslas dans le Juliers était considérée, dans une certaine mesure, comme une aide aux Français dans la guerre contre les Anglais, dont l'invasion de France échoua grâce à la bataille de Baesweiler. A ce titre, le roi de France devait s'engager à remettre Wenceslas en liberté. Toutefois, Charles V recommanda à la duchesse de s'adresser à l'empereur, considérant probablement les raisons de la défaite du duc, qui tenaient en premier lieu à sa politique dans l'Empire. Voici ce qu'en dit Froissart :

« *Quant la duchesse de Brabant sceut et vyt que son seigneur et mary avoit esté desconfy, comme dit est, elle le pourchassa, et ot conseil du roy Charles de France... nepveu du duc de Brabant, et tous ses frères, car ils avoient esté effans de sa sœur. Il luy fut signifié du roy qu'elle se traist devers le roy d'Allemagne et empereur de Romme, frère au duc de Brabant, et pour lequel le duc son mary avoit ce dommage receu.* »<sup>1327</sup>

Charles V, alors lui-même en guerre, n'avait certainement pas de forces disponibles pour les employer contre le duc de Juliers, qui plus est dans une affaire qui ne concernait pas la France de manière très évidente. Si la bataille de Baesweiler fut avant tout dommageable à Edouard III, qui ne pouvait plus compter sur une invasion soudaine de la France, Charles V ne fut probablement pas moins déçu, ayant compté sur l'aide de l'armée de son féal duc de Brabant.

<sup>1324</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 239.

<sup>1325</sup> DE RAM, « Particularités », p. 243.

<sup>1326</sup> 28 janvier 1372 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 484 sqq, n<sup>os</sup> 2898-2900.

<sup>1327</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 24.

Malgré cet échec relatif, l'emprisonnement de Wenceslas n'affecta pas leurs relations mutuelles, car le 20 février 1375, le duc, qui se trouvait à cette occasion à Paris<sup>1328</sup>, reçut en fief du roi de France la terre de Vailly<sup>1329</sup>, où certains hommes et officiers du roi de France jouissaient déjà de leurs rentes avant la cession de ce fief au duc, et où Wenceslas lui-même assigna une rente annuelle de 1000 sols parisis à Ferry Evrard, sergent d'armes du roi de France<sup>1330</sup>. Vraisemblablement, la cession de ce fief (ainsi que de celui de Coulommiers en Brie, que Wenceslas reçut en 1379) était en rapport avec le rôle qui revenait à Wenceslas dans la stratégie militaire de défense de la France, mais dont nous n'avons cependant que des témoignages indirects<sup>1331</sup>.

Après cette réponse de Charles V, Jeanne s'adressa à l'empereur, et sa première rencontre avec les ambassadeurs de Charles IV eut lieu au Luxembourg, probablement à Bastogne, en février 1372<sup>1332</sup>. Au moment où Charles apprit la captivité de son frère, en septembre 1371, il était lui-même en guerre. Ayant entrepris la conquête du Brandebourg, son armée engageait le combat contre les troupes d'Otton de Brandebourg et les Wettin de Misnie. Au même moment, une expédition militaire hongroise pillait la Moravie, la frontière méridionale des pays de Bohême étant quant à elle menacée par les troupes des ducs de Bavière et de l'archevêque de Salzbourg. L'empereur parvint à

---

<sup>1328</sup> Lors de son séjour à Paris, Wenceslas emprunta à Jean du Vivier, orfèvre et valet du roi de France, la somme de 200 francs d'or. Le 16 novembre 1375, Jean du Vivier reconnaît que la somme qu'il avait prêtée à Wenceslas au mois de février lui a été remboursée de la part du duc par Jacques la Barbe, receveur des aides à Reims. Voir VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VI, p. 487, n° 4749.

<sup>1329</sup> Vailly, France, département de l'Aisne ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 80 sqq, n° 4933 : une lettre de Wenceslas du 12 mars 1377, *ibid.*, p. 138, n° 5051 a trait à la vérification du compte rendu et de la gestion par le receveur de Vailly, Thomas Holion, pour la période du 20 février 1375 (jour où Vailly lui fut donnée par Charles V) au 24 juin 1376. Wenceslas y fait savoir que le 8 mars, Godefroid de la Tour, Nicolas Chavre, maître de la monnaie de Brabant, et Jean de Raing, ont procédé à Noyon à une vérification suite à laquelle il reconnaît rester redevable à Thomas de la somme de 373 ½ francs, 3 sols et 6 deniers parisis. Cette somme devait être déduit du prochain compte de ce receveur.

<sup>1330</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... de Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 45, n° 4860. La rente sur le mouage de Vailly fut payée pour la première fois à Ferry Evrard le 18 mars 1376 pour le terme échu du 1<sup>er</sup> janvier 1376, par Thomas Holion, receveur du duc en la ville de Vailly.

<sup>1331</sup> Voir notre ch. XII.

<sup>1332</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 191 sqq, selon DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 243 : « Item recedente domina ducissa de Aquis ante festum Purificationis [2 février 1372], tractato non finito cum duce Juliacensi, versus Luxembourch, ut exspectaret nuntios Imperatoris, ... »

détourner ce danger à temps, mais son expédition militaire brandebourgeoise échoua. Le 16 octobre 1371, une trêve fut conclue entre Otton de Brandebourg, son frère Etienne de Bavière et les trois fils de ce dernier, l'empereur Charles IV et son frère Jean-Henri, marquis de Moravie, l'archevêque de Magdebourg, les ducs d'Autriche Albrecht et Léopold de Habsbourg et leurs alliés<sup>1333</sup>.

La double défaite des Luxembourg à l'Ouest et à l'Est rendait la situation plus compliquée et plus délicate. Il fallut se réconcilier avec les ennemis, mais sans abandonner les priorités de la maison, telle la conquête d'un deuxième électorat séculier de l'Empire – le marquisat de Brandebourg, à l'aide duquel, et moyennant des concessions aux autres électeurs, il serait possible de faire élire le jeune roi de Bohême, Wenceslas IV, roi des Romains. Il ne fait pas de doute que le duc Wenceslas était l'un des personnages censés participer activement à la réalisation de ces objectifs dynastiques.

Charles IV préparait son intervention dans l'Ouest de l'Empire avec prudence. Il aurait certainement préféré faire délivrer son frère par l'intermédiaire d'ambassadeurs, plutôt que de s'en occuper en personne. Il reçut les envoyés du roi de France, Aimery de Maignac, évêque de Paris, et Raoul de Louppy, conseiller de Charles V pour les affaires de l'Empire, qui vinrent à Prague pour renouveler l'ancienne alliance entre les Valois et les Luxembourg<sup>1334</sup>. Aimery tint le 1<sup>er</sup> avril un discours dans une petite salle du château de Prague, servant d'arguments démonstratifs. Tout en parlant de la menace anglaise imminente et la reprise des combats entre la France et l'Angleterre, il rappela les vastes promesses que feu le père de l'empereur, Jean de Bohême, avait contractées en 1332, quarante ans plus tôt. Les promesses de Jean l'Aveugle avaient aussi été faites au nom de son fils aîné Charles et de leurs héritiers respectifs, et jurées sous peine d'excommunication. Il n'est pas nécessaire de répéter que Charles IV, depuis son avènement au trône impérial et

<sup>1333</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 588, n° 536 ; KAVKA, *Vláda Karla IV.*, op. cit., t. II, p. 129-132 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 195 sqq.

<sup>1334</sup> Charles V leur donna le plein pouvoir le 24 février à Paris ; WINKELMANN, éd. cit., p. 874 sqq, n° 1221 ; AUTRAND, *Charles V*, op. cit., p. 783.

mort de son père (1346) ne les remplissait pas<sup>1335</sup>. L'évêque présenta aussi un compte ouvert de 180 000 florins, dette prétendue de Jean l'Aveugle envers la couronne de France. Il évoqua également des promesses jurées sur l'Évangile que Charles IV et ses neveux français s'étaient faites mutuellement, mais dont laeneur est inconnue aux historiens (pouvaient-elles avoir été jurées en janvier 1363 à Mouzon ?)<sup>1336</sup>.

Tout ce que nous savons sur la réaction de Charles IV à ces abrupts propos, c'est qu'il les écouta sans émotion, reconnut l'authenticité des lettres de Charles V et scella le jour même le traité d'alliance<sup>1337</sup>. Quant à la question de la lettre, il semble qu'elle ne fut plus jamais ouverte. L'évêque de Paris et Raoul de Louppy prirent ensuite le chemin de la Hongrie pour ouvrir les négociations sur le mariage de Louis, deuxième fils de Charles V qui venait de naître le 13 mars, et de la fille aînée de Louis de Hongrie.

Heinz Thomas qualifie le discours d'Aimery de Maignac de bizarre (*seltsam*) et d'insolent (*unverfroren*)<sup>1338</sup> : dans le contexte des relations entre les Luxembourg et Charles V, on ne voit pas de lien logique. C'est pourquoi nous nous demandons si le discours de l'évêque de Paris ne pouvait pas être en rapport avec la captivité de Wenceslas. Il n'est pas inenvisageable que le propos de l'évêque de Paris ait été conçu comme une réponse négative à Charles IV, qui avait peut-être demandé à Charles V de délivrer Wenceslas de prison, car l'armée du duc défait faisait, dans une certaine mesure, partie de l'armée française. Le rappel du lien féodal du comte (puis duc) de Luxembourg avec les Valois déliait le roi de France de son obligation éventuelle quant à la libération

---

<sup>1335</sup> Voir le chapitre I. A ; CONTAMINE, art. cit., p. 349-351 ; notre Annexe III. Choix de documents justificatifs, n° I.1.

<sup>1336</sup> WINKELMANN, éd. cit., p. 875 *sqq.*, n° 1222 ; Heinz THOMAS, « Ein Zeitgenössisches Memorandum zum Staatsbesuch Kaiser Karls IV. in Paris », in : *Zwischen Saar und Mosel : Festschrift für Hans-Walter Herrmann zum 65. Geburtstag*, éd. Wolfgang HAUBRICHS, Wolfgang LAUFER, Reinhard SCHNEIDER, Saarbrücken : Saarbrücker Druck und Verlag, 1995, p. 99-119, ici p. 101, selon Carl D. DIETMAR, *Die Beziehungen des Hauses Luxemburg zu Frankreich in den Jahren 1247-1346*, Kölner Schriften zu Geschichte und Kultur, t. 5, Köln : Dme-Verlag, 1983, p. 154 *sqq.* Le texte de la mission d'Aimery de Maignac est d'ailleurs publié par DELACHENAL en Appendice des *Chroniques de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. III, p. 147-153.

<sup>1337</sup> WINKELMANN, éd. cit., p. 875, n° 1222 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 199.

<sup>1338</sup> THOMAS, « Ein zeitgenössisches Memorandum », art. cit., p. 102 *sqq.*

de Wenceslas. Notons que les promesses de Jean l'Aveugle contractées au nom de tous les membres de la famille de Luxembourg ne furent probablement jamais ratifiées par Charles IV, bien qu'il ait été majeur à l'époque. Lors de son avènement au trône ducal, Wenceslas renoua, du moins partiellement, avec les promesses de feu son père, alors que Charles en fut en quelque sorte exonéré. Le rappel de la dette relative à la dot de Bonne de Bohême qui n'eut aucune suite ultérieure, pouvait signifier un « non » du roi de France quant au paiement d'une rançon éventuelle pour la libération du duc. L'hypothèse que le discours d'Aimery représentait une réponse aux tentatives de l'empereur d'impliquer le roi de France dans l'affaire du duc, rend son propos moins « insolite » et « insolent » et plus intelligible.

Quoiqu'il en soit, la captivité de Wenceslas était sujet de discussion entre l'empereur et le roi de France qui y trouvèrent enfin une solution. Au début d'avril, l'empereur chargea l'ancien chancelier de France Jean de Dormans, évêque de Beauvais et cardinal des Quatre Saints couronnés, des démarches pour la libération du duc, ce qu'il faut considérer comme l'un des résultats de l'entrevue de l'empereur et des envoyés français. Même si la participation de Jean de Dormans à la solution de l'affaire représentait la contribution française à la libération du duc, celle-ci était désormais à la charge de l'empereur. Ce dernier la lia habilement avec la question de la succession en Gueldre notamment sur le remariage de la jeune duchesse douairière Catherine de Bavière, fille du duc Albert, avec Guillaume, neveu des ducs de Gueldre Renaud et Edouard, et fils du duc Guillaume VI de Juliers. Le 4 avril 1371, Charles IV sanctionna à l'avance tout ce que Jean de Dormans pourrait entreprendre dans le but d'obtenir la libération de Wenceslas<sup>1339</sup>. La démarche du cardinal n'eut cependant pas l'effet requis, le duc de Juliers faisant la sourde oreille. L'empereur entra alors lui-même en lice en approchant de la vallée du Rhin, accompagné de l'impératrice Elisabeth de Poméranie.

---

<sup>1339</sup> Lettre donnée à Prague le 4 avril 1372 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 178 ; EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 63-65 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 136, n<sup>o</sup> 643.

Du 19 mai au 8 juin, ils séjournèrent à Mayence, où Charles IV mena des pourparlers avec les électeurs ecclésiastiques. Le 31 mai, il annula, de son autorité impériale, toutes les conventions et rançons obtenues par Guillaume de Sierke de ses prisonniers par pression et contrairement aux lois de la chevalerie<sup>1340</sup>. Le choix de Mayence n'était pas un hasard. L'archevêque de Mayence Jean, auparavant évêque de Strasbourg, était le frère germain du comte de Saint-Pol Gui de Luxembourg-Ligny, mort à Baesweiler, et oncle de son fils Valeran, qui y avait été fait prisonnier. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles l'archevêque Jean s'était rendu à Prague aux Pâques précédentes, avant de repartir avec la suite de l'empereur pour l'Empire vers la fin avril 1372.

A Mayence, l'empereur fut également rejoint par Jeanne de Brabant<sup>1341</sup>. Pour mener à bien la libération des prisonniers, il leur fallait prédisposer les deux autres archevêques à les soutenir : le 30 mai 1372, Charles IV nomma Frédéric de Sarrewerden vicaire de l'Empire<sup>1342</sup> et le lendemain, il promit à l'archevêque de Trèves, Conon de Falkenstein, de ne conclure aucune paix sans prendre en compte ses intérêts<sup>1343</sup>, tandis que Jeanne conclut une alliance avec lui<sup>1344</sup>. Froissart relate sa rencontre avec l'empereur, tout en se trompant quant au lieu de l'entrevue :

*« La dame ... vint tout droit à Convelence sur le Rin, et là trouva l'empereur. Adont elle fist sa complainte bellement et sagement. L'empereur moult volentiers y entendit, car tenu y estoit de entendre par plusieurs raisons ; l'une pour tant que le duc estoit son frère, et l'autre que l'empereur l'avoit institué souffissamment à estre son vicaire et regard souverain et gardyen de la Langue-Fride. Si reconforta la dame et luy dist que à l'esté qui retournoit, il y remédieroit tellement qu'elle s'en apercevroit.*

<sup>1340</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 179.

<sup>1341</sup> DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 244 : « *Item domina ducissa eunte, post Ascensionem Domini [le 31 mai 1372], apud Aquis et ulterius apud Lucceburg et Maguntiam versus Imperatorem, dedi eundo et redeundo ex mandato dominae pauperibus in via, excepto illo quod receptor et domicella Maria dederunt, vi duplices val. x mut.* » ; PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 26 et 52, n. 8 ; EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 63 ; cf. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 196 qui donne par erreur la date de la mi-mars.

<sup>1342</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 420, n° 5055.

<sup>1343</sup> 31 mai 1372 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 420, n° 5053 ; EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 63 ; cf. WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 136, n° 647.

<sup>1344</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 136, n° 648.

Selon le chroniqueur, « la dame retourna en Brabant toute resconfortée »<sup>1345</sup>. Pour rassurer sa belle-sœur, Charles lui donna une lettre contenant la promesse de faire sortir de captivité le duc Wenceslas, affirmant que rien excepté Dieu ne l'empêcherait de mettre à exécution sa volonté<sup>1346</sup>.

La rencontre de Jeanne et de Charles IV correspond à l'insertion dans la *Prison Amoureuse* de la *Complainte de Moralité*, composée par Rose et envoyée à sa dame. Rappelons que dans cette pièce, le lion captif (Wenceslas) exhorte les animaux à alerter l'aigle (impérial), roi des oiseaux. Il y déclare en outre qu'« On dist que jadis par mystere », lui et l'aigle, ensemble rois des animaux « s'appelloient frere / Ja ne fuissent net d'une mere », allusion à la consanguinité de deux frères<sup>1347</sup>. L'aigle impérial réagit comme attendu, ainsi que Froissart rapporte dans le troisième livre des *Chroniques* : « L'empereur monseigneur Charles de Boesme ne dormy pas sur ceste besoigne, mais la resveilla tellement que vous diray, car tantost l'iver passé, il approcha Coulongne la cité et fist pourveances si grandes et si grosses comme se il vousist aller conquérir ung roiaulme ou ung grant pays de deffense ... »<sup>1348</sup> intimidant ainsi ses adversaires et leur inspirant le respect.

#### XIV.B

#### Charles IV, libérateur de son frère

Ce n'est pas avec ironie, comme le suppose Fritz Quicke, mais avec fascination que Froissart s'étonne des forces et du grand nombre de représentants impériaux que l'empereur était en train de rassembler : « et rescrip par devers les ducs et les contes qui de luy tenoient, que le IIIe jour du mois de juing to

<sup>1345</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 24 sqq.

<sup>1346</sup> A Mayence, le 4 juin 1372 ; *BY*, t. II, CD, p. 623, n° CXIII : « Karolus quartus, divina favore clementia Romanorum imperator semper augustus et Bohemiae rex, illustri Johanna Lucemburge Brabantiae et Lymburgensi ducisse, sorori nostrae carissimae. Illustris soror carissima, litteram tuam consolatoriam ab amicis nostris et tuis, et etiam in qua, sicut cognovimus, dubitabas an nostrum super liberationis tui conthoralis et fratris nostri carissimi deliberatum propositum fixum persistere, vel forsitan, quod absit, dolosis Juliacensibus novitatibus posset ab incepta diverti, grantanter recepimus, intelleximus evidenter super contentis in ipsa ex animo respondemus, sicut a nobis fine certo, tua dilectio nuper recessit, hoc, quod redemptione sperata dicti consortis tui, fratris nostri carissimi serenitas nostra, quam ad ipsam fratrem provocant viscera procurandam coram electoribus et aliis imperii sacri principibus divulgate suum propositum conclusit et velle non retrahet Juliacensis quaecumque dolositas, seu advenientes aliae novitates, quin potius primis indubie persistemus conceptibus quos non poterit adversitas, sed advertere solus Deus. »

<sup>1347</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 139 sqq, v. 3138-3140.

<sup>1348</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 25.

issent devers luy à Ays-la-Chapelle sur la paine de perdre leurs terres, se en désobéissance soient trouvés, et par espécial il manda moult estroitement le duc Albert ... lequel ala à Ais cinquante chevaulx en sa compagnie »<sup>1349</sup>. Il se préparait à une grande démonstration de sa puissance et de son autorité, dont le but pratique était assez simple : libérer son frère, assurer la paix et la stabilité politique dans la région et ne pas compromettre la position politique nécessaire pour l'élection impériale de son fils.

La conférence entre Charles IV, les électeurs ecclésiastiques et le palatin Robert I<sup>er</sup>, qui débuta vers le 20 mai<sup>1350</sup>, prépara une expédition punitive, dont plusieurs chroniqueurs prétendent, qu'elle allait mettre le duché de Juliers à feu et à sang<sup>1351</sup>. Une assistance militaire fut demandée aux villes de la principauté de Liège (Liège, Huy, Tongres, Dinant, Saint-Trond) et aux bourgeois de Strasbourg<sup>1352</sup>.

« Quant tous ces seigneurs furent là venus, je vous dy, sicomme je fus adont informé, que il y ot moult grant peuple, et dist messire Charles son fils que de fait l'on entreroit en la terre du duc de Julliers et feroit tout destruire pour la cause du **grand outrage** que il avoit fait comme de soy mettre sur les champs à main armée contre son vicaire et son frère. Et fut celle sentence en la chambre de l'empereur rendue par parlement »<sup>1353</sup>.

Bien que l'objectif de ses *Chroniques* ait avant tout été la relation de faits d'armes, Jean Froissart s'étend très largement sur la délivrance pacifique du prisonnier. Il dut observer avec beaucoup d'intérêt la manière dont une société de princes, avec l'empereur à sa tête, répara le tort perpétré par l'un d'entre eux envers un autre, représentant de l'autorité impériale :

<sup>1349</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 25.

<sup>1350</sup> Le 27 mai 1372, Charles IV annula la validité de toutes les promesses et serments faits par son frère et par d'autres prisonniers au sujet des rançons à payer, de même que de toutes les accords et rançons déjà obtenues par la pression de Guillaume de Juliers et de ses complices, et défendit à quiconque de soutenir ceux-ci. WINKELMANN, éd. cit., p. 603, n° 930 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 419, n° 5047.

<sup>1351</sup> Voir par exemple les *BY*, éd. cit., t. II, p. 222.

<sup>1352</sup> Le 31 mai, Jean de Saffenberg et Renier de Schoonvorst furent envoyés pour convaincre les villes de la principauté de Liège, voir VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 179 *sqq* ; EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 62 *sqq*. Quant à la participation de la ville de Strasbourg à l'expédition, voir le remerciement de Charles IV donné à Aix-la-Chapelle, le 27 juillet 1372 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 420, n° 5055 (à la date de 1<sup>er</sup> juin 1372) ; *Urkundenbuch ... Strassburg*, éd. cit., p. 790 *sqq*, n° 1024 ; KRAUS, *Regesten ... Aachen*, t. IV, p. 196, n° 400.

<sup>1353</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 25.



*« Adont regardèrent l'archevesque de Trèves, l'archevesque de Coulongne, l'évesque de Maïence, l'évesque de Liège, le duc Albert de Bavière, le duc Oste son frère, et encoires maint hault baron d'Allemaigne, que de destruire la terre de ung si vaillant chevallier comme le duc de Julliers estoit, ce seroit trop mal fait, car il leur estoit bien prochain de lignage, et dirent ces seigneurs que le duc de Julliers fuste mandé et qu'on le feist venir à obéissance »*<sup>1354</sup>.

Etant donné les effectifs rassemblés, la résolution pacifique du problème était d'autant plus fascinante. Le sage empereur ne pensait pas à une vengeance, mais à une vraie réconciliation qui apporterait l'équilibre et l'harmonie dans les relations entre les princes de l'Ouest de l'Empire, troublées par les préparatifs de la guerre franco-anglaise. Charles ne projetait pas d'entrer en guerre, mais d'intimider le coupable pour le rendre disposé à l'ouverture de pourparlers et à une solution consensuelle du problème. De fait, ses tentatives devaient être couronnées de succès : *« Cest appointment fut tenu, et travaillèrent tant pour l'amour de toutes parties que le duc Albert et son frère et l'évesque de Liège vindrent à Julliers, et trouvèrent le duc qui estoit tout esbahy, et ne savoit lequel faire, ne lequel conseil croire ; car l'on luy avoit dit que cette grosse asssemblée que l'empereur de Romme avoit faite et faisoit encoires, retourneroit tout sur luy, se ses bons amis et prochains n'y pourveoient »*.

Le rôle qui revint à Albert de Bavière, beau-père de Wenceslas IV depuis septembre 1370, lors des négociations avec Guillaume de Juliers était dû au projet de remariage de sa fille Catherine, veuve d'Edouard de Gueldre. Le consentement au mariage de Catherine et de Guillaume, fils du duc de Juliers et de Marie de Gueldre, et à leur succession dans le duché vacant, fief impérial, fut l'un des moyens employés par l'empereur pour soumettre le duc de Juliers, et en même temps l'une des concessions faites pour la libération de Wenceslas<sup>1355</sup>.

*« Quant ces seigneurs furent venus devers le duc, si en fut tout esbahy, et tantost tout resjouy et reconforté et par especial pour la venue de ses cousins germains le duc Albert de Bavière et le duc Oste son frère ; car bien sentoit que ils ne luy lairoient avoir nul deshonneur, mais le conseileroient bien et loyaulment, ainsi que ils firent.*

<sup>1354</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 25.

<sup>1355</sup> Charles IV avait chargé le cardinal des Quatres Saints couronnés de mener les négociations de ce sens le 4 avril 1372, *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 418, n° 5035 ; EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit. III, p. 63. Le 22 juin 1372, lendemain de la libération de Wenceslas et de la réconciliation, Charles s'engagea à faire avant Noël toutes les démarches utiles pour que le pape accorde la dispense des fiancés. KRAUS, *Regesten ... Aachen*, t. IV, éd. cit., p. 187 sqq, n° 372. VANNERUS, *Châtelains luxembourgeois*, éd. cit., p. 190 sqq, n° 90.

*Le conseil fut tel que je vous feray brief: que il envoiast à quérir, par aucuns de ses chevalliers les plus honnorés que il eust, son cousin le duc de Brabant dedans le chastel et ville de Nidèque où il avoit tenu prison courtoise. Quant le duc fut venu, tous ce seigneurs l'onnorèrent grandement: ce fut raison. Adont se départirent-ils de là, et tous ensemble chevauchièrent jusques à Ais, et descendirent à leurs hostels qui pour euls estoient ordonnés. »<sup>1356</sup>*

A Aix-la-Chapelle, l'empereur les attendait, après quelques jours passés à Luxembourg.

*« Le duc Albert et son frère et les prélats dessus nommés qui estoient moiens de ces choses, se traissent par devers l'empereur et son conseil, et luy remonstrèrent comment le duc de Julliers son cousin de bonne volenté l'estoit venu veoir, et se vouloit mettre purement sans réservation aucune en son obéissance et commandement, et le recognoissoit à souverain et liege seigneur. Ces paroles douces et traittables amolièrent grandement l'empainte de l'yre et contempt que l'empereur avoit avant sa venue. »*

Une fois la rencontre convenue, le duc de Juliers ne tarda pas, et se présenta avec son prisonnier à Aix le 20 juin<sup>1357</sup>. La cérémonie durant laquelle le coupable devait implorer le pardon de l'empereur et obtenir par la suite la grâce de son souverain commença dès le lendemain.

*Lors dist l'empereur: 'L'on face le duc de Julliers traire avant.' Il fut fait. Il vint, et quant il fut venu devant l'empereur, il se mist à genouls et dist ainsi: 'Mon très-redoubté et souverain seigneur, je croy assés que vous avés eu grant mautalent sur moy pour la cause de vostre beau frère de Brabant que j'ay tenu trop longuement en prison, de laquelle chose **je me mets du tout en vostre ordonnance** et disposition et de vostre hault et noble conseil.'*

Il est curieux que Froissart laisse répondre non pas l'empereur lui-même, mais son jeune fils Wenceslas, alors âgé de dix ans seulement, qui participait à l'expédition de son père pour s'initier à la politique impériale et être présenté aux électeurs. Froissart l'introduit ainsi pour renforcer la majesté de l'empereur et pour faire briller la souveraineté absolue de la tête de l'Empire. Voici les paroles du jeune roi :

*« 'Duc de Julliers, vous avés esté moult **oultrageux**, quant si longuement vous avés tenu nostre oncle en prison, et, se ne feussent nos bien amés cousins qui s'en sont ensonniés et pryé pour vous, les ducs Albert et Oste de Bavière, ceste besoingne vous fust remonstrée plus durement qu'elle ne sera; car vous l'aviez bien desservy. Mais parlés-*

<sup>1356</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 26.

<sup>1357</sup> Par une lettre donnée le 20 juin 1372 à Aix-la-Chapelle, le duc de Juliers promit de respecter la sentence d'arbitrage de l'empereur. Voir KRAUS, *Regesten ... Aachen*, t. IV, éd. cit., p. 186, n° 369; WURTH-PAQUET, éd. cit. in: *PSH*, t. XXIV, p. 137, n° 651; In extenso BERTHOLET, *Histoire ... Luxembourg*, op. cit., t. VII, P. J. LXXIV sqq.

*en oultre tant que l'on vous en sache gré et que nous n'aions cause de renouveler notre maltalent sur vous, car trop vous pourroit couster.' »*

Et le duc de Juliers lui répondit, « *estant à genouls devant l'empereur qui séoit en une chaière impériale* », laquelle nous inspire la supposition que la réconciliation se déroula dans la chapelle impériale d'Aix-la-Chapelle et que la « *chaière* » n'était rien d'autre que le trône de Charlemagne. Un autre chroniqueur, continuateur de Levold von Northof, affirme que le duc de Juliers dut demeurer à genoux assez longtemps avant d'obtenir le pardon de l'empereur<sup>1358</sup> sur la sollicitation des princes de l'Empire. Guillaume de Juliers devait dire :

*« Mon très-redoubté et souverain seigneur, par la haultesse, noblesse et puissance de vous, je me tiens à meffait de tant que à main armée je me mis et assamblay contre mon cousin vostre beau-frère et vicaire du Saint-Empire. Et, se la journée d'armes me fut donnée et envoyée par l'avanture de fortune et que vostre beau-frère et mon cousin fut mon prisonnier, je le vous rens quitte et délivre. Et vous plaise que de vous, ne de luy jamais hayne, ne mautalent n'en soit monstré' ».*<sup>1359</sup>

Ce n'est certainement pas par hasard que le duc de Juliers fut forcé d'interpréter sa victoire comme « *l'avanture de fortune* ». Nous avons vu que Froissart avance la même explication de la défaite de Wenceslas en affirmant que c'est « *ainsi que les fortunes tournent* ». Il fallait empêcher toute allusion à la bataille en tant que jugement de Dieu. Ceci fait, la réconciliation pouvait continuer.

*« Adont respondirent en confortant les paroles les prélats et les princes circonstants qui là estoient et qui les paroles oyes avoient : 'Très-redoubté et noble prince, il vous souffise ce que vostre cousin de Jullers di et présente.' – 'Nous le voulons,' dist l'empereur. Adont le prist-il par la main, et me fut dit que par confirmation d'amour il baisa le duc de Jullers, quant il fut levé, à la bouche, et puis son fils le roy de Boesme, et puis le duc de Brabant et de Luxembourg. »*

Jean Froissart profite du récit de la libération de Wenceslas, pour montrer une manifestation de la majesté du sage empereur entouré de sa grande cour plénière. Notons qu'elle se composait alors des archevêques de Cologne<sup>1360</sup>, de Trèves, de Mayence et de Magdebourg, des évêques de Liège, de Spire, de Munster, de Cambrai, de Toul, d'Utrecht et de Metz, ainsi que de tous les

<sup>1358</sup> JANSSEN, art. cit., p. 228.

<sup>1359</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 27

<sup>1360</sup> Doté du vicariat, l'archevêque de Cologne n'était pas présent à Aix-la-Chapelle le 21 juin (JANSSEN, art. cit., p. 229, 233). Sa présence à Aix-la-Chapelle est cependant confirmée à partir du 20 juin 1372, voir KRAUS, *Regesten ... Aachen*, t. IV, éd. cit., p. 190 sqq, n° 378 sqq.

electeurs laïques – le roi de Bohême Wenceslas, le duc de Saxe Albert, et, pour les Wittelsbach, du comte palatin Robert et d'Othon de Bavière. Le rôle de conciliateur principal revint à Albert de Bavière, régent du Hainaut et de Hollande<sup>1361</sup>.

Froissart ne fait aucune allusion à l'affaiblissement et la remise en question du pouvoir impérial. Il ne considère pas le duc de Juliers comme une menace pour le fonctionnement du Saint Empire. Le conflit entre les ducs de Juliers et de Brabant est qualifié à plusieurs reprises de méfait et d'*outrage* perpétrés par le duc de Juliers, c'est-à-dire d'excès, et il fallait simplement que le duc de Juliers avoue sa faute, demande le pardon et se conforme à l'ordonnance générale émanant de l'empereur, de son conseil et de sa cour. Froissart admire la manière dont les princes résolurent le conflit.

*« Ainsi fut délivré de sa prison par la puissance de l'empereur le duc Wincelant de Boesme ... et furent quittes et délivrés sans payer raenchon tous ceulx qui prisonniers estoient dessoubs le duc de Julliers, qui point à finance mis ne s'estoient par l'ordonnance des traittiés, et retournèrent, ces choses faittes, chascun en leurs lieux. L'empereur s'en ala à Prague en Boesme, ey le duc de Brabant en Brabant, et les autres seigneurs chascun en leurs lieux »*<sup>1362</sup>.

Charles IV reprit le chemin de Prague, heureux d'avoir mené à bien une tâche si ardue<sup>1363</sup>. Il projetait de faire un geste particulier de piété, comme en témoigne Beneš de Weitmile, qui était lui aussi du voyage. Après son retour, l'empereur « fit orner de peintures, d'or et de pierres précieuses la chapelle de saint Wenceslas dans la cathédrale de Prague, pour louer Dieu et le saint martyr Wenceslas, son protecteur et auxiliaire »<sup>1364</sup>.

Mieux que quiconque, Froissart a su donner une image parfaite de la libération du duc Wenceslas. Il est probable qu'il a particulièrement bien saisi l'impression que Charles IV lui-même souhaitait produire, étant bien instruit au sujet de la majesté de l'empereur par son mécène. Sa narration présente un

<sup>1361</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 198.

<sup>1362</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 28

<sup>1363</sup> La paix entre le Brabant et le Juliers fut prononcée le 21 juin 1372, *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 423, n° 5084 ; EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., p. 66 sqq ; KRAUS, *Regesten ... Aachen*, éd. cit., t. IV, p. 186 sqq, n° 370.

<sup>1364</sup> BENEŠ DE WEITMILE, in : *FRB*, t. IV, éd. cit., p. 546.

souverain idéal qui ressemble à bien des égards au roi Arthur de *Méliador*, garant des vertus chevaleresques et de l'ordonnance : lors de la réconciliation avec le duc de Juliers, Charles IV ne fit presque que trôner sur « une chaire impériale », se contentant de prononcer à la fin la sentence issue d'un consensus général, sous forme de « *Nous le voulons* ». Puis il prit le duc de Juliers par la main et lui donna un baiser en signe de rémission et de réconciliation, ce qui, somme toute, nous ramène à la notion de « majesté passive » employée par les historiens de la littérature pour certaines figures du roi Arthur, notamment celle du roman *Méliador*<sup>1365</sup>. Le récit du troisième livre des *Chroniques* est probablement postérieur au roman lui-même et, par conséquent, influencé par celui-ci.

Notons que les historiens considèrent ces gestes cérémonieux, de même que la soumission du duc de Juliers, comme une comédie pure et simple, dont le seul but aurait été de masquer un « échec » de l'empereur. Leur scepticisme se base partiellement sur le texte du Messin Jaique Dex, dont les remarques perspicaces méritent d'être citées. Toutefois, contrairement à l'historiographie, la relation de Jaique n'a pas pour but de critiquer l'empereur, dont le chroniqueur cherche plutôt à louer l'intelligence. Selon lui, lors de la captivité de Wenceslas à Nideggen, Charles IV se rendit compte qu'il devait délivrer son frère lui-même :

*« De quoy il fuit remonstrei a l'empereur Charle son frere que s'il ne le ravoit par force d'arme que ce seroit grant honte a lui. Et incontinant fist ces mandemens par toutes terrez et en approchant le Rin qu'il faisoit, il fuit advisez que le duc de Juliers estoit assez reconfortei de ce que pavoit advenir. Et quant le dit emperour en fuit advisei, il fist querrir au plus secreitement qu'il pout et par la meilleur maniere, que on pavoit querrir la delivrance de son frere en faisant tous jours ces mandemens a force d'airme »*<sup>1366</sup>.

Selon Jaique, au moment de libérer Wenceslas le 20 juin 1372, le duc de Juliers devait dire ceci :

*« Mon tres redoubtei seigneur, il est vrai que vostre frere et my avons heu debon ensemblez et summes venus ensemble, puissance contre puissance, lez ungs contre les*

<sup>1365</sup> DESCHAUX, « Le Monde arthurien », art. cit., p. 67.

<sup>1366</sup> JAIQUE DEX, *op. cit.*, p. 308 sqq.

*autres et m'ait fait Dieu la grace qu'il m'ait donnei victoire contre li. Et pourtant que je entent qu'il vous desplait, je le vous clamme quitte, et vous prie que je demeure en vostre grace et en vostre amour ».*

Jaique mentionne ensuite une somme dont le versement au duc de Juliers avait été convenu lors de la réconciliation : *« Et quant lez choses furent dittes et faites on bailloit au duc de Jeullit L<sup>M</sup> florins au plux secreitement c'on pot. Et pourtant que les choses ne pueent estre secreite, quant elles furent en aucune maniere seue, on en donnoit blaisme au dit emperour ».* Mais l'empereur savait bien ce qu'il faisait et pourquoi, et il répondit :

*« Taisiez vous, folz ; se la guerre fuis allee avant, je husse plux despendus en perdre de chevalx et de cloz de cheval qu'il ne me couste, et m'eust voullu tenir ma chivallerie du piet sor la gorge et en dongier, et m'eust bien peu faillir au besoiing et pourtant il vat bien ainsi et vault muelx bien que trop bien, car on se doit mettre on dongier de sa chivallerie au plux tart c'on puet. »*

Telles furent l'attitude de l'empereur et la réponse justifiant son acquittement avec le duc de Juliers, que Jaique trouva dignes d'être notées pour les générations suivantes. Charles IV mit un terme à la captivité de son frère et résolut la situation politique ardue des Luxembourg d'une manière que les contemporains trouvèrent impressionnante, digne et même intelligente. Il conserva son autorité d'empereur que la défaite de son frère avait mise en cause. Il est néanmoins clair que ceux qui devaient faire les frais de la réconciliation, se résigner à perdre leurs droits ou faire d'autres concessions étaient nettement moins satisfaits.

#### XIV.C

##### **Les conséquences de la défaite de Baesweiler dans le contexte de la politique régionale et impériale (1372-1376)**

C'est avant tout le pays de Brabant qui dut faire les frais de la bataille de Baesweiler et de la réconciliation de son souverain avec Guillaume de Juliers. Peu empressées à aider leur duchesse à libérer son époux, les villes brabançonnnes sentirent une bonne occasion de revendiquer leurs anciens droits et exigences constitutionnels. Lors de la libération de Wenceslas, le pays de Brabant fut obligé d'acheter la paix pour 50 000 petits écus, somme contre

laquelle Guillaume de Juliers s'engagea dans son traité conclu avec Wenceslas, en son nom et en celui de ses héritiers (dont son fils le duc de Gueldre, encore mineur), à défendre le Brabant et ses dépendances. Le versement de cette somme devait s'effectuer avant la semaine du 20 mars 1373<sup>1367</sup>.

Ce qui frappe avant tout, c'est le fait qu'un pays grand et puissant comme le duché de Brabant ait dû payer pour sa protection à des seigneurs de bien moindre importance. Jaique Dex, étonné, suppose que ce versement dut être secret, mais il fut public et officiel. Charles IV commanda à tous les seigneurs et sujets de l'Empire d'aider Guillaume en cas de non-paiement de la somme<sup>1368</sup>. Le déboursement des 50 000 petits écus en question est considéré par les historiens comme le rachat de la liberté du duc Wenceslas, relâché formellement sans rançon et cependant rançonné sous cette forme<sup>1369</sup>.

Dans un contexte plus large, il faut y voir une tentative de pacification durable des ducs de Juliers et de Gueldre : ainsi Charles IV rendait-il impossible un quelconque conflit entre le Juliers et le Brabant, qu'il fût motivé par le pillage des Brabançons ou par quoi que ce soit d'autre, tout en chargeant officiellement et publiquement les ducs jusque là hostiles de la protection des Brabançons, lesquels, partisans de la paix, durent payer pour l'obtenir. Charles IV, son fils Wenceslas et son frère en tant que duc de Luxembourg promirent en revanche de protéger les duchés de Gueldre et de Juliers, à leurs propres frais toutefois<sup>1370</sup>. En outre, le même jour, Wenceslas conclut une alliance avec le duc de Juliers : tous deux s'engageaient mutuellement à résoudre leurs conflits éventuels à l'aide d'une commission d'arbitres<sup>1371</sup>.

<sup>1367</sup> Le 21 ou le 24 juin 1372 à Aix-la-Chapelle ; EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 66-68 (voir aussi p. 70 et 71 – la sentence de Charles IV du 26 juin) ; *BY*, t. II, CD, éd. cit., p. 624 ; *CXIV* ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 422, n° 5084 ; KRAUS, *Regesten ... Aachen*, éd. cit., t. IV, p. 189, n° 375 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 199 *sqq.*

<sup>1368</sup> Le 24 juin, *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 423, n° 5088 publié par WINKELMANN, éd. cit., p. 609, n° 935.

<sup>1369</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 200 ; JANSSEN, art. cit., p. 229 ; BOFFA, *op. cit.*, p. 24.

<sup>1370</sup> Le 24 juin 1372, à Aix-la-Chapelle, *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 423, n° 5090 ou KRAUS, *Regesten ... Aachen*, éd. cit., t. IV, p. 188 *sqq.*, n° 374.

<sup>1371</sup> Le 24 juin, à Aix-la-Chapelle, KRAUS, *Regesten ... Aachen*, éd. cit., t. IV, p. 190, n° 377.

Le voyage de l'empereur dans l'Ouest de l'Empire contribua à la résolution de la succession de Gueldre, tombée « en quenouille ». Charles IV put tirer la leçon de la guerre de Looz et de la cause perdue de son protégé Arnould d'Oreye, comte de Looz et seigneur de Rummen, et choisit le candidat qui avait le plus de chance de rester au pouvoir et d'assurer la stabilité intérieure de la Gueldre, dont les feudataires étaient divisés en deux factions opposées, les *lekeren* et les *Bronckorsten*. Ce fut l'une des raisons pour lesquelles Charles favorisa la succession de Marie, fille puînée du duc Renaud II, épouse de Guillaume de Juliers et mère de deux fils et d'une fille, en dépit de l'aînée, Mathilde, veuve de deux princes, que Jean de Blois, conseiller et intime des ducs de Brabant, venait d'épouser pour soutenir sa candidature au trône gueldrois. Mathilde n'avait eu d'enfants ni avec Godefroi de Looz, ni avec Jean de Clèves, et tout espoir d'en avoir avec Jean de Blois semblait vain, ce qui parlait également en faveur de la décision de l'empereur<sup>1372</sup>. Jeanne de Brabant, qui aurait nettement préféré la succession de Mathilde, avait du mal à l'accepter. Outre les raisons politiques liées au Brabant, ce fut certainement la compassion envers Mathilde, frappée de stérilité et écartée de la succession, qui poussa Jeanne de Brabant à soutenir le bon droit de ce couple<sup>1373</sup>. L'empereur ne visait pas seulement à satisfaire le duc de Juliers, dont Marie de Gueldre était l'épouse, mais également à s'attacher Albert de Bavière, dont la fille Catherine, sœur de la reine de Bohême Jeanne de Bavière – était duchesse douairière de Gueldre et devait épouser le nouveau duc, qui était, cette fois-ci, un garçon de bon âge. La régence pour le duc mineur fut exercée par le duc de Juliers son père. Lors d'un nouveau voyage de l'empereur dans la région en 1377, le jeune Guillaume lui prêta foi et hommage et reçut solennellement la Gueldre en fief<sup>1374</sup>.

<sup>1372</sup> JANSSEN, art. cit., p. 227 *sqq.*

<sup>1373</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 190 *sqq.*

<sup>1374</sup> L'empereur céda la Gueldre en fief au jeune Guillaume le 22 juin 1372, et, le 24 juin, nomma le duc de Juliers régent pour son fils mineur, « *mithelfer und verweser des herzogtum und furstentum zu Gelren* ». Voir *RJ*, t. VIII, éd. cit., p. 423, n<sup>os</sup> 5086 et 5089 ou KRAUS, *Regesten ... Aachen*, t. IV, éd. cit., p. 187 *sqq.*, n<sup>os</sup> 371 et 373 ; JANSSEN, art. cit., p. 229.



La paix rétablie par l'empereur apporta le calme requis, et les relations entre les deux pays finirent par s'améliorer. D'une part, contre toute attente Wenceslas ne perdit pas son prestige et son renom personnels. Dès le 20 novembre 1372, la ville de Cologne sollicita les bons offices du duc et demanda de se réconcilier avec lui : ayant été attaquée par Godefroi, sire de Heinsberg, la cité demanda l'intervention de Wenceslas pour obtenir le relâchement des prisonniers. Leur réconciliation eut lieu le 9 janvier 1375<sup>1375</sup>. D'autre part, la défaite de Wenceslas, qui avait agi dans le sens des conventions de la *landfriede*, ne sapa pas l'autorité de cette institution troublée par les conflits entre les princes adhérents, et ne la rendit pas impuissante et veine. Bien au contraire, la situation dans la région entre la Meuse et le Rhin nécessita le rétablissement de « la trêve commune ». En effet, les brigands, loin d'être éradiqués, contraignaient le nouveau vicaire impérial, l'archevêque de Cologne, à une activité énergique : Frédéric de Sarrewerden fit détruire quatre châteaux occupés par eux au cours de l'année 1372<sup>1376</sup>.

La *landfriede* antérieure, mal respectée et compromise par l'attitude du duc de Juliers, expira le 25 novembre 1374. Après une certaine hésitation, il en fut conclue une nouvelle, dont la teneur rappelait plutôt la première *landfriede* de 1359 fut conclue pour quatre ans le 30 mars de l'année suivante par les anciens signataires – Frédéric, archevêque de Cologne, Wenceslas et Jeanne, ducs de Luxembourg, de Brabant et de Limbourg, Guillaume de Juliers et les villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle<sup>1377</sup>. Selon un document du 1<sup>er</sup> avril 1375, des tonlieux furent introduits entre la Meuse et le Rhin pour subvenir aux frais nécessités par le fonctionnement de la *landfriede*<sup>1378</sup>. Le 1<sup>er</sup> novembre 1378, elle fut prolongée sur ordre de Charles IV pour cinq nouvelles années<sup>1379</sup>. Les membres exerçaient comme auparavant leur influence et prononçaient leurs jugements dans les différends régionaux : ils s'engagèrent dans le conflit en

<sup>1375</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 237, n. 68 ; KELLETER, op. cit., p. 62.

<sup>1376</sup> KELLETER, op. cit., p. 61 sqq.

<sup>1377</sup> KRAUS, *Regesten ... Aachen*, t. IV, éd. cit., p. 249-258, n° 504.

<sup>1378</sup> KRAUS, *Regesten ... Aachen*, t. IV, éd. cit., p. 261 sqq, n° 507.

<sup>1379</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 597, n° 608 et p. 601 sqq, n° 647 ; KELLETER, op. cit., p. 62.

archevêque Frédéric et la ville de Cologne ; en 1377, ils prirent le château de  
inn dans le comté de Clèves, appartenant à Henri de Strunkede, qui pillait les  
marchands, et dont les possessions furent cédées ensuite en fief par l'archevêque  
de Cologne au comte de Clèves ; ils apaisaient différentes frictions<sup>1380</sup>.

Quelques jours après le rétablissement de la *landfriede*, le 5 avril 1377, le  
couple ducal de Brabant, celui de Juliers et leur fils aîné Guillaume, duc de  
Gueldre, conclurent une alliance qui devait durer jusqu'à la fin de leurs vies et  
assurer la sécurité sur les routes<sup>1381</sup>. Un mois plus tard, le 5 mai, les mêmes ducs  
signèrent un autre traité qui prévoyait la résolution des difficultés nées entre  
leurs pays respectifs avec l'aide d'un conseil<sup>1382</sup>. Wenceslas et Jeanne avaient  
abandonné la cause de Mathilde de Gueldre et de Jean de Blois. Le 27  
septembre 1379, Guillaume de Juliers et son épouse Marie accordèrent aux  
seigneurs, aux villes, aux chevaliers, aux écuyers et aux hommes et sujets du Brabant  
des lettres de sauf-conduit pour commercer librement dans leurs Etats pendant  
un an<sup>1383</sup>. En 1381, le maréchal héréditaire de Juliers devint homme lige du duc  
de Luxembourg et de Brabant<sup>1384</sup>. Du vivant de l'empereur et de Wenceslas, les  
hostilités entre le Brabant d'une part et le Juliers et la Gueldre de l'autre ne  
pouvaient plus reprendre.

Concerné par la résolution de la succession dans la Gueldre, dont le duc  
devenait son beau-fils, Albert de Bavière accéda au désir des Luxembourg et  
signa un contrat par lequel il promettait de s'engager, au cas où Wenceslas  
mourrait sans enfant, à aider à acquérir et à assurer à Wenceslas IV de Bohême  
la possession pacifique du duché de Limbourg, de la ville de Maastricht, qui  
appartenait au Brabant, de la seigneurie de Fauquemont, qui relevait du duché

---

<sup>80</sup> KELLETER, *op. cit.*, p. 77 *sqq.*

<sup>81</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 600, n° 634.

<sup>82</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 162, n° 776.

<sup>83</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 88, n° 5569.

<sup>84</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 394 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, éd. cit., t. VIII, p. 220, n° 5808.

de Luxembourg, et d'autres terres d'Outre-Meuse<sup>1385</sup>. Cette promesse montre le fait que les Luxembourg étaient loin de se dessaisir de leurs droits à l'héritage brabançon, mais qu'ils étaient en même temps réalistes. En ce qui concerne l'héritage brabançon, Albert avait déjà promis son aide à Louis de Male (1368) et ne pouvait pas renier entièrement sa promesse. Même s'il ne promettait pas l'acquisition du Brabant, cet engagement d'Albert ne peut être considéré comme une renonciation des Luxembourg au Brabant : l'arrangement envisageait un compromis faisable au sujet de la succession problématique dans le Brabant-Limbourg. En outre, dans la pensée des Luxembourg, conscients de leur histoire familiale, l'annexion du Limbourg, territoire qu'ils avaient perdu dans la guerre entre Henri VI de Luxembourg et Jean I<sup>er</sup> de Brabant dans la bataille de Worringen en 1288, signifiait l'acquisition d'un territoire auquel ils avaient droit depuis plusieurs décennies. Wenceslas faisait de grands efforts pour consolider ses territoires limbourgeois.

Enfin et surtout, par son voyage dans l'Ouest de l'Empire, Charles IV préparait le terrain pour l'un de ses grands objectifs, celui de l'élection impériale de son vivant de Wenceslas IV. Le duc de Luxembourg et de Brabant y assistait pour l'instant en témoin passif, car certaines concessions indispensables en faveur des électeurs furent faites à son détriment. Souvent considérées par les historiens comme les répercussions de la défaite de Baesweiler et comme une prise de distance par Charles IV par rapport à son frère, les concessions faites par Wenceslas n'eurent toutefois pas (à l'exception de l'abandon du vicariat) un caractère durable. Quant au vicariat de l'archevêque de Cologne, il n'était pas doté du même pouvoir que celui de Wenceslas, et si l'on songe que dès 1376, l'Empire avait deux têtes – car l'empereur réussit à faire élire son fils Wenceslas roi des Romains – confier

---

<sup>1385</sup> Le document signé par Albert n'est pas conservé ; un autre acte du 24 juin 1372, expédié à Aix-la-Chapelle par Charles IV, fait allusion à une telle promesse, promettant en contrepartie à Albert la cession des possessions hennuyères de Wenceslas, nommément Aymeries, Douurlers, Pont de Sart, Raimes, cf. QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 201 qui donne une partie du document *in extenso* DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. II, p. 203-205, n° DXXXI et t. V, p. 541 ; KRAHL, *Regesten ... Aachen*, éd. cit., t. IV, p. 189 sqq, n° 376.

nouveau le vicariat à Wenceslas de Bohême, un troisième membre de la puissante famille impériale, aurait certainement été malvenu pour les électeurs, notamment les princes rhénans.

Trois ans après la perte du vicariat en mai 1372, Wenceslas rendit à l'empereur Kaiserslautern et sans doute aussi Wolfsberg, lequel passa par la suite entre les mains du palatin Robert en tant que bien engagé. Charles IV ordonna au châtelain de Kaiserslautern, Henri de Veldenz, de céder le château au comte palatin. Le même jour, le 20 mai 1375, la cession fut annoncée à Wenceslas<sup>1386</sup>. En même temps, toujours afin de s'assurer la voix électorale du comte palatin, l'empereur lui conféra aussi le vicariat de l'Empire. Le 20 juillet suivant, Wenceslas fut récompensé pour sa renonciation à Kaiserslautern par l'obtention des villes de Munster et Turckheim en Haute-Alsace (France, dép. du Haut-Rhin), ainsi que par l'augmentation du prix du bien engagé de Kaisersberg<sup>1387</sup>. Toutefois, ni ces pertes temporaires, ni les frais énormes causés par la guerre, la défaite et la captivité du duc ne marquèrent la fin de l'expansion de Wenceslas vers l'est<sup>1388</sup>.

Le roi de Bohême Wenceslas IV, alors âgé de quinze ans, fut élu roi des Romains le 10 juin 1376 à Francfort sur le Main<sup>1389</sup>. Le duc Wenceslas participa au sacre de son neveu et de Jeanne de Bavière, qui eut lieu le 6 juillet 1376 à Aix-la-Chapelle et fut célébré par l'archevêque de Cologne<sup>1390</sup>. Comme jadis à la diète de Metz, la présence de Wenceslas aux offices d'honneur lors du couronnement ne se passa pas sans conflit au sujet du droit de tenir et porter le glaive impérial. Le duc de Brabant soutenu par Albert de Bavière et Guillaume

<sup>1386</sup> A Prague, le 20 mai 1375 ; *RI*, t. VIII, éd. cit. p. 455, n° 5484, 5485 ; WINKELMANN, éd. cit., p. 617, n° 947.

<sup>1387</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. I, p. 105 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, t. III, p. 165, n° 1195. Les sommes engagées se montaient à 12 000 marcs d'argent et à 15 000 vieux écus ; le 8 juillet 1376, Robert l'Aîné, palatin du Rhin, déclara qu'il avait cédé à Wenceslas la ville de Munster, celle de Turckheim etc. et que cette cession était faite avec loyauté, WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 156, n° 739 ; KRAUS, *Regesten ... Aachen*, t. IV, éd. cit., p. 320 sqq, n° 618.

<sup>1388</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, p. 69 sqq et « Les résidences », art. cit., p. 189.

<sup>1389</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 155, n° 733.

<sup>1390</sup> SPĚVÁČEK, *Václav IV., op. cit.*, p. 88 sqq ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 155 sqq, n° 735 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 470, 5636 a ; *Regesten der Stadt Aachen*, éd. cit., t. IV, p. 328-333, n° 634.

de Juliers, provoqua une querelle avec le fils de son parrain, Wenceslas de Saxe-Lüneburg :

« Le duc Wencelaux proposoit et disoit que à cause de sa ducie de Brabant et marichionné du saint-empire à lui apartenoit, et le duc de Saxongne disoit que à cause de sa ducie de Saxongne et meismement à l'occasion de son office, car il estoit arcemarescal du saint-empire, ledit office lui devoit appartenir. Et tellement se murent les paroles et débas, que ilz coururent as armes pour la conservation de leur droit, et y fu le duc Aubert de Bavière, banière desployé, et Willame le duc de Jullers, lesquels mirent toute le paine que ilz peurent en la conservacions du droit du duc de Brabant, à l'encontre du duc de Saxongne devant dit ».

Le soutien énergique offert par Albert de Bavière et Guillaume de Juliers à Wenceslas lors de sa dispute pour le glaive impérial laisse entendre que ces princes formaient un groupe d'intérêt particulier à l'intérieur de l'Empire. Ils désiraient gagner un office d'honneur pour l'un d'entre eux et participer aux cérémonies de l'Empire, et cela au détriment du duc de Saxe, un prince lointain. Toutefois, l'empereur repris le glaive aux deux Wenceslas et le confia à son fils cadet Sigismond, marquis de Brandebourg, âgé alors de huit ans. Puis il expédia à chacun des deux ducs des lettres de non-préjudice<sup>1391</sup>. Parmi les autres participants à la fête du couronnement, il y eut également les seigneurs d'Outre-Meuse et Marguerite de Brieg, épouse d'Albert et mère de la reine<sup>1392</sup>.

Rentrés du couronnement de leur fille et de leur neveu, auquel ils avaient assisté, Wenceslas et Albert signèrent le 29 juillet 1376 à Hal une convention fixant définitivement les limites de leurs Etats respectifs, pour éviter les conflits liés à des terres contestées<sup>1393</sup>. Chose plus curieuse, le même jour, leurs épouses, Jeanne de Brabant et Marguerite de Brieg, cette dernière n'ayant aucun titre officiel, jurèrent la main dans la main de rester unies pendant toute leur vie et de maintenir l'alliance conclue entre leurs maris<sup>1394</sup>. Fritz Quicke souligne

<sup>1391</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 470, n° 5636 b; EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, traduction Jehan Wauquelin, p. 581 sqq; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 156, n° 735. Pour la liste des participants, voir les comptes dans *Deutsche Reichstagsakten*, t. I. Deutsche Reichstagsakten unter König Wenzel. Erste Abtheilung 1376 bis 1387, éd. Julius WEIZSÄCKER, München: Cotta's Buchhandlung, 1868, p. 164-182.

<sup>1392</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 397, n. 4.

<sup>1393</sup> A Hal, le 29 juillet 1376; *BY*, t. II, CD, éd. cit., p. 629, n° CXVIII, avec la date erronée du 29 juillet (en fait, Wenceslas se trouvait encore ce jour-là à Aix-la-Chapelle, voir Annexe I, Itinéraire); QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 227.

<sup>1394</sup> A Hal, 29 juillet 1376; *BY*, t. II, CD, éd. cit., p. 630, n° CXIX; VERKOOREN, *Inventaire de Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 79, n° 4930.

de la duchesse de Brabant dans les relations entre les princes des Pays-Bas : portée par suite de maladies successives et par une bonté native à la mansuétude, elle réussira à concilier les intérêts divergents, à apaiser les jalousies »<sup>1395</sup>. Même si les documents diplomatiques résultant de ses activités et démarches politiques sont très rares, la fréquence des contacts, des voyages, des échanges de dons, des visites lors des fêtes et des joutes entre les ducs de Brabant, la famille comtale de Flandre et la famille ducale de Hainaut-Hollande témoignent de très bonnes relations mutuelles, en particulier dans la période qui suivit les deux mariages de 1369 et 1370, puis la libération du duc de Brabant (1372). Jeanne prit également part à la conclusion du traité pré-nuptial de Guillaume, comte d'Ostrevant, fils d'Albert et de Marguerite de Brieg, et de Marie de Valois, fille de Charles V<sup>1396</sup> -notamment à la fixation du douaire dont la princesse devait jouir, de même que Jeanne, à Binche<sup>1397</sup>. La duchesse fut invitée en 1378 au baptême d'un autre enfant d'Albert<sup>1398</sup>. A la mi-carême de 1380, Jeanne et Marguerite se rencontrèrent à Vilvorde à l'occasion d'une fête. Un mois plus tard, Albert offrit à Wenceslas un « destrier »<sup>1399</sup>. Même si les contestations de frontières et les conflits entre leurs sujets persistaient, les princes n'étaient pas hostiles l'un à l'autre et travaillaient à l'apaisement et à la résolution des différends, cherchant à éviter la guerre. Un règlement du douaire hainuyer de Jeanne eut lieu en décembre 1375 : Jeanne confirma la réception des arriérés de son douaire pour les trois dernières années (1373, 1374 et 1375)<sup>1400</sup>.

<sup>1395</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 223.

<sup>1396</sup> Marie naquit le 27 février 1371 et mourut en mai ou juin 1377. Les négociations au sujet de son mariage avec Guillaume, comte d'Ostrevant, débutèrent en novembre 1372. Le contrat de mariage date du 3 mars 1374 et fut ratifié par Albert le 28 février 1375 et par Charles V le 26 mars suivant. Pour les détails, voir QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 273-276. On trouve plusieurs pièces relatives à ce mariage dans DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. II, p. 219-245, 247-248.

<sup>1397</sup> PIERARD, *op. cit.*, p. 50-52.

<sup>1398</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts, op. cit.*, p. 59, n. 73a (selon AGR, CC, reg. n° 8770) : « Pour les frais et despens fais par medamme la ducesse et sez gens au passer à Morlanwés, au terme de ces comptes (1377-1378), par ij fois, l'une quant Medamme vint pour y ester au batisement del enfant monsieur le duk Aubiert, et l'autre au retour des joustes de Mons ».

<sup>1399</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 390, n. 16 selon PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts, op. cit.*, p. 52, n. 6 (AGR, CC, reg. n° 2655, fol. 51).

<sup>1400</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 228, n. 29.

Dans les années qui suivirent le couronnement de Wenceslas IV, le duc de Luxembourg et de Brabant recouvra ses avantages perdus, le vicariat impérial excepté<sup>1401</sup>. Les efforts de Charles IV et de son demi-frère pour faire élire leur fils et neveu roi des Romains rappellent la même tentative à la génération précédente par Jean de Bohême. Nous avons déjà eu l'occasion de citer Jean de Bel, qui attribue au « bon roi de Bohême » tous les mérites de l'élection de Charles à la couronne de roi des Romains, tout comme Guillaume de Machaut. Désormais, c'était Wenceslas IV qui devait recueillir le fruit des efforts de son père. Cette tentative de Charles IV était aux yeux de Froissart d'une telle portée que dans le paragraphe relatif à la mort de l'empereur, il réfute d'avance tout autre jugement porté sur cet illustre personnage<sup>1402</sup> :

*« En che tamps environ le Saint-Andrieu, trespassa de che siècle à Prage en Behaigne messires Charles de Boësme, rois d'Allemagne et empereres de Romme. Le roy Charles vivant, il avoit tant fait par son or et par son argent et par grans aliances que li eslisseeur de l'empire d'Allemagne avoient juret et séellet à tenir roy son fil de toute Alemagne apriès sa mort et faire leur loial pooir de tenir siège devant Ais et de demorer dalés luy contre ceulx qui le voieldroient débatre, siques, tantost apriès la mort de l'empereur, messires Charles [Wenceslas IV<sup>1403</sup>] ses fils s'escripsi rois de Behaigne et d'Alemagne et rois des Rommains ».*

#### XIV.D

#### Les tournois et les jeux

*Maer caetsen, danssen, tornyen, stekken  
Was meest des hertogen, hanteren  
Let vrouwen ende joncvrouwen hoveren  
In vrouden, ende in melodien*

Jouer à la paume, danser, jouter  
Étaient ce que les ducs faisaient le plus  
Et faire la cour aux femmes et demoiselles  
Dans la joie et les chants mélodieux<sup>1404</sup>.

Outre les liens matrimoniaux, qui définissaient les rapports réciproques entre les maisons princières et renforçaient la bonne qualité de leurs relations par les contacts familiaux, la vie des cours des Pays Bas était surtout marquée par

<sup>1401</sup> Néanmoins, Enguerrand de Coucy désigne Wenceslas comme vicaire de l'empereur dans un document du 24 septembre 1375 et adressé aux villes d'Alsace, entre autres celles de Strasbourg et de Colmar. *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 597 *sqq.*, n° 613. La lettre avait trait à son différend avec les ducs d'Autriche au sujet de l'héritage de son grand-père. Il en avait informé Wenceslas, qui promit de ne pas l'empêcher de recouvrer ses droits, en dépit des Habsbourg.

<sup>1402</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 211 *sqq.* ; cf. FROISSART, *Livre I et II*, éd. cit., p. 773.

<sup>1403</sup> Nous avons déjà signalé dans le chapitre sur la bataille de Crécy (II.A) que Froissart était coutumier de ce genre de fautes et appelait tous les Luxembourg de Bohême « Charles ».

<sup>1404</sup> *BY*, éd. cit., t. II, p. 129.

les fêtes courtoises. La tradition des tournois aux Pays Bas et dans le nord de la France remontait au XIII<sup>e</sup> siècle, stimulée entre autres par le fait que les rois de France les interdisaient dans le royaume, notamment ceux du type de la *mêlée*,<sup>1405</sup>. Les tournois, accompagnés de fêtes animées par les histrions et ménestrels<sup>1406</sup>, aidaient à entretenir et à cultiver les relations entre princes voisins, ceux-ci ayant, à cause de multiples conflits entre leurs sujets respectifs, beaucoup de raisons de se brouiller les uns avec les autres. Mais dans les années qui suivirent la bataille de Baesweiler, la bonne entente régnait entre les princes :

« Il y a des signes indubitables d'une atmosphère de compréhension mutuelle, d'entente cordiale entre les princes en vue d'éviter des conflits ; elle est purifiée de suspicions et de méfiance. Il n'y a plus d'alliances entre deux maisons régnantes nettement dirigées contre la troisième, de guerres dynastiques ou à l'intérêt limité »<sup>1407</sup>.

Parmi ces signes, il faut compter également les visites mutuelles que se rendaient les princes à l'occasion des tournois. Alexandre Pinchart et Fritz Quicke ont pris le soin de recenser les tournois qui eurent lieu dans la région dans la période des règnes de Wenceslas de Bohême, Louis de Male et Albert de Bavière. Nous avons complété ces données par les découvertes de Malcolm Vale, et porté ainsi le nombre des tournois attestés dans la région de 1360 à 1383 à quatre-vingt-cinq<sup>1408</sup> :

#### 1. Les tournois de 1360 à 1371

	1360	1361	1362	1363	1364	1365	1366	1367	1368	1369	1370	1371
Bruxelles	x (2)	x (2)	x			x	x	x (3, 9)	x <sup>1409</sup>	x	x <sup>1410</sup>	x
Cologne					x	x						

<sup>1405</sup> Pour les tournois dans les Pays Bas, nous avons consulté le chapitre correspondant de la monographie de VALE, *op. cit.*, p. 184-200.

<sup>1406</sup> Cf. par exemple PINCHART, *Etude sur l'histoire des arts, op. cit.*, p. 28, n. 49 (selon AGR, CC, reg. n° 2351) : « Regi hystrionum et hystrionibus communiter qui fuerunt Bruxellae tempore dicti hastiludii de eo quod dux habuit honorem de hastiludo : xl mut. ; item den ministrereers dicto tempore : xxx mut. ».

<sup>1407</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 292.

<sup>1408</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts, op. cit.*, p. 14 *sqq.*, 29 *sqq.*, p. 40 ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 222 *sqq.*, n. 1, 391, n. 21 ; VALE, *op. cit.*, p. 194.

<sup>1409</sup> A la Quadragésime, cf. DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 233 *sqq.* : « Item quos domini dux et ducissa dari per manus Johannis de Nederhem, Spernay, Claesken, Tiert et cuidam alteri Gyraldo, missis hinc inde ad pronuntiandum hastiludium circa quadragesimam, quod fuit in Bruxella, xv mut. val. xv s. gr. ».

<sup>1410</sup> DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 240 : « Item recepit Nicholaus Specht de sculteto, videlicet domino Johanne Bryn, quos quadam villa nominata, quos quaedam villa nominata de Bethyke dedit domina ducissae de quodam salvo conductu, c mutones, et illos dedi Willelmo Truwant pro solutione expensarum hastiludii circa quinquagesimam pro parte dominae ducissae et de ejus mandato »



Gand										x	
Geertruydenberg		x					x				x
Juliers				x							
Le Quesnoy							x (2)				
Liège							x				
Linnich sur la Roer						x					
Luxembourg											x
Malines					x	x	x	x			
Metz					x						
Mons		x (2)		x (2)							
Namur					x		x	x		x	x
Nivelles	x										
Tervuren		x									
Tournai										x (9)	

## 2. Les tournois de la région de 1372 à la mort de Wenceslas

	1372	1373	1374	1375	1376	1377	1378	1379	1380	1381	1382
Andenne					x (8)			x			
Anvers										X (3)	X
Bois-le-Duc											X
Bruges	x	x					x				
Bruxelles			x (2)	x	x	x (5, 12)	x		x (2)	x (2)	x (2)
Diest		x	x								
Coblence	x										
Gand	x	x (5)	x	x (5)	x (4)		x (2)	x (12)			
Geertruydenberg		x						x x			
Lille											x
Louvain		x		x							
Luxembourg						x (7)					
Maastricht							x				
Malines									x		
Mons		x (2)	x (2, 9)		x	x (10)	x	x (2)			
Namur	x	x		x		x					
Le Quesnoy								x			
Turnhout					x (7)						

Légende : chiffres arabes = mois de l'année

Nous ne savons pas si Jeanne et Wenceslas participèrent à tous les tournois étrangers en personne. Nous trouvons parfois des mentions témoignant de la participation de Jeanne seule ou des seigneurs brabançons. Ainsi, Jeanne se rendit chez sa soeur pour le tournoi de Turnhout en 1376<sup>1411</sup> et pour celui d'Andenne en 1379<sup>1412</sup> ; Jean de Luxembourg, bâtard de Wenceslas, participa à cette même année au tournoi de Bruges<sup>1413</sup> ; en 1380, Nicolas Specht participa au tournoi de Malines<sup>1414</sup> etc.

Considérant la fréquence extraordinaire des tournois dans cette région située « entre la France et l'Empire », il n'est pas étonnant que Jean Froissart

<sup>1411</sup> DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 256.

<sup>1412</sup> DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 261.

<sup>1413</sup> DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 261.

<sup>1414</sup> DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 262.

ait fait les jalons de la structure du roman *Méliador*, qui relate non seulement les fêtes les plus notables, mais aussi beaucoup de duels singuliers intervenant au cours des aventures des différents personnages de l'oeuvre<sup>1415</sup>. Peter F. Dembowski analyse cet aspect du roman avec tout le discernement requis, car, pour un lecteur de notre époque, « les aventures [de ce roman] ne sont, en général, qu'une suite très longue d'exploits 'sportifs' peu fascinants ... c'est-à-dire, une suite de duels et de tournois ». Il compare la quête romanesque aux jeux athlétiques modernes, le premier prix étant décerné à Méliador, le second à Agamanor et le troisième partagé entre trois chevaliers d'un rang inférieur<sup>1416</sup>. Les tournois contribuent ainsi à la hiérarchisation du monde romanesque, fonction qu'il remplissaient également dans la réalité, tout en rassemblant à la fête princes voisins, parents et alliés, noblesse de la région, feudataires et courtisans des princes<sup>1417</sup>.

Les tournois de *Méliador* reflètent les jeux réels d'une manière assez fidèle. Ils s'accompagnent de fêtes qui ne peuvent se passer sans production musicale, danses et chants individuels, parmi lesquelles les poèmes du duc Wenceslas<sup>1418</sup>. Froissart était sans doute bien renseigné sur l'organisation et le déroulement d'un tournoi. Comme en témoignent les documents publiés par Alexandre Pinchart, Gérard d'Obiez, prévôt de Binche et compère de Froissart, fut chargé des tâches liées à l'invitation des dames à l'occasion d'un tournoi qui eut lieu en 1377, le jour de la Quinquagésime (le 8 février), dura une semaine, et fut également marqué par la présence de Louis de Male, d'Albert de Bavière et de son épouse Marguerite de Brieg, ainsi que de Jean de Châtillon, comte de Blois<sup>1419</sup>.

Par une lettre du 14 janvier, le duc et la duchesse ordonnent à « nos amés féals messires Gérard de Beaufort, chevalier, et Gérard d'Obiez, nostre prévoist de Binch »

<sup>1415</sup> Voir plus haut le chapitre XI.A.

<sup>1416</sup> DEMBOWSKI, « Considérations sur *Meliador* », art. cit., p. 124, p. 127 et 131, n. 17.

<sup>1417</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 14, 29-30.

<sup>1418</sup> Le rapport assez concret entre le *Méliador* et la réalité à la cour de Brabant en ce qui concerne les fêtes, la musique et le chant est suggéré par WILKINS, « A Pattern of patronage », art. cit., p. 272-276.

<sup>1419</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 222 sqq, n. 1.

de transmettre leur invitation aux chanoinesses, demoiselles élevées  
couvents de Maubeuge et de Mons, et de les prier de se rendre au tournoi<sup>1420</sup>

« Chiers feals. Nous avons fait cryer une feste à Brouxelle preugnant [entrant] au soir, nostre frère le conte de Flandres, nostre cousin le duc Aubert, nostre cousine la ducesse Bavièze, nostre cousin le conte de Bloys et autres grans signeurs et dames venront. Si envoions lettres de créance sur vous parlans, adrechans az demiselles de Mons et Mabuoège, ensi que veoir poés, et vous mandons adcertes [alors] que vous chevalchies Mons et à Mabuoège, et pryés de par nous les demiselles dont les lettres vous envoions venir vuellent delés nous à nostre-dicte feste. Et se vous savez aucunes austres belles, si escriiés sus les lettres que nous vous envoions sans superscripcion, et les priiés qu'elles vuellent venir. Et pour les demiselles de Mabuoège et de Mons, pourvés un char et les faites venir à Binch ; là volens que vous, nostre prévoist, leur fachiés leur frais raisonablement ainsi à Nyvelle ; ce ne laissiés point. Diex vous gard. »

Il fallut cependant insister sur cette invitation, car les demoiselles des chapitres hainuyers ne montraient pas trop d'empressement à y répondre et la présence des dames était indispensable. Les ducs adressèrent à Gérard d'Obiez et Nicolas de Houdeng, seigneur d'Epinois, une nouvelle lettre le 25 janvier<sup>1421</sup> :

« Chier féaul, nous avons bien veut et entendeut vostre lettre. Si vous mandons adcertes que moins vous fachiés venir à nostre feste, aveucques les demiselles de Nivelles, les deux de d'Aigremont, ou cas que les autres demiselles de Maubeuge venir n'y peuvent. Mais nous désirons et vous prions que vous mettés paine que toutes les autres y viègent aussi, car nous les verriens volentiers ; et sachiés que nous escribons une lettre au seigneur de Trasignies adfin qu'il veuille sa fille à nostredicte feste laissier venir, que nous vous envoions, lequels vous envoyés tantoist avant. Diex vous ward. »

Dans une troisième lettre, Wenceslas invite encore d'autres dames, celles des seigneurs de Saussoit, d'Espinoy et de Gérard de Beaufort, tout en insistant toujours pour que les demoiselles de Maubeuge se rendent à la fête.

« A nostre prévost de Binch. Le duc et la duchesse de Luccembourg et de Brabant. – Prévost, nous vous envoions plusieurs lettres adrechans az dames de Sausoyt, de Spynoît et à la femme messire Gérard de Biafort, et oussi as demysielles de Mabuoège, en le manière que par la superscripcion desdictes verrez, et vous mandons et commandons adcertez, que lesdictes dames et damiselles vous pryés de par nous qu'il veuillent venir à nostre fieste que nous aurons à Quaresmeal, chi à Brousselle, en la manière que nous leur prions par nosdictes lettres, volons oussi et vous mandons que vous lez amainez chi à ledicte fieste en le manière que vous le fesiste anchy, ce ne laissiés nullement sur chierté [amour] que vous nous avez. Diex vous ward. »<sup>1422</sup>

Les demoiselles de Maubeuge décidèrent finalement de venir. Afin de subvenir à tous les frais, Gérard d'Obiez dut engager ses propres ceintures au

<sup>1420</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 11 sqq ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, XXIV, p. 159, n° 756 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 126, n° 5026.

<sup>1421</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 128, n° 5028.

<sup>1422</sup> La date de ce document est incertaine. La lettre date probablement du 12 février 1378 [PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 23 sqq ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 219, n° 5211.

ombards. Il procura aux demoiselles ainsi qu'aux autres dames se rendant à Bruxelles un chariot que lui et Gérard de Beaufort escortèrent avec une troupe de valets et d'hommes d'armes de trente-cinq chevaux. Les frais de l'escorte ajoutés à ceux du séjour des demoiselles et des dames s'élevèrent à 183 francs français<sup>1423</sup>. De même que le prévôt de Binche Gérard d'Obiez, Conrad de Lauquemont était chargé par les ducs de remettre d'autres invitations<sup>1424</sup>. Évidemment, l'organisation d'un tournoi n'était pas chose aisée : il fallait faire parvenir les invitations à un grand nombre de personnes et les renouveler. Non seulement le tournoi en lui-même, mais cette phase préparatoire elle-même coûtait fort cher. Froissart était probablement au courant de tout grâce aux détails que lui avait relatés Gérard d'Obiez, jusqu'au déroulement somptueux de la fête en présence des princes voisins.

Tout en gardant leur importance sociale et politique, les tournois de *Méliador* ont également un sens symbolique plus général. Ils symbolisent la société chevaleresque et ses exploits en tant que tels. Leur organisation relève du roi Arthur : pour réussir l'organisation du tournoi de Tarbonne (siège du duc Patris de Cornouaille – Wenceslas de Bohême) le roi Arthur (Charles IV) envoie à Patris des conseillers pour l'assister.

*« Li roi Artus, pour conseilier  
Le duch Patris mieus a sen aise  
Et faire cose qui li plaise,  
Eut la envoiés de ses gens,  
Sages, songneus et diligens,  
Pour ordonner d'un tel affaire  
Qu'il apertenoit la a faire »*<sup>1425</sup>.

Il est impensable qu'un tel cas eût pu se produire dans la réalité. Le rôle qui revient ici à Charles IV est sans aucun doute dû à la désacralisation de sa majesté, dont l'éthos sacré est systématiquement remplacé par les valeurs et les qualités chevaleresques. Quoique Wenceslas consultât son frère sur bien des

<sup>1423</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 13 et 26 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 164, n° 5100.

<sup>1424</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 13 et 26 : « *Misit dominum Coenrardum de Valkenborch ad rogandum dominas hinc inde ut venirent ad hastiludium in Bruxellam, circa festum Carnisprivii* » (le 9 janvier 1377) ; Cf. DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 256 qui transcrit la même phrase comme « *ad rogandum dominos* ».

<sup>1425</sup> *Méliador*, éd. cit., t. II, p. 98, v. 12668-12674.

sujets, il n'avait certainement pas besoin de lui demander conseil pour l'organisation d'un tournoi. L'opinion de l'empereur Charles quant aux tournois fastueux de la cour de son demi-frère Wenceslas nous est révélée par Jaique Dex, qui nota (ou plutôt composa) un dialogue entre un écuyer de Wenceslas et l'empereur Charles IV :

*« Si avint une foix que ung escuier venoit de Braibain en Behaigne delez le dit emperour ; se li demandait que faisoit son frere et il li respondi qu'il faisoit tres bien, et qu'il avoit tres bien jottey a Bruxelle et qu'il avoit guaingnie le prix d'airme. De quoy li emperere li respondi qu'il avoit muex jostez que son frere, car il avoit jostey le merqui de Brandebourg fuer de sa selle, c'estoit a dire qu'il acroissoit, pourtant qu'il avoit achiteit la merquisetey de Brandebourg et l'avoit donney a Symont son secondt fil. Se li sembloit que c'estoit muez josster d'acquiere que de despendre, si comme faisoit son frere en joustes et tournoix »<sup>1426</sup>.*

Si l'on peut se fier à Jaique, cette anecdote comparant l'acquisition du Brandebourg par Charles IV au premier prix gagné par Wenceslas au tournoi ne laisse pas de douter au sujet du sens de l'humour de l'empereur.

Les tournois étaient souvent organisés aux Pays Bas au rythme de l'année liturgique : fêtes de l'Épiphanie, du Carême, de la Pentecôte et de saint Luc. Parmi les plus notables appartenaient les tournois bruxellois et montois du Carême, donnés le plus souvent vers la Quinquagésime ou la Quadragésime, date du grand carnaval. Les tournois permettaient à Wenceslas et à Albert, qui avaient l'habitude de s'inviter mutuellement, d'affermir leur popularité auprès de leurs feudataires, dont ils avaient une partie en commun. Les sources témoignent de plusieurs visites que se rendirent les ducs de Brabant et les comtes de Hainaut à l'occasion des tournois. Résumons-les<sup>1427</sup> :

1360 février	Bruxelles	Le 9 février, deux valets sont payés par le receveur de Hainaut pour avoir transporté les chevaux et le harnais de tournoi de Mons à Enghien, sur le chemin des « <i>joustes a Brouxelles</i> » <sup>1428</sup> .
1361, 8-11 février	Bruxelles	Albert de Bavière apparaît au tournoi de Bruxelles dans un tabar en tissu bleu et argent (couleurs des armes de la maison de Bavière) et gagne le premier prix. Il est accompagné de monseigneur

<sup>1426</sup> JAIQUE DEX, *éd. cit.*, p. 316.

<sup>1427</sup> Cette liste n'est probablement pas exhaustive, mais ces exemples n'en sont pas moins probants.

<sup>1428</sup> VALE, *op. cit.*, p. 197.

2, 28 février viron – 14 rs environ	Bruxelles	Albert assiste aux joutes de Bruxelles, « <i>fieste de Breselle</i> » <sup>1430</sup> .
55	Bruxelles	Albert est accueilli par Wenceslas. Cela fut-il à l'occasion d'un tournoi ? <sup>1431</sup> .
74, février, inquagésime	Bruxelles	Albert de Bavière et son épouse Marguerite sont invités à assister au tournoi de Bruxelles le 12 février 1374 <sup>1432</sup> .
76, 1 <sup>er</sup> -4 avril	Gand	Wenceslas, Jeanne et Albert de Bavière assistent au tournoi donné par Philippe le Hardi.
76, mai	Bruxelles	Albert participe aux joutes de Bruxelles <sup>1433</sup> .
76, 14-15 avril 1377, 30-31 ars	Mons	Adoubement de Guillaume, bâtard de Charles IV, au tournoi <sup>1434</sup> .
77, février	Bruxelles	Louis de Male et Albert de Bavière avec son épouse, ainsi que Jean de Châtillon, comte de Blois, assistent au tournoi donné à Bruxelles le 8 février 1377.
77, vers le 18 tobre	Mons	Wenceslas et Jeanne viennent au tournoi de Mons. (Voir plus bas.)
78, février	Bruxelles (?)	Charles V envoie Guillaume Blondel, qui vient chercher Albert de Bavière (à un tournoi ?) au Brabant « <i>pour certaines grosses besognes touchant le fait de guerre</i> » <sup>1435</sup> .
79, février	Mons	Wenceslas et Jeanne viennent au tournoi de Mons. (Voir plus bas.) Participation de Jean de Berry.
80, février	Bruxelles	Albert vient aux joutes de Bruxelles.
81, environ le février	Bruxelles	Albert se présente aux joutes de Bruxelles accompagné de son fils Guillaume : frais de réparation de son harnais de joute et achat d'étoffes <sup>1436</sup> .
82, après le 5(-20) février	Bruxelles	Albert se trouve à Bruxelles, probablement à l'occasion d'un tournoi <sup>1437</sup> .

<sup>1429</sup> DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. V, p. 555-557 ; cf. VALE, *op. cit.*, p. 197 et notre chapitre VII.A

<sup>1430</sup> Extraits du compte d'Henri Hamer, receveur du Hainaut, in : DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. V, p. 562, 563.

<sup>1431</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, *op. cit.*, p. 26.

<sup>1432</sup> DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 226..

<sup>1433</sup> Cf. VALE, *op. cit.*, p. 197 ; DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. V, p. 627 : le 30 mai 1376, mandement d'Albert au receveur de Hainaut pour payer les frais faits « *en no ostel à Hal et à Brouscelle, à la fieste de joustes qui là furent le lundi, (mardi et) merquedi devant le Pentecouste, c'est à entendre pour ces trois jours à Brouscelle ... et le joedi et venredi à no retour à Hal ...* ».

<sup>1434</sup> Cf. notre chapitre XVI.C.

<sup>1435</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XX, p. 339.

<sup>1436</sup> DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. V, p. 652 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 391, n.

11.

<sup>1437</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 318, n. 91, selon le registre des comptes de la ville de Bruges ; Alexandre PINCHART (éd.), *Extrait de comptes relatifs au Hainaut antérieurs à l'avènement de Philippe le Bon*, Mons : Dequesne-Masquillier, 1884, p. 49 ; DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. V, p. 660.

Ce sont les comptes brabançons qui fournissent les détails les plus précieux sur les visites des ducs de Brabant aux tournois de Mons. En 1377, vers la fête de saint Luc, Jeanne et Wenceslas étaient partis pour les joutes à Mons<sup>1438</sup>. Wenceslas avait avec lui au moins soixante-dix-neuf chevaux, dont quarante sept furent mis à l'écurie à *l'Ange* et trente-deux à la *Couronne*. Les membres de leur suite furent logés dans les hôtels et auberges montois. Jean II, seigneur de Gruuthuse et drossard de Brabant, logea par exemple au *Miroir*, et le seigneur de Schoonvorst fut hébergé au *St-George*. Les aubergistes devaient également loger les serviteurs des ducs, tels que les ménestrels et les messagers.

En 1379, la suite des ducs de Brabant comptait le comte de Berg, les seigneurs de Gruuthuse, de Bouchout, de Cuyk, de Diest, de Rotselaar et de Schoonvorst, ainsi que Jacques de Bourbon, Jean de Raing, le comte de Salm, Guillaume de Namur, Gérard de Berg, Marie, sœur de la duchesse Jeanne et duchesse de Gueldre, et le neveu de Wenceslas, Jean, duc de Berry. Ils étaient hébergés une fois encore dans les différents hôtels ou auberges (*hospicia*) de la ville de Mons, tels que *l'Ecu St-Georges*, le *Paon* et les *Trois Rois*. Vers le 24 février, les nombreux participants brabançons retournèrent au Brabant via Binche, où ils furent également partiellement logés dans les auberges de la ville<sup>1439</sup>.

Les tournois chevaleresques avaient un impact important sur la vie du pays et des citoyens, qui pouvaient observer les fêtes des loges ou des fenêtres de leurs maisons. Pour maintenir l'ordre public dans la ville au cours des fêtes, les magistrats expédiaient des ordonnances soumises à plusieurs réfections. Malcolm Vale suggère que l'organisation des tournois pouvait faire partie d'une politique du prince vis-à-vis d'une ville, ce qui pouvait également être le cas pour les tournois donnés par Wenceslas hors de Bruxelles, à Louvain, Nivelles

---

<sup>1438</sup> VALE, *op. cit.*, p. 196 (selon AGR, CC, reg. n° 46925, fol. 12r°-15r°).

<sup>1439</sup> Nous présentons ici l'interprétation des documents des AGR, faite par M. VALE, *op. cit.*, p. 194. Notons seulement que ces pièces ne sont pas rangées parmi les registres de la CC, mais dans les Chartes de Brabant, n°s 5462, 5463 ; cf. VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 196 sqq, n° 20-21 et 22-23.

c. Cet aspect est évident pour les tournois de Gand organisés par Louis de Male, et plus encore par Philippe le Hardi, dans cette ville souvent rebelle. Ils furent assez nombreux en particulier dans les années 1370, jusqu'à la nouvelle rébellion et la guerre entre la ville et le comte qui éclata en 1379. Le spectacle des joutes chevaleresques offert à plusieurs reprises aux citoyens gantois par Philippe le Hardi visait sans doute à faciliter l'accession au pouvoir de ce prince français<sup>1440</sup>. Edmond de Dynter témoigne lui aussi de ce rôle des tournois, tout en laissant entendre, qu'en temps de mésentente entre les Bruxellois et les ducs, la ville est « punie » par l'absence des souverains et les fêtes sont arrêtées.

*« Après che que monsigneur le duc Wencelaux et madame Jehanne la ducesse avec le devantdit pays de Brabant eurent esté accordés et apaisiés, et que jà ilz eussent tenu continuelle résidence avec leur court et famille en le ville de Bruxelles, là où en grant joye et liesse moult et de diverses joustes et tournois ensy que font de costumes nobles princes et barons, furent exercés et fais entra en la ville de Bruxelles monsigneur l'empereur des Rommains ... »*<sup>1441</sup>.

Le duc n'était ni roi ni empereur, il n'était pas couronné et sacré. Pour confirmer et renforcer son pouvoir, relevant entre autres du nombre et de la fidélité de ses vassaux, il devait recourir aux moyens traditionnels de la culture chevaleresque, tels que la générosité, qualité indispensable lors de l'organisation de fêtes aussi coûteuses que les tournois destinées à divertir ses nombreux feudataires et sujets. Comme le remarque Jaique Dex, « ... le duc Wainchelat ... estoit lairge et despendoit tout en joste et en tournoix, en dances et en faitier dammez et damoiselles »<sup>1442</sup>. Et cette politique ne tarda pas à porter ses fruits, tout en attirant un grand nombre de chevaliers des pays voisins : rapellons que lors de la campagne contre le duc de Juliers, l'armée du duc comptait plus de deux mille combattants. Outre le rôle social et politique des tournois dans les Pays Bas à cette époque, le nombre si élevé de ces fêtes chevaleresques pouvait également avoir pour cause le statut quasi indépendant de ces pays situés dans les contrées limitrophes de la France et de l'Empire. Les uns se détachaient progressivement du Saint Empire, tandis que la Flandre, grand fief et pairie de

<sup>1440</sup> VALE, *op. cit.*, p. 195 sqq.

<sup>1441</sup> EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 589.

<sup>1442</sup> JAIQUE DEX, éd. cit., p. 316.



France, troublée par des révoltes sociales, motif de plusieurs interventions françaises, n'adhérait pas au royaume sans réserve, tout en protégeant son fragile équilibre intérieur. L'éclat des fêtes des princes des Pays Bas tendait à rivaliser à la fois avec la majesté des électeurs de l'Empire et celle des pairs de France et visait à manifester leur importance, leur souveraineté et leur richesse.

Les musiciens étaient bienvenus à la cour de Brabant. La multitude de ménestrels, histrions, jongleurs, chanteurs et improvisateurs (*seggher, spreker, dictor*) ainsi que de comédiens et de saltimbanques, tout comme la variété de leurs pays d'origine, sont impressionnants. Outre les musiciens venant des principautés voisines, les comptes mentionnent les histrions des rois d'Angleterre, de Hongrie, de Prusse (sic) et de Danemark, des ducs de Bourbon et de Lancastre, de Jean de Nassau, des archevêques de Trèves et de Salzbourg, ainsi que les ménétriers des rois de France, de Bohême<sup>1443</sup> et de Navarre, et des ducs de Bavière, d'Autriche, de Brunswick, les musiciens des comtes de Spanheim, de Saint-Pol, de la Marck et de l'archevêque de Cologne, et aussi les ménétriers d'autres nobles, des seigneurs de Coucy, de Schoonvorst, de Gaesbeke ou encore de Jean de Blois et de Robert de Namur. Il est question des joueurs de fifre ou *pipers* du roi d'Aragon, du comte d'Ostrevant, des ducs de Bar, de Bourgogne et d'Albert de Bavière, ainsi que de ceux de Liège<sup>1444</sup>. D'autres musiciens jouaient de la trompette (*trompeneers*), de la cornemuse (*cornu*), de la harpe et de la quinterne. Il faut encore ajouter à cette foule d'artistes itinérants venant de l'étranger les ménestrels de la ville de

---

<sup>1443</sup> Dans les comptes de Philippe le Hardi ; Bernard Pierre Henri PROST, (éd.), *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois (1363-1377)*, t. I. Philippe le Hardi 1363-1377, p. 602, n° 3185 (le 15 août 1377) : « à plusours menestriers qui avoient esté au baptesment de Louys monsr, aux menestriers du roy, aux menestriers du roy de Bahaine ... » ; pour la cour de Brabant voir PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts, op. cit.*, p. 57, n. 48 : « Gegeven des coninx spreker van Behem, die spreken const rimen ende oude codden, op Alreheilghendach [Toussaint, 1379], bi bevelen Minrevrouwen: iij pet. » (selon AGR, CC, reg. n° 2356) ; dans le compte du trésorier de Hollande de 1382-1383, il est fait mention d'un autre poète de Bohême, qui reçut une gratification du duc Albert : « Dynxdages na Paeschdach, tot Ysselsteyn, enen spreker van Beem, ghegheven bi Mynsheren bevelen. iij s. gr. ».

<sup>1444</sup> PINCHART, *Etude sur l'histoire des arts, op. cit.*, p. 28, n. 50 ; voir aussi MARTENS, *L'administration, op. cit.*, p. 181, n. 2.

Bruxelles<sup>1445</sup> et les musiciens de Jeanne et de Wenceslas<sup>1446</sup>, dont certains, notamment Jean (*Hansen*) Van Grimbach, joueur de flûte (*pypere*) de la richesse Jeanne, et Simon Van Gaspeldorne, joueur de viole (*vedelere*), étaient membres de la Confrérie saint Jacques de Bruxelles<sup>1447</sup>.

Les *dits* étaient récités ou chantés dans les langues des pays des ducs, c'est-à-dire en thiois (flamand), en tudesque (allemand) et en langue d'oïl. Les poètes de langue thioise, non moins abondants à la cour de Brabant que ceux de langue française, étaient Augustin de Dordrecht, Jean Dille (Dyller), Jean Frisier et Godefroid de Tricht (Maastricht, actif entre 1363 et 1389). On connaît même quelques œuvres du temps : un poème de Colpaert intitulée *Van enen ridder die od sine sonde vergaf* (D'un chevalier à qui Dieu pardonna ses péchés) et une partie du répertoire de Jean Dille, chantre de l'amour courtois<sup>1448</sup>.

Selon le témoignage de Buonaccorso Pitti, les tournois et les fêtes chevaleresques pouvaient s'accompagner aussi de jeux de hasard. Nous citons ici un extrait de sa chronique fréquemment invoqué par les historiens pour documenter « les dépenses folles » de Wenceslas et les mises en jeux exorbitantes qu'on se permettait alors<sup>1449</sup>, mais qui met aussi en relief la manière dont une grosse perte était considérée :

---

<sup>5</sup> PINCHART, *Etude sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 28, n. 49a ; DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 262 et 265 : « ... jussu domine ducisse, mimis et histrionibus tocius ville Bruxellensis pro encheniis suis ... » (entre octobre 1373 et janvier 1374).

<sup>6</sup> PINCHART, *Etude sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 29 sqq, n. 62 : « *Mynsheren ende Mynrevrouwen enensteren van Brabant* » ; « *Bi bevele Mynrevrouwen gegeven haeren pipers* » ; « *Gegeven Enderlyn, Mynrevrouwen pipere*. » ; voir aussi les nouveaux histrions Pierre, Nicolas et Wintuwet (1380-1381) DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 262 et 265.

<sup>7</sup> PINCHART, *Etude sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 29.

<sup>8</sup> DUMONT, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., p. 47 ; PINCHART, *Etude sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 29-50 ; Frank WILLAERT, « Het zingende hof Ontstaan, vertolking en onthaal van hoofse minneliederen in de veertiende eeuw. 'Wel an, wel an, met hertzen gay !' », *ibidem*, <http://www.dbnl.org/tekst/will001wela01/>, 2002, p. 8-14.

<sup>9</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 206, n. 3. Les historiens ont toujours eu l'impression que le duc dépensait trop d'argent. Cf. MARTENS, *L'administration*, op. cit., p. 180-182 : « Lourde tâche d'inscrire, jour le jour, les dépenses les plus variées qu'entraîne la vie luxueuse et mondaine de Wenceslas. Le receveur se résigne généralement à les réunir sous une seule rubrique, à l'exception des frais de gîtes. On y trouve péle-mêle la marque de tant de fantaisies vestimentaires – achats de vêtements, de bijoux, d'ornements divers – que durant à côté d'inscriptions ayant trait aux voyages des ducs, aux tournois, aux distractions, ... aux dettes qu'ils contractent ».

Nous délibérâmes, Bernardo di Lippo et moi, d'aller en France, et nous allâmes à Rimini et là empruntâmes cinquante ducats à Giovanni di Masino de l'Antella, qui y demeurerait, et nous allâmes d'un trait et sans arrêt jusqu'à Avignon ; et de là à Tarascon faire visite à messire Stoldo Altoviti et à messire Tomaso Soserini, qui étaient du nombre des bannis. Nous les quittâmes et allâmes à Paris, où nous fîmes un court séjour, car Bernardo di Cino m'envoya jouer avec le duc de Brabant, qui était à Bruxelles, avec nombre de grands seigneurs, qui y faisaient **grandes fêtes de joutes, de tournois, de danses et de jeux** ; si bien qu'en peu de jours j'y perdis 2 000 francs d'or que j'y avais apportés de l'argent de Bernard di Cino ; il avais mis de compagnie ses deniers et moi, mon peu de sens ; je les perdis à faire des mises de trois cents florins, à qui tirevait le plus à chaque **coup avec deux dés**. Je m'enhardis, en vue d'un plus gros bénéfice, à faire de plus fortes mises, ce que la raison ne veut pas. Et il m'avint que la dernière nuit où je perdis, ayant emprunté 500 francs au duc, j'abandonnai le jeu, car je n'avais à la maison qu'environ cinq cent cinquante francs d'or. Le duc et les autres seigneurs se levèrent et entrèrent en une salle où il y avait beaucoup de seigneurs et de dames à danser, et je demeurais, regardant ces ébats, quand une jeune fille très belle, de quatorze ans et non mariée, fille d'un très haut baron, vint à moi et me dit : « Viens danser Lombard ; qu'il ne te chaille d'avoir perdu, car Dieu t'aidera bien » ; et elle me prit par la main. L'ayant suivie et m'étant arrêté, le duc m'appela ; il me dit : « Qu'as-tu perdu cette nuit ? » Je lui répondis : « J'ai perdu le reste des deux mille francs que j'apportais à Bruxelles. » Il dit : « Je te crois bien, et si j'avais bonnement autant perdu, je ne pourrais ni ne saurais faire aussi bonne figure que tu fais ; va et continue de faire fête, car il ne doit rien résulter d'autre que bien. » La matinée suivante, je mis dans une bourse cinq cents francs d'or et je le lui portai en lui disant : « Donnez-moi congé, car je veux aller ailleurs chercher meilleure aventure. » Il me répondit : « Reste si tu veux et essaye avec ces cinq cents francs. Si la fortune ne tournera pas à te récompenser, et si pourtant tu les perds, tu me les rendras une autre fois, quand tu seras bien riche. » Je le remerciai, lui disant que j'avais grand besoin d'aller en Angleterre, et que pour le moment je ne voulais plus jouer. Alors il me dit : « Emporte avec toi ces cinq cents francs, et tu me les rendras une autre année, si tu reviens ici et si tu recouvres ceux que tu as perdus. » Il appela un de ses chanceliers et lui dit : « Fais une lettre pour Buonaccorso, que je retiens pour mon spécial serviteur de ma personne, etc. » Je me partis de Bruxelles et m'en allai en Angleterre, et y demeurai environ un mois pour traiter de la rançon de Jean de Bretagne, ainsi que j'en avais commission de Bernardo di Cino, et lorsque j'eus connaissance des intentions du duc de Lancastre qui le tenait en captivité, je retournai à Paris et rapportai à Bernardo di Cino tout ce que j'avais fait à Bruxelles et en Angleterre.

... L'an 1381 [1382] au mois de février, je retournai à Bruxelles avec environ deux cents francs d'or que j'empruntai à plusieurs personnes, et là j'empruntai trois cents francs à Bernardo di Varanzano, et étant au jeu avec le duc et autres seigneurs, je reçus les lettres de Florence m'apprenant que les bannis y étaient revenus. Je demeurai à Bruxelles tout ce carême et y gagnai environ six cents francs d'or.

La psychologie du joueur rappelle en quelque sorte celle des combattants dans une bataille telle qu'on la rencontre à travers les commentaires de la victoire ou de la défaite : les fortunes tournent et la vie, nous réserve tant du bien que du mal. Dieu compense les pertes : « qu'il ne te chaille d'avoir perdu, car Dieu t'aidera bien ». Rappelons aussi la ballade sur la Fortune de la plume de Wenceslas, de

itée plus haut : « *Et comment donc c'avoecques li converse, / Je doi toutdis le meilleur  
esperer, / Car s'elle estoit .M. fois plus diverse / Si voel je bien son pooir endurer. / Car bon  
espoir me voet confort donner, / Et si me fait souvenir de checi / Que le temps n'est mies  
toutdis onni* »<sup>1450</sup>. La roue de la Fortune et la miséricorde de Dieu procuraient le  
réconfort et l'espoir de récompense. En effet, de retour à la cour de Brabant,  
Buonacorso, nous l'avons vu, regagna 600 francs d'or.

Cet extrait jette aussi un peu de lumière sur le caractère de Wenceslas, qui  
n'apparaît pas aussi « léger et insouciant » que certains historiens le trouvent,  
car le duc dit à Buonacorso : « si j'avais bonnement autant perdu, je ne pourrais ni ne  
saurais faire aussi bonne figure que tu fais ». Autrement dit, le duc connaissait la  
valeur de l'argent et une grande perte l'aurait fait souffrir. Selon les  
dépouillements faits par Alexandre Pinchart, les pertes faisaient le plus souvent  
quelques peters ou moutons d'or pour les jeux au foyer ou à la cour de Brabant,  
mais pouvaient aussi se monter à des sommes considérables : pendant les fêtes  
de Tournai données par Charles V en septembre 1368, Wenceslas perdit 40  
moutons d'or en jouant à la paume<sup>1451</sup> ; le 7 juillet 1377 à Gand, Philippe le  
Hardi perdit 42 francs contre Wenceslas au jeu de paume et le lendemain, son  
oncle gagna encore sur lui 150 francs au jeu de dés<sup>1452</sup>. Dans ce contexte, les  
mises de 300 francs dont parle Pitti s'avèrent plutôt exceptionnelles. En ce qui  
concerne Wenceslas et Jeanne, c'était surtout la duchesse qui avait une véritable  
passion pour les jeux, ses pertes étant soigneusement enregistrées dans les  
comptes des receveurs, alors que Wenceslas jouait (ou du moins perdait)  
nettement moins<sup>1453</sup>. En dépit de ces marques de modération, Wenceslas  
n'émettait pas d'interdictions de certains jeux à la façon des sages souverains,  
pour ne nommer que Charles V, qui interdit presque tous les jeux d'exercice ou

<sup>1450</sup> *Méliador*, éd. cit., t. II, p. 238 *sqq.*, v. 17443-17463.

<sup>1451</sup> Alexandre PINCHART, *Recherches sur les cartes à jouer et sur leur fabrication en Belgique depuis  
l'année 1379 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, Bruxelles : Toint-Scohier, 1871, p. 14 : « *Thyrioen,  
camerario ducis, dicto tempore (xiiij in septembri), quos dux ibidem (apud Tornacum) perdidit ter caetsen : xl  
mot.* ».

<sup>1452</sup> PINCHART, *Recherches sur les cartes*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>1453</sup> PINCHART, *Recherches sur les cartes*, *op. cit.*, p. 7-14.

de hasard, en particulier les dés, les tables, la paume, les quilles, le palet et la soule, recommandant de s'exercer au tir à l'arc et à l'arbalète<sup>1454</sup>.

Le dernier cri de la mode dans ce domain était alors le jeu de cartes, qui fit son apparition à la cour de Brabant en 1379 ou peu avant, étant déjà objet de commerce dans le duché vers cette date : le 14 mai 1379, le receveur général de Brabant Renier Hollant remit à Wenceslas et à Jeanne 4 peters et 2 florins (équivalents à 8 ½ moutons), pour l'achat de jeux de cartes et le 25 juin, il versa 2 moutons à Ange Van der Noet pour un jeu que la duchesse avait commandé chez ce dernier. Dans les comptes figurent plusieurs achats d'une vingtaine de jeux au total, achetés pour Jeanne de Brabant dans un espace de quatre ans<sup>1455</sup>. Les documents comptables des receveurs et trésoriers de Jeanne et Wenceslas témoignent des sommes déboursées pour régler les pertes. Jouant aux cartes, le duc perdit seulement deux fois, le 21 avril 1380 et le 21 juillet 1383, tandis que Jeanne contracta des dettes de jeux sept fois, le 7 octobre 1379, les 27 janvier, 21 avril, 11 juin et 24 août 1380, le jour de Pâques 1381, et le 26 avril de la même année<sup>1456</sup>.

Le duc préférait néanmoins les jeux d'exercice et d'adresse, tels que les jeux de paume, de balle ou de boules ou encore un jeu appelé *worp-taffel*<sup>1457</sup> mais jouait aussi aux *taxillis*<sup>1458</sup>, aux tables<sup>1459</sup>, *cum talis*<sup>1460</sup>. Rose dit dans *Songe* qui fait partie de la *Prison Amoureuse* de Jean Froissart qu'en prison, il passait le temps à jouer avec ses compagnons allégoriques : « *Avoecques moi*

<sup>1454</sup> VERDON, *Les loisirs au Moyen Age*, op. cit., p. 165.

<sup>1455</sup> PINCHART, *Recherches sur les cartes*, op. cit., p. 5-8 ; selon AGR, CC, reg. n° 2364 : « *ghegeven Minnhere ende Minnevrouwen, xiiij in meyo [1379], quartspel met te copen : iij peters ij gulden, maken vier mottoenen.* » ; « *Ghegeven Inghel Van der Noet, van enen quartspel dat Monvrouwe iegen hem dede copen, in junio [1379] : ij mott.* ».

<sup>1456</sup> PINCHART, *Recherches sur les cartes*, op. cit., p. 8 sqq.

<sup>1457</sup> *Worp-taffel* signifie table à jetter. L'une des mentions de ce jeu dans les comptes se rapporte à la réparation de l'instrument pour le *worp-taffel* que Wenceslas avait l'habitude d'emporter avec lui.

<sup>1458</sup> *Ad taxillos*, petits dés, *naesten XXX oghen* en flamand, ce qui signifie aux trente yeux. Jeanne perdit trois fois au jeu *ad taxillos* (1376-1379).

<sup>1459</sup> *Ad tabulas* ou trictrac, en flamand *potrain*. Trente mentions recensées de Jeanne jouant aux tables.

<sup>1460</sup> *Ad talos*, les osselets, mentionnés une douzaine de fois entre 1363 et 1373. PINCHART, *Recherches sur les cartes*, op. cit., p. 9-10.

« banoie / As des, as escés et as tables / Et a tous biaux jeux delitables ... »<sup>1461</sup>. Le duc et la duchesse jouaient le plus souvent avec les seigneurs de leur cour (seigneurs de Rotselaar, de Wezemale, de Bouchout, de Gaesbeke, Jacques de Bourbon) ou avec leurs fonctionnaires (Pierre Braeu, l'ammann de Bruxelles Jean d'Oppem, Henri de Bastogne, le prévôt de Zutphaen). Il est aussi question d'un « Lombard » qui jouait volontiers aux *taxillis* en compagnie du duc Wenceslas et joua également avec la duchesse au jeu de l'anneau (*ad anulum* ou *cum anulo*) dans le lieu du *Quecbaert*<sup>1462</sup>. Parmi les partenaires de jeu de Jeanne et de Wenceslas figurent aussi le comte de Clèves, les seigneurs d'Enghien, d'Agimont, le duc de Bourgogne ou Enguerrand de Coucy<sup>1463</sup>.

Il convient donc de conclure que parler des tournois et des jeux comme d'un divertissement pur et simple serait inadéquat. Les fêtes influençaient les relations politiques entre les princes, leurs feudataires, leurs villes et leurs pays respectifs de manière importante. En même temps, les jeux et les loisirs étaient intégrés au « travail », aux tâches gouvernementales (jeu avec les conseillers et fonctionnaires) ou aux négociations politiques : c'est dans celles-ci que réside la raison des rencontres de Wenceslas avec le sire de Coucy ou avec Philippe le Hardi, non pas dans le divertissement lui-même. Le jeu procurait néanmoins bien sûr les moments agréables propres à toute rencontre amicale.

<sup>1461</sup> *La Prison Amoureuse*, éd. cit., p. 134, v. 2963-2965. Les comptes de Brabant comportent aussi des mentions du jeu de dés, *ludus alearum, ad aleas, cum aleis, verkeerde-spel*.

<sup>1462</sup> « Item xiiii februarii, domine ducisse personaliter ludenti cum anulo in't quecbaert, cum mercatore seu lombardo illo qui cum taxillis libenter consuevit cum domino duce ludere : ij scutos veteres, ij francos, iij florenos, simul facientes : viij mutones xvij grossos Flandrie ». Cf. DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 268, qui omet la mention « cum anulo ».

<sup>1463</sup> PINCHART, *Recherches sur les cartes*, op. cit., p. 9-14 notes ; DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 268.

## XV Les ducs et leurs Etats

Au cours de la captivité de Wenceslas en 1371-1372, les représentants des villes de Brabant se réunirent à plusieurs reprises, d'abord sur l'invitation de la duchesse, puis de leur propre initiative. Entre le 15 et le 18 février 1372, les villes convinrent d'une promesse mutuelle qui les obligeait à maintenir la charte de Kortenberg de Jean II (1312) et la charte wallonne de Jean III (1314)<sup>1464</sup>. Deux mois plus tard, le 15 avril, ils élirent les membres du conseil de Kortenberg, dont l'existence reposait sur le document de 1312. Ce conseil allait se réunir régulièrement jusqu'à la remise en liberté du duc<sup>1465</sup>, dont les villes saluèrent le retour en lui offrant du vin et des tissus de luxe<sup>1466</sup>. Wenceslas avait cependant du mal à accepter ce que les villes avaient convenu durant son absence, car ces arrangements touchaient à ses prérogatives seigneuriales.

Vers le 30 juin, Wenceslas partit d'Aix-la-Chapelle pour Bruxelles. Le 12 juillet 1372, il convoqua les villes de Brabant, et le lendemain, le conseil de Kortenberg, auquel s'étaient joints d'autres représentants, se réunit pour convenir des mesures à prendre. Deux semaines plus tard, le 26 juillet, les États de Brabant se rassemblèrent à Tervuren, où le duc leur fit part de la situation. Il leur exposa probablement aussi les frais dus à la guerre et qu'il lui fallait éponger. On prévoyait déjà sans doute l'éventualité d'une aide financière que les États pourraient octroyer au duc sous certaines conditions. En supposant que la guerre de Juliers était essentiellement une guerre privée du duc et non un conflit du pays de Brabant, et que les États n'y étaient impliqués en aucune façon, il aurait dû incomber à Wenceslas seul de rémunérer ses combattants. La défaite s'avéra être une catastrophe financière, car elle ajouta aux frais habituels

<sup>1464</sup> Pour l'analyse de ces documents voir POULLET, *op. cit.*, p. 29-37. Selon KERVYN LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, t. I, éd. cit., p. 231. L'entente des villes brabançonnes ressemblait à celle des villes de Flandre du temps de Jacques d'Artevelde.

<sup>1465</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 208.

<sup>1466</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 205, n. 11 : Louvain lui offrit « 5 amen de vin » et Bruxelles « root schaerlaeken, een grayn peningelt ebde seven amens wijns ».

d'équipement et d'expédition, les sommes nécessaires au rachat des prisonniers<sup>1467</sup>. Wenceslas pouvait fonder sa requête sur son droit d'exiger des subsides en cas d'emprisonnement.

Les conditions que les villes voulaient imposer à leur prince consistaient en la reconnaissance par le duc des anciens privilèges du pays, notamment de la charte de Kortenberg et de la charte wallonne. Wenceslas les confirma le lendemain du consentement des États au subside financier, le 17 septembre<sup>1468</sup>. Par la confirmation de la charte de Kortenberg, le conseil du même nom fut officiellement reconnu par le duc. Un décret de Wenceslas contenant les clauses suivantes fut ajouté à la charte en appendice :

« Tous ceux qui sont actuellement du conseil de Cortenberg, et ceux qui leur succéderont, tiendront la charte ferme et stable dans toute sa teneur. Le duc les prend sous sa protection spéciale, et punira d'une manière exemplaire quiconque les molestera pour avoir rempli ce devoir. Celui qui quittera le pays pour se soustraire à la peine ne pourra plus y entrer avant devoir satisfait. Toutefois les conseillers de Cortenberg resteront justiciables de la justice ordinaire, pour les faits qui ne se lient pas au maintien de la charte. »<sup>1469</sup>

Les membres des conseils des villes et franchises étaient tenus de jurer de maintenir la charte de Kortenberg. Les membres du conseil de Kortenberg devaient être exclus de tout autre office qui pourrait les soustraire à leurs obligations. Ils ne pouvaient devenir conseillers jurés du duc, cette dernière fonction n'étant cependant pas un motif suffisant pour refuser de faire partie du conseil de Kortenberg. On comptait par ailleurs avec la présence d'un député d'Anvers dans le conseil, auquel pouvait éventuellement se substituer un autre député du marquisat, de Herentals ou de Lierre<sup>1470</sup>.

La charte limitait les pouvoirs ducaux en imposant le contrôle des principaux officiers du Brabant qui,

<sup>1467</sup> Voir les documents comptables mis en lumière par DE RAADT, « La bataille de Baestweiler (22 août 1371) », art. cit.

<sup>1468</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 210 ; BOFFA, op. cit., p. 24.

<sup>1469</sup> Article 1, voir POULLET, *Mémoire sur l'ancienne constitution Brabançonne*, op. cit., p. 133.

<sup>1470</sup> Article 5 et 10, POULLET, op. cit., p. 133 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 229 sqq et n. 36 : Le 17 décembre 1372, Louis de Male n'autorisa plus l'envoi de délégués à Kortenberg. Wenceslas envoya le receveur de Brabant et Nicolas Specht auprès du comte le 14 septembre 1374 « pro responsione habenda de tallis Antwerpiensibus », DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 251.



« outre le serment qu'ils prêtent au duc, prêteront un serment public et particulier de maintenir et de faire maintenir, autant qu'il est en eux, la charte de Cortenberg et la charte wallonne, sans ambages ; de ne jamais y contrevenir eux-mêmes, ni de conseiller au duc d'y contrevenir. S'il arrivait que par négligence ou autrement un officier n'eût pas fait ce serment, dès que le duc en sera requis par le conseil, il le forcera à le prêter devant lui et devant deux au moins du conseil de Cortenberg, sinon l'officier sera déchu de son emploi, et, jusqu'au serment prêté, inhabile à tout autre emploi en Brabant »<sup>1471</sup>.

En entrant dans leurs fonctions, les justiciers, les officiers et les conseillers des villes devaient se soumettre à « une enquête légale sur leur vie passée ». Tous les justiciers et officiers du Brabant devaient obéir aux ordres du conseil dans les affaires qui relevaient de leurs compétences<sup>1472</sup>. Quant aux fonctionnaires et officiers ducaux, le conseil obtint un mois plus tard le droit d'enquêter sur la gestion antérieure des fonctionnaires depuis 1351. Ainsi, le pays de Brabant réussit à placer indirectement l'administration ducale sous l'autorité du conseil<sup>1473</sup>.

Enfin, le duc promettait dans le décret, de ne souffrir aucune atteinte, directe ou indirecte, aux dispositions de la charte qu'il avait octroyée, ni aucune fausse interprétation qui pourrait en altérer ou obscurcir le sens. Il s'engagea solennellement à ne jamais se faire dispenser de son serment, ni par le pape, ni par l'empereur. Le document se conclut par la clause habituelle de refus de service en cas de contravention<sup>1474</sup>. Dans les deux années qui suivirent, le duc et ses sujets, représentés par le conseil de Cortenberg, s'affrontèrent et monnayèrent durement les concessions réciproques. Le conseil se réunissait si fréquemment qu'il semblait être devenu une institution permanente<sup>1475</sup>.

---

<sup>1471</sup> Article 4, POULLET, *op. cit.*, p. 133.

<sup>1472</sup> Articles 5 et 9 ; POULLET, *op. cit.*, p. 134.

<sup>1473</sup> Il y avait eu une enquête en 1363, qui avait cependant été menée avec trop de « condescendance » et trop d'obstructions, et n'avait pas satisfait les États. Le 18 octobre 1372, le duc reçut le serment des enquêteurs, des justiciers, des taxateurs et des receveurs chargés de cette nouvelle enquête. QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 211.

<sup>1474</sup> POULLET, *op. cit.*, p. 134.

<sup>1475</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 210. Dès 1373, les membres du conseil de Cortenberg n'exerçaient plus leur fonction gratuitement et 52 livres étaient prélevées annuellement sur les revenus généraux pour payer les quatre chevaliers, les deux clercs et les deux valets du conseil. Les villes décidaient elles-mêmes de l'indemnité à accorder à leurs députés. HENNE, WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 135.

## XV.A

### Le subside financier contre les droits constitutionnels

« Et quant le duc de Brabant fut en Brabant retourné, une taille se fist en son pays grande et grosse pour restituer aux chevalliers et aux escuiers aucuns de leurs dommaiges »<sup>1476</sup>.

L'aide consentie par le pays (les villes et les nobles) au duc le 16 septembre 1372 s'élevait à la somme extraordinaire de 900 000 moutons d'or, payable en trois ans. Selon Edmond de Dwynter, Wenceslas était peu satisfait des nouveaux arrangements. D'une part, indigné de ce que les villes avaient convenu en son absence et à son insu, ainsi qu'à celui de la duchesse, il les accusait d'avoir porté atteinte par leur convention à ses prérogatives ducales. D'autre part, il trouvait insuffisante la somme qui lui avait été accordée<sup>1477</sup>. Il était peu enclin à faire d'autres concessions en faveur de ses sujets. En conséquence, un conflit très grave survint entre le duc et les États au sujet du prélèvement de cette aide, car tous deux voulaient contrôler la perception des quotes-parts et l'utilisation des sommes recueillies.

Les villes exigeaient surtout ce droit de regard en raison des arrestations de marchands brabançons pour les dettes du duc, dont elles souffraient presque quotidiennement à l'intérieur du pays comme à l'étranger<sup>1478</sup>. Dans les années qui suivirent la remise en liberté de Wenceslas, les conflits causés par le non-paiement des dettes ducales furent très fréquents. Cette période fut d'ailleurs pleine, jusqu'au début du grand schisme, de conflits et de frictions entre le Brabant et la principauté de Liège, par laquelle les marchands brabançons étaient obligés de passer. Certains de ces conflits, que nous ne croyons pas utile de relater ici, et notamment un grave différend entre Wenceslas et les bourgeois de la ville de Saint-Trond, qui attaquèrent le duc en personne (1374), furent causés par le non-paiement des dettes ducales<sup>1479</sup>.

<sup>1476</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 28

<sup>1477</sup> EDMOND DE DWYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 79 : « *item predictus dux fuit eciam de predicta patria sua male contentus, ex eo quod ipso in captivitate existente dicta patria, absque ejus et preclarissime conthoralis sue domine ducisse scitu et voluntate, inierant inter se et fecerant certam confederacionem in sui domini jurisdictionis lesionem, ut asseruit, multum redundantem* ».

<sup>1478</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 212, 225.

<sup>1479</sup> Pour les conflits entre le Brabant et la principauté de Liège, voir QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., Chapitre douzième ; pour la discorde de Wenceslas avec la ville de Saint-Trond, voir *ibid.* p. 244-246.

Dès le début de l'année 1373, la tension entre les villes de Brabant et le duc au sujet des subsides s'aggrava progressivement. Les villes s'adressèrent au comte de Flandre. Une première rencontre avec celui-ci eut lieu le 24 janvier. Ensuite, devant l'opposition de Wenceslas, les Brabançons n'osèrent plus répondre à la seconde invitation de Louis de Male. Vers le 2 avril, les députés de Louvain ne vinrent plus aux assemblées qu'escortés par une troupe d'archers. Pour soumettre la ville, le duc renforça (le 23 avril) le pouvoir des lignages dans l'échevinage de Louvain et dans le conseil de la ville en écartant du pouvoir les métiers, ce qui produisit une irritation passagère manifestée par un nouveau refus de la ville de payer sa quote-part, mais fit enfin évoluer les pourparlers au sujet de la répartition de l'aide. Dans les mois qui suivirent, de nombreuses discussions sur le montant des dettes, sur la taxation (l'impôt sur la mouture, l'impôt par tête ; en octobre 1373, Bruxelles se refusa à faire le recensement de sa population *etc.*), ainsi que d'autres négociations liées à l'aide controversée eurent lieu, pour aboutir, le 16 décembre, à un accord de principe des villes<sup>1480</sup>.

Toutefois, rien n'était encore gagné, car d'un côté, le duc et les villes tenaient opiniâtement à contrôler la réception de l'aide, et de l'autre, le clergé se montrait toujours récalcitrant face à l'impôt. Une assemblée des représentants des villes, de la noblesse, du clergé et du « plat pays » fut convoquée à Bruxelles le 12 décembre, afin d'obtenir également l'inclusion du clergé dans la quote-part, mais sans succès notable<sup>1481</sup>. D'autres négociations à ce sujet furent menées l'année suivante avec le duc, en février et en avril. De plus, les villes adressèrent de nouvelles exigences à leur souverain en remettant sur le tapis la « question du nouveau monnayage ». Depuis le 2 janvier 1374, elles s'efforçaient de restreindre les prérogatives duciales également sur ce terrain<sup>1482</sup>.

<sup>1480</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 212-214 ; BOFFA, *op. cit.*, p. 24 *sqq.*

<sup>1481</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 214.

<sup>1482</sup> L'histoire de la monnaie brabançonne sous Jeanne et Wenceslas est retracée par John MUNRO, « Monnayage, monnaies de compte et mutations monétaires au Brabant à la fin du Moyen Age », in: *Etudes d'histoire monétaire. XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> Siècles*, éd. John DAY, Lille : Presses universitaires de Lille, 1984, p. 263-294, ici p. 266-276.

semble que Wenceslas ait été prêt à résoudre par la force le différend au sujet du subsidium promis.

Les historiens (tout en répétant les phrases suivantes de Wauters) prétendent qu'il y eut un grave conflit armé entre les villes et le duc, qui dura de la fin 1373 jusqu'à la conclusion de la paix de Braine-l'Alleud, le 30 avril 1374 :

« Craignant un mouvement à Bruxelles, le duc et la duchesse sortirent de cette ville [Bruxelles], à la fin de 1373 et se retirèrent au château de Genappe, où ils rassemblèrent des troupes qui ravagèrent les environs de Nivelles. La lutte, sans aucun doute, eût été violente et les conséquences en eussent été funestes pour le pays ; mais l'intervention de Jean d'Arckel, évêque de Liège, prévint d'incalculables malheurs. Sous ses auspices, des négociations furent ouvertes à Braine-l'Alleud, ... »<sup>1483</sup>

Le conflit est mal documenté et les récits des historiens ne manquent pas de contradictions. Récapitulons. Si les ducs quittèrent Bruxelles pour Genappe<sup>1484</sup> vers la fin 1373, comme Wauters l'affirme (sans indiquer sa source), ils le firent après le 9 décembre<sup>1485</sup>. Le 31 décembre, Wenceslas se trouvait à Arlon, au Luxembourg<sup>1486</sup>. En janvier, selon *Haereus*, ses troupes ravageaient les environs de Nivelles et de Genappe<sup>1487</sup> ; par conséquent, il n'est pas exclu qu'il se soit agi des troupes luxembourgeoises, comme Quicke le suppose<sup>1488</sup>. Toutefois, en février, les ducs résidaient à nouveau à Bruxelles<sup>1489</sup> et tout paraît être rentré dans l'ordre. Ils donnèrent probablement un tournoi le jour de la Quinquagésime (le 12 février), auquel furent invités Albert de Bavière et son épouse<sup>1490</sup>. Le 2 mars, Wenceslas, toujours à Bruxelles, fit payer à Froissart

<sup>1483</sup> HENNE, WOUTERS, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., p. 136 ; répété par QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 215 ; UYTTEBROUCK, « Les résidences » art. cit., p. 196 ; BOFFA, op. cit., p. 25

<sup>1484</sup> Genappe, à l'ouest du Brabant wallon. La forteresse était approximativement située à l'emplacement de la gare actuelle ; il n'existe pas de plan ni de représentation antérieurs à 1430 ; le bâtiment fut rasé en 1671.

<sup>1485</sup> Lettre donnée le 9 décembre 1373 à Bruxelles, VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. II, p. 154, n° 1178.

<sup>1486</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 145, n° 684.

<sup>1487</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 146 sqq, n° 685.

<sup>1488</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 215.

<sup>1489</sup> Peut-être déjà le 27 janvier, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. V, p. 87, n° 3048 ; p. 91, n° 3056.

<sup>1490</sup> DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 247. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 226, n. 22 se trompe sur la date. En 1374, la Quinquagésime tombait sur le 12 février.

douze francs français<sup>1491</sup>. Quatre jour plus tard (le 6 mars), Wenceslas se trouvait à Termonde en Flandre, d'où il partit pour le Luxembourg : du 9 au 13 mars, il était au château de Durbuy ; puis il séjourna à Ivoix durant la deuxième moitié du mois<sup>1492</sup>. Jeanne était au palais de Bruxelles le 15 et 16 mars, et Wenceslas l'y rejoignit vers le 3 avril<sup>1493</sup>. Il est probable que le duc avait rassemblé les troupes du Luxembourg et d'Outre Meuse, du moins certains Luxembourgeois, notamment son lieutenant Jean de Rodenmachern, Huard d'Autel et Evrard Fontois se rendirent-ils à Braine-l'Alleud et prirent part au règlement entre le duc et les États de Brabant<sup>1494</sup>. Selon Sergio Boffa, la ville de Nivelles fut assiégée vers le 9 avril, mais il semble que le duc se trouvait ce jour là (entre le 3 et le 10 avril) à Bruxelles<sup>1495</sup>. Certaines opérations militaires – dont le but nous est inconnu – eurent lieu près de Nivelles : entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 29 juin, trois messagers partirent vers elle de Mons, pour s'enquérir « *quant messire de Brabant fu devant* ». Cette affaire ne devait prendre fin qu'au cours des mois d'été<sup>1496</sup>, bien que la paix entre le duc et les villes ait été conclue dès le 30 avril. Selon Quicke, les villes redoutaient les incursions des troupes du duc et s'efforçaient d'éviter leur marche sur le Brabant<sup>1497</sup>.

La lutte pour la perception des subsides fut résolue par l'évêque de Liège, Jean d'Arckel, qui envoya auprès du conseil ducal de Brabant et du conseil de Kortenberg les délégués du chapitre et des villes de Liège et de Huy. Wenceslas lui avait rendu le même service cinq mois plus tôt, en oeuvrant pour la conclusion de la paix du 2 décembre 1373, qui avait apaisé le conflit entre Jean d'Arckel, alors réfugié à Maastricht, et ses sujets. Cette paix créa à Liège une institution analogue au conseil de Kortenberg, qui nommée Tribunal des Vingt-

<sup>1491</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. V, p. 95, n° 3063 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 146, n° 687.

<sup>1492</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. V, p. 95, n° 3064 ; PIÉRARD, *Les douaires*, op. cit., p. 220 (selon CC 15030, fol. 26, 51).

<sup>1493</sup> Sur la présence de Jeanne, PIÉRARD, *Les douaires*, op. cit., p. 220.

<sup>1494</sup> Avec la date du 1<sup>er</sup> avril 1377 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 147, n° 688, d'après BERTHOLET, op. cit., t. VII, p. 81.

<sup>1495</sup> BOFFA, op. cit., p. 25 ; PIÉRARD, *Les douaires*, op. cit., p. 220.

<sup>1496</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., 215, n. 58 ; p. 217, n. 65.

<sup>1497</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., 215, n. 57.

feux<sup>1498</sup>. La paix entre le duc et les villes de Brabant fut signée le 30 avril 1374 à Braine-l'Alleud. Elle donna satisfaction aux villes en ce sens que la perception de l'aide devait être confiée à des commissaires choisis par le conseil de Kortenberg, les villes et le « plat pays » de Brabant. Toutefois, elles durent venir implorer le pardon de leur seigneur le duc, et les clauses de leur traité d'alliance, conclu en 1372 durant la captivité de ce dernier, devaient être soumises au jugement du conseil de Kortenberg, celles qui s'avéreraient contraires à la souveraineté du duc devant être annulées. A la somme promise par les États du Brabant furent ajoutés 40 000 moutons d'or dont les ducs pouvaient disposer à leur gré. Les commissaires – receveurs de l'aide – furent nommés le 4 juillet 1374 pour la période de 1374-1377<sup>1499</sup>.

Sans le subside accordé par ses pays – le Brabant, les pays d'Outre-Meuse<sup>1500</sup> et le Luxembourg<sup>1501</sup> – Wenceslas n'aurait jamais été en mesure d'éponger les dettes de Baesweiler. Un document comptable relatif à l'aide brabançonne de 1374 permet de calculer que les dettes du duc envers ses combattants dépassaient la somme de 1 200 000 moutons d'or. Il se serait agi d'un véritable désastre pour les finances ducales, car les recettes ordinaires du Brabant oscillaient vers cette époque entre cinquante et soixante-dix mille moutons par an. Selon André Uyttebrouck, même dans les circonstances les plus favorables, il aurait fallu plus de quinze ans au duc pour payer ses créanciers à l'aide de ses seules ressources ordinaires brabançonnnes, et cela à condition de les consacrer tout entières à ce remboursement<sup>1502</sup>. Le manque de moens dans la période après Baesweiler devait mener à la politique d'engagement des pays d'Outre-Meuse, Limbourg et Rolduc compris, mais il semble que malgré les

<sup>1498</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, 243.

<sup>1499</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 2<sup>e</sup> partie, éd. cit., p. 186 ; HENNE, WAUTERS, *Histoire de Bruxelles, op. cit.*, t. I, p. 135 sqq ; UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. I, p. 475 ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 216 ; BOFFA, *op. cit.*, p. 25.

<sup>1500</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 220.

<sup>1501</sup> Les comptes de l'aide luxembourgeoises sont édités par Jacques GROB, Jules VANNERUS, *Dénombrement des feux des duchés de Luxembourg et comté de Chiny*, t. I. Documents fiscaux de 1306 à 1537, Académie royale de Belgique, CRH, t. XLV), Bruxelles : Kiessling et Cie, 1921, p. 567-587 ; les originaux se trouvent aux AGR, CC, reg. n° 15904.

<sup>1502</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. I, p. 71 sqq ; pour les quittances des paiements, voir VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VI, VII et VIII.

difficultés en tous genres liées à son endettement, Wenceslas parvint à stabiliser ses finances<sup>1503</sup>.

On pense généralement que ce fut sous l'impulsion de ce conflit avec les villes de Brabant que les ducs firent construire, à partir de 1374-1375, un château fort à Vilvorde, à peu près sur le même plan que la Bastille parisienne, dont la construction avait débuté vers 1370. Une fois achevée, la forteresse fut équipée d'artillerie<sup>1504</sup>. Il semble que durant ces années très agitées, chargées de conflits et d'intenses négociations (1372-1374), Wenceslas eut le temps de se rendre à Paris, de visiter la Bastille et de dresser les plans de la nouvelle forteresse qui devait tenir en respect les villes de Bruxelles et de Louvain et servir, le cas échéant, de retraite aux ducs<sup>1505</sup> : il fit un aller-retour Ivoix-Paris en octobre 1374, au moment donc où Charles V rédigeait son testament au château de Melun<sup>1506</sup>. Était-ce la raison de son voyage ?

## XV.B

### Heurts entre le duc et l'Eglise au sujet de la taxation des établissements religieux. Les « grandes compagnies » de 1375

Une nouvelle difficulté liée au subside accordé par les États apparut aussitôt en Brabant, due cette fois au non-consentement du clergé. Les monastères – bénédictins, cisterciens, prémontrés et augustins des diocèses de Liège et de Cambrai détenant des habitations et des biens au Brabant – refusèrent à payer leur quote-part, prétendant être exonérés de cet impôt en vertu de leurs privilèges. Pour éviter l'imposition, ils firent appel à la curie papale.

---

<sup>1503</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 91 et tableau p. 92.

<sup>1504</sup> BOFFA, op. cit., p. 158.

<sup>1505</sup> UYTTEBROUCK, « Les résidences », art. cit., p. 198 ; HENNE, WAUTERS, MARTENS, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 126. La « Bastille » de Vilvorde se trouvait entre l'église paroissiale et la Senne. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 220 ; pour le voyage à Paris voir GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 580, l. 2 et l. 18-19, cf. Annexe IV.2. Itinéraire.

<sup>1506</sup> Voir GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 580, l. 2 et l. 18-19, cf. Annexe IV.2. Itinéraire ; le testament de Charles V se trouve dans l'Appendice établi par Roland DELACHEVAL, *Chronique des règnes de Jean II et Charles V*, éd. cit., t. III, p. 183-199, n° XXV.

Grégoire XI (1370-1378, Pierre Roger de Beaufort, neveu de Clément VI) chargea Jean de Blandiac, cardinal évêque de Sabine, d'examiner leur plainte. Sans avoir vainement cité Wenceslas et son conseil, Jean de Blandiac jeta, le 30 juillet 1375, l'interdit sur le duché de Brabant, et excommunia Wenceslas, Anne et certains de leurs conseillers<sup>1507</sup>. Le duc fit appel contre cette sentence auprès du pape, et fit porter cet appel à la connaissance du public dans les différentes villes du duché<sup>1508</sup>. Les représentants de celles-ci se réunirent le 20 mars à Bruxelles, pour mener les négociations avec les conseillers ducaux et les membres du clergé. A la suite de leurs démarches, l'application de l'interdit fut suspendue par le pape, qui soumit l'affaire à un nouvel examen de Jean de Blandiac, lequel en saisit l'évêque de Liège, Jean d'Arckel. La sentence, qui établissait la concorde entre les ducs et le clergé, ne fut prononcée que le 21 février 1377 : la contribution des monastères devait être versée, tandis que Wenceslas et Anne révoqueraient toutes les mesures d'exaction commises contre les monastères récalcitrants et rétabliraient ces établissements dans les privilèges qui leur avaient été concédés antérieurement<sup>1509</sup>.

En 1375, les grandes compagnies firent une nouvelle apparition aux frontières du Luxembourg, se réunissant aux confins de la Lorraine : une défense fut organisée à Ivoix « pour résister à l'encontre des routes des compagnies »<sup>1510</sup> : du 20 février au 9 mars, le seigneur de Gruuthuse, drossard de Brabant, – qui était alors accompagné de Jean de Luxembourg, « *fil mons.* »<sup>1511</sup> – et des seigneurs de Bornival et de Wittem, ainsi que Jean « Godenack » montèrent la garde dans la région avec 638 chevaux. Il y eut probablement une aide des Bourguignons<sup>1512</sup>, vraisemblablement de la part d'Eudes, seigneur de Grancey, deuxième mari de sa mère Béatrix et fidèle de Philippe le Hardi. Eudes,

<sup>1507</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VI, p. 471, n° 4716 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 218. Parmi les conseillers excommuniés, figurait Jean d'Aa, seigneur de Grimbergen et d'Uuthuse, drossard de Brabant.

<sup>1508</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 218 sqq ; DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 255.

<sup>1509</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 219.

<sup>1510</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 217, n. 73 ; GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 585, l. 29-36.

<sup>1511</sup> GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 586, l. 5-7.

<sup>1512</sup> GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 585, l. 24-25.



feudataire du duc de Luxembourg, reçut en effet à plusieurs reprises sa rente par l'entremise de Thierry Jehel, prévôt d'Ivoix<sup>1513</sup>.

Les compagnies en question étaient, semble-t-il, celles que commandait Enguerrand de Coucy. Celui-ci tenait d'en débarrasser la France en les employant à des fins personnelles, notamment dans son combat contre les Habsbourg, qui contestaient et usurpaient son héritage. Ses troupes, qui devaient opérer à peu près dans les mêmes régions que l'expédition d'Arnaud de Cervole en 1365, effrayèrent comme elle la population par leurs excès :

*« Environ le Saint-Michiel [le 29 septembre] l'an M.CCC.LXXV se départirent ces compagnes et ces gens d'armes, Bretons et aultres de toutes nations, dou royaume de France, et passèrent parmi Loerainne où il fisent moult de destourbiers et de damages ; et pillièrent plusieurs villes et chastiaus et fuison dou plat pays, et eurent de l'or et de l'argent à leur entente de chiaus de la cité de Mès en Lorraine. »*

Les tentatives d'Enguerrand étaient soutenues non seulement par le roi de France, « qui n'avoit cure quel marché il fesist, mais qu'il veist son royaume délivré de ces compagnes »<sup>1514</sup>, mais aussi par les Luxembourg, auxquels les puissants ducs d'Autriche avaient s'opposé à plusieurs reprises : « L'empereur reconnoissoit assés que li sires de Coucy avoit droit ... »<sup>1515</sup>. Wenceslas était tenu au courant des évènements par le sire de Coucy lui-même, et lui promit de ne pas l'empêcher de recouvrer ses droits contre les Habsbourg<sup>1516</sup>. On peut cependant douter que l'expédition d'Enguerrand, qui comptait également plusieurs chevaliers français ainsi que Pierre de Bar, bénéficiât encore du soutien du duc après que Wenceslas ait reçu les nouvelles d'Alsace :

*« Quant chil d'Ausay qui se tenoient pour le duch de Lussembourch et de Braibant, en veirent le manière, si se doutèrent de ces males gens, que il ne leur feissent trop de mauls à souffrir, et se cloïrent, et mandèrent li baron d'Ausay au signeur de Couci et as barons de Bourgogne qui avoecques lui estoient, le signeur de Vergi et aultres, que point ne passeroient parmi leur pays ou cas que il se vorroient ensi maintenir »<sup>1517</sup>.*

Dès octobre 1375, le duc se mit à préparer une contre-expédition, à laquelle devaient prendre part les archers de Louvain et les troupes d'Albert de

<sup>1513</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 405, n° 2747 ; p. 453, n° 2844.

<sup>1514</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VIII, p. 370.

<sup>1515</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VIII, p. 371, variante.

<sup>1516</sup> Voir la lettre d'Enguerrand de Coucy du 24 septembre 1375 adressée aux villes d'Alsace, notamment Strasbourg et Colmar. *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 597 sqq, n° 613.

<sup>1517</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VIII, p. 370 sqq.

avière<sup>1518</sup>. L'expédition d'Enguerrand, comme Froissart le relate plus loin, devait échouer, car les routiers refusèrent de le suivre au-delà du Rhin ; nous ne rentrerons cependant pas dans les détails<sup>1519</sup>. Au début de l'année suivante, la compagnie allait tenter de passer de Champagne en Bourgogne, ce à quoi Philippe le Hardi devait s'opposer<sup>1520</sup>.

Dans l'immédiat, cependant, pour subvenir à l'entretien de son armée, le duc de Luxembourg demanda une aide pécuniaire à ses sujets luxembourgeois sans distinction. Sa requête se heurta à un problème similaire au cas des établissements religieux du Brabant (1375-1376). Parmi les couvents qui, n'en voyant pas la nécessité, se refusèrent à contribuer à cette entreprise patriotique, il y avait l'abbaye impériale de Saint-Maximin et les couvents de Saint-Mathias et de Sainte-Marie-aux-Martyrs, situés tous trois près de Trèves<sup>1521</sup>. Le duc décida de leur prendre par la force ce qu'ils ne voulaient pas donner de bonne grâce : il fit saisir les biens de plusieurs ecclésiastiques du Luxembourg et défendit d'en emporter le produit ; quelques biens mobiliers furent séquestrés et transportés en d'autres lieux ; les ecclésiastiques éprouvèrent diverses humiliations de la part des officiers ducaux Egide (Gilles) de Rodenmachern, sénéchal et lieutenant du duché de Luxembourg, Henri de Bastogne, chapelain du duc, et Louis de Macheren, prévôt de Luxembourg<sup>1522</sup>. Ils se plaignirent auprès de l'archevêque de Trèves, Conon de Falkenstein, qui ordonna alors à l'official, le 24 février 1376, de prononcer l'excommunication contre le duc et de lancer l'interdit sur le duché de Luxembourg. Le conflit mena les deux parties à Rome, où Grégoire XI avait déplacé le Saint Siècle le 17 janvier précédent.

<sup>1518</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 217, n. 73 et p. 227 ; DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 254 : « Item, in vigilia Lucae Evangelistae [17 octobre 1375] fuerunt missi dom. Jacobus de Bourboen, Wilhelmus de Gaesbeek et Nicolaus Specht cum ipsis apud Kaisnoit ad ducem Albertum ad sciendum veritatem de armatis mittendis contra societates et qualem succursum ad hoc facere vellet, et etiam ut ego Nic. monerem dictum domin. ducem Albertum de pecunia dotis dominae nostrae ducissae quod factum fuit ».

<sup>1519</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VIII, p. 375-380.

<sup>1520</sup> PETIT, *Histoire ... Philippe la Hardi*, op. cit., p. 316 sqq.

<sup>1521</sup> Wenceslas était avoué de Saint Maximin de Trèves depuis le 22 février 1354. Voir plus haut les chapitres I.D et III.B. WURTH-PAQUET donne dans son « Avant-propos » à l'éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 4 sqq, une liste des établissements religieux du duché de Luxembourg dotés d'avantages et de privilèges par Wenceslas.

<sup>1522</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 152 sqq, n° 721, 720.

Wenceslas se défendit en avançant qu'il avait recruté dix mille (*sic*) hommes pour exterminer les malfaiteurs, qu'il avait été obligé d'agir ainsi, et que par la suite il prendrait des mesures qui ne pourraient que plaire à l'archevêque. L'official l'accusa néanmoins d'avoir saisi les biens de l'église bien avant l'apparition des brigands, et de poursuivre sans vergogne ses persécutions contre les prélats<sup>1523</sup>. La réconciliation entre Wenceslas et l'archevêque de Trèves eut lieu en 1378, grâce à la médiation de l'archevêque de Cologne, que Wenceslas et Charles IV avaient soutenu dans son conflit avec sa ville-résidence<sup>1524</sup>.

Il n'est donc pas surprenant de voir un chroniqueur ecclésiastique liégeois, Mathias de Lewis, chanoine de Sainte-Croix, de Saint-Jacques, puis doyen de Stavelot (+ 1389), accuser Wenceslas d'avoir conduit son peuple non comme un berger, mais comme un loup<sup>1525</sup>. En fait, il semble que l'interdit et l'excommunication, prononcés un peu trop fréquemment (la ville de Louvain avait été frappée d'interdit en 1365 ; en 1375, il fut également prononcé à l'encontre de Liège<sup>1526</sup>) perdaient de leur force et de leur effet et ne constituaient plus une menace très grave.

## XV.C

### La piété de Wenceslas et de Jeanne

Il s'avère assez difficile de dégager à partir du contexte exposé dans le chapitre précédent un sentiment religieux chez Wenceslas, duc « *par la grâce de Dieu* ». Son rapport à l'Église était marqué par son statut de seigneur des monastères de ses pays et d'avoué (*Vogt*) des vieilles abbayes impériales, par les objectifs de sa politique intérieure, ou, plus tard, à l'époque du schisme, par son rôle dans la politique « internationale ». En apparence, sa piété ne ressemble pas à celle de son frère Charles IV, connue par les différentes manifestations

<sup>1523</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 153 *sqq.*, n<sup>os</sup> 722, 724, 726.

<sup>1524</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 218 *sqq.* ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 151, n<sup>o</sup> 714 et p. 156, n<sup>o</sup> 738.

<sup>1525</sup> QUICKE, *Les Pays-Bas, op. cit.*, p. 209.

<sup>1526</sup> Pour l'interdit sur Louvain, voir le chapitre VIII. D ; pour Liège, voir QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 246 *sqq.*

érieures de son pouvoir et de sa majesté, auxquelles l'Eglise était indispensable. Même si l'empereur entra lui aussi en conflit avec le pape et le clergé, son attachement à l'Eglise ne s'en ressentit pas. La vie religieuse de Wenceslas a laissé moins de traces dans les sources que celle de son épouse, laquelle cultivait et entretenait des relations avec de nombreux établissements et communautés religieux. Wenceslas participait cependant parfois à ses activités dans ce domaine.

Quelques documents témoignent de ses rapports avec l'ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem. Il appelle ainsi Henri de Saint-Trond, maître de la commanderie de Chantraine (Huppaye en Brabant) de l'ordre de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, son conseiller. Le frère Henri et ses hommes prenaient part aux expéditions militaires du duc et combattirent aussi avec lui à Baesweiler<sup>1527</sup>. Les ducs de Brabant prirent le maître et ses confrères sous leur protection le 16 octobre 1377<sup>1528</sup> ; la commanderie fut exempte de toutes tailles, corvées et exactions dans le duché, et ses privilèges furent confirmés le 8 janvier 1381<sup>1529</sup>.

Malgré la rareté de ces mentions, il serait imprudent de sous-estimer ou de contester la piété du duc, car vers cette époque, de nouvelles formes de sentiment religieux faisaient leur apparition. Des communautés de frères et sœurs laïques (bégains) s'établissaient dans les villes, et de nouveaux courants religieux, telles que la *devotio moderna*, voyaient le jour. Dans ce contexte, le fait que Wenceslas et Jeanne fondèrent deux messes anniversaires au monastère de Groenendael, dans la forêt de Soignes, mérite d'être remarqué<sup>1530</sup>. Le monastère de Groenendael (Val Vert) comptait parmi les anciens ermitages fondés au XI<sup>e</sup> siècle) ayant pris de l'importance au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, étant lié avec le courant mystique incarné par Jan van Ruysbroeck (1294-1381), auteur d'œuvres majeures de la littérature mystique européenne (*L'Ornement*

<sup>1527</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, t. III, p. 267, n° 1738 et t. VIII, p. 179 *sqq.*, n° 1736.

<sup>1528</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 2<sup>e</sup> partie, t. II, éd. cit., p. 200

<sup>1529</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 178, n° 5734bis, voir aussi p. 179, n° 1735.

<sup>1530</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 2<sup>e</sup> partie, t. II, éd. cit., p. 215.

des noces spirituelles, *Le Miroir du Salut éternel*, *Les Sept Degrés de l'échelle d'amour*, etc.) et fondateur de la prose flamande. Après avoir été pendant plusieurs années chapelain de Sainte Gudule à Bruxelles (jusqu'en 1343), il vivait retiré avec quelques autres prêtres de la même église à l'abbaye de Groenendael. Le mysticisme de Jan van Ruysbroeck, tout en conservant son originalité, s'alimentait largement des mysticismes français et allemand de son époque.

La duchesse Jeanne octroya à l'abbaye de Groenendaal divers privilèges qui lui permirent d'accroître son domaine. Il n'est pas exclu que le duc ait été adepte de ce nouveau courant, de même que son neveu Wenceslas IV, qui, très bien instruit en théologie et fidèle aux intentions de son père, lequel avait invité à Prague le réformateur Konrad Waldhauser, en était lui aussi sympathisant, ainsi que des réformistes. L'attitude religieuse de Wenceslas IV relevait au moins partiellement de son rapport compliqué avec l'Eglise dans la période du grand schisme : d'un côté, il fut obligé par les électeurs et par les ecclésiastiques de Bohême à soutenir le pape de Rome ; de l'autre côté, il entretenait une longue querelle et un grave conflit avec l'archevêque de Prague, Jan de Jenštejn. Dans une telle situation, comme dans celle du duc Wenceslas excommunié, les nouveaux courants religieux pouvaient offrir aux princes une alternative. Sans pouvoir entrer dans les détails ni trouver de réponse certaine, la question peut se poser d'une éventuelle affinité entre le courant religieux émanant de Groenendael, la *devotio moderna* et les réformistes pragois. Jan van Ruysbroeck exerçait une influence extraordinaire sur son environnement, et c'est de ce milieu, entre autres, que la *devotio moderna* est issue<sup>1531</sup>.

Le mysticisme de Jan van Ruysbroeck était également à l'origine d'une sensibilité nouvelle qui accentuait le visuel (la vision) par rapport à l'ouïe et qui trouva son expression unique dans l'art septentrional, en particulier dans l'art de

---

<sup>1531</sup> DUMONT, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., p. 43 sqq ; Robert STEIN, « Herzöge von Brabant », in: *Höfe und Residenzen*, op. cit., p. 47. Mention faisons également d'un autre représentant de la *devotio moderna*, Gérard le Grand (Geert Groote ou Gerardus Magnus), né 1340 à Deventer, où il mourut en 1384, chanoine d'Utrecht et d'Aix-la-Chapelle dans la première moitié des années 1370 (avant sa « conversion »).

Portrait, dont le portrait de Wenceslas au chaperon bleu constitue l'exemple original le plus ancien<sup>1532</sup>.

Le duc choisit pour son sépulcre l'église Notre Dame de l'abbaye d'Orval, probablement en raison de la proximité de cette abbaye de sa résidence d'Ivoix. Selon un document expédié par Jeanne, il le fit « *pour l'ardent & fervent devotion, & amour qu'il avoit en l'Eglise & enz personnes du Monastere notre Dame d'Orval, de l'Ordre de Cisteaux, en la Diocese de Treves, il ait esleus sa sepulture en ladite Eglise, volans, desirans & affectans, etre participans des devotes prieres, oraisons & biens spirituels, que par les Religieux, Abbés & Convens dudit Monastere, qui or sont, & seront pour le temps advenir, fais seront* ». Même si la lettre de Jeanne reprend certaines expressions de la lettre de Wenceslas IV du mois de novembre 1384, à laquelle elle réagit, cette phrase n'est pas une traduction du texte latin de la disposition du roi Wenceslas et témoigne de l'affection qu'avait le duc pour les religieux d'Orval<sup>1533</sup>.

La piété de Jeanne est mieux connue et les historiens la jugent sincère. La duchesse avait son propre oratoire dans ses appartements et une petite chapelle à son usage<sup>1534</sup>. Nous avons déjà signalé que Charles V, voulant lui faire un don précieux, ne choisit pas de bijou, mais un reliquaire. Nous avons par ailleurs connaissance de quelques titres de livres religieux que Jan van Woluwe (Jean de Woluwé), le peintre le plus notable de la cour brabançonne, enlumina pour la duchesse : il s'agit d'un livre de *Sept psaumes* (1380) et d'un livre de prières commençant par les vigiles des morts, dont les 98 enluminures furent achevées peu avant la mort du duc Wenceslas (1383). Jan van Woluwe peignit également une image de la Vierge sur un rouleau contenant les stances composées sur les paroles de l'*Ave Maria* par le poète et musicien Jean de Malines<sup>1535</sup>.

La duchesse allait parfois en pèlerinage : en septembre 1374, elle se rendit à Amiens<sup>1536</sup>. Son confesseur, auquel elle confiait de temps en temps des

<sup>1532</sup> EISLER, *The Thyssen-Bornemisza Collection, op. cit.*, 17 sqq.

<sup>1533</sup> BERTHOLET, *op. cit.*, t. VII, p. xlij-xliij et p. xliij-xliv ; Annexe III. Choix de documents justificatifs, n<sup>os</sup> III.4, III.5.

<sup>1534</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts, op. cit.*, p. 8.

<sup>1535</sup> Alexandre PINCHART, *Jean de Malines, poète français du quatorzième siècle*. Extrait du t. XII, du *Bulletin du Bibliophile belge*, s.l. s.d., p. 3-4 et *Archives*, éd. cit., t. III, p. 97.

<sup>1536</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VI, p. 424, n<sup>o</sup> 4623.

missions délicates, était choisi parmi les carmes, ordre que Jeanne aimait à tel point que deux années avant sa mort, elle prit l'habit de carmélite et se retira de la vie mondaine<sup>1537</sup>. C'est d'ailleurs dans l'église des carmes de Bruxelles qu'elle fut inhumée : son tombeau, sur lequel reposait sa statue, fut élevé dans le chœur de l'église<sup>1538</sup>.

La bonté de la duchesse est évidente et incontestable. Alexandre Pinchart a relevé dans les comptes ducaux des bienfaits en tout genre qui attestent la générosité et la bienveillance de Jeanne, révélant également par là les tâches dont une dame aussi noble et aussi riche que la duchesse de Brabant se chargeait face à la misère et à la pauvreté de son temps :

« aussi était-elle reçue par les populations avec le plus vif enthousiasme ; tous accouraient pour saluer la duchesse bien-aimée ; tous proclamaient bien haut ses vertus et ses louanges ... Tantôt ce sont des aumônes faites à de vieilles femmes, à des infirmes et incurables, à des lépreux, à des pauvres, à des prêtres et à des religieux malades ou sans ressources ; tantôt des secours donnés à des femmes en couches ; à des pèlerins ; à des bannis, à des prisonniers, à des soldats captifs des Sarrasins, à des malheureux dont les habitations avaient été incendiées, à des possédés et exorcisés, à des mères pour ensevelir leurs enfants, à des juifs convertis, à des prêtres le jour de leur première messe, à des ouvriers qui s'étaient blessés en travaillant pour elle, etc. »<sup>1539</sup>.



Statue funéraire  
de Jeanne  
de Brabant.

<sup>1537</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 9, 25 ; Anne CHEVALIER-DE GOTTAL, *Les fêtes et les arts à la cour de Brabant à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle*, Kieler Werkstücke. Reihe D, Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters, Frankfurt am Main – New York : Peter Lang, 1996, p. 154.

<sup>1538</sup> Le tombeau ne remontait pas au duc Antoine de Bourgogne, neveu et héritier de la duchesse, comme l'a pensé PINCHART, *Archives*, éd. cit., t. I, p. 128. Il ne fut édifié que par Philippe le Bon en 1458-1459, le sépulcre ayant été recouvert jusqu'alors par une pierre tumulaire. Il fut endommagé par les calvinistes (1578-1585), détruit par le bombardement de 1695 et restauré par le soin des archiducs en 1707. Le dessin de la statue funéraire de Jeanne ci-dessus, croqué en 1602 provient des *Mémoriaux* d'Antoine de Succa, qui nous renseigne sur l'aspect du monument funéraire avant le début des travaux de réfection des figurines des pleurants. Jeanne de Brabant partageait son tombeau avec Guillaume, fils d'Antoine de Bourgogne et d'Elisabeth de Görlitz, né et mort en 1310. Sur le tombeau de Jeanne, voir CHEVALIER-DE GOTTAL, op. cit., p. 154-170.

Le grand nombre d'établissements religieux avec lesquels Jeanne était en contact témoigne combien ses oeuvres charitables constituaient un aspect important et indissociable de la vie de la duchesse et de sa cour. Ses devoirs et ses habitudes étaient ceux d'une bonne princesse chrétienne. La liste des bienfaits relevés dans les comptes ducaux laisse supposer que ces oeuvres charitables relevaient de son quotidien.

Outre les carmes, Jeanne admira également toute sa vie l'ordre de sainte Claire. Le 26 mai 1349, elle reçut du pape Clément VI l'autorisation de visiter librement, toutes les fois qu'elle le désirerait, le couvent de Sainte-Claire à Bruxelles, ainsi que les autres monastères du même ordre, à condition d'y être autorisée par les supérieurs et de ne profiter ni des repas ni du logement. Jeanne, alors comtesse douairière de Hainaut, pouvait se faire accompagner de cinq dames de sa maison<sup>1540</sup>. Deux autres autorisations du même genre lui furent données l'une le 19 janvier 1357 par Innocent VI qui lui permit de visiter une fois par an le couvent de sainte Claire près de Bruxelles en compagnie de douze « honnêtes » dames<sup>1541</sup>, l'autre par le cardinal-évêque d'Albano, Talleyrand de Périgord, qui lui permit (le 3 août 1363) de visiter six fois par an avec une suite de six à huit dames et demoiselles les couvents des clarisses établis dans ses pays<sup>1542</sup>. Le 27 octobre 1364, Béatrix, abbesse du couvent de sainte Claire à Bruxelles, octroya à Jeanne des lettres de participation aux prières et bonnes oeuvres de son couvent<sup>1543</sup>.

Les moines et les religieux venaient voir la duchesse aux occasions les plus diverses pour chercher chez elle secours et gratifications, que ce soit pour l'achat d'ornements sacerdotaux ou ecclésiastiques, pour des études théologiques à l'étranger, pour la tenue d'une réunion capitulaire. La cour était ainsi fréquentée par les religieux des pays des ducs, mais aussi par les étrangers : les carmes de

---

<sup>1539</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des Arts*, op. cit., t. I, p. 7 ; voir aussi MARTENS, *L'administration du domaine ducal*, op. cit., p. 182 sqq.

<sup>1540</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. II, p. 210 sqq, n° 800.

<sup>1541</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. II, p. 336, n° 985.

<sup>1542</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 48, n° 2086.

<sup>1543</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 111 sqq, n° 2207.



Louvain, de Bruxelles, de Tirlemont et de Cologne, de Harlem et même de Spire ; les dominicains de Louvain, de Bruxelles, de Maastricht et de Valenciennes ; les augustins de Malines, de Louvain, d'Enghien, de Maastricht et de Tournai ; les frères mineurs de Nivelles, de Louvain, de Malines et de Bruxelles ; les chartreux d'Anvers et de Zeelhem ; les croisiers de Namur et de Valenciennes, mais aussi les jacobins de cette dernière ville. Jeanne avait l'habitude de gratifier de quelques *peters* d'or les prêtres le jour de leur première messe<sup>1544</sup>. Notons néanmoins que les sommes allouées étaient petites comparées à celles que le couple ducal (et Jeanne en particulier) était susceptible de perdre au jeu.

Les frères mineurs et les dominicains bénéficiaient eux aussi largement de l'attention du couple ducal. Les prédicateurs qui prêchaient chaque année le carême dans la grande chapelle du palais de Coudenberg en présence de toute la cour étaient recrutés parmi eux, ainsi que parmi les carmes<sup>1545</sup>. Les frères mineurs de Mons, qui possédaient une maison à Binche, douaire hainuyer de la duchesse, recevaient d'elle chaque année de grandes quantités de blé et de bois<sup>1546</sup>. Les frères mineurs étaient également proches, semble-t-il, du duc Wenceslas : le 15 août 1364, à l'occasion de l'assemblée du chapitre à Diest, Wenceslas et Jeanne reçurent de la part du frère Nicolas, ministre de la province de Cologne, l'autorisation de participer aux prières et aux bonnes œuvres des

<sup>1544</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 9, 25 (selon AGR, CC, reg. n° 2764 : « *Omme te gheven Colyn Van der Capellen t'sinre eerste messen : vj peters* » ; AGR, CC, reg. n° 2367 : « *Gegeven heer Ghysbrecht t' s' heren pape van Bouchout, t'synre erste missen* ») ; MARTENS, *L'administration du domaine ducal en Brabant*, op. cit., p. 182-183 ; aumône aux religieux de Saint-Paul de Valenciennes, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VI, p. 488 sqq, n° 4751.

<sup>1545</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 8 sqq et 24 sqq cite AGR, CC, reg. n° 2351 : « *Domina ducissa jussit fratri Johanni Clippinc, predicatori Lovaniensi, fratri Tielmano, Augustino Mechliniensi, priori et conventui carmelitorum Bruxellensium, et gardiano et conventui fratrum minorum apud Bruxellam, eo quod predicaverunt et laboraverunt in curia super Caudenberg tempore quadragesimali (xiiij) lxxij<sup>o</sup> (1365, n. st.) : xx moct.* » ; AGR, CC, reg. n° 2380 : « *Den mendecanten die op 't hof ghepredicht hadden in die vasten : xij guld. Holl.* » ; AGR, CC, reg. n° 2389 : « *Den iijj orderen die desen vastenen xiiij op't hof gepredicht hebben : iij nob. Ingelsch* » ; AGR, CC, reg. n° 2390 : « *Bruederen Goorde, predickere van Lovene, terminaris te Bruessel, van dat hi in dese vastene te hove gepredicht heef : j nobel Jng.* ».

<sup>1546</sup> A Tervueren, 26 juin 1376 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 65, n° 4901.

frères mineurs<sup>1547</sup> ; le frère Marc, ministre général de l'ordre des frères mineurs, accorda à Wenceslas une autorisation similaire<sup>1548</sup> ; les frères mineurs de Maastricht, eux aussi, jouissaient de l'attention des ducs<sup>1549</sup>.

Un frère mineur est mentionné dans les comptes comme chapelain<sup>1550</sup> : le chapelain et le confesseur de Jeanne étaient d'habitude chargés de la distribution des aumônes aux pauvres et aux couvents les jours anniversaires de la naissance de duchesse, de la mort de son père et de sa mère ou d'un de ses parents ou ancêtres, ainsi que les jours de grandes fêtes. Jeanne fit également célébrer chez les frères mineurs des messes d'anniversaire – un document donné le 13 septembre 1368 témoigne de la célébration d'une messe au couvent minorite de Bois-le-Duc pour le repos des âmes de Jean III, duc de Brabant, enseveli à Villers-la-Ville, et de Jeanne, sa fille<sup>1551</sup>.

Le 5 mai 1365, le frère Elisiarius, prieur de la Grande-Chartreuse, et les autres « visiteurs » assemblés en chapitre général, permirent eux aussi à Jeanne de participer aux prières et aux bonnes œuvres de leur ordre<sup>1552</sup>. Il ne semble cependant pas que les chartreux aient bénéficié de la part de Jeanne et de Wenceslas d'une attention particulière, comparable à celle de Jean de Berry ou de Philippe le Hardi, fondateur de la magnifique chartreuse de Champmole près de Dijon.

---

<sup>1547</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 99-100, n° 2189. Le n° 2190 comporte la même autorisation pour Marie de Brabant, duchesse de Gueldre.

<sup>1548</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 161 *sqq.*, n° 2296.

<sup>1549</sup> Le 10 octobre 1377, à Bruxelles, Jeanne ordonna au drossard de Fauquemont, Regnier de Berneau, de donner de sa part aux Frères Mineurs de Maastricht, à titre d'aumône et d'aide pour le chapitre qu'ils tenaient alors en cette ville, la somme de 10 florins d'or dits « Peters ». VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 191, n° 5150.

<sup>1550</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 20, n. 13a (selon AGR, CC, reg. n° 17144) : « *Domino Petro, capellano ducisse, celebrato apud fratres minores* ».

<sup>1551</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 323, n° 2598.

<sup>1552</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, p. 154 *sqq.*, n° 2283.

## Les résidences et la famille de Wenceslas

L'identification des différentes résidences de Wenceslas de Bohême n'a encore jamais été tentée. Pour la réaliser de manière satisfaisante, il nous a fallu établir son itinéraire, mentionné dans notre Introduction aux sources. Cet itinéraire signale surtout les séjours et les résidences les plus fréquents du duc Wenceslas<sup>1553</sup>. Le périmètre des voyages réguliers du duc s'étendait entre Aix-la-Chapelle, Luxembourg (Ivoix), Bruxelles et Paris. Nous sommes par contre mal renseignés sur les voyages exceptionnels qu'il a pu effectuer, et dont le périmètre est nettement plus large : Wenceslas alla jusqu'aux fiefs de la Couronne de Bohême (Sulzbach en Bavière, en 1357) ; en 1365 et 1379, on le retrouve en Alsace ; Melun est, semble-t-il, le point le plus éloigné qu'il gagna en France. Il se rendit même à Londres en 1358<sup>1554</sup>. Notre itinéraire permet de distinguer les résidences suivantes de Wenceslas :

1. Résidence principale : le palais de Coudenberg à Bruxelles
2. Résidences principales luxembourgeoises : Luxembourg et Ivoix (ou Yvois, appelé Carignan à partir de 1662)
3. Autres résidences dans le Brabant : Louvain, Genappe, Tervuren, Vilvorde<sup>1555</sup>
4. Résidences dans l'Empire : Maastricht et Aix-la-Chapelle
5. Résidences hainuyères : Aymeries et Binche
6. Résidences françaises (?) : Paris et Coulommiers en Brie

<sup>1553</sup> Voir Annexe : « Les résidences et séjours de Wenceslas de Bohême ». Sur les résidences des ducs de Brabant, qui ne correspondent cependant que partiellement à celles de Wenceslas, voir André UYTTEBROUCK, « Les résidences des ducs de Brabant, 1355-1430 », in : *Fürstliche Residenzen im spätmittelalterlichen Europa*, éd. Hans PATZE, Werner PARAVICINI, Sigmaringen : J. Thorbecke, 1991, p. 189-205. Les itinéraires de Jeanne de Brabant (outre son itinéraire partiel publié parallèlement avec celui de Wenceslas par Christiane Piérard) sont disponibles pour les périodes de son veuvage. Fritz QUICKE, « Itinéraire de Jeanne, duchesse de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, 1383-1404 », in : *BCRH*, t. XCVIII, Bruxelles : Hayez, 1934, p. 156-218.

<sup>1554</sup> Cet itinéraire pourrait être complété par les données des documents comptables inédits, notamment par les notes relatives aux voyages de Wenceslas et aux envois des messagers auprès de lui. La messagerie des ducs de Brabant employait annuellement plus de 74 messagers avant la mort de Wenceslas. MARTENS, *L'administration, op. cit.*, p. 180 sqq, 185 sqq. Pour les voyages des princes des Pays Bas en général, voir VALE, *op. cit.*, p. 153-162.

<sup>1555</sup> Il est inutile pour notre propos de s'étendre particulièrement sur ces résidences brabançonnes hors Bruxelles, où Wenceslas séjourna relativement peu. L'essentiel se trouve dans UYTTEBROUCK, « Les résidences », art. cit. Pour la « bastille » de Vilvorde, voir aussi notre chapitre XV.A – « Le subside financier contre les droits constitutionnels ». Quant à Louvain, nous en ferons mention au moment de parler du voyage de l'empereur Charles en France via le Brabant.

chacune de ces résidences se distingue également par sa fonction ou par son rapport au gouvernement et à l'activité politique du duc. En nous basant sur l'annexe « Les résidences et séjours de Wenceslas de Bohême », élaborée à partir de l'itinéraire, nous résumons les séjours du duc Wenceslas de la manière suivante : outre les situations plutôt exceptionnelles (guerre de succession de Wenceslas, captivité de Wenceslas etc.), le duc avait généralement coutume de

- passer quelques mois de l'année au duché de Luxembourg (Luxembourg, Ivoix ou *Yvoix*)
- se rendre une ou plusieurs fois par an à Maastricht ou à Aix-la-Chapelle
- rencontrer régulièrement le roi de France, le plus souvent à Paris<sup>1556</sup>
- passer la fin de l'été et le début de l'automne à Binche et à Aymeries

Les possibilités d'étudier les châteaux et palais où Wenceslas séjournaient sont assez limitées. Quant aux villes, telles Maastricht, Aix et Paris, on ignore les endroits où Wenceslas y était logé. Pour le reste, les palais de Bruxelles et de Luxembourg, les châteaux d'Ivoix, d'Aymeries, de Genappe, de Vilvorde, de Wavre et de Louvain, ainsi que les hôtels de Binche et de Coulommiers, ont été rasés. Des fouilles archéologiques y ont été occasionnellement effectuées dans une modeste mesure. Elles révèlent surtout la disposition des bâtiments du V<sup>e</sup> siècle (Bruxelles, Binche), qui étaient néanmoins, du moins partiellement, similaires à ceux du XIV<sup>e</sup>. En outre, nous n'avons pas conservé d'œuvres d'art de l'époque qui refléteraient l'état des bâtiments sous Wenceslas I<sup>er</sup>. Il n'en est pas moins utile de se référer aux œuvres plus récentes.

Ayant déjà mentionné ou relaté plusieurs événements, cérémonies et fêtes organisés dans les murs d'Aix-la-Chapelle, furent l'occasion de rencontres entre Wenceslas et les Luxembourg de Bohême, Charles IV et Wenceslas IV, nous ne détaillerons pas à nouveau les séjours de Wenceslas dans cette ville. Aix, centre du culte de Charlemagne et ville de couronnement des rois des Romains, était l'une des quatre villes les plus importantes du Saint Empire, avec Prague, qui était dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle la résidence principale du roi et empereur des Romains, Francfort, où devait avoir lieu l'élection du

---

<sup>6</sup> Outre l'annexe IV.2. Itinéraire voir aussi l'annexe IV.3. Entrevues et rencontres.

nouveau roi, et Nuremberg, où devait se dérouler la première diète impériale du nouveau roi. A Aix-la-Chapelle, les ducs de Brabant détenaient l'avouerie impériale<sup>1557</sup>. Nous avons également consacré plusieurs paragraphes à la politique d'entre Meuse et Rhin, à la *landfriede* de Basse Lotharingie, qui permettait de gérer les affaires d'intérêt commun aux villes de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, aux ducs de Brabant et de Juliers et à l'archevêque de Cologne. On peut constater que les nombreux séjours de Wenceslas à Aix, où il se rendait souvent via Maastricht (la distance entre Aix et Maastricht est à peu près de 40 kilomètres), étaient le plus souvent liés aux affaires impériales ou à celles de la *landfriede*.

Prêtons donc attention à d'autres points importants.

## XVIA

### Le palais de Coudenberg à Bruxelles

« *Le duc passa oultre et fist son chemin et visita toutes ses terres et séjourna sus tant que bon luy sembla, et puis s'en retourna en Brabant, car là estoit tousjours sa principale demeure* »<sup>1558</sup>.

Sous le règne de Wenceslas de Bohême et de Jeanne de Brabant, Bruxelles, dont les bourgeois vivaient de l'exportation de draps de qualité supérieure et de l'écarlate, qui trouvait ses débouchés dans toute l'Europe latine, y compris la cour de France, comptait parmi les villes les plus riches d'Europe<sup>1559</sup>. C'est également de cette époque que date l'émergence de Bruxelles comme capitale, tandis que Louvain perdait progressivement son ancienne prééminence de siège ducal<sup>1560</sup>. Bruxelles n'était peut-être pas la ville la plus peuplée du Brabant, mais elle était certainement la plus riche. C'est elle qui comptait le plus grand nombre de contribuables (7 313) ayant fourni une aide financière

---

<sup>1557</sup> Aix-la-Chapelle se trouve à 130 kilomètres de Bruxelles et à peu près à même distance de Luxembourg. Pour les rencontres de Wenceslas avec les Luxembourgs de Bohême, voir Annexes « Entrevues et rencontres ».

<sup>1558</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 29.

<sup>1559</sup> Sur l'expansion commerciale et la vogue du drap de Bruxelles voir Claire DICKSTEIN-BERNARD *Une ville en expansion (1291-1374)*, in : *Histoire de Bruxelles*, éd. Mina MARTENS, s. 111-113. Pour un exemple de drap bruxellois à la cour de France, voir MORANVILLE, « Extraits », p. 371, n° 252.

<sup>1560</sup> SAINTENOY, *Les arts et les artistes*, op. cit., p. 64.

enceslas en 1374. L'essor démographique de la ville et de sa franchise est bien reflété par le nombre de ses écoles, qui passa de deux en 1320 à treize en 1383. La peste noire de 1348-1349, si elle ravagea Bruxelles, ne laissa pas de traces dans les sources<sup>1561</sup>. Le nombre de bourgeois ne cessa de croître tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle : au cours de la seule année 1369-1370, pour donner un exemple, 255 nouveaux bourgeois furent enregistrés par les secrétaires de la ville et leurs noms furent transcrits dans le compte de la « Chaussée », qui percevait deux florins à chaque inscription. La bourgeoisie foraine se développa surtout après 1377. La noblesse brabançonne affluait elle aussi dans les murs de la ville<sup>1562</sup>. Bruxelles assurait son hégémonie politique au Brabant en se créant une clientèle et en étendant la juridiction de ses échevins au-delà des limites de sa franchise<sup>1563</sup>.

L'urbanisation de Bruxelles fut largement stimulée par la construction d'une nouvelle enceinte, conçue fort vaste, qui débuta en 1357, immédiatement après la retraite des occupants flamands. Elle sextupla quasiment le territoire de la ville : la première enceinte contenait 80 hectares, tandis que la nouvelle protégeait un territoire compris entre 370 et 450 hectares<sup>1564</sup>. Conçue avec générosité, la nouvelle enceinte de Bruxelles pouvait se mesurer avec celle du Paris de Charles V, qui ceignait 438 hectares<sup>1565</sup>. Cette grande étendue s'explique par l'expérience récente des bourgeois avec l'artillerie flamande, par le besoin de protéger certains établissements concrets de la franchise – telle, entre autres, l'ancienne garenne ducale (*Warrande* ou parc), qui se trouvait

---

<sup>1561</sup> D'après Villani, le Brabant, notamment Bruxelles, Anvers et Louvain, furent frappées par la peste dix ans plus tard, à l'automne 1358. Cf. *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 560, n° 288a.

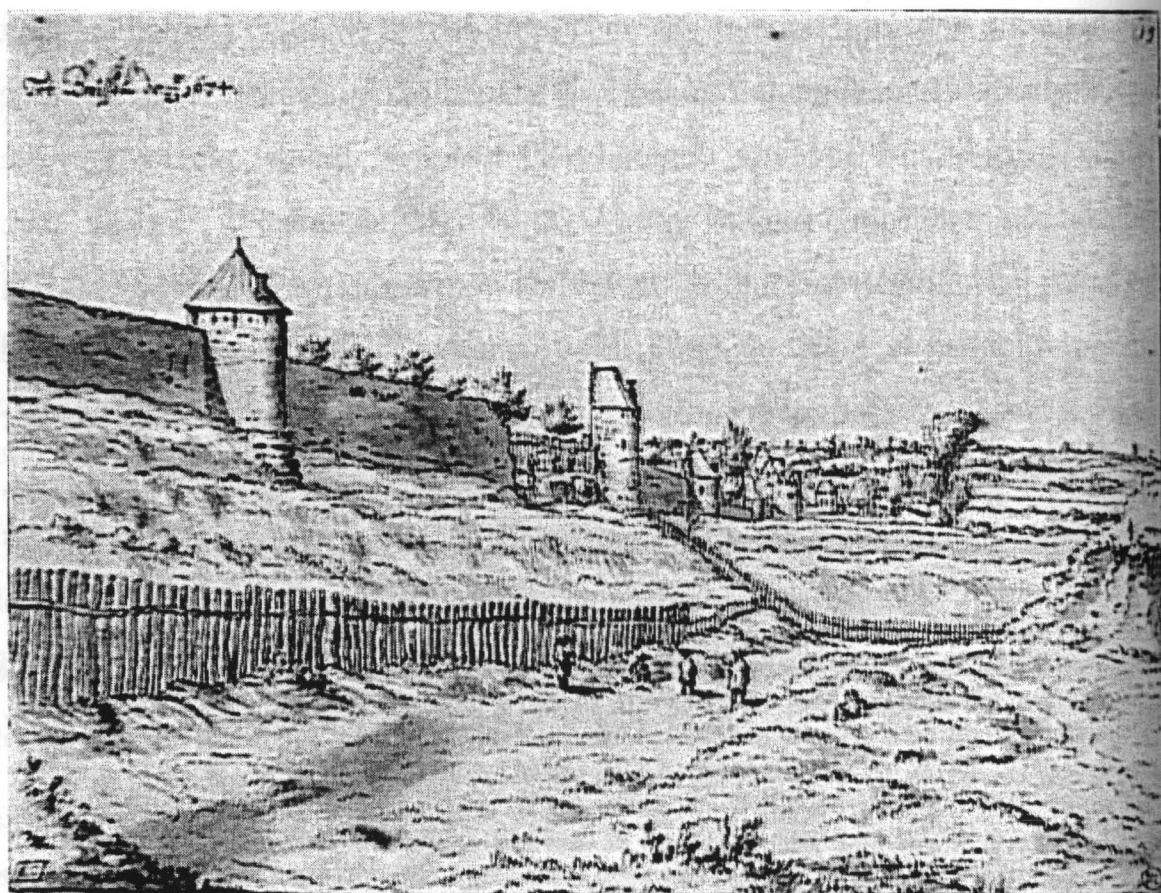
<sup>1562</sup> SAINTENOY, *Les arts et les artistes*, op. cit., p. 64 ; DICKSTEIN-BERNARD, « Une ville en expansion (1291-1374) », in : *Histoire de Bruxelles*, op. cit., p. 137.

<sup>1563</sup> DICKSTEIN-BERNARD, « Une ville en expansion (1291-1374) », in : *Histoire de Bruxelles*, op. cit., p. 99 sqq.

<sup>1564</sup> DICKSTEIN-BERNARD, « Une ville en expansion », ch. cit., p. 103. Les frais furent couverts par une taxe commerciale de 10 % sur tout objet vendu sur le territoire de la ville. En même temps, une réduction des traitements et salaires des fonctionnaires et employés urbains fut opérée. DUMONT, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., s. 39 sqq.

<sup>1565</sup> Selon Pierre LAVEDAN, *Nouvelle histoire de Paris. L'histoire de l'Urbanisme à Paris*, Réimpression de l'édition originale avec un complément bibliographique et un supplément (1974-1993) par Jean BASTE, Paris : Hachette 1993, p. 105.

originellement en dehors des fossés – mais elle est aussi à considérer comme une certaine tendance de l'époque : le 26 avril 1348, le roi des Romains et de Bohême Charles IV posa la première pierre de la Nouvelle Ville de Prague, qui devait élargir l'espace de sa capitale, laquelle s'avérait alors trop exigüe pour tous les gens affluant vers le siège de la tête de l'Empire. L'enceinte de la Nouvelle Ville, qui entourait la Vieille Ville (Charles IV souhaitait unir les deux pour n'en faire qu'une seule) mesurait presque 3,5 km et comprenait une surface de 360 hectares (à laquelle il faut ajouter celle de la Vieille Ville). Si une partie du territoire enclos de Bruxelles conserva longtemps son caractère rural, la Nouvelle Ville procurait à Prague une surface si grande qu'elle ne devint insuffisante qu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1566</sup>. Seul le bâtiment de la Porte de Hal, l'une des sept portes originelles de la nouvelle enceinte bruxelloise, devait résister au temps.



Josua de Graaf (1643-1712), Vue des remparts de Bruxelles, dessin, Paris, Musée du Louvre

<sup>1566</sup> Pavla STÁTNIKOVÁ, Jan VLK, Petr ČORNEJ *et al.*, *Dějiny Prahy, t. I. Od nejstarších dob do sloučení pražských měst (1784)*, Praha-Litomyšl : Paseka, 1997, p. 130-141.

La richesse, le raffinement et la splendeur de la vie à Bruxelles trouva son expression dans le célèbre rondeau *Cent mille fois a vous me recommans*, de la plume d'Eustache Morel, dit Des Champs, qui visita la ville en 1383. Un hasard étrange lie ce rondeau d'adieu à la vie de Wenceslas : la même année, en 1383, le duc, lui aussi, quittait Bruxelles. Deschamps partait pour accomplir des tâches diplomatiques, alors que le duc laissait la ville pour toujours. Il mourut à Luxembourg en décembre 1383. En énumérant les agréments de la vie bruxelloise qu'ils devaient tous deux abandonner, le ton joyeux du rondeau d'Eustache fait oublier toute la tristesse d'un adieu<sup>1567</sup>.

*Adieu beauté, leesse et tous deliz,  
Chanter, dancier et tous esbatemens ;  
Cent mille fois a vous me recommans.*

*Brusselle adieu, ou les bains sont jolyz  
Les estuves, les fillettes plaisans ;  
Adieu beauté, leesse et tous deliz,  
Chanter, dancier et tous esbatemens.*

*Belles chambres, vins de Rhin et molz liz,  
Connins, plouviens et capons et fesans,  
Compaignie douce et courtoises gens ;  
Adieu beauté, leesse et tous deliz,  
Chanter, dancier et tous esbatemens ;  
Cent mille fois a vous me recommans.*

Alexandre Pinchart, qui a recherché dans les comptes ducaux les données relatives à ce rondeau<sup>1568</sup> - nous en avons déjà mentionné la plupart - dit à propos des « *fillettes plaisans* » que le magistrat de Bruxelles se vit forcé, en 1383 justement, de prendre de sévères mesures, car il arrivait que les jeunes hommes dissipassent leurs patrimoines avec elles. Quelques années plus tard, il promulgua plusieurs ordonnances pour remédier à ces débordements<sup>1569</sup>. Toutefois, il ne semble pas que cela ait pu être de nature à mécontenter Eustache. La seule chose que le poète trouvait détestable au Brabant et en Hainaut était la moutarde que l'on avait l'habitude de servir avec presque tous

<sup>1567</sup> Eustache Deschamps en son temps, éd. Jean-Patrice BOUDET, Hélène MILLET, Karin BECKER, Elizabeth GONZALES, Thierry LASSABATERE, Matteo ROCCATI, Paris : Publications de la Sorbonne 1997, p. 156 sqq.

<sup>1568</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 43 sqq.

<sup>1569</sup> HENNE, WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., t. I, p. 174.



les plats, « *tousjours sans demander* ». On lui en servit aussi à Bruxelles, paraît-il, bien qu'il ait commandé de la sauce verte<sup>1570</sup>.

La construction du nouveau mur d'enceinte de Bruxelles s'accompagna entre 1362 et 1368 d'importants travaux, lesquels transformèrent l'ancien château en un confortable palais. Le palais de Coudenberg « qui devait son nom à une colline exposée aux vents et aux frimats » pouvait rivaliser avec les palais des grands feudataires de la Couronne de France, ainsi qu'avec ceux des électeurs de l'Empire<sup>1571</sup>. En même temps, le château devait conserver son caractère défensif, ses courtines, sa barbacane, sa *voorhof* ou baille et ses fossés, complétés en plus par l'étang de Clutinck et par les ouvrages avancés au-delà du fossé. Le palais, qui devait également être protégé de l'intérieur contre la plèbe bruxelloise, fut ceint, du côté de la ville, des demeures fortifiées des grands officiers ducaux et par d'escarpements<sup>1572</sup>.

Les responsables des réaménagements du château étaient pour la plupart bruxellois. Les comptes ont conservé leurs noms : l'architecte et entrepreneur Jean de Ville ; Adam Gherijs<sup>1573</sup> - architecte et tailleur de pierre de Monseigneur de Brabant (Wenceslas), de Madame (Jeanne) et de Monseigneur de Bourgogne (Antoine) ; le carreleur Jean Van den Alboem ; les plombiers Henri van Alboem et Michel Meersman ; le maître verrier Arnould<sup>1574</sup>. Les travaux furent poursuivis pendant la décennie suivante, et à la fin du règne de Jeanne, le palais

---

<sup>1570</sup> KERVYN DE LETTENHOVE, « La cour de Brabant », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. I, p. 182, n. 1.

*En Haynaut et en Brabant ay  
Aprins à sauces ordonner.  
Es hostels où je me logeay,  
Me fist-on toudis apporter  
A rost, à mouton, à sangler,  
A lièvre, à conin, à ostarde,  
A poisson d'eau douce et mer,  
Tousjours sans demander, moustarde.*

*Harens frès quis et demanday,  
Carpe au cabaret pour dyner ;  
Bequete, l'eaue y ordonnay  
Et grasses solles au soupper ;  
A Bruxelles fis demander  
Sauce vert. Le cler me regarde :  
Par un vallet me fist donner,  
Tousjours sans demander, moustarde.*

<sup>1571</sup> KERVYN DE LETTENHOVE, « La cour de Brabant », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, t. I, p. 182. D'autres travaux moins importants (par ex. la pose de vitres) furent réalisés après la mort de Wenceslas en 1384-1387.

<sup>1572</sup> SAINTENOY, *Les arts et les artistes*, op. cit., p. 64 sqq.

<sup>1573</sup> Mort le 26 février 1394 ou 1399.

<sup>1574</sup> SAINTENOY, *Les arts et les artistes*, op. cit., p. 62, 81 ; Arlette SMOLAR-MEYNART et al., *Le Palais de Bruxelles*, op. cit., p. 26.

se composait de quatre corps de bâtiments distincts : l'aile de l'entrée orientée du côté des bailles, qui faisait face au corps de logis reconstruit par les ducs et donnant sur la garenne (le parc) ; entre les deux, du côté de la ville, se trouvaient la nouvelle chapelle et les salles d'apparat (une grande et une petite), tandis que les communs réaménagés occupaient le côté vers le Borgendaal. Ces arrangements n'apportaient probablement pas de modification fondamentale à la disposition du château ducal, qu'ils rendaient seulement plus grand et plus agréable. Le corps d'habitation, avec des appartements suffisamment nombreux pour héberger les familiers et les conseillers et conseillères du duc et de la duchesse, présentait des proportions plus vastes<sup>1575</sup>. La plupart des nobles de l'entourage des ducs pouvaient loger au château.

La configuration des appartements ducaux sous Jeanne et Wenceslas était déjà celle du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1576</sup>. Ceux du duc comptaient une chambre et une garde-robe avec un retrait où se trouvaient probablement les sanitaires. Ceux de la duchesse possédaient de surcroît une chambre de parement, une deuxième garde-robe et des chambres pour sa suite. Le sol était couvert de tapis<sup>1577</sup>. Les chambres de l'hôtel étaient tapissées, parfois même d'hermines et d'autres fourrures<sup>1578</sup>. L'oratoire de la duchesse, attenant à ses appartements, communiquait avec la chapelle. A l'extrémité du corps de logis, vers le parc, se trouvaient les étuves. Elles ne furent probablement achevées que dans la seconde moitié des années 1360, car en 1364-1365, le duc se rendait avec les seigneurs de sa suite aux étuves ou à l'établissement de bains d'un certain Nicolas

---

<sup>1575</sup> SAINTENOY, *Les arts et les artistes*, op. cit., p. 62 sqq.

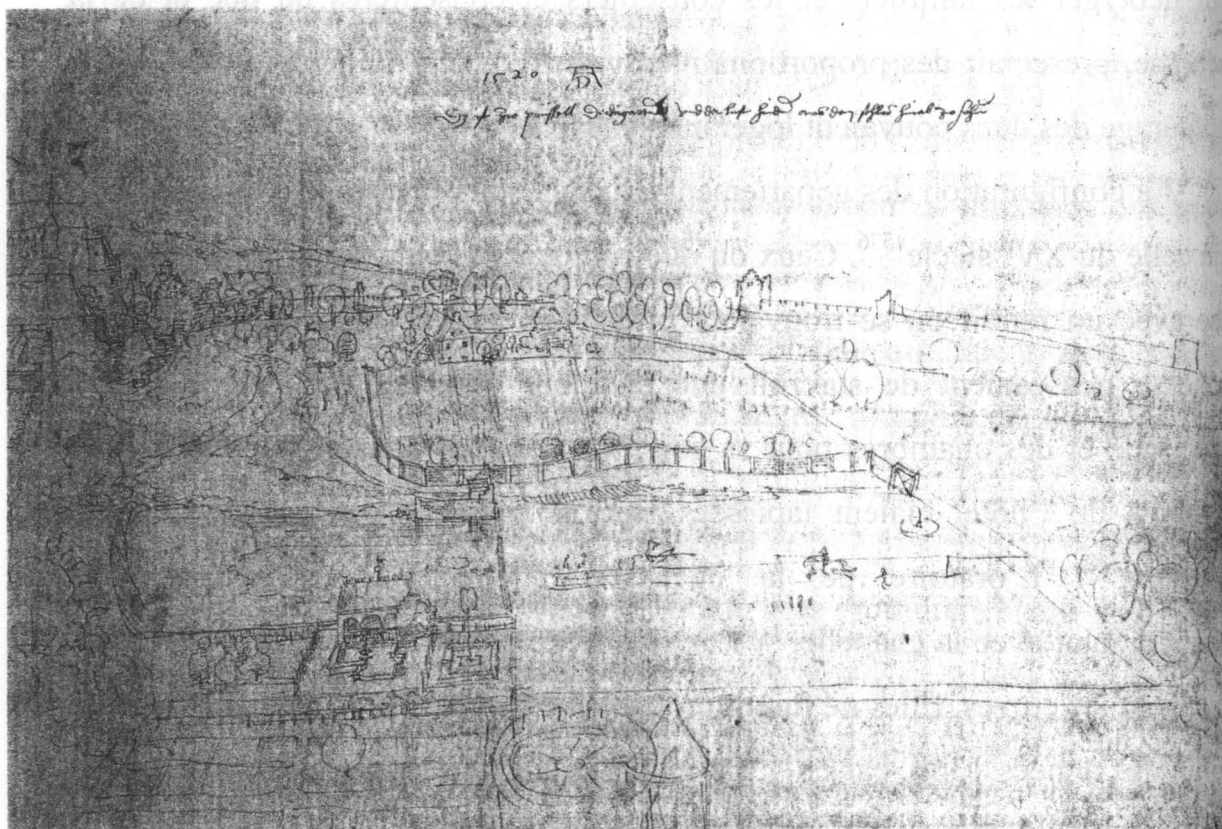
<sup>1576</sup> Pour la résidence de Bruxelles aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles dans le contexte des résidences dans les Pays Bas voir Krista DE JONGE, « Hofordnungen als Quellen der Residenzforschung? Adlige und herzogliche Residenzen in den südlichen Niederlanden in der Burgunderzeit », in: *Höfe und Hofordnungen 1200-1600*. 5. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften in Göttingen veranstaltet gemeinsam mit dem Staatsarchiv Sigmaringen, Sigmaringen, 5. bis 8. Oktober 1996, éd. Holger KRUSE, Werner PARAVICINI, Sigmaringen : Thorbecke, 1999, p. 175-220.

<sup>1577</sup> MARTENS, *L'administration*, op. cit., p. 181, n. 5 (selon AGR, CC, reg. n° 2352, p. 93 et reg. n° 2353, p. 93).

<sup>1578</sup> Selon PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 43 sqq (selon AGR, CC, n°s 2363 et 2364).

Pedelere<sup>1579</sup>. On ne peut néanmoins pas exclure la possibilité qu'il l'ait fréquenté pour d'autres raisons, et ce même au temps où les étuves du palais étaient déjà à sa disposition<sup>1580</sup>.

La chapelle du palais était située, selon un texte de 1375, en haut de la rue d'Angleterre, et dominait l'ancienne enceinte<sup>1581</sup>. Son abside se trouvait dans le prolongement de l'aile d'habitation, comme on peut le voir sur un croquis exécuté par Dürer en 1520, c'est à dire avant la construction de la chapelle de Charles Quint<sup>1582</sup>.



Albrecht Dürer, Les jardins du palais en 1520, croquis à la plume

Vienne, Bibliothèque de l'Académie des Beaux-Arts

Au mois de mars 1377 ou 1378, un tapis rouge aux armes de Wenceslas et de Jeanne, réalisé par le tapissier Guillaume *d'Yssche*, fut posé devant l'autel

<sup>1579</sup> Selon PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 43 sqq : AGR, registre n° 2351 : « Nicholao Pedelere, qui tenet stupham, apud Bruxellam, pro domino duce ibidem stuphando cum sociis militibus et armigeris ab Epiphania Domini (xiiij<sup>e</sup>) lxij usque circa lxiiij, tanquam de xxvij vicibus : xxx moet ; item pro ancillis : iij moet. »

<sup>1580</sup> VERDON, *Les loisirs au Moyen Age*, op. cit., p. 128-152.

<sup>1581</sup> Ingelantstrate, connue aussi sous les noms de rue des Sols et rue Terarken. Voir SAINTENOY, *Les arts et les artistes*, op. cit., p. 62.

<sup>1582</sup> Albrecht DÜRER, *Le parc du palais de Bruxelles (1520)*, dessin à la plume, 282 x 400 mm, Vienne, Bibliothèque de l'Académie des Beaux-Arts, n° 2475.

la chapelle, sous les pieds des ducs<sup>1583</sup>. L'intérieur de la chapelle ainsi que le passage qui menait d'elle au bâtiment des salles d'apparat furent décorés de fresques peintes par Jean de Woluwé, achevées en 1384-1385<sup>1584</sup>. Il est probablement impossible d'établir si cette chapelle a pu avoir pour modèle l'une des Saintes Chapelles françaises. L'empereur Charles IV, qui avait reçu son éducation à Paris et à Saint-Germain-en-Laye, avait été si émerveillé par les Saintes Chapelles de saint Louis qu'il y avait vues que la reconstruction de la chapelle du château de Prague (appelée la chapelle de Tous les Saints<sup>1585</sup> et consacrée en 1387) fut mise en œuvre sur leur modèle (1370-1378) par Petr Parléř<sup>1586</sup>. Notons également que le grand-père de Wenceslas, Louis I<sup>er</sup> de Bavière, avait construit une (première) Sainte Chapelle à Bourbon-l'Archambault en 1314 ou en 1315.

Selon Claudine Billot, qui ne prend pas en considération la chapelle fondée par Charles IV, une Sainte Chapelle doit répondre à cinq critères :

1) Elle doit être la chapelle d'un palais ou château royal ou princier, condition remplie par la chapelle de Bruxelles aussi bien que par celle de Prague.

2) Le fondateur doit descendre de saint Louis et avoir, outre saint Louis, Charlemagne pour protecteur. Cette condition est remplie par Jeanne et Wenceslas, mais non par Charles IV. Toutefois, selon les critères de l'époque, le parrainage était considéré comme un lien de consanguinité et le roi de France Charles le Bel était parrain de confirmation de Wenceslas-Charles. Son prénom fut adopté par le futur empereur, qui accordait une grande attention au culte de Charlemagne : sur la plus haute colline de la Nouvelle Ville de Prague, il fonda, en 1350, l'église Saint Charlemagne, construite par Mathias d'Arras sur le modèle de la rotonde polygonale de la chapelle impériale d'Aix-la-Chapelle (un couvent d'augustins vint ensuite se rattacher à cette nouvelle église<sup>1587</sup>). Grâce au parrainage de Charles le Bel, l'empereur Charles IV pouvait également se considérer dans une certaine mesure comme descendant de saint Louis.

---

SAINTENOY, *Les arts et les artistes*, op. cit., p. 63.

SAINTENOY, *Les arts et les artistes*, op. cit., p. 64 ; SMOLAR-MAYNART et al., *Le Palais de Bruxelles*, op. cit., p. 22, 24.

La fête de la Toussaint est cependant liée à la personne d'un autre Louis, l'empereur Louis de Bavière. Celui-ci avait institué la fête de Tous les Saints sur tout le territoire de l'Empire carolingien en 800. Non seulement Charles IV puisa dans la tradition française, mais il renoua aussi avec la tradition carolingienne, modifiant la tradition française en fonction des besoins de la représentation impériale.

Karel NEUBERT, Karel STEJSKAL, *Dějiny umění. Umění na dvoře Karla IV.*, Praha : Euromedia Group, 2003, p. 25, 164 ; Lenka BOBKOVÁ, Milena BARTLOVÁ, *Velké dějiny země Koruny české*, t. IV (1310-1402), Praha – Litomyšl : Paseka, 2003, p. 242.

Cette chapelle ne fut pas achevée avant la mort de l'empereur. KAVKA, *Karel IV.*, p. 153.

3) Une Sainte Chapelle doit être construite sur le modèle architectural des Saintes Chapelles, auquel se conformait probablement celle fondée par Charles IV, mais il n'est ni confirmé ni exclu que celle de Jeanne et de Wenceslas l'ait été elle aussi.

4) Elle doit abriter une épine de la Sainte Couronne ou un éclat de la Vraie Croix, reliques déposées par saint Louis dans la Sainte-Chapelle de Paris : cette condition était probablement remplie par la chapelle pragoise, tandis qu'à Bruxelles, les reliques de la Sainte-Croix semblent avoir été vénérées dans la Chapelle de Saint-Jacques, à Coudenberg<sup>1588</sup> ; on ignore quelle était la relique contenue dans le précieux reliquaire que Jeanne de Brabant reçut de Charles V.

5) Quant aux messes et heures canoniales « à l'usage de Paris » de rigueur dans une vraie Sainte Chapelle, nous n'avons pas d'indications relatives aux chapelles de Prague et de Bruxelles<sup>1589</sup>. Lors de son voyage à Paris en 1378, Charles IV pria le roi de France Charles V de lui offrir un livre d'heures et en reçut deux<sup>1590</sup>. Il n'est pas exclu que ces deux volumes, de même que les reliques que Charles IV reçut alors en France, aient été destinées à la chapelle castrale de Prague. Quant à la chapelle de Bruxelles, on peut constater que l'usage liturgique de la Sainte Chapelle n'était pas étranger à Jeanne et à Wenceslas<sup>1591</sup>.

Sous le gouvernement de Jeanne et de Wenceslas, la petite salle d'apparat (*aula parva*) fut probablement refaite : elle s'éclaira d'une grande fenêtre et un portail d'entrée en commandait l'accès ; dans son voisinage immédiat furent aménagés des locaux de travail pour la recette générale, les conseillers et la chancellerie (chambre du Conseil, chambre des Comptes). La finition extérieure était en pierre calcaire de Bruxelles, blanche teintée de beige rosé ; les murs intérieurs étaient enduits – peints ou recouverts de tissu, de draps ou de lin, parfois de tapisseries ; les sols étaient carrelés. Des lanternes assuraient l'éclairage des vastes salles et de certains couloirs. L'ensemble du palais fut pourvu de nouvelles canalisations en plomb qui traversaient le jardin et approvisionnaient les fontaines. Le plombier Henri van Alboem, en collaboration avec Jean de Riwe et le charpentier Robert Timmerman, employa 1170 livres de plomb<sup>1592</sup>. Composés d'une série de petites bâtisses mal alignées, les communs comprenaient les cuisines avec leurs dépendances, boucherie,

<sup>1588</sup> DUMONT, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., p. 42.

<sup>1589</sup> Claudine BILLOT, *Les Saintes Chapelles royales et princières*, Paris : Editions du patrimoine, 1998, p. 9-15.

<sup>1590</sup> *Chronique des règnes de Jean II et Charles IV*, éd. cit., t. II, p. 264.

<sup>1591</sup> DE WINTER, *La bibliothèque de Philippe le Hardi*, op. cit., p. 227-230.

<sup>1592</sup> SAINTENOY, *Les arts et les artistes*, op. cit., p. 81.

boutellerie, paneterie, fruiterie, boulangerie, pâtisserie, fours *etc.*, ainsi que des écuries, étables, remises et granges<sup>1593</sup>.

Une partie de la vieille enceinte fit place à un jeu de paume, installé dans une ancienne barbacane transformée à cette fin. Les modifications causées par l'installations du jeu de paume sont visibles sur la tapisserie de la suite des *Chasses de Maximilien* représentant le *Mois de mars*, *La Chasse au cerf* ou *Le Départ pour la chasse*<sup>1594</sup>.



Barend Van Orley, *Chasses de Maximilien*, Le mois de Mars (1548-1552)

Le jeu, alors appelé à *la cache*, comptait parmi les préférés du duc. Comme en témoignent les sources comptables, il y perdit quelquefois<sup>1595</sup>.

<sup>1593</sup> SMOLAR-MAYNART *et al.*, *Le Palais de Bruxelles*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>1594</sup> Atelier de J. Ghieteels, Bruxelles, tapisserie, 440 x 750 cm, Paris, Musée du Louvre, Département des Tapisseries ; *Dessin préparatoire aux Chasses de Maximilien*, mois de mars (avant 1534) par Barend Van Orley, encre brun, lavis bleu, plume 0,398 m x 0,570 m, *ibidem*. SMOLAR-MAYNART *et al.*, *Le Palais de Bruxelles*, *op. cit.*, p. 20, 22.

<sup>1595</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, *op. cit.*, p. 19.

Le jardin bénéficia d'embellissements qui en firent un lieu plein d'agrément. Les viviers furent agrandis, la végétation vieillie fit place à de nouvelles plantes, les murs du parc furent rehaussés et l'abattoir du palais caché par un mur<sup>1596</sup>. Dans la partie paysagère du jardin, les ducs firent édifier un pavillon d'été à étages en bois de hêtre et de chêne, dont l'intérieur fut carrelé. Le tailleur de pierre Colard Garnet, qui avait également exécuté dans les années 1360 le tombeau de Jean III de Brabant dans l'abbaye de Villiers, créa une nouvelle fontaine. Au milieu de la pièce d'eau, une vasque supportait un dais de pierre qui abritait neuf statues<sup>1597</sup>. Cette fontaine, qui devait remplacer l'ancienne et qui coûta aux ducs 737 ¼ moutons, fut achevée en 1367<sup>1598</sup>. Il ne fait pas de doute que le jardin du palais de Bruxelles ressemblait aux vergers et jardins que la littérature médiévale fait l'endroit des songes.

Faisons encore mention d'un personnage célèbre susceptible d'avoir participé aux travaux de construction et de décoration poursuivis à Bruxelles sous Jeanne et Wenceslas, Klaas Sluter, inscrit entre le 27 janvier 1379 et le 13 février 1380 parmi les tailleurs de pierre bruxellois de la Confrérie saint Jacques. Il quitta plus tard la ville avec quelques-uns de ses collègues bruxellois, probablement en 1384, après la mort de Wenceslas, pour être embauché, vers le 1<sup>er</sup> mars 1385, dans l'atelier de Jean de Marville, alors au service de Philippe le Hardi à Dijon, et pour en prendre direction après la mort de son maître<sup>1599</sup>.

Quittée par de nombreux artistes après la mort de Wenceslas, Bruxelles perdit sa vivacité et son éclat de grand centre européen, restant essentiellement capitale du Brabant-Limbourg, car le Luxembourg, les biens impériaux sur le Rhin et en Alsace, ainsi que les fiefs français de Wenceslas retournèrent entre les mains des rois de Bohême, des Romains, et de France.

---

<sup>1596</sup> SMOLAR-MAYNART *et al.*, *Le Palais de Bruxelles*, *op. cit.*, p. 20, 26.

<sup>1597</sup> SAINTENOY, *Les arts et les artistes*, *op. cit.*, p. 61 sqq, 82.

<sup>1598</sup> SAINTENOY, *Les arts et les artistes*, *op. cit.*, p. 81.

<sup>1599</sup> Jozef DUVERGER, *De Brusselsche Steenbickelaren, beldhouwers, bouwmeester, metselaars enz. Der XIVe en XVe eeuw. Met een aanhangsel over Klaas Sluter en zijn brusselsche medewerkers te Dijon*, Gent : Vyncke, 1933, s. 22-30.

## XVI.B Luxembourg et Ivoix

Luxembourg, à 200 kilomètres de Bruxelles, reçut comme elle, au cours du XIV<sup>e</sup> siècle une nouvelle enceinte, qui remplaça le vieux rempart du XII<sup>e</sup> et qui augmenta l'étendue de la ville de 80 hectares. De cette enceinte ne subsistent pas aujourd'hui que la tour Altmünster, datant du temps de Wenceslas I<sup>er</sup>, et quelques tours du mur dit de Wenceslas II (1383-1419)<sup>1600</sup>. Les travaux sur ce rempart commencèrent vers 1320 et se prolongèrent tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle, ce qui s'explique surtout par la « grande » politique des comtes et ducs de Luxembourg.

Le budget communal de Luxembourg n'était cependant pas déficitaire et la ville vécut une phase de croissance économique jusqu'en 1383, année de la mort du duc, date à laquelle les premières marques d'une crise économique se manifestèrent : la monnaie devint moins stable ; les prix du blé augmentèrent vigoureusement ; le salaire nominal baissa. La croissance fut favorisée, selon Michel Pauly, moins par des raisons politiques que par la situation sur la grande route commerciale reliant deux régions dominant l'économie européenne, la Lombardie et la Flandre. Rappelons néanmoins que la sécurité des marchands sur ces routes fut un objectif constant de la politique de Wenceslas, auquel il se consacra presque sans cesse. Elle était aussi la raison d'être des *landfriedes* en Lotharingie et des trêves et contrats bilatéraux entre le duc de Luxembourg d'une part et l'archevêque de Trèves ou la ville d'Aix-la-Chapelle de l'autre. Elle influença aussi l'orientation de la politique territoriale poursuivie par le duc à travers les nouvelles acquisitions, s'agisse d'achats (par ex. Fauquemont) ou de fiefs impériaux qui lui furent engagés (Kaiserslautern, l'avouerie d'Alsace *etc.*)<sup>1601</sup>.

Comparé à Bruxelles, Luxembourg était une ville moyenne, dont le nombre d'habitants passa au cours du XIV<sup>e</sup> siècle de 915 foyers (1311) à 995

---

<sup>0</sup> Michel PAULY, « Le Bas Moyen Age. Chances et handicaps d'une ville et de ses habitants », in : *La ville de Luxembourg*, éd. Gilbert TRAUSSCH *et al.*, Anvers : Fonds Mercator, 1994, p. 61-80 ; Jean-Pierre KUNERT, « De la ville fortifiée du Moyen Age à la forteresse des Temps modernes », *idem*, p. 81-86.

<sup>1</sup> Cf. nos chapitres III.D, IV.A, VIII.A-C, XIV.C.



(1380-1381), ou encore du nombre de 5000 bourgeois du début du siècle à celui de 7000 au début du XV<sup>e</sup>. Luxembourg ne fut pas plus que Bruxelles frappée par l'épidémie de peste de 1348-1349; parmi les régions ravagées comptaient surtout les Ardennes luxembourgeoises.

Si Luxembourg n'était pas la résidence principale du duc Wenceslas, elle pouvait bénéficier de la présence relativement fréquente de la famille impériale: de Charles IV, puis de son fils Wenceslas, qui allait hériter du duché après la mort de son oncle. Durant le règne de Wenceslas I<sup>er</sup> de Bohême au Luxembourg (1352-1383), Charles IV y séjourna sept fois : en mars 1354, en novembre 1356, en janvier 1363, en juin 1372 – cette fois-ci accompagné de son fils Wenceslas – puis à nouveau en janvier 1377, et enfin du 20 janvier au 19 février 1378, à son retour de Paris. Wenceslas IV passa également un certain temps au Luxembourg avant son départ pour la France dans la suite de son père, qu'il rejoignit à Aix-la-Chapelle vers le 8 décembre 1377. Des tournois eurent lieu à Luxembourg en 1370 et en juillet 1377. Nous n'avons que peu de renseignements sur le château de Luxembourg au XIV<sup>e</sup> siècle, mais il ne semble pas que de grands travaux aient eu lieu à cette époque. On peut supposer que certains travaux d'entretien, de reconstruction ou d'embellissement furent exécutés : un maçon nommé Hennekin de Diffterdange travailla au château pendant soixante-trois jours en 1381<sup>1602</sup>.

Outre la ville de Luxembourg, Wenceslas séjournait assez fréquemment à Ivoix (France, dép. des Ardennes), ville aux origines romaines et peut-être même plus anciennes. Ivoix, ancienne « capitale » des comtes de Chiny, située sur la voie romaine menant de Trèves via Luxembourg et Ivoix à Reims, fut sans doute fortifiée dès le XIII<sup>e</sup> siècle pour protéger l'atelier monétaire installé par Louis V (1268-1299), qui y fonctionna jusqu'au règne de Louis VI, comte de Chiny (1310-1316). Jean l'Aveugle acquit la prévôté et la châtellenie d'Ivoix respectivement en 1337 et en 1340 et Wenceslas y ouvrit à nouveau l'atelier monétaire en 1356. A Ivoix, situé à 80 kilomètres à l'ouest de Luxembourg, se

<sup>1602</sup> PAULY, « Le Bas Moyen Age », in : *La ville de Luxembourg, op. cit.*, p. 68, n. 29-30.

avait un château comtal qui prit l'appellation de donjon (1313), par position à la forteresse de la ville. Un document de 1353 distingue le *donjon*, le *chastel* et le *bourc*<sup>1603</sup>. En 1372, il était question de faire réparer la fortification, qui devait avoir alors quatre portes et plusieurs (probablement cinq) tours ou bastions<sup>1604</sup>. Il ne subsiste plus rien de la ville d'Ivoix de nos jours.

Le 13 janvier 1362, Wenceslas céda Ivoix (ainsi que Virton et la Ferté) à titre viager à sa conjointe, à condition que ces terres reviennent aux ducs de Luxembourg après son décès<sup>1605</sup>. Il est intéressant de noter que parmi les vassaux du duc de Luxembourg qui percevaient leurs rentes en la prévôté d'Ivoix, on trouve Eudes de Grancey, second mari de Béatrix de Bourbon, mère de Wenceslas. Sa rente lui était quelque fois versée par le prévôt d'Ivoix, Thierry Jehel, et l'écuyer d'Eudes, Maugis de l'Épaulé (*Maugis de Lespault*), vint plusieurs fois chercher cet argent à Ivoix en personne<sup>1606</sup>. Le prévôt Thierry Jehel était chargé de la réception des aides accordées à Wenceslas par les États du Luxembourg en 1374<sup>1607</sup>.

Des travaux d'entretien étaient en cours au château d'Ivoix en 1383 : Il fallut « payer les ouvriers qui faisoient les ouvraiges pour mons., tant à la cuisine comme ou chastel d'Yvoix au plus nécessaires lieux, 300 frans »<sup>1608</sup>. Curieusement, la cuisine est mentionnée comme si elle ne faisait pas partie du château. Dans le compte de l'aide de 1374, on trouve d'ailleurs une mention des ouvriers brabançons qui « vinrent à Ivoix pour visiter la maison mons. » (été 1375 ?)<sup>1609</sup>. On ne peut donc pas

<sup>1603</sup> Jules VANNERUS, « Trois villes d'origine romaine dans l'ancien Pays de Luxembourg-Chiny : Arlon, Bitbourg et Yvoix », in : *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques*, 5<sup>e</sup> série (Académie royale de Belgique), année XXI, Bruxelles : Hayez, 1935, n° 8-9, p. 226-256, ici p. 239-247 ; voir aussi du même chercheur « Charte et Status d'Yvois-Carignan (1213-1539) », in : *BCRH*, C, 1936, p. 231-263 ; Charles-Joseph DELAHAUT (+), *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et Mouzon*, publiés par M. l'Écuy, ancien Abbé-Général de Prémontré, Paris, 1822. Voir aussi HOLLENFELTZ, « Le tombeau », art. cit., p. 14-16.

<sup>1604</sup> DELAHAUT, *Annales*, op. cit., p. 82 sqq, 90 ; VANNERUS, « Trois villes », art. cit., p. 236.

<sup>1605</sup> Le 13 janvier 1362 à Ivoix ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, s. 57-59, n° 1033.

<sup>1606</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. IV, s. 405, ç. 2747 ; s. 453, ç. 2844.

<sup>1607</sup> Voir GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 571-600.

<sup>1608</sup> GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 592, l. 18-20 : « A mes. Wery de Munob, recepveur d'Yvoix, pour le temps pour delivret à lui pour payer les ouvriers qui faisoient les ouvraiges pour mons., tant à la cuisine comme ou chastel d'Yvoix au plus nécessaires lieux, 300 frans. » (en 1378).

<sup>1609</sup> GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 582, l. 36-37.

exclure que les ducs n'aient pas habité le château (*chastel*), mais une maison en ville appelée parfois aussi l'*ostel*<sup>1610</sup>, dont l'architecture devait servir d'exemple pour certaines constructions au Brabant.

Nous avons connaissance d'artistes actifs dans la localité, tels que Henriët, l'orfèvre d'Ivoix<sup>1611</sup>, ou encore Jean d'Avignon (« *maistre Jehan, le ghisternier d'Ivoix* »), joueur de guinterne ou ménestrel (où plutôt improvisateur) demeurant d'habitude à Ivoix ou à Chiny et qui partit pour Paris en 1375<sup>1612</sup>. Son œuvre n'a probablement pas été conservée, et on n'apprend son existence que par les comptes dépouillés par Alexandre Pinchart : le 25 février 1380, Jean d'Ivoix reçut de Wenceslas 2 francs de gratification à Bruxelles ; au mois de décembre de la même année, quoique d'un âge déjà avancé, il se rendit au duché de Luxembourg sur ordre du duc. Il récita devant lui des vers qui lui valurent, le 24 mars 1382, 2 peters d'or, et apporta, deux jours plus tard, des fruits à la souveraine. En 1383, on le trouve à nouveau à Bruxelles, où il reçut de Jeanne 4 francs pour différents objets qu'il lui avait offerts. Il survécut à Wenceslas, car le 6 novembre 1384, il reçut une nouvelle fois un don de 4 florins, et apporta encore des fruits à Jeanne vers la fin de décembre 1385 ou au début du mois suivant<sup>1613</sup>.

La vive inclination de Wenceslas pour la ville et la contrée d'Ivoix est surtout confirmée par le fait qu'il choisit d'être inhumé à l'abbaye cistercienne d'Orval (Belgique, province du Luxembourg), centre spirituel du comté de Chiny, située à 20 kilomètres du château. Par ce choix, très différent de ceux de ses prédécesseurs sur le trône luxembourgeois et donc mystérieux et difficile à expliquer, Wenceslas devint le dernier « comte de Chiny » inhumé dans cette abbaye. Son tombeau, occupant originellement le milieu du chœur de l'église

<sup>1610</sup> Par exemple GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 583, l. 32.

<sup>1611</sup> GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 573, l. 27.

<sup>1612</sup> GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 581, l. 30.

<sup>1613</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 41 sqq et 61 sqq, n. 95 (selon AGR, CC, reg. n° 2367 : « *Gegeven meester Jan Yvoix, xxiiij in meerte, die Minenhere sproken ghesproken had.* » et reg. n° 2370 : « *Omme te geven meester Jan Ybus, den sprekeren mitten cleyenen hoede : iiij guld.* »)

Notre Dame d'Orval et fort endommagé au cours des siècles, se trouve encore aujourd'hui dans les vestiges du site<sup>1614</sup>.

Le duc légua à l'abbaye une rente annuelle s'élevant à deux cents florins d'or et assise sur les revenus de la prévôté d'Ivoix<sup>1615</sup>.

## XVI.C

### Les bâtards de Luxembourg et de Brabant.

#### Les résidences d'Aymeries et de Binche

Aymeries<sup>1616</sup>, de même que les terres de Dourlers et Raismes, faisaient partie des fiefs hainuyers des comtes de Luxembourg. Après la mort de Jean l'Aveugle, Béatrix de Bourbon y percevait son douaire, puis, en 1351, elles furent promises en tant que douaire à Jeanne de Brabant, au cas où Wenceslas mourrait avant elle, comme cela se produisit en 1383. Binche (Belgique, province du Hainaut en Wallonie) constituait l'autre douaire hainuyer de Jeanne, qu'elle détenait en tant que veuve de Guillaume d'Avesnes dès le 1<sup>er</sup> décembre 1345<sup>1617</sup>. André Uyttebrouck a calculé que la duchesse Jeanne passa 182 jours à Aymeries et à Binche dans les années 1363-1402 sur un total de 14 245, ce qui représente 1,28 % des séjours de la duchesse<sup>1618</sup>. Le douaire hollandais de la duchesse, sa rente sise à Dordrecht, ne fut pas payé régulièrement, et il fut convenu avec Albert de Bavière, lors du règlement d'un conflit, que la prévôté de Binche serait engagée à Wenceslas jusqu'à la fin de sa vie<sup>1619</sup>. Aymeries se trouve à 40 kilomètres de Binche, étape importante au carrefour de deux routes (dont celle

<sup>1614</sup> Le tombeau fut endommagé pour la première fois en 1637, lors de l'invasion des troupes françaises du Maréchal de Châtillon, puis en 1793, lors de la Révolution française, par l'incendie allumé dans l'abbaye par les troupes du général Loison. La communauté des moines fut alors dispersée et le site resta en ruines jusqu'en 1926. Le tombeau a pu être partiellement reconstitué, mais les ossements du duc sont perdus. Jean-L. HOLLENFELTZ, « Le tombeau de Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant, à l'abbaye d'Orval », Arlon : Willems-Gascu 1932, extrait du *Bulletin trimestriel de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, 1932, 8<sup>e</sup> année, n° 1, p. 1-26 ; Christian GREGOIRE, « La restauration du musée de Wenceslas à l'abbaye d'Orval », in : *Hémecht. Revue d'histoire luxembourgeoise*, 21, 1969, n° 1, p. 63-73.

<sup>1615</sup> HOLLENFELTZ, « Le tombeau », art. cit., p. 14, p. 17 ; BERTHOLET, *op. cit.*, t. VII, p. 113 sqq.

<sup>1616</sup> France, département du Nord. Le château d'Aymeries fut détruit pendant la Grande révolution.

<sup>1617</sup> PIERARD, *Les douaires*, *op. cit.*, p. 73, 78 sqq.

<sup>1618</sup> UYTTEBROUCK, « Les résidences », art. cit., p. 203. Il n'a sans doute compté que les jours à Binche pour lesquels on dispose de preuves. Il me semble que le nombre réel des jours passés à Aymeries et à Binche pourrait avoir été en fait plus élevé.

<sup>1619</sup> 27 janvier 1365 et 10 mai 1366, voir PIERARD, *Les douaires*, *op. cit.*, p. 84 sqq.

Brunchaut – chaussée romaine reliant Bavai à Maastricht et Cologne), elle même située à cinquante kilomètres de Bruxelles, sur la route menant via Nivelles et Maubeuge vers Paris. L'essor de la ville et de la prévôté, région de terres fertiles, était largement stimulé par le passage des marchands<sup>1620</sup>.

Les origines de la ville de Binche remontent au règne de Baudouin IV dit « le Bâtitteur », comte de Hainaut, mort en 1171. Son épitaphe précise qu'« il bâtit de fond en comble et munit de tours et édifices la ville de Binche ». Il y construisit aussi un castrum ou château-fort appelé dans les documents de l'époque « l'hostel de la Salle » ou « le chastel de la Salle », qui occupait l'emplacement actuel du parc<sup>1621</sup>. Kervyn de Lettenhove a relevé, probablement dans les comptes gérés par Gérard d'Obiez (sans les citer), quelques mentions concernant les travaux d'entretien au château et la vie dans l'hôtel sous le règne de Jeanne et Wenceslas. Se rendant parfois à Aymeries, les ducs avaient l'habitude d'y passer le dernier mois de l'été et le premier mois de l'automne<sup>1622</sup>. Il ne fait pas de doute que ces séjours au château de Binche étaient pleins d'agrément :

« Le prévôt l'avait récemment fait revêtir de nouveaux lambris par maître Jean des Espringales, et il l'avait aussi fait orner de splendides vitraux, œuvre de Jean Mullart, qu'on n'avait cru pouvoir mieux préserver de tout accident qu'en les faisant garnir de treillis de fer par le maître d'artillerie du duc Albert de Bavière. Sous les voûtes serpentaient des guirlandes de fleurs ; on répandait sur le pavé un tapis de verdure, et c'était là qu'on servait sur les nappes de Bourgogne tantôt la meilleure venaison des Ardennes, tantôt du poisson de la Sambre et des œufs de Lestines assaisonnés de gingembre, de cannelle, de safran et d'autres épices dont il fallait noyer la chaleur appétissante dans les flots de vin de Saintonge ou d'Alsace »<sup>1623</sup>.

C'est également à Binche, entre autres, que vivaient les bâtards de Luxembourg. Les historiens ont relevé à partir des comptes cinq fils naturels de Wenceslas<sup>1624</sup>. Les moins connus en sont Henri et Charles. Le premier était fils

<sup>1620</sup> PIERARD, *Les douaires*, op. cit., p. 156.

<sup>1621</sup> Le château fut reconstruit par Marguerite de York (fin du XV<sup>e</sup> siècle) et Marie de Hongrie (XVI<sup>e</sup> siècle) et rasé en 1704. Les résultats des fouilles archéologiques effectuées en 1916 ont été publiés par Emile DEVREUX, *Les châteaux de Binche*, 1930, in : *Annales du cercle archéologique de Mons*, 54, 1935-1936, Mons et Frameries : Union des imprimeries, 1936.

<sup>1622</sup> En 1373, 1374, 1376, 1377, 1378, 1380, 1381 et 1382. Voir les Annexes IV.1 Les séjours de Wenceslas de Bohême et IV.2 Itinéraire.

<sup>1623</sup> KERVYN DE LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in : *Œuvres de Froissart. Chroniques*, t. I, p. 255.

<sup>1624</sup> Voir UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. II, Annexe IV, p. 768 sqq ; WURTH-PAQUET, « Avant-propos », éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 2, n. 1 ; KINSCH, art. cit., p. 73, n. 2.

d'une femme de Louvain. Il devint chanoine de Louvain en 1381 et resta à ce poste jusqu'en 1383<sup>1625</sup>. Charles n'est mentionné dans les comptes que plusieurs années après le décès de Wenceslas, toujours cependant en tant que fils du duc : « *Karle minsj heren schertoghen Weynselins zone was* »<sup>1626</sup>. Il recevait à l'occasion des draps d'habillement<sup>1627</sup>. Les trois autres « bâtards de Luxembourg » étaient Gilles, Jean et Guillaume. Kervyn de Lettenhove confond Guillaume et Gilles, qu'il considère comme une seule personne<sup>1628</sup>.

Gilles, probablement l'aîné des fils de Wenceslas, est mentionné à plusieurs reprises dans les comptes de la recette générale de Brabant, dans les comptes de l'aide luxembourgeoise, ainsi que dans ceux de Binche : il recevait des vêtements, était défrayé de certains frais de logement, *etc.*<sup>1629</sup>. Quand le fief de Latour (Virton) tomba en déshérence, Wenceslas l'accorda à Gilles, qui prit alors le nom de « de Latour ». Gilles était marié, et sa femme reçut de la duchesse un bracelet pendant la période 1381-1382<sup>1630</sup>. Ils avaient un fils, *Woinchelin* de Latour, nommé d'après son grand-père Wenceslas<sup>1631</sup>.

Jean et Guillaume, tous deux intitulés « bâtard de Luxembourg », sont les fils de Wenceslas le plus fréquemment cités dans les comptes. Ils étaient eux aussi entretenus à la cour<sup>1632</sup>, recevaient des vêtements<sup>1633</sup> et obtenaient des

<sup>1625</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, Annexe IV, p. 769, n. 14 *sqq* (selon AGR, CC, reg. n° 2368, p. 69 : « *Item gegeven Heinrichs mijns heren soens moeder te Loven dat min here beval te houte ende landeren zaken XVII in aprilie [1383]. XXIII mot.* » et reg. n° 2367, p. 119 ; reg. n° 2368, p. 113).

<sup>1626</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, Annexe IV, p. 769, n. 16 (selon AGR, CC, reg. n° 2381, p. 43).

<sup>1627</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, Annexe IV, p. 769, n. 16 (selon AGR, CC, reg. n° 2381, p. 43 ; reg. n° 2379, p. 51 ; reg. n° 2380, p. 67 ; reg. n° 2381, p. 43).

<sup>1628</sup> KERVYN DE LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, t. I, éd. cit., p. 255.

<sup>1629</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, Annexe IV, p. 768, n. 1 (selon AGR, CC, reg. n° 2360, p. 98 : « ... *pro Egidio, filio naturali ducis* » ; reg. n° 2360, p. 81 : « ... *per Egidium filium bastardum ducis* » ; reg. n° 2361, p. 98 : « ... *pro Egidio, filio ducis* » ; reg. n° 2363, p. 73 : « *Gielijns, mijn heren bastart zone* » ; voir aussi CC, reg. n° 2362, p. 125 ; n° 2367, p. 116 et Comptes en rouleaux n° 2424).

<sup>1630</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, Annexe IV, p. 768 et n. 2 (selon AGR, CC, reg. n° 367, p. 125).

<sup>1631</sup> KINSCH, art. cit., p. 73, n. 2.

<sup>1632</sup> Dans les dépenses des comptes des droits de reliefs de fiefs (AGR, CC, reg. n° 17 144, fol. 59r°, 73r°, 85r°, 104r°, *etc.* cf. DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 276) un alinéa est consacré chaque année aux frais occasionnés par l'entretien de Guillaume de Sayn, de Jean, bâtard de Luxembourg,

secours en cas de maladie<sup>1634</sup>. Ils vivaient au palais de Bruxelles et à Binche : « les dépenses occasionnées par leur goût du faste et leurs amusements sans nombre, leurs déplacements dans le douaire [de Jeanne] ou en dehors, étaient à charge du domaine »<sup>1635</sup>. Gérard d'Obiez, prévôt de Binche, et Jean Froissart, curé des Estinnes-au-Mont, étaient chargés de l'éducation de ces deux jeunes hommes<sup>1636</sup>. Gilles les fréquentait de temps en temps – Thierry Jehel enregistra dans le compte de 1374 les dépenses qu'il fit en allant de Latour à Binche<sup>1637</sup>.

Jean et Gilles remplissaient parfois certaines tâches au service de leur père : le premier accompagna les seigneurs luxembourgeois lorsqu'ils attendaient à Ivoix la venue de la grande compagnie (1375) ; l'autre était parfois envoyé remplir quelque mission – pour rendre par exemple visite au maire de Beaumont<sup>1638</sup>. Jean participait à de nombreuses joutes<sup>1639</sup> ; il possédait même une bannière de tournoi<sup>1640</sup>. Il se peut que la mention du « *bastart de Braiban* » qui reçut du roi de France le 17 octobre 1377 une somme de 100 francs pour services rendus, se rapporte soit à Gilles, soit à Jean<sup>1641</sup>.

Jean et Guillaume prirent part au tournoi de Mons (1376 ou 1377) : Guillaume, « *bastart de Monsigneur* », « *au behourt qui fu à Mons, le lundy et mardy après*

---

parfois aussi de Guillaume, et du fou du duc, du valet du fou, des garçons d'écurie et des valets des bêtes de somme.

<sup>1633</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, Annexe cité : achats de vêtements pour Jean, voir AGR, CC, reg. n° 2362, p. 83, 85-88, 90, 97 ; reg. n° 2363, p. 126 ; reg. n° 2364, p. 102, 104, 105, 108, 114, etc. ; pour Guillaume, voir *ibid.*, reg. n° 2362, p. 72, 85, 86, 88, 91, 97-99 ; reg. n° 2362, p. 78, 135 ; reg. n° 2367, p. 107-108, 118, etc.

<sup>1634</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, Annexe cité (maladie de Jean, cf. AGR, CC, reg. n° 2363, p. 81 et reg. n° 2364, p. 65).

<sup>1635</sup> PIERARD, *Les douaires de Jeanne, op. cit.*, p. 195 citant AGR, CC, Comptes du domaine de Binche, n° 8765 (1372-1373), fol. 10 ; 8766 (1373-1374), fol. 25, 25v° ; 8767 (1374-1375), fol. 23, 25, 26, 26 v°, 30v° ; 8768 (1375-1376), fol. 26, 29, parties, fol. 28 ; *ibid.*, Comptes de la prévôté de Binche 1375-1380, n° 15031, fol. 50.

<sup>1636</sup> PIERARD, *Les douaires, op. cit.*, p. 195 (selon AGR, CC, reg. n° 8776, fol. 21 v° ; et CC, reg. n° 8767 parties).

<sup>1637</sup> GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 582, l. 14-15.

<sup>1638</sup> GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 586, l. 5-7, p. 574, l. 5.

<sup>1639</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, Annexe IV, p. 768, n. 4 (selon AGR, CC, reg. n° 2362, p. 69 ; reg. n° 2363, p. 77, 78 ; reg. n° 2365, p. 60, 109 ; reg. n° 2366, p. 73) ; DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 259, 261.

<sup>1640</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, Annexe IV, p. 768, n. 4 (selon AGR, CC, reg. n° 2363, p. 78 et reg. n° 2366, p. 119).

<sup>1641</sup> LEROUX, *Recherches critiques, op. cit.*, p. 278 ; DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 750, n° 1485.

*Gloses Pasques ... fu armeis à hiaulme* », c'est à dire armé chevalier. C'est vraisemblablement à cette occasion que les frères donnèrent un repas. Guillaume prit également part au tournoi de 1380-1381, mais il semble avoir été beaucoup moins passionné par les tournois que son frère Jean, ce qui pouvait être dû au fait qu'il était probablement plus jeune que lui<sup>1642</sup>. Kervyn de Lettenhove remarque qu'à Binche, une certaine « *demiselle de Boulant* » percevait une rente viagère assez importante, s'élevant à cent livres tournois, que cet éditeur de Froissart juge « énorme puisque celle du sire d'Espinoy n'est que de soixante-cinq livres ». Il se peut qu'elle ait été la mère de l'un des deux fils naturels de Wenceslas élevés à Binche<sup>1643</sup>.

Après la mort de Wenceslas, Jean et Guillaume continuèrent à faire l'objet de la sollicitude de la duchesse Jeanne. A partir de Noël 1385 environ, Jean reçut pour son entretien une somme forfaitaire de 30 moutons par an, Guillaume devant recevoir une somme équivalente<sup>1644</sup>, portée ensuite à 20 peters par an jusqu'en 1405-1406 ; pour la deuxième moitié de l'année 1406, il reçut une somme de 10 couronnes<sup>1645</sup>. A l'occasion de son mariage avec Marie Mennens le 27 juin 1392, la duchesse lui offrit un bœuf gras d'une valeur de 32 moutons. Le 10 décembre 1403, les deux époux reçurent de Jeanne une rente viagère (à deux vies) de 50 francs par an sur la forêt de Soignes<sup>1646</sup>. Sous

<sup>1642</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts, op. cit.*, p. 26, n. 42 (selon AGR, CC, reg. n° 15031) ; UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, Annexe IV, p. 7689, n. 8 (selon AGR, CC, reg. n° 2362, p. 68 et CC, reg. n° 2366, p. 135). Tous deux datent la note sur l'adoubement en 1376 (les 14-15 avril) ou en 1377 (les 30-31 mars) sur la base du compte. Nous n'avons connaissance d'aucun de ces deux tournois. Il serait néanmoins étonnant que dix jours après le tournoi somptueux de Gand donné par Philippe le Hardi, Albert en ait organisé un autre. Il faut donc tenir la date de 1377 pour la plus probable.

<sup>1643</sup> KERVYN DE LETTENHOVE, « Froissart à Lestines », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, t. I, éd. cit., p. 254.

<sup>1644</sup> DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 276.

<sup>1645</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, Annexe IV, p. 768, n. 3 (selon AGR, CC, reg. n° 17144, fol. 198v°, 213r°, 230r°, 248r° ; reg. n° 17145, fol. 8v°, 27r°, 42r°, 61v°, 77v°, 90r° ; reg. n° 17145, fol. 104v°).

<sup>1646</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, Annexe IV, p. 768, n. 5 (selon AGR, CC, reg. n° 2378, p. 60 et reg. n° 2393, f. 149r°). La rente leur fut d'abord payée par le receveur de Brabant, puis, à partir de Noël 1410 par celui de Bruxelles : *ibid.*, reg. n° 4164, 3° compte, fol. 50.



Antoine, Jean entra comme veneur à la Vénerie de Brabant, avec pour gages cent florins de Hollande par an<sup>1647</sup>.

Guillaume accomplit pour la duchesse différentes missions : il se rendit à Aix-la-Chapelle le 29 juillet 1384 ; le 15 août suivant, il accompagna la duchesse au Luxembourg pour rencontrer le roi des Romains et de Bohême Wenceslas (IV), successeur du duc Wenceslas dans de duché<sup>1648</sup>. Guillaume – qui devint en 1405 bailli de Hannut et faisait encore partie de l'entourage ducal sous Antoine de Bourgogne – était probablement familiarisé avec le milieu des Luxembourg de Bohême, car en 1409, il fut envoyé à Prague avec une suite d'ambassadeurs pour en ramener Elisabeth de Görlitz, petite-fille de Charles IV, qui devait être mariée à Antoine<sup>1649</sup>. Il resta ensuite au service de ce dernier : il est mentionné en 1410 comme « huissier de chambre » du duc<sup>1650</sup>. Il était question d'un mariage de Guillaume en 1406<sup>1651</sup>.

Ses capacités de diplomate, ainsi qu'un certain rapport à la Bohême, nous inspirent l'idée d'identifier ce Guillaume avec son homonyme, le seul bâtard connu de Charles IV, dont il est question dans un seul document existant, une dispense papale analysée par Zdeňka Hledíková<sup>1652</sup>. Conservée en forme de formulaire (la date de l'expédition n'est pas donnée), elle fut expédiée par l'un des prédécesseurs du cardinal et pénitencier Lucas Ridolfucci de Gentilibus (qui remplit cet office entre 1382 et 1406), dont le nom figure dans le formulaire. Selon Zdeňka Hledíková, la demande formulée par Charles IV fut rédigée par son pronotaire, Nicolas de Riesenbourg, lequel accompagnait l'empereur lors de sa visite en France en janvier 1378, et qui rédigea également l'acte

<sup>1647</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, p. 768, n. 6 (selon AGR, CC, reg. n° 2378, p. 60).

<sup>1648</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, p. 769, n. 9 (AGR, CC, reg. n° 2370, p. 65, 66); cf. Jiří SPĚVÁČEK, *Václav IV. K předpokladům husitské revoluce*, Praha : Svoboda, 1986, p. 177.

<sup>1649</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, Annexe IV, p. 769 et n. 12 (selon AGR, CC, reg. n° 2394, fol. 382r°).

<sup>1650</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, p. 769, n. 13, selon AGR, CC, reg. n° 2395, fol. 420v°.

<sup>1651</sup> Il devait épouser la fille d'un certain Godefroid de Hannut. Un officier ducal, le maire de Grez, chargé de négocier cette union avec l'éventuel futur beau-père, mais on ignore si le mariage eut lieu. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. II, p. 769 et n. 11.

<sup>1652</sup> Zdeňka HLEDÍKOVÁ, « Několik opomenutých listin k politickému postupu a k životu Karla IV. in : *Medievalia historica Bohemica* (Praha), 5, 1998, p. 35-48 avec un résumé en allemand.

émancipation du dauphin Charles (VI). Comme nous y reviendrons plus bas, Charles IV transitait alors également par les Etats de Wenceslas, lequel l'accompagna d'Aix-la-Chapelle via Maastricht et Louvain à Bruxelles, où des fêtes et des joutes furent organisées, pour continuer probablement via Nivelles, Binche et Le Quesnoy, jusqu'à Cambrai *etc.*

La supplique que Charles IV était censé avoir adressée au pape au sujet de son fils mérite d'être discutée plus en détail. L'empereur avait demandé au pénitencier d'expédier à un jeune homme bâtard une dispense qui lui permettrait de conclure un mariage avec une femme noble apparentée au quatrième degré. La future épouse n'était cependant pas encore choisie. De plus, Charles demanda que les enfants issus de ce mariage (les petits-enfants de l'empereur) soient considérés comme légitimes. La dispense fut adressée « *Guillelmo, filio serenissimi principis, domini Karoli, dei gratia Romanorum imperatoris semper augusti et Boemie regis illustrissimi* ». Charles ne précisa pas s'il prévoyait de choisir lui-même une dame pour son fils ou si Guillaume pouvait se marier à son gré<sup>1653</sup>. Le caractère extraordinaire de cette dispense, qui ne se rapporte pas à des personnes concrètes – car l'épouse n'est pas encore choisie et les enfants pas encore nés – est dû sans nul doute au fait qu'elle fut sollicitée par l'empereur lui-même.

Voici donc un Guillaume de Wenceslas et un autre Guillaume de Charles ! Ne serait-ce pas un trop grand hasard d'avoir deux garçons bâtards du

<sup>1653</sup> HLEDÍKOVÁ, « Několic opomenutých listin », art. cit., p. 38-42 et annexe n° 2, p. 45 *sqq.*, qui donne la dispense *in extenso* : « *Lucas etc. dilecto in Christo nobis Guillelmo, filio serenissimi principis, domini Karoli, dei gratia Romanorum imperatoris semper augusti et Boemie regis illustrissimi, salutem in domino. Sedis apostolice providencia circumspecta non numquam rigorem iuris mansuetudine temperat et, quod sacrorum canonum prohibent instituta, de gratia benignitatis indulget, prout personarum et temporum qualitate id ideo salubriter expedire cognoscit. Sane ex parte dicti imperatoris nobis exhibita petitio continebat, ut tu, cum ad etatem ad hoc aptam perveneris, aut ipse pater tuus vel eius nomine tuo et pro te, sponsalia et matrimonium cum quadam nobili muliere tibi quarto consanguinitatis vel affinitatis gradu coniuncta contrahere valeas aut valet tuque in ipso matrimonio, postquam contractum et coniunctum fuerit, possis licite remanere, sedes apostolica dispensare tecum misericorditer dignemur. Nos igitur attendentes sincere fidei devocionis affectum, quo idem Karolus velut princeps catholicus Romanam ecclesiam reveretur, ipsius una hac parte supplicacionibus inclinati auctoritate domini pape et de eius speciali etc. tecum et cum huiusmodi muliere sic tibi coniuncta, quod tu et ipsa invicem aut alii tuo aut ipsius mulieris nominibus impedimentis huiusmodi non obstantibus matrimonium et sponsalia, ut permittitur, libere contrahere valeatis seu valeant tuque et ipsa mulier in hoc contracto matrimonio remanere possitis, de speciali gracia tenore presentium misericorditer dispensamus prolemque exinde suscipiendam legitimam nunciantes. Datum etc.* »

même nom et à peu près du même âge, se trouvant en même temps soit dans les pays de Wenceslas soit, éventuellement, en France ? Si le bâtard de Wenceslas s'intitulait « bâtard de Luxembourg », celui de Charles pouvait l'être tout autant. Si nous ne nous trompons pas en faisant des deux bâtards Guillaume un seul homme, ce fut vraisemblablement à l'occasion des fêtes de Bruxelles en décembre 1377 que Guillaume rencontra son père et que, par la suite, la supplique fut adressée au pape. En revanche, si le Guillaume de Charles n'était pas le Guillaume de Wenceslas, la seule chose que l'on saurait de lui serait que l'empereur le reconnut comme son fils et sollicita pour lui la dispense mentionnée. Dans le cas contraire, nous saurions que le fils de Charles IV vivait à la cour de Wenceslas à Bruxelles et à Binche, peut-être incognito, mentionné parfois aussi comme bâtard de « Monseigneur ».

L'apparition d'un fils bâtard du grand empereur est une surprise pour les historiens, qui avaient des motifs de croire d'une part que Charles IV fut profondément marqué par la vision ou le rêve de la mort de Guigues de Vienne, qu'il eut en Italie à Lucques, et d'autre part, que la moralité de ce pieux et savant souverain était inaltérable. Ce songe, qu'il décrit dans le chapitre VII de sa *Vita Caroli*, aurait détourné le jeune Charles, « séduit par les gens dépravés » de l'entourage de son père, de la perversité et de l'adultère<sup>1654</sup>. Une telle confession semble tout à fait véridique. Cependant, dans l'optique du songe de la mort de Guigues de Vienne, un enfant naturel aurait probablement été considéré par l'empereur lui-même comme fruit d'un péché. Par ailleurs, son œuvre littéraire compte aussi les *Moralitates*, dans lesquelles il consacre plusieurs paragraphes à la vertu, dont la neuvième parmi les seize qu'il énumère et dont il traite par la suite consiste précisément à éviter l'amour extraconjugal<sup>1655</sup>. Le fait que Charles IV ait eu un enfant naturel jette ainsi une nouvelle lumière sur ses réflexions

<sup>1654</sup> « Vita Caroli IV imperatoris. Život císaře Karla IV. », in : *FRB*, t. III, éd. cit., p. 346 sqq.

<sup>1655</sup> Pour les *Moralitates* de Charles IV voir Karl WOTKE, « Moralitates Caroli quarti imperatoris », in : *Zeitschrift des Vereins für Geschichte Mährens und Schlesiens* 1, 1897, p. 41-76 avec le texte intégral des *Moralitates* ; et les compléments *ibid*, 2, 1898, p. 161 et 3, 1899, p. 100-110.

ralisantes, qui résulteraient dès lors de son expérience personnelle confrontée à son idéal de vie pieuse.

Considérant la pensée et la vie intérieure de l'empereur ainsi que le fait qu'il n'a eu probablement qu'un seul enfant naturel, Guillaume, nous avons de bonnes raisons d'imaginer que la conception de ce fils issu d'un milieu francophone aurait pu avoir lieu premièrement lors d'un voyage de l'empereur à l'Ouest, et deuxièmement au cours d'une période qu'il devait ressentir comme difficile, et donc dans des conditions plutôt exceptionnelles. Par conséquent, c'est l'année 1363 qui se propose comme l'année probable de la naissance de Guillaume. Le 11 juillet 1362, la troisième épouse de Charles IV, Anne de Bohême (Schweidnitz), qu'il avait épousée à Buda en mai 1353, mourut à l'âge de vingt-trois ans, lors de l'accouchement de son troisième enfant. Charles fut alors très affligé : la jeune reine lui avait donné son fils unique<sup>1656</sup>, dont il avait attendu si longtemps la naissance. En décembre 1362, il vint à Aix-la-Chapelle, passa Noël avec son frère Wenceslas et dans les premiers jours de janvier, il rencontra le dauphin Charles à Mouzon. Puis, en mai de l'année suivante, il se maria à Cracovie Elisabeth de Poméranie, petite-fille de Casimir le Grand, roi de Pologne. La naissance de Guillaume est probablement due à cette « pause » entre les deux mariages et au voyage de l'empereur dans l'Ouest de l'Empire.

Résumons : Guillaume naquit en 1363, fut élevé à la cour de Brabant avec les fils de Wenceslas, notamment avec Jean, leur éducation étant confiée à Gérard d'Obiez et à Jean Froissart ; il fut probablement adoubé à l'âge de treize ou quatorze ans, en 1376 ou 1377. En passant par les pays de Wenceslas, Charles IV rencontra son fils, qui avait alors quatorze ans et devait être bientôt majeur, et sollicita pour lui la dispense papale. Si Guillaume ne participa pas à la visite de l'empereur en France et n'entreprit pas un voyage à la cour impériale au cours de l'année suivante, ce dut être la dernière fois qu'il vit son père.

---

<sup>1656</sup> Son premier fils mourut dans la première année de sa vie, et les autres n'étaient pas encore au monde.

## XVI.D

### Les relations entre Wenceslas et ses neveux Valois, 1372-1377. Les résidences françaises de Wenceslas : Paris (?) et Coulommiers en Brie

Comme nous l'avons déjà remarqué dans certains des chapitres précédents, Wenceslas était vassal du roi de France pour une rente de 6000 livres tournois et possédait vraisemblablement un hôtel à Paris que Charles V lui avait offert l'année de son couronnement, en 1364. Nous n'avons pas de preuve de l'existence d'une résidence parisienne de Wenceslas<sup>1657</sup>. Il paraît néanmoins peu probable qu'il ait séjourné à Paris « *devers le roy* », comme ses neveux les princes de France, notamment Philippe le Hardi. Le problème de la résidence parisienne de Wenceslas est lié avec celui de ses voyages à Paris, qui ne présentent pour toute la période 1364-1383 aucune régularité : dans les dix premières années du règne de Charles V, Wenceslas vint seulement deux fois à Paris ; puis dans les huit années suivantes, 1375-1383, il s'y rendit au moins six fois<sup>1658</sup>. Malgré le manque de preuves attestant ses séjours dans la première période, il est plutôt vraisemblable que Wenceslas possédait une maison à Paris – de même qu'Albert de Bavière.

De même que le régent du Hainaut et de la Hollande, le duc de Brabant jouait un certain rôle dans le système de défense du royaume de France dans le Nord. Toutefois, contrairement aux vassaux directs de la Couronne de France, ils n'étaient tous deux pas obligés de participer à toutes les campagnes avec leurs troupes. Leur engagement militaire concernait seulement les opérations sur la frontière septentrionale de la France et était, semble-t-il, plus ou moins volontaire. Etant donné que nous ne connaissons aucun contrat stipulant les obligations de Wenceslas envers le roi de France, il faut supposer que le duc fit à peu près les mêmes engagements, peut-être plus sages et plus modestes, que feu son père, le roi de Bohême Jean l'Aveugle, en 1332, ou, éventuellement,

<sup>1657</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 56 n. 37.

<sup>1658</sup> Voir notre Annexe IV.1. Les séjours de Wenceslas.

qu'aucun contrat n'existait et que les obligations de Wenceslas étaient d'ordre purement moral<sup>1659</sup>.

Nous nous sommes déjà interrogés sur le rapport entre la « guerre de Verdun » et la mobilisation des troupes impériales de Strasbourg et de Metz à l'automne 1358<sup>1660</sup>. Wenceslas et Albert pouvaient être appelés aux armes en cas de besoin extrême survenu sur la frontière nord de la France : Wenceslas fut contacté alors qu'on craignait une invasion des Anglais dans le nord en 1369 ; nous avons du reste considéré la bataille de Baesweiler comme un événement de la guerre de Cent Ans. On trouve également d'autres traces d'un tel rôle du duc de Luxembourg et de Brabant dans la période postérieure.

Après le retour de Wenceslas de captivité, les relations entre le duc et le roi de France furent renouées. Il est probable que Wenceslas effectua un voyage à Paris en 1374 et y visita le chantier de la Bastille<sup>1661</sup>. Ensuite, le 17 novembre 1374, Charles V s'efforça de mettre en ordre les paiements à ses alliés brabançons. Il ordonna de régler tout ce qui pouvait être dû à « *nostre très chier et très amé oncle* » le duc de Brabant, au sire Jean de Bouchout et à Godefroi de la Tour en vertu des rentes annuelles pour lesquelles ils étaient devenus hommes du roi de France et lui avaient rendu foi et hommage<sup>1662</sup>. Au début de l'année 1375, en janvier et en février<sup>1663</sup>, Wenceslas séjourna à Paris. Nous pouvons supposer qu'il alla trouver Charles V et lui parla du projet de l'élection de Wenceslas IV, mais ils discutèrent certainement aussi des services que le duc pourrait offrir au roi, car vers la fin de son séjour, le 20 février 1375<sup>1664</sup>,

---

<sup>1659</sup> Voir les chapitres I.A et XIV.A, Annexe III. Choix de documents justificatifs, n° I.1.

<sup>1660</sup> Voir le chapitre VI.C et VIII.A.

<sup>1661</sup> Pour le voyage effectué en 1374 voir GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 580, l. 2 et 18-19.

<sup>1662</sup> Donné à Melun, DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 560, n° 1079 ; LEROUX, *Recherches critiques*, op. cit., p. 277, n. 6.

<sup>1663</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VI, p. 434, n° 4641 ; p. 487, n° 4749 ; un messenger nommé Romkin fut envoyé auprès de Wenceslas à Paris DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 250.

<sup>1664</sup> Il existe néanmoins une lettre donnée ce même jour par Wenceslas à Bruxelles, il était donc peut-être déjà de retour. En tous cas, il passa à Bruxelles la dernière semaine de février. Voir Annexe IV.2. Itinéraire.

Wenceslas reçut en fief de Charles V la terre de Vailly<sup>1665</sup>, où il assigna une rente annuelle de 1000 sols parisis à Ferry Evrard, sergent d'armes du roi de France<sup>1666</sup>. Un curieux personnage, Nicolas de Habay dit « Colinet », possédait sur la terre de Vailly une pension viagère de 4 sols parisis par jour, que Charles V lui avait assignée peu avant le passage de Vailly entre les mains de Wenceslas : il s'intitulait simultanément valet de chambre de l'empereur et valet de chambre du roi de France<sup>1667</sup>. En 1378, Charles V opéra avec l'archevêque de Reims l'échange de Vailly contre Mouzon, à la frontière luxembourgeoise<sup>1668</sup>.

Nous ne disposons d'aucune preuve qui témoignerait d'une participation de Wenceslas aux négociations franco-anglais qui eurent lieu à Bruges, en Flandre, en 1375 et 1376. Depuis le 23 mars 1375, les princes, les dignitaires ecclésiastiques et les officiers français se rassemblaient à Bruges pour mener les négociations, dont Froissart indique le sujet<sup>1669</sup>. Le rôle principal y fut sans doute joué par Philippe le Hardi, qui offrit, le dimanche du 25 mars, un dîner à plusieurs diplomates et participants : l'archevêque de Ravenne Pileus da Prata, l'évêque de Carpentras, l'évêque d'Amiens, le comte de Sarrebruck et Arnould de Corbie. Ces mêmes personnes, ainsi que les membres de la délégation anglaise, devaient encore dîner plusieurs fois avec Philippe<sup>1670</sup>. Les négociations furent accompagnées d'événements religieux et de fêtes :

---

<sup>1665</sup> Vailly, France, département de l'Aisne ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 80 *sqq.*, n° 4933 : une lettre de Wenceslas du 12 mars 1377, *ibid.*, p. 138, n° 5051 se rapporte à la vérification du compte et de la gestion du receveur de Vailly, Thomas Holion, pour la période du 20 février 1375 (jour où Vailly lui fut donnée par Charles V) au 24 juin 1376. Wenceslas fit savoir que le 8 mars, Godefroid de la Tour, Nicolas Chavre, maître de la monnaie de Brabant, et Jean de Raing avaient procédé à Noyon à la vérification, suite à laquelle il reconnaît rester redevable au dit Thomas d'une somme de 373 ½ francs 3 sols 6 deniers parisis. Cette somme était à déduire du prochain compte de ce receveur.

<sup>1666</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 45, n° 4860 : (sur le rouage de Vailly). La rente fut payée pour la première fois à Ferry Evrard le 18 mars 1376, pour le terme échu du 1<sup>er</sup> janvier 1376, par Thomas Holion, receveur du duc en la ville de Vailly.

<sup>1667</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 80 *sqq.*, n° 4933 et p. 138, n° 5051. Verkooren décrit son sceau : Dans les champ, deux léopards accroupis et affrontés, supportant un soisau au-dessus duquel un homme barbu muni d'ailes et à mi-corps tient suspendue une couronne à trois fleurons. Légende S\*COLINET\*DE\*HABAE\*.

<sup>1668</sup> AUTRAND, *Charles le Sage*, *op. cit.*, p. 446.

<sup>1669</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VIII, p. 349 *sqq.*

<sup>1670</sup> PETIT, *Itinéraires*, éd. cit., p. 116.

« Le duc [de Bourgogne] estant à Bruges en mars, avril, mai, on y fit de grandes prieres pour la paix. L'on porta solennellement le Saint Sang de J.-C. qui est à Bruges, en procession où le duc assista. Ensuite l'on fit force joustes et rejouissances. Le roy d'Angleterre, le prince de Galles et le duc de Baviere envoyerent leurs heraux d'armes aux gens du roy à Bruges »<sup>1671</sup>.

Entre le 21 et le 23 mai 1375<sup>1672</sup>, des joutes eurent lieu à Gand. Albert de Bavière y prit part, mais nous n'avons pas de trace de la présence de Jeanne et Wenceslas. En même temps, comme Quicke l'a remarqué, nous n'avons pas non plus de preuves de contacts entre Philippe le Hardi et Louis de Male : « Il est cependant hors de doute que pendant cette conférence qui dura des semaines, il eut des contacts avec son gendre ... »<sup>1673</sup>. L'absence totale de Wenceslas est, elle aussi, improbable.

De nouveaux pourparlers devaient reprendre selon Froissart à Bruges vers Toussaint (ils reprirent, en réalité, après le Noël). Il rapporte :

« Or parlerons des parlemens qui furent assignet à Bruges. Il est vérités que à le Toussains, li duc de Lancastre et li dus de Bretagne, pour le partie dou roy d'Engleterre<sup>1674</sup>, y vinrent moult estofféement et en grant arroy. Ossi fisent li dus d'Ango (qui demeurait à Saint-Omer conformément aux instructions de Charles V) et li dus de Bourgogne, et remonstroit cascuns de ces signeurs sa grandeur et sa poissance. »<sup>1675</sup>

Wenceslas se tenait au courant de ces négociations, quoiqu'il se soit plutôt concentré sur le passage de la grande compagnie d'Enguerrand de Coucy et sur les dégâts qu'elle était en train de causer en Lorraine et en Alsace. Si Froissart possède sur ces négociations des renseignements assez détaillés, c'est parce que Robert de Namur, qui accompagnait le duc de Lancastre, était du nombre des députés.

<sup>1671</sup> PETIT, *Itinéraires*, éd. cit., p. 117.

<sup>1672</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 223, n. 1 ; cf. PETIT, *Itinéraires*, éd. cit., p. 117, Philippe le Hardi se déplaça de Bruges à Gand.

<sup>1673</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 264.

<sup>1674</sup> Le duc de Bretagne et pair de France Jean IV de Montfort était cousin de Louis de Male : sa mère, Jeanne de Flandre était soeur de Louis de Nevers. Le duc ayant trahi la cause du roi de France et étant devenu vassal du roi d'Angleterre, son duché fut conquis par Charles V (DELACHENAL, *Histoire de Charles V*, op. cit., t. IV, p. 453 sqq). Jean IV se réfugia en Angleterre, puis reçut l'hospitalité du comte de Flandre, auprès duquel il séjourna, selon Froissart, un an et demi. (*Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 127). Son séjour en Flandre causa en 1377 (selon QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 266-271) un grave discord entre le roi de France et le comte de Flandre, que Charles V avait chargé en 1376 de la médiation dans les pourparlers franco-anglais. L'affaire du duc de Bretagne et la mésentente avec le roi de France déséquilibra la politique extérieure du comté de Flandre et occasionna une rupture entre Louis de Male et nombre de ses sujets, qui devait mener à la rébellion de la Flandre et faire du comte un banni.

<sup>1675</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VIII, p. 372.



Ayant passé l'hiver en pourparlers, les ambassadeurs prolongèrent la trêve jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1376<sup>1676</sup>. Au mois d'avril, du 1<sup>er</sup> au 4, un autre tournoi, plus grandiose encore que le précédent, fut donné à Gand. Cette fois, il ne fait pas de doute que le duc et la duchesse de Brabant y participèrent<sup>1677</sup> :

« Si fist li dus de Bourgogne en ce temps une très-grande feste de joustes en le ville de Gand en Flandres, de L chevliers et de L escuiers de dedens. Et furent à celle joustie grant fuison de haus signeurs et de nobles dames, tant pour honnourer le duch de Bourgingne que pour veoir l'estat des dus qui là estoient : le duch d'Ango, le duch de Lancastre, et le duch de Bretagne. Si y furent li dus de Braibant et madame sa femme, et li dus Aubers et sa femme, et la ducoise de Bourgogne ; Si furent ces joustes bien festées et dansées, et par IIII jours joustées »<sup>1678</sup>.

Froissart décrit cette fête somptueuse, tandis qu'Ernest Petit recueille les détails sur l'armure que portait Philippe le Hardi pour les joutes : le duc se fit amener quatre paires de harnais de Bruxelles à Gand le 20 février<sup>1679</sup> ; le 26 du même mois, on fit redorer et fourbir son épée et renouveler ses éperons d'argent<sup>1680</sup>. Ces joutes, qui se distinguaient par la participation de nombreux chevaliers illustres d'Europe – il y avait selon Froissart pas moins de cinquante chevaliers et cinquante écuyers – se déroulèrent dans une atmosphère similaire à celle que le Froissart-romancier était en train de dépeindre dans son roman de *Méliador*. Philippe le Hardi faisait toujours l'objet de son attention<sup>1681</sup>.

Après la fête, le duc de Bourgogne partit pour Paris, où il passa Pâque, tandis que Wenceslas et Jeanne retournèrent au Brabant, pour y attendre les nouvelles de l'Empire. Avant de partir pour Aix-la-Chapelle, où les ducs Wenceslas et Albert de Bavière allaient participer au couronnement de leur neveu et beau-fils Wenceslas, élu roi des Romains le 10 juin 1376, Wenceslas fit payer à Froissart 7 moutons d'or<sup>1682</sup>. Ce paiement était-il dû à ses services

<sup>1676</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VIII, p. 374.

<sup>1677</sup> PETIT, *Histoire .... Philippe le Hardi*, op. cit., p. 313 et *Itinéraires*, éd. cit., p. 125.

<sup>1678</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. VIII, p. 372 sqq.

<sup>1679</sup> Son itinéraire (PETIT, éd. cit., p. 124) ne permet pas de supposer une participation de Philippe aux joutes de Bruxelles vers la Quinquagésime (23. 2.). Il devait se trouver alors à Arras.

<sup>1680</sup> Selon PETIT, *Histoire ... Philippe le Hardi*, op. cit., p. 314, les fêtes durèrent du lundi 31 mars au 3 avril 1376. Toutefois, les ducs de Brabant ne partirent de Bruxelles pour Gand que le 1<sup>er</sup> avril, cf. Annexe IV.2. Itinéraire.

<sup>1681</sup> Voir *infra*, notre ch. XIX.B.

<sup>1682</sup> Le 4 juin 1376 ; reçus du receveur de Binche ; PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 59, n. 76.

offerts lors des fêtes de Gand ? Vers le même temps, Philippe le Hardi rémunéra un joueur de trompette du duc de Brabant<sup>1683</sup>.

Outre les faveurs accordées au duc, Charles V tâchait de favoriser également ses sujets. En 1377, il prit les marchands bruxellois et louvanistes sous sa protection, puis interdit la vente frauduleuse de draps d'imitation vendus comme originaires du Brabant<sup>1684</sup>. Wenceslas lui-même vint à Paris dans la première moitié d'août 1377, puis de nouveau au début de 1378, dans la suite de l'empereur.

Dès son retour en février 1378, il fut question d'une participation militaire à la campagne de Charles V contre les « Navarrais ». Le roi Charles V envoya Guillaume Blondel quérir Albert de Bavière au Brabant « pour certaines grosses besoignes touchant le fait de guerre »<sup>1685</sup>. Dans le compte de l'aide luxembourgeoise de 1378 qui commence le 9 mai, on trouve une série de mentions de messagers porteurs de lettres pour différents seigneurs, ayant parfois trait à une guerre - « le dit champ » ou « le dit champ de bathaille ». Il s'agissait notamment : d'Albert au Quesnoy, d'Henri de Bastogne, lieutenant de la prévôté d'Ardenne, du comte de Blanmont, du seigneur de Houffalize, du prévôt d'Orchimont (qui devait se rendre à Ivoix) et de Jean de Rodenmachern, prévôt de Luxembourg – tous contactés avant le 24 mai ; une lettre fut portée à « Jehan d'Arthaise pour aller vers l'arcevesque de Reins et fuit jusques à Briquenay », une autre vers la Pentecôte au prévôt d'Arlon, une autre encore la nuit de la Trinité à Philippe des Ermoises. Enfin, le lundi précédant la Saint Jean Baptiste, Housson Doussey partit « pour aller à Musières à cheval porter lettre dou lieutenant à monss. [le duc] pour le champ dou Navaroix »<sup>1686</sup>. Wenceslas et Albert de Bavière étaient alors probablement déjà partis au secours de leur allié français.

Après la mort de l'empereur, les rapports entre Wenceslas et le roi de France gagnèrent encore en intensité : le duc se rendit à Paris en juin puis en

<sup>1683</sup> PROST, *Inventaires*, éd. cit., p. 443, n° 2342 : Gratification de 6 fr. « à la trompette du duc de Brabant ».

<sup>1684</sup> Le 1<sup>er</sup> avril et le 23 novembre 1377 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 278.

<sup>1685</sup> *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XX, p. 339.

<sup>1686</sup> GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 589 sqq.

décembre 1379, et – quatre jours avant sa déclaration faite en faveur du pape français Clément VII – y reçut en fief du roi de France le château, la ville et la châtelainie de Coulommiers en Brie (France, dép. Seine-et-Marne)<sup>1687</sup>. A Coulommiers se trouvait un château ou un hôtel royal qu'on appelait *les Sales*<sup>1688</sup>. De même qu'à Vailly, des pensions furent perçues à Coulommiers par les personnages faisant la liaison entre la France et la cour de Wenceslas, tels Guillaume Petit, procureur général au Parlement et procureur du duc de Brabant<sup>1689</sup>, qui recevait de Wenceslas (outre sa rente) des gages pour sa présence aux sessions du Parlement<sup>1690</sup>, ou Jean de Lizy, sergent du roi de France et garde du duc de Luxembourg et de Brabant, qui reçut des récompenses par l'entremise de Denis Tranchant, receveur de Coulommiers<sup>1691</sup>. Jean de Raing, châtelain et receveur d'Aymeries pour le duc de Brabant, conseiller de Wenceslas qualifié parfois aussi de secrétaire du roi de France, devint chapelain de la chapelle Notre Dame, l'une des chapelles fondées par la duchesse d'Orléans dans l'église paroissiale de Coulommiers, et à ce titre bénéficiait lui aussi d'une rente à Coulommiers<sup>1692</sup>.

Il est intéressant de noter que Wenceslas, qui ne reproduisait jamais les titres des petites seigneuries dans sa titulature, fit une exception dans le cas de celle de Coulommiers. Dans deux actes la concernant, il joignit à l'énumération de toutes ses autres qualités celle de « *seigneur de la ville, chastel et chatellenie de Coulommiers en Brie* »<sup>1693</sup>. Il n'est néanmoins pas sûr que Wenceslas y ait vraiment résidé. Il y avait probablement recours pour s'y arrêter et se reposer lors de ses longs et fatigants voyages à Paris. Le 9 novembre 1381, Wenceslas confa

<sup>1687</sup> A Montargis, le 21 décembre 1379 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in: *PSH*, t. XXIV, p. 180, n° 868. VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 213, n° 1265.

<sup>1688</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 222, n° 5811 ; 226, n° 5818.

<sup>1689</sup> Signalons qu'Albert de Bavière attacha à son conseil Jean de Fontaines, « *avocat du Parlement* moyennant une pension viagère, le 5 mai 1378 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 292, n. 1. DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. V, p. 371, n° MDCCCLIV.

<sup>1690</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, éd. cit., t. VIII, p. 169, n° 5710, p. 197 sqq, 5768 sqq ; pour les gages, voir la quittance du 4 avril 1383, *ibid.*, p. 314 sqq, n° 5974 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 253, n° 1327.

<sup>1691</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 202, n° 5775.

<sup>1692</sup> Le 1<sup>er</sup> juillet 1381 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 208, 5786 ; Jean de Raing qualifié secrétaire du roi de France (1381) *ibid.*, p. 197, n° 5768.

<sup>1693</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, op. cit., t. I, p. 112 sqq.

Administration et l'usufruit de Coulommiers à sa nièce Marie, duchesse de Bar<sup>1694</sup>. Nous n'avons pas pu recueillir de renseignements suffisants pour caractériser les contacts ou la relation entre elle et Wenceslas. Nous savons seulement que Marie lui rendit visite à Ivoix en 1374<sup>1695</sup>, et qu'une lettre de Wenceslas fut envoyée à Marie et une autre à son époux vers la Saint-Jean-Baptiste 1378<sup>1696</sup>. Il faut néanmoins supposer que leurs contacts étaient plus fréquents. Leurs relations semblent avoir été chaleureuses.

Dans l'hôtel ducal *des Sales* à Coulommiers, des travaux étaient en cours en 1381-1382, c'est à dire sous Marie de Valois, duchesse de Bar, et des paiements sont attestés à cette occasion au charpentier Jean de Soissons, établi dans la ville, ainsi qu'au maître verrier Gérard de Strasbourg<sup>1697</sup>. Les tuiles furent achetées à Pierre *Gillehier*, tuilier de Saint-Germain-sous-Doüe<sup>1698</sup>, et deux couvreurs, l'un de Coulommiers, nommé Jacques l'Eveillé<sup>1699</sup>, et l'autre de Crécy, nommé Jean le Hucher<sup>1700</sup>, furent également payés pour leur travail. Jean Durant, serrurier de Coulommiers, participa lui aussi aux rénovations<sup>1701</sup>.

En 1383, Wenceslas donna les pleins pouvoirs à Jean de Raing, Guy de Bassoles et Guillaume Petit, procureur général du Parlement de Paris et procureur du duc, pour administrer Coulommiers en son nom<sup>1702</sup>. Le receveur de Coulommiers fut d'abord Jean de Meaux, puis Denis Tranchant ; le bailli de Coulommiers fut Adam de Meaux, père de Jean, puis Guy de Bassoles<sup>1703</sup>.

La mère de Wenceslas, Béatrix de Bourbon, s'arrêta elle aussi plusieurs fois à Coulommiers.

<sup>1694</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 247, n° 1316.

<sup>1695</sup> GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 574, l. 24-26.

<sup>1696</sup> GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 593, l. 3-5 et 10-11.

<sup>1697</sup> Paiements à Jean de Soissons, le 18 décembre 1381, VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 249, n° 1319 ; le 14 septembre 1382, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, éd. cit., t. VIII, p. 277, n° 5905 ; à Godefroi de Strasbourg sous la date de 12 février 1383, *ibid.*, p. 301, n° 5950.

<sup>1698</sup> Le 15 septembre 1381 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 246, n° 1313 ; le 27 avril 1382 ; *Ibid.*, p. 251, n° 1329.

<sup>1699</sup> Le 27 décembre 1381 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 250, n° 1320.

<sup>1700</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., t. VIII, p. 307, n° 5962.

<sup>1701</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 251, n° 1323.

<sup>1702</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 267, n° 1351.

<sup>1703</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. I, p. 105 *sqq.*

## XVI.E

### Béatrix de Bourbon et Eudes de Grancey<sup>1704</sup>

Dans le contexte de l'histoire de Bohême, Béatrix n'était pas la première reine à se remarier avec un noble puissant. Kunhuta de Hongrie et Elisabeth-Richeza, de même que Viola de Teschen, l'avaient précédée en la matière, remariées avec les plus puissants seigneurs de la noblesse bohémienne. Satisfaisant les ambitions de leurs époux et parfois aussi les leurs, elles rivalisaient avec les reines actuelles et leurs maris arrivaient même à menacer le pouvoir du roi. Conscient de ce danger, Charles IV essaya d'interdire aux nobles d'épouser des reines douairières. Mais Béatrix ayant quitté le royaume, son mariage avec un noble bourguignon, Eudes de Grancey, ne pouvait en aucune façon compromettre le pouvoir du couple royal de Bohême. Ce lien conjugal semble avoir été bien vu à la cour de France et probablement aussi à celle de l'Empire.

Eudes IV, qui accompagnait la reine, nous l'avons vu, dès 1351, épousa vraisemblablement Béatrix de Bourbon à Grandvilliers en Lorraine en 1365, après la mort de sa première femme, Mahaut de Noyers, qui était encore en vie au 1<sup>er</sup> mars 1365. Eudes était parfois en contact avec l'empereur Charles IV : le fameux privilège que l'empereur octroya à la ville de Besançon<sup>1705</sup> à trait à un certain seigneur de Grancey, vraisemblablement Eudes lui-même, car l'autre famille de Grancey ne semble pas avoir été caractérisée dans la même mesure par son activité dans la politique française et bourguignonne<sup>1706</sup>. Il se peut qu'un acte de Charles IV datant du 18 octobre 1365 soit en rapport avec l'union d'Eudes et de Béatrix : le chapitre du château de Grancey, fondé par Eudes et Mahaut de Noyers en 1361 et comptant dix chanoines et quatre prébendiers largement dotés, fut alors érigé par Charles IV en chapitre collégial, exempté de

<sup>1704</sup> Eudes de Grancey avait épousé en 1331 Mahaut de Noyers, fille de Miles VI, seigneur de Noyers et de Vendevre, maréchal, porte-oriflamme et grand-bouteiller de France, et de Jeanne de Flandre. Cf. VAN KERREBROUCK, *op. cit.*, p. 58, n. 24.

<sup>1705</sup> A Karlštejn, le 6 mars 1364, *RJ*, t. VIII, éd. cit., p. 327, n° 4020.

<sup>1706</sup> Plusieurs personnages du même nom vivaient à la même époque : il y avait une autre famille « de Grancey », dont le chef, également appelé Eudes était seigneur de Cusy, Ancy-le-Franc, Bâlot, Pisy et Esclance et fils de Robert de Grancey, sire de Larrey, et de Jacquette de Montbéliard.

tes les droits juridiques et soumis directement au Saint Empire<sup>1707</sup>. L'attention portée par l'empereur au chapitre de Grancey témoigne entre autres du fait qu'Eudes n'était pas un feudataire insignifiant : il était à la fois vassal du comte puis duc de Luxembourg, de l'Empire et du roi de France. Il était également conseiller de Philippe le Hardi, qui passa chez lui, au château de Grancey, le 16 décembre 1363, les 13 et 14 mars et le 2 avril 1364, les 4 et 5 mars 1365 et le 10 décembre 1366<sup>1708</sup>. De même que son fils du même nom qu'il avait eu de Mahaut de Noyers<sup>1709</sup>, Eudes V, Eudes IV fréquentait la cour de France : dans une lettre adressée à Jacques la Barbe, receveur des aides de Reims, Eudes mentionne qu'il a dîné chez Charles V avec le duc de Berry et le comte de Savoie le 5 octobre 1376<sup>1710</sup>.

Le remariage de Béatrix fut motivé, semble-t-il, par une inclination personnelle. L'alliance de la reine avec un seigneur d'un rang inférieur serait difficile à expliquer autrement, du moins du point de vue de la reine, car Eudes était sans doute attiré par le prestige du titre royal de sa conjointe. La différence de rang ne s'effaçait cependant pas : Béatrix n'employa jamais le titre de « dame de Grancey », gardant ses titres précédents ; elle ne s'adressait à Eudes que comme à « notre très cher frère » ou « notre très cher cousin », alors qu'elle avait toujours appelé son premier mari Jean de Bohême « très cher époux et seigneur » ; enfin, son épitaphe, qui se trouvait dans l'église parisienne des

<sup>1707</sup> KINSCH, art. cit., p. 68 *sqq* ; TROUBAT, art. cit., p. 276 *sqq*, n. 46.

<sup>1708</sup> PETIT, *Itinéraires*, éd. cit., p. 6, 8, 18, 33.

<sup>1709</sup> Eudes V, seigneur de Grancey et de Villers (1369-1397), conseiller du roi, sire de Louvois. Il épousa Yolande, fille de Thibaud de Bar, seigneur de Pierrepont. Eudes V fut requis par le roi de France pour aller au château de Bar se saisir de Yolande de Cassel, qui avait fait noyer un chanoine et son clerc à Clermont-en-Argonne et emprisonné son propre fils Robert, gendre du roi de France. KINSCH, art. cit., p. 76.

<sup>1710</sup> A Louvois, 9 octobre 1376. VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit. 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 88, n° 4951 : Le seigneur de Grancey fait savoir à Jacques la Barbe, receveur des aides du roi de France en la ville de Reims, qu'il a dîné chez le roi le dimanche précédent avec le duc de Berry et le comte de Savoie. Il le prie de remettre pour lui à son valet Pierre de Montquentin (*Perraet de Monchentin*) un acompte de 200 francs de France sur ce qu'il lui doit, et de fixer la date à laquelle le reste de son dû pourra être touché par lui ou par le receveur de Louvois en son nom.

Jacobins (rue St-Jacques) était muette au sujet de son deuxième époux<sup>1711</sup>. Par contre, l'écu de Béatrix fut enrichi d'un lion de Grancey<sup>1712</sup>.

Dès son deuxième mariage, les affaires de la reine douairière furent partiellement gérées par Eudes. La reine commença par se débarrasser de l'administration de son douaire au Luxembourg : le 21 mars 1370, à l'occasion de sa visite à Bruxelles, semble-t-il, elle transféra les terres sur lesquelles elle percevait son douaire à son fils en échange d'une rente viagère de 3400 francs payable en deux termes à Reims au sire de Grancey et versée par l'entremise de Jacques la Barbe, receveur du roi de France chargé de la perception de l'aide en la ville et dans le diocèse de Reims<sup>1713</sup>. Dans la plupart des cas, c'est Eudes qui déclare avoir reçu une certaine somme du douaire de sa femme ; les quittances expédiées par Béatrix sont plus rares<sup>1714</sup>. Le couple résidait le plus souvent au château de Grancey. Béatrix avait aussi pour résidence Damvillers, situé dans le sud du duché de Luxembourg.

En arrondissant les territoires français, Charles V offrit à Béatrix, « *sa tres chère et très amé tante, la reine de Bohême, et à son féal & amé Eudes* » son mari, par une lettre signée le 7 août 1374 au Louvre à Paris, la seigneurie de Bar-sur-Aube, estimée à 1600 livres de rente, en échange de la ville et châtellenie de Creil-sur-Oise, dot paternelle de Béatrix<sup>1715</sup>. A Creil, Charles V fit par la suite

<sup>1711</sup> KINSCH, art. cit., p. 87, dont la source est WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 5 et t. XXV, p. 8.

<sup>1712</sup> Description par VERKOOREN, *Inventaire ...Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 221, n° 5216 : Quittance scellée du sceau en cire vermeille pendant sur simple queue : Dans un quadrilobe, un écu carré, tiercé en pal ; au 1<sup>er</sup>, coupé ; a) un lion couronné, à la queue nouée et passée en sautoir [Bohême] ; b) un lion grimpant sur un burelé [Luxembourg] ; au 3<sup>e</sup>, un lion [Grancey] ; l'écu est tenu par deux sirènes aux manteaux flottants, le manteau de la sirène à dextre étant aux armes de Bourbon, et celui de la sirène à senestre parti : a) Bohême soutenu par Luxembourg ; b) Grancey. L'écu est en outre sommé d'un aigle regardant, et accompagné au-dessous d'un griffon assis. Le quadrilobe est accosté de quatre lettres B, chacune enclose d'un cercle. Sans légende.

<sup>1713</sup> Somme équivalente à 3500 florins d'or ; HUILLARD-BREHOLLES, *Titres*, éd. cit., t. I, p. 556, n° 5147 (orig. AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1355 ; copie *ibid.* P 1364<sup>2</sup>, cote 1358 avec un vidimus du 20 juin 1379).

<sup>1714</sup> VERKOOREN, *Inventaire ...Brabant*, éd. cit. 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 221, n° 5216 : Le 18 février 1370, au château de Grancey, Béatrix reconnaît avoir reçu de son fils, duc de Luxembourg *etc.*, une somme de 3000 francs d'or au titre de son douaire.

<sup>1715</sup> KINSCH, art. cit., p. 68 selon Père ANSELME, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. I, p. 298. La cession de Creil au roi de France fut ratifié par Wenceslas le 1<sup>er</sup> novembre 1374 à Binche en Hainaut, HUILLARD-BREHOLLES, *Titres*, éd. cit., t. I, p. 574, n° 3275A.

onstruire un superbe château que Philippe le Hardi visita à plusieurs reprises<sup>1716</sup>.

Quant à Eudes, il jouissait, en tant que vassal du duc de Luxembourg, d'une rente qu'il touchait par l'intermédiaire de Jacques la Barbe, de Jean de Raing, receveur de Raismes et d'Aymeries, ou de Thierry Jehel, prévôt d'Ivoix. Il secourut Wenceslas dans de nombreux conflits militaires : il lui amena ainsi des lances à Baesweiler – qui arrivèrent toutefois après la bataille ; le 22 décembre 1374, il reconnaît avoir reçu du duc la somme de 2500 francs d'or liée à une guerre récente<sup>1717</sup> ; vers la fin 1378, Eudes proposa à Wenceslas de lui fournir un contingent de gens d'armes pour l'aider dans la guerre contre l'évêché de Liège<sup>1718</sup>.

La reine de Bohême – tante de la reine de France Jeanne de Bourbon – jouissait, semble-t-il, d'une faveur particulière à la cour de France. Le roi de France lui fit le 23 décembre 1375 un don considérable :

*« Comme nostre très amée tante Beatrix de Bourbon, royne de Boesme et contesse de Luxembourg, ait entencion de demourer et faire sa residence en nostre ville de Paris, et l'ostel ou maison qui fu nagaires de nostre cher et amé cousin le conte de Bouloingne soit exposée ou doye estre mise en vente, qui à nostre dicte tante seroit assez convenable, si comme elle nous a fait signifier ... ; nous à ycelle nostre tante avons donné et donnons pour une foiz, de grace especial, par ces presentes, la somme de mil et cinq cenx frans d'or, pour tourner et convertir en l'achat d'icelle maison ou d'autre, si comme miex lui plaira ... »*<sup>1719</sup>

On ignore si Béatrix fit l'achat de cette maison. Nous savons seulement qu'elle séjournait à Paris avec sa suite pendant l'été 1380, où elle se rendit et d'où elle revint via Coulommiers en Brie. Wenceslas, qui se trouvait à Paris à la même époque, lui fit payer par Jean de Raing les dépenses de son séjour à

<sup>1716</sup> PETIT, *Histoire ... Philippe le Hardi*, op. cit., p. 22 sqq, 441, 453 sqq.

<sup>1717</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VI, p. 417, n° 4611.

<sup>1718</sup> Le 27 novembre 1378 [?] ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 331, n° 5425. Pour la guerre avec Liège vers la fin de l'année 1378, voir les plaintes formulées par le duc de Brabant contre l'évêque dans VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 208-299, notre chapitre XVIII (introduction), le séjour de Wenceslas à Maastricht VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 10, n° 5443 ; cf. VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 196 sqq, n° 1240.

<sup>1719</sup> DELISLE, *Mandements*, éd. cit, p. 617, n° 1189.



Coulommiers, ainsi que celles qu'elle fit au retour. Elles se montèrent à 40 ou 50 francs d'or<sup>1720</sup>.

La reine semble avoir adoré la musique. Les sirènes, êtres mythiques, sauvages et musicaux qui accompagnaient parfois son écu sur son sceau tenaient, sur une pièce de 1351, des instruments de musique dans leurs mains : une sirène aux armes de Bohême et de Luxembourg se tenait à droite de son écu, jouant de la harpe ; l'autre, aux armes de Bourbon, jouait du violon<sup>1721</sup>. Cet écu était suspendu à un arbre, au pied duquel était couché un lévrier regardant l'écu. Au sommet de l'arbre était perchée une colombe<sup>1722</sup>. Dans son entourage, on rencontre aussi le ménestrel Jean d'Ivoix, dit parfois aussi d'Avignon, qui se trouvait auprès de Béatrix en 1378 : le 18 avril de cette année, la reine annonçait à son fils Wenceslas que « *nostre tres chiers freres de Grancey* » avait écrit à Henri de Bastogne pour lui demander de déduire une somme de 7 francs de ce qui pouvait leur être dû à ce jour, et de la donner à Jean *Davignon*, ménestrel, pour le dédommager de la perte d'un cheval qu'il fit en leur apportant des lettres de sa part. Comme ces 7 francs n'avaient pas été remis au dit maître Jean, elle le pria de lui faire compter par Jean de Raing ou par n'importe qui d'autre une somme de 10 francs à déduire de ce qui revenait à elle et à son mari<sup>1723</sup>. Un autre document atteste que cette somme lui fut payée avant le 31 mai 1378<sup>1724</sup>.

Une lettre de Béatrix adressée à Wenceslas et datée à Chassenay le 14 décembre 1378 permet de comprendre que la situation financière de la reine douairière n'était pas toujours idéale. Comme la plupart des dames nobles de son siècle, elle était occupée par différentes tâches diplomatiques, et dans sa lettre, elle prie son fils Wenceslas de lui faire parvenir une aide pécuniaire, « *car*

---

<sup>1720</sup> Le 17 juillet 1380, Wenceslas manda Jean de Raing, son châtelain d'Aymeries, et son bailli de Coulommiers, pour payer les frais occasionnés en cette ville par sa mère et ceux qu'elle aurait au retour de Paris. On l'apprend d'Eudes de Grancey dans un parchemin daté du 23 juillet 1380. VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 224.

<sup>1721</sup> Il ne s'agissait probablement pas du violon présumé par Verkooren, qui est un instrument plus récent, mais d'une vièle ou d'une lira da braccio.

<sup>1722</sup> Sur une lettre du 6 novembre 1351 donnée à Ivoix ; description faite par VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, t. I, p. 328 *sqq.*, n° 941.

<sup>1723</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 242, n° 5254.

<sup>1724</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 253, n° 5278.

ous convient faire estaiges en plusieurs lieux ... »<sup>1725</sup>. Voici un fragment de la correspondance entre Wenceslas et sa mère :

« Si povez savoir, qu'il nous est grand anuy et a grans fraiz de si souvent envoyer, mais il le nous convient faire tenir estaiges en plusieurs lieux, et si avonz de noz gaiges à usures ès juifs et ès lombars qui sont sur point destre perdu. Si vous prions, chier fils, que par vous y soit pourveu de remède, et quoyque vos gens vous donnent entendre vous nous devez darrieraiges, si comme nous vous monstrerons plus clairement avec les mil franz qui furent accordé pour les meubles de Damvillers qui vaillaient assés plux. Et se vous ne nous debvienz aucune chause, si ne nous debveriez-vous pas faillier pour vostre honneur et le notre à tel besoing, car vous savez comment nous sommes tenu l'un à l'autre tant que plux ne povenz, et que nostre seigneur commande que l'on face pour son père et pous sa mère ; si vous prions acertes que vous ne nous y veuillez faillir ; et vous savez que cette chandeleur [le 2 février 1379] où il n'y a que six sepmezez, vous nous devez Vvij<sup>C</sup> et j. franz ancor avec, si vous remandés ung brief jour ou il vous plaira que nous envoioz pour revoir la dicte finance, et nous vous envoieons quittance si bonne comme il appartiendra tant sur ce qui nous est deu que sur les paiemens à venir etc. »

Vers la fin de sa vie, Béatrix de Bourbon percevait son douaire à Coulommiers en Brie. Elle y vint le 26 juillet 1380, accompagnée de son entourage et de sa suite. Ils dînèrent à l'hôtel de l'Ange, chez Jean de Mauroy<sup>1726</sup>, et séjournèrent également à l'hôtel « du Curé » dans la même ville<sup>1727</sup>. En juin 1381, la reine se rendit à Ivoix où elle retrouva probablement son fils<sup>1728</sup>. En 1382, Béatrix choisit Coulommiers pour résidence, du moins pour une certaine période, car c'est là que sont données ses quittances du 9 octobre, des 12 et 15 novembre 1382 ainsi que des 8 et 15 février 1383<sup>1729</sup>. Le 30 mars et le 1<sup>er</sup> avril 1383, la reine ordonna à Denis Tranchant, receveur de Wenceslas à Coulommiers, de verser 7 francs d'or à sa demoiselle d'honneur Simonette de Lagny ou d'Agnisi, 5 sols tournois à Jacques de Four, son bouteiller, et la même somme à Jean Joli<sup>1730</sup>. A partir de la deuxième moitié de février 1383, elle

Voir KINSCH, art. cit., p. 77 *sqq.*, qui donne cette lettre *in extenso*.

Le prix du dîner se monta à 60 sols tournois ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. I, p. 226 *sqq.*, n° 1284. Voir aussi KINSCH, art. cit., p. 78.

Selon une lettre d'Eudes de Grancey du 23 juillet 1380, voir KINSCH, art. cit., p. 78.

Voir sa lettre donnée à Ivoix le 15 juin 1381 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, t. I, p. 206, n° 5782.

VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 281, n° 5912 ; p. 289 *sqq.*, n° 5917, 5929 ; p. 300 *sqq.*, n° 5948, 5951.

VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 312-315, n° 5970 *sqq.*, voir aussi n° 5973 ; autres quittances et mandements de Béatrix de Bourbon donnés à Paris : le 17 avril 1383, *ibid.*, p. 317, n° 5978 ; le 21 avril, le 31 mai et le 22 juillet, *ibid.*, p. 318, n° 5979 ; p. 320 *sqq.*, n° 5984,

Statue  
funéraire  
de Béatrix  
de Bourbon



vécut à Paris où elle mourut en décembre<sup>1731</sup>  
Son corps trouva une première sépulture  
Paris dans l'église des Jacobins (rue Saint  
Jacques), succursale de la nécropole royale de  
St-Denis démolie au XIX<sup>e</sup> siècle, où gisaient  
également le corps de feu son père Louis I<sup>er</sup>  
duc de Bourbon. La statue funéraire de  
Béatrix de Bourbon se trouve actuellement  
dans la basilique de saint Denis. Elle  
représente une femme couronnée, portant une  
robe à la mode du XIV<sup>e</sup> siècle, les mains  
jointes. La statue se dressait à l'origine sur  
une colonnette dont le chapiteau portait  
l'épithaphe suivante :

*« Cy gist très-Noble & très Puissante  
Dame Béatrix de Bourbon  
Royne de Boesme & Comtesse de Luxembourg.  
Laquelle fut Fille du Duc Loys de Bourbon  
et de Madame Marie de Hainaut  
et Femme de feu Jehan Roy de Boesme  
Qui trespasa le Vendredi jour de Noel  
XXV jour du mois de Decembre  
Mil III<sup>C</sup> III<sup>XX</sup> & trois  
Priez pour son ame ».*<sup>1732</sup>

p. 330, n° 5999 ; le 25 septembre 1383, *ibid.* p. 336 *sqq.*, n° 6008 *sqq.* ; le 2 novembre, p. 347, n° 6027 ; les 30 novembre et 7 décembre 1383, p. 353, n° 6039 et p. 361, n° 6052.

<sup>1731</sup> Le 26 février 1383, elle est à Paris et y reste : VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 306, n° 5961, avec les dates du 30 mars et du 1<sup>er</sup> avril 1383, *ibid.*, p. 312 *sqq.*, n° 5978

*sqq.*  
<sup>1732</sup> BERTHOLET, *op. cit.*, t. VII, p. 180 ; KINSCH, art. cit., p. 87, dont la source est WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIV, p. 5 et t. XXV, p. 8.

## Le voyage des Luxembourg en France au tournant des années 1377 et 1378

Pour comprendre le contexte de la visite que Charles IV décida de rendre au roi de France en 1377, et le rôle politique et diplomatique du duc Wenceslas, qui allait prendre toute son importance à partir de l'été 1377, il nous faut revenir au couronnement de Wenceslas IV de Bohême comme roi des Romains. Contrairement à l'empereur et aux princes électeurs, le pape Grégoire XI et la curie voulaient concevoir la nouvelle élection de la même manière que celle de Charles en 1346. S'ils étaient prêts à faire une concession sans précédent en permettant l'élection d'un roi des Romains du vivant de l'empereur (*vivente imperatore*), ils ne voulaient renoncer à aucune autre de leurs prérogatives. Sans entrer dans le détail des nombreuses négociations, promesses et mésententes entre l'Empire et le Saint Siège, notons que les Luxembourg négligèrent non seulement de demander à la curie « *licentiam et auctoritatem* », c'est à dire son accord avec l'élection « *vivente imperatore* », mais, sous prétexte de ne pas perdre du temps au moment où les électeurs s'étaient mis d'accord sur l'élection de Wenceslas, ils évitèrent aussi le voyage prévu à Avignon et la déposition de la demande d'approbation de l'élection (10 juin) qui devait précéder le couronnement (4 juillet 1376).

Selon la *Bulle d'Or* et l'opinion des électeurs impériaux, qui semble avoir été beaucoup plus radicale que celle de l'empereur, l'approbation papale n'était pas nécessaire en cas d'élection et de couronnement du roi des Romains, mais uniquement en cas de couronnement de l'empereur à Rome. L'autorité du vote des électeurs devait être souveraine et l'élection impériale indépendante. Les Luxembourg ne pouvaient pas compromettre cette indépendance. Les débats avec la curie au sujet de l'approbation et des promesses que Wenceslas devait fournir au pape portaient sur les détails de la formulation des documents en question, et n'étaient en rien terminés en 1376. En même temps, la curie ne voulait toutefois pas se brouiller définitivement avec l'empereur et n'annula pas

le couronnement de Wenceslas, qui fait par l'archevêque de Cologne malgré l'interdit prononcé contre ce dernier à cause de sa dette envers la curie<sup>1733</sup>.

Le retour de la papauté à Rome en 1377 changea la situation de manière radicale. Grégoire XI, qui avait solennellement effectué ce retour avec le soutien moral de Charles IV le retour le 17 janvier précédent, rencontra en Italie de graves difficultés. Pour que le retour soit durable et définitif, ce qui était aussi dans l'intérêt de l'empereur, il lui fallait un appui militaire. La situation força le pape à reprendre les négociations concernant l'approbation de l'élection de Wenceslas au titre de roi des Romains. Aussi le voyage de couronnement de Wenceslas fut-il projeté, en vue d'offrir un soutien militaire au pape à Rome. Cela ressort d'une lettre du 24 août 1377 adressée par Grégoire à Pileus da Prata, archevêque de Ravenne<sup>1734</sup>, en réponse à une lettre que Pileus avait envoyé au maître Nicolas de Auximo, notaire et secrétaire du pape. La lettre fait comprendre que Pileus avait rendu visite à Wenceslas, duc de Brabant, pour mener des pourparlers au sujet du voyage à Rome de son neveu Wenceslas. Il était prévu que le duc Wenceslas participerait à ce voyage avec son neveu. Comme il devait s'agir d'une expédition militaire, on ne comptait probablement pas sur la participation de l'empereur malade. Le pape recommanda à Pileus de ne plus poursuivre les négociations cette année-là (1377), car l'hiver approchait et il ne disposait pas de moyens financiers suffisants, mais de les renouer au début de l'année suivante. Pileus devait faire en sorte que le duc persuade le roi Wenceslas d'effectuer le voyage avec un corps militaire assez important, et surtout à ses frais<sup>1735</sup>.

<sup>1733</sup> Pour les détails, voir KAVKA, *Vláda Karla IV.*, op. cit., t. II, p. 184-192, 206-208 ; SPĚVÁČEK, *Václav IV.*, op. cit., p. 95 sqq.

<sup>1734</sup> Il était aussi « *presbiter cardinalis* » de l'église (basilique) Santa Prassede de Rome. Sur ce personnage, voir Edouard PERROY, *L'Angleterre et le grand schisme d'Occident. Etude sur la politique religieuse de l'Angleterre sous Richard II (1378-1399)*, Paris : J. Monnier, 1933, p. 134 sqq.

<sup>1735</sup> Anagninae, le 24 août 1377 ; in extenso DRA, t. I, éd. cit., p. 138, n. 1 ; analyse RI, t. VIII, éd. cit., p. 522, n° 151 ; SPĚVÁČEK, *Václav IV.*, op. cit., p. 95 sqq ; KAVKA, *Vláda Karla IV.*, op. cit., t. II, p. 207 ; Ernst DIENEMANN, *Die Romfahrtfrage in Wenzels Politik*. Teil I. Bis zum Tode Urbans VI, Halle : Kaemmerer, 1909, p. 5.

Le problème de l'approbation papale dut se résoudre à peu près à la même période, car Charles IV consentit finalement à la solution proposée par Grégoire : il expédia la charte antidatée (du 6 mars 1376) que le pape exigeait, mais y fit mention du fait que les électeurs avaient déjà donné leur « *beneplicitum* », plaçant ainsi la souveraineté de l'élection impériale au même niveau que l'approbation papale. Grégoire dut se contenter de ce petit changement et expédia son approbation antidatée du 3 mai 1376. Le 23 septembre 1377, Charles IV jura en son propre nom et en celui de son fils Wenceslas, en présence de Galehard, évêque de Spolète, et de l'archevêque de Prague, de ne jamais élire un nouveau roi des Romains de leur vivant sans le consentement du pape<sup>1736</sup>. Une telle promesse dut certainement déplaire à la curie, laquelle exigeait le serment de Wenceslas en personne. Remarquons la stratégie politique pratiquée par les Luxembourg dans les moments difficiles : l'un des deux princes jure au nom des deux, pour laisser les mains libres à l'autre.

Le duc de Luxembourg et de Brabant était, durant ces quelques mois, en contact étroit avec son frère, l'empereur, de même qu'avec la cour de France. Il lui fit sans doute part des propositions de Pileus, sans que ses activités diplomatiques se soient pour autant limitées à cela. Il allait également participer aux préparatifs de la visite des Luxembourg en France, ainsi qu'à la visite elle-même, comme semble en témoigner une série de messages, de missions et de contacts divers durant l'été 1377. Notons d'abord que Wenceslas chargea en juin 1377 le chanoine de Saint-Servais de Maastricht, Thierry van Hauwert, et un certain Guillaume Bemer, d'une mission auprès de Charles IV. Ceux-ci étaient de retour au début de juillet<sup>1737</sup>. Les 7 et 8 juillet, Wenceslas avait quitté Bruxelles pour Gand, où il joua, entre autres, au jeu de paume et aux dés avec

<sup>1736</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 485, n° 5809.

<sup>1737</sup> Les frais de cette mission se montèrent à 50 florins de Florence, somme payée le 7 juillet 1377 par le receveur de Limbourg et de Rolduc, Tilman ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 174, n° 5121. Le 17 juin 1379, Thierry Hauwert est mentionné comme conseiller du duc de Brabant, cf. SCHOONBROODT, *Inventaire ... Liège*, éd. cit., p. 225, n° 855.

Philippe le Hardi<sup>1738</sup>. Puis, dans la semaine du 25 juillet, Wenceslas passa par Mons et par Aymeries, en route pour Paris. Il dut rencontrer le roi de France à Senlis, ou peut-être à Compiègne<sup>1739</sup>, puis continuer en direction de Paris<sup>1740</sup>. Portait-il le message de Charles IV informant le roi de France de la visite prévue de l'empereur ?

## XVII.A

### Avant le voyage en France : les préparatifs de la visite et le rôle du duc de Brabant

« En celui temps mil CCCLXXVII, escriptst au Roy l'empereur de Romme Charles, le quant de ce nom, par lectres, escriptes de sa main, et par deux messages, par lui envoiez, l'un assez tost après l'autre ... »<sup>1741</sup>.

Les *Grandes Chroniques de France* nous renseignent sur la façon dont Charles V apprit l'intention de son oncle d'effectuer un voyage en France. Si on prend en considération les dates figurant dans le chapitre précédent de la chronique, qui indique, dans la première phrase « celle meisme saison, c'est assavoir le jour de la mi-aoust ensuyvant », puis avance dans la narration jusqu'en septembre et reviens dans la dernière phrase à « la mi aoust mil CCCLXXVI », l'expression « en celui temps » placée au début du récit de la visite de l'empereur en France renvoie probablement à la mi-août : Charles V reçut l'un des deux messages, voire les deux, vers cette date. A peu près au même moment, la curie papale eut elle aussi connaissance du voyage prévu. On sait que le duc Wenceslas était en France de la fin juillet au 12 août environ, période concomitante avec le séjour d'un chevalier de Bohême qui s'était mis au service de Charles V, lequel séjournait alors à Senlis et à Compiègne. Le chevalier fut envoyé par Charles V chez le sire de Clisson en Bretagne le 9 août<sup>1742</sup>, alors que le duc retourna à

<sup>1738</sup> PINCHART, *Recherches sur les cartes*, op. cit., p. 15 (selon les Comptes de la recette générale de Bourgogne, Wenceslas gagna sur Philippe le Hardi 42 puis 150 francs.

<sup>1739</sup> Ernest PETIT, *Les séjours de Charles V (1364-1380)*, Paris : Leroux, 1888, p. 62.

<sup>1740</sup> PIÉRARD, *Les douaires*, op. cit., p. 222 (selon AGR, CC, reg. n° 8778, fol. 25v°). Voir note Annexe IV.2. Itinéraire.

<sup>1741</sup> *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. cit., p. 193 sqq.

<sup>1742</sup> A Senlis, le 9 août 1377, DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 724, n° 1422.

meries et à Binche entre le 13 et le 15 août, puis gagna Bruxelles<sup>1743</sup>. On ignore qui apporta ces lettres au roi de France, mais il est très probable que l'un des deux messagers (le chevalier de Bohême Jehan des Mons ?) arriva en France avec Wenceslas.

Si c'est le duc de Brabant qui annonça la visite à Paris, avec ou sans le messager de l'empereur, les *Grandes Chroniques* n'en soufflent mot. Il se peut qu'un tel détail n'ait pas été jugé digne d'être officiellement relevé. Les *Grandes Chroniques de France*, devenues sous Charles V « une sorte de journal officiel » et « un long plaidoyer qui rappelle sèchement les faits », étaient supervisées par le chancelier Pierre d'Orgemont, fonctionnaire loyal et dévoué au roi et au royaume. A cette époque troublée du conflit franco-anglais, il s'agissait donc de montrer la grandeur de la France par rapport à l'Angleterre et à l'Empire », et d'« affirmer la légitimité des Valois »<sup>1744</sup>. Le récit de la visite de l'empereur en France est par conséquent privé des détails jugés insignifiants d'une part, et de tout ce qui pourrait être contraire à cet objectif de l'autre.

Heinz Thomas, qui publia et analysa un document intitulé *Memoire comment l'empereur entra a Paris*, est parvenu, en comparant certains détails relatés respectivement par cette source et par les *Grandes Chroniques*, à la constatation que les *Grandes Chroniques* constituent un protocole, voire une « fiction protocolaire ». Issue de la comparaison des deux relations, notamment des extraits relatifs au passage solennel de l'empereur, roi de France et roi des Romains, par la Grande rue (rue Saint Denis), la notion de « fiction protocolaire » exprime le fait que la fiction peut se substituer à la réalité dans le récit là où l'action relatée ne s'est pas déroulée pas de la manière prévue par le

---

<sup>1743</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 179, n° 5130; voir Annexe IV.2. itinéraire.

<sup>1744</sup> Gillette TYL-LABORY, « Chroniques de France (Grandes) », in : *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le Moyen Age*, op. cit., p. 296-298 ; cf. Anne Dawson HEDEMAN, « Valois Legitimacy : Editorial Changes in Charles V's *Grandes Chroniques de France* », in : *Art Bulletin* (New York), 66, 1984, p. 97-117, ici p. 97.



protocole<sup>1745</sup>. Quant au rapport entre le protocole et la chronique, on peut demander si une esquisse du protocole élaborée avant le voyage a pu être à l'origine du récit des *Grandes Chroniques*, et celles-ci ne mélangent pas les événements attendus avec ceux qui se produisirent dans les faits. Quoiqu'il en soit, le récit de la visite de l'empereur devait établir la manière dont l'empereur devait être reçu par le roi de France à l'avenir.

Somme toute, selon les *Grandes Chroniques*, la visite de l'empereur se déroula sans la moindre difficulté – entre autres parce que l'empereur se conforma toujours à l'avis du roi de France. On peut toutefois en douter. Il est probable que la chose ne fut pas aussi facile que la relation ne le fait croire. Le caractère extraordinaire de la relation des *Grandes Chroniques* pose donc certains problèmes d'interprétation et suscite plusieurs questions auxquelles il est difficile de répondre et sur lesquelles nous reviendrons plus bas. Intéressons-nous à présent au rôle du duc de Brabant et aux documents de la chancellerie, dont on peut tirer des faits un peu plus certains, pour les harmoniser éventuellement avec la version des *Grandes Chroniques*.

Ayant reçu le messenger revenant de chez l'empereur, Wenceslas partit pour la France, faisant halte chez Philippe le Hardi à Gand et chez Albert de Bavière à Mons. Il est probable que le chevalier de Bohême déjà mentionné l'accompagna et qu'ils ont porté ensemble la première lettre de l'empereur. Selon les *Grandes Chroniques de France*, les deux lettres autographes n'annonçaient ni la date de la venue de celui-ci, ni le lieu par lequel il devait

---

<sup>1745</sup> Heinz THOMAS, « Ein Zeitgenössisches Memorandum zum Staatsbesuch Kaiser Karls IV. in Paris », in : *Zwischen Saar und Mosel : Festschrift für Hans-Walter Herrmann zum 65. Geburtstag*, éd. Wolfgang HAUBRICHS, Wolfgang LAUFER, Reinhard SCHNEIDER, Veröffentlichungen der Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, t. 24, Saarbrücken : Saarbrücker Druck und Verlag, 1995, p. 99-119, Anhang p. 115-119. Thomas met en lumière la relation des *Grandes Chroniques de France* comme une « fiction protocolaire » (« protokollarische Fiktion », p. 107) qui s'éloigne à certains égards de la réalité dont témoigne le « Mémoire » des Archives du Nord (Lille). Ce chercheur n'est pas le seul à exprimer des doutes quant à la véracité du texte. Françoise Autrand se pose la même question lorsqu'elle traite des dons offerts par le roi de France à l'empereur. Françoise AUTRAND, « Mémoire et cérémonial : la visite de l'empereur Charles IV à Paris en 1378 d'après les *Grandes Chroniques de France* et Christine de Pizan », in : *Une femme de Lettres au Moyen Age. Etudes autour de Christine de Pizan*, éd. Liliane DULAC et Bernard RIBEMONT, Orléans : Paradigme, 1995, p. 91-103, ici p. 98.

entrer dans le royaume. On peut supposer que la deuxième lettre de l'empereur arriva à la cour de Paris avant le 12 septembre, date des premières dispositions prises par Charles V pour subvenir aux frais de l'accueil.<sup>1746</sup>

Le temps passait et on n'avait toujours pas de nouvelles quant à la date de la venue et le trajet de l'empereur. Pour s'en informer, Charles V envoya des «chevaucheurs» en direction de l'Allemagne. Ils prirent le chemin de Reims, Mouzon et Luxembourg, où ils retrouvèrent Wenceslas IV avec une petite suite de quarante hommes à cheval. Le jeune roi de Bohême y séjournait *incognito*, en attendant son père, ce qui était pour lui une bonne occasion de se familiariser avec le berceau de la dynastie et son futur héritage. Les dates de son séjour ne sont cependant pas très claires. Quant à la période de l'automne 1377, on sait seulement qu'il expédia, le 4 novembre de cette année, deux lettres données à Prague<sup>1747</sup>. Les mentions précédentes datent des 8-22 septembre – il s'agit de lettres expédiées en Bohême, à Písek et à Křivoklát<sup>1748</sup>.

Si l'on tient compte de la date du 4 novembre, Wenceslas ne put arriver au Luxembourg que vers la moitié de ce mois, c'est-à-dire à peu près au moment où les envoyés du roi de France durent l'y trouver. Ils firent part de leur découverte à Charles V, qui en tira la conclusion suivante : le jeune roi attendait l'arrivée de son père qui viendrait bientôt. Une délégation composée de Jean, comte de Sarrebruck, et du comte de Braine, tous deux conseillers de Charles V, ainsi que de son chambellan Bureau de la Rivière et de son maître d'hôtel, Pierre de Chevreuse, partit de Paris sans délai, « pour aller à l'encontre de l'Empereur et le recevoir honorablement »<sup>1749</sup>. Toutefois, les délégués passèrent quinze jours à Mouzon sans avoir de nouvelles. Le roi Wenceslas ne savait rien

<sup>1746</sup> DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 734, n° 1447.

<sup>1747</sup> Paulus KLUCKHUHN, *Wenzels Jugendjahre, bis zum Antritt seiner Regierung 1378 im Rahmen der Politik seines Vaters Kaiser Karls IV.*, Halle : Buchdruckerei Hohmann, 1914, p. 150, n° 77, p. 155, n° 25.

<sup>1748</sup> KLUCKHUHN, *Wenzels Jugendjahre*, op. cit., p. 150, n°s 75, 76, 77 et p. 155, n°s 23, 24, 25 ; RI, t. VIII, p. 601, n° 638 ; cf. Ivan HLAVÁČEK, *Das Urkunden- und Kanzleiwesen des böhmischen und römischen Königs Wenzel (IV.) 1376-1419*. Ein Beitrag zur spätmittelalterlichen Diplomatie, coll. Schriften der MHG, t. 23, Stuttgart : Anton Hiersemann, 1970, p. 401.

<sup>1749</sup> *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. cit., p. 194 sqq.

de précis lui non plus. Le roi de France fit revenir sa délégation. Cela se passait au début du mois de décembre.

Peu de temps après leur retour à Paris, un autre messenger de l'empereur apporta une nouvelle lettre annonçant la venue de l'empereur par le Brabant, le Hainaut et Cambrai. L'empereur Charles devait alors déjà être à Aix-la-Chapelle avec le duc Wenceslas, et le roi Wenceslas allait les rejoindre le 8 décembre<sup>1750</sup>. Dans sa lettre, Charles IV prévoyait d'être à Paris huit jours avant Noël, c'est à dire le 18 décembre, ce qui dut causer l'embarras de la cour de France, laquelle n'avait pas beaucoup de temps pour réagir, surtout si le roi de France voulait éviter la coutume de l'empereur de lire à Noël, à la messe de minuit, la septième leçon des matines, revêtu des habits et des insignes impériaux et l'épée nue à la main<sup>1751</sup>.

On ignore les raisons du retard de la venue des Luxembourg par rapport à l'arrivée des deux premières lettres. La lettre de Wenceslas IV, expédiée en Bohême (Písek) le 22 septembre, était une procuration pour les délégués qui devaient se rendre chez le pape à Rome<sup>1752</sup>. Cette ambassade, chargée de demander l'approbation préalable du couronnement de Wenceslas à Rome, devait être rejointe par le doyen du chapitre pragois de Vyšehrad, Conrad de Veselá, qui portait avec lui 40 000 florins pour le pape. Le sort de cette ambassade est mystérieux : elle ne partit pas tout de suite, car Conrad était encore à Tangermünde le 23 septembre, et en décembre, elle n'était pas encore arrivée à Rome. Son retard pouvait-il être en relation avec le report de la visite des Luxembourg en France ? A supposer que « certaines guerres qui estoient en aucunes parties d'Allemagne » aient été plutôt insignifiantes mais pouvaient servir de prétexte, existait-il un projet quelconque qui devait être mené à bien avant le départ pour la France<sup>1753</sup> ? Cela pouvait-il concerner le voyage de couronnement à Rome ? S'il put y avoir un tel motif, Charles IV ne voulut sans

<sup>1750</sup> Le 8 décembre ou plus tôt, voir *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 489, n° 5852.

<sup>1751</sup> AUTRAND, *Charles le Sage*, op. cit., p. 787.

<sup>1752</sup> A Písek ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 601, n° 638.

<sup>1753</sup> *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. cit., p. 195.

oute pas qu'on en ait connaissance à la cour de France avant sa venue. Peut-être allait-il en faire part au roi de France lors de l'une de leurs entrevues privées.

A Tangermünde, Charles IV expédia les 10 et 11 septembre deux documents relatifs au chapitre Saint Servais de Maastricht, dont la chapelle appartenait au Saint Empire (*que sacri imperii capella peculiaris existit*). L'archevêque de Cologne, le duc de Juliers et le duc de Brabant furent chargés de sa protection<sup>1754</sup>. Trois jours plus tard, le 14 septembre, Charles fit savoir qu'il avait engagé au duc Wenceslas et à ses successeurs, ducs de Luxembourg, l'avouerie d'Alsace, et ce pour 30 000 florins de Nuremberg<sup>1755</sup>. Charles IV stipula que l'avouerie ne pourrait être dégagee que simultanément au rachat des châteaux et de la ville de Kaysersberg et des villes de Münster et Turckheim avec toutes leurs dépendances, ce qui ajoutait à la somme initiale des 30 000 florins 11 000 marcs d'argent et 15 000 vieux écus<sup>1756</sup>. Une semaine plus tard, il promit à Wenceslas de le laisser en possession de l'Alsace toute sa vie durant<sup>1757</sup>. Puis, le 29 septembre, il invita les sujets alsaciens à obéir à son frère<sup>1758</sup>.

Considérant les dates d'expédition des documents relatifs au chapitre Saint-Servais de Maastricht et à Wenceslas (11-29 septembre), nous pouvons supposer qu'un envoyé du duc de Brabant – probablement Thierry Hauwert ou un autre membre du chapitre de Maastricht<sup>1759</sup> - se trouvait alors auprès de

<sup>1754</sup> *RI*, t. VIII, p. 485, n° 5804 *sqq* ; EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 79-81.

<sup>1755</sup> Il fallut d'abord en opérer le rachat de la part des comtes palatins du Rhin et ducs de Bavière, Etienne, Frédéric et Otton, qui eut lieu le 10 novembre 1377 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 601, n° 640.

<sup>1756</sup> A Tangermünde, le 14 septembre 1377 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 190, n° 1228 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 485, n° 5806 ; QUICKE, *Les Pays-Bas, op. cit.*, p. 284 ; SPĚVÁČEK, *Václav IV., op. cit.*, p. 95 *sqq*. Cf. *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XX, p. 434 *sqq*.

<sup>1757</sup> A Tangermünde, 22 septembre 1377 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 191, n° 1229 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 485, n° 5808 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 164, n° 790. Lettre confirmée par le duc de Saxe, Sigismond de Bohême et le palatin Robert ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 191 *sqq*, n° 1230, 1231, 1233.

<sup>1758</sup> 29. 9. 1377 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 485, n° 5810 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 192, n° 1232 ; au Luxembourg, le 12. 2. 1378, *ibid.*, p. 195, n° 1238.

<sup>1759</sup> Le 7 juillet 1377 ; Thiéri van Hauwert, chanoine de Saint-Servais à Maastricht, déclare que Tilman, receveur de Limbourg et de Rolduc, lui a payé par ordre du duc de Luxembourg et de Brabant 50 florins de poids fort, somme à laquelle s'étaient élevées les dépenses faites pour lui lors d'une

l'empereur. Il dut rejoindre Charles IV après le retour de Wenceslas de Paris et le renseigner sur la réaction du roi de France à ses lettres. Le duc a pu envoyer personnellement cette ambassade vers l'empereur, avant de repartir de Maastricht pour Binche le 11 septembre<sup>1760</sup>.

Comme en témoigne le prêt fait par Wenceslas à ses parents de Bohême en contrepartie de la mise en gage de l'avouerie d'Alsace, la crise financière des ducs de Brabant, causée par la défaite de Baesweiler, ne se manifestait pas de manière très apparente. Non seulement Wenceslas put acheter les terres et les châteaux de Millen, Gangeld et Waldfeucht ainsi que la seigneurie de Schönecken, mais encore prêta-t-il des sommes considérables à son frère et à son neveu, probablement en vue du voyage de couronnement à Rome. Il se peut que cet argent ait été prêté par la suite au pape, les 40 000 florins d'or que le doyen Conrad de Veselá devait porter à Rome avec l'ambassade du roi des Romains et qui constituaient l'acompte du prêt de 70 000 florins promis par les Luxembourg à Grégoire XI provenant par conséquent de cette mise en gage<sup>1761</sup>. Le retour de l'avouerie engagée entre les mains de Wenceslas, la participation prévue de ce dernier au voyage de couronnement à Rome et son voyage en France en juillet et en août 1377 témoignent de l'influence croissante du duc de Brabant. Wenceslas s'était chargé du rôle d'oncle à l'égard de son neveu homonyme et héritier présomptif. Il était censé l'accompagner à Rome et à Paris. Mais avant cela, le jeune roi alla visiter ses terres, le Luxembourg et le Brabant.

L'empereur n'entra cependant pas en France par le Luxembourg, où son fils Wenceslas avait séjourné avec une quarantaine de personnes en l'attendant<sup>1762</sup>, mais passa par les principales villes de l'Empire, et ce « *per*

---

mission qu'il accomplit avec Guillaume Bemer auprès de l'empereur. Quittance signée *Theodericus manu propria*. VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 174, n° 5121.

<sup>1760</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 185 sqq, n° 5138.

<sup>1761</sup> KAVKA, *Vláda Karla IV.*, op. cit., t. II, p. 208.

<sup>1762</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 164, n° 793 ; *Chronique de Jean II et Charles V*, éd. cit., t. II, p. 194-195.

taines causes et pour venir meilleur et plus brief chemin »<sup>1763</sup>. Parmi ces raisons figurait sans doute sa halte à Juliers, où Charles IV rencontra le duc de Juliers et reçut l'hommage de Guillaume, fils de celui-ci, le 29 novembre 1377, lui cédant en fief le duché de Gueldre et le comté de Zutphen. Arrivé avec sa suite à Aix-la-Chapelle, il confirma également les privilèges au duc de Juliers le nommant *consiliarum et familiarem domesticum* »<sup>1764</sup>.

Wenceslas vint à sa rencontre à Aix-la-Chapelle vers la fin novembre 1377. Les deux frères y furent ensuite rejoints par Wenceslas IV et sa suite (vers le 8 décembre). En passant par Maastricht<sup>1765</sup>, ils atteignirent Louvain, où ils firent une entrée solennelle<sup>1766</sup>. La ville de Louvain offrit à l'empereur du vin et trois pièces de drap. Le premier don coûta 255 moutons d'or, le prix du second s'élevant à 310 pièces de la même monnaie. Les Luxembourg visitèrent le château de Mont César, récemment reconstruit (1375)<sup>1767</sup>. Charles IV octroya à la ville de Louvain le privilège forain (*vrye jaermarkt*) relatif à la procession de Kermesse organisée tous les premiers dimanches de septembre<sup>1768</sup>. Après le départ de la suite impériale, Louvain envoya le 31 décembre un messenger qui devait rejoindre à Paris le duc Wenceslas et le prier de négocier avec le roi de France l'exonération des marchands de Louvain de l'impôt qu'ils payaient sur leur halle établie à Paris<sup>1769</sup>.

Le cortège impérial partit de Louvain pour Bruxelles, et « *entra en la ville de Bruxelles monsieur l'empereur des Rommains Charle le quart, frère germain d'icelui*

<sup>1763</sup> *Chronique de Jean II et Charles V*, éd. cit., t. II, p. 194.

<sup>1764</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 488 sqq, n° 5839 et les suivants.

<sup>1765</sup> Les 10 et 11 décembre 1378 à Maastricht, voir VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 207, n° 5185 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 489, n° 5855.

<sup>1766</sup> La ville de Louvain voulait préparer la réception de l'empereur avec soin, aussi demanda-t-elle à Jeanne ainsi qu'à la ville de Maastricht divers renseignements sur la manière dont ils avaient organisé l'accueil. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 286, n. 24. La réception devait avoir lieu entre le 11 décembre (date à laquelle ils quittèrent – au plus tôt – Maastricht) et le 16 décembre (l'empereur était alors déjà à Bruxelles, *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 489, n° 5856).

<sup>1767</sup> Le château du Mont-César fut construit sous Lambert 1<sup>er</sup> et restauré en 1177. Depuis le règne de Jean 1<sup>er</sup>, il fut pratiquement abandonné. Le magistrat de Louvain avait proposé la restauration du château à ses frais, à condition que les ducs y séjournent. Ces derniers promirent d'y séjourner pendant six ans, mais en raison des tensions sociales à Louvain, Jeanne et Wenceslas ne résidèrent jamais dans ce berceau de la dynastie brabançonne.

<sup>1768</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 286, n. 24 ; VAN EVEN, *Louvain dans le passé & dans le présent*, op. cit., p. 25, 244 sqq ; UYTTEBROUCK, « Résidences », art. cit., p. 196 sqq.

<sup>1769</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 288 et n. 37.

monsigneur le duc Wencelaux, pour ycelui duc visiter et consoler et madame Jehanne la ducesse, sa femme et léale espeuse, ... ». Edmond de Dynter (qui avait alors sept ans) et son traducteur Jean Wauquelin avancent des témoignages sur l'extraordinaire amour et affection extraordinaires qui régnait entre le couple ducal de Brabant et Charles IV : « *Lequel empereur fu dudit duc et de ladicte ducesse honouablement et solempnèment, ensy que il apartenoit, rechups et festiés. En laquelle réception faisant, ilz eurent ensamble une si grant joye et affection que en toute leur vie n'avoient eu si grant, ne joye qui à celle se deust ou peust comparer* »<sup>1770</sup>. Un tournoi fut donné à cette occasion pour le jeune roi des Romains, et les ducs payèrent quatre moutons à des mimes et à des histrions qu'ils avaient fait venir pour égayer l'empereur<sup>1771</sup>. La ville de Bruxelles offrit à l'empereur de superbes ouvrages d'orfèvrerie<sup>1772</sup>. Charles IV y séjourna pendant quelques jours, ayant sans doute l'occasion de parler avec son fils naturel Guillaume<sup>1773</sup>. A son départ pour la France, sa suite s'enrichit du duc Wenceslas accompagné entre autres du héraut de Brabant et des ménestrels du duc.

Ils prirent alors le chemin de Nivelles, et arrivèrent via Binche au Quesnoy, où Charles IV comptait rencontrer Albert de Bavière, qui était toutefois pour la Hollande. Il n'y trouvèrent que ses enfants, les frères et sœurs de la reine de Bohême Jeanne de Bavière, et probablement aussi son épouse Marguerite de Brzeg (Brieg), belle-mère du roi Wenceslas et parente des deux ducs de la suite de l'empereur, Henri de Brzeg et Boleslas de Legnica. Bien que *Les Grandes Chroniques* ne nous apprennent pas des détails de cette entrevue, la rencontre se déroula sans doute dans une atmosphère amicale. Après la visite à la cour du Quesnoy, le cortège de l'empereur se dirigea vers Cambrai, dernière ville impériale sur son chemin.

La visite de l'empereur et du roi des Romains au royaume de France devait être un évènement extraordinaire et sans précédent. Il fallut élaborer un

<sup>1770</sup> EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., t. III, p. 589 sqq.

<sup>1771</sup> Sur les dépenses de la réception bruxelloise, AGR, CC, Comptes en rouleaux, n° 2424bis.

<sup>1772</sup> Comptes des fiefs. HENNE, WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., t. I, p. 137.

<sup>1773</sup> Pour Guillaume, voir notre chapitre XVI.C.

protocole, pour éviter que cette affaire, si délicate pour l'honneur des têtes couronnées et pour la souveraineté de l'Etat, ne finisse en fiasco. Il est difficile de croire qu'elle ne fut pas précédée par des ententes et des accords préalables au sujet du protocole, et que tout aurait été improvisé. Voici l'un des exemples, tiré de la relation des *Grandes Chroniques de France*, prouvant qu'il y eut mises en demeure et concertations au sujet de ce qui allait se dérouler. Il s'agit d'un extrait bien connu, relatif à l'accord entre l'empereur et les délégués français quant à la célébration de la fête de Noël.

« Et, combien que les dites gens du Roy [une délégation menée par Enguerrand de Coucy et Jean, comte de Sarrebruck] eussent sceu qu'il avoit entencion de estre à Noel à Saint-Quentin, ilz firent que il demoura à Noel au dit lieu de Cambrai, qui est sa ville et cité, et ou quel il povoit faire ses magnificences et estaz imperiaulz, et que ou royaume de France n'eust point souffert le Roy que aucunement en eust usé. Et, pour ce que de coustume l'Empereur dit la VIIe leçon à matines, revestus de ses habiz et enseignes imperiaulz, il fu advisé par les gens du Roy que, ou royaume, ne le pourroit il faire, ne souffert ne li seroit ».

L'empereur « se consenti de bonne volenté de demorer au dit Cambrai, pour faire son ordonnance, accoustumée en son empire »<sup>1774</sup>. Rappelons que Jean, comte de Sarrebruck, lequel avait été présent à la diète impériale de Metz (1356) et avait déjà plusieurs fois été chargé par Charles V d'aller au devant des Luxembourgs ou de les contacter (1362, 1364, 1368), comptait parmi les feudataires de Wenceslas. Par conséquent, il aurait été très naturel que Wenceslas joue le rôle d'intermédiaire dans ces discussions. Le fait que son héraut, appelé *Heurerch*, ait accompagné la suite impériale peut également étayer l'hypothèse que le duc de Brabant contribua à la « belle ordonnance » des cortèges, dîners et soupers ainsi que d'autres activités décrites avec emphase par les *Grandes Chroniques* et par Christine de Pizan<sup>1775</sup>. Ce furent d'ailleurs probablement aussi les ménestrels de la cour de Brabant qui jouèrent, après le souper du 5 janvier, à la

<sup>1774</sup> *Chronique de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. II, p. 199.

<sup>1775</sup> Pour le héraut voir DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 788, n° 1588 ; CHRISTINE DE PIZAN, *Le Livre des Fais et Bonnes Meurs du Sage Roy Charles V*, éd. Suzanne SOLENTE, (SHF), t. II, Paris : H. Champion, 1940, p. 89-132.



veille de l'Épiphanie, dans la salle du Parlement : « et furent là les menesterez de bas instruments, et y jouerent en la maniere accoustumée »<sup>1776</sup>.

## XVII.B

### Les motifs de la visite des Luxembourg en France

« L'an mil III<sup>e</sup> LXXVII allait Charle l'empereur a St. Mors des Fousces en pellerinage, et a Parix li fist le roy de Franjce, fil de sa suer, grant honnour et furent fais dons a lui de bien LX millez francz et de plus. Et ne savoit parsonne pourquoi il y alloit for que en pellerinaige de St. Mort. »<sup>1777</sup>

Nous choisissons cet extrait de la chronique messine de Jaique Dex, car c'est ce chroniqueur qui voulut le premier voir derrière la décision de Charles IV d'entreprendre un voyage en France autre chose qu'un simple pèlerinage à Saint-Maur les Fossés. Le motif de Charles IV en pèlerin apparaît à plusieurs reprises dans les *Grandes Chroniques de France*<sup>1778</sup>, lesquelles sont bien renseignées sur les raisons de la visite de l'empereur, puisqu'elles font état des paroles par lesquelles fit lui-même part des raisons de son voyage aux délégués du roi de France venus à sa rencontre à Cambrai. Cette ambassade, qui devait saluer la suite impériale avant son entrée dans le royaume, comprenait, rappelons le, Enguerrand de Coucy, Jean, comte de Sarrebruck, le comte de Braine, Bureau de La Rivière et Jean le Mercier :

« Et après disner [l'empereur] manda querir les gens du Roy, dessus escrips, et leur dist publiquement et devant chascun que, combien qu'il eust sa devocion à Mons. saint Mor, venoit il principalement pour veoir le Roy, la Royne et leurs enfans, que il desiroit plus veoir que creatures du monde, et que, après ce qu'il l'aroit veu et parlé à lui, et qu'il li aroit baillé son filz, le roy des Rommains, le quel il luy amenoit pour estre tout sien, quant Dieu le vouldroit après prendre, il prendroit la mort en bin gré, car il aroit acompli un de ses plus grans desirs »<sup>1779</sup>

Les historiens traditionnels, quant à eux, considèrent plutôt comme un prétexte le pèlerinage, la visite de la famille royale française et la présentation de Wenceslas, que l'empereur voulait confier au roi de France, et cherchent les sujets politiques d'actualité dont l'empereur aurait souhaité parler

<sup>1776</sup> *Chronique de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. II, p. 231 ; DELISLE, éd. cit., p. 788, n° 1588.

<sup>1777</sup> JAIQUE DEX, *op. cit.*, p. 313.

<sup>1778</sup> AUTRAND, *Charles V le Sage*, *op. cit.*, p. 798 sqq et « Mémoire et cérémoniel », art. cit., p. 98.

<sup>1779</sup> *Chronique de Jean II et de Charles V*, éd. cit., p. 198 sqq.

personnellement et secrètement avec son neveu. Il devait s'agir d'affaires à la mesure de la grandeur des deux souverains. Toutefois, on ne connaît pas de résultats décisifs de ces entretiens. Quant au retour du pape à Rome, dont l'empereur parla probablement seul à seul avec son neveu, aucun avis personnel du roi de France n'est connu. Certains historiens soutiennent que le mécontentement au sujet du déménagement de la curie put être la raison de l'absence de Paris de Louis d'Anjou, frère puîné de Charles V, lors de la visite des Luxembourg en 1378<sup>1780</sup>.

Par ailleurs, la succession de Louis d'Anjou, roi de Hongrie, qui descendait de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, succession qu'on a coutume de compter parmi les raisons de la visite, ne peut pas être considérée comme un vrai problème franco-impérial. De même qu'en 1365, quand il était question du mariage de Philippe le Hardi avec Elisabeth de Hongrie, les Luxembourg et les Valois surent se mettre d'accord. Dans les années 1370, les Luxembourg visaient l'acquisition de la Pologne, alors que le roi de France se contentait de l'héritage angevin, qui comprenait le royaume de Hongrie et les droits sur l'héritage de Jeanne, reine de Naples, c'est-à-dire sur le royaume de Naples et les comtés de Provence et de Forcalquier. Le problème de la succession de Pologne et de Hongrie, qui semble avoir préoccupé les Luxembourg, résidait dans les relations entre les cours de Prague et de Buda<sup>1781</sup>. Lors de la visite de

---

<sup>1780</sup> THOMAS, « Ein Zeitgenössisches Memorandum », art. cit., p. 103. Certains chroniqueurs émettent l'opinion que Louis d'Anjou était rival de Wenceslas IV dans l'Empire, par ex. *Chronique st. Thiebault* citée par WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 155, n° 735 ; JAIQUE DEX, *op. cit.*, p. 63, 302, 312.

<sup>1781</sup> Louis d'Anjou, roi de Hongrie, avait succédé au trône polonais en novembre 1370, après la mort du roi Casimir III le Grand, en vertu des conventions de succession signées entre les deux maisons. Il n'avait pas d'héritier mâle, mais en 1377, il avait trois filles : 1) Catherine (\* juillet 1370, + fin 1378), laquelle fut mariée avec le fils cadet du roi de France, Louis d'Orléans (le contrat de mariage des deux enfants fut conclu le 10 août 1374). Elle devait succéder à son père en Pologne, où elle reçut les hommages en 1375 ; 2) Marie (\* 1371, + mars 1395) qui fut fiancée dès 1372 avec son futur époux Sigismond, marquis de Brandebourg et fils de l'empereur, pour devenir finalement reine de Hongrie en 1382 ; 3) Hedwige (\* février 1373, + 17 juillet 1399), qui allait devenir reine de Pologne en 1384 et fonder, avec son époux Ladislas II Jagellon, la nouvelle dynastie royale polonaise.

L'aînée des trois sœurs, Catherine, était encore en vie, et devait apporter à son époux, Louis d'Orléans, l'héritage angevin (ou les droits à cet héritage), c'est à dire la Hongrie, certains territoires en Italie, le royaume de Naples et les comtés de Provence et de Forcalquier. En même temps, Louis, roi de Pologne et de Hongrie, n'avait pas encore résolu la question de la part de succession de Marie et de Hedwige, dont la première constituait surtout un point de négociations éventuelles avec les

l'empereur en France, le roi Charles V fit la seule chose qu'il pouvait faire : il s'en remit à l'avis de l'empereur et en fit part dans une lettre au roi de Hongrie<sup>1782</sup>. En 1378, la mort de Catherine, fille aînée du roi de Hongrie mariée à Louis d'Orléans, second fils de Charles V, changea l'ordre de succession et Marie de Hongrie, épouse de Sigismond de Bohême, devint héritière de la Hongrie, alors que la situation en Pologne ouvrait le royaume aux intérêts des princes français<sup>1783</sup>.

La cession du vicariat impérial dans le Dauphiné au jeune Charles, fils aîné de Charles V, (le 7 janvier 1378) fut précédée par son émancipation (le 5 janvier), suivant la logique de la politique de l'empereur envers les princes français, constante depuis la diète de Metz (1356) et la cession de la Franche Comté à Philippe le Hardi (1362)<sup>1784</sup>. Beaucoup plus énigmatique est la cession du vicariat dans tout le royaume d'Arles. Jiří Spěváček, ainsi que les historiens allemands, que Ferdinand Seibt et Heinz Thomas, pensent qu'un privilège d'un tel caractère et d'une telle importance ne pouvait être expédié par l'empereur qu'en des circonstances exceptionnelles : Charles IV devait avoir obtenu une

---

Luxembourg. Les Luxembourg poursuivaient depuis longtemps l'objectif de succéder à Casimir en Pologne. La quatrième épouse de Charles IV, Elisabeth de Poméranie, était petite-fille de Casimir le Grand, et son fils Sigismond était donc arrière-petit-fils de ce dernier roi de la dynastie Piaste. Toutefois, après la mort de Casimir, la Pologne passa à Louis de Hongrie, qui ne donna aux Luxembourg aucune garantie de succession. Au contraire, ce fut sa première fille Catherine, fiancée avec Louis d'Orléans, qui reçut les hommages des représentants polonais. Les conventions entre Louis de Hongrie et Charles V portaient cependant sur l'héritage de la dynastie angevine, qui comprenait non seulement la Hongrie, mais aussi l'héritage de Jeanne de Naples, c'est à dire la Couronne de Naples et les comtés de Provence, de Forcalquier et de Piémont.

<sup>1782</sup> Noël VALOIS, « Le projet de mariage entre Louis de France et Catherine de Hongrie et le voyage de l'empereur Charles IV à Paris (janvier 1378) », in : *Annuaire-Bulletin de la SHF*, 30, 1893, t. II, p. 209-223.

<sup>1783</sup> Dans le monastère de St-Bénigne de Dijon vivait un prince polonais nommé Vladislas, cousin germain de feu le roi de Pologne Casimir le Grand. Une partie des représentants polonais était mécontente du nouveau gouvernement, et une révolte avait déjà éclaté en 1376. Les chefs des révoltés envoyèrent une ambassade à Dijon pour offrir à Vladislas le trône de Pologne. Après les changements résultant de la mort de Catherine, Philippe le Hardi s'occupa de la cause de Vladislas et lui donna pour escorte les principaux seigneurs du duché, tels son conseiller Gui de la Trémoille, Guillaume de la Trémoille, Pierre, seigneur « Dours », Jean de Pontailier, seigneur de Magny-sur-Tille, et plusieurs autres. Ils devaient assurer le succès de Vladislas et l'installer à la tête du royaume. Eudes de Grancey le jeune, fils d'Eudes de Grancey, époux de Béatrix de Bourbon, reine de Bohême, était aussi du voyage. L'expédition partit vraisemblablement en février 1380, mais le projet échoua. Les Bourguignons furent faits prisonniers et Vladislas retourna à St-Bénigne de Dijon, où il mourut le 1<sup>er</sup> mars 1389 et fut inhumé par la suite. PETIT, *Histoire ... Philippe le Hardi*, op. cit., p. 354 sqq.

<sup>1784</sup> Voir notre chapitre VIII.C – « Les Valois, Charles IV et le voyage au royaume d'Arles ».

cession considérable ou une promesse importante de la part du roi de France. Selon Seibt et Thomas, cette promesse concernait l'héritage des Piastes et des Angevins et s'explique par le fait que les parties de l'héritage de la reine Jeanne de Naples que le roi de France convoitait en particulier, c'est-à-dire les comtés de Provence et de Forcalquier, relevaient du royaume d'Arles. En cas d'acquisition de l'héritage angevin par Louis d'Orléans et de l'apparition de contestations assez probables, car il y avait d'autres prétendants à la succession, Charles Philippe III d'Anjou et de Tarente, empereur titulaire de Constantinople, et Charles de Durrës – le dauphin Charles pouvait agir en faveur de son frère puîné pour soutenir ses revendications en qualité de représentant de l'empereur et arborer la bannière impériale en cas de guerre<sup>1785</sup>.

Si ces déductions paraissent logiques et probables, on ignore ce qui pouvait en constituer la contrepartie. Le roi de France renonça-t-il à l'héritage de la Pologne et cela peut-il être considéré comme un élément important ? Enfin, la cession du royaume d'Arles était également liée à la succession de Wenceslas IV sur le trône de l'Empire, car seul l'empereur pouvait être maître du royaume d'Arles, et non le roi des Romains. Charles IV devait compter avec l'éventualité qui allait en effet bientôt se produire : qu'il n'y aurait pas, du moins pour un certain temps, d'empereur des Romains. La nomination d'un vicaire impérial pouvait assurer une certaine continuité juridique jusqu'à l'avènement d'un nouvel empereur, auquel le vicaire jurerait sans doute foi et hommage.

La cession en fief du Dauphiné et des deux vicariats impériaux – quelles qu'aient pu en être les motivations – ne pouvait en effet avoir lieu sans que Charles IV rendit foi et hommage, sans parler des promesses concernant la Pologne et le soutien à la succession de Wenceslas IV. Cependant, les *Grandes Chroniques* n'en soufflent mot. Si l'on ne prend pas en considération les nombreux dons, très coûteux, que les Luxembourg et leur suite reçurent lors de leur visite, on ne trouve aucune réciprocité en ce qui concerne la cession des fiefs

---

Les activités du duc Louis d'Anjou dans les comtés mentionnés sont considérées par les contemporains comme une suite logique de la cession du vicariat d'Arles au dauphin. THOMAS, « Ein tgenössisches Memorandum », art. cit., p. 114 et n. 66.

et des offices du royaume d'Arles au dauphin, le soutien à la France dans la guerre contre l'Angleterre et la promesse faite par Wenceslas IV à Charles V. Ce défaut de réciprocité, remplacée en quelque sorte dans le récit des *Grandes Chroniques* par les dons et par les démonstrations de sentiments et de profonde affection de la part de l'empereur, est probablement dû au caractère officiel de cette chronique de cour et aux messages de souveraineté et d'indépendance de la France qu'elle se charge de transmettre<sup>1786</sup>. C'est peut-être ce ton de la narration qui fit penser à certains chroniqueurs, dont Dietrich von Nienheim (vers 1400), que l'empereur vendit le royaume d'Arles au prix d'un repas solennel<sup>1787</sup>. Il le vendit vraisemblablement au prix de l'accord du roi de France avec le retour du pape à Rome<sup>1788</sup>, mais concentrons-nous maintenant à la question de l'hommage pour le royaume d'Arles.

On peut imaginer quel genre de problèmes étaient liés à la prestation de foi et hommage par le jeune dauphin à l'empereur Charles IV. Un tel acte ne pouvait avoir lieu sans les signes et les symboles de la souveraineté impériale qui, selon les *Grandes Chroniques*, devaient briller en France par leur absence. Pour opposer un autre texte à la chronique officielle, rappelons les paroles d'une *Vita* de Grégoire XI : « *Iste idem imperator iivit Parisius peregre ubi coronavit filium Karoli V, regis Francorum, de facto in regem Arelatensem, ad decennium tantum* »<sup>1789</sup>. Sans examiner la véracité de tous les détails de cette phrase, notons qu'il y est même question du couronnement, qui ne pouvait avoir lieu sans une cérémonie solennelle. Quoiqu'il en soit, les *Grandes Chroniques* le dissimulent. Selon elles, le roi de France et ses conseillers faisaient de leur mieux pour évincer tout symbole de la souveraineté de l'empereur : la liturgie impériale de Noël sur le territoire français, les processions et les sons de cloches lors de l'entrée de l'empereur dans les villes du royaume étaient hors de question ; et surtout l'empereur dut monter un cheval noir, car le palefroi blanc était réservé

<sup>1786</sup> Cf. AUTRAND, « Mémoire et cérémonial », art. cit., p. 101.

<sup>1787</sup> THOMAS, « Ein zeitgenössisches Memorandum », art. cit., p. 114.

<sup>1788</sup> THOMAS, « Frankreich, Karl IV und das Grosse Schisma », art. cit., p. 88.

<sup>1789</sup> AUTRAND, « Mémoire et cérémonial », art. cit., p. 91 et 101 citant ETIENNE BALUZE, *Vitae paparum avenionensium*, éd. Guillaume MOLLAT, t. I, Paris : Letouzey et Ané, 1914, p. 464.

uniquement au seigneur souverain du pays, le roi de France – empereur dans son royaume. Tout cela paraît possible et crédible. Mais comment nier la souveraineté de l'empereur lors d'un hommage, acte féodal dont le sens est radicalement contraire, c'est-à-dire un aveu de la suzeraineté impériale au royaume d'Arles ?

Les lettres de l'empereur cédant au dauphin le Dauphiné, les vicariats impériaux dans le Dauphiné et au royaume d'Arles, ainsi que deux résidences, datent des 6 et 7 janvier 1378<sup>1790</sup> – de la fête de l'Épiphanie et du jour suivant. La liturgie de la fête des Rois Mages, soigneusement mise en scène par Charles V et ses conseillers, de même que le grand festin au Palais en présence de la cour plénière, ne sont pas sans rappeler la fête de Noël de Metz du 25 décembre 1356, qui avait fait resplendir la majesté de l'empereur. Bien entendu, le sens de cette fête de l'Épiphanie devait être au contraire de souligner la majesté du roi de France<sup>1791</sup>. La cérémonie des hommages de Metz suivit le dîner. Par conséquent, il faut supposer que l'hommage du dauphin eut lieu, lui aussi, après le grand dîner au Palais.

Les *Grandes Chroniques* ne donnent cependant aucun lieu de le croire. Elles nous font d'abord remarquer que le dauphin ne s'agenouilla pas devant l'empereur lors de sa première rencontre avec son grand-oncle : l'Empereur « ... se fist lever de sa chaire, et osta son chaperon et l'acola et baisa, et le dalphin s'enclina devant li sanz agenouiller »<sup>1792</sup>. Puis, au moment où nous supposons que dut avoir lieu l'acte d'hommage, après le grand dîner au palais, elles ne font mention que d'une scène dont le sens nous échappe : « ... et fu apporté le dalphin sus la table, en estant à deux piez entre et devant l'Empereur et le Roy, et le tenoit le duc de Bourbon »<sup>1793</sup>. Le dauphin debout sur la table, on se mit à servir des confiseries. Curieux. Dans ce contexte, il n'est peut-être pas inutile de faire mention d'un autre groupe de

<sup>1790</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 490, n<sup>os</sup> 5859, 5861, 5862.

<sup>1791</sup> Voir l'interprétation de Françoise AUTRAND, *Charles V le Sage*, op. cit., p. 795 sqq ; et « Mémoire et cérémonial », art. cit., p. 96 sqq.

<sup>1792</sup> *Chronique de Jean II et Charles V*, éd. cit., t. II, p. 235.

<sup>1793</sup> *Chronique de Jean II et Charles V*, éd. cit., t. II, p. 243.

manuscrits de la relation, qui comporte un récit abrégé<sup>1794</sup>. Ce récit s'achève juste avant l'« entremets » sur la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon, alors que l'installation du dauphin sur la table a lieu juste après. Les relations abrégées de la visite de l'empereur s'arrêtent donc avant la fin du grand dîner de l'Epiphanie. Suit un court alinéa résumant en quelques phrases le reste du séjour de Charles IV. Par ailleurs, le document des Archives de Lille intitulé *Memoire comment l'empereur entra a Paris* s'achève après la scène de la conquête de Jérusalem, et donc juste avant celle du dauphin sur la table<sup>1795</sup>. C'est pourquoi nous nous demandons si la fin inattendue de ces relations abrégées peut avoir quelque chose en commun avec cette étrange scène d'hommage caché.

Selon toute probabilité, la curieuse scène du dauphin sur la table dissimule ou remplace dans le récit le serment de foi et hommage prêté à l'empereur par le dauphin pour les fiefs et les fonctions qui devaient lui être confiés par les lettres datant du même jour et du lendemain. Il faut peut-être admettre que la cérémonie ordinaire fut modifiée au gré du roi de France et de ses conseillers, car cet acte solennel n'intervenait pas dans l'Empire, mais en France, et, par conséquent, il n'y avait pas de précédent ni de protocole corrects. De plus, la tâche fut facilitée par le jeune âge du dauphin, qui avait dix ans. La nature de la cérémonie permit à Pierre d'Orgemont de ne pas la mentionner dans la chronique<sup>1796</sup>. Nous insistons cependant sur elle, car le serment de foi et hommage du dauphin à Charles IV ferait mieux comprendre le serment de

---

<sup>1794</sup> L'un de ses exemplaires se trouve dans la Bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 5128 et a été édité par Václav TILLE, « Francouzský rukopis o cestě císaře Karla IV. do Francie v létech 1377-1378 », in : *Věstník Královské české společnosti nauk. Třída filosoficko-historicko-jazykozpytná*, Praha 1899, XIV, p. 1-16 ; cf. *Chronique de Jean II et Charles V*, éd. cit., t. II, p. 239, n. 3.

<sup>1795</sup> THOMAS, « Ein Zeitgenössisches Memorandum », éd. cit., p. 118.

<sup>1796</sup> L'idée d'éviter l'hommage dû à l'empereur pour le Dauphiné et le royaume d'Arles n'était pas neuve. Nous renvoyons ici au document publié par Abbé C. Ulysse J. CHEVALIER (éd.), *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné*, éd. cit., p. 140-146. Il s'agit d'une liste des revendications (de 1355 ou de 1356) que le dauphin devait porter devant l'empereur. Il y est aussi question des prétentions à la suzeraineté féodale. Selon ces instructions, le dauphin devait s'efforcer de reporter l'hommage dû à l'empereur, sous prétexte qu'il voudrait plus de renseignements, et n'admettre un hommage immédiat qu'avec protestations.

délité que le roi Wenceslas prêta au roi de France et qui paraîtrait, en l'absence de promesse réciproque assez excessif.

## XVII.C Les princes

« Et au despartir qu'ilz firent l'un de l'autre, le dit empereur demandait ung don audit roy de France que li volxit promettre qu'il n'entreprenroit riens ne ne soufferoit de riens laisser entreprendre contre son fil Wainchelat de venir a l'empeire aprez son decept. Lequeil roy li attribua et le tint. Et se fut la cause pourquoy le dit empereur s'en allait a St. Mor de Parix »<sup>1797</sup>.

Le roman *Méliador* de Froissart, œuvre littéraire dans laquelle Charles IV apparaît sous les traits du roi Arthur et Wenceslas sous ceux d'Agamanor, représente le monde princier de l'époque comme un, indivis et idéal, épuré de la réalité gênante. La scène des *Chroniques* du même auteur dépeignant la réconciliation d'Aix-la-Chapelle (1372) entre les ducs de Brabant et de Juliers met en lumière le mécanisme d'autorégulation à la base de consensus de cette société princière sous la tutelle de l'empereur. En même temps, il fait apparaître le personnage du jeune roi de Bohême, Wenceslas, auquel il attribue un rôle assez actif, en présument son élection et sa succession dans l'Empire. Et c'est entre autres la succession dans l'Empire qui était à l'ordre du jour en 1377-1378, si l'on se réfère à l'esprit des œuvres de Froissart, aux propres paroles de l'empereur, prononcées devant la délégation française à Cambrai dans l'après-midi du 22 décembre 1377, ainsi qu'aux commentaires parfois assez piquants de Jaique Dex<sup>1798</sup>. Le chroniqueur messin voit la première raison de la visite en France de Charles IV dans la succession sur le trône de l'Empire et dans les promesses réciproques entre les Luxembourg et les Valois.

Déjà gravement malade en 1376 et souffrant de la goutte, Charles IV voyait approcher sa fin. Il se mit à oeuvrer pour sa postérité, pour la continuation

<sup>1797</sup> JAIQUE DEX, *op. cit.*, p. 313.

<sup>1798</sup> Jaique Dex détaille plus bas (p. 314) l'affaire de Louis d'Anjou : « Le duc Lowis ... lequeil estoit ung tyran et volt entreprendre de gaignier Metz et disoit, que le soleil y entroit, qu'il y entreroit et vouldoit entreprendre d'estre empereur et pour celle cause fuit le dit emperour Charle a Parix ». Louis d'Anjou ne semble pas avoir partagé les objectifs, les sentiments et peut-être même les idées communes aux maisons de France et de Bohême.



de sa politique dynastique pro-française, de la collaboration entre les Luxembourg et les Valois et du « concordat franco-impérial »<sup>1799</sup> après sa mort. Les relations chaleureuses de l'empereur avec « les princes des fleurs de lys », sur lesquelles il fonda la politique de l'Empire envers la France, avaient leurs racines dans les rapports personnels qu'il entretenait avec eux depuis son enfance.

Wenceslas, son fils et héritier présomptif, n'avait aucune expérience directe avec les princes et la cour de France. Il n'avait jamais rencontré ses cousins germains, le roi de France et ses frères et sœurs. Son voyage en France était donc un voyage d'initiation à la politique occidentale et à la politique française pour le futur souverain de l'Empire. Il devait être présenté à la cour et participer avec son père aux nombreuses réceptions. Plusieurs points de son programme différaient cependant des activités de son père : le jeune roi, accompagné de son oncle le duc de Brabant, de ses cousins français les ducs de Bourgogne et de Berry, et probablement aussi des ducs de Bourbon et de Bar, se livra entre autres à différents divertissements qui lui permirent de se familiariser avec le milieu et de nouer des relations personnelles jugées sans doute utiles pour l'avenir. En retraçant certaines activités de Wenceslas IV, nous allons suivre aussi les pas de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant, qui introduisit son neveu de Bohême auprès de ses neveux de France et l'accompagna au cours de la visite<sup>1800</sup>.

Entré dans le royaume par Cambrai<sup>1801</sup> et accompagné des envoyés du roi de France, le cortège impérial se dirigea vers Compiègne, où Louis, duc de Bourbon, vint le saluer au nom du roi. Sa suite comptait Jean d'Artois, comte d'Eu, l'évêque de Beauvais Milon II de Dormans et l'évêque de Paris Aimery de Maignac, ainsi que d'autres seigneurs, chevaliers et écuyers montés sur plus de

---

<sup>1799</sup> Notion employée par CAZELLES, *Société politique, op. cit.*, p. 495 dans le sens d'un accord conclu quant à la situation juridique des pays de double appartenance féodale et des terres françaises d'hommage impérial. Voir aussi *ibid.*, p. 556.

<sup>1800</sup> Nous négligerons par conséquent le personnage de l'empereur ainsi que celui du roi de France, sur lesquels les regards des historiens se fixent d'habitude.

<sup>1801</sup> 23-25 décembre 1378 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 489 *sqq.*, n° 5857 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., *in* : *PSH*, t. XIV, p. 164 *sqq.*, n°s 793, 794.

trois cents chevaux, tous vêtus aux couleurs du duc de Bourbon, mi-parties blanc et bleu. Cela se passait le dernier jour de l'année 1377. L'empereur avait rencontré le duc pour la dernière fois en 1365 au royaume d'Arles. Louis, qui était fils d'Isabelle, sœur de Blanche de Valois et première femme de Charles IV, était en quelque sorte son neveu. Sans parler de la rencontre « piteuse » et émouvante de l'empereur et de la mère du duc, jadis aussi compagne de Bonne de Bohême, sœur de l'empereur, ainsi que d'un long entretien que l'empereur allait avoir le même jour, le 10 janvier 1378, avec la reine de France, sœur de Louis<sup>1802</sup>, rappelons que le duc de Bourbon qui apparaît dans les sources comme ayant séjourné à plusieurs reprises à la cour impériale vers 1357-1359 était probablement le jeune Louis<sup>1803</sup>.

Le duc de Bourbon invita les seigneurs de la suite de l'empereur à dîner. Charles IV ne put cependant pas y participer. Les souffrances que lui causait sa maladie l'obligèrent à décliner l'invitation : « *se il fust en point qu'il se peust aidier (car de nouvel, au partir de Noion lui estoit prise la goute, dont il estoit si empeschié que il ne pavoit aller) que il, en sa personne, y feust venu souper avecques lui* ». Toutefois, pour faire honneur et plaisir au duc de Bourbon, l'empereur envoya à ce dîner son fils, le roi des Romains, accompagné de son oncle Wenceslas et des princes de leur suite : « *Et li duc de Bourbon festoia le dit Roy et tous les autres, et donna à souper tres grandement et largement* », et, selon la coutume de l'époque, il « *y assembla et fist estre les dames, qui estoient en la ville et environ* »<sup>1804</sup>.

Le lendemain, le 1<sup>er</sup> janvier 1378, l'empereur, lui-même en char et accompagné de sa suite, se rendit à Senlis, où, à une lieue de la ville, Jean de Berry et Philippe le Hardi, suivis du comte de Harcourt, de l'archevêque de Sens et de l'évêque de Laon, vinrent à sa rencontre pour le saluer et lui annoncer que « *le Roy le saluoit et avoit grant desir de le veoir* »<sup>1805</sup>. Leur suite comptait cinq cents

<sup>1802</sup> *Chronique de Jean II et Charles V*, éd. cit., t. II, p. 258-262.

<sup>1803</sup> Même si les *Regesta imperii* mentionnent à plusieurs reprises et probablement par erreur le prénom Pierre, c'est-à-dire celui du duc de Bourbon tué à Poitiers et père de Louis, nous avançons l'hypothèse qu'il s'agissait de ce dernier, alors mineur. Pour les détails, voir les notes du chapitre V.D.

<sup>1804</sup> *Chronique de Jean II et Charles V*, éd. cit., p. 202.

<sup>1805</sup> *Chronique de Jean II et Charles V*, éd. cit., t. II, p. 203.

chevaliers et écuyers, vêtus par le duc de Bourgogne en noir et gris. Ils accompagnèrent l'empereur à son hôtel et le quittèrent ensuite pour retourner dans leurs palais, car leur oncle était malade et fatigué. Le lendemain, le 2 janvier, la suite de l'empereur se dirigea vers Louvres, où le duc Robert de Bar, époux de Marie de France, nièce du duc Wenceslas et de Charles IV, vint la saluer à son tour<sup>1806</sup>.

Après être passé par Louvres et Saint Denis et avoir reçu les salutations du roi de France entre La Chapelle et le « moulin à vent », le grand cortège réunissant les suites du roi de France et des Luxembourg passa par la rue Saint Denis. Selon les *Grandes Chroniques*, Charles IV et Wenceslas IV chevauchaient à droite et à gauche du roi de France suivis des frères du roi avec le duc de Brabant au milieu. Le *Mémoire* des archives de Lille publié par Heinz Thomas indique que, dans la rue Saint Denis, le cortège ne se composait pas de trios mais de paires, et que l'empereur et le roi de France étaient suivis de Wenceslas IV et du duc de Brabant.

Selon le *Mémoire*, le cheval de l'empereur fut tenu en bride par Charles de Poitiers et Bureau de la Rivière et celui du roi de France par Adam de Galonguet et Guillaume des Bordes<sup>1807</sup>. Nous ne savons pas si cet arrangement s'imposa pour des raisons pratiques ou s'il faisait partie des cérémonies, car on se souvient qu'en 1354, le duc Wenceslas reçut de Charles IV le privilège de tenir la bride de son cheval en cas de départ solennel pour une expédition militaire<sup>1808</sup>. Et selon le *Mémoire*, le cortège impérial précédé par les Parisiens, en partant de La Chapelle, mettait en scène une symbolique guerrière : les bourgeois « se mirent en ordenance en *maniere de bataille* tout du lonc du chemin bien et par bonne ordenance » tandis que l'empereur monta un « destrier noir » qui était, selon toute apparence un chevalier de guerre.

<sup>1806</sup> *Chronique de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. II, p. 204.

<sup>1807</sup> THOMAS, « Ein Zeitgenössisches Memorandum », art. cit., p. 106-108, et éd. cit., p. 116 sqq.

<sup>1808</sup> Voir notre chapitre III. C.

Les divergences entre le *Memoire* et la chronique officielle ne s'arrêtent pas là. On peut également déceler en comparant les énumérations des personnages présents aux repas donnés par le roi de France :

**Les princes aux festins parisiens des 4, 5 et 6 janvier :  
Comparaison du *Memoire comment l'empereur entra a Paris*  
et de la relation des *Grandes Chroniques de France***

Les repas	<i>Mémoire</i>	<i>Les Grandes Chroniques de France</i>
Lundi 4 janvier, Souper	<i>Item ce iour ne menga pas l'empereur ne le roy en sale,</i>	<i>Et pour la maladie du dit Empereur, qui estoit tres grieve, considéré que il avoit eu fievre avecques et estoit moult travaillé du dit chemin, le Roy le fist soupper en sa chambre, et il mena soupper avec lui le roy des Romains et les ducz, seigneurs et chevaliers, qui estoient venuz avecques lui, et y ot tres grant soupper et tres grant presse de gens d'estat, et fut l'assiete telle que il ensuit : <b>l'evesque de Paris, premier,</b> <b>le Roy,</b> <b>et puis le roy des Romains,</b> <b>le duc de Berry</b> <b>le duc de Breban,</b> <b>le duc de Bourgoigne,</b> <b>le duc de Bourbon</b> <b>et le duc de Bar ;</b> <i>et pour que deux autres ducz n'estoient pas chevaliers, mengierent à l'autre table, et leur tint compaignie</i> <b>messire Pierre, filz du roy de Navarre,</b> <b>le conte d'Eu</b> <i>et pluseurs autres seigneurs. (p. 225 sqq)</i></i>
mardi 5 janvier, dîner	<i>Ne lendemain<sup>1809</sup>, mais le roy y dina et tint tous les princes et barons de Behaigne et d'Alemaigne qui estoient avec l'empereur et ausi tous les barons et princes qui estoient pour le temps a Paris ... Et fu le dîner en vne sale commune et fu assis a la table premier</i> <b>l'euesque de Paris,</b> <b>l'euesque de Bonneseparch,</b> <b>le roy de France</b> <b>et le roy de Behaigne,</b> <b>le duc de Berri,</b> <b>le duc de Bourgoigne,</b> <b>le duc de Sessone,</b> <b>le duc de Bourbon</b> <b>et le duc de Bar.</b>	<i>... l'Empereur dinsoit en sa chambre ... (p. 227)</i> <i>Et menga le Roy ce jour, en sale, à grant foison de genz, et y furent</i> <b>le duc de Xassoigne, qui le soir devant n'avoit pas souppé avecques le Roy, l'evesque de Bruseberc,</b> <b>le chancelier de l'Empereur,</b> <i>et tous ou la plus grant partie des princes, seigneurs et gens de l'ostel de l'Empereur ; et le roy des Romains n'y menga pas, pour ce que le Roy le laissa tenir compaignie à l'Empereur son pere. (p. 228)</i>
mardi 5 janvier, souper	<i>Item ce iour au souper sist le roy en la grant sale du palais a la grant table de marbre et les princes qui avoient dine avecques lui et tous les autres signeurs furent assis chascun selonc leur estat.</i>	<i>Et au soupper du dit mardy, qui fu veille des Roys, fu le grant palais moult noblement paré et ordené, ...</i> <i>et y soupa le Roy et le roy des Romains, les prelas et princes qui ensuyvent, en la forme et</i>

<sup>1809</sup> Selon le manuscrit B édité par Martina LECHOVÁ, « Zpráva o návštěvě Paříže Karlem IV. roku 1378 (edice starofrancouzského pramene) », in : *Sbronik prací Filozofické fakulty brněnské univerzity. Studia minora Facultatis philosophicae Universitatis Brunensis*, C 43, 1996, p. 49-59, ici p. 52 : « *Et est assavoir que le dit lundi ne menga pas l'empereur en sale ne le mardi ... mais le Roy y dina le dit mardi ...* ». Cette édition n'est pas exempte de fautes.

		<p>maniere que l'assiete fu. C'est assavoir, que premier fu assis, au grant dayz de la table de marbre,  <i>l'evesque de Paris,</i>  <i>l'evesque de Brusseberc, conseiller de l'Empereur</i>  <i>l'arcevesque de Rains,</i>  <i>le Roy,</i>  <i>le Roy des Romains,</i>  <i>les ducz de Berry,</i>  <i>de Brebant,</i>  <i>de Bourgoigne,</i>  <i>de Xaissongne,</i>  <i>de Bourbon,</i>  <i>le duc Henry</i>  <i>et le duc de Bar,</i>  et les autres ducz et princes sistrent à l'autre dayz, qui estoit entre la table de marbre et l'uis de Parlement. (p. 230)</p>
<p>mercredi, jour de l'Epiphanie dîner</p>	<p><i>Item le lendemain au diner , le iour de la thiefaine, dina l'empereur en sale. Et fu assis premier</i>  <i>l'arcevesque de Rains,</i>  <i>l'empereur,</i>  <i>le roy de France,</i>  <i>le roy de Boeme,</i>  <i>l'evesque de Bronneseperch,</i>  <i>l'evesque de Paris,</i>  <i>et l'evesque de Beauuaix.</i></p> <p><i>Item en la seconde table :</i>  <i>le duc de Sessone,</i>  <i>le dauphin,</i>  <i>le duc de Berri,</i>  <i>le duc de Brabant,</i>  <i>le duc de Bourgoigne,</i>  <i>le fil du roy de Nauarre,</i>  <i>le duc de Bar,</i>  <i>le duc Henry du Breil,</i>  <i>et le chancelier de l'empereur.</i></p>	<p><i>Premierement sist</i>  <i>l'arcevesque de Reins ; après seoit l'Empereur,</i>  <i>après seoit</i>  <i>le Roy, ainsi comme ou milieu du front de la sale ; après le roy de France seoit le roy des Romains, ... Après le oy des Romains seoient trois evesques ... l'evesque de Brusseberc,</i>  <i>l'evesque de Paris</i>  <i>et l'evesque de Beauvaiz. En l'autre days, qui estoit entre la table de marbre et [le] Parlement, seoient premierement le duc de Xassoigne,</i>  <i>le dalphin de Viennois, ainsné filz du Roy, et après seoient</i>  <i>les ducz de Berry,</i>  <i>de Breban,</i>  <i>de Bourgoigne,</i>  <i>le filz du roy de Navarre,</i>  <i>le duc de Bar,</i>  <i>le duc Henry, et en la fin de la table le chancelier de l'Empereur, qui n'estoit pas evesque. Et ne seoient pas les ducz de Bourbon, le conte d'Eu, le seigneur de Coucy et le conte de Harecourt, mais estoient entour le dit dalphin, pour lui tenir compaignie et garder de presse.</i></p>

Même si les deux relations ne diffèrent pas énormément, les informations du *Mémoire* relativisent les données des *Grandes Chroniques*. On ne trouve aucune différence quant au grand dîner de l'Epiphanie, alors que la contradiction la plus notable apparaît pour le souper du 4 janvier : l'auteur du *Mémoire*, qui est d'ailleurs renseigné en détail sur tous les plats des trois festins qu'il décrit, se trompe-t-il en ignorant l'existence d'un grand souper le 4 janvier, décrit par les *Grandes Chroniques*, ou bien la chronique expose-t-elle un scénario non pas réel, mais souhaitable, avec pour objectif d'établir un exemple de protocole pour

avenir ? Et d'autres questions s'enchaînent : le roi des Romains – appelé par le *Mémoire* roi de Bohême – était-il absent à la table du roi le lundi ou le mardi, et faut-il accorder une importance au fait que le duc de Brabant n'est pas mentionné parmi les princes au dîner du 5 janvier ? Les Wenceslas mangèrent-ils dans la chambre de l'empereur, l'un le lundi soir et l'autre le mardi, à l'heure du dîner ? C'est probable sans être certain. Ce qui est sûr, c'est que lors des festins qui se déroulèrent en l'absence de l'empereur, la place du roi Wenceslas était entre le roi de France et le duc de Berry, tandis que le duc Wenceslas était assis entre le duc de Berry et le duc de Bourgogne.

Au vu des détails concernant les menus des festins, auxquels la personne qui commanda le *Mémoire* (en supposant qu'elle ne soit pas identique à l'auteur) devait particulièrement s'intéresser, le grand dîner du 4 janvier, si tant est qu'il eut réellement lieu, n'aurait pu échapper selon nous à l'auteur du *Mémoire*<sup>1810</sup>. En donnant raison aux *Grandes Chroniques*, on se heurterait à une difficulté ayant trait aux personnes des instigateurs du *Mémoire* : selon les *Grandes Chroniques*, Philippe le Hardi – que l'éditeur du *Mémoire*, Heinz Thomas, considère, avec Louis de Male, comme celui qui fit rédiger le document – était présent au souper du 4 janvier. Il est donc impossible que lui-même et l'auteur du *Mémoire* de la cour de Flandre n'en aient pas eu connaissance. Il faut plutôt se fier à la version du *Mémoire*, document rédigé selon toute probabilité sur-le-champ, avant que ne soient oubliés les menus et la succession des événements, tandis que la relation des *Grandes Chroniques* semble avoir été élaborée après la visite, tout en se fondant plutôt sur les documents préparatoires de la visite que sur le vrai déroulement.

L'attribution du *Mémoire* aux princes de Flandre s'appuie essentiellement sur le fait que les deux exemplaires du document se trouvent dans les archives de Lille. L'intérêt direct de Louis de Male ou de Philippe le Hardi à faire rédiger

<sup>1810</sup> La *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. cit., p. 264 ne parle elle aussi que des fêtes de la veille de l'Epiphanie et de la cour plénière tenue le jour de l'Epiphanie : « Icellui jour estoit la vegille de la Typhanie. Moult tint riche hostel pour ce jour le roy de France. Et l'andemain tint le roy court plainière à son palais et moult honoura l'empereur et son fils et tous les haulz hommes de sa compaignie ».

un tel document n'est cependant pas très clair. On s'attendrait plutôt chez un prince absent à la visite à un intérêt pour l'essentiel de la rencontre des deux têtes de la chrétienté et non pas pour les détails des menus, qu'il ne put pas goûter. On a l'impression que le *Mémoire* fut rédigé pour une personne bien renseignée sur l'essentiel de la visite et ne souhaitant noter que les détails faciles à oublier, tels la composition du cortège, l'ordre des personnes à table et les menus. Philippe le Hardi avait sans nul doute connaissance des documents rédigés à la cour de Paris en raison de la visite de l'empereur. Par conséquent, sa propre initiative quant à la rédaction du *Mémoire* serait plutôt étonnante. Il devait se procurer par la suite un exemplaire des *Grandes Chroniques* qu'il allait prêter à Christine de Pizan, pour lui faciliter la rédaction du *Livre des Fais et Bonnes Meurs du Sage Roy Charles V*<sup>1811</sup>.

Nous pouvons dégager quelques raisons pour désigner le duc Wenceslas comme la personne qui fit rédiger le *Mémoire*, même s'il nous est impossible d'expliquer le déplacement éventuel du *Mémoire* de Bruxelles à Lille. Toutefois, si l'on considère les rapports étroits entre les princes des Pays Bas, et le fait qu'après la mort des ducs de Brabant et de Flandre, les deux principautés furent gouvernées par une même maison et que quelqu'un pouvait encore s'intéresser à cette époque au *Mémoire*, l'emprunter, par exemple, pour en faire une copie et ne pas le remettre à sa place originelle, un tel déplacement n'est pas tout à fait exclu. Notons également que le manuscrit B donne la forte impression qu'il fut conçu plutôt comme une réponse à une demande d'informations : contrairement au manuscrit A, il commence par la phrase « *C'est la manière comment l'empereur entra a Paris ...* » et les expressions qui introduisent l'explication et la description, tels que « *c'est la manière comment ...* » et « *est assaouir* », et qu'on ne trouve pas dans le manuscrit A, s'y répètent plusieurs fois<sup>1812</sup>.

---

<sup>1811</sup> Patrick M. DE WINTER, *La bibliothèque de Philippe le Hardi*, op. cit., p. 43.

<sup>1812</sup> THOMAS, « Ein zeitgenössisches Memorandum », éd. cit., p. 118 notes et LECHOVÁ, « Zpráva », éd. cit., in : art. cit. Notons que la désignation de l'un des deux manuscrits comme version A est plutôt une question de choix qu'une tentative d'établir lequel des deux documents est l'original.

Le duc de Brabant, intermédiaire de ses différents neveux, aurait eu pour la rédaction d'un document de ce type d'évidentes motivations. Plusieurs détails dans le texte du *Mémoire* témoignent aussi d'une meilleure connaissance des choses ou de préférences différentes par rapport aux *Grandes Chroniques* : Wenceslas IV y est appelé non pas roi des Romains, mais roi de Bohême, c'est-à-dire ainsi que les l'appelèrent bourgeois de Louvain lorsqu'ils envoyèrent un messager à Paris au cours de sa visite<sup>1813</sup> ; contrairement aux *Grandes Chroniques de France*, le *Mémoire* est bien au courant du pays d'origine du duc Henri de Brzeg (Brieg) et fait une différence entre les princes et barons de Bohême et ceux d'Allemagne. Le héraut du Brabant était avec Wenceslas à Paris, ainsi que ses ménestrels, dont le *Mémoire* décrit probablement la prestation à l'occasion du souper de la veille de l'Épiphanie<sup>1814</sup>. La musique, les menus des festins et « l'entremets » sur la conquête de Jérusalem faisaient partie de l'élégance de l'accueil et pouvaient bien intéresser le duc et lui inspirer de nouveaux raffinements pour la vie à la cour de Brabant. Peut-être voulait-il donner les détails de la somptueuse réception à la duchesse, sa femme, ou à Albert de Bavière, qui allait lui rendre visite à Bruxelles le mois suivant, à l'occasion du tournoi de la Quadragésime.

Quant aux contradictions entre les *Grandes Chroniques* et les autres sources, on n'en vient pas encore au bout. Jaique Dex fait lui aussi mention du grand dîner de l'Épiphanie organisé par le roi de France en l'honneur de l'empereur. Toutefois, contrairement à la chronique officielle française qui souligne la souveraineté et l'indépendance du royaume, Jaique Dex se charge, à cette occasion, de chanter la sagesse de l'empereur. Il parle du merveilleux dîner donné par le roi de France : « *Le dit roy de France donnait le dit empereur a digner tres grandement et de tant de paires de met que ce fuit merveille, dont le pailaige rotis estoit rotis et quant desservoit, on raluoit tout* ». Puis il affirme, chose curieuse, que l'empereur donna lui aussi un dîner au roi de France, et ce selon la coutume allemande :

---

<sup>1813</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 288, n. 39 : «... di keyser ende die coninck van Behem ... », à la date de 31 décembre 1377.

<sup>1814</sup> THOMAS, « Ein zeitgenössisches Memorandum », éd. cit., p. 117, § 12.



« Puez donnait le dit empereur a digner le dit roy de France de II paires de met, c'est assavoior le premier une grant piece de boeuf et ung chappont boillis au navel et une jouitte au baucon. Le second met chappons et pourcillons rostis sen sause et gellee. Le tier met lachefrites, poierez et neuxes ».

Bien entendu, les *Grandes Chroniques* n'ont pas trace d'un tel repas. Cette assertion n'est-elle que fantaisiste, ou l'empereur organisa-t-il vraiment un festin pour le roi de France ? Faut-il faire confiance à Jaique ou aux *Grandes Chroniques de France* ? Il n'est pas exclu que, voulant louer l'empereur, le Messin manipule les données, mais on peut en dire autant des *Grandes Chroniques*.

Pour étayer l'opinion de Jaique, remarquons que donner un dîner selon la coutume du pays des invités, *pro modo patriae*, faisait partie du protocole de la cour papale<sup>1815</sup>, et que Jaique semble être bien renseigné sur certains détails, par exemple sur le prix total des cadeaux reçus par la suite impériale de la part du roi de France. Le chroniqueur vivait dans une relative proximité du duché de Luxembourg. De plus, à leur retour vers Mouzon, Ivoix et Luxembourg, les Luxembourg devaient passer le 20 janvier non loin Metz, voire directement par la ville, sans toutefois y loger<sup>1816</sup>. Jaique pouvait fort bien être au courant de ce grand évènement de l'époque ; il n'en prend cependant pas note pour le commémorer, mais pour en tirer une moralité et pour transmettre un message au sujet de la sagesse de l'empereur. Il raconte en effet que les restes du festin donné par le roi de France furent traités comme ordures. Par contre, en ce qui concerne les restes du festin de l'empereur, « on n'en raluoit riens, mais tout gittez en pot a l'ausmonne et tout donnei pour Dieu apres dignei ». C'est pourquoi le dîner de l'empereur fut plus apprécié, même s'il avait été moins raffiné et moins coûteux.

<sup>1815</sup> L'expression « *pro modo patriae* » vient de la chronique de Jean de Reading qui décrit le festin organisé par la cour papale d'Avignon le 30 mai 1365, lors de la visite de Charles IV. Voir Marie BLÁHOVÁ, « Přejezd Karla IV. do Avignonu v květnu 1365 v podání soudobé historiografie », in : *Znamení země Koruny české. Sborník k šedesátým narozeninám profesorky Lenky Bobkové*, éd. Jana KONVIČNÁ, Jan ZDICHYNEC, Praha : Orpheus, 2006, p. 559-577, qui s'inspire de Stephan WEISS, *Die Versorgung des päpstlichen Hofes in Avignon mit Lebensmitteln (1316-1378). Studien zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte eines mittelalterlichen Hofes*, Berlin : Akademie Verlag, 2002, p. 237 sqq.

<sup>1816</sup> *Chronique de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. II, p. 276.

que celui du roi de France<sup>1817</sup>. Malgré la richesse et le raffinement du roi, l'empereur triompha par sa sagesse.

Françoise Autrand remarque que « pendant son séjour, l'empereur recevra la visite de l'université, mais pas celle des gens de Parlement » : « le roi a-t-il pensé que Charles IV, qui a quitté la France depuis tant d'années, ignore la place prise dans le nouvel Etat royal par le premier grand corps de l'Etat ? »<sup>1818</sup> C'est probable. Aucune présentation officielle du Parlement n'eut lieu. Mais il ne faut pas penser que le sens et l'importance de cette institution restèrent inconnus aux membres de la suite de l'empereur. Charles V eut sans doute plusieurs occasions de l'expliquer à Wenceslas IV et aux membres de sa suite. Le 6 janvier, par exemple, après le grand dîner solennel le roi de France parla dans la chambre du Parlement, où il avait amené le jeune Wenceslas par la main, tous deux étant suivis par d'autres princes et chevaliers : « ... il parla et tint grant piece compaignie au dit roy, ducz et princes de l'empire, l'esveque et le chancelier, qui estoient venuz avecques l'Empereur »<sup>1819</sup>. Peut-être prit-il soin de leur expliquer aussi les fonctions du Parlement. Revenus en Bohême, ils devaient en faire part au fils puîné de l'empereur, Sigismond, lequel n'omettrait pas de visiter le Parlement lors de son passage à Paris en 1416<sup>1820</sup>. Par ailleurs, le duc Wenceslas, qui participa à la réunion allait attacher à sa personne Guillaume Petit, procureur du Parlement, avec la fonction de procureur du duc de Brabant. Et Albert de Bavière, beau-père de Wenceslas IV, allait faire la même chose, quelques mois seulement après le retour du duc Wenceslas de France, après avoir rendu visite à son ami au Brabant, en février<sup>1821</sup>. Notons également que le seigneur de Houdaing, bailli de Hainaut, se trouvait à Paris lors de la visite de l'empereur<sup>1822</sup>.

Ce même 6 janvier, après être allé avec ses frères saluer leur oncle, Charles V passa le reste de la soirée en compagnie de Wenceslas IV qui but du

<sup>1817</sup> JAIQUE DEX, *op. cit.*, p. 313.

<sup>1818</sup> AUTRAND, *Charles V le Sage*, *op. cit.*, p. 795 et « Mémoire et cérémoniel », art. cit., p. 96.

<sup>1819</sup> *Chronique de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. II, p. 243 *sqq.*

<sup>1820</sup> AUTRAND, *Charles V le Sage*, *op. cit.*, p. 795 et « Mémoire et cérémoniel », art. cit., p. 96.

<sup>1821</sup> Pour Guillaume Petit voir le chapitre XVI.D.

<sup>1822</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 288.

vin et mangea des confiseries avec lui avant d'aller dormir<sup>1823</sup>. La visite des Luxembourg en France donna lieu à un grand nombre de rencontres amicales privées de ce genre, qui permirent de nouer des contacts personnels. Le dimanche 10 janvier, les frères du roi montrèrent à Wenceslas les lions de l'hôtel de Saint-Pol, et le lendemain, ils organisèrent pour lui une chasse aux daims et aux lapins au parc de Vincennes, « pour y prendre leur esbatement »<sup>1824</sup>. Le duc de Brabant était avec eux. Plus tard dans la journée, les deux Wenceslas, accompagnés d'autres princes de la suite impériale furent guidés dans la tour du Bois de Vincennes et la visitèrent de fond en comble : ils « la tenoient à la plus belle et merveilleuse chose que onques mès eussent veue »<sup>1825</sup>. Après la visite de la tour, Charles V offrit à son cousin Wenceslas des arbalètes<sup>1826</sup>.

Les anciennes amitiés entre les Luxembourg et les Valois furent renouées. Charles IV s'exprima en faveur du roi de France et lui donna raison dans son conflit avec le roi d'Angleterre. Le samedi 9 janvier, il fit devant le conseil une déclaration d'alliance des deux familles royales :

*« Si vouloit que tous sceussent et que à tous le roy des Romains, que pour celle cause il avoit amené avecques luy, tous ses autres enfans, ses aliez, subgiez et bien vueillans il vouloit et offroit au Roy estre tous siens, contre toutes personnes, à soustenir et garder son bien et honneur, de son royaume et de ses enfans et de ses freres. Et lui bailla un rolle où estoient desclarez et nommez ses aliez, des quelz il se faisoit fort, de quoy le Roy le mercia moult gracieusement »*<sup>1827</sup>.

Le 11 janvier, Wenceslas jura entre les mains de Charles V « que il l'amerait et serviroit, tant comme il vivroit, devant tous les princes du monde, et les enfans du Roy aussi; de quoy le Roy le mercia et sot bon gré »<sup>1828</sup>. L'un des buts de la somptuosité de la visite et des déclarations d'amitié était d'éblouir le jeune le roi d'Angleterre Richard II par la splendeur de la cour française et par l'alliance étroite avec

<sup>1823</sup> *Chronique de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. II, p. 243 sqq.

<sup>1824</sup> *Chronique de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. II, p. 264 ; AUTRAND, *Charles V le Sage*, op. cit., p. 800.

<sup>1825</sup> *Chronique de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. II, p. 265.

<sup>1826</sup> *Chronique de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. II, p. 264 sqq.

<sup>1827</sup> *Chronique de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. II, p. 257 sqq.

<sup>1828</sup> *Chronique de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. II, p. 264 sqq. La rédaction abrégée dit « que son fils promist par la foy de son corps, que tous les jours que il vivroit lui seroit obeissant et le serviroit et obeiroit devant tous et contre tous et contre tous ceulx qui porroient vivre et morir, et les enfans du Roy pareillement ». *Ibid.*, p. 239, n. 3.

l'empereur<sup>1829</sup>. Probablement en accord avec le roi de France, Charles IV avait proposé à Richard II la main de sa fille Anne<sup>1830</sup>. Les deux Charles visaient la fin du conflit franco-anglais, qui était néanmoins toujours assez loin. L'idée du mariage anglo-impérial fut repoussée pour l'instant en raison du projet de mariage anglo-navarrais.

Très probablement, les promesses faites par les Luxembourg furent assorties en retour non pas de dons précieux, comme le suggère la relation des *Grandes Chroniques*, mais par des promesses réciproques, tel l'hommage du dauphin pour les fiefs d'Arles. Par ailleurs, Philippe le Hardi fit un beau cadeau à Wenceslas, roi des Romains. Il s'agissait d'une riche épée avec un fourreau en « *veluau alixandrin* », dont le pommeau et la garde en or étaient enrichis de pierreries. Le don de cette épée au représentant de l'Empire n'est pas sans rappeler celui qu'avait fait le dauphin Charles (V) à son oncle, empereur des Romains, à Metz en 1356. Nous ne connaissons cependant pas, dans un cas comme dans l'autre, les circonstances exactes dans lesquelles ils furent offerts. Selon le compte, l'épée, fabriquée par Jehannin de Saint Laurent, orfèvre « *demourant à Paris* », fut donnée « *au Roy des Romains ou mois de janvier que il fut à Paris* »<sup>1831</sup>. Selon une note du 12 février, il semble que l'épée fut offerte au roi Wenceslas lors de la première rencontre des princes à Senlis<sup>1832</sup>.

Le duc de Brabant ne partit pas non plus de France sans cadeau. Charles V offrit à son « *très chier oncle le duc de Brebant* » un grand fermail doré et décoré de pierreries, dont le prix s'élevait à 900 francs<sup>1833</sup>. A peu près à la même période, Wenceslas reçut de Philippe le Hardi une jaque, le duc de Bourgogne s'en étant acheté une semblable pour lui-même<sup>1834</sup>.

<sup>1829</sup> AUTRAND, *Charles V*, op. cit., p. 783.

<sup>1830</sup> A la fin de 1377 au plus tard ; PERROY, op. cit., p. 136 sqq.

<sup>1831</sup> Bernard Pierre Henri PROST (éd.), *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois (1363-1477)*, t. II. Philippe le Hardi 1378-1390, Paris : Ernst Leroux, 1913, p. 16, n° 97 ; p. 20, n° 117 ; et encore p. 28, n° 162 (?) ; Cf. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 289 et PETIT, *Histoire ... Philippe le Hardi*, op. cit., p. 327 sqq

<sup>1832</sup> PROST, *Inventaires*, éd. cit., t. II, p. 15 sqq, n° 96.

<sup>1833</sup> DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 796 sqq, n° 1605 : « *Pour un grant fermail d'or, garni de perrerie, que nous avons donné à nostre très chier oncle le duc de Brebant, IX<sup>c</sup> frans* ».

<sup>1834</sup> PROST, *Inventaires*, éd. cit., t. II, p. 18, n° 108.

Rappelons également un épisode de la visite des Luxembourg à Paris, nous permet de remarquer un fait qu'on rencontre plutôt rarement : personnages auxquels nous nous intéressons, Wenceslas de Bohême, l'empereur Charles IV, le roi de France Charles V et Philippe le Hardi, duc de Bourgogne possédaient des objets de joaillerie fabriqués par un même orfèvre. Le 14 janvier 1378, au château de Beauté-sur-Marne, l'empereur admirait une superbe couronne du roi de France qu'il avait désiré voir :

« Et pour ce que l'Empereur s'estoit dementé par pluseurs fois de veoir le couronne que le Roy a faite faire, qu'il avoit oy dire qui estoit tres bele et riche, le Roy la lui envia, pour veoir, à Beauté, et lui porta Giles Malet et Hennequin, son orfèvre; quel la vist tres volentiers, et la tint et regarda moult longuement par tout, en prenant grant plaisir. Et quant il l'ot regardée à sa volenté, il dist que on la remeist sauf et que somme toute, il n'avoit onques veu tant so noble, ne si riche perren ensemble »<sup>1835</sup>.

La couronne que Gilles Malet, garde de la bibliothèque du Louvre, et l'orfèvre Hennequin (= Jean) du Vivier présentèrent à l'empereur est considérée comme l'œuvre de cet orfèvre lui-même<sup>1836</sup>. Les cadeaux dont la suite impériale fut gratifiée par le roi de France devaient provenir de son atelier<sup>1837</sup>. Jean du Vivier en flamand *Hennekin de Heckensele*, orfèvre et valet de chambre de Charles V (depuis 1369) et orfèvre du duc Philippe le Hardi (depuis 1376), était vraisemblablement d'origine flamande. Il exécutait également les commandes des ducs de Brabant, Jeanne et Wenceslas<sup>1838</sup>. En voici quelques-unes, trouvées dans les quittances :

le 1 <sup>er</sup> juillet 1374	Joyaux d'or garnis de pierreries et de perles, de draps de Damas et de velours.	Pour Wenceslas	300 francs d'or <sup>1839</sup>
le 10 janvier 1375	Un gobelet d'argent doré pesant environ dix marcs.	Pour Jeane	50 francs d'or <sup>1840</sup>

<sup>1835</sup> *Chronique de Jean II et Charles V*, éd. cit., t. II, p. 267.

<sup>1836</sup> Selon DELACHACHENAL, *Chronique de Jean II et Charles V*, éd. cit., t. II, p. 267, n. 3, il s'agit de la « très grant, très belle et la meilleure couronne du Roy, laquelle il a fait faire » et dont la description se trouve en tête de l'inventaire que Charles V fit rédiger le 21 janvier 1379. Jules LABARTE (éd.) *Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France*, Paris : Imprimerie nationale 1879, p. 12-14.

<sup>1837</sup> Cf. LABARTE, *Inventaire*, éd. cit., p. 12 sqq, n. 3 ; PINCHART, *Archives des Arts*, op. cit., t. I, p. 120 sqq ; t. III, 1881, p. 282.

<sup>1838</sup> Pour les détails voir PINCHART, *Archives*, t. III, op. cit., p. 282 sqq.

<sup>1839</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. V, p. 119, n° 3109.

<sup>1840</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VI, p. 427 sqq, n° 4630 ; Jean du Vivier était rémunéré par les ducs par l'intermédiaire de Jacques la Barbe et de Pierre de Pons, changeur et bourgeois de Paris.

20 janvier 1376	Joyaux d'or	Pour Wenceslas	50 francs <sup>1841</sup>
26 juin 1376	Joyaux d'or	Pour Wenceslas	51 franc 13 sols 8 deniers <sup>1842</sup>
8 mars 1378	Joyaux	Pour Wenceslas	142 francs d'or <sup>1843</sup>

Les paiements s'effectuèrent par l'entremise de Jacques la Barbe, receveur de l'aide imposée aux habitants de Reims à l'occasion de la guerre, auprès duquel Wenceslas percevait la rente du roi de France, ou par l'intermédiaire de Jean de Raing, receveur d'Aymeries et de Raismes, « *féal varlet et châtelain d'Aymeries* » du duc (1375)<sup>1844</sup>. Hennekin du Vivier rendait au duc de Brabant aussi des services financiers<sup>1845</sup> : le 16 novembre 1375, il confirma le remboursement de la somme de 200 francs d'or qu'il avait prêtée à Wenceslas lors de son séjour à Paris en février 1375<sup>1846</sup>. Un autre orfèvre-banquier travaillant pour Wenceslas<sup>1847</sup> et Philippe le Hardi<sup>1848</sup> était Jean Van der Rosen ou de la Rose. Cet orfèvre de Bruxelles, ou tout au moins d'origine bruxelloise, était établi à Paris, « *demeurant à Paris* », dont il se disait bourgeois sous le règne de Charles V<sup>1849</sup>.

<sup>1841</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 29 *sqq.*, n° 4830.

<sup>1842</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 65 *sqq.*, n° 4902.

<sup>1843</sup> La somme lui fut payée par l'ordre du châtelain d'Aymeries, Jean de Raing, écuyer, à l'entremise de Jacques la Barbe, receveur des aides de la ville de Reims pour le roi de France. VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 228, n° 5227.

<sup>1844</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 24, n° 4816.

<sup>1845</sup> A Louvain, le 15 mai 1376 : Jean du Vivier reçut du châtelain et receveur d'Aymeries, Jean de Raing, un somme de 52 francs de France; VERKOOREN, *Inventaire ... de Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 61, n° 4891 et *ibid.*, p. 141, n° 5056. A Bruxelles, 24 mars 1377, Wenceslas déclare que Guillaume d'Annappes lui a transmis de la part de Jean de Raing, châtelain et receveur d'Aymeries, diverses sommes de deniers se montant à 1.648 francs, et que ce dernier a, en outre, payé pour lui 200 francs à Godefroid de la Tour, 142 francs à Jean du Vivier, orfèvre du roi de France, et 10 francs comme taux de change : soit en tout 2.000 francs, somme dont il donne quittance à Jean de Raing et Guillaume d'Annappes.

<sup>1846</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VI, p. 487 *sqq.*, n° 4749.

<sup>1847</sup> En 1378, l'orfèvre Jean de la Rose reçut de Jeanne et de Wenceslas 184 francs pour deux couronnes et un goblet doré (« *de duobus coronis et uno cypho seu gobuleto aureo* » cf. DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 260). Cet argent lui fut apporté à Paris par un messenger. Le 2 janvier 1379, le duc Wenceslas fit payer à Jean de la Rose par l'intermédiaire de Jean de Raing, châtelain d'Aymeries, 450 francs de France (VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 1, n° 5426) et celui-ci confirme de les avoir reçus (*ibid.* p. 32, 5479). Le 16 mars 1380, Jean de la Rose confirma d'avoir reçu de Jacques la Barbe par l'intermédiaire de Jean de Raing 300 francs d'or de France que lui devait le duc de Brabant pour la vente d'orfèvrerie, *ibid.*, p. 125, n° 5641.

<sup>1848</sup> PROST, *Inventaires*, éd. cit., t. I, p. 388, n° 2059 avec la date du 12 septembre 1374 et p. 591, n° 3133 avec la date de 1377.

<sup>1849</sup> DELISLE, *Mandements*, éd. cit., p. 805, 824 *sqq.*, nos 1622 et 1670. En 1375 vivaient à Bruxelles Jacques et Walter Van der Rosen qui faisaient partie du lignage patricien de Serhuyghs. Cette famille semble devoir son nom à une habitation appelée la Rose, située sur le Marché, (Grand'Place),

Philippe le Hardi, Jean de Berry et Louis de Bourbon reconduisirent Charles IV à son retour jusqu'à Meaux, et donnèrent un souper pour lui et sa suite<sup>1850</sup>. Selon tous les indices, le déroulement de la visite satisfit aussi bien les Luxembourg que les princes des fleurs de lys. La rencontre des souverains du royaume et de l'Empire était une première rencontre, mais ne devait pas être la dernière. Les successeurs de Charles IV et de Charles V devaient s'y référer et en effectuer d'autres.

## XVII.D

### Les documents testamentaires de 1377-1378. Le retour des Luxembourg en Bohême.

En passant en décembre 1377 par le Brabant et par le Hainaut, l'empereur Charles IV souhaitait rencontrer Albert de Bavière et Louis de Male. Aucune entrevue n'eut cependant lieu : à peine parti de Gand pour Bruxelles, le comte de Flandre rebroussa chemin et s'excusa auprès de l'empereur sous prétexte de maladie ; Albert, de son côté, était parti en Hollande lors du passage de l'empereur par Le Quesnoy. L'attitude de Louis de Male ne surprend pas : en 1368, il avait procédé de la même manière avec le roi de France qui était venu jusqu'à Tournai pour pourparler avec lui. Quant à Albert de Bavière, nous ignorons la raison pour laquelle il évita de voir l'empereur et son gendre Wenceslas, roi des Romains. En 1376, il avait participé, avec sa femme, au couronnement de son beau-fils et de sa fille à Aix-la-Chapelle, et en octobre 1377, peu de temps avant la venue de l'empereur, il avait invité Wenceslas et Jeanne aux joutes de Mons. Il leur rendit visite ultérieurement en février 1378, juste après le retour de Wenceslas de France via le Luxembourg. Albert et Louis de Male avaient suivi de près le déroulement du séjour de l'empereur en France :

---

habitation que possédait encore en 1452, Catherine Van der Rosen, femme de Malchior d'Arquennes, Le sceau de Jean Van der Rosen, dont il est sans nul doute l'auteur, porte l'inscription + S'.IOHANES DE ROSA. et est un chef-d'œuvre de gravure PINCHART, *Archives*, t. I, *op. cit.*, p. 152 sqq.

<sup>1850</sup> PETIT, *Histoire ... Philippe le Hardi*, *op. cit.*, p. 326 ; PROST, *Inventaires*, éd. cit., t. II, p. 14, n° 91.

le premier avait envoyé à Paris son bailli de Hainaut et le second était sans doute renseigné par son beau-fils Philippe de Bourgogne et par les gens de son milieu.

Charles IV fit rédiger la deuxième version de son testament juste avant son départ pour la France, le 18 octobre 1377, pendant son séjour à Tangermünde. Ce document ne faisait que préciser les clauses de son premier testament datant du 21 décembre 1376<sup>1851</sup>. Fritz Quicke qui l'a découvert et publié, suppose que la rédaction du deuxième testament était due à la naissance de son fils Henri. Selon l'hypothèse de ce chercheur, en passant par les pays de Wenceslas, l'empereur Charles voulait négocier la réunion de l'héritage brabançon au Luxembourg pour réserver à son quatrième fils qui venait de naître. Cela expliquerait son souhait de rencontrer les princes des Pays Bas<sup>1852</sup>. Le deuxième testament de l'empereur ne réserve cependant aucune part d'héritage à Henri, laissant ainsi cette question au roi de Bohême. Le bébé n'allait d'ailleurs pas vivre plus d'un an. L'empereur était aussi motivé par son état de santé. Secoué par la goutte, il devait probablement se sentir très mal. C'est dans l'éventualité d'un décès soudain qu'il fit actualiser son testament et organisa la visite en France et le renouvellement de l'alliance entre les Luxembourg et les Valois.

Il est néanmoins assez probable que le passage de Charles IV et de Wenceslas IV par le Limbourg et le Brabant avait pour motif un désir de contact personnel avec les représentants du pays et les princes voisins. Rien ne prouve cependant la volonté de l'empereur de renouveler le traité de Maastricht de 1357 et les promesses faites par Albert de Bavière en 1372<sup>1853</sup>. Au cours de son voyage dans le Brabant et le Hainaut, aucune confirmation de ces actes ne fut probablement expédiée. Les Luxembourg ne renoncèrent officiellement jamais à leurs prétentions et comptaient sans aucun doute acquérir au moins le Limbourg,

---

<sup>1851</sup> Le testament du 21. 12. 1376 fut édité par Ludwig SCHLESINGER, « Eine Erbtheilungs- und Erbfolgeordnungsurkunde Karls IV. », in : *Mitteilungen des Vereins für die Geschichte der Deutschen in Böhmen*, 31, 1893, p. 1-13 ; le second fut publié par Fritz QUICKE, « Un testament inédit de l'Empereur Charles IV (18 octobre 1377) », in : *RBPH*, VI, Bruxelles 1927, p. 256-277.

<sup>1852</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 289.

<sup>1853</sup> Voir notre chapitre VI.A et Annexe : Choix de documents justificatifs, n° IV.3.



ce qu'Albert de Bavière leur avait consenti<sup>1854</sup>. Toutefois, les visées expansionnistes de la dynastie étaient toujours d'abord en Europe centrale : d'une part, les Luxembourg étaient satisfaits de l'acquisition définitive du Brandebourg (1372) et de l'autre, ils s'inquiétaient de la succession en Pologne et en Hongrie. Ces questions avaient pour eux, comme souvent, beaucoup plus d'importance que la succession éventuelle de Wenceslas et de Jeanne dans le Brabant-Limbourg.

A leur retour de France, Charles, son frère et son fils passèrent quelques semaines au Luxembourg, pour que l'empereur puisse recouvrer ses forces. Le 30 janvier 1378, Wenceslas fit rédiger son testament : s'il mourrait sans héritiers légitimes, le duché de Luxembourg devait revenir au roi de Bohême ; s'il venait à avoir des filles, elles ne seraient pas exclues de la succession ; les douaires de Béatrix de Bourbon et de la duchesse Jeanne seraient respectés. Les expressions « *ne laissant personne procrée de nôtre corps* » et « *arrivans que nous decedions sans enfans procrées de nôtre corps* » sont suivies par « *que Dieu ne veuille* »<sup>1855</sup>.

Les dispositions du duc étaient subordonnées à l'assentiment unanime des nobles, des villes et des établissements religieux du duché. A partir de ce moment, les États du Luxembourg allaient toujours prendre part à la résolution des questions successorales. A l'avènement d'un nouveau prince, ils allaient se réserver le droit de le reconnaître ou de le refuser<sup>1856</sup>. Le 8 février, les dispositions testamentaires du duc furent confirmées par vingt-cinq feudataires du duché et par les représentants des villes de Luxembourg, d'Arlon, d'Echternach, de Thionville, de Marche, d'Ivoix, de Bastogne, de La Roche, de Virton, et de Marville. Voici la liste des nobles<sup>1857</sup> :

---

<sup>1854</sup> Voir notre chapitre XIV. C.

<sup>1855</sup> *In extenso* BERTHOLET, *op. cit.*, t. VII, p. xxxviii-xxxix ; voir notre Annexe III. Choix de documents justificatifs, n° III.3 ; analyse dans les *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 491, n° 5863 a,b ; KAVKA, *Vláda Karla IV.*, *op. cit.*, t. II, p. 233 sqq.

<sup>1856</sup> VAN WERVEKE, *Kulturgeschichte des Luxemburger Landes*, *op. cit.*, p. 106 sqq.

<sup>1857</sup> BERTHOLET, *op. cit.*, t. VII, p. xxxix(-xl).

Jean, cte de Spanheim	Gives, sgr. de Rodemacher & de Jaglenstein	Frederic de Meilbourg, sgr. de Hamme	Arnould de Gilmich, sgr. de Mersdorf	Theodore, sgr. de Scharfbillich
Cymon, cte de Spanheim & Vianden	Conrard Alid fils de Schleiden, sgr. de Newenstein	Geofroy de Cronenbergs, sgr. de Bergs	Richard de Daun, sgr. de Deynsberg, Mareschal hereditaire de Luxemb	Guillaume, sgr. de Bexart
Henry, cte de Salm des Ardennes	Jean, sgr. de Bolhem & d'Useldange	Huart, sgr. d'Autel	Ludolst, sgr. de Differdange	Weynard de Gimmich, sgr. de Dudlange
Arnould, cte de Hohenleuch & sgr. de la Roche	Piere, sgr. de Cronenberg & de Nowrbourg	Jean, sgr. de Brandembourg	Gerard Rodfstock, sgr. de Bittange	Robert, sgr. de Florange
Uldarich, sgr. de Vinstingen & de Dallenberg	Theodore d'Ansembourg, sgr. de Cleve	German de Brandembourg, sgr. d'Esch	Marislius, sgr. de Bourcheidt	Goebel, sgr. de Honling

Charles IV leur promet de respecter tous les privilèges, droits et libertés, au cas où il succéderait au duché<sup>1858</sup>. Wenceslas IV en fit autant<sup>1859</sup>.

Les dispositions testamentaires de Wenceslas n'étaient pas réunies en un seul document. Nous savons par les lettres de son successeur Wenceslas IV et de la duchesse douairière Jeanne qu'il y eut au moins un autre document qualifié de testament. Dans ce deuxième testament – « *in suo testamento seu ultimae suae voluntatis dispositione* » ou, selon la lettre de Jeanne « *en son testament & ordonnance de sa darrienne volenteit* », Wenceslas exprima son désir d'être inhumé dans l'église Notre Dame de l'abbaye impériale d'Orval et de léguer à cet établissement religieux une rente de 200 florins de bon or, assise sur la prévôté d'Ivoix. Son neveu Wenceslas et la duchesse douairière allaient s'en occuper en 1384-1385<sup>1860</sup>. Ce document n'ayant pas été conservé, il n'est pas possible de préciser s'il contenait encore d'autres dispositions.

Certaines des lettres de Charles IV expédiées au Luxembourg en février concernent l'Alsace. Le 2 février, en vue de prévenir les troubles dans la cité de Colmar, l'empereur Charles IV défendit à son frère et à tous les baillis et sous-baillis provinciaux d'Alsace, présents et futurs, d'autoriser le retour dans la ville

<sup>1858</sup> Les 9 et 13 février 1378 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 491, n<sup>os</sup> 5868 *sqq.*

<sup>1859</sup> BERTHOLET, *op. cit.*, t. VII, p. xl ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 196, n<sup>o</sup> 1239.

<sup>1860</sup> BERTHOLET, *op. cit.*, t. VII, p. xliij-xliiij et p. xliij-xliv.

de Colmar aux coupables qui en avaient été exilés<sup>1861</sup>. Le 4 février, il supprima tous les nouveaux péages concédés par Wenceslas à titre précaire en Alsace, sur le Rhin, sur l'Ill et sur les routes de terre, qui avaient été reconnus préjudiciables au pays. Il abolit également les péages établis sans son autorité et défendit à son frère Wenceslas, grand bailli d'Alsace, à ses lieutenants et aux autres princes ecclésiastiques et laïques d'exiger ces droits à l'avenir<sup>1862</sup>. Le 19 février 1378, Charles IV ordonna à Colmar, Sélestat, Haguenau, ainsi qu'à d'autres villes, d'obéir à Wenceslas<sup>1863</sup>.

Les villes d'Alsace et la position de Wenceslas dans cette région allaient jouer également un rôle dans le système d'alliances établi pour résoudre certains problèmes dans l'Empire, notamment la lutte pour le trône épiscopal de l'archevêché de Mayence entre Louis de Misnie (1374-1379) et Adolphe de Nassau, évêque de Spire (1371-1379). Ce dernier réussit à occuper l'archevêché de fait. Les Luxembourg, qui préféraient le premier des deux dignitaires, s'efforcèrent de conclure des alliances contre Adolphe de Nassau. Dans un premier temps, ils parvinrent à détourner les comtes palatins de l'alliance avec Adolphe<sup>1864</sup>. Dans un deuxième temps, le 5 mai, ils conclurent avec eux et les comtes de Bade, avec Wenceslas en tant que duc de Luxembourg et grand bailli d'Alsace (ce qui revient à dire avec l'avoué Ulric de Fénétrange, la Décapole d'Alsace et la ville de Seltz) et avec la ville de Strasbourg une vaste *landfriede* appelée « *landfriede* du Haut-Rhin et d'Alsace »<sup>1865</sup>. Les territoires de la trêve commune, qui devait durer jusqu'au Noël 1380, s'étendaient dans le diocèse de Spire, mais l'évêque de Spire, Adolphe de Nassau, resta exclu. D'autres alliances suivirent la *landfriede*, mais la mort précoce du pape Grégoire XI et le

<sup>1861</sup> « Additamenta quaedam ad Regesta imperii », éd. cit., p. 112, n° 63 ; à Luxembourg.

<sup>1862</sup> A Luxembourg, le 4 février 1378 ; « Additamenta quaedam ad Regesta imperii », éd. cit., p. 112, n° 64 ; *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 491, n°s 5864-5865.

<sup>1863</sup> *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 491, n° 5872.

<sup>1864</sup> En mars 1379 ; KAVKA, *Vláda Karla IV.*, op. cit., t. II, p. 226 sqq.

<sup>1865</sup> KAVKA, *Vláda Karla IV.*, op. cit., t. II, p. 227 ; la *landfriede* du 5 mai [1378], in extenso *DRA*, t. I, éd. cit., p. 206-211, n° 116 ; analyse *RI*, t. VIII, éd. cit., p. 493, n° 5900. Cette *landfriede* fut prolongée par le roi Wenceslas (IV) le 21 janvier 1381 et devait alors durer jusqu'au 25 décembre 1383 ; *DRA*, t. I, éd. cit., p. 285-287, n° 165.

grand schisme d'Occident rendirent la lutte pour l'archevêché de Mayence interminable. Elle n'allait pas aboutir du vivant de Charles IV ni de son frère<sup>1866</sup>.

L'approbation papale de Wenceslas IV connu, elle aussi, de nouvelles difficultés, car au retour des Luxembourg en Bohême, le pape Grégoire XI était décédé. Il mourut dans la nuit du 26 au 27 mars 1378. Son successeur, Urbain VI, Barthélemy Prignano élu pape le 6 avril 1378, prêta au problème de l'approbation une attention assez distraite. Les ambassadeurs impériaux devaient mettre de longs mois à obtenir son avis<sup>1867</sup>.

Urbain devint plus enclin à donner suite aux demandes impériales au moment où il se retrouva en conflit avec ses cardinaux, qui l'abandonnèrent par la suite. Alors, le 26 juillet 1378 à Tivoli, Urbain reconnut Wenceslas roi des Romains. Cependant, l'absence du Sacré Collège, qui avait emporté avec lui une partie de la documentation, rendit la conclusion de l'affaire impossible. Les bulles approuvant l'élection ne furent remises au roi que le 5 avril 1379<sup>1868</sup>. Wenceslas reçut également l'approbation de la part de « l'anti-pape » Clément VII, élu le 21 septembre et couronné le 31 octobre 1378, qui espérait ainsi « se concilier les bonnes grâces de Charles IV »<sup>1869</sup>. Toutefois, l'empereur avait pris vers la fin septembre la décision de soutenir Urbain VI et ne la changea pas lorsqu'il apprit, quelques semaines plus tard, l'élection de Clément VII<sup>1870</sup>.

---

<sup>1866</sup> KAVKA, *Vláda Karla IV.*, *op. cit.*, t. II, p. 227.

<sup>1867</sup> Suite à l'arrogance d'Urbain VI, l'un des envoyés de l'empereur, Conrad Heinrich de Veselá, doyen du chapitre de Vyšehrad (Wischehrad), allait abandonner le pape romain et rejoindre le parti de Clément VII après l'élection de celui-ci. Noël VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. I, Paris : Picard, 1896, p. 364 et n. 5 ; PERROY, *op. cit.*, p. 130 *sqq.*

<sup>1868</sup> Elles lui furent remises par Pileus de Prata. PERROY, *op. cit.*, p. 135 ; VALOIS, *La France et le grand schisme*, *op. cit.*, t. I, p. 263 *sqq.*

<sup>1869</sup> VALOIS, *La France et le grand schisme*, *op. cit.*, t. I, p. 264, n. 2, 82.

<sup>1870</sup> THOMAS, « Frankreich, Karl IV und das Grosse Schisma », *art. cit.*, p. 96-99.

## XVIII

### Les ombres à l'horizon.

#### L'Empire et la France face au grand schisme d'Occident

La décision de l'empereur Charles IV de soutenir Urbain VI n'était pas un choix entre deux papes, mais entre le pape et le parti des cardinaux, contre lequel il prit position immédiatement après avoir reçu vers la mi-septembre la nouvelle de l'annulation de l'élection d'Urbain par le Sacré Collège et de la déclaration de ce dernier qualifiant le pape d'usurpateur du Saint Siège (le 2 et le 9 août). Son argumentation s'appuyait essentiellement sur le fait que les cardinaux lui avaient d'abord fourni les documents attestant officiellement la conformité de l'élection avec le droit canonique ainsi que le déroulement correct du couronnement pour se raviser par la suite. L'empereur les soupçonnait de vouloir faire revenir la papauté de Rome à Avignon, un point sensible pour les sentiments patriotiques des princes et des prélats de l'Empire, ainsi que pour Charles IV lui-même, surtout s'il on admet qu'il avait réellement « vendu » aux Français – comme le suppose Heinz Thomas – le royaume d'Arles au prix de l'accord du roi de France avec le déplacement de la curie à Rome. Il condamna donc la décision du Sacré Collège, lui adressant, le 25 septembre, une lettre lui recommandant de mettre fin à la sécession et de se réconcilier avec le pontife<sup>1871</sup>.

Si l'empereur n'agissait pas directement contre l'opinion du roi de France en se prononçant ouvertement pour la réconciliation des cardinaux avec Urbain, il lui imposait néanmoins de choisir entre l'abandon de la cause des cardinaux, auxquels son neveu inclinait à prêter l'oreille, et une division de la chrétienté qui lui ferait porter la lourde responsabilité du schisme. Quelques jours auparavant, la bienveillance de Charles V envers le Sacré Collège rebelle avait toutefois encouragé les cardinaux à tel point qu'ils élirent le 20 septembre

---

<sup>1871</sup> THOMAS, « Frankreich, Karl IV und das Grosse Schisma », art. cit., p. 99 ; VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 265. Fritz QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 398 estime que l'empereur s'était rallié à Urbain dès l'été, d'où une certaine fragilité de ses conclusions.

l'anti-pape » Clément VII, cinq jours avant la rédaction de la lettre de l'empereur (du 25 septembre).

Quand l'empereur et le roi de France furent informés, l'un de la nouvelle élection (vers le 28 octobre<sup>1872</sup>), et l'autre du parti pris par son oncle, il était clair que le problème était devenu trop grave pour être résolu par la voie de simples négociations. Il semblait inévitable de convoquer un concile, et là, l'empereur et Urbain présenteraient de concert leurs arguments. Si Charles V voulait soutenir la cause des cardinaux contre une telle coalition, il lui fallait avoir lui aussi un pape : après une certaine hésitation, le roi de France se prononça donc pour Clément VII le 16 novembre 1378. Il ne pouvait pas savoir à ce moment que l'empereur venait de se casser la jambe et que son âge et son état de santé ne lui permettraient pas de survivre à cet accident.

Charles IV mourut le 29 novembre, n'ayant vraisemblablement pas appris la décision de son neveu. La *Chronique des quatre premiers Valois* réserve à l'empereur décédé ces mots reconnaissants : « *En cel an mil trois cens soixante dix huit, trespassa de cest siecle l'empereur de Romme et d'Alemaingne, oncle du roy de France, qui dit an qu'il avoit esté à Paris. Et fut cestui empereur ung tres grant sages homs et conquist plus l'empire par sens que par armes* »<sup>1873</sup>. Il est possible d'imaginer les deux souverains s'accordant sur une résolution du schisme au cours d'un concile, à condition que le pape restât à Rome. Certains étaient d'avis, pour citer l'opinion de Conrad Heinrich, doyen de Vyšehrad, que si Charles IV avait vécu six mois de plus, il se serait incliné devant les preuves fournies en faveur de Clément VII<sup>1874</sup>. Pour d'autres, tels Jean Froissart, Charles IV n'avait pas, en réalité, choisi entre Urbain et Clément, c'est-à-dire qu'il ne s'était pas prononcé clairement, gardant ainsi entière sa marge de manœuvre à la veille de sa mort :

« *Encores vivoit Charles de Boèsme, ... et se tenoit à Prage en Behaigne, et estoit ; bien enfournés de toutes ces choses qui li venoient à grant merelles ; et quoique tout ses empires d'Allemaigne, excepté l'arcevesquie de Trèves, creissent de fait, de*

<sup>1872</sup> Selon THOMAS, « Frankreich, Karl IV und das Grosse Schisma », art. cit., p. 98.

<sup>1873</sup> *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. cit., p. 278.

<sup>1874</sup> Les paroles de Conrad Heinrich, doyen de Vyšehrad sont reproduites dans VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 267 sqq.

*corage et de intencion en Urbain ne ne voloient oïr parler d'autre, li emperères se faindi et disimula tant qu'il vesqui, et en respondoit, quant on en parloit en sa presence, si courtoisement qu tout prelat et baron de son empire s'en contentoient »<sup>1875</sup>.*

L'opinion du duc de Brabant quant à l'attitude de Charles IV ne différait probablement pas trop de celle de son poète protégé.

Charles IV laissait les deux Wenceslas, son fils et son frère, dans une situation difficile. Les deux objectifs principaux de la politique impériale des Luxembourg – le maintien de la papauté à Rome et l'amitié avec les Valois – devenaient de plus en plus incompatibles. La dynastie était en outre affaiblie par la jeunesse du successeur de Charles IV, âgé de seulement dix-sept ans. Aurait-il été un souverain doué, habile et compétent (les historiens tenant plutôt à mettre en évidence le contraire), qu'il lui aurait été impossible d'imposer aux prélats de l'Empire et aux électeurs séculiers, ses rivaux et compétiteurs, son opinion modérée face au schisme et sa politique dynastique pro-française. Sa tâche s'avéra d'autant plus difficile que la confusion générale causée par le schisme poussait à la recherche de convictions sûres, fermes et inébranlables plutôt que d'une attitude modérée, complaisante et pleine de compromis. Dans l'Empire, les passions religieuses, « nationales » et xénophobes allaient prendre le dessus, en favorisant les ambitions personnelles des princes, tels le comte palatin Robert l'Aîné, « chef » de la maison Wittelsbach, ou Adolphe de Nassau, usurpateur de l'archevêché de Mayence au détriment de Louis de Misnie.

Dans cette situation confuse, les deux Wenceslas se débattaient de leur mieux, s'efforçant de conserver une position neutre et équilibrée dans la mesure du possible, comme l'avait fait (si l'on en croit Froissart) l'empereur Charles IV. S'ils reprirent sans discontinuer les objectifs de celui-ci, le jeune Wenceslas réalisa vite qu'il lui manquait l'autorité et l'éloquence de son père face aux princes-électeurs radicalisés en faveur d'Urbain, surtout au cours de la diète impériale de février 1379 et par la suite. Les archevêques de Prague, Jan Očko

---

<sup>1875</sup> *Chroniques de Froissart*, éd. cit. (SHF), t. IX, p. 146 *sqq.*

le Vlašim (Wlaschim) et son neveu et successeur Jan de Jenstein, étaient eux-mêmes aussi partisans convaincus d'Urbain VI, favorables qu'ils étaient au retour de la papauté à Rome, mais aussi indignés – comme d'ailleurs la plupart des prélats de l'Empire – par le fait que le roi de France ait laissé élire un nouveau pape malgré la tenue peu auparavant d'une élection légitime et conforme au droit canonique. Ils rendirent le roi de France responsable de l'élection de Clément VII et donc du schisme, attribuant son attitude à un calcul politique et au désir de garder la papauté sous sa main<sup>1876</sup>.

Dans les Pays Bas, la situation était cependant moins claire qu'en Allemagne et dans le royaume de Bohême. Robert de Genève, auparavant évêque de Cambrai, était connu personnellement des princes possédant des territoires dans le diocèse de Cambrai. Fils et frère des comtes de Genevois, de manières tout à fait chevaleresques (« ses préférences paraissaient être pour la noblesse, ses faveurs pour les gens d'armes ou les artistes »<sup>1877</sup>), il avait été en possession avant son avènement au trône papal d'une prébende à l'église de Bois-le-Duc dans le Brabant (diocèse de Liège)<sup>1878</sup>, et comptait des partisans dans les diocèses de Cambrai et de Liège. Une fois élu, il se mit à agir très vite : le 15 novembre 1378, avant donc la mort de l'empereur, il envoya Guy de Malesset comme légat au Brabant pour en son nom sanctionner un récent accord entre le duc et la duchesse de Brabant et les monastères bénédictins, cisterciens, prémontrés et augustins des diocèses de Cambrai et de Liège possédant des biens dans le duché<sup>1879</sup>. Dès lors, le couple ducal, Jeanne et Wenceslas, inclinait plutôt en sa faveur. Louis de Flandre se prononça de son côté pour le pape Urbain, de même que le roi d'Angleterre, tandis qu'Albert de Bavière et le pays de Hainaut « demourèrent neutre et n'obéirent non plus à l'un qu'à l'autre ; de quoy l'évesque de

---

<sup>1876</sup> LEROUX, *Nouvelles recherches critiques*, op. cit., p. 3.

<sup>1877</sup> VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 81.

<sup>1878</sup> VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 273, n. 3. Le 25 novembre 1378, Clément VII conféra au cardinal de Limoges « *de Buscoducis et Ortheni ecclesias, investituras nuncupatas, invicem canonice annexas, Leodiensis diocesis* ».

<sup>1879</sup> VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 281.



*Cambray qui pûr le temps régnoit ... en perdy en Hénault toutes les revenues de sa temporalité* »<sup>1880</sup>.

A Liège, où l'évêque Jean d'Arckel venait peu avant de trépasser (le 28 juin 1378), le collège des chanoines avait justement élu à sa succession Eustache Persand de Rochefort. Wenceslas ne tarda pas à conclure une convention avec le nouvel évêque, celui-ci s'engageant à respecter le droit de *non evocando* dont jouissaient les Brabançons de son diocèse. Eustache fut confirmé en juillet 1378 par Charles IV, qui recommanda l'élu à Urbain VI<sup>1881</sup>. Après l'élection de Robert de Genève en septembre, le chapitre sollicita toutefois la confirmation auprès du pape français, qui l'envoya le 8 novembre<sup>1882</sup>. Urbain VI réagit en chargeant l'évêque d'Utrecht, Arnould de Horne, de l'administration de l'évêché de Liège. Le 15 décembre, à l'occasion de sa venue dans la ville, celui-ci fut nommé « mambour »<sup>1883</sup>.

Outre l'évêque d'Utrecht, Eustache Persand dut également affronter son propre frère, « mambour » de la cité de Liège, qui refusa de lui délivrer les revenus de sa mense. Pendant qu'Eustache se rendait en novembre à Maastricht pour négocier avec le duc de Brabant, l'archevêque de Cologne et le duc de Juliers leur appui éventuel, les Liégeois, ravivant les traditionnelles tensions avec leur prince-évêque, se jetèrent dans les bras d'Arnould de Horne, qui fit dans la ville une entrée triomphale. Eustache revint en compagnie de l'armée du duc de Luxembourg et de Brabant, mais la guerre entre les Liégeois et les troupes de Wenceslas (ces dernières étant notamment appuyées par Eudes de Grancey<sup>1884</sup>) ne lui permit pas de s'imposer. Le 11 février 1379, une trêve fut signée entre les délégués du duc Wenceslas et d'Arnould de Horne, les deux princes se trouvant à ce moment à la diète impériale de Francfort<sup>1885</sup>, suivie

<sup>1880</sup> JEAN FROISSART, *Chroniques. Livre I et II*, éd. cit., p. 741.

<sup>1881</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 371.

<sup>1882</sup> VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 273 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 371.

<sup>1883</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 372.

<sup>1884</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VII, p. 331, n° 5424.

<sup>1885</sup> La diète fut ouverte le 21 janvier à Francfort. Le roi Wenceslas la rejoignit le 12 février. PERROTT, op. cit., p. 133, n. 1.

autres conventions qui assurèrent à Arnould l'entière jouissance des revenus de l'évêché<sup>1886</sup>. Leur réconciliation fut sans doute influencée par la tenue et les résultats de la diète et surtout par la médiation du comte de Flandre et de ses conseillers : en vertu de l'accord, Wenceslas abandonnait la cause d'Eustache de Rochefort<sup>1887</sup>. Ainsi, la partie du Brabant située dans le diocèse de Liège se trouva sous l'obédience du pape Urbain VI, alors que Jean T'Serclaes, évêque de Cambrai, était un fidèle de Clément VII. Pour compléter ce tableau de la nouvelle « géographie ecclésiastique » des pays de Wenceslas, remarquons que l'archevêché de Trèves, dont dépendait une partie du duché de Luxembourg, était urbaniste (ainsi que l'évêque de Verdun, Roland de Rodenmachern), alors que l'avouerie d'Alsace, de même que l'évêché de Strasbourg, étaient clémentistes. Il n'est donc pas surprenant de voir dire Froissart de Wenceslas : *et luy desplaisoit grandement le scisme de l'Eglise et bien me le disoit, car je fus moult privé et accointé de luy* »<sup>1888</sup>.

### XVIII.A

#### **Le duc Wenceslas entre l'Empire et la France sous Charles V. Confrontation des opinions et premiers essais de conciliation**

Comme les autres princes de l'Empire, le duc Wenceslas participa en février 1379 à la diète impériale de Francfort, où se rendirent plusieurs ambassades, notamment du roi d'Angleterre, de Louis de Male et du roi de France. Cette dernière se composait de Charles de Bouville, gouverneur du Dauphiné, d'Aimery de Maignac, évêque de Paris, de Jean de Bournazel, prieur de Saint-Martin-au-Val, et de Hugues de Lenvoisié, maître en théologie, accompagnés du notaire Jean Touppet, et avait pour mission, outre la négociation d'un projet de mariage entre Catherine de France et l'arrière-petit-

<sup>1886</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 175 *sqq.*, n<sup>os</sup> 847, 848 ; p. 178, n<sup>o</sup> 856 ; VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 274 ; SCHOONBROODT, *Inventaire ... Liège*, p. 253, n<sup>o</sup> 853. *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. X, p. 506.

<sup>1887</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 372.

<sup>1888</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 18.

neveu du comte palatin Robert I<sup>er</sup><sup>1889</sup> et l'alliance avec le duc de Juliers que les envoyés menèrent avec succès, d'aborder à la diète la question du schisme. Non seulement ils ne réussirent pas à rallier leur auditoire à la déclaration de Charles V en faveur de Clément VII<sup>1890</sup>, mais le plaidoyer de leur cause provoqua une protestation radicale des prélats de l'Empire. Aucune déclaration ou prise de parti officielle n'avait eu lieu dans l'Empire avant février 1379, l'Allemagne dans son ensemble étant restée neutre jusque là, le roi des Romains ayant l'avantage d'avoir reçu l'approbation des deux papes : « Peut-être cependant eût-elle prolongé le bénéfice de la neutralité si les représentants de Charles V, présents ... à Francfort, n'eussent, pour ainsi dire, obligé l'empereur [le roi des Romains] de prendre parti en lui proposant de reconnaître Clément VII »<sup>1891</sup>.

Charles V espérait peut-être que le jeune Wenceslas, qui lui avait promis la fidélité en janvier 1378, suivrait ses conseils. Le plaidoyer de l'évêque de Paris manqua en tout cas de prudence. Le discours d'Aymeri de Maignac devant Wenceslas IV « à celle fin qu'il tenist à pape le pape Clement » comme le dit le chroniqueur normand, se heurta auprès des prélats de l'Empire, puis de Wenceslas lui-même, à un refus catégorique :

*« Les prelas d'Alemaingne comme l'archevesque de Mayence [Louis de Misnie], l'archevesque de Couloingne, l'archevesque de Treves, l'esvesque de Liege, l'esvesque de Cambray [sic] et autres, en la presence de la plus grant partie des barons d'Alemaingne, responderent à l'esvesque de Paris qu'ilz estoient bien merveillés comme le roy de France soustenoit le cardinal de Geneve à pape, considéré que de tous temps le roy de France apres l'empereur est le souverain prince des Crestiens »*<sup>1892</sup>.

Si la réponse des évêques et archevêques à Aimery de Maignac ne manquait pas d'une certaine logique, elle occasionna une démonstration des sentiments d'hostilité envers la France. Les Français furent accusés d'hérésie :

---

<sup>1889</sup> Catherine de France, fille de Charles V et de Jeanne de Bourbon était née en 1378. Sa mère Jeanne de Bourbon, reine de France, était morte après l'accouchement le 6 février 1378. AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 783. Les conventions pré-nuptiales furent signées au cours de la diète le 20 février 1379. Elles n'eurent cependant pas l'effet escompté de faire passer les comtes palatins du camp d'Urban VI dans celui de Clément VII.

<sup>1890</sup> VALOIS, *La France et le grand schisme, op. cit.*, t. I, p. 269.

<sup>1891</sup> Alfred LEROUX, *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne de 1378 à 1461*, Paris : Emile Bouillon, 1892, p. 2 sqq.

<sup>1892</sup> *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. cit. p. 278. Pour une description de la réaction du roi Wenceslas voir PERROY, *op. cit.*, p. 133, n. 2.

« Et oultre fut dit à l'evesque de Paris que, ce ne fust par l'amour du roy de France duquel il estoit messaiger, ils le regarguassent de heresie disant que c'est chose notoire que le pape Urbain avoit esté sacré et beney à pape du gré et consentement des cardinaulx. Et eu cas qu'il avoit esté sacré par les diz cardinaulx, ilz ne le povoient par droit deposer ne debouter, se ce n'estoit qu'il fut herese ou bougre ... »<sup>1893</sup>.

Ce refus fondé sur le droit canonique et l'attitude plus ou moins menaçante qui l'accompagnait – « quant l'evesque vit que si grans prelas et si puissans furent contre lui, il ne fut pas asseur et oult doute » - étaient également nourris par de vieilles animosités entre les Français et certains princes de l'Empire, que signale à ses lecteurs le chroniqueur normand: « Et en oultre estoit à la court de l'empereur le duc d'Austriche qui avoit guerre au sire de Coussi, et le duc de Guerles et cil de Julliers qui de long temps ont esté ennemis du roy de France ». La diplomatie française ne pouvait pas négliger ce fait et allait d'ailleurs se réconcilier avec les princes ennemis, avec le duc de Juliers d'abord, puis aussi avec les Habsbourg<sup>1894</sup>.

Dans cette situation exacerbée, ce fut le duc de Luxembourg et de Brabant qui calma les passions, rappelant à son jeune neveu Wenceslas, roi des Romains, qui ne parvenait pas à imposer son opinion et se laissait influencer par les princes et prélats de l'Empire, les bonnes relations des Luxembourg avec le roi de France et l'accueil somptueux que celui-ci leur avait réservé à Paris l'année précédente : « Et cecy fut denoncié au jeune empereur par le duc de Brabant, lequel monstra aussi au dit empereur comme richement, haultement et joyusement son pere et lui furent receuz du roy de France a Paris. Et lors prist l'empereur les legas et messaigers du roy de France en son sauf conduit »<sup>1895</sup>.

Bien que sous la protection du roi des Romains, les ambassadeurs français ne furent pas reçus et « festoyés » avec la même distinction que ne l'avaient été les princes de l'Empire à Paris. Au repas donné « apres le parlement », ils furent servis à part, à une troisième table, le roi, les archevêques et les ducs étant assis à la première, la plus haute, et les évêques et les comtes à une seconde ce que le chroniqueur normand explique par leur obédience au pape Clément d'une part et

<sup>1893</sup> *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. cit. p. 278 sqq.

<sup>1894</sup> Clément VII et la cour de France firent passer Léopold d'Autriche dans leur camp en janvier et en février 1380, moyennant des promesses d'aide militaire et financière ; LEROUX, *Nouvelles recherches critiques*, op. cit., p. 6 sqq.

<sup>1895</sup> *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. cit. p. 279.

par l'inimitié des princes allemands de l'autre<sup>1896</sup>. Les débuts du règne impérial du jeune Wenceslas s'annonçaient sous des auspices plutôt malheureux : sa première confrontation avec les princes-électeurs lui avait fait perdre une bonne part de son autorité, laquelle était maintenant difficile à regagner.

Le duc Wenceslas, son oncle, n'était plus à Francfort au moment de la conclusion éclatante de la diète<sup>1897</sup>. Le 27 février 1379 fut créée une ligue des partisans d'Urbain qui regroupait le roi des Romains et les quatre électeurs rhénans. Un traité fut conclu dans lequel Wenceslas, les archevêques de Trèves, de Mayence (Louis de Misnie) et de Cologne, ainsi que les trois comtes palatins, Robert l'Aîné, Robert le Tenace et le fils de ce dernier, s'engageaient, pour eux-mêmes et pour leurs successeurs, à reconnaître et à soutenir Urbain VI, à combattre les schismatiques, à n'accepter ni faveurs, ni messages de la part de l'usurpateur, à capturer ses émissaires et à se prêter une mutuelle assistance contre ses entreprises. Le jeune roi des Romains était à ce moment sous l'influence croissante de ses co-signataires<sup>1898</sup>. Dans cet acte du 27 février, communiqué ensuite aux autres cours d'Allemagne, le jeune roi revendiquait sa prérogative de seul protecteur légitime de l'Eglise<sup>1899</sup>, alors même qu'il était incapable de modérer et de maîtriser les marques de comportement violent envers les délégués français : l'évêque Aimery « ne fut oncques si joyeux ... comme quant il se vit hors du pouvoir aux Alemans »<sup>1900</sup>.

Il ne s'agissait néanmoins pas d'une disposition à caractère contraignant pour les autres princes de l'Empire. La ligue ainsi instituée était dominée par le radicalisme de Robert l'Aîné, qui avait surtout en vue les intérêts de sa maison et s'efforçait d'obtenir l'avantage sur le roi des Romains, qu'il pouvait déstabiliser par la critique de son attitude modérée. Les princes-électeurs rhénans n'hésitaient pas à prendre l'initiative lançant des appels de soutien à

<sup>1896</sup> PERROY, *op. cit.*, p. 133, n. 2 ; VALOIS, *La France et le grand schisme, op. cit.*, t. I, p. 270.

<sup>1897</sup> De retour à Bruxelles le 20 février, il partit ensuite pour Mons. PIÉRARD, *Les douaires, op. cit.*, p. 224 (selon AGR, CC, reg. n° 15031, fol. 55v°). Cf. notre Annexe IV.2. Itinéraire.

<sup>1898</sup> LEROUX, *Nouvelles recherches critiques, op. cit.*, p. 3.

<sup>1899</sup> DRA, t. I, éd. cit., p. 232-236, n° 129.

<sup>1900</sup> *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. cit. p. 280.

Urbain à l'insu et en dépit du roi<sup>1901</sup>. Bien que le roi s'efforçât habilement de renverser la situation à son profit, sa tâche n'était pas aisée. Les électeurs rhénans allaient désormais former une opposition pro-Urbain dont l'influence devait varier au cours de la période.

En mai 1379, le cardinal de Poitiers, Gui de Malesset, envoyé par Clément VII, rendit visite au roi de France et aux princes des Pays-Bas ; il fut reçu par Albert de Bavière et par Jeanne et Wenceslas<sup>1902</sup>. A la fois vassaux de Wenceslas et feudataires du roi de France, Engelbert III, comte de la Marck, et Adolphe I<sup>er</sup>, comte de Clèves, se rangèrent du côté de Clément VII. Guillaume VI, duc de Juliers, comptait parmi les alliés du roi de France depuis le 23 mars 1379<sup>1903</sup>. Par contre, le comte de Flandre refusa d'accueillir de même que le clergé de son pays le cardinal de Poitiers. Sur la recommandation des docteurs de l'université de Bologne, ils annoncèrent à Jean T'Serclaes, évêque de Cambrai, qu'ils restaient provisoirement dans l'obédience d'Urbain<sup>1904</sup>. Gui de Malesset resta en observateur à Cambrai pendant plus de deux ans. Le curé des Estinnes-au-Mont le décrivit comme « *uns moult preudons et vaillans homs et sages clers* »<sup>1905</sup>.

De son côté, le duc Wenceslas après son retour de Francfort, était d'abord allé assister à un tournoi à Mons, avant de rencontrer en juin Philippe le Hardi et Albert de Bavière à Audenarde dans une affaire liée à un conflit entre leurs feudataires respectifs. Il partit ensuite pour Paris en passant par Mons et Ivoix<sup>1906</sup>. Sa visite à la cour de France était sans nul doute en rapport avec le schisme et les tentatives de résoudre ce problème européen. Après la confrontation des opinions et l'insuccès de la mission française à la diète de Francfort, Charles V avait conçu un nouveau projet. Il chargea son oncle le duc de Brabant de faire de sa part des ouvertures aux princes allemands à la diète

<sup>1901</sup> SPEVACEK, *Václav IV.*, op. cit., 126.

<sup>1902</sup> *Chroniques de Froissart*, t. IX, p. 148.

<sup>1903</sup> VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 282, 269.

<sup>1904</sup> VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 258 sqq.

<sup>1905</sup> *Chronique de Froissart*, éd. cit. (SHF), t. IX, p. 147.

<sup>1906</sup> Voir Annexe IV.2. Itinéraire.

impériale prévue à Francfort pour le 8 septembre 1379 en leur proposant de soumettre la question du schisme à une sorte de conférence internationale, une assemblée composée d'un certain nombre de docteurs, de clercs et d'éminents personnages qui pèseraient en toute impartialité les droits des deux parties.

L'initiative française se solda à nouveau par un échec : la diète jugea le temps des enquêtes passé, refusa de se soumettre aux avis d'une assemblée quelconque et rejeta encore une fois les propositions du roi de France. Elle réserva un meilleur accueil à l'envoyé d'Urbain VI, le cardinal Pileus de Prata<sup>1907</sup>. La diète reçut également les envoyés de Clément VII ainsi que ceux d'autres princes, mais le roi des Romains Wenceslas n'y vint pas, bien qu'il fût présent dans la ville. Il désirait en effet se dégager de l'influence des électeurs rhénans dont l'activité insolite était à l'origine de la diète, et ne souhaitait pas cautionner leurs déclarations contre le roi de France – on parlait alors de citer Charles V devant le tribunal du pape de Rome, ou, au cas où il se refuserait à y paraître, de prêcher une croisade contre lui. En fin de compte, la diète ne fit que confirmer les résolutions de la précédente. La ligue urbaniste du 27 février 1379 fut par la suite rejointe par quelques autres princes, villes et prélats de l'Empire, ce qui la rendit toutefois moins compacte, car ces ralliements étaient dus aux injonctions du roi Wenceslas et non à une vraie ferveur de nouveaux partisans d'Urbain<sup>1908</sup>. L'idée du concile n'était cependant pas encore oubliée. Elle allait redevenir d'actualité en 1380.

Dans la seconde moitié de décembre 1379, le duc Wenceslas se rendit à nouveau à la cour de France. Le 21 du mois à Montargis, Charles V lui fit don du château, de la ville et de la châtellenie de Coulommiers en Brie. Quatre jours

---

<sup>1907</sup> Les lettres adressées par Charles V, vers cette époque, aux cardinaux de Florence et de Milan sont citées par VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 294, n. 4. Dans l'une d'elles, on lit : « Scire nempe vos volumus quod, in congragatione prelatorum, principum et aliorum foventium partem Intrusi qui in Francfordio ultimo convenerant, per carissimum consanguineum nostrum ducem Brabancie regi Boemie, consanguineo nostro, et suis sequacibus prenotatis offerri fecimus quatinus aliquam vellent viam eligere per quam, hujus negotii serie equa lance liberata, clericorum et aliorum procerum elegancium, adunandorum in numero condecanti, deliberationibus et consiliis posset lux vera a tenebrosa discerni caligine, errorisque et dubitationis cujuspiam materia aboleri, et sacrosancta Ecclesia ad optatam et debitam redigi unitatem. Ipsi tamen, asserentes se nolle disputationi cujusque submittere, nostris salubribus monitis obsecundare callide remuerunt ... ». Cf. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 399 et PERROY, op. cit., p. 135 sqq.

<sup>1908</sup> SPĚVÁČEK, *Václav IV.*, op. cit., p. 127 sqq ; LEROUX, *Nouvelles recherches*, op. cit., p. 5.

plus tard, le 25 décembre 1379, Wenceslas fit sa déclaration en faveur de Clément VII : « Item, environ Noel ensuivant, à Montargis, en la presence du Roy et de plusieurs autres se declaira le duc de Braban de la partie du pape Climent VII », dit la chronique officielle française<sup>1909</sup>. Peut-on cependant interpréter cette déclaration à laquelle Froissart ne fait aucune allusion, comme une renonciation à Urbain VI? Probablement pas, car la moitié du Brabant et le duché de Luxembourg restèrent du côté d'Urbain et le duc continua à s'adresser aux deux papes selon les circonstances. Les historiens résumant ainsi les réponses de Wenceslas aux légats des deux papes venant défendre auprès de lui la cause de leurs maîtres respectifs : « tout homme, prétendait-il, demeurerait libre de reconnaître pour chef celui que sa conscience lui indiquait comme légitime »<sup>1910</sup>, une attitude qui n'est pas sans nous évoquer l'individualisme moderne.

Wenceslas séjournait alors auprès du roi de France en même temps que Louis de Male, qui venait chercher le soutien de Charles V suite à la révolte des Gantois, ceux-ci l'ayant dépossédé de son comté et contraint à se retirer avec ses troupes dans la ville fortifiée de Termonde<sup>1911</sup>. Wenceslas, à son tour, dut repartir au Brabant en raison des troubles à Louvain<sup>1912</sup>, averti par un messager

---

<sup>1909</sup> *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. cit., t. II, p. 371 ; VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 282.

<sup>1910</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 379.

<sup>1911</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 303 sqq, 306.

<sup>1912</sup> La décadence économique que traversait à cette époque la ville de Louvain avait pour conséquence une forte diminution de ses ressources et avait nécessité une nouvelle intervention du duc. Pour parer au déficit sans cesse croissant, le magistrat s'était adressé à Wenceslas qui avait convoqué, vers la fin du mois de mars 1378, les députés des villes brabançonnes à Louvain. En avril 1378, le duc avait institué une commission de 16 membres pour élaborer les mesures à prendre. De nouveaux troubles avaient éclaté à Louvain le 22. 7., les corporations s'emparant de l'Hôtel de ville. La charte du 14. 9. 1378 introduisait un minutieux contrôle financier et modifiait la constitution communale en répartissant les fonctions municipales entre lignages, corporations de métiers et gilde marchande. Les patriciens, dépouillés de leur omnipotence par les métiers, avaient fui ou s'étaient retirés dans les châteaux environnants, d'où ils ravageaient le territoire de la ville insurgée. A leur vengeance les métiers répondirent alors par de terribles représailles : 17 membres des lignages furent précipités des fenêtres de l'Hôtel de ville et massacrés. Le bourgmestre Walter Vanderleyden fut assassiné à Bruxelles sur ordre de Jean de Calster (novembre 1379). Wenceslas revint alors en toute hâte de la France de Paris et assembla ses troupes. Craignant une extension des troubles, il fit désarmer les métiers de Bruxelles et ordonna qu'on lui apportât les clefs de la ville. Il engagea ensuite des consultations préliminaires à Terbank et grâce aux efforts du magistrat de Bruxelles, la paix fut conclue dans une assemblée des Etats en mai 1380. (D'après VANDER LINDEN, « Wenceslas I<sup>er</sup> », art. cit., p. 176).



qui vint le trouver vers la fin de décembre 1379 à Paris<sup>1913</sup>. Les troubles sociaux dans les villes des Pays Bas allaient rapprocher les princes, Louis de Male, Philippe de Bourgogne, Albert de Bavière et Wenceslas de Bohême.

En générale, les historiens traditionnels estiment que le roi Wenceslas restait « réfractaire à une alliance nettement dirigée contre la France, quoique l'intérêt dynastique, son attitude dans la question du schisme et l'intervention d'Urbain VI eussent dû le pousser dans cette voie »<sup>1914</sup>, supposant que la cause d'Urbain était étroitement liée aux intérêts dynastiques des Luxembourg. Le lien entre les deux n'est cependant pas si évident à définir, surtout si l'on prend en compte le fait que Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant, et les Luxembourg de Moravie, Josse et Prokop, fils de Jean-Henri, étaient plutôt « clémentistes », tandis que le roi des Romains s'efforçait de garder une attitude modérée en faveur d'Urbain. Ses frère et soeur, Sigismond et Anne, allaient bientôt contracter des mariages menant à des alliances entre la Bohême (voire l'Empire) d'une part et la Hongrie et l'Angleterre de l'autre. Approuvées par le pape Urbain, ces alliances allaient rentrer plus ou moins naturellement dans la rhétorique « urbaniste », anti-schismatique et anti-française. Il s'agissait toutefois bien de pure rhétorique, car les Luxembourg, comme d'ailleurs Jean Froissart, donnaient à l'alliance entre Richard et Anne un sens tout à fait pacifique, et donc étranger à l'ardeur belliqueuse des « urbanistes ».

Si l'on veut définir un objectif dynastique, il faut le chercher en premier lieu dans l'unité de la dynastie. Celle-ci obligeait les princes à faire abstraction du problème de l'obédience et de ne pas le considérer comme primordial dans leurs relations mutuelles, le réduisant ainsi à un élément de politique extérieure qui n'importait pas trop dans les relations familiales. Dans l'Empire, le schisme renforçait les tendances conflictuelles, constituant un prétexte « chrétien » pour un conflit quelconque dissimulant des intérêts particuliers qui se cachaient, comme dans le cas du palatin Robert l'Aîné, rival du roi Wenceslas IV, ainsi

<sup>1913</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 180 *sqq.*, n° 873.

<sup>1914</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, *op. cit.*, p. 396.

que dans celui d'autres princes et sujets de l'Empire. Pour maintenir la paix, le roi des Romains devait donc s'efforcer d'imposer l'unité religieuse dans tout l'Empire, tout en tâchant de stabiliser la situation à l'aide de *landfriedes* et de négociations particulières.

Cette exigence d'unité ne s'appliquait pas (du moins pas de cette manière) aux membres de la famille de Luxembourg. Une attitude résolue et inflexible les aurait au contraire fort gênés dans la recherche d'une solution internationale au problème, qui avait pour eux une importance capitale. La double obédience dans la famille de Luxembourg peut être interprétée comme une stratégie diplomatique de la dynastie. Dans ces conditions, une mise en pratique des déclarations contre les schismatiques et des projets de croisade contre la France, que le roi des Romains devait formellement approuver en tant que partisan d'Urbain VI, était pour les Luxembourg une chose impensable. Le duc de Luxembourg et de Brabant, dont les Etats étaient partagés entre les deux obédiences, devait particulièrement ressentir l'absurdité de la situation et de toute idée de croisade contre les « schismatiques ».

Les relations internationales entre la France et l'Empire rappellent fort la situation à l'intérieur de la famille de Luxembourg. Les princes des Pays Bas, Louis de Male, Albert de Bavière et Wenceslas de Bohême, avaient mis en sourdine les conflits entre leurs Etats respectifs dès le début des années 1370, et les problèmes d'obédience, quoique dérangeants, n'étaient pas dans leurs relations un sujet de discorde. Leur entente s'appuyait sur les relations familiales, soulignée par les visites occasionnelles lors des fêtes courtoises et chevaleresques. Dans un esprit similaire, les rois des Romains et de France souhaitaient maintenir l'amitié établie entre leurs deux familles apparentées par Charles IV et Charles V, comblée récemment par la visite de l'empereur à Paris, tout en s'efforçant de conclure la paix avec l'Angleterre.

Après la diète impériale tenue à Francfort en avril 1380<sup>1915</sup>, les Wenceslas, l'oncle et le neveu, se rencontrèrent dans la première moitié de juin à Aix-la-Chapelle. Outre le problème du schisme, ils discutèrent également la question des villes d'Alsace, qui se refusaient à observer les clauses des lettres patentes de Charles IV par lesquelles l'empereur avait engagé l'avouerie à Wenceslas. Wenceslas IV donna le soutien à son oncle contre les villes rebelles, invitant tous les sujets de l'Empire à lui prêter secours et lui promettant son aide en cas de guerre<sup>1916</sup>. Au cours de son séjour à Aix-la-Chapelle (22. 5.-15. 6. 1380), le roi des Romains était accompagné du cardinal Pileus de Prata, son conseiller et en même temps légat d'Urbain VI, qui octroya à cette occasion de différentes chartes et privilèges aux établissements religieux de Cologne, de Maastricht, d'Aix-la-Chapelle et du monastère de Marienthal dans le duché de Luxembourg<sup>1917</sup>.

Pour ce qui est du schisme, le duc Wenceslas avait vraisemblablement apporté de Paris, suite à son séjour de décembre 1379, certaines propositions. Il parvint à gagner le roi des Romains à l'idée de concile, que la diète impériale avait refusée en septembre 1379. Dans la foulée, Wenceslas IV chargea son oncle d'une mission à la cour de France. Selon une lettre adressée par le duc aux Luxembourgeois, celle-ci concernait les intérêts de l'Empire et du roi des Romains<sup>1918</sup>. A cette occasion, Wenceslas s'engagea à la cour de France en faveur de son parent et feudataire Walerand de Luxembourg-Ligny<sup>1919</sup>,

<sup>1915</sup> Sur la présence du duc Wenceslas à Francfort (après le 19 avril 1380) voir *DRA*, t. I, éd. cit., p. 278, n° 160.

<sup>1916</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 222, n°s 1277-1278 ; KRAUS, *Regesten ... Aachen*, t. IV, éd. cit., p. 426 sqq, n°s 844-845.

<sup>1917</sup> KRAUS, *Regesten ... Aachen*, t. IV, p. 417 sqq, n°s 824-825 ; p. 420 sqq, n° 831 ; p. 425 sqq, n° 842 ; p. 428, n° 849 ; p. 429-431, n°s 854-855.

<sup>1918</sup> Lettre donnée à Meaux en Brie le 13. 7. 1380 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in: *PSH*, t. XXIV, p. 183, n° 888 : Wenceslas y explique son absence du Luxembourg de la manière suivante : « wan wyr bi unsre here dem conine von Franckryck in etzlichen sachen groff und grois dem allerdurchluchtichsten vurstē unserm lieven gnedigen here dem Romischen konine und den heiligen ryche aentreffend, so bemoessich und geladen sijn von uns vurg. gnedichen herrn dem Roymsschen conincs wegen ». cf. VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 223 sqq, n° 1280, qui date par erreur la lettre du 18 juillet 1380.

<sup>1919</sup> Selon la *Chronique des quatre premiers Valois*, op. cit., p. 286, en 1380, « le duc de Braban, oncle de l'empereur et du roy de France, et le duc Aubert vindrent à Paris pour faire la paix au conte de Saint Pol, lequel estoit departi de avec les Anglois et estoit en l'empire es parties de Henault. Eulx disoient que ce que le dit conte de Saint Pol avoit fait n'estoit fors pour soy delivrer de prison ». En fait, les ducs ne voyagèrent pas en

prisonnier des Anglais et en disgrâce auprès de Charles V en raison de son mariage avec Mathilde, soeur de Richard II, ainsi que des conditions de sa remise en liberté<sup>1920</sup>.

Le duc Wenceslas n'était cependant pas le seul envoyé du roi des Romains. Une délégation de plénipotentiaires impériaux menée par Přemysl, duc de Teschen, partit en même temps pour la France afin de renouveler l'alliance entre la France et l'Empire, également mandatée par ailleurs pour contracter un mariage – probablement entre Anne de Bohême et le dauphin Charles<sup>1921</sup>. Ils partirent après le 15 juin, peut-être avec la suite de Wenceslas, en direction de Binche, qu'ils atteignirent le 29 juin. Dans le Hainaut, Wenceslas fut rejoint par Jean de Raing, châtelain et receveur d'Aymeries et son

---

commun. Albert se rendit à Paris en juin (DEVILLERS, *Cartulaire ... Hainaut*, éd. cit., t. V, p. 631) et Wenceslas en juillet.

<sup>1920</sup> Walerand avait été fait prisonnier par un écuyer de Jean de Gommegnies, puis mené en Angleterre et cédé à la garde du roi Edouard. Plus d'une fois, le roi d'Angleterre avait proposé d'échanger ce prisonnier contre le captal de Buch, ce que le roi de France avait toujours refusé. Prisonnier sur parole au château de Windsor, Walerand était tombé amoureux de Mathilde, sœur de Richard II, « *qui estoit la plus belle dame de toute Engletière. Li contes de Saint Pol et celle jone dame s'enamourèrent loiaulment li uns de l'autre et estoient à le fois ensamble en danses et en carolles et en esbatements tant que on s'en perchut ...* ». Mathilde était la fille de Mahaut (fille de Thomas Holand et de Jeanne de Kent, qui avait épousé d'abord Pierre de Courtenai, puis le prince de Galles, et était mère de Richard II). *Chroniques de Froissart*, éd. cit. (SHF), p. LXV, et 136. En raison du mariage avec Mathilde, la rançon fixée pour la libération de Walerand (120 000 francs) fut abaissée par le roi d'Angleterre à 100 000 francs, dont il devait payer la moitié avant son départ de Calais en juillet 1379, d'où il partit chercher le reste. Pour la durée de son absence, il laissa comme otage en guise de garantie son frère Pierre de Luxembourg, s'engageant à verser les 50 000 francs en deux tranches, de juillet 1379 à juin 1380, et de revenir en Angleterre dans un an. « *Si vint li contes en France veoir le roi et ses amis et le conte de Flandres et le duck de Braibant et le duck Aubiert, ses cousins, qui le conjoïrent liement* » (*Chroniques de Froissart*, éd. cit. (SHF), p. LXV, n. 2). Le roi de France l'accueillit toutefois en ennemi, car Walerand avait promis de prêter hommage de ses terres françaises au roi d'Angleterre et de lui livrer, 50 jours après son départ de Calais, la ville de Guise et son château de Bohain. Charles V chargea Bureau de la Rivière et le seigneur de Coucy de confisquer ses biens (*Chronique des quatre premiers Valois*, op. cit., p. 281). Il fit aussi arrêter à Mons le chanoine de Robersart, Eustache, seigneur de Vertaing, Jacques du Sart et le prévôt de Binche Gérard d'Obiez, les accusant d'être complices du comte de Saint-Pol et partisans du roi d'Angleterre. « *Depuis se diminuèrent ces choses et alèrent toutes à noient, car on ne peut reïns prouver sus yaulx et furent delivret* » (*Chroniques de Froissart*, éd. cit. (SHF), p. LXV, et 137). Une lettre de rémission fut accordée par Charles VI à Gérard d'Obiez et à Thierry Sommans, partisans du roi d'Angleterre, le 18. 9. 1381. Walerand retourna en Angleterre payer le reste de sa rançon et s'établit ensuite dans le Hainaut à Ham-sur-Heure, au château mis à sa disposition par son beau-frère, seigneur de Morialmé. Tombé en disgrâce auprès de Charles V, il ne retourna plus en France jusqu'à la mort du roi. Il se réconcilia avec Charles VI dès son couronnement.

<sup>1921</sup> Aix-la-Chapelle, le 15 juin 1380 ; KRAUS, *Regesten ... Aachen*, t. IV, éd. cit., p. 431, n° 856 ; WINKELMANN, éd. cit., p. 637 sqq, n° 977 : pouvoir donné à « *Premislaum, ducem de Teschin ..., Johannem, langravium de Leutemberg, comitem de Halls, Craftonem dominum de Honloch et Dhiernandum dominum de Kolditz, milites* ». Ils étaient également mandatés au nom de Sigismond et de Jean de Görlitz. Cf. la présentation de la délégation à Paris le 20 juillet 1380 ; *ibid.*, p. 880, n° 1228 ; cf. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 401, n. 23.

conseiller<sup>1922</sup>. Il se peut que le duc ait été contacté avant son départ par l'envoyé de Clément VII, Pierre de Juys, on ignore toutefois le sujet<sup>1923</sup>.

L'alliance franco-impériale fut renouvelée les 21 et 22 juillet 1380. Comme les traités précédents, elle n'engageait aucun des deux contractants à des obligations précises, signe d'une bonne entente et expression d'un désir de paix ainsi que d'un règlement à l'amiable des conflits existants<sup>1924</sup>. Elle comprenait expressément aussi les fils de Charles V, le dauphin Charles et Louis d'Orléans, et ses frères, Louis d'Anjou, Jean de Berry et Philippe de Bourgogne, de même que ceux de Wenceslas IV, Sigismond de Brandebourg et Jean de Görlitz<sup>1925</sup>.

La mission de Wenceslas à la cour de Paris n'avait pas été prévue d'avance, le duc ayant fait parvenir à Luxembourg une explication du report de son retour<sup>1926</sup>. Wenceslas IV semble s'être finalement prononcé pour le concile, car la tâche de son oncle consistait à proposer d'organiser la conférence internationale évoquée en 1379. Le duc tint un discours à ce sujet devant le roi de France en présence de Philippe le Hardi<sup>1927</sup>. Sa proposition stipulait probablement que le concile serait convoqué par les deux souverains, Wenceslas (IV) et Charles V, et il prévoyait le mariage entre Anne de Bohême et le dauphin Charles, semble-t-il, comme un moyen de soutenir la réalisation de ce projet et l'unité de la chrétienté.

---

<sup>1922</sup> Ils se trouvent à Paris le 17 juillet. Le 26 juillet, il est à Ivoix et le 1<sup>er</sup> août, il est à Luxembourg. WURTH-PAQUET, éd. cit., in: *PSH*, t. XXIV, p. 183, n<sup>os</sup> 889 sqq. VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 146-147, n<sup>o</sup> 5678; cf. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 401, n. 25.

<sup>1923</sup> Vers le 14 juin 1380 : VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 281, n. 5.

<sup>1924</sup> Comme les traités franco-impériaux précédents, les Luxembourg promettaient secours au roi de France contre quiconque porterait dommage à ses droits et à sa dignité souveraine et recevaient en retour l'assurance que le roi respecterait leurs droits et possessions, en quelque lieu que ce soit.

<sup>1925</sup> Paris, le 20 [21] juillet 1380 ; WINKELMANN, éd. cit., p. 638-639, n<sup>o</sup> 978 (date corrigée par LEROUX, *Nouvelles recherches*, op. cit., p. 38) ; revers expédié par le roi de France le 22 juillet 1380 ; PELZEL, *Lebensgeschichte*, op. cit., t. I, UB, p. 38 sqq, n<sup>o</sup> XXII ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 401.

<sup>1926</sup> Lettre déjà citée, donnée à Meaux en Brie le 13 juillet 1380. PERROY, op. cit., p. 144, n. 6 n'en a pas la connaissance et conteste la mission du duc Wenceslas.,

<sup>1927</sup> VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 321, selon le *Mémoire du cardinal d'Embrun* qui appuie son récit sur les souvenirs du duc de Bourgogne, Philippe de Hardi, alors présent auprès du roi. Voir aussi la deuxième lettre de Charles V aux cardinaux de Milan et de Florence, Pierre Corsini et Simon Brossano, *ibid.*, p. 321-333, n. 6, où il est également question de la médiation diplomatique de Wenceslas de Bohême.

Le projet ne se heurta toutefois à ce moment pas qu'au refus de longue date des deux pontifes et de leurs cardinaux (à l'exception de ceux de Milan et de Florence). Il suscita également l'opposition du roi de France : « Charles V ... se montra l'adversaire résolu du concile », sans pourtant interrompre sa correspondance et ses négociations avec les partisans de sa convocation<sup>1928</sup>. Les raisons du refus du roi de France et la suite du projet de mariage entre les Luxembourg et les Valois ne sont pas connues. Il semble néanmoins qu'elles pouvaient être en rapport avec la question du couronnement du roi Wenceslas à Rome, étroitement liée avec le problème de la double papauté<sup>1929</sup>.

Dès les mois suivants, suite aux propositions de Richard II, roi d'Angleterre, les Luxembourg renouèrent les pourparlers avec ce dernier au sujet de son mariage avec Anne de Bohême. L'échec du projet de concile, suivi, le 16 septembre 1380, de la mort précoce du roi de France Charles V, changea à bien des égards la situation dans le royaume. Les priorités restèrent cependant les mêmes.

### XVIII.B

#### Les préliminaires au mariage d'Anne de Bohême 1380-1381.

#### Le sacre de Charles VI.

#### Un nouvel essai de rapprochement entre la France et l'Empire

« En celle saison [1380] eut grans consaulx en Engletierre des oncles dou roy, des prélas et des barons dou païs pour le jone roy Tochart [Richard] d'Engletierre maryer ... »<sup>1930</sup>. Après l'échec de plusieurs projets précédents, et suite à de longues délibérations à la cour d'Angleterre, l'ancien projet de mariage entre le roi Richard II et Anne de Bohême, conçu par Charles IV en 1377, revint à l'ordre du jour<sup>1931</sup> :

« Si fu mist avant le soer dou jone roy Charle [Wenceslas] de Boësme et d'Allemaigne, fille à l'empereur de Romme qui avait esté. A tel avis se tinrent tout li consaulx

<sup>1928</sup> VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. I, p. 321.

<sup>1929</sup> Voir infra le chapitre XVIII.C.

<sup>1930</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 112 sqq.

<sup>1931</sup> PERROY, op. cit., p. 136 sqq.

*d'Engleterre. Si en fu cargiés pour aller en Alemaigne et pour tretier che mariage uns moult vaillans chevaliers dou prince de Galles son père »*<sup>1932</sup>.

Richard mandata ses ambassadeurs pour la cour impériale le 12 juin 1380 et sollicita pour eux un sauf-conduit auprès de la duchesse Jeanne de Brabant<sup>1933</sup>. « *Si estoit només li chevalier messires Simons Burlé, sage homme et grant tretieur durement. Si fu à messire Simon ordonné tout che que à li appartenoit, tant de mises comme de autres coses* », dit Froissart. L'ambassade, composée outre Simon de Burley (Burleigh), chambellan de Richard II, du chevalier Bernard van Zetles (Zeller), conseiller du roi dans le domaine des relations avec les pays de l'Empire, et de Robert Braybrook, secrétaire particulier du jeune roi et licencié ès lois, quitta Londres le 18 juin : « *[Simon] si se parti d'Engleterre et arriva à Calais, et de là vint-il à Gravelines et à Bruges, et de Bruges à Gand ...* ».

L'ambassade anglaise arriva à Bruxelles où, selon Froissart, une fête de joutes eut lieu lors de leur arrivée : « *... et là [Simon] trouva le duck Wencelin de Braibant et le duck Aubiert, le conte de Blois, le conte [Walerand] de Saint-Pol, messire Robert de Namur, messire Guillaume de Namur et grant fuisson de chevaliers de Haynnau et de Braibant ; car là avoit une grosse feste de joustes et de behourt : pour ce y estoient tout cil signeur asamblé* »<sup>1934</sup>. Le duc et la duchesse de Brabant reçurent les ambassadeurs avec grande joie, réjouis par la perspective de marier Anne et Richard, et leur fournirent des lettres pour Wenceslas IV<sup>1935</sup>. Rappelons que Walerand, comte de Saint-Pol, feudataire de Wenceslas, issu de la branche cadette de la maison de Luxembourg, avait épousé Mathilde, soeur de Richard II. Les relations entre les Luxembourg et la cour anglaise allaient donc s'intensifiant à cette époque.

« *Si se party de Brouselles li chevaliers, et prist le chemin de Louvain pour aller à Coulongne* »<sup>1936</sup>. Le duc Wenceslas ordonna aux fonctionnaires de ses possessions de prêter aide et assistance aux ambassadeurs de Richard tant à l'aller qu'au

<sup>1932</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 112 sqq.

<sup>1933</sup> Le 16 juin 1380 à Westminster, VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 2e parité, t. II, éd. cit., p. 213.

<sup>1934</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 213.

<sup>1935</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 213 : « *Li dus de Braibant et la duçoise rechurent, pour l'onneur dou roy d'Engleterre, le chevalier moult liement, et quant il sceurent la cause pour quoi il aloit en Alemaigne, sy en furent tout resjoï et disent que ce estoit une cose bien prise dou roy d'Engleterre et de leur nièce. Si cargièrent à messire Simon Burlé à son département lettres espécialx adrechans au roy d'Allemaigne, en remonstrant que il avoient grant affection en ce mariage* ».

<sup>1936</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 213.

retour<sup>1937</sup>. Ceux-ci n'avaient pas à se rendre en Bohême, si on suppose, comme le fait Jiří Spěváček, que le roi Wenceslas séjournait alors dans les pays rhénans en compagnie de Pileus de Prata pour n'en partir que vers la fin du mois de septembre<sup>1938</sup>. Wenceslas IV était certainement enclin à mettre en oeuvre le projet de feu son père ; il n'entendait pas pour autant, de même que ce dernier Charles en 1377, offenser la France.

Pendant ce temps, le roi de France Charles V mourut. Les ducs de Brabant prirent le deuil<sup>1939</sup> et Wenceslas participa au sacre de son petit-neveu Charles VI à Reims le 4 novembre. Froissart s'étend assez longuement sur cet évènement, énumérant les plus éminents participants au sacre et les princes de sa région, n'oubliant pas de faire mention de la production musicale accompagnant l'entrée du futur roi Charles VI dans la ville<sup>1940</sup> :

*« A la solempnité de son couronnement eut grant fuisson de haulx signeurs ; si IIII oncle y furent, Ango, Berri, Bourgongne et Bourbon, et ossi ses grans oncles li dus Winchelins de Braibant, li dus de Bar, li dus de Lorraine, li contes de Savoie, li contes de la Marce, li contes d'Eu, messires Guillaume de Namur, mais li contes de Flandres et li contes Jehans de Blois s'excusèrent. Finablement il y ot trop grant fuisson de grans signeurs : jamais je ne les aroie tous nommés, et entra li jones rois en la cité de Rains le samedi à heure de vespres, bien acompaigniés, che poés-vous savoir, de toute noblèce de haulx signeurs et de ménestrandies, et par espécial par devant ly il y avoit plus de XXX trompètes qui sonnoient si cler que mervelles ... »<sup>1941</sup>*

La fête fut grandiose. Le dîner solennel fut donné à l'extérieur, dans la cour du palais, et les barons servirent les plats à cheval - « *sus haulx destriers* » - comme à Noël 1356, lors de la diète impériale de Metz :

*« Apriès la messe on vint au pallais, et pour ce que la salle dou pallais estoit petite pour recepvoir tel peuple, on avoit, enmy la court dou pallais où il y a grant place, tendu un hault et grant tref sus hautes estaces, et là fu li disners fais et ordonnés et*

<sup>1937</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 2e parite, t. II, éd. cit., p. 213 ; cf. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 402.

<sup>1938</sup> SPĚVÁČEK, *Václav IV.*, op. cit., p. 132 ; Ivan HLAVÁČEK, *Das Urkunden- und Kanzleiwesen des böhmischen und römischen Königs Wenzel (IV.) 1376-1419*. Ein Beitrag zur spätmittelalterlichen Diplomatik, Schriften der MHG, t. 23, Stuttgart : Anton Hiersemann, 1970, p. 404 n'a pas de détails à ce sujet. Le roi était revenu en Bohême en octobre.

<sup>1939</sup> PINCHART, *Etudes sur l'histoire des arts*, op. cit., p. 18, 30 (selon AGR, CC, reg. n° 2366) : « *Gechocht jeghen Wouteren den Neve, iij in octobris a° (xiij°), j swert laken tot Mynsheeren boif, doin die coninc van Vrancryc ghestorven was, ende Mynhere swert droech ; coste lvj peters.* ».

<sup>1940</sup> *Œuvres de Jean Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 291 ; WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, t. XXIV, p. 186, n° 905 (cite CALMET, *Histoire de Lorraine*) ; voir aussi la note dans le compte de l'aide de 1378, GROB, VANNERUS, *Dénombrement*, éd. cit., p. 599, l. 26-29.

<sup>1941</sup> *Œuvres de Jean Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 300.



sissent li jones rois de France et si V oncle, Braibant, Ango, Berri, Bourgogne et Bourbon, à sa table et bien en sus de ly. Li arcevesques de Rains et aultres prélas séoient à sa destre, et servoient haut baron : li sires de Couchi, li sires de Cliçon, messires Guis de la Trémouille, li amiraulx de France, et enssi des aultres sus haulx destriers couvers et parés de draps d'or »<sup>1942</sup>.

Les festivités du sacre ne pouvaient se passer sans joutes<sup>1943</sup>. Le lendemain du couronnement, le duc Wenceslas prêta foi et hommage au nouveau roi<sup>1944</sup>, qui lui confirma la jouissance du fief de Coulommiers en Brie accordé par Charles V l'année précédente<sup>1945</sup>. Un mois après le sacre, il reçut Coulommiers à titre viager<sup>1946</sup>.

En décembre 1380, deux messagers anglais partirent pour la Bohême<sup>1947</sup>. Donnant suite à leur demande, le roi Wenceslas envoya une ambassade impériale composée de Přemysl, duc de Teschen, de Conrad Creyer (Kreyger), sénéchal de la cour de Bohême, et du chambellan de Wenceslas IV, Petr de Vartemberk (Pierre de Wartemberg)<sup>1948</sup>, qui avait reçu, quelques jours auparavant, les lettres de plein pouvoir accordées par Anne et par l'impératrice douairière Elisabeth de Poméranie<sup>1949</sup>. Partis d'abord pour Bruges, où devait avoir lieu la première partie des pourparlers, les envoyés accompagnés de Pileus de Prata qui était du voyage en qualité de légat d'Urbain VI<sup>1950</sup>, firent étape à la cour de Bruxelles vers la fin février 1381<sup>1951</sup>.

<sup>1942</sup> *Œuvres de Jean Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 302.

<sup>1943</sup> PROST, *Inventaires*, éd. cit., t. II, p. 70, n° 465.

<sup>1944</sup> MARTENS, *L'administration du domaine ducal*, op. cit., p. 141, n. 4. Le jour suivant, le 6 novembre, les héraux du duc de Brabant reçurent de Charles VI 60 francs, cf. Louis DOUËT-D'ARCO, *Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles* (SHF), Paris : Renouard, 1865, p. 107.

<sup>1945</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in: PSH, t. XXIV, p. 187, n° 908.

<sup>1946</sup> A Paris, le 3 décembre 1380 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, t. III, p. 234, n° 1265.

<sup>1947</sup> Le premier partit le 8, l'autre le 20 décembre 1380. SPĚVÁČEK, *Václav IV.*, op. cit., p. 139 sqq.

<sup>1948</sup> Le 1<sup>er</sup> février 1381 à Nuremberg ; WINKELMANN, éd. cit., p. 637 sqq, n° 977 ; DRA, éd. cit., t. I, p. 281.

<sup>1949</sup> Thomas Duffus HARDY (éd.), *Syllabus of the documents relating to England and other kingdoms contained in the collection known as « Rymer's Foedera »*, t. II (1377-1654), London: Longmans-Trübner, 1873, p. 496 ; PERROY, op. cit., p. 148. Anne de Bohême expédia sa procuration à ces mêmes ambassadeurs le 23 janvier 1381. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 403, n. 32 ; voir aussi SPĚVÁČEK, *Václav IV.*, op. cit., p. 139.

<sup>1950</sup> Přemysl de Teschen et Pileus de Prata étaient encore à Nuremberg le 16 février 1381 ; DRA, éd. cit., t. I, p. 307, n. 1 ; SPĚVÁČEK, *Václav IV.*, op. cit., p. 139 ; PERROY, op. cit., p. 149.

<sup>1951</sup> Pour la présence Přemysl de Teschen à Bruxelles, voir *Œuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 250 ; pour celle de Pileus de Prata voir VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>re</sup> partie, t. VIII, p. 187, n° 5750, à la date du 1<sup>er</sup> mars 1381.

Richard envoya à leur rencontre les négociateurs de l'été passé, auxquels il adjoignit encore Jean Gilbert, évêque de Hereford, Thomas Holland, comte de Kent et demi-frère du roi, Hugues Segrave, sénéchal de l'hôtel du roi, un chevalier nommé Richard Abberbury, et maître Gautier Skirlaw, un diplomate expérimenté. Tous avaient été choisis parmi les anciens conseillers du Prince Noir, tandis que l'entourage des oncles de Richard II était tout à fait écarté<sup>1952</sup>. Les ambassadeurs anglais arrivèrent en Flandre début janvier, les Bohémiens n'y parvenant que plus tard. Sur place, ils constatèrent conflit entre Louis de Male et une partie de ses sujets, les Gantois en tête, et c'est probablement par eux que le roi Richard II en fut informé. Celui-ci n'en avait pas encore connaissance le 20 février 1381, car ce jour là, il adressa au comte et aux échevins de Bruges, de Gand et d'Ypres une lettre commune<sup>1953</sup>.

Les envoyés de Bohême dont la présence à Bruges est attestée à partir du 8 mars 1381 gagnèrent Londres via Calais, atteignant la capitale le 28 mars<sup>1954</sup>. Ils furent reçus avec tous les honneurs : le roi prit à sa charge toutes leurs dépenses et le duc de Lancastre offrit le 3 avril un grand banquet au cardinal de Ravenne et aux ambassadeurs impériaux<sup>1955</sup>. Le traité de mariage et d'alliance perpétuelle entre l'Empire et l'Angleterre fut signé à Westminster le 2 mai 1381. Les ambassadeurs impériaux ainsi que cinq prélats et cinq barons anglais jurèrent en présence du roi Richard d'en respecter les clauses, en vertu desquelles la princesse devait être amenée à Calais aux frais du roi des Romains vers la fin de septembre 1381, pourvue de ses effets et d'une dot adéquate, Richard s'engageant à la conduire alors en Angleterre et à la couronner immédiatement après le mariage. Le traité contenait également des clauses dirigées contre les schismatiques, mais il ne s'agissait pas de la ligue offensive à laquelle songeait le cardinal de Ravenne. Les deux parties se réservaient la

<sup>1952</sup> Les envoyés anglais furent dépêchés le 26 décembre 1380 ; HARDY, *Syllabus of ... « Rymer's Foedera »*, éd. cit., t. II, p. 495.

<sup>1953</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 330, cf. PERROY, op. cit., p. 149, n. 1.

<sup>1954</sup> PERROY, op. cit., p. 149 et n. 2 et 4.

<sup>1955</sup> PERROY, op. cit., p. 148 sqq.

liberté de conclure séparément la paix avec leurs différents adversaires, fussent-ils schismatiques, et de décider de la guerre et de la paix en fonction de leurs intérêts dynastiques<sup>1956</sup>.

Les aspects financiers du traité de mariage et d'alliance étaient largement favorables à Wenceslas IV. Non seulement la dot d'Anne n'était pas fixée, mais Richard II prêta encore au roi des Romains une somme de 80 000 florins dont les envoyés impériaux reçurent immédiatement le premier versement, équivalent à 20 000 florins et remboursable par eux uniquement si le mariage n'était pas célébré dans les délais fixés<sup>1957</sup>. Le reste devait être payé à Calais à l'arrivée de la princesse. En outre, le duc de Teschen et ses compagnons furent pourvus de pensions sur l'Echiquier. La cour d'Angleterre était donc très satisfaite du mariage négocié et n'hésita pas à en prendre en charge les dépenses<sup>1958</sup>.

Tout en menant ces négociations, Wenceslas IV tenta de gagner Charles VI et ses conseillers à ses plans. Le 10 mars 1381, ses ambassadeurs, auxquels s'étaient joints ceux de Louis de Hongrie, arrivaient à Paris. Leur tentative de persuader Charles VI d'abandonner la cause de Clément VII était vraisemblablement en rapport avec la préparation du voyage de couronnement à Rome, prévu pour le printemps de la même année<sup>1959</sup>. Dans le cadre de ces préparatifs, le roi des Romains cherchait à observer « une sorte de neutralité ecclésiastique » et à préserver l'amitié avec le roi de France<sup>1960</sup>.

Si le mariage anglo-impérial était habillé dans une rhétorique « urbaniste » afin de satisfaire les princes-électeurs et le pape Urbain, qui rappelaient précisément avec insistance le voyage de couronnement, les Luxembourgs, fidèles aux intentions de Charles IV, ne voyaient donc pas en lui une alliance contre la France, mais un moyen qui permettrait tôt ou tard

---

<sup>1956</sup> HARDY, *Syllabus of ... "Rymer's Foedera"*, éd. cit., t. II, p. 496 ; PERROY, *op. cit.*, p. 151 sq. reproduit *in extenso* une partie du document ; QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 405, n. 37.

<sup>1957</sup> Le 2 mai 1381 ; HARDY, *Syllabus of ... "Rymer's Foedera"*, éd. cit., t. II, p. 496.

<sup>1958</sup> PERROY, *op. cit.*, p. 152 sqq.

<sup>1959</sup> PERROY, *op. cit.*, p. 148.

<sup>1960</sup> LEROUX, *Nouvelles recherches, op. cit.*, p. 8 ; Cf. *infra* le chapitre XVIII.D.

d'attacher Richard II à leur cause, de mettre fin au conflit franco-anglais et de résoudre le schisme par la suite. L'objectif d'éblouir et de « désarmer » Richard II par la splendeur de la cour et l'étalage de l'amitié franco-impériale caractérisait déjà la visite de l'empereur à Paris, et le premier projet de mariage anglo-impérial avait justement été conçu dans ce contexte et à cette fin<sup>1961</sup>.

Quant aux déclarations faites à plusieurs reprises par Wenceslas IV contre les schismatiques, il n'était pas question pour lui de passer des paroles aux actes. L'idée de croisade contre les schismatiques était toujours restée étrangère au roi des Romains, dont l'oncle et les cousins sympathisaient avec Clément VII. S'il ne s'écartait pratiquement jamais de la ligne consistant à concilier une attitude « urbaniste » modérée et l'amitié avec les Valois, cet aspect légèrement contradictoire de la politique impériale allait causer confusion à la cour de Londres. Richard allait par conséquent osciller entre les deux orientations politiques, tantôt s'efforçant de se réconcilier avec le roi de France (mars-août 1382), tantôt organisant des croisades et des expéditions militaires contre les schismatiques, telle la croisade de l'évêque de Norwich en Flandre en 1383. Les tentatives de rapprochement avec les Valois sont à considérer comme les initiatives personnelles de Richard, qu'il faut selon nous mettre au compte de son mariage avec Anne, pour laquelle le roi avait une affection profonde. En même temps, « prisonnier du parti aristocratique », Richard était poussé à accepter la politique belliqueuse réclamée par l'opinion patriotique anglaise<sup>1962</sup>. Les tentatives de gagner le roi des Romains à l'idée d'une guerre ne pouvaient qu'échouer : Richard ne réussit qu'à signer avec lui, le 12 janvier 1383, un nouveau traité d'amitié, dont le contenu n'était pas plus prometteur que celui du précédent : Wenceslas s'engageait à défendre son beau-frère contre quiconque lèserait ses droits et promit d'agir auprès de ses propres

---

<sup>1961</sup> AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 805.

<sup>1962</sup> Cf. PERROY, *op. cit.*, p. 161, 352 *sqq.*

alliés, pour qu'ils rallient l'Angleterre. Il n'y était pas question de guerre contre les schismatiques<sup>1963</sup>.

### XVIII.C

#### Anne de Bohême à la cour de Brabant

Le duc et la duchesse de Brabant furent très heureux d'apprendre de Simon Burley que le roi Richard II avait engagé les négociations au sujet de son mariage avec Anne. Ils connaissaient les buts visés par cette alliance. La fin du conflit franco-anglais ou, le cas échéant, une collaboration plus étroite avec l'Angleterre, importait pour le Brabant et sa production drapière alors en crise, dont l'une des causes consistait en la guerre entre la France et l'Angleterre<sup>1964</sup>. Jeanne et Wenceslas s'appliquèrent à aider au bon déroulement des préliminaires au mariage. Leur protégé Froissart allait ajouter quant à lui le récit des aventures de Sagremor à son roman *Méliador* et consacrer de longs paragraphes de ses *Chroniques* aux péripéties du mariage d'Anne et de Richard :

*« Vous savés comment li rois Richars d'Engletière avoit eu un an et plus traitiés devers le roy Charle [Wenceslas] d'Alemaigne qui pour ce tamps en titles s'escripsoit rois de Rommains, pour avoir sa soer madame Anne en mariage, et comment messires Burlé, uns siens chevaliers, en avoit moult travailliet, et comment li dus de Tassem [Teschen, Těšín], d'Alemaigne [Silésie] en avoit esté en Engletière pour confermer le mariage »*<sup>1965</sup>.

A leur retour d'Angleterre (après le 10 mai 1381), les envoyés impériaux mentionnés par Froissart étaient accompagnés d'une nouvelle délégation anglaise comprenant Burley, Braybrook, van Zetles, Gautier Skirlaw et le chevalier Nicolas Daggworth, qui avaient entre autre pour mission la ratification du traité d'alliance et de mariage et de conduire ensuite Anne en Angleterre.

<sup>1963</sup> A Prague, le 12 janvier 1383, WINKELMANN, éd. cit., p. 643 *sqq.*, n° 984 ; PERROY, *op. cit.*, p. 16 *sqq.*

<sup>1964</sup> Cf. Simonne ABRAHAM-THISSE, « Achat et consommation de draps de laine par l'hôtel de Bourgogne, 1370-1380 », in : *Commerce, Finances et Société (XIe-XVIIe siècles)*. Recueil des travaux d'Histoire médiévale offert à M. le Professeur Henri Dubois, éd. Philippe CONTAMINE, Thier DUTOUR, Bertrand SCHNERB, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1993, p. 28-70, ici 44-48.

<sup>1965</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 459 ; *Chroniques de Froissart*, éd. cit. (SHF), X, p. 165 *sqq.*, § 243.

Entre-temps, la situation en Flandre s'était encore détériorée. En juin, Wenceslas et Albert reçurent une délégation du comte de Flandre composée « *de ses plus sages chevaliers* », dont Joose de Hallewin et Pierre de la Zype<sup>1966</sup>. Celle-ci leur fournit la version officielle du comte au sujet de son conflit avec la ville de Gand, qui avait acquis une dimension sans commune mesure avec les conflits habituels entre princes et villes de la région, et leur signala que Gand, qui avait également gagné les sympathies des villes brabançonnaises et liégeoises, « *se tenoit en son erreur et en sa mauvaistié par le grant confort que les gens de cette ville avoient de leur païs, de vivres de pourvéances qui leur venoient tous les jours et que il y voisissent pourveoir de remède* ». Autrement dit, Louis de Male demandait Wenceslas et Albert de fermer les frontières et d'empêcher l'approvisionnement de la ville rebelle. Les deux ducs assurèrent ne pas avoir eu connaissance de ce fait et promirent qu'ils « *aroient tel regard en leur païs que on y mettroit remède* »<sup>1967</sup>. Même en cette période troublée, l'entente était de mise entre les princes<sup>1968</sup>.

Le retour de l'ambassade de Přemysl de Teschen était très lent. Elle ne fut de retour en Bohême qu'en août, car les envoyés anglais qui l'accompagnaient étaient chargés de négocier avec d'autres princes de l'Empire des alliances similaires à celle contractée avec Wenceslas IV. Le 1<sup>er</sup> septembre, le roi Wenceslas ratifia le traité de Londres et la princesse Anne put se mettre en route avec sa suite<sup>1969</sup> : « *Tant avoient esté ces choses demenées que li rois des Rommains envoioit sa soer en Engletière, li duc de Tasse en ca compaignie et grant fuison de chevaliers et d'escuers, de dames et de damoiselles en estat et en arroy, enssi comme à tel dame appartenoit ; et vinrent en Braibant en le ville de Brousselles* »<sup>1970</sup>.

Accueilli et salué au cours de route par Robert de Namur et ses chevaliers à Maastricht, la suite de la princesse Anne arriva enfin à Bruxelles en

---

<sup>1966</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 313.

<sup>1967</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 438 et t. X, p. 146 sqq, § 231.

<sup>1968</sup> Cf. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 388 sqq.

<sup>1969</sup> PERROY, op. cit., p. 151 sqq. Perroy donne la description la plus détaillée des négociations entre Wenceslas IV et Richard et du mariage anglo-impérial qui en résulte, mais ignore le récit de Froissart sur lequel nous nous basons.

<sup>1970</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 459.

octobre<sup>1971</sup> : « *Là requellièrent li dus Wincelins de Braibnat et la duçoise Jehane sa femme la jone dame et sa compaignie moult grandement, car li dus en estoit oncles ...* » Toutefois, un problème surgit aussitôt, la menace des navires normands dans le littoral de la Flandre :

*« Et se tint madame Anne de Behaigne à Brousselles dallés son oncle et sa belle tante plus d'un mois sans partit, ne bougier, ne s'osoit, je vous diray raison pour quoy. Elle fu segnefye, et ses consaulx, que il y avoit environ XII vaissaulx armés plains de Normans sus la mer, qui waucroient entre Callais et Hollandes, et pilloient et desreuboient sus le mer tout ce que il trouvoient, et n'avoient cure sur qui ; et alloit et couroit renommée sus les bondes de celle mer de Flandres et de Zellandes que il se tenoient là en attendant la venue de la jone dame, et que li rois de France et ses consaulx voloient faire ravir la dame pour brisier che mariage ; car ils doubtoient grandement des alliances des Allemans et des Englès »*<sup>1972</sup>.

Les craintes inspirées aux Français par ce mariage peuvent s'expliquer par le fait qu'ils n'en étaient pas encore prévenus officiellement. Il ne fut en effet annoncé au roi de France que par une lettre datée du 15 octobre 1381, conçue par l'archevêque de Prague Jan de Jenstein. Le messenger chargé de la transmettre n'arriva probablement pas en France avant la venue d'Anne à Bruxelles, où celle-ci parvint vers la fin du mois au plus tard, étant donné que le 1<sup>er</sup> novembre, Wenceslas envoya son secrétaire Pierre Braeu auprès du comte de Flandre afin de solliciter un sauf-conduit pour elle et pour sa suite<sup>1973</sup>. Dans cette lettre du 15 octobre, le roi Wenceslas exprimait la conviction que le mariage de sa sœur allait renforcer l'amitié franco-impériale et servir les intérêts du roi de France. Il invitait par ailleurs Charles VI à conclure la paix avec l'Angleterre, lui offrant l'aide et les services du duc de Brabant et d'ambassadeurs impériaux connus à la cour d'Angleterre, le duc Přemysl de Teschen, Beneš de Kravaře et Půta de Častolovice<sup>1974</sup>.

<sup>1971</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 462.

<sup>1972</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 459 sqq.

<sup>1973</sup> Paiement du 1<sup>er</sup> novembre 1381 ; DE RAM, « Particularités », éd. cit., p. 266.

<sup>1974</sup> A Tachov, le 15 octobre 1381 ; WINKELMANN, éd. cit., p. 641 sqq, n° 982 : « *Verum cum inter tanto nostros proximitatis amicos, vos videlicet, qui sanguinis unione, regem quoque Anglie memoratum, qui afinitate et amicitia iam contracta nobis iungimini, nocive dissensionis materias et guerrarum discordias odiosas inter vos subortas et hucusque cottidiana demolitione vigentes invitissime videat nostra serenitas, presertim cum ex debito et naturalis iuris poscente decreto vestrorum utrobique commoda et honoris augmentum sinceris affectibus diligamus sitque grave maiestati nostre anxietates vestras et tedia crebra relatione sentire, qui libenter ad ea vellemus intendere, que vestris utrimque forent honoribus profutura, de illustrium Wenceslai Brabantie patruus et Premislai Teschinensis sororii, ducum et principum nostrorum carissimorum, dilectionis,*

Selon Froissart, le projet de kidnapper Anne de Bohême occasionna un échange de vues poli sur l'admissibilité du rançonnement des femmes pendant la guerre : « *Et disoit-on encores avant, quant on parloit, ce ce n'estoit pas honorable cose de prendre, ne de ravir dames en guerres de signeurs ...* ». En réponse, les Français invoquaient le précédent de la duchesse de Bourbon Isabelle de Valois, qui avait été emprisonnée par le prince de Galles, père de Richard II, après la bataille de Brignais :

*« Comment ne veistes-vous pas ce que li princes de Galles, pères de che roy d'Engletière, que il fist ravir et consenty le fait de madame de Bourbonnois, mère de la royne de France, qui fut prise et emblée des gens dou prince, et tout de celle guerre, ens ou castiel de Belle-Perce ? M'aist Dieu, si fu, et menée ent en Gienne et rançonnée. Ossi par pareille cose, se li François, pour eux contrevengier, prenoient le moullier dou roy d'Engletière, il ne feroient à nully tort »*<sup>1975</sup>.

Selon Froissart, le duc de Brabant envoya en France les seigneurs de Rotselaar et de Bouchout<sup>1976</sup> pour obtenir le retrait des corsaires normands. Le chroniqueur s'étend assez largement sur le succès de leur mission.

*« Cil chevalier de Braibant exploitièrent tant, et si bellement parlèrent au roy de France et à son conseil, que grâce li fu faite et bons sauf-conduis donnés de passer où il li plaisoit, li et les siens, fust parmy le roiaulme de France ou sus les frontières en allant jusques à Callais, et furent li Normant qui se tenoient sus mer, remandés. Tout che raportèrent li dessus dit chevalier en Braibant au duc et à la duçoise, et leur escripsoient li rois et si oncle, que, à leur pryère et contemplation et non d'autrui, il faisoient celle grâce à leur cousine de Behaigne »*<sup>1977</sup>.

Il est néanmoins permis de mettre en doute la version de Froissart selon laquelle les navires normands avaient été rappelés uniquement à la prière du duc de Brabant. Selon une lettre expédiée à ce sujet par le roi de France le 26 novembre 1381, Louis de Male et les bourgeois de Flandre, alors en guerre avec les Gantois, s'étaient plaints au même moment des dommages causés par les corsaires français aux navires flamands. Dans sa lettre, Charles VI défendait aux

---

*fidei et legalitatis constantia ac etiam nobilium Benessii de Crawarz et Pothonis de Czastolowicz, consiliariorum et fidelium nostrorum dilectorum, circumspeditionis industria fiduciam obtinentes, ipsis inter vos nomine nostri tractandi treugas ac etiam pacem finalem et concordiam faciendi commisimus ...* » ; PERROY, *op. cit.*, p. 160.

<sup>1975</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 460.

<sup>1976</sup> La mission du seigneur de Bouchout à Paris est mentionné dans un document du 18 janvier 1382 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, éd. cit., t. VIII, p. 241, n° 5846.

<sup>1977</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 460 sqq.



corsaires de se tenir sur le « stroom », le long des côtes de Flandre<sup>1978</sup>. Le problème des corsaires avait manifestement des causes plus générales que le voyage d'Anne de Bohême, contrairement à ce que suggère Froissart. On peut supposer malgré cela que la princesse reçut les sauf-conduits nécessaires.

« Ches nouvelles plaisirent grandement au duc de Braibant et à la ducoisse et à ceulx qui passer le mer volloient. Si se ordonnèrent et se départirent de Brousselles, et prist la dame congiet à son oncle et à sa belle ante et as dames et damoiselles ou pais qui compaigniet l'avoient, et se le fist li dus convoyer à bien C lances ... ».

Notons une certaine inexactitude chronologique du récit de Froissart à la lumière du document expédié par Charles VI le 26 novembre. Ce jour là, Anne se trouvait déjà en Flandre. Il semble donc qu'elle n'avait pas attendu la résolution du problème des corsaires à Bruxelles comme le prétend le chroniqueur.

Il se peut en fait qu'il y ait eu d'autres raisons, nettement moins dramatiques, à ce qu'Anne passât à la cour de son oncle un peu plus de temps que ne l'exigeait un simple besoin de repos après un long voyage. Son séjour de plusieurs semaines peut avoir été consacré à une certaine initiation. La princesse qui n'avait alors que quatorze ans, avait très probablement déjà été préparée à son installation en Angleterre (ou éventuellement en France) à partir de 1377, date à laquelle l'idée de son mariage avec Richard avait été agitée pour la première fois. Son séjour à Bruxelles, son premier sans nul doute auprès d'une cour francophone, il lui offrait l'occasion de pratiquer le français et d'obtenir des informations sur la cour d'Angleterre. La cour de Luxembourg et de Brabant, au carrefour des mondes germanophone, francophone et néerlandophone, se prêtait bien à remplir ce genre d'apprentissage. Les historiens de l'art soutiennent qu'Anne reçut comme cadeau de mariage de son oncle et de sa belle-tante un *Livre d'heures* enluminé conservé aujourd'hui à la

---

<sup>1978</sup> Charles VI ordonnait en outre, que lors de toute prise faite en mer, deux ou trois membres de l'équipage devaient être laissés en vie. Tout corsaire était tenu à son arrivée dans un port français de signaler sa venue à la justice locale, qui devait examiner les circonstances de la prise, entendre les captifs, et statuer sur le caractère licite de l'acte de piraterie, ce qu'elle était également appelée à faire à défaut de survivants parmi les victimes. Les contrevenants à ces instructions royales se voyaient menacés de châtement sévère et de confiscation de leurs navires au profit du roi. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 312, n. 64.

odleian Library d'Oxford. Le style des enluminures permet d'établir son appartenance à un groupe de manuscrits issus selon toute probabilité d'un atelier brabançon<sup>1979</sup>.

Après son départ de Bruxelles, Anne fut reçue à Ath par Albert de Bavière (du 20 au 23 novembre) et continua sa route vers la Flandre : « ... et passèrent tout l'army Gand et y reposèrent un jour, et fissent li gantois ce qu'il peurent d'onneur à la dame, et vint de là à Bruges, et le rechut li contes de Flandres moult bellement, et s'i rafresquirent trois jours »<sup>1980</sup>. Louis de Male offrit à la princesse et à sa suite des pièces d'orfèvrerie et adjoignit à leur cortège dix de ses chevaliers<sup>1981</sup>.

Il est surprenant d'entendre Froissart parler d'une réception de la princesse par les Gantois, qui étaient alors en révolte contre Louis de Male et allaient, quelques six mois plus tard, battre l'armée comtale dans la bataille de Beverhoutsveld (le 13 mai 1382) et prendre la ville de Bruges. Ailleurs, le même chroniqueur mentionne une famine survenue à Gand en hiver 1381-1382, au cours duquel beaucoup d'habitants moururent de faim. Peu avant le Carême 1382 une multitude gantoise affamée menée par Frank Ackerman vint jusqu'aux portes de Bruxelles pour acheter et quémander les vivres. « Les bonnes gens de Bruxelles en eurent pitié et leur portèrent des vivres assés pour eulx passer, et se rafresquirent là au païs environs III sepmaines ... »<sup>1982</sup>. Il est difficile de dire si les Gantois étaient en mesure de recevoir la future reine d'Angleterre en novembre 1381. Il faut cependant aussi prendre en compte que les superbes cadeaux offerts à la princesse par Louis de Male visaient sans aucun doute à empêcher que le roi d'Angleterre ne prenne fait et cause pour les révoltés<sup>1983</sup>. On peut donc sans peine imaginer la réception de la princesse par les Gantois qui aurait poursuivi un but similaire, c'est-à-dire gagner la faveur de Richard II.

<sup>79</sup> DE WINTER, *La bibliothèque de Philippe le Hardi*, op. cit., p. 229 et fig. 77. Nous joignons la liste des manuscrits brabançons établie par Patrick M. de Winter en Annexe, n° VI.

<sup>80</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 461.

<sup>81</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 404.

<sup>82</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. X, p. 1-4 ; cf. QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 314 sq, « la situation pendant l'hiver de 1381 à 1382 dut être réellement tragique à Gand ».

<sup>83</sup> QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 334, 404.

Vers la mi-décembre, le cortège de la princesse gagna Calais, où l'attendaient les envoyés royaux, Jean Holland, demi-frère de Richard, Jean Montaigu, sénéchal de l'hôtel du roi, et Simon de Burley. Après avoir traversé la Manche, Anne fut accueillie à Douvres par le duc de Lancastre. Elle passa ensuite les fêtes de Noël dans son château de Leeds. Son entrée solennelle à Londres eut lieu le 18 janvier 1382 et le mariage fut célébré dès le lendemain par Robert Braybrook, qui venait d'être promu à l'évêché de Londres<sup>1984</sup>. Le duc de Teschen resta à Londres avec la reine jusqu'en août 1382<sup>1985</sup>.

*« Si l'espousa li rois en le capelle dou palais de Wesmoutier au XXe jour dou Noël [!], et y furent au jour des espousailles moult grandes les festes. Et toudis fu en sa compaignie, depuis que elle vint à Trec en Alemaigne, chils gentils et loyaux chevaliers, messires Robers de Namur, jusque à tant que elle fu espousée, de quoi li rois d'Engletière et li baron li seurent grant gret. Ossi fist li rois d'Allemaigne. Si mena li rois d'Engletière sa femme à Windesore, et là tint son hostel grant et bel. Si furent moult joieusement ensamble, ... »<sup>1986</sup>.*

Nous ne savons pas, ce que faisait pendant ce temps le duc Wenceslas. Son itinéraire provisoire<sup>1987</sup> comporte une lacune de trois mois entre le 9 novembre 1381 et le 9 février 1382. Il était probablement absent du Brabant, mais ne visita le Luxembourg, si l'on en croit Froissart, que peu avant le Carême suivant<sup>1988</sup>. On ne peut pas exclure, bien que Froissart n'en ait pas connaissance, qu'il se soit rendu en France ou en Angleterre. Un voyage en France correspondrait bien avec la teneur de la lettre de Wenceslas IV adressée par Wenceslas IV à Charles VI le 15 octobre 1381<sup>1989</sup>. Sa participation au mariage d'Anne de Bohême et de Richard II en janvier serait elle aussi en accord parfait avec le rôle d'intermédiaire entre la France, l'Empire et l'Angleterre dévolu à Jeanne et à Wenceslas et avec celui que reflète bien le roman *Méliador*, d'aider à arranger les mariages de leurs neveux et nièces et d'y participer en personne. Si l'on se rappelle que Wenceslas s'était rendu en 1369 à Gand et en 1370 à Nuremberg pour assister aux mariages de Philippe le Hardi

<sup>1984</sup> PERROY, *op. cit.*, p. 154 sqq.

<sup>1985</sup> PERROY, *op. cit.*, p. 155 sqq, n. 7.

<sup>1986</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. IX, p. 462.

<sup>1987</sup> Cf. Annexe IV.2. Itinéraire.

<sup>1988</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. X, p. 1-4.

<sup>1989</sup> Voir plus haut.

avec Marguerite de Male et de Wenceslas IV avec Jeanne de Bavière, on peut se risquer à supposer sa participation personnelle au mariage d'Anne et de Richard I à Londres en janvier 1382.

Le silence des *Chroniques* de Froissart à ce sujet ne doit pas être surestimé : elles ne font en effet pas non plus mention du mariage de Nuremberg (1370), et Froissart se trompe au demeurant quant à la date du mariage entre Anne et Richard, qu'il situe en décembre 1381. Faute de preuves, nous devons cependant laisser ouverte la question de la présence de Wenceslas aux noces d'Anne de Bohême. L'accueil réservé par Jeanne et Wenceslas à leur nièce à Bruxelles et les négociations qu'ils menèrent avec le roi de France suffirent largement à expliquer que le duc ait fait ajouter au *Méliador* les aventures de Sagremor et de Sébille.

#### XVIII.D

**Wenceslas assiste ses neveux :  
les préparatifs au voyage de couronnement à Rome ;  
le soulèvement de la Flandre.  
Un projet de résolution du schisme ?**

La question du voyage du roi des Romains en Italie, venue pour la première fois à l'ordre du jour en 1377 surgit à nouveau en mai 1379. Dans l'Empire, elle allait réapparaître pratiquement chaque année jusqu'en 1383. Le grand schisme modifia à tel point les circonstances et la signification du couronnement à Rome qu'il n'est somme toute pas étonnant que le roi Wenceslas y ait finalement renoncé. S'il est vrai que les couronnements impériaux avaient dû de tout temps surmonter de nombreuses difficultés, le schisme représentait un problème capital et incontournable, dont on ne pouvait pas se débarrasser facilement. Parmi les problèmes pratiques, on peut compter ceux relatifs au financement, les frais d'un couronnement à Rome étant considérables. Un apaisement durable des conflits dans l'Empire qui occuperaient l'attention du roi des Romains et l'appelaient de tous côtés, était également nécessaire. Les tensions constantes entre les villes et les princes de

l'Empire, les guerres locales et les négociations visant à y mettre fin rendaient en effet son absence de l'Empire impossible. Tous ces facteurs ne constituaient cependant pas l'argument décisif contre le déplacement à Rome, même s'ils faisaient d'un éventuel voyage de couronnement une entreprise fort risquée, dans laquelle Wenceslas pouvait beaucoup perdre et ne rien gagner.

Le problème essentiel était que le grand schisme avait vidé un éventuel couronnement de son sens. Fondé sur la légitimité de l'un de deux papes seulement, la majesté impériale n'aurait pas pu aspirer à son caractère universel. L'avantage qu'avait l'empereur couronné d'être reconnu dans les régions de l'Empire qui ne faisaient pas allégeance au roi des Romains (la comté de Bourgogne, l'évêché de Metz *etc.*) aurait été exclu d'avance, ces régions étant sous l'obédience de Clément VII. Empereur, Wenceslas n'aurait pas pu bénéficier de la vocation de ce titre si admirée par Froissart dans le *Méliador*, d'unir le monde chrétien. Son couronnement aurait représenté un acte de partialité par excellence, tout en liant le jeune roi à la cause d'Urbain VI de la manière la plus étroite et en le contraignant à abandonner sa neutralité et même peut-être sa position charnière sur le plan international<sup>1990</sup>. Pour cette raison, Wenceslas voulait s'accorder avec le roi de France sur une sortie du schisme avant de partir pour Rome, ce à quoi il s'attela parallèlement aux préparatifs de son voyage.

Les prélats de l'Empire, les palatins du Rhin et le pape Urbain ne voyaient quant à eux pas de nécessité à un accord avec le roi de France. Les adhérents du pape romain voulaient utiliser le couronnement pour affirmer la légitimité d'Urbain VI contre Clément VII. L'intérêt du roi des Romains avait beau différer du leur, Wenceslas ne pouvait *a priori* refuser ce scénario, et avec lui le soutien du parti « urbaniste ». Les préparatifs du voyage furent entamés par la diète de Francfort en avril 1380. Le duc de Bavière Etienne III fut alors envoyé à

---

<sup>1990</sup> Notre perspective étant, dans cette étude consacrée au duc Wenceslas, celle de la politique « internationale », nous laissons de côté la politique intérieure de l'Empire et les effets que le couronnement éventuel de Wenceslas à Rome aurait pu avoir sur celle-ci. Notons seulement que les historiens lui ont souvent reproché de ne pas s'être fait couronner, en dépit du souhait des princes et prélats de l'Empire.

Rome afin de préparer la venue prochaine du roi des Romains<sup>1991</sup>. Etienne y travailla si bien qu'Urbain attendait Wenceslas avec certitude pour le printemps prochain. Il est très probable que la mission des ducs de Brabant et de Teschen à Paris incluait la recherche d'une solution au schisme justement en raison du départ du roi Wenceslas pour Rome. Charles V rejeta cependant alors la proposition de convocation du concile et trépassa deux mois plus tard. Son décès soudain retarda les négociations et ajourna le départ de Wenceslas IV.

Le roi des Romains ne renonça pas pour autant à son projet, continuant à collecter les moyens financiers pour son expédition. Le 9 janvier 1381, le duc et la duchesse de Brabant remirent aux mains de Přemysl de Teschen une somme de 1500 francs, destinée, selon toute probabilité, à leur neveu en prévision de son périple romain<sup>1992</sup>. Il se peut que les envoyés de Bohême, accompagnés de Pileus de Prata, aient discuté du sujet avec le duc Wenceslas lors de leur passage à Bruxelles en février et en mars 1381<sup>1993</sup>. Le prêt généreux de 80 000 florins d'or par le roi d'Angleterre à l'occasion de son mariage avec la princesse de Bohême en 1381-1382 était, à coup sûr, destiné au même emploi.

En 1381, le roi ne partit toujours pas vers l'Italie, allant au lieu de cela en Silésie, pour arranger un conflit dans l'évêché de Wroclaw, puis régler les problèmes survenus en Souabe, où les villes concluaient contre les électeurs rhénans des *landfriedes* non-autorisées par le roi. Les troubles liés aux conflits entre les princes d'une part et les villes de l'Empire de l'autre étaient parmi les plus graves que connaissait le Saint Empire pendant cette période<sup>1994</sup>. Il n'est toutefois pas sûr de voir en elles la raison précise qui poussa Wenceslas à reporter son départ au printemps 1382.

Charles VI monté sur le trône, il fallait maintenant renouer le dialogue interrompu entre la France et l'Empire au sujet du schisme. Le duc de Brabant assista au couronnement de son petit-neveu et lui prêta foi et hommage en

---

<sup>1991</sup> PERROY, *op. cit.*, p. 158 sqq.

<sup>1992</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 180, n° 5737.

<sup>1993</sup> KAVKA, *Vláda Karla IV.*, *op. cit.*, t. II, p. 207.

<sup>1994</sup> SPÉVÁČEK, *Václav IV.*, *op. cit.*, p. 144 sqq.

novembre 1380. Quelques mois plus tard, une importante délégation de Wenceslas IV et de Louis de Hongrie partit pour Paris (en mars 1381). On ne connaît pas les résultats de cette entrevue. Il est néanmoins permis de supposer, qu'outre l'inévitable présentation formelle des arguments en faveur de leurs papes respectifs, les deux partis discutèrent sérieusement de leurs opinions et de leurs priorités politiques.

En 1382, le roi Wenceslas se préparait à nouveau au départ. Il pouvait toujours compter sur le soutien de son oncle Wenceslas et de son nouveau beau-frère : le 12 février 1382, Richard II enjoignit à tous les hommes d'armes anglais présents en Italie de prêter assistance au roi des Romains et d'obéir à Jean Hawkwood qui semble s'être mis au service du roi Wenceslas<sup>1995</sup> ; le duc de Brabant, de son côté, invita certains de ses sujets à prendre part au périple italien. Un document brabançon du 2 mars 1382 nous renseigne sur des préparatifs, notamment sur l'intention des grands maîtres des ordres Teutonique et de Saint-Jean de faire accompagner le roi des Romains par quelques chevaliers de leurs ordres<sup>1996</sup>. Nous ne savons cependant pas si le duc Wenceslas devait lui aussi être du voyage comme il avait été prévu en 1377.

Cette fois, le départ fut retardé par la guerre entre les fils de Jean-Henri, Josse et Prokop, en Moravie à laquelle le roi mit fin avec l'aide du duc d'Autriche et du marquis de Misnie en mai 1382<sup>1997</sup>. Il lui fallut également convoquer une nouvelle diète impériale, afin d'assurer le calme dans l'Empire avant son départ, en vue de quoi Wenceslas tentait de conclure une *landefriede* générale pour tout l'Empire au cours de l'année 1382<sup>1998</sup>. L'année 1382 fut néanmoins aussi marquée par d'autres évènements qui influencèrent l'attitude des rois et des princes vis-à-vis de schisme comme de la question du couronnement.

---

<sup>1995</sup> PERROY, *op. cit.*, p. 159.

<sup>1996</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 2<sup>e</sup> partie, t. II, p. 215. Le document porte la date fautive du 2 mars 1372 corrigée par l'éditeur.

<sup>1997</sup> SPĚVÁČEK, *Václav IV.*, *op. cit.*, p. 140.

<sup>1998</sup> SPĚVÁČEK, *Václav IV.*, *op. cit.*, p. 147-149.

Le 22 mai 1382, Jeanne, reine de Naples, qui avait adopté comme successeur Louis d'Anjou, fut assassinée à l'instigation de Charles de Duras, jusque là son héritier en titre de la dynastie angevine. Sa mort ouvrit une guerre de succession entre les deux prétendants, Louis d'Anjou étant aidé par Bernabo Visconti, seigneur de Milan. Charles était appuyé par le pape Urbain VI, tandis que Louis était un partisan de Clément. Inquiet de l'entrée des troupes françaises en Italie, Urbain se mit à presser instamment Wenceslas de se rendre à Rome sans délai. Il lui représentait le danger que faisait courir à la maison de Luxembourg l'établissement de Louis d'Anjou au cœur de l'Italie, l'autorité du roi de France se substituant dans le pays à celle de l'empereur<sup>1999</sup>. Le roi Wenceslas, qui ne reçut la première lettre du pape qu'en août, était cependant absorbé, depuis juillet 1382 par la succession de son frère Sigismond en Pologne et en Hongrie dans le contexte du mauvais état de santé, puis, le 11 septembre 1382 environ, de la mort du roi Louis d'Anjou, ce qui l'obligea à remettre la question de son voyage en Italie à 1383<sup>2000</sup>.

Pendant ce temps, le prolongement de la révolte de la commune de Gand contre le comte de Flandre, qui durait depuis 1379, causait bien du souci au couple des ducs de Brabant. Ceux-ci tâchaient de soutenir Louis de Male au moyen de conventions (tel l'acte signé le 15 avril 1380 à Audenarde) et de prêts financiers<sup>2001</sup>, ainsi que par le blocage à sa demande du commerce frontalier et donc du ravitaillement des révoltés, approvisionnés jusqu'ici par les villes amies des principautés voisines. Des chevaliers brabançons, limbourgeois et même luxembourgeois combattaient dans l'armée comtale<sup>2002</sup>, et la ville de Louvain s'entremet à plusieurs reprises en faveur de Gand, demandant à ses suzerains et à Albert de Bavière d'intervenir auprès de Louis de Male, afin de le convaincre d'adoucir les conditions mises par celui-ci à une paix avec les

---

<sup>1999</sup> Sa première lettre date du 23 juillet 1382 ; suivie par une autre du 6 septembre suit et d'une troisième datée du 20 novembre. PERROY, *op. cit.*, p. 163, n. 2.

<sup>2000</sup> Pour la succession en Pologne et en Hongrie, voir les notes du chapitre XVII.B ; PERROY, *op. cit.*, p. 163.

<sup>2001</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 307, n. 35 ; p. 388, n. 8.

<sup>2002</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 305.



Gantois (22 septembre 1381)<sup>2003</sup>. Ayant reçu sa nièce Marguerite en janvier 1382<sup>2004</sup>, Jeanne de Brabant accorda une audience à Frank Ackerman et lui promit de prier Louis de Male de chercher encore une fois un compromis avec les insurgés (Carême de 1382)<sup>2005</sup>, tentative finalement infructueuse, le comte continuant à exiger des conditions draconiennes et inacceptables pour eux (avril 1382)<sup>2006</sup>. La guerre reprit par conséquent.

Le 13 mai 1382, la commune de Gand battit l'armée comtale à Beverhoutsveld et prit la ville de Bruges, mettant le comte de Flandre en fuite<sup>2007</sup>. La victoire de la commune fut saluée avec enthousiasme par les « bonnes villes » de Liège et de Brabant, de même que par les villes de Paris, d'Amiens et de Reims. Froissart s'étend sur les réactions dans la ville de Louvain :

*« Par especial ceulx de Louvaing furent tous resjoy de la victoire des Gantois et de l'anoy dou conte ; car il estoient en différend et en dur parti envers le duc Wincelin de Braibant, leur seigneur, qui les vouloit guerroyer et abattre leurs portes, mais ores s'en tenra-il mieux en paix, et disoient ainsi en la ville de Louvaing : 'Se Gand nous estoit ossi prochaine sans nul contredit que la ville de Brouxelles est, nous serions tout ung avoecq eulx, et eulx avoecq nous'. De toutes leurs devises et leurs paroles estoient informet li dus de Braibant et la duchesse ; mais il convenoit clignier leurs yeux et baissier les chiefs, car pas n'estoit heure de parler »*<sup>2008</sup>.

Nous n'avons pas trace d'une quelconque activité de Wenceslas dans les trois mois suivant la bataille<sup>2009</sup>.

Le soulèvement de la Flandre, dont les ports étaient dès lors ouverts aux Anglais, et les sympathies qu'il recueillait dans les villes françaises, entraînèrent une réaction radicale à la cour de France : le 18 août, Charles VI leva en grande pompe l'oriflamme de Saint-Denis, sous lequel les troupes royales devaient combattre contre les révoltés. L'expédition punitive était

<sup>2003</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 315.

<sup>2004</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 318, n. 92.

<sup>2005</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. X, p. 6-7.

<sup>2006</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 319.

<sup>2007</sup> QUICKE, *Les Pays Bas, op. cit.*, p. 314 sqq.

<sup>2008</sup> *Oeuvres de Froissart, Chroniques*, éd. cit., t. X, p. 49.

<sup>2009</sup> Voir la lacune entre le 23 avril et le 24 août dans notre Annexe IV.2. Itinéraire.

particulièrement dans l'intérêt de Philippe le Hardi, l'un des régents du royaume pour le temps de la minorité de Charles VI.

Charles VI appela ses vassaux à se joindre à l'intervention. Le duc Wenceslas était au nombre de ceux qui répondirent à l'appel, motivé sans doute par les sympathies ouvertes de la ville de Louvain pour la cause de Gand, mais aussi par l'affection que gardait le duc pour ses neveux de Valois et de par sa position à la cour de France, qui était plus importante que celle d'Albert de Bavière, qui décida quant à lui de ne pas participer à l'expédition contre la Flandre révoltée. Pour des raisons inconnues, Wenceslas ne put toutefois rejoindre l'armée française à temps. Le 26 novembre, il enjoignit tout au moins au dossard de Fauquemont, Renaud Thoreel de Breneau, et à Jean de Villiers, prévôt de Durbuy, de se rendre avant le 2 décembre à Nivelles avec leurs hommes d'armes, pour se mettre à la disposition du roi par la suite<sup>2010</sup>. Entre temps, Charles VI et Philippe le Hardi défirent les rebelles à la bataille de Roosebeke le 27 novembre.

Profitant de l'effet produit la défaite sur les communes de la région, Wenceslas mit le siège devant la ville de Louvain, qui se soumit le 27 janvier 1383. Un accord fut trouvé entre le duc et ses sujets grâce à la médiation de l'évêque de Liège, Arnould de Horne. Wenceslas consentit à accorder à la cité une charte autorisant le retour de tous les patriciens bannis de la ville par le magistrat au cours des années précédentes et prescrivit des mesures pour assurer le maintien de la tranquillité publique et l'assainissement des finances communales. En contrepartie, la ville lui paya, le 25 janvier 1383, une indemnité de 1000 moutons d'or<sup>2011</sup>.

En janvier 1383, le roi Wenceslas IV reprit les préparatifs du voyage de couronnement, comme il le fit savoir aux Strasbourgeois dans une lettre du 11

---

<sup>2010</sup> VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, 1<sup>ère</sup> partie, éd. cit., t. VIII, p. 286, n° 5922 ; QUICKE, *Les Pays Bas*, op. cit., p. 338, n. 8.

<sup>2011</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : PSH, op. cit., t. XXIV, p. 194, n°s 953-955 ; VANDER LINDEN, « Wenceslas I<sup>er</sup> », art. cit., p. 176 ;

janvier<sup>2012</sup>. Un émissaire fut dépêché à Rome pour arranger la venue d'une ambassade chargée de préparer l'accueil et le couronnement du roi des Romains. Celle-ci, menée par le duc de Saxe et par le sénéchal de la cour de Prague, Conrad Creyer, avec la suite composée de quatre cent chevaliers, fut prête au départ le 7 février<sup>2013</sup>. Le déplacement en Italie fut également à l'ordre du jour à la diète impériale. Là, Wenceslas IV réussit à conclure le 11 mars 1383 une *landfriede* générale valable pour tout l'Empire, qu'il considérait comme l'une des conditions de son départ pour Rome, mais qui ne fut rejointe que par les princes et non par les villes, ce qui diminuait nettement son efficacité.

Malgré l'aspect très concret de ces préparatifs, la joie exprimée par le pape Urbain dans sa lettre du 3 mai réagissant à la nouvelle de la prochaine venue du roi des Romains en Italie devait s'avérer prématurée<sup>2014</sup>. Les intentions de Wenceslas parvinrent naturellement aussi à la connaissance du pape Clément VII, qui, à partir du 13 avril 1383, s'efforça de détourner Wenceslas IV de son projet, lui promettant de l'absoudre de ses fautes, de le relever de l'excommunication encourue, de le rétablir dans ses droits souverains et de ceindre son front de la couronne impériale s'il consentait à rompre avec Urbain VI et à « revenir » dans l'obédience de « l'église romaine » représentée par lui. Ces ouvertures devaient être communiquées au roi par les ambassadeurs de Charles VI, qui reçurent également les pleins pouvoirs pour amnistier les prélats allemands qui se soumettraient à Clément et pour distribuer à l'entourage de Wenceslas des gratifications jusqu'à concurrence de 50 000 livres<sup>2015</sup>. L'éventualité d'un échec était peu envisagée, bien que les ambassades précédentes n'eussent jamais obtenu plus que des assurances de la bonne

---

<sup>2012</sup> DRA, éd. cit., p. 366 sqq, n° 204.

<sup>2013</sup> SPĚVÁČEK, *Václav IV. op. cit.*, p. 150.

<sup>2014</sup> PELZEL, *Lebensgeschichte, op. cit.*, t. I, UB, p. 53 sqq, n° 33.

<sup>2015</sup> A Orléans, le 26 avril 1383 ; WINKELMANN, éd. cit., p. 881 sqq, n° 1230 ; DRA, éd. cit., t. I, p. 392 ; LEROUX, *Nouvelles recherches critiques, op. cit.*, p. 9 ; VALOIS, *La France et le Grand Schisme* op. cit., t. II, p. 281 sqq.

volonté de continuer les pourparlers et de cultiver les relations amicales. Cette fois, le projet « clémentiste » devait donc être plus séduisant<sup>2016</sup>.

L'ambassade comptait cinq personnes de haut rang : Pierre de Thury, évêque de Maillezais, le chevalier Guy de Honcourt, Jean d'Ailly, secrétaire du roi, Ange de Spolète, maître en théologie et général de l'ordre des frères mineurs, et le chevalier Raymond Bernard Flameng, chevalier, conseiller du roi de France et du duc d'Anjou et docteur ès droit. Ils étaient accompagnés par un clerc du diocèse de Liège, Nicolas Buschman, et vraisemblablement assistés au cours du voyage par Hynek dit Kluk de Klučov, ancien chanoine et doyen du chapitre de Saint Guy contraint d'émigrer à Avignon en raison de son adhésion au pape Clément et nommé par celui-ci évêque de Litomyšl<sup>2017</sup>.

Nous ne possédons en général pas de détails sur les rencontres et les négociations entre les Luxembourg et les Valois. Nous ignorons donc les concessions proposées par l'intermédiaire des ambassadeurs dans le but de faire changer position au parti adverse. Nous savons ainsi seulement, dans le cas présent, que Raymond Bernard Flameng remit (ou lut) à Wenceslas un mémoire relatif à l'élection d'Urbain VI et concentré sur la réfutation des arguments qui, selon les princes de l'Empire, établissaient sa légitimité, n'omettant pas de mentionner que Clément VII était un prince de l'Empire, lui aussi<sup>2018</sup>. Si les deux familles royales souhaitaient trouver un compromis et résoudre le schisme, il leur fallait garder secrètes certains de leurs propositions pour ne pas se brouiller avec leurs papes respectifs. Nous n'avons par conséquent conservé de ces négociations que des procurations officielles plus ou moins vagues.

La mission française avait été soigneusement préparée. Le roi Charles VI avait consulté à ce sujet le duc Wenceslas de Brabant. Le 7 avril, il expédia

---

<sup>2016</sup> La nouvelle de la mise sur pieds de cette ambassade parvint aux oreilles d'Urbain VI, qui adressa à Wenceslas IV (le 17 juin 1382) une lettre de rappel sévère, visant à empêcher l'acceptation des propositions françaises ; PELZEL, *Lebensgeschichte*, op. cit., t. I, UB, p. 57 sqq, n° XXXVII ; LEROUX, *Nouvelles recherches critiques*, op. cit., p. 9.

<sup>2017</sup> VALOIS, *La France et le Grand Schisme*, op. cit., t. II, p. 281.

<sup>2018</sup> VALOIS, *La France et le Grand Schisme*, op. cit., t. II, p. 282 ; LEROUX, *Nouvelles recherches critiques*, op. cit., 10 sqq.

1383, une confirmation de la rente annuelle de 6000 florins d'or que Charles V avait alloué à son oncle en 1364<sup>2019</sup>. Il chargea ensuite son maître de l'écurie, Colard de Tanques, d'une mission auprès des ducs Wenceslas et Albert, suite à laquelle le premier partit pour la France<sup>2020</sup>. Nous ne savons pas s'il se trouvait déjà auprès de Charles VI à Orléans le 26 avril 1383, au moment de l'expédition de la procuration pour les ambassadeurs<sup>2021</sup>. Vers le 6 mai, en tout cas, le duc séjournait à Melun en compagnie de son petit-neveu le roi de France et de ses neveux, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon. La veille, le 5 mai, Charles VI avait fait rédiger des pouvoirs spéciaux pour les ambassadeurs susmentionnés, qui étaient également chargés de renouveler à l'occasion de leur voyage l'alliance entre les Luxembourg et les Valois<sup>2022</sup>.

Selon Jiří Spěváček, l'ambassade française arriva en Bohême dès la fin juin et séjourna au château de Žebrák puis à Prague pendant deux mois<sup>2023</sup>. Les seuls résultats connus de ce séjour apparaissent donc en trois documents datant du 5 juillet et du 21 août 1383. Le 5 juillet, Wenceslas nomma son cousin Josse vicaire de l'Empire en Italie, avec des pouvoirs assez étendus, car les nombreuses négociations à mener dans l'Empire l'empêchaient selon ses propres mots de s'occuper des affaires italiennes<sup>2024</sup>. Ensuite, il décida le 21 août après mure délibération et selon le conseil des princes et fidèles de l'Empire de donner à son « très cher frère » Josse de Moravie les pleins pouvoirs pour rechercher les possibilités de mettre fin au schisme, qui durait déjà - « *proh dolor !* » - depuis fort longtemps et dont les conséquences néfastes sur l'Eglise catholique se faisaient durement sentir, et de restaurer l'unité de la

---

<sup>2019</sup> Bois de Vincennes, le 7 avril 1383 ; VERKOOREN, *Inventaire ... Brabant*, éd. cit., 1<sup>ère</sup> partie, t. VIII, p. 315, n° 5974<sup>bis</sup>.

<sup>2020</sup> Jules TARDIF, *Monuments historiques. Carton des rois*, Paris : J. Claye, [Nendeln/Liechtenstein : Kraus reprint, 1977], p. 413, n° 1635 (= AN, K. 53, n° 21).

<sup>2021</sup> Cf. Annexe IV.2. Itinéraire.

<sup>2022</sup> A Melun, le 5 mai 1383 ; WINKELMANN, éd. cit., p. 882 *sqq.*, n° 1231. La présence des oncles du roi est mentionnée par le document lui-même ; pour celle du duc de Brabant voir notre Annexe IV.2. Itinéraire.

<sup>2023</sup> SPĚVÁČEK, *Václav IV.*, op. cit., p. 153.

<sup>2024</sup> Le 5 juillet 1383 ; CDM, t. XI, p. 268-274, n° 298-299.

chrétienté<sup>2025</sup>. Le même jour, Josse obtint également les pleins pouvoirs pour conclure des alliances avec les Valois au nom du roi des Romains, examiner la question du vrai pape et collaborer avec Louis d'Anjou sur le territoire italien<sup>2026</sup>.

Il serait certainement intéressant de savoir ce que le parti français proposa au roi des Romains en contrepartie, s'il comptait vraiment si vite le gagner à la cause de Clément, et quel était le rapport entre sa proposition et la mission confiée à Josse de Moravie. Considérant comme imminent le voyage de Wenceslas en Italie, les Valois souhaitaient coordonner leur politique au-delà des Alpes avec celle du futur empereur. En accord avec Clément VII, ils souhaitaient empêcher au moyen de propositions le couronnement de Wenceslas IV par Urbain VI. En 1383, on espérait encore trouver une solution au schisme le plus tôt possible ; la problématique italienne était cependant alors venue compliquer plus encore cet objectif, en raison de la guerre de succession dans le royaume de Naples et des intérêts de Louis d'Anjou. On sait qu'en 1390, Charles VI nourrissait un grand projet assez ambitieux « que son esprit caressait peut-être depuis longtemps », comme dit Perroy. Il s'agissait alors de détrôner par la force le nouveau pape romain Boniface IX et d'installer ainsi Clément VII à Rome comme le seul pape. Eu égard aux tâches confiées à Josse par le roi Wenceslas IV en 1383, il est probable que cette voie de sortie du schisme était déjà envisagée à ce moment, les troupes du nouveau vicaire impérial et de celles de Louis d'Anjou devant contribuer à la résolution du schisme et permettre un couronnement effectif de Wenceslas IV par Clément VII. Signalons que l'idée d'une politique italienne commune des Luxembourg et des Valois n'était pas neuve. Elle n'est pas sans rappeler les entreprises italiennes de Jean l'Aveugle allié avec le roi de France Philippe VI.

---

<sup>2025</sup> Le 21 août 1383 à Prague ; PELZEL, *Lebensgeschichte*, op. cit., t. I, UB, p. 59 sqq, n° XXXIX ; CDM, t. XI, éd. cit., p. 278, n° 304.

<sup>2026</sup> CDM, t. XI, éd. cit., p. 277, n° 303.

Evidemment, un tel plan d'entente entre les Luxembourg et les Valois ne pouvait être ouvertement exprimé dans un document de la chancellerie, mais devait être tenu secret. Dès 1383, le roi Wenceslas cessa de manifester un effort quelconque en vue d'un couronnement par le pape romain, ajournant semble-t-il cette question jusqu'à la réalisation de l'expédition, qui n'eut finalement jamais lieu. Josse, le plus âgé et le plus ambitieux des Luxembourg, était flatté par sa nouvelle dignité de vicaire, mais sa nomination n'eut pas de conséquences pratiques. Pour ce qui est de la mission et des tâches qui lui avaient été confiés, il n'entreprit probablement rien du tout, Wenceslas IV continuant à traiter comme avant les affaires italiennes par le biais de ses émissaires<sup>2027</sup>.

Une expédition française en Italie faillit néanmoins avoir lieu en 1390-1391 : Charles VI l'annonça après avoir contracté une trêve de trois ans avec Richard II (le 18 juin 1389), puis négocié<sup>2028</sup> et scellé le renouvellement du traité d'amitié franco-impérial (le 29 octobre)<sup>2029</sup>. Les troupes devaient se rassembler à Lyon et à Avignon, vers le 15 mars dans le premier cas, aux alentours de Pâques 1391 dans le second. Il est très probable que Charles VI invita le roi des Romains à se joindre à cette action et à se faire couronner à Rome par Clément VII. Wenceslas se montra à ce moment très pragmatique. Vers la fin février 1391, il communiqua à l'archevêque de Salzbourg Pilgrim de Puchheim, les conditions auxquelles il était disposé à reconnaître Clément VII, parmi lesquelles un droit de regard important du roi sur la nomination des prélats et un transfert de la dîme au trésor impérial. Nous ignorons si elles étaient acceptables ou non pour Clément VII. En revanche, le nouveau pape romain Boniface IX, beaucoup moins arrogant que son prédécesseur Urbain, s'efforçait de s'attacher le roi des Romains en accédant à ses exigences et en lui

---

<sup>2027</sup> DIENEMANN, *Die Romfahrtfrage*, *op. cit.*, p. 117.

<sup>2028</sup> Le 18 septembre 1390, à Saint Denis, Charles VI expédia une procuration pour le chevalier Gui de Honcourt, M. Robert Cordiger, membre du Conseil, et M. Jean Bertrand, son secrétaire, pour mener les négociations. PELZEL, *Lebensgeschichte*, *op. cit.*, t. I, UB, p. 92-93, n° 72 ; SPĚVÁČEK, *Václav IV*, *op. cit.*, p. 206.

<sup>2029</sup> A Heidelberg ; PELZEL, *Lebensgeschichte*, *op. cit.*, t. I, UB, p. 93-95, n° 73.

promettant le couronnement<sup>2030</sup>. Le projet français d'expédition militaire en Italie fut finalement reporté suite aux propositions faites à Charles VI par Richard II<sup>2031</sup>.

En 1383, suite à l'ambassade française et en raison de l'éventualité d'une résolution à brève échéance du schisme, le roi Wenceslas renonça à un soutien énergique d'Urbain VI. Il devait cependant garder une attitude expectative, prudente et neutre. Dans les pays rhénans, la rumeur se répandit qu'il avait accédé à la prière du roi de France et abandonné la cause d'Urbain. Le roi écrivit directement aux évêques de Liège, d'Utrecht et de Tournai pour la réfuter, affirmant sa fidélité à la politique de son père et aux promesses que lui-même avait faites devant la diète de Francfort au jour de son couronnement<sup>2032</sup>. Vu la localisation géographique des destinataires, on peut cependant supposer que c'est des cours des princes des Pays Bas, celle du duc de Brabant ou de Philippe le Hardi, que cette rumeur était partie. Ces deux princes étant renseignés en détail sur le cours des événements, il est probable qu'elle contenait une pointe de vérité. La déclaration ambivalente du roi des Romains, qui renvoyait à ses promesses préélectorales (et non aux déclarations contre les schismatiques) et à l'empereur Charles IV, dont le legs politique pouvait se prêter à différentes interprétations, illustre clairement l'attitude neutre de Wenceslas IV.

Le projet commun des Luxembourg et des Valois de mettre un terme au schisme à l'aide d'une entreprise militaire en Italie fut l'une des dernières négociations diplomatiques menées par Wenceslas de Bohême, qui mourut le 8 décembre 1383. Froissart consacre à son mécène une épitaphe de ton officiel dans le deuxième livre de ses *Chroniques* :

« En ce temps trespasa de cest siecle en la duchié de Luccembourg li joli et gentil duc Wincelins de Boesme, duc de Lucembourg et de Braibant, qui fu en son temps nobles, jolis, frisques, sages, armerès et amoureux; et quant il issi de ce siècle, on

<sup>2030</sup> SPĚVÁČEK, *Václav IV.*, op. cit., p. 206 sqq.

<sup>2031</sup> PERROY, op. cit., p. 355 ; VALOIS, *La France et le grand schisme*, op. cit., t. II, p. 174-179 ; LEROUX, *Nouvelles recherches critiques*, op. cit., p. 39.

<sup>2032</sup> LEROUX, *Nouvelles recherches critiques*, op. cit., p. 10.



*disoit adont que li plus haus princes et li mieux enlinagés de haut lignage et de noble sang et qui plus avoit de prochains, estoit mort. Dieux en ait l'âme, et gist en l'abeye de Waucler dalés Lucembourg. Si demora madame la ducoise Jehane de Brabant vesve, ne onques puis ne se remaria, ne n'en ot volenté. De la mort dou noble ducq furent corouciés tout chil qui l'amoient »<sup>2033</sup>.*

L'incontournable et typique énumération des qualités princières déployée par Froissart pour décrire le caractère du duc, est suivie d'un résumé de l'opinion qu'en avaient ses contemporains. Outre son origine prestigieuse et la grandeur d'ancêtres, le chroniqueur insiste sur le grand nombre de ses liens de parenté que l'on peut considérer comme l'élément décisif pour son rôle politique. En plus des trois couples principaux du roman *Méliador* (les ducs de Bourgogne et futurs comtes de Flandre, le couple royal de Bohême et de l'Empire et le couple royal d'Angleterre), Jeanne et Wenceslas avaient également pour neveux le marquis de Moravie, le duc de Bourbon, la duchesse de Bar, le roi et la reine de Navarre, Louis d'Anjou et Jean de Berry, et comptaient parmi leurs petits-neveux le roi de France.

Ces nombreuses relations de parenté avaient pu être entretenues et mises à profit grâce au caractère aimable et gracieux du couple ducal et grâce à l'esprit conciliateur, rassembleur et « ordonnateur » de leurs efforts politiques. Les neveux de Wenceslas allaient regretter le décès précoce de leur oncle : selon une variante du récit de Froissart, bien des gens furent affligés de la mort du duc. La cour impériale et la cour française perdirent en lui un allié loyal et un diplomate précieux avant que leurs plans politiques communs n'aient pu se réaliser. Les neveux de Wenceslas pouvaient donc dire avec Froissart : « *le plains moult grandement que il n'eust longue vie tant que IIII<sup>xx</sup> ans ou plus, car il eust en son temps fait moult de biens ...* »<sup>2034</sup>.

<sup>2033</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. X, p. 275 sqq :

<sup>2034</sup> *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, éd. cit., t. XIII, p. 18.

## XIX Le legs de Wenceslas de Bohême

### XIX.A Le trépas du duc Wenceslas. *Ars moriendi* « *Ecce videte florem mundi, filium regis, in quali statu moritur* ». <sup>2035</sup>

Edmond de Dwynter commence son chapitre sur le trépas du duc en constatant d'abord l'apaisement par Wenceslas des troubles dans la ville de Louvain, qu'il avait « *mis en pais et tranquillité et bon gouvernement* » <sup>2036</sup>. Aux yeux des historiens brabançons, le duc ne mourut donc pas *in medias res* comme le suggère Froissart, qui concentre son attention sur les projets politiques contemporains impliquant la France, l'Angleterre et l'Empire.

En automne 1383, le duc Wenceslas fut atteint d'une grave maladie de peau, la lèpre ou la variole. Selon la *Relation du monastère du Saint-Esprit de Luxembourg*, les médecins lui recommandèrent de se faire transporter à Luxembourg, estimant que l'air du berceau dynastique des Luxembourg serait plus naturel pour le prince <sup>2037</sup>. Vers la Toussaint, le duc partit de Bruxelles pour le Luxembourg via Aix-la-Chapelle <sup>2038</sup>. A Luxembourg, son état de santé s'aggrava encore. Les chroniqueurs belges décrivent son décès douloureux au château de Luxembourg comme un trépas quasi exemplaire.

Wenceslas mourut comme un prince catholique : après s'être confessé et avoir fait sa pénitence, il fut muni des saints sacrements. Il fit en outre rédiger sa dernière volonté, dans laquelle il choisissait pour son sépulcre l'abbaye d'Orval, dont il admirait les divins offices, les oraisons, la fervente dévotion et les actes charitables, auxquels il désirait prendre part, et lui dédia par ailleurs une rente

<sup>2035</sup> « *Regardez la fleur du monde, le fils d'un roi, dans quel état il meurt.* ». WURTH-PAQUET, *Table*, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 198.

<sup>2036</sup> EDMOND DE DWYNTER, *Chronica*, éd. cit., p. 607.

<sup>2037</sup> VANDER LINDEN, « *Wenceslas I<sup>er</sup>* », art. cit., p. 177 selon la *Relation du monastère du st. Esprit de Luxembourg* WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 200, n° 976. La *Relation* est plutôt tardive (XVII<sup>e</sup> siècle) et imprécise.

<sup>2038</sup> Sa présence à Aix-la-Chapelle est confirmée par un document expédié le 8 novembre 1383 ; cf. notre Annexe IV.2. Itinéraire dont la source est Fritz QUICKE, « *Documents concernant la politique des ducs de Brabant dans le duché de Limbourg et les terres d'Outre-Meuse pendant le seconde moitié du XVe siècle (1364-1396)* », in : *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, Bruxelles, 1929, t. XCIII, p. 67-193, ici p. 105-110, n° XIII.

annuelle de 200 florins, pour inciter d'autant plus les moines, nourris et entretenus par la charité du duc aux oraisons et prières pour la rédemption de son âme.

Deux autres chroniqueurs, Corneille Zantfliet et celui du *Magnum chronicon belgicum*, relatent une scène poignante témoignant de la grandeur d'âme du duc face à la mort<sup>2039</sup>. Couvert de la lèpre de la tête aux pieds, il réunit tous les gens de son hôtel, nobles et roturiers sans distinction, dans sa chambre, où il était couché. Lorsqu'ils y furent rassemblés, il rejeta les couvertures qui l'enveloppaient, et, leur montrant son corps, leur dit : « Regardez bien nous, ce corps d'une extraction si noble, issu du sang des rois et des empereurs ; ce corps autrefois si beau, si bien fait, si robuste, maintenant tout couvert de cette lèpre qui le rend si infect, si livide et si horrible à voir. Dieu l'a ainsi ordonné pour confondre ma superbe et pour m'humilier. Profitez vous-mêmes d'une telle leçon et apprenez par mon exemple à renoncer à l'arrogance et à dépouiller tout orgueil de l'esprit ». La mort de Wenceslas n'était pas moins exemplaire que celle de son père Jean l'Aveugle à la bataille de Crécy<sup>2040</sup>.

Après le décès du duc, son corps fut transporté du château de Luxembourg à l'abbaye d'Orval pour y trouver son dernier repos dans le chœur de l'église, devant le maître-autel. L'enterrement fut solennel et « très-honorable ... ensy comme à tel seigneur appartenoit »<sup>2041</sup>. Selon un témoignage tardif de Christophorus Browerus (XVIIe siècle), Wenceslas avait ordonné que son cœur soit extrait de son corps et transporté à Bruxelles pour être enseveli auprès de la duchesse sa femme. Quoique cela soit très probable, cette coutume étant assez courante à l'époque, nous n'en trouvons pas, dans le cas de Wenceslas, de mention plus authentique que celle de Browerus<sup>2042</sup>. Les vestiges du tombeau du duc à Orval ne contiennent d'ailleurs plus ses dépouilles mortelles. Il fut en effet détruit par les armées françaises le 23 juin 1793.

---

<sup>2039</sup> WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 198, n° 976.

<sup>2040</sup> DELAHAUT, *Annales*, op. cit., p. 91 repris par JEANTIN, *Les ruines et Chroniques*, op. cit., p. 51 sqq et GROBEN, *L'ancien duché de Luxembourg*, p. 21.

<sup>2041</sup> EDMOND DE DYNTER, *Chronica*, éd. cit., p. 607.

<sup>2042</sup> Browerus est cité par la *Relation du monastère du st. Esprit de Luxembourg* WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 200, n° 976.

Autrefois très beau, le mausolée de Wenceslas à Orval est décrit par Jean-François-Louis Jeantin :

« Ce monument était un coffre en marbre noir, élevé de trois pieds au milieu du chœur de l'ancienne église ... Au-dessus, en marbre blanc, s'élevait la statue du prince, tête nue, petite barbe en pointe, moustaches, bras croisés sur la poitrine, mains jointes, costume militaire de l'époque ; c'est-à-dire cuirasse et ses accessoires, brassards, cuissards, l'épée et la dague de miséricorde, le bouclier sur l'épée, les pieds chaussés de sandales et entrelacés de rubans : il reposait sur un lion endormi. Cette statue, malgré quelques imperfections inhérentes au style du temps, était un chef-d'œuvre de sculpture, qui excitait l'admiration des connaisseurs.

Sur l'écu du guerrier étaient blasonnées les armes de Brabant et de Luxembourg ; d'autres écussons garnissaient les flancs du tombeau, et on lisait au chevet son épitaphe gravée sur une lame de bronze ».

L'épitaphe était ainsi formulé :

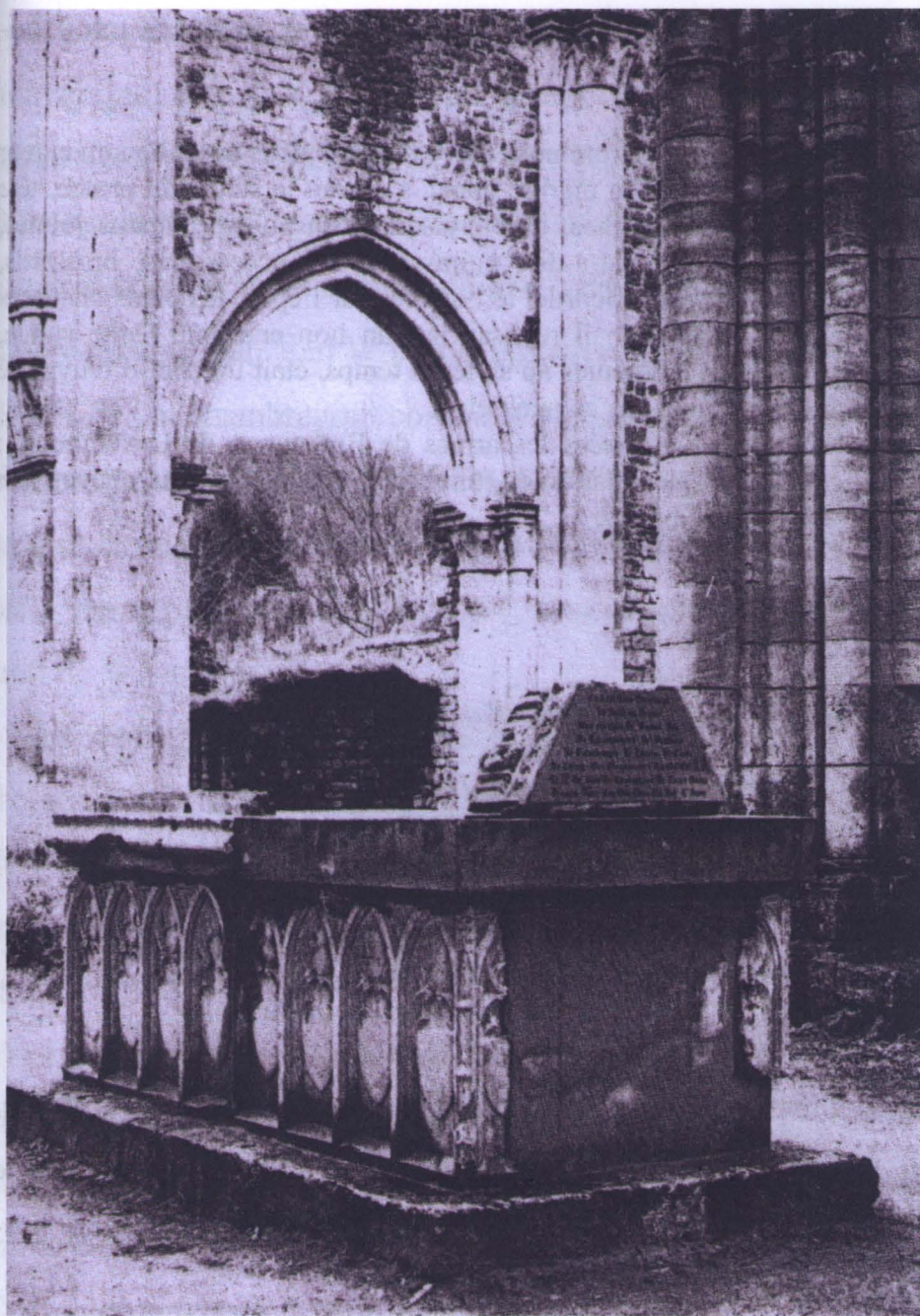
*Ci gist le très excellaint  
Et vaillant prince  
Wenceslaus de Boeme Duc  
De Luxembourch, de Brabant  
De Laimbourg, de Lotrin et conte  
De Chiny, qui trespasant l'an M. CCC. III<sup>XX</sup>  
Et III. la nuit de conception de Notre-Dame  
Priouès pour lui que Dieu en ait l'âme<sup>2043</sup>.*

La douleur de Jeanne fut immense au point de ne pouvoir être exprimée, d'après Edmond de Dwynter, par la plume ou par langage : « *Quelle douleur et quelle plainte et pleurs fist et mena ma très-redouté dame, ... quant la mort dolereuse de son très-léal mari et espeux* » parvint à sa connaissance.

« *Après ce qu'elle eult fait son obsecque sollempnisier, ensy que à luy appartenoit, elle demoura continuellement en sa chambre, de laquelle elle ne yssy que demy an et plus ne fuist passé. Et ensy les habitans et subgiés, tant nobles comme petis, de la duchié de Luxembourg portèrent en menèrent ung très-grant doeil, et avoient une très-grant douleur au coer, pour le mort de leur signeur, et les subgiés et habitans de Brabant ne l'avoient point menre ou plus petit<sup>2044</sup>.*

<sup>2043</sup> Jean-François-Louis JEANTIN, *Chroniques de l'abbaye d'Orval*, Nancy : Grimblot et Veuve Raybois, 1850, p. 347 sqq et *Les ruines et Chroniques*, op. cit., p. 330 sqq (ce chapitre de Jeantin est presque identique à la citation précédente). L'épitaphe avec une autre « orthographe » WURTH-PAQUET, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 200 sqq, n° 976 ; HOLLENFELTZ, « Le tombeau de Wenceslas », art. cit., p. 3.

<sup>2044</sup> EDMOND DE DWYNTER, *Chronica*, éd. cit., p. 608.



L'ÉPITAPHE SUR LE TOMBEAU RETROUVÉ

Philippe le Hardi porta lui aussi le deuil à la mort de son oncle qu'il apprit vers  
27 décembre : « le duc de Brabant estant mort, le duc de Bourgogne en prit le deuil et fit  
à cet effet une grande houpelande et long mantel et 3 habits courts de drap noir de  
ve, fourrez de fin gris, de martres et de dos de rais rouges »<sup>2045</sup>. Jeanne de Brabant et  
Philippe de Bourgogne allaient garder leurs habits noirs d'autant plus longtemps  
le 30 janvier 1384, le comte de Flandre Louis de Male suivit Wenceslas  
dans la tombe.

PROST, *Inventaires*, éd. cit., t. II, p. 138, n° 820

Le désespoir de Jeanne à la mort de Wenceslas lui fit oublier ses devoirs souveraine. Elle se refusait à quitter sa chambre et ne sortit de son apathie qu'après avoir reçu la déclaration de guerre du duc de Gueldre<sup>2046</sup>. Pendant cette période douloureuse, Jeanne cessa de pratiquer tout genre de jeux, elle, qui en avait été si friande avant la mort de son époux. Elle commanda au peintre de la Cour de Brabant, Jean Van Woluwe, un diptyque, ou un petit triptyque, destiné à venir décorer sa chambre, qui communiquait avec sa petite chapelle privée<sup>2047</sup>, et lui apporter consolation. La duchesse reçut aussi Philippe le Hardi, qui rendit visite à sa tante à Bruxelles en mars 1384 et reçut en cadeau à cette occasion un « tableau » peint par Jean Van Woluwe. Il n'est pas exclu qu'il se fût agi d'un portrait de Wenceslas<sup>2048</sup>.

Le deuil passé, nous lisons dans les *Chroniques* de Froissart que la duchesse s'attela à nouveau au montage d'alliances matrimoniales, auquel elle avait si souvent aidé avec Wenceslas. Elle travailla au rapprochement entre les maisons de Valois et de Valois-Bourgogne d'une part et celle de Bavière de l'autre. En 1385 fut célébré le double mariage des héritiers de Philippe le Hardi et d'Albert de Bavière, Jean sans Peur épousant Marguerite de Bavière, et sa sœur, Marguerite de Bourgogne, Guillaume, comte d'Ostrevant<sup>2049</sup>. Jean de Malines, l'un des poètes habitué des cours de la région, fut invité aux noces de Cambrai pour les immortaliser dans ses vers<sup>2050</sup>. Son poème consacré aux fêtes qui les accompagnaient, mentionne également Jeanne de Brabant, qui s'y rendit

<sup>2046</sup> Henri PIRENNE, « Jeanne », in : *Biographie nationale*, publiée par l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, t. X, Bruxelles : Emile Bruylant, 1938, p. 454-452, ici p. 458 sqq.

<sup>2047</sup> Le peintre reçut pour ce travail 25 francs équivalant à 35 moutons et 5 gros de Flandre. AGR, CC, g. n° 17144 : « Circa xx julii (1384), de mandato domine ducisse, Johanni de Woluwe, illuminatori, pro una tabuleta cum duobus foliis facta, pendente in parvu camera domine : xxv franc. fac. xxxv mut. v gr. Fl. ».

<sup>2048</sup> DUVERGER, « Jan van Woluwe van Brusel », art. cit., p. 9.

<sup>2049</sup> Voir Annexe. Dossier généalogique, n° I.5, « Les Luxembourg, les Valois et les Wittelsbach ».

<sup>2050</sup> Alexandre PINCHART, *Jean de Malines, poète français du quatorzième siècle*. Extrait du t. XII du *Bulletin du Bibliophile belge*, s.l. s.d., qui contient également une nouvelle édition des vers qui nous sont parvenus de ce poète (p. 5-10), cf. notamment le vers 24 qui nous apprend précisément l'invitation de Jean de Malines à Cambrai : « A Cambrai, la noble cité, /Pour ce véoyr fuz incité » ; voir aussi Ferdinand LOISE, « Jean de Malines », in : *Biographie nationale de Belgique*, t. X (I-K), Bruxelles : Emile Bruylant, 1888-1889, col. 412-141 et Arthur DINAUX, *Les trouvères brabançons, minuyers, liégeois et namurois*, Paris : J. Techner – Bruxelles : F. Heussner, 1863, p. 434 sqq.

en personne : « *La vaillant dame de Brabant / Qu'on doit aimer tout son vivant./ Car elle est souffisante et sage* »<sup>2051</sup>.

Selon Froissart, Jeanne contribua à la négociation de ces mariages, de même qu'à celle du mariage de Charles VI et d'Isabeau de Bavière (1385)<sup>2052</sup>. Elle mourut le 1<sup>er</sup> novembre 1406 ; néanmoins, le mariage entre Antoine de Bourgogne et Elishka de Görlitz (1409), petite-fille de Charles IV, peut être encore interprété dans le même esprit que les précédentes alliances entre les maisons de Bohême, de Bavière et de Valois<sup>2053</sup>.

## XIX.B

### L'histoire de Sagremor et de Seville

Relié pour la première fois en 1376-1377 dans un atelier bruxellois, le roman *Méliador*, relatant la quête pour la main de la princesse Hermondine d'Ecosse fit encore par la suite l'objet d'un remaniement et d'une continuation<sup>2054</sup>. Au récit originel, qui se concluait par les noces des héros principaux, reflet littéraire des mariages de Marguerite de Male avec Philippe le Hardi et de Wenceslas IV avec Jeanne de Bavière (1369-1370), Froissart adjoignit l'histoire d'un nouveau couple amoureux, Sagremor et Seville, (appelée parfois le roman de Sagremor) qui devaient s'entrelacer avec celle de la quête quinquennale pour la main d'Hermondine, sujet principal du roman. Ainsi, une dizaine d'années après les événements qui avaient inspiré le récit de la quête, le projet du mariage de Richard et d'Anne (1377-1382) ainsi que les visées politiques concernant l'avenir de l'Occident latin qui le sous-tendaient et les espoirs politiques mis en lui, furent à l'origine d'une suite ajoutée après coup<sup>2055</sup>.

<sup>2051</sup> PINCHART, *Jean de Malines, op. cit.*, p. 2 ; Jean de Malines vint encore à Bruxelles en 1385 et reçut de Jeanne une aune de drap gris destiné à la confection d'un capuce. La duchesse fit également confectionner pour lui un vêtement appelé *peltinge*

<sup>2052</sup> DE MEDEIROS, « Le pacte encomiastique », art. cit., p. 249 ; *Chroniques de Froissart*, éd. cit. (SHF), t. XI, p. 186 *sqq* et t. XV, p. 92.

<sup>2053</sup> Voir Annexe I. Dossier généalogique, n° I.5.

<sup>2054</sup> Nous renouons ici avec l'interprétation de ce roman telle qu'exposée dans nos chapitres X et XI.

<sup>2055</sup> Cf. le chapitre XVIII.

Celle-ci a donc pour principaux protagonistes le prince irlandais Sagremor et l'élue de son coeur, Sebille, la première partie (seule conservée) s'insérant entre l'engagement mutuel d'Agamanor et Phénonée au mariage et le terme de la quête quinquennale (v. 24449-28831). Au moment de proclamer solennellement la fin de cette dernière, le roi Arthur annonce un nouveau tournoi pour l'année suivante à Camelot ; les pages contenant la suite sont manquantes dans l'unique manuscrit à peu près complet du roman dont nous disposons. Suivant la logique de la narration, il est probable qu'après certaines péripéties, Sagremor y remportait le prix du tournoi en question, épousait Sebille et montait sur le trône d'Irlande. Outre cette lacune finale, le manuscrit en comporte encore une seconde plus en amont, même si elle n'est cette fois que d'une seule page. L'histoire de Sagremor nous est donc parvenue assez incomplète.

Le personnage de Sagremor apparaît certes dans les romans arthuriens, mais comme le montre William W. Kibler, le caractère du héros créé par Froissart n'a rien de commun avec Sagremor *li Desreez* (l'impétueux, le querelleur, le fougueux)<sup>2056</sup>. L'attribution du nom de Sagremor à un prince sage et modéré peut donc paraître surprenante, quoiqu'en réalité la tradition romanesque n'importait probablement pas outre mesure : on pouvait trouver à cette époque des hommes nommés Sagremor, de même que d'autres portant les noms de Lancelot ou d'Yvain. Un tel nom ne causait donc aucun préjudice à son porteur. L'optique historique que nous avons adoptée pour interpréter *Méliador* peut néanmoins suggérer l'explication suivante. Nous avons vu l'attitude de l'Angleterre dans le conflit avec la France et sa tentative obstinée d'imposer le mariage de Marguerite de Male avec Edmond de Langley, symbolisée dans le roman par l'outrecuidance et l'amour impossible, suscitant la violence et la cruauté de Camel de Camois, l'amant malheureux<sup>2057</sup>. Le qualificatif d'« Impétueux » est commun à Sagremor et à Camel, les deux personnages

---

<sup>2056</sup> William W. KIBLER, « Sagremor dans le *Méliador* de Froissart », in : « *Si a parlé par moult ruiste vertu* ». *Mélanges de littérature médiévale offerts à Jean Subrenat*, éd. Jean DUFOURNET, Paris : Honoré Champion, 2000, p. 307-311.

<sup>2057</sup> Voir notre chapitre XIX. B.



symbolisant la politique de l'Angleterre, agressive sous Edouard III, plus conciliatrice après sa mort, grâce à l'engagement personnel de Richard II. La parenté liant Edouard, Richard et Edmond de Cambridge, oncle du second, n'est reflétée dans le roman que par le qualificatif d'« Impétueux » commun à Camel et Sagremor, ce dernier ayant reçu son prénom en référence à ses ancêtres. Or non seulement Sagremor n'est pas un jeune homme impétueux, mais il va rompre avec sa famille et avec la tradition de celle-ci, incompatible avec le monde chevaleresque arthurien.

L'intrigue principale du roman de Sagremor consiste en un conflit entre l'inclination personnelle du jeune prince et la politique de son père : le jeune homme veut être initié aux vertus chevaleresques à la cour du roi Arthur et participer aux exploits de la chevalerie arthurienne, alors que son père met en oeuvre une politique anti-courtoise, hostile aux chevaliers participant à la quête quinquennale pour la main d'Hermondine. On voit là exprimer l'idée que Richard II était personnellement enclin à une alliance avec l'empereur (ou le roi des Romains) et à la paix avec les Français à contre-courant de la politique anglaise traditionnelle, belliqueuse et hostile envers la France. Froissart donne au personnage représentant Richard II un nom tiré de la tradition littéraire arthurienne, mais rompt avec celle-ci, de même que Sagremor (Richard II) s'écarte de l'attitude anti-chevaleresque (anti-française) de son père Sicamont, roi d'Irlande. Ainsi, la barbarie irlandaise, motif géopolitique réel au XIV<sup>e</sup> siècle, est évoquée ici afin de critiquer les Anglais partisans de la poursuite de la guerre.

L'histoire de Sagremor, fils du roi d'Irlande, commence avec le voyage de Méliador en direction de Dublin, marqué par des combats, puis par la rencontre d'un chevalier irlandais nommé Dagor, qui le met au fait de la situation dans le royaume : le roi Sicamont, père de Sagremor, tient son fils à l'écart des activités chevaleresques, lui défendant de prendre part à la quête pour la main d'Hermondine, car il croit que son fils peut aspirer à une épouse d'un plus haut rang. Froissart mêle ici la fiction et la réalité, car Hermondine était fille de roi et on peut difficilement imaginer une épouse d'un rang plus élevé encore, excepté

la fille de l'empereur Anne de Bohême. Or Sicamont a fait armer tous les chevaliers irlandais pour empêcher les chevaliers courtois prenant part à la quête d'entrer en son pays. Le voyage de Méliador en Irlande, riche en dialogues amicaux aussi bien qu'en combat, résume l'activité de Philippe le Hardi, qui s'efforçait tour à tour de briser la résistance anglaise près de Calais et de négocier une paix franco-anglaise (Bruges 1375-1376), dont son titre d'héritier du comté de Flandre le rendait partisan résolu. Cet objectif le rapprochait naturellement du duc et de la duchesse de Brabant, car le Brabant comme la Flandre avaient intérêt à la paix en raison de la crise de leur industrie drapière, due entre autres au conflit franco-anglais.

Méliador apprend avec surprise les ordres du roi Sicamont, et, bravant l'interdiction, pénètre en Irlande et rencontre le prince Sagremor. Estimant que le roi doit laisser son fils suivre en toute liberté son inclination vers les valeurs chevaleresques, il conseille à Sagremor de se présenter à la cour du roi Arthur. Le jeune prince s'enfuit alors d'Irlande à l'insu de son père et se rend à Carlion, où il est adoubé par Arthur lui-même. Le romancier considère donc Richard II comme apte de par son naturel à rompre avec la politique anti-courtoise et anti-française de ses prédécesseurs et à se faire accepter par le monde chevaleresque symbolisé par l'empereur (et plus tard par le roi des Romains). Les historiens attribuent d'ailleurs eux aussi les tentatives de réconciliation avec la France à l'initiative personnelle du jeune roi d'Angleterre<sup>2058</sup>.

L'adjonction du « roman de Sagremor » à la version originelle de l'ouvrage est préparée entre autres par le fait que le roi Arthur annonce un autre tournoi pour l'année suivante. L'histoire de Sagremor et la clôture solennelle de la quête semblent faire allusion aux événements de 1377. La décision proclamée par Arthur d'organiser un nouveau tournoi, dont Sagremor allait gagner le prix, rappelle l'annonce par Charles IV de sa visite à Paris, « une chance pour la paix » franco-anglaise liée, selon toute probabilité, à une proposition d'offrir à Richard

---

<sup>2058</sup> Cf. PERROY, *op. cit.*, p. 161, 352 *sqq.*

II la main d'Anne de Bohême<sup>2059</sup>. Arthur préside conjointement avec Hermon d'Ecosse les festivités marquant la fin de la quête, de même que Charles IV et Charles V présidaient les fêtes organisées à l'occasion de la venue de l'empereur à Paris. Le roi Sicamont meurt de chagrin après la fuite de son fils à la cour d'Arthur ; or Edouard III est précisément décédé le 21 juin 1377. Dans le *Méliador*, un usurpateur s'empare du trône d'Irlande que Sagremor regagnait sans doute dans la partie perdue du récit. S'agit-il d'une allusion à la régence des oncles de Richard II, qui dura jusqu'en janvier 1380 ?

A la cour d'Arthur, Sagremor rencontre la belle héritière de Montmille en Northumberland et s'éprend pour elle. La demoiselle est très jeune, douze ans seulement, à peu près comme Anne de Bohême<sup>2060</sup>. Sagremor se risque à lui avouer ses sentiments, mais la naïve enfant s'effraie. Honteux, le jeune prince est accablé au point de perdre la parole et pendant plusieurs jours ne peut même pas parler. Le chevalier irlandais Dagor, son compagnon, conseiller et maître, apprenant la cause du malheur de son prince, lui conseille de composer pour Seville une ballade amoureuse. Mais convaincu d'être haï de celle qu'il aime, Sagremor quitte la cour. Tandis qu'il court l'aventure, Sagremor vainc un chevalier nommé Morenois, qu'il envoie à Carlion avec une lettre pour Seville. Cette séparation de Sagremor et Seville correspond à la rupture dans les négociations relatives à ce mariage entre 1378 et 1380.

Le « roman de Sagremor », quoique incomplet, représente la partie la plus « littéraire » de *Méliador* ; il y introduit en effet l'élément merveilleux, qui faisait totalement défaut dans l'histoire de la quête quinquennale. Sagremor pénètre en l'occurrence dans une forêt enchantée, où un Cerf Blanc s'élance soudain d'un buisson et effraie son cheval, qui s'enfuit. Le cerf invite alors le jeune homme à le monter, et l'entraîne dans un lac où il revoit en rêve sa bien-aimée. Seville lui chante un virelai et un rondeau amoureux, ce à quoi le prince répond, à sa

---

<sup>2059</sup> Voir nos chapitres XVII. C et XVIII. B ; cf. AUTRAND, *Charles V, op. cit.*, p. 783 ; PERROY, *op. cit.*, p. 136 *sqq.*

<sup>2060</sup> Née le 11 juillet 1366.

quête, par un virelai de sa composition. Les deux amants échangent leurs vues sur leurs chansons respectives et leur interprétation. Mais le songe s'évanouit, et le jeune homme, subitement réveillé, gémit sur sa situation désespérée. C'est alors qu'apparaissent trois nymphes, suivantes de Diane, vêtues de blanc et se tenant joyeusement par le doigt. Ce sont elles qui l'ont enlevé au moyen du Blanc Cerf pour l'attirer dans leur demeure. Froissart interrompt à ce moment le récit pour reprendre la narration de la quête, promettant de revenir à Sagremor ultérieurement<sup>2061</sup>. Nous ne connaissons pas la suite, perdue avec la partie finale du roman.

La structure narrative de l'histoire de Sagremor est presque identique à celle des épisodes mettant en scène Camel de Camois, les deux textes constituant en quelque sorte le prologue et l'épilogue de la trame principale. Sagremor et Camel ne participent en effet pas à la quête proprement dite, organisée dans le but d'éliminer le second ; celui-ci ne quitte pas sa demeure et se limite à affronter les chevaliers que Florée envoie se mesurer avec lui. L'histoire de Sagremor est construite de manière inversement symétrique à celle de Camel de Camois ; les deux personnages, personnifications de deux principes opposés, ressortent ainsi plus nettement encore que le couple Méliador-Camel (le second étant tué par le premier) comme protagonistes antithétiques, positif pour l'un, négatif pour l'autre. La signification politique sous-entendue est simple : l'outrecuidance de l'Angleterre est responsable de la reprise de la guerre franco-anglaise à la fin des années 1360, alors que le penchant naturel de Sagremor qui se démarque de la tradition belliqueuse de ses ancêtres, exprime le désir et l'espoir de Jeanne et de Wenceslas de parvenir à la paix. Camel et Sagremor incarnent plus des tendances politiques que les personnages réels d'Edmond de Langley (qui, contrairement à Camel, tué par Méliador, était alors bien en vie) et de Richard.

Le trait commun le plus significatif des deux passages de l'œuvre est l'épisode de la rencontre d'un cerf dans la forêt. Michel Zink met en évidence les parallélismes dans la construction de l'épisode de Camel et du mythe

---

<sup>2061</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 203 *sqq.*, v. 28827-28831.

d'Actéon. La chasse au cerf d'Actéon, telle que relatée dans le *Joli buisson de Jonece* de Froissart, présente vers après vers de frappantes ressemblances avec celle de Camel dans le *Méliador*<sup>2062</sup>. La structure de cette dernière correspond cependant aussi avec celle de l'enlèvement de Sagremor :

Camel poursuit un cerf dans la forêt avec ses gens.	Sagremor quitte la cour du roi Arthur et son errance l'amène dans une forêt enchantée.
Il s'oriente parfaitement dans la forêt, même de nuit, et poursuit sa proie avec tant de ténacité, qu'il laisse sa suite et ses chiens loin derrière lui et se retrouve seul.	Contrairement à Méliador et à Agamanor, il voyage seul, sans écuyer. Il ne trouve pas dans son infortune les aventures escomptées, perd son chemin et entre dans la forêt.
Camel rattrape le cerf près de l'étang de Montgriès, le traverse en le poursuivant et le tue sur l'autre rive. Son hallali attire l'attention des dames du château, Hermondine et Florée. Le chevalier tombe amoureux de la belle Hermondine. Par la suite, il met en nouveau en scène à deux reprises la même poursuite, rabattant à chaque fois un cerf en direction de Montgriès pour revoir la belle, qu'il ne reverra cependant plus jamais.	Dans la forêt, un Blanc Cerf s'élançait soudain d'un buisson et effraie son cheval, qui s'enfuit. Sagremor tente de le rattraper à pied, mais le Blanc Cerf l'en empêche en le suivant sans cesse. Cette scène comique du chasseur chassé par le cerf inverse les rôles par rapport à celle de Camel à la chasse <sup>2063</sup> . Le Blanc Cerf invite alors Sagremor à le monter, l'enlève et l'emmène près un lac habité des nymphes de Diane.
L'amour de Camel pour Hermondine est un amour impossible. Il est équivalent de la rencontre néfaste d'Actéon avec Artémis-Diane. En effet, Actéon, que la déesse métamorphose en cerf, sera dévoré par ses propres chiens, tandis que Camel deviendra victime de la quête organisée dans le but de l'éliminer. Camel est condamné d'avance en raison de son somnambulisme <sup>2064</sup> .	Au lac, Sagremor fait un rêve (le rêveur étant, quant à sa description littéraire, le contraire du somnambule <sup>2065</sup> ) dans lequel il rencontre son amie Seville et s'adonne avec elle à la conversation et au chant.
Le somnambule craint de dormir seul, car il se lève la nuit, demande ses armes et s'escrime dans le vide en dormant.	Le rêveur Sagremor est désarmé, ayant laissé ses armes pendues à un arbre de la forêt enchantée avant la fuite de son cheval.

Sagremor montant le Blanc Cerf qui l'enlève rappelle le songe de Charles VI peu avant sa campagne de Flandre, dans lequel le jeune roi de France était emporté dans les airs par un cerf miraculeux rencontré au cours d'une chasse. On ne peut exclure que le Blanc Cerf (qui enlève Sagremor) ne soit une allusion à l'emblème personnel de Charles VI, ce qui correspondrait assez bien avec le

<sup>2062</sup> ZINK, « Froissart et la nuit du chasseur », art. cit., p. 69 *sqq.*

<sup>2063</sup> HARF-LANCNER, « La chasse au Blanc Cerf », art. cit., p. 146.

<sup>2064</sup> Froissart ne composa les passages du Prologue relatifs au somnambulisme de Camel de Camois qu'après son voyage en Béarn (1388-1389). Le motif ne figurait donc pas dans les deux premières versions, celle reliée en 1376-1377, ni celle qu'il récita à Gaston Phoebus en 1388.

<sup>2065</sup> ZINK, « Froissart et la nuit du chasseur », art. cit., p. 74.

message politique du roman, suggérant l'attrait exercé sur Richard II par l'éclat de la cour de France. En même temps, le cerf miraculeux est un signe favorable permettant d'espérer un succès à la fois militaire et amoureux et donc politique. Il est assurément plus difficile de parler d'un succès réel de l'ambitieuse politique européenne des rois des Romains, de France et d'Angleterre qui, quoique appuyée par le mariage d'Anne et de Richard, n'eut pas de résultats bien impressionnants. Bien que le roi Richard d'Angleterre manifestât la volonté de « se comporter de manière courtoise » et de « faire sa paix avec Charles VI, dont la cour brillante le fascinait »<sup>2066</sup>, les projets de paix n'aboutirent finalement qu'à de simples trêves (1384, 1389-1390).

La lacune finale du manuscrit survient au moment où Froissart s'apprête à nommer le duc Wenceslas, instigateur et mécène de l'œuvre :

*« J'ay assés, en mon sentement,  
Arresté le departement  
Desdames et des chevaliers ;  
Mais je vous voeil, il est mestiers,  
Ains que j'en die plus avant,  
Nommer nom et surnom devant  
Dou gentil signeur, qui ce livre  
Me fist faire et qui me delivre, ... »*<sup>2067</sup>

Un peu plus haut déjà, on trouve une allusion à Wenceslas en tant que compositeur des paroles de l'une des chansons chantées par Seville dans le songe de Sagremor, perdue en raison de la lacune entre les v. 28468 et 28605. Sagremor commente ainsi son sujet, qui portait sur les calomnieurs<sup>2068</sup> :

*« ... Dame, oÿ je l'ay  
Moult volentiers, fors d'une cose.  
Cil mesdisant, se dire l'ose,  
Ne m'i servent point a plaisir,  
Car je vous jure sans mentir  
Que oncques en jour de ma vie ;  
Pour griefte ne pour maladie  
Que jou ay eü a porter,  
Oncques jour je n'en vols parler ... »*<sup>2069</sup>.

<sup>2066</sup> PERROY, *op. cit.*, p. 353.

<sup>2067</sup> Méliador, éd. cit., t. III, p. 262 *sqq.*, v. 30764-30771.

<sup>2068</sup> Méliador, éd. cit., t. III, p. 197.

<sup>2069</sup> Méliador, éd. cit., t. III, p. 197, v. 28612-28620.

Sebille lui répond, entre autres, que le chant est destiné avant tout au plaisir et à l'amusement lors des fêtes, mais l'assure surtout ne pas avoir composé les paroles incriminées : « *Et saciés que cil mot ne sont / point de moy fait, ne furent oncques* »<sup>2070</sup>. Sagremor la prie de lui en révéler l'auteur, ce à quoi elle se refuse : « *Et Sebilete si se met / En painne, que noient n'en die, / Comfört que Saigremor l'en prie, / Et dist que noient n'en dira* »<sup>2071</sup>. Selon toute probabilité, il s'agit d'une allusion au duc Wenceslas, l'auteur de tous les poèmes de *Méliador*, allusion charmante non seulement par le fait de permettre de faire intervenir dans l'histoire un secret que Sagremor et le lecteur aimeraient percer, mais aussi parce qu'en établissant un rapport entre héroïne et le personnage réel, elle fait entrer Wenceslas dans l'action romanesque. Le thème des « médisants », insolite dans le contexte du roman, et dont Sagremor s'étonne, semble plutôt renvoyer à la situation réelle, car le mariage de Richard avec Anne avait aussi eu des détracteurs<sup>2072</sup>. Sebille chante :

*Faulz mesdisant plain d'envie  
Cudent il dont, par leur parler,  
De nous .II. faire departie ?*

*Nennil voir, en jour de ma vie,  
Mon coer de li ne quier oster.  
Faulz mesdisant ...*

*Tous jours li serai vraie amie,  
Car mieulz ne poroie assener  
M'amour qu'en li, quoi que nulz die.  
Faulz mesdisant, ...*<sup>2073</sup>

De même que Froissart qui intervient dans le roman comme narrateur présent dans le récit, tandis que sa position de poète dans la vie réelle y est incarnée par le rôle des écuyers romanesques, Wenceslas apparaît à la fois comme duc de Cornouailles et comme auteur des paroles de l'une des chansons.

<sup>2070</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 198, v. 28632-28633.

<sup>2071</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 198, v. 28636-28639.

<sup>2072</sup> Un chroniqueur anglais exprime le mécontentement inspiré par cette alliance ou bien par son côté financier en estimant que l'Angleterre paya trop cher pour la si petite portion de chair que représentait la princesse. AUTRAND, *Charles VI, op. cit.*, p. 149.

<sup>2073</sup> *Méliador*, éd. cit., t. III, p. 199, v. 28669-28678.

Nous ignorons ce que disait Froissart de son mécène dans les pages manquantes. Il est néanmoins évident que la trame de *Méliador* tourne essentiellement autour de la victoire sur le comportement anti-français et anti-courtois et est en phase avec l'œuvre politique du duc Wenceslas, tournée vers la bonne gouvernance, l'ordre public et vers la bonne entente et paix entre l'Empire, la France et l'Angleterre ; ceux-ci étaient une condition nécessaire de la prospérité de ses Etats, et notamment du Brabant, qui vivait pour essentiel de la production drapière et du commerce. L'idée de l'entente des princes, répandue dans les Pays Bas et possédant des partisans dans les cours royales de Prague, de Paris et de Londres, doit être considérée comme une partie du legs politique et littéraire du duc de Luxembourg et de Brabant.

### XIX.C

#### Les portraits du duc Wenceslas et l'art à la cour de Brabant

« *Syn suet ghelaet, syn scoen maniere ...* »<sup>2074</sup>

Les historiens de l'art s'accordent généralement sur l'importance artistique de la cour de Brabant sous le règne de Jeanne et de Wenceslas. Charles Sterling dit à ce sujet :

« Depuis fort longtemps, j'insistais sur l'importance artistique que devait avoir, à partir des années 1355-1360, la cour de Wenceslas duc de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, dont les résidences principales étaient Bruxelles et Luxembourg ... La cour de Wenceslas et de Jeanne de Brabant était un centre littéraire brillant qui attira Eustache Deschamps et Froissart. Mais le jeune duc ... ne s'intéressait pas moins à la peinture et si nous ne connaissons par les documents qu'un seul [peintre] qu'il s'attacha, dont l'activité se situe dans les années 1375-1385, d'autres artistes l'ont certainement précédé »<sup>2075</sup>.

Paradoxalement, nous n'avons conservé aucune oeuvre authentique brabançonne qui en témoignerait. On ne dispose que d'hypothèses et d'une liste des oeuvres existantes, pour la plupart des manuscrits enluminés, dont l'origine brabançonne est probable, mais dont le rapport avec la cour de Wenceslas reste

<sup>2074</sup> « Son regard doux, ses belles manières » ; *BY*, éd. cit., t. II, p. 257, v. 7469.

<sup>2075</sup> STERLING, *La peinture gothique à Paris*, op. cit., p. 176. Le peintre en question est Jan Van Woluwe. On connaît plusieurs peintres de la cour de Jeanne et de Wenceslas (voir *infra*).



incertain<sup>2076</sup>. On peut néanmoins dire pour résumer que selon ces opinions, l'art brabançon donna à la cour de France et à celle de Bohême des impulsions importantes dans les années 1350 (la *Bible de Jean de Sy* et le cycle généalogique de Karlštejn)<sup>2077</sup>. En Bohême, elles se fondirent avec la tradition locale et les influences italiennes, de sorte qu'un style impérial ou bohémien se forma qui se répandit ensuite dans l'Empire. La liste des manuscrits brabançons dressée par Patrick M. de Winter documente l'arrivée de cette influence bohémienne dans le Brabant. La « phase bohémisante » ou le « *weichstil* bohémien » commença à se manifester vers 1365, d'abord en Westphalie, puis dans les Pays Bas. Les exemples brabançons les plus remarquables en sont les miniatures ajoutées à la *Bible française* et un grand fragment de retable au Musée des Arts Anciens de Bruxelles qui est en rapport assez direct avec les peintures murales de la chapelle de Notre Dame à Karlštejn (« scènes de reliques »)<sup>2078</sup>. L'importance de l'influence bohémienne dans le Brabant se reflète également dans le roman Méliador, notamment dans les scènes où Agamanor, personnage symbolisant Wenceslas IV, se déguise en peintre<sup>2079</sup>.

Charles Sterling résume la situation du duc Wenceslas dans le contexte de l'art de l'époque :

« Wenceslas était avantageusement placé pour avoir accès à des exemplaires alors produits en Bohême ainsi que dans son Luxembourg ancestral avoisinant le Rhin. Ceci ne pouvait contribuer qu'à engendrer une hétérogénéité artistique dans le duché de Brabant »<sup>2080</sup>.

Plusieurs artistes de la cour de Wenceslas (dont le plus remarquable était Jan Van Woluwe), sont connus par leurs noms. Ils se consacraient surtout à

<sup>2076</sup> Dans le chapitre II.B, nous avons mentionné l'hypothèse portant sur le maître de la *Bible de Jean de Sy* et celui du cycle généalogique de Karlštejn, qui étaient probablement d'origine brabançonne. Pour la liste des ouvrages brabançons, établie par Patrick M. de Winter, voir notre Annexe n° V.2.

<sup>2077</sup> Cf. notre ch. II.B.

<sup>2078</sup> Musée royal de Bruxelles. Département de l'art ancien, n° inv. 4883 : *Scènes de la vie de la Vierge. La rencontre d'Anne et de Joachim. La naissance de la Vierge. La Vierge bénie par le Christ et couronnée par les anges. La présentation au temple.* Patrick M. de Winter date cette oeuvre vers 1370, le catalogue du musée le date vers 1400.

<sup>2079</sup> ZINK, « Les toiles d'Agamanor », art. cit. ; et notre ch. XI.B.

<sup>2080</sup> DE WINTER, *La bibliothèque de Philippe le Hardi*, op. cit., p. 229 sqq.

l'enluminure et à la reliure des livres<sup>2081</sup>, mais on connaît aussi des peintres-décorateurs, notamment Jan Capruyn qui, chaque année, ornait le carrosse de Jeanne et repeignait les blasons et les bannières, et Kerstiaen van Alsinghen, « *de schilder* », qui décora en 1377-1378 le grand carrosse ou voiture de la duchesse. Ce dernier collabora également à l'ornementation picturale sur l'armure de Wenceslas pour un tournoi à Luxembourg (1377) et exécuta encore pour les ducs une autre oeuvre qui n'est pas spécifiée, mais pour laquelle il reçut une récompense en forme de rente viagère<sup>2082</sup>.

Il ne reste plus rien de ces oeuvres d'art créées à la cour de Brabant au XIV<sup>e</sup> siècle. On conserve plusieurs portraits de Wenceslas dus à une certaine « floraison de l'iconographie posthume de Wenceslas »<sup>2083</sup>. Non sans raison, ces portraits sont censés avoir été peints au XV<sup>e</sup> siècle selon des originaux exécutés du vivant du duc Wenceslas. Dans ce contexte, il n'est pas peut-être sans intérêt de noter que *Méliador* apporte un témoignage sur l'art du portrait à la cour de Bruxelles (Tarbonne) : l'un des tableaux peints par Agamanor était un portrait de ce dernier et de l'élue de son coeur, Phénonée<sup>2084</sup>. Il existe un certain nombre de travaux défendant l'idée d'une influence de l'art du portrait bohémien sur celui des Pays Bas. Dieter Jansen soutient par exemple que les portraits des saints peints par le maître Thierry (*magister Theodoricus*) dans la chapelle de la Sainte Croix (ou de Tous les Saints) au château de Karlštejn influencèrent le style de Jan Van Eyck<sup>2085</sup> ; selon Colin Eisler, les influences bohémiennes sont également perceptibles dans la peinture de Robert Campin<sup>2086</sup>.

Nous nous intéresserons néanmoins surtout dans ce chapitre à la provenance des portraits de Wenceslas, qui peuvent compléter certains de nos propos et servir ainsi de sources historiques.

---

<sup>2081</sup> Pour la liste des livres et manuscrits à peintures et des noms des enlumineurs et relieurs figurant dans les comptes ducaux, voir notre Annexe n° VI.

<sup>2082</sup> DUVERGER, *Brussel als kunstcentrum*, op. cit., p. 57-58.

<sup>2083</sup> STERLING, « L'art de portrait », art. cit., p. 296.

<sup>2084</sup> Cf. notre ch. XI.B.

<sup>2085</sup> Jarmila VACKOVÁ, *Van Eyck*, Praha : Academia, 2005, p. 162 *sqq.*, citant l'opinion de Dieter JANSEN, *Similitudo. Untersuchungen zu den Bildnissen Jan van Eycks*, Köln-Wien : Böhlau, 1988.

<sup>2086</sup> EISLER, *The Thyssen-Bornemisza Collection*, op. cit., p. 14.

1. Wenceslas, duc de Luxembourg, dans le Recueil d'Arras  
(Arras, Bibliothèque municipale, ms. 266)



*Wenchelijn, premier duc de Luxembourg frere de Charles IIIe. Empereur Roy de Boheme*

On y trouve une copie du plus ancien portrait connu de Wenceslas qui représente le duc dans sa jeunesse. Selon l'inscription en dessous du buste (« *Wenchelijn, premier duc de Luxembourg, frère de Charles IIIe. Empereur Roy de Boheme* »), l'original devait dater d'après l'érection du Luxembourg en duché et d'avant la joyeuse entrée de Jeanne et de Wenceslas dans le Brabant, son titre de duc de Brabant n'y étant pas mentionné. En même temps, la note désigne Charles IV comme empereur,

Le *Recueil d'Arras*, collection de 289 portraits dessinés à la sanguine et à la pointe de graphite et datant de 1560 environ, est attribué sans certitude à Jacques Leboucq (Le Boucq), artiste valenciennois mort en 1573. Les copies de Leboucq sont « empreintes de stylisation maniériste qui néglige le détail véridique d'une physionomie ... »<sup>2087</sup>.

<sup>2087</sup> STERLING, « L'art de portrait », art. cit., p. 293.

ce qui permet de préciser encore la datation de l'original fait selon toute probabilité entre le 5 avril 1355, date où Charles fut couronné l'empereur, et la mort de Jean III de Brabant. Wenceslas était alors âgé de dix-huit ans. La coiffe du duc correspond à l'usage du XIV<sup>e</sup> siècle et du début du siècle suivant<sup>2088</sup>.

Charles Sterling, qui a consacré deux articles à une étude comparative de tous les premiers portraits indépendants connus, a découvert une frappante ressemblance entre ce portrait de Wenceslas et le portrait en aquarelle de Louis II d'Anjou (+ 1417). Tous deux rappellent fortement le style des *Très Riches Heures* du duc de Berry, exécutées entre 1411 et 1416 par les frères de Limbourg. Il s'avère donc possible que le portrait copié par Leboucq fût lui-même une copie de l'original de 1355, faite à la requête du neveu de Wenceslas Jean, duc de Berry (+ 1316), dans l'atelier des frères de Limbourg. Le costume du XIV<sup>e</sup> siècle fut alors mis à jour. On sait que Jean de Berry avait possédé une galerie des portraits dans son château de Bicêtre, disparue dans l'incendie de 1412. Ces deux effigies pouvaient donc être une tentative de reconstituer la collection brûlée<sup>2089</sup>.



## 2. Le duc bleu de la collection Thyssen-Bornemisza au château de Rohonc. Musée de Lugano-Castagnola

Le seul portrait de Wenceslas conservé en forme de tableau en couleur fut peint entre 1400 et 1415, dates résultant de l'analyse du style et de l'analyse technique, son costume, sa robe et son chaperon bleus ne pouvant être antérieurs

<sup>2088</sup> Frederyk LYNA, art. cit., p. 322.

<sup>2089</sup> STERLING, « L'art de portrait », art. cit., p. 299, 300

au début du siècle<sup>2090</sup>. Wenceslas a les yeux bleus, les cheveux courts et un aspect relativement jeune :

« Sa joue rose et lisse voisine avec des cheveux bruns presque noirs ; en effet, partout où elle est rasée, sa peau est ombrée d'un poudroisement grisâtre. L'oeil bleu foncé légèrement levé et chargé d'un regard grave, la lèvre d'un rouge vif, la grande oreille délicatement modelée, le profil sans beauté dégagé du fond avec une franchise implacable, tous ces traits composent un ensemble d'une vie saisissante. C'est une vie toute charnelle, vulnérable, touchante. Elle est transcrite par l'artiste sans le secours d'une stylisation appuyée. C'est là une définition de l'homme tirée simplement d'une observation aigüe de son apparence familière ... »<sup>2091</sup>.

L'ouvrage est attribué à un maître franco-flamand, contemporain de Jean Malouel (vers 1365-1419, oncle maternel des frères de Limbourg), et est considéré comme la réalisation la plus avancée de l'art du portrait septentrional, anticipant l'ars nova et le réalisme des portraits de Robert Campin<sup>2092</sup>.

Le portrait de Wenceslas vêtu de bleu correspond aux mentions dans les inventaires de Marie d'Autriche. Celui de 1516 mentionne « *Ung autre tableau du chief du duc bleu (?)* [ou « *Wen* » comme le suggère Jozef Duverger] *de Brabant* », l'autre, établi en 1523-1524, indique « *Item, ung autre tableau d'un personnage habillé d'une robe et chapperon bleu, a court cheveux; fait apres le premier duc de Brabant ; le fond noir ou est escript Wayssellauws* »<sup>2093</sup>. Remarquons seulement que l'inscription Wayssellauws n'apparaît plus sur le tableau de la collection Thyssen, ayant été effacée et reproduite ensuite au dos du panneau, sur lequel il fut peint à l'origine avant d'être plus tard transposé sur toile. Avant cette transposition, le revers portait l'inscription « *Wenchcaius Dux Brabantiae in antiquitate 34 tum annorum* ».

<sup>2090</sup> STERLING, « L'art de portrait », art. cit., p. 292.

<sup>2091</sup> STERLING, « L'art de portrait », art. cit., 290 et « Un tableau inédit », art. cit., p. 39.

<sup>2092</sup> DUVERGER, « Jan van Woluwe van Brussel en de portretten van Wenceslas van Bohemen », art. cit., p. 7-18 ; EISLER, *The Thyssen-Bornemisza Collection, op. cit.*, p. 18 sqq, 34-39.

<sup>2093</sup> LYNA, art. cit., selon l'*Inventaire des vaisselles, bijoux, tapisseries, peintures, manuscrits etc.*, marguerite d'Autriche, régente et gouvernante des Pays-Bas, dressé en son palais de Malines, le juillet 1523. (Communiqué par Michelant, in : *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3<sup>e</sup> série, 12 (1871), p. 66) ; selon Jules FINOT, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures 1790*. Archives civiles, série B. Chambre des Comptes, t. VIII, Lille : Danel, 1895, p. 210.



On admet que le portrait conservé est une copie d'un tableau plus ancien, aujourd'hui perdu, et datant d'entre février 1371 et février 1372. Le tableau original pouvait représenter le duc en prière, peut-être tête nue, attitude suggérée

par sont regard levé vers le haut<sup>2094</sup>. Toutefois, l'absence des mains jointes est frappante. Charles Sterling dit que « nous avons la certitude que le tableau ... n'est pas un fragment d'un portrait orant ... dont les mains jointes auraient été coupées »<sup>2095</sup>. Wenceslas passa la moitié de la période envisageable pour datation de la peinture en prison. Sa captivité, jalon important dans la vie privée et sans nul doute aussi religieuse de Wenceslas, pouvait donc constituer la raison principale de l'exécution du portrait original<sup>2096</sup>.

On comprendrait l'importance de ce tableau, qui devait peut-être évoquer la présence du duc captif à ses proches, en particulier à son épouse, qui fit dire tous les jours des prières publiques pour son retour. Le tableau conservé est petit (34,4 cm x 25,4 cm), et l'original pourrait bien avoir été conçu pour cette occasion, voire accompagner la duchesse pendant ses voyages liés à ses démarches en vue de la libération du duc. Cette explication, qui est en rapport avec la date indiquée sur le revers du tableau, nous paraît plus convaincante que celle de Charles Sterling, qui propose l'idée selon laquelle le tableau faisait partie du diptyque ou triptyque commandé par la duchesse Jeanne en 1384 et représentant probablement la duchesse et le duc défunt, à la manière du *Parement de Narbonne*<sup>2097</sup>. Il nous semble que seuls les portraits où Wenceslas apparaît à droite (au sens héraldique), c'est à dire au profil vu de droite par son spectateur (comme par ex. sur celui de 1355) pouvaient remplir cette fonction. L'assertion de Charles Sterling selon laquelle ce tableau pourrait aussi avoir été fait pour la galerie de portraits d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant à partir de 1406, qui épousa Elisabeth de Görlitz, petite-fille de l'empereur Charles IV, en 1409, s'avère elle aussi problématique<sup>2098</sup>. Les raisons dynastiques en seraient assez évidentes, mais pas les motivations pratiques : Antoine, successeur de sa tante, hérita également de ses collections de tableaux, parmi lesquels sans nul

---

<sup>2094</sup> STERLING, « *L'art de portrait* », art. cit., .

<sup>2095</sup> STERLING, « *L'art de portrait* », art. cit., p. 300.

<sup>2096</sup> Cf. notre chapitre XV.C.

<sup>2097</sup> STERLING, « *L'art de portrait* », art. cit., 300.

<sup>2098</sup> On ne trouve au reste aucun appui pour elle dans les sources. Cf. DUVERGER, « *Jan van Woluwe van Brussel* », art. cit., p. 16.

doute quelques portraits de feu le duc, et la raison d'y ajouter un autre n'aurait donc résidé que dans une mise au goût du jour d'un portrait ancien ; et si le tableau devait se trouver originellement à Malines (selon les inventaires mentionnés), il est à noter que cette seigneurie ne faisait pas partie de l'héritage d'Antoine, mais de celui de son frère aîné Jean sans Peur<sup>2099</sup>. Il serait donc plus logique d'attribuer le tableau de la collection de Thyssen à ce dernier. Toutefois, selon une autre hypothèse, Philippe le Hardi et ses héritiers possédaient eux aussi un autre tableau de Wenceslas (n° 3).

La majeure partie des portraits autonomes du XV<sup>e</sup> siècle étaient des portraits « dynastiques », représentant les membres d'un lignage et parfois copiés pendant des décennies, comme c'est le cas pour le portrait suivant. Les galeries de portraits dynastiques semblent avoir été d'une importance capitale pour la préservation des portraits du duc.

### **3. Le portrait de Bruges. Les représentations de Wenceslas par Antonio de Succa<sup>2100</sup>**

Antonio de Succa travailla sur ses *Mémoriaux*, recueil de textes et de dessins, dans les années 1601-1615, ayant été commissionné par les archiducs Albert et Isabelle pour rechercher et copier les portraits de princes défunts. Ses dessins sont généralement regroupés selon les lieux où les originaux se trouvaient alors et où ses dessins furent faits. L'œuvre de Succa d'une qualité supérieure au *Recueil d'Arras* est jugée assez fidèle aux originaux. Le portrait de Wenceslas figurant dans les *Mémoriaux* fut en outre élaboré avec un soin particulier. Il est dessiné avec un crayon et achevé par endroits à la plume et au lavis.

---

<sup>2099</sup> UYTTEBROUCK, *Le gouvernement, op. cit.*, t. I, p. 46 *sqq.*

<sup>2100</sup> *Mémoriaux* d'Antonio de Succa, Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup>, Bruxelles, ms. II. 1862, t. I, fol. 5.





Succa l'a réalisé le 10 mai 1615 au château de Bruges selon un tableau que Lyna date du XIV<sup>e</sup> siècle, eu égard à la coiffe du duc<sup>2101</sup>, cette même coiffe

<sup>2101</sup> LYNA, art. cit., p. 323.

étant considérée par Sterling comme contemporaine à l'époque de Philippe le Bon, duc de Bourgogne de 1419 à 1467<sup>2102</sup>. La main de Wenceslas semble elle aussi trahir le temps de Philippe le Bon et de Rogier van der Weyden. Antonio de Succa a indiqué sur son dessin les couleurs du tableau. Le duc était vêtu d'une coiffe bleue (« *blau* »), et d'une robe ou d'un manteau rouge (« *root* ») à col multicolore (« *bont* »). Le portrait représente Wenceslas peu après la quarantaine. Le dessin est accompagné de l'inscription « *Wencelijn de Bohemia, hertoghe van Brabant, traude vrau Johanna doochter van Johan de derde hertoge van Brabant* »<sup>2103</sup>.

Lyna et Duverger ont émis plusieurs hypothèses sur ce tableau, tentant de l'attribuer au pinceau de Jean Van Woluwe, peintre à la cour de Jeanne et de Wenceslas. Cet artiste était non seulement un grand enlumineur, nommé enlumineur de cour, mais peignit également un triptyque pour Jeanne de Brabant et décora pour elle une horloge portative (1384) ainsi que les murs d'un couloir conduisant de la salle d'apparat à la chapelle du palais (1386)<sup>2104</sup>. En mars 1384, un « *tablel* » de son atelier fut offert à Philippe le Hardi lors de la visite de ce dernier auprès de sa tante à Bruxelles. Cet ouvrage de Jean de Woluwé coûta 10 francs, plus cher donc que le triptyque (diptyque) réalisé pour Jeanne<sup>2105</sup>. Ce tableau précieux resta probablement dans les collections du duc de Bourgogne, on ne peut donc pas exclure qu'il se soit agi alors d'un grand portrait de Wenceslas, refait sous Philippe le Bon et copié ensuite par Succa dans ses *Mémoriaux*<sup>2106</sup>.

<sup>2102</sup> STERLING, « L'art de portrait », art. cit., p. 295.

<sup>2103</sup> LYNA, art. cit., p.322.

<sup>2104</sup> DUVERGER, « Jan van Woluwe van Brussel en de portretten van Wenceslas van Bohemen », art. cit., p. 7-18, ici p. 7 (selon AGR, CC, reg. n° 2369 : « *Gegeven Johan Van Woluwe, den verlichter, van eenen orloy te verlichtene, dat men Mynvrouwen na pleecht te vueren : iiij pet.* » ; reg. n° 17144 : « *xxx marcii (1386, n. st.), ex parte domine ducisse, relatione receptoris Brabantie, Johanni de Woluwe, pictori, pro ymaginibus in curia factis in via qua de aula itur ad capellam : xiiij franc.* »).

<sup>2105</sup> Payés le 19 mars 1384 ; PROST, *Inventaires*, éd. cit., t. II, n° 1066.

<sup>2106</sup> Il faut là aussi refuser l'hypothèse selon laquelle le portrait dessiné par Antoine de Succa faisait partie du triptyque en question, car le duc devrait se trouver à droite (au sens héraldique).

Les *Mémoriaux* ne sont cependant pas le seul volume où on trouve une copie du tableau de Bruges. Succa réalisa en 1599 pour l'hôtel de ville d'Anvers



vingt-cinq portraits des ancêtres du roi d'Espagne, qu'il utilisa vraisemblablement aussi pour illustrer une partie de la *Chronique des ducs de Brabant* d'A. Barlande publiée en 1600 par J. B. Vrients<sup>2107</sup>.

Dans cette chronique, on trouve également une gravure représentant Jeanne et Wenceslas visiblement inspirée du tableau de Bruges, sur lequel le duc apparaissait avec la même coiffe ornée d'un joyau au milieu. Dans la chronique de Barlande, la figure du duc est néanmoins tournée de trois-quarts pour pouvoir être placée à droite de son épouse. Sa coiffe dut être développée, probablement avec imagination, afin de compléter ses parties cachées sur l'original représentant Wenceslas de profil – à supposer que l'on n'admette pas l'hypothèse de Frederyk Lyna, qui est d'avis que le couple figurant sur la gravure pouvait déjà apparaître sur le triptyque commandé par Jeanne de Brabant à Jan Van Woluwe en 1384. Même dans ce cas, on se serait d'ailleurs plutôt attendu à des portraits de profil (celui de Wenceslas aurait dû être inverse par rapport au dessin de Succa) et non pas de trois-quarts.

<sup>2107</sup> Bernadette BODSON, « Antonio de Succa », in : *Dictionnaire des Peintres belges*, BALaT. Belgian Art Links and Tools, [www.balat.kikirpa.be](http://www.balat.kikirpa.be), 2007 ; *Ducum Brabantiae Chronica* HADRIANI BARLANDI item *brabantiados Poema* MELCHIORIS BARLAEI. *Iconibus nunc primum illustrata aere ac studio* JOAN. BAPT. VRIENTI, *opero quoque Nob. viri Antoni de Succa*. Antverpiae, 1600, p. 57

La galerie de portraits de l'hôtel de ville d'Anvers réalisée par Succa a disparu à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais on trouve une autre série de portraits des ducs de Brabant dans le Musée national du château de Versailles et des Trianons<sup>2108</sup>. Le portrait de Wenceslas (MV 4000 ; INV 2025 ; H 0,65 m ; L 0,57 m) datant du XVII<sup>e</sup> rappelle la



gravure de la chronique de Barlande, le buste étant tourné de trois quarts et coiffé de la même manière, avec le joyau au-dessus du front. Ce portrait semble avoir été fait selon la gravure de la chronique de Baarlandus, car les couleurs des vêtements du duc diffèrent par rapport au tableau de Bruges, le dessin de Succa indiquant pour celui-ci la couleur bleue de la coiffe. La série dont fait partie ce portrait n'a probablement pas fait objet d'étude<sup>2109</sup>.

Le tableau de Bruges copié en 1615 par Antonio de Succa possédait un détail curieux : Wenceslas tenait entre deux doigts de sa main gauche un œillet. Les historiens de l'art lient la symbolique de l'œillet au mariage, à la fidélité des époux ou à la promesse conjugale. Fernand Mercier rappelle un rituel de mariage pratiqué à la cour bourguignonne, attesté par les ambassadeurs de Brandebourg à l'occasion du mariage de Maximilien I<sup>er</sup> et de Marie de Bourgogne (1477). Les Brandebourgeois racontaient :

« Donnant suite à l'invitation, le duc Maximilien chevaucha vers le château ducal à onze heures de la nuit. Il y avait une telle foule de peuple qu'il fut, ainsi que ses princes et seigneurs, bien des fois bousculé de ci, de là, et que pendant longtemps il ne lui fut pas possible d'arriver à l'escalier. Il l'atteignit enfin. Il fut salué par les dames

<sup>2108</sup> Nous nous demandons d'ailleurs si cette série (incomplète) n'est pas justement celle perdue d'Anvers, car le portrait de Wenceslas correspond aux deux autres réalisés par Antonio de Succa.

<sup>2109</sup> Claire CONSTANS, *Musée national du château de Versailles et des Trianons*. Catalogue des Peintures, Editions de la Réunion des musées nationaux, 1980, n° 4860.

et selon une habitude du pays reçu par un baiser. Il lui fut ensuite donné à entendre comment et où Marie avait caché un oeillet sur elle et que, suivant la coutume, il avait à le chercher. Sur ce, il commença à chercher tout honnêtement avec deux doigts pour saisir la fleur, mais il ne put la trouver sans avoir, sur le conseil de l'évêque de Trèves, ouvert le vêtement de la jeune fille »<sup>2110</sup>.

Cet épisode offre donc l'interprétation suivante de l'oeillet : tenu par une femme ou une jeune fille, il peut symboliser sa virginité, sa promesse au mariage, le fait qu'elle n'est pas encore (re)mariée ou qu'elle va se marier bientôt, tandis que l'homme à l'oeillet est un homme marié. Le portrait de Bruges représentait donc probablement Wenceslas en époux, avec l'oeillet dans la main gauche, du côté donc, où devait se tenir son épouse, comme on le voit sur la gravure de la chronique de Barlande. Le commentaire d'Antonio de Succa disant que « *Wencelijn de Bohemia, hertoghe van Brabant, traude vrau Johanna doochter van Johan de derde hertoghe van Brabant* » (Wenceslas de Bohême, duc de Brabant, épousa Jeanne, fille de Jean le troisième, duc de Brabant) semble ainsi préciser le message de l'oeillet, indiquant le nom et l'origine de l'épouse du duc. Il se peut néanmoins que Succa ne fasse que reproduire (ou traduire) une inscription figurant sur le tableau, sans laquelle il serait d'ailleurs impossible d'identifier la personne représentée. Notons qu'il néglige de mentionner son titre de duc de Luxembourg (qui manque également sur le portrait de la collection Thyssen).

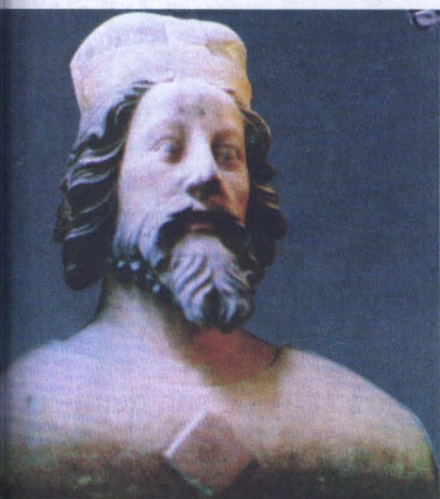
Or, si le tableau de Bruges a bien été offert à Philippe le Hardi comme le suppose Jozef Duverger et est devenu par la suite portrait dynastique officiel du duc Wenceslas, l'oeillet tenu par lui était probablement doté d'un sens politique ou dynastique non négligeable. Combiné avec le titre de duc de Brabant, sa seule dignité mentionnée, avec l'allusion à son mariage, il exprime selon toute probabilité le fait que Wenceslas était duc de Brabant du chef de sa femme. Cette interprétation dynastique et historique de l'oeillet entre les doigts de Wenceslas, favorable à la succession bourguignonne, semble également être en parfait accord avec l'attention particulière dont la période du gouvernement de Jeanne et Wenceslas était alors l'objet : en effet, le second livre des *Brabantsche Yeesten* portant sur le règne de ce couple ducal a été achevé vers 1432, suivi

---

<sup>2110</sup> Fernand MERCIER, « La valeur symbolique de l'oeillet dans la peinture du moyen-âge », in : *Revue de l'art ancien et moderne*, t. LXXI, Paris 1937, p. 223-236, ici p. 233.

Une autre oeuvre importante de l'historiographie brabançonne, la *Chronica obilissimorum ducum Lotharingiae et Brabantiae ac regum Francorum* de la plume d'Edmond de Dinter. Et ce fut aussi à cette même époque que Philippe le Bon, duc de Brabant depuis 1430, fit ériger le tombeau de la duchesse Jeanne dans l'église des carmes de Bruxelles<sup>2111</sup>.

### Le buste du triforium de la cathédrale saint Guy de Prague



Si le portrait précédent plaçait Wenceslas dans la lignée des ducs de Brabant, son effigie placée dans le triforium de la cathédrale saint Guy parmi vingt et un bustes des membres de la famille de Luxembourg et de quelques éminents personnages de la cour est dû à son titre de duc de Luxembourg.

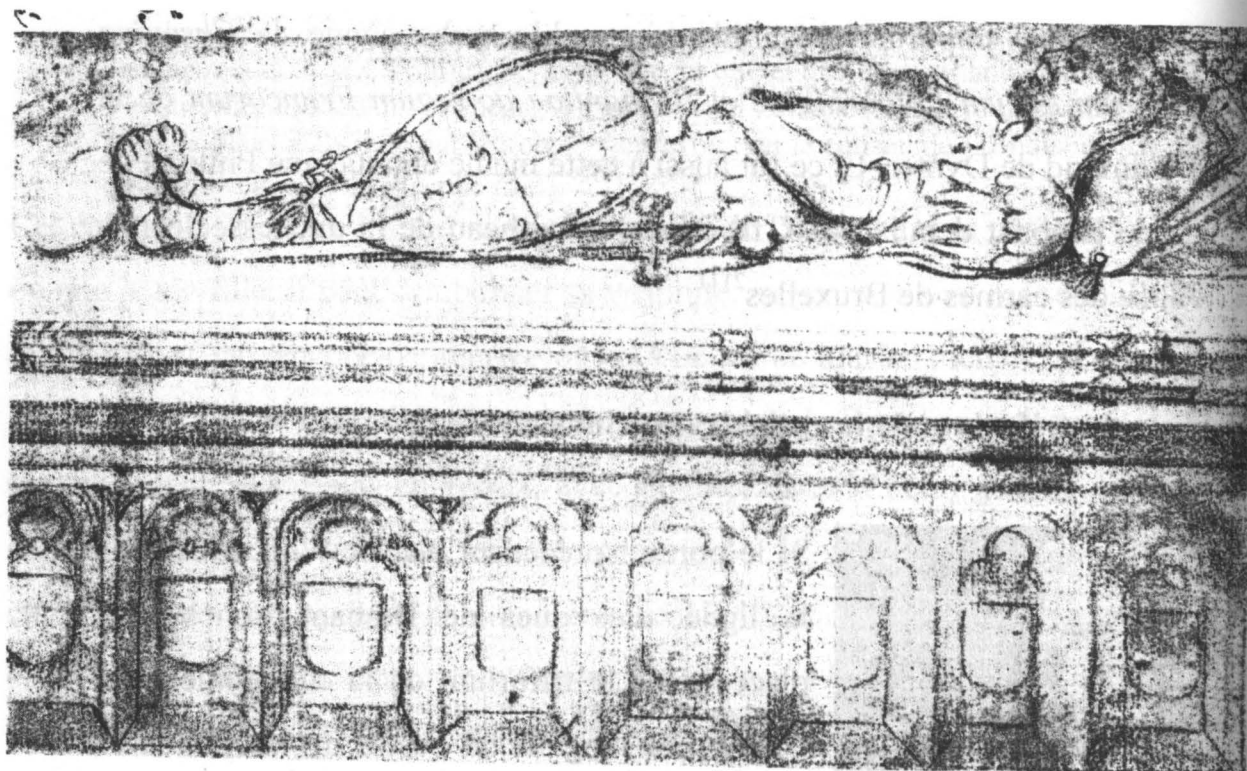


La représentation du duc dans la cathédrale n'a cependant aucun rapport avec son apparence réelle. Elle s'inspire de l'iconographie de saint Wenceslas, notamment de la statue réalisée par Henri Parler pour la chapelle saint Wenceslas de la cathédrale de Prague en 1373, qui copie fidèlement le crâne du saint patron<sup>2112</sup>. Le duc est par conséquent fort barbu, alors qu'on ne le voit ailleurs que glabre ou éventuellement avec une petite moustache. Seule la statue de son tombeau le représentait avec une petite barbe<sup>2113</sup>.

<sup>11</sup> Cf. CHEVALIER-DE GOTTAL, *op. cit.*, p. 154-170 et notre ch. XV.C.

<sup>12</sup> NEUBERT, STEJSKAL, *Umění*, *op. cit.*, p. 172 sqq et 177.

<sup>13</sup> L'image suivante est tirée de l'article de Christian GREGOIRE, « La restauration du musée de Wenceslas à l'abbaye d'Orval », art. cit.



LE TOMBEAU DE WENCESLAS, D'APRÈS LE DESSIN DE BLANCHARD

Le buste de Wenceslas dans le triforium est placé entre ceux de son demi-frère Jean-Henri, marquis de Moravie, et de Beneš de Weitmile, chanoine de Prague et chroniqueur de la cour de Charles IV.

### 5. Autres portraits de Wenceslas

Un autre portrait de Wenceslas se trouve dans une œuvre imprimée au XVII<sup>e</sup> siècle, *Les Pourtraicts de tous les souverains et ducs de Brabant, recueillez de divers cabinetz originaux antiques, desseignez par Jean Meysens*, comportant une série de gravures des bustes baroquisés des ducs de Brabant<sup>2114</sup>. Le portrait de Wenceslas est le trente-neuvième de la série, ses prédécesseurs allant de Pépin de Landen au duc Jean III de Brabant. Les portraits indiquent le nom de l'artiste dont l'oeuvre avait servi de modèle aux bustes, excepté les trente-huit premières effigies, signées par le graveur lui-même, qui n'avait aucun modèle à sa disposition pour eux.

<sup>2114</sup> Anvers, s.d. (vers 1661).



WENCE SLAVS, de Boheme, fils puysné de Bourbon, frere de l'Empereur, CHARLES IV. Côté de Luxemb. le Marquis d'Arlon et les Côtés de Duché le Comte de Luxemb. se maria a IRANNE n'istit aucuns enfans. Il mourut lan 1382. enter au Pays de Limbourg.



JEAN Roy de Boheme et de BEATRICE de qui luy donâ en avancement de ce mariage la de Chiny, de la Roche et de Durhuy, et erigea en titre fille de IRAN III. Duc de Brab. duquel mariage il ré en l'Abbaye d'Orival, qui avoit fondé

H. van Eyck pinxit

Petr. de Jode sculp.

L'effigie de Wenceslas est donc la première à porter le nom du peintre, auteur du modèle reproduit. A gauche des armures du duc, on trouve la mention « H. van Eyck pinxit », alors qu'à droite, on lit « Petr. De Jode sculp. », ce dernier étant le graveur, contemporain de Meyssens. En revanche, sous nom du peintre, on ne peut imaginer personne d'autre que Hubert van Eyck, né peut-être à Maaseik dans les années 1360 (vers 1366 ?) et mort à Gand en 1424.



Le portrait de Wenceslas est le seul renvoyant à H. van Eyck, les autres ayant pour originaux les oeuvres de Jean van Eyck, Rogier van der Weyden, etc. Il est cependant assez précaire de se fier entièrement à cette indication, l'effigie de Charles le Téméraire étant attribuée quant à elle à Jean Van Eyck, ce qui est exclu en raison de la chronologie. Sous le portrait de Jeanne de Brabant ne figure au contraire aucun nom de peintre. Malgré cela, il ne faut pas rejeter cette idée, car on sait que Jan Van Eyck peignait les ducs de Brabant (Valois-Bourgogne) et était également chargé de représenter les ducs défunts<sup>2115</sup>.

En dessous du buste de Wenceslas coiffé d'un casque baroque, on lit la devise du duc, « *Transit dum placet* », qui n'est peut-être pas plus originale que son casque, du moins ne nous l'avons pas trouvée ailleurs.



Mentionnons encore un tableau que Frédéric Lyna prenait pour un autre portrait à l'oeillet de Wenceslas, l'ayant comparé avec le dessin d'Antonio de Succa. Ce tableau, alors de la collection Ch. Du Bourg (Perreux, France), a été exposé lors de l'exposition des primitifs français, et publié par Henri Bouchot dans le catalogue de l'exposition<sup>2116</sup>. Le portrait d'un jeune homme âgé de 30 à 35 ans, pris jadis pour l'oeuvre de Memling et d'Antonello de Messine, est daté par Bouchot de 1470 environ (selon l'habit et la calotte) et attribué à l'Ecole de la Loire, toute attribution à un flamand étant rejetée. Joseph Duverger estime que l'opinion de Lyna est difficile à soutenir.

<sup>2115</sup> Elisabeth DHANENS, *Hubert und Jan Van Eyck* (Aus dem Niederländischen von Hugo Beyer und Anette De Wachter), Königstein im Taunus : Karl Robert Langewiesche Nachfolger, 1980, p. 136-141 sqq.

<sup>2116</sup> Henri BOUCHOT et al., *Exposition des Primitifs français au Palais du Louvre (Pavillon de Marsan) et à la Bibliothèque nationale*, Paris : Palais du Louvre et Bibliothèque Nationale, avril 1904, p. 26 sqq.

Le nombre considérable des portraits de Wenceslas connus reflète le vif intérêt dont il jouissait après sa mort auprès de ses parents et successeurs et vient ainsi compléter l'image du duc que nous avons exposée dans cette thèse.

## Conclusion

Nous avons entamé notre recherche sur Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant, entre le Saint Empire romain et la France (1337-1383), en nous proposant de nous pencher sur la question posée par André Uyttebrouck : « Avons-nous vraiment affaire à une tête brûlée dont le règne fut absolument catastrophique, ou bien nous trouvons-nous en présence d'un génie politique méconnu ? »<sup>2117</sup> La formulation de cette question reflète essentiellement le fait que le règne et le personnage de Wenceslas n'avaient pas jusque là été étudiés dans une perspective européenne. Les jugements portés sur le règne du duc ne prenaient donc pas en considération l'entente instaurée entre la France et l'Empire mise en oeuvre par les Valois et les Luxembourg, ni le rôle du duc dans la réalisation de ce projet politique. Sur la base de ce qui précède, nous pouvons conclure que Wenceslas est plutôt « un génie politique méconnu » qu'« une tête brûlée ».

L'amitié et l'étroite collaboration des Luxembourg avec les rois de France, qu'il s'agisse des derniers Capétiens ou de leurs successeurs de Valois, avaient permis aux comtes de Luxembourg, Henri VII et Jean, roi de Bohême, de s'imposer dans l'Empire. Récoltant les fruits des efforts de ses ancêtres, l'empereur Charles IV associa ses neveux Valois, fils de sa soeur Bonne et de Jean le Bon, à sa politique impériale en leur qualité de princes de l'Empire (respectivement dauphin de Viennois et comte de Bourgogne), et les assista toujours par ses conseils, de même qu'un autre de leurs oncles maternels, son demi-frère Wenceslas.

Wenceslas s'engagea avec succès au premier plan des affaires européennes. On ne rencontre, tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle, aucun autre personnage jouissant d'une influence comparable à la fois à la cour impériale et à celle de France, manifestée lors des cérémonies par ses prérogatives de tenir la bride du cheval de l'empereur et de porter le glaive impérial, par sa place

---

<sup>2117</sup> André UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché de Brabant au bas moyen âge (1355-1430)*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles, 1975, t. I et II, ici t. I, p. 34.

l'honneur à côté du roi lors des festivités du couronnement à Reims, ainsi que par ses fonctions de vicaire et de chef de la *landfriede*, mais aussi par les faveurs matérielles, dont il bénéficiait et qui comprenaient la jouissance de biens impériaux aussi bien que d'une rente et de fiefs français.

Le duc Wenceslas était au service de l'universalisme de Charles IV, comme on le voit particulièrement bien à travers le roman *Méliador*, une fiction inspirée par la politique franco-impériale mise en oeuvre par les Luxembourg et les Valois. Ce dernier roman arthurien en vers, écrit à l'instigation du duc, représente au moyen de motifs et de procédés littéraires vénérables voire rémodés, la société chevaleresque universelle présidée par Arthur, image romanesque de l'empereur, et dans lequel la force des valeurs chevaleresques, soutenue par la force des armes de leurs adhérents combattrait tout comportement outrageant, violent et anti-courtois et fera régner la paix dans toute l'Europe. Wenceslas figure dans le roman *Méliador* comme duc de Cornouailles et père de Méliador (Philippe le Hardi) ; il ne joue donc pas un rôle très actif, mais est tout d'abord l'un des piliers, sur lesquels repose la hiérarchie du monde « arthurien » de Froissart, ce qui correspond bien à sa politique réelle. Wenceslas contribuait en effet à la cohésion du monde occidental en aidant à conclure les mariages de ses neveux et nièces et de ceux de sa femme Jeanne de Brabant. La trame du roman présentait une actualité politique, car son dénouement symbolise la fin de la guerre franco-anglaise. Narrateur toujours présent dans le récit comme témoin oculaire de l'action, Jean Froissart était fasciné par Wenceslas et son engagement et adhérait sans réserve aux idées exprimées dans le roman.

Si Wenceslas n'est pas le héros principal du roman *Méliador*, un rôle plus important lui est dévolu dans la *Prison Amoureuse* du même auteur. Ce *dit* contient le récit allégorique de la bataille de Baesweiler et de la captivité de Wenceslas qui s'ensuivit. Quoique assez malmené par la Fortune, Wenceslas y apparaît comme Rose, défenseur de la Justice, de la Pitié et de la Raison. Dans le *ronce*, de même que dans les chroniques de Froissart, Wenceslas est auréolé des qualités d'un souverain idéal et d'un défenseur de l'ordre public.

Le duc Wenceslas était dans un certain sens un prince « à l'ancienne », incarnant les valeurs féodales vouées à la disparition. Si son beau-père Jean III, duc de Brabant, était un souverain moderne et « machiavélique » qui, en poursuivant son propre profit et celui de ses Etats et en manœuvrant habilement dans ce but entre la France, l'Empire et l'Angleterre, eut parfois recours à la dissimulation et à la félonie, Wenceslas ressemblait plutôt à son père Jean de Bohême, dit l'Aveugle. Si lui aussi se consacra à l'administration et au bon développement de ses Etats, à la protection de ses sujets et à une expansion plutôt paisible réalisée par des achats, ces buts ne l'empêchaient aucunement de travailler pour l'empereur, d'être un loyal allié de la France et de participer à de grands objectifs impliquant l'avenir de l'Occident latin. Sa capacité à harmoniser les nombreuses activités induites par sa position était probablement due aussi au fait qu'il partageait la souveraineté sur le Brabant avec son épouse Jeanne de Brabant, d'où une plus grande disponibilité pour ses fréquents voyages et missions.

Notre recherche souligne l'énorme importance accordée par les ducs de Brabant à leur famille. Signalons d'abord qu'à l'exception de la mésentente entre Jeanne et Wenceslas au début de la guerre entre la Flandre et le Brabant (1356), le couple ducal du Brabant agit toujours en parfait accord. A défaut d'enfants et héritiers, Wenceslas et Jeanne attachaient une attention frappante à leurs rapports de parenté en tout genre. Outre les contacts étroits avec la famille de l'empereur et celle du roi de France, il faut aussi considérer leur réconciliation avec le couple comtal de Flandre, Louis de Male et Marguerite de Brabant, après la guerre de la succession de Brabant (1356-1357), et les très intenses rapports avec la maison de Bavière dans le Hainaut-Hollande, où Jeanne était comtesse douairière. Rappelons aussi Guillaume, fils bâtard de l'empereur Charles IV, probablement élevé à la cour du duc, sans parler de la mère de ce dernier, Béatrix de Bourbon, et de son second époux Eudes de Grancey, ainsi que de sa nièce Marie, duchesse de Bar. Le non-paiement de la douaire de Marie de Brabant, duchesse de Gueldre et soeur de Jeanne

Brabant, servit de prétexte à un conflit militaire entre les deux duchés. Toutes ces relations cordiales étaient entretenues et cultivées à l'aide de cadeaux, de visites mutuelles et de divertissements, notamment de tournois, occasion de rencontres régulières. Comme en témoigne le roman *Méliador*, dont la structure est jalonnée par les tournois, ces fêtes coûteuses ne peuvent être considérées comme un simple amusement, car ils étaient inséparablement liées avec l'exercice de la politique et du gouvernement.

L'importance du rôle de Wenceslas entre la France et le Saint Empire romain ressort plus nettement après la mort de Charles IV, pendant la période du grand schisme d'Occident (1378-1383), qui, en raison du problème d'obédience compliquait les relations entre les neveux du duc Wenceslas, le roi des Romains Wenceslas d'une part et le roi de France Charles le Sage, puis son fils et successeur Charles VI, de l'autre. Même au cours de cette période troublée, le duc resta toujours l'agent de l'amitié franco-impériale. Dans les dernières années de sa vie, il s'efforça d'apaiser les conflits naissants entre la France et le Saint Empire romain et de travailler à un projet commun de résolution du schisme. Dans ce contexte, le mariage d'Anne de Bohême, nièce de Wenceslas, avec le roi d'Angleterre Richard II doit être interprété comme une contribution à la bonne entente entre l'Empire, l'Angleterre et la France.

Bien qu'il ne fût pas privé de traits chimériques, tels une équipée guerrière en Italie et le remplacement du pape de Rome par Clément VII, l'ambitieux plan pour la réunification de l'Eglise conçu en 1383 prouvait la volonté et la capacité des souverains de l'Empire et de la France d'élaborer des projets communs. L'idée d'une responsabilité commune des deux monarques impliquait également une certaine mise entre parenthèses de la question de l'obédience comme on peut l'observer au sein de la famille de Luxembourg et chez les princes des Pays Bas, y compris Philippe le Hardi, l'un des régents de France pendant la minorité du roi Charles VI. La communauté d'origine et de valeurs ainsi qu'une mission partagée, trouva son expression non seulement dans le roman *Méliador*, mais

aussi dans une oeuvre postérieure à la mort de Wenceslas qu'il convient de mentionner dans ce contexte.

La légende héraldique de la fée Mélusine, écrite par Jean d'Arras sur commande de Jean de Berry, neveu de Wenceslas, (1393) mélange, de même que *Méliador*, une légende traditionnelle et des allusions aux événements contemporains. Le destin de la fée, ancêtre mythique des Lusignans, des Luxembourg et des Valois, ces derniers descendant de Mélusine par leur mère Bonne de Luxembourg-Bohême, rappelle à bien des égards le destin de celle-ci, sœur de Wenceslas et de Charles IV. Bonne, dont la prolifique descendance est tout à fait comparable à la fameuse fécondité de la fée, disparut à l'âge de trente-quatre ans, laissant, de même que Mélusine, ses enfants en bas âges orphelins de mère. Bonne, fille du fameux « bon roi de Bohême », devint en quelque sorte une seconde Mélusine, symbole de l'unité des deux dynasties, les Luxembourg et les Valois, et ses enfants ne l'oubliaient pas. La princesse de Bohême avait cinq petites-filles nommées Bonne, filles de ses enfants Charles V, Jeanne de France, Philippe le Hardi, Jean de Berry et Marie de France, duchesse de Bar. Marie de France et Philippe le Hardi reprurent également dans leurs armoiries le lion de Bohême figurant dans les armes de leur mère (et dans celles du duc Wenceslas de Bohême).

Quel pouvait être le souvenir que Marie et Philippe gardaient de leur mère, eux qui avaient respectivement cinq et sept ans à sa mort ? Quel héritage tenaient-ils, en conséquence, de cette femme qu'ils n'avaient pas eu le temps de bien connaître ? Ayant esquissé les contacts personnels entre Wenceslas d'une part et Marie<sup>2118</sup> et Philippe le Hardi de l'autre, nous pouvons suggérer l'idée que l'héritage de Bonne se traduisait surtout par l'intermédiaire de Wenceslas, leur oncle maternel le plus proche, qui savait, de même que Charles IV, faire valoir ses relations personnelles et familiales dans la politique européenne. La rédaction de la *Mélusine* de Jean d'Arras fut d'ailleurs sans nul doute précédée par la lecture de *Méliador* de Froissart.

---

<sup>2118</sup> Quant à Marie, nous nous sommes bornés à quelques remarques dans le chapitre XIV. D.

Nous avons vu l'idéal politique européen exprimé dans le *Méliador* : l'Europe latine peut éliminer la guerre et les conflits, unifiée non pas par un gouvernement unique, mais par un système de valeurs auquel il est souhaitable d'adhérer. La portée de cette vision du monde (même si elle ne s'applique dans le roman qu'au monde princier) est pratiquement universelle et ne reste pas limitée à la période du Moyen Age tardif. Il faut toutefois constater l'échec dans la réalité des espoirs politiques immédiats, la guerre de Cent Ans étant toujours loin de son terme. La fin des personnages réels ayant inspiré les héros de *Méliador* devait être souvent assez néfaste à l'exception de Philippe le Hardi, fondateur d'un nouvel Etat et d'une nouvelle dynastie, auquel l'histoire ne peut contester le qualificatif de meilleur chevalier du monde.

A Paris, à Londres et à Prague, les souverains ne parvinrent pas à se maintenir au pouvoir. Outre les problèmes politiques de l'époque, ils étaient confrontés à des malheurs particulièrement sinistres, tels que l'aliénation mentale de Charles VI (dès 1393), le décès sans héritier d'Anne de Bohême à l'âge de trente-deux ans (1394), la mort inopinée de Jeanne de Bavière (1386), reine de Bohême et des Romains, égorgée par un chien de chasse selon Edmond de Dynter. Contraint d'abdiquer en 1399, Richard II fut assassiné en 1400, tandis qu'à peu près au même moment, les princes-électeurs de l'Empire déposèrent Wenceslas IV de son titre de roi des Romains. Malgré la bonne volonté dont ils faisaient preuve au début de leurs règnes et du vivant du duc Wenceslas de Bohême, les jeunes rois Richard II, Charles VI, et Wenceslas IV ne réussirent pas à réaliser les objectifs poursuivis par la génération précédente et laissèrent cette tâche à leurs successeurs. La résolution du schisme revint ainsi à l'empereur Sigismond et la fin de la guerre franco-anglaise au roi de France Charles VII.

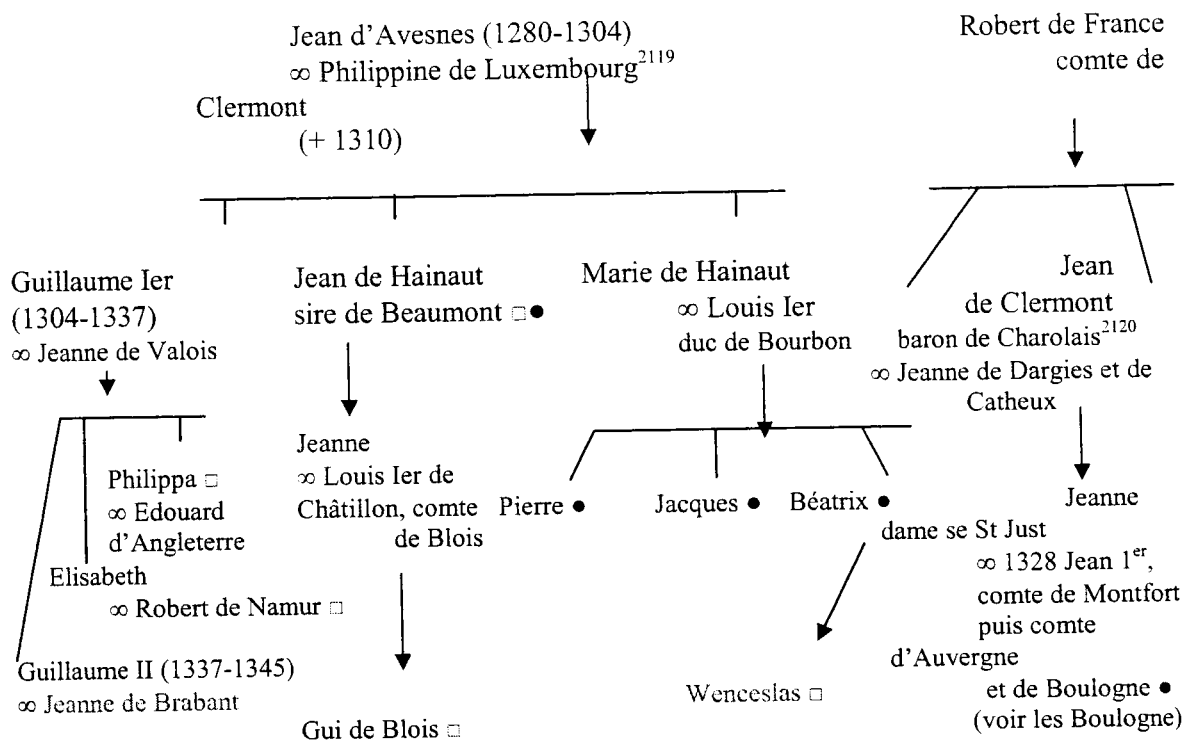




ANNEXES

n° I.1

**Wenceslas et Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont.**  
**Les garants du mariage de Wenceslas. les protecteurs de Froissart**

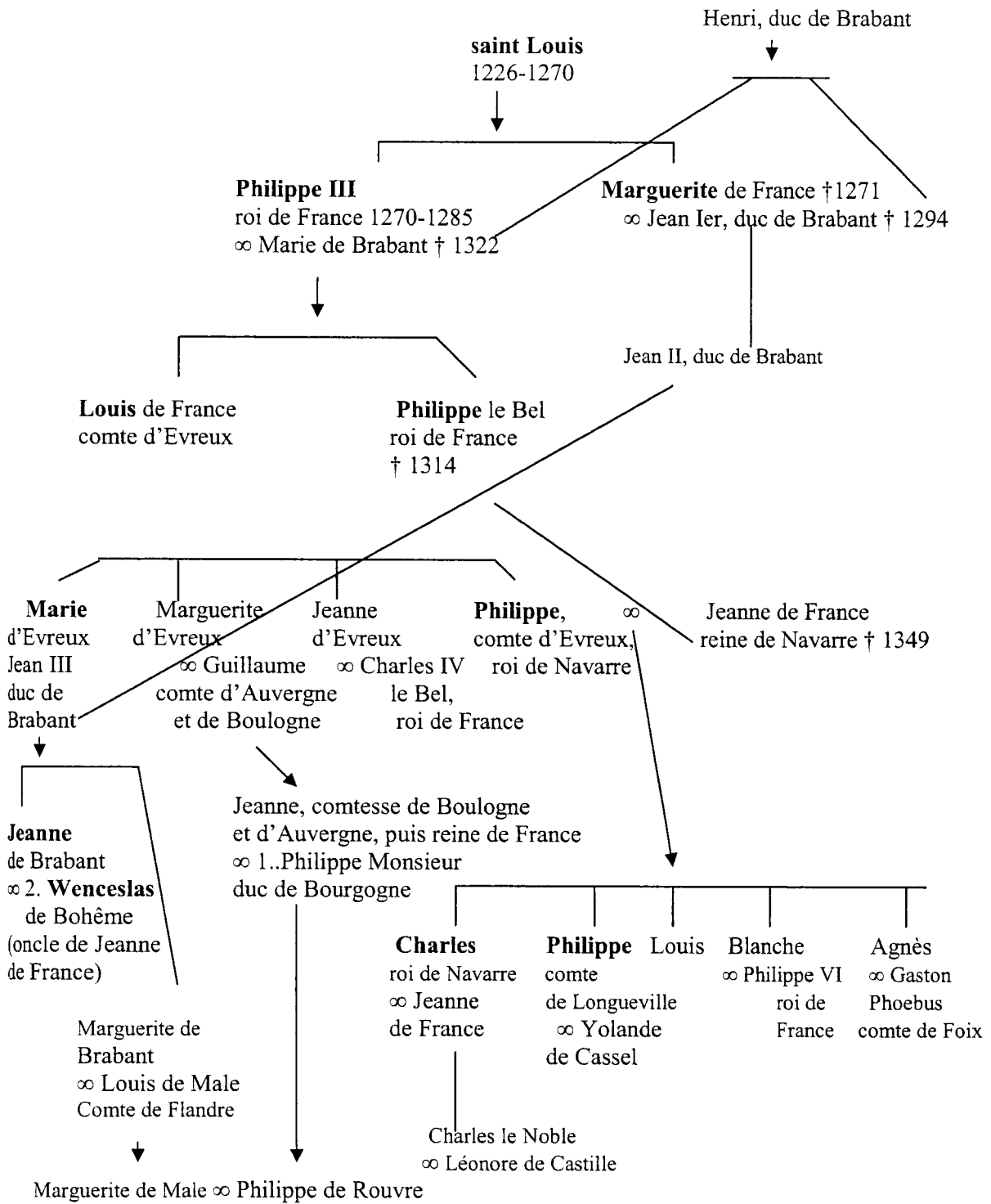


- Personnages figurant parmi les protecteurs de Froissart
- Caution du traité de mariage de Wenceslas

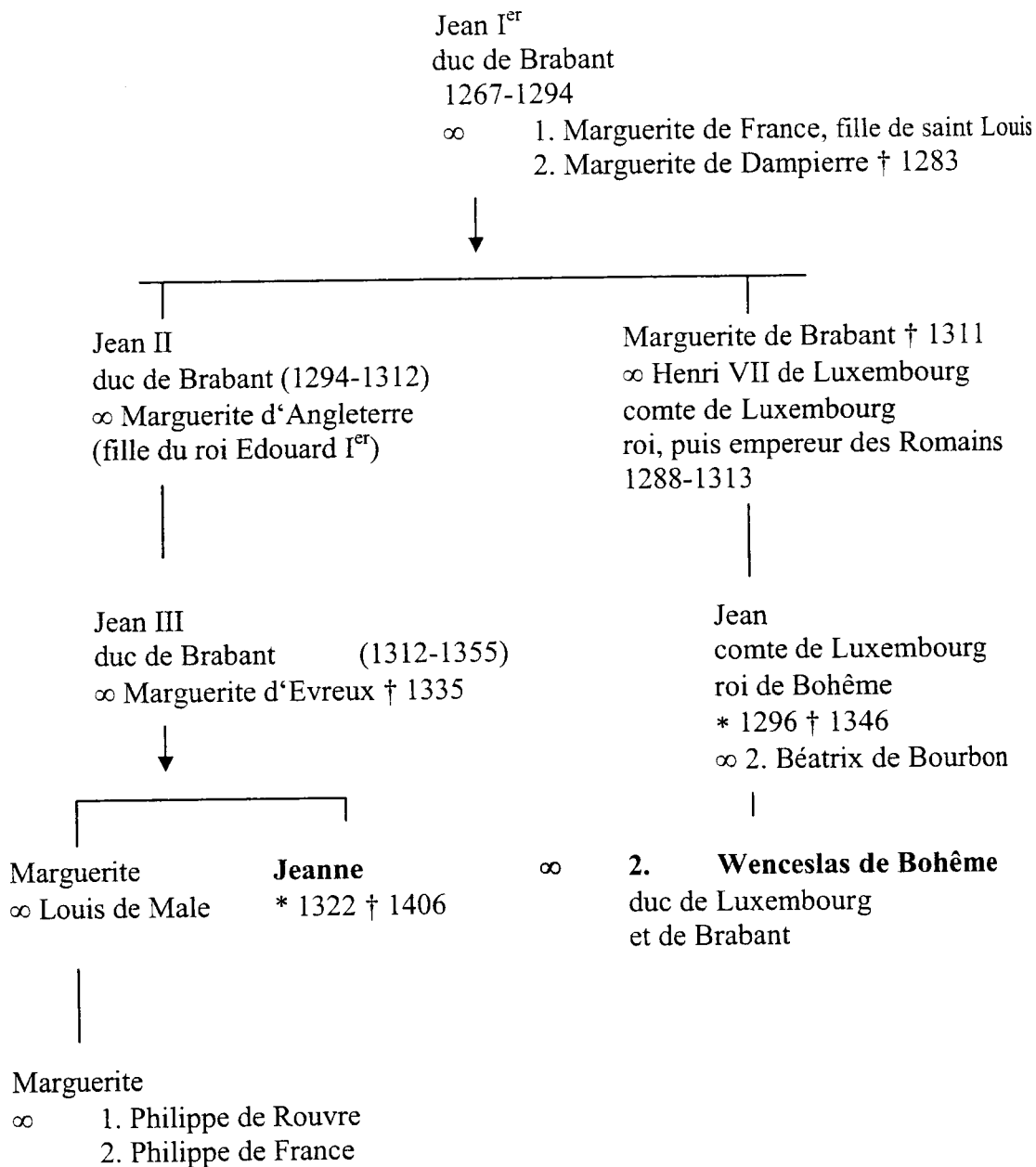
<sup>2119</sup> Fille de Henri-le-Blondel, comte de Luxembourg (+ 1281) et sœur de l'empereur Henri VII et de Baudouin, archevêque de Trèves.

<sup>2120</sup> Seigneur de Saint-Just en Champagne

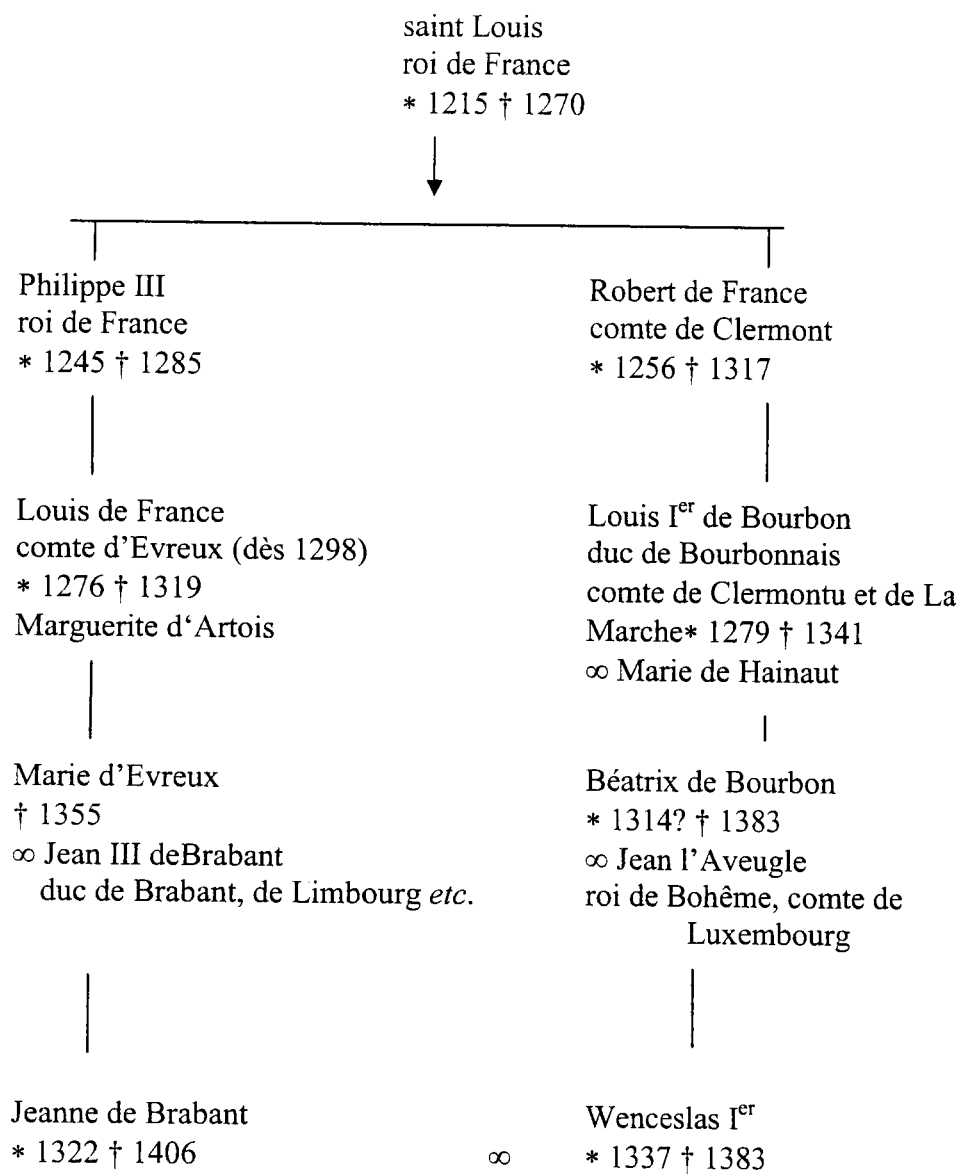
Les enfants de Navarre et Jeanne de Brabant



Liens de parenté entre Jeanne de Brabant et Wenceslas de Luxembourg  
du côté paternel



Liens de parenté entre Jeanne de Brabant et Wenceslas de Luxembourg  
du côté maternel

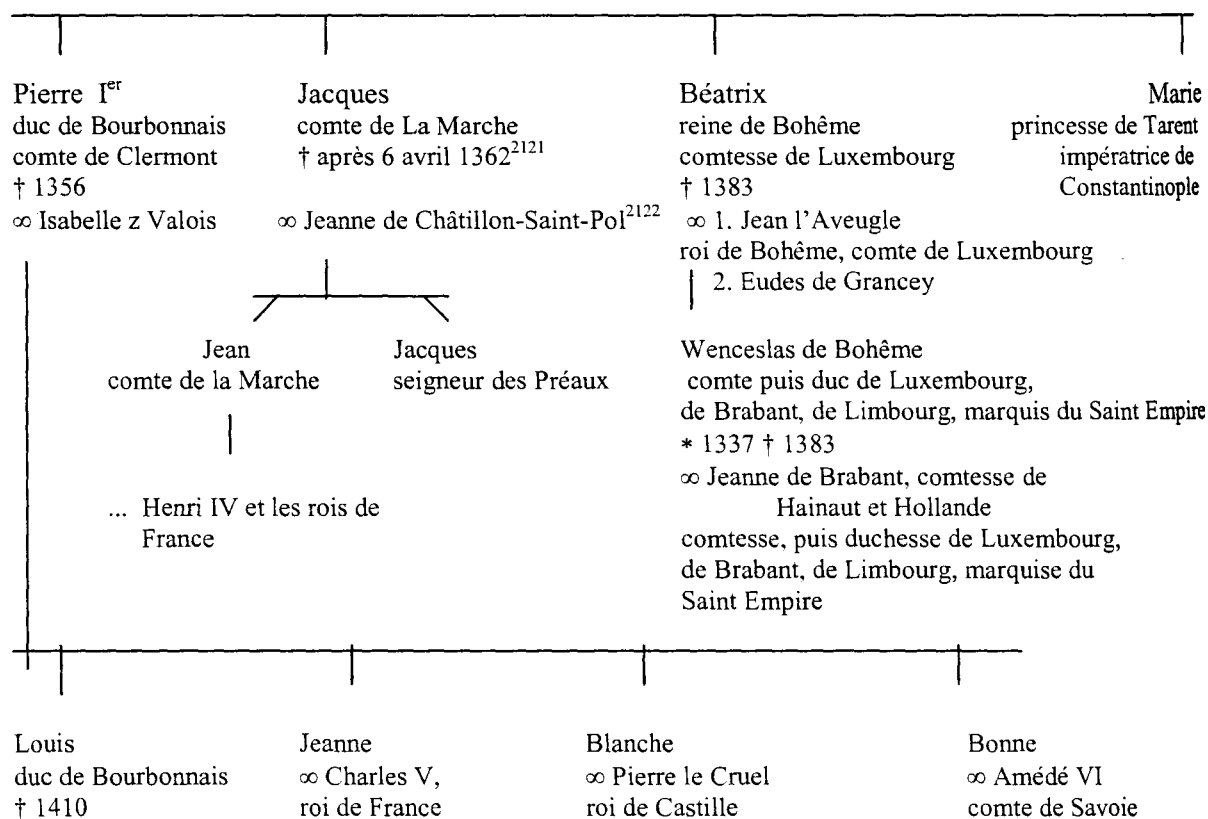


## Wenceslas et les Bourbon

saint Louis, roi de France  
\* 1215 † 1270

Robert de France  
comte de Clermont  
\* 1256 † 1317  
∞ Béatrix de Bourbon

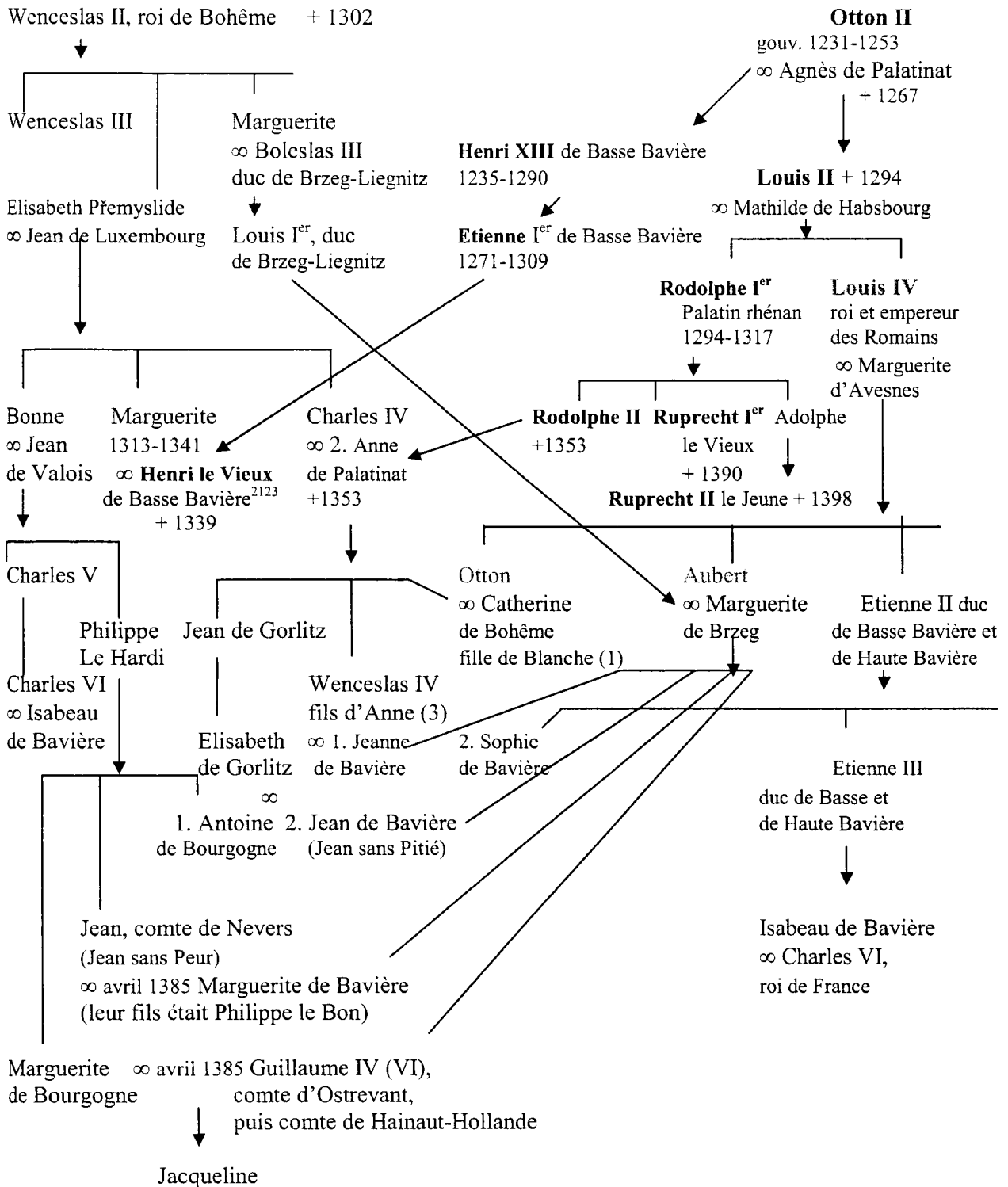
Louis I<sup>er</sup> de Bourbon  
duc de Bourbonnais  
comte de Clermont et de La Marche  
\* 1279 † 1341/2  
∞ Marie de Hainaut † 1354



<sup>2121</sup> Mortellement blessé à la bataille de Brignais.

<sup>2122</sup> Fille d'Hugues de Châtillon-Saint-Pol, seigneur de Leuze en Flandre.

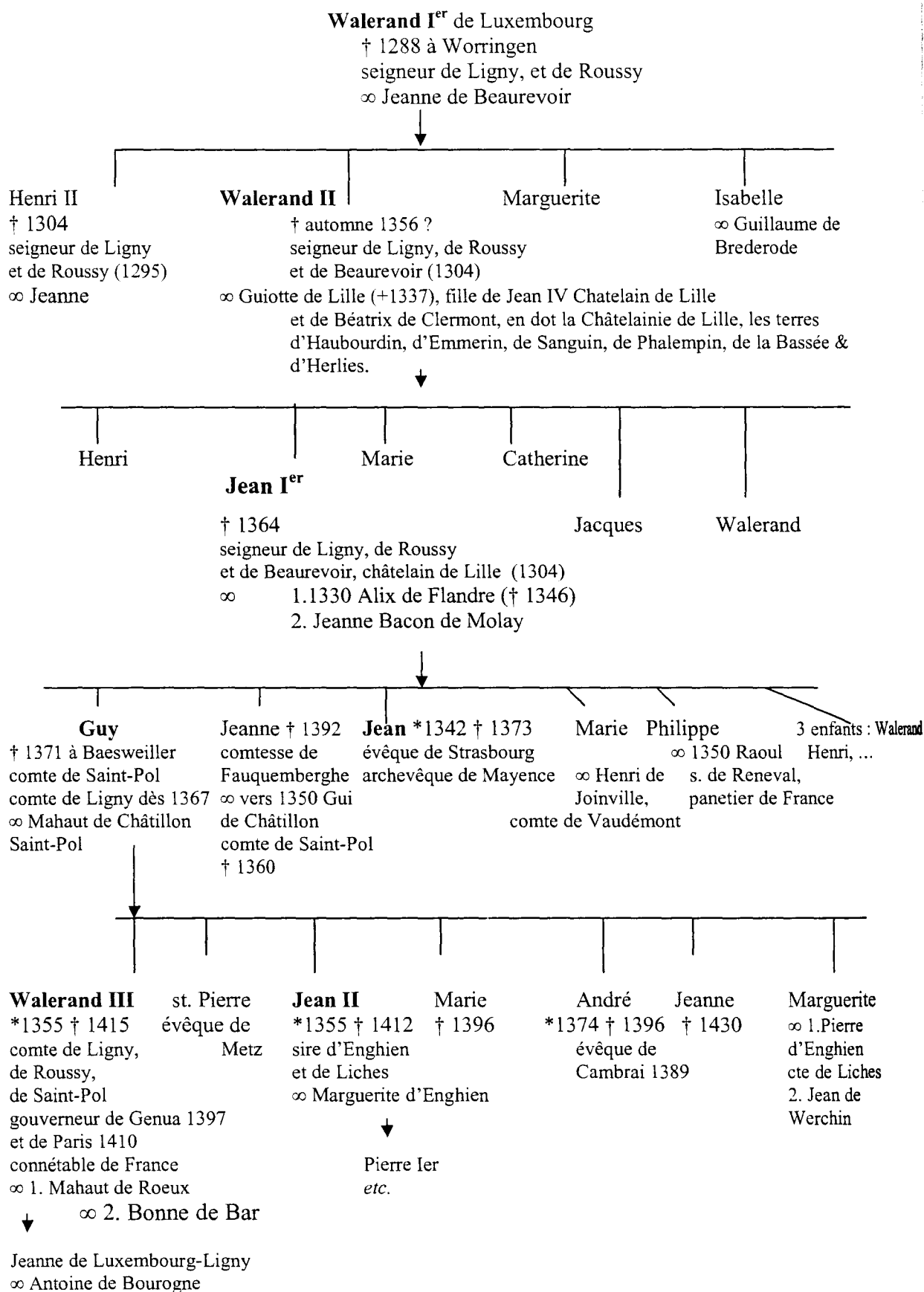
n° I.5  
**Les Luxembourg, les Valois et les Wittelsbach**



<sup>2123</sup> Ils avaient un fils Jean mort à l'âge de 3 ans (\*29 novembre 1329, + 20 décembre 1340).

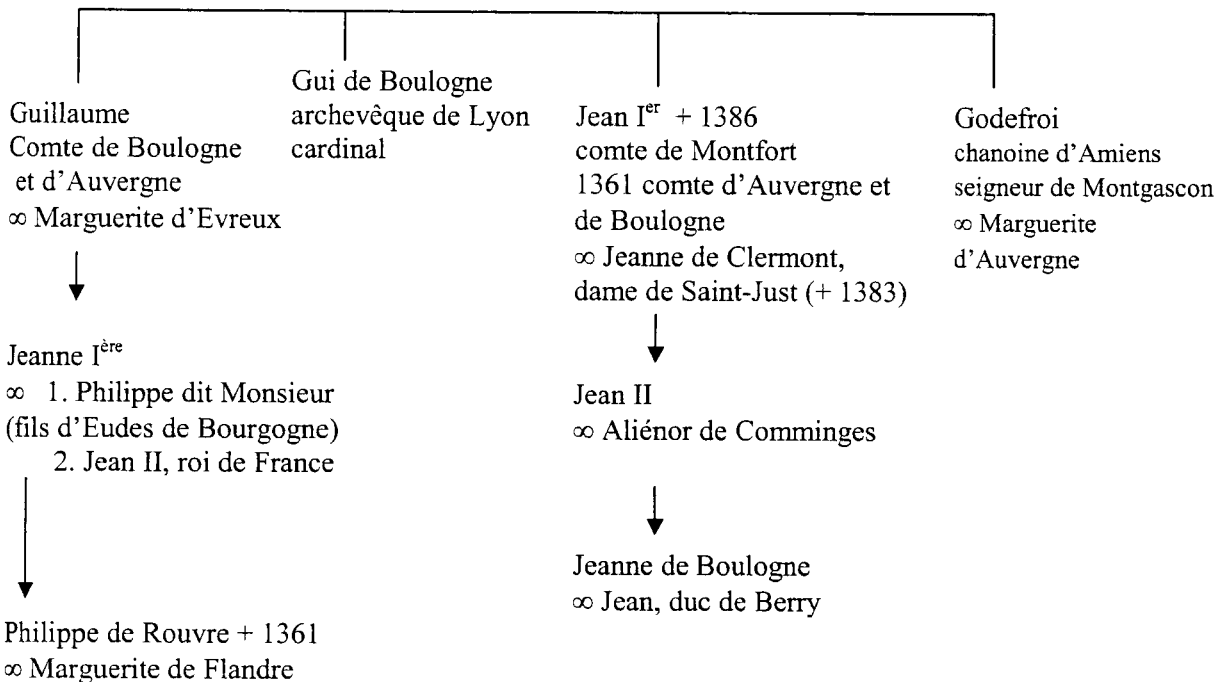


## Les Luxembourg-Ligny, branche française de la famille de Luxembourg



n° I.7  
LES COMTES DE BOULOGNE ET D'Auvergne

Robert VII (1282-1325)  
Comte d'Auvergne et de Boulogne  
∞ Marie de Dampierre



n° 1.8  
LES GRANCEY (Côte d'Or)

Eudes I<sup>er</sup>  
seigneur de Grancey  
1169-1192



Eudes II  
seigneur de Grancey  
1208-1226



Guillaume,  
seigneur de Grancey  
1228-1292  
∞ Isabelle, fille de Jean,  
seigneur de Tilchatel



Eudes III,  
seigneur de Grancey  
∞ Isabelle de Blâmont



Eudes IV,  
seigneur de Grancey  
1331-1377

∞      1. Mahaut de Noyers  
          2. Béatrix de Bourbon (le mariage reste sans enfants)



Eudes V, seigneur de Grancey et de Villers  
1369-1397  
conseiller et chambellan du roi, sire de Louvois  
∞ Yolande, fille de Thibaut de Bar, seigneur de Pierrepont



Jeanne, dame de Grancey, de Villers,  
de Pierrepont et de Louvois  
+ après 1433  
∞ Jean, seigneur de Châteauvilain,  
Thil et Marigny + avant 1372

Mahaut de Grancey  
Jean, seigneur de Rodemack  
+ 1398

n° I.9  
LES NAMUR

Jean I<sup>er</sup>, comte de Namur  
∞ Marie d'Artois



Guillaume I<sup>er</sup> (1337-1391)  
∞ Catherine de Savoie

Robert + 1391  
∞ Isabelle d'Avesnes  
fille de Guillaume I<sup>er</sup>  
de Hainaut

Louis sire de  
Peteghem et de  
Bailleul



Guillaume II  
de Namur, sire  
de l'Ecluse  
+ 1418  
∞ Marie de Bar

Jean III + 1429  
seigneur de Wijnendale

## Annexe II. Listes des évêques et archevêques

### II. 1. Cambrai – évêques<sup>2124</sup>

Nom	Début de l'épiscopat (date de leur promotion par le Saint-Siège)	Fin de l'épiscopat	Note
Gui IV de Ventadour	25 septembre 1342	1347	Transféré à Vabres.
Pierre IV de Clermont	17 février 1349	+ 13 septembre 1368	Antérieurement év. de Noyon, puis de Clermont.
Robert de Genève	11 octobre 1368	1371	Antérieurement évêque de Thérouanne ; 30. 5. 1371 devint cardinal, puis pape Clément VII.
Gérard III de Dainville	6 juin 1371	+ 18 juin 1378	Antérieurement évêque de Thérouanne
Jean IV T'Serclaes	5 novembre 1378	+ 12 janvier 1389	
André de Luxembourg-Ligny	22 décembre 1389	+ 1396	Voir Annexe généalogique n° I.6.

### II. 2. Cologne - archevêques

nom	début de l'archiépiscopat	fin de l'archiépiscopat	Note
Walerand de Juliers	27 janvier 1332	+ 14 août 1349	
Guillaume de Genepp	18 décembre 1349	+ 15 septembre 1362	
Adolphe II de la Marck	21 juin 1363	15 juin 1364 (résignation)	antérieurement évêque de Munster, comte de la Marck, (Adolphe III) dès 1368 comte de Cleve, dès 1391 régent du comté de la Marck.
Engelbert III de la Marck	1364	+ 25 août 1368	oncle du précédent ; antérieurement évêque de Liège ; il gouverne dès 1366 avec coadjuteur, archevêque de Trèves, Conon de Falkenstein.
Conon de Falkenstein en fonction du vicaire papal	30 juin 1369	Avril 1371	Archevêque de Trèves 1362-1388
Frédéric de Sarrewerden	décembre 1370	1414	Neveu du précédent

### II. 3. Liège - évêques<sup>2125</sup>

nom	début de l'épiscopat (date de leur promotion par le Saint-Siège)	fin de l'épiscopat	Note
Adolphe II de La Marck	16 avril 1313	+ 3 novembre 1344	
Engelbert de La Marck	25 février 1345	1363	Neveu du précédent ; transféré à Cologne
Jean d'Arkel	15 avril 1364	+ 1 <sup>er</sup> juillet 1378	antérieurement évêque

<sup>2124</sup> Selon Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. II, *op. cit.*, p. 491.

<sup>2125</sup> Selon Henri PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. II, *op. cit.*, p. 492.

			d'Utrecht
Eustache Persand de Rochefort	élu le 2 juillet 1378	+ 1395	compétiteur du suivant ; confirmé par Clément VII le 8 novembre 1378; il ne put pas se maintenir dans le diocèse
Arnold de Hornes	1378	+ 8 mars 1389	antérieurement évêque d'Utrecht ; urbaniste

#### II. 4. Mayence – archevêques

Nom	Début de l'archiépiscopat	Fin de l'archiépiscopat	Note
Henri III de Virneburg	1328	1346	Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves, administrateur de l'archevêché de Mayence entre 1328-1337.
Gerlach von Nassau	1346	1371	
Jean de Luxembourg-Ligny	1371	+ 4. 4. 1373	Antérieurement évêque de Strasbourg ; parent des Luxembourg ; voir le tableau généalogique n° VI
Louis de Misnie	1374	1379	Antérieurement évêque de Halberstadt, puis de Bamberg ; dès 1381, archevêque de Magdeburg. Urbaniste.
Adolphe de Nassau	1379	1390	Compétiteur du précédent, il arriva à accéder au trône épiscopal de fait. Clémentiste.

#### II. 5. Metz – évêques

Nom	Début de l'épiscopat	Fin de l'épiscopat	Note
Adémar de Monteuil	1327	12 mai 1361	
Jean III de Vienne	1361	1365	
Thierry V Bayer von Boppard	1365	18 janvier 1384	La famille Bayer von Boppard appartenait parmi les feudataires du comté/duché de Luxembourg.
Pierre de Luxembourg-Ligny	1384	2 juillet 1387	Frère de Walerand de Luxembourg-Ligny, comte de Saint Pol. Voir le tableau généalogique n° VI

#### II. 6. Strasbourg - évêques

Nom	Début de l'épiscopat	Fin de l'épiscopat	Note
Berthold II de Buecheck	1328	1353	
Jean II de Lichtenberg	1353	1365	Premier évêque à prendre le titre de Landgrave de Basse Alsace (dès 1359).

Jean de Luxembourg-Ligny	1366	1371	Devint archevêque de Mayence, cf. plus haut.
Lambert de Buren	1371	1375	
Frédéric de Blankenheim	1375	1393	Clémentiste. Les Blankenheim (région d'Eiffel) étaient feudataires de Wenceslas.

## II. 7. Trèves – archevêques

Nom	Début de l'archiépiscopat	Fin de l'archiépiscopat	Note
Baudouin de Luxembourg	1308	+ 21. 1. 1354	
Boemund de Sarrebruck	2 mai 1354	mai 1362	Il démissionna en faveur du suivant, dès 4 avril 1360 son coadjuteur.
Conon de Falkenstein	27 mai 1362	1388	Dès 1366, coadjuteur de l'archevêché de Cologne.

## II. 8. Verdun

Nom	Début de l'archiépiscopat	Fin de l'archiépiscopat	Note
Henri IV d'Aspremont	1312	1349	
Otto de Poitiers	1349	1351	
Hugues III de Bar	Nommé le 4 juillet 1351 ; sacré avant le 26 mai 1352.	1361	Frère de seigneur de Pierrefort. + le 13 août 1361 en pèlerinage dans le Sinai.
Jean IV de Bourbon-Montperoux	1362	1371	
Jean V de Dampierre-St Dizier	1371	1375	
Guido III de Roye	1375	1379	= 1380
Rolin (Roland) de Rodenmachern	1379		Urbaniste; frère de Jean de Rodenmachern, officier du duc de Luxembourg
Leobald (Liébaud) de Cousance		1403/1404	

## I.

## Les contrats entre les Luxembourg et les rois de France

**I.1 - L'acte fondamental des alliances entre le roi de France et Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg**, selon Philippe CONTAMINE, « Politique, culture et sentiment dans l'Occident de la fin du Moyen Age : Jean l'Aveugle et la royauté française », in : *Johann der Blinde, Graf von Luxemburg und König von Böhmen. 1296-1346*, éd. Michel PAULY, p. 343-361, ici p. 349 sqq.

**Fontainebleau, janvier 1332**

*Comme il ait pleu a tres haut, tres noble et tres puissant prince monseigneur Philippe, par la grace de Dieu roy de France, nostre chier seigneur, de sa gracieuse et grant liberté consentir au mariage de son fils Jehan de France avec l'une de nos filles qu'il appartiendra au roi de France de choisir, de lauelles choses nous sommes et devons estre moult tenuz a luy, nous considerans la grant amour, affection et honneur qu'il nous a en ce monstré et fait, nous nous obligeons, a grant deliberation de conseil, nous et notre fils Charles de Bohême, nos hoirs et ses hoirs, envers le roi, envers tres noble et tres puissant dame Madame Jehanne de Bourgoigne, royne de France et envers Jean de France, leur fils, a leur aider contre touz ceus qui pevent vivre et morir, de quelque estat ou condicion que il soient, excepté le roy d'Allemagne ou l'empereur contre lesquels nous ne serions pas tenus d'aider ni le roi de France ni son fils si ces derniers vouloient courir sus es heritages ou demaines appartenanz ou royaume d'Allemagne ou a l'Empire, mais se le roy de France ou son filz ou leurs hoirs avoient a faire a aucuns de l'Empire ou du royaume d'Alemaigne et li empereur ou li roys d'Alemaigne li vousisse aider, du moment qu'il ne s'agirait pas du propre heritage ou domaine du roi d'Allemagne ou de l'empereur, nous serions tenus d'aider le roi de France et son fils. Cela dit, nous serons tenus de défendre le royaume de France contre le roy d'Alemaigne ou empereur ou contre tout autre. Item, ou cas que nous serions roy d'Alemaigne et empereur ou l'un sanz l'autre, nous ne porrons tant comme nous vivrons riens demander ne faire question de chose que li roys de France ou sondit filz tiengnent ou tenront ou temps de lors. Si le roi de France ou son fils avait affaire es frontieres et es metes des bailliages et ressors de Champaigne ou de Vermandois et d'Amiens, fust a gens dehors le royaume ou a autres, nous serons tenus de le servir au nostre [...] a quatre cens hommes d'armes d'estat toutefois et quantefois qu'ils nous en requerront, et cela tant si longuement comme le roi de France ou son fils ou un homme de leur lignage se trouvera en ost. Si le roi de France envoie le connétable de France, les maréchaux de France ou l'un d'eux pour tenir ost ou pour faire aucun siege, nous ferons le même service de 400 hommes d'armes d'état mais seulement pendant quatre mois par an tant que le connétable ou les maréchaux y seront. Et pour ce qu'il y a moult d'autres costiers ou royaume de France plus éloignées et que le dit service en sera plus lourd et plus coûteux, si le roi de France y avait guerre, nous serions tenus de le servir toujours à nos dépens mais avec 300 hommes d'armes seulement. Si le roi de France veut davantage d'hommes d'armes, nous les lui fournirons en tel nombre comme il nous l'écrira, mais cette fois aus soulz et aus gaiges acoustumez ou royaume de France. Ces services devront être effectués même si nous devenons empereur ou roi d'Allemagne. Simplement, en cas d'impossibilité, nous nous ferons remplacer par un homme de notre lignage soufisant et convenable. Nous nous engageons à verser en dot, vulgalment appelé mariage, à notre fille une somme de 120 000 florins de Florence, à verser en six annuités de 20 000 florins, le première annuité commençant à Pâques 1332. Ces florins seront mis et convertis en heritage pour nostre dite fille. Si elle mourait sans hoir de son*



corps, l'argent ou la terre achetée avec cet argent nous reviendrait. Nous nous obligeons à tout cela sous la juridiction du pape.

Original aux Arch. Nat., J 432, n<sup>os</sup> 3 et 3 bis. L'acte est scellé du grand sceau équestre du roi de Bohême suspendu à des lacs de soie verte et rouge.

## I.2 – L'acquisition de Mehun-sur-Yèvre en Berry par Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg.

Selon Jean BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny*, t. VI, Luxembourg : A. Chevalier, 1741-1743, reproduction en fac-similé Bruxelles : Ed. Culture et civilisation, 1973, Pièces justificatives, p. XXIV-XXV.

### Bois de Vincennes, décembre 1334

*Philippe, par la grace de Dieu, Rois de France, sçavoir faisons à tous présens & à venir, que comme nostre tres chier & feal cousin Jehan Roi de Boeme & Conte de Luccembourg, eust & preist en nostre tresor à Paris quatre mil livres Tournois par an de rente à sa vie, tant seulement du don du nostre tres chier Seigneur & cousin le Roy Charles que Dieu absoielle, nous voulans descharger nostredit tresor & avecques ce aions consideration, & regart à la bonne amour, affinité & affection que nous avons audit Roy nostre cousinn & que il avons & esperons qu'il doie tous Jans avoir, & à plusieurs bons profitables & agreables services qu'il nous a faiz par plusieurs fois, & esperons qu'il nous doie faire toutes fois que besoins en aurons, les dictes quatre mil livres Tournois de rente que il prenoit en notredit tresor à sa vie tant seulement, comme dist est, li avons donné & donnons par la tenour de ces présentes lettres de pure liberalité, de grace especial, de nostre auctorité Roial & de certaine science à heritage perpetuel à tous jours mais, pour li, pour ses hoirs successeurs descendans de son propre corps quy feront Contes de Luccembourg, & icelles quatre mil livres Tournois de rente perpetuel li avons assigné & assignons, & voulons estre assisses à valeur de terre par juste pris & loial estimation, és liez qui sensuit.*

*C'est assavoir le Chastel, Chastelenie & toutes les appendances de Meun sur Yeure, les Terres & liex de Foullonel & de Coudren avecque toutes leurs appartenances queles quelles soient, & toutes Justice & Signorie tele comme nous y aviens soit haute, basse ou moyenne Fiez, homages & toutes autres choses, & voulons que avecque lez dictes quatre milles livres de rente perpetuelle il ait & li donnons semblablement ledit Chastel de Meun & toutes autres maisons & Edifices, que nous avons esdites Terres & liex sans aucun pris ou estimation retenu à nous esdites choses, le Ressort & la Souveraineté, & se icelles Terres & liex ne suffisoient à accomplir ladicte somme, nous voulons que ce que en deffaudroit soit parfait & assis à plus dez dictes liex ou d'aucun d'iceulx, que l'on porra bonnement au moins de domaige de nous & plus de profit pour li, ainsi tout drois & sur telle condition que ledit Roy ne aucun de ses hoirs ou Successeurs puissent les dictes quatre mil livres de rente mestre aliener, ne transporter comment que ce soit en aucune autre persone que en ceulx qui serons Contes de Luccembourg, & descendus dudit Roy ou de ses hoirs ou Successeurs en droite ligne, & se par aucune fortune ou temps à venir estoit ainsi que ja ne soit que toute la posterité dou dit Roy deffaillist en telle maniere que aucun de ses hoirs ou Successeurs descendus de son corps comme dit est, ne fust Conte de Luccembourg, les dictis quatre mil livres de rente revendroient à nous ou à nos hoirs ou Successeurs Roys de France.*

*Lesquelles quatre mil livres de rente, avecques le Chastel, maisons & édifices dessusdis, nous promettons pour nous, nos hoirs & Successeurs à notredit cousin ses hoirs & Successeurs, sur les conditions dessusdictes garantir & deffendre vers tous & contre tous, qui aucun empechement y voudroient mettre ou temps à venir, & voulons que dez maintenant il en entre en foy & en hommaige, & pour que ce soit ferme chose & estable à toujours, nous avons fait mettre notre seel en ces présentes lettres, saulf*

*notre droict en autres choses & lautruiy en toutes. Donné au Bois de Vincennes, l'an de grace mil CCC. trente quatre au mois de Decembre.*

**I.3. – Lettre de Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, concernant son aide militaire au roi Philippe VI et à Jean, duc de Normandie.** Selon Philippe CONTAMINE, « Politique, culture et sentiment dans l'Occident de la fin du Moyen Age : Jean l'Aveugle et la royauté française », in : Johann der Blinde, Graf von Luxemburg und König von Böhmen. 1296-1346 (PSH, t. CXV), éd. Michel PAULY, Luxembourg : CLUDEM, 1997, p. 355.

**Maubuisson en Pontoise, le 6 août 1337.**

*Jehans, par la grace de Dieu roys de Boeme et contes de Luxembourg, a touz ceuls qui ces presentes lettres verront et orront salut. Savoir faisons que, comme tres haut et tres excellent prince nostre tres cher et redoubté seigneur Mons. Philippe, par la grace de Dieu roy de France, lequel et ses hoirs par certainez convenances et obligations nous et noz hoirs sommes tenuz et obligiez aider et servir en toutes leurs guerres, c'est assavoir en aucuns lieux a quatre cens et en aucuns autres lieux a trois cens hommes d'armes a noz frais, comme es lettres seur ce faites est plus plainement contenu, non mie a nostre requeste mais de sa pure grace et liberalité nous ait voulu et voille deporter quant a present dudit service et aide que nous li serions tenuz a faire par les dictes convenances en la guerre qu'il a a present ou entent a avoir contre le roy d'Angleterre, celui qui se appelle empereur et leurs alliez, ainsi que en lieu dudit service nous lui doions servir en ladicte presente guerre la ou il et tres noble et tres haut et tres puissant prince nostre tres cher filz le duc de Normandie seront ou l'un de eulz en nostre propre personne a cinq cens hommes d'armes aus gaiges et restors de nostre dit seigneur acoustumez ou royaume de France, et avec ce nostre seigneur nous a voulu donner pour l'arroy et monteure de noz gens trente mille livres parisis, desquels deniers nous nous tenons a bien paiés et satisfaits a plain par ledit seigneur, nous pour nous et noz hoirs promectons a nostre dit seigneur par la teneur de ces presentes a li faire bien et loyalment en bonn foy ledit service ainsi comme dit est toutes fois [et] si longuement comme il li plaira a le nous commander et faire savoir, et quant a ce faire et enterigner nous obligions a nostre dit seigneur et a ses hoirs muebles et non muebles presens et a venir en quelcunque lieu qu'il soient, et est assavoir que la ou nostre dit seigneur ou nostre dit filz ou l'un de eulz ne seroient en leur[s] personnes en ladicte presente guerre nous pourrions faire le service de cinq cens hommes d'armes dessus dis par chevitaine souffisant, et est bien a entendre que nous et noz hoirs, non contrestant la dicte grace, demourrons perpetuellement obligiez a nostre dit seigneur le roy et ses hoirs a servir eulz en leurs guerres en la maniere que en noz autres lettres dessusdictes est contenu tant en ceste presente guerre comme en autres, toutes fois que il leur plaira et que il ou aucun de euls nous en requeroient ou feroient requerre. En tesmoing de laquelle chose nous avons fait mettre notre seel a ces presentes lettres donnes a Maubuisson lez Ponthoise le VIe jour d'aoust l'an de grace mil trois cens trente et sept.*

Original aux AN, J 432, n° 11.

**I.4 – Quittance donnée par Wenceslas de Bohême au roi de France Charles V au sujet des fiefs que lui et les comtes de Luxembourg, ses prédécesseurs, détenaient en raison de leur hommage aux rois de France.** Selon AN, B 524, n° 36.

**Bruxelles, seconde semaine de juillet 1364**

*Winchelans de Boesme par la grace de dieu Duc de Lucembourg, de Lottrique, de Brebant de Lembourc et marchiz du Saint Empire. Savoir faisons atouz que comme nostre trescher seigneur et nepveu le Roy de France nous ait donne par ses lettres seellees en las de soie et cire vert, pour nous et pour nos hoirs masles descendanz de*

droite ligne ausquelz devoit appartenir le dit duchie de Lucembourg la somme de six mille frans dor de rente a heritaige ou autans florins ala value, dont les soixant trois frans sont le marc de fin or, a prendre sur son tresor a Paris. Et pour ce li avons fait hommage et soions devenu son homme et le quel semblablement seront tenus de faire noz diz hoirs a notre dit seigneur, et a ses successeurs Roys de France. Nous pour et en lien de la dicte rente, avons quittie et delaissie et par ces presentes quittons et delaissons du tout a notre dit seigneur et a ses successeurs Roys de France la somme de quatre mille livres de terre, que nous nous disons avoir ou Roiaume de France a cause de notre treschier seigneur et pere que dieu absoille qui la dicte terre avoit en la ville chastel et chastellenie de Meun sur Yeure et es terres et lieu de Foulouel et de Coudren. Et cinq cens livres de terre, que ou dit Royaume disions avoir au temple a Paris chascun au terme de la Chandeleur a cause du conte Henry de Lucembourg avecques les arreraiges qui par raison des dictes terres nous en pouoient estre dehuz senz ce que jamais a nul jour nous ou noz hoirs ou successeurs et aians cause de nous y puissions ou doions aucune chose demander ou reclamer ne faire demander ou reclamer par quelconque voie ou cause que ce soit. Et generaument renoncons atoutes demandes que nous faisons ou faire pourrions a quelconque cause que ce soit dessus dit seigneur le Roy de France pour le fait de nous, et de nostre trescher seigneur et pere le Roy de Behagne dessus dit, dont dieu ait lame, faites et advenues iusques au jour duy. Et pour miex valoir, tenir et acomplir notre presente quittance, avons rendu et delivre a notre dit seigneur de Roy de France, et devons s'aucunes en sont demoures par devers nous, toutes charties et autres lettres dependens du droit que avoir devions et pouoions es dictes tenir. Et quant a cause du dit hommage par nous fait a notre dit seigneur le Roy de France, porter foy, loiaute et sermon aus despens de notre dit seigneur quant requis en serons contre toute personne excepte contre notre trescher seigneur et frere lempereur de Romme. Et pour les choses dessus dictes faire et acomplir, et semblablement estre faites et acomplis par nos hoirs et successeurs comme dit est pour le temps avenir senz enfreindre de nostre dit seigneur le Roy de France, obligons nous noz hoirs et successeurs. En tesmoing de verite nous avons fait mettre notre propre seel a ces presentes lettres. Donne a Brusselles en le seconde sepmaine de juillet l'an mil ccc soixante quatre.

## II.

### Documents relatifs à la relation entre Jean de Bohême et sa deuxième épouse Béatrix de Bourbon

**II.1. – Le contrat de mariage entre Jean de Bohême et Béatrix de Bourbon.** Selon Jean BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, IV<sup>e</sup> partie. Depuis Wenceslas, premier Duc de Luxembourg, t. VI, Luxembourg : André Chevalier, 1743 [reprint Bruxelles : Editions culture et civilisation, 1973], P.J. p. XXVI-XXX.

#### Bois de Vincennes, [le 18] décembre 1334

NOUS, Jehan, par la grace de Dieu, Roi de Boeme & de Polonne & Conte de Luccembourg, & Loys Duc de Bourbonnais Conte de Clermont & de la Marche & Chambrier de France, faisons scavoir à tous que en la présence de tres excellent Prince nostre tres chier & tres amé Seigneur le Roy de France à l'onnour & loange & service de Dieu, & pour la conservation de l'amour quy entre nous dessus nommez a été ou temps passé, avons traité & accordé par le Conseil de nostre dit Seigneur & de grant foison des pourchains amys & Conseillers de chacun de nous Roys de Boeme dessusdit, devons prendre à fame & à compaignie tres noble persone Damoiselle Beatrix Fille de nous Duc dessusdit, & ledit mariage avons nous promis chacun de

nous, c'est assavoir Nous Roy dessusdit en nostre personne pour nous, & nous Duc devant dict, pour Damoiselle Beatrix nostre Fille devant nommée, par noz sermens touchiez aus Saintes Evangiles, en la présence de nôtre Sire le Roy dessusdit, parmi le Traité & convenance que s'ensuivent.

Premierement, Nous Duc dessus nommé donnons & octroyons à notre dite Fille à mariage, avec le Roy de Boeme dessusdit, quatre mil livres de terre ci au Tournois, à valuë de terre selon loyal estimation, & non selon l'anciane assiete, en nôtre Conté de Clermont, ou ailleurs à luy estre assis en la maniere que s'ensuit. C'est assavoir la Ville, Chastel, Baronnie & Chastellie de Creel avecq Seigneuries à Justices hautes & basses, hommaiges, fiez, arriere-fiez des Subgiez & gardes d'Eglises avec toutes les appartenances, sans rien retenir, fors l'omaige & le ressort, lesquels demourons à nous & à nos Successeurs Contes de Clermont, en laquelle assiette ledit Chastel, ne autre edifice ne seront prisiez, & si les choses dessusdites ne souffissent à parfaire l'assiette desdits quatre mil livres de terre, le remanant qui s'en faudra, nous lui asserrons dans ladicte conté de Clermont, ou autre part au Royaume de France, en lieu ou lieux & avec une Maison convenable, & avec ce nous ly asserrons mille livres de terre à Tournois, à valuë de terre selon loyal estimation, & non selon l'anciane assiette, sy comme dict est avec Chasteau ou maison convenables, ou Ducheaume de Bourbonnois, lesquels mil livres de terres ne ly seront assisses, ne ne les aura ne recevra jusques après notre decés .

Et tendra li dis Roys de Boeme & ses hoirs, qui dudit Roy & de nôtre dite Fille isseront ladite Ville, Chastel, Baronnie & Chastellenie de Creel & tout ce qui a ladite Conté de Clermont leur sera assis de nous, & dou conte de Clermont, quy pour le temps sera, & aussy tendront il du Duc de Bourbonnois, quy pour le tems sera, tout ce quy oudit Ducheaume leur sera assis, & ne pourront lesdites terres & autres choses transporter, ne alier, ne mettre hors de leurs mains, par quelque titre que ce soit, & ou cas ou ladite Damoiselle trespasera sans hoirs dudit Roy de Boeme, laditte Chastel, Baronnie & Chastellenie de Creel & appartenances dessusdictes, avecq tout ce quy assis lui aura été en la Conté de Clermont, qui pour le temps sera, & aussi audit cas tout ce quy assis aura été au Ducheaume, retournera à nous & au Duc de Bourbonnois, quy pour le temps sera, sy comme dict est, & encore audit cas retournera à nous ou audit Duc, quy pour le temps sera, tout ce qui assis aura esté à nostre dicte Fille, hors desdicts Ducheaume & Conté à cause dudit mariage, & avecq ce si nostre dicte Fille survivoit, ledict Roy de Boeme sans hoirs d'icelui, lesdictes mil livres de terre & maison qui assis luy auront été audict Ducheaume, retourneront à nous ou au Duc de Bourbonnois, qui pour le temps seroit, & les autres quatre mil livres de terre dessus dictes luy demeureront à heritage.

Et nous Duc dessusdit promettons pour Pierre nostre amé ainzné Filz toutes les chosez dessusdictes tenir, garder & accomplir entant comme à nous & à ly touche, & puet touchier, lesquels les a promis & juré aus saintes Evangiles tenir, garder & non venir contre en la présence de Monsieur le Roy dessusdict, & avons aussi promis, & promettons en bonne foy pour Jacques nostre mainzné Fils à procurer que il les accordera par ses lettres & jurera tantost apres ce qu'il aura aage à ce.

Et nous Roy de Boeme dessusdict promettons donner & assigner pour Doaire à notre dicte Compagnie, en accomplissant le mariage & espousailles de nous & de luy, six mil livres de terre à Tournois à valuë de terre selon loyal estimation, & non pas selon l'ancienne assiette, sans ce que Chasteaus ne édifices soient prisiez en ladicte assiette, lesquelles sic mille livres de terre nous promettons, voulons & ordonnons à luy asseoir és lieux & en la maniere que s'ensuit.

C'est assavoir le Château, la Ville, la Chastellenie & la Prévosté de Arlon, le Chastel & la Chastellenie de Bouloigne, le Chastel, la Ville, la Chatellenie & Prévoté de Marcoville, entant comme avons, & appartient, la Ville & la Prevosté de Saint Mard,

le Chastel & la Ville de Deynviller, Seigneuries, Justices hautes & basses, hommaiges, frez & arriere-fiez des Subgiez & gardes d'Eglises avec toutes les appartenances & Seigneuries desdicts lieux tout enthierement, & si les choses dessusdictes ne montoient à six mil livres de terre, nous Roys dessusdict assérons ce quy deffaudroit jusques à ladicte somme de six mil livres de terre ailleurs en la Comté de Lucembour, en lieux convenables au plus près de l'autre terre, en la maniere dessusdict, & avec ce nous Roy de Boeme dessusdit avons promis & accordé, que ou cas où il plaira à Dieu que nous & nostre dicte Compaigne ayens enffans masles, hériterons & héritons dès maintenant de toute la Conté de Lucembourg, de la Marche & terre d'Arlon, de la Conté de la Roche, des terres de Derbui & de Poilevache, & de toutes les appartenances d'icelles, sans rien retenir ne excepter, & de tout ce que nous avons & pourons avoir & acquerir ou Royaume de France.

Et ce de nous & de nostre dicte Compaigne ne issoit hoirs masles & en issist filles, nous lesdictes filles heriterons & heritons dès maintenant de toute la terre que nous avons en Haynau, sans rien excepter ny retenir, & se icelle terre ne valoit quatre mil livres de terre, à valuë de terre par loyal estimation, & non selon l'ancienne assiette, nous tout ce qui en defaudroit par serions à nosdictes Filles ou Fille autre part en lieu convenable, & ou cas que nous & nostredicte Compaigne auriens Fille tant seulement, nous icelle fille heriterons & heritons dès maintenant de toute ladicte terre de Haynau, & de ce que pardessus auroit autre part été assis, pour parfaire lesdictes quatre mil livres de terre, esquelles quatre mil livres de terre ne seront prisiez Chasteaux, ne édifices, & avec ce serions & sommes tenus nous, & nos hoirs contes de Lucembourch, a ly payer cinq mille livres Tournois en deniers de la monoïe lors courant en France une fois, quand elle auroit aage d'estre mariée.

Et se nous ou nostredicte Compaigne aviens ensamble deux Filles la premiere née aura les deux pars de ladicte terre, & autre assiette, & la moins née la tierce part de ladicte terre, & nous & nos hoirs sommes tenus à payer solvablement à chacune desdictes filles cinq mil livres Tournois de ladicte monnoye, & pour ce que nostre chiere & amée fille Blanche Famme de Charles nostre aigné Filz est doée de la dite terre de Haynau, prevoions nous en telle maniere que ou cas ou nostredite Fille survivroit nostredit Fils, parquoy elle tesnit en Doaire la dite terre de Haynau, nous promettons l'assigner à noz autres Filles, ausquelles nous avons assigné ladicte terre desdites quatre mil livres de terre en notre Conté de la Roche à tenir, & à avoir jusques atant que l'empêchement dudict Doaire leur seroit cas ou trois Filles issiroient de nous & de nostredicte Compaigne, l'ainzée Fille aura deux mil livres de terre, qui par nous leur auroit été assise en Haynau, ou autre part, sy comme dit est, & ly ferons nous & noz hoirs tenus à payer cinq mil livres Tournois pour une fois de la monnoie courante au Royaume de France, & les deux autres Filles mainsnées auront les deux autres deux mil livres de terre, & dix mille livres Tournois de ladicte monnoie pour une fois a partir entre elles comme l'une l'autre.

Lesquelles sommes dicte monnoye nous, & nos hoirs, serons tenus à payer nosdictes filles, quand elles seront en aage que elles puissent contraire mariage, & ou cas ou Blanche nostredite Fille survivroit nostredit fils, comme dict est, & enfans fussen issuz d'eulx, a quy ladicte terre appartenist en hertitage, nous & noz hoirs sommes tenus assignez à nos autres Filles dessusdictes quatre mil livres de terre en heritage en la Conté de Lucembourch, a estre divisée entre elles, selun le nombre des personnes que elles seroient, en la maniere que dessus est dict, de la terre de Haynau, & en nulle maniere de ces assietes, ne seront prisiez Chasteaux, ne autres édifices.

Et de tout ce quy fera assis ausdictes Filles en la Conté de Lucembourch, elles ou leurs Hoirs feront homaige à nous & au Conte de Lucembourch, quy pour le temps sera, & d'abondant pour les choses dessusdictes estre plus clerement faictes & ordonnées, Nous Roys de Boeme dessusdict avons promis & promettons que Charles

*Marquis de Morave, & Jehan noz fils agréeront & confirmeront toutes les choses dessusdictes, c'est assavoir, ledit Charles dedans le mi-Quaresme prochainement venant, & ledit Jehan dedans demi ans après cequ'il sera en aage, & en semblabme maniere ferons nous que les Gentiz hommes & les bonnes Villes de nostre Copnté de Lucembourch, & des autres lieux dessusdiz prometteront & se obligeront à tenir, & a avoir chacun en droicct foy fermes & estables toutes les choses dessusdictes entant comme à euls touche, & puet appartenir en aucune maniere.*

*Et toutes les choses dessusdictes & chascune d'icelles Nous Roys de Boeme & Duc de Bourbonnois dessusdict promettons nous, & avons en convenant en bonne foy, & par noz sermens touchiez aus Sains Evangiles, garder, tenir & accomplir l'un envers l'autre, sans faire ne aller encontre, par quelque maniere que ce soit, en tout ou en parrie, & quant aux choses dessusdites enteriner par faire fermement garder & tenir l'un envers l'autre, Nous dessusdict Roys de Boeme & Duc de Bourbonnois les avons promises & promettons en bonne foy, & par noz sermens touchiez aus Sains Evangiles garder, tenir, & accomplir & non venir ou faire venir contre en tout ou en partie par quelque maniere que ce soit, ou temps avenir, & ce nous & chacun de nous pour nous, noz hoirs & Successeurs avons obligés & obligeons l'un & l'autre par teneur de ces lettres, Nous, nosdits hoirs & Successeurs & noz biens, & les biens d'iceux présens & avenir, ou que ils soient & seront & souzmis, souzmettons nous & noz hoirs & Successeurs, & biens dessusdicts pour accomplir & faire accomplir l'un envers l'autre, les convenances dessusdictes en la maniere que dit est, à la cohertion de la Jurisdiction di Chastellet de Paris.*

*Et encore d'abundant nous Roys de Boeme dessusdict pour lesdictes convenances accomplir & faire accomplir de nous & de noz fils Gentis holles & bonnes Villes dessusdictes envers ledit Duc, nostre dicte compaigne & les hoirs quy de nous & d'elle isseront, avons souzmis & souzmettons nous nosdicts hoirs & Successeurs, & bien présens & advenir quelque part qu'il soient, & seront à la coherion de la Jurisdiction de la Chambre du Pape; & aussy d'abundant nous dessusdit Roys de Boeme & Duc de Bourbonnois avons pour nous & pour nos hoirs & Successeurs en ceste partie, par ces présentes lettres renucié & renunçons par nosdicts seremens, & de certaine science à la accion & exception de decevance, de lesion, de mal, de barat & de fraude, à la condiction sans cause, & toute autre exception de fait & de droit, Canon & Civil, escript & non escript, general & especial, usaige de lieu & de Pays, & à tout Privilege de Pape & d'Empereur donné & à donner, mesmement au Privilege de Crois prises & à prenre, & à toutes autres allegations, raisons; barres & deffenses & autres exceptions quelques que elles soient, par lesquelles l'on pourroit venir encontre lesdictes convenances ou aucune partie d'icelles, & en seigne tout au droit disant generale renonciation non valoir.*

*Et a plus grant seurté nous dessusdict Roy & Duc euë bonne deliberation avons requis, & requerons nostre tres chier Seigneur le Roy de France, que il ces présentes lettres doublées ou besoing & de chascun de nous veille par ces siennes lettres approuver, & confirmer, & y mettre son autorité & Decrets Royaus, en temoing desquelles choses & pour ce que lesdictes convenances soient perpetuellement fermes & estables, Nous dessusdicts Roy & Duc avons fait maitre nos seaulx à ces présentes lettres, escriptes & données au Bois de Vincenne l'an de grace MCCCXXXIV, au mois de Decembre.*

L'édition de BERTHOLET a également été reprise dans :

*Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae.* Urkunden-Sammlung zur Geschichte Mährens, im Auftrage und Verlage des mährischen Landes-Ausschusses, éd. Peter Ritter von CHLUMECKY, t. VII (1334-1349), III. Abtheilung, Brünn : A. Nitsch, 1858, p. 25-29, n° 35.

*Regesta diplomatica nec non epistolaria Bohemiae et Moraviae.* Institutum historicum rei publicae Bohemoslovenocae opera B, t. IV (1333-1346), éd. Josef EMLER, Pragae 1892, p. 40-44, n° 112.

**II.2. – Jean de Bohême confie à son épouse Béatrix de Bourbon le gouvernement de Mehun sur-Yèvre en Berry et d'autres fiefs français.** Selon AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 134.

**Verdun, le 30 novembre 1340**

*Johann par la grace de Dieu Roy de Boeme et conte de Lucembourg. A touz ceulz qui ces presentes lettres verront et orront. Salut. Sachent tout que nous de certemne science et pour cause certain et bien conseillie. Pour la tresgrant affection que nous avons à notre treschere et amee compaignie, l'avons establi et establissons gouvernerresse pour nous en tout et par tout, et en touz cas, de notre terre de Meun suz Yeure, de Marsy et de Paudy, aucques nostre terre de Creill, et en tout les appartenances d'icelles, et pour ce qu'il nous convient esloignier des dictes terres pour le gouvernement de nostre dit Royaume, et autrement. Et li donnons pouvoir et mandement especial, de gouverner, de recevoir de excercer par li ou par autres tout jurisdictions, tout puissances es dictes terres, de Recevoir fois et hommage de desappeillier fiez nobles, et de esmortir, de faire finances en touz cas, de metre baillis, Receveurs, sergens, procureurs, dessensceurs, et tout maniere d'officiers, et de retenir conseil et pensionnaires, de les rapeller tous forz quil li plaira, oster touz ceulz qui de par nous y sont ou sont mis seront mis comme par li iceuls ou autres remettre une foiz ou pluser de punir ou de faire punir toute maniere d'exces et criemes criminelz et civils par li par les deputez en touz cas qui pucent a present ou pourroient ou temps à avenir a nous appartenir. Et generaunt de faire par li ou parautres tout ce que nous pourrions faite en notre propre personne, en touz cas quelz que ils soient. La soit ce que il requieret mandement especial. Et voulons que notre treschere et amee compaignie, ou de li depute, ou a deputer puissent faire chascune entroit soy selonc la puissance qui donnee li sera de notre dicte treschere et amee compaignie, et icelle meisnies gouvernerresse, en touz cas non obstant autres lettres, comissions, ou puissances, par nous donnees ou a donner suz quelque fourme que ce soit et à quelque personne que ce soit, se la teneur de ces presents lettres n'y est contenue de mot a mot, quar nulle autre puissance nous ne pensons a donner a autre, se la teneur de ces presentes lettres n'y est expresse de mot à mot, promettons en bonne foy tenir et garder, acomplir et faire tenir et à complir tout ce qui par la dicte notre treschiere et amee compaignie ou ses deputez sera dit, ou fait, compose, ou acorde, mandons et commandons a touz nos subgiez, prions et requerons touz autres que à notre dicte treschiere et amee compaignie obeissent et entendent diligemment es cas dessus diz et en touz autres, aussi comme a notre propre personne. Donne souz nostre grant seel à Verdun le darrenier Jour de Novembre. Lan de Grace ml. Trois cens quarante.*

Alphonse HUILARD-BREHOLLES, *Titres de l'ancienne maison ducale de Bourbon*, t. I, p. 391, n° 2274.

Un exemplaire de cet acte qui se trouve dans les Archives départementales du Cher a été édité par :

Jacques SOYER, *Actes inédits au nom de Jean de Luxembourg et de Béatrice, roi et reine de Bohême (1340 et 1342) conservés dans les archives départementales du Cher*, Paris : Imprimerie Nationale, 1902, p. 532-534.

**II.3. – Jean de Bohême et Béatrix de Bourbon se font une donation mutuelle.** Selon AN, P 1364<sup>2</sup>, cote 1358.

**La Bruyère-l'Aubespain, le 1<sup>er</sup> mai 1344.**

*Jehans par la grace de dieu Roys de Boeme et contes de Lucembourg, E nous Beatrix, Royne de Boeme et contesse de Lucembourg, faisons savoir a touz, que nous de certein propos dime meesine volente et commun assentement avons fait et ottroiees les donations mutueles qui sensuient. C'est assavoir, que nous, Jehans, Roys de dessus dit, avons donne, ottroie, cesse, et quitte, donnons, ottroions, cessons, et quittons, a la dicte Royne, notre chere et amee compaignie, les uffruiz, emolumens, prissis, et revenues, de toute notre terre de Meun sur Yeuvre, de Paudy, de Marzsy, de Naunoy, de Baily, de Coudran et de Foillouel, et de tout les drois corpores et*

*incorpores, justice et autres, appartenances et appendences d'icelles, a avoir, prendre, leuer et recevoir par notre dicte chere et amee compaigne, ou par ses commis, par le cours de sa vie, sil avient que elle nous seurvive. Et Nous, Beatrix, Royne de boeme dessus dicte, avons donne, et otroie, donnons, otroions, cessons et quittons a notre dit trescher seigneur les uffruiz, issues, emolumens, et revenues de toute notre terre de Creeill, et de deux mille livres de terre de la somme de trois mille livres de terre, es queles nous est tenuz notre cher frere, le duc de Bourbonnais, pour cause de notre mariage, et des appartenances et deppendences dicelles quelles que elles soient et puissent estre, a prendre, leuer, et percevoir par notre dit trescher seigneur, ou par ses commis, les diz uffruiz, de notre dicte terre de creeill, et des dictes deux mille livres de terre, par le cours de sa vie, sil avient quil nous seurvive. Et transportons des maintenant comme de lors, chascun de nous, la possession des dictes uffruiz a celi de nous qui seurvivra lautre. Promettons en bonne foy et par nos sermons que contre ce, nous ne aucun de nous ne vendrons ne ferons venir par nous ne par autre, aincois le tendrons, et voulons estre tenu fermement sanz corrompre. Et quant a ce nous obligons nous, nos hoirs, et touz nos biens presens et avenir. En tesmoign de la quele chose, Nous Roys, et Royne, dessus diz avons fait mettre nos seals a ces presentes lettres. Donne a la bruiere de laubespain le premier jour de may, lan de Grace mil trois cens quarante et quatre.*

Alphonse HUILLARD-BREHOLLES, *Titres de l'ancienne maison ducale de Bourbon*, t. I, p. 408, n° 2370.

**II.4 – Le testament de Jean l'Aveugle.** Selon les *Regesta diplomatica nec non epistolaria Bohemiae et Moraviae*, t. IV, éd. Josef EMLER, Pragae : Typis Grégerianis, 1892, p. 320-323, n° 819.

#### **Près du pont de Bouvines, le 9 septembre 1340**

*IN Nomine Domini Amen. Sub anno ejusdem millesimo trecentesimo quadragesimo, indictione septimâ, mensis Septembris die nonâ, Pontificatûs Sanctissimi in Christo Patris ac Domini nostri D. Benedicti Dei gratiâ Papae duodecimi anno sexto.*

*Nos Joannes Dei gratia Bohemiae Rex ac Luxemburgensis comes universis praesentes litteras inspecturis volumus esse notum, quod considerantes nihil esse certius morte, nihilque incertius hora mortis, divinae etam inspirationis intuitu, ob remedium et salutem animae nostrae intestari decedere nolentes, sed quid de bonis nostris post mortem sive decessum fieri velimus per praesens testamentum sub forma publici instrumenti declaramus et ordinamus in hunc modum :*

*Primo videlicet : Sepulturam corporis nostri eligimus in monasterio monialium Claro Fonte, ord[inis] Cister[ciensis], Trevirensis dioecesis prope Arlunum, ad quod monasterium corpus nostrum, ubicumque mori nos contingeret, ordinamus et volumus apporari et ibidemque sepeliri. Ad dictum quoque monasterium de Claro Fonte relinquimus et ob salutem animae nostre legamus L libras parvorum turonensium annui redditus, pro anniversario nostro annis singulis ibidem celebrando, et pro missis in redemptionem peccatorum nostrorum in dicto monasterio legendis et cantandis. Quosquidem redditus statim post decessum nostrum per executores nostros infrascriptos in comitatu Lucemburgensi prope dictum monasterium, quanto cicius poterunt, praecipimus assignari.*

*II. Volumus etiam et ordinamus, quod omnia male abtata, si quae per nos commissa reperiantur, de bonis nostris ante omnia per executores nostros infrascriptos restituantur, sic, quod si ab illa parte Reni versus Boemiam vel in Italia ablata fuerint, de nostris proventibus in Boemia et in Polonia restituantur ; si autem ab ista parte Reni versus Lucemburgk vel infra ablata fuerint, de bonis nostris comitatus Lucemburgensis et Franciae restituantur.*



III. Volumus etiam et ordinamus, ut familiaribus nostris domesticis, quibus per nos nondum fuerit satisfactum, per dictos nostros executores unicuique secundum sua servitia satisfiat; si de regno Franciae vel civitate Lucemburgensi vel de ista parte Reni, de bonis comitatus Lucemburgensis et regni Franciae persolvantur; si vero de Boemia vel de partibus ultra Renum, de bonis Boemiae persolvantur, conscientias dictorum nostrorum executorum totaliter onerantes.

IV. Volumus etiam et ordinamus, quod omnia debita nostra in regno Franciae et in comitatu Lucemburgensi ab ista parte Reni contracta de bonis nostris regno Franciae et comitatus Lucemburgensis per executores nostros ibidem persolvantur; sic tamen, quod de obventionibus et proventibus argentifodinarum et monetarum per totum regnum nostrum Boemiae in subsidium ad satisfaciendum nostris creditoribus in regno Franciae, in comitatu Lucemburgensi et ab ista parte Reni, LX milia sexagen. grossorum pragensium deriventur, videlicet in decem annis, scilicet quolibet anno VI milia sexagen.; per septimanas quoque singulas anni illud, quod contingit persolvi, volumus et mandamus per executores regni Boemiae executoribus regni Franciae et comitatus Lucemburgensis, dicta pecunia sic derivata inter nostros creditores distribui volumus et mandamus. Sane tamen volumus, quod mercatoribus equorum conversationem habentibus Parisiis et in Campania ac Simoni de Insula, civi Parisiensi, ac aliis personis de Parisiis prae ceteris creditoribus nostris satis fiat.

V. Volumus etiam et ordinamus, ut ab executoribus regni Boemiae de proventibus regni Boemiae dd. Geirgio et Conrado fratribus, comitibus irsutis, d. Walramo comiti de Sponheim, d. Quillelmo com. de Catzenelnbogen, iuveni comiti de Veldenz debitum, quo eisdem tenemur et quod se extendit ad sex milia flor. vel circiter, occasione servitorum et damnorum perpessorum in nostris servitiis anno praeterito in Francia contra regem Angliae, persolvantur.

VI. Volumus etiam et ordinamus, ut omnes et singuli proventus argentifodinarum per omnes terras nostras in solutionem debitorum nostrorum convertantur, exceptis assignationibus et deputationibus per nos d. Rudolfo, duci Saxoniae, Petro de Rosenberg et Bertholdo de Lipa factis, quas omnes in suo statu volumus permanere, quousque dictis dominis integrabiliter de debitis in litteris dictarum assignationum contentis fuerit plene satisfactum.

VII. Volumus etiam et mandamus, ut ante assignationem praedictam vel cessante assignatione persolutioneque facta comitibus et dominis, ut praedicitur, quicquid de obventionibus, fructibus et proventibus nostrorum montanorum et nostrarum monetarum universaliter derivari poterit, quod hoc totum per nostros executores regni Boemiae infrascriptos absque omni impedimento Karoli, nostri primogeniti, in satisfactionem nostrorum debitorum in Boemia et ab illa parte Reni convertatur.

VIII. Volumus etiam et ordinamus, ut omnes redditus et proventus, quos habemus super teloneo et castris in Bacherach supra Reno, comitatu nostro Lucemburgensi annectantur, et ipsos auctoritate praesentium annectimus.

IX. In omnibus autem nostris bonis mobilibus et immobilibus quibuscumque heredes et successores nostros ordinamus, creamus et facimus illustrem Karolum primogenitum et Joannem secundogenitum et Wenceslaum tertio genitum nostros, dictum videlicet Karolum in regno Boemiae et ceteris Poloniae et Budicensis et Gorlizensis districtibus; et illustrem Joannem in marchionatu Moraviae, et Wenceslaum in toto comitatu Lucemburgensi ac in terris et bonis, quas et quae habemus in regno Franciae.

X. Ad omnia et singula premissa complenda et fine bono confirmanda executores nostros legitimos eligimus et constituimus et creamus, videlicet: in regno Boemiae devotos nostros dilectos, d. Joannem, episcopum Olomucensem, abbatem Czedelicensem, abbatem de Aula Regia, d. Rudolfum, ducem Saxoniae, sororium nostrum, Petrum de Rosenberg, Joannem de Klingenberg et Wankonem de Wartenberg, et Nyort, notarium nostrum de Lucemburg, canonicum Pragensem, in comitatu vero

*Lucemburgensi et regno Franciae d. Balduinum, archiepiscopum Trevirenses, patruum nostrum, abbatem de Orrevaux et abbatem Lucemburgensem, Arnoludum de Arluno et Mathaeum de Fera, capellaneum nostrum, dantes et concedentes eisdem executoribus nostris plenam et liberam potestatem atque speciale mandatum praedicta omnia et singula complendi et operandi, sicut veri et legitimi executores facere debent et possunt. Quod si omnes praedicti dictae executioni non possent interesse, quod quatuor in regno Boemiae, et quatuor in comitatu Lucemburgensi et regno Franciae eandem habeant potestatem, acsi omnes personaliter interessent. Et si in casu, quo aliquis ex quatuor executoribus in regno Boemiae, qui de executione se intromiserit, moreretur, alii executores regni Boemiae alium loco sui eligere habeant, et si in electione concordare non possent, ubi major pars declinabit, hoc vigorem habeat et firmamentum ; et simili modo de executoribus comitatus Lucemburgensis et regni Franciae volumus observari.*

*XI. Volumus etiam et mandamus, quod in casu, quo nos decedere contingeret, filio nostro Wenceslao in matura aetate nondum constituto, quod ex tunc nobiles et communitates comitatus Lucemburgensis debeant eligere unum aut duos aut plures probos viros fideles et vasallos nostros, qui comitatum Lucemburgensem et terras regni Franciae regant et gubernent loco sui, quousque ad aetatem legitimam pervenerit maturam, qui etiam electi sorori nostrae reginae dotem suam assignare debeant, sicut in litteris nostris super hoc confectis plenius continentur. Haec autem est ultima nostra voluntas, quam valere volumus jure testamenti et si non valet jure testamenet, valeat saltem jure codicillorum vel alterius cujuscumque ultimae voluntatis, per quam melius de jure valere potest.” – – Dat[um] et act[um] in tentorio nostro apud Pontem de Bouinis Tornacensis diocesis praesentibus nobilibus viris, dominis : [domine] Joanne de Rodemacra, Ferrico [domine] de Offalisia, Ludovico, Jacobo et Arnolde fratribus de Alimonia, Thoma de Septem-Fontibus, Thoma de Nouavilla, Hermanno de Brandenburg, Walthero de Claro Valle, Theone [Theoderico] de Hockerenge, et Friderico de Dun, militibus comitatus nostri, ac Sbincone Lepore et Thoma de Vatzerode milite et clerico nostris regni nostri Boemiae, nec non dominis : Hur [Henrico] de Bosco, Joanne de Tugniaco et Baldone Gereyne, militibus nostris, ac Joanne de Remys capellano et Hur [Henrico] Halle clerico nostris, testibus ad praemissa specialiter vocatis et rogatis.*

*Ego Joannes Rufini, clericus Pistoriensis, publicus apostolica et imperiali auctoritate, ac dicti Joannis, regis Boemiae, notarius, ordinationi, legationi, et dispositioni et aliis omnibus et singulis supradictis per d. d. regem ordinatis, legatis et factis una cum praenominatis testibus anno, indictione et pontificatu et loco praedictis, praesens interfui.*

*In extenso également Jean BERTHOLET, Histoire ecclésiastique et civile du Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, t. VI, P. J. p. XXXIX – XLII.*

### III

#### Wenceslas et Jeanne. Les affaires familiales et gouvernementales

**III.1 – Le contrat de mariage de Wenceslas de Bohême et Jeanne de Brabant.** Selon François-Xavier WURTH-PAQUET (éd.), *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien comté de Luxembourg*, Règne de Charles IV, roi des Romains et comte de Luxembourg, 26 août 1346-mars 1352, in : *PSH*, t. XXIII, 1868, Luxembourg : V. Buck, 1869, p. 65-68, n° 300.

##### **Damvillers, le 17 mai 1351**

*A tous ceux qui ces presentes lettres verront ou oront, nous Wancelot de Boeme contes de Lucembourg faisons scavoir que certaines convenances de mariage sont faictes ordenees et convenanciees, entre nous d'une part et tres noble dame, madame Jehanne de Brabant, contesse de Hainnau et de Hollande d'autre part, en telle*

maniere comme cy apres sensuyt, cest a scavoir premierement, que nous li avons envonvent promis et promettons en bonne foy et que nous li avons donnet et donnons wit mille livrees de terre a nous tournois par an et non en douaire, et pour accomplir lesdites convenances de mariage, lesquels douaires dessusdis on luy doibt assigner et affaitier bien et suffisamment en la conté de la Roche et au chastel et ens es chastellenies et en toutes appartenances, ainsy comme il ont appartenu anchienement a la dite conté de la Roche, et sil y falloit que la dite terre ne fut si bonne ne de si grande value des rentes quelle vausist les wit mille livrees de terre devant dittes, on li doit affaitier à la plus prochaine terre et au mieux seant de la comté de la Roche dessus dite, saulff le douaire de nostre tres chière dame et mere madame la Royne de Boeme, et est asscavoir que lidit chasteaux et li pourprise d'yceluy ne doit estre mis en nulle prisie ne point extimes en la somme des dites wit mille livrees de terre, et dont la devant dite dame Jehanne de Brabant, tenir posseder et avoir tout le cours de sa vie les dites wit mille livrées de terre soit que elle ait enfans ou non, et apres son deces elles doibvent revenir aux hoirs contes de Luxembourg, et sil estoit ainsy quil fusteriens encombre, ou que aucuns y vousist riens demanders ne chalangier, nous les devons allégier et acquiter et tenir quite et paisible de toute calange. Et est assavoir que on doibt ladevant dite terre prisier et assigner sur bon contrepan bien et loyalement par le rewart et juste prisie de six hommes, cest a scavoir trois hommes de par le duc de Brabanten nom de la devant dite dame sa fille, et trois depart nous, par telle condition que ayant ses six hommes seront pris et esleues de l'un partie et de l'autre, et jureront sur les saints Evangiles et faire la dite prisie bien et loyaulment tant pour une partie comme pour lautre, et toutce que il priseront, assigneront, ordonneront et diront nous le tenions bien et loyaulment et ferme et estable, et sil estoit ainsy que des devant dis six esleus pour faire la prisie devant dite, ne saccordassent, ou ne fussent en accordt en tout ou en partie, il s'en peuvent conseilir un mois à bonnes gens dignes de foy, là où mieulx leur plaira, et là où il cuidront estre plus trop sages, et se il nestoient sages dedens ledit mois, lendemain d'yceluy mois il doipvent venir dedans la ville dais entre la Meuse et le Rhin, et jamais partir de la jusques a tant quil seront en accord, ou quil auront esleu un septiesme, et ce fait la ou la plus grant partie deux saccordera, lequel accordt convenra estre fait devant quil puissent partir de la le demoura ferme et estable, et quand les dis assignemens sera fais et ordenees par les dis six ou sept, on doit faire bonnes lettres sur le devant dit douaire, en la meilleure forme et en la meilleure maniere et au plus fort que on les pourra faire par bon conseil, et quand elles seront faictes, nous le devons creancer et tenir fermes et estables, et reelles, et faire sceller et greer aux seigneurs, desquelles nous tenons la ditte conté de la Roche, et nous aultres terres quil convienroit adjouster en parfaissant laditte somme, et faire creancer par leur foy, mise en lieu de sairement tous les nobles, chevaliers et escuiers, gouverneurs de bonnes villes, et tous gouverneurs et subjects de nos terres, qui audit douaire escheiront de quelle condition et estat que il soyent, de tenir wardes et emploi les convenances deuant dittes et s'il advenoit que ja naveige, que nous fussions en aucune deffaulte de ces choses cidedans escrites ou d'aucunes d'icelles, si avons prié et prions a tous seigneurs spirituels et seculiers et especialement à nostre chere et amé cousine la comtesse de Hainnau de Hollande et de Seelande, qui ore est ou au conte ou contesse qui pour le temps seroient, que ils nous veullent contraindre de tenir toutes les convenances qui dedans ces presentes lettres sont escriptes, et sainsi estoit que nous trespacions de ceste siecle mortel, devant laditte dame Jehanne de Brabant, que les devant dis hommes tiennent la icelle dame Jehanne pour leur dame et li facent foy et hommaige durant tout le cours de sa vie, si comme dessus dit est, et li delivrent tout les forteresses, chastiaux et bonnes villes, et toutes rentes et revenues, si avant quil appartient à son dit douaire, et est asscavoir que on ne nous puet ne doit semondres poursuivre ne

constraindre, ne nous pleiges et debtors cy apres nommeis des choses dessus dites, jusques a tant que nous serons en saisine et possession de nostres comté de Luxembourg et de nostre comté de la Roche devant dittes, que nous tant de biens ou de rentes dus au devant dit pays que nous en puissions assigner la devant dite rente et douaire, et est encore assavoir que li douaires de nostre très chière dame et mère devant ditte, li doit demorer sans rien sus assigner, en la manière qu'il est scellé du scel nostre tres chier et tres amé seigneur et pere dont diex lait ame, mais l'assignement de douaire doit on faire a ladite dame Jehanne de Brabant en la manière que dessus est escript, seur les aultres terres et pour toutes ces choses bien et loyaulment tenir de point en point, et pour plus grande seurté, nous avons creanté par nostre foy creantée en lieu de sairement, à tenir et à warder toutes ces convenances de point en point, et avons faict appendre nostre propre seel a ces presentes lettres en cognoissance de verité, et dabondant pour toutes ces devant dittes convenances plus seurement et fermement tenir, faire et emplier, avons prié et prions nostre tres chiere dame et mère, madame la Royne de boeme devant ditte, nos tres chiers et tres amées oncles monseigneur pierre ducq de bourbon, monsieur Jehan de Haynau sire de beaumont et monsieur Jacques de bourbon conte de pontieu et nos chers et amés cousins monsieur Jehan de Bouloingne, messire Waleran de Ligny, messire Jean son filz, messire Godefroy de Los conte de Chiny, messire Thibaut de Bar sire de pierrepont, messire Gede seigneur de Grancy, messire Gieffroy seigneur dasprimont, messire Thierry seigneur de Hufalise et messire Jacques d'agimont seigneur de Chasteau Thiery, il veillent avoir enconvent et promettre par leur foy creantée en lieu de sairement si comme plusieurs et principaux debtors, de tenir et daider à tenir et acomplir bien et loyaulment et ferme et estable toutes les convenances dessus dittes, et se nous estions en deffaulte (que ja navengue) que il veillent avoir enconvent et promettre si comme pleisges et principaulx debtors de entrer dedans la ville de Nivelles en Brabant ainsy comme il vont comminaulment aual le pays, pour y demorer sans partir, jusques a tant que entierement sera assé faict des devant dites convenances a la dessus dite dame Jehanne, et sainsy estoit que nous devant dis pleisges et debtors ne puissent bonnement venir pour certaines raisons et pour aucun empeschement dedans ladite ville de Nivelles, si comme dessus est dit, que il veillent envoyer pour eulx et chascun d'eulx pour luy dedans icelle ville de Nivelles, cest assavoir nostre devant dite dame et mère, trois chevaliers a quinze chevaux, li duc de Bourbonnais, nostre oncle trois chevaliers a douze chevaux, li sire de beaumont et li contes de ponthieu, nos oncles, chacun, deux chevaliers à wit chevaulx, messire Jehan de bouloigne deux chevaliers à six chevaulx, messire Waleran de Liny un chevalier et un escuier a six chevaulx, messire Jehan ses filz un chevallier a quatre chevaulx, le conte de Chiny deux escuiers a quatre chevaulx, messire Thybaut de Bar deux escuiers a quatre chevaulx, le sire de Grancy deux escuiers a quatre chevaulx, le sire s'Aspremont deux escuiers a quatre chevaulx, le sire de Hufalise deux escuiers a quatre chevaulx et messire Jacques d'Agimont deux escuiers a quatre chevaulx lequel soyent demorant dedans laditte ville de Nivelles, sans departir, jusques a tant que entierement seroit assez faict desdites convenances a la deuant ditte dame Jehanne, et si ainsy stoit que les dis chevaulx fussent formangies, et que li hoste les vousissent vendre ou vendissent, ou se aucuns de ses gens ou chevaulx mouroient que dedens wit jours nos dits pleisges y veillent renvoyer aultres hommes et chevaulx, dans telle condition et estat que eil estoient avant qui fussent mort. Et nous Beatrix de Bourbon, Royne de Boeme, Pierre duc de Bourbonnois, Jehans de Haynau seigneur de Beaumont, Jacques de bourbon contes de ponthieu, Jehans de Bouloigne, Walerand de Liny, Johans ses filz, Godefroy de los contes de Chiny, Thibaut de Bar seigneur de pierrepont, Gedes sires de Grancey, Gueffroy sire d'Aspremont, Thiery seigneur de Hufalise et Jacques d'Agimont seigneur de Chasteau Thiery dessus nommés a la

*priere de nostre tres chier et amé fils, neveu, cousin et seigneur, monseigneur Wancel, conte de Luxembourg, devant nommeit, avons cogneu et cognossons toutes les dotes convenances et les avons promis, promettons et avons enconvent sy comme pleiges et principaux debtors par no foy creantée corporelment en lieu de sarement, a tenir, a warder, a accomplir bien et loyaulment en toute la maniere que elles ci dedens sont escript plainement, et si li dis messire Wancell nos fils, neveux, cousins et sires, estoient en aulcune deffaulte, que ja navengne, sy promettons et avons enconvent par nostre foy creantée en lieu de sarement si comme pleiges et principaux debtors a entrer dedans ladite ville de Nivelles, si comme nous allons communaulment aul le pays, et la demorons sans departir jusques a tant que entierement sera assé faict a ladevant ditte dame Jehanne de toutes les convenances dessus dites et sans estat que nous ne puissions bonnement venir dedans ladite ville de Nivelles pour certaines raisons ou pour aulcun empeschement si comme dessus est dit, se devons et pourrons envoyer pour nous et chascun de nous pour luy dedans icelle ville de Nivelles, cest ascavoir nous beatrix de bourbon Royne de boeme trois chevalliers à quinze chevaulx, nous duc de bourbonnois trois chevliers à douze chevaulx, nous sires de beaumont et Jacques de borbon chascun de nos deux chevalliers et wit chevaulx, nous Jehan de bouloingne deux chevalliers a six chevaulx, Walran de Liny un chevalier et un escuier a six chevaulx, Jehan ses fils un chevalier a quatre chevaulx, et nous contes de Chiny, Thibaut de bar, Uedes sires de Grancy, sires d'aspremont, sire de Hufalise et Jacques d'agimont devant nommeis chascun de nous deux escuiers a quatre chevaulx en la maniere que dessus est escript, liquel devront demorer sans departir dedans ladite ville de Nivelles en lieu de nous, hommes et chevaulx si comme devant est dit, jusques a tant que entierement sera assez faict desdites convenances a dame Jehanne deuant ditte, et sainsi estoit que lesdis chevaulx fussent formaingées, et li hoste les vousissent vendre ou vendissent, ou se les dittes gens ou chevaulx que nous enverrons dedens la ditte ville de Nivelles mouroient, se devons et avons inconvent a envoyer dedens wit jours, aultres hommes et chevaulx dans telle condition et estat que cil estoient avant quil fussent mort. En tesmoing desquelles choses nous avons seelé ces presentes lettres avec le seel de nostre tres cher et amé fils neveu cousins et seigneur monseigneur Wantelli conte de Luxembourg deuant dit, et s'il y falloit ou brisast un seel ou plusieurs nous Wancell et nous ses pleiges et principaux debtors deuant nommés ne voulons mie, que ces presentes lettres perdent leur vertu et force, ains voulons auelles demeurent en leur vertu, vigeur et force, dont en telle maniere et aussy bien, comme si les seaulx y fussent tous, donné et escript a Danvillers en lan de grace mil trois cent cinquante et un le mardi dix septieme jour dou mois de may. – Inde dependebant ex cordis sericeis rubis quatuor rubra et septem viridia sigilla cerea.*

Selon les copies des Archives Gouvernementales du Luxembourg, Copie de titres, t. II, f. 52-63 et f. 63v°-74.

**III.2 – Le douaire de la duchesse Jeanne confirmé par l'empereur Charles IV.** Selon Jean BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, IV<sup>e</sup> partie. Depuis Wenceslas, premier Duc de Luxembourg, t. VII, Luxembourg : André Chevalier, 1743 [reprint Bruxelles : Editions culture et civilisation, 1973], p. xxxvj.

#### **Francfort, le 4 février 1368**

*Carohus quartus divina favente clementia Romanorum Imperator, semper augustus & Boemiae Rex, notum facimus tenore presentium universis, quod cum Illustris Wenceslaus, Luxemburgensis Dux, pro sacra Caesarea Majestate in partibus citra Montanis Vicarius Generalis, Princeps & frater noster charissimus, nomine dotis assignaverit & tradiderit Illustri Johanni conthorali suae sorori nostrae pre carissimae, Comitatum Rupensem, Comitatum Chiny cum Yvodio & Fertuno ac terram Nymertes, cum omnibus pertinentiis terrae & Comitatum praedictorum quibuscumque etiam*

*specialibus vocabulis valeant designari, prout haec omnia & singula in litteris desuper confectis lucidius expressantur, nobisque praedictus Princeps & frater noster humiliter ac instanter supplicarit affectu, quatenus dotem hujusmodi approbare, ratificare, ac confirmare auctoritate Caesarea generosius dignaremur.*

*Nos igitur ejusdem Principis & fratris nostri rationabilibus precibus favorabiliter annuentes, praefatam dotem ac litteras confectas desuper tenorem, ac seriem earundem in omnibus suis clausulis, punctis & sententiis de verbo ad verbum, & si praesentibus forent inclusae, ratificamus, approbamus & de certa nostra scientia ac Imperialis potestatis plenitudine confirmamus, praesentium sub nostrae Majestatis sigillo testimonio litterarum, datum franchenfurch, anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo octavo, quarta die mensis Februarii, Regnorum nostrorum anno vigesimo septimo, Imperii vero tertio decimo.*

Tiré des Archives de Luxembourg.

**III.3 – Le testament du duc Wenceslas.** Selon Jean BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, IV<sup>e</sup> partie. Depuis Wenceslas, premier Duc de Luxembourg, t. VII, Luxembourg : André Chevalie, 1743 [reprint Bruxelles : Editions culture et civilisation, 1973], p. xxxviii-xxxix.

### **Luxembourg, le 30 janvier 1378**

*Nous Venceslaw de Boheme par la grace de Dieu Ducq de Luxembourg, de Limbourg de Brabant, Marquis de S. Empire de Rome, confessons et faisons scavoir que publicquement par ces lettres à tous ceux qui les verront ou lire ouyront, que pour éviter & detourner les disputes & noises qui pouroit arriver & naistre dans le Duché & Seigr. de Luxembourg apres nostre trespas, ne laissant personne procréée de nôtre corps (que Dieu ne veuille) nous avons à notre meure deliberation & advis ; & celluy des Guidons hereditaires, Nobles, Chevaliers Feodaux & Villes dudit Duché de Luxembourg cédé, transporté & ordonné &, cedons, transportons & ordonnons par notre certaine science en vertu de ces lettres, qu'arrivans que nous decedions sans enfans procréées de nôtre corps (que Dieu ne veuille) que ledit Duché de Luxembourg, ces Nobles Chevaliers, Feodaux, Villes, toutes seigneuries & appartenances escheront héréditairement au tres Haut & tres Puissant Prince & Seigneur Charles Empereur des Romains toûjours Auguste, nostre tres cher Seigr. & Frere, & à nostre tres cher & Cousin Venceslaw Roy des Romains & de Boeme ; son fils, & à leurs heritiers & successeurs Roy de Boheme, à scavoir celuy qui serat Roy de Boheme ; & aura & tiendra hereditairement après nous, sans aucun empeschement, & descendans neantmoins de la vraye tige & ligne Paternelle nostred. Duché de Luxembourg, Seigr. & appartenances, si nous decedons dans heritier procréée de nôtre Corps comme dit est cy dessus.*

*Si il arriroit que nous decedions, & ne laissions fils ains fille, une ou plusieurs procréées de nôtre corps, en ce cas est nôtre disposition, ordonnance, desire & volonté que nosdittes filles avec l'adveu & sceû de nostred. Seigneur l'Empereur & Rou des Romains, leurs heritiers & successeurs, qui seront pour Roys de Boheme, y seront confirmez & gardez & cette nostre disposition & volonté approuvée par serment de nôtre Commandement par les Guidons hereditaires, Seigrs. Chevaliers, Nobles, Feodaux, Eschevins & Ville du Duché de Luxembourg de le tenir pour ferme & stable, selon les patentes scellées sans contredict ou aucun malengin.*

*Si ont aussi lesd. Nostre Seigneur & Frere l'Empereur, & nostre Cousin le Roy des Romains & de Boheme pour eux & leurs heritiers Roy de Boheme specialement promis, qu'estant, comme dit est cy devant, que le Duché & Seigneurie de Luxembourg escheroit à eux & l'heriteroient que lors il leur plaira de garder tous les Nobles, Chevaliers, Villes & Sujets Ecclesiastiques & Seculiers dud. Duche & Seigneurie de Luxembourg, & leurs appartenances aupres de leurs Coutumes & droicts sans empeschement, & sans*

*aucun malengien, si réservons nous le pouvoir & autorité de nous servir dudit Duché & de ses appartenances à nôtre libre volonté, si que de nostre Srie. & bien hereditaire, en cas que la notoire necessité le requiert sans fraude & sans malengin, & gardons pareillement à notre Mere la Reine & à nostre tres chere Compagne la Duchesse de Luxembourg & de Brabant leurs deux Douaires, avec les dons & assignations pendant leur vies, qu'ils ont dans led. Duché de Luxembourg & ses appartenances, selon la teneur & contenu des lettres seeles y appendu. Donnè à Luxembourg l'an pares la Nativité de nôtre Seigneur mille trois cent. Et puis l'an septante huit les premieres Vigilles devant le jour de la Chandeleuse de nôtre Dame.*

*Translaté de l'Allemand par P. E. Bruik.*

**III. 4 – D'autres dispositions testamentaires du duc Wenceslas** relatives à l'abbaye d'Orval, connues l'une lettre de Wenceslas IV, roi de Bohême et roi des Romains. Selon Jean BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, IV<sup>e</sup> partie. Depuis Wenceslas, premier Duc de Luxembourg, t. VII, Luxembourg : André Chevalier, 1743 [reprint Bruxelles : Editions culture et civilisation, 1973], p. xlii-xliiij.

**Luxembourg, le 3 novembre 1384**

*Wenceslaus Dei gratia Romanorum Rex semper Augustus & Boemiae Rex, ac Lucemburgen. Dux, notum facimus tenore praesentium universis, quod dudum sicut nobis plene, ex fide dignorum testimonio constat, clarae memoriae Wenceslaus de Boemia, Lucemburgen. & Brabantiae Dux; Patruus noster dilectissimus, & Immediatus, ejusdem Ducatus nostri antecessor, in suo testamento seu ultiimae suae voluntatis dispositione, in Monasterio Beatae Mariae Aureavallis, Ordinis Cisterciensis, Trevir Dioecesis, ob ferventem, quam erga idem Monasterium gerebat devotionem, suam in Ecclesia Monasterii, ejusdem elegerit sepulturam, ac divinorum Officiorum, Orationum, coeterorumque bonorum operum, quae per Abbatem & Conventum dicti Monasterii, qui sunt & erunt pro tempore, fient, voluerit idem Patruus tunc, & requisiverit esse particeps; & ut eo licentius, iidem Religiosi precibus, & orationibus pro suae animae redemptione, apud Deum perpetuis temporibus insisterent, quo se per caritatis dona sentirent relevari, dictus Patruus noster, sanus mente, & non per errorem aut improvide, sed de ejus certa scientia, & voluntate spontanea, legavit eisdem Abbati & Conventui in augmentationem reddituum Monasterii ejusdem, ducentos florenos boni auri legitimi ponderis, perpetuis temporibus, anno quodlibet in & super redbitus Praepositurae Ivodien. Modo & forma quibus fieri, & ordinari posset melioribus, percipiendos & habendos ac assignandos.*

*Nos vero attendentes quod nihil est, quod magis debeatur hominibus, quam quod ultiimae volnuntatis liber sit stilus, cum amplius nil velle possunt, habitoque etiam respectu, ad sinceram devotionem, quam idem Patruus noster semper ad dictum Monasterium, & Religiosos praedictos gessisse comprobatur, ac volentes, sicut tenemur, ultimam ejusdem Patruus nostri, cujus haeres in solidum sumus, adimplere voluntatem, igitur ex nostrâ certâ scientiâ, & spontaneâ voluntate ordinavimus, voluimus, concessimus, tenoreque praesentium pro nobis haeredibusque & successoribus nostris Ducibus Luxemburgensibus, ordinamus, volumus, graciousque concedimus, quod ex nunc dicti Religiosi & sui successores, pro & loco dictorum ducentorum florenorum auri, perpetui redditus sibi, ut pramittitur, legatorum habeant, teneant, pacifice libereque, ac eodem modo, sine diminutione quacumque, quo dictus Patruus noster in vita sua tenebat & possidebat, perpetuis teneat & possideant temporibus rdditus, possessiones, & bona omnia quae sequuntur, sitos, sitas & sita in ivila banno, & territorio de Sacheio Praepositurae Ivodien. tamquam sua propria, videlicet furnum & molendinum cum omnibus juribus, & pertinentiis eorum.*

*Item terragium cum omnibus juribus & pertinentiis suis. Item wangnadium cum omnibus terris, pratis, mansionibus, viridariis, & possessionibus suis quibuscumque.*

*Item census Burgensium seu assisias, census pratorum, census minutos, duo stagna cum pertinentiis eorum. Item Salvamentum avenae & gallinarum; volumus tamen insuper & ordinavimus, ac etiam volumus tenore praesentium, & ordinamus quod nos, haeredesque nostri Duces Luxemburgenses reditus, possessiones caeteraque bona supradicta redimere possimus, & possint à dictis Religiosis totiens, & quando nobis, & dictis haeredibus nostris placuerint, pro summa duorum millium florenorum Mogutinum boni auri & legitimi ponderis, & largiflua & exuberanti nostrae benevolentiae Majestatis nihil defalcando de perceptis, praefata patruï nostri pia voluntate ultima, ad hoc cooperante. Et quibus quidem duobus millibus florenis, iidem tenebuntur Religiosi redditus emere perpetuos, in augmentationem reddituum dicti testamenti, seu ultimae voluntatis dicti Patruï nostri perpetuis gustent temporibus, apudque Deum animarum ejusdem Patruï nostri, & progenitorum nostrorum jugem piis suis orationibus memoriam habere teneatur.*

*Quae praemissa omnia & singula per nos, sicut praemittitur, pie facta & concessa, nos tanquam Dux Luxemburgensis pro nobis, haeredibusque & successoribus nostris, bona fide tenere & observare perpetuo promisimus, & tenore praesentium promittimus, praecipientes Praeposito, Receptori & aliis Officiariis nostris Praepositurae Ivodien. praesentibus & futuris, quatenus dictos Religiosos praesenti gratia nostra & concessione pacifice & libere gaudere permittant, ac eos a quibuslibet molestationibus circa praemissa, & quodlibet praemissorum protegant ac defendant, presentium sub nostrae Majestatis sigillo testimonio litterarum. Datum Luxemb. anno Domini millesimo trecentesimo octuagesimo quarto, indictione octava, tertio nonas Novembris, Regnorum nostrorum Boemiae vicesimo secundo, Romanorum vero anno nono.*

Tiré des Archives de l'Abbaye d'Orval.

**III. 5. Les dispositions testamentaires relatives à l'abbaye d'Orval, connues d'une lettre de la duchesse Jeanne.** Selon Jean BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, IV<sup>e</sup> partie. Depuis Wenceslas, premier Duc de Luxembourg, t. VII, Luxembourg : André Chevalier, 1743 [reprint Bruxelles : Editions culture et civilisation, 1973], p. xliij-xliv.

#### **Aymeries, janvier 1385**

*Jeanne par la grace de Dieu Duchesse de Luxembouch, de Lothier, de Brabant, de Lembourg & Marchize du St. Empire, faisons scavoïr à tous, que comme nostre tres cher, tres ameïs Seigr. & Maris de cleïre memoire, Wenceslaus de Boeme, Dns des Duchies dessus denomées, & Marquis du St. Empire, en son testament & ordonnance de sa darrienne volenteit, pour l'ardent & fervent devotion, & amour qu'il avoit en l'Eglise & enz personnes du Monastere notre Dame d'Orval, de l'Ordre de Cisteaulx, en la Diocese de Treves, il ait esleus sa sepulture en ladite Eglise, volans, desirans & affectans, etre participans des devotes prieres, oraisons & biens spirituels, que par les Religieux, Abbés & Convens dudit Monsatere, qui or sont, & seront pout le temps advenir, fais seront.*

*Et pour ce que iceulx Religieux fussent plus enclins & intentis de proier devitement à Dieu pour le salut de l'ame de nostredit trescher Seigneur & Mary, il de sa certaine science, donnat & almosnat, par maniere de testament, & sa darienne volenteit, asdis Religieux, Abbé & Convent d'iceli Monastere, pour & en augmentation des rentes & revenus d'iceux, deux cent florins de bon or & de fort poid de rente annuelle & perpetuelle, lesquelles volut ordonnat estre prises & estre assengnez bien & parfaitement sur les revenuez de la Prevosteit d'Yvoix, lesquelles revenuez partiennent à nous à cause de nôtre viaige que y avons.*

*Et pour & en lieu desdits deux cens florins de rente, le tres haut & tres puissant Prince, nôtre tres cher & aimé Sires, Monseigneur Wenceslaus Roy des Romains & de Boheme,*



& Duc de Luxembourg, comme vrai heritier de nôtre dit tres cher Seigr. & Mary ait assenné les choses ci-apres denommez, assavoir les terraiges, le four, le moulin, le waingnaige, les estans, les rentes des Bourgeois, les cens de preis, les menuz cens, les sauvements d'avoine & de gelines de la Ville, ban & finaige de Sachey, de ladite Prevostei d'Yvoix, quittement & franchement en la forme, & maniere que nôtre dit tres cher Seigneur & Mary, & nous, la teniens au temps qu'il étoit en vie.

Lequel assen & tout le contenu d'iceluy, desirant ledit testament, & ordonnance accomplir, nous en tant comme touchant nous puet & appartenir, à cause de nôtre viaige dessusdit, avons & tenons ferme & agreable & l'avons promis, & promettons loalment en bonne foy tenir fermement, & à toûjours, sen rappel & sen dire, opposeir, ne aller contre ; & volons & expressement commandons à nostre Prevost, & notre Receveur d'Yvoix, & ad tous nos aultres Officiers, presens & advenir, que lisdits Abbés & Convent de l'Assen, & terre dessusd. de ce jour en avant, laissent & faicent paisiblement joir, comme de leur propre chose, en la forme & maniere que contenu est enz lettres, que sur ledit assen ont de notredi. Tres cher. Seigr. le Roy des Romains.

En tesmoignage desquelles choses, & pour ce que nous volons, que elles soient bien & fermement tenues, tant que à nous touche, nous avons fait pendre notre seel en ces présentes lettres. Donné à Dynieriez l'an mil trois cent quatre vins & quatre, selon la Coustume de Cambray, ou mois de Jenvier.

Tiré des Archives de l'Abbaye d'Orval.

#### IV

### Wenceslas et l'Empire. Conventions avec les rois de Bohême

#### IV.1. - L'érection du comté de Luxembourg en duché par le roi des Romains Charles.

Selon Jean BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, IV<sup>e</sup> partie. Depuis Wenceslas, premier Duc de Luxembourg, t. VII, Luxembourg : André Chevalier, 1743 [reprint Bruxelles : Editions culture et civilisation, 1973]

#### Metz, le 13 mars 1354

*Carolus Dei gratia Romanorum Rex semper Augustus & Bohemiae Rex, Illustri Wenceslao Duci Lucemburgensi, fratri & Principi nostri Carissimo, gratiam Regiam & omne bonum.*

*Sceptrigera Caesaræ dignitatis sublimitas, sicut inferioribus potestatibus Officii & auctoritatis elatione præfertur, ut commissos sibi fideles optatæ gubernaret consolationis præsidio (quo thronus regius tanto solidetur felicius & uberiore prosperitate proficiat, quanto in deficientiæ suæ virtute, donaria largiore benignitatis munere fundit in subiectos) a coruscantis splendore regalis solii nobilitates alit, velut a sole radii prodeuntes, fidelium status & conditiones illustrent.*

*Quia primæ lucis integritas dertimenta non patitur, imo amplioris seintillantis jubaris expectato decore perfunditur, dum in circuitu sedis Augustæ, illustrium Principum numerus, ad Imperii Sacri decorem similiter augetur. Sane attendentes multiplicia merita probitatis & præclaræ devotionis insignia, quibus tu & claræ memoriæ Progenitores tui, Domus Lucemburgensis, Sacrum Romanum Imperium dignis quidem studuisti honoribus venerari, illum etiam fervidum tuæ mentis amorem, quo ad Imperii procurados honores inclinaris attentius, Regiæ considerationis intuitu limpidius intuentes.*

*Animo deliberato, sano venerabilium Wilhelmi Coloniensis, Gerlaci Mogutiensis, Archiepiscoporum, illustris Ruperti Comitæ Palatini Reni, Sacri Romani Imperii Principum Electorum, venrabilium quoque Engelberti Leodiensis, Ademari Metensis, Joannis Olomucensis, Ecclesiarum antistitum Illustrium etiam Wilhelmi Marchionis*

*Juliacensis, Uladislai Ducis Thessinensis, & aliorum quorundam Principum Baronum & Procerum Imperii praedicti accedente Consilio.*

*Te frater Carissime, non carnalitatís affectu, sed originis tuae nobilitate poscente (praesertim cum hoc latitudo tui Domini, ampla subjectae tibi ditionis spatia, & intemerata fide tuae universitatis & populi, qui à vetusto etiam tempore sacrum honorarunt Imperium, non immerito requirebant) hodie in nomine Domini & Salvatoris nostri (à quo omnis Principatus & honor provenire cognoscitur) illustravimus ac illustramus, & in verem Principem ac Ducem Lucenburgensem sublimavimus; ereximus, sublimamus & erigimus, de Romanae Regiae plenitudine potestatis.*

*Decernentes expresse, quod tu & heredes ac successores tui, Duces Lucenburgenses perpetuo tempore, dignitate, nobilitate, jure, potestate, libertate, honore & consuetudine gaudere debetis & frui continue, quibus alii Sacrii Imperii Principes, & nominatim Duces Illustres, freti sunt hactenus & quotidie potiuntur.*

*Terras quoque tuas, oppida castra, munitiones, Villas, Provincias, Districtus, montes, colles, valles & plana, cum omnibus silvis, rubetis, partis, aquis, molendinis, aquarumve decursibus, pascuis, piscinis, piscaturis, teloniis, juribus, monetis, judiciis, bannis sive inhibitionibus venationum, quae vulgariter teutonice Wiltpenne nominatur; & paenis inde sequentibus, de consuetudine vel de jure Baronibus, Baroniis, feudis, feudatariis, vasallis, vasallagiis, Militibus, Clientibus, Judicibus, Civibus, Nobilibus & plebaeis, rusticis & agricolis, pauperibus & divitibus, & omnibus eorum pertinentis, sicut praedicta & eorum quodlibet latitudo tui Domini compregendit, in verum Principatum & Ducatum Lucenburgensem ereximus & erigimus, & insigniis de praedicta Regiae Potestatis plenitudine, decoravimus.*

*Tibi Illustri Wenceslao Duci Lucenburgensi praedicto Ducatum, sive Principatum hujusmodi cum omnibus honoribus, Nobilitatibus, Juribus, Privilegiis & immunitatibus, quemadmodum Ducatus seu Principatus insignes ab Illustribus Sacro Sancti Romani Imperii Principibus possidentur, vel teneri seu possideri consueverunt hactenus, & in quantum à Sacro Romano Imperio in feudum dependent, de benignitate regia conferentes.*

*Decernimus etiam, & hac edictali constitutione sancimus, quod tu, heredes & successores tui, perpetuo Duces Lucenburgenses nominari & appellari debeatis post hac, & tamquam ceteri Sacri Romani Imperii Duces & Principes teneri & honorari, & ubique ab omnibus reputari, omnique jure, privilegio, honore, gratiâ, dignitate & immunitate absque impedimento perfrui, quibus alii Sacrosancti Imperii Duces & Principes in dandis seu recipiendis juribus, in conferendis vel suscipiendis feudis & in omnibus aliis illustrem conditionem & statum Ducum seu Principum concernentibus, freti sunt hactenus, seu quomodolibet potiuntur.*

*Et ut Ducatus & Principatus Lucenburgensis solido fundamento firmetur, & tanto se Imperio Romano magis obligatum conspiciat, quanto ampliori fuerit Regiae liberalitatis munere decoratus, te, heredes & successores tuos Duces Luxemburgenses, perpetuo infrascripto claro quidem officio gratiosius insignivimus.*

*Ut quoties nos aut successores nostros Romanorum Imperatores sive Reges, ad reprimendam rebellium nostrorum superbiam, seu Imperii procurandos honores, armatos continget incedere, Tu, heredes et successores tui Duces Lucenburgenses, qui pro tempore fuerint, Frenum Imperialis seu Regalis dextrarii nostri a latere dextro, gubernare & prospicere, debitae fidei diligentiam, debeatis; & in recubitu mensae nostrae, cibos Regios, qui in solemnibus Curiis nostris administrati fuerint, coram nobis incidere: ut sic tanquam Principes & fideles Imperii, guerrarum & pacis in tempore nostri curam & custodiam habeatis.*

*Et quia tu Frater carissime, tamquam Dux Lucenburgensis, Sacrii Imperii Vasallus & Princeps, dum eundem tuum Principatum seu Ducatum Lucenburgensem à Regia*

*Majestate in feudum suscipiens, nobis velut Romanorum Regi, ac vero tuo Domino fidelitatis, obedientiae & subjectionis debitae juramenta solita praestitisti, quod in Principatu seu Ducatu tuo praedicto, pacem & justitiam omnibus & singulis, aequae pauperibus ut divitibus, procurare velis & debas efficaciter & fideliter, juxta posse.*

*Decernimus, & hoc Edicto Regali duximus statuendum, quo tu, heredes tui & successores tui Duces Lucemburgenses, Ducatum sive Principatum Lucemburgensem praedictum cum omnibus suis pertinentiis (sicut exprimitur superius) a nobis, nec non Serenissimis Imperatoribus seu Regibus Romanis, successoribus nostris, & ab ipso Romano Imperio, quoties oportuerit, debitae solemnitatis honore & vexillis, ut moris est, & solita reverentia suscipere debeatis.*

*Nobisque ac iisdem successoribus nostris, in casibus praemissis, velut alii Imperiales Principes & Duces praestare & facere fidelitatis, homagii, obedientiae & subjectionis debitae corporalia juramenta.*

*Nulli ergo hominum liceat hanc illustrationis, erectionis, insignitionis, decorationis & collationis paginam infringere, seu ei ausu quovis temerario contraire, sub poena mille marcarum puri auri, quas ab eo, qui contravenire praesumpserit, irremissibiliter exigi volumus, & earum medietatem nostrae Regalis curiae Fisco, residuam vero partem injuriam passorum usibus applicari, praesentium, sub nostrae Majestatis sigillo aureo, testimonio litterarum.*

*Datum Metis, per manus venerabilis Joannis Olomucensis Episcopi, Aulae nostrae Regalis Cancellarii, vice Gerlaci Mogutinensis Archiepiscopi, sacri Imperii per Germaniam Archicancellarii, qui (vacante sede Treverensi, cujus in Civitate Metensi praedicta interesse videtur opus praesentia) specialiter habuit in Commisso, anno Domini MCCCLIV indictione VII. Tertio idus Martii, Regnorum nostrorum anni VIII.*

*Tiré de Miraeus Dip. Belg. Tom. I. (= Aubert LEMIRE, Opera diplomatica et historica, in quibus continentur chartae foundationum ac donationum piarum, testamenta, privilegia ..... Auctior et correctior J. F. Foppens, Leuven – Bruxelles 1723-1748.)*

Analyses : VERKOOREN, *Inventaire ... Luxembourg*, éd. cit., t. III, p. 3-4, n° 957.

**IV.2. – Diplôme de Charles IV pour les ducs de Brabant relatif au droit de porter le glaive impérial.** Selon Jean BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, IV<sup>e</sup> partie. Depuis Wenceslas, premier Duc de Luxembourg, t. VII, Luxembourg : André Chevalie, 1743 [reprint Bruxelles : Editions culture et civilisation, 1973], p. xxij.

#### **Metz, le 5 janvier 1357**

*Carolus IV. divina favente Clementia Romanorum Imperator semper Augustus, & Bohemiae Rex, notum facimus, tenore presentium universis.*

*Quod cum in Solemni Curia nostra Imperiali, quam in Civitate Metensi Sacratissimo die Nativitatis Dominicae, cum universis Principibus Electoribus Ecclesiasticis & Secularibus, praesentibus etiam aliis principibus, Proceribus & Nobilibus, in multitudine numerosissima celebravimus, inter Illustres Rodulphum Ducem Saxoniae, Sacri Imperii Archi-Mareschallum, Avunculum nostrum ex una, & Wenceslaum Lucemburgi, Lotharingiae, Brabantiae, & Limburgi Ducem Sacrique Imperii Marchionatem, Fratrem nostrum, ex altera parte, suborta fuisset materia questionis.*

*Uter videlicet eorum, Ensem nostrum Imperialem, in praedicta & aliis Solemnibus Curiis Imperialibus, ante faciem Majestatis Caesareae praecedente gestare, seu Imperatore vel Rege Romano in Mensa, vel pro tribunali sedenti, coram eo tenere deberet, utroque ipsorum hoc sibi competere contendente.*

*Nos volentes Contentionem hujus modi sopire, & scandalis, quae exinde nasci possent, aditum praeccludere per semitam aequitatis, habito cum Electoribus & aliis Principibus antedictis super hoc maturo Consilio.*

*Considerantes quod praedictus Frater noster Ducatum Brabantiae & Marchionatum praedictos, quorum virtute Ensem ipsum ad gestandum, ut praemittitur, & tenendum si dari petebat à nostra Celsitudine nondum suscepit in feudum, nec de feudis Ducatus & Marchionatus eorundem per nos adhuc existit investitus.*

*Declaramus, & tenore praesentium auctoritate Imperiali, declaravimus exprese, eidem Fratri Lucemburgi, Lotharingiae, Brabantiae, & Limburgi Duci, & Marchioni Imperii in juribus, Privilegiis, sibi & dictis Ducatui & Marchionatui, praesertim circa portationem & tentionem Ensis Imperialis competentibus, nullum per hoc praejudicium generari, vel in posterum illud sibi posse vel debere quovis modo nocere, quod praefatus Dux Saxoniae, in hac Curia nostra, Ensem ipsum ante faciem nostram gestavit, & etiam circa Mensam nostram Imperialem tenuit coram nobis; praesentium sun Imperialis Majestatis nostrae sigilli testimonio Litterarum.*

*Datum Metis anno Domini MCCCLVII Indicatione X. Nonis Januarii, stilo Gallico, Regnorum nostrorum anno XI. Imperii vero secundo.*

*Signum Boëmundi Archiepiscopi Trevirensis*

*S. Gerlaci Archiepiscopi Mogutinensi*

*S. Wilhelmi Archiepiscopi Coloniensis*

*S. Roberti Comitis Palatini Rheni*

*S. Ludovici Marchionis Brandenburgensis*

*Tiré de Miraeus, Diplom. Belg. (= Aubert LEMIRE, Opera diplomatica et historica, in quibus continentur chartae foundationum ac donationum piarum, testamenta, privilegia ..... Auctor et correctior J. F. Foppens, Leuven – Bruxelles 1723-1748.)*

**IV.3 – Confirmation du traité de Maastricht, disposition en faveur de la maison de Luxembourg, par Jeanne, duchesse de Brabant 1357.** Selon Jean BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, IV<sup>e</sup> partie. Depuis Wenceslas, premier Duc de Luxembourg, t. VII, Luxembourg : André Chevalier, 1743 [reprint Bruxelles : Editions culture et civilisation, 1973], p. xvj-xviii.

#### **Bruxelles, le 20 février 1357**

*Nos Joanna, Dei gratia Lucemburgensis, Brabantiae, Lotharingiae & Limburgensis Ducissa, Sacrique Imperii Marchionissa. Norum facimus tenore praesentium universis, quod Serenissimus & Invictissimus Princeps & Dominus Carolus quartus, Divina favente clementia Romanorum Imperator semper Augustus, & Bohemiae Rex, Dominus noster gratosus, memorabiles hujus vitae vanitates, mutationes temporum, eventus ambiguos mundanarum rerum, statum instabilem, quibus omnis homo subjicitur, perpenso, deliberato mentis consilio rite considerans, & futuris altercationum amfractibus & perniciosis dissentionum dispendiis desiderans salubriter obviare, cum illustri Principe Domino Wenceslao de Bohemia, Lucemburgensis, Lotharingiae, Brabantiae, & Limburgis Duce, Sacrique Imperii Marchione, consorte nostro charissimo, & nobiscum, super dispositione, conditione, statu, successione, seu successiva devolutione Principatum, Ducatum, terrarum & Dominiorum Brabantiae & Limburgis Habito, cum eodem consorte nostro et nobiscum, nec non cum Principibus, Proceribus suis Imperialibus, ac nostris Fidelibus super hoc diligenti tractatu, & maturo concilio, concordavit, & de his, accedente ad hoc benevolo spontaneo & expresso dicti nostri consortis & nostro consensu, modum & ordinem statuit infrascriptum.*

*Inprimis quidem tota Brabantia & Limburgensis Patria, videlicet, Oppida, Burgenses, Oppidani, Vassalli, feudales, incolae, & habitatores ipsius Patriae, dicto Domino Duci consorti nostro, & nobis ad nostras & haeredeum nostrorum manus, praestiterunt ad sancta velut legitimis & naturalibus Principibus & Dominis suis solitum consuetum corporale subjectionis, fidelitatis, obedientiae & homagii juramentum, ipse quoque Dominus consors noster statim ex tunc, sive a data praesentium in praefatis*

*Principatibus, Ducatibus, terris & Dominiis, ac ipsorum pertinentiis universis debet absque contradictione qualibet, potenter & actualiter, libere & realiter tanquam verus & legitimus & naturalis Princeps & Dominus dominari, regere, praecipere, & expressa feuda, seu feudalia jura & bona tradere & conferre, officiatos quocumque titulo censeantur instituere, aut etiam ad libitum remove, & generaliter ac libere administrare in omnibus & per omnia, sicut veri Principes & haereditarii, ac naturales & legitimi Domini administrare, imperare, regere & disponere consueverunt; verumtamen haec omnia de nostris scientia & consilio administrabit, faciet & disponet. Sed si ipsius administrationi seu dispositioni contradiceremus, nec vellemus in praemissis seu aliis ex his emergentibus necessariis oborturis, seu dependentibus consentire, nihilominus ipse consors, praemissa universa & singula disponendi & faciendi auctoritatem habebit, ac omnimodam potestatem, & quidquid in his faciendum, disponendum durexerit & agendum, ratum, solidum & firmum usquequaque perseverare debet: Eo tamen signanter expresso quod quamdiu vixerimus, jam dictus Dominus noster Dux consors noster, sine nostris voluntate & consensu quocumque modo de Principatibus, Ducatibus, terris & Dominiis Brabantiae & Limburgi praedictis, fundo & proprietate ipsum obligare, permutare, alienare, aut vendere non debeat neque possit. Sique nos non haeredibus relictis jam dicto nostro consorte superstite moreremur, ex tunc ipse consors noster in Principatibus, Ducatibus, terris & Dominiis antedictis nonobstante cujuscumque contradictione succedet, & ad ipsum Principatus, Ducatus, terrae & Dominia hujusmodi libere devolventur: Si vero praedicto Domino Duce consorte nostro fortasse praemortuo supervixerimus, nec tamen habuerimus ex corpore ipsius nostri consortis haeredes, hoc nequaquam obstante, ns praedictae Patriae Ducissa, Princeps & Domina remanebimus ad tempora vitae nostrae; si autem ex alio marito proprii corporis haeredes habuerimus, illi non habebunt succedere in Principatibus, Ducatibus, terris & Dominiis antedictis. Quod si memoratum consortem nostrum & nos, nullis relictis haeredibus ambos mori contigerit, eo casu Principatus, Ducatus, terrae & Dominia saepedicta ad proximorem domus seu prosapiae Lucemburgensis haerodem, qui pro tempore fuerit, libere devolventur. Istud insuper non duximus obmittendum, quod in praemissis tractatibus specialiter extitit ordinatum, quod memoratus Dominus Dux consors noster & nos, nec non tota Brabantiae & Limburgis Patria, praeter expressum ipsius Domini nostri Imperatoris consensum, cum adversariis & hostibus nostris pacem aliquam, seu treugas aut concordiam inire, facere vel contrahere non debemus nec debebunt, nec etiam Dominus noster Dominus Imperator, cum eisdem adversariis aliquid horum, puta pacem, treugas aut concordiam inire debet, absque saepedicti consortis nostri nostraque & ejusdem Patriae voluntate. Quia igitur gaec omnia & singula de libero & expresso consensu, & nostrae voluntatis arbitrio, ac ex certa nostra scientia processerunt, ideoque ea firmiter attendere & perpetuo rata tenere, & inviolabiliter bona fide, & sine omni dolo promittimus adimplere. In cujus testimonium praesentes Litteras fieri, & sigilli nostri fecimus appensione muniri. Datum Bruxellae anno Domini MCCC.LVI. secundum stilum & modum scribendi Dioecesis Cameracensis, feria secunda proxima ante Dominicam Invocavit.*

Tiré de Christophre BUTKENS, *Trophées tant sacrés que profanes du Duché de Brabant ...*, La Haye : C. Van Lom, 1724.

**IV. 4 – Wenceslas nommé vicaire de l'Empire en deçà des monts par l'empereur Charles IV en raison du voyage de couronnement à Rome.** Selon Heinz THOMAS, « Die Ernennung Herzog Wenzels von Luxemburg-Brabant zum Reichsvikar », in : *Westmitteleuropa - Ostmitteleuropa, Vergleiche und Beziehungen*. Festschrift für Ferdinand Seibt, éd. Winfrid EBERHARD, Hans LEMBERG, Hans Dietrich HEIMANN, Robert LUFR, München : Oldenburg Verlag, 1992, p. 143-152, ici p. 149-152.

**Nuremberg, le 26 octobre 1366**

*Karolus quartus diuina fauente clemencia Romanorum imperator semper Augustus et Bohemie rex, illustri Wenceslao, Luccenburgensi, Limburgie et Brabantie duci, principi et fideli, necnon suo et sacri imperii in citramontanis partibus vicario generali, salutem et fraterne dilectionis continuum inerementum.*

*Illustris frater carissime, cum ad instanciam et sincerum desiderium domini nostri, summi pontificis, versus urbem Romanam, prout sua tenet affectio, brevi temporis spacio profecturi — considerato principum, comitum, baronum et procerum sacri imperii consilio — prefatum dominum nostrum summum pontificem imperiali potentia conducere et ad urbem ipsam magnifice et potenter introducere necnon ad sacrosanctam sedem ipsius ibidem reducere feliciter, deliberauerit nostra sercnitas et nostre voluntatis existat, odiosas illas congregationes, Sathane societates videlicet, exterminare de medio, vt christianus populus sub felici nostro regimine pacis tranquillitate gaudeat et imperiali nostre protectionis presidio consoletur, et cum breuiter tempus immineat iter accipiendi versus Italiam, vt auspice deo ea, que pro bono statu reipublice mente concepimus, operam effectibus impleantur, deliberauit nostra celsitudo cesarea, partes citramontanas non posse carere vicario. Quapropter ab exemplo celebris et recolende memorie domini Henrici, quondam Romanorum imperatoris semper Augusti, aui nostri karissimi, qui, dum ad procurandos honores Sacri Imperii versus Italiam eciam pro sua coronatione transiret, clare recordationis illustrem Iohannem, quondam Bohemie regem, genitorem nostrum carissimum, generalem Imperii Sacri vicarium in citramontanis partibus subrogauit, eius velut prudentissimi et clarissimi principis nostri predecessoris et aui imitando vestigia, habito respectu ad tue circumspectionis industriam et eam fidem, qua de te fraterna presumptione confidimus, animo deliberato, de imperialis potestatis plenitudine ac de certa nostra scientia te in citramontanis partibus ordinamus, facimus, creamus et constituimus nostrum et Sacri Imperii generalem vicarium, dantes exnunc et concedentes tibi plenam, liberam et omnimodam auctoritatem, iurisdictionem generalem et gladii potestatem, merum et mixtum imperium vice et auctoritate nostra in predictis citramontanis partibus, limitibus circumferentiis et sitibus earundem per te aut alium seu alios, quibus hoc commiseris, exercendi, animaduertendi in facinerosos et reos homines coherectionem quamlibet ratione preuia et mediante iusticia exequendi. Et vt eciam apud te et tuum seu tuos commissarios iurisdictione, siue contentiosa siue voluntataria, in principatibus, dominiis, ciuitatibus, terris, territoriis, districtibus, opidis, castris, villis et hominibus, cuiuscumque status, preeminencie vel conditionis existant, salua semper et in omnibus sacrosancta ecclesiastica libertate, in predictis citramontanis partibus, de rebus contractibus vel quasi contractibus, iudicibus et vltimis voluntatibus, maleficiis, criminibus et delictis vel quasi commissis et perpetratis in subditos et incolas earundem parcium et per eos seu etiam per alios in dictis locis perpetratis seu etiam perpetrandis exerceatur libere, secundum quod ius et ratio persuadebunt.*

*Concedentes nichilominus tibi et illi seu illis, quibus hoc commiseris, et in te, illum et illos plenario iure transferentes auctoritatem et potestatem omnimodam iurisdictionem et licentiam generalem, collectas et dacia consueta, onera realia et personalia ac mixta, necnon omnes census, redditus, iura, prouentus, emolumenta, obuentiones, conductus, theolonea<sup>d</sup> et pedagia principatuum, dominiorum, monasteriorum, ciuitatum, terrarum, territoriorum, districtuum, opidorum, castrorum, villarum et locorum predictorum ad nos et Sacrum Imperium pertinentes et pertinencia exigendi, recipiendi, penas et multas ratione preuia imponendi, leuandi et ex causis rationabilibus augmentandi, minuendi, remittendi, in iudicio et extra, Iudeos camere nostre seruos acceptandi, defensandi, tuendi, iura cesarea, collectas, subuentiones et steuras ab ipsis, prout hoc honor imperii et necessitas postulauerint, exigendi in causis, questionibus, arbitramentis et litibus quibuscumque cum causarum cognitione vel sine, Deum habendo pro oculis ac de plano et summarie sine strepitu et figura iudicii, sla veritate inspecta, procedendi,*

determinandi, sentencias exequendi, fugitiuos inquirendi et puniendi, maleficos, fures, assassinos et robatores stratarum laqueandi, iudicandi iuxta sacrarum legum et iurium communium sacratissimas sanctiones, et prout secundum ritum et terre consuetudinem, municipalia iura et statuta persuaserint, et proditores decapitandi, suspendendi et eos ac eorum quemlibet, dum et quotiens se casus obtulerit, condemnandi, puniendi, membra truncandi, fustibus redendi et in facie bullandi, de patria ad tempus et perpetuo relegandi, carcerandi, igne concremandi, mutilandi, debilitandi, bona publicandi, officiales instituendi et de omnibus criminibus ordinariis et extraordinariis, enormibus et leuibus, publicis et priuatis, cognoscendi, puniendi et executiones faciendi, tam secundum iura communia quam municipalia decidendi, cognitionem et decisionem huiusmodi remittendi, in integrum restituendi, abolitionem quamlibet in iudicio et extra exercendi, infamiam tam iuris quam facti irrogandi, tollendi et disponendi de causis principalibus et appellationibus quibuslibet, tanquam iudex super hoc a nobis specialiter delegatus, cognoscendi, examinandi et diffiniendi, decreta primum et secundum interponendi, dominia directa vtilia et quasi sub nomine iuris et seruitutes reales et personales necnon iura declarandi et omnia, que causarum merita requirerint, exercendi et exequendi, monetas sub vero pondere et caractere auream et argenteam instituendi, ferias imponendi et tollendi, rebelles sacri imperii persequendi et puniendi, decreta, statuta et prouisiones in predictis omnibus et quolibet predictorum faciendi, de nouo corrigendi iam facta et in totum tollendi semel et pluries et toties quoties oportunum fuerit et ordo dictauerit rationis; omnia et singula feuda conferendi, feudis insignibus episcoporum ex nomine et illis, que cum vexillis consueuerant recipi et de quibus officialibus nostre curie de more seruitur, dumtaxat exceptis, et a recipientibus feudum huiusmodi, dum et quoties se casus obtulerit, homagii obedientie fidelitatis et deuotionis debito iuramento postulandi et recipiendi, ad ecclesias parrochiales et ecclesiastica beneficia, dum et quoties vacauerint, personas aptas et idoneas presentandi, dotes et dotalicia et donationes propter nuptias admittendi, approbandi et confirmandi, mente captis curatores, et orphanis, pupillis ac viduis tutores presciciendi, deuolutiones fiscales quorumcumque dominiorum, prediorum, agrorum aut hereditatum seu etiam rerum mobilium, dum ius et ratio illud exegerint, nostro imperiali nomine exigendi, tenutam ac possessionem talium capiendi et generaliter omnia et singula, que ad verum et legitimum Sacri Imperii generalem in partibus citramontanis vicarium pertinent, vt premittitur, libere et absque impedimento quolibet faciendi, etiam si qua ex eis iure uel consuetudine exigerint, mandatum speciale de singulari etiam nostre deliberacionis clementia et speciali benignitatis affectu damus et concedimus tibi, nostro generali vicario, vt premittitur, potestatem plenissimam, notarios publicos et tabelliones creandi, faciendi et instituendi, recepto primitus ab eis iuramento fidelitatis, quod sequitur in hec verba : Ego N. promitto et iuro, quod fidelis ero serenissimo ac inuictissimo principi et domino, domino Karolo quarto, diuina fauente clemencia Romanorum imperatori semper Augusto et Boemie regi illustri, domino meo gracioso et omnibus successoribus eius Romanorum imperatoribus siue regibus legitime intransibus, neque ero vnquam in consilio, vbi periculum eorum tractetur, bonum et salutem eorum promouebo, dampnum ipsorum pro mea possibilitate auertam fideliter, et instrumenta seu contractus quoscumque non scribam in papireo seu carta vetera abrasa, sed in membrana munda et noua testamenta codicillos et quascumque vltimas voluntates nec non dicta testium conscribam fideliter et ea occulte obseruabo nullique pandam, donec debeant aut mandato iudicis seu aliis exigente iustitia promulgari. Causas miserabilium personarum nec non pontes, hospitalia, emendationem viarum publicarum omni tempore promouebo et officium meum exercebo fideliter non attendendo munera, odium, vel amorem, sicut me deus adiuuet et sancta dei euangelia et demum prestito iuramento ipsos per calamarium et pennam inuestiendi de predicto tabellionatus officio vt eiusdem officii plena executione gaudeant in conficiendis instrumentis publicis, vltimis voluntatibus et testamentis

*conscribendis, testibus et dicta testium recipiendis et in singulis ceteris actibus, quod dictum requireret officium ac si nosmet ordinassemus eosdem.*

*Damus etiam tibi potestatem plenariam creandi, faciendi et investiendi iudices ordinarios recepto primitus ab eis iuramento fidelitatis, quod sequitur in hec verba :*

*Ego N. iuro et promitto, quod fidelis ero serenissimo ac inuictissimo principi et domino, domino Karolo quarto, diuina fauente clementia Romanorum imperatori semper Augusto et Boemie regi illustri, domino meo gracioso et omnibus successoribus eius, Romanorum imperatoribus siue regibus legitime inrantibus neque vnquam ero in consilio, vbi periculum eorum tractetur, bonum et salutem eorum promouebo, dampnum eorum pro mea possibilitate auertam et officium iudicatus fideliter exercebo, non attendendo munera, odium uel fauorem, sic me deus adiuuet et sancta dei euangelia.*

*Et cum potestate plenissima legitimandi natales spurios, notos manzeres et quoslibet alios ex dampnato et illegittimo coytu procreatos absque legitimorum heredum preiudicium, vt tamen virtute legitimationis huiusmodi ad dignitates, gradus et honores seculares possint ascendere iudicatus etiam scabinatus, magistratum, consulatus et queuis alia publica officia regere ac si eosdem legitimasset nostra imperiali serenitas non obstantibus aliquibus legibus, constitutionibus, statutis, reformationibus, vsibus, obseruantis editis seu obseruatis in contrarium vel aliter formam tradentibus per quas vel que premissa vel eorum aliquod seu aliqua dici possent inualida vel esse annullanda. Quibus omnibus ex certa sciencia ac si de eis et quolibet eorum facta esset expresse mentio specialis, quoad suprascripta omnia vel aliquod predictorum de nostre cesaree potestatis plenitudine derogamus expresse, ratum habituri et gratum exnunc prout extunc quidquid per te, tuum vel tuos commissarios iuxta presentem modum ordinem et formam rite et recte actum et gestum in premissis fuerit et quolibet premissorum ac si per nos vel nostre maiestatis officio de certa nostra sciencia agerentur. Mandamus igitur vniversis et singulis principibus electoribus et aliis principibus ecclesiasticis et secularibus, nec non abbatibus, comitibus, baronibus, proceribus, militibus, clientibus, iudicibus, aduocatis, ciuibus et uniuersitatibus ciuitatum et locorum Sacri Imperii in citramontanis partibus cuiuscumque dignitatis gradus, status seu conditionis existant, qui sunt seu qui pro tempore fuerint, fidelibus nostris, quatenus tibi et tuo nomine eis, quibus vices tuas commiseris, in omnibus et singulis predictis et etiam aliis, que pro Sacri Imperii et pacis publice incremento feliciter<sup>b</sup> attemptare, incipere, prosequi et consummare decreueris, fideliter obedienter et humiliter tanquam nobis sine contradictione et impedimento quibuslibet obediant, pareant et intendant, presentium sub imperialis nostre maiestatis sigillo testimonio litterarum. Datum Nuremberg, anno domini millesimo trecentesimo sexagesimo sexto, indictione quarta, VII<sup>o</sup> Kln. nouembris, regnorum nostrorum anno vicesimo primo, imperii vero duodecimo. Ad mandatum domini imperatoris cancellarius. Datum pro copia per me Iohannem Dyepach, publicum imperiali auctoritate notarium collationatus ad ipsas originales litteras et concordatus.*

Copie par le notaire Johannes Diebach, fin 1471/début 1472. Wien, Haus-, Hof- und Staatsarchiv Hs. weiss 558, f. 140-142 v<sup>o</sup>, deuxième copie Kopie f. 145-147.

<sup>a</sup> Les deux copies ainsi. <sup>b</sup> Les deux copies ont *feli* sans abréviation

**IV.5. Déclaration de Wenceslas suite à sa nomination à la fonction de vicaire de l'Empire.** Selon Hermenegild JIRECEK, *Codex juris Bohemici*, t. II, pars I. Documente juris publici saec. XIV<sup>m</sup> (1306-1370). Auxiliis « Academiae Bohemicae Caes. Francisci Josephi », Pragae-Lipsae : Fr. Tempsky, 1896, p. 550-552, n<sup>o</sup> 569.

#### **Nuremberg, le 27 octobre 1366**

*« Wir, Wentzlau, von Gtes gnaden hertzog zu Luzemburg, zu Brabant und zu Limburg, von wegen des allerdurchleuchtigsten fursten und herrn, herrn Karls Romischen keisers, zu allen zeiten merers des Reichs und kunigs ze Beheim, unsers lieben gnaedigen herrn, in Teutschen landen u. In allen andern craiszen u. Gebieten, die diesseit des*



Lampartischen gebirges gelegen sind, gemeiner vicarius etc. Bekennen u. Thun kund offentlich mit diesem brieff allen den, die ihn sehen oder hören lesen :

Wann der ehegenandte unser gnediger herr als ein römischer keiser, durch sunderlich sein keiserlich gnade uns seinen u. des heil. Reichs gemeinen vicarien gemachet hat in den ehegenandten landen, u. uns u. unser erben und nachkommen, alle anfelle, die von dem tage, als seine briefe geben sindt, die wir darüber haben, jenseitten des Reyns, im u. dem heil. Reiche ledig werden, es seien furstenthumb, graffschafft, herschafft oder sunst andere güter, wie man die benennen mag mit eigentlichen sunderlichen worten, aussgenomben den steten, burgken, landen u. Leuten, die in Elsassen u. anderswo uber Reyn, die hochgeborenen fursten u. herrn herczogen zu Osterreich, zu Steyer u. zu Carndten haben; wann dem ehegenandten, unserm herrn als einem kunige zu Beheimb, seinen erben u. nachkomben, kunigen zu Beheimb, dem konigreiche u der cronen daselbst u. dem hochgebornen fursten, herrn Johansen, markgraven zu Merhern, unserm lieben bruder, seinen, kunigen, erben u. nachkomben, dieselben lande, leute u. güter vormals mit brieften u mit redlicher kundschaft recht u. redlichen vermachet sein, in solcher meinung, dass wir u. unser eeliche leibserben, alle andere solcher furstenthumbe, graffschafft, herrschafft u. ander gut, als davor begriffen ist, uns selber erblich u. ewiglich behalten sollen.

Mit solcher bescheidenheit, ob es zu solchen schulden keme (da Gott für sey), dass wir also stürben, dass wir eheliche leibserben hinter uns nicht liessen, dass denn das ehegenandt unser herzogthumb zu Luzemburg mit allen denselben furstenthumben, graffschafften, herrschafften u. Gütern, die also u. in solcher weise, als davor begriffen ist, vorfielen oder sich verfallen hetten, auf den ehegenandten unsern herrn, den keyser, als einen kunig zu Beheimb u. seine kindt nach recht u. gewohnheit unsers herzogthumbs und des landes zu Luzemburg lediglich, erblich u. on alle hindernusse fallen sollen. Mit urkund dits briefes versiegelt mit unserm insiegel, geben zu Nürnberg nach Chr. Geburt dreizegen hundert jahr, darnach in dem sechs u. Sechzigsten jahr, am St. Simons u. Judas abendt, der heil. Zwölffboten.

Selon LUNIG, *Codex Germaniae diplomaticus*, t. I, col. 1307-1308, n° CCLXX.

Analyse in : *RI*, éd. cit., t. VIII, n° 445; WURTH-PAQUET, *Table*, éd. cit., in : *PSH*, t. XXIV, p. 104, n° 495.

**Annexe IV. Les séjours de Wenceslas**

**VI.1. Les résidences et séjours de Wenceslas de Bohême**

Année	Lux.	Ivoix	Maas.	Aix	Aym	Binche	Louv	Terv	Gen.	Vilv.	Paris	Reims	Mons
1354	4	5, 6, 7											
1355	11												
1356	9			8			1, 11						
1357			1, 2	1			3, 4, 5, 6			6			
1358	1, 5		12			4	2, 9						
1359			4	4			9						
1360	1-2, 10/11		10										
1361								t					
1362	3, 4, 5	1		12				6/7					
1363	4, 5				1 (?)					12			
1364	1			3, 11, 12		7			10			5	
1365		11		5, 7					5				
1366		6, 8							9				6
1367				11	10								4
1368			11	7									7
1369	8	7, 10		11						5			
1370	1, 5, 12 t	3, 8, 11-12		7									
1371		6		Baes					4-5				
1372				6									
1373						2, 9	t	3, 4					2/3
1374		3, 10				9-11	4	6-7, 9(?), 12	(1), 4- 5	10			
1375		1					10 t	6, 9, 10		4	1-2		
1376				6, 7	9, 10	9, 10	5						
1377	4-6 t		9, 12	11/12	7, 8, 9	8, 9	12 (?)			8			7, 10
1378	1/2, 7	5, 7/8	11, 12 t		9/10	2, 6, 9			10	1		11 (Ay*)	
1379	8, 11	6, 7				2				6, 12			2, 6
1380	8	7, 8		6	1, 9	1, 6, 8, 9, 10, 12	4			7		11	4
1381	3, 6-7				9	9				11 (?)			6
1382						9	12	12					
1383	12	4		11			1, 3, 6, 7		9	5		4, 6(Ay*)	

**Abréviations :** Lux. = Luxembourg ; Maas. = Maastricht ; Aix = Aix-la-Chapelle ; Louv. = Louvain ; Terv. = Tervuren ; Gen. = Genappe ; Vilv. = Vilvorde ; Baes = Baesweiler

**Légende :** chiffres arabes = les mois de l'année ; t = tournoi ; Ay\* = Ay ou Aÿ, arrondissement de Reims, département de la Marne, Champagne-Ardenne

## Annexe IV.2. Itinéraire de Wenceslas

Date	Lieu	Source – pour les Abréviations, voir la p. 47
<b>1354</b>		
1 <sup>er</sup> -3 janvier	Mayence	WURTH-PAQUET, n° 50 ; <i>RI VIII</i> , n° 1711, 1810
13 mars	Metz	<i>RI VIII</i> , n° 1807 ; CL, n° 957
20 mars	Metz	CL, n° 958
24 mars	Metz	<i>RI VIII</i> , n° 2508
20 avril	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 77 ; CL, n° 959
18 mai	Ivoix (?)	WURTH-PAQUET, n° 81
16 juin	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 84
18 juillet	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 91
<b>1355</b>		
4 mars	Trèves	CL, n° 970
6 septembre	Okiers	WURTH-PAQUET, n° 122
20 novembre	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 128
23 novembre	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 129
<b>1356</b>		
3 janvier	Louvain	CB, n° 900
12 janvier	Louvain	CB, n° 902
5 février	Malines	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen III</i> , p. 106, n° 155
18 février	Bruxelles	CB, n° 905
20-21 mars	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 87 ; CB, n° 906 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen III</i> , n° 156
25 mars	Anvers	CB, n° 907
4 mai	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 90
6 mai	Bruxelles	CB, n° 909
8 mai	Bruxelles	CB, n° 910
27-28 mai	Bruxelles	CB, n° 911-914
3 juin	Bruxelles	CB, n° 915
6 juin	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 90-1
18 juin	Bruxelles	CB, n° 917
19 juin	Asse	CB, n° 918
30 juin – 1-2 juillet	Bruxelles	CB, n° 919-921 ; WURTH-PAQUET, n° 146 ; CL, n° 977
15 juillet	Bruxelles	CB, n° 923
19 juillet	Bruxelles	CB, n° 924-5
7 août	Bruxelles	CB, n° 927
10 août	Bruxelles	CB, n° 928
27 août	Aix-la-Chapelle	CB, n° 929 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen III</i> , n° 168
4 septembre	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 152
5 septembre	Sulzbach (?)	CB, n° 933
30 septembre	entre Stauf et Sulzbach	<i>RI VIII</i> , n° 2558
20 octobre	Bois-le-Duc	CB, n° 935
29-30 octobre	Bruxelles	CB, n° 937-8
5 novembre	Bruxelles	CB, n° 939
11-12 novembre	Bruxelles	CB, n° 941-7
16-17 novembre	Bruxelles	CB, n° 948-50
20 novembre	Louvain	CB, n° 951-2
23 novembre	Jodoigne	CB, n° 953
27 novembre	Bruxelles	CB, n° 954
28 novembre – - 3 décembre	Bruxelles	CB, n° 956-965

décembre	Aarschot	CB, n° 966-7
décembre	Bruxelles	CB, n° 968
décembre	Anvers	CB, n° 969
décembre	Metz	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> III, n° 179.
-28 décembre	Metz	RI VIII, n° 2562, 6910, 6912 ; WURTH-PAQUET, n° 171, 173-4 ; VERKOOREN 2/II, p. 116.

57

janvier	Aix-la-Chapelle	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> III, n° 184
-19 janvier	Maastricht	RI VIII, n° 2596-99 ; WURTH-PAQUET, n° 186 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> III, n° 185-7
3 février	Maastricht	RI VIII, n° 2601-2
-14 février	Bruxelles	CB, n° 993-6
février	Bruxelles	CB, n° 998
-28 février	Bruxelles	CB, n° 1000-4, 1006-9, 1014
5 mars	Louvain	CB, n° 1028-1032
11 mars	Bruxelles	CB, n° 1033-61
mars	Bruxelles	CB, n° 1062
mars	Bruxelles	CB, n° 1063
mars	Louvain-Bruxelles	CB, n° 1064-65
mars	Bruxelles	CB, n° 1066
mars	Bruxelles	CB, n° 1070
mars	Louvain	CB, n° 1072
avril	Louvain	CB, n° 1073-4
avril	Bruxelles	CB, n° 1075-7, 1079-81
7 avril	Bruxelles	CB, n° 1082-3
4 avril	Anvers	CB, n° 1090
3 avril	Bruxelles	CB, n° 1093-4
2 avril	Bruxelles	CB, n° 1095-6
5-30 avril	Bruxelles	CB, n° 1121-37, 1140-41, 1148-63, 1165-80, 1183
1 <sup>er</sup> mai	Bruxelles	CB, n° 1184-1186
mai	Bruxelles	CB, n° 1189
0 mai	Louvain	CB, n° 1193-4
3 mai	Bruxelles	CB, n° 1195-6
5 mai	Bruxelles	CB, n° 1197
3-19 mai	Bruxelles	CB, n° 1206-15
9 mai	Louvain	CB, n° 1216
9-20 mai	Bruxelles	CB, n° 1218-1228
2-23 mai	Bruxelles	CB, n° 1232-42
7 mai	Bruxelles	CB, n° 1243-45
1 <sup>er</sup> juin	Bruxelles	CB, n° 1247, 1247 bis
juin	Bruxelles	CB, n° 1248
juin	Bruxelles	CB, n° 1251
0 juin	Bruxelles	CB, n° 1252
2 juin	Bruxelles	CB, n° 1254
7 juin	Louvain	CB, n° 1255
3 juin	Bruxelles	CB, n° 1257
juin	Bruxelles	CB, n° 1258
-22 juin	Louvain	CB, n° 1259 et bis, 1260
juin	Vilvorde	CB, n° 1261
9-30 juin	Bruxelles	CB, n° 1262, 65-6
juillet	Bruxelles	CB, n° 1267-9
12 juillet	Bruxelles	CB, n° 1282-4, 1287, 1294-7, 1318-31, 1334, 1342-1345, 1350-51 ; BY II CD, n° LXVII
-17 juillet	Bruxelles	CB, n° 1370, 1380-5
juillet	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 128
juillet	Bruxelles	CB, n° 1407

2 août	Bruxelles	CB, n° 1435-7
4-5 août	Bruxelles	CB, n° 1441-2, 1444-6
26 août	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 128
30-31 août	Bruxelles	CB, n° 1475, 1477
2 septembre	Bruxelles	CB, n° 1480-2
6 septembre	Bruxelles	CB, n° 1490-1
13 septembre	Bruxelles	CB, n° 1503-6
10-11 octobre	Bruxelles	CB, n° 1555, 1562
13-14 octobre	Bruxelles	CB, n° 1578, 1593
20 novembre	Bruxelles	CB, n° 1653
14-15 décembre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 129-30 ; CB, n° 1674
26 décembre	Bruxelles	CB, n° 1677-78
<b>1358</b>		
3 janvier	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 217
21 janvier	Trèves	WURTH-PAQUET, n° 221 <i>sqq</i>
4 février	Louvain	BY II CD, n° LXIX
25 février	Bruxelles	CB, n° 1705, Verk. III, p. 244-5
1 <sup>er</sup> mars	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 134 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> III, n° 233
14 mars	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 134-5
18 mars	Mechelen	WURTH-PAQUET, n° 230 ; CB, n° 1707
22 mars	Bruxelles	BY, t. II, CD, n° LXV ; CB, n° 1710
1 <sup>er</sup> avril	Bruxelles	CB, n° 1723
13 avril	Binche	CB, n° 1730-1
9 mai	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 236 ; <i>Cartulaire ... ville de Luxembourg</i> , n° XIVb <sup>2126</sup> ; CL, n° 988
15 juin	Bruxelles	CB, n° 1774
6 juillet	Bruxelles	CB, n° 1795
Juillet	près de Paris	<i>Chronique des quatre premiers Valois</i> , p. 80
18 juillet	Bruxelles	CB, n° 1802
2 août	Bruxelles	CB, n° 1809
2 octobre	entre Verdun et Charny	WURTH-PAQUET, n° 253
10 octobre	Bruxelles (?)	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> III, p. 172, n° 256
15 octobre	Rouvrais-sur-Othain lez-Arrancy	CB, n° 1814
2 décembre	Bruxelles	BY, t. II, CD, n° LXXVII
8 décembre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 140
15 décembre	Maastricht	WURTH-PAQUET, n° 259
17 décembre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 140
20 décembre	Bruxelles	CB, n° 1822
<b>1359</b>		
20 janvier	Bruxelles	CB, n° 1830
15 février	zu Evele	WURTH-PAQUET, n° 263
12 mars	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 142
2-3 avril	Aix-la-Chapelle	VERKOOREN 2/II, p. 142 ; RI VIII, n° 2927-2928 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> III, n° 289
19 avril	Maastricht	WURTH-PAQUET, n° 267
25 avril	Bruxelles	CB, n° 1841
11 juin	Bouillon	WURTH-PAQUET, n° 271
19 septembre	Louvain	CB, n° 1848
2 décembre	Bruxelles	BY, t. II, CD, n° LXXIX

<sup>2126</sup> François-Xavier WURTH-PAQUET, Nicolas VAN WERVEKE (éd.), *Cartulaire ou recueil des documents politiques et administratifs de la Ville de Luxembourg (1344-1795)*, Luxembourg : V. Buck, 1881.

**1360**

janvier	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 291
janvier	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 294 ; CL, n° 1003-4
février	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 295
3-29 juin	Bruxelles	CB, n° 1863-4
septembre	Bruxelles	BY II CD, n° LXXXI ; CB, n° 1865
octobre	Mayence/Diest, Maastricht?	CB, n° 1868, 1937
octobre	Luxembourg	CL, n° 1009
novembre	Luxembourg	CL, n° 1009bis
novembre	Bruxelles	CB, n° 1875

**1361**

4 janvier	Bruxelles	WURTH-PAQUET, n° 328
février	Bruxelles	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> III, n° 374
er mars	Bruxelles	CB, n° 1902
5 mars	Arlon	WURTH-PAQUET, n° 333
8 mars	Arlon	WURTH-PAQUET, n° 334
2 avril	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 146
6 avril	Bruxelles	CB, n° 1909
9 juin	Bruxelles	CB, n° 1913
6 juin	Bruxelles	CB, n° 1914
juillet	Bruxelles	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> III, n° 387
4 septembre	Bruxelles	CB, n° 1919
6 octobre	Tudekem	VERKOOREN 2/II, p. 147-8
-6 décembre	Bruxelles	BY II CD, n° LXXXVII-LXXXIV ; CB, n° 1924-29

**1362**

3 janvier	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 352 ; CL, n° 1033
8 janvier	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 354
4 mars	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 358
3 avril	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 361
4 mai	Luxembourg	<i>Cartulaire ... ville de Luxembourg</i> , n° XV
6 mai	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 362
in mai – début juin	archevêché de Cologne	<i>Regesten der Erzbischöfe von Köln</i> VI, n° 1501
20 juin	Tervuren	BY II CD, n° XCI
5 juillet	Tervuren	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> III, n° 409
3 juillet	Bruxelles	CB, n° 1952 <sup>bis</sup>
4 septembre	Bruxelles	BY II CD, n° XCII
5 novembre	Bruxelles	BY II CD, n° XCIII

**1363**

Leden	Aymeries	CB, n° 2016
4 avril	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 388
17 mai	Luxembourg	CL, n° 1050
11 novembre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 152
21 novembre	Bruxelles	CB, n° 2115
9 décembre	Vilvorde	BY II CD, n° C

**1364**

18 janvier	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 408
25 janvier	Bruxelles	CB, n° 2134
29 mars	Aix-la-Chapelle	CB, n° 2154 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> III, n° 493

8 avril	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 154
18 avril	Bruxelles	CB, n° 2160
20 avril	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 154
12-13 mai	Bruxelles	CB, n° 2169-70 ; <i>BY II CD</i> , n° CIII
19 mai	Reims	WURTH-PAQUET, n° 415
Seconde semaine de juillet	Bruxelles	AN, J 524, n° 36
4 août	Bruxelles	CB, n° 2184
Fin août	Binche	PIÉRARD, p. 218 cf. QUICKE, <i>Les Pays-Bas</i> , p. 115
Environ 16 septembre	Bruxelles	PIERARD, p. 218 : CC, 39365, f. 27
Septembre	Nivelles	Comptes en Rouleaux, n° 2462
Octobre	Genappe	Comptes en Rouleaux, n° 2462
16-23 octobre	Bruxelles	PIERARD, p. 218 : CC, 39365, f. 28
6 novembre	Aix-la-Chapelle	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen III</i> , p. 329, n° 517
8 novembre	Bruxelles	CB, n° 2110, VERKOOREN IV, p. 113
11 novembre	Bruxelles	CB, n° 2111
1 <sup>er</sup> décembre	Aix-la-Chapelle	CB, n° 2231 ; CC, 2351, f° 58 v° ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen III</i> , n° 531
<b>1365</b>		
21 janvier	Bruxelles	CB, n° 2251
24-26 janvier	Bruxelles	PIERARD, p. 218 : CC, 39365, f. 29
5 mars	Bruxelles	CB, n° 2366-7
16 mars	Bruxelles	WURTH-PAQUET, n° 447 ; CB, n° 2270
28 avril	Bruxelles	CB, n° 2282
7-10 mai	Genappe et Nivelles	Comptes en rouleaux, n° 2422
13 mai	Aix-la-Chapelle	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen III</i> , n° 555
19 juin	Valkenberg	CB, n° 2311
30 juin	Herzogenrath (Rode)	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen III</i> , n° 569
3 juillet	Aix-la-Chapelle	CB, n° 2306 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen III</i> , n° 572
6 juillet	Bruxelles	WURTH-PAQUET, n° 462
Juillet-août	Alsace	CB, n° 2312
22-24 août	Fauquemont	CB, n° 2311
16 septembre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 163
19 septembre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 163
6 novembre	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 469 ; CL, n° 1105
21 novembre	Tirlemont	CB, n° 2340
Décembre	Heymersbach	WURTH-PAQUET, n° 471
16 décembre	Bruxelles	CB, n° 2347
20 décembre	Bruxelles	CB, n° 2351
24 décembre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 164
29 décembre	Bruxelles	CB, n° 2354
<b>1366</b>		
15 janvier	Bruxelles	CB, n° 2358
26-27 février	Bruxelles	CB, n° 2370-1
11-13 avril	Bruxelles	VANNÉRUS, p. 189, n° 88 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 17 ; VERKOOREN 2/II, p. 165
10 mai	Geertruidenberg	VERKOOREN 2/II, p. 165
15 mai	Bruxelles	<i>UB Strassburg</i> , n° 721
2 juin	Bruxelles	CB, n° 2403
5 juin	Bruxelles	CB, n° 2404
18 juin	Ivoix	CL, n° 1115
26 juin	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 482-84

4 août	Montmédy	WURTH-PAQUET, n° 486 ; CL, n° 1116
12 août	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 487
15 août	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 488
20-22 septembre	Genappe	QUICKE, <i>Les Pays Bas</i> , p. 119, pozn. 66
Septembre	Mons-Binche	QUICKE, <i>Les Pays Bas</i> , p. 119, pozn. 66
26 octobre	Cologne	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 56
27 octobre	Nuremberg	RI VIII, n° 6262
4 novembre	Francfort	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 61
Novembre	Luxembourg	CC, n° 2353, p. 89.
22 novembre	Bruxelles	CB, n° 2450
25 novembre	Bruxelles	WURTH-PAQUET, n° 497 ; <i>UB Strassburg</i> , n° 737
Environ 27 décembre	Cologne	PIERARD, p. 218 : CC, 39368, f. 10.

### 1367

26-27 janvier	Bruxelles	CB, n° 2468-9 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 75
31 janvier	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 167
6 février	Bruxelles	CB, n° 2472
11-13 février	Bruxelles	PIERARD, p. 219 : CC, 39368, f. 11
22 février	Geertruidenberg	QUICKE, <i>Les Pays Bas</i> , p. 120, pozn. 66
11 avril	Bruxelles	DEVILLERS, <i>Cartulaire ... Hainaut II</i> , n° CCCCLXXXI
20 avril	Bruxelles	CB, n° 2488 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 123
Fin avril	Mons	QUICKE, p. 120, note 66
13 mai	Bruxelles	CB, n° 2493
4 juin	Bruxelles	WURTH-PAQUET, n° 506
19 juin (?)	Bruxelles	CB, n° 2502
Vers le 18 juillet	Geertruidenberg	QUICKE, <i>Les Pays Bas</i> , p. 120, pozn. 66
5 octobre	Aymeries	CB, n° 2523
6-7 novembre	Aix-la-Chapelle	CB, n° 2528 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 168 ; VERKOOREN 2/II, p. 167-8
14-16 novembre	Aix-la-Chapelle	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 172-3 ; CB, n° 2540
20 décembre	Bruxelles	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 179-181

### 1368

8 février	Bastogne	WURTH-PAQUET, n° 526
27 février	Bruxelles	DE RAM, p. 233
Avant le 4 mai	Paris	DELISLE, <i>Mandements</i> , n° 448
14 juin	Bruxelles	CB, n° 2579
23 juin	Bruxelles	CB, n° 2586
4 juillet	Le Quesnoy	DEVILLERS, <i>Hainaut V</i> , p. 602
8 juillet	Mons	DEVILLERS, <i>Hainaut V</i> , p. 602
17 juillet	Aix-la-Chapelle	CB, n° 2592 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , p. 90, n° 201
13 septembre	Tournai	PINCHART, <i>Recherches ... cartes</i> , p. 14 : CC, n° 2355 ; <i>Chronique des règnes de Jean II et Charles V</i> , p. 58-59
16 septembre	Bruxelles (?)	VERKOOREN 2/II, p. 169
28 septembre	Maastricht	CB, n° 2601.
2 novembre	Bruxelles	PIERARD, p. 219 : CC, 39369, f. 10v° ;
6 novembre	Bruxelles	CB, n° 2652
24-25 décembre	Bruxelles	BY II CD, n° CVIn.

### 1369

10 janvier	Bruxelles	CB, n° 2650
6 février	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 170



19-20 juin	Gand	WURTH-PAQUET, n° 556 ; PETIT, <i>Itinéraires</i> , p. 56
23 juin	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 171
6 juillet	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 171-2
A partir du 18 juillet	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 559 ; DE RAM, p. 236
5 août	Luxembourg	DE RAM, p. 236n.
1 <sup>er</sup> septembre	Cologne/Bruxelles (?)	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> IV, p. 114, n° 244 ; WURTH-PAQUET, n° 563 ; <i>RI</i> VIII, p. 584, 499.
1 <sup>er</sup> octobre	Louvain/Ivoix (?)	<i>BY</i> II CD, n° CVIII ; CB, n° 2703 ; WURTH-PAQUET, n° 564
16-17 novembre	Aix-la-Chapelle	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> IV, n° 249, 252-3 ; CB, n° 2710
<b>1370</b>		
8 janvier	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 574
13 février	Bruxelles	CB, n° 2723
18 février	Bruxelles	<i>UB Strassburg</i> , n° 855
24 février	Bruxelles	DE RAM, p. 240
21 mars	Bruxelles	HUILLARD-BRÉHOLLES, t. I, n° 5147
27 mars	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 580
	Luxembourg	DE RAM, p. 240.
Après le 14 avril	Ivoix	DE RAM, p. 239.
28 avril	Bruxelles	<i>UB Strassburg</i> , n° 866
11-12 mai	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 582n.
15 mai	<i>uf der Belauwe</i>	WURTH-PAQUET, n° 584
18-20 mai	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 585-588
20 juin	Bruxelles	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> IV, n° 286
Environ du 15 juillet	Aix-la-Chapelle- Limbourg-Durbuy	DE RAM, p. 240.
1 <sup>er</sup> août	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 598 ; CL, n° 1156
1 <sup>er</sup> octobre	Binche	DE RAM, p. 241.
4 octobre	Nuremberg	WINKELMANN, <i>Acta</i> II, n° 1217
17 octobre	Bruxelles	<i>BY</i> , t. II, CD, n° CIX
26 octobre	Bruxelles	CB, n° 2780
30 octobre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 174
(?) 13 novembre	Ivoix	CL, n° 1160
19 novembre-9 décembre	Ivoix	CL, n° 1162 ; WURTH-PAQUET, n° 609
20 décembre	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 610
<b>1371</b>		
12 avril	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 176
26-27 avril	Genappe	CC, 46 922, f. 7-8
5-8 mai	Genappe	CC, 46 922, f. 9-100
30 juin	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 621
11 juillet	Bruxelles	WURTH-PAQUET, n° 623 ; CB, n° 2856, 2858
25 juillet	Bruxelles	CB, n° 2866bis
6 août	Bruxelles	CB, n° 2867
13 août	Breda	DE RAM, p. 242 ; CC, 2358, f. 65, 106.
Août	Maastricht	CC, 2358, f. 65.
16 août	duché de Juliers	PIERARD, p. 219 : CC, 39372, f. 16v°
22 août	Baesweiler	WURTH-PAQUET, n° 625
	en prison à Nideggen	
<b>1372</b>		
21 juin	Aix-la-Chapelle	WURTH-PAQUET, n° 653
24 juin	Aix-la-Chapelle	WURTH-PAQUET, n° 654n. ; KRAUS, <i>Regesten ...</i> <i>Aachen</i> IV, n° 377
29-30 juin	Aix-la-Chapelle	WURTH-PAQUET, n° 658 ; CB, n° 2916 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen</i> IV, n° 408, 410

	le Luxembourg, l'Alsace, Strasbourg, Fauquemont ...	<i>Oeuvers de Froissart. Chroniques XIII</i> , p. 29
27 septembre	Kortenber	WURTH-PAQUET, n° 663
13 novembre	Bruxelles	WURTH-PAQUET, n° 667 ; VANNERUS, p. 191, n° 91
20 novembre	Bruxelles	CB, n° 2933
3 décembre	Bruxelles	CB, n° 2935
28 décembre	Bruxelles	CB, n° 2941
<b>1373</b>		
16 février	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 184
26-27 février	Binche	PIERARD, p. 219 : CC, 8765, f. 9v°
29 février-3 mars	Mons	PIÉRARD, p. 219 : CC, 46925
3 mars	Tervuren	CB, n° 2962
10 mars	Bruxelles	CB, n° 2965
5 avril	Tervuren	CB, n° 2967
12 avril	Bruxelles	CB, n° 2968
23-24 avril	Bruxelles	BY II CD, n° CXVI ; CB, n° 2970-2
29 avril	Bruxelles	CB, n° 2974
9 mai	Genappe	PINCHART, <i>Recherche ... cartes</i> , p. 14 : CC, n° 2360.
2 juin	Bruxelles	CB, n° 2978
25 juillet	Bruxelles	CB, n° 2987
6 août	Bruxelles	CB, n° 2992
18-21 septembre	Binche	PIERARD, p. 219 : CC, 8766, f. 24v° et parties f. 44v°, 45
9 décembre	Bruxelles	CL, n° 1178
31 décembre	Arlon	WURTH-PAQUET, n° 684
<b>1374</b>		
Début janvier	les environs de Nivelles, Genappe	WURTH-PAQUET, n° 685
(?) 2 janvier	Bruxelles	CB, n° 3048
7 février	Bruxelles	CB, n° 3056
12 février	Bruxelles	DE RAM, p. 247
2 mars	Bruxelles	CB, n° 3063
6 mars	Termonde	CB, n° 3064
9-13 mars	Durbuy	CB, n° 3064 ; PIERARD, p. 220 : CC, 15030, f. 26
17 mars	Ivoix	PIÉRARD, p. 220 : CC, 15030, f. 26
Fin mars	Ivoix	PIÉRARD, p. 220 : CC, 15030, f. 51,
3-10 avril	Bruxelles	PIÉRARD, p. 220 : CC, 15030, f. 26
12-13 avril	Genappe	PIÉRARD, p. 220 : CC, 15030, f. 26
14 avril	Louvain	CB, n° 3081
19 avril	Genappe	QUICKE, <i>Les Pays Bas</i> , p. 215, pozn. 57 ; GROB, VANNERUS, p. 573.
30 avril	Brain-l'Alleud	VERKOOREN 2/II, p. 186
4 mai	Genappe	QUICKE, <i>Les Pays Bas</i> , p. 245, pozn. 33
(?) 12 mai	Bruxelles	CB, n° 3090
15 mai	Genappe	QUICKE, <i>Les Pays Bas</i> , p. 217, pozn. 62
(?) 19 mai	Bruxelles	CB, n° 3091
Début juin	Tervuren	QUICKE, <i>Les Pays Bas</i> , p. 217, pozn. 63
15 juin	Tervuren	CB, n° 3095
17-18 juin	Tervuren	CB, n° 3117 ; QUICKE, <i>Les Pays Bas</i> , p. 217, pozn. 66
(?) 21 juillet	Tervuren	CB, n° 3119
(?) 25 juillet	Tervuren	CB, n° 3121
(?) 30 juillet	Bruxelles	CB, n° 3123

(?) 15 septembre	Tervuren	CB, n° 3134
17-21 septembre	Binche	PIÉRARD, p. 220 : CC, 8767, f. 25
1 <sup>er</sup> octobre	Binche	PIÉRARD, p. 220 : CC, 8768, f. 17
Après le 1 <sup>er</sup> octobre	Ivoix- Paris- Ivoix	GROB, VANNERUS, p. 580, l. 2, 18
17-22 octobre	Binche	PIÉRARD, p. 220 : CC, 8767, f. 31
3 <sup>e</sup> semaine d'octobre	Binche	PIÉRARD, p. 221 : CC, 8767, f. 25
29 octobre-1 <sup>er</sup> novembre	Binche	PIÉRARD, p. 221 : CC, 8767, f. 31 a 26 ; WURTH- PAQUET, n° 698
1 <sup>ère</sup> semaine de novembre	Binche	PIÉRARD, p. 221 : CC, 8767, f. 25
19 novembre	Bruxelles	CB, n° 3161
27 décembre	Bruxelles	CB, n° 4618
29 décembre	Tervuren	CB, n° 4420
<b>1375</b>		
Janvier	Ivoix	GROB, VANNERUS, p. 581, l. 36-38.
Avant le 30 janvier	Paris	DE RAM, p. 250
2 février	Paris	CB, n° 4641
Février	Ivoix	GROB, VANNERUS, p. 581, l. 39.
20 février	Bruxelles	CB, n° 4651
Dernière semaine de février	Bruxelles	PIÉRARD, p. 221 : CC, 15031, f. 87
28 février	Gembloux	CB, n° 4655
(?) 7 mars	Marche	CB, n° 4661
10 mars	Bruxelles	CB, n° 4663
4 avril	Vilvorde	CB, n° 4672
1 <sup>er</sup> juin	Tervuren	VERKOOREN 2/II, p. 193
9 juin	Stolberg (près d'Aix-la-Chapelle)	CB, n° 4686 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 519 (520)
12 juin (?)	Bruxelles	CB, n° 4687
Juin	Bruxelles	BY II CD, n° CXVII
4 septembre	Tervuren	VERKOOREN 2/II, p. 193-4
18 octobre	Bruxelles	CB, n° 4732
21 octobre	Louvain-Tervuren	CB, n° 4734 ; QUICKE, <i>Les Pays Bas</i> , p. 246, pozn. 37
31 octobre	Tervuren	PIÉRARD, p. 221 : CC, 15031, f. 50
(?) 2 novembre	Bruxelles	CB, n° 4739
18 novembre	Bruxelles	CB, n° 4750
22 novembre	Bruxelles	CB, n° 4754
(?) 30 novembre	Bruxelles	CB, n° 4757
décembre	le Luxembourg	GROB, VANNERUS, p. 584, l. 23
26 décembre	Bruxelles	CB, n° 4816
28 décembre	Bruxelles	CB, n° 4817
<b>1376</b>		
28 janvier	Bruxelles	CB, n° 4835
1 <sup>er</sup> mars	Bruxelles	CB, n° 4854
4-5 mars	Bruxelles	CB, n° 4855-6 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 560
20 mars	Bruxelles	CB, n° 4861
28 mars	Bruxelles	CB, n° 4867bis
1 <sup>er</sup> avril	Bruxelles	CB, n° 4871
3 avril	Gent	PETIT, <i>Itinéraires</i> , p. 125
15 mai	Louvain	CB, n° 4891
4 juin	Bruxelles	CB, n° 4893-4 ; PIÉRARD, p. 221 : CC, 8769, f. 26v°
6-7 juillet	Aix-la-Chapelle	RI VIII, n° 5636 b, 5637 ; WURTH-PAQUET, n° 735
21 juillet	Aix-la-Chapelle	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 634

26 juillet	Bruxelles	CB, n° 4928
A partir du 29 juillet	Hal	BY II CD, n° CXVIII ; PIÉRARD, p. 221 : CC, 8767, f. 20
12-14 septembre	Binche	PIÉRARD, p. 221 : CC, 8769, f. 28 ; CC, Comptes en rouleaux, n° 2963-2964
16 (-21) septembre, semaine du 21 septembre	Aymeries	PIÉRARD, p. 221 : CC, 46925, f. 28 ; CC, 8769, f. 28
Semaine après le 29 septembre	Binche	PIÉRARD, p. 221 : CC, 8769, f. 34
4 octobre	Binche-Aymeries	PIÉRARD, p. 221 : CC, 8769, f. 28 ; CB, n° 4949
26 octobre	Bruxelles	BY II CD, n° XCCII
11 décembre	Bruxelles	CB, n° 4979
24 décembre	Bruxelles	CB, n° 5015
26 décembre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 196
<b>1377</b>		
14 janvier	Bruxelles	CB, n° 5026
4 février	Bruxelles	CB, n° 5033
8 février	Bruxelles	WURTH-PAQUET, n° 756
13 février	Bruxelles	CB, n° 5036
17 mars	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 197
24 mars	Bruxelles	CB, n° 5056
29 mars	Bruxelles	CB, n° 5058
12 avril	Bruxelles	CB, n° 5067
23-24 avril	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 772-774 ; CL, n° 1225
26 avril	Luxembourg	CB, n° 5079
2-3 mai	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 775 ; CL, n° 1226
12 juin	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 779
18 juin	Luxembourg	CB, n° 5104
21 juin	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 782
3 juin	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 198
7-8 juillet	Gent	PINCHART, <i>Recherches ... cartes</i> , p. 15.
Semaine du 25 juillet	Mons-Aymeries	PIÉRARD, p. 222 : CC, 8778, f. 25v° ; CC, 46925
	France, Paris	CB, n° 5130
13 août	Aymeries	PIÉRARD, p. 222 : CC, 46925
14-15 août	Binche	CB, n° 5130 ; PIÉRARD, p. 222 : CC, 8770, f. 25 v°
(?) 20 août	Bruxelles	CB, n° 5131
11 septembre	Maastricht	CB, n° 5138
(?10-)12 septembre	Binche	CB, n° 5139 ; PIÉRARD, p. 222 : CC, 8770, f. 25v°
14 septembre	Aymeries	CB, n° 5140
24 septembre	Binche	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 694.
26 septembre	Aymeries	CC, 46 925, f. 22-23
27 septembre-1 <sup>er</sup> octobre	Binche	CC, 46 925, f. 22-23 ; PIÉRARD, p. 222 : CC, 8770, f. 25v°
9 octobre	Bruxelles	CB, n° 5149 <sup>bis</sup>
16 octobre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 200
18-21 octobre	Mons	CC, 46 925, f. 12-15 ; PIÉRARD, p. 222 : CC, 8770, f. 26
11-12 novembre	Bruxelles	PIÉRARD, p. 221 : CC, 15031, f.36v° ; CB, n° 5166
fin novembre-8 décembre <sup>2127</sup>	Aix-la-Chapelle	WURTH-PAQUET, n° 793
10-11 décembre	Maastricht	RI VIII, n° 5855 ; CB, n° 5185
16 décembre	Bruxelles	RI VIII, n° 5856
23-25 décembre	Cambrai	RI VIII, n° 5857 ; WURTH-PAQUET, n° 793

<sup>2127</sup> C'est contraire à deux lettres données à Bruxelles les 4 et 5 décembre, cf. CB, n° 5181-2.

## 1378

4 janvier	Paris	RI VIII, n° 5857 b
do 16 janvier	Paris	WURTH-PAQUET, n° 793
30 janvier – 3 février	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 802 ; VERKOOREN 2/II, p. 201 ; WINKELMANN, n° 1224 ; PIÉARD, p. 223 : CC, 8770, f. 26
7-8 février	Binche	CB, n° 5208 ; PIÉARD, p. 223 : CC, 8770, f. 26
(?)13 février	Bruxelles	CB, n° 5211
12 mars	Bruxelles	CB, n° 5231
Dernière semaine de mars	Bruxelles	PIÉARD, p. 223 : CC, 15031, f. 38 ; GROB, VANNERUS, p. 596, l. 27-28 ; CB, n° 5244
2 <sup>e</sup> semaine d'avril	Bruxelles	PIÉARD, p. 223 : CC, 15031, f. 89
14-15 avril	Bruxelles	PIÉARD, p. 223 : CC, 15031, f. 38
17 avril (?)	Bruxelles	CL, n° 1240
23 avril	Gembloux	PIÉARD, p. 223 : CC, 15031, f. 38
24 avril	Bruxelles	CB, n° 5255
25 avril	Gembloux	PIÉARD, p. 223 : CC, 15031, f. 89
9-23 mai	Ivoix	GROB, VANNERUS, p. 588, l. 34-36
24 mai	Bruxelles	CB, n° 5272
2 juin	Bruxelles	CB, n° 52480
12 juin	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 203
16 juin	Mechelen	WURTH-PAQUET, n° 827
19-20 juin	Binche	CB, n° 5289 ; PIÉARD, p. 223 : CC, 8771, f. 30v°, 26
Environ du 25 juin	Musnières ( <i>Maisières</i> )	GROB, VANNÉRUS, p. 590, l. 7-9 a s. 592, l. 34.
18 juillet	Luxembourg	CB, n° 5305
22 juin – 4 août	Ivoix	GROB, VANNERUS, p. 590, l.
7 août	Bruxelles	CB, n° 5314
20-24 septembre	Binche	CB, n° 5341 ; PIÉARD, p. 223 : CC, 8771, f. 26v°
26 septembre	Aymeries	PIÉARD, p. 223 : CC, 46 925 ; CB, 5343, f. 38
3 octobre	Aymeries	PIÉARD, p. 224 : CC, 46 925
2 octobre	Bruxelles	CB, n° 5347
11 octobre	Genappe	PIÉARD, p. 224 : CC, 15031, f. 90
18 octobre	Bruxelles	GROB, VANNERUS, p. 596, l. 11-12
20 octobre	Bruxelles	CB, n° 5367
21 octobre	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 835
23 octobre	Bruxelles (?)	CB, n° 5371
31 octobre	<i>op der Belauwe</i>	WURTH-PAQUET, n° 838
Début novembre	Luxembourg	PIÉARD, p. 224 : CC, 15031, f. 41
1 <sup>ère</sup> -2 <sup>e</sup> semaine de novembre	Ay (près de Reims)	PIÉARD, p. 224 : CC, 15031, f. 41
22 novembre	Maastricht	CB, n° 5392
30 novembre	Maastricht	CB, n° 5394
décembre	Maastricht	CB, n° 5443
15 décembre	Bruxelles	CB, n° 5412
20 décembre	Bruxelles	CB, n° 5415-6
(?) 27 décembre	Bruxelles	CB, n° 5424

## 1379

2 janvier	Bruxelles	CB, n° 5426
9 janvier	Bruxelles	PIÉARD, p. 224 : CC, 15031, f. 55v°
12 janvier	Bruxelles	PIÉARD, p. 224 : CC, 15031, f. 48v°
janvier-février	Francfort	<i>Chronique des quatre premiers Valois</i> , p. 279
20 février	Bruxelles	PIÉARD, p. 224 : CC, 15031, f. 55v°
20-24 février	Mons	CC, 46 925, f. 16-19 ; CB, n° 5462 ; PIÉARD, p. 224 : CC, 8771, f. 26v°

24 février matin	Binche	PIERARD, p. 224 : CC, 8771, f. 21v°
(?) 24 février	Bruxelles	CB, n° 5480
2 mars	Bruxelles	WURTH-PAQUET, n° 849
3 <sup>e</sup> semaine de mars	Bruxelles	PIÉRARD, p. 224 : CC, 15031, f. 91
19 mars	Bruxelles	CB, n° 5477
27 avril	Bruxelles	CB, n° 5502
28 mai	Bruxelles	CB, n° 5522
4 juin	Audenarde	WURTH-PAQUET, n° 854 ; DEVILLERS, <i>Hainaut II</i> , n° DLXXI
7 juin	Bruxelles	CB, n° 5526
11-12 juin	Mons	PIERARD, p. 224 : CC, 8772, f. 23. parties 46925
A partir du 22 juin	Ivoix	CB, n° 5559
27 juin	Paris	CB, n° 5552
4 juillet	Ivoix	CB, n° 5559
28 juillet	Hagenau	<i>UB Strassburg</i> , n° 1357
31 août	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 860
17 novembre	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 866
21 novembre	Luxembourg	CL, n° 1263
Environ du 25 décembre	Montargis	<i>Chronique des Règnes de Jean II et Charles V II</i> , p. 371 ; WURTH-PAQUET, n° 873

### 1380

1 <sup>er</sup> janvier	Aymeries-Binche	PIERARD, p. 225 : CC, 8772, f. 26v°, 35 ; CB, n° 5604
(?) 9 janvier	Bruxelles	CB, n° 5610
11 janvier	Bruxelles	PIERARD, p. 225 : CC, 8772, f. 29, parties
(?) 12 janvier	Bruxelles	CB, n° 5611
14 janvier	Bruxelles	CB, n° 5615
18 janvier	Bruxelles	CB, n° 5616
9 février	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 209
11 février	Bruxelles	CB, n° 5628
21 février	Bruxelles	CB, n° 5633
23 février	Bruxelles	CL, n° 1272
13 mars	Bruxelles	<i>BY II CD</i> , n° CXXVI
15 mars	Bruxelles	CB, n° 5640
28 mars	Bruxelles	CB, n° 5647
1 <sup>ère</sup> semaine d'avril	Mons	PIÉRARD, p. 225 : CC, 15031, f. 55v°
8 avril et les jours suivants	Mons	CC, 46 925, f. 37-39 ; f. 41-42
10-11 avril	départ de Mons	PIERARD, p. 225 : CC, 8772, f. 23 v°
Avril	Bruxelles	PIERARD, p. 225 : CC, 8772, f. 23v°, parties
14 avril	Louvain	PIÉRARD, p. 225 : CC, 15031, f.53, 56
Après le 19 avril	Francfort (?)	<i>DRA</i> , t. I, p. 278, n° 160
1 <sup>ère</sup> semaine de mai	Bruxelles	PIÉRARD, p. 225 : CC, 15031, f. 52, 94
(?) 6 juin	Bruxelles	CB, n° 5663
7 juin	Aix-la-Chapelle	KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 835
11-12 juin	Aix-la-Chapelle	CB, n° 5665 ; KRAUS, <i>Regesten ... Aachen IV</i> , n° 848
29 juin	Binche	CC, 46 925, f. 43
13 juillet	Meaux en Brie	WURTH-PAQUET, n° 888 ; CL, n° 1280 dat. 18. VII
17 juillet	Paris	WURTH-PAQUET, n° 889 ; CB, n° 5678
26 juillet	Ivoix	CB, n° 5678bis
1 <sup>ère</sup> semaine d'août	Le Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 891 ; PIERARD, p. 225 : CC, 15031, f. 52
5 août	Damvillers	<i>BY II CD</i> , n° CXXVII ; WURTH-PAQUET, n° 893
10-11 août	Binche	CB, n° 5682 ; PIERARD, p. 225 : CC, 46 925, f. 44-45
20 août	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 896
23 août	Bruxelles	CB, n° 5684

(?) 26 août	Bruxelles	CL, n° 1287
5 septembre	Ravenstein	BY, t. II, CD, n° CXXVIII ; CB, n° 5686
7 septembre	Bruxelles	CB, n° 5689
13 septembre et jours suivants	Binche	CC, 46 925, f. 46-47 ; PIERARD, p. 225
28 septembre	Aymeries	WURTH-PAQUET, n° 900 ; CL, n° 1288
30 septembre	Binche	PIERARD, p. 226 : CC, 46 925, f. 48
4 octobre	Bruxelles	WURTH-PAQUET, n° 901 ; CL, n° 1290
24 octobre	Binche	CC, 46 925, f. 51 ; PIERARD, p. 226
29 octobre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 211
4 novembre	Reims	<i>Oeuvres de Froissart. Chroniques IX</i> , p. 291 .
24 novembre	Bruxelles	CB, n° 5715
13 décembre	Binche	CC, 46 925, f. 52 ; PIERARD, p. 226
21 décembre	Bruxelles	CB, n° 5752
<b>1381</b>		
8 janvier	Bruxelles	CB, n° 5734 <sup>bis</sup> (1)
(?) 25 janvier	Bruxelles	CB, n° 5743
25 mars	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 919 <i>sqq.</i>
4 mai	Bruxelles	BY II CD, n° CXXXI
6 juin	Bruxelles	CB, n° 5780
8-10 juin	Mons	PIERARD, p. 226 : CC, 8774, f. 28v° ; VERKOOREN 2/II, p. 213
23 juin	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 923
25 juin	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 924
25-26 juillet	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 925 <i>sqq.</i> ; CL, n° 1305
7 août	<i>Uf der Belauwe</i>	WURTH-PAQUET, n° 929
vers 6 septembre (23 jours)	Aymeries	PIERARD, p. 226 : CC, 46 925, f. 53-57,
14 septembre	Binche	PIERARD, p. 226 : CC, 8774, f. 28
29-30 septembre	Binche	PIERARD, p. 226 : CC, 8774, f. 28v°
9 octobre	Bruxelles	CL, n° 1316
13 octobre	Bruxelles	CB, n° 5815
1 <sup>er</sup> novembre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 214
9 novembre	Bruxelles	WURTH-PAQUET, n° 932 ; CB, n° 5821
<b>1382</b>		
9 février	Bruxelles	CB, n° 5852
15 février	Bruxelles	BY II CD, n° CXXXII
2 mars	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 215
12 mars	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 215
17 mars	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 215-6
21 mars	Bruxelles <sup>2128</sup>	DE RAM, p. 267.
le Carême (avant le 3 avril ?)	Luxembourg	<i>Oeuvres de Froissart. Chroniques, t. X</i> , p. 6.
16 avril	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 216
23 avril	Bruxelles	QUICKE, <i>Les Pays Bas</i> , p. 318, pozn. 94
24 août	Bruxelles	CB, n° 5903
16-17 septembre	Binche	PIERARD, p. 227 : CC, 8776, f. 21
30 septembre-1 <sup>er</sup> octobre	Binche	PIERARD, p. 227 : CC, 8776, f. 21
12 octobre	Bruxelles	PIERARD, p. 227 : CC, 8776, f. 44v° <i>parties</i>
20 novembre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 217
26 novembre	Bruxelles	CB, n° 5922
28 novembre	Bruxelles	CB, n° 5743

<sup>2128</sup> *Novo Busco extra portam Bruxellensem.*

3 décembre	Nivelles	CB, n° 5925
12 décembre	Tervuren	CB, n° 5982
décembre	Louvain	WURTH-PAQUET, n° 953
<b>1383</b>		
27 janvier	Louvain	WURTH-PAQUET, n° 953
10 mars	Louvain	CB, n° 5963-4
18 mars	Louvain	BY II CD, n° CXXXII ; CB, n° 5967
23 mars	Bruxelles	BY II CD, n° CXXXIII ; CB, n° 5969
10 avril	Louvain	CB, n° 5976
18 avril	Ivoix	WURTH-PAQUET, n° 958
Environ du 17 avril	Reims	PIERARD, p. 227 : CC, 8776, f. 41v°, <i>parties</i>
6 mai	Melun	CL, n° 1345
Environ du 8 mai	Paris	PIERARD, p. 227 : CC, 8776, f. 42 <i>parties</i>
Environ 17 mai	retour de Paris	PIERARD, p. 227 : CC, 8776, f. 21
Environ 13-14 juin	Ay (près de Reims)	PIERARD, p. 227 : CC, 8776, f. 21
11 juin	Louvain	CB, n° 5987
28 juin	Louvain	CB, n° 5990
16 juillet	Louvain	CB, n° 5997
30 juillet	Bruxelles	CB, n° 6004
24 août	Oosterwijk	VERKOOREN 2/II, p. 219
1 <sup>ère</sup> semaine de septembre	Genappe	PIERARD, p. 227 : CC, 8776, f. 43, <i>parties</i>
30 septembre	Bruxelles	CB, n° 6012
15 octobre	Bruxelles	WURTH-PAQUET, n° 969 ; CL, n° 1351
29 octobre	Bruxelles	BY II CD, n° CXXXV
31 octobre	Bruxelles	VERKOOREN 2/II, p. 219-220
8 novembre	Aix-la-Chapelle	QUICKE, « Documents ... Limbourg », n° XIII.
7-8 décembre	Luxembourg	WURTH-PAQUET, n° 976



ANNEXE IV.3

Entrevues et rencontres entre Wenceslas de Bohême, les souverains de l'Empire (Charles IV et Wenceslas), les rois de France (Charles V et Charles VI) et les autres Valois (Philippe de Bourgogne, Jean de Berry, Philippe d'Orléans *etc.*)

Date, lieu	Wenceslas	Charles IV et Wenceslas IV	Charles V et Charles VI	Les Valois
1353 mai 7, Prague	Wenceslas est présent à la cour de Charles IV.			
1353 septembre 15, Constance	Le jeune comte de Luxembourg voyage en compagnie de son frère.			
1353 décembre-1354 janvier, Mayence	Wenceslas passe Noël avec son frère et séjourne dans son entourage.			
1354 mars, Metz	Charles IV érige le comté de Luxembourg en duché			
1356 septembre 30, entre Stauf et Sulzbach	Wenceslas séjourne dans l'entourage de Charles IV			
1356 décembre 1357 janvier, Metz	Wenceslas prend part aux solennités impériales à Metz et prête foi et hommage à l'empereur en tant que duc de Brabant et de Luxembourg. Charles de Valois prête foi et hommage à l'empereur en tant que dauphin du Viennois et vicaire impérial au-delà des monts. Présence de Jean, comte de Poitiers.			
1357 janvier, février	Wenceslas voyage dans la suite de son frère de Metz à Maastricht, via Thionville et Aix-la-Chapelle Charles s'occupe des affaires de son frère et règle sa position dans le duché de Brabant par le traité de Maastricht			
1358 juillet, près de Paris	Présence de Wenceslas dans l'armée du dauphin près de Paris.		Le dauphin rassemble ses troupes pour combattre les bourgeois de Paris.	
1359, mars et avril 2 et 3, Aix la Chapelle	Présence de Wenceslas dans la suite de son frère Charles IV ; Charles mène les pourparlers avec les ambassadeurs anglais et probablement aussi avec une délégation française, probablement au sujet du conflit franco-anglais.			
1362 décembre, Aix-la-Chapelle	Wenceslas passe Noël avec Charles IV			

1363, janvier, <b>Ivoix ou Mouzon</b>	Charles IV rencontre le dauphin Charles. Il est probablement accompagné par Wenceslas.	
1364, mai <b>Reims puis Paris</b> (?)	Wenceslas participe au sacre de Charles V à Reims. Il lui prête foi et hommage.	Charles V alloue une rente et une maison à Paris à Wenceslas. D'autres princes de Valois participent au sacre.
1365, première et deuxième semaine de juin <b>royaume d'Arles</b>	L'empereur voyage au royaume d'Arles et se fait couronner roi d'Arles le 4 juin. Il rencontre ses neveux français.	Louis d'Anjou et Jean de Berri accompagnent l'empereur et assistent à son couronnement d'Arles. L'empereur rencontre également par la suite son neveu Philippe le Hardi.
1365, juillet, vers le 26, <b>Strasbourg</b>	Wenceslas rencontre son frère à son retour du royaume d'Arles. Ils mènent les opérations militaires contre les grandes compagnies.	
1366, octobre, le 27, <b>Nuremberg</b>	Wenceslas participe à la diète impériale à Nuremberg, où il est nommé vicaire de l'Empire par Charles IV.	
1368, avril, <b>Paris</b>	Wenceslas se rend à Paris.	Charles V envoie le comte de Sarrebruck à la rencontre du duc de Brabant.
1368, septembre, <b>Tournai</b>	Wenceslas et Jeanne de Brabant rencontrent Charles V et participent aux fêtes et tournois donnés lors de cette entrevue	Charles V vient à Tournai pour négocier le mariage entre son frère Philippe et Marguerite de Flandre
1369, juin <b>Gand</b>	Wenceslas et Jeanne de Brabant participent aux noces de Marguerite de Flandre et de Philippe le Hardi	Philippe de Valois, duc de Bourgogne épouse Marguerite de Flandre
1370, début d'octobre, <b>Nuremberg</b>	Wenceslas est présent aux noces de son neveu Wenceslas IV et de Jeanne de Bavière.	

1372, juin/juillet <b>Aix-la-Chapelle</b>	Wenceslas est délivré de prison par son frère l'empereur. Le jeune roi de Bohême voyage avec son père pour faire connaissance avec les princes-électeurs.		
1375, février, <b>Paris</b>	Wenceslas reçoit du roi de France la terre de Vailly	Le 20 février, Charles V cède en fief à Wenceslas la terre de Vailly	
1376, avril 3 <b>Gand</b>	Wenceslas et Jeanne rencontrent Philippe le Hardi au tournoi.		Philippe le Hardi rencontre Wenceslas et Jeanne au tournoi.
1377, juillet, le 7 et le 8, <b>Gand</b>	Wenceslas joue au jeu de paume avec Philippe le Hardi.		Philippe le Hardi perdit en jouant au jeu de paume avec Wenceslas.
1377, août, avant le 14, <b>Paris</b>	Wenceslas est à Paris. Il rend visite à Charles V (?)	Charles V rencontre Wenceslas (?)	
1377, fin novembre – 3 janvier <b>Aix-la-Chapelle, Maastricht, Louvain, Bruxelles, Cambrai, Saint Quentin, Ham, Noyon, Compiègne, Senlis, Louvres, Saint-Denis</b>	Charles IV et Wenceslas IV entreprennent le voyage en France. Wenceslas vient à leur rencontre à Aix-la Chapelle, les accueille dans son pays (à Maastricht, à Louvain et à Bruxelles). Ayant passé le Noël à Cambrai, tous trois continuent leur voyage en France.		A Senlis, la suite impériale est saluée par le duc de Berry et le duc de Bourgogne.
1378 janvier, à partir du 1 <sup>er</sup> janvier, <b>Paris</b>	Les Luxembourg rendent visite à Charles V et à ses frères. Lundi 4 janvier, Charles V vient à leur rencontre entre Le Moulin-à-Vent et La Chapelle.		
1378, janvier, <b>Luxembourg</b>	A leur retour de France, les trois Luxembourg séjournent au Luxembourg.		
1379, fin janvier – février, <b>Francfort</b>	Diète impériale avec la participation des deux Wenceslas de Bohême.		
1379, juin, 4 <b>Audenarde</b>	Wenceslas rencontre Philippe le Hardi.		Philippe le Hardi rencontre Wenceslas et Albert de Bavière
1379, juin, vers le 27 <b>Paris</b>	Wenceslas rencontre probablement Charles V. Raison inconnue.	Charles V rencontre le duc de Brabant ?	
1379, septembre	Rencontre des deux Wenceslas de		

<b>Francfort</b> 1379, décembre <b>Montargis</b>	Bohême ( ?) Déclaration de Wenceslas en faveur du pape d'Avignon.	Charles V donne Coulommiers en Brie en fief à Wenceslas.
1380, juin <b>Aix-la-Chapelle</b>	Wenceslas et Wenceslas IV discutent des villes d'Alsace et le duc est chargé d'une mission à la cour de France.	
1380, juillet, 17 <b>Paris</b>	Wenceslas vient à Paris comme délégué du roi des Romains.	Charles V mène les pourparlers avec Wenceslas.
1380, novembre, 4 <b>Reims</b>	Wenceslas participe au couronnement de Charles VI.	Sacre de Charles VI en présence des oncles du roi.
1383, mai-juin <b>Melun, Paris</b>	Wenceslas se rend en France, où il rencontre Charles VI et ses oncles.	Charles VI fait écrire en présence de ses oncles les instructions à ses ambassadeurs partant pour l'Empire.

## ANNEXE V

### V.1. Une bibliothèque de Jeanne et Wenceslas (?)

La Bibliothèque Royale de Bruxelles possède un manuscrit (n° 9426) contenant les œuvres de Baudouin de Condé, poète hainuyer du XIII<sup>e</sup> siècle, notamment *Li Prisons d'Amours*, son plus long poème comptant 3 131 vers, auquel *La Prison Amoureuse* de Froissart fait allusion. A la dernière page, on lit quelques noms en écriture du XIV<sup>e</sup> siècle que l'on retrouve également dans les *Chroniques* de Froissart et dans les poésies de Geoffrey Chaucer. Kervyn de Lettenhove a donc émis l'hypothèse que ce volume appartenait à la bibliothèque de Wenceslas, et que les notes comportant les noms des *Herford*, *Holand*, *Clifford* et *Stury* (Richard Stury, ami de Chaucer qui séjourna à Bruxelles au cours de l'hiver 1370-1371), y furent insérées par la main de Jean Froissart<sup>2129</sup>.

Grâce à Alexandre Pinchart, qui a dépouillé les comptes brabançons, nous avons connaissance de plusieurs volumes et rouleaux ajoutés à la bibliothèque ducale par Jeanne et Wenceslas. Aucune de ces œuvres n'est pas conservées. En voici la liste :

Date	Ouvrage	Auteur, Calligraphe, Enlumineur, Relieur	Note
1369 août	<i>L'Espinette Amoueruese ?</i>	A : Jean Froissart	« <i>Domine ducisse, quos ulterius dederat uni Fritsardo, dictatori, de uno novo libro gallico, sibi liberato circa Decollacionem beati Johannis Baptiste : xvj fr. val. xx mut.</i> » (AGR, CC, reg. n° 2356, f° xxxvij r°).
1369	Livre français	R : Jean Nicaise ( <i>Nichasius</i> ) enlumineur et relieur d'origine française ( <i>Gallicus</i> )	« <i>Cuidam magistri Johanni qui ligaverat, ex commissione domine ducisse, unum librum gallicum, de mercede sua : vj mut.</i> » (AGR, CC, reg. n° 17144)
1369	Trois rouleaux	C : Henri (van Pede?) calligraphe, miniaturiste, relieur	« <i>Cuidam scriptori, nomine Henrico, de illuminatione cujusdam rotuli, jussu domine ducisse, circa mensem augusti : ij mutonos.</i> » ; « <i>Prefato scriptori circa Omnium Sanctorum, de duobus aliis rotulis : v mut.</i> » (AGR, CC, reg. n° 17144)
1372	<i>La Prison Amoureuse</i>	A : Jean Froissart	?
1372	Un livre de la chambre de la duchesse	R : Jean Nicaise	« <i>De ligamine unius libri de camera domine ducisse cuidam magistro Johanni, Gallico : ij mut.</i> » (AGR, CC, reg. n° 17144.)
1373	<i>Les heures de la Vierge et diverses prières.</i>	C : Pierre E : Henri R : Godefroy Bloc relieur bruxellois, employé par les	« <i>Fecit domina ducissa fieri unum librum horarum beate Virginis et de aliis orationibus, de quo quidem scriptor, nomine Petrus, habuit de scriptura : v pet. val. vij ½ mut.</i> » ; « <i>Magister Henricus, illuminator, qui fecit ymagines et litteras aureas, habuit cum icopio, computato in hac summa : cxlj pet. valent</i>

<sup>2129</sup> KERVYN DE LETTENHOVE, « La cour de Brabant », in : *Oeuvres de Froissart. Chroniques*, t. I, p. 187 sqq.

		ducs entre 1373-1383	<i>ccxj 1/2 mut.</i> » ; « <i>Item habuit de dicto libro Godefridus Bloc qui eum ligavit : ij pet. Val. iij mut.</i> » (AGR, CC, reg. n° 17144)
1373	<i>Le Joli Buisson de Jeunesse</i>	A : Jean Froissart	?
1375 ou 1376	<i>Lancelot du Lac</i>	E : Jean Nicaise	« <i>Magistro Johanni Nichasii, Gallico, de illuminatione ejusdam libri dicti Lancelot, jussu domine ducisse, et de quo scit Colinus, clericus cappelle : ij pet. val. iij mut.</i> » (PINCHART, <i>Archives</i> , t. I, <i>op. cit.</i> , p. 57 ; AGR, CC, reg. n° 17144)
1376 ou 1377	<i>Méliador</i>	A : Jean Froissart R : Godefroi Bloc	PINCHART, <i>Archives</i> , éd. cit., t. I, p. 56 <i>sqq</i> (selon AGR, CC, reg. n° 17144).
1376	Un petit livre	C : Pierre E : Henri	« <i>Magistro Petro, scriptori, qui parvum librum domine ducisse scripsit, j scutatatum antiquum val. j mut. Xvij gr. Fland.</i> » ; « <i>Henrico, illuminatori, qui eundem parvum librum illuminavit et ligavit : xiiij 1/2 pet. Val. xxj 1/2 gr. Fl.</i> » (AGR, CC, reg. n° 17144)
1376	Un grand livre		« <i>Feci fieri unam vaginam dictam foreel pro magno libro domine ducisse pro uno pet.</i> » (AGR, CC, reg. n° 17144)
1377	Un nouveau livre	C : Pierre	« <i>Pro percamento ad scribendum novum librum domine ducisse quem incepit quidam novus scriptor scribere, qui jam recessit, viij die marcii.</i> » (AGR, CC, reg. n° 17144)
1378 - 1380	Deux livres	E : Jan Van Woluwe	« <i>Prima julii [1378], de mandato dominae ducisse, Johanni Van Woluwe, illuminatori librorum, qui illuminaturus est et factururus de novo duos libros pro dominam qui custare debebunt, c francos Fr. [de] quibus recepit xij fr.</i> » ; « <i>Primo, circa v julii mcccclxxx, de mandato domine ducisse, Johanni Van Woluwe, illuminatori, de duobus novis libris quos pro domina ducissa scribi fecit, quos ipsemet illuminavit, super quibus dictus Johannes a Petro Braeu, in defalcationem cxxx francorum quos dicti libri custare deberent, receperat, prima julii anno lxxxvij° : xij fr. ; item iij octobris a° lxxix : xlviij fr., sicut i computationibus dicti Petri de dictis annis patet, solvit Petrus eidem Johanni, quibus mediantibus fuit persolutus pro dictis libris : lxx fr. val. xcviij mut. iij ; gr[os de] Fl[andre] – Et est sciendum quod quamvis in computationibus de annis lxxxvij° : et lxxix° fit mencio quod dicti libri domine deberent custare c fr., dictus Johannes, illuminator, habuit inde cxxx fr. quia fecit satis plures ymagine in dictis libris quam promiserat.</i> » ; « <i>Pro Johanne Van Woluwe, illuminatore, qui illuminavit duos novos libros pro domina, ex gratia, j par caliginum : j flor. vel xix lib.</i> » (AGR, CC, reg. n° 17114)
1379 (27. 4.)	Un ouvrage	A : Jean Froissart	« <i>Le duc de Luccembourg et de Brabant. Jakemin de la Tour, lieutenant de nostre receveur de Binch, nous vous mandons et commandons que à messire Froissart, pourteur de cestes, vous payés et délivrés par de nous sys frans franchois, que donné ly avons sur aucuns ouvrages que commandé li avons à faire, et les mettez en vostre compte ; nous les vous y ferons rabattre parmi ceste cédulle infichié de nostre séal. Donné à Bruxelles, le xxvij<sup>e</sup> jour d'avril l'an m.ccc.soissante et dys-noef.</i> » (PINCHART, <i>Archives des Arts</i> , éd. cit., t. III, p. 41 <i>sqq</i> selon CB, n° 5502)
1380	Livre de <i>Sept psaumes</i>	E : Jan Van Woluwe	« <i>Gegeven Janne Van Woelwe, van Mynrevrouwen boeken te verlichtene, ende van den vij ghetilden, ende van enen boie ghemaect : xxxvij pet. xxxiiij gr. VI.</i> » (AGR, CC, reg. n° 2365)
1380	Rouleau avec les stances d' <i>Ave Maria</i>	A : Jean de Malines E : Jan van Woluwe	« <i>xvj julii, de mandato domine ducisse Johanni de machlinea : iij flor.</i> » ; « <i>Solvit Petrus Braeu Johanni Van Woluwe, illuminatori, de una ymagine Virginis Marie, quam fecit in uno rotulo quem Johannes de Machlinea dictaverat super Ave Maria et dedicaverat domine ducisse : j pet. fac. 1 1/2 mut.</i> » (AGR, CC, reg. n° 17144)
1381	Livre de prières	E : Jan Van Woluwe (98	en 1381 ou 1382 « <i>Item, jussit domina ducissa fieri unum novum librum continentem Vigilia pro mortuis et alias orationes plures,</i>

1384	commençant par les vigiles des morts	enluminures)	<i>quem scribi fecit et illuminavit Johannes Van Woluwe, cui Petrus Braeu ignorans quantum ex toto inde habere deberet, quia dictus liber nondum fuit perfectus, in diversis particulis sibi solutis : lx pet. fac. Xc mott. » ; en 1383 ou 1384 « Johanni Van Woluwe, illuminatori librorum domine, quos eidem domina ducissa debebat adhuc ultra lx pet. eidem Johanni in solucione et in computatione Petri de Braeu computatis, pro uno libro intergraliter faco, incipienti Vigilia mortuorum : c pet. fac. Cl mut » (AGR, CC, reg. n° 17144)</i>
------	--------------------------------------	--------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## V.2 – Style brabançon dans la peinture<sup>2130</sup>

<b>1) Missel</b> (vers 1365)	Le calendrier est essentiellement à l'usage du diocèse de Liège, les saints vénérés dans le Brabant étant inclus. Par sa décoration, ce manuscrit se rattache à la production d'ateliers rhénans (affinité de style avec des manuscrits colonais du XIVe siècle).	KBR, ms. 9217
<b>2) Bréviaire de Louis de Male</b> (vers 1365, pas plus tard que 1368)	Le calendrier à l'usage de Gand et tout particulièrement de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre du Mont-Blandin. Les armes du comte de Flandre, Louis de Male, et de Marguerite de Brabant. L'origine gantoise de ce bréviaire est cependant moins probable. Il a été produit par un atelier dont l'importance artistique n'a guère été étudiée jusqu'ici, son origine, le lieu de son activité, et sa production restent encore à définir. Les éléments rhénans sont cependant quelque peu atténués. Le <i>Bréviaire</i> a été produit avant l'adoption du « <i>weichstil</i> » bohémien par cet atelier.	KBR, ms. 9427
<b>3) Livre d'épîtres - Lectionnaire</b>	A l'usage de la Sainte-Chapelle. Style très proche du Bréviaire de Louis de Male.	
<b>4) Antiphonaire</b> (des Bénédictines de Forest aux portes de Bruxelles?) (vers 1365)	Décoration d'une qualité moins soutenue. Cette commande peut-être rattachée au milieu de la cour brabançonne, car les postulantes admises dans ce couvent étaient toutes de familles nobles.	KBR, ms. 6426
<b>5) Speculum historiale de Vincent de Beauvais</b> (1350-1366)	Produits à l'abbaye bénédictine de Saint-Trond (entre Liège et Bruxelles) dont Wenceslas était l'avoué. Moins riche, leur décoration présente cependant des affinités indubitables avec celles des volumes précédents et paraît en être une faible copie.	Bibliothèque de l'Université de Liège, mss. 60-61, 574.
<b>6) Passionnaire</b> suivi de la <i>Vie des saints</i> (1350-1366)		
Apparentés à ce groupe sont trois autres manuscrits d'un style plus souple qui, selon Patrick M. de Winter, a été influencé par l'art de Bohême. Des exemples en étaient certainement présents à la cour de Wenceslas.		
<b>7) Missel d'Arnould d'Oreye</b> , seigneur de Rummen, conseiller de Wenceslas	Décoration du volume est l'ouvrage d'au moins trois enlumineurs. Le dernier, Laurent, clerc d'Anvers, qui n'est pas le plus talentueux, a opéré plusieurs repeints sur le travail de ses devanciers vers le 5 septembre 1366.	La Haye, Musée Meermannno-Westreenianum, ms. 10A14

<sup>2130</sup> Selon Patrick M. DE WINTER, *La bibliothèque de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1364-1404). Etude sur les manuscrits à peintures d'une collection princière à l'époque du « style gothique international »*, Paris: Editions du CNRS, 1985, p. 227-230.

8) <i>Psaumes</i> ajoutés vers 1370 à une <i>Bible française</i>	Miniatures exécutées dans un même style, mais fortement influencées par des exemples de peinture bohémienne dont le style est parallèle ou bien découle des célèbres fresques antérieures à 1364 au château de Karlštejn.	BN, ms. fr. 152.
9) <i>Livre d'heures</i> d'Anne de Bohême	Décoration de « caractère hybride ».	Oxford, Bodleian Library, ms. Lat. Liturg., f. 3.
10) <b>Grand fragment de retable</b> (63 x 271)	Scènes de la vie de la Vierge. La rencontre d'Anne et de Joachim. La naissance de la Vierge. La Vierge bénie par le Christ et couronnée par les anges. La présentation au temple. Couronnement de la Vierge.	Musée des Arts Anciens de Bruxelles, n° inv. 4883.



# ANNEXE VI. CARTES

n° VI.1

## Le Saint Empire romain sous le règne de Charles IV



n° VI.2

Les domaines des maisons de Luxembourg (brun),  
de Habsbourg (jaune) et de Wittelsbach (vert)



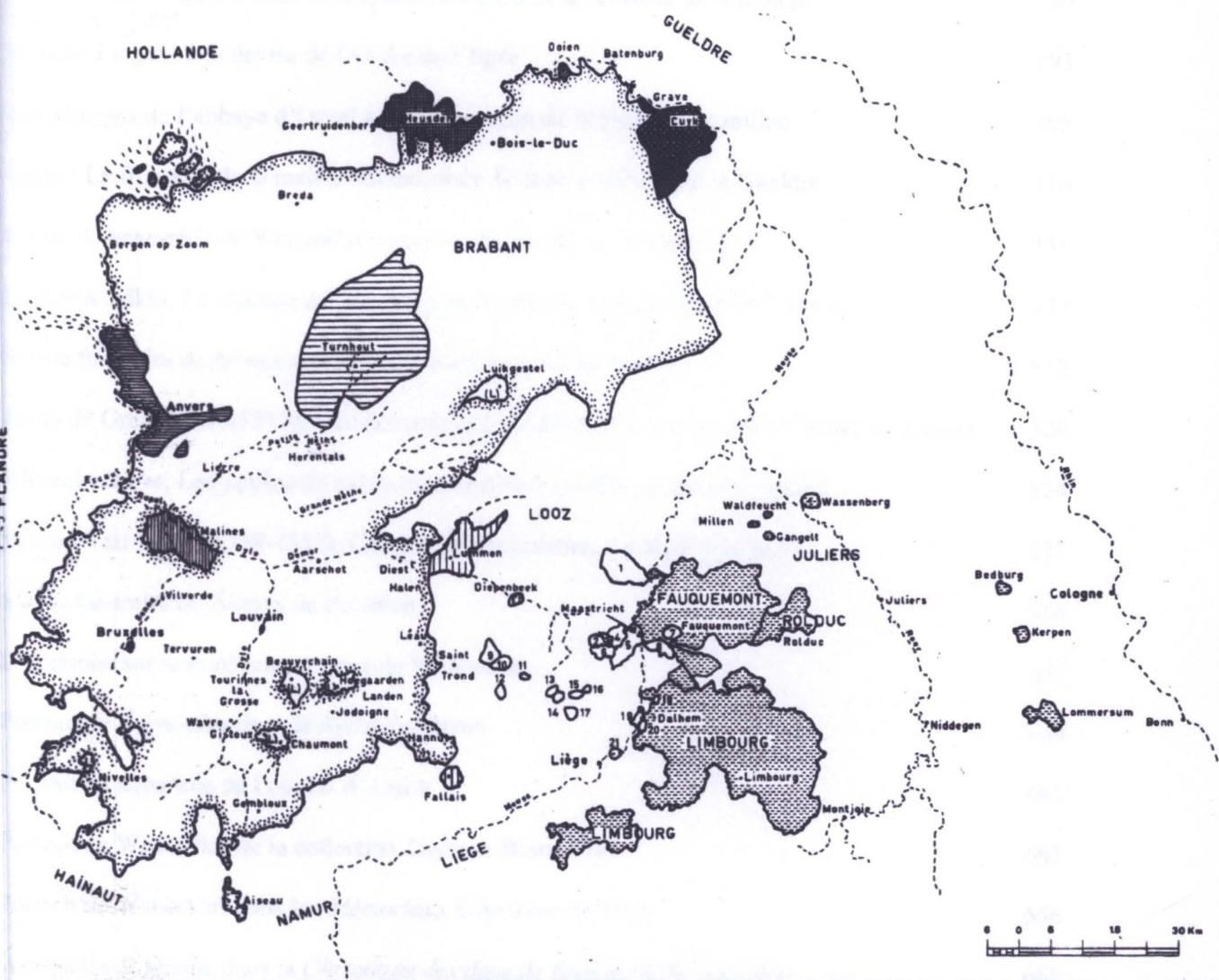
Le comté de Luxembourg vers 1340


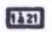











<p>Propstei</p> <p>Hochgerichtsherrschaft</p> <p>Lehnsherrschaft: Restgrafschaft Chiny</p>	<p>— Grenze der Gesamtgrafschaft Luxemburg</p> <p>— Grenze der Teilgrafschaften und Herrschaften</p> <p>--- Grenze der landesherrlichen Hochgerichtsbezirke, Propsteien und Hochgerichtsherrschaften</p> <p>--- Sprachgrenze</p>	<p>□ Orientierungsort</p> <p>○ Propsteiort</p>	<p>Entwurf: W. REICHERT</p> <p>Kartographie: M. LUTZ</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------	----------------------------------------------------------



Le duché de Brabant sous Jeanne et Wenceslas



	frontières du Brabant proprement dit		1 & 21	territoires mosans et cis-mosans	1.	Mechelen (S.S.)	12.	Fologne
	seigneurie d'Anvers (1267-1406)			territoires cis-mosans contestés	2.	Mopertingen	13.	Koninksem (S.S.)
	seigneurie de Turnhout (1266-1399)			Limbourg et Pays d'Outre-Meuse	3.	Hees (S.S.)	14.	Russen
	seigneurie de Malines				4.	Tweebergen (S.S.)	15.	Nerem
	ville de Grave				5.	Comté de Vroenhof (M.)	16.	Sluizen (S.S.)
	seigneurie de Cuyt			(S.S.)	6.	Vlijtingen (S.S.)	17.	Paifve
	terre de Neusden			(L.)	7.	Berg (S.S.)	18.	Berneau
	Ooien			(M.)	8.	Heer en Keer (S.S.)	19.	Hermalle
					9.	Zepperen (S.S.)	20.	Argenteau
					10.	Hoepertingen	21.	Herstal-Wandre
					11.	Grootleen (S.S.)		

Des. R. JEFFERY

## Liste des images insérées dans le texte

	Page
Copies du XVI <sup>e</sup> siècle des portraits de l'empereur Henri VII et de son épouse Marguerite de Brabant, fresque du château de Karlštejn, dans le <i>Codex Heidelbergensis</i> (Prague, Galerie Nationale)	123
Le grand sceau avec contre-sceau de Jeanne et de Wenceslas	207
Carte : Les invasions flamandes dans le Brabant	213
« Scènes de reliques » dans la chapelle Notre Dame du château de Karlštejn	286
Boucle d'argent à la devise de l'Ordre de l'Épée	293
Les vestiges de l'abbaye d'Orval avec le tombeau de Wenceslas au milieu	305
Carte : La frontière de la mairie brabançonne de Bois-le-Duc avec la Gueldre	316
Carte : <i>Chevauchée</i> de Wenceslas contre le duc de Juliers en août 1371	341
Renier Roidkin, Le château de Nideggen en la première moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle	437
Statue funéraire de Jeanne de Brabant (selon Antonio de Succa)	512
Josua de Graaf (1643-1712), Vue des remparts de Bruxelles, dessin, Paris, Musée du Louvre	520
Albrecht Dürer, Les jardins du palais de Bruxelles en 1520, croquis à la plume	524
Barend Van Orley (1548-1552), Chasses de Maximilien, Le Mois de Mars	527
Statue funéraire de Béatrix de Bourbon	556
L'épithaphe sur le tombeau retrouvé de Wenceslas	644
Portrait de Wenceslas dans le <i>Recueil d'Arras</i>	660
Portrait en aquarelle de Louis II d'Anjou	661
Portrait de Wenceslas de la collection Thyssen-Bornemisza	663
Portrait de Wenceslas dans les <i>Mémoriaux</i> d'Antoine de Succa	666
Wenceslas et Jeanne dans la <i>Chronique des ducs de Brabant</i> d'A. Barlande	668
Portrait de Wenceslas du Musée national du château de Versailles	669
Le buste de Wenceslas du triforium de la cathédrale Saint Guy	671
Statue de saint Wenceslas réalisée par Henri Parler	671
Reconstitution du tombeau de Wenceslas (dessin)	672
L'effigie de Wenceslas dans <i>Les Pourtraicts de tous les souverains et ducs de Brabant, cueilliz de divers cabinetz originaux antiques, desseignez par Jean Meysens</i>	673
L'homme à l'œillet	674